AUTHOR:

ROUSSET, CAMILLE [FELIX MICHEL]

TITLE:

HISTOIRE DE LOUVOIS ET DE SON...

PLACE:

PARIS

DATE:

1879-1886.

Master Negative #
92-80557-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.033 Rousset, Camille [Felix Michel] 1821-92.
R76 Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire... 6e - 7e éd.
Paris 1879-86 [v.1, '86]. D. 4 v.

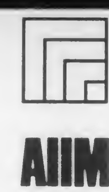
25955

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm REDUCTION RATIO: 10X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 4-4-92 INITIALS P.O
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

REEL 1
VOLUMES 1-3



AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202

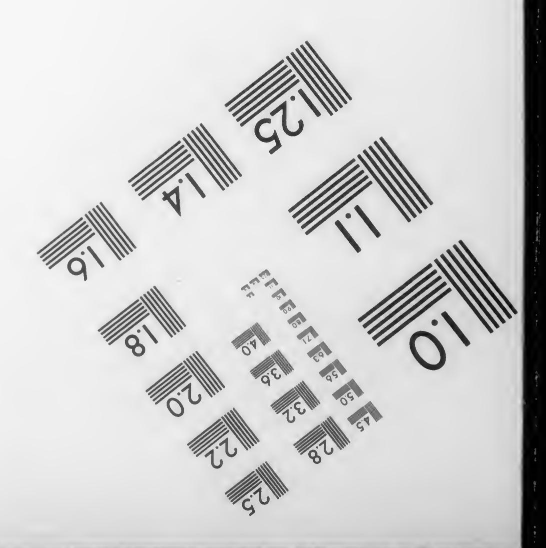
Centimeter

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm

1 2 3 4 5

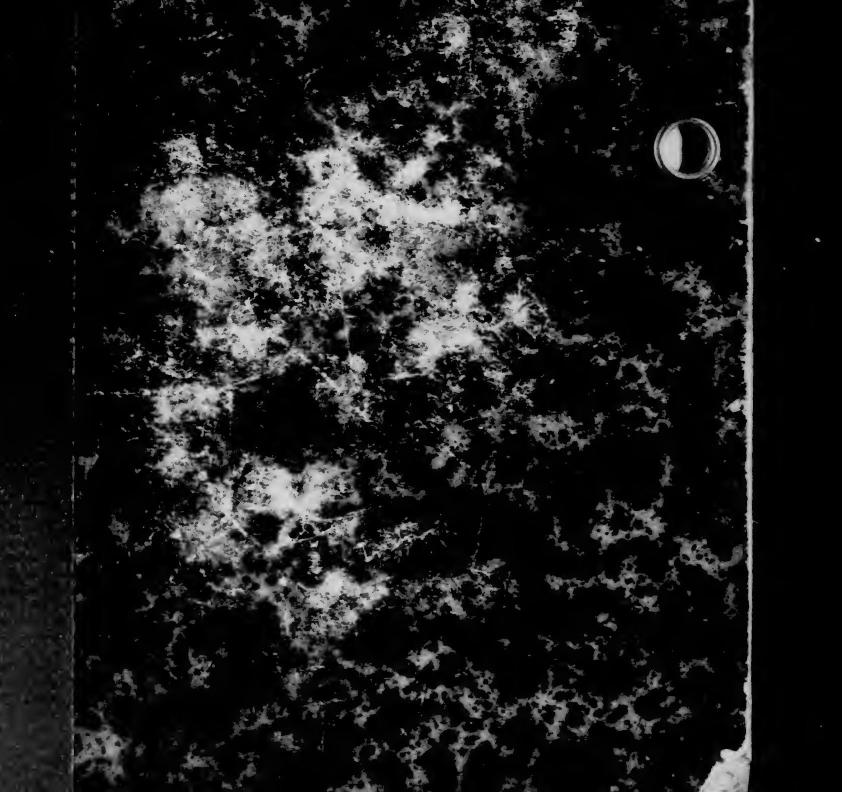
Inches

1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3



MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

VOLUME 1



HISTOIRE
DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

I

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le comte de Gisors (1732-1758). Étude historique. 3e édition. 1 volume in-12. 3 fr. 50

La Grande Armée de 1813. 2e édit. 1 vol. in-12. 2 fr. 50

Les volontaires (1791-1794). 4e édit. 1 vol in-12. 3 fr . 50

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Gr.-Augustins.

HISTOIRE
DE
LOUVOIS
ET DE
SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

PAR

CAMILLE ROUSSET
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Ouvrage auquel l'Académie française a décerné le grand prix Gobert, en 1862

TOME PREMIER

SEPTIÈME ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1886

AVERTISSEMENT

L'*Histoire de Louvois* a été composée et publiée en deux parties, séparées par la paix de Nimègue. Nous croyons devoir maintenir cette division. La paix de Nimègue est, dans la vie de Louvois, ce qu'elle est dans le règne même de Louis XIV, un repos, une halte après de glorieuses fatigues ; elle clôt une série de grands événements. Elle est, non pas seulement un entr'acte, mais le dénoûment d'un drame qui est complet en lui-même, encore qu'il

indique et appelle une suite. L'histoire de Louvois fait intimement partie de l'histoire politique et militaire du règne de Louis XIV, pendant les trente premières années du règne, ou plutôt elle est cette histoire même. A défaut d'autre preuve, il suffirait d'attester la grande renommée de Louvois. Cependant on parle de Louvois beaucoup plus qu'on ne le connaît; la place qui lui est faite dans les histoires générales du règne de Louis XIV est en réalité bien petite pour un si grand personnage; et, comme elle n'a pas été faite à sa mesure, il n'y tient pas tout entier. Il est vrai que les histoires générales ont besoin de matériaux préparés à l'avance; lorsque ces matériaux manquent ou lorsqu'ils sont défectueux, elles laissent voir, dans leur structure, des vides regrettables ou des remplissages plus fâcheux encore.

Les travaux dont la personne de Louvois a été le sujet sont peu nombreux et peu recommandables; cependant la pénurie supposée des informations et des ressources leur a valu beaucoup plus d'estime et de faveur qu'ils n'en

méritent. Je veux surtout parler d'un libelle intitulé : *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire de F. M. Le Tellier, marquis de Louvois*. Ce libelle, publié au dix-huitième siècle (Amsterdam, 1740), passe généralement pour être l'œuvre de Chamlay ou de Saint-Pouenge, les deux hommes qui certainement ont le mieux connu Louvois. Mais, parce que tous les deux l'ont si bien connu, il est tout à fait impossible que l'un ou l'autre ait fabriqué ce tissu de sottises et d'erreurs grossières. Je ne parlerai pas mieux du *Testament politique du marquis de Louvois* (Cologne, 1695), qui a voulu se faire accepter comme l'œuvre de Louvois lui-même, et qui n'est sans doute qu'un des nombreux et vulgaires produits de Gatien de Courtils, l'auteur des *Mémoires de d'Artagnan*. De ces deux mensonges, l'un vaut l'autre. Dans la collection qui a pour titre : *Vies des hommes illustres de France*, par d'Auvigny (Amsterdam et Paris, 1724), le tome VI renferme une *Vie* de Louvois; c'est tout ce que j'ai à en dire.

Et cependant ce ne sont ni les informations ni

les ressources qui manquent. En fondant le Dépôt de la Guerre, après avoir fondé les Invalides, Louvois s'est créé des titres sérieux et durables à l'estime et à la reconnaissance publique. Par le Dépôt de la Guerre, il s'est livré lui-même et tout entier aux investigations des historiens; sa vie officielle et privée est là, jour par jour, heure par heure, pendant trente ans. Et qu'on ne croie pas que le Dépôt de la Guerre soit un réduit inaccessible, un lieu saint, comme les Archives des Affaires Étrangères, par exemple. On y entre le plus facilement du monde, on y est traité avec la bienveillance la plus intelligente et la plus libérale. J'y suis entré facilement et j'y ai été traité libéralement. C'est pour moi une satisfaction toute personnelle, encore plus qu'un devoir, d'en témoigner publiquement ma reconnaissance à M. le maréchal Vaillant, alors ministre de la Guerre, ainsi qu'à M. le général Blondel, directeur du Dépôt [1]. Comment donc ai-je été le pre-

[1] Il faut que j'acquitte une dette envers MM. les employés des archives du Dépôt, MM. Turpin, Lacroix, Huguenin. Si quelqu'un a dû lasser leur complaisance et leur patience, c'est moi; mais l'une et l'autre sont au-dessus de toute épreuve.

mier, je ne veux pas dire à connaître, mais à fouiller, en ce qui concerne Louvois, des richesses ouvertes et offertes à tous? Quel est l'épouvantail qui a tenu les curieux à distance? Je ne sais, à moins que ce soit l'abondance même, la profusion, l'immensité de ces richesses.

De 1661 à 1691, la correspondance de Louvois ne remplit guère moins de neuf cents volumes. Il est vrai qu'un certain nombre ne sont que des copies ou *transcrits;* mais les minutes et les autres pièces originales y comptent pour plus des deux tiers [1]. C'est donc pour le moins six cents

[1] Voici, de 1661 à 1691, la série des archives du Dépôt de la Guerre. Je ferai remarquer seulement que les derniers tomes de chaque année renferment souvent des pièces qui appartiennent à l'année suivante; l'attribution de ces tomes n'est donc pas toujours d'une rigoureuse exactitude. On rencontre aussi de temps en temps, à titre de supplément, des recueils de pièces afférentes à des années diverses

ANNÉES.	NUMÉROS DE SÉRIE.	MINUTES ET ORIGINAUX.	SUPPLÉMENT.	COPIES.	TOTAL POUR L'ANNÉE
1661	168 — 171	3	»	1	4
1662	172 — 175	4	»	»	4
1663	176 — 182	6	»	1	7
1664	183 — 190	6	»	2	8
1665	191 — 198	7	»	1	8
1666	199 — 205	6	1	»	7
1667	206 — 211	2	»	4	6
1668	212 — 230	10	»	9	19
1669	231 — 245	6	1	8	15
1670	246 — 253	4	1	3	8

volumes qu'il faut étudier si l'on veut connaître à fond cette grande époque. Ce labeur a été le mien pendant beaucoup d'années. Je ne m'en plains ni ne m'en vante. Les années que j'ai passées là sont certainement celles qui m'ont donné le plus de bonheur intellectuel et de jouissances

ANNÉES.	NUMÉROS DE SÉRIE	MINUTES ET ORIGINAUX.	SUPPLÉMENT.	COPIES.	TOTAL POUR L'ANNÉE.
1671	254 — 265	10	»	2	12
1672	266 — 300	20	1	14	35
1673	301 362	35	2	25	62
1674	363 — 420	37	1	20	58
1675	421 — 469	28	3	18	49
1676	470 — 516	30	1	16	47
1677	517 — 569	40	»	13	53
1678	570 — 616	34	3	10	47
1679	617 — 636	15	2	3	20
1680	637 — 649 *	12	»	»	12
1681	650 — 672 **	17	5	2	24
1682	673 — 688	12	2	2	16
1683	689 — 708	13	1	6	20
1684	709 — 740	17	5	10	32
1685	741 — 760	12	4	4	20
1686	761 — 778	11	3	4	18
1687	779 — 799	11	5	5	21
1688	800 — 838	21	1	17	39
1689	839 — 909	46	1	24	71
1690	910 — 1020	82	1	28	111
1691	1021 — 1117	60	9	28	97

Il faut remarquer que, Louvois étant mort le 16 juillet 1691, on doit porter au compte de sa correspondance cinquante volumes environ de cette année 1691.

* Il n'y a qu'un seul tome sous les numéros 640 et 641.
** Avec un numéro 654 bis.

parfaites. Nouer un commerce intime et de tête à tête avec les plus grands hommes d'un grand siècle; tenir entre ses mains les lettres originales de Louis XIV, de Louvois, de Turenne, de Condé, de Vauban, de Luxembourg, et de tant d'autres, dont l'écriture semble encore fraîche, comme si elle était tracée d'hier; démêler sans peine tous les secrets de la politique et de la guerre; assister à la conception et à l'éclosion des événements; surprendre l'histoire, pour ainsi dire à l'état natif, quelle plus heureuse fortune et quelle plus grande joie! Je vivais au sein même de la vérité; j'en étais inondé, pénétré, enivré. Mais aujourd'hui, je le dis sincèrement, ma joie est mêlée d'une grande inquiétude; cette vérité historique dont j'ai eu la révélation première, ai-je bien la force et le talent qu'il faut pour la communiquer? C'était mon vœu le plus ardent, et j'y ai fait tous mes efforts; personne plus que moi ne souffrira et ne se plaindra de leur insuffisance.

Les documents du Dépôt de la Guerre sont, à très-peu près, absolument inédits; c'est à peine

s'il en a été publié çà et là quelques parcelles, des échantillons de minerai en quelque sorte. Il n'y a guère eu qu'un essai de publication un peu importante; au dernier siècle, le P. Griffet a donné un *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV* (Paris, 1760). Des huit volumes qui composent ce recueil, sept se rapportent au temps de Louvois. Mais qu'est-ce que sept volumes in-12 pour six cents volumes in-folio de pièces originales? Même pour un choix de lettres, il y a des lacunes sans excuse : rien avant l'année 1672; rien ou presque rien sur les années 1676 et 1677, les années de Condé, de Bouchain, de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer, de Cassel! Rien de 1681 à 1688! Passons sur ce qui manque; prenons ce qu'on nous donne. L'avertissement qui précède ce recueil de lettres assure « qu'on a tâché de les arranger avec ordre en mettant ensemble celles qui ont rapport à un même objet. » C'est ici le cas ou jamais de rappeler que l'intention ne doit pas être réputée pour le fait; car il est difficile de voir un recueil

moins ordonné. Pour rétablir la série chronologique des documents, j'ai dû faire un premier travail qui m'a tout de suite démontré la nécessité d'en faire un second. Les erreurs de dates, de jours, de mois, d'années même, les fautes dans les noms propres, les négligences de copiste qui se traduisent parfois en véritables et grossiers contre-sens, abondent malheureusement dans ce recueil; il faut que l'impression n'ait pas été surveillée, ni la copie collationnée sur les originaux. C'est le travail qu'il m'a fallu faire et que j'ai cependant regretté d'avoir entrepris; car j'aurais eu moins de peine et de temps perdu à copier directement les pièces originales, comme j'ai fait pour celles qui n'existent pas dans le recueil imprimé. Je n'en parle que pour mettre en garde les travailleurs contre l'autorité absolue de cette compilation, dont je ne veux cependant pas trop médire, puisque, à tout prendre et ces réserves faites, elle peut être encore de quelque utilité.

On voit comment et pourquoi le Dépôt de la Guerre a été la source principale où j'ai

puisé les éléments de l'Histoire de Louvois; j'y ai ajouté quelques renseignements accessoires tirés des autres collections publiques et dépôts d'archives. En comparant ces documents avec les histoires générales ou militaires du règne de Louis XIV, même les plus estimées, j'ai constaté dans les livres bien des lacunes et bien des erreurs; j'ai essayé de combler les unes et de rectifier les autres: mais partout et toujours je me suis fondé sur les preuves authentiques; j'ai voulu que chaque fait ou chaque opinion fût accompagnée des siennes. Voilà pourquoi j'ai beaucoup cité; il m'a semblé aussi qu'en laissant parler les personnages, au lieu de me substituer à eux, j'y gagnais de donner plus de vie au drame, et d'intérêt même au récit. Enfin j'ai tenté de faire pour l'histoire militaire d'une partie considérable du règne de Louis XIV, ce qu'un maître éminent a fait pour l'histoire diplomatique de ce temps-là. Je demande humblement pardon à M. Mignet d'oser avouer que j'ai voulu le prendre pour modèle et pour guide, l'ayant suivi de si loin et si mal imité.

J'ajoute un mot seulement. Dans les embarras de ce long travail, comme dans les difficultés de ma profession, j'ai toujours trouvé, promptes à m'encourager, un petit nombre d'amitiés rares, quelques-unes illustres, toutes précieuses et tenant au plus profond de mon âme. Je leur fais hommage de ce livre.

HISTOIRE
DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

JUSQU'A LA PAIX DE NIMÈGUE

CHAPITRE PREMIER

Introduction. — Caractère de Le Tellier. — Caractère de Louis XIV. — La noblesse. — Les ministres. — Origine et commencements de Le Tellier. — Le Tellier secrétaire d'État. — Sa conduite pendant la Fronde. — Lettre de Mazarin et réponse de Le Tellier. — Éducation de ses enfants. — Louvois. — Mort de Mazarin. — Chute de Fouquet. — Lettre de Le Tellier au marquis de Charost. — Louis XIV et ses ministres. — Louvois secrétaire d'État. — Son mariage. — État de l'Europe. — Portrait de la France et de Louis XIV. — Affaire du duc de Créqui. — Préparatifs de guerre contre le pape. — Campagne de Hongrie. — La ligue du Rhin. — Difficultés pour le choix d'un général. — Le comte de Coligny. — Le contingent français. — Marche des Français à travers l'Allemagne. — Montecuculi. — Combat de Kermend. — Bataille de Saint-Gothard. — Premier sentiment des Viennois. — Coligny et La Feuillade. — Ingratitude des Autrichiens. — Souffrances des troupes françaises. — Mécontentement de Louis XIV. — Traité de paix entre l'Empereur et les Turcs. — Jalousie contre la France. — Affaire d'Erfurt. — Retour des troupes françaises. — Coligny injustement traité. — La Feuillade, M. le Prince et les ministres. — Les généraux et les intendants. — Désordres dans l'armée. — Rôle des intendants et des commissaires des guerres. — Expédition de Gigeri. — Lettre de Louvois sur le châtiment d'un soldat.

Parmi les oraisons funèbres de tant de princes et de grands seigneurs dont Bossuet et Fléchier célèbrent

l'illustre naissance pour mieux marquer le néant des grandeurs humaines, une seule fait exception, l'oraison funèbre de Michel Le Tellier. Celui-ci n'a pas d'aïeux; c'est un homme nouveau, même dans la robe, et qui ne se défend pas de l'être; chose rare dans une société où la naissance était le premier des titres à la considération, où les Colbert eux-mêmes portaient avec impatience la tache de leur origine vulgaire. De tous les mérites que les orateurs sacrés relèvent dans ce bourgeois devenu ministre et chancelier de France, celui qu'ils se plaisent à louer davantage, c'est la modération dans la jouissance: « Il goûtoit un véritable repos dans la maison de ses pères qu'il avoit accommodée peu à peu à sa fortune présente, sans lui faire perdre les traces de l'ancienne simplicité [1]; » il a vécu, non pas comme un seigneur, mais comme un patriarche, avec « ces richesses innocentes qui ont entretenu son honnête et frugale opulence [2]. » Cette modération n'était point affectée; le duc de Saint-Simon lui-même la reconnait sincère; mais, pour avoir été dans les goûts du ministre, elle n'en était pas moins habile et toute propre à le conserver dans la faveur du maître.

Le Tellier avait vu naître et se développer les sentiments et les idées de Louis XIV; il savait qu'aux yeux d'un prince infatué de sa propre grandeur, et dont l'immense égoïsme absorbait tout le royaume en lui-même, il n'était genre d'autorité, de considération, de vertu, de talent, qui ne lui fût suspect et ne

[1] Bossuet.
[2] Fléchier.

lui parût comme rebelle et factieux, s'il n'avait été créé, ou tout au moins consacré par la volonté royale. La naissance lui était particulièrement importune, parce qu'elle constituait l'héritier d'un grand nom dans une sorte d'indépendance; elle ne devenait, à ses yeux, un titre que lorsque, par une capitulation plus ou moins éclatante, selon l'origine et l'illustration de sa race, le gentilhomme se résignait à solliciter un emploi militaire, une pension, une charge de cour, mais, lorsqu'il s'abstenait ou se retirait prématurément du service, lorsqu'il se retranchait dans la vieille existence seigneuriale, alors sa naissance, qui pouvait lui donner du crédit dans sa province, devenait, auprès du roi, un grief de plus, une circonstance aggravante. Les princes du sang eux-mêmes n'obtinrent qu'à grand'peine quelques-unes de ces distinctions que Louis XIV ne cessa de prodiguer à ses bâtards. C'était de ses ministres surtout qu'il exigeait une dépendance absolue; ceux-là étaient bien réellement ses créatures, menacés sans cesse de retomber dans le néant d'où son caprice les avait tirés pour les imposer aux plus grands de l'État, comme les représentants et les interprètes de son autorité souveraine. Il fallait être prince, duc ou maréchal de France pour se soustraire à l'obligation d'appeler un secrétaire d'État monseigneur; il est vrai que c'était la fonction, presque royale, qu'on saluait ainsi, et non l'homme, qui pouvait disparaître du jour au lendemain, sans laisser de trace. Bossuet, prononçant dans l'église des religieuses de Chaillot l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, a fait voir, en quelques mots sublimes, la puissance de Dieu sur les rois; du gou-

vernement divin, descendons à la politique humaine; au lieu des princes, mettons les ministres, et Louis XIV à la place de « Celui qui règne dans les cieux; » le tableau est frappant; voilà bien les hommes auxquels le roi communique sa puissance et auxquels il commande d'en user comme il fait, pour le bien du monde; puis, tout à coup, il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, et il leur fait voir que tout leur pouvoir est emprunté. Fouquet tombe, Colbert et Le Tellier s'élèvent; la chute de l'un, la fortune des autres, démontrent et servent également la grandeur de Louis XIV.

L'admiration est d'abord universelle, et, s'il y a quelques mécontents, leur voix est couverte par l'applaudissement de la foule; mais, quand l'applaudissement cesse ou seulement diminue, les protestations éclatent, passionnées, excessives, et contre le maître et contre ses créatures, qu'il comble de pouvoir et de richesses : « Les nouveaux grands, s'écrie un jour quelque Saint-Simon inconnu, les nouveaux grands, qui sortent de la poussière et qui montent jusque près du trône ne servent qu'à abattre les maisons anciennes et à les anéantir. Ce sont les tyrans de l'État et les sangsues. Il seroit bien plus utile que le bien fût répandu dans le public que d'être ramassé dans un particulier; on peut dire que c'est un bien perdu pour le royaume, car de ces grands réservoirs où le roi fait couler toute la substance de ses sujets, il n'en sort plus rien pour le bien de l'État. Mais n'importe! cela fait et cela prouve la grandeur du prince. Ce sont des colosses qui montrent la vaste imagination et la grande

capacité de l'ouvrier. On montrera quelque jour ces superbes maisons de nouvelle érection, et on dira : « Voilà les ouvrages de Louis le Grand; jugez combien « étoit grand celui qui les a faits! » Si ce n'est qu'une maligne étoile ne se lève avec le successeur, qui versera, sur ces têtes nouvellement élevées, des influences toutes semblables à celles qui ont désolé les Fouquet et ses pareils, ce que chaque particulier espère pour sa consolation et pour sa vengeance [1]... On n'admet au gouvernement que des gens propres à faire des esclaves, des hommes d'une naissance au-dessous de la médiocre; tel est un M. de Louvois, petit-fils d'un bourgeois de Paris, en son temps occupant une charge de judicature au Châtelet; tel étoit un M. Colbert, fils d'un marchand de Reims. On élève ces viles têtes audessus de toutes celles du royaume; ils règnent pendant que les princes du sang plantent des choux dans leurs maisons de campagne. On comble ces indignes ministres de bienfaits; on les rend riches et puissants au delà de tout ce qui se peut imaginer. Aussi prennent-ils un air d'autorité qui foule aux pieds tout ce qui passe devant eux. Un M. de Louvois, un Seignelay, traitent tous ceux sur qui leur autorité s'étend avec une brutalité sans pareille, et une hauteur qu'on auroit peine à souffrir dans le souverain lui-même. Il est aisé de comprendre comment de telles gens sont intéressés à maintenir une tyrannie et une puissance despotique dont ils sont les ouvrages, les instruments et les maîtres. Le roi veut paroître tout faire; si on

[1] *Soupirs de la France esclave*, 2e Mémoire du 15 septembre 1689

l'en croit, il ne se laisse pas gouverner, et jamais il n'y eut au monde prince plus esclave de ses ministres. La différence de lui et des autres rois conduits par leurs ministres, c'est que les autres se laissent conduire par un seul, et ci-devant le roi en croyoit plusieurs ; il est vrai qu'il est aussi aujourd'hui tombé dans les mains d'un seul homme [1]. »

Ce seul homme, c'est Louvois. Louvois n'a jamais eu le titre de premier ministre, il en a eu réellement toute l'autorité ; montrer comment il y est arrivé, comment il a usé et abusé du pouvoir, les grandes choses qu'il a faites et les grandes fautes qu'il a commises, tel est l'objet de cette histoire.

Sa fortune a été rapide, mais il n'en a pas été le seul artisan ; très-différent de Le Tellier et très-supérieur à lui, Louvois a dû beaucoup à son exemple, à ses conseils, à sa modération surtout, qui, en rassurant Louis XIV sur les desseins du père, lui a fait accepter et encourager sans défiance le dévouement précoce, les talents et l'ambition du fils. Un court aperçu de la vie de Le Tellier est la préface nécessaire de l'histoire de Louvois.

La généalogie reconnue de Michel Le Telıer ne remonte pas au delà de son grand-père ; c'était, suivant certaines traditions, un ligueur très-ardent, commissaire d'un quartier de Paris, et qui reçut du duc de Mayenne, son protecteur, une charge de maître des comptes, dépouille de quelque honnête royaliste. Ce maître des comptes acheta la terre de Chaville ; il eut

[1] *Soupirs de la France*, 5e Mémoire.

un fils conseiller à la cour des aides, qui mourut jeune, après avoir eu, de Claude Chauvelin, six filles et un fils. Michel Le Tellier, ce fils unique, naquit à Paris, le 19 avril 1603. Après avoir fait ses études au collége de Navarre, il fut pourvu, à vingt et un ans, d'une charge de conseiller au Grand-Conseil; cinq ans après, en 1629, il épousa la fille de M. Turpin, conseiller d'État, et beau-frère du chancelier d'Aligre. La protection du chancelier, oncle de sa femme, tira bientôt Le Tellier du Grand-Conseil pour le porter à la charge considérable de procureur du roi au Chatelet [1]. Le surintendant des finances, M. de Bullion, avait des procès; Le Tellier lui rendit quelques services dont le lieutenant civil, Laffemas, ennemi du surintendant, sut fort mauvais gré au procureur du roi. L'inimitié de ce favori du cardinal de Richelieu était très-redoutable, surtout pour un magistrat que ses fonctions mettaient tous les jours en rapport avec lui. Après quelques années de tiraillements et de lutte, Le Tellier laissa l'honneur du champ de bataille à son adversaire et quitta le tribunal, pour entrer au conseil d'État comme maître des requêtes. L'influence du surintendant, contrariée au Chatelet par le ressentiment du lieutenant civil, prit sa revanche dans le conseil. La Normandie venait d'être agitée par la sédition des *va-nu-pieds;* le chancelier Séguier et Talon, conseiller d'État, allaient être envoyés à Rouen pour faire le procès aux factieux; par une distinction remarquable, le nouveau maître des requêtes

[1] Le 28 novembre 1631. *Vie de M. Le Tellier*, par Claude Le Peletier. Bibl. imp., mss. 2431, suppl. fr. — Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. Ier, p. 35.

leur fut adjoint. Peu de mois après, on apprit que l'intendant de l'armée française en Piémont, d'Argenson, s'était laissé prendre par les Espagnols. M. Des Noyers, le secrétaire d'État de la guerre, était parent de d'Argenson et ennemi du surintendant; cependant M. de Bullion réussit à battre le secrétaire d'État sur son propre terrain, et, malgré l'autorité de sa charge et ses intérêts de famille, l'intendance de Piémont fut donnée à Le Tellier[1].

La situation que le triomphe et l'amitié du surintendant faisaient à son protégé ne laissait pas d'être difficile. Absolument neuf dans les questions d'administration militaire, plus délicates encore en pays étranger, obligé de faire son éducation sous la surveillance jalouse d'un ministre irrité qui devait saisir toutes les occasions de le prendre en faute, Le Tellier se sauva par son application et surtout par sa dextérité. Après quelque temps d'épreuve, l'armée se montra satisfaite de son intendant; mais où il fit merveille, ce fut à la cour de Turin, dans laquelle, dit son biographe, Claude Le Peletier, « il parut avec toutes les qualités d'un bon courtisan, quoique, jusqu'à cet emploi, son genre de vie eût été tout différent. » Désormais la carrière des grandes affaires lui était ouverte. Sur ces entrefaites, Mazarin, chargé par Richelieu de négocier la paix entre la régente et les princes de Savoie, fit quelque séjour à Turin; il y vit Le Tellier, apprécia les qualités et les ressources de son esprit, et de retour à Paris, où il fit son éloge, il continua de

[1] 2 septembre 1639.

correspondre avec lui. Jamais patron et client ne furent mieux assortis : finesse d'esprit, souplesse de caractère, affectation de politesse, modération dans le succès, persévérance dans les revers, tels étaient les traits communs de leur génie. Ces deux hommes s'étaient reconnus au premier coup d'œil et sentis nécessaires l'un à l'autre; dès lors ils associèrent leur fortune. Aussi, lorsqu'à la mort de Richelieu, M. Des Noyers, dans un moment d'humeur, cessa ses fonctions de secrétaire d'État, sans donner cependant la démission de sa charge, le premier soin de Mazarin fut d'y appeler Le Tellier et de la lui faire exercer par commission. Il prêta serment le 1er mai 1643, douze jours seulement avant la mort de Louis XIII. Placé sur un plus grand théâtre, Le Tellier y développa les qualités qui l'avaient fait remarquer et goûter à Turin, mais avec une réserve calculée et sans vouloir d'abord faire trop d'éclat.

La situation du cardinal Mazarin, quoiqu'il eût pour lui toutes les complaisances de la reine Anne d'Autriche, était encore bien précaire au début de la régence, et celle de Le Tellier, quoique favori du favori, l'était encore davantage. « Les commencements de la régence, dit Claude Le Peletier, furent pleins d'agitations et d'incertitudes, jusqu'à ce que la cour eût pris une situation fixe par l'établissement du ministère de M. le cardinal Mazarin. M. Des Noyers s'étoit bientôt lassé de sa retraite; il revint à la cour faire pitié à tout le monde; il en sortit une seconde fois avec aussi peu de satisfaction, et par sa mort, qui arriva incontinent après, M. Le Tellier fut pourvu en titre de la charge de

secrétaire d'État [1]. Il s'attachoit uniquement à ses devoirs, sans donner trop d'ouverture aux gens de cour d'entrer en commerce avec lui. Il établit un grand ordre dans ses affaires domestiques et beaucoup de modestie dans son train, par principe de vertu et de modération, estimant qu'un homme de bien et un sage père de famille ne peut s'enrichir que par une honnête économie. » Bientôt commença la tragi-comédie de la Fronde. Sans vouloir se mêler aux grands personnages qui tenaient le devant de la scène, sans sortir du second plan, quelquefois même retiré dans l'ombre des coulisses, Le Tellier ne cessa jamais d'être mêlé à l'action; on peut vraiment dire qu'il eut le secret de la comédie. Ce fut lui, par exemple, qui, le 18 janvier 1650, expédia tous les ordres pour l'arrestation des princes, et qui, plus tard, les fit transférer au Havre. Il eut à subir bien des assauts, soit qu'on fît effort pour l'expulser de sa charge, soit que les divers partis, la vieille et la nouvelle Fronde, voulussent se servir de lui comme d'un instrument pour leurs projets; il resta, malgré tous, secrétaire d'État et *mazarin*. Pendant la retraite du cardinal à Brühl, il s'enferma de lui-même six mois à Chaville, continuant d'ailleurs de correspondre avec le premier ministre, comme le premier ministre continuait de correspondre avec la reine. Enfin, quoiqu'il n'eût pas le goût de se compromettre, il se compromit pour les intérêts confondus du roi, du royaume et du cardinal, et son biographe a pu dire sans exagération : « M. Le Tellier

[1] 22 octobre 1643

a plus agi que personne dans les conjonctures importantes de ces temps difficiles où il n'a pas pu cacher son ministère, comme il a toujours fait depuis. »

Cependant, de ce dédale d'intrigues et de cabales où son esprit s'affina, son caractère sortit faussé; le droit chemin ne lui convenait plus, mais les sentiers tortueux et couverts; il resta dissimulé, cauteleux avec ses ennemis, défiant, soupçonneux, même avec ses amis. Mazarin triomphant ne le trouva plus aussi zélé que Mazarin proscrit. Un jour, en 1659, le premier ministre lui mandait : « Le roi m'ayant écrit qu'il s'étoit entretenu au long avec vous sur les choses arrivées dans son bas âge et durant les révolutions qui avoient tant agité ce royaume, et qu'il avoit vu, par le récit que vous lui en aviez fait, les grandes obligations (pour user de ses termes) qu'il m'avoit, je vous prie de profiter de toutes les occasions que Sa Majesté vous donnera, pour le bien informer du passé et du présent, et lui faire connoître de plus en plus qu'on n'a rien oublié pour le bien servir et mettre les choses dans l'état où elles sont à présent, nonobstant les fortes oppositions qu'on y a rencontrées, et que presque toujours les malintentionnés du royaume, puissants par leur qualité et par le nombre, n'ont pas moins travaillé avec la force et la malice que les ennemis du dehors pour empêcher le bon succès des affaires de Sa Majesté, et vous pouvez vous avancer à lui dire que vous savez que ma plus forte passion est de la voir appliquée à se rendre aussi capable et honnête homme qu'il est grand roi, et que je suis persuadé que si Sa Majesté veut, cela sera. Après quoi, étant déjà avancé

dans l'âge, je songerois à me retirer pour songer à mon salut et à bien prier Dieu pour la santé de Sa Majesté, pour son bien et celui de l'État; et il ne sera pas mal qu'elle reconnoisse qu'on n'a pas toujours eu ces mêmes maximes, parce que assurément on n'avoit pas la passion pour la gloire des rois que j'en aurai, jusques au dernier moment de ma vie, pour celle de Sa Majesté[1]. » Le Tellier n'aimait pas à se brouiller sans motif sérieux, même avec les morts; il flaira, dans ces dernières lignes, quelque piége tendu aux admirateurs de Richelieu; il craignit de s'y prendre lui-même et d'être accusé de porter atteinte à la mémoire de ce grand ministre; il refusa nettement de se commettre dans une telle aventure; mais sa réponse à Mazarin fut un chef-d'œuvre: « Quant à ce qu'il plaît à Votre Éminence me commander de faire à l'égard du roi, si je pouvois m'expliquer aussi heureusement comme je connois parfaitement les avantages que Sa Majesté et son État ont reçus de tout temps des services de Votre Éminence, je pourrois lui répondre que j'exécuterois ses ordres en cela fort exactement; mais n'ayant qu'un très-foible talent, je supplie très-humblement Votre Éminence d'excuser mon insuffisance et d'agréer mes intentions, qui seront toujours très-sincères pour lui obéir et la servir en toutes occasions[2]. »

Malgré ce refus dont, sans doute, la forme sauva le fond, Le Tellier n'en fut pas plus mal avec Mazarin,

[1] Mazarin à Le Tellier, 8 juillet 1659. Bibl. imp., mss. 9350 *aa*.
[2] Le Tellier à Mazarin, 13 juillet 1659. *Id*. 9350 *cc*.

qui lui écrivit familièrement quelques jours après[1]: « Vous ne mandez pas, par modestie, de quelle manière votre fils l'abbé a soutenu les thèses qu'il m'a dédiées, mais on m'écrit de Paris qu'il a fait merveille, et je n'en suis pas surpris, sachant qu'il a bien étudié et avec l'application nécessaire pour réussir dans une semblable action. » Louer ainsi le fils, c'était combler le père, qui, satisfait de sa propre fortune, travaillait de tous ses soins à fonder celle de ses enfants. Sa fille, qu'il établit grandement, épousa le marquis de Villequier, depuis duc d'Aumont, capitaine des gardes et premier gentilhomme de la chambre; de ses trois fils, le premier était mort à neuf ans, en 1645; le second, François-Michel, né à Paris le 18 janvier 1641, fut le marquis de Louvois; le troisième, Charles Maurice, né à Turin en 1642, destiné à l'Église, devint, en 1668, coadjuteur du cardinal Barberini, archevêque de Reims, auquel il succéda en 1671. Tout le temps que Le Tellier pouvait dérober aux devoirs de sa charge, il le consacrait à l'éducation de ses fils. « Pour y donner une application particulière, dit Claude Le Peletier, il pria M. le cardinal de lui laisser les matinées des dimanches qu'il passoit tout entières dans le collége de Clermont, à se faire rendre compte de leurs études, prenant occasion de répandre dans le cœur de messieurs ses enfants les semences de la vertu et de l'émulation par les exemples et les discours qu'il croyoit plus capables de faire impression sur leurs jeunes esprits, et, lors même qu'il étoit éloigné de Paris par

[1] Le 5 août.

les voyages de la cour, il écrivoit des lettres pleines d'instructions très-utiles, et il vouloit qu'on lui rendit compte de tout ce qui se passoit. M. Le Tellier n'a jamais rien relâché de cette exactitude pendant tout le cours des études de messieurs ses enfants, ayant été le premier homme de sa condition qui a donné ce bon exemple aux pères [1].»

Le Tellier fut bien récompensé de son application; au mois de décembre 1655, il obtint pour Louvois la survivance de sa charge de secrétaire d'État, et, quelques jours après, le brevet de conseiller d'État ordinaire; Louvois n'avait pas tout à fait quinze ans. Cette faveur précoce n'étonna personne; d'abord, elle n'était pas sans précédents, puis on vivait dans cette idée que, le premier ministre ayant seul tous les pouvoirs entre ses mains, les secrétaires d'État n'étaient que des personnages subalternes, des commis aux écritures en quelque sorte; on ne s'inquiétait donc point de voir leurs charges passer de père en fils, comme celles de judicature et de finance. Mais si, le premier ministre venant à mourir, le roi ne lui donnait pas de successeur? Si, les grands seigneurs étant écartés du conseil, les secrétaires d'État allaient, de fait, passer ministres? Voilà des nouveautés auxquelles personne ne songeait, excepté quelques habiles peut-être, comme le garde des sceaux et premier président Molé, qui, s'occupant, lui aussi, de l'avenir de son fils, avait fait proposer à Le Tellier l'échange de sa charge de secrétaire d'État contre l'illustre et grande dignité de premier président du parlement de Paris. Mais Le Tellier regardait l'avenir plus que le présent, et, d'ailleurs, son biographe nous apprend « qu'il n'étoit pas à son choix de quitter la cour, où il étoit trop nécessaire. » Il se résigna donc à garder ses fonctions pour Louvois. Au mois de juin 1657, le jeune secrétaire d'État en survivance soutint avec beaucoup d'éclat ses thèses de philosophie; aussitôt après, son père lui fit étudier le droit civil; il le pourvut même, à dix-neuf ans, d'une charge de conseiller au parlement de Metz.

[1] *Vie de M. Le Tellier*. Bibl. imp., manuscrit déjà cité

Il est douteux que Louvois soit jamais allé prendre possession de son siége; en tout cas, il n'y demeura guère, car Le Tellier le tint assidûment auprès de lui, le dirigeant lui-même dans tous les détails de l'administration militaire, et l'initiant à tous les secrets de la cour. Ce fut alors que Louvois, plus jeune que Louis XIV d'environ trois ans, eut l'art de se faire accepter de lui comme élève et de flatter, par de rapides progrès, la vanité d'un maître auquel il aurait déjà pu donner des leçons. Ainsi la faveur du fils, comme celle du père, grandissait rapidement. On sait que, pendant les conférences pour la paix des Pyrénées, Le Tellier, qui était resté à Paris, fut tenu par Mazarin lui-même au courant des moindres incidents de la négociation, et que, dans les derniers jours de la vie du cardinal, ce fut Le Tellier qui écrivit, sous sa dictée, « tout ce que le ministre estima que le roi devoit savoir [1]. »

Mazarin mourut; on s'inquiétait de son successeur; il n'en eut pas, ou plutôt il en eut un auquel personne

Le Peletier, ami et créature des Le Tellier, ministre lui-même, affirme ce fait, qui a été contesté.

n'avait songé, le roi. Le 11 mars 1661, Le Tellier écrivait à l'intendant Bezons : « Votre dernière lettre m'a trouvé en extrême douleur de la mort de monseigneur le cardinal qui décéda la nuit d'entre le 8 et le 9 de ce mois. Elle a été conforme à sa vie, en sorte que je puis vous assurer, en homme d'honneur, que jamais on ne peut mourir plus chrétiennement et plus fortement qu'a fait Son Éminence. Cette perte est très-grande pour l'État, au delà même de ce qui se peut prévoir. Le roi, ayant résolu de se gouverner par soi-même, empêchera qu'elle ne puisse avoir des suites et qu'elle ne diminue le lustre dans lequel est son royaume; c'est à quoi tous les gens de bien doivent contribuer[1]. » Ce langage au fond trahissait un certain trouble. Surpris d'abord par la résolution de Louis XIV, les gens de cour ne tardèrent pas à douter qu'il eût assez de persévérance et d'application aux affaires pour en soutenir longtemps le poids; on recommença donc à chercher, parmi les ministres, qui serait le premier. Le plus grand nombre, éblouis, fascinés par le brillant, se tournaient en admiration du côté de Fouquet; les gens plus sensés, qui s'attachaient au solide, étudiaient Le Tellier. Par tempérament et par politique, Le Tellier ne voulait pas être le premier, mais il ne voulait plus être le second. Il appuya de toutes ses forces le gouvernement personnel de Louis XIV, il l'éclaira de toutes ses lumières, il lui communiqua les secrets de sa profonde expérience; enfin, il s'unit étroitement avec Col-

[1] *Dépôt de la Guerre*, T. 168. — *N. B.* Les documents empruntés à cette source seront dorénavant désignés par les lettres *D. G.*, suivies du numéro d'ordre du tome indiqué.

bert contre l'ennemi commun, l'audacieux Fouquet. Ce fut entre Louis XIV, Colbert et Le Tellier une véritable conspiration; plusieurs fois retardée par la prudence du secrétaire d'État de la guerre, la crise éclata le 5 septembre 1661. Voici ce que Le Tellier mandait peu de jours après au comte d'Estrades : « Le roi, étant mal satisfait depuis longtemps de la conduite de M. le surintendant, avoit, il y a quelques mois, le dessein de le faire arrêter, et il est vraisemblable que Sa Majesté a pris occasion de ce voyage [de Nantes] pour se rendre plus facilement maître de Belle-Isle et des autres places qu'il tenoit en Bretagne, et pour pouvoir aussi plus sûrement saisir ses papiers et ceux de ses commis. » Il écrivait encore le même jour[1] à l'intendant Bezons : « Vous aurez sans doute appris l'arrêt que le roi a fait faire de la personne de M. le surintendant, et qu'il a été conduit de la ville de Nantes, où la chose se fit, au château d'Angers, où il est gardé. Vous jugerez bien que cette résolution ne peut avoir été prise que sur la mauvaise satisfaction qu'avoit Sa Majesté de sa conduite en l'administration des finances, et particulièrement de la dissipation qu'il faisoit dans ses bâtiments. Il est bon aussi que vous sachiez que Sa Majesté a supprimé la fonction de surintendant, et résolu de prendre elle-même le soin des dépenses de son État, en signant toutes les expéditions qui les autorisent, par l'avis de ceux qui composent le conseil royal des finances qu'elle a formé et dont M. le maréchal de Villeroi est le chef, et MM. d'Haligre, de Sève et Colbert sont membres, les-

[1] 17 septembre, *D. G.* 169.

quels s'appliqueront aussi à tout ce qui regardera la recette. » L'inimitié de Le Tellier contre Fouquet était assez notoire et se justifiait assez d'elle-même pour qu'il n'eût pas besoin de la couvrir d'un mensonge odieux, inutile et maladroit; à qui espérait-il donner le change, en écrivant au marquis de Charost, gendre du surintendant, la lettre suivante, monument d'hypocrisie? « Je me persuade facilement que vous aurez été touché de la disgrâce de M. le surintendant, et je serois étonné si elle n'avoit pas fait en vous cet effet-là. Pour moi, je vous assure que je le plains extrêmement et que je le voudrois servir, et que je n'en perdrai point l'occasion[1]. »

La chute de Fouquet convainquit enfin ceux qui, depuis la mort de Mazarin, attendaient encore un premier ministre; mais, en relevant la condition des secrétaires d'État, désormais en communication directe avec le roi, n'était-elle pas pour eux un avertissement sévère? Unis pour la même entreprise, les grands ennemis du surintendant avaient agi chacun par des motifs différents : Le Tellier, par crainte de l'ambitieux; Colbert, par indignation contre le dilapidateur des deniers publics; Louis XIV, enfin, par colère contre l'insolent qui volait son maître pour l'écraser de sa magnificence. « La dissipation qu'il faisoit dans ses bâtiments » avait « particulièrement » irrité le roi; c'était donc l'orgueil, ou plutôt la vanité royale qu'il s'agissait de ménager; telle fut la leçon de conduite, la seule leçon que les ministres tirèrent de la disgrâce de leur

[1] 20 septembre, *id.*

collègue. Louis XIV avait, comme Philippe II, le goût des détails; ils encouragèrent ce goût et le poussèrent même à l'excès; en trompant par la multiplicité des affaires un appétit de travail qui était réel et sérieux, ils l'assouvissaient d'abord par les petites et tenaient les grandes en réserve; mais toutes lui étaient présentées. Rien ne se faisait à l'insu du roi; rien ne se faisait qu'en son nom; pouvait-il cependant tout connaître par le fait et tout décider de sa pleine et seule volonté? Il suffisait qu'on le lui dît et qu'il le crût. Lorsqu'un secrétaire d'État arrivait pour le travail à l'heure indiquée, son sac rempli de dossiers et de dépêches, il avait eu soin de laisser dans chaque affaire un point sans importance à résoudre, dans chaque dépêche un ou deux mots à suppléer ou à changer; le secrétaire d'État suggérait; le roi résolvait, suppléait, changeait et signait. On peut dire que, dans son gouvernement, Louis XIV eut surtout le ministère de la signature.

De tous les ministres, Le Tellier était celui qui avait, dans ses rapports avec le roi, les formes les plus modestes; il s'efforçait d'y plier le caractère plus impérieux de son fils; il y réussit en partie, mais il eut soin de rapporter tout son succès aux leçons mêmes de Louis XIV. La fougue du jeune Louvois, tempérée par la soumission, flattait l'orgueil du maître; il se complaisait dans son élève et le récompensait de ses efforts. Au mois d'octobre 1661, un mois après la chute de Fouquet, Louis XIV donnait à Louvois, par privilége, la permission d'établir entre les ports de Provence et d'Italie un service de communications régulières,

« étant bien aise, disait le roi, de favoriser et de gratifier ledit sieur marquis de Louvois, en considération des services qu'il nous rend avec beaucoup d'assiduité et de zèle[1]. » Enfin, le 24 février 1662, il lui donnait l'autorisation de signer comme secrétaire d'État. Cette grâce était un présent de noces; le 19 mars, Louvois épousait une riche et noble héritière, Anne de Souvré, fille unique de Charles de Souvré, marquis de Courtenvaux. Tout lui venait donc à la fois, le pouvoir et la richesse[2].

L'existence politique de Louvois commence à cette date; désormais associé à la charge de son père, dont il n'avait jusqu'alors que la survivance, il en exerce avec lui toutes les fonctions. Peu à peu Le Tellier se retire; il fait tous les jours la part plus grande à son fils; déjà hors de l'administration militaire en 1667, l'importance de la guerre de Flandre l'y ramène pour un temps; mais, en 1668, après le traité d'Aix-la-Chapelle, il en sort pour n'y plus rentrer. Ministre d'État, délibérant sous les yeux de Louis XIV avec Colbert et de Lionne, il travaille à faire pénétrer et prévaloir dans le conseil l'influence toujours croissante de Louvois, qui n'y a pas encore séance. mais dont la place y est déjà marquée.

En 1662, Louvois avait vingt et un ans, Louis XIV

[1] Déclaration du roi, qui permet à M. le marquis de Louvois d'établir dans les villes maritimes du pays de Provence, aux endroits les plus commodes pour le commerce, tel nombre de barques, tartanes, chaloupes, brigantins ou vaisseaux qui sera jugé nécessaire, et de les faire partir à jours certains et réglés pour aller en la ville de Gênes et autres villes qui sont sur la côte d'Italie. N° 348, *D. G.* 171.

[2] Il y a dans le tome 173 un grand nombre de lettres de Louvois, en réponse à des compliments.

vingt-quatre; l'âge toutefois les rapprochait moins que l'accord frappant de leurs sentiments et de leurs idées, leur goût pour la domination, leur grande et juste confiance dans les qualités militaires de la nation qu'ils allaient pousser aux armes, leur profond et insolent dédain pour toutes les nations étrangères. Et de fait, les plus puissantes et les plus hautes s'inclinaient devant la suprématie de la France. Non-seulement l'Espagne avait fait le complet sacrifice des territoires que le traité des Pyrénées lui avait enlevés; mais l'honneur castillan lui-même ne savait plus garder sa fierté proverbiale. Lorsque le baron de Watteville, ambassadeur d'Espagne, eut fait insulter publiquement, dans les rues de Londres, le comte d'Estrades, ambassadeur de France, le roi Catholique se hâta de rappeler et de punir son représentant et de désavouer solennellement toute prétention de marcher de pair avec le roi Très-Chrétien. En Angleterre, où la restauration des Stuarts venait de s'accomplir, Charles II inaugurait ses rapports avec la France en lui vendant Dunkerque, ce nouveau Calais que Cromwell ne s'était pas donné la peine de prendre lui-même aux Espagnols, mais qu'il avait fait prendre et s'était fait livrer par Mazarin. En Allemagne, le chef de la maison d'Autriche, l'empereur Léopold, impuissant contre ses vassaux, impuissant contre les Turcs, se voyait au moment de souffrir ou même de solliciter l'intervention armée du roi de France dans les affaires de l'Empire et jusque dans ses États héréditaires. La Hollande seule, gouvernée par Jean de Witt, se tenait dans une attitude respectueuse sans humilité; mais quelle considération ce

peuple de marchands pouvait-il attendre d'une nation de soldats? Car ce n'était pas Louis XIV et Louvois seulement qui professaient le dédain des étrangers, c'était toute la France.

Comment la France à son tour était-elle jugée par les étrangers? Voici le portrait que traçait d'elle un de ses adversaires les plus actifs et les plus redoutables, le baron de Lisola, publiciste et diplomate franc-comtois, qui mit tour à tour sa verve toute française au service de tous les ennemis de la France : « La France est un royaume qui a toutes ses parties unies, abondante en hommes, industrieuse en commerce, qui attire avec ses bagatelles et ses modes l'argent de toutes les autres nations, qui a des ports considérables sur l'Océan et la Méditerranée, et n'a point de puissances considérables à redouter en son voisinage que celle de la maison d'Autriche. Le génie de la nation est naturellement porté aux armes, ardent, inquiet, ami de la nouveauté, désireux des conquêtes, prompt, agissant, et flexible à toutes sortes d'expédients qu'il juge propres à ses fins.

« Les maximes de leur gouvernement sont les suivantes : premièrement, d'entretenir toujours la guerre au dehors, et d'exercer leur jeune noblesse aux dépens de leurs voisins. Cette maxime est très-politique et fort ajustée à leur propre utilité, mais très-incommode pour tout le reste du monde. En effet, il est constant que le génie de la nation ne peut pas souffrir qu'il subsiste longtemps dans l'oisiveté de la paix; il faut de l'aliment à ce feu, et, si on ne lui en donnoit au dehors, il s'en formeroit de lui-même des matières au dedans. Il faut ajouter encore, à cette propension naturelle, la coutume de la plupart de leurs provinces et les dispositions particulières des illustres familles qui donnent de si grands avantages aux aînés qu'elles ne laissent presque rien aux cadets que l'industrie et l'épée; et, comme ils ne cultivent pas les lettres et que leur condition ne leur permet pas de s'appliquer aux arts mécaniques, il ne leur reste que la guerre ou la filouterie pour se tirer de la misère; d'où il arrive que ce royaume se trouve toujours rempli d'une jeunesse oisive et bouillante, prête à tout entreprendre, et qui cherche de l'exercice à sa valeur aux dépens de qui que ce soit. La liberté qu'ils avoient autrefois de décharger leur bile et de courir à la fausse gloire par des combats particuliers leur est à présent ravie par de justes édits. Les petits tours d'industrie, par lesquels ils se mettoient autrefois à l'abri de la nécessité, leur sont aujourd'hui sévèrement défendus; mais, en même temps qu'on leur ferme toutes les voies pour s'épanouir la rate dans leur patrie, les politiques de France ont cru qu'il falloit de nécessité ouvrir un autre chemin pour évaporer cette flamme qui rongeroit leurs propres entrailles, si elle ne trouvoit point d'autre issue. De plus, comme les plus grands revenus de la couronne de France consistent dans la bourse du peuple, et que les contributions immenses ne se peuvent exiger, en temps de paix, sans faire beaucoup de mécontents, il est nécessaire de les repaître de la fumée de quelques conquêtes et d'avoir toujours des prétextes pour demeurer armés et soutenir par la force cette autorité royale, qui s'est si étrangement dé-

bordée hors des limites de leurs lois fondamentales. Comme il leur est impossible de satisfaire tous les princes et les grands de leur royaume, et que, depuis le règne d'Henry III, ils ont pris pour règle de leur conduite de les abaisser autant qu'ils pourroient, il leur est extrêmement convenable de les tenir occupés dans des guerres étrangères et les piquer de gloire, pour les faire consommer dans des emplois ruineux.

« Leur seconde maxime est d'entrer dans toute sorte d'affaires à droite ou à gauche, et faire partout les arbitres, par force ou par adresse, par autorité ou par surprise, par menaces ou par amitié, et d'entrer comme médiateurs, même dans les traités de paix où ils sont parties intéressées. En tous les différends passés et présents, ils n'ont jamais hésité de prendre parti; il n'y a jamais eu de querelle en laquelle ils n'aient eu l'adresse de s'y former quelque intérêt et quelque droit, et jamais aucun peuple n'a témoigné le moindre penchant à se rebeller qu'ils n'en aient aussitôt fait des alliés. Mais l'expérience a fait voir qu'ils ne sont jamais entrevenus dans aucune guerre que pour l'aigrir, ni dans aucune paix que pour y jeter des semences de nouveaux procès. Il seroit superflu d'en faire le dénombrement, puisqu'il n'y a personne si peu versé dans l'histoire qui ne demeure d'accord de cette vérité, et que les exemples modernes nous l'ont fait assez connoître. Dans les derniers troubles d'Allemagne, dans lesquels s'étant ingérés d'abord sous couleur de protection, avec mille protestations plausibles qu'ils ne prétendroient jamais rien pour eux que la satisfaction de leurs alliés, quand l'affaire est

venue à sa crise, ils ont démembré l'Alsace du corps de l'Empire, par le même artifice qu'ils en détachèrent les Trois Évêchés sous le règne d'Henry II.

« La troisième maxime est d'avoir pour unique règle l'intérêt d'État, sans que la foi des traités, ou le bien de la religion, ou les liens du sang et de l'amitié les arrêtent. Tout ce que les Turcs ont fait dans la chrétienté, depuis François Ier jusqu'à notre temps, ils le doivent aux alliances de la couronne de France avec la Porte Ottomane, aux diversions qu'elle a faites en leur faveur contre tous ceux qui ont voulu entreprendre quelque chose contre cet ennemi commun; et, quoique la religion protestante lui doive une partie de ses progrès, la France ne laisse pas de donner de secrètes vues aux catholiques, pour leur faire considérer sa puissance comme la seule qui, n'étant liée par aucune capitulation, est en état de réduire toutes les sectes sous l'obéissance de l'Église. En un mot, pour l'érection de leur monarchie, ils imitent et appliquent à de mauvais usages la maxime que saint Paul pratiqua pour l'agrandissement de celle du Christ, *factus sum omnibus omnia*, et, comme cet apôtre s'accommodoit à toute sorte de génies pour les gagner à l'Église, qu'il pleuroit avec les affligés et prenoit part à la consolation de ceux qu'il voyoit satisfaits, ceux-ci, par une fausse imitation de cette sainte conduite, s'accommodent aux intérêts de tout le monde pour les faire servir aux leurs et sacrifient la religion, toutes les fois qu'elle entre en compétence auprès d'eux avec l'intérêt d'État.

« Leur quatrième maxime est de tenir, tant qu'ils

peuvent, les États étrangers occupés et divisés chez eux, ou engagés dans quelque guerre étrangère ; l'Angleterre, l'Empire, l'Italie, le Danemark et l'Espagne en ont fait une triste expérience.

« Toutes ces maximes sont proprement de conquérants, et autant de marques d'un vaste et profond dessein tramé depuis longtemps. Les prédécesseurs du roi Très-Chrétien n'ont pu le conduire à sa perfection, parce que les guerres civiles, la puissance d'Espagne et les justes limites qu'avoit pour lors l'autorité royale, étoient de puissantes barrières pour les arrêter; mais à présent qu'ils ont imposé chez eux une loi absolue sur tous leurs sujets, et qu'ils ont mis en désunion tous les étrangers, il ne leur reste plus que de vaincre le troisième obstacle, en achevant d'accabler la monarchie d'Espagne, pour passer, sur nos ruines, à la conquête de tous les autres États. L'unique remède est d'embrasser promptement des maximes propres à contre-miner les leurs. Ils ont un royaume uni en toutes ses parties : unissons nos volontés et nos puissances; leur repos consiste dans notre trouble : cherchons notre sûreté dans l'abaissement de leur orgueil; ils agissent par voie de fait : repoussons la force par la force; ils nous amusent par de vaines espérances de paix : mettons-nous en état de les obliger à la souhaiter sérieusement; enfin, ils en veulent à tous : faisons donc une cause commune, et ne mettons pas toute notre ressource en la grâce du Cyclope, qui ne fut profitable à Ulysse que par un bonheur inespéré[1]. »

[1] *Bouclier d'État et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle.* 2e éd., 1667, p. 332 et suivantes.

Ce langage est de tradition, c'est celui des rivaux, des adversaires, des éternels jaloux de la France; ce sont toujours les mêmes accusations, les mêmes insinuations, les mêmes griefs, les mêmes inquiétudes, les mêmes appels. Supprimez quelques détails, modifiez le costume, voilà un portrait qui, pour dater de deux cents ans, n'aura pas trop vieilli. La France de Louis XIV n'avait pas trop à se plaindre de son image; si, par malveillance, le peintre avait chargé quelques traits, l'ensemble du moins accusait la touche vive et spirituelle d'un maître.

Lisola y avait ajouté une rapide esquisse du jeune roi; mais il avait eu soin de désavouer à l'avance les écarts de sa verve : « Mon dessein, disait-il, est de parler des choses sans attaquer les personnes, et si mon sujet m'entraîne par force à quelques plaintes et à quelques reproches, je proteste solennellement que je prétends que la sacrée personne du roi Très-Chrétien en soit exceptée[1]. Le premier gouverneur du roi, continuait-il, lui a donné pour modèle la vie et les desseins d'Henry IV. Ce prince, tant par son propre génie que par les heureux succès de ses premières armes, a pris goût à ces documents et s'est uniquement proposé cet exemple pour la règle de sa conduite. L'histoire de ce grand roi a été sa lecture plus ordinaire; il a, comme lui, pris grand soin d'accumuler des trésors; il a recherché, comme lui, des alliances au dehors et a fait ensuite un puissant armement; il faut donc conclure qu'il agit sur les mêmes plans et que toutes les choses

[1] *Bouclier d'État*, préface.

que nous voyons aujourd'hui ne sont que des projets renouvelés et des effets des impressions qu'il a sucées avec le lait. Pour tirer les conséquences de ces principes, il ne faut que lire les mémoires d'Henry IV et ceux du président Jeannin, et conclure que tout ce que ce grand roi avoit conçu dans son idée, celui-ci le veut éclore par ses armes, mais, comme le désir de la gloire n'a point de bornes, et que son âge et sa condition présente le mettent en état de fournir une plus longue carrière que Henry le Grand, l'on ne se peut pas promettre raisonnablement que la rapidité du Rhin soit capable de l'arrêter. Les écrivains ont pris grand soin de l'entretenir dans cette pensée, et, comme cette sorte de gens n'a point de plus grande étude que d'observer le foible de leur prince pour y faire couler leurs flatteries, ils ont sacrifié libéralement leurs plumes mercenaires à chatouiller ce désir naturel de gloire qu'ils reconnoissent en lui; les récompenses qu'ils en ont reçues sont des marques authentiques de son approbation, et cet aveu, en un jeune esprit qui se croit en état d'exécuter tout ce qui lui plaît, et qui est imbu de cette maxime que c'est assez d'avoir un titre pour en prendre possession par les armes, est un dangereux préjugé contre tous ceux sur qui il croira avoir quelque chose à prétendre[1]. » Tel était Louis XIV, et ce crayon n'avait rien qui lui pût déplaire. Sans doute il continuait les traditions de ses prédécesseurs, mais il voulait marquer son œuvre personnelle d'un signe particulièrement glorieux; sans doute, la politique de Mazarin

[1] *Bouclier d'État*, p. 25-27

avait été adroite, féconde et couronnée de succès, mais elle lui paraissait manquer de grandeur et d'éclat. Sous Mazarin, la diplomatie avait eu le premier rôle, la guerre n'était venue qu'à la suite et comme auxiliaire; Louis XIV renversa l'ordre de préséance; il fit marcher la guerre d'abord, la diplomatie étant réduite à lui frayer les voies et à formuler en traités les bulletins de conquête. Nul n'était plus propre que Louvois à donner à la guerre le premier rang et à l'y maintenir.

Louis XIV ne cherchait qu'une occasion pour inaugurer publiquement son système; il crut l'avoir trouvée, lorsque l'ambassadeur d'Espagne attaqua l'ambassadeur de France à Londres; mais la prompte soumission de Philippe IV lui fit, à son grand regret, tomber des mains les armes qu'il avait déjà prises. A peine cette insulte diplomatique était-elle réparée, qu'une autre, plus grave, éclatait au siége même de la catholicité, à Rome. Le pape Alexandre VII n'avait jamais été favorable à la France; toutes ses inclinations le portaient vers la maison d'Autriche. Froidement respectueux envers la personne du souverain pontife, le duc de Créqui, ambassadeur de Louis XIV, rendait à ses parents et à ses conseillers hauteurs pour hauteurs. Mario Chigi, frère du pape, et le cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, étaient les plus emportés contre la France et contre son représentant. Le 20 août 1662, à l'occasion d'une rixe comme il en survenait souvent entre les sbires et les gens de l'ambassade, la garde corse, excitée par des ordres secrets, vint attaquer, en corps, ses officiers en tête, le palais

même de l'ambassadeur; la duchesse de Créqui vit tomber, à la portière de sa voiture, un de ses pages, mortellement frappé. Le pape affecta de regarder et de traiter cette agression comme un désordre vulgaire, il se contenta d'en témoigner quelques regrets, et l'ambassadeur, ne pouvant obtenir le châtiment qu'il exigeait et des auteurs et des fauteurs de l'attentat, sortit de Rome pour attendre, à Florence, les ordres du roi. A la première nouvelle de ces événements, Louis XIV éclata; il voulut que l'offense fût rendue publique et commune à toute la France, afin de l'associer à son indignation et à ses désirs de vengeance; par ses ordres Le Tellier écrivit à tous les gouverneurs et à tous les intendants : « Je vous adresse, par le commandement du roi, une relation de la violence exercée à Rome contre M. le duc de Créqui, madame la duchesse sa femme, leurs domestiques et les François qui étoient dans la ville[1]. » Le roi d'Espagne, la république de Venise, le duc de Savoie, le grand-duc de Toscane, s'étaient empressés d'offrir leur médiation; elle fut repoussée; le nonce fut reconduit militairement à la frontière, et, le 18 novembre, Le Tellier écrivit au duc de Créqui : « Sa Majesté ne songe plus présentement qu'à former une armée et à faire préparer toutes les choses nécessaires pour la faire marcher en Italie le plus diligemment qu'il sera possible[2]. »

Faire la guerre au pape, c'était grave; la disproportion même des forces matérielles ne faisait qu'augmenter les difficultés morales de l'entreprise, et, dans

[1] 9 septembre 1662, *D. G.* 174
[2] *D. G.* 175

l'autorité du pontife, le spirituel et le temporel se trouvaient tellement confondus, que la conscience des fidèles s'alarmait, même en France, d'une attaque contre le souverain de Rome, chef de l'Église. Les conseillers d'Alexandre VII avaient compté, sans doute, sur cette inquiétude des populations catholiques, mais ils avaient surtout compté sur les princes, comme le roi d'Espagne et l'Empereur; ni l'un ni l'autre n'ayant voulu se commettre avec la France en faveur du saint-siége, le pape, isolé, fit alors certaines concessions que Louis XIV déclara insuffisantes. Le 19 mars 1663, Le Tellier mandait à l'intendant d'Aubeville : « Comme le roi reconnoît que le pape n'est pas en volonté de lui donner la juste réparation qui lui est due de la violence et de l'énorme attentat commis à Rome en la personne de M. le duc de Créqui, Sa Majesté a enfin, avec beaucoup de regret, pris résolution de faire marcher vers l'État ecclésiastique une armée composée de seize mille hommes de pied et de huit mille chevaux, et d'obtenir par la force des armes les satisfactions qui lui ont été refusées par les voies de la douceur[1]. » Le duc de Savoie s'était engagé à donner passage aux troupes françaises à travers ses États[2]; pareil engagement fut demandé, par voie diplomatique, au gouverneur espagnol du Milanais, ainsi qu'aux ducs de Parme et de Modène; aucun d'eux ne refusa. En France, des arrêts du parlement de Paris, une déclaration solennelle de la Sorbonne, mirent en déroute les partisans de l'inviola-

[1] *D. G.* 177.
[2] C'était madame Servient, femme de l'ambassadeur de France, qui avait conduit cette négociation en l'absence de son mari.

bilité pontificale, et le parlement d'Aix, après une insurrection du peuple d'Avignon contre le vice-légat, prononça la réunion du Comtat-Venaissin à la France.

Rassuré dès lors sur les dispositions religieuses de ses sujets, Louis XIV envoya au delà des Alpes, au mois de septembre 1663, après un an d'attente, un corps d'avant-garde, composé de trente-deux compagnies d'infanterie, et de vingt-six compagnies de chevaux-légers. Un siècle et demi ne s'était pas écoulé depuis que le connétable de Bourbon avait marché contre Clément VII, et que ses grossiers lansquenets, allemands et luthériens, avaient mis Rome à sac et le pape à rançon. Comme les amis d'Alexandre VII réveillaient ces odieux souvenirs, Louis XIV, auquel il importait « qu'on ne crût point en Italie qu'il envoyoit des troupes huguenotes faire la guerre au pape, » avait pris la singulière précaution de recommander à l'intendant, chargé d'organiser le service des vivres, de passer des traités spéciaux pour les jours maigres, et de faire ostensiblement distribuer aux troupes, ces jours-là, du poisson salé et du fromage au lieu de viande[1]. C'était une façon nouvelle de dégager, dans cette affaire, l'élément politique et temporel de l'élément spirituel et religieux. Tandis que l'avant-garde française prenait ses quartiers dans les duchés de Parme et de Modène, le reste des troupes se rassemblait en Provence et en Dauphiné. Au mois de janvier 1664, des pouvoirs étaient expédiés pour le maréchal du Plessis-Praslin, commandant en chef, pour le

[1] *D. G.* 182. Introduction.

duc de Créqui, le marquis de Bellefonds, le marquis de Fourilles et le comte de Duras, lieutenants généraux de l'armée.

Suivant son usage, la cour de Rome avait traîné les choses en longueur ; au dernier moment, voyant la menace près de se traduire en voie de fait, elle capitula. Le 12 février, l'abbé Rasponi signa le traité de Pise avec l'abbé de Bourlemont. Le cardinal Chigi, neveu du pape, revêtu, spécialement pour la circonstance, du titre de légat, devait porter au roi de France toutes les réparations qu'il souhaiterait, et les lui offrir, officiellement au nom d'Alexandre VII, souverain de Rome, officieusement au nom du pape Chigi, chef de la famille[1]. Telles étaient les satisfactions que Louis XIV avait exigées pour sa personne, en France, au vu de sa cour et de son peuple. A Rome, il en exigeait pour son représentant d'également solennelles et de plus efficaces ; un frère du pape devait aller recevoir, à la frontière des États de l'Église, le duc de Créqui et l'accompagner jusqu'à son palais. Déjà les principaux agents de la police romaine avaient été chassés, un sbire et un Corse pendus ; toute la garde corse dut être licenciée et chacun de ceux qui la composaient, individuellement déclaré incapable de servir ; enfin une pyramide dut être élevée dans Rome, avec une inscription commémorative de l'attentat et de la réparation. Moyennant ces conditions principales et quelques autres, stipulées en faveur des ducs de Parme et de Modène, ses alliés, Louis XIV consentait à pardonner

[1] Le cardinal Imperiali devait aussi venir solliciter lui-même son pardon.

l'offense et à restituer au pape la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin. Le 22 février, Louvois envoyait en Provence les ordres nécessaires pour arrêter l'embarquement des troupes [1].

Quelque satisfait que dût être l'orgueil de Louis XIV, c'était encore une fois la guerre qui lui échappait ; il l'aurait regrettée, même dans cette circonstance, même contre un adversaire aussi faible que le pape, et quelque douteuse qu'en eût été la gloire, si le hasard des événements n'était venu lui offrir, tout à propos, la plus étrange et la plus heureuse des compensations. Dans la même lettre où Le Tellier faisait connaître au marquis de Bellefonds l'accommodement avec le pape, il ajoutait cette autre nouvelle : « Le roi a résolu d'assister l'Empire d'un corps de six mille hommes contre les Turcs [2]. » Ainsi Louis XIV avait la singulière fortune de pouvoir immédiatement tourner, contre les ennemis de la chrétienté, les mêmes armes qui venaient de menacer le père commun des fidèles ; de l'agression contre le pape il passait à la croisade. Tel est l'intérêt religieux d'une expédition dont l'importance politique est assez marquée par le nom de campagne de Hongrie. Elle est, dans le règne personnel de Louis XIV, ce premier fait de guerre qu'il attendait avec tant d'impatience. Elle est aussi le début de Louvois dans une affaire de grande importance ; non pas qu'il y ait agi seul et sans contrôle ; il n'a eu sans

[1] 7 janvier 1664. État des troupes qui doivent s'embarquer à Arles pour Toulon; 261 compagnies. Le contre-ordre est du 22 février. *D. G.* 182-183

[2] 22 février 1664. *D G.* 182

doute ni tout le souci ni tout le bénéfice de la responsabilité ; mais en travaillant à côté de Le Tellier, son père et son maître, il a pu juger, par l'application, ce que valaient les principes, ou plutôt les usages, sur lesquels se fondaient alors l'administration militaire et l'organisation des armées ; il en a touché au doigt les vices et les abus ; il a pu constater, dans l'action, les qualités et les défauts des troupes françaises, les qualités et les défauts des troupes de l'Empereur et de l'Empire. En même temps, il s'est initié davantage aux mystères de la politique étrangère, aux secrètes pratiques de la diplomatie ; il a complété, en un mot, et perfectionné son éducation. Encore qu'il n'ait suivi que de loin les péripéties de la campagne de Hongrie, on a presque le droit de dire qu'il y a fait ses premières armes, et sans doute celui de la marquer en tête de ses états de service.

La puissance du Turc, comme on disait au dix-septième siècle, était formidable et agressive. L'opiniâtreté de ses prétentions sur la Transylvanie et sur la Hongrie, le nombre et l'ardeur des hordes musulmanes, mettaient la maison d'Autriche en détresse, l'Allemagne en alarme et l'Europe en éveil. Rallumée en 1663, la guerre avait eu, dès la première campagne, des effets désastreux pour les populations riveraines du Danube. Sans compter des milliers de victimes égorgées, quatre-vingt mille prisonniers avaient été poussés par le vainqueur au delà des Balkans. Quelques jours de marche pouvaient amener l'armée du grand visir sous les murs de Vienne, tandis que, réduit aux seules ressources des pays héréditaires, le génie même de

Montecuculi se serait épuisé en vains efforts pour sauver la capitale de l'Autriche. Pour conjurer cette crise, l'empereur Léopold fit partout solliciter des secours, dans toute l'Allemagne et jusqu'en France. Les cercles de l'Empire avaient les premiers répondu à son appel; mais à côté, au sein même de ces divisions légales de l'Allemagne, la savante anarchie, organisée par l'habileté de Mazarin et consacrée par le traité de Westphalie, avait permis des associations, des ligues particulières, qui étaient d'ailleurs de tradition dans le vieux corps germanique. Telle était l'alliance du Rhin, qui comptait, parmi ses principaux membres, les trois Électeurs ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, l'évêque de Munster, les ducs de Brunswick et de Juliers, le landgrave de Hesse et le roi de France. Louis XIV n'y figurait, il est vrai, que sous le titre simple et modeste de « membre de la paix; » mais son influence incontestée pouvait changer le caractère défensif de cette ligue, instituée pour le maintien des traités, et la tourner offensivement contre la puissance autrichienne. En accordant sans difficulté ses secours à l'Empereur, Louis XIV avait eu soin de stipuler expressément comme membre de l'alliance du Rhin et sous la condition formelle que ses troupes seraient jointes au corps spécialement fourni par ses confédérés. Les ministres impériaux hésitèrent. « Ce n'est pas sans raison, sire, écrivait au roi M. de Gravel, son envoyé près de la diète, ce n'est pas sans raison qu'ils ont une si grande répugnance à une pareille jonction, puisqu'ils confirment par là l'alliance qui leur est odieuse et qu'ils ne craignent pas moins que le

Turc [1]. » La crainte du Turc l'emporta cependant. Le comte Strozzi, envoyé extraordinaire de l'Empereur en France, reçut l'ordre d'accepter le secours du roi en qualité d'allié des princes du Rhin. Aux termes du traité de 1658, qui avait constitué la ligue, le contingent de l'alliance était fixé à six mille quatre cents hommes de pied et trois mille deux cent trente chevaux, sur lesquels Louis XIV devait fournir, pour sa part, seize cents fantassins et huit cents cavaliers. Mais la gravité des circonstances, les intérêts de sa politique et les exigences de sa gloire lui faisant regarder ce nombre comme insuffisant, il résolut d'envoyer en Allemagne quatre mille hommes d'infanterie et deux mille cavaliers. Dans un temps où la guerre se faisait encore avec de petites armées, où les forces réunies de la France et de l'Allemagne, dans cette campagne même, ne dépassèrent pas vingt-cinq mille combattants, six mille hommes étaient un gros secours; c'était assez du moins pour soutenir et accroître la réputation militaire de la France.

Une autre question agitait les conseils de l'Empereur, la diète, les États allemands. A quel généralissime confier le commandement d'un armée composée d'éléments si disparates, et le sort d'une campagne qu'il fallait à tout prix rendre décisive? On parlait de Turenne, du Suédois Wrangel, même du prince de Condé [2]. Le choix d'un Français aurait flatté l'orgueil

[1] 17 janvier 1664. *Aff. étrangères*, Ratisbonne, t. 2. — Le Tellier à Bellefonds, 22 février 1664 : « L'Empereur avoit d'abord fait quelque difficulté de recevoir secours de Sa Majesté en qualité d'allié des princes du Rhin, mais l'on croit qu'il y donnera les mains. » *D. G.* 182.

[2] Gravel au roi, 17 janvier 1664.

de Louis XIV ; mais ses griefs trop récents contre le héros de la Fronde, ses ressentiments mal éteints et mal dissimulés sous une affectation de sollicitude, donnaient au prince de Condé une exclusion péremptoire. « Je veux bien, écrivait-il à M. de Gravel, vous confier ma pensée secrète là-dessus, qui est que je ne serois pas bien aise que le premier prince de mon sang allât essuyer les périls d'un emploi de cette nature, où il seroit d'ailleurs fort difficile de réussir et particulièrement à un François; aussi la bonne volonté que j'ai pour mondit cousin ne me permettroit pas de lui donner la permission de l'accepter, s'il lui étoit offert[1]. » Écarter, sous un tel prétexte, le prince de Condé, c'était, du même coup, volontairement ou non, rendre Turenne impossible. D'ailleurs, la difficulté de concilier les prétentions rivales devait faire ajourner toute solution décisive. L'Autriche repoussait Turenne et proposait un archiduc; le collége des Électeurs avait pour candidat le margrave de Bade, repoussé à son tour par le conseil de l'alliance du Rhin, dans le sein duquel on ne parvenait pas même à s'entendre. De guerre lasse, on arrêta que chaque division de l'armée aurait son chef indépendant, Montecuculi pour les troupes de l'Empereur, le margrave de Bade pour les troupes des cercles, et le comte de Holac[2] pour les troupes de l'alliance; arrangement déraisonnable et infailliblement désastreux, si la pratique de la guerre et les nécessités du champ de bataille n'eussent tranché

[1] Le roi à Gravel, 9 février 1664. *Aff. étrangères.* Ratisbonne, 2.
[2] C'est le nom que lui donnent les documents français : les Allemands le nommaient le comte de Hohenlohe.

la question en donnant le commandement suprême à celui qui était, à la fois, le plus habile et le plus responsable, à Montecuculi.

En France, l'honneur de conduire le corps auxiliaire fut aussi vivement, quoique plus discrétement brigué. Toutefois, le choix de Louis XIV excita quelque surprise. Comme s'il eût voulu rendre plus sensible au prince de Condé la disgrâce dont il venait de lui donner un si accablant témoignage, ce fut à l'un de ses anciens amis, devenu son ennemi mortel, au comte de Coligny, qu'il confia cette mission si enviée. C'était d'ailleurs un choix qui convenait merveilleusement à une troupe française. Grandement né, brave, intelligent, vif d'esprit et robuste de corps, le comte de Coligny joignait, à la hauteur et à la fermeté du caractère, cette sollicitude pour le soldat, cette facilité de manières et cette verve de langage qui, dans tous les temps, ont fait la bonne popularité de nos meilleurs hommes de guerre. Le corps d'armée dont il avait le commandement se composait de cinq régiments d'infanterie, Piémont, Espagny, Turenne, Grancey, La Ferté, et de quarante compagnies de cavalerie dont vingt-six avaient hiverné dans les duchés de Modène et de Parme. C'étaient celles qui, après avoir été sur le point de faire la guerre au pape, allaient la faire au Turc, « qui sont deux choses bien différentes, » disent les mémoires de Coligny. Les comtes de La Feuillade et de Podwitz servaient comme maréchaux de camp ; le comte de Gassion, et sous lui, le comte de Sault, les marquis de Ragny et de Bissy, commandaient la cavalerie. Un parent de Le Tellier, M. Robert,

était l'intendant de l'armée. En outre, cent vingt jeunes gentilshommes, des premières familles de France, avaient obtenu de faire campagne, en qualité de volontaires.

Toutes ces troupes, pleines d'ardeur, partirent de Metz, le 17 mai 1664; le 31, elles passaient le Rhin, aux environs de Spire. Par malheur, chez cette brillante jeunesse qui grossissait l'état-major du comte de Coligny, l'impertinence nationale éclatait sans réserve, n'épargnant ni les usages ni la naïve et franche hospitalité des alliés allemands. Le chef lui-même, attisant cette manie indiscrète par des remontrances qui n'étaient ni sincères ni sévères, se laissait emporter à des accès de verve railleuse dont sa correspondance officielle, bien plus piquante et bien plus complète que ses mémoires, offre de trop fréquents et trop peu édifiants témoignages. «Mon devoir, écrivait-il à Le Tellier et à Louvois, m'oblige de vous dire que les troupes ont vécu avec toute la discipline que le roi a désirée dans leur marche, et que, quelque antipathie qu'il y ait de toute éternité entre le soldat et la poule, il ne s'en est pas tué douze, encore fut-ce le jour qu'ils partirent tous ivres de Metz. Vous verrez, par la lettre que j'ai l'honneur d'écrire au roi, le bon état de ses troupes au passage du Rhin proche de Spire. J'ai été transporté de joie aujourd'hui en achevant de les voir; la cavalerie est admirable; Turenne et La Ferté triomphent et tout est bon... Tout ceci va fort rondement et bien gaiement. Point de crieries, point de bruit, point de querelles. Officiers, soldats, volontaires, tout va bien. Il n'est pas arrivé, depuis le jour de notre départ

de Metz, la moindre chose qui mérite de vous en entretenir, si ce n'est que j'ai reçu plus d'ambassadeurs que le Grand Mogol, qu'on ne parle point à moi sans me demander audience, quoique je sois fort accessible, mais c'est la mode, et que je n'arrive jamais dans un quartier que je n'y voie arriver, en même temps, un grand cerf et un grand sanglier; tout cela est accompagné de beaucoup de vin, et c'est la mode du pays et d'haranguer les généraux. Le françois de ces messieurs n'est pas si coulant que celui de dom Cosme; mais, dans ces troupes-ci, on ne se moque de personne, et notre jeunesse, qui crèveroit de rire, à Paris, de voir les trognes de ces ambassadeurs ridicules, ne desserre pas les dents ici, tant je leur ai prêché que cela nous rendroit odieux de s'aller moquant de tout le monde. On ne peut pas vivre plus sagement que font tous ces messieurs, et plus honnêtement les uns avec les autres. Je vous demande pardon si je me suis un peu mis sur le style comique, mais je suis si transporté de joie d'avoir vu hier les régiments de Turenne et de La Ferté, et aujourd'hui la cavalerie, que je ne sais ce que je dis. Je suis persuadé que le roi auroit passé deux agréables heures, s'il avoit été caché en quelque coin et qu'il eût vu le bon état, le bon visage et la gaieté de ses troupes, après avoir passé le Rhin [1]. »

[1] Coligny à Le Tellier, 22 et 31 mai 1664. — Coligny à Louvois, 31 mai. « Je suis extrêmement aise de vous savoir de retour de votre voyage de Bourgogne. A l'avenir, j'aurai l'honneur de vous écrire ce qui se passera en ces quartiers. Vous ne serez pas fâché de soulager d'autant M. Le Tellier des peines que je lui donne à lire mes lettres. Nous avons, aujourd'hui, fait passer le Rhin à notre cavalerie. » *D. G.* 190. — Le Tellier à Coligny, 18 juin. « Sa Majesté a vu avec beaucoup de plaisir le soin que vous avez pris de recommander aux volontaires de ne point tourner en dérision ceux

était l'intendant de l'armée. En outre, cent vingt jeunes gentilshommes, des premières familles de France, avaient obtenu de faire campagne, en qualité de volontaires.

Toutes ces troupes, pleines d'ardeur, partirent de Metz, le 17 mai 1664; le 31, elles passaient le Rhin, aux environs de Spire. Par malheur, chez cette brillante jeunesse qui grossissait l'état-major du comte de Coligny, l'impertinence nationale éclatait sans réserve, n'épargnant ni les usages ni la naïve et franche hospitalité des alliés allemands. Le chef lui-même, attisant cette manie indiscrète par des remontrances qui n'étaient ni sincères ni sévères, se laissait emporter à des accès de verve railleuse dont sa correspondance officielle, bien plus piquante et bien plus complète que ses mémoires, offre de trop fréquents et trop peu édifiants témoignages. «Mon devoir, écrivait-il à Le Tellier et à Louvois, m'oblige de vous dire que les troupes ont vécu avec toute la discipline que le roi a désirée dans leur marche, et que, quelque antipathie qu'il y ait de toute éternité entre le soldat et la poule, il ne s'en est pas tué douze, encore fut-ce le jour qu'ils partirent tous ivres de Metz. Vous verrez, par la lettre que j'ai l'honneur d'écrire au roi, le bon état de ses troupes au passage du Rhin proche de Spire. J'ai été transporté de joie aujourd'hui en achevant de les voir; la cavalerie est admirable; Turenne et La Ferté triomphent et tout est bon... Tout ceci va fort rondement et bien gaiement. Point de crieries, point de bruit, point de querelles. Officiers, soldats, volontaires, tout va bien. Il n'est pas arrivé, depuis le jour de notre départ

de Metz, la moindre chose qui mérite de vous en entretenir, si ce n'est que j'ai reçu plus d'ambassadeurs que le Grand Mogol, qu'on ne parle point à moi sans me demander audience, quoique je sois fort accessible, mais c'est la mode, et que je n'arrive jamais dans un quartier que je n'y voie arriver, en même temps, un grand cerf et un grand sanglier; tout cela est accompagné de beaucoup de vin, et c'est la mode du pays et d'haranguer les généraux. Le françois de ces messieurs n'est pas si coulant que celui de dom Cosme; mais, dans ces troupes-ci, on ne se moque de personne, et notre jeunesse, qui crèveroit de rire, à Paris, de voir les trognes de ces ambassadeurs ridicules, ne desserre pas les dents ici, tant je leur ai prêché que cela nous rendroit odieux de s'aller moquant de tout le monde. On ne peut pas vivre plus sagement que font tous ces messieurs, et plus honnêtement les uns avec les autres. Je vous demande pardon si je me suis un peu mis sur le style comique, mais je suis si transporté de joie d'avoir vu hier les régiments de Turenne et de La Ferté, et aujourd'hui la cavalerie, que je ne sais ce que je dis. Je suis persuadé que le roi auroit passé deux agréables heures, s'il avoit été caché en quelque coin et qu'il eût vu le bon état, le bon visage et la gaieté de ses troupes, après avoir passé le Rhin [1]. »

[1] Coligny à Le Tellier, 22 et 31 mai 1664. — Coligny à Louvois, 31 mai. « Je suis extrêmement aise de vous savoir de retour de votre voyage de Bourgogne. A l'avenir, j'aurai l'honneur de vous écrire ce qui se passera en ces quartiers. Vous ne serez pas fâché de soulager d'autant M. Le Tellier des peines que je lui donne à lire mes lettres. Nous avons, aujourd'hui, fait passer le Rhin à notre cavalerie. » *D. G.* 190. — Le Tellier à Coligny, 18 juin. « Sa Majesté a vu avec beaucoup de plaisir le soin que vous avez pris de recommander aux volontaires de ne point tourner en dérision ceux

Cependant, à mesure qu'on avançait en Allemagne, la bonne humeur diminuait, et aussi le bien-être. Les Autrichiens n'avaient pas, ou du moins ne montraient pas cette cordialité, un peu ridicule peut-être, au demeurant pleine de bons procédés, des alliés du Rhin. Dans les rapports contraints d'une alliance impopulaire, on sentait l'antipathie de race et la rivalité nationale. Ce n'était pas tant le corps principal qui en faisait l'épreuve que le détachement de cavalerie venu du Parmesan et du Modénais. « Nous avons tout sujet de nous louer des Vénitiens dans notre passage, écrivait le marquis de Bissy, et très-grand de nous plaindre des pays héréditaires. Ce sont gens qui ne paroissent pas nos amis [1]. » Lorsque, après avoir gagné le Danube et descendu le fleuve, depuis Donawerth, dans des bateaux qu'on leur fit payer fort cher [2], les troupes du comte de Coligny débarquèrent auprès de Vienne, les magistrats en firent fermer les portes et doubler les postes, avec autant de précipitation que s'il se fût agi du Turc [3]. Cependant l'Empereur voulut bien voir l'infanterie française et traiter les officiers à sa résidence de Laxenbourg. Après le festin, il y eut à Ebersdorf une grande chasse où l'Empereur tua de sa main trois

des pays où vous passerez qui vous viendront voir ou ceux avec lesquels ils pourront avoir quelque commerce. L'on n'est point à blâmer pour ne pas savoir parfaitement notre langue ni pour ne pas suivre la façon de notre habillement. » *D. G.* 189.

[1] 2 juillet 1664. *D. G.* 190.

[2] 30,000 livres. Coligny à Louvois, 25 juin.

[3] Desmadrys à Louvois, 25 juin. « Toutes les troupes sont logées dans une île, à une bonne heure au-dessus de Vienne. » — Coligny à Louvois, 28 juin. « Ce matin, on a fait fermer toutes les portes de Vienne quand nous sommes passés, et de plus on a fait redoubler la garde. » *D. G* 190.

cerfs qu'il eut la courtoisie d'envoyer au comte de Coligny, avec deux chevaux d'assez médiocre apparence [1].

Cette fête coïncidait mal à propos avec de fâcheuses nouvelles du théâtre de la guerre. Les impériaux avaient été forcés de lever le siége de Canischa ; plus récemment encore, les Turcs leur avaient tué le comte Strozzi et pris d'assaut le fort de Serinwar. Ce n'était pas qu'à Vienne on parût s'en mettre beaucoup en peine ; nul accord dans le gouvernement, nulle activité, nul souci des besoins de l'armée. On comprend et on excuse les sarcasmes du comte de Coligny : « Je ne trouve pas étrange, disait-il, que l'Empereur ne soit pas éveillé ; mais qu'il soit gouverné par le prince de Porcia, c'est ce qui est incompréhensible. C'est un homme qui ne se souvient pas, l'après-dînée, de ce qu'on lui a dit le matin, et qui a bien l'air d'un apothicaire, qui est haï de tout le monde et à qui, quand on a parlé, il faut encore parler à cinq ou six pour la même chose [2]. » A l'armée, le spectacle était encore plus affligeant, la mésintelligence des généraux scandaleuse, la nullité du plus grand nombre effrayante [3]. Louis XIV ne pouvait

[1] Coligny à Le Tellier, 1er juillet. « Il m'envoya aussi deux chevaux qui ne sont pas extrêment beaux, mais que je crois bons. » Les mémoires, au contraire, parlent de deux fort beaux chevaux. Ils le sont peut-être devenus.—Desmadrys à Louvois, 2 juillet. « Nous allâmes, l'après-dînée, à Ebersdorf, où l'Empereur avoit fait préparer toutes choses pour une chasse ou plutôt pour le meurtre de trois misérables cerfs que de gros limiers terrassoient après avoir été tirés de l'Empereur qui, aussitôt qu'ils étoient à terre, leur alloit fourrer son épée dans le corps. »

[2] Coligny à Le Tellier, 23 juin.

[3] Robert à Louvois, 2 juillet. « Vous pouvez juger que cette mésintelligence n'est pas fort secrète, puisqu'un jour que M. Le Camus de Beaulieu a été à l'armée, les uns et les autres lui en ont parlé hautement et en présence d'autres gens. »

pas manquer une si belle occasion de blâmer les Allemands. « L'Empereur, écrivait-il à M. de Gravel, toute sa cour et tout l'Empire pourront commencer à s'apercevoir s'il a été bien servi de ceux qui lui ont déconseillé de laisser jeter les yeux sur quelque grand capitaine pour le commandement de l'armée de l'Empire, et s'il doit beaucoup se louer de la complaisance que d'autres ont eue pour lui, sur le choix qui a été fait du marquis de Bade [1]. »

A peine entrés en Hongrie, les Français ne trouvèrent que de nouveaux sujets de découragement et de défiance, l'antipathie notoire des Hongrois pour les Allemands, le mauvais exemple des troupes impériales, la grande renommée des Turcs. Coligny lui-même devenait plus sérieux et plus attentif; il commençait à s'inquiéter de l'affaissement moral et de l'instruction défectueuse de ses troupes. « Je trouve à notre infanterie, écrivait-il le 1er juillet, une fort grande estime pour les Turcs, et peut-être plus grande qu'il ne conviendroit pour leur conservation. Il y a une très-grande quantité de soldats qui n'ont jamais tiré un coup de mousquet; nous n'avons pas même eu le loisir de les dresser, mais ils se dresseront contre les ennemis du nom chrétien.» Huit jours après, le mal ayant fait des progrès rapides, il fallut appliquer les remèdes héroïques. De vingt-deux déserteurs ramenés d'un seul coup le général en fit pendre onze immédiatement, devant toute l'armée. Les auxiliaires naturels sur lesquels il devait compter pour relever le

[1] 4 juillet. *Aff. étr.* Ratisbonne, 3.

moral des soldats, les officiers, se laissaient eux-mêmes affecter plus que de raison. «Je trouve, écrivait-il encore, les officiers un peu mélancoliques et chagrins; une petite occasion favorable remettra tout cela. Comme nous ne les rechercherons pas brutalement, aussi nous ne les fuirons pas lâchement, et je ne fais nul doute que notre arrivée ne réjouisse fort l'armée [1].» A ces communications peu rassurantes, Louvois répondait, avec plus de confiance qu'il n'en ressentait peut-être, en tout cas avec beaucoup de sagesse: « Vous ne sauriez rien faire de plus utile au service de Sa Majesté et au bien de la cause commune, que d'ôter de l'esprit des officiers, cavaliers et soldats, la terreur qu'il semble qu'ils avoient des Turcs. Ils ne sont pas plus à craindre que d'autres hommes, et il y a bien de l'apparence que, quand ils les auront vus de près et qu'ils auront commencé à agir contre eux, non-seulement ils se désabuseront, mais qu'ils feront reprendre cœur à ceux des troupes de l'Empereur et de l'Empire [2].» Lorsque le jeune secrétaire d'État exprimait ainsi son espoir, il y avait déjà huit jours que les plus éclatants succès l'avaient justifié et dépassé.

Le 23 ou le 24 juillet, Coligny avait rejoint, sur les confins de la Hongrie et de la Styrie, l'armée impériale. La première impression qu'elle avait produite sur les troupes françaises n'était pas pour relever leur confiance. Au lieu de six à sept mille hommes qui devaient composer le corps de l'alliance, auquel était plus spé-

[1] 8 juillet. *D. G.* 190.
[2] 8 août. *D. G.* 189.

cialement attaché le contingent français, c'est à peine s'il en comptait deux mille[1].

Montecuculi avait pris position sur la rive gauche du Raab, auprès du monastère de Saint-Gothard. Ce n'était pas chose facile que de défendre, contre une armée de quatre-vingt mille hommes, surtout contre une cavalerie aussi nombreuse que celle du grand visir, le passage d'une rivière dont les chaleurs avaient notablement abaissé les eaux. Montecuculi se conduisit en véritable homme de guerre, vigilant et résolu ; mais nulle part il n'aurait pu trouver, pour exécuter ses habiles manœuvres, des soldats plus intelligents, plus actifs et plus braves que les auxiliaires françai Une première fois, le 26 juillet, dans une grande reconnaissance faite par Montecuculi avec toute la cavalerie de l'armée, douze cents chevaux-légers de France et les volontaires, Coligny à leur tête, se jetèrent au-devant des Turcs, au moment même où ils commençaient à passer la rivière, au pont et aux gués de Kermend. Grâce à la présence d'esprit du général français, qui fit mettre pied à terre à la moitié de ses cavaliers pour suppléer au défaut de l'infanterie absente, tandis qu'il menait le reste à la charge, les escadrons allemands eurent le temps d'accourir, et les Turcs étonnés se retirèrent, laissant aux Français le principal honneur de la journée[2]. Le lendemain, le grand visir alla

[1] Coligny à Louvois, 21 juillet. « Nous allons joindre une armée qui est disparue et qui n'a plus que le nom ; nous composerons tout seuls le corps des alliés. » Le même jour, il est vrai, le comte de La Feuillade écrit que les alliés sont au nombre de six cents chevaux et de douze cents hommes de pied. *D. G.* 190.

[2] Robert à Le Tellier, 31 juillet. *D. G.* 190.

planter ses tentes en face de Saint-Gothard, sur la rive droite du Raab ; son camp avait une lieue et demie d'étendue.

Pour surveiller les points de passage les plus dangereux sur un si grand espace, et surtout pour empêcher que sa petite armée, très-inférieure en nombre, ne fût débordée par les ailes, Montecuculi avait été obligé de la déployer sur un front égal à celui des Turcs, en laissant nécessairement de larges intervalles entre les différents corps. Ils s'appuyaient tous à des hauteurs boisées dont les deux extrémités se rapprochaient de la rivière, après avoir décrit une courbe régulière et très-ouverte, dont la flèche avait tout au plus sept à huit cents pas. Les Français étaient à l'extrême gauche, leur flanc couvert par les bâtiments du monastère, mais ayant devant eux des gués dont la garde exigeait beaucoup de vigilance. A une assez grande distance sur leur droite, se trouvaient les contingents ou plutôt ce qui restait des contingents de l'alliance du Rhin ; au centre, absolument isolées, et les plus éloignées de la rivière, puisqu'elles occupaient la pointe de la flèche, les troupes des cercles ou de l'Empire, sous les ordres du margrave de Bade. C'était en face d'elles qu'était le gué le plus important ; mais à moitié chemin, entre leur camp et le Raab, il y avait un village d'une trentaine de maisons, nommé Grossdorf, où le margrave avait établi ses avant-postes et d'où l'on pouvait facilement surveiller tous les mouvements des Turcs. Enfin, à une demi-lieue environ, était établie l'armée de l'Empereur, formant la droite. Quelques jours se passèrent en observation ;

le plan du grand visir était de fatiguer la cavalerie de ses adversaires par un service continuel de patrouilles, de les menacer à la fois sur plusieurs points, de se jeter avec le gros de ses forces sur le gué de Grossdorf, d'emporter le village et de couper en deux l'armée chrétienne. Ce plan, bien conçu, faillit réussir, par la faute du margrave de Bade et la lâcheté de ses troupes.

Dans la nuit du 31 juillet au 1er août, les Turcs s'approchèrent du gué central et commencèrent à construire, avec une grande activité, une batterie qu'ils armèrent de quatorze pièces de gros calibre; au point du jour elle était achevée. Les avant-postes du margrave ne s'étaient doutés de rien. Ce fut Coligny qui, voyant, dès l'aube, un grand mouvement dans le camp des Turcs et leurs troupes se former en bataille, s'aperçut le premier du danger; il courut avertir le comte de Holac, général de l'alliance, tous deux s'empressèrent d'aller donner l'éveil au margrave, qu'ils trouvèrent au lit et qui leur répondit avec le sang-froid d'un grand capitaine : « S'ils passent, il faut donner dessus. » Heureusement Montecuculi n'était pas si flegmatique. Cependant les Turcs avaient ouvert un feu terrible de mousqueterie et de canon, sous lequel les troupes des cercles pouvaient à peine sortir de leur camp. Pour les soutenir et les aider à se former, Montecuculi fit marcher vers Grossdorf un régiment de cavalerie et deux régiments d'infanterie; le margrave put alors établir quelques troupes sur le bord de la rivière. Tout à coup, vers dix heures du matin, une grosse colonne de Turcs, poussant des

hurlements épouvantables, traversa le Raab et se jeta sur l'infanterie de l'Empire; cette infanterie, terrifiée, ne fit aucune résistance et se renversa sur la cavalerie, qu'elle mit en désordre. Malgré l'exemple du margrave, qui s'efforçait de réparer sa négligence et qui s'exposait en désespéré pour rendre cœur à ses soldats, un petit nombre seulement se rallièrent à la voix de leurs officiers et revinrent à la charge; mais ils ne tinrent pas longtemps. La panique gagna ceux mêmes qui, placés au delà de Grossdorf, n'avaient pas encore combattu; ils s'enfuirent. En moins d'une heure, l'armée des cercles avait disparu tout entière. Il ne restait plus que les trois régiments de l'Empereur qui essayaient de défendre la position; mais, engloutis dans les flots toujours croissants de la cavalerie ottomane, ils succombèrent et furent anéantis. A la vue de cet affreux désordre, Montecuculi s'était hâté d'appeler au centre, d'un côté le prince Charles de Lorraine avec une partie des troupes de l'Empereur, de l'autre le comte de Holac avec les troupes de l'alliance; mais l'un et l'autre avaient un grand espace à parcourir, et le temps pressait. Si les Turcs ne s'étaient pas attardés à couper des têtes, à dépouiller les morts et à fouiller les pauvres maisons de Grossdorf, l'armée chrétienne était perdue. Ce délai toutefois ne la sauva pas encore. Arrivés à portée, mais avec des troupes hors d'haleine et déjà frappées d'étonnement, sinon d'épouvante, le prince de Lorraine et le comte de Holac attaquèrent Grossdorf par la droite et par la gauche; non-seulement ils ne purent pas y rentrer mais, assaillis l'un et l'autre par des charges furieuses,

ils furent obligés de rétrograder sans pouvoir se joindre, trop heureux que leur retraite ne se changeât pas en déroute. Ainsi, la trouée qu'il avait essayé de fermer au centre, Montecuculi la voyait se rouvrir et s'élargir, et les Turcs passaient toujours le Raab. Le visage calme et l'esprit libre, quoique son âme fût déchirée, il courut au comte de Coligny et lui demanda du secours.

Jusque-là les Français étaient restés à leur poste, contenant, par leur attitude et par leur feu, un gros corps d'infanterie, deux ou trois fois plus nombreux que tout leur contingent, et qui menaçait de passer la rivière, en face de Saint-Gothard. Coligny détacha aussitôt, sous les ordres du comte de La Feuillade, les régiments d'Espagny et de Grancey ; ces deux régiments, formés en colonne, les piquiers en tête, s'ouvrirent un chemin dans la masse qui leur barrait le passage ; ils réussirent même à entrer dans Grossdorf et à en chasser les Turcs, excepté quelques-uns, « qui aimèrent mieux se brûler eux-mêmes dans une maison que de se rendre. » Ils voulurent faire davantage; ils voulurent, à leur tour, couper en deux l'armée du grand visir et marchèrent au gué, par où le courant des infidèles ne cessait d'affluer ; mais dans ce mouvement audacieux, la cavalerie allemande, qui devait protéger leurs flancs, se laissa renverser. Découverts et assaillis de tous côtés, de tous côtés ils firent tête ; cependant il fallut céder au nombre et reculer jusqu'à des haies derrière lesquelles ils s'établirent fortement, tenant par leur feu les spahis du grand visir à distance. Sur la droite, le prince de Lorraine avait tenté un nouvel

effort, sans plus de succès que la première fois. Les Turcs étaient rentrés dans Grossdorf. Écoutons Coligny : « Les Turcs, cependant, passoient toujours la rivière, et à mesure que leurs forces s'augmentoient, ils s'élargissoient à droite et à gauche, au lieu que, dans notre armée, on voyoit déjà quelque effet de la peur, et les troupes impériales chanceloient à leurs postes. Dans cette pressante nécessité, il fut résolu unanimement de faire un dernier effort, et de périr ou de chasser les ennemis ; en effet, il n'y avoit point d'autre ressource que celle-là ; l'armée de l'Empire étoit en fuite, la plupart des soldats épouvantés, point d'espérance de retraite contre une armée où il y avoit plus de cinquante mille chevaux. Il fallut donc que les François se sacrifiassent pour le salut de tous; aussi bien ne pouvoient-ils éviter de se trouver enveloppés dans la perte commune[1]. »

Le comte de Coligny se mit lui-même à la tête d'un bataillon, ordonnant aux autres, aux volontaires et à toute la cavalerie de le suivre ; un faible détachement restait seul pour occuper Saint-Gothard et contenir l'ennemi, s'il passait de ce côté la rivière. Au signal donné par Montecuculi, les Français et tout ce qui restait d'Allemands s'ébranlèrent pour une charge générale. Déjà Coligny avait rallié, en passant, les régiments d'Espagny et de Grancey; déjà il touchait au village de Grossdorf; déjà les différents corps de l'armée chrétienne se donnaient la main et tenaient enserrées, entre eux et le Raab, les masses profondes des Turcs qui

[1] *Mémoires de Coligny*, p. 97.

avaient rétrogradé sous l'effort commun, mais fièrement, le front toujours tourné vers l'ennemi. Les généraux se concertaient pour un dernier mouvement d'ensemble qui devait être le salut ou la perte de tous, lorsqu'on vint annoncer en toute hâte au comte de Coligny que le petit détachement qu'il avait laissé à Saint-Gothard, violemment attaqué, ne pouvait plus se maintenir. Il y courut, confiant le commandement au comte de La Feuillade, avec des ordres précis et formels de ce qu'il devait faire. Lorsqu'il arriva à Saint-Gothard, il ne trouva aucun désordre; les Turcs avaient fait un mouvement comme pour attaquer, mais ils s'étaient arrêtés sur le bord de la rivière, faisant un grand feu qui ne causait aucun dommage aux Français retranchés dans le monastère. Une fausse alerte avait écarté du champ de bataille le comte de Coligny; après une courte halte, il tourna bride du côté de Grossdorf, anxieux, plein de doute sur l'issue de la crise. La crise était passée; l'élan d'une poignée de Français avait décidé la victoire.

Quoique les soldats de l'Empereur, conduits par le prince de Lorraine et par Montecuculi lui-même, eussent fait vaillamment leur devoir, leur effort était venu se briser contre un mur d'hommes et de chevaux qu'aucune force humaine ne paraissait capable de renverser. Cependant La Feuillade et les volontaires, ayant mis pied à terre, s'étaient répartis à la tête des bataillons et des escadrons, démontés comme eux; s'élançant tous ensemble aux cris de « Tue! tue! » ils avaient donné tête baissée sur l'ennemi. Arrêtés presque partout, moins par la résistance volontaire des

hommes que par la résistance inerte de la matière, sur un ou deux points seulement ils avaient fait brèche. Il n'en fallut pas davantage. En un moment les brèches élargies se rejoignirent, et tous s'y précipitèrent avec un emportement auquel rien ne pouvait plus faire obstacle. Leur charge les entrainait directement vers le gué, par où l'ennemi était venu et par où seulement il pouvait opérer sa retraite. Alors ces mêmes Turcs qui, pendant sept heures, avaient fait d'abord une attaque, puis une défense acharnées, dignes l'une et l'autre de leur vieille réputation, prirent tout à coup l'épouvante et se précipitèrent vers le Raab, dans une confusion inexprimable. En un instant le gué fut encombré; la plupart de ceux qui voulurent passer au-dessus ou au dessous se noyèrent; entraînés par le cours de l'eau, des cadavres d'hommes et de chevaux venaient s'amonceler sur les hauts-fonds et formaient çà et là des barrages par-dessus lesquels vaincus et vainqueurs s'élançaient pour gagner l'autre rive. L'énergique concision de Coligny a peint d'un mot l'horreur de cette scène : « C'étoit un cimetière flottant. » Après avoir fait un grand massacre des Turcs, et les avoir poursuivis jusqu'aux portes de leur camp, où la prudence de Montecuculi ne jugea pas à propos de les forcer, Français et Allemands s'occupèrent, pendant plusieurs jours, à retirer du Raab les cadavres pour les dépouiller. « Toute notre armée, écrivait Coligny, est devenue pêcheuse, et on ne sauroit dire les richesses qu'on a trouvées à la dépouille des noyés[1]. »

[1] Coligny à Le Tellier, 6 août.

Les Français avaient décidé la victoire ; ils en recueillirent aussi les principaux trophées : cinquante étendards ou drapeaux, douze pièces de canon, une multitude d'armes précieuses ou bizarres. Leurs pertes s'étaient élevées à six ou sept cents hommes hors de combat, celles des troupes allemandes à trois mille environ, celles des Turcs à huit ou dix mille [1]. Qu'importe le nombre exact des morts et des blessés ? La bataille de Saint-Gothard est une de ces grandes actions militaires dont les conséquences politiques et morales effacent le résultat matériel. Elle fut le salut de l'Allemagne et l'honneur de la France. Voici ce qu'écrivait le comte de Coligny, le soir même de la bataille : « Nous avons aujourd'hui pu voir deux choses fort opposées, la valeur des François et la poltronnerie de ces troupes-ci [2]. Aujourd'hui les François ont sauvé l'Empire et se sont sauvés aussi eux-mêmes ; car la boucherie que Bajazet fit faire de la noblesse qui s'étoit croisée avec le duc de Nevers [3] n'eût rien été au prix de celle que je vous parle, si les François n'avoient regagné le poste que les Turcs avoient occupé. Tous les Turcs que nous avons défaits aujourd'hui avoient chacun une tête d'Allemand pendue à leur ceinture ; mais ils les ont bien payées et jamais je n'ai vu un si grand désordre que celui qui a été parmi ces gens-là, ni un si grand massacre en si peu de

[1] Robert à Le Tellier, 4 août. — Relation de la bataille. — *Mémoires de Coligny.*
[2] Les Allemands.
[3] Jean, comte de Nevers, depuis, Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Coligny parle ici de la bataille de Nicopolis, en 1396.

temps [1]. » Et il ajoutait, le 6 août : « Messieurs les volontaires ne se plaindront pas qu'on ne leur ait pas fait voir les Turcs. Sans les François, il n'y auroit pas un Allemand qui eût sa tête sur les épaules présentement. » Dans ses mémoires, le comte de Coligny a réparé l'injuste confusion qui rangeait dans le même dédain tous les Allemands, ceux de Montecuculi comme ceux du margrave de Bade : « Les troupes de l'Empereur, a-t-il dit, doivent être exceptées du nombre des méchantes troupes, car elles étoient fort bonnes, mais l'armée de l'Empire ne valoit rien, et celle de l'alliance ne consistoit qu'en celle de France, car le reste étoit entièrement ruiné [2]. »

A part ce blâme erroné qui lui était échappé le premier jour, M. de Coligny ne faisait que rendre aux Français une justice exacte, confirmée par les actes de la cour de Vienne et par le témoignage même de Montecuculi [3]. Et ce n'était pas à Vienne seulement que la

[1] Coligny à le Tellier, 1er août *D. G.* 190.
[2] Mémoires de Coligny, p. 99.
[3] Relation de Montecuculi à l'Empereur. « Les troupes françoises ont fait des merveilles en ce rencontre ; mais surtout on doit la louange de cet heureux succès aux deux généraux françois, MM. de Coligny et de La Feuillade, le premier s'étant porté partout, pour donner aux siens les ordres nécessaires pour charger l'ennemi, et le dernier, qui commandoit la cavalerie, ayant mis pied à terre pour assister l'infanterie qui a fait des mieux. Fait au camp, à demi-lieue près de Saint-Gothard, le 2 août 1664. » — *Aff. étr.* Autriche, supplément, 19, n° 116.
L'Empereur à l'archevêque de Salzbourg, 4 août. Ordre de donner part de la victoire au plénipotentiaire françois à Ratisbonne « et de lui dire, de ma part, que les troupes auxiliaires du roi son maître, tant dans cette dernière occasion que dans la précédente, où les Turcs avoient voulu passer la Raab à Kerment, ont combattu courageusement et fait, en ces deux occasions, tout ce qui se pouvoit attendre de gens de cœur et de conduite. » Idem, idem
Le comte de Sinzendorf, chancelier de la cour impériale, à M. de

reconnaissance de la maison d'Autriche saluait la glorieuse et salutaire assistance de Louis XIV; à Madrid même et à Bruxelles, le gouvernement espagnol laissait publier et vendre des relations qui constataient la valeur et le triomphe de nos soldats[1]. La reconnaissance publique parut d'abord aussi vive dans toutes les classes de la société viennoise que parmi les personnages officiels. Les marchands et les hôteliers, qui ne croyaient pas d'abord pouvoir trop rançonner les Français, luttaient maintenant à qui leur ferait meilleure chère à meilleur compte. Dans la cour du palais impérial, il y avait des pièces de vin en permanence où tous les Français, mais les Français seulement, pouvaient s'enivrer à plaisir[2]. L'ivresse, sans aucune métaphore, était générale, dans les châteaux aussi bien que dans

Lionne, Vienne, 10 août. — « ..... Ex quibus Excellentia Vestra omni cum satisfactione intelliget quantam gloriam arma Gallica nacta sint, ut vere victoriam dictam non modice suam fecerint. » Idem, idem, n° 121.

[1] *Relation de la victoire*, etc. — 4 pages d'impression, petit in-4°, imprimé à Bruxelles le 23 août 1664. — « Les troupes françoises y agirent avec tant de courage et de vigueur, que d'environ 120 drapeaux que les ennemis y perdirent, elles en gagnèrent 50 dont leurs chefs en envoyèrent aussitôt 5 à l'Empereur. » Idem, idem, n° 113.

Relation, etc. — Imprimé, petit in-f° de 4 pages en espagnol, *con licencia en Madrid.* — « .... Los Franceses en esta ocasion portaronse con singular valor. Entre banderas, vestandartes, se ganaron hasta 125, las 50 por los Franceses. » Idem, idem, n° 151.

[2] Coligny à Louvois, 23 août. « Un homme qui vient de Vienne aujourd'hui m'a dit que, dans la cour du palais de l'Empereur, il y avoit quantité de pièces de vin d'où l'on en tiroit de toutes les sortes pour les François qui y veulent aller boire, et que ce régal n'est que pour ceux de notre nation. C'est la piscine probatique de notre valeur et une marque de l'estime que l'on en fait à Vienne; et rien n'est plus vrai que les marchands et cabaretiers qui les rançonnoient, à leur arrivée, les font boire présentement pour rien le plus souvent, et les marchands leur donnent leurs marchandises à grand prix, leur disant : « Braves François, il ne faut pas prendre garde à peu de choses avec vous. »

les cabarets; il n'y avait de différent, des uns aux autres, que la qualité des vins et la condition des buveurs. Coligny raconte qu'après un certain conseil de guerre tenu à Presbourg, il fut question de dîner : « Je me trouvai, dit-il, vis-à-vis du festinant, qui étoit un bon et ancien archevêque de Presbourg, qui but et rebut tant à la santé des François, *qui posuerunt animam suam pro fratribus suis*, que, quoique goutteux et impotent de tous ses membres, il fit quitter le dé à tout le monde. En me séparant du bon archevêque, il me dit vingt fois : *Excellentissime Domine, nemo animam suam dat pro fratribus suis, et tamen, vos, illustrissimi et generosissimi Galli, fecistis hoc et dedistis animas vestras pro conservatione Hungariæ. Vivat et semper vivat rex invictissimus Gallorum qui est conservator noster!* Il me dit mille belles choses à la louange du roi que je ne saurois vous redire, parce que je ne les entendois pas trop bien moi-même et que je suis un méchant latin. J'écris peut-être, ajoute Coligny, bien des choses inutiles et impertinentes, mais il faut prendre le bon et laisser le mauvais, et excuser la plume d'un soldat mal nourri et mal élevé[1]. »

Il fallait insister sur ce triomphe des Français, parce qu'il fut aussi court qu'il avait été magnifique et spontané. Jamais la fortune et la faveur des hommes n'eurent de plus brusque retour. On doit rendre à Coligny cette justice qu'il ne s'y laissa pas surprendre un seul instant. « Les ennemis domestiques, écrivait-il le jour même de sa victoire, sont autant à craindre que les

[1] Coligny à Le Tellier, 5 sept. *D. G.* 190.

Turcs mêmes, et, de quelque côté que je me tourne, je ne vois rien ici que de désagréable[1]. » Il subissait lui-même une de ces épreuves qui sont une des fréquentes amertumes du commandement. Dans sa propre armée, il y avait un parti qui lui contestait son triomphe, pour l'attribuer à l'un de ses inférieurs. Parce que le comte de La Feuillade avait vaillamment payé de sa personne, parce qu'il avait exécuté, mieux que d'autres peut-être, avec plus d'intelligence et d'entrain, les ordres de son chef, il avait de nombreux amis qui faisaient de lui le héros de l'action, le vrai, le seul vainqueur des infidèles. C'est ainsi que l'intendant de l'armée, M. Robert, en avait écrit à la cour et à M. de Gravel[2], et il affectait un tel enthousiasme pour M. de La Feuillade qu'il se fit rappeler au sentiment de son devoir, ou plutôt de son intérêt, par Le Tellier, son protecteur et son parent. « Puisque vous connoissez, lui écrivait ce ministre, que M. de Coligny prend beaucoup de jalousie de M. de La Feuillade, vous devez être fort circonspect en votre conduite envers mondit sieur de Coligny, pour ne lui donner pas sujet de soupçonner que vous ayez plus de correspondance qu'il ne convient avec mondit sieur de La Feuillade, et en effet, en vous conservant son amitié, vous devez vous abstenir de tout ce qui sentiroit la liaison avec lui, exécutant toujours les choses qui sont de votre emploi sur les sentiments de M. de Coligny, auxquels vous devez vous attacher sincèrement, suivant votre devoir et l'intention du roi, sans aucune relation avec qui que ce

[1] Coligny à Le Tellier, 1er août. *D. G.* 190.
[2] 2 août, *Aff. étr.*, Autriche, 1664, suppl. 19.

soit[1]. » Quelque paternelle que fût cette admonestation et quelque habileté qu'il pût y avoir dans ces pratiques d'honnête duplicité, dont la fortune de Le Tellier était la justification la plus éclatante, l'intendant ne se laissa ni toucher ni convaincre; il se tourna du côté de Louvois et lui envoya, sur les événements de la campagne, un long mémoire auquel le jeune secrétaire d'État, sans vouloir se prononcer ouvertement, parut cependant faire meilleur accueil[2]. Quant à Coligny, il supporta fièrement l'épreuve; à peine, dans sa correspondance, en touche-t-il deux mots, avec une indulgence un peu dédaigneuse : « Pour ce qui est de nos petites froideurs, elles ne paroissent qu'entre nous, et je ne fais pas semblant de voir beaucoup de choses que la légèreté et gaillardise d'esprit fait plutôt faire que la malice. Quoi qu'il en soit, le service du roi n'en a point encore souffert ni reçu de détriment[3]. » Il avait l'âme trop haute pour se laisser atteindre par ces misérables intrigues, et trop profond le sentiment de son devoir pour sacrifier à son intérêt particulier les soins qu'il devait au salut de ses compagnons d'armes. D'ailleurs ce n'était pas lui seul que l'ingratitude attaquait, c'était son armée tout entière et le nom français.

[1] 27 sept. *D. G.* 189.
[2] Louvois à Robert, 31 octobre. — « J'ai reçu, avec votre lettre du 12 de ce mois, un mémoire écrit de votre main, qui contenoit environ vingt ou vingt-cinq feuillets. Ce mémoire m'a particulièrement informé de toutes les choses qui se sont passées durant la campagne, et j'en tirerai toute l'utilité que je dois. Cependant je l'ai jeté au feu après l'avoir lu avec grand plaisir. » *D. G.* 189.
[3] Coligny à le Tellier, 6 octob. *D. G.* 190.

Après les premiers élans de reconnaissance, involontaires et spontanés, les Autrichiens s'étaient ravisés. Le service que les Français venaient de rendre à la monarchie impériale pouvait être, dans l'avenir, une obligation embarrassante ; on résolut de le nier. Aux premières relations de la bataille de Saint-Gothard, où les Français occupaient le rang qu'ils méritaient, on en substitua d'autres où il n'était plus question d'eux, sinon pour les blâmer et les insulter. « On donne, écrivait Robert à M. de Gravel, toute la gloire à M. de Montecuculi et aux Allemands, se plaignant même que les François n'ont pas voulu poursuivre la victoire et que, s'ils avoient voulu agir, l'action auroit été bien plus éclatante et l'on auroit poussé la chose plus loin. L'on a même fait un plan en taille-douce du combat de Saint-Gothard, dans lequel on dépeint M. de Montecuculi avec les Allemands massacrant et renversant les Turcs, et les François à un coin, oisifs et sans être de la partie que comme spectateurs[1]. » Dans l'armée impériale, on n'osait pas tenir ce langage, mais on n'était que plus irrité et plus humilié d'être obligé de rendre à la vérité un hommage auquel on aurait voulu se soustraire. Il y a quelquefois à la guerre, surtout entre des nations longtemps ennemies, auxquelles une alliance d'un jour ne peut faire oublier leurs rivalités historiques, des services qui se pardonnent moins que des offenses. Les troupes françaises en firent bientôt l'épreuve. « Je ne doute pas, écrivait Coligny, qu'on

[1] Robert à Gravel, 1er septembre. *Aff. étr.* Autriche, 1664, suppl 19 — Robert à Le Tellier, 1er sept. *D. G.*, 190.

ne voulût ici que le dernier de nos hommes crevât le dernier jour de la campagne[1]. Depuis que nous avons joint l'armée, nous ne savons plus ce que c'est que de pain, et toute l'industrie humaine ne peut trouver de remède à cela ; car nous sommes dans un pays désert, éloigné des villes, et dans la Hongrie, où les Allemands et leurs adhérents sont en abomination, et les Hongrois, les plus méchantes gens et les plus grands voleurs qu'il y ait au monde, et qui nous auroient fait autant de mal que les Turcs, si nous avions été battus. Il n'y a pas ici un soldat qui ne soit un trésor à Sa Majesté ; ne seroit-ce pas une chose épouvantable de les voir tomber morts sur les chemins, de faim et de misère, tandis que nous sommes chargés d'argent[2]? » Lorsque Coligny s'adressait aux ministres impériaux, ils lui montraient l'égale détresse des troupes autrichiennes. Excuse misérable ! Quelle estime pouvait mériter un gouvernement qui, pour sauver sa loyauté justement suspecte, était réduit à l'humiliant aveu de son impuissance ? En tout cas, Louis XIV ne pouvait se contenter d'une pareille défaite. En même temps qu'il faisait acte de courtoisie royale, en renvoyant à l'Empereur les cinquante drapeaux enlevés par les Français à Saint-Gothard, il insistait énergiquement pour que ceux qui les avaient conquis reçussent un traitement plus convenable, en laissant entendre que, de la conduite du cabinet de Vienne à leur égard, dépendait la résolution qu'il allait prendre « de conti-

[1] Coligny à Le Tellier, 6 août.
[2] *Id.* 1er août.

nuer cette assistance ou de la faire cesser en les rappelant [1]. »

Tout en se montrant surpris et irrité de la coupable négligence des ministres de l'Empereur, Louis XIV n'avait pas de moindres griefs contre l'alliance du Rhin, dans la caisse de laquelle il avait versé, chaque année, depuis 1658, quatre-vingt-seize mille livres pour le service des vivres et des munitions de guerre [2]. Or, cette caisse, grossie de six années de recettes sans aucune dépense, qu'était-elle devenue ? Coligny en demandait des nouvelles pressantes à M. de Gravel : « Le roi, lui disait-il, m'écrit tous les jours d'une certaine caisse des alliés où il a mis un fonds, comme les autres, pour le pain et pour les munitions de guerre, et nous n'avons pas encore eu une once de l'un ni de l'autre par cette voie-là. Nous ne savons où est cette caisse, ni qui la gouverne, ni à qui parler. S'il vous plaisoit de nous éclaircir de ce que vous pouvez savoir sur ce sujet, vous nous obligeriez extrêmement [3]. » Si Coligny se plaignait de ne savoir à qui parler, c'est que le commandant des troupes de l'alliance, le comte de Holac, était devenu lui-même presque aussi introuvable que la caisse. Malade ou feignant de l'être, pour se dérober aux ennuis de la responsabilité, il était parti tout à coup, sans donner ordre à rien, à ce point que les officiers du corps de l'alliance furent quelques jours sans savoir à qui obéir, hésitant entre Coligny et

[1] Instruction pour M. de Gremonville et addition, 15-24 août., *Aff. étr.*, Autriche, suppl. 19.
[2] Le Tellier à Coligny, 26 août. *D. G.* 189.
[3] 29 sept., *Aff. étr.*, Hongrie, 2, n° 53.

Montecuculi. Coligny finit par l'emporter cependant, ses droits au commandement furent reconnus et respectés. Il finit aussi par retrouver le comte de Holac, qui était à Gratz, mais qui n'avait pas plus que lui connaissance de la caisse [1]. Avec l'esprit d'exactitude et le génie administratif dont il commençait à faire preuve, Louvois ne pouvait comprendre une pareille incurie, si peu faite pour relever dans son estime l'intelligence et l'activité des gouvernements germaniques [2]. Cependant, à force de peine et d'argent, l'intendant Robert était parvenu à se procurer quelques farines, mais si détestables et si avariées, que l'abstinence même était moins défavorable au soldat. Le 15 septembre, il y avait cinq cent cinquante hommes à l'hôpital de Presbourg ; le 30, il y en avait huit cents. La moitié des officiers étaient malades ; Coligny lui-même n'avait pu résister au climat fiévreux de la Hongrie [3].

Quant aux opérations militaires, elles avaient presque entièrement cessé depuis la bataille de Saint-Gothard ; de part et d'autre, on se contentait de s'observer à distance. Ce n'était pas qu'on chômât de conseils de guerre dans l'armée chrétienne ; mais on y faisait plus de bruit que de besogne. « Il y a eu, écrivait Coligny, un des généraux de l'Empire qui a donné son avis par écrit ; cet avis portoit qu'il seroit bon de gagner une grande bataille ou de prendre une place considé-

[1] Coligny à Le Tellier, 19 et 23 août.
[2] Louvois à Coligny, 19 sept. *D. G.* 189.
[3] Coligny à Le Tellier, 15 et 30 septembre

rable; mais que le plus sûr étoit d'attendre jusqu'au mois de mai. Chacun a été gaillardement de son avis, car il faudroit être bien Allemand pour ne pas connoître que ce seroit une bonne chose de gagner une bataille ou de prendre une grande place; mais c'est la difficulté d'y pouvoir parvenir [1].» D'autres fois, les délibérations n'étaient pas si naïves; mais alors elles soulevaient de dangereux conflits. «M. de Montecuculi, écrivait encore le comte de Coligny, fait tous les jours des propositions élevées jusqu'au ciel, comme d'aller donner bataille au Turc et autres choses semblables, et quand ce vient aux moyens d'exécuter tout cela, c'est de lui-même que viennent toutes les impossibilités, son dessein pourtant étant toujours de nous faire donner dans le panneau et de faire paroître à la cour de l'Empereur qu'il ne tient qu'aux François qu'on ne donne bataille. C'est un des plus artificieux esprits que j'aie jamais connus. Mais nous, qui avons découvert ses menées et ses fourberies, lui mettons tant et si souvent le marché à la main, qu'il faut, de par tous les diables, qu'il confesse que c'est lui qui ne peut et ne veut rien faire. Nous lui prêchons tous les jours que ce n'est pas à nous à savoir ce qu'ils perdront ou ce qu'ils gagneront à une bataille; que quand le roi aura perdu ce qu'il a à perdre de troupes en Hongrie, il en auroit grand regret, mais que cela n'ébranleroit pas sa couronne, et qu'ainsi il ne faut point qu'il nous vienne faire tous les jours des rodomontades et nous charger de ce qu'il n'entreprend rien, et qu'en nous donnant

[1] Coligny à Le Tellier, 26 août. *D. G.* 190.

du pain, nous sommes prêts à marcher. Cela l'embarrasse beaucoup [1].»

Il ne faudrait pas croire que, dans la bouche de Coligny, ces vives et fières reparties ne fussent qu'une vaine satisfaction d'amour-propre national, une manière de représailles fanfaronnes. Il s'attachait à cette guerre-là, malgré toutes ses difficultés, ou plutôt à cause de ses difficultés mêmes; il la regardait comme utile, non-seulement à sa gloire personnelle, mais surtout au service du roi; c'était, à ses yeux, une grande et singulière école, par le nombre extraordinaire, la tactique originale et la bravoure des troupes musulmanes, auxquelles il rendait, sans balancer, un éclatant hommage. « Je voudrois bien, disait-il, qu'on nous laissât encore aguerrir une couple d'années, afin, après cela, de ne trouver jamais d'ennemis devant nous que nous n'exterminassions; car, qui bat le Turc en peut bien battre d'autres, et quand ce ne seroit qu'on accoutume la vue à une effroyable multitude, et que les armées chrétiennes ne nous paroîtront plus que des partis envoyés à la guerre [2].» Par malheur, ses espérances furent bientôt déçues, non pas, comme il l'a cru lui-même et comme il l'a consigné dans ses mémoires, par le fait de Louis XIV, mais par le fait des ministres de l'Empereur.

Il est vrai que Louis XIV avait résolu, dès le mois de septembre, de rappeler ses troupes, qu'il voyait périr sans gloire, de misère et de faim; mais c'était pour

[1] Coligny à Gravel, 29 sept. *Aff. étr.* Hongrie, 2. — Coligny à Le Tellier 30 sept. *D. G.* 190.
[2] Coligny à Le Tellier, 31 août.

les rétablir dans de bons quartiers et les renvoyer, au printemps, plus capables de grandes actions. Et lorsque, un peu plus tard, la paix étant déclarée, le chevalier de Grémonville, son nouvel envoyé à Vienne, crut faire acte de bon diplomate en expliquant, par la prévision même de cette paix, la résolution que son maître avait prise, M. de Lionne l'en blâma comme d'une finesse inutile et sans grandeur. « Sa Majesté, lui écrivait-il, eût désiré que vous n'eussiez rien déguisé sur le rappel de ses troupes; car, outre qu'il n'est pas de la dignité d'un grand roi d'user d'aucune de ces adresses dont les autres princes ont quelquefois besoin pour faire approuver leurs résolutions, comme Sa Majesté ne les rappeloit que pour avoir moyen de les remettre en bon état, pendant l'hiver, et les renvoyer plus fortes en Hongrie, au printemps prochain, cette vérité même étoit fort obligeante pour l'Empereur [1]. » A ce premier et raisonnable motif, fondé sur les principes d'une bonne administration militaire, s'en était joint, dans l'esprit de Louis XIV, un autre plus puissant, quoique moins avouable, et dont M. de Grémonville avait aussi le secret. C'était le besoin de satisfaire cet incommensurable orgueil qui a été le plus grand, sinon l'unique mobile de tout ce long règne, la source commune de ses grandeurs et de ses misères. Louis XIV rappelait ses troupes pour se donner le plaisir de les accorder une seconde fois aux pressantes sollicitations de l'Empereur. L'instruction dressée au mois d'août pour le chevalier de Gré-

[1] Grémonville au roi, 18 oct. — Lionne à Grémonv., 31 oct. — *Aff. étr.* Vienne, 20.

monville a soin de prévoir les instances que l'Empereur pourra faire, « ne semblant pas juste à Sa Majesté qu'une grâce de cette considération soit prostituée en l'accordant sans être demandée [1]. » Mais l'orgueil du roi fut déçu comme les espérances de son général. La paix les surprit l'un et l'autre au milieu de leurs rêves de gloire. Elle s'était faite précipitamment, mystérieusement, comme une chose honteuse, dans le camp et sous la dictée du grand visir, neuf jours seulement après la bataille de Saint-Gothard; mais on n'osa la publier qu'au bout de sept semaines, lorsque l'impatience des Turcs ne permettait plus d'en contenir le secret. Ainsi, quand Montecuculi parlait de livrer bataille, la paix était signée depuis longtemps. Les alliés, du moins, avaient eu l'honneur de n'y prendre aucune part. Cependant Louis XIV y avait grandement contribué, à son insu.

Depuis que les Français étaient entrés en Allemagne, depuis surtout qu'on les avait vus de près à Vienne et sur les bords du Raab, la crainte de la France avait remplacé la crainte du Turc. Comme à l'approche des grandes tempêtes, le vent avait sauté d'un bord à l'autre de l'horizon; l'orage grondait à l'occident. M. de Grémonville obtint, là-dessus, des confidences pleines de lumière : « J'ai su, écrivait-il au roi, j'ai su d'une personne qui a quelque part dans le ministère de cette cour, qu'un des principaux motifs qui les a obligés de tenir le traité de paix si secret, avoit été la peur que je ne portasse à l'Empereur des

[1] Addition à l'instruction, 24 août. — *Aff. étr.* Vienne, 20

propositions et engagements qui pussent empêcher leur dessein de la conclure en quelque façon que ce fût, comme ils avoient résolu. Tous les ministres [étrangers] que j'ai vus ici, hors M. le nonce, m'ont dit qu'on ne leur a jamais donné d'autre excuse pour la paix si précipitée et si peu avantageuse, sinon qu'il falloit se préparer contre les grands desseins de Votre Majesté, qui fomentoit des divisions dans l'Empire pour y entrer à main armée, lorsque l'Empereur auroit été bien affoibli et embarrassé dans une guerre avec le Grand-Seigneur, qu'il falloit songer à détruire la ligue du Rhin comme pernicieuse à la religion et au repos de l'Empire, dont l'avarice de ceux qui la composoient, par l'utilité qu'ils en recevoient, sacrifieroit toujours leur pays pour appuyer les grands desseins de Votre Majesté[1]. » Si les ministres de l'Empereur manquaient souvent de dignité, ils ne manquaient pas toujours de clairvoyance. Les desseins qu'ils redoutaient et qu'ils s'efforçaient de prévenir étaient bien ceux que Louis XIV avait conçus. Il écrivait le 17 octobre à M. de Gravel : « Je vous dirai, pour votre information particulière, que mon dessein est de m'appliquer plus que jamais aux affaires d'Allemagne, et, pour cela, je me propose quelques objets principaux : 1° faire subsister l'alliance par tous les moyens possibles ; 2° empêcher que l'Empereur ne puisse entretenir des forces considérables. » Et déjà ses plans avaient reçu un commencement d'exécution.

De graves difficultés s'étaient élevées entre la ville

[1] Grémonville au roi, 30 oct. *Aff. étr.* Vienne 20

protestante d'Erfürt et son suzerain, l'Archevêque-Électeur de Mayence. Aussitôt l'Électeur, invoquant les stipulations de la ligue du Rhin, avait demandé le concours de la France contre ses vassaux rebelles. Pendant huit mois Louis XIV hésita, ou plutôt il essaya de terminer le différend par voie diplomatique. Cette question, si médiocre en apparence, pouvait amener les plus graves complications, le réveil de l'antagonisme politique et religieux entre les luthériens et les catholiques, la rupture de l'alliance du Rhin, le renversement, en un mot, de l'œuvre laborieusement et glorieusement accomplie par Henri IV, Richelieu et Mazarin. Déjà très-décidé contre le protestantisme, à ce point que M. de Grémonville ne craignait pas d'affirmer au confesseur de l'Empereur que le roi « n'avoit d'autre application que d'extirper l'hérésie, et que, si Dieu, par sa grâce, continuoit le bonheur de son règne, on verroit dans peu d'années qu'elle s'éteindroit en France[1], » Louis XIV affectait cependant, à l'égard des protestants d'Allemagne, une confiance pleine de sympathie. D'un autre côté, la situation de l'Électeur de Mayence, chef du directoire de l'alliance, exigeait les plus grands ménagements. On lui devait déjà beaucoup ; on attendait beaucoup de lui ; il finit par l'emporter. Toutes les négociations ayant échoué, un corps composé de soixante compagnies d'infanterie et de dix-huit de cavalerie, formant environ quatre

[1] Grémonville au roi, 18 déc. 1664, *Aff. étr.* Vienne, 20.
Il faut bien remarquer cette date, vingt et un ans avant la révocation de l'Édit de Nantes.

mille hommes, partit de Metz, au commencement de septembre, sous les ordres du marquis de Pradel, pour opérer, avec les troupes de l'Électeur, contre Erfürt. Grande fut l'émotion dans la diète de Ratisbonne ; M. de Gravel écrivait que les protestants s'étaient entièrement séparés des catholiques et qu'ils faisaient entre eux des assemblées particulières. L'habileté de M. de Lionne sauva tout. De plus grands triomphes ont illustré la carrière de ce grand ministre, jamais de plus sérieux ni de plus utiles. S'il est vrai qu'un problème bien posé est à moitié résolu, M. de Lionne était à mi-chemin du succès quand il désignait ainsi à M. de Gravel le but qu'il se proposait d'atteindre : « accommoder l'affaire d'Erfürt, et, s'il est possible, avec quelque satisfaction du parti protestant dont il soit redevable au roi, sans que l'Électeur de Mayence en demeure dégoûté ou moins obligé. » A la fin d'octobre, toutes ces conditions étaient remplies ; la réduction d'Erfürt satisfaisait l'amour-propre de l'Électeur, tandis que de bonnes garanties, dues à l'intervention du roi, assuraient les droits et les priviléges des habitants rentrés dans le devoir. Les inquiétudes protestantes évanouies, l'alliance du Rhin consolidée, l'influence française plus autorisée en Allemagne, tel fut le résultat d'une crise qui avait inspiré d'autres espérances aux ministres de l'Empereur.

Au point de vue militaire, cette petite expédition n'avait eu aucun intérêt ; mais la seule présence des troupes du roi en Allemagne était une menace pour le cabinet de Vienne. « Quatre mille hommes à Erfürt, six mille en Hongrie, tout cela ne plait point en ce

pays-ci[1]. » Lorsqu'il écrivait ainsi à Louvois, Coligny ne doutait pas que le gouvernement impérial ne s'empressât de se défaire promptement de ses dangereux auxiliaires ; empressement très-légitime, et qui eut le mérite, fort inattendu, d'être accompagné de beaucoup de bonne grâce.

Il semblait qu'on fût revenu aux jours d'enthousiasme qui avaient suivi la bataille de Saint-Gothard. La gloire des troupes françaises se dégageait, avec plus d'éclat, du nuage sous lequel on avait tenté de l'obscurcir. « Elles avoient fait des miracles, s'écriait le prince de Porcia, ayant rétabli les affaires de l'Empereur jusqu'à lui avoir procuré la paix, puisque, ensuite de l'action de Saint-Gothard, le visir avoit commencé à la proposer[2]. » L'empereur Léopold lui-même s'efforçait de secouer son flegme tout germanique, mais un peu vulgaire, qui n'avait rien de commun avec la sérénité olympienne de Louis XIV. Louis XIV devait sourire de l'admiration ironique que la tranquillité du chef de l'Empire inspirait à Coligny : « L'Empereur, écrivait celui-ci, dans les plus grands périls qu'il ait courus cette campagne, n'a fait que chasser et jouer, avec la même sûreté que s'il eût eu son ennemi à Caudebec. En vérité, cela est beau à un grand prince d'avoir une si grande fermeté et quiétude d'esprit[3]. » Quoi qu'il en soit, l'Empereur traita le chevalier de Grémonville avec beaucoup de considération. « Il auroit souhaité, lui dit-il, que S. M. T. C. eût gardé les étendards tur-

[1] Coligny à Louvois, 7 oct. *D. G.* 190.
[2] Grémonville au roi, 18 oct. *Aff. étr.* Vienne, 20.
[3] Coligny à Le Tellier, 1er et 6 octobre. *D. G.* 190

quesques comme un trophée bien dû à la valeur de ses troupes que toute l'Europe admiroit; mais puisqu'elle avoit bien voulu lui en faire présent, il vouloit les faire mettre en un lieu distingué, pour distinguer leurs glorieuses actions et pour les remettre incessamment au souvenir de toute l'Allemagne[1]. » C'était un concert de louanges et de belles paroles; les actes, chose inouïe, les dépassèrent encore. Le trésor impérial, qui était vide, trouvait cent mille livres à offrir aux généraux français; et comme ils répondaient un peu fièrement qu'ils ne prenaient d'argent que du roi seul, les florins se métamorphosaient en diamants et en bijoux[2]. Enfin, cette armée qu'on avait laissée mourir de faim pendant toute la campagne, les ministres décidaient qu'elle serait nourrie et défrayée de tout, pendant sa marche à travers les États de l'Empereur. « Vous voyez, disait Coligny, qu'on ne nous traite pas comme les médecins qu'on fait venir à cheval et qu'on renvoie à pied. Ici c'est tout le contraire. En venant, on nous refusoit tout pour de l'argent, et, au retour, on nous donne tout pour rien, et outre cela, on nous raccommode soigneusement les ponts, ports et passages. Cela est un pur effet de notre mérite. Je vous assure que nous sommes de gentils garçons, et j'espère que nous serons encore plus sages au retour qu'à l'aller. Nous ramenons un corps chargé de gloire et de bénédictions des Allemands[3]. »

La retraite se fit donc à très-petites journées, de

[1] Grémonville au roi, 13 nov. *Aff. étr.*, Vienne, 20.
[2] Robert à Louvois, 7 nov. — Podwitz à Le Tellier, 12 nov. *D. G.* 190.
[3] Coligny à Le Tellier, 26 octobre.

festins en festins[1]. Parties de Presbourg le 18 octobre, les troupes n'atteignirent les bords du Rhin que le 21 décembre; elles traversèrent le fleuve près de Spire, au même endroit où elles l'avaient passé d'abord, au début de la campagne. La sollicitude de Coligny pour ses compagnons d'armes était touchante. Son langage est d'un père de famille plutôt que d'un général d'armée : « Je vous rendrai le troupeau qu'on m'a mis en main, gras, gaillard et triomphant[2]. Nos volontaires ont été heureux d'avoir fait un si beau voyage, et moi d'en avoir perdu si peu. La fortune les a accompagnés jusqu'à la santé; car il est miraculeux que de tant de jeunes gens qui n'avoient jamais fatigué, il n'en soit mort qu'un de maladie[3]. » Enfin, le 8 janvier 1665, en déposant, à Metz, le commandement qu'il y avait pris, huit mois auparavant, il fermait sa correspondance avec Louvois par ces nobles et simples paroles : « Je suis venu finir ma course où je l'ai commencée, avec une grande reconnoissance et une profonde humilité envers Dieu, de l'avoir fait réussir si heureusement à la gloire du roi et à l'honneur de toute la nation[4]. »

Quelle fut la récompense de ce généreux serviteur?

[1] Robert à Le Tellier, 30 oct. — « Nous marchons tant que nous pouvons vers l'Alsace, régalés et chargés de bénédictions par les peuples, qui nous chauffent soigneusement leurs poêles à notre arrivée; et voilà toute la dépense que nous leur faisons, car l'étape, qu'ils fournissent, leur sera remboursée par l'Empereur sur leur tailles, dont ils sont très-aises. » Robert envoie l'état de la dépense pour le mois d'octobre; le total est de 128,734 l. 16 s. 8 d.
[2] Coligny à Le Tellier, 19 décembre.
[3] *Id.* 1er octobre
[4] Coligny à Louvois, 8 janvier 1665. *D. G.* 190.

Le 15 mai 1667, Louis XIV était à la veille de partir pour conquérir la Flandre; le comte de Coligny fut presque le seul, parmi les officiers généraux, qui n'eût pas de commandement : « Je vais être témoin des conquêtes du roi, écrivait-il à Bussy-Rabutin; je n'ai ni office, ni bénéfice, mais j'ai le plaisir, à l'âge de quarante-neuf ans, de faire le métier de volontaire que je n'avois encore jamais fait. Il me semble par là que je sors de l'académie. Cela me réjouit extrêmement, et d'autant plus que le roi m'a fait l'honneur de me permettre de faire ce voyage, dont je lui suis extrêmement obligé. » Il n'eut pas même cette amère satisfaction; la goutte l'empêcha de suivre l'armée. Le 10 janvier 1668, madame du Bouchet, sa parente et son amie, écrivait à Bussy : « On ne parle non plus de notre ami Coligny, dans le nombre des officiers généraux nommés pour servir, que s'il y avoit cent ans qu'il fût mort[1]. » Non-seulement on ne parlait plus de lui dans le présent, on l'oubliait même dans le passé, un passé de trois ans! Du fond de la Styrie, M. de La Feuillade avait si souvent écrit et fait écrire; depuis son retour, il avait si souvent dit et fait dire qu'il était le vrai, le seul héros de Saint-Gothard; et le roi et la cour avaient si complaisamment prêté l'oreille à ce concert de mensonges, que ces mensonges étaient devenus la vérité convenue, officielle, acceptée par l'histoire. Qu'on ouvre, à l'année 1664, le livre estimé du président Hénault; on y lira cette incroyable assertion : « Combat de Saint-Gothard, le 1er août. Coligny, qui commandait les François, *ne se trouva pas à la bataille*, où La Feuillade se distingua[1]. » C'est toujours un devoir de rétablir la vérité; c'est un bonheur de rétablir le droit d'un honnête homme, odieusement sacrifié.

[1] Lettre citée par M. Monmerqué dans la notice qui précède les mémoires du comte de Coligny.

Quelles que fussent l'audace et l'habileté de M. de La Feuillade à plaider le faux, il n'aurait pu le mettre à la place du vrai, s'il n'avait été soutenu par M. le Prince, qui commençait alors à rentrer en grâce auprès du roi, mais qui ne se piquait pas d'imiter son généreux exemple; car si Louis XIV pardonnait au prince de Condé ses erreurs, le prince de Condé ne pardonnait pas ses propres offenses au comte de Coligny. Il faut dire encore que M. de La Feuillade trouva des appuis, ou, pour être plus exact, que M. de Coligny trouva des adversaires parmi les ministres. « J'arrivai à la cour au mois de janvier 1665, a-t-il écrit dans ses mémoires; je vins mettre pied à terre chez M. Le Tellier, qui n'étoit pas content de moi, à cause de plusieurs démêlés que j'avois eus avec un nommé Robert, parent dudit sieur Le Tellier. Je fus confirmé dans l'opinion que j'avois conçue que, quand on n'est pas créature et très-humble valet des ministres, c'est temps perdu de s'attacher au service des rois. » Le comte de Coligny était de ces généraux de l'ancien régime, pourrait-on dire, qui ne comprenaient pas le

[1] Le président Hénault avait certainement lu cependant l'*Histoire militaire de Louis le Grand*, par le marquis de Quincy, car nous possédons précisément l'exemplaire qui a appartenu au président; on lit dans cette histoire, t. I, p. 268 : « Les actions de valeur que fit le comte de Coligny à la tête des François déterminèrent la victoire en faveur des impériaux. »

partage des pouvoirs dans une armée, la séparation des fonctions administratives et des fonctions militaires. Pendant la Fronde, il avait applaudi à la destruction des intendants, créés par Richelieu; après la Fronde, il les avait vus rétablis par Mazarin; mais il ne reconnaissait pas leur autorité, qui était à ses yeux une nouveauté dangereuse, une véritable usurpation. Quand l'intendant Robert lui fut donné, il l'accepta comme un commis, comme un subalterne, non comme un administrateur ayant des pouvoirs distincts de ceux du général en chef. Il voulut tout faire dans son armée, tout décider, tout régler, même les questions de finance : « Vous ne trouverez que des dépenses solides et rien d'obscur, écrivait-il à Le Tellier; nous vous ferons bien voir que nous sommes bons ménagers de l'argent de Sa Majesté, et que si jamais je deviens surintendant des finances, je les ménagerai peut-être aussi bien que feu M. le maréchal d'Effiat, qui étoit un porte-rapière comme moi[1]. » Telle était la cause de sa mésintelligence avec l'intendant et les commissaires des guerres, « qui sont si fiers, disait-il, que la terre n'est pas capable de les porter[2]. »

Non-seulement Le Tellier et son fils, chefs de l'administration militaire, n'entendaient pas abandonner leurs agents, mais au contraire ils travaillaient, Louvois surtout, à étendre leurs attributions. Il y avait dans l'armée d'effroyables désordres, surtout en matière d'argent; le denier du soldat n'était pas plus sacré,

[1] 19 et 27 décembre 1664. *D. G.* 190.
[2] Coligny à Louvois, 4 janvier 1665

pour la plupart des officiers, que les deniers du roi. A qui se confier pour la poursuite de ces abus? Aux généraux? Tous n'avaient pas, à l'égal de Coligny, les mains nettes. C'était des intendants, des commissaires des guerres, que Louvois attendait un contrôle sérieux, une surveillance exacte; il les rendait responsables des moindres méfaits, mais il leur donnait une grande autorité pour les atteindre. Toute l'administration d'une armée était leur domaine; personne, fût-on maréchal de France ou prince du sang, Turenne ou Condé, n'était fondé à leur en interdire l'accès; mais ils n'en devaient pas, à leur tour, franchir les limites.

En même temps que Louvois soutenait énergiquement les commissaires des guerres dans leurs droits, pour mieux exiger d'eux l'accomplissement de tous leurs devoirs, il écrivait à l'un d'entre eux : « Il ne faut pas que vous prétendiez attribuer aux mauvais offices qu'on vous rend ce que l'on vous écrit d'ici; vous devez l'attribuer à votre conduite, qui n'est pas assez modérée. Un commissaire des guerres n'a pas le droit de prétendre aucun commandement sur les troupes ni sur les habitants des lieux de son département, et je dois vous faire connoître que, si vous ne vivez d'une autre manière, il sera impossible de vous soutenir[1]. » Entre Coligny d'un côté, Le Tellier et Louvois de l'autre, il y eut donc moins une inimitié personnelle que l'antagonisme de deux principes essentiellement contraires. Il n'est pas inutile d'ajouter que jamais M. de La Feuillade

[1] Louvois à Pérou, 7 mai 1665. *D. G.* 193.

ne fut des amis de Louvois ; le jeune secrétaire d'État, qui avait la passion de l'exactitude et de la vérité vraie, ne s'accommodait pas des fanfarons.

Tandis que le comte de Coligny conduisait, en Hongrie, ses six mille Français contre les Turcs, un autre héros de la Fronde, le duc de Beaufort, amiral de France, dirigeait contre les Barbaresques une expédition à la fois maritime et militaire. Cette expédition ne fut pas heureuse. La mission de M. de Beaufort était de poursuivre les corsaires de Tunis et d'Alger, et, pour mieux assurer la répression de la piraterie, de fonder un établissement permanent sur la côte d'Afrique. Cinq mille hommes, d'infanterie pour la plupart, sous les ordres du marquis de Gadagne, lieutenant général, avaient été mis à la disposition de l'amiral de France. Ils prirent terre le 22 juillet 1664, à Gigeri[1], entre Bougie et Bone, chassèrent facilement les Turcs de cette petite ville, et commencèrent à s'y retrancher; mais le dissentiment se mit bientôt entre les officiers de terre et de mer, parce que la marine voulait s'attribuer la direction et l'honneur d'une expédition où elle prétendait le premier rôle. Peu de temps après, les Turcs revinrent en forces. Un jour, sept cents hommes, qui avaient été détachés pour couper du bois, à une lieue du camp, furent surpris et enveloppés par une multitude de barbares; un grand nombre, en un instant, furent tués et décapités; tous l'auraient été, si leurs camarades n'étaient pas venus rapidement à leur secours et ne les avaient

[1] Djidjelli.

dégagés en faisant, par représailles, un grand massacre de Turcs et de Maures[1]. Dès lors, les attaques se renouvelèrent fréquemment; les assaillants augmentaient tous les jours de nombre et d'audace; au mois d'octobre, il leur vint onze mille Turcs d'Alger avec du gros canon. Une redoute avancée, qui protégeait le camp, fut rasée par les boulets; de grandes brèches furent pratiquées dans les lignes; un assaut était imminent. En l'absence du duc de Beaufort, qui était allé croiser avec une partie de la flotte devant Tunis, le marquis de Gadagne tint conseil avec les principaux officiers de l'armée; l'embarquement fut résolu. Il se fit avec précipitation dans la nuit du 29 au 30 octobre; presque tout le matériel et le canon restèrent aux mains des Turcs. Qui peut dire si tous les malades et les blessés furent sauvés? Neuf cents de ces misérables avaient été évacués à la hâte sur les bâtiments de guerre et de transport.

Le malheur poursuivit jusqu'au bout cette triste expédition; le vaisseau *la Lune* toucha sur un écueil, en vue même des côtes de Provence; il s'engloutit avec tout son équipage et dix compagnies du régiment de Picardie. Louvois, qui donnait ces nouvelles au comte de Coligny, ajoutait, en forme de conclusion : « Sa Majesté a eu beaucoup de déplaisir de la mauvaise issue de l'entreprise de Gigeri et du

[1] Le Tellier à Coligny, 12 septembre 1664. *D. G.* 189. — Un parent du comte de Coligny, M. de la Châtre, avait été tué dans cette affaire; M. de Coligny écrit à Le Tellier, le 7 octobre : « Je suis bien aise que M. de la Châtre ait honoré sa vie par une belle mort; il étoit mon parent, et voilà une belle femme et un beau gouvernement de reste. » *D. G.* 190.

naufrage; mais ce sont des accidents auxquels les conquérants sont exposés[1]. »

Le secrétaire d'État de la guerre n'avait été que le spectateur passif de cette expédition, dont le succès ne lui aurait pas été attribué, dont l'échec ne pouvait par conséquent pas l'atteindre; le soin même des troupes de terre avait été distrait de son département et confié, par exception, au secrétaire d'État de la marine. C'était une épreuve qui ne fut pas renouvelée, une confusion d'attributions pour prévenir un conflit. Louvois eut cependant l'occasion de donner à la marine une leçon de dignité humaine, et de la rappeler à l'observation des lois qui réglaient la discipline militaire. Le 14 juin 1664, il écrivait au commissaire de La Guette : « Le sieur Delaval, capitaine au régiment des vaisseaux, qui a été détaché, avec quelques officiers et soldats du corps, pour monter sur la galère *Saint-Dominique*, s'est plaint de ce qu'un de ses soldats, qui avoit tenu à M. le chevalier de Tonnerre des discours séditieux, et que le capitaine demeure d'accord mériter un très-grand châtiment, avoit été, par l'ordre dudit chevalier, lié sur le coursier[2] et frappé par un Turc de plusieurs coups de bâton. Le roi, qui a été informé d'un traitement si indigne d'un soldat et d'un homme libre, n'a pu approuver la conduite que ledit sieur chevalier a tenue en ce rencontre, et, pour ne le point discréditer, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que vous lui fassiez entendre, de

[1] 21 novembre 1664. *D. G.* 189.
[2] Le canon principal d'une galère.

sa part, qu'elle lui défend de traiter, à l'avenir, ses soldats comme des esclaves ou des forçats, et que, quand il arrivera qu'un soldat commette des fautes qui mériteront punition, il le fasse mettre au conseil de guerre pour y être jugé, selon que le cas le requerra[1]. »

Telle s'annonçait l'administration de Louvois, exacte, rigoureuse et juste.

[1] *D. G.* 183.

CHAPITRE II

L'évêque de Munster. — Guerre entre l'Angleterre et la Hollande. — Intervention de Louis XIV en faveur de la Hollande. — Corps auxiliaire français. — Le marquis de Pradel. — Le marquis de La Vallière. — Rapports des Français et des Hollandais. — Mort de Philippe IV. — Guerre maritime entre la France et l'Angleterre. — Préparatifs militaires. — Revues de Breteuil et de Mouchy. — Effectif de l'armée. — Conférences de Bréda. — Traité des droits de la reine. — Droit de dévolution. — Turenne et Louvois. — Guerre de *Dévolution*. — Campagne de 1667. — La Flandre envahie. — Prise de Tournai. — Prise de Douai. — Voyage de la reine. — Marche sur Dendermonde. — Prise de Lille. — Combat de cavalerie. — Départ du roi. — Prise d'Alost. — Établissement du quartier d'hiver. — État sanitaire des troupes. — Misère de la garnison de Charleroi. — Colbert et Louvois. — Impositions. — Contributions. — Le marquis de Bellefonds. — Médiation de la Hollande et de l'Angleterre. — Triple alliance. — Préparatifs pour la campagne de 1668. — Le prince de Condé. — Expédition de Franche-Comté. — Capitulation de Besançon et de Salins. — Siége de Dole. — Le comte de Grammont. — Siége de Gray. — Louis XIV et la triple alliance. — Question de la paix et de la guerre. — Les généraux et les ministres. — Armistice. — Louvois en Flandre. — Négociations à Saint-Germain. — Correspondance de Le Tellier et de Louvois. — Traité de Saint-Germain. — Sentiment de Turenne. — Sentiment de Louvois. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Le duc de Luxembourg. — Promotion de maréchaux de France. — Examen du traité d'Aix-la-Chapelle. — Désarmement. — Conservation des cadres.

A peine les troupes, qui venaient d'assister avec un égal succès, sinon avec autant de périls et de gloire, les unes l'Électeur de Mayence, les autres l'Empereur, étaient-elles rentrées en France, à peine les ministres

impériaux commençaient-ils à respirer après tant d'inquiétudes, qu'un nouvel incident ramenait devant leurs yeux cette redoutable apparition, les Français en Allemagne. C'était, il est vrai, sur l'extrême frontière, et, circonstance plus rassurante, contre un membre même de l'alliance du Rhin; Louis XIV aidait les Hollandais à repousser l'agression de l'évêque de Munster.

Au treizième siècle, au temps des prélats batailleurs, Bernard von Galen, prince-évêque de Munster, eût déjà fait scandale; qu'on juge ce qu'il devait être au milieu du dix-septième, débris égaré d'une race monstrueuse et perdue; on l'étudiait à distance, avec une curiosité mêlée d'horreur. Si cet étrange évêque ne se souciait pas beaucoup d'édifier ses ouailles, il se flattait de les éblouir par ses talents politiques et militaires; sa petite cour était le rendez-vous de tous les porte-rapières qui cherchaient aventure; on y tenait conseil de guerre plus souvent que chapitre; on y faisait des plans de campagne entre deux vins; car les revenus de l'évêché se consommaient en frais de table autant pour le moins qu'en frais de guerre. Naturellement le prélat avait l'humeur turbulente et l'oreille toujours dressée au moindre bruit de querelle. A point nommé, les hostilités venaient d'éclater derechef entre l'Angleterre et la Hollande.

Sous les formes de gouvernement les plus opposées, sous Charles II comme sous Cromwell, l'Angleterre avait les mêmes intérêts commerciaux et maritimes; royaliste ou républicaine, elle se rencontrait, sur tous les marchés du monde et sur toutes les mers, avec la

Hollande, qui n'y voulait pas souffrir de partage. Dans cette nouvelle lutte, la Hollande réclamait de Louis XIV l'assistance promise par un traité d'alliance défensive et de mutuelle garantie, conclu en 1662 entre la France et les Provinces-Unies. Louis XIV ne méconnaissait pas ses obligations, mais il ne s'empressait pas de les remplir. Comment n'aurait-il pas hésité? Pour l'exécution des plans que Mazarin lui avait légués contre l'Espagne, pour le succès de ses prétentions à l'héritage de Philippe IV, déjà moribond, il avait besoin, sinon de l'alliance active, au moins de la tolérance de l'Angleterre et de la Hollande; car l'une ou l'autre pouvait, en s'y opposant, ruiner tous ses projets. Que de soins il avait fallu pour les ménager l'une et l'autre, la Hollande soupçonneuse, déjà inquiète de l'acquisition de Dunkerque, l'Angleterre presque universellement hostile, contenue à grand'peine par l'artificieux gouvernement de Charles II! La guerre entre ces deux puissances, la guerre où il n'était pas permis à la France de rester neutre, rendait tous les ménagements impossibles.

Déjà l'indécision de Louis XIV excitait en Hollande une irritation menaçante, lorsque l'intervention de l'évêque de Munster vint offrir au roi le moyen de sortir d'une situation équivoque et de remplir ses engagements, sans s'exposer encore aux dangers d'une lutte ouverte et directe contre l'Angleterre. Il n'avait pas été difficile au gouvernement anglais de soulever les ressentiments de l'irascible prélat contre ses voisins de Hollande. Des contestations, au sujet de quelques acres et de quelques villages, sur la frontière com-

mune, servirent de prétexte à une agression dont les subsides anglais étaient la véritable cause. Les bandes éhontées de l'évêque se jetèrent sur les provinces de Drenthe, de Groningue et d'Over-Yssel, qu'elles commencèrent à piller sans merci. Contre un pareil adversaire, Louis XIV n'hésita plus à donner secours aux États-Généraux; mais il put mesurer, à l'émotion que cette résolution produisit parmi les Anglais, le trésor de haine que ses premiers succès avaient amassé dans le cœur de ses anciens alliés.

En 1665, sept ans après la bataille des Dunes, mais trois ans après le trafic de Dunkerque, voici les sentiments que l'Angleterre professait publiquement à l'égard de la France; c'était Louvois qui résumait ainsi les nouvelles pour M. de Turenne : « A l'ouverture du parlement, lui écrivait-il le 2 novembre, le roi d'Angleterre a dit qu'il y avoit beaucoup d'apparence que les François assisteroient les Hollandois; en même temps il s'est élevé un grand bruit, pour témoigner de la joie qu'avoient les deux chambres de l'espérance qu'on leur donnoit d'entrer en lutte avec nous. Le chancelier d'Angleterre a dit que la médiation des François n'étoit point pour moyenner la paix, mais pour entretenir la guerre, et le chevalier Domming a ajouté que les artifices des François étoient plus à craindre que leurs armes[1]. » Entre l'Angleterre et la Hollande, il n'y avait qu'un conflit d'intérêts; entre l'Angleterre et la France, il y avait une antipathie passionnée. Pour lutter contre un pareil courant d'o-

[1] *D. G.* 196.

pinion, qui n'a cessé de grossir pendant tout son règne, il a fallu à Charles II une habileté qui touche presque au génie. Avec dix fois moins de talents politiques et de ressources d'esprit, en marchant avec son peuple, il aurait pu être un grand roi d'Angleterre; il a mieux aimé se faire le pensionnaire et l'obligé du roi de France.

Le corps que Louis XIV envoyait au secours des Hollandais, contre l'évêque de Munster, était de quatre mille hommes de pied et de deux mille chevaux; c'était l'élite de l'armée française ; pour l'infanterie, par exemple, quelques-uns des régiments qui avaient fait la campagne de Hongrie; pour la cavalerie, un détachement des gardes du corps, les deux compagnies des mousquetaires du roi, les chevaux-légers Dauphin. Évidemment le caractère et l'importance de l'ennemi ne justifiaient pas un tel choix; Louis XIV voulait, à la fois, flatter et étonner les Hollandais[1]. Ces troupes, conduites par le marquis de Pradel, lieutenant général, devaient agir sous le commandement en chef du prince Maurice de Nassau, mais prendre partout la droite sur les troupes des États-Généraux[2]. Rassemblées aux environs de Sedan, elles marchèrent, dans les premiers jours de novembre, à travers l'évêché de Liége, avec l'agrément de l'Électeur de Cologne[3]. Les opéra-

[1] Louvois à Carlier, 20 novembre 1665 : « Vos lettres m'apprennent que les troupes ont paru belles et en bon état aux commissaires de Messieurs les États, lesquels les ont vues en bataille, dans une plaine proche Maestricht, et défiler sur le pont de la même ville. Ils ont assurément raison, et il y a peu d'apparence qu'ils en aient jamais vu de telles en leur pays. » *D. G.* 198.
[2] Instruction pour M. de Pradel, 21 octobre 1665. *D. G.* 193.
[3] L'Électeur de Cologne était en même temps prince-évêque de Liége.

tions militaires furent sans importance. Au premier coup de mousquet, les maraudeurs de l'évêque de Munster se dispersèrent comme une bande d'oiseaux pillards; une poignée d'aventuriers seulement, renfermés dans une bicoque du nom de Lochem, essayèrent de faire quelque résistance; en trois jours on les força de se rendre. Ils étaient quatre cents hommes de pied et cinquante ou soixante cavaliers, en si méchant état que M. de Pradel, qui les vit défiler, était tout humilié d'avoir tiré l'épée contre de pareils adversaires[1].

Là, comme en Hongrie, ce n'était pas l'ennemi du dehors qui était le plus redoutable. Il serait injuste et faux de comparer aux souffrances héroïques du comte de Coligny les petits déboires du marquis de Pradel; mais, quelle que soit la différence des proportions, des causes analogues produisent des effets analogues. Il y avait d'abord, au sein même de l'armée, les difficultés intérieures; les principes de la hiérarchie militaire étaient méconnus et violés.

Parmi les officiers placés sous les ordres de M. de Pradel, le plus considérable était le marquis de La Vallière, qui commandait les chevaux-légers Dauphin. L'éclat de son grade dans un corps d'élite, rattaché à la maison du roi, mais surtout la faveur dont le nom qu'il portait jouissait alors[2], avaient exalté son orgueil. A la suite d'une petite expédition que M. de Pradel lui avait confiée, il avait volontairement négligé d'en rendre compte à son chef, sous prétexte de quelque difficulté d'étiquette. M. de Pradel, justement blessé,

[1] Carlier à Louvois, 10 déc. — Pradel à Louvois, 15 déc.
[2] Il était frère de mademoiselle de La Vallière.

se plaignit au secrétaire d'État. Louvois avait une vive affection pour le marquis de La Vallière; c'était un compagnon de jeunesse et de plaisir, un correspondant familier avec lequel il oubliait volontiers les affaires graves, pour lui conter les intrigues ou les petits scandales de la cour[1]; mais Louvois était avant tout un homme d'État; il faut lui rendre cette justice que jamais ses inclinations particulières n'étouffèrent le sentiment de ses devoirs publics; elles en adoucissaient tout au plus la rude expression. Le défaut de subordination parmi les officiers, l'esprit d'indépendance, les sourdes menées ou les révoltes contre l'autorité du chef, étaient les vices les plus dangereux et les plus répandus dans l'armée fran-

[1] Voici quelques preuves de ces relations familières. — Louvois au marquis de la Vallière, 25 décembre 1665 : « Si votre subsistance dépend de votre fusil, MM. les Dauphins feront fort mauvaise chère à votre table; ils seront réduits au plus au bœuf et au mouton. La plaine Saint-Denis est toujours fort remplie de gibier; mes occupations, qui ont triplé, m'ont ôté le temps d'aller à la chasse; les lièvres et les perdrix attendent les gens avec effronterie. » *D. G.* 196. — 23 avril 1666 : « Les dames, qui aiment plus la paix que la guerre, ont paru pourtant alarmées du bruit qui s'est répandu ici de l'accommodement entre messieurs les États et M. l'évêque de Munster. Elles appréhendent que les lauriers que vous avez cueillis en pays étranger ne vous rendent insolent dans le pays natal et que votre langue ne leur soit plus dangereuse que votre plume. Je leur ai assuré que les héros des siècles passés avoient autant de douceur pour les demoiselles que de fureur pour les ennemis, que vous marchiez sur leurs pas, que vous êtes un gentilhomme d'honneur et que j'étois votre caution. Elles se sont un peu rassurées et nous verrons la conduite que vous tiendrez à votre retour. » *D. G.* 200. — 13 octobre 1667 : « Je n'ai pas beaucoup de peine à croire que votre bourse est souvent fort vide; vous travaillez avec application et avec succès à un si bon effet. Votre ordonnance a été expédiée et envoyée à M. Colbert, afin qu'il lui plût de la faire viser du roi et acquitter. Saint-Pouenge en sera le solliciteur, et, si vous me faites l'honneur de me donner vos commandements, je le seconderai volontiers. » *D. G.* 206.

çaise; c'est pour les avoir attaqués avec hardiesse, combattus avec persévérance et détruits, que le nom de Louvois a été le plus maltraité par l'opinion de son temps, complice égarée des officiers de tout grade, depuis le maréchal de France jusqu'au simple cornette, que l'inflexible ministre rangeait impérieusement à leur devoir; injustice flagrante qui n'aurait pas dû survivre et qui a survécu néanmoins aux passions des contemporains. « Il n'y a rien de si important au service de Sa Majesté, disait Louvois, que de conserver l'autorité de celui qui commande; elle est ordinairement enviée par ceux qui sont obligés de la reconnoître, et, comme il n'y a personne sans défaut, les subalternes embrassent avec joie les occasions qu'on leur présente de censurer les actions de celui qu'ils doivent révérer[1]. » C'eût été, pour bien d'autres, un embarras, ce fut, pour Louvois, une heureuse fortune de commencer la poursuite d'un abus redoutable contre un seigneur, contre un personnage en faveur, contre un ami. Les difficultés d'étiquette soulevées par M. de La Vallière étaient si misérables que Louvois ne se donna pas la peine de les discuter. « Votre conduite, lui écrivit-il, ne peut être approuvée de personne, quand on saura que vous prenez garde à des choses de cette nature, à l'égard d'un homme qui a l'honneur de représenter votre maître. Et pour vous confirmer encore mieux dans ce que je vous dis, c'est que, si je me rencontrois dans une armée où le roi ne fût pas, je ne trouverois point à redire que M. de Pradel, qui n'est

[1] Louvois à Nacart, 30 août 1666. *D. G.* 202.

que capitaine aux gardes[1], la commandant en chef, ne me donnât pas la main[2] chez lui pendant le temps que je serois dans son armée. Tout ceci, monsieur, ne sont que des paroles générales que je ne crois pas matière d'appliquer à votre conduite; je vous les dis seulement comme un fidèle ami[3]. »

Si la discipline souffrait ainsi dans les hautes régions de l'armée, elle ne devait pas être mieux observée dans les plus basses. Il est triste de voir à quels excès se livrait l'élite des troupes françaises, non pas en pays ennemi, mais en pays allié, pendant le quartier d'hiver : vol, fausse monnaie, viol, meurtre. Les mousquetaires eux-mêmes, ces jeunes gens de bonne maison, cette pépinière d'officiers, donnaient aux soldats l'exemple de la friponnerie et de la débauche. Voilà le tableau; quant au peintre, il n'est pas suspect, c'est l'intendant même de l'armée[4]. Il y avait un désordre qui blessait encore davantage les populations hollandaises; c'étaient les insultes à leurs croyances religieuses. Le gouverneur de Rees pour les États-Généraux se plaignait de ce que, le commandant des troupes françaises en garnison dans cette ville, ayant fait porter le Saint-Sacrement chez un malade, les soldats avaient frappé les bourgeois qui n'avaient pas voulu se mettre à genoux. Louvois se hâta d'écrire à M. de Pradel pour blâmer cet excès de zèle : « Sa

[1] M. de Pradel, lieutenant général dans l'armée, était en même temps capitaine d'une compagnie dans le régiment des gardes, dont il fut, quelque temps après, lieutenant-colonel.
[2] C'est-à-dire la droite, le pas, les honneurs.
[3] 4 mars 1666. *D. G.* 200.
[4] Carlier à Louvois, 26 décembre 1665. *D. G.* 198.

Majesté désire que vous fassiez une réprimande très-rigoureuse à l'officier qui commande dans ce quartier-là, et que vous lui défendiez de sa part de tenir dorénavant la conduite qu'il a tenue en ce rencontre, laquelle, quoique très-conforme aux sentiments intérieurs de Sa Majesté, est tout à fait contraire à la manière dont elle désire que l'on vive à l'égard d'un peuple extrêmement jaloux de sa religion et encore plus de son autorité, et qui n'est que trop bien informé du désir que Sa Majesté a d'abaisser ceux qui sont de celle qu'ils professent[1]. »

Les Hollandais, de leur côté, n'usaient pas de bons procédés envers les Français. Comme M. de Montecuculi après Saint-Gothard, les députés des États-Généraux ne parlaient que d'aller aux ennemis; comme le comte de Coligny, M. de Pradel haussait les épaules à ces propositions aussitôt abandonnées que produites : « Je ne consens, disait-il, à ces entreprises de fanfare et de vanité que pour leur témoigner que nous ne trouvons rien de difficile pour leur service[2]. » D'autres fois, les États s'ingéraient de donner directement des ordres aux troupes françaises, sans s'inquiéter beaucoup plus de M. de Pradel que s'il n'eût pas été au monde. Il n'est pas besoin de dire avec quelle énergie Louvois repoussait une prétention si exorbitante : « Vous êtes un homme sage, écrivait-il à M. de Pradel, et je me persuade tous les jours de plus en plus que vous êtes bien heureux de l'être

[1] 19 février 1666. *D. G.* 198.
[2] Pradel à Louvois, 17 décembre 1665. *D. G.* 198.

au pays où vous êtes[1]. » Enfin, au retour de la belle saison, la reprise des hostilités allait tirer les Français d'une oisiveté qui avait été aussi préjudiciable à leur bonne réputation qu'à la sécurité de leurs hôtes, lorsqu'on apprit que l'évêque de Munster, dégoûté par les échecs de la campagne précédente, et menacé d'un autre côté par l'Électeur de Brandebourg, s'était résigné à faire la paix avec les États-Généraux; elle fut signée le 18 avril 1666. Le 5 juin, le contingent français se séparait des Hollandais, à leur commune satisfaction.

L'intervention de Louis XIV n'avait pas réussi à dissiper les soupçons et les défiances des États, et cependant, dès le 26 janvier, il avait déclaré la guerre au roi d'Angleterre. A quels motifs attribuer cette grave résolution, si longtemps ajournée? Précisément à ceux qui paraissaient y être le plus décidément contraires. Philippe IV, roi d'Espagne, était mort le 17 septembre 1665; il laissait pour héritier un enfant malingre, don Carlos, sous la tutelle de sa mère, Marie-Anne d'Autriche, qui était elle-même gouvernée par un jésuite allemand, le père Nithard, son confesseur. A la première nouvelle de cet événement, Louis XIV avait été tenté de revendiquer aussitôt les droits de la reine Marie-Thérèse, sa femme, et de se mettre, sans plus de retard, en possession des Pays-Bas. Ses mémoires nous ont donné tout au long, sous forme d'arguments contradictoires, ses délibérations personnelles, et sans doute aussi, celles de ses ministres. Quoi qu'il en soit,

[1] 28 janvier 1666. — Louvois à d'Estrades, 19 février. *D. G.* 198.

il prit le parti d'attendre. Il se contenta de faire une démarche indirecte, qui ne fût ni assez éclatante ni assez offensive pour engager immédiatement la question, mais qui pût avoir le caractère d'une sorte d'acte conservatoire, utile à rappeler, quand le temps serait venu. Dans l'audience que les deux reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, donnèrent à l'ambassadeur d'Espagne, à l'occasion de la mort de Philippe IV, elles lui parlèrent, en termes généraux, des droits que cet événement donnait à Louis XIV, et l'engagèrent à les recommander à l'attention de son gouvernement. La lettre de condoléance qu'Anne d'Autriche écrivit, le 17 octobre, à la reine d'Espagne, sa nièce, eut soin, parmi de vagues protestations, d'insister sur l'importance de la conversation qu'elle avait eue avec l'ambassadeur[1]. A cette insinuation, la régente répondit « qu'elle ne pouvoit, en aucune manière ni pour quelque considération que ce pût être, entrer dans la discussion de cette affaire, ni rien stipuler ou traiter sur des droits qu'elle savoit être sans fondement[2]. » Cette réponse passa sans observation. La conduite de Louis XIV était habile et sage; une marche précipitée aurait eu pour résultat infaillible de réunir d'abord contre lui l'Espagne, l'Empereur et l'Angleterre, en attendant que la coalition gagnât toute l'Europe. Prévenir ce danger, empêcher que le duel maritime de l'Angleterre et de la Hollande ne suscitât à l'une ou

[1] Voir, pour tout cet *imbroglio* diplomatique, les grands et beaux travaux de M. Mignet.
[2] Voir la lettre de Louis XIV à la reine d'Espagne, 8 mai 1667. Mignet, t. II, p. 59.

à l'autre des seconds sur le continent, et, par sa durée, ne devînt un conflit général, une mêlée où la France aurait perdu ses coups, tel fut le chef-d'œuvre de la diplomatie française, le triomphe de M. de Lionne.

Cependant le temps avait marché; les circonstances n'étaient déjà plus les mêmes; Louis XIV fit, par prudence, un coup d'audace. Après avoir inutilement tenté, par voie d'accommodement, de rétablir la bonne intelligence entre l'Angleterre et la Hollande, il résolut de chercher, dans la guerre, la paix dont il avait besoin. En affectant de porter ses forces navales du côté de la Hollande, il espérait diminuer la durée de la lutte et contraindre l'Angleterre à poser les armes. Mais, en même temps, il continuait d'entretenir de secrets rapports avec Charles II, et il prenait garde que les hostilités entre les marines de France et d'Angleterre n'empruntassent pas aux ressentiments internationaux un caractère d'acharnement qui aurait pu rendre de longtemps tout rapprochement impossible. Sans entrer dans le détail des événements maritimes, il suffira de dire que le poids de la campagne de 1666 pesa presque entièrement sur les Hollandais, et que les rencontres assez rares, entre les escadres françaises et anglaises, n'eurent généralement lieu que dans de lointains parages. Cependant Louis XIV se préparait aux éventualités d'une guerre continentale et à l'occupation soudaine et opportune des Pays-Bas espagnols.

Dans tous les apprêts de la guerre des Pays-Bas, comme dans la guerre même, c'est le maréchal de Turenne qui a pris la haute direction; il a été le véritable ministre de la guerre; Le Tellier et Louvois n'ont agi

que sous ses ordres, comme ses premiers commis. Vers la fin de l'année 1665, on avait commencé à faire des levées extraordinaires. Le roi se proposait de passer en revue les nouvelles troupes, au nombre de sept à huit mille hommes de pied et de deux à trois mille chevaux. Cette revue devait avoir lieu, le 19 janvier 1666, dans la plaine de Breteuil, en Picardie. Louvois avait déjà pris les devants, pour qu'à son arrivée le roi trouvât tout en ordre, lorsque la maladie et bientôt la mort de la reine-mère, Anne d'Autriche[1], changèrent toutes les dispositions de la cour. Toutefois Louis XIV ne voulut pas que ce qu'il devait y avoir de sérieux et d'utile dans cette cérémonie militaire fût perdu pour le bien de l'armée. Turenne se rendit à Breteuil au jour marqué; il examina les hommes, leur équipement, leurs armes; il les vit manœuvrer et défiler; tout se passa comme si le roi eût été présent, et peut-être avec plus de profit pour son service. Le contrôle attentif et sévère d'un grand capitaine, habitué aux mille détails de la vie militaire, valait sans doute mieux que le regard majestueux et distrait d'un jeune prince, moins préoccupé de bien voir que de se faire voir. L'œil du maître, dans une telle circonstance, c'était l'œil de Turenne. Le Tellier, qui ne s'y trompait pas, avait d'avance recommandé son fils à l'indulgence

[1] Anne d'Autriche mourut le 20 janvier 1666. A la nouvelle de cet événement, le marquis de Pradel, qui commandait le corps auxiliaire envoyé par Louis XIV en Hollande, crut de son devoir de prendre aussitôt le deuil; le 5 mars, Louvois lui écrivit : « Le roi a appris que vous avez pris le deuil de la reine mère, et Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir que, d'abord que vous vous mettrez en campagne, vous le quittiez, se persuadant que cet habillement, dans la guerre, entraîne souvent quelque chose de funeste après soi. » *D. G.* 198.

du maréchal : « Que si vous ne trouvez pas, lui écrivait-il, que les choses répondent à ce que l'on a pu désirer de ses soins, je vous supplie très-humblement, monseigneur, de vouloir bien faire considération sur la difficulté qu'il y a ordinairement de réussir dans une affaire où il faut que tant de gens contribuent[1]. » Il est permis de croire que Turenne se montra satisfait; car, quelques jours après, Louvois écrivait au marquis de La Vallière une lettre dont l'entrain significatif laisse éclater, à travers son impertinente légèreté, l'ardeur d'un jeune homme enivré par le succès : « Le bienheureux Marcilly, disait-il en parlant de quelque ami commun, le bienheureux Marcilly, que Dieu a appelé à une meilleure vie depuis quinze jours seulement, m'a chargé de vous faire un chapitre sur vos débordements passés, desquels il dit qu'il a bonne connoissance. Je satisfais à l'ordre de sa béatitude, et, afin que vous ne vous scandalisiez pas, je veux bien vous donner part d'une proposition qu'il m'a faite, qui étoit d'abandonner les affaires de ce bas monde pour ne plus songer qu'à celles de celui qu'on nous promet. Comme mon heure n'étoit pas encore venue, je me suis abstenu de suivre ses bons avis et je me suis résolu de continuer à chercher les occasions de vous rendre mes services, comme j'ai fait par le passé[2]. »

Deux mois ne s'étaient pas écoulés, depuis la revue de Breteuil, que Louis XIV se donnait la satisfaction de renouveler, avec plus d'éclat, une démonstration flatteuse pour son orgueil, et désagréable pour le gouverneur des Pays-Bas espagnols. Il est important de voir en quels termes Louvois annonçait à M. de Pradel la grande revue que le roi se proposait de passer, le 15 mars, dans la plaine de Mouchy, aux environs de Compiègne : « Si les espions de M. le marquis de Castel-Rodrigo[1] font bien leur devoir, ils l'informeront sans doute qu'il y aura là au moins dix-huit mille hommes des plus belles troupes du monde. Il y a encore dix mille hommes de pied et huit mille chevaux épars dans plusieurs villes du royaume où ils ne sont pas nécessaires, sans y comprendre les gardes françoises et suisses, les troupes qui sont sous votre commandement, et plus de vingt-cinq mille hommes de pied qui tiennent garnison dans les places frontières[2]. » Cette lettre nous donne l'effectif de l'armée française au 15 mars 1666, soixante-douze mille hommes environ. Louvois n'avait pas tort de croire M. de Castel-Rodrigo très-attentif et bien informé; le gouverneur des Pays-Bas était inquiet de tous ces armements et s'efforçait de faire partager ses inquiétudes à la cour d'Espagne. Vains efforts; la régente et son ministre étaient du nombre de ces tristes politiques, auxquels il répugne de prévoir un événement fâcheux, et qui ne demandent pas mieux que de se laisser prendre aux douces paroles et aux protestations pacifiques de leurs plus déterminés adversaires.

L'année 1666 s'écoula ainsi, la lutte maritime se poursuivant furieuse entre l'Angleterre et la Hollande,

[1] 17 janvier 1666. *D. G.* 199.
[2] 12 février. *D. G.* 199.

[1] Gouverneur général des Pays-Bas
[2] 5 mars. *D. G.* 198.

modérée entre l'Angleterre et la France, la diplomatie française à la fois audacieuse et prudente, impérieuse et familière, étonnant l'Empereur, corrompant l'Allemagne, endormant l'Espagne, trompant la Hollande, et renouant avec l'Angleterre en dépit des hostilités. Après la campagne, le roi de Suède avait offert et réussi à faire accepter sa médiation; un envoyé de Charles II, le comte de Saint-Albans, était venu passer l'hiver à Paris pour discuter les conditions particulières d'un accommodement entre la France et l'Angleterre. Chaque phase de cette négociation mystérieuse était signalée par une dépêche de M. de Lionne à l'ambassadeur français en Espagne, mais tout au rebours de la vérité. Plus l'entente devenait prochaine, plus le ministre affectait d'en désespérer. Le 20 mars 1667, il annonçait une rupture complète : « La paix, disait-il, est renvoyée, sinon aux calendes grecques, du moins à la fin de cette campagne, après que nous nous serons un peu mieux battus. Cette nouvelle ne sera pas désagréable à la cour où vous êtes, et elle servira au moins à faire cesser les grandes frayeurs qu'y donne continuellement M. le marquis de Castel-Rodrigo, comme si nous étions prêts à l'engloutir[1]. » Cependant, le 17 avril, Louis XIV annonçait à son ambassadeur que le médiateur et les belligérants étaient convenus d'ouvrir, à Bréda, des conférences pour le rétablissement de la paix.

L'impatience de Louis XIV ne pouvait plus se contenir; non-seulement il n'attendit pas l'issue il n'attendit même pas l'ouverture des conférences. Rassuré du côté de l'Angleterre, qu'il désarmait par la restitution gratuite des Antilles anglaises, conquises pendant la campagne précédente, il s'inquiétait peu des difficultés que pouvait encore soulever la Hollande. « On peut maintenant dire, écrivait-il le 8 mai, que la paix est faite et qu'à l'arrivée de tous les plénipotentiaires à Bréda, ils n'auront à se mettre en peine que de rédiger le traité par écrit[1]. » Le même jour, il adressait au gouvernement espagnol et, quelques jours après, à tous les gouvernements européens, un gros manifeste intitulé : *Traité des droits de la reine Très-Chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne.* C'était l'œuvre d'un juriste, non d'un diplomate; car, dans toute cette affaire, Louis XIV s'efforçait de réduire le conflit aux modestes proportions d'une question de droit civil. Un mari réclamait, au nom de sa femme, une part dans l'héritage de son beau-père. Quoi de plus naturel et de plus simple? Il est vrai que la femme avait, en se mariant, renoncé à la succession paternelle; mais elle était mineure alors; puis cette renonciation était subordonnée au payement intégral de la dot; or la dot n'avait pas été payée; donc la renonciation était nulle, donc la femme rentrait dans ses droits. Quoi de plus juste? Telles étaient les principales causes de nullité; il y en avait bien d'autres encore que le jurisconsulte énumérait dans la première partie de son Mémoire. Dans la seconde, il établissait que, bien qu'il existât un héritier mâle dont les droits ba-

[1] Miguet, t. Ier, p. 522.

[1] Mignet, t. II, p. 58.

lançaient ceux de sa cliente, quant à la généralité de la succession, il y avait une certaine portion du patrimoine sur laquelle elle devait exercer une revendication immédiate, comme étant fille du premier lit, tandis que l'héritier actuel n'était issu que d'un second mariage. Il se fondait sur une coutume particulière à certaines provinces des Pays-Bas, et connue sous le nom de *droit de dévolution*, par laquelle « les biens patrimoniaux appartenaient aux enfants du premier lit, sans égard aux enfants du second. Au moment même du second mariage, la succession en était *dévolue* aux enfants nés du mariage précédent. Le père remarié restait seulement usufruitier de l'héritage dont ses enfants devenaient propriétaires, quoiqu'ils ne dussent entrer en possession qu'à sa mort [1]. » La consultation avait beau s'exprimer en style de palais plutôt qu'en style de chancellerie; les procureurs se récusaient et quittaient la place aux diplomates, qui la quittaient à leur tour aux gens de guerre. Ce manifeste sentait la poudre.

Quelle étrange cause que celle où la principale pièce du procès n'était rien de moins que le traité des Pyrénées, où l'un des plaideurs réclamait de l'autre le duché de Brabant avec ses annexes, le marquisat d'Anvers, le duché de Limbourg, la seigneurie de Malines, la Haute-Gueldre, le comté de Namur, le comté

[1] Mignet, t. Ier, p. 159, 160. Voici l'article de la coutume de Brabant, tel qu'il est cité dans le *Traité des droits* : « Si un homme ou une femme ont des enfants, et que l'un des deux vienne à mourir, par la séparation du mariage la propriété des fiefs venus du côté du plus vivant passe à l'enfant ou aux enfants nés du même mariage, et le plus vivant n'a plus aux mêmes fiefs qu'un usufruit héréditaire. »

d'Artois, le duché de Cambrai, le comté de Hainaut, le tiers du comté de Bourgogne et le quart du duché de Luxembourg! Où donc était le juge qui pouvait prononcer dans un pareil litige? « Le ciel, disait emphatiquement le manifeste, le ciel n'ayant point établi de tribunal sur la terre à qui les rois de France puissent demander justice, le roi Très-Chrétien ne la peut chercher que dans son cœur où il l'a toujours fait régner, ni l'attendre que de ses armes; mais il espère de la fidélité de ses anciens peuples qu'ils seront transportés de joie, après une si longue éclipse, de revoir cette lumière qui leur étoit naturelle. » En dépit de vaines subtilités, la force des choses restituait aux prétentions de Louis XIV leur véritable caractère. C'était la revendication politique, et non juridique, par voie de fait, et non par voie de discussion, des Pays-Bas espagnols. A qui d'ailleurs espérait-on donner le change? « Je me contenterai de conclure par ce raisonnement, disait le baron de Lisola répondant au jurisconsulte anonyme : s'ils veulent réduire, contre toute sorte de raison, les traités publics entre les rois, aux formes et subtilités de chicane, ils doivent suivre les mêmes règles dans leur procédé; s'ils en veulent faire un procès, ils n'en peuvent pas faire une guerre. On n'a jamais vu prétendre des légitimes ou des reliefs, le poignard sur la gorge, ni rescinder des contrats à coups d'épée, ni que les premières citations se fassent avec quarante mille hommes. Ou décidons cette affaire par le droit public, et par la foi d'un traité solennel de couronne à couronne; ou, si l'on veut la réduire aux formalités du barreau, ne nous écartons point de son

style qui ne permet pas que la force entreprenne sur la justice. Mais l'on est bien éloigné de cette pensée, l'on ne veut point d'autre arbitre que les armes, et, s'ils appellent en apparence la justice à leur secours, ce n'est que pour la faire servir d'instrument à la violence. La France se fait un tribunal de son trône, des avocats de son armée, et des juges de sa propre puissance[1]. »

Suivant une fiction assez familière aux agresseurs, en même temps qu'il faisait savoir à la régente d'Espagne et à l'Europe entière la résolution qu'il avait prise d'entrer immédiatement en campagne, Louis XIV protestait de sa volonté « d'entretenir très-religieusement la paix, n'entendant pas, disait-il expressément, que ladite paix soit rompue de notre part par notre entrée dans les Pays-Bas, quoiqu'à main armée, puisque nous n'y marcherons que pour tâcher de nous mettre en possession de ce qui nous est usurpé[2]. » La régente d'Espagne n'eut pas le temps de se reconnaître; elle apprit, presqu'à la fois, la revendication de Louis XIV et l'entrée des troupes françaises sur les territoires revendiqués.

Pendant tout l'hiver, les places de Picardie avaient reçu des approvisionnements considérables en vivres et en munitions de guerre; cinquante mille hommes, acheminés par détachements, et à petit bruit, étaient rangés sur la ligne de la Somme. Le 10 mai, Turenne prenait le commandement général; le 16, Louis XIV

[1] *Bouclier d'Etat et de Justice*, édit. de 1667, p. 105 et 207
[2] Louis XIV à la reine d'Espagne, 8 mai 1667. Mignet, t. II, p. 60

quittait Saint-Germain; il venait étudier l'art de la guerre sous le plus grand et le plus complet des maîtres. Louvois y venait aussi, non pour s'initier à la science qui livre et gagne les batailles, mais pour se perfectionner dans cette autre science, presque aussi importante, quoique plus obscure, et sans laquelle la première ne serait qu'une conception vaine, la science qui donne au général ses moyens d'action, ses instruments, ses ressources, les hommes, les chevaux, les munitions, les vivres. Combien de victoires et de défaites dont il faut chercher la cause, non sur les champs de bataille, mais dans les magasins, les fourgons et les bagages! Toutes les facultés que réclame la science de l'administration militaire, Louvois les trouvait dans sa riche nature; il les a développées jusqu'au génie; mais Turenne l'a aidé de ses leçons, de ses conseils, de sa sévérité même. Sur les esprits fiers, les reproches ont plus d'effet que les éloges; ils produisent une réaction plus vive et plus complète; malheureusement ils laissent aussi de profonds ressentiments. Il vint un temps où Louvois avait oublié les éloges de Turenne; il se souvint toujours de ses reproches.

Turenne avait fait trois parts de ses troupes; le gros de l'armée, fort de trente-cinq mille hommes, devait opérer entre la Lys et la Meuse; un corps de huit mille hommes, sous le maréchal d'Aumont, lui servait de flanqueur à gauche, entre la Lys et la mer; à droite, dans les Trois-Évêchés, un autre corps de force à peu près égale, sous les ordres du marquis de Créqui, lieutenant général, était chargé d'observer les mouvements de l'Allemagne. Contre cette masse d'assaillants,

le marquis de Castel-Rodrigo avait à peine vingt mille hommes disséminés dans la vaste étendue de son gouvernement. Non-seulement il ne pouvait prendre l'offensive ni même soutenir en campagne le choc des Français; mais, pour concentrer et prolonger la défense, il était réduit à la dure nécessité de sacrifier quelques-unes de ses places fortes, en ruinant leurs ouvrages. C'était ainsi qu'à la première nouvelle du danger, il avait fait sauter ou démolir les fortifications de la Bassée, de Condé, d'Armentières, de Saint-Ghislain, de Charleroi et de quelques autres postes moins considérables. La guerre commençait ainsi, pour l'infortuné gouverneur des Pays-Bas, comme se terminent d'ordinaire les campagnes les plus désastreuses. Que penser d'un gouvernement qui réduisait d'abord son plus zélé serviteur aux derniers sacrifices d'une situation désespérée?

L'armée royale commença ses opérations, le 24 mai, par l'occupation d'Armentières; puis, laissant sur sa gauche les grandes places de l'Escaut[1], elle se porta sur la Sambre, entra dans Binche en passant, et prit, le 2 juin, possession de Charleroi, que les Espagnols avaient évacué depuis six jours. Les fourneaux de mine avaient fait d'assez grands dommages à l'enceinte fortifiée; mais les ouvrages extérieurs étaient intacts, et la situation offensive de la place, entre Mons et Namur, parut d'une telle importance à Turenne, qu'il conseilla au roi de s'y arrêter tout le temps nécessaire pour en relever les défenses. L'armée entière y travailla pen-

[1] Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Condé.

dant quinze jours; elle se remit en marche, le 16 juin, laissant dans Charleroi une garnison de deux mille quatre cents hommes et un excellent gouverneur, le comte de Montal. Turenne avait résolu de se rabattre sur l'Escaut, en passant entre Mons et Bruxelles; la pointe qu'il venait de pousser vers la Sambre, n'avait eu pour objet que de tromper les Espagnols sur ses véritables desseins qui regardaient la Flandre. Il est vrai que le marquis de Castel-Rodrigo avait si peu de ressources qu'il n'était guère besoin de feindre; presque tout ce qu'il avait de troupes était concentré dans Bruxelles, et cependant Bruxelles trembla jusqu'à ce que les Français se fussent éloignés vers l'ouest. Ath se rendit aux coureurs de l'avant-garde. Le 21, l'armée s'arrêta devant Tournai; c'était sous les murs de cette place que Turenne avait assigné rendez-vous au maréchal d'Aumont, qui, de son côté, s'était emparé de Bergues et de Furnes. Après deux jours de canonnade, les bourgeois de Tournai contraignirent le gouverneur à rendre la ville, et, le lendemain, la citadelle capitula. Le 30, au point du jour, ceux de Douai furent tout étonnés de se voir investis. La tranchée fut ouverte le 3 juillet; le 6, la place et le fort de Scarpe, qui la couvrait au nord, faisaient leur soumission à Louis XIV. Quelques jours de repos furent donnés à l'armée royale. Le 14, le corps du maréchal d'Aumont parut devant Courtrai, dont la garnison capitula, le 16, pour la ville, et le 18, pour la citadelle.

Pendant ce semblant de siége, ni plus ni moins monotone que les précédents, Louis XIV était allé chercher la reine à Compiègne. N'était-ce pas en son nom

que se faisaient ces faciles conquêtes ? N'était-ce pas justice qu'elle se fît voir à ses nouveaux et dociles sujets ? Les Flamands de Douai, d'Orchies, de Tournai, furent bien récompensés ; ils virent le roi, la reine, et mademoiselle de La Vallière, et les dames, et les courtisans, toutes les splendeurs de Saint-Germain et de Versailles. « Tout ce que vous avez vu de la magnificence de Salomon et de la grandeur du roi de Perse, écrivait à Bussy-Rabutin le comte de Coligny, n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le roi dans son voyage. On ne voit passer par les rues que panaches, qu'habits dorés, que chariots, que mulets superbement harnachés, que chevaux de parade, que housses brodées de fin or. Tous les courtisans, les officiers et les volontaires sont partis avec des équipages somptueux, ajoutait madame du Bouchet ; on compte trente mille chevaux, seulement à ces équipages [1]. » Dans la promenade militaire que faisait Louis XIV, ce luxe d'accompagnement n'était qu'un agrément de plus ; c'eût été un grand embarras, si la guerre eût été sérieuse. Turenne et Louvois se rencontrèrent pour démontrer au roi les dangers de la magnificence.

Lorsque le spectacle prit fin, les conquêtes recommencèrent. Oudenarde ne tint que deux jours, du 29 au 31 juillet. Aussitôt, le comte de Duras reçut l'ordre de marcher au nord, avec un gros détachement, pour investir Dendermonde. La prise de cette ville importante, sur le bas Escaut, aurait achevé d'isoler la Flandre ; sa chute entraînait presque infailliblement celle de Gand

[1] *Mémoires de Coligny*, p. 123, 124.

et de Bruges. Par malheur, la marche du comte de Duras se trouva retardée ; les Espagnols eurent le temps de jeter deux mille cinq cents hommes dans la place et d'ouvrir les écluses. Lorsque Turenne arriva, le 3 août, devant Dendermonde, il chercha vainement un terrain propre à des travaux d'approche ; l'inondation s'étendait au loin, du côté de Bruxelles comme du côté d'Anvers. Un grand général sait prendre son parti des accidents de la fortune ; le 5, malgré les murmures et les sarcasmes des jeunes gens, Turenne leva le siége, sans l'avoir commencé ; l'armée reprit le chemin d'Oudenarde.

Ce petit échec fit grand bruit en Europe ; à Vienne, toute la cour impériale vint, pendant plusieurs jours, faire ses compliments de condoléance à l'ambassadeur de Louis XIV ; on plaignait le roi Très-Chrétien d'avoir perdu six mille hommes devant Dendermonde. Cette plaisanterie allemande, qui menaçait de ne pas cesser, cessa tout à coup. Lille était investi ! Lille était assiégé ! Les visages s'allongèrent ; cependant on espérait que le roi serait puni de son audace. Lille était bien plus considérable que Dendermonde, le gouverneur énergique, la garnison forte de cinq mille hommes, la bourgeoisie nombreuse et très-hostile à la France ; enfin, on savait que le marquis de Castel-Rodrigo ferait tous ses efforts pour sauver cette grande place. Louis XIV et Turenne n'ignoraient rien de tout cela ; ils firent leurs dispositions, cette fois, pour un siége long et sérieux. Le corps de M. de Créqui fut rappelé de son poste d'observation sur la Moselle, afin de combler, dans l'armée, les vides laissés par les

garnisons des places conquises. En attendant son arrivée, les travaux commencèrent sous la direction d'un ingénieur que Louvois avait déjà distingué, Vauban.

Le 10 août, une ligne de contrevallation entoura la place, à huit cents pas des glacis, pour arrêter les sorties de la garnison; le lendemain, une ligne de circonvallation enferma le camp, pour le protéger contre les attaques du dehors. Ces premiers travaux ne furent achevés qu'au bout de huit jours. Le 18, une double tranchée fut ouverte, et poussée, les nuits suivantes, malgré les efforts des assiégés; Louis XIV venait souvent, par sa présence, encourager les travailleurs. Le 21, la grosse artillerie commença le feu contre les dehors et contre le corps de la place; le 23, M. de Créqui joignit l'armée de siége. Dans la nuit du 24 au 25, une attaque de vive force mit les assiégeants en possession du chemin couvert; aussitôt, une batterie fut construite sur la contrescarpe et armée de vingt-deux pièces de vingt-quatre, pour battre en brèche. Cependant deux demi-lunes, occupées encore par les Espagnols, empêchaient l'assaut; elles furent emportées, dans la nuit du 26 au 27, après une lutte opiniâtre, par les mousquetaires, d'un côté, par les gardes françaises, de l'autre. Alors la bourgeoisie, qui avait tenu bon jusque-là, sur la foi des promesses du marquis de Castel-Rodrigo, se voyant sans secours et redoutant le pillage, conséquence de l'assaut, somma le gouverneur de capituler; sur son refus, le peuple courut aux remparts et fit cesser le feu. Devant cette insurrection générale, le gouverneur céda. Le 27 août

au soir, après dix jours de tranchée, Lille ouvrit ses portes à Louis XIV.

Castel-Rodrigo n'avait cependant pas manqué tout à fait à sa parole. Un corps espagnol de douze mille hommes environ, tiré, détachement par détachement, de toutes les places des Pays-Bas, s'était rassemblé, le 25, à Ypres, sous les ordres d'un gentilhomme liégeois, le comte de Marcin, ancien frondeur, exclu par Mazarin de l'amnistie générale. Lorsqu'il apprit la capitulation de la place, au secours de laquelle il était venu trop tard, Marcin envoya son infanterie dans les villes de la Flandre maritime, et se hâta de se replier avec sa cavalerie vers le nord. Mais déjà Turenne avait fait son plan de lui couper la retraite. Dès le soir du 27, le marquis de Créqui s'était porté rapidement sur Deinse et Gand avec les chevau-légers de son corps; le lendemain, un autre détachement fut expédié dans la direction de Bruges, sous les ordres du marquis de Bellefonds; le même jour, toute l'armée suivit, et vint camper sur la Lys, auprès de Deinse. Bellefonds et Créqui avaient pris position au delà du canal de Bruges, leurs vedettes en vue les unes des autres. Le 30 au soir, en arrivant à Bruges, Marcin fut averti que les Français étaient dans le voisinage, occupant la route de Gand; mais il avait huit mille cavaliers; n'était-ce pas assez pour forcer le passage? Qu'avait-il devant lui? quelques coureurs d'avant-garde, une avant-garde tout au plus; car il était impossible que l'armée royale fût là tout entière. Il avait raison en quelque sorte, si ce n'est que l'avant-garde était plus forte qu'il ne croyait. Le 31, au point du jour, au

lieu de sortir de Bruges par la porte de Gand, il reprit le chemin par lequel il était arrivé la veille, fit un assez grand détour sur sa gauche, disposa ses escadrons en trois colonnes et vint passer le canal au-dessus du seul point qu'il supposait gardé par les Français, se félicitant déjà de les avoir trompés et tournés. Il se trouvait, sans s'en douter, entre les deux corps de Bellefonds et de Créqui. Celui-ci, plus rapproché de Gand où marchaient les Espagnols, les chargea brusquement et mit leur première colonne en désordre. Elle essaya de se rallier et de se reformer derrière les maisons d'un village; mais assaillie de nouveau, elle se débanda tout à fait et prit la fuite, vivement poursuivie jusque sur le territoire de la Flandre hollandaise. A la vue de cette déroute, Marcin se hâta de changer la direction de ses deux autres colonnes et de les ramener à Bruges; il ne savait pas que le marquis de Bellefonds lui fermait le retour. La surprise, de ce côté, fut toutefois moins complète, le combat plus honorable et la retraite moins désastreuse. Les escadrons espagnols furent rompus, mais comme ils connaissaient mieux le pays que leurs adversaires, ils réussirent à gagner Bruges, en petits détachements, et par des chemins détournés. Ils laissaient, sur le champ de bataille, cinq cents morts ou blessés, entre les mains des Français, quinze cents prisonniers, plusieurs centaines de chevaux et dix-huit étendards. On s'attendait au siége de Gand; Turenne ne jugea pas à propos de l'entreprendre, avec des troupes fatiguées par des marches presque continuelles et sous un ciel inclément qui depuis le siége de Lille, ne cessait de verser des tor-

rents de pluie. Le 1er septembre, les opérations actives étaient closes; mais l'armée devait vivre encore, pendant deux mois, sur le pays espagnol, avant de regagner ses quartiers d'hiver.

Louis XIV rentrait en France, ayant fait le métier de la guerre en brave et vigoureux soldat; avait-il appris l'art de la guerre? Il faut bien le reconnaître; malgré l'importance de ses résultats, la promenade triomphale qu'il venait de faire en Flandre, la campagne royale, suivant l'expression magnifique des panégyristes, ne sera jamais un sujet de fécondes études pour ceux qui ont le goût de la science militaire. Cinq villes occupées sans résistance, six places investies et réduites entre trois et cinq jours, un seul siége un peu sérieux, celui de Lille, et, pour toute bataille, un combat de cavalerie, tel est le précis exact de cette expédition, qui n'en porta pas moins Louis XIV au premier rang des monarques guerriers.

Après le départ du roi, Turenne fut obligé de marcher vers Alost, que le marquis de Castel-Rodrigo faisait fortifier pour servir de quartier général aux partis qu'il se proposait de tenir en campagne, pendant l'hiver, afin d'inquiéter et d'affamer, s'il était possible, les garnisons françaises. L'attaque eut lieu de vive force, brusquement, sans travaux d'approche, le 11 septembre; le lendemain, les Espagnols évacuèrent la ville dont Turenne fit aussitôt raser les fortifications. Les assaillants avaient eu cinq à six cents morts ou blessés. Louis XIV en fut surpris; aucun des siéges qu'il avait vus n'avait coûté si cher. « Je suis fâché qu'il y ait eu tant de gens blessés devant un lieu comme celui-là,»

écrivait-il à Turenne [1]. Si Turenne, qui ne prodiguait pas, d'habitude, le sang de ses soldats, avait risqué, cette fois, une attaque à découvert, c'est qu'il avait jugé indispensable de prendre Alost et de le prendre vite, afin d'éviter les lenteurs, les fatigues, et peut-être l'insuccès d'un siége régulier dans une saison mauvaise. Tout à la fin d'octobre, le marquis de Bellefonds, qui commandait un détachement de l'armée, sur la frontière du Hainaut, surprit et battit la garnison de Mons, qui s'était aventurée en plaine [2]. Ce fut le dernier fait d'armes de l'année 1667.

La campagne terminée, les rôles changent ; l'administrateur, qui se tenait au second rang, passe au premier. Le général n'a plus qu'à séparer l'armée ; à l'administrateur le soin de la loger et de la faire vivre jusqu'à la campagne prochaine. Louvois était en retard avec un de ses correspondants : « Il est raisonnable, lui écrit-il, que vous compatissiez un peu à mon infirmité et que vous excusiez un homme qui est chargé de l'établissement d'un quartier d'hiver, le plus extraordinaire qui ait jamais été [3]. » Toutefois, Louvois n'est pas encore émancipé de la tutelle de Turenne ; il faut qu'il lui rende compte de tout, non-seulement de tout ce qui est de son office, mais « de tout ce qui se passe à la cour sur toute nature d'affaires [4]. » Et

[1] 20 septembre, *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 84.

[2] Bellefonds à Louvois, 28 octobre. — Il envoie M. de Calvo rendre compte d'une action qui s'est passée, le 26, à Mignant, près Mons ; avec mille chevaux, il a battu quatorze cents fantassins et cinq cents cavaliers. *D. G.* 209.

[3] Louvois à Montpezat, 10 oct. *D. G.* 208.

[4] Louvois à Turenne, 23 septembre. — Il lui écrivait, le 13 juillet précédent : « Lorsque je vous rends compte de ce qui se passe, je ne prétends pas vous donner l'incommodité de me faire de réponse, mais seulement satisfaire à mon devoir ; et comme le roi me fait le plus souvent lire vos lettres, je vous supplie très-humblement, monseigneur, de ne vous plus donner aucune peine. Je ne puis finir sans vous témoigner la part sensible que je prends au présent que le roi a fait, ce soir, à monseigneur le cardinal de Bouillon, votre neveu, de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, vous protestant que personne ne s'intéresse plus sincèrement que moi à tous les avantages qui vous pourront arriver, et n'y contribueroit avec plus de joie, si j'étois assez heureux pour en avoir occasion. »

quelle soumission ! quelle timidité ! quelle défiance de lui-même ! Turenne, comme on sait, avait décidé le rasement d'Alost ; Louvois insinue qu'il serait peut-être bon d'en faire autant pour quelques petits postes, plus incommodes que dangereux entre les mains de l'ennemi [1]. « Si vous ne pouvez pas faire le tout, écrit-il à Turenne, au moins une partie seroit fort avantageuse. Je vous demande mille pardons de la liberté que je prends de vous dire ainsi mes foibles sentiments, mais vous me l'avez permis et vous connoissez le principe avec lequel je le fais [2]. » Il est vrai que c'était là un conseil de militaire ou d'ingénieur ; mais dans les limites mêmes de ses fonctions, il ne se croit pas et ne se donne pas plus de liberté. Turenne lui avait dicté, à Douai, un mémoire sur le logement et la subsistance des troupes ; cependant de nouveaux arrangements avaient été pris pour la distribution des quartiers ; des recrues avaient rejoint les corps, d'autres étaient en marche pour les rejoindre ; c'était un mouvement général qui détruisait les combinaisons et les

[1] Lessines, Gramont, Ninove, Enghien, Braine-le-Comte, Nivelle.

[2] 20 septembre. — Turenne lui répond le 25 : « Vous me faites beaucoup de plaisir de me dire tous vos sentiments ; faites-moi la grâce de continuer ; j'en userai de même. Si vous continuez à faire des compliments, je n'en userai plus si librement que je fais. »

prévisions du mémoire. Louvois ne se croit pas délié de ses obligations vis-à-vis du maréchal; malgré toutes les difficultés, il restera fidèle à ses instructions; tout au plus demandera-t-il qu'on lui tienne compte de ses efforts : « Si vous aviez pu voir, écrit-il à Turenne, le travail qu'il m'a fallu faire depuis que je suis ici [à Saint-Germain], pour faire que chaque troupe trouve de quoi subsister dans les lieux où on la destine, et faire que toutes les mesures, qui étoient prises sur le mémoire que vous me dictâtes à Douai, pussent suffire à ce que l'on projette présentement, je suis assuré que vous me pardonneriez la liberté que je prends de vous en parler [1].»

Qu'on y prenne garde : ce Louvois-là n'est pas le véritable; c'est un Louvois contraint et dompté, qui ronge son frein; vienne le temps, viennent les forces, l'expérience et la faveur, il regimbera contre Turenne et le désarçonnera. Ouvrez sa correspondance; vous avez vu par hasard le disciple soumis et obéissant; tournez le feuillet, le même jour, à la même date, vous trouverez le maître [2]. Le vrai Louvois, c'est celui qui dicte ses ordres aux intendants et aux commissaires des guerres; ici, plus de précautions oratoires, ni de formules obséquieuses; un style d'affaires, net, précis, impérieux et bref, comme un commandement militaire. Louvois ne se contente pas d'écrire; une conversation vaut mieux que vingt lettres; il va lui-même régler les différends, résoudre les difficultés,

[1] 23 septembre.
[2] Comparer, à la date du 23 septembre, la lettre à Turenne et les lettres à l'intendant Charuel. *D. G.* 208.

exciter ses agents par son apparition soudaine; il a le don de voir rapidement et sûrement; tout ce qu'il remarque, décide et prescrit, dans ses rapides voyages est prodigieux.

A la fin du mois de septembre, il avait eu, à Péronne, une entrevue avec les intendants des principaux départements de Flandre; les intendants n'avaient pas plus tenté de lui donner le change qu'il n'essayait de le donner lui-même à Turenne. L'état sanitaire des troupes était déplorable. « La brigade de Champagne qui est demeurée à Lille, aussi bien que la cavalerie, périt au dernier point, à ce que m'a rapporté M. Charuel, écrivait-il à Turenne, y ayant jusqu'à quatre cents malades dans un régiment de mille hommes, ce qui provient de ce que lesdits malades n'ont point été assistés, qu'aussi pas un ne guérit, et que les soldats étant réduits à boire de méchante eau et à manger du pain, le deviennent souvent. Les soldats ont un tel entêtement de ne point aller à l'hôpital que j'en ai vu demeurer à Lille, dans des corps de garde, malades à ne pouvoir se remuer, aimer mieux manger du pain et boire de l'eau que de s'y laisser porter [1].» Lille était une grande ville, pleine de ressources: quelle devait donc être la condition du soldat, dans les quartiers moins importants? A Charleroi, la misère était si grande qu'il n'avait pas été possible de faire faire des baraques neuves pour les troupes; ceux des ouvriers qui n'étaient pas morts de faim s'étaient enfuis. «Il y a présentement à Charleroi, continuait Louvois, huit

[1] Louvois à Turenne, 1er octobre 1667. *D. G.* 208.

cents hommes d'infanterie hors d'état de servir, parce qu'ils sont malades, et depuis qu'un l'est une fois, il n'en relève plus. Si, de bonne heure, l'on avoit pourvu aux choses nécessaires pour les faire soulager, peut-être en auroit-on pu guérir; mais, présentement, il n'y a plus de remède qu'à les changer d'air, et l'on y va, pour cet effet, envoyer le régiment de Bretagne pour relever celui de La Ferté. Je tâcherois de faire conduire tous ces malades sur des chariots, pour les faire traiter dans des villes de Champagne, mais vous savez que, pour ces sortes de choses, il faut de l'argent extraordinaire et en quantité, et vous n'ignorez pas aussi quelquefois que je demande toujours de l'argent, ce qui me retient en beaucoup de rencontres, et le ferois encore en celui-ci, n'étoit l'importance que je vois qu'il y a de passer par-dessus toutes choses. Ne songez point que l'on puisse loger d'infanterie à Charleroi, dans les baraques que vous y avez vues ; il y a présentement un demi-pied d'eau dans chacune. On auroit pu, pendant l'été, les élever un peu, et, avec des cailloutages, leur faire une manière de plancher qui les auroit rendues habitables tout l'hiver, mais l'on dit que, devant être abattues, ç'auroit été une dépense inutile. Cela est bien vrai, mais vous jugez aussi qu'on auroit bien regagné son argent, si l'on veut considérer de quelle importance sont les hommes, que ce que l'on a manqué de faire consommera. Tout ceci sont des propositions que je vous fais, par la liberté que vous avez bien voulu m'en donner, et que je soumets entièrement à ce qu'il vous plaira d'en ordonner. Examinez-les, s'il vous plaît, monseigneur, et faites-

moi savoir de bonne heure votre résolution, afin que l'on ait le temps de l'exécuter. Vous me donnerez, s'il vous plaît, vos ordres, afin que, si j'ai manqué, je puisse changer ce que j'ai fait, en la manière que vous prescrirez [1]. » On essaya de faire des huttes de paille ; ce fut, non pas un adoucissement, mais une variété dans la misère. Voici le témoignage d'un intendant : « Le soldat de Charleroi est logé d'une manière à faire pitié. On met seize soldats, avec quatre lits, dans une petite baraque de paille dans laquelle il est impossible de se chauffer, sans un très-grand danger de mettre le feu, et comme le bas du logement est toujours rempli de boue et qu'il faut que le feu soit modéré, le soldat est toujours dans l'humidité. Les compagnies qui y sont présentement [2] y ont été vingt jours sans avoir un malade, et, depuis peu, il leur en est tombé plus de cent. A ce propos, je suis obligé de vous informer qu'il n'y a, dans la place, ni aumônier ni chirurgien [3]. » Le marquis de Bellefonds avait proposé de changer de temps en temps la garnison de Charleroi, « pour guérir, disait-il, l'imagination des soldats qui regardent cette place comme l'enfer ; ils se résoudront plus facilement à y entrer, s'ils ne la considèrent que comme le purgatoire [4]. » On suivit son conseil ; mais cela ne suffit pas encore à vaincre la juste horreur des troupes ; il fallut leur assurer, pendant leur temps de purgatoire, un supplément de solde.

[1] Idem.
[2] Il y avait alors trente-deux compagnies d'infanterie et trois de cavalerie.
[3] Camus Destouches à Louvois, 7 déc. *D. G.* 210.
[4] Bellefonds à Louvois, 24 oct. *D. G.* 209.

Louvois, qui recueillait et coordonnait les éléments de cette sinistre enquête, y était-il donc insensible? Non sans doute. La pitié, et, à défaut de pitié, le soin de sa réputation, lui inspiraient une ardeur sincère. « Comme le soulagement des malades, écrivait-il à Charuel, est une affaire que j'ai mise sur mon compte, vous me ferez grand plaisir de vous appliquer à une œuvre qui est, tout ensemble, utile au service du roi et très-charitable. Vous devez vous y appliquer sans perte de temps, et je voudrois bien, pour ma satisfaction, que quand M. de Turenne passera dans les places, en revenant à la cour, il pût voir les choses bien établies à cet égard, afin qu'il demeurât satisfait de nos soins [1].» Le service des hôpitaux, que Louvois déclarait prendre désormais sur son compte, n'était pas jusque-là dans ses attributions exclusives, pas plus que le logement et l'entretien des troupes, pendant le quartier d'hiver. Il déplorait des maux dont il n'était pas responsable. Qui donc pouvait l'être? Hélas! c'était une de ces situations fatales, où le mal est comme nécessaire et inévitable, où la responsabilité flotte, indécise, au-dessus de toutes les têtes, sans s'arrêter précisément sur aucune, où l'impuissance générale se traduit par un mot tristement vulgaire: l'argent manque.

L'argent manquait. Indirectement, le dispensateur des finances, le contrôleur général, Colbert, était mis en cause. C'était lui qui, par une malheureuse confusion de pouvoirs, passait tous les marchés pour le

[1] 8 oct. *D. G.* 208.

logement, les étapes, les vivres et les hôpitaux. Le secrétaire d'État de la guerre désignait tels ou tels régiments pour tels ou tels quartiers; mais là se bornait son action directe et personnelle; l'entretien des soldats dépendait surtout du contrôleur général, qui, pour demeurer dans l'esprit de son rôle, se préoccupait, avant tout, de la moindre dépense. Si le soldat aimait mieux mourir que de se laisser porter à l'hôpital, c'est que l'hôpital, abandonné plutôt que confié à l'industrie d'un entrepreneur, était adjugé par le contrôleur général au premier venu, pourvu qu'il offrît le rabais le plus considérable. Si le premier mouvement d'humanité poussait le secrétaire d'État de la guerre à faire transporter dans quelque ville de Champagne les malades de Charleroi, il hésitait, parce que, pour ces sortes de dépenses, il fallait demander à l'Épargne des crédits extraordinaires. Si les vieilles baraques de Charleroi pourrissaient, sans être d'aucun service, c'était toujours la raison d'économie. Les plaintes de Louvois étaient justes; étaient-elles aussi bien désintéressées? n'éprouvait-il pas une satisfaction secrète à mettre Colbert dans son tort? Elles eurent au moins pour résultat de faire bientôt disparaître cette organisation vicieuse, de laisser au contrôleur général le contrôle, mais d'attribuer, au secrétaire d'État de la guerre seul, l'ordonnancement de toutes les dépenses militaires.

Cependant, l'argent que l'Épargne lui refuse, il faut bien que Louvois se le procure à tout prix. Malheur aux vaincus! Malheur d'abord aux moines, qui sont les plus riches! Qu'on se figure la consternation des

bons pères, si grassement choyés, pourvus et dotés dans ce bon pays espagnol, et tout à coup envahis, dépouillés, mis à sac par ces libertins français ! Écoutez l'irrespectueux langage du secrétaire d'État au sujet de leurs Révérences : « Comme ce sont gens inutiles et, pour la plupart, fort affectionnés à nos ennemis, il faut tirer d'eux tout le plus de choses que vous pourrez, pour, par ce moyen, les faire servir le roi, malgré qu'ils en aient [1]. » Ils ont des forêts; qu'on les coupe. L'intendant de Hainaut s'avise de craindre qu'on ne le recherche un jour pour ces procédés violents: «Il y a des occasions, lui écrit Louvois, où il ne faut pas voir de si loin, et, en celle-ci, vous avez une trop longue vue, étant inouï qu'un ordonnateur ait jamais été recherché pour quelque chose qui se puisse être, qu'il ait ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté [2]. »

Après les moines, les laïques. Tout le pays espagnol, à portée des places conquises, doit contribuer. Pour encourager le gouverneur de Charleroi, Louvois l'autorise, au nom de Louis XIV, à s'approprier le douzième des contributions : « Vous pouvez désormais, lui dit-il, prendre ce droit-là sans nulle difficulté et vous appliquer, autant que vous pourrez, à étendre la contribution et la faire monter à la plus grande somme qu'il vous sera possible; je vous assure qu'en augmentant votre bénéfice, vous ferez parfaitement bien votre cour auprès de notre maître [3]. » Les contributions s'étendirent, mais sans grand profit, à cause de leur exagération. Les populations ne faisaient pas de résistance ouverte; elles désertaient en masse leurs villages, maudissant les Français. Un seul homme osa prendre leur défense, avec la liberté d'un grand seigneur et d'un ami du roi; c'était le marquis de Bellefonds, homme d'esprit et de cœur, caractère intègre, préoccupé, jusqu'à l'entêtement, de ce qu'il croyait juste et vrai, marchant droit devant lui jusqu'à la disgrâce, tombant et se relevant avec la même dignité. La lettre qu'il écrivit à Louvois, au sujet des impositions et des contributions, est un modèle d'ironie hautaine : « Je vois bien, par votre dépêche, que je devrois comprendre que je n'ai pas raisonné juste, qu'il est utile au service du roi de choquer les Flamands en toutes choses, afin de les étourdir d'abord, et de ne leur laisser aucune ombre de liberté ni nulle espérance de traitement favorable. J'avoue que j'ai l'esprit un peu bouché et que j'aurois suivi des maximes toutes contraires; ainsi, pour ne point passer d'une extrémité à l'autre, je ne me mêlerai de rien du tout. On n'a point accoutumé de faire les impositions avant que les armées se soient retirées et que les peuples se soient rétablis dans leurs ménages, et il faut vouloir ne tirer aucun argent ni fourrage et ruiner un pays, pour s'y conduire d'une autre manière. Comme je ne suis pas assez habile pour conseiller le sieur Charuel et que ce n'est pas mon métier, je ne lui donnerai plus mes avis, de peur qu'à la fin ils ne se trouvassent mauvais. Je voudrois pouvoir faire un tour à Saint-Germain; on y voit plus clair de loin que de près, et je sortirois de toutes mes er-

[1] Louvois à Charuel, 23 sept. *D. G.* 208
[2] Louvois à Camus-Destouches, 27 sept. *D. G.* 208.
[3] Louvois à Montal, 6 oct. *D. G.* 206.

reurs [1].» Depuis la prise de Lille, on avait interdit aux habitants de cette grande cité de faire le commerce avec les autres villes de la Flandre espagnole. Le marquis de Bellefonds blâmait aussi cette interdiction qui était, disait-il, beaucoup plus incommode aux Lillois qu'aux ennemis. Ce fut le seul point sur lequel il eut gain de cause, et encore parce qu'il se trouva d'accord avec l'intendant. Louvois revint sur sa décision, mais il exigea que les Lillois prissent des passe-ports qu'on leur fit payer fort cher. Il imposa la même obligation aux habitants des villages espagnols, déjà soumis à la contribution, pour leur permettre d'aller et venir et de transporter leurs denrées sans dommage. Ils se plaignirent; l'intendant se fit l'écho de leurs plaintes, alléguant la nécessité de ménager un peu des populations qui pouvaient, d'un jour à l'autre, devenir françaises. Loin de convaincre Louvois, cette argumentation lui parut ridicule. « Les gens, répondit-il, les gens qui discourent sur l'ordre que le roi a donné aux contribuables de prendre des passe-ports, pour aller trafiquer dans les places ennemies, sont gens mal intentionnés, qui nous croient encore malades d'un mal dont on a été fort entaché pendant les trois ou quatre dernières années; c'est le *qu'en dira-t-on*, et l'opinion de gagner la Flandre sans troupes ni canons, en négociant avec des moines et accordant des priviléges. Présentement l'expérience nous a faits sages à nos dépens [2]. »

Bon ménager d'ailleurs des deniers de l'État, soit

[1] 27 septembre. *D. G.* 209.
[2] Louvois à Charuel, 25 novembre. *D. G.* 208.

qu'il les tirât péniblement de l'Epargne, soit qu'il les arrachât, sous forme d'impôts et de contributions, aux pays conquis ou à conquérir, Louvois les dispensait avec une mesure, un à-propos, une justesse et, pour tout dire, une économie féconde. Mais aussi que de soins, que de soucis, que d'inventions pour métamorphoser les écus en soldats, en munitions, en équipages de guerre! Si Louvois lui-même y trouvait tant de difficultés, quelles devaient être les stériles angoisses du gouvernement espagnol?

Incapable d'efforts, l'Espagne appela l'Europe à son aide; ses diplomates, dont elle était plus riche que de soldats, remplirent toutes les cours de leurs clameurs. A Vienne, où les intérêts communs, la parenté, les alliances de famille semblaient leur promettre un appui certain, ils échouèrent. L'Empereur, qui n'était guère mieux armé que l'Espagne, se laissa de bonne grâce enlacer par la France dans un réseau de négociations habilement ourdies, d'où il sortit enfin, signataire d'un traité de partage, éventuel et secret, de la monarchie espagnole. En attendant, il demeurait neutre. D'autres États répondirent un peu mieux aux sollicitations de l'Espagne; le pape, la Suède, l'Empire, offrirent leur médiation; l'Angleterre et surtout la Hollande furent plus décidées.

On a vu que Louis XIV avait à peine attendu l'ouverture des conférences de Bréda, pour envahir les Pays-Bas. L'inquiétude et l'émotion qui s'emparèrent, à cette nouvelle, de Londres et d'Amsterdam, influèrent sans aucun doute sur les négociations; une tentative hardie et heureusement conduite de la flotte hollan-

daise dans la Tamise, les fit aboutir. La paix de Bréda fut signée, le 31 juillet, entre l'Angleterre, la Hollande et la France. Aussitôt après, Charles II offrit sa médiation entre la France et l'Espagne. La Hollande n'avait pas attendu jusque-là; dès le mois de mai, le grand pensionnaire, Jean de Witt, avec une fermeté tranquille, et l'ambassadeur des États en France, Van Beuningen, avec une insistance plus irritante, avaient invité Louis XIV à s'expliquer sur l'étendue de ses prétentions réelles; ni l'un ni l'autre n'avaient obtenu de réponse suffisante et catégorique. La paix de Bréda faite et signée, l'invitation prit le caractère d'une sommation, soutenue par des armements extraordinaires. Le roi, contenant à grand'peine le soulèvement de son orgueil, voulut bien faire connaître les conditions qu'il mettait au rétablissement de l'entente avec l'Espagne; il offrait à la régente le choix, ou d'abandonner purement et simplement à la France les places qu'il venait de conquérir, ou de lui céder, comme *équivalent*, soit la Franche-Comté, soit le duché de Luxembourg, et, avec l'une ou l'autre, Cambrai, Douai, Saint-Omer, Aire, Bergues et Furnes, l'Espagne s'engageant, en outre, à démanteler Charleroi. Voilà ce qu'on appelait l'*alternative*.

Pendant ces pourparlers, une nouvelle campagne diplomatique s'était engagée autour du roi d'Angleterre; la France et la Hollande, alliées de nom, adversaires de fait, se disputaient le concours de leur ennemi de la veille. Pour cette fois, la diplomatie française fut vaincue. Abandonné à son inclination personnelle, Charles II eût volontiers fait alliance avec Louis XIV et recommencé avec joie la guerre contre la Hollande; jusqu'à la fin d'octobre, la France se flattait de l'emporter; mais, à la fin d'octobre, le parlement se rassemble, l'opposition se déchaîne, le ministère se divise.

Avec le goût du pouvoir absolu, Charles II avait, jusqu'à un certain point, le sentiment du gouvernement constitutionnel, et, par-dessus tout, l'instinct de sa propre conservation. Pendant tout son règne, il retient, refoule doucement ou détourne le courant de l'opinion publique; si, malgré ses efforts, le flot continue de monter et de grossir, s'il atteint la hauteur fatale des marées destructives, le roi cède à propos; il ouvre une issue par où le torrent se précipite, s'étend et s'affaiblit. Tel était, à la fin de l'année 1667, le soulèvement presque unanime de l'Angleterre contre la France. Telle fut la satisfaction que s'empressa de lui donner Charles II : en quelques jours, l'envoyé anglais près les États-Généraux, sir William Temple, se mit d'accord avec Jean de Witt, puis avec l'ambassadeur de Suède; le 23 janvier 1668, le célèbre traité de la *Triple Alliance* fut signé à La Haye.

En apparence, rien n'était plus favorable à Louis XIV; les alliés prenaient sur eux d'obliger l'Espagne à faire promptement son choix dans l'alternative; ils ne demandaient au roi de France que d'accorder trêve aux Pays-Bas jusqu'à la fin de mai. En fait, sans parler d'un article secret par lequel les prétendus médiateurs, prévoyant le cas où la France refuserait de se contenir dans les limites indiquées par elle, s'engageaient à l'y ramener par la guerre, et même, en cas de succès, à

de réduire aux conditions du traité des Pyrénées[1]; la seule prétention de faire, sans la France, les affaires de la France était une assez grosse injure. Louis XIV avait les mains liées, ou, pour revenir au style juridique, il était comme frappé d'interdiction, sous l'autorité d'un conseil judiciaire sans l'aveu duquel il ne pouvait plus agir; et cela, au moment où les succès qu'il s'attribuait personnellement dans la campagne de Flandre, le poussaient plus que jamais à l'action. « Je repasse dans ma tête des desseins que je ne trouve pas impossibles, écrivait-il à Turenne; qu'ils me paroissent beaux! J'ai tout dans ma tête, et vas travailler à l'exécuter, quoi qu'il en coûte. Vous verrez, par ce que vous en écrira Louvois, les troupes que je destine pour servir hors de Flandre, avec de nouvelles que j'y joindrai[2]. »

En 1667, la France n'avait eu qu'une armée; elle en devait avoir trois, en 1668 : l'armée royale dans les Pays-Bas, une armée de Catalogne ou même d'Italie, sous les ordres de Monsieur, frère du roi; enfin, comme on n'était pas encore assuré de la neutralité de l'Empereur, une armée d'Allemagne, sous le commandement du prince de Condé[3]. Le prince de Condé! Quelle mêlée de faits contradictoires, quel tumulte de souvenirs glorieux et déplorables soulevait le nom de ce fameux capitaine! Sa dernière victoire avait hâté la paix de Westphalie; le traité des Pyrénées avait suivi sa

[1] Voir les traités de la Triple Alliance, dans Mignet, t. II, p. 549 et suivantes.

[2] 13 et 20 septembre 1667. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p 83-85.

[3] Louvois à Turenne, 6 octobre. *D. G.* 208.

dernière défaite. Après tant d'années, comment reparaissait-il à la tête d'une armée française? Qui donc l'y ramenait? Depuis neuf ans qu'il était rentré en France, amnistié, mais non pardonné, M. le Prince errait, comme un courtisan malheureux, autour de la faveur royale. Depuis neuf ans, au contraire, l'influence de Turenne n'avait cessé de grandir; le roi le consultait sur toute sorte d'affaires, et le plus souvent suivait son avis. Ce premier ministre en dehors du conseil inquiétait les autres; ils formèrent contre lui une ligue secrète dont Le Tellier fut le principal artisan. Le confident du cardinal Mazarin n'était pas suspect de partialité pour M. le Prince; ils avaient, l'un contre l'autre, d'anciens et sérieux griefs, qui devaient les rendre irréconciliables. Cette situation si connue fit la fortune de l'intrigue. En insinuant au roi que le génie de Turenne, si grand qu'il fût, ne pouvait plus suffire aux développements de la guerre, et que, pour l'exécution de ses vastes projets, Louis XIV avait besoin de plus d'un lieutenant, en lui proposant enfin d'employer les talents militaires du prince de Condé, Le Tellier parut agir comme un bon serviteur qui n'a d'autre intérêt que l'intérêt de son maître, d'autre passion que sa gloire. Louis XIV se laissa persuader; il crut faire un acte magnanime en donnant à l'ancien chef de la Fronde l'occasion de réparer ses fautes. Il accepta ses services comme une expiation; c'était ainsi que les lui offrait M. le Prince, avec plus d'humilité peut-être qu'il ne convenait à la dignité de son caractère : « Je supplie très-humblement Votre Majesté, écrivait-il au roi, de croire que je n'envisagerai jamais

rien que sa gloire en toutes choses, et que mes intérêts ne me seront jamais rien, au prix de son service et de la fidélité que je lui dois. Ma naissance m'y engage plus que tous les autres, mais les bontés et la confiance qu'elle daigne prendre en moi, après l'avoir si peu mérité, m'y engagent encore bien plus que ma naissance. Faites-moi donc l'honneur de croire, sire, que je n'ai ni bien ni vie que je ne sacrifie de bon cœur pour votre gloire et pour la conservation de votre personne, qui m'est mille fois plus chère que toutes les choses du monde[1]. » Voilà le langage qui plaisait à Louis XIV. Cet acte de contrition et d'amour le toucha profondément; il y répondit aussitôt : « Il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que j'ai de la manière dont vous en usez, ni à l'estime et à l'amitié que j'ai pour votre personne[2]. » Toutefois, la docilité de l'Empereur éloignant de plus en plus les chances d'une guerre en Allemagne, la bonne volonté du roi pour M. le Prince aurait pu rester sans effet; une occasion s'offrit tout à coup qui tira d'inquiétude les ministres et leur protégé.

La Triple Alliance n'était pas encore signée; mais les pourparlers qui s'échangeaient entre Amsterdam et Londres n'étaient un secret ni à Paris, ni à Madrid. Les Espagnols reprenaient confiance; à la proposition d'une suspension d'armes pendant l'hiver, le gouverneur général des Pays-Bas avait répondu que la rigueur de la saison expliquait facilement la modération du roi de

[1] 20 décembre 1667. *D. G.* 211.
[2] 23 décembre 1667 *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 111.

France et la rendait parfaitement inutile. Châtier le marquis de Castel-Rodrigo, le convaincre d'erreur, troubler par un coup d'éclat son insolente sécurité, étonner, sans les provoquer, les malveillants d'Angleterre et de Hollande, en portant la guerre sur un terrain que leur médiation ne couvrait pas, une brusque attaque sur la Franche-Comté donnait à la fois tous ces avantages. Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, était naturellement désigné pour préparer sans bruit l'entreprise. Il quitta la cour, dans les premiers jours de décembre, comme pour aller tenir les États de la province; une correspondance active s'engagea dès lors entre Louvois et lui[1]. Le Tellier, qui, pour cette affaire, avait donné l'exclusion à Turenne, se la donna volontairement à lui-même; il voulait que son fils et le prince de Condé seuls en eussent tout le mérite auprès du roi. Le secret dans les préparatifs et la promptitude dans l'exécution, telles étaient les premières conditions du problème; il importait, et pour l'effet à produire, et pour les projets ultérieurs de Louis XIV, que la Franche-Comté fût conquise avant la fin de février[2].

A peine arrivé en Bourgogne, M. le Prince visita, sans affectation, les villes de son gouvernement les plus voisines de la Comté; d'habiles espions l'eurent

[1] Cette correspondance remplit entièrement le tome 211.
[2] Louvois à Condé, 14 décembre 1667 : « Il est nécessaire que le roi soit de retour le dernier février au plus tard. Je vous fais cette remarque afin que Votre Altesse tâche de faire cadrer le temps auquel elle proposera au roi de se mettre en marche pour cette entreprise, à celui-là auquel Sa Majesté ne peut rien changer, par quelque considération que ce soit. »

bientôt renseigné sur les moyens de défense des Espagnols. Ce qui leur manquait, ce n'étaient pas les fortifications, c'étaient les hommes; il n'y avait dans toute la province, c'est le prince de Condé qui l'atteste, qu'une seule compagnie de cavalerie; la plus forte place, Dôle, avait seize cavaliers; l'infanterie régulière ne comptait pas deux mille hommes, auxquels il fallait ajouter, pour la forme, cinq à six mille miliciens, la plupart gens de métier, vivant de leur salaire et fort peu soucieux d'être enlevés à leurs travaux[1]. Cette incurie des Espagnols n'était pas chose nouvelle. Dans les guerres précédentes, la Franche-Comté avait toujours payé à la France, argent comptant, la rançon de sa neutralité, garantie d'ailleurs par la surveillance jalouse des cantons suisses. Cette fois encore, des négociations s'étaient ouvertes, à Soleure, entre le résident français et les députés comtois, pour le renouvellement de la neutralité; après bien des conférences inutiles, le résident, s'étant déclaré sans pouvoirs pour conclure, avait renvoyé les députés à M. le Prince. M. le Prince, à son tour, feignit d'ignorer absolument ce qui s'était passé à Soleure; les Comtois offraient trois cent mille livres, il en demanda cinq cent mille. Sous prétexte de s'éclairer sur les préliminaires de la négociation, il fit partir pour la Suisse un des plus intelligents officiers de son état-major, le comte de Chamilly, qui, passant et repassant à travers la Comté, sut voir et noter beaucoup de détails importants à connaître.

[1] Condé à Louvois, 15 décembre.

Toutes ces allées et venues faisaient gagner un temps précieux pour les préparatifs que pressait Louvois, avec une activité silencieuse. Pour l'artillerie, les munitions et le matériel de siége, l'arsenal d'Auxonne offrait des ressources presque suffisantes; ce qui manquait encore fut expédié de Paris et de Metz, sous l'apparence vulgaire et pacifique de ballots de marchandises. Des quinze mille hommes qui devaient former l'armée d'invasion, les uns avaient leurs quartiers en Bourgogne ou sur la frontière de Champagne; les autres étaient acheminés vers Dijon, par détachements destinés, suivant le bruit public, à l'armée de Catalogne. Quant aux vivres, comme il était dangereux de faire à l'avance de gros magasins, M. le Prince et Louvois s'assurèrent qu'on trouverait, dans les villages de la Comté même, assez de fourrage, de grains, de moulins et de fours pour subvenir aux premiers besoins et donner aux munitionnaires le temps d'organiser librement leur service.

Dans les premiers jours du mois de janvier 1668, tout le monde était prêt, sauf le roi, qui était cependant, plus que personne, impatient d'entrer en campagne; mais les soins du gouvernement devaient le retenir encore à Saint-Germain, pendant quinze jours ou trois semaines. Louvois écrivait au prince de Condé: « Il est à désirer que Votre Altesse trouve des moyens d'allonger la tenue des États de Bourgogne, de manière que le séjour de Votre Altesse y paroisse naturel. Ils ne vous manqueront pas, non plus que ceux de traîner la négociation avec les députés de la Comté. Je ne pense pas qu'ils aient des pouvoirs de M. le mar-

quis de Castel-Rodrigo, et comme il est leur gouverneur général, et que, sans sa participation, rien ne se peut conclure, Votre Altesse peut faire difficulté de traiter avec le marquis d'Yenne, qui n'est qu'un gouverneur particulier et qui pourroit être dédit par le marquis de Castel-Rodrigo, sans que l'on eût aucun sujet de se plaindre[1]. »

Fidèle à ces instructions, le prince de Condé multiplia les chicanes; mais, bien loin d'ouvrir les yeux aux Comtois et même aux Suisses, elles ne firent qu'augmenter leur sécurité; ils se persuadèrent, les uns et les autres, que l'unique et secret dessein du roi de France étant de se faire donner, pour la neutralité, le plus d'argent possible, le comble de l'habileté ne pouvait être que de prolonger la discussion et de marchander au plus bas. Leur aveuglement était d'autant moins excusable qu'il leur arrivait, de Paris surtout, des avertissements sérieux et des détails explicites. Supprimer le danger des révélations en supprimant les correspondances, tel fut le procédé très-simple imaginé par M. le Prince, exécuté sans la moindre hésitation par Louvois. Le 27 janvier, M. le Prince lui écrivait : « Je crois qu'il ne seroit pas mal à propos que le premier courrier fût volé et qu'il ne vînt point ici des lettres de Paris, car elles commencent à être fort concluantes. » Mais déjà, le même jour, Louvois mandait à M. le Prince : « L'ordinaire de Dijon, qui partit hier de Paris, a été volé, par mon ordre, auprès de Villeneuve-Saint-George. Les paquets dont étoit

[1] 9 janvier 1668.

chargé le courrier seront rapportés, la nuit de mardi à mercredi prochain, dans la boîte de la grande poste par un homme inconnu. De cette sorte, les lettres de Dijon n'arriveront qu'après le départ de Votre Altesse, et le public n'en souffrira pas, puisque les lettres de change et les autres pièces originales et importantes, qui pourroient être dans la malle du courrier, seront conservées. Pour ce qui est du courrier de Bourgogne, qui devoit partir samedi, à midi au plus tard, je le ferai arrêter jusqu'à dimanche matin, et le maître du bureau adressera à Lyon le paquet pour Dijon, Besançon et Dôle, et à Dijon le paquet pour Lyon, et par cette méprise simulée, l'on gagnera beaucoup de temps. Voilà tout ce qui m'a été possible de faire en exécution des ordres de Votre Altesse[1]. »

On gagne ainsi le 2 février; ce jour-là, Louis XIV quitte brusquement Saint-Germain. Suivi, cette fois, d'un fort léger bagage, après avoir fait à cheval, par des chemins détournés et détestables, quatre-vingts lieues en cinq jours, il arrive, le 7, à Dijon. Les opérations militaires étaient commencées depuis quatre jours. Le 3, le prince de Condé, suivant à la lettre les

[1] N'était cette dernière phrase, on serait tenté d'attribuer à Louvois l'invention comme l'exécution de ce tour d'escamotage ; le 25 janvier, il écrivait au prince de Condé : « Je verrai si on ne pourroit pas faire voler les ordinaires à quatre ou cinq lieues de Paris. Je crois que je prendrai cet expédient pour l'ordinaire de jeudi, et, pour celui de samedi, je le ferai tarder jusqu'à minuit et ferai donner ordre au courrier d'être douze ou quinze heures en chemin plus qu'il n'a accoutumé. » La lettre du 27 ne laisse aucun doute : Louvois ne faisait qu'exécuter les ordres du prince de Condé. Il faut ajouter tout de suite que son habileté à plier le service des postes aux nécessités de la politique et de la guerre, eut sa récompense. Le 24 décembre 1668, Louvois ajoutait à ses fonctions la charge importante de surintendant général des postes.

instructions de Louvois, avait fait déclarer aux députés comtois, par le comte de Chamilly, que le roi n'entendait pas se laisser amuser en négociations « pour gagner le temps de l'arrivée des troupes de l'Empereur, » et que, puisqu'ils n'avaient pas voulu le satisfaire, il donnait ordre à M. le Prince d'entrer immédiatement en Franche-Comté[1]. Aussitôt cette déclaration faite, et laissant les députés ébahis, M. de Chamilly part d'Auxonne avec une avant-garde de cavalerie, fait occuper Pesme par un détachement, et s'établit, le 4, à Rochefort sur le Doubs. S'il redoute quelque retard dans l'exécution des ordres, qui sont avant tout d'aller vite, ce n'est pas la rigueur de la saison ni la difficulté des chemins qu'il déplore, encore moins la pénurie des ressources ; c'est leur excès au contraire et la richesse du pays : « Tous les villages sont pleins de toutes choses, écrit-il au prince de Condé; il y a surtout une si grande abondance de vin que l'on ne peut empêcher les soldats de s'en donner, en sorte que l'on a bien de la peine à les mener dans l'état où ils se mettent. Cela, et la viande qu'ils trouvent, leur fait néanmoins oublier toutes leurs peines[2]. » Le 5, M. le Prince arrive à Rochefort; le lendemain il est devant Besançon, qu'il somme aussitôt de se rendre. En vain Besançon exhume de ses archives ses vieux titres de ville impériale; M. le Prince n'est pas là pour discuter une question d'histoire ; ses soldats ont devant eux une place espagnole; ils s'impatientent, ils demandent l'as-

[1] Louvois à Condé, 31 janvier 1668.
[2] 4 février.

saut; Besançon se soumet. Le même jour, Salins se rend au duc de Luxembourg, après lui avoir tiré quelques coups de canon. Louvois, qui avait pris les devants sur Louis XIV, se hâte de lui porter, à Dijon, les capitulations de Besançon et de Salins[1]. Le 8, les troupes se rabattent de part et d'autre sur Dôle, investi déjà par le détachement laissé à Rochefort.

Louis XIV arrive au camp, le 9. Pendant deux jours on parlemente sans succès; mais ce temps n'a pas été perdu; Louis XIV, assisté de Vauban, a reconnu les abords de la place, qui est forte. On se décide, comme a fait Turenne pour Alost, à tenter sur les dehors une attaque directe, sans travaux d'approche; si la tentative échoue, on rentrera dans la règle, on ouvrira la tranchée. Dans la nuit du 10 au 11, le signal est donné : trois colonnes s'élancent; le régiment des gardes s'empare du chemin couvert et d'une demi-lune, s'y loge et s'y maintient contre les retours offensifs de l'ennemi dont la résistance est vigoureuse. Le succès du siége est certain, mais il peut être retardé. Le 12, un courtisan, un fou spirituel, le comte de Gramont, s'offre à Louis XIV pour « prendre Dôle avec des mots. » Louis XIV sourit et consent. Le comte s'approche d'une porte; on lui crie de s'éloigner; il s'éloigne un instant et revient; un soldat le couche en joue; il répond à la menace par une plaisanterie; le soldat relève son arme; il lui répugne de tirer sur un homme si singulièrement brave; quelques-uns de ses camarades arri-

[1] Louvois à Condé, 8 février.

vent; ils trouvent le spectacle et l'homme amusants; pendant quatre heures, ils font assaut de quolibets; l'homme leur tient tête à tous; il a soif; il récompense magnifiquement celui qui lui donne à boire; enfin un tambour lui ouvre la porte; il se fait mener aux principaux bourgeois; il les embrasse comme de vieilles connaissances; il se nomme; il exalte la puissance du roi, ses vertus magnanimes et sa redoutable colère; il peint les horreurs de l'assaut et ses suites : « N'est-ce pas, s'écrie-t-il, une épouvantable opération que d'être passé tout vif au fil de l'épée? Et comme Besançon se réjouira de la prise, de la ruine de Dôle! » Le comte s'arrête; il a touché juste; les Dôlois ont quelque courage, mais ils ont, avant tout, la haine de Besançon. L'idée de voir transférer à cette rivale odieuse leurs priviléges et leur parlement, les émeut; ils demandent à délibérer; le lendemain, ils capitulent. Le comte de Gramont a tenu sa promesse.

N'était l'originalité du principal personnage, cette scène de comédie n'aurait rien de remarquable, car elle se jouait partout, dans toute la province. Elle s'était jouée à Besançon et à Salins, elle se jouait au fort de Joux, que le marquis d'Yenne, gouverneur de la Franche-Comté, rendait, sans hasarder un coup de mousquet, à cent vingt hommes; elle se jouait au fort Sainte-Anne, dont le commandant s'engageait à suivre le sort du fort de Joux; elle allait enfin se jouer à Gray. Le 16, Louis XIV arrive en vue de cette place, investie depuis la veille; on parlemente, inutilement d'abord, comme à Dôle; quelques coups de canon sont même tirés sur l'armée

royale; mais, le 18, la bourgeoisie, soulevée par deux nobles Francs-Comtois, l'abbé de Watteville et le marquis d'Yenne lui-même, qui se sont introduits dans la ville, paralyse l'action du commandant militaire sur sa faible garnison, et capitule. Enfin cette épidémie de capitulation cessa, n'ayant plus où se prendre, en quinze jours, la Franche-Comté tout entière était soumise.

Le 19 février, Louis XIV quitta l'armée pour retourner à Saint-Germain, laissant à M. le Prince le soin de séparer les troupes, à Louvois celui de pourvoir aux besoins des places et de régler l'administration de la province. « Voilà, disait Le Tellier, une expédition très-considérable pour la gloire du roi et pour l'avantage de l'État, et dont les circonstances jetteront de l'étonnement dans l'esprit de tous ceux qui en entendront parler [1]. » En effet, l'Europe était stupéfaite, et moins irritée peut-être contre la France que contre l'Espagne, qui se laissait si honteusement dépouiller. Louis XIV n'épargnait pas les sarcasmes à cette puissance déchue : « Je me persuadai, disait-il dans une lettre adressée aux gouverneurs et aux évêques, je me persuadai qu'allant en personne dans le comté de Bourgogne, avec partie de mes troupes et la noblesse la plus qualifiée de mon royaume qui me suit ordinairement, je pourrois peut-être réveiller mes ennemis de la léthargie où il semble qu'ils étoient tombés pour ce qui regarde la paix, et les faire repentir, possible, par d'insignes marques, d'avoir refusé une suspension

[1] Le Tellier à Bellefonds, 24 février. *D. G.* 222.

8.

qui auroit mis en pleine sûreté leurs plus importantes places pendant l'hiver[1]. »

Ce qui était un opprobre pour l'Espagne, fut en quelque sorte un malheur pour Louis XIV. Qu'était-ce que la campagne de Flandre, qu'était-ce que la campagne de Franche-Comté, moins sérieuse encore, sinon des promenades militaires, où il y avait eu tout juste assez de boulets échangés et de poudre brûlée pour leur donner quelque apparence de guerre et les distinguer des simples manœuvres de parade? Il est vrai que leurs résultats furent poussés jusqu'au prodige. Louis XIV en revint ébloui; parce qu'il recueillait tant de conquêtes et tant de gloire, il se crut un grand général, comme il se croyait un grand politique. Il s'imaginait avoir fait la grande guerre et il la trouvait facile, n'ayant vu que des attaques de places, et point de batailles. Il y prit le goût de la guerre de siége, et la jugea supérieure à la guerre de campagne; mais surtout il en remporta, singulièrement accru, le mépris le plus profond pour ses adversaires et la confiance la plus absolue en lui-même, sentiment bien dangereux quand il n'a d'autre fondement que l'inexpérience.

La Triple Alliance, officiellement connue, fit d'abord sur l'orgueil de Louis XIV l'effet d'une goutte d'eau sur un foyer ardent; elle l'exaspéra. Turenne, Condé, Louvois[2], lui conseillaient de briser cette faible barrière et de passer outre; Colbert et de Lionne étaient

[1] Lettre du roi aux gouverneurs, évêques, etc., 28 février. *D. G.* 212.
[2] Louvois était de retour à Saint-Germain le 2 mars.

d'avis de s'arrêter; toutefois leurs observations théoriques en faveur d'une politique modérée n'auraient eu qu'une médiocre valeur, s'ils n'y avaient ajouté cet argument de fait, que rien n'était suffisant, ni les préparatifs militaires, ni l'argent, ni les alliances, pour affronter une guerre générale. Ministre et du parti des ministres par ses idées personnelles, Le Tellier tenait au parti des généraux par les idées et les intérêts de son fils; il évitait de se prononcer. Louis XIV subissait tour à tour l'influence des opinions contradictoires qui se disputaient sa volonté, le flux de la guerre et le reflux de la paix. Ainsi, lorsque l'ambassadeur hollandais, Van Beuningen, et le chevalier Trevor, envoyé de Charles II, le pressaient de traiter sur les bases qu'il avait lui-même indiquées, il désignait, pour négocier avec eux, de Lionne, Colbert et Le Tellier : c'était la paix; mais, lorsqu'on lui demandait un armistice jusqu'à la fin du mois de mai, il s'y refusait d'abord absolument et ne consentait enfin à l'accorder que jusqu'à la fin de mars, avec des restrictions qui le rendaient à peu près illusoire : c'était la guerre.

Le 11 mars, Louvois écrivait aux intendants du Nord : « Sur les pressantes instances que les députés du roi d'Angleterre et de messieurs les États de Hollande ont faites au roi d'accorder une cessation d'armes jusqu'à la fin du mois de mai, Sa Majesté, après bien de la difficulté, a seulement consenti qu'il y auroit une suspension de toutes entreprises sur les places des Espagnols jusqu'à la fin de ce mois [de mars], à condition qu'à l'égard des troupes de l'un et de l'autre parti qui

seroient rencontrées en campagne, elles se traiteroient toujours comme ennemies[1]. »

Cent mille hommes se préparaient à rentrer dans les Pays-Bas au mois d'avril; afin d'y concentrer toutes ses forces, Louis XIV avait renoncé à porter la guerre en Catalogne. Trois armées, commandées par le roi, toujours assisté de Turenne, par Monsieur, assisté du marquis de Créqui, et par le prince de Condé, avaient ordre de se former rapidement entre la mer et la Moselle. Le 7 mars, Louvois, écrivant au marquis de Bellefonds, pour lui donner avis de la suspension d'entreprises contre les places espagnoles jusqu'à la fin du mois, ajoutait : « Avertissez de bonne heure tous ceux qui commandent les troupes qu'assurément, le 15 du mois prochain, ils verront le roi à leur tête en bonne compagnie. Vous aurez su que Sa Majesté n'envoie plus Monsieur en Catalogne, et qu'elle a donné ses ordres pour faire venir en Flandre toutes les troupes qu'elle avoit destinées pour servir de ce côté-là. Si les trois armées ont occasion de se joindre, l'on y verra soixante-dix mille hommes de pied et trente-cinq mille chevaux; je crois qu'il y a longtemps que pareil nombre de troupes ne sera entré en Flandre pour l'attaquer[2]. » Quelques jours après, il écrivait à l'intendant Charuel : « L'opinion que l'on a de la paix en France est une maladie qui commence à se répandre bien fort; mais nous en guérirons bientôt, puisque voici le temps qui approche de mettre en campagne. Cependant vous

[1] *D. G.* 213.
[2] *D. G.* 222

devez publier partout que, quelque disposition que le roi ait à la paix, il est certain que les Espagnols ne la veulent point, et que ce qu'ils publient n'étant qu'un artifice pour empêcher ou retarder les diligences que nous faisons pour nous mettre en état de faire des progrès, le roi a résolu de mettre de bonne heure en campagne et de paroître à la tête de son armée plus tôt qu'on ne pense. L'armée du roi s'assemblera dans les villages depuis Mortagne jusqu'à Tournay en deçà de l'Escaut; celle de Monsieur depuis Menin jusqu'à Courtray delà la Lys, et une autre grande partie de l'armée de Sa Majesté vers la Sambre, pour se rejoindre toute à Ath. Je crois qu'il se pourra assembler sur l'Escaut vingt mille hommes de pied et sept mille chevaux, et sur la Lys dix mille hommes de pied et quatre mille chevaux[1]. »

Cet armement sans exemple, et les magasins, et les munitions, et les équipages qu'il exigeait, coûtaient fort cher. « Vous savez, disait Louvois, la peine que l'on a à tirer l'argent des finances, quand l'on n'y est pas pour le solliciter. » Il demandait à Charuel son avis sur un projet délicat et non sans péril pour lui-même, car il s'agissait de réduire la solde des officiers et des troupes, en leur four-

[1] Ces chiffres ne se rapportent qu'aux troupes qui devaient s'assembler dans le département de Charuel, intendant de Lille. Voici le contrôle de l'armée du roi, à la date du 9 avril : Gardes françoises, 28 compagnies, gardes suisses, 19; régiment du roi, 48; dauphin, 48; royal, 48; six autres régiments à 24 compagnies; le régiment lorrain de Vaudemont (le nombre des compagnies n'est pas indiqué). Dragons, régiment colonel-général, 6 compagnies. Cavalerie : gardes du corps, 4 compagnies; mousquetaires, 2; maison du roi, 9; huit régiments à 9 compagnies; dix à 6; un à 5; dix-neuf à 4; plus, 3 compagnies lorraines. *D. G.* 222.

nissant le pain et le fourrage : « Mandez-moi, continuait-il, si j'ai bien ou mal pensé, et si mon projet se peut exécuter; ne vous ouvrez, s'il vous plaît, à personne de ce que je vous écris à cet égard, et donnez-vous bien de garde de leur laisser penser que c'est moi qui propose ces retranchements. Mais dans une guerre aussi grande que celle-ci, quand l'on fait des dépenses aussi fortes que celles qui se font, et que l'on reçoit si peu d'argent de l'Epargne, il faut un peu rogner sur tout, pour gagner la fin d'octobre auquel expire le traité qui s'est fait[1]. » Louvois parlait d'un de ces traités, passés, en dehors de l'administration de la guerre, entre le contrôleur général et les receveurs généraux des finances, pour la fourniture des étapes et des vivres.

Dans les communications précédentes, il ne s'agissait que de l'armée royale et de celle de Monsieur; l'armée de M. le Prince devait s'assembler à Thionville, pour assiéger la forte place de Luxembourg; des ordres étaient donnés pour faire transporter au plus vite, de Philisbourg à Metz, un équipage de pont. Cependant on essayait de donner le change aux Espagnols, en faisant courir le bruit que cette troisième armée allait rejoindre les deux autres en Flandre[2].

Plus les partisans de la guerre se flattaient d'avoir

[1] 12 mars. *D. G.* 222.

[2] Voici deux lettres de Louvois à l'intendant Carlier, l'une ostensible, l'autre confidentielle : 1° 24 mars « La grande quantité de troupes que le roi a appris qui est dans la ville de Luxembourg faisant croire à Sa Majesté que difficilement monseigneur le Prince en pourroit faire le siége, a fait résoudre le roi à employer Son Altesse avec son armée du côté de Flandre. » — 2° 26 mars. « Quoique, par ma lettre d'avant-hier, je vous marque que le roi ne pense point à la conquête de Luxembourg, la vérité est que Sa Majesté a toujours dessein d'en faire le siége, et pour le mieux couvrir, il faut que vous donniez part de ce que je vous mande à ceux que vous croirez qui seront les plus propres à le débiter et à le faire passer à la connoissance des ennemis. Vous n'omettrez aucune démonstration qui puisse persuader à tout le monde que l'on veut être sur la défensive en Luxembourg, et que l'on craint pour les places et le pays qui sont de ce côté-là. » *D. G.* 222.

cause gagnée, plus se resserrait l'étroite limite que le temps opposait encore à l'impatience des généraux, plus les amis de la paix redoublaient d'efforts. A Madrid, l'Angleterre et la Hollande secouaient vigoureusement la torpeur du gouvernement espagnol; mais la régente, incapable de prendre un parti, renvoyait à Bruxelles la solution du problème; c'était sur le marquis de Castel-Rodrigo qu'elle se déchargeait d'une responsabilité accablante; à lui de décider s'il fallait continuer la guerre sans ressources, ou de choisir parmi les sacrifices exigés pour le rétablissement de la paix. Hors d'état de soutenir plus longtemps la lutte, irrité contre son gouvernement, irrité contre les médiateurs qui le pressaient avec menaces, Castel-Rodrigo perdit la tête, ou bien il voulut se venger par un acte de désespoir; entre les deux alternatives, il choisit celle qui devait être la plus désagréable à l'Angleterre et à la Hollande; il consentit à laisser à Louis XIV tout ce qu'il avait conquis dans les Pays-Bas pendant la campagne de 1667. Aussitôt un congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle, sous la médiation nominale du pape Clément IX. « Un nonce fut envoyé à ce congrès pour être un fantôme d'arbitre entre des fantômes de plénipotentiaires[1]. » En effet, tout se traitait à Saint-Germain;

[1] Voltaire; *Siècle de Louis XIV*, ch. IX.

mais, quoiqu'on y fût d'accord, en apparence, sur les bases de la négociation, on était loin de s'entendre sur les détails. Si le gouvernement espagnol désavouait le marquis de Castel-Rodrigo; si, le traité conclu, la ratification était refusée, ou seulement se faisait trop attendre, quels seraient, contre l'Espagne, et jusqu'où seraient poussés les moyens de contrainte? Questions délicates et grosses des plus graves périls; car la Triple Alliance, en voulant à tout prix exclure des Pays-Bas les armes de Louis XIV, heurtait plus malheureusement que jamais son orgueil. Ainsi, de ces conférences mêmes, la guerre était toujours prête à sortir, et Le Tellier toujours prêt à lui ouvrir la porte.

On était au mois d'avril; le roi se préparait à partir; Louvois était déjà parti. Mais, en arrivant à Tournai, il reconnut lui-même avec peine que les opérations militaires ne pouvaient commencer aussi tôt qu'on le croyait à Saint-Germain; les intendants l'en avaient bien averti; l'hiver ayant été long et rude, la végétation se trouvait retardée; les herbes n'étaient pas encore assez hautes pour que la cavalerie pût aller au fourrage; il fallait attendre. Le 11 avril, Louvois écrivit à Le Tellier qu'il était inutile que le roi se mît en route avant le 25[1]. Cette lettre arriva le 13; la paix était faite, ou tout près d'être faite; le départ même de Louvois l'avait hâtée. Acculés à l'extrême limite du terrain diplomatique, les envoyés d'Angleterre et de

[1] Le 15, Louvois écrit au roi : « Votre Majesté peut différer son départ de Paris jusqu'au 27 de ce mois, et être assurée qu'il ne sera pas praticable de mettre des troupes ensemble pour les faire vivre des fruits de la terre, avant le 4 ou le 5 du mois prochain. »

Hollande avaient tranché d'un coup toutes les difficultés, et accepté toutes les conditions que leur imposait le roi de France.

Le 14, Le Tellier adressait à Louvois une dépêche officielle et une lettre intime, toutes deux également importantes. « Votre lettre du 11, lui disait-il dans la première, m'a été rendue le 13 au matin. J'informai le roi de vos sentiments sur la subsistance de la cavalerie, en présence de Monsieur, de monseigneur le Prince et de M. de Turenne. Vous futes estimé homme de bonne foi, de ce que vous disiez aussi loyalement ce que vous connoissiez pouvoir empêcher l'assemblée des armées, quoiqu'on soit persuadé que vous désiriez la guerre fortement. Il faut que vous sachiez qu'en même temps que votre lettre du 11 me fut rendue, M. de Lionne me fit convier de me rendre avec M. Colbert, en sa chambre, où nous trouvâmes MM. de Van Beuningen et Trevor qui nous dirent qu'ils avoient ordre de leurs maîtres de convenir de tout ce que le roi avoit désiré d'eux, après le dernier jour du mois de mai prochain, au cas que la paix ne fût pas faite sur le pied de l'alternative choisie par M. de Castel-Rodrigo, et que la ratification d'Espagne ne fût pas délivrée au roi dans ce temps-là; c'est-à-dire que le roi entrera avec toutes ses forces en Flandre, et les ligués avec leurs armées en même temps, pour obliger les Espagnols à la paix; et que s'ils vouloient la faire dans les mois de juin et de juillet prochain, chacune des alternatives seroit augmentée, savoir: celle des conquêtes, de la Franche-Comté, Cambrai et Cambresis; et l'équivalent, du duché de Luxembourg, ou de Lille et Tour-

mai au lieu dudit duché, au choix des Espagnols; et que, le mois de juillet expiré, le roi fera un autre traité avec l'Angleterre et la Hollande, pour d'autres conditions de paix. Nous en donnâmes sur-le-champ compte au roi qui assembla Monsieur, monseigneur le Prince et M. de Turenne, et, après les avoir entendus, Sa Majesté nous ordonna de travailler incessamment au traité avec les Anglois et les Hollandois, promettant en son nom une suspension d'entreprises sur les places fortes occupées par les Espagnols, jusqu'à la fin du mois de mai prochain; à quoi nous nous employâmes hier, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à la nuit, sans le pouvoir achever, ce que nous ferons, Dieu aidant, pour tout ce jour-ci, au cas que les Anglois et les Hollandois se rendent en ce lieu, comme ils nous ont assuré. Le roi résolut ensuite, le matin, qu'il n'iroit point à l'armée durant le temps de la suspension, que Monsieur, monseigneur le Prince et M. de Turenne en useroient de même; et, parce qu'il fut jugé que, dans cette saison, les armées ne pouvoient pas demeurer ensemble, Sa Majesté ordonna que celle qu'elle doit commander en personne seroit séparée en trois corps, dont l'un seroit posté à Alost, sous le commandement de M. de Duras[1], que l'autre seroit logé sous Ath, commandé par M. de Roquelaure, et le dernier du côté de l'île de Saint-Amand[2], sous la charge de M. de Roannois[3]. On doit former deux corps de l'armée de

[1] M. de Duras, qui allait épouser mademoiselle de Ventadour, fut dispensé d'aller en Flandre. M. de Roannois prit son commandement, et laissa le sien à M. de Pradel.
[2] Sur la Scarpe, au nord-ouest de Valenciennes, à l'ouest de Condé.
[3] Le comte de La Feuillade avait pris le titre de duc de Roannois.

Monsieur; l'un sera posté à la tête de Gand, sous la charge de M. le marquis de Créqui, et l'autre proche d'Ypres, commandé par M. d'Humières; M. de Bellefonds demeurera entre Sambre et Meuse. Quant à l'armée de monseigneur le Prince, le corps qui doit aller sur la rivière de Sarre, demeurera sous la charge de M. d'Espense, et M. le duc de Luxembourg ira prendre le commandement de celui de M. de Chamilly et s'avancera sur la rivière de Semoy, et l'y fera vivre aux dépens des Espagnols. » Addition, du 15 au matin : « Le traité n'ayant pu être signé, à cause de quelques difficultés en l'expression des conventions, la conclusion en a été remise à ce matin; je ne puis douter qu'il ne se signe dans ce jour-ci assurément. La difficulté avec les ligués consiste en ce qu'ils désirent un article secret qui porte que, si la ratification n'est rendue au roi qu'au 15 juin, par quelques accidents imprévus, sans la faute des Espagnols, Sa Majesté, en ce cas, se contentera de l'alternative acceptée, sans augmentation. Nous avons ordre d'accorder jusqu'au 8 juin, et ainsi le reste ne peut pas rompre une affaire de cette nature-là. » Il écrit enfin, le 16 : « Le traité avec les Anglois et Hollandois a été signé, le roi ayant trouvé bon de se tenir à l'alternative, en cas que la ratification d'Espagne lui soit délivrée, à Saint-Germain, dans le 8 juin prochain. »

La lettre particulière, du 14, contient, au sujet des véritables sentiments de Turenne, un renseignement piquant et significatif : « M. de Turenne ayant entendu, hier matin, ce que le roi dit des propositions des Anglois et Hollandois, parut comme un

homme qui auroit reçu un coup de massue. Il dit que dans douze jours, quand don Juan arriveroit, les affaires changeroient, que cependant il falloit aller uniment, ce qu'il répéta plus de douze fois, même en e retirant, dont monseigneur le Prince s'est fort diverti. Il m'a dit, ce matin, qu'il vous écriroit un mot sur ces affaires-là, et qu'il estimoit que, dans douze jours, les choses pourroient changer. Je lui ai reparti que, pourvu que la ligue ne changeât point de sentiment, il seroit avantageux au roi que le roi d'Espagne voulût différer de faire la paix[1]. »

Le coup de massue dont Turenne était tout étourdi n'avait pas encore atteint Louvois; le 15, il ne s'occupait que d'assurer la subsistance des troupes, compromise par le retard même des opérations militaires. Provoquée par la réduction de la solde, encouragée par les discours et les promesses de certains émissaires hollandais, la désertion avait fait, en quinze jours, de rapides progrès; il était grand temps que Louvois y mît ordre et rendit aux soldats, avec la sécurité du pain quotidien, le sentiment du devoir. « Ces considérations, jointes à la cherté de toutes sortes de vivres, écrivait-il au roi, m'ont fait consentir à ce que l'on donnât trois sols et le pain à chacun fantassin, et à chaque cavalier quatre sols et double ration de pain. Elles me font espérer, en même temps, que Votre Majesté me pardonnera si, sans avoir reçu ses ordres, j'ai consenti à une dépense de cette nature qui, en quinze jours, fera consommer le fonds que Votre Majesté a fait pour six semaines[1]. » En revanche, et pour compenser ce surcroît de dépenses, il proposait de faire passer une partie de l'armée au delà du canal de Bruges, une autre au delà du Grand-Escaut, afin d'y faire vivre les troupes aux dépens des Espagnols, et de mettre à contribution le riche pays de Vaës; mais le roi, sur l'avis de M. le Prince, n'accueillit pas cette dernière proposition, parce que, dans le pays de Vaës, les terres des Hollandais étaient tellement mêlées aux terres des Espagnols, qu'il était trop difficile d'en faire la différence, et trop dangereux de ne la point faire. « Pour tout le reste, ajoutait Le Tellier, Sa Majesté a fort approuvé ce que vous avez fait[2]. » Enfin Louvois connut la signature du traité de Saint-Germain; aussi violemment frappé que Turenne, il semble toutefois qu'il ait mieux supporté le choc de la paix. Le 18, il écrit en confidence à Le Tellier : « Celui que vous dites qui répéta plus de douze fois qu'il falloit aller cependant uniment, m'a écrit comme un homme qui n'est pas persuadé que la paix soit encore faite. Pour

[1] Cette lettre particulière de Le Tellier à Louvois, commence ainsi : « Il n'y a rien ici de nouveau depuis que vous êtes parti. Le roi nous a dit que M. de Bellefonds a encore pressé sa promotion, essayant de lui faire marquer le jour qu'elle se feroit, à quoi le roi dit qu'il n'a pas voulu entendre; que M. de Peguilain (Lauzun) s'étoit déclaré qu'il avoit intention de suivre le roi sans faire fonction de maréchal de camp, pas même de lieutenant général, quand le roi lui en accorderoit la patente. » On lit à la fin : « Vous remarquerez que Van Buningen nous a dit que les députés des États de Hollande ont vu ès mains de Castel-Rodrigo les mêmes choses, tant pour l'alternative que pour Aix-la-Chapelle, que nous avons sues d'ailleurs, et ainsi, hors qu'on soit devin, l'on ne peut douter de la paix.» Cette lettre et les dépêches officielles se trouvent dans le tome 222. *D. G.*

[1] Louvois au roi, 15 avril.
[2] Le Tellier à Louvois, 18 avril.

moi, je crois voir clairement qu'elle se fera dans la fin de mai, ou que le pays [1] se partageant entre le roi, les Anglois et les Hollandois, la guerre finira peu de mois après. Ainsi je me dispose l'esprit à voir arriver la chose du monde que je souhaitois le moins, et à chercher des expédients de plaire au roi autant en paix que j'ai eu dessein de le faire pendant la guerre [2]. »

A cette lettre intime était jointe une autre dépêche touchant certains arrangements militaires et financiers que Louvois se proposait de recommander à l'attention du roi : « Je vous dirai, mandait-il à son père, que je suis bien trompé si, avec ce que l'on tireroit de ce pays-ci et ce que les finances ont fourni pendant l'année 1666, l'on n'entretient au roi toutes les troupes qu'une paix comme celle-ci lui peut faire désirer de conserver sur pied, et si on ne les loge en deçà de la Somme. Mais il faut, pour cela, ne pas suivre ce que l'on a fait depuis la dernière paix à l'égard de l'Artois, c'est-à-dire qu'il ne faut pas aller prêcher de ville en ville, comme l'on a fait par le passé, et qu'il faut, en faisant garder une très-grande discipline aux troupes, tirer de ce pays-ci une très-grande quantité de denrées et peu d'argent, et, de celui que fournira l'Epargne, payer aux troupes ce que le roi jugera à propos de leur donner en argent. Il est encore très-certain qu'il ne faut pas songer à tirer de ce pays tout autant que l'on y a levé d'argent pendant ce quartier d'hiver. Du temps des Espagnols, l'on ne levoit quasi rien en ce

[1] Les Pays-Bas espagnols.
[2] *D. G.* 213.

pays-ci, mais l'on y pilloit tout, et vous savez bien que, dans les plus fortes années de la paix, le marquis de Castel-Rodrigo, en s'enivrant avec les officiers des Quatre-Membres [1], n'a jamais pu tirer qu'un million de florins; et de cette somme, la châtellenie d'Alost seule en portoit les trois quarts de ce que le pays, qui sera cédé au roi, en payoit. Je rapporterai de tout cela des mémoires bien exacts que je crois qui satisferont Sa Majesté [2]. » Louvois n'avait pas abandonné ses desseins sur le pays de Vaës; mais Le Tellier lui répéta qu'il n'y fallait pas songer davantage.

Après les confidences du fils, voici les confidences du père : « Le roi ayant entendu la lecture de tout, M. de Turenne présent, a fort loué votre jugement, votre application et la manière de vous exprimer. Sa Majesté ne veut pas que l'on permette à aucunes troupes de passer le canal de Bruges ni le Grand-Escaut, ni même qu'on fasse un pont sur ledit Grand-Escaut, sous prétexte de tirer des contributions du pays de Vaës. Le roi a trouvé bon que l'on expédiât une ordonnance pour obliger tous les officiers de se rendre à leurs charges, à peine d'être mis à la Bastille. Les mestres-de-camp galants seront exceptés de cette rigueur, *in mente* du maître qui n'a pas estimé raisonnable de donner occasion aux dames de pleurer par leur séparation qui, pendant la suspension, ne donneroit aucun avantage à son service. Prenez toutes les instructions que vous pourrez de la ma-

[1] Les quatre cantons de la Flandre.
[2] 18 avril. *D. G.* 222.

nière dont les Espagnols tiroient de l'argent dans le pays cédé au roi et des sommes qui leur en revenoient, puis faites un projet de ce que vous croyez que l'on pourroit en tirer, tant en argent qu'en denrées, et ne vous ouvrez de cela à qui que ce soit, que nous n'ayons conféré ensemble. Le roi fait état d'aller visiter ses conquêtes, supposé que la paix se fasse; je présume que ce pourra être après les couches de la reine, vers les mois d'août et de septembre[1]. » — « J'exécuterai, répond Louvois, ce que le roi commande, sur la proposition que j'avois faite de faire passer le canal de Bruges et le Grand-Escaut, quoique j'aie bien du regret de voir ainsi perdre cent mille écus qui eussent fort aidé à mettre en leur perfection les fortifications entreprises en ce pays-ci. »

Il y a une autre chose qui n'excite pas moins la mauvaise humeur de Louvois, c'est que Louis XIV se soucie plus des dames et de la galanterie que des soldats et de la discipline : « La résolution que Sa Majesté a prise, dit-il sèchement, de faire rendre tous les officiers à leurs charges sera fort avantageuse pour la conservation des troupes; elle l'auroit été encore bien davantage, si Sa Majesté avoit bien voulu n'en excepter personne. » Mais la dernière nouvelle que lui a communiquée son père, a bientôt apaisé ses secrets ressentiments : « Ce qu'il vous plait me mander du dessein que le roi a de visiter ses conquêtes me donne la dernière joie, étant impossible, quand Sa Majesté verra ce qu'on y a fait en cinq mois, qu'elle

[1] Le Tellier à Louvois, 21 avril

n'en soit surprise et contente du soin que j'ai pris d'exécuter ses ordres[1]. »

Il ne manquait plus à Louvois que de forcer l'estime et l'admiration de Colbert, au point de faire contresigner en quelque sorte, par le contrôleur général, le témoignage de la satisfaction du roi. Le 15 avril, Louvois avait écrit à Colbert : « Je ne vous répète point, monsieur, ce que je mande au roi, de crainte de vous donner une peine inutile, parce que je suis fort persuadé que le roi vous montrera mes lettres. Je vous dirai seulement que je fais ce que je puis pour ne vous point retomber sur les bras, pour les dépenses que la pure et absolue nécessité du service oblige de faire[2]. » Le 18, Colbert répond à Louvois : « Je vous remercie de tout mon cœur de l'avis que vous avez bien voulu me donner de votre arrivée à Tournay. J'ai vu, par votre lettre au roi, tout ce que vous y avez fait pour le bon ménage de ses finances dont je suis obligé de vous remercier. Sa Majesté a témoigné beaucoup de satisfaction de tout ce que vous avez fait en ce pays-là. Vous aurez appris, par les lettres de M. Le Tellier, le détail de ce qui s'est passé avec les sieurs Van Beuningen et Trevor, ce qui nous donnera bientôt la satisfaction de vous revoir[3]. »

Le 2 mai, les plénipotentiaires de parade, rassemblés à Aix-la-Chapelle, sortirent enfin de leur embarrassante et ridicule oisiveté; ils reçurent, recopièrent et signèrent, sans y rien changer d'essentiel, le traité

[1] Louvois à Le Tellier, 24 avril.
[2] *D. G.* 213.
[3] *D. G.* 225. Louvois était de retour à Saint-Germain, le 5 mai.

conclu, le 15 avril, à Saint-Germain[1]. L'Angleterre et la Hollande, qui avaient pressé la paix, pressèrent, avec non moins de zèle, l'échange des ratifications; aussitôt que cette dernière formalité fut accomplie, Louvois envoya aux troupes l'ordre de se replier sans délai sur les terres du roi, si ce n'est qu'il fit une légère exception pour le corps qui avait été chargé de mettre à contribution le Luxembourg, le Limbourg et la Gueldre espagnole. « Comme il pourroit être, écrivait-il au commandant de ce corps, qu'il ne vous faudroit plus qu'un jour ou deux pour conclure quelque affaire considérable dans le pays, je ne dois pas manquer de vous faire observer qu'en ce cas, vous devez ne pas publier que vous avez l'ordre dont ce porteur est chargé[2], et ne vous en déclarer que lorsque vous aurez fini, pourvu que, comme je vous le viens de marquer, il ne s'agisse que d'un jour ou deux au plus[3]. » Une ruse de guerre après la guerre, employons le mot juste, un tour d'industrie, voilà le fond de cette singulière

[1] LeTellier à Louvois, 18 avril : « Ils ont envoyé, à Aix-la-Chapelle, le traité de paix projeté ici avec eux, et, en même temps, ils ont dépêché un courrier à Madrid, qui a porté le même projet, avec ordre aux ambassadeurs de presser la reine d'envoyer à M. de Castel-Rodrigo la ratification de ce projet, comme signé à Aix-la-Chapelle, et même une ratification où la copie d'un autre traité puisse être insérée, si tant étoit qu'il eût été changé quelque chose audit projet, observant que la date de ces deux ratifications soit laissée en blanc. » — Le Tellier ajoute, dans une lettre du 21, que la reine d'Espagne a donné ordre de signer le traité, avec la seule recommandation « d'empêcher qu'il ne soit dit que les places soient cédées au roi pour les droits de la reine, afin qu'on ne pût pas inférer que la renonciation de la reine ait été, à Madrid, jugée invalide, mais qu'il soit seulement dit que cette cession se fait pour le bien de la paix. » *D. G.* 222.

[2] L'ordre de se retirer à Thionville.

[3] Louvois au duc de Luxembourg, 27 mai. *D. G* 214

dépêche; la forme vaut le fond. Louvois va droit au fait, sans ambages, sans précautions oratoires; il est évident qu'il connaît bien le personnage auquel il s'adresse; il est évident que ce personnage ne doit pas être quelque homme à scrupules, comme serait le marquis de Bellefonds, par exemple. Ce familier, ce complice à tout faire, c'est le duc de Luxembourg.

Le duc de Luxembourg tient de si près à Louvois, il est tellement mêlé à son histoire, leurs relations sont si fréquentes, si intimes, si complexes, que l'on ne connaîtrait pas assez Louvois, si l'on ne connaissait un peu le duc de Luxembourg. Tout le monde sait qu'il était un homme de guerre de premier ordre, le meilleur élève du prince de Condé; il avait, comme lui, l'instinct des batailles, l'inspiration soudaine, l'audace, non pas la méconnaissance, mais le mépris du danger, la bravoure, la brusquerie du commandement, la verve militaire, l'entrain en un mot, cette qualité qui résume toutes les autres et qui donne au soldat la confiance absolue, l'irrésistible élan. C'était, par malheur, l'un des hommes les plus corrompus de son temps, sans mœurs, sans principes, sans vergogne; non pas cruel, mais impitoyable; prêt à tout pour satisfaire une ambition sans mesure; portant plus haut que personne au monde l'orgueil de son rang et de sa naissance, et cependant s'abaissant, avec tous les gens en faveur, ministres, maîtresses, valets du roi, aux derniers excès de la familiarité, familiarité de grand seigneur, à vrai dire, spirituelle, impertinente, pleine de dédain au fond, et, dans l'occasion, se relevant, par un vigoureux coup d'aile, aux derniers excès de l'em-

portement et de l'insolence; à tout prendre, le type du courtisan sans respect, sans scrupule et sans foi. Après avoir partagé la mauvaise fortune du prince de Condé, le duc de Luxembourg s'était, comme lui, tiré d'affaire par l'entremise de Louvois. Il avait de bonne heure apprécié le crédit du jeune secrétaire d'État, et s'était bientôt fait place parmi son entourage le plus proche. Tous deux s'étaient liés, beaucoup plus par intérêt que par sympathie ou rapport d'âge[1], ayant besoin l'un de l'autre, Luxembourg pour regagner le temps perdu dans la disgrâce, Louvois pour fortifier sa position contre l'inimitié de Turenne. Mais, sous l'intimité apparente et, s'il est permis d'employer une expression trop moderne, la camaraderie de leurs rapports, on devine, en lisant leur correspondance, une rivalité d'orgueil, un sentiment de mépris réciproque, une sourde haine qui se trahit de temps à autre par quelque raillerie amère, jusqu'au jour où, l'alliance ayant produit tous ses résultats, la dissimulation devient inutile, les ressentiments éclatent, et la lutte s'engage, où l'un des deux doit succomber.

Ils étaient, en 1668, au début de l'intrigue; c'était, entre eux, un échange de bons procédés. Louvois avait fait en sorte que le duc de Luxembourg fût employé comme lieutenant général dans l'expédition de Franche-Comté; puis il lui avait fait donner le commandement d'un corps séparé sur la Moselle; mais M. de Luxembourg était insatiable. Le 3 mai, il écrivait à

[1] Le duc de Luxembourg, né en 1628, avait treize ans de plus que Louvois

Louvois, de son style le plus impertinent et le plus familier : « Quand la paix sera arrivée, comme nous n'aurons rien à faire, je vous la laisserai après que vous me l'aurez donnée, et, me servant des paroles de l'Écriture, je vous manderai une fois pour toutes : *Pacem relinquo vobis*, et je m'en irai dans un hermitage où vous n'entendrez plus parler de moi. Pourtant, une chose qui me retireroit de mon hermitage et qui me feroit attendre plus patiemment une autre guerre, ce seroit si je me voyois domestique de mon roi[1]; je me ruinerois de bon cœur pour l'être, et je vendrois, comme le baron de La Crasse[2], mon dernier arpent de terre[3]. »

Voilà l'homme que Louvois associait à l'honneur d'exécuter, aux dépens du roi d'Espagne et de ses sujets, son stratagème financier. M. de Luxembourg s'y donna tout entier, et réussit au delà de toute espérance; il fit une rafle de plus de cinq cent mille livres. Lorsque Louvois eut reçu de l'intendant Carlier ces chiffres éloquents[4], il s'empressa de féliciter son ami : « Quoique le roi, lui écrivit-il, soit fort persuadé que vous l'avez bien volé dans le pays d'où vous revenez, Sa Majesté a été si satisfaite de l'état que lui a envoyé M. Carlier, et de ce que vous lui avez laissé, qu'elle a trouvé bon de vous donner deux mille

[1] Il voulait être capitaine des gardes du corps.
[2] Personnage d'une comédie de Poisson.
[3] *D. G.* 226.
[4] Carlier à Louvois, 29 juin. — État de recette des impositions du Limbourg par suite de l'expédition de M. de Luxembourg, 210,246 l. 16 s.; pour le Luxembourg, 61,374 l.; les États de Gueldre paieront, le 7 septembre, 230,000 l. *D G.* 227.

écus. Si vous avez la bonté d'ordonner à quelqu'un de MM. vos intendants de recevoir cette somme, je la lui ferai compter aussitôt. Ne l'affectez point au payement d'aucun de vos créanciers, car je connois quatre ou cinq personnes qui prétendent la manger, cet hiver, dans de certains petits plats que vous avez[1]. » Deux mille écus et les amabilités de Louvois, c'était bien peu pour apaiser l'ambition déçue de M. de Luxembourg; s'il souhaitait ardemment d'être capitaine des gardes, il ne souhaitait pas moins d'être maréchal de France. Le 8 juillet, Louis XIV créait trois maréchaux, les marquis de Bellefonds, de Créqui et d'Humières; ils avaient fait la campagne de Flandre, et M. de Luxembourg ne l'avait point faite. Ce fut pour lui, qui se croyait bien supérieur à ces favoris de la fortune, un surcroît d'affliction, par-dessus l'affliction de la paix.

Il eut cependant une lueur d'espoir; cette paix maudite, impopulaire, faillit être emportée comme elle était venue; des difficultés surgirent pour l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, des contestations sur l'étendue des territoires cédés à la France. Vauban, qui regrettait que le roi n'eût pas pris Condé pendant la guerre, pressait Louvois de profiter de cette bonne occasion pour s'en rendre maître : « Pour Condé, lui disait-il, je le connois pour y avoir fait travailler huit mois, pendant que j'étois diacre de M. de Clerville[2]. Prenons Condé sans faire tant de cérémonies; quinze

[1] 7 juillet. *D. G.* 216.
[2] Le premier ingénieur de cette époque, avant Vauban.

jours de temps en feront l'affaire, et après cela, vous plaiderez mains garnies. Il n'y a point de juge plus équitable que les canons; ceux-là vont droit au but et ne sont point corruptibles; faites que le roi les prenne pour arbitres, s'il veut avoir bonne et briève justice de ses justes prétentions. Dans l'état où il est, tous autres juges lui doivent être suspects. En tout cas, si vous souhaitez que je fasse une promenade par là, vous n'avez qu'à ordonner et vous serez bien obéi[1]. » Mais les médiateurs s'étaient hâtés d'intervenir; ils firent encore une fois œuvre de médiation.

La paix fut donc maintenue; pour combien de temps? Tout autant qu'il conviendrait au roi de France ou au roi d'Espagne; pour Louis XIV, le temps de dissoudre la Triple Alliance; pour l'Espagne, le temps de se refaire, s'il était possible. En vérité, dans ce traité, disons mieux, dans cette trêve d'Aix-la-Chapelle, tout est prétexte à rupture. Qu'on veuille bien jeter les yeux sur la carte; quel enchevêtrement de villes et de territoires! On ne voit point où est la frontière; on voit seulement où elle n'est pas. Bergues, Furnes, Armentières, Lille, Douai, Tournai, sont dans des conditions raisonnables; les deux premières se relient à Dunkerque; les autres, bien groupées, se prêtent un mutuel appui; mais que dire de Courtrai, d'Oudenarde, d'Ath, de Binche, de Charleroi, qui font pointe au cœur des Pays-Bas, si on ne les considère comme autant d'avant-postes, d'ouvrages avancés pour une invasion prochaine? Que dire aussi des places es-

[1] Vauban à Louvois, 13 août. *D. G.* 228.

pagnoles, les unes, enclavées, noyées au milieu des populations de l'Artois, comme Aire et Saint-Omer; les autres, comme Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé, commandant le cours de l'Escaut et coupant en deux le territoire français? Évidemment, l'Espagne veut recouvrer tout ce qu'elle a perdu, de même que Louis XIV veut achever la conquête qu'il n'a pu faire tout d'un coup. Très-claire est la pensée de la France et de l'Espagne, très-logique leur détermination ; pour elles, on ne saurait trop le redire, la paix n'est qu'une trêve, et la guerre de 1672 sera la suite naturelle et nécessaire de la guerre de 1667. Est-ce là aussi la pensée des médiateurs? Non, sans doute; ils ont voulu une paix certaine et durable; mais pour s'être trop hâtés de conclure, ils ont fait une faute énorme, et, les signatures à peine données, ils s'en sont aperçus et repentis; réflexion tardive, repentir inutile. Dès le 18 avril, Le Tellier écrit à Louvois : « Quant au choix de l'alternative, je suis très persuadé que le roi est en meilleure condition que s'il avoit Cambray, Aire, Saint-Omer, et la Franche-Comté démolie[1]. Les médiateurs le connoissent bien et se consolent par l'espérance de pouvoir porter le roi à quelque échange, après que la paix aura été publiée. » Louis XIV se garda bien de faire aucun échange; il maintint et fortifia ses positions offensives; il attaqua la Triple Alliance, d'abord par la diplomatie, se réservant d'attaquer par les armes celle des puissances qui ferait trop longtemps obstacle

[1] Avant que la Franche-Comté fût rendue à l'Espagne, Louvois eut soin de faire raser les fortifications de Dole et de Gray.

à ses projets interrompus, non pas abandonnés, contre les Pays-Bas espagnols.

Par un désarmement habilement combiné, Louvois trouva le moyen « d'entretenir au roi toutes les troupes qu'une paix comme celle-ci, disait-il, lui pouvoit faire désirer de conserver sur pied[1]. » Le 7 mai, Louvois écrivait au marquis de Rochefort : « Nonobstant tous les licenciements, le roi entretiendra plus de soixante mille hommes de pied et dix mille chevaux. Tous les officiers des compagnies licenciées seront entretenus, et par l'expédient que le roi a pris, il y aura la moitié plus d'officiers à proportion, dans chaque compagnie, qu'il n'y en a présentement. Ne parlez à personne de tout ce détail, mais assurez seulement un chacun que, quoique vous ne sachiez pas comment, vous êtes assuré que tout le monde sera content ou du moins aura lieu de l'être[2]. » L'expédient, on le voit, était bien simple; il consistait à conserver les cadres d'officiers, en renvoyant les soldats. Le nombre même des compagnies supprimées fut calculé pour faire illusion, au dehors, sur l'étendue réelle de la réforme, puisque l'effectif des compagnies conservées fut porté au double, c'est-à-dire de cinquante à cent hommes; il est vrai qu'au mois de novembre, cet effectif fut réduit à quatre-vingts. Cette nouvelle mesure, d'apparence pacifique, et faite pour les besoins de la diplomatie et des finances, ne porta pas une sérieuse atteinte à la force de l'armée : elle la resserra, au con-

[1] Louvois à Le Tellier, 18 avril. *D. G.* 222
[2] *D. G.* 222

traire, par l'élimination des parties défectueuses. « Vous jugez bien, mandait Louvois aux commissaires chargés de la réforme, vous jugez bien que ceux que vous renverrez chez eux ne doivent être que les malingres, et qu'il faut que tous les meilleurs soldats demeurent dans les troupes [1]. » C'étaient les éléments vigoureux d'une armée nouvelle que Louvois se proposait de reconstruire et de façonner au gré de son génie organisateur.

Ainsi commençait cette période trompeuse de la paix ; tout se préparait pour la guerre ; de Lionne, Colbert, Louvois, luttaient d'activité pour donner au plus tôt à Louis XIV, de Lionne des alliés, Colbert de l'argent, Louvois des soldats.

[1] Louvois aux commissaires, 25 novembre 1668 : « Vous verrez, par l'ordonnance que je vous adresse, la résolution que le roi a prise de réduire à quatre-vingts hommes toutes les compagnies d'infanterie françoise qui sont entretenues sur le pied de cent. Comme il est fort important que l'intention de Sa Majesté s'exécute dans chaque garnison auparavant que les capitaines, en ayant connoissance, puissent donner congé à leurs soldats supernuméraires ou leur ôter leurs armes et leurs habits, il faut que, aussitôt que vous recevrez ma lettre, vous vous rendiez dans la garnison la plus considérable de votre département, afin que vous fassiez la revue des compagnies qui y sont logées et la réduction sur le pied de quatre-vingts hommes ; que, s'il se trouve quelques compagnies qui soient au-dessous de ce nombre, vous y fassiez entrer les supernuméraires des autres dont elles auront besoin, qu'ensuite vous fassiez commandement de la part du roi à ceux qui resteront, de vous suivre sans vous quitter, sur peine de la vie, et leur donniez cinq sols par jour pour leur subsistance, et passiez avec eux dans les autres places de votre département pour en user de même, et, après cela, s'il vous reste de ces soldats supernuméraires, vous pourrez les licencier et donner à chaque soldat un certificat portant qu'il a été réformé et qu'il est libre de sa personne, afin qu'il ne puisse point être inquiété sous prétexte de désertion. Je vous prie de m'envoyer un procès-verbal de la réformation de chaque garnison à mesure que vous l'aurez faite. » *D. G.* 220.

CHAPITRE III

Institutions militaires. — Etat de l'armée avant la réforme de 1668. — Vénalité des charges. — Ses abus. — L'entretien des troupes partagé entre le roi et les officiers. — Négligence et malversations des officiers. — Abus des *passevolants*. — Conséquences financières et militaires de cet abus. — Insouciance de Le Tellier. — Politique du cardinal Mazarin à l'égard des généraux. — Réclamations du marquis de Bellefonds. — Suppression de la charge de colonel général de l'infanterie. — Abaissement des autres grandes charges — Caractère et génie de Louvois — Était-il possible de supprimer la vénalité des charges ? — La richesse plus considérée que la naissance. — Les officiers bourgeois. — Formation d'une compagnie. — Enrôlement. — Habillement. — Question de l'uniforme. — Armement. — Le mousquet et la pique. — Le fusil. — Réception de la compagnie. — Prime de levée. — Solde. — Traitement des capitaines. — Gratifications. — *Ustensile*. — Recherche et punition des *passevolants*. — Punition des capitaines. — Les commissaires des guerres. — Affaire du commissaire Aubert. — Un passevolant en 1676. — Punition des officiers de la garnison de Belle-Ile. — Révolte des officiers contre les commissaires. — Affaire du chevalier de Mauconseil. — Éducation militaire du soldat. — Le régiment du roi. — Création des inspecteurs. — Martinet. — Le chevalier de Fourilles. — Indiscipline des officiers. — Sévérité de Louvois. — Éducation des officiers. — Les *cadets*. — Cornettes ou enseignes. — Sous-lieutenants. — Lieutenants. — Le sergent est officier. — Il peut devenir lieutenant. — Belle action et avancement du sergent Lafleur. — Major. Lieutenant-colonel. — Le colonel, premier capitaine du régiment. — Analyse de l'armée. — Maison du roi. — Gardes du corps. — Gendarmes et chevaux-légers de la garde. — Mousquetaires. — Corps de la gendarmerie. — Régiments de cavalerie. — Infanterie. — Gardes françaises. — Gardes suisses. — Institution des grenadiers. — Ordre hiérarchique des régiments d'infanterie. — Les *vieux* et les *petits-vieux*. — Les régiments à nom fixe et à nom variable. — Avancement du régiment du roi — Dragons. — Composition des armées. —

Supériorité de la cavalerie sur l'infanterie. — Causes de cette supériorité. — Tactique. — Mousquetaires et piquiers. — Défense d'un bataillon contre un escadron.—Avenir de l'infanterie.—Disposition d'une armée. — Brigades. — Institution des brigadiers. — Maréchaux de camp. — Lieutenants généraux. — Ordre de bataille. — Première ligne. — Deuxième ligne. — Réserve. — Artillerie. — Son organisation spéciale. — Le grand maître. — Les officiers d'artillerie. — Batteries à l'entreprise. — Priviléges du grand maître. — Louvois restreint son autorité. — Le duc de Mazarin. — Le comte du Lude. — Origine des troupes d'artillerie. — Le régiment des fusiliers. — Les bombardiers. — Rapprochement de l'artillerie et de l'armée. — Assimilation de grade. — Dumetz, maréchal de camp. — Les ingénieurs militaires. — Confusion dans le service des fortifications. — Vauban. — Situation des ingénieurs. — Ils commencent à former un corps. — Vauban réclame la création d'une troupe spéciale pour le génie. — Attelages et transports. — Subsistances. — Magasins. — Avantages des armées françaises sur les armées étrangères. — Hôpitaux. — Sort des soldats estropiés ou infirmes.— *Religieux lais*. — Origine des Invalides. — Établissement de l'Hôtel des Invalides. — Les ordres réunis de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. — Mérite de Louvois.

La guerre de *dévolution* avait achevé de démontrer à Louvois les vices et les lacunes d'une organisation militaire qui passait cependant pour la meilleure de l'Europe. Cette supériorité relative ne lui faisait pas illusion ; dès son entrée aux affaires, il s'était proposé de mettre l'armée française au-dessus de toute comparaison, et son mérite hors concours. L'armée, telle qu'il l'avait trouvée en 1662, laissait fort à désirer, sous beaucoup de rapports; à l'exception d'un petit nombre de corps, elle n'était ni permanente, ni régulière; sans aucune exception, elle manquait de discipline. L'autorité royale était loin d'y être souveraine, celle du secrétaire d'État de la guerre à peu près nulle; celle des généraux, quand elle n'était pas fondée sur l'éclat du génie ou l'énergie du caractère, entravée par mille résistances subalternes. La hiérarchie des

grades était confuse ou méconnue ; les rivalités aristocratiques y produisaient autant de désordre qu'aurait pu faire la démocratie la plus turbulente. Les causes de cette anarchie étaient multiples; mais il y en avait une principale qui expliquait toutes les autres, un vice originel, la vénalité des charges militaires.

L'armée n'appartenait pas exclusivement au roi ou à l'État; elle appartenait, par parcelles, à tous les officiers, soit qu'ils eussent été gratifiés de leurs charges, soit qu'ils les eussent acquises à beaux deniers comptants. Un régiment, une compagnie d'infanterie ou de cavalerie, étaient une propriété aussi réelle, sinon aussi sûre qu'un moulin ou qu'un champ. Toutes les fois que les besoins de l'État exigeaient une augmentation de troupes, le secrétaire d'État de la guerre délivrait, au nom du roi, des commissions pour lever soit des régiments, soit des compagnies. Ces commissions, gratuitement accordées, devenaient, entre les mains de ceux qui en étaient nantis, de véritables titres de propriété. Les mestres de camp ou colonels dans leurs régiments, les capitaines dans leurs compagnies, disposaient à leur gré des charges inférieures, les donnaient ou les vendaient, selon la générosité de leur caractère ou les nécessités de leur bourse. Ce n'est pas que le trafic des grades subalternes fût légal; les ordonnances l'interdisaient formellement ; mais il en était de ces ordonnances comme de celles qui exigeaient, pour l'exercice des emplois militaires dont la collation était abandonnée aux chefs de corps, la sanction royale, ou tout au moins celle des colonels généraux de la cavalerie ou de l'infanterie. Tel était le dés-

ordre, à cet égard, que les intéressés eux-mêmes ne s'inquiétaient guère si leurs brevets étaient réguliers, ni même s'ils avaient des brevets; possession vaut titre, disaient-ils, et ils ne s'en souciaient pas davantage. En 1665, le comte de Coligny écrivait à Louvois: « J'ai trouvé que presque tous les vieux officiers n'ont point de provisions, soit qu'ils les aient perdues, ou qu'ils aient négligé d'en prendre, dans un temps où on n'y prenoit pas garde de près, s'étant contentés de la parole de leurs mestres de camp ou de leurs capitaines, qui disposoient en ce temps-là des charges sans en parler à personne [1]. » Il n'est pas même certain que lorsqu'un mestre de camp voulait se défaire de son régiment, ou un capitaine de sa compagnie, il se mît toujours en peine d'obtenir l'agrément du roi ou du colonel général; mais il est hors de doute qu'il aurait trouvé fort mauvais qu'on lui suscitât quelque difficulté sur le choix de son successeur ou plutôt de son acquéreur. Il y avait donc, pour les charges militaires, un marché constamment ouvert, et soumis, comme tous les autres, aux oscillations de la hausse et de la baisse. Au commencement ou dans le fort d'une guerre, ces valeurs d'un nouveau genre étaient très-recherchées et, par conséquent, très-chères; au contraire, la fatigue des belligérants, les bruits d'accommodement, les suspensions d'armes, les dépréciaient sans mesure. La paix achevait de les anéantir; car la paix, c'était la réforme, le licenciement sur une grande échelle. Un très-petit nombre de corps, les plus an-

[1] Coligny à Louvois, 8 janvier 1665. *D. G.* 190.

ciens, les premiers dans l'ordre hiérarchique [1], avaient seuls le privilége d'être toujours sur pied; eux seuls constituaient l'armée permanente; aussi se maintenaient-ils, en tout temps, à un prix très-élevé. Tous les autres pouvaient disparaître absolument, si la réforme était générale; si elle n'était que partielle, les plus favorisés subissaient des réductions toujours considérables. Et comme les commissions primitives avaient été de pure faveur et toutes gratuites, l'État ne se croyait pas tenu d'indemniser ceux qu'atteignaient les ordonnances de licenciement. Ils avaient acquis, à leurs risques et périls, une propriété caduque; c'était affaire à eux; l'État n'avait rien à y voir.

Malheureusement les intérêts de l'État n'étaient pas aussi bien garantis qu'on pourrait le croire; il y avait mille fraudes et mille abus au moyen desquels les officiers, menacés d'expropriation, se dédommageaient d'avance des inconvénients de la réforme. On veut parler ici, non des pillages et des extorsions qui désolaient les provinces du roi autant pour le moins que les pays ennemis, mais des désordres et des malversations que provoquait l'organisation défectueuse de l'administration militaire. Si l'on compare les budgets de la guerre au dix-septième siècle et au dix-neuvième, on est effrayé, à première vue, de l'énorme surcroît de charges qui pèse sur notre temps; mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui l'État a pris à son

[1] Spécialement dans l'infanterie, les régiments qu'on appelait les *vieux* et les *petits-vieux*.

compte toutes les dépenses de l'armée, tandis qu'autrefois il n'en supportait qu'une partie, le reste devant être acquitté par les officiers eux-mêmes. C'est là ce qui explique ce droit de propriété que l'État reconnaissait implicitement aux colonels sur leurs régiments, aux capitaines sur leurs compagnies.

Le roi ne fournissait que la solde, qui était insuffisante ; aux officiers, le soin de recruter eux-mêmes, d'équiper et de faire vivre leurs soldats, d'acheter et d'entretenir les chevaux, les habits, les armes. Si le contrôleur général et le secrétaire d'État de la guerre passaient des marchés de fournitures, ils stipulaient, non pour le compte de l'État, mais simplement comme intermédiaires entre les fournisseurs et les officiers, auxquels ils assuraient l'avantage de pouvoir se procurer à tout instant, et moyennant un prix réglé, les objets dont ils avaient besoin pour l'entretien des troupes, les officiers toutefois restant parfaitement libres de profiter du bénéfice de ces marchés ou de se pourvoir ailleurs. L'administration, lorsqu'elle avait payé, plus ou moins régulièrement, la solde entre les mains du capitaine, se contentait d'un droit vague de surveillance, exercé, d'une façon illusoire, par les commissaires des guerres. Soit connivence chez le plus grand nombre, soit timidité chez le peu d'agents honnêtes à qui répugnait la fraude, mais qui ne se sentaient pas assez protégés contre les violences des officiers prévaricateurs, le désordre était au comble. Bien souvent, trop souvent, l'officier, se dérobant aux ennuis de la garnison, venait à Paris, sans congé, dissiper au jeu, en folles débauches, l'argent destiné au soldat;

tandis que ce pauvre misérable, frustré, mal vêtu, mal équipé, mal armé, surtout mal nourri, n'avait de ressource pour vivre que le pillage, le vol ou la désertion ; pour lui, les chances de chaque jour se résumaient dans cette alternative, mourir de faim ou se faire pendre. Telle est l'exacte vérité, même en 1668. Le 14 février de cette année, le marquis de Rochefort écrit à Louvois : « La maladie cesse fort dans notre infanterie, mais la pourriture de leur habillement et de leurs chemises empêche les convalescents de se remettre. Je sais bien que les officiers ne s'y appliquent pas autant qu'ils devroient ni qu'ils pourroient ; mais c'est un esprit qui règne tellement dans l'infanterie qu'il n'est pas possible de l'ôter qu'avec le temps[1]. » Le duc de Luxembourg est-il plus satisfait de ses officiers? « Il y en a, dit-il, dans le grand nombre, un petit dont je ne saurois vous dire que du bien ; mais je ne puis vous parler de même du reste ; car la plupart des gens se sont relâchés à un point qu'il n'y en a guère qui servent comme ils devroient. S'il n'y avoit que quelques particuliers qui se distinguassent à mal faire, on s'en pourroit prendre à eux ; mais c'est une négligence dans tous les corps, qui est presque générale. Il n'y en a quasi point, dans la cavalerie ni dans l'infanterie, qui ne laissent courre leurs cavaliers et leurs soldats partout où l'on voudroit qu'ils n'allassent point. Je leur dis qu'on s'en prendra aux officiers, que je vous manderai que ceux qui souffrent cela servent le

[1] M. de Rochefort ajoute expressément que la plupart des officiers sont allés à Paris par libertinage et s'y cachent. — Le marquis de Bellefonds se plaint aussi très-vivement du même désordre. *D. G.* 224.

plus mal du monde; nous avons fait passer des gens par les armes; demain nous en ferons pendre; et tout cela ne peut remédier au plus grand libertinage que j'aie jamais vu[1]. »

Les finances du roi étaient-elles plus respectées que le denier du soldat? Au premier rang des moyens coupables qu'employaient les officiers, pour grossir leur bourse aux dépens de l'État, il faut mettre l'industrie des *passe-volants*. C'étaient, le plus souvent, des valets d'officiers, des marchands suivant les troupes, ou des gens sans aveu, à qui l'on mettait, pour la revue du commissaire, l'épée au côté, le mousquet sur l'épaule; il n'y avait pas à s'inquiéter de l'uniforme, puisque l'uniforme n'existait pas encore. D'autres fois, c'étaient de vrais soldats que les capitaines se prêtaient obligeamment et réciproquement les uns aux autres, et qui passaient et repassaient ainsi sous les yeux des commissaires, comme ces personnages de comédie qui remplissent successivement plusieurs rôles dans la même pièce. Le recrutement abandonné aux soins des officiers, l'absence de contrôle sérieux, la coutume de désigner les soldats, non par leurs véritables noms, mais par des noms de guerre fort peu variés, favorisaient singulièrement cet abus. Les inconvénients étaient de plusieurs sortes, mais tous très-graves. Ainsi le roi, qui, sur les états de revue, trouvait la compagnie complète, tenait compte au capitaine de soldats qui n'existaient pas. « Il me semble, disait M. de Luxembourg, qu'il faut se prendre directement aux

[1] Luxembourg à Louvois, 28 mai 1668. *D. G.* 226.

capitaines de la hardiesse qu'ils ont de montrer leurs compagnies si fortes pour le payement et si foibles dans le service[1]. »

Ce qui n'était qu'une dilapidation regrettable, en temps ordinaire, devenait, en temps de guerre, un sérieux danger. Entre l'effectif supposé d'après les contrôles et l'effectif réel, il y avait souvent une disproportion effrayante. Qu'on se figure la situation d'un général qui, croyant pouvoir disposer de dix mille hommes, n'en avait à mettre en ligne, dès le début d'une campagne, que cinq ou six mille. S'il s'inquiétait des autres, on les disait malades, et, après la première action de quelque importance, ces malades de fantaisie devenaient des morts imaginaires, parce que tout ce qui manquait à l'effectif normal des corps était exactement porté par les officiers sur la liste des victimes de la guerre. « Comme chacun veut profiter du malheur, écrivait au prince de Condé M. de La Feuillade, ainsi les pertes passées et les malingres sont mis comme perdus[2]. » Il suivait de là que, dans les rapports d'un général après un combat, les pertes de ses troupes étaient encore plus exagérées que celles de l'ennemi, et que les corps les moins bien entretenus étaient ceux qui paraissaient avoir le plus souffert. Il suivait de là que l'opinion publique était surprise et que les faveurs royales s'égaraient sur les moins dignes. Comme la gloire est d'ordinaire et très-justement proportionnée au sacrifice, les régiments les plus glo-

[1] Luxembourg à Louvois, 2 octobre 1675. *D. G.* 452.
[2] 15 août 1675.

rieux étaient ceux qui s'étaient le plus sacrifiés en apparence, tandis qu'en réalité leurs rangs incomplets avaient donné moins de prise aux coups de l'ennemi. C'était à eux qu'on réservait les meilleurs quartiers, les bonnes garnisons; et leurs chefs recevaient des gratifications du Trésor, pour les aider à réparer des pertes qu'ils n'avaient pas faites. Quel exemple était-ce là pour les bons et rares officiers qui s'efforçaient loyalement de tenir leurs compagnies au complet, qui ne cherchaient à frauder ni le Trésor ni l'opinion, et qui cependant ne venaient qu'au second rang, parce qu'ils n'avaient eu ni la volonté ni l'art d'ajouter, par imagination, au triste nécrologe des champs de bataille! Mais la mode était aux passe-volants; on ne s'en cachait pas, on s'en faisait fête; les plus habiles étaient les plus admirés; c'était à qui, parmi la plus noble et la plus fière jeunesse, leur servirait de complice. « Piémont, écrivait le comte de Coligny, a été plus malheureux que les autres, et ce qu'il a perdu étoit de ses meilleurs soldats; néanmoins, ils trouvent des inventions de passer forts; j'ai peur que les volontaires ne leur fassent quelques prêts de valets[1]. » Il ajoutait, quelques mois plus tard : « Tant que les volontaires ont été avec la cavalerie, on n'a jamais pu empêcher qu'ils ne l'aient servie de passe-volants[2]. »

De tels abus, et mille autres, presque aussi graves, frappaient les moins clairvoyants. Comment Le Tellier, s'il n'avait volontairement fermé les yeux, aurait-il

[1] Coligny à Le Tellier, 31 mai 1664. *D. G.* 190
Coligny à Louvois, 7 oct. *id*

pu ne s'en pas apercevoir? Avant d'être secrétaire d'État, il avait vécu, pendant qu'il était intendant de l'armée en Piémont, au milieu de tous ces désordres; et cependant il les ménageait ou les combattait mollement. C'est qu'il était avant tout un politique prudent, tout préoccupé de se maintenir en équilibre et de se faire le moins d'ennemis possible; non qu'il dédaignât ou qu'il refusât la lutte, quand il la croyait nécessaire à ses intérêts; mais il n'aimait et ne pratiquait que la lutte souterraine, patiente, dissimulée, sans éclat, si ce n'est au dénoûment, comme l'explosion d'une mine. Les questions d'administration proprement dite ne le touchaient guère, non plus que la gloire des réformes; il évitait ou il tournait les difficultés, sans les résoudre. D'ailleurs, habile à se modeler sur le cardinal Mazarin, son guide et son patron, il le savait indifférent, c'est peu dire, complaisant aux friponneries des officiers. Le cardinal avait au moins le mérite logique de n'exiger pas des autres plus de probité qu'il ne s'en imposait lui-même. Le témoignage d'un honnête homme, franc et désintéressé, ne permet à ce sujet aucun doute. Voici ce que le marquis de Bellefonds écrivait à Louvois en 1668 : « M. le Cardinal a si fort autorisé ces abus que vous aurez besoin d'une extrême application pour remettre les choses dans l'ordre[1]. »

La grande préoccupation de Mazarin était, non pas que les généraux eussent les mains nettes, mais qu'ils ne les eussent pas assez libres pour manier l'épée à leur guise. Les souvenirs de la Fronde le poursuivaient

[1] 8 janvier *D. G.* 224.

et lui donnaient une égale appréhension de M. le Prince qui l'avait jeté bas et de M. de Turenne qui l'avait relevé. Toute sa politique à l'égard de l'armée se réduisait à cette formule : restreindre l'autorité des généraux, leur enlever toute initiative. M. de Bellefonds se plaignait amèrement de cette politique, dans une dépêche qu'il adressait à Louvois pendant la guerre de Flandre, et qui mérite d'être citée tout entière : « Je ne me lasserai point de vous dire qu'il faut, sur ces frontières, donner de l'autorité à ceux qui y doivent commander ; il leur faut de la confiance. Faites-vous informer de ce qu'étoient les officiers généraux ; remettez-les dans les mêmes fonctions, et ne les laissez pas dans l'anéantissement où les défiances de M. le Cardinal les avoient réduits. Peut-être que ce règne n'est pas si malheureux qu'il ne se trouve des sujets qui puissent remplir ces postes avec la satisfaction du roi et l'avantage de ses affaires. J'oserai même vous dire une chose, qu'une petite faute d'un homme qui en sera chargé, préjudiciera moins au service que la langueur de ceux qui ne répondent de rien, et qui ont toujours sur qui se décharger des accidents qui arrivent ou des mesures qui n'ont pas été bien prises. Le gouvernement du roi réveille assez les gens de notre métier, l'on a assez d'expérience des grâces qu'il répand pour songer à les mériter, et si jamais l'on a dû espérer que les sujets se conformassent aveuglément aux volontés de leur maître, ce doit être aux volontés d'un maître fait comme celui-ci[1]. » L'habileté de la forme

[1] 17 septembre 1667. *D. G.* 209.

n'enlève rien à l'énergie de la protestation ; mais il ne faut pas se faire, sur la valeur de cette protestation, plus d'illusion que ne s'en faisait sans doute M. de Bellefonds lui-même. Pressé par cette franchise indomptable et souvent indiscrète qui fait de lui un personnage original, il obéissait à sa conscience bien plutôt qu'à l'espoir du succès, sachant très-bien qu'il prêchait des incorrigibles, mais se donnant la satisfaction morale de leur infliger son sermon.

Il y avait plus de six ans que Mazarin était mort, et son héritage politique n'était pas pour s'amoindrir entre les mains de légataires tels que Louis XIV et Louvois. L'armée avait appris de bonne heure qu'elle ne devait plus avoir qu'un seul chef, le roi. Au mois de juillet 1661, à la mort du dernier duc d'Épernon, la charge de colonel général de l'infanterie fut supprimée. C'était la plus grande des charges militaires, depuis trente ans surtout, que l'épée de connétable avait été brisée par le cardinal de Richelieu. Dans l'infanterie, tous les grades, toutes les existences dépendaient du colonel général ; il n'était pas seulement le chef de l'arme dans son ensemble, il était le chef de chaque régiment en particulier ; dans chaque régiment, la première compagnie lui appartenait ; elle était la compagnie colonelle. Aussi bien, Louis XIV qui supprimait la charge, n'en supprima pas toutes les prérogatives ; il se les attribua, tant elles étaient réelles et sérieuses. Désormais, tous les officiers d'infanterie, depuis le colonel jusqu'à l'enseigne, durent être nommés ou agréés par le roi, tous les brevets dressés et signés par le secrétaire d'État de la guerre. Deux autres grandes

charges restaient encore, presque aussi considérables, celle de colonel général de la cavalerie et celle de grand maître de l'artillerie. L'importance des personnages qui en étaient revêtus, M. de Turenne et le duc de Mazarin, les grands services de l'un, le grand nom de l'autre, les sauvèrent d'une ruine totale ; elles continuèrent d'exister, moralement affaiblies par la chute de la première, lentement, mais incessamment envahies par la persévérante usurpation de Louvois, privées de leurs droits essentiels, réduites à leurs privilèges extérieurs et honorifiques. Ainsi se trouvait réalisé le vœu des deux cardinaux ministres, la concentration du pouvoir militaire dans la main du roi. L'œuvre toutefois était-elle complète? Ce pouvoir militaire concentré dans la main du roi, sur qui s'exerçait-il? On le sait, sur une armée sans organisation et sans principes, sans unité comme sans discipline.

C'est ici que commence le labeur de Louvois, labeur héroïque, travail d'Hercule, poursuivi et accompli après trente années de lutte et d'efforts sans relâche. Le génie de Louvois, c'est la volonté. L'abbé Vittorio Siri disait de lui : « C'est le plus grand commis et le plus grand brutal qu'on puisse voir. » Brutal, peut-être; il n'avait pas le temps d'être gracieux ; et d'ailleurs la franche brutalité de Louvois valait mieux que l'obséquieuse et perfide politesse de son père. Mais pourquoi l'appeler un commis? Est-ce à dire qu'il prenait ses inspirations d'autrui, de Louis XIV sans doute? Il y a longtemps que l'histoire a fait justice de ces flatteries. Ni Colbert ni Louvois n'ont été des commis ; ils ont été des maîtres

Il y a dans Louvois deux personnages distincts, un administrateur et un politique ; par l'ordre des temps comme par la grandeur des services, l'administrateur tient le premier rang. Le procès peut être fait au politique; l'administrateur est hors de cause. Un ensemble de qualités le distingue, qui semblent d'abord incompatibles avec cette brutalité ou, pour employer le mot de Saint-Simon, cette férocité de caractère qui n'était que l'énergie d'une volonté puissante : un sens droit, un jugement sain, une vue nette de l'utile et du possible. Louvois faisait peu de théorie; il n'avait qu'un petit nombre d'idées premières, très-précises et très-simples, comme les axiomes fondamentaux des géomètres; mais il avait une singulière aptitude, une fécondité ingénieuse, une méthode infaillible pour les appliquer à la solution de tous les problèmes. S'imaginer un novateur turbulent, audacieux, infatué de son génie, impatient de tout conseil, c'est se faire de Louvois un portrait sans ressemblance. Il n'aimait ni les bavards, ni les importuns, ni les visionnaires, et leur faisait mauvais accueil; mais les hommes d'affaires trouvaient toujours audience. « Jamais ministre, dit un contemporain, n'a été plus circonspect dans la conversation ; si un homme lui parloit, il le regardoit en face, il l'écoutoit et observoit s'il y avoit du génie et du bon sens dans ce qu'il lui disoit, et, soit qu'il approuvât sa proposition ou non, il gardoit toujours un profond silence, se réservant d'en faire une sage économie en temps et lieu[1]. » Ceux

[1] Mémoires de Chambly-Landrimont. *Bibliothèque du Dépôt de la guerre*, mss., 77, suppl.

qu'il avait une fois jugés capables et compétents, il les excitait à lui communiquer librement leurs idées; il les provoquait même à la contradiction. « Bien loin de trouver mauvais, écrivait-il à l'un d'eux, que vous me mandiez sur toutes choses votre sentiment avec liberté, et que vous me contestiez même dans les choses dans lesquelles, par la connoissance que vous avez sur les lieux, vous trouvez qu'on peut mieux faire que ce que je propose, je vous renouvelle sur ce chapitre tout ce que je vous ai dit et vous prie de continuer dorénavant[1]. » Mais il voulait des raisons et non des assertions : « Ces sortes de décisions sentencieuses ne me conviennent pas[2], » disait-il. « C'est assez, écrivait-il encore à Vauban, que je remarque les défauts et que je vous fasse part de mes scrupules; vous me les lèverez, s'il vous plaît, par un discours assez clair pour que je le puisse comprendre; car je ne m'accommode en façon du monde des décisions qui ne sont pas accompagnées de raisonnements qui éclairent mon ignorance[3]. »

De même qu'il n'avait pas, pour l'opinion d'autrui, ce dédain superbe qui n'est pas, tant s'en faut, un signe infaillible de supériorité intellectuelle, il n'avait pas davantage ce mépris absolu du passé, cette impatience contre les institutions vieillies, qui ne doit pas être confondue avec le sage esprit de réforme. L passé, cependant, lui léguait bien des abus, bien des désordres dans l'organisation militaire de la France;

[1] Louvois à Charuel, 18 janvier 1668. *D. G.* 222.
[2] Louvois à Carlier, 14 septembre 1678. *D. G.* 583.
[3] 31 octobre 1679. *D. G.* 632.

les bases mêmes en étaient mal assises; mais ces bases étaient celles de la société tout entière; il n'y fallait porter la main qu'avec une extrême prudence. Peut-on douter, par exemple, que la vénalité des charges, ce vice capital de l'armée, n'ait préoccupé l'esprit de Louvois, et que, s'il avait pu la détruire, il ne l'eût fait? Malheureusement la vénalité des charges était comme une de ces infirmités chroniques que les sages médecins se gardent bien d'attaquer, parce qu'elles ne peuvent finir qu'avec le malade. Il n'y a que les empiriques ou les fous qui aient de ces audaces. La vénalité des charges n'a disparu qu'en 1789, dans la ruine du vieux corps social. Restituer à l'État ses droits exclusifs sur l'armée en dépossédant les officiers propriétaires, c'était une entreprise pleine de difficultés et de périls. Était-il absolument impossible d'y réussir? Non sans doute, en théorie. Il ne faut pas oublier que la situation des officiers, placés incessamment sous le coup d'une réforme, était essentiellement précaire. Les réformes partielles, que la cessation des hostilités amenait comme une conséquence nécessaire, en atteignaient, après chaque guerre, un nombre plus ou moins considérable, à qui l'État ne se croyait pas tenu d'accorder aucune indemnité. Le roi, dans les limites extrêmes de son droit souverain, aurait donc pu prononcer une réforme générale, absolue, sans exception. Mais, passé le premier moment de stupeur, que de ressentiments, que de colères, que de révoltes peut-être! Et, pour des voisins jaloux, quelle tentation de profiter du désordre, quelle occasion d'attaquer un pouvoir détesté et désarmé!

Que si, pour prévenir une telle crise, le roi s'obligeait à dédommager les intéressés, quelle charge accablante pour le Trésor, quels accroissements de taxes, quel épuisement du royaume! Encore si cette misère ne devait durer qu'un temps! Il n'était pas permis de l'espérer. Réduits à leurs devoirs purement militaires, les officiers cessaient d'être, pour employer une expression dont la vulgarité ne diminue pas la justesse, des marchands d'hommes, des entrepreneurs de soldats; à l'industrie privée, il fallait bien que l'État substituât la sienne; le recrutement et l'entretien des troupes retombaient à sa charge, et le budget de la guerre se trouvait doublé. Mais alors il fallait changer les bases de l'impôt, supprimer les priviléges, réformer la société de fond en comble, en un mot, faire une révolution. Nos pères ont fait cela; Louvois ne pouvait pas le faire.

Il laissa donc subsister la vénalité des charges[1], ou, pour être plus exact, la vénalité des régiments et des compagnies; mais, en respectant ce qu'il faut bien appeler la propriété militaire, il la contraignit à remplir toutes ses obligations; il ne toucha pas à l'industrie des officiers, mais il la surveilla de près et sévèrement; de lucrative qu'elle était, il la rendit ruineuse pour quelques-uns, coûteuse pour tous. « J'ai, lui écrivait Vauban, un pauvre diable de cousin, lieutenant dans le régiment de Nonan-cavalerie, bon et vieil officier, qui auroit été capitaine il y a longtemps, s'il

[1] Elle ne fut supprimée que dans les quatre compagnies des gardes du corps.

avoit eu le secret de métamorphoser de méchantes compagnies en de fort bonnes, sans se ruiner[1]. » Au temps jadis, au bon temps, avant Louvois, le cousin de Vauban n'eût pas cherché le secret de cette métamorphose; il aurait acheté une compagnie, telle quelle, à bon compte ou même à crédit; il ne l'aurait pas rendue bonne assurément; mais, au moyen des passe-volants, des retenues de solde et des fraudes accoutumées, il aurait payé ses dettes et mis peut-être un peu d'argent dans sa poche. Louvois survint; il interdit la spéculation; avait-il tort? Sans doute un certain nombre de pauvres officiers se trouvaient arrêtés comme le cousin de Vauban : c'était l'inconvénient du système, non la faute de Louvois, qui venait au secours des plus honnêtes et des plus dignes, par des gratifications, des pensions, ou des emplois réservés dans l'état-major des places. Quelquefois, si les capitaines d'un régiment n'avaient pas assez de ressources pour suffire au bon entretien de leurs compagnies, il leur choisissait un colonel riche, auquel il imposait l'obligation de les aider. « J'ai vu, mandait-il à Le Tellier, une lettre de M. de Luxembourg par laquelle il propose le sieur de Girouville pour le régiment de Rambures; sur quoi je suis obligé de représenter à Sa Majesté que, quoique ce soit un très-bon officier, ce sera assurément la perte de ce régiment-là, si Sa Majesté ne met à la tête un homme de qualité capable d'y faire de la

[1] 19 septembre 1675. *D. G.* 452. — Vauban écrit encore en faveur de son cousin, le 15 avril 1676 et le 10 septembre 1677. Louvois lui répond, le 12 septembre, que les notes de son cousin ne sont pas fort avantageuses.

dépense. Quoique le marquis de Nangis n'ait pas encore beaucoup d'expérience, il a vingt mille écus de rente; peut-être Sa Majesté jugeroit-elle à propos de l'engager dans l'infanterie en lui donnant ce régiment[1]. »

Sous le régime de la vénalité des charges et des troupes à l'entreprise, l'argent joue nécessairement un grand rôle; un colonel doit être riche, d'abord parce qu'il faut qu'il achète son régiment, surtout parce qu'il est obligé de l'entretenir. L'essentiel, c'est la richesse; la naissance n'est que l'accessoire. Si Louvois fait valoir la qualité du marquis de Nangis, c'est un argument contre les préjugés de la haute noblesse qui n'estime que le service de la cavalerie; engager dans l'infanterie des hommes de la qualité du marquis de Nangis, voilà le bon moyen de rétablir l'égalité des deux armes. Pour un ministre issu de la bourgeoisie, la naissance n'est pas un titre au commandement; les officiers bourgeois sont assurés de trouver en lui un protecteur efficace; il mettra tout leur mérite en relief; il aidera de toutes ses forces, par exemple, à la fortune de Catinat; mais il est important que ces bourgeois soient riches, ou tout au moins aisés. Soyons justes et reconnaissants envers Louvois; il a fait beaucoup pour la bourgeoisie; il a fait beaucoup aussi pour la noblesse, en la rappelant au sentiment de sa dignité, en faisant du service une affaire d'honneur, au lieu d'une bonne affaire. En cela, son mérite est le même que celui de Colbert; il est plus grand, si l'on considère les adversaires qu'ils ont eu chacun à combattre; par le nombre, l'audace et les ressentiments, les officiers étaient bien autrement redoutables que les traitants. Ceux d'entre eux qui ont écrit des mémoires n'ont pas épargné Louvois; leur concert a gagné l'opinion. Comment se douter, en les lisant, que le grand crime de cet odieux ministre, c'est d'avoir voulu donner à l'armée des vertus qui lui étaient étrangères, l'obéissance, l'exactitude et la probité? Entrons avec lui, suivons-le pas à pas dans le détail.

[1] 31 juillet 1676. *D. G.* 484.

L'unité militaire, au point de vue tactique, c'est le bataillon ou l'escadron; au point de vue administratif, c'est la compagnie. Un capitaine s'est fait pourvoir d'une commission pour lever une compagnie; cette commission vaut un contrat. Le capitaine s'est engagé à fournir au roi un certain nombre d'hommes en état de servir, habillés, équipés, armés; de son côté, le roi s'engage à payer au capitaine, pour chaque homme reconnu propre au service, d'abord une prime de levée, puis une solde journalière, soit en argent, soit en fournitures dont la valeur sera imputée sur la solde. Le capitaine ou ses agents se mettent en campagne, cherchant des hommes de bonne volonté; car, en principe, l'engagement doit être volontaire; en fait, il n'est guère que le résultat de l'industrie peu loyale des uns sur l'ignorance et la crédulité des autres[1]. « Présentement que le roi a besoin de soldats,

[1] Desbonnais à Louvois, 23 janvier 1674 : « Le sieur de la Morillière, capitaine au régiment de Navarre, en garnison à Monthulin, a enrôlé six soldats sur le pied de dragons, et en les engageant pour servir en cette qualité, il leur donna à chacun huit pistoles, lesquelles il leur a ôtées

écrit Louvois en 1672, ce n'est pas le temps d'examiner s'ils ont été bien ou mal enrôlés; il faut qu'ils demeurent dans les compagnies où ils se trouvent; mais à l'avenir, quand un capitaine engagera un soldat et qu'il lui donnera un écrit pour se retirer où bon lui semblera dans un certain temps, l'écrit doit avoir son effet, et il est juste que, si le soldat se veut retirer après avoir servi le temps qui y est porté, il le puisse faire, et il suffit seulement qu'il avertisse son capitaine auparavant que de se retirer [1]. » Une ordonnance du 28 octobre 1666 fixe à quatre ans la moindre durée du service; passé ce terme, le soldat, si sa compagnie ne sert pas en campagne, est libre de réclamer son congé ou de contracter un engagement nouveau. Tant qu'il n'est pas empêché par les infirmités ou les blessures, il peut continuer de servir. Louvois estime qu'un vieux soldat vaut mieux qu'un jeune paysan qui sort de son village. Naturellement les recruteurs s'adressent de préférence aux hommes dans la force de l'âge, entre vingt et trente ans; mais de même que cette limite, uniquement fondée sur l'usage, peut s'étendre au delà, elle peut s'abaisser en deçà, rétrograder jusqu'à l'adolescence. Les nécessités de la guerre, des armements plus considérables, un recrutement plus difficile trouvent Louvois plus tolérant et toujours

par violence depuis l'engagement, et les a conduits à sa garnison, où ils servent présentement dans sa compagnie avec beaucoup de chagrin. Il seroit bon que les capitaines eussent plus de bonne foi dans la levée de leurs soldats; la désertion ne seroit pas si fréquente ni les hommes si difficiles à trouver. » *D. G.* 396.

[1] Louvois à Desbonnais, 26 septembre 1672. *D. G.* 268.

optimiste. « Lorsque les soldats de quinze ou seize ans sont bien tournés, dit-il, il faut les laisser dans les compagnies, parce que, quelques années après, ils sont en état de mieux servir que les autres qui y entrent plus vieils [1]. » On verra plus tard l'abus de ces levées d'enfants.

Les hommes enrôlés, le capitaine doit s'occuper de les vêtir. Aura-t-il quelque prescription à suivre pour la coupe ou la couleur des habits? Nullement. Aucune ordonnance, à quelque date que ce soit, dans la période antérieure à la paix de Nimègue, ne prescrit l'habillement uniforme; et cependant il est certain que l'usage s'en est établi pendant cette période ; mais il s'est établi graduellement, librement, par la seule volonté des colonels et des capitaines. La mode a commencé par quelques-uns; les autres ont suivi, par esprit d'imitation. En 1665, Louis XIV, amoureux de l'étiquette et de la magnificence, instituait, en faveur de quelques seigneurs privilégiés, le fameux justaucorps à brevet, presque aussi recherché que le cordon de ses ordres [2]; c'était une manière d'uniforme civil. Ce qu'il faisait pour l'ornement de sa cour, il dut le faire aussi pour l'ornement de sa maison militaire, gardes du corps, mousquetaires, gendarmes et chevaux-légers de la garde. Ce

[1] Louvois à Dufay, 23 juin 1673. *D. G.* 335.

[2] Louvois à Vardes, Arpajon et Montpezat, 13 février 1665 : « Depuis quelque temps le roi a fait expédier une ordonnance portant défense à toutes sortes de personnes de faire appliquer sur des justaucorps bleus des galons, des passements ou de la broderie d'or et d'argent, et Sa Majesté, ayant bien voulu en exempter quelques personnes de qualité, elle vous a compris dans leur nombre et vous a fait expédier le brevet qui est ci-joint. » *D. G* 191.

fut, pour ces corps distingués, une distinction nouvelle au-dessus de l'armée. Celle-ci demeura quelques années encore, avec ses vêtements disparates. L'uniforme s'y introduisit d'abord par les troupes étrangères au service de la France; les avantages extraordinaires, faits à ces troupes et à leurs chefs, permettaient à Louvois de leur imposer des conditions qu'il ne pouvait exiger des nationaux, beaucoup moins favorisés, sous le rapport des appointements et de la solde. On lit, dans un traité pour le rétablissement du régiment de Roussillon-étranger, conclu en 1668, que le colonel Caramani s'oblige à faire habiller tous ses soldats d'une même manière [1]. L'année suivante, Louvois passe en revue, sur les glacis d'Arras, les Allemands du régiment d'Alsace, « tous vêtus d'une même façon ; » à Dunkerque, les Allemands du régiment de Fürstenberg, « tous vêtus de drap bleu doublé de jaune [2]. » Il s'en faut que l'infanterie française soit en aussi belle tenue. Le régiment du roi, le régiment modèle, a lui-même des misères de costume qui font peine à Louvois : « Il paroît, écrit-il le 1er mars 1669, il paroît qu'il y a beaucoup de soldats, dans le régiment du roi, qui n'ont que des hauts de chausses ou culottes de toile ; il est bon d'obliger les capitaines à leur en donner de bon drap [3]. » Que les soldats soient convenablement vêtus, c'est tout ce que Louvois peut et doit exiger; mais il ne demande pas que les habits soient

[1] 15 octobre 1668. *D. G.* 219.
[2] Louvois à Le Tellier, 19 et 24 mai 1669. *D. G.* 241.
[3] Louvois à Martinet. *D. G* 232.

« tout d'une parure [1], » parce que les officiers n'y pourraient suffire. En 1672, l'uniforme n'est pas encore de règle dans l'armée française, puisque, le 9 octobre de cette année, le commandant du château d'Angers, M. d'Autichamp, écrit à Louvois : « Pardon, monseigneur, de la liberté que je prends de vous dire qu'il me semble que les soldats auroient plus de peine à déserter, s'ils étoient tous vêtus de même manière, parce qu'on les connoîtroit partout plus facilement [2]. » Voilà, pour l'uniforme, un argument sérieux, un argument vraiment militaire, et qui, si timidement qu'il fût présenté par son auteur, dut toucher profondément Louvois, peu sensible aux raisons d'élégance et de parade. Cependant il ne se crut pas encore le droit d'imposer cette charge aux officiers français. Le 8 avril 1673, il écrivait au duc de Luxembourg : « Il ne faut point songer à faire habiller l'infanterie de neuf pour cette année, ni tout d'une parure ; il faut se contenter de faire raccommoder ce qu'il y a de rompu, et mettre des pièces où il y a des trous, et ne s'appliquer qu'à faire mettre en bon état les armes, les chaussures et les bas [3]. » Les beaux habits sont pour la montre, les bons souliers pour la guerre ; tout ce qui, dans l'équipement, était essentiel, indispensable au service, Louvois l'exigeait des officiers ; s'ils tardaient à s'exécuter, le ministre faisait les fournitures pour leur compte, sur leurs appointements saisis [4]. Quant aux habits, l'a-

[1] Louvois à Martinet, 20 décembre 1668. *D. G.* 221.
[2] *D. G.* 279.
[3] *D. G.* 315.
[4] Louvois aux commissaires, 2 février 1674. *D. G.* 364.

mour-propre, la vanité réussirent mieux que n'auraient pu faire les ordonnances les plus injustement impérieuses. Humiliés par la comparaison de leurs troupes avec les troupes étrangères, les colonels et les capitaines français suivirent peu à peu leur exemple, et, sans être prescrit, l'uniforme devint pour chacun une obligation volontaire. Louvois n'eut qu'à encourager une mode qui favorisait le développement de l'esprit militaire, de l'esprit de corps, et l'action de la discipline.

La liberté, laissée au costume, ne s'étendait pas, ne pouvait pas s'étendre jusqu'à l'armement. Ici l'uniformité est de toute rigueur. Pour armer ses hommes, le capitaine est tenu de se conformer aux ordonnances qui fixent la longueur des épées et des piques, le calibre des mousquets, la disposition des bandoulières. Cependant il y résiste. Sur cette question de l'armement, un antagonisme persévérant divise les soldats et les officiers subalternes, d'un côté, les généraux, le ministre et le roi, de l'autre. « Eh quoi! disent les premiers, voici une invention merveilleuse, le fusil, dont le feu est si rapide, et vous nous imposez le mousquet, une arme vieillie, dont le feu est si lent [1]!

[1] La différence du fusil à silex au mousquet consistait essentiellement dans la substitution du chien garni de sa pierre au serpentin garni de sa mèche. Le serpentin s'abattait sur le bassinet par la détente d'un ressort, et la mèche communiquait directement le feu à la poudre. Le fusilier n'avait pas à se préoccuper de la pierre, fixée au chien, à demeure; le mousquetaire devait d'abord mettre de côté la mèche enflammée, pendant qu'il chargeait son arme; s'il négligeait cette précaution, il s'exposait et il exposait ses camarades aux plus graves dangers; puis il fallait qu'il ravivât la combustion de la mèche, qu'il l'enroulât autour du serpentin et qu'il la compassât, c'est-à-dire qu'il lui donnât la longueur nécessaire pour qu'elle atteignît le bassinet.

Voyez que de temps perdu, que de commandements et de mouvements inutiles; l'embarras de cette mèche qu'il faut prendre, souffler une première fois, mettre sur le serpentin, compasser, souffler encore, et, quand le coup est tiré, remettre en son lieu [1]! Voyez le fusil au contraire; que de temps gagné! Quelle simplicité de mouvements! La pierre s'abat, le coup part! Cependant vous faites si bien que le mousquetaire, qui du moins n'essuie pas le feu de l'ennemi sans le rendre, est pour le piquier, son malheureux camarade, un objet d'envie. Car vous nous l'imposez toujours, cette arme encore plus vieille que le mousquet, cette longue pique de quatorze pieds, qui fatigue et dégoûte nos plus robustes et nos meilleurs soldats. » Les chefs militaires ne discutent pas avec leurs subalternes; est-ce à dire qu'ils manquent de raisons? Non sans doute; seulement ils discutent entre eux et avec eux-mêmes. Voici leurs raisons : « Une modification dans l'armement est chose grave et qui veut être mûrie. Nous avons l'habitude du mousquet et de la pique; c'est sur leur emploi qu'est fondée toute l'éducation du soldat et de l'officier, mieux encore, toute la tactique et l'art de la guerre. Changer d'arme, c'est presque se désarmer, au moins pour un temps. Si l'invention du fusil est bonne, si la substitution du silex à la mèche est de quelque avantage, l'expérience prononcera. Le fusil remplacera le mousquet peut-être; mais par quoi remplacer la pique? Elle est incommode et lourde : soit;

[1] *Pratiques et maximes de la guerre*, in-18, 1675. Commandement et exercice du mousquet, p. 176.

mais, jusqu'à présent, elle est la seule défense de l'infanterie contre la cavalerie. Une fois leur feu fourni, mousquetaires ou fusiliers, peu importe, que deviendraient-ils sans la protection des piquiers? Commencez donc par trouver l'arme qui rendra la pique inutile. » Voilà le débat; c'est l'éternel conflit du progrès et de la résistance. Après vingt-cinq ans de lutte, le fusil finit par l'emporter, mais seulement lorsque Vauban, par l'invention de la baïonnette[1], l'eut mis en état de remplacer à la fois le mousquet et la pique.

Louvois s'était mêlé de bonne heure à cette grave discussion. Le 28 janvier 1666, il écrivait au marquis de Pradel : « Le roi ne veut point que, sous quelque prétexte que ce puisse être, l'on paye un soldat qui ne sera point armé d'un mousquet ou d'une pique, c'est-à-dire que l'intention de Sa Majesté est d'abolir entièrement l'usage des fusils[2]. » Déjà même, une ordonnance de 1665 avait enjoint aux commissaires de faire saisir et briser sur-le-champ tous les fusils qu'ils trouveraient dans l'infanterie, et de les remplacer par des mousquets, aux dépens des capitaines : « Sa Majesté veut et entend, disait l'ordonnance, que toutes les compagnies d'infanterie soient dorénavant armées, savoir : les deux tiers de mousquets, et l'autre tiers de piques,

[1] Précisons : ce que Vauban a inventé, c'est la baïonnette à douille qui embrasse le canon et ne gêne en rien le feu. On connaissait depuis longtemps la baïonnette simple, lame de fer garnie d'un manche qui s'enfonçait dans le canon et qui, par conséquent, rendait le tir impossible. Quelques corps d'infanterie avaient cette baïonnette, mais ils ne s'en servaient presque jamais; ils aimaient mieux aller à la charge l'épée à la main.

[2] *D. G.* 198.

sans qu'aucun puisse avoir de fusil[1]. » Toutefois, quelques années après, le fusil fut admis à faire ses preuves comme arme de guerre. La présence de quatre fusiliers, dans chaque compagnie, fut autorisée par une ordonnance de 1670, dont la teneur suit : « Quant à la manière dont les soldats doivent être armés, bien que Sa Majesté, par divers règlements et ordonnances, ait ordonné qu'il y aura toujours dans chaque compagnie le tiers de piquiers et qu'aucun ne pourra être armé de fusil, néanmoins il n'y a presque point de piquiers dans les compagnies, et la plupart des soldats se licencient de porter des fusils. Sa Majesté, pour y remédier, a ordonné et ordonne qu'il y aura toujours, dans chaque compagnie, vingt soldats armés de piques[2], lesquels seront les plus grands et les plus forts d'entre les soldats d'icelle; et à l'égard des fusils, qu'aucun soldat ne pourra désormais en être armé, à la réserve de quatre soldats qui seront choisis par le capitaine entre les plus adroits de sa compagnie, auxquels seulement Sa Majesté a permis d'en porter, et à condition que les fusils qu'ils auront seront de la même longueur et du même calibre que les mousquets des soldats de la compagnie dans laquelle ils serviront[3]. » Il faut ajouter ce fait important que la solde est accrue d'un dixième en faveur des piquiers, « Sa Majesté, dit

[1] Règlement général du 25 juillet 1665, art. 54.

[2] L'effectif des compagnies était alors de soixante-dix hommes; lorsqu'en 1671, il fut réduit à cinquante, le nombre des piquiers fut réduit à douze. *Ord.* du 22 juin 1671

[3] *Ord.* du 6 février 1670. Les mousquets et fusils doivent avoir une longueur de trois pieds huit pouces, depuis la lumière du bassinet, et le calibre de vingt balles à la livre.

l'ordonnance, ayant estimé à propos de leur donner cette augmentation de solde, afin de les obliger à porter cette arme avec moins de répugnance. »

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, s'efforçait de régler sa petite armée sur le modèle de l'armée française ; il s'intéressait donc beaucoup à toutes ces questions de costume et d'armement qui s'agitaient en France. Louvois lui écrivait, le 29 janvier 1671 : « Je crois que Votre Altesse Royale a fait une chose utile à son service et à sa gloire que de pourvoir à ce que ses troupes fussent aussi bien vêtues que j'ai ouï dire qu'elles sont bonnes. Celles du roi le sont, sans qu'il lui en coûte rien, quoique la solde soit moins forte que celle de Votre Altesse Royale, et que les vivres soient de plus d'un tiers plus chers dans les lieux de leurs garnisons qu'ils ne sont en Piémont. Je souhaite que Votre Altesse Royale ait pris le même expédient dont l'on se sert ici. Comme le roi a reconnu, dans les guerres passées, qu'il est fort difficile de se servir de mousquets, quand le temps devient un peu fâcheux, particulièrement dans les entreprises qui doivent s'exécuter la nuit[1], et que d'un autre côté Sa Majesté a reconnu que les mousquets sont d'un très-grand service pour tirer à la longue, soit pour la tranchée, soit pour la défense de quelque poste que l'on attaque, elle m'a commandé de faire chercher quelque manière d'arme qui fût fusil et mousquet quand on le désire. Je prends la liberté d'envoyer à Votre Altesse Royale un modèle de ces

[1] La lueur des mèches trahissait, pendant la nuit, la présence et les mouvements des troupes.

sortes d'armes dont l'on va commencer à armer les mousquetaires du roi, qui seront tous semblables à celui que j'adresse à Pignerol pour être présenté à Votre Altesse Royale[1]. » On avait cru résoudre le problème, en adaptant au même canon une double platine de mousquet et de fusil; cet essai de conciliation ne fut pas heureux, parce qu'il ne décidait rien. Le premier mérite d'une bonne arme de guerre, c'est d'être très-simple et très-facile à manier; mettre entre les mains du soldat deux platines, en lui laissant le choix entre les deux, qu'était-ce autre chose qu'ajouter inutilement et dangereusement aux embarras de l'attirail et de la manœuvre? L'esprit essentiellement pratique de Louvois eut bientôt saisi les dangers de cette combinaison malheureuse; il la proscrivit, en dépit des capitaines qui l'avaient généralement adoptée. Une ordonnance de 1675 renouvela les prescriptions du règlement de 1670 sur l'armement de l'infanterie[2]; mais les partisans du fusil avaient obtenu que les expériences fussent poursuivies sur une plus grande échelle, et dans les meilleures conditions qu'ils pussent espérer. Des corps d'élite, les mousquetaires du roi, les compagnies de grenadiers, les dragons, avaient été armés de fusils, aussi bien que les compagnies franches qui formaient, sous le commandement personnel des gouverneurs, les garnisons permanentes des places[3]; enfin, un régiment spécial de fusiliers avait été créé en

[1] *D. G.* 254.
[2] *Ord.* du 25 février 1675.
[3] Louvois à Bellefonds, 26 février 1674. *D. G.* 379.

1671. Dans tout le reste des compagnies d'infanterie française et étrangère, la proportion des mousquets, des piques et des fusils demeura ce qu'elle était en 1670. L'uniformité des calibres surtout fut rigoureusement maintenue; pour l'établir, Louis XIV avait même fait d'assez grands sacrifices, en payant exceptionnellement, aux entrepreneurs, une partie du prix des armes qu'ils s'étaient chargés de fabriquer, suivant les ordonnances, et de tenir à la disposition des officiers. « Il est vrai, écrivait Louvois en 1673, que les armes des magasins sont présentement plus chères que l'année dernière, et cela vient de ce que le roi n'en paye plus rien, ce que Sa Majesté en a fait n'étant que pour faciliter à toute l'infanterie les moyens de changer les armes qu'elle avoit alors, qui n'étoient pas de la grandeur et du calibre qu'elle désiroit qu'elles fussent; mais afin que les gens du sieur Titon[1] ne puissent abuser les officiers, je vous adresse un mémoire de ce qu'ils[2] doivent acheter chaque nature d'armes[3]. »

Lorsque enfin le capitaine avait pourvu sa compagnie de vêtements et d'armes, il la conduisait au quartier d'assemblée qui lui était désigné, pour la faire passer en *montre* devant un commissaire des guerres. C était alors qu'il touchait la prime de levée, dix écus pour un fantassin, cinquante écus pour un cavalier monté. Désormais la compagnie était agréée; mais il fallait que le capitaine la tînt exactement au complet, pen-

[1] L'entrepreneur des armes de guerre.
[2] Les officiers.
[3] Louvois à Desbonnais, 28 février 1673 *D. G.* 301.

dant le quartier d'hiver surtout, il devait se procurer le nombre de recrues nécessaires pour remplacer les morts, les disparus ou les déserteurs. Tous les deux mois, se renouvelait la visite du commissaire, qui dressait les états de solde sur le nombre des hommes présents à la revue.

Avant Louvois, la solde n'était ni fixe ni régulièrement payée; elle variait quelquefois d'une armée à une autre, d'un régiment à un autre, même d'une compagnie à une autre; les arriérés étaient souvent considérables. De là mille plaintes et mille désordres des officiers et des soldats. Louvois rendit la solde invariable et les payements réguliers. Le fantassin eut cinq sous par jour[1], le cavalier monté quinze sous, le dragon monté onze sous. Lorsqu'en temps de guerre, et pendant les mois de campagne, le roi fournissait le pain et le fourrage, les commissaires faisaient une retenue d'un sou sur la solde du fantassin, de huit sous sur celle du cavalier, et de cinq sur celle du dragon. Le capitaine était tenu d'acquitter, tous les dix jours, le *prêt*, c'est-à-dire la somme qui revenait à chacun de ses hommes, et qui était spécialement affectée à leur entretien et à leur nourriture.

Voyons maintenant quel était le traitement fait au capitaine lui-même. Dans l'infanterie, ses appointements fixes, de soixante-quinze livres par mois, en temps ordinaire, s'élevaient de moitié pendant les mois de cam-

[1] Dans une compagnie d'infanterie, le mousquetaire avait cinq sous, le piquier six deniers de plus, l'anspessade (le premier grade, au-dessous du caporal) six sous, le caporal sept, le sergent dix. *Ordonnance* du 6 février 1670.

pagne, qui étaient comptés de quarante-cinq jours[1]. De plus, il lui était permis de retenir un sou par jour sur la solde de chacun de ses hommes, pour l'entretien des habits, de la chaussure, des armes, de l'équipement en général[2]. Si l'effectif réel de la compagnie atteignait le complet réglementaire de cinquante hommes, le capitaine touchait, comme gratification extraordinaire, trois payes de soldat, et cinq, lorsque le grand complet fut porté à soixante hommes[3]. Pendant le quartier d'hiver, les habitants des communautés astreintes au logement des gens de guerre devaient, outre leurs obligations individuelles[4], se cotiser pour fournir, sous le nom d'*ustensile*, une contribution quotidienne de cinq livres par compagnie d'infanterie. Sur cette contribution, quatre livres neuf sous étaient attribués au capitaine pour le rétablissement de sa compagnie; le surplus appartenait aux officiers subalternes[5]. Pour les communautés qui logeaient des chevaux-légers ou des dragons, l'*ustensile* était beaucoup plus lourd, puisque de deux ou trois sous par fantassin, il s'élevait, en moyenne, à dix sous par cavalier[6]. Comme dans l'infanterie, la plus grande partie de cette contribution était affectée aux capitaines pour l'habillement, l'équipement et la remonte de leurs compagnies. Enfin, il arrivait quelquefois que le roi consentait, par excep-

[1] Le lieutenant recevait trente livres en garnison, et quarante-cinq en ampagne.
[2] *Ord.* du 5 décembre 16[illegible]6.
[3] *Ord.* du 22 juin 1671 et du 20 octobre 1673.
[4] Le coucher, place au feu et à la chandelle.
[5] *Ord.* du 20 octobre 1674 et du 1er février 1675.
[6] Douze sous par place de chevau-léger, huit sous par place de dragon.

tion, à entrer pour une part dans la dépense des armes et des habits[1]; plus fréquemment, au début ou pendant le cours d'une campagne, il faisait fournir, sur les fonds de l'extraordinaire des guerres, une paire de souliers à chaque fantassin[2].

Naturellement, ces grâces royales ne tombaient que sur ceux des officiers qui se distinguaient, aux yeux attentifs de Louvois, par leur application et leur bonne conduite. En assurant à tous le payement régulier de leurs appointements, et des avantages de solde à ceux qui les méritaient par leur exactitude, il se donnait le droit de poursuivre les anciens abus et de dire avec autorité : « Lorsque les officiers allèguent que le peu de décompte des soldats les empêche de les entretenir, il ne les faut pas écouter, parce qu'ils n'ont été de leur vie si bien traités qu'ils sont présentement, et ils ne doivent pas s'imaginer que les hommes passés qu'ils ont[3] leur soient donnés à autre intention que de bien entretenir leurs soldats[4]. »

Dans le champ le mieux cultivé, les mauvaises herbes sont difficiles à détruire; il en était ainsi dans l'armée travaillée par Louvois; les abus s'y reproduisaient opiniâtres, et surtout le plus odieux de tous, l'abus des *passe-volants*. Suivant que le fléau faisait plus

[1] Le 26 octobre 1674, Louvois mande aux colonels que pour soulager les officiers et les encourager à soigner leurs compagnies, le roi donnera à chaque homme de recrue un justaucorps et des armes. *D. G.* 375.
[2] Voir, par exemple, l'*Ordonnance* du 5 avril 1668. — *Mémoires sur le traitement des troupes, sur la solde*, etc; nos 1, 2, 9. *D. G.* 1179.
[3] Les payes au delà du complet.
[4] Louvois à Martinet, 18 mars 1669. *D. G.* 232.

ou moins de ravages, les remèdes étaient plus ou moins violents, toujours sévères. Contre les *passe-volants*, la justice militaire était expéditive; point de procédure; la peine immédiate, suivant les ordonnances. En 1663, on se contentait de fustiger le coupable, et de le promener devant les troupes, avec un écriteau devant et derrière, portant ce seul mot : *Passe-volant*[1]. En 1665, au fouet est ajoutée la flétrissure par la main du bourreau, la fleur de lis imprimée au fer rouge sur le front ou sur la joue[2]. En 1667, la peine de mort[3]. Après la réforme de 1668, le châtiment est réduit à la flétrissure; en 1676, il se relève jusqu'à la mutilation; le passe-volant doit avoir le nez coupé[4]. Si le dénonciateur est un soldat, il reçoit immédiatement son congé, avec une prime de cent à trois cents livres, prélevée sur les appointements du capitaine prévaricateur, lequel est, en outre, frappé d'interdiction pour un mois au moins, et peut même être renvoyé tout à fait du service.

Telles sont les ordonnances. Mais la loi ne vaut que par celui qui l'applique. Ici, les agents de la loi, ce sont les commissaires des guerres; c'est d'eux surtout qu'il dépend qu'un abus comme celui-là persiste ou disparaisse. Louvois veut qu'il disparaisse; il exerce, sur tous les actes des commissaires, un contrôle exact et sévère. Malheur à ceux qui seront pris en connivence avec les officiers! Il excite le zèle des intendants;

[1] *Ord.* du 21 mars 1663.
[2] *Ord.* du 25 juillet 1665.
[3] *Ord.* du 15 juillet 1667.
[4] *Ord.* du 1er juin 1676.

il écrit à l'un d'eux, en 1667 : « Je vous supplie d'examiner les raisons pour lesquelles les troupes sont toujours averties de la revue, deux jours avant que les commissaires se rendent dans la place[1]. » En 1671, Louvois surprend lui-même, en Flandre, un des plus habiles et des plus coupables. Le 17 avril, il mande au roi : « J'eus l'honneur de dire à Votre Majesté, peu de jours avant que de prendre congé d'elle, que j'avois de graves soupçons de la conduite du commissaire Aubert, qui avoit le département de Dunkerque. Je reçus, en partant de Paris, des lettres de tous les commissaires, dans le département desquels les compagnies suisses qui sont sorties du sien sont entrées, qui m'y confirmèrent encore davantage. Je mandai d'Hierge au capitaine Palavichiny, qui étoit depuis peu arrivé avec sa compagnie à Marienbourg, de me venir trouver à Philippeville, et là, en le menaçant de lui faire son décompte, pour toute l'année passée, sur le pied de cent soixante hommes qu'il a présentement[2], et en lui promettant que, s'il me disoit la vérité, Votre Majesté lui pardonneroit sa faute, je tirai de lui la vérité de ce qui s'est passé à Dunkerque depuis six ans, qui est que les compagnies suisses n'avoient que cent cinquante-cinq à cent soixante hommes; qu'ils donnoient, par mois, trois payes audit commissaire, moyennant quoi il les avertissoit, deux fois vingt-quatre heures devant qu'il dût faire la revue; que, lorsque l'intendant étoit sur les lieux, ils envoyoient quérir des hommes à

[1] Louvois à Choisy, 5 octobre 1667. *D. G.* 208.
[2] Les compagnies suisses devaient être de deux cents hommes.

Bergues et à Furnes, pour passer complets; et, quand l'intendant étoit absent, ils ne faisoient point la dépense d'avoir des passe-volants, et donnoient un rôle de malades que le commissaire se chargeoit de vérifier, quoiqu'il ne le fît pas; et qu'assurément tous les autres capitaines que je trouverois sur la route me confirmeroient la même chose. Comme les principaux capitaines que je devois rencontrer, dont les compagnies viennent de sortir de Dunkerque, sont ceux qui ont négocié cette friponnerie et qui portoient les paroles aux capitaines suisses qui arrivoient dans la garnison, pour les mettre sur ce pied-là, je dépêchai de Philippeville un courrier à Dunkerque, pour faire arrêter ledit commissaire, par le retour duquel je viens d'apprendre qu'il est dans la citadelle de Dunkerque. Toutes les compagnies que j'ai trouvées à Ath et ici[1], et le capitaine qui est à Oudenarde, que j'ai envoyé quérir, m'ont confirmé la même chose, et l'ont même déposé par-devant le prévôt de l'armée. Je supplie humblement Votre Majesté de trouver bon qu'une friponnerie de cette nature ne demeure point impunie, et, par l'exemple qui se fera en la personne de ce fripon-là, de me mettre en état de la faire servir fidèlement par tous, et de faire voir aux autres qui ont de pareils emplois que, quand on vole Votre Majesté, on n'en est pas quitte pour cesser de la voler et être révoqué[2]. »

La justice de Louvois n'était pas cette justice aveugle

[1] A Tournai.
[2] *D. G.* 255.

et sourde qui ne distingue pas entre les délits, et les frappe tous avec une égale rudesse; il savait être équitable et faire, à propos, l'application des circonstances atténuantes. En 1676, par exemple, il écrivait au roi : « Il est arrivé un accident à un capitaine du régiment de Conti, lequel a la plus belle compagnie du régiment. Un soldat sortit des rangs pour me dire qu'il avoit trois passe volants; l'un étoit le *frater* de la compagnie; l'autre, un homme qui a été son valet, il y a six mois, et qui a monté toutes les gardes pendant cet hiver; à l'égard du troisième, c'étoit véritablement son valet; ainsi, je ne pus me dispenser, en exécution de l'ordonnance de Votre Majesté, de faire interdire sur-le-champ le capitaine, et de faire donner dix pistoles au soldat, et son congé. Sur quoi je supplie Votre Majesté d'observer que ce capitaine ayant soixante-cinq hommes, et assurément une aussi belle compagnie qu'on en puisse voir, mériteroit quelque grâce, et je croirois que, s'il plaisoit à Votre Majesté de faire lever son interdiction et d'ordonner qu'il payeroit ce que l'on a donné au dénonciateur, l'exemple nécessaire pour son service seroit fait, et elle ne perdroit pas un homme qui est un très-bon officier, et auquel ce valet ne pouvoit produire aucune utilité, puisque l'on ne paye point les hommes qui sont au delà de soixante[1]. »

Mais lorsque la fraude était sans excuse, lorsque l'officier coupable se révoltait contre le commissaire qui l'avait pris en faute, surtout lorsqu'il ameutait,

[1] 6 avril 1676. — Le Tellier répond à Louvois, le 9 avril, que le roi approuve sa proposition. *D. G.* 485.

contre la loi et contre l'agent de la loi, d'autres officiers, ses complaisants ou ses complices, alors la sévérité de Louvois était impitoyable. Et tel était l'effet de sa puissante énergie que Le Tellier lui-même, oubliant ses vieilles tolérances, provoquait, contre les délinquants, les rigueurs de son fils, comme si, dans cette école du devoir et de la discipline dont Louvois était bien le fondateur et le maître, il avait jamais eu besoin des leçons de Le Tellier. En 1673, tandis que Louvois était avec Louis XIV au siége de Maestricht, il reçut de son père la communication suivante : « Je vous envoie, avec plusieurs papiers, une lettre et un procès-verbal du commissaire de Jonville, fait au sujet d'un passe-volant qui s'est trouvé dans la garnison de Belle-Isle, par lequel vous verrez la charge qu'il y a contre ledit passe-volant et son capitaine, et les défenses dudit capitaine, tant pour lui que pour le prétendu passe-volant, lesquelles défenses sont certifiées par [le gouverneur] M. de Logerie, et par le major de la place; sur quoi je vous prie de faire considérer au roi que l'entreprise de Logerie, de faire arrêter le dénonciateur, au préjudice du congé du commissaire, anéantira dorénavant le travail des commissaires pour l'exécution de l'ordonnance rendue contre les passe-volants, étant plus expédient, en telle matière, que le passe-volant souffre sans raison que de discréditer le commissaire ou d'exposer le dénonciateur au ressentiment des officiers. Il semble qu'il soit du service du roi de conserver tout ce qu'a fait le commissaire, de mettre le dénonciateur en liberté, et de blâmer par une dépêche, bien sévèrement, Logerie de la violence

qu'il a entreprise de faire arrêter le dénonciateur, ne déférant pas au passe-port du commissaire[1]. » Dès qu'il eut pris connaissance de l'affaire, Louvois écrivit aussitôt au gouverneur de Belle-Ile : « Le roi a vu avec beaucoup de surprise que vous vous soyez assez oublié pour faire mettre un sergent prisonnier, auquel le commissaire Jonville avoit donné son congé, après lui avoir déclaré un passe-volant, et qu'au lieu de le protéger contre les officiers, vous vous soyez entendu avec eux pour empêcher l'exécution de l'ordonnance du roi. Une pareille conduite vous devroit sans doute attirer la privation de vos charges et une punition exemplaire, si Sa Majesté, en considération de vos longs services, n'avoit mieux aimé vous faire avertir, pour cette fois, de la faute que vous avez commise, et vous priver de vos appointements pendant un mois, pour vous apprendre à vous mieux conduire à l'avenir; vous déclarant que si pareille chose vous arrive de votre vie, vous serez puni si sévèrement que vous servirez d'exemple aux autres. J'ai expédié, par ordre de Sa Majesté, un ordre pour interdire le major de la place pendant trois mois, et le priver aussi de ses appointements, pour n'avoir pas dénoncé le passe-volant, et un autre pour casser le capitaine Couchet, qui l'a présenté en revue. L'intention du roi est que vous remettiez le sergent dénonciateur entre les mains du commissaire, auquel je mande que si le capitaine ou aucun officier de la garnison lui a fait le moindre mauvais traitement, le roi veut qu'il soit privé de ses appointe-

[1] Le Tellier à Louvois, 3 juin 1673.

ments pendant un mois, et qu'on les donne au sergent. C'est à quoi vous tiendrez la main fort soigneusement, et vous vous entendrez avec le commissaire pour aller sur les lieux faire exécuter tous les ordres de Sa Majesté[1]. »

Si Louvois exigeait beaucoup de ses agents, les agents se sentaient fortement soutenus par leur chef. Ils avaient besoin de l'être; car, à chaque pas, ils se heurtaient contre les malversations des officiers, passe-volants, retenues illégales sur la solde, défaut d'entretien, toutes choses qui désorganisaient le service, désespéraient le soldat et le poussaient à la désertion ou à la révolte. En 1669, un commissaire écrivait à Louvois: « J'ai vu le régiment de Bretagne. Il y eut un capitaine réformé qui commande la compagnie du lieutenant-colonel de Liscouet, qui s'appelle le chevalier de Mauconseil, qui maltraita le commissaire de Voigny, sur ce qu'il lui disoit d'avoir soin des armes de ladite compagnie, afin qu'elles fussent en bon état et dans le nombre suffisant. L'officier lui répondit qu'il se moquoit de cela et qu'il n'en prendroit aucun soin, qu'il étoit fort libre de faire ce qu'il voudroit, attendu qu'il ne dépendoit de personne; ce qui obligea le commissaire de lui dire qu'un autre en prendroit le soin. L'officier lui répondant que personne n'oseroit l'entreprendre, a dit des paroles assez fâcheuses audit commissaire, et celui-ci le menaçant de l'interdire, l'officier lui dit : « Si vous m'interdisez, je vous casserai et « vous briserai ; » ce qui obligea ledit commissaire de

Louvois à Logerie, 12 juin. *D. G* 304.

Voigny d'interdire ledit officier[1]. » Par bonheur pour le chevalier de Mauconseil, Louvois était absent de Paris; il visitait les places de Flandre. Ce fut Le Tellier qui lut cette dépêche; apparemment il n'avait pas encore cette ardeur de néophyte dont on a vu plus haut un curieux témoignage; il laissa passer plus d'un mois avant d'expédier sa réponse; pendant ce délai, le chevalier de Mauconseil eut le temps et le bon sens de faire au commissaire de Voigny « toutes les satisfactions possibles. » Le duc de Navailles, son général, et l'intendant du corps d'armée auquel il appartenait, intercédèrent pour lui. Le Tellier écrivit enfin au duc de Navailles: « Puisque le chevalier de Mauconseil a fait satisfaction au commissaire des guerres qu'il avoit insulté, en faisant sa charge, et que le bruit de sa cassation a fait assez d'éclat pour porter les autres officiers à être sages, Sa Majesté approuve que vous ayez sursis l'exécution de l'ordre qui avoit été expédié, et elle veut bien qu'il n'ait point son effet; et, en faisant connoître au chevalier de Mauconseil l'indulgence que Sa Majesté a eue pour lui, vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de lui recommander de tenir à l'avenir une meilleure conduite[2]. » Il est douteux que Louvois eût aussi facilement pardonné l'outrage fait à la fonction plus encore qu'à la personne de l'agent offensé.

Les commissaires des guerres n'étaient que des administrateurs ; habiles à connaître de l'effectif, de la

[1] Lenfant à Louvois, 16 avril 1669. *D. G.* 233.
[2] 24 mai. *D. G.* 238.

solde, des habits, de l'équipement et des armes, ils n'avaient pas à s'ingérer dans le détail de l'action purement militaire : « Un commissaire des guerres, disait Louvois à l'un d'eux, n'a pas droit de prétendre aucun commandement sur les troupes [1]. » Ils préparaient les éléments du soldat, en quelque sorte ; mais le soldat se formait en dehors de leur contrôle. Est-ce à dire qu'il se formait au hasard, suivant le bon plaisir, la négligence ou l'activité de son capitaine ? Il en était vraiment ainsi avant Louvois ; il n'en fut plus ainsi désormais. Louvois institua, dans l'infanterie d'abord, puis dans la cavalerie, des officiers inspecteurs auxquels il donna une grande autorité. Où et comment les choisit-il ? En 1662, un corps avait été spécialement créé, pour servir de modèle à toute l'infanterie française ; c'était le régiment du Roi. Tous les officiers, nobles et riches, sortaient des mousquetaires, un seul excepté, le lieutenant-colonel Martinet, un de ces hommes intelligents, énergiques et dévoués, que Louvois se plaisait à tirer de la bourgeoisie, pour donner l'exemple aux jeunes gens de bonne maison, aussi braves, mais moins entêtés de la discipline et de la règle. Martinet fut le véritable chef de ce corps, tant que le régiment n'eut pas d'autre colonel que le roi ; il continua de l'être, par le fait, sinon par le titre, lorsqu'en 1665, le marquis de Dangeau fut nommé colonel [2] ; il le devint enfin de toute manière, lorsqu'en

[1] Louvois à Pérou, 7 mai 1665. *D. G.* 193.

[2] Louvois à Martinet, 8 octobre 1665 : « L'avis qui vous a été donné de la promotion de M. le marquis Dangeau à la charge de colonel du régiment du roi, est véritable. Il y a longtemps que cette charge étoit à rem-

1670, il hérita du titre même, après la retraite du marquis de Dangeau. C'était sur lui que Louvois avait de bonne heure porté son choix, pour l'associer à la glorieuse et pénible tâche de refaire l'éducation et de châtier les habitudes vicieuses de l'infanterie française, officiers et soldats. L'œuvre commença tout de suite après la réforme qui suivit la paix d'Aix-la-Chapelle [1]. Le 27 octobre 1668, Louvois écrivit à Martinet : « Sa Majesté m'a commandé de vous adresser un ordre pour aller visiter toutes les garnisons des places conquises et de l'Artois, afin de l'informer de l'état des troupes, si elles font l'exercice bien ou mal, et faire entendre aux officiers d'infanterie les soldats qu'ils doivent garder ou changer, les réparations qu'il faut qu'ils fassent aux armes et aux habits de leurs compagnies, et rendre compte à Sa Majesté de la manière qu'ils se porteront à satisfaire aux choses que vous leur ordonnerez [2]. » Ces instructions sommaires se trouvent développées dans la dépêche suivante, du 20 décembre de la même année : « Vous savez qu'il ne suffit pas que les compagnies soient complètes, et

plir, et Sa Majesté a cru être obligée d'y pourvoir présentement que, conformément au traité d'alliance fait en 1662 avec les États de Hollande, elle va faire passer en leur pays un secours considérable, et que son régiment fera partie de l'infanterie qui le composera. Vous devez être persuadé que Sa Majesté considère votre personne et vos services. » *D. G.* 195. — Le régiment du roi ne fut cependant pas envoyé en Hollande ; sa première campagne a été celle de Flandre, en 1667.

[1] Le régiment du roi particulièrement, qui avait cinquante-quatre compagnies, fut réduit à trente-quatre. — Louvois à Martinet, 7 mai 1668. *D. G.* 214.

[2] *D. G.* 219. — Les appointements extraordinaires de Martinet, comme inspecteur général, étaient de quatre cents livres par mois ; les inspecteurs sous ses ordres recevaient double solde.

qu'il faut tâcher qu'elles soient composées d'hommes en état de servir, par leur âge, par leurs habits et par leurs armes. Je ne prétends point par là vous faire entendre que le roi désire que toute l'infanterie soit composée de grands hommes; pourvu que les petits ne soient pas des enfants, l'on ne demande pas autre chose; mais il faut s'appliquer à purger l'infanterie de ce que l'on appelle malingres, que vous connoissez mieux que personne. Il ne faut point non plus demander aux officiers d'avoir leurs habits tout d'une parure ni faits en même temps, parce qu'ils ne le pourroient pas; mais il ne faut pas souffrir, pour quoi que ce soit, que leurs soldats soient mal chaussés ou mal vêtus, ni que leurs armes ne soient pas en état de servir, tant par le calibre de leurs mousquets que par leur qualité. Je vais tâcher de faire en sorte que l'entrepreneur des armes établisse un magasin à Lille, pour y vendre, à juste prix, des mousquets, piques et bandoulières, moyennant quoi, les officiers auront moyen de se pourvoir plus aisément de leurs besoins; et vous devrez obliger les capitaines de tenir les bandoulières de leurs compagnies en bon état, en sorte qu'il y ait au moins huit ou neuf charges en chacune, et ne pas souffrir aussi qu'ils conservent de méchantes piques, les faisant casser si, après les en avoir avertis, ils ne les changent. Envoyez-moi un projet de règlement général, que vous dites qui est nécessaire pour la police de l'infanterie, afin que je le puisse faire voir au roi. Je proposerai à Sa Majesté d'augmenter encore deux sergents par compagnie d'infanterie, et je vous ferai savoir ce que Sa Majesté résoudra. Cependant,

comme elle est persuadée que les officiers de son régiment vous rendront un bien plus fidèle compte de tout ce qui se fait dans toutes les places, tant pour les exercices que pour tenir les compagnies en bon état, je vous adresse un ordre par lequel Sa Majesté ordonne que vous choisirez un des officiers en pied ou réformés de son régiment, pour faire sa résidence dans chacune des places qui ont été commises à vos soins, et vous rendre compte, toutes les semaines, de ce que chaque officier fera, tant pour instruire ses soldats que pour rétablir sa compagnie en la manière que vous l'aurez réglé. Vous prendrez soin de choisir, pour cet effet, les officiers que vous connoîtrez les plus capables et les plus appliqués, et, afin que l'habitude qu'ils feront dans une garnison ne les fasse pas avoir de la complaisance pour quelqu'un, de les changer de temps en temps d'une place à une autre. Je crois aussi que vous leur devez ordonner de se trouver tous les jours quand la garde monte, et, auparavant qu'elle défile, de faire faire l'exercice du mousquet aux soldats, et quelques mouvements à droite, à gauche et en avant, pour leur apprendre en détail à bien marcher. Cela, joint aux exercices du dimanche à toutes les garnisons, fera qu'assurément ils seront adroits en peu de temps [1]. »

Quelques mois à peine écoulés, Louvois voulut

[1] *D. G.* 221. — Louvois se référait à une circulaire qu'il avait adressée, le 9 juillet précédent, à tous les gouverneurs des places, pour leur enjoindre de faire faire l'exercice à leur garnison, tous les dimanches, et de faire tirer trois coups de mousquet à chaque soldat. Pour la cavalerie, chaque officier devait l'exercer une fois par semaine dans son quartier;

se rendre compte, par lui-même, du résultat des inspections; son attente fut dépassée. « Si tout ce que je verrai de troupes, d'ici à mon retour, écrivait-il à son père, le 19 mai 1669, est en aussi bon état que ce que j'ai vu jusqu'à présent, le roi a sujet d'être entièrement satisfait, et de se persuader que si les visites de M. Martinet continuent, dans trois mois il n'y aura nulle différence de toute l'infanterie à son régiment. Je ne vous dis rien de la cavalerie; je suis seulement persuadé qu'il est du service du roi de trouver quelque M. Martinet, pour ainsi dire, pour réveiller un peu les officiers qui s'endorment, autant que l'étoient les officiers d'infanterie, pendant la précédente paix; mais je supplie très-humblement le roi de ne point prendre de résolution à cet égard, ni même de s'expliquer qu'il ait ce dessein, jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de lui rendre compte de tout ce que j'aurai vu de cavalerie pendant mon voyage[1]. »

La nécessité d'une réforme était peut-être plus grande encore dans la cavalerie que dans l'infanterie. Différence de solde, inégalité d'effectif, tel était le désordre accepté jusqu'alors[2], que Louvois n'y put remédier qu'en démolissant tout l'édifice, en quelque sorte, afin de le reprendre par la base et de le relever

en outre, tous les cavaliers d'une garnison devaient être assemblés, deux fois par mois, pour faire des évolutions générales et pour faire des salves, afin d'accoutumer les chevaux au feu. *D. G.* 216.

[1] Louvois à Le Tellier. *D. G.* 241.

[2] Louvois mande aux mestres de camp, le 2 décembre 1667, que le roi a résolu de faire un traitement égal à toute sa cavalerie légère, soit pour la solde, soit pour le nombre d'hommes dont les compagnies sont composées. *D. G.* 207.

à nouveau : « Je ne sais, écrivait-il au duc de Coislin, après la paix d'Aix-la-Chapelle, si vous savez que le roi ne conserve aucun régiment de cavalerie et qu'il remet tout en compagnies franches[1]. » Mais une fois les compagnies organisées sur un plan uniforme, les régiments furent bientôt rétablis, et les mestres de camp, provisoirement dépossédés, reprirent leur place à la tête des corps. Le Martinet de la cavalerie fut un officier d'un rare mérite et d'une grande fermeté, le chevalier de Fourilles.

Parmi les obligations des inspecteurs, l'une des principales et, sans contredit, la plus difficile, était d'imposer aux officiers la discipline, la subordination, le respect. Aux yeux d'une jeunesse turbulente et désordonnée, c'était presque se déshonorer que d'obéir; il fallut faire des exemples, briser ceux qui refusaient de se plier au devoir. Louvois n'acceptait aucune transaction, aucun échappatoire : « Vous devez faire entendre à tous les officiers qui commandent les corps, écrivait-il à Martinet, que l'intention du roi est qu'ils rétablissent l'obéissance sans réplique à l'égard des officiers qui leur sont subalternes, et que, pour cet effet, le premier à qui il arrivera de désobéir sera cassé, pourvu que l'on m'en avertisse[2]. » Il y avait des orgueilleux que la menace d'être cassés n'effrayait pas et qui se glorifiaient de quitter le service, comme des martyrs d'indépendance; contre ceux-là, Louvois prescrivit des peines humiliantes. « J'ai vu, mandait-il à un com-

[1] 14 mai 1668. *D. G.* 222.

[2] 18 mars 1669. *D. G.* 232.

mandant, j'ai vu la conduite que tiennent les sieurs de Chantereine et de Cerisy; vous avez eu grand tort d'avoir eu tant de patience avec eux, puisque c'est le plus méchant moyen du monde pour réduire les officiers d'infanterie. Le roi désire que vous fassiez mettre en prison ou au cachot le premier qui ne vous obéira pas ou qui vous fera la moindre difficulté; et, afin qu'ils ne s'en prennent qu'à eux, si cela leur arrive, il faut que vous leur fassiez voir, et à tous ceux de votre garnison, ce que je vous mande de l'intention de Sa Majesté[1]. » Il n'était pas même permis à un officier de donner impunément sa démission, par découragement ou par dépit. « Sa Majesté, disait Louvois, n'aimant pas les gens chagrins ni impatients, et rien n'étant si pernicieux auprès du roi que de vouloir composer avec lui[2]. » — « Je crois Montil trop sage pour me demander à se retirer, disait-il encore au sujet d'un officier mécontent, parce que ce sera le chemin d'aller se reposer à la Bastille, où le roi met d'ordinaire les gens qui font de pareilles propositions[3]. »

Entrer au service du roi, c'était contracter un engagement sans limites, aliéner sa liberté pour un temps indéfini, sans autre chance de la recouvrer un jour que celle des infirmités ou des blessures graves. Cependant les jeunes gens y couraient en foule. Tous devaient, sans aucune exception, se préparer au commandement par la pratique de l'obéissance. Tous devaient, pen-

[1] Louvois à La Leuretière, 22 août 1675. *D. G.* 355.
[2] Louvois à Vauban, 4 et 13 octobre 1676. *D. G.* 479.
[3] Louvois à Vauban, 20 juin 1677.

dant un temps plus ou moins long, porter le mousquet comme simples soldats, avant de parvenir au rang d'officier. De ces *cadets*, les plus distingués par leur naissance avaient seulement le privilége de faire leur noviciat dans les quatre compagnies des gardes du corps, dans les deux compagnies des mousquetaires ou dans la compagnie colonelle du régiment du Roi, d'où ils sortaient, après deux années au moins de service, avec la permission d'acheter une compagnie d'infanterie ou de cavalerie. Les autres, répartis deux par deux dans les compagnies des régiments[1], attendaient l'occasion de gagner leur premier grade. Ce premier grade variait suivant les circonstances. Pendant la guerre, le roi faisait délivrer, en grand nombre, des brevets temporaires de sous-lieutenant, de cornette et d'enseigne; mais à la paix, tous les sous-lieutenants étaient réformés[2]; il ne restait plus que deux enseignes par régiment d'infanterie[3], que deux cornettes par escadron de cavalerie. Le premier grade était donc, en temps ordinaire, celui de lieutenant. Louvois avait absolument interdit aux chefs de corps le trafic des charges subalternes[4]; il ne leur avait même laissé, en leur

[1] Ils n'y étaient admis qu'au dessous de dix-huit ans.
[2] Hormis dans les corps de la maison du roi, dans la gendarmerie et dans le régiment des gardes.
[3] Dans la compagnie du colonel et dans celle du lieutenant-colonel. Autrefois chaque compagnie d'infanterie avait son enseigne ou drapeau, chaque compagnie de cavalerie son étendard ou cornette; mais au temps de Louis XIV, le nombre des drapeaux était réduit à trois par bataillon, celui des étendards à deux par escadron de quatre compagnies. A défaut d'enseigne, c'était le sous-lieutenant qui, en temps de guerre, était chargé de la garde du drapeau.
[4] Louvois à Beringhen, 6 janvier 1675. *D. G.* 301. — La vénalité des charges subalternes continua d'être tolérée dans les corps cités *note* 2.

reconnaissant le droit de présentation, qu'une prérogative honorifique et bien souvent illusoire, puisque les promotions ne se faisaient, en réalité, que d'après les notes et sur l'avis des inspecteurs[1], lesquels ne s'accordaient pas toujours avec les colonels pour recommander les mêmes sujets.

Il ne faudrait pas croire que le rang d'officier fût réservé aux seuls cadets, issus de noble race ou de bonne bourgeoisie, à l'exclusion absolue du pauvre soldat venu de son village. Le sergent dans l'infanterie, le maréchal des logis dans la cavalerie, étaient déclarés officiers par ordonnance royale; à ce titre, s'ils commettaient un crime ou un délit militaire, ils ne pouvaient pas être jugés et punis sommairement comme les soldats, mais ils avaient le privilége d'être traduits, sur un ordre du ministre, devant un conseil de guerre[2]. Ce privilége d'officier, qui était un honneur et une garantie, avait bien aussi quelquefois ses périls et ses dommages. « Il ne suffit pas, disait Louvois, de faire pendre les sergents, lorsqu'ils désertent; il faut les faire rouer, puisque, étant officiers, ils sont beaucoup plus coupables que de simples soldats qui commettent ce

[1] Ordre du roi au sieur d'Aoust, major de Besançon, pour avoir soin de la discipline de l'infanterie qui est présentement en Franche-Comté.— Entre autres choses, il doit proposer des sujets pour les emplois de capitaine et pour les charges subalternes. Cet ordre est daté du 18 juillet 1674. *D. G.* 380.

[2] Luxembourg à Louvois, 21 avril 1673. *D. G.* 334.—Le 5 avril 1675, le commissaire Levacher demande les ordres de Louvois au sujet d'un sergent accusé de plusieurs crimes; il pense qu'étant sergent et déclaré officier par une ordonnance du roi, l'accusé ne peut être renvoyé devant le conseil de guerre, sans un ordre du ministre. Louvois répond en donnant l'ordre demandé. *D. G.* 436.

crime[1]. » Un fait qui, malgré les ordonnances royales, pouvait néanmoins diminuer la condition du sergent, c'est que les cadets, après avoir porté le mousquet sous ses ordres, n'avaient pas besoin de passer par son grade pour gagner la lieutenance. Il est d'autant plus intéressant de montrer qu'il y pouvait arriver lui-même.

En 1674, un sergent de la garnison de Grave, le sergent Lafleur, du régiment de Dampierre, « déjà fort connu pour un fort joli garçon, » c'est-à-dire pour un brave, en style militaire, est envoyé en parti, avec vingt et un hommes de son régiment. Il se glisse vers les postes ennemis, se met en embuscade, fait des prisonniers, et revient, lorsqu'il est assailli tout-à coup par deux cents Hollandais sortis de Bois-le-Duc. Une masure se trouve par hasard sur le bord de la route; il s'y retranche, fait un feu nourri de mousqueterie et de grenades, tue ou blesse, en une demi-heure, trente-quatre de ses adversaires, épouvante les autres qui se retirent en désordre, et rentre dans Grave, ramenant tous ses prisonniers et tous ses hommes en bon état, sauf un mort et un blessé. Le gouverneur de la place, M. de Chamilly, bon juge en fait d'intelligence et de bravoure, le recommande chaudement à Louvois : « Tout le régiment de Dampierre, écrit-il, dit mille bien de ce sergent-là, qui est d'ailleurs fort honnête homme, et on ne sauroit jamais rien faire de mieux que de l'avancer[2]. » Louvois répond aussitôt : « Le roi a fort estimé l'action du sergent du régiment de Dampierre,

[1] Louvois à Estrades, 22 août 1673. *D. G* 335.

[2] Chamilly à Louvois, 12 juin 1674. *D. G.* 398.

nommé Lafleur, et Sa Majesté désire qu'il soit fait lieutenant; s'il y a une de ces charges vacante dans ledit régiment, vous l'y ferez recevoir, et cependant vous lui ferez donner cinq cents livres par gratification[1]. » Le lieutenant Lafleur est-il devenu capitaine? Peut-être, s'il a eu le moyen d'acheter une compagnie.

Ici, la vénalité des charges rend l'avantage à la fortune. Parmi les capitaines, les plus riches sont seuls en passe de devenir colonels, pourvu que le roi leur permette d'acheter un régiment; les autres seraient à jamais confinés dans leur grade par la modicité de leurs ressources, si le roi ne gratifiait les plus intelligents et les plus dignes des emplois de lieutenant-colonel et de major, qui ne se vendent pas. Ces deux emplois ou ces deux grades n'étaient point, comme aujourd'hui, deux échelons obligés pour l'avancement du capitaine qui voulait monter au rang de colonel; ils étaient non pas dans la hiérarchie, mais à côté de la hiérarchie. En fait, le colonel était le premier capitaine de son régiment; le lieutenant-colonel était le second; chacun d'eux avait sa compagnie distincte. Celui des capitaines qui était nommé major, se défaisait de la sienne, afin de consacrer tous ses soins aux fonctions générales qui lui étaient attribuées; c'était sur lui que roulait tout le détail du régiment, surveillance des officiers, administration, discipline, exercices, manœuvres, évolutions, campement; il était assisté d'aide-majors choisis parmi les lieutenants. Le grade moderne de chef de bataillon ou d'escadron

[1] Louvois à Chamilly, 27 juin. *D. G.* 380.

n'existait pas dans l'ancienne armée. Lorsqu'un régiment se composait de plusieurs bataillons ou escadrons, le premier était directement commandé par le colonel, le second par le lieutenant-colonel, le troisième par le plus ancien capitaine, et ainsi des autres, s'il y en avait plus de trois.

Dans tout ce qui précède, on n'a fait qu'étudier les principes constitutifs, la composition élémentaire de l'armée; il est temps de la montrer dans son ensemble, avant de séparer de nouveau ses éléments et de faire voir suivant quelles lois, quels usages et quelles dispositions tactiques ces mêmes éléments se groupent et se combinent, pour former les armées en campagne.

En tête de toutes les troupes, mais profondément distinguées d'elles par des priviléges d'honneur et de solde, par des différences essentielles d'effectif et d'organisation, figurent les corps d'élite de la maison du roi et de la gendarmerie. C'est à Louis XIV que la plupart d'entre eux ont dû leur institution, tous leur illustration militaire. Qu'était-ce avant lui que les gardes du corps? Milice d'ornement et de palais, chargés d'un service domestique et de parade autour de la personne royale, ils ne se composaient guère que de fils de bourgeois ou de fermiers qui, loin de souhaiter la guerre, étaient seulement séduits par les loisirs d'une vie facile, et surtout par l'exemption de l'impôt roturier, de la taille; souvent même, au lieu de recevoir une prime d'enrôlement, ils payaient les capitaines pour se faire enrôler. En 1664, Louis XIV changea tout cela. Il voulut faire de ses gardes un vrai corps

d'élite, en n'y admettant que des hommes aguerris et recommandés par leurs services; ce fut le seul corps d'où la vénalité des charges fut totalement proscrite[1]. Les capitaines des gardes du corps étaient toujours des seigneurs de la plus haute noblesse ou des maréchaux de France; les officiers subalternes avaient presque tous rang d'officiers généraux ou supérieurs dans l'armée. Quant aux simples gardes, une circulaire adressée par Louvois aux chefs de corps et aux gouverneurs de province, indique nettement les conditions exigées pour le choix des recrues : « Sa Majesté souhaite qu'ils soient tous catholiques, gens bien faits, ayant de la barbe, et âgé de plus de vingt-huit ans; qu'ils soient tous, s'il se peut, gentilshommes, et qu'ils aient servi dans les troupes, savoir : les gentilshommes au moins deux ans, et les autres au moins quatre, et qui, en s'engageant, ne songent point à retourner chez eux de quatre ans[2]. »

Aux gardes du corps succèdent, dans l'ordre de préséance, la compagnie des gendarmes et la compagnie des chevaux-légers de la garde, composées chacune de deux cents cavaliers.

On connaît de reste les deux compagnies des mousquetaires du roi, exclusivement formées de jeune noblesse[3]. Fantassins au commencement, et comptés

[1] Ordonnance du 30 septembre 1664.

[2] Circulaire du 1er septembre 1676. *D.G.* 484.—L'effectif des gardes du corps a beaucoup varié; de cent gardes par compagnie, en 1664, il s'est élevé jusqu'à quatre cents en 1676. Chacune des quatre compagnies formait deux escadrons.

[3] L'effectif de chaque compagnie a varié de cent à trois cents hommes.

encore comme troupe d'infanterie, dans un contrôle de 1665[1], les mousquetaires ont, peu de temps après, pris leur rang définitif dans la cavalerie de la maison du roi, mais sans oublier leur origine. Eux seuls avaient à la fois le drapeau et l'étendard, double marque de leur double service à pied et à cheval; réclamant partout, comme un droit ou comme un privilége, le poste le plus dangereux, on les trouvera toujours, dans les siéges, en tête des colonnes d'assaut, ou prêts à charger en première ligne, sur les champs de bataille[2].

Immédiatement après la maison du roi, rapprochée d'elle dans le service, et confondue avec elle dans l'estime publique, vient la gendarmerie, illustre héritière de la chevalerie féodale et des fameuses compagnies d'ordonnance. Successivement augmenté par Louis XIV, ce corps a compté, pendant la guerre de Hollande, huit compagnies de gendarmes et trois de chevaux-légers[3]. Par un insigne honneur qu'elles partageaient avec les mousquetaires, les gendarmes et les chevaux-légers de la garde, les quatre premières com-

[1] *Bibliothèque impériale*, mss., 9350 (89)

[2] En 1676, Louis XIV institua, dans sa maison militaire, une compagnie de grenadiers à cheval, appelés, comme les mousquetaires, à faire parfois le service d'infanterie.

[3] Voici le résumé chronologique des transformations de la gendarmerie pendant cette période du règne de Louis XIV. Un contrôle de 1665 porte quatre compagnies de gendarmes, Écossais, Reine mère, Reine, Monsieur; et six compagnies de chevaux-légers, Dauphin, Reine-mère, Reine, Monsieur, Condé, Enghien. La même année, suppression des gendarmes et chevaux-légers de la Reine mère, des chevaux-légers de Condé et d'Enghien. En 1666, création des gendarmes Dauphin; en 1667, des gendarmes anglais; en 1668, des chevaux-légers bourguignons, qui prennent, en 1674, le nom et le rang de gendarmes de Bourgogne; en 1669, création des gendarmes d'Anjou; en 1673, des gendarmes de Flandre

pagnies avaient le roi pour capitaine : c'étaient les gendarmes écossais, anglais, de Bourgogne et de Flandre. Puis venaient les gendarmes et les chevaux-légers de la reine, les gendarmes et les chevaux-légers du Dauphin, les gendarmes d'Anjou, les gendarmes et les chevaux-légers de Monsieur. Réunies, la maison du roi et la gendarmerie ont donné, en 1678, un effectif de trois mille quatre cent vingt cavaliers.

Au temps jadis, les hommes d'armes, sous leur vêtement de fer, se distinguaient naturellement du reste de la cavalerie, légèrement équipée. Sous Louis XIV, les armures avaient disparu, si ce n'est que les ordonnances imposaient à tous les officiers de cavalerie l'obligation, sans cesse éludée, de porter la cuirasse[1]. Ils s'y soumettaient à peine, un jour de bataille, ou lorsque la fantaisie les prenait de se faire peindre avec le harnais de guerre. L'armure des anciens preux n'était plus qu'une fiction pittoresque. Il y avait bien un régiment spécial de cuirassiers; mais, par une singulière anomalie, ce régiment, qui n'avait l'honneur d'appartenir ni à la maison du roi ni à la gendarmerie, figurait à contre-sens dans la cavalerie légère; ainsi nommait-on toute la cavalerie de l'armée. Les distinctions morales avaient survécu aux distinctions extérieures et matérielles; équipée à peu de chose près comme les autres troupes à cheval, la gendarmerie n'en conservait pas moins une supériorité réelle qu'elle devait aux souvenirs, aux traditions, à l'opinion, à l'esprit de corps, et qu'elle maintenait à force

[1] Ordonnance du 5 mars 1675.

d'intelligence, de discipline et de bravoure. C'était le modèle offert à toute la cavalerie de l'armée.

Celle-ci, réorganisée par Louvois en 1668, se composait de compagnies enrégimentées : cinquante chevaux par compagnie, quatre compagnies par escadron. Le nombre seul des escadrons variait, suivant le rang et la qualité des régiments : trois pour les principaux de l'arme, distingués par le titre de *royaux;* trois ou deux pour les autres, appelés en commun régiments de gentilshommes, et qui changeaient de nom, chaque fois qu'ils changeaient de propriétaire. Louis XIV mit sur pied, pendant la guerre de Hollande, quatre-vingt-dix régiments de cavalerie, qui donnaient, au 1er janvier 1678, un effectif de quarante-sept mille chevaux.

Le rang que tenait la maison du roi au-dessus des troupes à cheval, les deux régiments des gardes françaises et suisses le tenaient au-dessus des troupes à pied. Le régiment des gardes françaises se composait de trente compagnies, d'un effectif moyen de cent cinquante hommes, et réparties en six bataillons. Dix compagnies formaient le régiment des gardes suisses; mais, dans ce corps d'élite comme dans les autres régiments de la même nation au service de la France, l'effectif des compagnies était de deux cents hommes. Il était de cent hommes pour tout le surplus de l'infanterie étrangère, et de cinquante à soixante pour toute l'infanterie française.

Dans celle-ci, les bataillons furent d'abord composés, pendant les premières guerres du règne de Louis XIV, de douze compagnies égales entre elles. En 1667, Martinet proposa de choisir, à titre d'essai dans

le régiment du Roi, quatre soldats par compagnie, les plus adroits et les plus braves, et de les exercer à lancer des grenades, pour mettre en désordre, soit une troupe de cavalerie dans un combat en rase campagne, soit dans un siége entrepris et soutenu, les défenseurs ou les assaillants. L'essai réussit; en 1670, tous les grenadiers du régiment du Roi furent réunis en une seule compagnie, qui prit la droite sur les autres compagnies du corps. Bientôt chaque régiment d'infanterie eut ses grenadiers [1]. Ce fut par eux que commença l'emploi régulier du fusil, à l'exclusion du mousquet et de la pique. Vers le même temps, le nombre des compagnies fut porté de douze à quinze par bataillon [2]. Pendant la guerre de Hollande, la plupart des régiments d'infanterie furent constitués à trois bataillons; le régiment du Roi, par une distinction spéciale, en eut quatre.

Le plus important de l'armée après les gardes, le régiment du Roi n'était pas cependant le premier dans l'ordre hiérarchique [3]. Les anciens marchaient

[1] Louvois à Charuel, 2 janvier 1671 : « Le roi fait augmenter, à commencer du premier de ce mois, une compagnie de grenadiers dans chacun des régiments de Lyonnois, d'Anjou, Dauphin et des vaisseaux. » *D. G.* 252.

[2] Louvois aux colonels, 27 octobre 1670. *D. G.* 248.

[3] Ordonnance du 26 mars 1670, portant règlement général pour le rang des régiments d'infanterie étant à la solde de Sa Majesté. — Voici l'ordre : 1 Gardes françoises, 2 Gardes suisses, 3 Picardie, 4 Piémont, 5 Champagne, 6 Navarre, 7 Normandie, 8 La Marine, 9 Rambure, 10 Castelnau, 11 Auvergne, 12 Sault, 13 Bandeville, 14 Saint-Vallier, 15 Douglas, 16 du Roi, ci-devant Lorraine, 17 Plessis-Praslin, 18 Lyonnois, 19 Monseigneur le Dauphin, ci-devant Lignières, 20 Crussol, 21 Montaigu, 22 Monseigneur le duc d'Anjou, ci-devant Royan, 23 Turenne, 24 Lamotte, 25 Dampierre, 26 Louvigny, 27 Grancey, 28 la Reine, 29 Montpezat, 30 Harcourt, 31 Royal des vaisseaux, 32 Monseigneur le duc d'Orléans, 33 Artois, 34 Bretagne, 35 Carignan, 36 Royal, 37 Sourches, 38 Vendôme, 39 La Ferté, 40 Conti, 41 La Fère, 42 Alsace, 43 Royal-Roussillon, 44 Condé, 45 Enghien, 46 Jonzac, 47 Montpeyroux, 48 Château-Thierry, 49 Bourgogne, 50 Royal la marine, 51 Amiral de France.

devant, fiers de leurs traditions et de leurs services; ils étaient douze, qui avaient conquis et qui maintenaient, comme un titre de noblesse, leur droit d'être appelés vulgairement les *vieux* et les *petits-vieux*. N'a pas qui veut l'honneur de ces sobriquets illustres, de ces héroïques familiarités qui sont la consécration populaire de la gloire. Dans un régiment comme dans une famille, où les mérites des générations se succèdent et s'ajoutent, il faut, pour les relier, une chaîne visible, palpable en quelque sorte, la perpétuité du nom. C'était l'avantage des vieux corps, par exemple, sur ceux qui, changeant de colonel et de nom en même temps, semblaient recommencer chaque fois une existence nouvelle. Picardie, Piémont, Champagne, Navarre, Normandie, la Marine, les six *vieux*, n'avaient pas besoin de produire leurs états de service; on les connaissait de reste; on connaissait Bourbonnais, Auvergne; on connaissait Rambures, qui, de 1612 à 1676, eut successivement à sa tête cinq colonels de la même famille; mais lorsque Rambures devint Feuquières, il ne dégénéra pas, sans doute; cependant il eut besoin de reconquérir l'attention publique, déroutée par cette métamorphose. Quand Louis XIV voulut avancer son régiment et lui donner un rang où son ancienneté ne le plaçait pas, ce fut un de ces corps anonymes, pour ainsi dire, tant ils avaient de noms, qui consentit à lui

vendre son droit d'aînesse, et le régiment du Roi, par ce trafic, devint le dernier des *petits-vieux*, à la place de celui qui s'appelait alors le régiment de Saint-Vallier[1].

Au début de la guerre de Hollande, Louis XIV avait à sa solde, sans compter les gardes, soixante régiments d'infanterie française ou étrangère. En 1678, l'effectif des bataillons de campagne était de cent vingt mille hommes, et celui des garnisons, de cent mille.

A l'infanterie se rattachait le corps des dragons ou mousquetaires à cheval, ainsi qu'on les nommait en 1669[2]. Les dragons, dans les armées du dix-septième siècle, jouaient le rôle d'infanterie légère et de tirailleurs. Leurs chevaux, de taille moindre et de moindre valeur que ceux de la cavalerie, trop faibles pour fournir ou recevoir une charge en ligne, ne servaient en réalité qu'à transporter plus rapidement les hommes sur le point où ils devaient combattre à pied. Armés de fusils, exercés aux manœuvres et aux évolutions de l'infanterie, les dragons rendaient en campagne les services les plus variés comme les plus utiles; dans les marches, ils escortaient les convois, éclairaient les colonnes ou les couvraient en retraite; dans un campement, ils occupaient les avant-postes et fournissaient les vedettes; dans un combat, leur place était aux ex-

[1] *Ordonnance* du 5 janvier 1672, par laquelle le roi donne à son régiment d'infanterie le rang du régiment de Saint-Vallier.

[2] « Considérant que nous avons sur pied deux régiments de mousquetaires à cheval dits dragons. » Édit de création d'un état-major général pour les dragons, du 17 mai 1669. *D. G.* 233.

trémités de la ligne de bataille; c'était eux qui engageaient l'action, qui se jetaient en avant pour escarmoucher, pour inquiéter les mouvements de l'ennemi ou pour lui disputer une position. Lorsqu'ils étaient arrivés à portée de fusil, ils mettaient pied à terre; en un instant, tous les chevaux d'un même rang étaient attachés ensemble, par un système fort simple de crochets et d'anneaux; deux hommes seulement restaient à leur garde, tandis que les autres, dispersés en tirailleurs, commençaient le feu; s'ils étaient pressés et forcés de battre en retraite, ils couraient à leurs chevaux, les détachaient, se remettaient en selle et rejoignaient les troupes de soutien, ou se portaient sur un point où l'ennemi était moins sur ses gardes. On les employait même dans les siéges, pour tirailler dans la tranchée. Peu nombreux et mal appréciés avant 1672, la guerre de Hollande fournit aux dragons l'occasion de développer toutes leurs qualités militaires; ils s'y couvrirent de gloire. Louvois s'empressa de favoriser les progrès d'une troupe excellente. Il n'y avait que deux régiments de dragons en 1669; il y en eut quatorze en 1678, donnant un effectif de dix mille hommes environ[1].

Parler du service des dragons en campagne, c'est déjà toucher, par un point, au problème de la formation des armées actives. Les troupes d'une même sorte, si nombreuses qu'elles soient, ne constituent pas une armée. Une armée se compose, en propor-

[1] C'est par erreur que l'introduction des hussards parmi les troupes françaises a été attribuée à Louvois; le premier essai des hussards n'a été fait qu'en 1692, après la mort du ministre.

tions inégales, d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. On parlera plus loin de l'artillerie. Quelles étaient, dans les armées qui ont fait la guerre de Hollande, par exemple, les proportions relatives de l'infanterie et de la cavalerie? En d'autres termes, quels étaient, pendant cette période du règne de Louis XIV, le rôle respectif et les rapports militaires des deux armes? Lorsqu'on étudie les documents de cette époque, les contrôles, les ordres de bataille, on est frappé d'un fait constant, la part considérable attribuée à la cavalerie dans la composition d'une armée; cette part n'est jamais au-dessous du tiers de l'effectif total; souvent elle le dépasse.

On commence par s'étonner; on accuse de cette anomalie l'état social et les préjugés de caste, triste héritage des temps féodaux où la chevalerie était tout, la *pédaille* rien; on déplore la persistance de cette idée qui fait du service à cheval le service noble, le service par excellence, plus recherché, plus considéré, mieux rétribué que le service d'infanterie. Voilà deux recrues, sortant du même village; l'un reste obscur et misérable, c'est le fantassin, le soldat; l'autre devient une manière de personnage, le cavalier, le *maître*, en style officiel; on dit une compagnie de cinquante maîtres, un escadron de deux cents maîtres. Même distinction entre les officiers; les gens bien nés se portent d'instinct vers la cavalerie; l'infanterie est abandonnée à la bourgeoisie, à la roture, aux officiers de fortune[1]. Louis XIV et Louvois

[1] Madame de Sévigné écrit à sa fille, le 8 avril 1671 : « M. d'Ambres est fort content d'être hors de l'infanterie, c'est-à-dire de l'hôpital. » Il avait cependant l'honneur de commander l'un des premiers et des plus glorieux régiments de l'armée, le régiment de Champagne.

combattent vigoureusement cette tendance; ils imposent aux fils de famille l'obligation de servir d'abord dans l'infanterie; ils les y retiennent par des faveurs et par l'espoir d'un avancement plus rapide. Qu'on y prenne garde, cependant; cette tendance qu'ils combattent, ce n'est pas, comme on est tenté de le croire, l'effet d'un préjugé suranné, d'un orgueil étroit, d'une vanité ridicule; c'est la conséquence d'un fait certain, irrécusable, attesté par tous les officiers, par tous les généraux, reconnu par Louis XIV et par Louvois même, la supériorité militaire de la cavalerie sur l'infanterie.

La force réelle de la cavalerie, c'est l'élan, l'impulsion, le choc; l'éducation de l'homme et du cheval, la tactique, les évolutions, les manœuvres ont réglé les applications de cette force originelle, sans l'accroître essentiellement elle-même. L'infanterie, au contraire, a débuté par l'impuissance. Abordée par la cavalerie, en rase campagne, sans protection d'aucune sorte[1], elle n'avait pu d'abord opposer qu'une résistance passive, l'inertie d'une masse compacte. A peine l'intervention des armes à feu dans les batailles avait-elle diminué l'omnipotence du cavalier et relevé le fantassin de sa faiblesse. Entre l'un et l'autre, sous Louis XIV, la distance était encore énorme, quoi qu'on fît pour la combler. Les progrès des armes à feu ont été très-lents. Le mousquetaire du dix-septième siècle était-il beaucoup

[1] Les Flamands à Courtrai, les archers anglais à Crécy, Poitiers, Azincourt, étaient couverts par des défenses naturelles ou artificielles.

mieux armé que l'arquebusier du seizième? Charger un mousquet, et surtout le bien charger, était une opération longue, compliquée, difficile; si le mousquetaire était surpris hors d'état de faire feu, l'arme qu'il tenait entre ses mains était plus embarrassante et moins utile qu'un bâton. S'il était conduit à la charge, infanterie contre infanterie, il marchait le mousquet sur l'épaule et l'épée à la main; mais contre la cavalerie, quels étaient ses moyens de défense? que valaient-ils? Peu de chose.

Un armement défectueux entraînait une tactique défectueuse. D'un côté, l'escadron, troupe homogène, composée de cavaliers tous semblables, tous capables d'une action commune; de l'autre, le bataillon, troupe hétérogène, composée de deux espèces de soldats, les piquiers massés au centre, les mousquetaires sur les ailes [1], armés et disposés de manière que leur action ne pouvait être qu'alternative. Une troupe de cavalerie s'avançait-elle contre le bataillon; c'était d'abord le mousquetaire qui faisait feu, tandis que le piquier demeurait inutile; si le feu du mousquetaire n'arrêtait pas la charge, c'était le tour du piquier de se mettre en défense, tandis que le mousquetaire demeurait spectateur oisif, mais non désintéressé du combat; car si le piquier se laissait vaincre, c'était fait de lui et du mousquetaire en même temps; sans compter que le piquier, se tirant d'affaire pour son propre compte, laissait souvent le mousquetaire payer pour tous les

[1] Les ailes du bataillon, formées de mousquetaires, portaient le nom de *manche droite* et *manche gauche*.

deux. Tout au plus restait-il à celui-ci, désarmé ou mal armé, ce qui revient au même, une chance de salut, l'immobilité, l'inertie collective. De même que les tacticiens du dix-septième siècle avaient été forcés de conserver la pique, arme des vieux âges, et de faire des piquiers, par le choix des hommes et par la place qu'ils leur assignaient au centre, la force principale du bataillon; de même ils avaient cru devoir conserver le principe grossier de la résistance par la masse, l'enfance de l'art. Tandis que l'escadron était formé sur trois rangs seulement, le bataillon était formé sur six, quelquefois même sur huit, lorsque les troupes étaient peu aguerries, les derniers rangs n'ayant autre chose à faire que de se serrer sur les premiers pour les consolider et les soutenir [1]. Il résultait de là que le front du bataillon était fort étroit, et, par suite, le nombre des hommes capables de faire feu tellement réduit que, sur un bataillon de six cents hommes, par exemple, à peine y en avait-il cent ou cent vingt qui pussent tirer un coup de mousquet avant d'être chargés par la cavalerie.

Et pourtant tout le monde comprenait que la puissance de l'infanterie, en rase campagne [2], dépen-

[1] *Pratiques et Maximes de la guerre*, 1675, p. 49.

[2] Il est évident qu'il n'est question ici que des combats en rase campagne, sur un terrain absolument découvert; il est évident que toutes les fois que le champ de bataille offrait des obstacles naturels ou artificiels, villages, fermes, bouquets de bois, haies, fossés, retranchements, c'était au désavantage de la cavalerie et à l'avantage de l'infanterie, qui pouvait employer tout le feu des mousquetaires; mais alors les piquiers étaient sans emploi. Une autre remarque qu'il importe de faire, c'est qu'on parle en général, et non d'une manière absolue, des rapports de l'infanterie et de la

dait de la puissance de son feu; mais comment augmenter la puissance du feu sans étendre le front du bataillon, c'est-à-dire sans diminuer sa profondeur, c'est-à-dire sans compromettre sa solidité? Cercle vicieux où tournaient les tacticiens désespérés; problème insoluble, tant que le mousquet et la pique, séparés, armeront des mains différentes; problème résolu, dès que le mousquet et la pique, transformés, perfectionnés, ajoutés l'un à l'autre, armeront une seule et même main. Il sera résolu le jour où le mousquetaire et le piquier réunis donneront le fantassin moderne, le fusilier prêt pour l'attaque et pour la défense. Ce jour-là, le bataillon, homogène, déployé sur un front plus étendu, pourra recevoir sur la pointe de ses baïonnettes le choc de l'escadron, déjà retardé par un feu plus rapide et plus nourri. Ce jour-là verra tomber la supériorité de la cavalerie, grandir l'infanterie, changer les principes de la tactique. L'emploi de la baïonnette achèvera la révolution commencée par l'invention des armes à feu; il marquera le second épisode de cette révolution, presque aussi considérable que le premier, parce qu'en développant ses effets utiles, il lui aura donné toute son importance.

Ce jour glorieux pour l'infanterie n'est pas encore près de se lever. Louvois lui-même n'en verra que l'aurore; il mourra, ayant aperçu la terre promise, ayant tout préparé pour l'émancipation prochaine du tiers état militaire, des plébéiens de l'armée, des

cavalerie. On a vu, dans certaines rencontres, à la bataille d'Ensheim, en 1674, par exemple, des bataillons soutenir, sans se rompre, le choc des escadrons; exception glorieuse qui ne détruit pas la règle.

obscurs et utiles fantassins. A l'époque de la guerre de Hollande, ils sont encore en tutelle. Les règlements militaires défendent expressément aux généraux de faire marcher, en pays ennemi, un corps d'infanterie, sans lui donner la protection d'une escorte de troupes à cheval; et quelquefois, en effet, quand cette précaution n'a pas été observée, des bataillons entiers ont été surpris en plaine et forcés de mettre bas les armes. Est-il besoin d'en dire davantage pour démontrer la supériorité de la cavalerie sur l'infanterie de ce temps-là? Et si la démonstration est suffisante, est-il besoin d'expliquer plus longuement pourquoi la cavalerie avait les préférences des jeunes gentilshommes, et pourquoi une si large part lui était faite dans la composition des armées actives, pendant cette période du règne de Louis XIV?

Les escadrons et les bataillons d'une armée sont distribués par brigades. Avant l'année 1667, les chefs de brigade, choisis parmi les mestres de camp et les colonels, n'étaient pourvus que de commissions temporaires; la fonction, dont ils se trouvaient passagèrement revêtus, ne constituait pas un grade. Au mois de juin 1667, Louis XIV créa des brigadiers de cavalerie en titre d'office; au mois de mars 1668, des brigadiers d'infanterie[1]; quelques années après, des brigadiers de dragons. Le grade de brigadier, définitivement institué, fut dès lors le degré d'introduction dans la hiérarchie des officiers généraux, où l'argent ne pou-

[1] Les quatre premiers brigadiers d'infanterie furent Castelan, Martinet, Desbonnais et Rambures.

vait donner accès. Toutefois, il faut noter que le colonel, promu brigadier, gardait son régiment. Il n'était pas d'ailleurs absolument nécessaire d'être colonel pour devenir brigadier. Martinet fut l'un des premiers nommés en 1668, n'étant que lieutenant-colonel au régiment du roi; mais il était inspecteur général d'infanterie; Louvois voulut lui donner, avec un grade supérieur, plus d'autorité sur les colonels des régiments qu'il visitait. Catinat et Vauban durent également à Louvois de devenir brigadiers, sans avoir été colonels. Les grands services ont toujours justifié les grandes faveurs. Heureux les ministres qui peuvent et qui savent faire de telles exceptions!

De brigadier on passait, par promotion, maréchal de camp; de maréchal de camp, lieutenant général. Entre les maréchaux de camp et les lieutenants généraux, si la différence du grade est bien marquée, il n'en est pas ainsi de la différence des fonctions; tout ce qu'on peut dire, c'est que les premiers assistaient et doublaient, en quelque sorte, les autres dans leur commandement. Ce commandement, à peu près analogue à celui de nos généraux de division, s'exerçait sur un certain nombre de brigades réunies. La spécialité de service n'était pas exigée des lieutenants généraux et des maréchaux de camp, comme elle était exigée des brigadiers, affectés à telle ou telle arme; c'est-à-dire qu'un lieutenant général ou un maréchal de camp pouvait, en vertu de son titre, commander indifféremment un corps d'infanterie ou un corps de cavalerie. Le maréchal de Luxembourg, en 1677, s'était plaint de cette confusion d'aptitude; Louvois lui

répondit : « Il est vrai qu'il seroit mieux que, suivant l'usage des armées étrangères, les officiers généraux que Sa Majesté fait, fussent attachés chacun ou à l'infanterie ou à la cavalerie; mais comme ce n'est pas l'usage en France, Sa Majesté a cru qu'elle pouvoit laisser aller les choses, à cet égard, sur le pied qu'elles ont été par le passé, parce que, mettant à la tête de ses armées des gens capables d'en faire le discernement, avec l'autorité nécessaire pour cet effet, ils ne manqueroient pas d'employer chacun à ce à quoi ils les jugeroient propres[1]. » C'était donc le général en chef qui devait, sous sa responsabilité, distribuer les commandements; avant d'entrer en campagne, il réglait son ordre de bataille, c'est-à-dire la répartition et la disposition de ses troupes.

Au contraire de l'usage moderne, qui fait varier le nombre des divisions suivant l'effectif général, une armée, au dix-septième siècle, eût-elle plus ou moins de brigades, se divisait invariablement en sept parties. L'ordre de bataille comprenait deux lignes et une réserve, chaque ligne composée d'un corps d'infanterie au centre, et de deux ailes de cavalerie; la réserve, formée de troupes des deux armes réunies en un seul corps. Il y avait donc, si l'on peut employer un terme qui n'était pas alors en usage, quatre divisions de cavalerie, deux d'infanterie et une division mixte; chacune d'elles était commandée par un lieutenant général assisté d'un maréchal de camp, ou par un maréchal de camp, s'il n'y avait pas assez

[1] Louvois à Luxembourg, 6 septembre 1677. *D. G.* 533.

de lieutenants généraux. Les divers corps connaissant d'avance leur place de bataille, se formaient sous la direction du major général et des majors de brigade.

Les troupes d'élite avaient leurs postes d'honneur, la maison du roi et la gendarmerie à l'aile droite, les gardes françaises et suisses au centre de la première ligne. Les bataillons et les escadrons étaient séparés les uns des autres par des intervalles ou créneaux, égaux au moins à l'étendue de leur front; ceux de la seconde ligne et ceux de la réserve étaient disposés en échiquier, de façon que les pleins d'une ligne répondissent aux vides de la précédente. Il est à peine besoin de faire remarquer que cette formation générale, adoptée par les armées de ce temps-là, françaises ou étrangères, subissait les modifications exigées par les accidents du terrain sur lequel elles manœuvraient, et par les incidents mêmes de la bataille.

Il n'a rien été dit, jusqu'à présent, de l'artillerie; c'est que l'artillerie avait son organisation absolument distincte de celle de l'armée. Elle ne relevait même pas du secrétaire d'État de la guerre; le grand-maître de l'artillerie, qui avait rang parmi les grands-officiers de la couronne, exerçait sur le corps une autorité pleine et entière. Il disposait d'un grand nombre de charges, qui toutes étaient vénales, et qui, jusqu'au temps de Louvois, n'avaient rien de commun avec les grades de l'armée. Le titre d'officier d'artillerie, abstraction faite des fonctions, n'éveillait par lui-même aucune idée militaire, pas plus que le titre d'officier de

justice, d'officier de police ou d'officier de finance. On disait : les officiers d'artillerie, comme on dit encore aujourd'hui : les officiers ministériels. Assurément, le canon jouait déjà un assez grand rôle dans les batailles, et les occupations de ceux qui le maniaient n'étaient rien moins que pacifiques; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils tenaient à honneur, en quelque sorte, de n'être pas confondus avec les officiers de l'armée, dont ils avaient cependant besoin de demander le concours et d'emprunter les soldats, pour le service de leurs pièces; car il n'y avait pas de troupes d'artillerie.

Les principaux officiers, immédiatement au-dessous du grand-maître, s'appelaient alors, par une indifférence de langage qui ferait de nos jours une étrange confusion, lieutenants généraux ou simplement lieutenants d'artillerie; puis venaient des commissaires provinciaux, des commissaires ordinaires et extraordinaires; puis, parmi les subalternes, des officiers pointeurs, des maîtres canonniers brevetés, des capitaines de charroi, des conducteurs; enfin, des artisans habiles à travailler le bois et le fer. Voici, par exemple, quel était, en 1674, le personnel d'un équipage d'artillerie adjoint à une armée de vingt mille hommes de pied et de dix mille chevaux : « Un lieutenant, sept commissaires provinciaux, douze commissaires ordinaires, dix commissaires à cent livres, le commis du contrôleur, le commis du garde, six officiers pointeurs, six déchargeurs, dix-sept canonniers, huit mineurs, un artificier, trois capitaines de charroi, six conducteurs un tourneur, un tonnelier, six charpentiers, huit charrons, deux scieurs de long, six forgeurs, un aumô

nier, un chirurgien et son aide, un maréchal des logis et un prévôt[1]. »

Enfin, pour faire mieux connaître une organisation et des usages si différents de ceux de notre temps, il n'est peut-être pas sans intérêt d'ajouter que, dans un siége, les officiers d'artillerie entreprenaient à forfait la construction et le service des batteries. D'après un tarif qui a peu varié, une pièce de 24 ou de 18, mise en état de tirer, leur était payée cent écus en batterie ordinaire, quatre cents livres en batterie de brèche; un mortier, deux cents livres en première batterie, et trois cents sur la contrescarpe. Outre les outils et les munitions, le roi donnait de dix à vingt livres pour le service d'une pièce de canon, seize livres pour le service d'un mortier, pendant vingt-quatre heures; de leur côté, les entrepreneurs étaient tenus de payer aux soldats qu'ils embauchaient comme travailleurs et comme servants, un salaire de vingt sous par jour, et de vingt sous par nuit; le surplus formait le « revenant-bon, » que les officiers d'artillerie se partageaient entre eux[2]. Quant au grand maître, ses profits étaient bien autrement considérables; dans toute ville, forteresse ou château, qui s'était laissé tirer le canon avant de capituler, tous les objets de cuivre et de fer, excepté l'artillerie, depuis les cloches des églises jusqu'aux plus vulgaires ustensiles de mé-

[1] 2 janvier 1674. — État de l'équipage d'artillerie pour l'armée de Monsieur le Prince. *D. G.* 379.

[2] Louvois à Charuel, 2 avril 1684. *D. G.* 722. — Louvois à Catinat, 2 février 1691. *D. G.* 1077. — Voir aussi Quincy, *Maximes et instructions sur l'art militaire,* à la suite de l'*Histoire militaire de Louis XIV* t. VIII, p. 365.

nage, appartenaient de droit au grand maître, qui les faisait enlever et vendre, si les magistrats ou les habitants ne se hâtaient de composer avec lui[1].

Ce n'était ni les bénéfices ni les honneurs de sa charge que Louvois enviait au grand maître de l'artillerie; il respecta scrupuleusement les uns et les autres; mais il restreignit ses prérogatives essentielles, son pouvoir presque souverain; il le força de subir la loi commune; il entra en compétition avec lui, en partage d'autorité. Toutefois, dans cette révolution, lentement et prudemment conduite, il eut soin d'éviter, autant qu'il put, les conflits, et pour les prévenir, il eut soin de faire tomber les fonctions, ou plutôt les dépouilles qu'il convoitait, sur les hommes les moins capables de les défendre. Le premier grand maître qu'il trouva sur sa route, le duc de Mazarin, était un fou, à qui ses démêlés avec sa femme avaient donné une célébrité déplorable; c'était pour l'artillerie un chef, pour la couronne un grand officier insupportable et ridicule; de gré ou de force, il résigna sa charge, en 1669. Sans la vive opposition de Louvois, un fou de pire espèce l'aurait emportée, un fou bien plus dangereux que l'autre, par son audace, par son esprit et par la faveur même du roi, Lauzun, c'est assez dire. Il est permis de croire que l'amertume de son ressentiment et la vivacité de son langage contre Louvois n'ont pas médiocrement contribué, deux ans après, en 1671, à sa soudaine disgrâce. Quoi qu'il en

[1] Voir, sur ce privilége, Quincy, t. VIII, p. 365, et le P. Daniel, *Histoire de la milice française,* t. II, p. 375.

soit, la charge de grand maître échut au comte du Lude, homme d'honneur et de mérite, mais d'un caractère doux et traitable. Ce fut sur lui que Louvois commença ses usurpations salutaires.

Louvois avait résolu de faire entrer l'artillerie dans l'armée, en créant des troupes d'artillerie. Il voulut présider lui-même à cette création, à l'organisation des premières compagnies, au choix des hommes. Le 21 avril 1671, pendant un voyage en Flandre, il mandait au roi : « J'ai formé la compagnie de canonniers, ayant pour cela demandé six hommes par bataillon, que les officiers ont donnés de la meilleure grâce du monde; je choisirai cent ou cent dix hommes pour faire voir à Votre Majesté. Je dois avoir, ce soir, le mémoire des ouvriers, et, dimanche, je choisirai parmi eux deux cents hommes, pour composer les deux compagnies du régiment des fusiliers; elles pourront n'être pas si belles que celle des canonniers, à cause qu'il faudra s'arrêter davantage à l'industrie des soldats qu'à leur bonne mine[1]. » En 1672, ce corps, rapidement augmenté, formait déjà deux bataillons de treize compagnies chacun.

Considéré d'abord comme troupe d'infanterie, le régiment des fusiliers comptait à son rang parmi les autres régiments de l'arme; comme eux, il avait ses grenadiers; comme eux, dans les siéges, il montait la tranchée, quand son tour était venu. Sa conduite, devant Bouchain, lui valut un magnifique éloge : « Le régiment des fusiliers, disait Vauban, est le plus

[1] *D. G.* 255.

beau régiment du monde, à compter depuis le dernier soldat jusqu'au premier officier[1]. » C'était par son armement, et par la spécialité de son service en campagne, qu'il se distinguait du reste de l'infanterie. Il n'avait ni piquiers ni mousquetaires; tous les soldats étaient armés de fusils; dans l'ordre de bataille, il ne figurait dans aucune brigade; sa place n'était ni à la première ligne, ni à la seconde, ni à la réserve; elle était partout où se portait le canon, qu'il devait garder et servir; il se séparait en autant de détachements qu'il y avait de batteries de campagne, ou, comme on disait alors, de brigades d'artillerie.

Louvois eut l'art d'intéresser à la fortune de ce corps le grand maître lui-même, qu'il en fit nommer colonel; de sorte que son autorité, s'exerçant à la fois sur les officiers du régiment et sur les officiers d'artillerie, pouvait prévenir ou résoudre les conflits inévitables, dans les premiers temps, entre gens d'origine et de traditions différentes, et les accoutumer insensiblement à vivre côte à côte, en bonne intelligence.

Après le régiment des fusiliers, deux compagnies franches de bombardiers furent créées, en 1676[2].

C'était assez d'avoir fait brèche dans l'organisation primitive de l'artillerie; Louvois n'y voulut pas multiplier tout d'un coup les fonctions militaires; il eut soin d'en faire un titre qu'on recherchait, une distinction, une faveur. Il choisit, parmi les lieutenants du grand maître, deux ou trois des plus intelligents et des plus

[1] Vauban à Louvois, 11 mai 1676.
[2] Louvois à Dumetz, 21 novembre 1676. *D. G.* 485.

dévoués qu'il nomma, par assimilation de grade, officiers généraux dans l'armée. C'est ainsi qu'il fit maréchal de camp Dumetz, le premier officier de son arme, le véritable chef de l'artillerie, sous la direction de Louvois. Mais il se trouva qu'une fois pourvu de son titre, le nouveau maréchal de camp prétendit en faire toutes les fonctions ; telle n'était pas l'intention du ministre, qui, en lui donnant cette marque d'honneur, n'avait pas entendu le distraire d'un service tout spécial. Il résulta, de ce léger conflit, un règlement d'attributions qui fit loi désormais pour l'assimilation de grade. Le 1er septembre 1676, Louvois écrivait au maréchal de Schönberg : « J'ai appris, par votre capitaine des gardes, que M. Dumetz faisoit les fonctions de maréchal de camp dans l'armée que vous commandez; sur quoi, je crois vous devoir dire que, n'ayant point eu de lettres pour servir sous vous, Sa Majesté seroit surprise si elle apprenoit que vous le lui eussiez permis; et que la raison pour laquelle elle ne lui en a point fait expédier, c'est qu'elle n'a point prétendu, en lui donnant cette dignité, le détourner des fonctions de lieutenant d'artillerie, qui sont entièrement incompatibles avec celles ordinaires de maréchal de camp. Sa Majesté a eu seulement intention que, étant revêtu de cette dignité, il pût commander, dans les escortes d'artillerie, aux brigadiers tant d'infanterie que de cavalerie [1]. » Dumetz, cependant, fut chagrin de cette décision; il réclama. Louvois, qui ne voulait pas le rebuter, consentit enfin à lui donner

[1] *D. G.* 484

satisfaction pour vingt-quatre heures : « Le roi, mandait-il au maréchal de Luxembourg, trouve bon que M. Dumetz prenne jour de maréchal de camp pour le satisfaire; mais Sa Majesté désire que, passé ce jour-là, il n'en fasse plus aucune fonction pendant le reste de la campagne [1]. »

Cette règle, fondée sur la spécialité du service, devait-elle s'appliquer également aux ingénieurs militaires? Ceux-ci ne formaient pas, comme l'artillerie, un corps à part, distinct de l'armée; ils lui appartenaient, au contraire, par leur origine, par leurs obligations de tous les jours, officiers d'infanterie avant tout, ingénieurs par accident et, pour ainsi dire, par tolérance. Vauban, capitaine dans le régiment de Picardie, mais déjà chargé des grands ouvrages de Lille, en 1667, était obligé de demander, comme une faveur, d'être exempté des gardes ordinaires [2]. Du reste, tout était confusion dans le service du génie.

Les grands travaux de fortification n'étaient ni confiés à des ingénieurs d'un même ordre, ni soumis à la même direction générale. Chacun des quatre secrétaires d'État ayant l'administration d'un quart des provinces, avait soin des places qui étaient situées dans les provinces comprises dans son département. Un partage intelligent, puisqu'il y avait obligation de partage, aurait dû attribuer au secrétaire de la marine toutes les provinces maritimes, au secrétaire de la

[1] 31 août 1677. *D. G.* 533.
[2] Vauban à Louvois, 15 octobre 1667. *D. G.* 209.

guerre toutes les provinces frontières. Il n'en était pas ainsi; la Bretagne et la Provence, par exemple, appartenaient au département des étrangers, la Guyenne au département des affaires religieuses. Exclu d'une partie si importante du littoral[1], Colbert avait, sur les frontières du Nord, la Picardie, la Champagne, les Trois Évêchés; il ne restait guère à Louvois que l'Artois, le Roussillon et le Dauphiné. L'unité des travaux était-elle possible? Ici, des ingénieurs de la marine; là, des ingénieurs civils; à peine çà et là quelques ingénieurs militaires. La guerre de 1667 servit d'abord à réformer ce désordre; le lot de Louvois s'accrut de la Flandre; pendant la guerre de Hollande, un échange lui donna la Lorraine avec l'Alsace, et la conquête la Franche-Comté. Il y eut dès lors, dans le département de Louvois, un grand nombre de places à réparer ou à construire; ce fut pour les ingénieurs militaires une belle occasion de faire éclater des mérites qui n'avaient encore été ni appréciés ni récompensés comme ils devaient l'être.

Dans les siéges, toujours les premiers aux travaux d'attaque ou de défense, ils avaient les fatigues et les coups, d'autres les faveurs et la gloire; bien longtemps, trop longtemps encore, ils demeurèrent, suivant la mélancolique expression de Vauban, « les martyrs de l'infanterie. » En 1674, Vauban sollicitait de Louvois

[1] Il faut préciser. On ne veut parler ici que des fortifications d'une place maritime du côté de la terre. Quant aux ouvrages exclusivement marins, quant aux travaux à la mer, ils dépendaient nécessairement du secrétaire d'État de la marine. Ainsi, à Dunkerque, par exemple, les travaux et les défenses du port dépendaient de Colbert, mais les travaux et les défenses de la place dépendaient de Louvois.

une grâce pour quelqu'un de ses aides : « Cela feroit, disait-il, un effet merveilleux parmi ses camarades, qui sont si bien persuadés qu'on ne leur veut point donner d'élévation, qu'il est comme infaillible que vous perdrez partie des principaux après cette campagne, si vous n'avantagez quelqu'un des plus considérables; que si vous le faites, et qu'il paroisse que le roi en fait une distinction avantageuse, il n'y aura point d'honnête homme qui ne s'en veuille mêler[1]. » Vauban avait raison; il fallait encourager ces jeunes volontaires qu'une vocation généreuse tirait des rangs des cadets ou des grades subalternes de l'infanterie, et qui, s'ils avaient la chance d'échapper aux dangers d'un siége, n'échappaient pas toujours, en rentrant à leurs compagnies, aux sarcasmes de leurs camarades, jaloux de leur science et de leur zèle, ni à la malveillance, tout au moins à l'indifférence de leurs chefs, qui les regardaient comme des étrangers.

Le grand malheur, c'est qu'ils ne faisaient point corps; disséminés, isolés la plupart du temps, appelés, par intermittence, à servir quelques-uns ensemble, puis retombant dans l'isolement, ils s'épuisaient en détail, incapables de s'entr'aider et de rompre, par un effort commun, la barrière qui les confinait dans les bas grades. Vauban, le grand Vauban, déjà célèbre dans toute l'Europe, consulté par M. le Prince et par Turenne, estimé, aimé de Louis XIV et de Louvois, admis dans leur confidence, n'avait encore, en 1674, à quarante et un ans, que le grade de capitaine.

[1] Vauban à Louvois, 4 avril 1674. *D. G.* 405.

L'usage n'était pas qu'un ingénieur s'élevât plus haut ; il se révolta contre l'usage; il persuada Louvois, qui fit une révolution en le faisant brigadier. « J'ai parlé au roi, lui écrivait le ministre, du rang que vous désiriez dans les places où vous vous jetteriez, et Sa Majesté a bien voulu que vous commandassiez toute l'infanterie qui se trouveroit dans une place où vous vous jetteriez, avec la même autorité que pourroit faire un brigadier d'infanterie [1]. » Son brevet lui fut expédié le 30 août 1674 [2]. Deux ans après, il fut maréchal de camp [3], mais comme les officiers généraux nommés dans l'artillerie, par assimilation de grade. Qu'importe? La barrière était rompue; les ingénieurs passèrent à sa suite.

Vauban s'entendit avec Louvois pour leur donner l'organisation qui leur manquait ; voici la proposition qu'il fit au ministre : « Comme il y a beaucoup d'ingénieurs qui n'ont qu'autant de capacité qu'il leur en faut pour exécuter ce qu'on leur dira dans un siége, je serois d'avis de les diviser en deux classes, savoir, ordinaires et extraordinaires. Les ordinaires seroient ceux qui seroient pourvus du roi et qui jouiroient de la paye ordinaire, qu'on leur auroit une fois réglée; et les extraordinaires, ceux à qui on auroit donné des charges dans l'infanterie qui, en cas de paix, leur seroient conservées par préférence, et qui toucheroient une pension modique, mais bien payée. Quand on auroit besoin de ceux-ci, on leur

[1] 21 août 1674. *D. G.* 381.
[2] Louvois à Vauban. *D. G.* 372
[3] Le 3 août 1676

pourroit donner des appointements extraordinaires qui ne dureroient qu'autant qu'on auroit besoin d'eux, et, quand on les feroit servir en campagne, on pourroit aussi y faire marcher leurs compagnies qui, apparemment, seront toujours bonnes [1]. » Après mûr examen, Louvois accueillit, en les modifiant sur quelques points, les propositions de Vauban : « Je suis tout à fait de votre avis, lui mandait-il, qu'il faut faire deux états des ingénieurs, l'un de ceux que l'on emploiera à la construction des places, et dont le nombre se réglera suivant le besoin que l'on en aura; et l'autre de ceux auxquels le roi donnera quatre ou cinq cents livres de pension, outre les appointements de capitaine ; moyennant quoi, ils seront obligés de venir aux siéges lorsqu'ils y seront mandés, et ils recevront, lorsqu'ils serviront, leurs appointements sur le pied de campagne [2]. »

Le corps des ingénieurs était désormais constitué, dans une situation mixte, il est vrai, puisqu'ils appartenaient encore à l'infanterie. Pour les en tirer tout à fait, pour mieux distinguer leur service et lui donner plus d'efficacité, la création d'une troupe spéciale aurait été bonne. C'était, dès 1672, l'idée de Vauban ; il proposait à Louvois, soit la formation d'un régiment de vingt compagnies qui se serait appelé le régiment de la tranchée [3], soit l'introduction d'une compagnie de sapeurs ou mineurs dans chaque régi-

[1] 6 novembre 1675.
[2] 14 juin 1677.
[3] 23 février 1672.

ment d'infanterie [1]. L'idée plaisait à Louvois : « Je suis fort d'avis, répondait-il, de la compagnie de mineurs que vous proposez pour le sieur Paul ; mais il faut être un peu de loisir pour cela; et ce sera, à mon sens, un des corps du régiment des ingénieurs que le roi a envie de mettre sur pied au premier loisir [2]. » Une compagnie de mineurs fut créée, en effet, l'année suivante ; mais la formation d'un régiment tout entier demandait plus de loisir que n'en donna jamais la guerre de Hollande.

Vauban ne se rebutait pas; au lieu d'un régiment, il proposait, en 1675, des compagnies franches de cent ou cent vingt hommes, « qui seront, écrivait-il à Louvois, tous canonniers, tous grenadiers et tous terrassiers, sachant couper, tailler et poser le gazon, le placage, le fascinage et clayonnage, faire des gabions, planter des palissades et remuer la terre à propos ; il y aura de plus trente mineurs au moins, cinq ou six charpentiers ou charrons, autant de forgeurs, des armuriers, quelques artificiers, menuisiers, tonneliers, meneurs de partis et messagers. Au cas que la chose plaise à Sa Majesté, je m'offre de mettre la première sur pied et de la bien faire instruire. Mais vous entendez bien, monseigneur, qu'elle demande une autre paye que l'ordinaire, tant pour les soldats que pour les officiers. J'achèverai un mémoire là-dessus que j'ai commencé il y a deux ans, par lequel je vous en exposerai le besoin et les services

[1] 29 juillet 1672. *D. G.* 292.
[2] 15 novembre 1672.

qu'on en peut tirer, et sur cela, je ne crains pas de vous dire que je me tiens assuré de votre approbation comme de la chose du monde la plus nécessaire et la plus utile au service du roi et à la défense de ses places ; mais je demande, s'il vous plaît, d'en être le Martinet, car je ne prétends nullement que les apôtres de M. Desbonnais [1] se mêlent de me l'endoctriner; j'en veux faire mon ouvrage tout entier [2]. » Est-ce la dépense qui effraya Louvois, ou bien la difficulté de réunir et de mettre d'accord tant d'habiles gens, d'aptitudes si diverses? Toujours est-il que Vauban, mécontent de son silence, lui écrivait encore, à la fin de l'année suivante : « Vous ne m'avez rien répondu, monseigneur, sur la proposition des sapeurs ; il y a apparence qu'elle n'a pas été autrement bien reçue ; mais du moins faites-moi l'honneur de me le faire savoir, pour la peine que j'ai eue d'en faire le mémoire [3]. » Sur ce dernier reproche, Louvois s'empressa de lui donner satisfaction : « Je ne vous ai rien répondu, lui dit-il, sur la proposition de la compagnie de sapeurs, parce que ce n'est pas une affaire à régler en votre absence, et que Sa Majesté voudra vous entretenir avant que de se déterminer à rien [4]. » Bientôt après vint la campagne de Gand; puis la paix de Nimègue et la réforme des troupes ; la compagnie de sapeurs, étouffée dans son germe, n'eut plus chance de naître.

[1] Les inspecteurs d'infanterie. Desbonnais, excellent officier, avait succédé à Martinet, comme inspecteur général.
[2] 31 août 1675. *D. G.* 451.
[3] 21 décembre 1676. *D. G.* 515.
[4] 29 décembre 1676 *D. G.* 515

Dans l'ancienne armée, tout se donnait à l'entreprise, même les hommes; à plus forte raison les attelages, les convois, les transports de toute sorte. On sait que l'organisation militaire du train des équipages est toute moderne. A la fin du dernier siècle, des entrepreneurs fournissaient encore les chevaux, les voitures et les conducteurs nécessaires soit au service de l'artillerie, soit au charroi des munitions de guerre et de bouche.

Des écrivains spéciaux, voulant honorer Louvois, l'ont surnommé le grand *vivrier*. Barbarisme à part, l'éloge est parfaitement juste. C'est à Louvois que revient la gloire d'avoir résolu le problème si difficile des subsistances. Avant lui on ne s'en mettait guère en peine. « Je me souviens, disait Vauban, que dans la vieille guerre, quand nous étions sur le pays ennemi, nous étions quelquefois des trois semaines entières sans prendre une ration de pain[1]. » Comment donc vivait le soldat? De maraude. Il avait ses jours d'abondance et ses jours de misère, ceux-ci plus nombreux que ceux-là; mais après la maraude, après l'abondance ou la misère, venait l'inévitable et fatale conséquence, l'indiscipline. Louvois, qui créait les grandes armées et qui ne les voulait que disciplinées, se préoccupait d'abord de leur assurer le pain quotidien. « Quand il faut qu'on pense à cinquante mille bouches extraordinaires, venant en un même lieu pendant cinq ou six semaines, disait-il, c'est pour les préparatifs pour les faire vivre que je suis en peine[2]. » Il fit une chose qui

[1] Vauban à Louvois, 13 septembre 1677. *D. G.* 556.
[2] Louvois à Vauban, 15 février 1671. *D. G.* 254

exigeait, non pas sans doute un grand effort de génie, mais un grand esprit de méthode, d'exactitude et de suite; il fit des magasins.

Cette idée, si simple en apparence, était d'une exécution tellement difficile que les ennemis de la France, si intéressés qu'ils fussent à imiter ses pratiques militaires, hésitèrent longtemps à s'y engager, et n'y réussirent jamais aussi bien qu'elle. La création des magasins doubla la puissance stratégique des armées françaises; en leur donnant des mouvements plus libres, elle augmenta la rapidité, l'étendue et la durée de leur action. La cavalerie étrangère, par exemple, n'ayant point de magasins, était obligée d'attendre que la végétation fût assez avancée pour lui permettre de consommer en vert les herbes des prairies et des champs; tandis que la cavalerie française, abondamment pourvue de fourrages secs, était, en quelque saison que ce fût, en état de marcher et d'agir. Sans parler des expéditions si souvent faites au cœur même de l'hiver, comme l'expédition de Franche-Comté, les armées de Louis XIV étaient toujours prêtes à entrer en campagne, un mois au moins avant l'ennemi. D'après les règles établies et les traités passés par Louvois avec les munitionnaires, toutes les places devaient être constamment approvisionnées pour six mois[1]; en outre, dans les grandes places de l'extrême frontière, existaient des magasins généraux, exclusivement affectés aux besoins des armées actives. Partout où marchaient les troupes les subsistances marchaient

[1] Des grains pour six mois, des farines pour deux

après elles; Louvois ne voulait pas que le pain leur manquât un seul jour. Deux grands administrateurs, deux directeurs généraux, comme on dirait aujourd'hui, Saint-Pouenge pour les détails administratifs, Chamlay pour les détails militaires, et deux grands munitionnaires, Jacquier et Berthelot, méritent d'être cités après Louvois; c'est avec leur aide qu'il a donné à Louis XIV les éléments de ses victoires et de ses conquêtes.

Mieux nourri, mieux entretenu que par le passé, le soldat devait mieux supporter les fatigues de la guerre; mais aucune prévoyance ne pouvait le maintenir toujours valide ni le rendre invulnérable. En passant sous l'administration exclusive de Louvois, le service des hôpitaux avait reçu sans doute de grandes améliorations; il était réglé comme celui des munitions et des vivres : un hôpital permanent dans chaque place de guerre, de grands hôpitaux mobiles, des ambulances à la suite des armées en campagne. Toutefois le service sanitaire restait entaché d'un vice capital; les directeurs d'hôpitaux étaient avant tout des entrepreneurs, placés fatalement entre leurs intérêts et leurs devoirs, soupçonnés toujours, convaincus trop souvent de sacrifier ceux-ci à ceux-là, de spéculer sur les misères des malades et des blessés confiés à leurs soins[1]. La plus grande gloire de Louvois peut-être, et certainement la plus pure, c'est de s'être fait lui-

[1] Le roi donnait huit sous par jour pour l'entretien de chaque soldat malade ou blessé; en outre il allouait aux *officiers* d'hôpital un traitement personnel de quarante-cinq à soixante livres par mois.

même, au nom de l'État, directeur d'hôpital, administrateur général de l'hôtel des Invalides.

Qui ne connaît ces terribles estampes de Callot, les *Grandes misères de la guerre*? Qui n'a vu ces débris d'hommes, mutilés, estropiés, infirmes, sollicitant la charité publique plus effrayée que touchée? N'y avait-il donc point d'asile pour ces misérables? La sollicitude des rois guerriers n'avait-elle donc rien fait pour soulager les souffrances de leurs plus humbles compagnons d'armes? On sait, au contraire, que depuis des siècles, les nombreux monastères, les abbayes, les grands bénéfices de nomination royale ou seigneuriale qui couvraient le sol de la France, étaient tenus de recevoir, sous le nom de *religieux-lais*[1] ou d'*oblats*, un ou plusieurs soldats invalides, suivant l'importance de leurs revenus. Mais il était toujours arrivé que, moines et soldats étant d'humeur et d'habitudes peu compatibles, les moines avaient tout fait pour se débarrasser de leurs hôtes, qui, de leur côté, moyennant quelque argent, avaient trafiqué de leurs droits et quitté la place.

L'idée d'ouvrir une retraite commune pour les victimes de la guerre n'était pas moins ancienne; elle avait même reçu, plusieurs fois, un commencement d'application, sous Philippe-Auguste d'abord, plus récemment et plus sérieusement sous Henri IV et sous Louis XIII. Des édits de 1597, de 1600 et de 1604 avaient affecté « aux pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés, vieils et caducs, pour y êtr

[1] *Lais*, laïques.

logés, nourris et entretenus le reste de leur vie, » la maison royale de la Charité chrétienne et la maison de Lourcine au faubourg Saint-Marceau. Interrompue par la mort de Henri IV, l'exécution de ce généreux projet avait été reprise, en 1634, par le cardinal de Richelieu, si ce n'est qu'il avait substitué le château de Bicêtre à l'établissement de Paris. Pas plus qu'à Henri IV, il ne fut donné au grand cardinal de mener jusqu'au bout l'acomplissement de son œuvre.

C'était à Louvois, à son génie, à sa persévérance, qu'il était réservé d'assurer et de fonder, au nom de Louis XIV, le magnifique et durable asile des soldats invalides. Parce que la plupart des *religieux-lais* avaient mieux aimé reprendre la vie vagabonde que de se cloîtrer dans les monastères, et parce que les moines avaient payé leur inconstance, afin de se délivrer eux-mêmes d'une obligation gênante, il n'en résultait pas que l'obligation eût jamais été prescrite. Le 4 décembre 1668, un arrêt du conseil ordonnait aux intendants de dresser des états contenant, pour chaque généralité, la liste des abbayes et prieurés qui pouvaient être taxés pour l'entretien des *religieux-lais*. Le 8 octobre de l'année suivante, Louvois réclamait la prompte expédition de ces états[1]. D'autres arrêts du conseil établirent en règle que tous les abbés et prieurs, pourvus par nomination royale d'un bénéfice de mille livres de revenu, auraient désormais à payer chacun, entre les mains de Penautier, receveur général du clergé, une somme annuelle de cent cinquante livres, représentant la pension d'un

[1] Louvois aux intendants, 8 octobre 1669. *D. G.* 235.

oblat[1]. Par un édit du 24 février 1670, cette contribution fut affectée à l'établissement d'un hôtel royal où, « pour mettre fin à tous les abus, seroient entretenus les soldats blessés et estropiés à la guerre ou vieillis dans le service. » Mais comme cette source de revenus eût été très-inférieure à la dépense, un arrêt du conseil, daté du 12 mars de la même année, ordonna qu'il se rait retenu à l'avenir, au profit de l'établissement des Invalides, deux deniers pour livre sur les payements de toute nature faits par le département de la guerre[2] En outre, toutes les denrées nécessaires à l'approvisionnement de l'hôtel, particulièrement le sel et le vin, furent exemptées de tous droits de ferme, d'aides, de péage et d'octroi.

En attendant que les immenses bâtiments, entre pris dès l'année 1670, dans la plaine de Grenelle fussent en état de recevoir les pensionnaires du roi, Louvois les réunit dans un établissement provisoire, à l'entrée de la rue du Cherche-Midi, près de la Croix-Rouge[3]; ils y restèrent quatre ans à peine, tant l'architecte Libéral Bruant, stimulé par l'impatience du ministre, mit de zèle et d'activité à construire le grand hôtel royal. Enfin il fut solennellement inauguré par Louis XIV en personne, au mois d'octobre 1674. Dès le mois d'avril précédent, un édit célèbre avait réglé, dans ses moindres détails, l'organi-

[1] Arrêts du 24 janvier 1669, des 15 janvier, 27 août, 28 septembre 1671, du 27 avril 1672.

[2] En 1675, la retenue fut portée à trois deniers, et à quatre définitivement quelques années après.

[3] On trouve, à la date du 12 novembre 1670, un règlement du gouverneur de l'hôtel royal des Invalides pour les soldats y demeurant.

sation définitive des Invalides. Rien de plus noble et de plus franc que le préambule de cet édit, touchant hommage aux vétérans épuisés dans le service, appel confiant aux générations naissantes : « Il étoit bien raisonnable que ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la défense et le soutien de cette monarchie, et qui ont si utilement contribué au gain des batailles que nous avons remportées sur nos ennemis, aux prises de leurs places et à la défense des nôtres, et qui, par leur vigoureuse résistance et leurs généreux efforts, les ont réduits souvent à nous demander la paix, jouissent du repos qu'ils ont assuré à nos autres sujets, et passent le reste de leurs jours en tranquillité. » Voilà pour le passé; voici pour l'avenir. « Comme aussi rien n'est plus capable de détourner ceux qui auroient la volonté de porter les armes, d'embrasser cette profession, que de voir la méchante condition où se trouveroient ceux qui, s'y étant engagés et n'ayant point de bien, y auroient vieilli ou été estropiés, si l'on n'avoit soin de leur subsistance, nous avons pris la résolution d'y pourvoir. »

Louvois s'était fait nommer directeur et administrateur général de l'hôtel, titre substitué, par l'édit de fondation, à tous les futurs ministres de la guerre, que le fondateur intéressait ainsi d'avance à la perpétuité de son œuvre. Il en fit, jusqu'à sa mort, toutes les fonctions avec la dernière exactitude, béni de ces vétérans à qui, par une délicate pensée, il avait conservé, dans le repos, tous les honneurs de la guerre; par le costume, par l'organisation, par la discipline, ils étaient, ils se sentaient toujours soldats. Ils avaient à leur tête, sous la direction du ministre, un gouverneur, un état-major, des officiers. L'hôtel des Invalides n'avait rien d'un hôpital, c'était l'image d'une place de guerre.

Cependant beaucoup d'officiers nobles répugnaient à s'y faire admettre, quoiqu'ils fussent bien souvent dénués de ressources. Louvois trouva le moyen de secourir, sans la froisser, leur misère hautaine. Il y avait deux anciens ordres militaires dont on ne parlait plus, les ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Louvois les fit revivre, les réunit en un seul, par lettres royales du 4 février 1672, et s'en fit nommer chef, sous le titre modeste de grand-vicaire. Il compulsa leurs archives, rechercha les domaines qui leur avaient appartenu, les reprit à ceux qui s'en étaient emparés, et les distribuant en prieurés et commanderies, il en fit des récompenses avidement recherchées par les officiers nobles.

Telle a été l'œuvre de Louvois, du moins une partie de son œuvre. Il a refait l'armée; il a beaucoup exigé d'elle, mais il a beaucoup travaillé pour elle, pour son bien-être, pour sa discipline, pour sa bonne réputation, pour sa gloire. Depuis Louvois bien des progrès se sont accomplis; des institutions meilleures ont remplacé les siennes. Qu'importe? Son nom mérite de tenir une grande place dans notre histoire militaire, sa mémoire d'y être grandement honorée, ne serait-ce qu'à ce seul titre : il a fondé les Invalides.

CHAPITRE IV

Expédition française au secours de Candie assiégée par les Turcs — Le duc de Navailles. — Affaire du 25 juin 1669. — Mort du duc de Beaufort. — Canonnade du 24 juillet. — Rembarquement et départ des troupes françaises. — Hésitation de Louis XIV. — Projet d'une nouvelle expédition. — Capitulation de Candie. — Le duc de Navailles désavoué. — Fortification des places de Flandre. — Vauban. — Ses débuts. — Affaire des travaux de Brisach. — Erreur de Colbert. — Louvois protége et s'attache Vauban. — Rivalité de Vauban et du chevalier de Clerville. — Citadelle de Lille. — Citadelle d'Arras. — Fortifications de Dunkerque. — Rapports de Louvois et de Vauban. — Louvois visite les troupes et les places. — Importation de la houille. — Hostilité de Vauban contre Colbert. — Budget des fortifications pour l'année 1670. — Voyage de Louis XIV en Flandre. — Voyage de Louvois et de Vauban à Pignerol. — Visite de Louvois au duc de Savoie. — Séjour de Vauban en Piémont. — Affaires de Lorraine. — Traités de Vincennes, de Montmartre et de Marsal. — Camp de Saint-Sébastien. — La Lorraine envahie. — Fuite de Charles IV. — Résistance des Lorrains. — Rigueurs ordonnées contre eux. — Prise d'Épinal et de Châté. — Occupation indéfinie de la Lorraine. — Administration des pays conquis. — Discussion entre Louvois et le maréchal de Créqui. — L'intendant Charuel. — La guerre retardée. — Grands travaux de l'année 1671. — Voyage militaire de Louis XIV en Flandre. — Louvois dirige le mouvement des troupes.—Fraudes des officiers et des soldats. — Indignation de Vauban. — Vauban compose pour Louvois le *Mémoire pour servir d'instruction sur la conduite des siéges*. — La faveur de Louvois auprès de Louis XIV devient prépondérante.

Surprise dans l'enivrement du triomphe et dans l'attente de succès plus brillants encore, l'opinion publique, en France, avait mal accueilli la paix d'Aix-la-

Chapelle. Dans l'armée surtout, la douleur était violente; un grand nombre d'officiers, atteints par la réforme et mis à la suite des régiments conservés, enviaient la bonne chance de leurs camarades, qui avaient au moins un commandement à exercer sur des compagnies réduites, tandis qu'eux-mêmes, privés d'emploi, n'avaient plus à jouer que le triste rôle d'officiers sans troupes. Ils se plaignaient; c'était, pour Louis XIV et pour Louvois, non pas un motif d'alarme, mais un embarras, un déplaisir. La fortune, heureusement, leur offrit tout à propos le moyen de détourner ce zèle inquiet, « d'évaporer cette flamme. »

Depuis bien des années, les Turcs disputaient aux Vénitiens l'île de Candie; de progrès en progrès, ils s'étaient avancés jusque sous les murs de la place forte qui était la capitale de l'île; en ce moment même, au mois de mars 1669, le grand visir en pressait le siége avec des troupes nombreuses. La république appelait toute l'Europe à son aide. Lorsque le pape s'était naguère porté médiateur entre la France et l'Espagne, l'un des plus grands arguments qu'il avait fait valoir pour rétablir la concorde entre le roi Très-Chrétien et le roi Catholique, c'était la nécessité de réunir contre l'ennemi commun toutes les forces de la chrétienté. A peine la paix était-elle signée que le duc de Roannois et le comte de Saint-Paul[1] avaient obtenu du roi la permission de mener en Candie un grand nombre d'officiers réformés et de jeunes volontaires de la première no-

[1] Depuis duc de Longueville. On sait que le comte de La Feuillade avait pris le titre de duc de Roannois.

blesse [1]. Un gentilhomme français, le marquis de Saint-André Montbrun, s'y trouvait déjà ; il s'était fait, par ses talents et sa bravoure, une telle réputation parmi les Vénitiens, qu'il était devenu le premier de leurs chefs, sous les ordres du capitaine général Morosini. Aux volontaires, accueillis avec enthousiasme, l'ambassadeur de Venise et le nonce du pape pressèrent bientôt le roi d'ajouter un corps de troupes régulières et le concours de sa flotte. Louis XIV se laissa facilement persuader.

Dès que cette nouvelle se fut répandue dans l'armée, ce fut à qui solliciterait la faveur de faire partie de l'expédition. Le nombre des candidats éconduits surpassa de beaucoup celui des élus. Enfin, Louvois arrêta, comme il suit, le contrôle du corps expéditionnaire : deux cents officiers d'infanterie sans troupes, un détachement de cinq cents hommes des gardes françaises, un autre détachement de deux cent vingt-quatre mousquetaires [2], cinquante-sept compagnies d'infanterie, tirées de douze régiments, et trois compagnies de cavalerie [3]. L'état des munitions et du matériel de guerre comprenait cent milliers de poudre, quarante milliers de plomb, trente milliers de mèche, vingt mille grenades, quantité d'armes et d'outils, et plus de quatorze cents tentes. La dépense pour les vivres, outre le pain de munition, s'élevait à cent

[1] Le marquis de Sévigné était du nombre. — Voir la lettre de sa mère à Bussy-Rabutin, du 18 août 1668.

[2] 106 de la première compagnie, 118 de la seconde.

[3] Louvois aux gouverneurs, 20 février 1669. *D. G.* 231

soixante-dix mille livres environ [1]. Le duc de Navailles, général en chef, avait sous ses ordres un maréchal de camp, M. Lebret; trois brigadiers, le comte de Choiseul, le marquis de Dampierre et le marquis de Maulevrier, frère de Colbert; un intendant, M. Delacroix; et pour commissaire général des vivres, le munitionnaire Jacquier. L'instruction dressée par Louvois pour le duc de Navailles, sous la date du 2 avril 1669, lui recommandait de faire en sorte que les Français eussent partout la droite sur les Vénitiens, et lui donnait expressément le pouvoir de faire rembarquer les troupes « en cas que la place fût réduite à pouvoir être emportée d'assaut, et qu'il n'y eût aucune apparence que le nombre d'hommes qui seroit dedans pût résister à ceux qui l'attaqueroient [2]. » Après son arrivée à Toulon, le duc de Navailles passa, dans le plus minutieux détail, l'inspection de sa petite armée ; les hommes étaient excellents, mais les capitaines ne s'étaient pas assez préoccupés de l'équipement et du costume ; le général vit avec peine que la plupart des soldats manquaient de linge et de souliers ; il prit soin de leur en faire distribuer [3].

La flotte, commandée par le duc de Beaufort, ami-

[1] Jacquier à Louvois, 20 avril 1669. — Voici le détail des vivres : lard, 141,538 livres ; fromage de gruyère, 91,700 ; riz, 90,000 ; pois, 300 setiers ; fayolles, 800 quintaux ; merluche, 400 quintaux ; vin, 2,000 muids ; beurre et saindoux, 15,000 livres. Total de la dépense, 169,980 l. 10 s. *D. G.* 238.

[2] *D. G.* 232.

[3] Navailles à Louvois, 2 juin 1669 : « J'entre dans un si grand détail pour secourir le soldat de chemises et de souliers, que j'ai vu leur misère toute nue ; les soldats ne sont pas bien vêtus. » *D. G.* 238.

ral de France, et, sous lui, par le comte de Vivonne, général des galères, se composait de vingt-deux vaisseaux de guerre et de charge, de douze galères et de trois galiotes. Elle mit à la voile le 5 juin, emportant le corps expéditionnaire, dont l'effectif réel était de six mille hommes à peu près [1]. Le beau temps favorisa la traversée, qui se fit avec une rapidité jusqu'alors sans exemple : quatorze jours après son départ, la flotte jetait l'ancre, le 19 juin, en vue de Candie. Un seul vaisseau manquait au rendez-vous; des avaries l'avaient forcé de rentrer à Toulon; c'était, par malheur, celui qui portait le matériel d'hôpital, les médecins et les chirurgiens de l'armée. Le débarquement, gêné par le canon de l'ennemi, qui battait l'entrée du port, ne pouvait se faire avec sûreté que de nuit ; commencé le 20 au soir, il ne fut achevé que le 24 au point du jour.

On s'était attendu à trouver une place fortement attaquée, mais aussi vigoureusement défendue ; le désappointement fut cruel. Ce n'est pas que les Vénitiens ne fissent très-bonne contenance ; mais ils étaient tout au plus six mille hommes au lieu de quatorze mille, ainsi que l'avaient affirmé le nonce et l'ambassadeur de Venise; la ville s'effondrait sous les bombes, qui ne laissaient de sécurité nulle part; en moyenne, et sans compter les pertes extraordinaires

[1] Il y a trois états, tous les trois envoyés à Louvois comme officiels et qui sont loin de s'accorder : 1° le duc de Navailles écrit, le 2 juin, qu'il y a 5,800 officiers et soldats, sans compter les valets et gens inutiles; 2° l'intendant Delacroix écrit, le 3, qu'il y a 629 officiers, 6,440 soldats, 54 volontaires et 151 valets ; 3° le commissaire Lenfant écrit, le 7, qu'il y a 683 officiers, 5,744 soldats et 255 valets. *D. G.* 238.

des sorties ou des attaques, le feu seul de l'artillerie enlevait aux assiégés cinquante hommes par jour ; tous les canonniers vénitiens avaient été tués ou blessés ; enfin, les Turcs étaient déjà maîtres du bastion Saint-André, en arrière duquel il avait fallu construire à la hâte un retranchement improvisé.

Dès le 22 juin, l'intendant Delacroix écrivait: « Le sentiment universel est que l'on ne peut secourir la place que par une affaire générale. » En effet, à peine les dernières troupes avaient-elle été mises à terre, le 24 au matin, que les généraux alliés se réunissaient en conseil et décidaient de tenter, dès la nuit suivante, une grande sortie par la porte Sabioniera. C'était là que se trouvait l'attaque secondaire des Turcs, la plus éloignée du gros de leurs forces, massées devant le bastion Saint-André, et la plus rapprochée en même temps de la mer; circonstance doublement favorable, puisqu'elle permettait d'isoler et de surprendre, sous les feux croisés de la place et de la flotte, la portion la moins considérable de l'armée assiégeante. Nul ne doutait du succès, et, comme conséquence, de la levée très-prochaine du siége. La seule condition était d'agir rapidement et en nombre. Aux six mille hommes du duc de Navailles, le duc de Beaufort en joignait quinze cents des troupes de marine ; Morosini avait d'abord offert quatre mille Vénitiens ; quelques heures après, il n'en offrait plus que trois mille ; le soir venu, il se déclara hors d'état d'en faire marcher un seul, l'attitude des Turcs étant devenue, dans la journée, plus menaçante à l'attaque de Saint-André. On lui demanda seulement quatre cents travailleurs pour combler les

tranchées, bouleverser les batteries et enclouer les pièces; il les promit.

Pendant la nuit, le duc de Navailles fit ses dernières dispositions; les troupes sortirent de la place et se formèrent en silence; un seul bataillon fut laissé en réserve, pour protéger la retraite. Le 25, au point du jour, le signal fut donné; en quelques instants, les lignes furent envahies, les retranchements escaladés, deux redoutes, trois batteries occupées; les Turcs, épouvantés de cette furie, ne firent pas d'abord grande résistance; beaucoup se jetèrent à la mer. Mais comme, selon la remarque de l'intendant Delacroix, « les Turcs se rallient très-facilement et qu'ils reviennent à la charge aussi promptement qu'ils ont fui, » d'assaillis qu'ils étaient, ils devinrent assaillants à leur tour. Pendant deux heures, ils s'efforcèrent de reconquérir les ouvrages où les Français n'avaient pas encore eu le temps de se retrancher. A chaque instant il leur arrivait des renforts du camp du grand visir. Le duc de Navailles s'étonnait de ne pas entendre le canon de la flotte, dont les boulets, balayant le rivage, auraient dû empêcher toute communication entre les deux parties de l'armée turque; la flotte se taisait, d'abord parce que le vent l'avait forcée de s'éloigner de la côte, et puis aussi parce que son chef, le duc de Beaufort, emporté par une ardeur imtempestive, avait déserté son poste d'amiral pour jouer, à terre, un rôle d'aventure. M. de Navailles, dont les troupes avaient assez à faire de se soutenir contre un ennemi de plus en plus nombreux, s'étonnait aussi de ne point voir à l'œuvre les travailleurs promis par

le général vénitien; on les attendit vainement; ils ne vinrent pas.

Cependant rien n'était perdu; si les Français ne faisaient plus de progrès, ils se maintenaient avec fermeté, lorsque tout à coup retentit un fracas épouvantable, comme l'éruption soudaine d'un volcan. C'était vingt-cinq milliers de poudre, le magasin d'une batterie, qui, par l'imprudence d'un mousquetaire, éclataient précisément sous les pieds du bataillon des gardes françaises. Ceux qui ne furent pas emportés par l'explosion ou ensevelis sous les décombres, s'imaginant que les Turcs avaient miné tous leurs ouvrages, s'enfuirent dans la dernière épouvante; de proche en proche, la panique gagna les autres corps, qui se renversèrent les uns sur les autres. Vainement le duc de Navailles, les généraux, les officiers, se jetèrent en avant pour donner aux soldats le temps de se remettre et de se rallier; tout fut inutile. A la vue de ce désordre, les Turcs, hurlant le nom du prophète, firent une charge décisive jusque sous les remparts de la place; avec un peu plus d'audace, ils y seraient entrés pêle-mêle avec les fuyards. Lorsque le duc de Navailles voulut connaître l'étendue de ses pertes, cinq cents hommes, la plupart officiers, manquèrent à l'appel [1]. On n'a jamais su ce qu'était devenu le duc de Beaufort; les Turcs eux-mêmes n'en purent donner aucune nouvelle. Il avait voulu combattre en aventurier; il périt en aventurier.

[1] Louvois y perdit un frère de sa femme, Jacques de Laval-Boisdauphin.

Cette fatale journée refroidit l'ardeur des troupes françaises ; elles perdirent la confiance, la supériorité morale qu'elles avaient gagnée sur les Turcs à la bataille de Saint-Gothard. Le rapport que le duc de Navailles adressait au roi se terminait ainsi : « Votre Majesté ne sauroit se représenter les efforts des ennemis, leur puissance dans la dépense qu'ils font, et leur patience; et, s'ils viennent à bout de cette place, la chrétienté verra bientôt la faute qu'elle a faite de n'avoir pas arrêté une nation, laquelle, si elle a une fois autant de savoir-faire que de courage et de patience, sera capable d'aller bien loin. Leur politique est extrêmement périlleuse ; ils châtient avec justice et récompensent de même. J'ai vu faire des actions à des particuliers, dans l'occasion passée, qui doivent faire estimer ces gens-là [1]. » Il jugeait Candie perdue : « Cette place, disait-il, est assurément affreuse à voir ; elle est labourée du canon, des bombes et des pierres, à tel point qu'elle n'a presque plus de forme. » Le 1[er] juillet, les Vénitiens reçurent quelques munitions de guerre et quinze cents Allemands, envoyés par le duc de Bavière ; ce n'était pas assez pour reprendre l'offensive. On se contentait de faire, de temps à autre, quelques petites sorties pour éclairer les abords de la place, et de veiller sur les brèches, qui devenaient de jour en jour plus considérables. En perdant leur énergie morale, les troupes françaises avaient perdu aussi leur énergie physique ; le nombre des malades augmentait rapidement.

Depuis la disparition du duc de Beaufort, le comte de

[1] Navailles au roi, [illegible] juillet. — Delacroix à Louvois, 2 juillet. *D. G.* 238

Vivonne avait pris le commandement de la flotte ; de concert avec les commandants des galères de Malte, du pape et de Venise, il résolut de tenter l'effet d'un bombardement général sur le camp du grand visir. Le 24 juillet, les escadres alliées vinrent s'embosser devant la plage, à demi-portée de canon. « L'on ne sauroit se figurer, écrivait Delacroix, le tintamarre qui dura trois heures, avec une si grande terreur des ennemis, qu'ils demeurèrent, pendant toute l'action, le ventre en terre, dans le fond de leurs tranchées. » Bruit inutile ; les Turcs eurent, cette fois encore, plus de peur que de mal. Ce n'est pas tout ; le même désastre qui avait frappé l'armée de terre, un mois auparavant, jeta la consternation dans la flotte. Pendant la canonnade, le feu prit, on ne sait comment, au vaisseau amiral, la *Thérèse;* il sauta ; non-seulement les trois ou quatre cents hommes qui le montaient périrent tous, mais encore les débris de l'explosion tuèrent ou blessèrent soixante hommes sur une galère voisine, qui se trouvait être la *Réale*, occupée ce jour-là par l'état-major du comte de Vivonne, lui-même fut renversé au milieu des forçats [1].

Deux jours après, les Turcs livrèrent aux ouvrages de Sabioniera, gardés par les troupes françaises, un assaut furieux qui dura trois heures ; ils furent repoussés. « Je crois, écrivait au roi M. de Navailles, que les gens qui verront la fin de cette affaire pourront être utiles au service de Votre Majesté ; mais il faut, avec les Vénitiens, une patience qui soit au delà

[1] Navailles au roi, 3 août. — Delacroix à Louvois, 4 août.

de la françoise[1]. Depuis trente ans que j'ai l'honneur de servir Votre Majesté, disait-il quelques jours après, je n'ai jamais reçu tant d'amertumes que depuis que je suis avec MM. les Vénitiens, me faisant bien plus de peine que les autres ennemis que nous avons sur les bras[2]. » Les Vénitiens, de leur côté, ne se plaignaient pas moins des Français; entre eux, la mésintelligence était au comble; ils s'accusaient mutuellement de leurs communs mécomptes. Delacroix racontait que les Vénitiens s'étaient laissé voler par les Turcs, en plein jour, une pièce de canon qui était en batterie sur la brèche; si les Français n'étaient accourus, disait-il, les Turcs étaient maîtres de la ville[3].

Le 20 août, Louvois, qui venait seulement de recevoir le rapport du duc de Navailles sur la malheureuse affaire du 25 juin, lui répondait que, quel que fût le déplaisir de Louis XIV, il n'entendait pas le rendre responsable d'un accident fâcheux; bien au contraire, ajoutait-il, le roi a dit publiquement « que si l'action n'a pas réussi comme vous l'aviez projeté, ce n'est pas que l'on y eût pu faire quelque chose que vous n'y eussiez fait, ni apporter plus de précautions pour empêcher les malheurs qui pouvoient arriver. Sa Majesté espère que vous n'oublierez rien pour la conservation de ce qui vous reste de troupes, et que, sans rien faire qui puisse faire tort à l'honneur de Sa Majesté et de la nation, vous prendrez tous les expédients praticables

[1] Navailles au roi, 3 août
[2] Navailles au roi, 20 août
[3] Delacroix à Louvois, 20 août.

pour lui ramener ici tout le plus de gens que vous pourrez, après la perte de Candie. » Le jour même où Louvois écrivait au duc de Navailles cette importante dépêche, le duc de Navailles prenait, sous sa responsabilité, une résolution plus importante encore; il se décidait à retirer les troupes du roi avant la perte de Candie, parce que, suivant la teneur expresse de ses instructions, il voyait la place réduite à pouvoir être emportée d'assaut, et parce qu'il n'y avait aucune apparence que le petit nombre de ses défenseurs pût résister au grand nombre des assaillants. « J'ai fait faire une revue des troupes qui nous restent, écrivait-il au roi; j'ai trouvé trois mille hommes en état de servir, quinze cents blessés ou malades; le reste a été tué[1]. »

Il fallait se retirer sans plus attendre; c'était l'avis du conseil de guerre; c'était l'avis du comte de Vivonne, qui avait formellement déclaré au général en chef que la flotte ne pouvait pas demeurer plus longtemps dans une mer dangereuse, et qu'il lui restait tout au plus assez de vivres pour ramener les troupes à Toulon. Les Vénitiens eux-mêmes, en protestant que le départ des Français serait le signal de la capitulation, ne s'apercevaient pas qu'ils justifiaient la résolution du duc de Navailles, puisqu'ils avouaient que la place n'était plus tenable. On commença par embarquer les blessés et les malades, puis les hommes valides, par détachements. Dès que les Turcs, trompés par de faux avis, crurent qu'il ne restait plus de Français à Candie, ils donnèrent l'assaut aux brèches des deux attaques;

[1] Navailles au roi, 20 août.

mais ils trouvèrent encore trois bataillons d'élite que M. de Navailles avait eu soin de laisser à terre jusqu'au dernier moment. Ces bataillons, humiliés de l'affront qui avait entaché, au début, l'honneur des armes françaises, avaient juré de laver leurs drapeaux dans le sang des Turcs; ils tinrent parole. Après ces terribles adieux, ils quittèrent Candie, attristés d'y laisser morts un si grand nombre de leurs camarades, mais satisfaits de les avoir vengés; pas un d'eux ne regrettait de se séparer des Vénitiens. Quand la flotte mit à la voile, le 31 août, un secours de quatorze cents Italiens, avec des munitions de guerre, venait d'entrer dans le port.

En France, il faut le reconnaître, personne, si ce n'est Louvois peut-être, ne s'attendait à un si prompt retour. Le roi même, sur les pressantes instances du nonce et de l'ambassadeur de Venise, n'était pas éloigné d'envoyer à Candie un nouveau corps d'armée, sous le commandement du maréchal de Bellefonds; déjà il avait autorisé le maréchal à lever, au nom du pape, un régiment d'infanterie de quinze cents hommes, et les officiers réformés à prendre parti dans ce régiment[1]. Sur ces entrefaites, Louvois reçut les dépêches de Candie, annonçant le prochain départ des troupes françaises; il accompagnait le roi dans un voyage à Chambord; les ministres étaient restés à Saint-Germain. Louis XIV hésitait. Que faire? Que répondre aux reproches du pape et des Vénitiens? Par son ordre, Louvois écrivit à Le Tellier, le 16 septembre : « J'ai

[1] Louvois aux gouverneurs, 30 août. — M. de Tracy, capitaine aux gardes, devait être colonel de ce régiment.

lu au roi toutes les dépêches qu'a apportées le courrier de Candie. Je vous adresse celles de M. le duc de Navailles et de M. Delacroix, afin que vous vous assembliez, au plus tôt que vous pourrez, avec M. de Lionne et M. Colbert, et que vous envoyiez à Sa Majesté vos avis sur ce que vous croyez qu'elle doive répondre à l'ambassadeur de Venise et au nonce du pape, si, comme elle en est persuadée, ils viennent lui faire des plaintes du retour de M. de Navailles et lui demander de nouveaux secours. Sa Majesté est persuadée qu'il leur faut répondre que, les galères et les vaisseaux n'ayant plus de vivres que ce qu'il leur en falloit pour revenir, M. le duc de Navailles n'a pas pu, suivant ses instructions, s'empêcher de se rembarquer; que tout ce qu'elle peut faire, c'est de diligenter la levée du régiment qui se fait sous le nom du pape, et, quoique Sa Majesté juge par ce que M. de Navailles et M. Delacroix écrivent que Candie ne pourra pas durer jusqu'à l'arrivée dudit régiment, elle ne laisse pas d'estimer qu'il est de son service de laisser continuer la levée, dont la dépense est faite[1]. » Quatre jours après, le 20 septembre, nouvelle dépêche; les ministres ont parlé; le roi a pris son parti; le duc de Navailles sera désavoué, le maréchal de Bellefonds nommé à sa place, un nouveau secours envoyé à Candie. « Il est arrivé ce matin, disait Louvois, un courrier chargé d'une lettre de M. l'ambassadeur de Venise et d'une du nonce pour Sa Majesté, toutes deux pour l'exciter à fortifier le secours qu'elle avoit résolu d'envoyer en Candie, sous

[1] *D. G.* 235.

le commandement de M. le maréchal de Bellefonds. Sur quoi, Sa Majesté, après avoir entendu la lecture de votre mémoire du 19 de ce mois, a résolu de faire assembler en Provence trois cents hommes du régiment des gardes françoises, dix compagnies de celui de Plessis-Praslin, quatre compagnies de Lyonnois, et six qu'elle envoie ordre de lever incessamment, pour, avec les quinze cents hommes du régiment qui se lève sous le nom du pape, faire trois mille quatre cents hommes. De quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous informer, et de vous dire en même temps, qu'elle a cru ne pouvoir se disculper avec succès dans le monde du retour de M. de Navailles qu'en faisant aller ses troupes en Candie; qu'elle espère que la résolution qu'elle a prise persuadera entièrement le public que la nécessité des vivres a fait prendre à M. le duc de Navailles celle de se rembarquer, sans qu'il en eût aucun ordre du roi; et qu'ainsi, quand Sa Majesté a fait promettre au pape qu'elles y demeureroient jusqu'à la fin de novembre, elle a eu dessein que cela s'exécutât. Vous prendrez, s'il vous plait, la peine d'informer de ce que dessus MM. de Lionne et Colbert[1]. »

Une quinzaine s'est écoulée; nouvelle péripétie. On apprend que, cinq jours après le départ des troupes françaises, et malgré l'arrivée des quatorze cents Italiens qui les ont remplacées, Candie a capitulé, le 5 septembre. L'armement qu'on prépare est donc inutile. Reste cependant une question grave : le duc de Navailles sera-t-il, oui ou non, désavoué? Après une

[1] Louvois à Le Tellier, 20 septembre. *D. G.* 235.

pénible traversée de trente-six jours, le duc est arrivé à Toulon; il s'est empressé d'écrire à Louis XIV et à Louvois pour justifier sa conduite. « Les Vénitiens, dit-il, ont écrit dans tous les lieux où ils ont correspondance que je dois avoir le col coupé ou une prison perpétuelle. » Ces prédictions le touchent peu, mais il demande s'il ne serait pas à propos de rétablir la vérité par une relation publique de l'expédition de Candie[1]. Louvois lui répond, le 11 octobre, que le roi, convaincu par ses explications, lui permet d'éclairer aussi le public, si ce n'est sur la permission même qu'on lui donne. La dépêche entre dans le curieux détail des ménagements qu'il faut garder : « Sa Majesté, y est-il dit, a été informée des motifs que vous avez eus de faire rembarquer ses troupes, dont elle a paru très-satisfaite. Elle trouve bon que vous donniez au public une relation de tout ce qui s'est fait en Candie, qui justifie le peu qu'il a paru dans le monde que ses troupes ont fait pour la délivrance de la place, et la résolution que l'on a prise de les rembarquer. Elle souhaite seulement qu'en rejetant la faute sur les Vénitiens, comme vous ne pouvez pas vous empêcher de le faire, vous épargniez la république, tant que faire se pourra, faisant voir que les manquements de leurs paroles sont venus plutôt du peu de moyens qu'ils avoient de les tenir que d'aucune mauvaise volonté. En tout cas, il faut que cette relation soit construite de manière qu'il ne semble point qu'elle ait été faite par permission du

[1] Navailles au roi, 5 octobre. — Navailles à Louvois, 5 et 9 octobre. *D. G.* 238. — Il apprend à Louvois que l'intendant Delacroix est mort, en mer, d'une attaque d'apoplexie; lui-même est à peu près paralytique.

roi, et qu'elle paroisse si promptement, que l'on ne croie pas que vous ayez eu le temps d'apprendre ses sentiments sur ce qu'elle contiendra. »

Ainsi Louis XIV ne désavouait pas le duc de Navailles; il l'avouait même en confidence, mais il n'osait l'avouer publiquement; il se taisait. C'était assez pour déchaîner contre le duc, à la suite du nonce et de l'ambassadeur de Venise, tous les envieux, tous les rivaux, tous les esprits chagrins, tous les critiques de cour. Naguère on avait opposé le comte de La Feuillade au comte de Coligny; de même, on opposait au duc de Navailles le marquis de Maulevrier, le frère du contrôleur général, du ministre de la marine, du tout-puissant Colbert. « J'avoue, disait M. de Navailles, que je croyois que l'état où m'avoit mis la fortune ne me devoit pas attirer d'envieux, et que ces messieurs, qui ont tous les honneurs et les grades du royaume sur leurs têtes et dans leurs familles, ne devoient pas s'élever contre une personne qui a servi toute sa vie avec un peu de réputation, et qui n'a d'autre récompense que celle de se l'être conservée. M. de Saint-André Montbrun a envoyé des relations en France qui sont pleines de venin et de folies; entre autres particularités, il met que de tous les François qui ont passé en ce pays-là, il n'a reconnu à personne du mérite et du talent qu'à M. Colbert [de Maulevrier], tout le reste étant indigne de son estime. Je crois qu'il y a quelque chose de dérangé dans sa cervelle[1]. »

Si le duc de Navailles écrivait aussi librement à Lou-

[1] Navailles à Louvois, 18 octobre. *D. G.* 238.

vois, c'est qu'il savait que Louvois avait toujours été son plus zélé défenseur, et que l'aveu secret de Louis XIV était une victoire bien modeste, mais bien disputée, de l'influence du jeune secrétaire d'État sur des influences rivales. Victoire de huit jours! Louvois s'éloigne un instant de la personne du roi; aussitôt la cabale vénitienne s'agite, menée par Colbert; Louis XIV est circonvenu, obsédé, forcé; on lui arrache enfin un désaveu public; le duc est exilé dans ses terres. Le 27 octobre, M. de Navailles écrit à Louvois : « Je me suis bientôt aperçu de votre absence de la cour, par les ordres que j'ai reçus du roi pour me rendre à une de mes maisons, pour y attendre ses commandements[1]. »

Ainsi se termine cette comédie d'intrigue où le personnage de Louis XIV ne se distingue pas assez peut-être par la suite des idées ni par la fermeté du caractère; il va de Colbert à Louvois, donnant toujours raison au dernier qui lui parle. Que Louvois revienne, la disgrâce du duc de Navailles ne sera pas de longue durée, non plus que le triomphe de Colbert. Pour recouvrer son influence, pour l'accroître, pour la mettre hors de pair, Louvois n'aura qu'à rendre compte au roi du voyage qu'il vient de faire en Flandre, de ces grands travaux de fortification, garantie des conquêtes passées, ou de cette armée que Martinet discipline, instrument des conquêtes à venir. Lorsque, arrêté un moment dans son essor par les négociations de Saint-Germain, en 1668, Louvois écrivait à son père : « Je

[1] Navailles à Louvois, 27 octobre. *D. G.* 238

me dispose l'esprit à voir arriver la chose du monde que je souhaitois le moins, et à chercher des expédients de plaire au roi autant en paix que j'ai eu dessein de le faire pendant la guerre[1]; » il n'avait pas besoin de chercher bien longtemps ni bien loin, ces expédients, il les avait sous la main. On a déjà vu la réforme de l'armée; on va voir les grands travaux de Flandre.

Ces travaux avaient été entrepris pendant la guerre même, aussitôt après la campagne de 1667. Une citadelle devait être construite à Lille. A qui Louvois avait-il confié la direction de ce grand ouvrage? S'il n'avait consulté que l'opinion et les précédents, il n'aurait eu ni hésitation ni choix à faire : il se serait adressé d'emblée au seul homme dont le nom fît alors autorité dans la fortification, et qui fût en possession d'y régner comme sur un domaine exclusif, au chevalier de Clerville. Mais, parce que le chevalier de Clerville était ou passait pour être le premier ingénieur de son temps, Louvois ne croyait pas que son mérite fût infaillible, ni qu'il fût en état de conduire à la fois les travaux de son département et ceux du département de Colbert. Louvois avait donc résolu de s'attacher personnellement un ingénieur, qui fît dans la fortification des réformes intelligentes, comme celles qu'il faisait lui-même dans l'armée. Habile à distinguer les hommes, il avait reconnu et choisi Vauban. Vauban, pauvre et de très-petite noblesse, s'était fait lui-même. Longtemps « diacre de M. de Clerville, » comme il disait plaisamment, il venait de se révéler maître, à

[1] Louvois à Le Tellier, 18 avril 1668. *D G.* 213

trente-quatre ans, aux siéges de Tournai, de Douai et de Lille, qu'il avait conduits en chef, sous les yeux de Louis XIV et de Louvois. C'était à lui de rendre désormais imprenables les places qu'il avait prises. Le 14 octobre 1667, il adressait à Louvois un projet pour la citadelle de Lille[1]. Le même jour, Louvois écrivait à l'intendant Charuel : « Le sieur Vauban est assurément capable de bien servir; mais il n'est pas inutile de l'exciter à bien faire. Vous lui témoignerez qu'il doit mettre en pratique son industrie pour faire faire les ouvrages à bon marché et très-promptement, afin que l'on puisse faire voir au roi que les mauvais offices qu'on lui a rendus sur cela sont mal fondés[2]. » Qui donc lui avait rendu ces mauvais offices? L'intendant d'Alsace, un cousin de Colbert.

En 1665, Vauban avait été chargé des fortifications de Brisach. Bien que les ingénieurs n'eussent à s'occuper que de la direction des travaux, et non point de l'entreprise, c'était le plus souvent en leur nom qu'étaient dressées les ordonnances de payement. C'était de leur nom qu'ils signaient les quittances, de sorte qu'en fait ils étaient comptables, justiciables de la chambre des comptes, et responsables, devant elle, des fraudes ou des fautes des entrepreneurs. Or, malgré la vigilance et le zèle de Vauban, l'entrepreneur de Brisach avait été infidèle à ses engagements; et, comme Vauban n'avait pas eu le bonheur de plaire à l'intendant d'Alsace, c'était à lui que ce tout-puissant personnage prétendait en faire porter la peine. Vauban était

[1] *D. G.* 209.
[2] *D. G.* 206.

pauvre et fier; s'il ne regardait pas à la perte de sa petite fortune, il regardait à la perte de sa carrière, de son avenir, de sa considération, de son honneur. L'intendant d'Alsace avait juré sa ruine. Inflexible contre les malversateurs, et trompé par les arguments spécieux de son cousin, Colbert poursuivit Vauban; si Vauban n'avait trouvé un protecteur, il était perdu. Mais pour Louvois, l'occasion était trop belle d'arracher à Colbert cette victime glorieuse, un homme de génie.

Louvois sauva facilement l'honneur, mais non sans peine la petite fortune de Vauban. Le 15 janvier 1671, il lui écrivait : « Je suis bien aise que vous ayez mis votre affaire d'Alsace en état d'être terminée, parce qu'il y a deux jours que le roi ordonna à M. Colbert d'expédier les décharges qui vous sont nécessaires pour faire que l'on ne vous puisse rien demander pour tout ce qui s'est fait depuis votre départ de Brisach, et pour que les ouvrages faits pendant que vous y avez été soient reçus et qu'il vous en soit donné une autre décharge en bonne forme. J'aurai soin de solliciter l'expédition, et chargez seulement un homme d'affaires de me voir de deux jours l'un, afin que je puisse lui demander les éclaircissements dont j'aurai besoin[1]. » — « Les ordonnances que l'intendant d'Alsace doit signer en la place des vôtres, que j'ai retirées, sont présentement chez M. Colbert, lui mandait-il encore le 11 mars ; ainsi je me propose de vous apporter toutes les quittances que vous avez signées, touchant les ouvrages de Brisach, et, en les brûlant, vous vous mettrez hors d'état de pouvoir jamais être recherché en cette affaire. » Enfin, le 16 septembre : « J'ai reçu aujourd'hui, après deux ans de sollicitations, tout ce que je pouvois désirer pour finir votre affaire d'Alsace, de la plus avantageuse manière que les gens les plus entendus en ces faits-là aient pu souhaiter. Ainsi me voilà acquitté de la parole que je vous ai donnée, il y a si longtemps, et vous sorti sans retour d'une affaire qui, par quelque autre voie que l'on eût pu prendre, auroit toujours été sujette à beaucoup d'incidents qui vous auroient pu ruiner et votre famille [1]. »

[1] Louvois à Vauban, 19 février : « Je commencerai celle-ci par vous dire que voyant que le retour du roi à Saint-Germain étoit reculé de quatre ou cinq jours, j'allai hier à Paris où je parlai à fond à M. Colbert de votre affaire. » — 25 février : « Depuis cette lettre écrite, j'ai vu M. Colbert qui est convenu de ce que je lui ai proposé. Ainsi je ne perdrai aucun temps à exécuter ce que je vous ai dit, et vous n'avez plus que faire de vous mettre en peine de rien. »

L'intérêt, qui avait d'abord rapproché Louvois et Vauban, celui-ci pour se faire un protecteur, celui-là pour se faire une créature, a-t-il servi longtemps de règle à leurs rapports ? Non, sans aucun doute. Un plus noble sentiment, une amitié sincère, profonde, inaltérable, a bientôt uni ces deux hommes, ces deux grands esprits. Qu'on ne s'arrête pas à quelques brusqueries de l'un, à quelques boutades de l'autre, boutades et brusqueries familières, passagères effervescences qui ne troublaient pas plus la sérénité de leur affection que certains éclairs d'été ne troublent la sé-

[1] Voir encore les lettres de Louvois à Vauban, des 1er mars et 22 juillet 1671.

rénité du ciel, eux-mêmes n'y prenaient pas garde.

Vauban, tout généreux qu'il était, ne pardonna pas à l'intendant d'Alsace; blessé dans ses sentiments les plus délicats, il se vengea par représailles: « M. l'intendant d'Alsace, écrivait-il à Louvois, est sorti de Brisach comme il y a régné, mais non pas comme il y est entré; c'est-à-dire que, la veille qu'il en est parti, il a forcé le péage, de son autorité pure et privée, à mille écus qu'il a eu la bonté de se faire payer avant de partir; qu'il a fait distribuer le vin qu'il avoit en cave pour sa provision, aux cabaretiers de la ville, sur le pied d'un certain prix imposé à sa discrétion; qu'il n'a payé ni chandelier, ni boucher, ni boulanger, etc.; qu'il est sorti avec quantité de chariots chargés de très-beaux meubles qu'il n'y avoit point amenés, dont il a fait parade avant partir. Je tiens cette nouvelle d'un homme qui est sur les lieux, et qui assurément n'est pas un menteur [1]. »

Quant à Colbert, il reconnut trop tard l'erreur qu'il avait commise en cédant trop légèrement aux instigations de son cousin; quoi qu'il fît pour ramener Vauban, il n'y réussit pas. Vauban, sollicité par Colbert, mit à son service tout son art, toute sa science, tout son génie; mais il ne sortit jamais avec lui du personnage officiel; avances, insinuations, flatteries, tout ce qui venait de Colbert le laissait froid et respectueusement dédaigneux [2]. C'était à Louvois qu'il ouvrait son cœur;

[1] Vauban à Louvois, 21 octobre 1671. *D. G.* 262.

[2] Il est certain que Vauban communiquait d'abord à Louvois les rapports et les projets qu'il faisait pour Colbert. Le 30 décembre 1670, Louvois écrit à Vauban: « Vous me demandez si je crois que vous puissiez

c'était avec lui qu'il mettait sa verve à l'aise; c'était pour lui qu'il laissait couler toutes les richesses de son imagination, toutes les générosités de son âme; c'était à lui qu'il recommandait avec confiance ses innombrables protégés. Il croyait lui payer ainsi sa dette de reconnaissance.

Louvois n'avait pas eu seulement à défendre contre Colbert la probité de Vauban; il avait eu, tâche plus difficile, à soutenir son autorité naissante contre la vieille autorité du chevalier de Clerville. La citadelle de Lille, et, par suite, tous les travaux de Flandre, étaient le prix du combat. Vauban n'affectait pas de fausse modestie; il se croyait et se déclarait franchement supérieur à celui qui, naguère, était son maître. « M. le marquis d'Humières, écrivait-il à Louvois, nous mène présentement, M. le chevalier de Clerville et moi, sur le lieu choisi pour la citadelle, pour voir si nous pourrons concilier nos opinions; j'espère qu'il se pourra réduire aux miennes, parce que j'ai des raisons fort avantageuses [1]. » Louis XIV donna la préférence au projet de Vauban, qui n'abusa pas de son

parler franchement à M. Colbert sur ce que vous voyez à Saint-Quentin où vous croyez que les dépenses sont au double de ce qu'elles devroient être, avec de grandes apparences de friponnerie. Pour vous pouvoir répondre précisément là-dessus et vous donner un bon conseil, il faut que je sache de quoi il est question, et, pour cela, mandez-moi en quoi consiste le désordre et ce en quoi vous pensez que l'on pourroit pratiquer plus d'économie que l'on ne fait; après quoi je vous écrirai sur-le-champ ce que vous devrez faire et la manière dont vous devrez mander la chose à M. Colbert. » *D. G.* 249 — 1er janvier 1671: « J'ai reçu la copie de la lettre écrite à M. Colbert sur Saint-Quentin. » — 15 janvier 1671: « J'ai fait rendre à M. Colbert la lettre que vous lui avez écrite, et vous renvoie celle que vous m'aviez adressée de lui » *D. G* 254.

[1] 15 octobre 1667. *D. G.* 209.

triomphe; il permit à son rival malheureux une dernière et puérile consolation d'amour-propre: « Le chevalier de Clerville fit, avant de partir, moi présent, planter une douzaine de piquets à l'aventure, seulement pour dire qu'il avoit tracé la citadelle; mais la vérité est qu'il n'y en a pas un qui puisse servir [1]. » Désormais Vauban fut chargé de la direction de tous les travaux en Flandre [2]. Voici ce que Louvois écrivait à l'intendant Charuel: « Vous pouvez laisser discourir M. le chevalier de Clerville sur tout ce qu'il estime à faire dans les places. Comme il parle fort bien et qu'il y prend plaisir, vous pourrez le laisser dire; mais ne faites jamais rien de tout ce qu'il dira que vous n'en ayez ordre d'ici ou que le lieutenant général [3] ne le désire absolument [4]. »

Évincé de la Flandre, qui était une terre nouvelle, M. de Clerville se replia sur les places de l'ancienne frontière. Louis XIV voulait qu'Arras eût, comme Lille, une citadelle; M. de Clerville fit un projet; un autre ingénieur, d'Aspremont, en fit un second; Louvois renvoya le tout à Vauban, qui, de son côté, s'était mis à l'œuvre. « J'ai reçu, lui mandait Louvois, l'avis du chevalier de Clerville sur Arras, si ce qu'il m'a

[1] Vauban à Louvois, 29 octobre 1667. *D. G.* 209.
[2] Louvois à Charuel, 13 novembre 1667: « Le sieur de Vauban doit être payé, à commencer du 1er novembre, à raison de cinq cents livres, et deux hommes sous lui à raison de deux cents livres chacun; il faut, de plus, qu'on lui fournisse du fourrage dans toutes les places où il ira, et assurez-le qu'outre cela j'aurai soin de faire retirer tous les mois, du premier valet de chambre, la pension de deux cents livres par mois que S. M. lui a accordée. » *D. G.* 208.
[3] Le marquis d'Humières.
[4] 20 octobre 1667 *D. G* 208.

écrit peut s'appeler un avis; je vous envoie sa lettre et son plan; je vous adresse encore un plan que M. d'Aspremont a fait. Vous examinerez le tout, vous conférant avec ledit sieur d'Aspremont sur les choses qu'il vous proposera, et lui donnerez vos ordres sincèrement et avec la prudence qu'il convient, pour ne lui donner ni chagrin ni jalousie. Vous me ferez savoir avec franchise et liberté tout ce que vous penserez qui sera à faire pour le mieux, et vous vous donnerez bien de garde de lui faire connoître, ni à qui que ce soit, que je vous aie adressé lesdits plans et lettres, lesquels vous me renverrez [1]. » — « Je m'étonne, lui répondit Vauban, que pour un grand homme comme est M. le chevalier de Clerville, il emploie tant de belles paroles pour dire si peu de choses, et je m'étonne encore plus que lui, qui s'est donné tout le loisir qu'il a voulu pour éplucher toutes les infirmités et imperfections des situations proposées pour construire ladite citadelle, en parle si peu savamment. Il y a pourtant bien de l'apparence que le sentiment de M. le chevalier de Clerville, appuyé de celui de monseigneur le Prince, prévaudra. Au reste, ne vous donnez pas la peine de me demander mon avis là-dessus; car, à moins que de retourner de nouveau sur les lieux, je n'ai plus rien à dire [2]. » Ni Louvois ni Vauban ne voulaient cependant escamoter la victoire, une dernière enquête fut ordonnée; un débat contradictoire s'engagea sur les lieux mêmes, en pré-

[1] 15 juin et 11 juillet 1668. *D. G.* 215-216.
[2] 27 juin 1668 *D. G.* 227.

sence de Louvois, et le projet de Vauban fut adopté, comme il devait l'être, au grand jour.

M. de Clerville ne se rendit pas encore. « On m'a mandé, disait Vauban qu'il avoit fait quantité de propositions à toutes les places. Il est fort chagrin contre moi, quelque mine qu'il fasse ; c'est pourquoi il ne me pardonnera rien de ce qui lui aura semblé faute, mais je loue Dieu de ce que lui et moi avons affaire à un ministre éclairé qui, en matière de fortification, ne prend point le change, et qui veut des raisons solides pour se laisser persuader et non pas des historiettes[1]. » Bientôt une dernière et solennelle rencontre eut lieu entre les deux ingénieurs, au sujet de Dunkerque ; tous deux s'y préparèrent avec le plus grand soin ; ils épuisèrent toutes les ressources de leur art, comme pour une action décisive. « Ce n'est pas ici un jeu d'enfants, disait Vauban, et j'aimerois mieux perdre la vie que d'entendre dire un jour de moi ce que j'entends des gens qui m'ont devancé [2]. » Il battit encore son adversaire, si ce n'est qu'un point demeura quelque temps en balance; où M. de Clerville proposait un grand fort, Vauban proposait un système de bastions inondés.

Le 10 octobre 1668, Louvois écrivait à Vauban : « Je viens de rendre compte au roi du contenu de vos mémoires, en présence de tous MM. les maréchaux de France qui sont ici. Le fort a eu de grands défenseurs; mais Sa Majesté ayant entendu vos raisons, elle a trouvé bon que l'on s'appliquât, l'année qui vient, à la citadelle et à la tête de Nieuport, se réservant, dans le voyage qu'elle prétend faire, l'année qui vient, sur les lieux, de décider pour les bastions ou pour le fort. » Vauban s'attendait à une décision plus prompte, l'impatience le gagna jusqu'à le rendre injuste pour Louvois. « J'ai reçu, lui répondit-il, les trois lettres qu'il vous a plu de m'écrire, des 7 et 10 de ce mois par la première, vous me faites l'honneur de me dire beaucoup de douceurs ; par la seconde, vous m'en dites encore davantage; et, par la troisième, je vois que vous ne faites pas grand cas de tout ce que j'ai tant pris de peine à vous démontrer sur l'établissement des bastions inondés et du fort projeté par M. de Clerville. Je vous avoue que je ne m'attendois nullement à tant de belles choses, et qu'au lieu de cela, j'étois assez fol pour me flatter d'un grand éloge de votre façon sur le projet que je me suis donné l'honneur de vous adresser, duquel je vous confesse être encore tellement infatué, que si vous n'avez la charité de me détromper, en me faisant voir que je ne suis qu'un sot en ce rencontre, je cours risque de mourir dans l'opinion d'avoir fait inutilement le plus grand et le plus beau dessin de fortification du monde, et c'est ce qui m'oblige à appeler par-devant vous, retiré dans votre chambre et à loisir, du peu de justice que vous et tous ces messieurs lui avez rendu. J'espère qu'une seconde audience nous mettra hors de cour et de procès. Je ne vous dirai donc rien davantage là-dessus, et je m'en vais retracer encore une fois ce prétendu fort, que j'avois déjà démarqué, avec d'autant plus de plaisir que l'espérance que vous me donnez

[1] Vauban à Louvois, août 1668. *D. G.* 228.
[2] Vauban à Louvois, 8 octobre 1668. *D G* 228.

d'un voyage du roi en ce pays me fait espérer que la vision de sa figure me vengera, par le reproche tacite qu'elle vous fera de votre erreur, et par celui que les bastions vous feront, du peu de chaleur que vous avez eu à soutenir leur bon droit[1]. »

Louvois se laissa quereller de très-bonne grâce : « Vous aviez, répliqua-t-il, assurément prêté votre esprit au chevalier de Clerville, lorsque, lisant ma lettre du 10 de ce mois, vous vous êtes imaginé que j'étois pour le fort contre les bastions. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de ces messieurs qui y étoient, lorsque le roi examinoit cette affaire, qui aient défendu le fort; mais ce n'a pas été par raison, ce n'est seulement que parce que le chevalier de Clerville l'avoit dit[2]. » Du reste, en moins de quatre jours, Vauban avait lui-même oublié son chagrin; la vue des travaux déjà commencés lui avait rendu tout son enthousiasme : « Tout est rectifié à la ville et à la citadelle, et les piquets enfoncés jusqu'à la tête, écrivait-il, et je suis sûr que ce qui est ici tracé est ce qu'on peut appeler le plus beau et le meilleur dessin de la place, selon l'art, qui soit dans l'Europe, pourvu qu'on n'y change rien; il en coûtera, pour tout parfaire, près de deux millions au roi; mais aussi il aura une place qui sera l'admiration des siècles à venir, qui, munie d'hommes et des autres munitions nécessaires, lui assurera, en quelque temps que ce soit, la tête de ce pays-ci; et il est certain qu'il ne faudra que du bon sens pour faire périr et perdre

[1] 14 octobre 1668. *D. G.* 228.
[2] Louvois à Vauban, 18 octobre.

toute une campagne à une armée qui s'y voudroit opiniâtrer. Enfin, tous les autres dessins que j'ai faits ci-devant ne me paroissent rien à l'égard de celui-ci[1]. » L'année suivante, il eut complète satisfaction; le fort du chevalier de Clerville eut le sort de tous ses autres projets : il alla rejoindre, dans ses cartons, pour n'en plus sortir, la citadelle de Lille et la citadelle d'Arras.

Vauban aimait la discussion sérieuse; mais il s'inquiétait et s'irritait des chicanes : « S'il faut, disait-il, que, toutes les fois que j'aurai le dos tourné, on change ce que j'aurai réglé, il vaudroit autant pour moi et bien mieux de ne m'en point mêler; car cela ne me fait que décréditer parmi les ouvriers et ceux sur qui j'ai commandement[2]. » A quoi Louvois répondait: « J'ai mandé à tous ceux qui m'ont écrit, que le roi s'étant remis absolument à vous de toutes les fortifications des places de mon département, je les priois de ne pas souffrir que vos subalternes raisonnassent en votre absence sur les choses que vous aviez une fois réglées. Ma réponse a été si sèche, que je suis persuadé que ce sera la dernière fois que l'on m'écrira de pareilles affaires[3]. »

Vauban, toutefois, avait encore une inquiétude; il craignait que l'excès de sa franchise n'indisposât quelquefois le ministre. « Je vous supplie très-humblement, lui disait-il, d'avoir un peu de créance à un homme qui est tout à vous, et de ne point vous

[1] Vauban à Louvois, 18 octobre.
[2] Vauban à Louvois, 23 septembre 1668. *D. G.* 228.
[3] 26 septembre. *D. G.* 223

fâcher si, dans celles que j'ai l'honneur de vous écrire, je préfère la vérité, quoique mal polie, à une lâche complaisance qui ne seroit bonne qu'à vous tromper, si vous en étiez capable, et à me déshonorer. Je suis sur les lieux ; je vois les choses avec application, et c'est mon métier que de les connoître ; je sais mon devoir, aux règles duquel je m'attache inviolablement, mais encore plus que j'ai l'honneur d'être votre créature, que je vous dois tout ce que je suis, et que je n'espère que par vous; ce qui étant de la sorte, et n'ayant pour but que très-humble et très-parfaite reconnoissance, ce seroit bien y manquer et me rendre indigne de vos bonnes grâces, si, crainte d'une rebuffade ou par l'appréhension de la peine, je manquois à vous proposer les véritables expédients qui peuvent faciliter le ménage et avancement de cet ouvrage-ci [1], et de tous ceux que vous me ferez l'honneur de me commettre. Trouvez donc bon, s'il vous plaît, qu'avec le respect que je vous dois, je vous dise librement mes sentiments dans cette matière. Vous savez mieux que moi qu'il n'y a que les gens qui en usent de la sorte qui soient capables de servir un maître comme il faut [2]. »

Louvois cherchait partout la vérité; cette requête de Vauban le surprit, le blessa presque. « Je ne comprends pas, lui répondit-il, ce que veut dire la fin de votre lettre, par laquelle il semble que vous vous excusiez de me dire la vérité avec trop de franchise. Je ne pense point vous

[1] Il s'occupait des ouvrages d'Ath.
[2] 23 novembre 1668. *D. G.* 239.

avoir jamais témoigné désirer autre chose que de la savoir, et je vous répète présentement que, si j'ai à espérer quelque reconnoissance de vous avoir donné occasion de faire votre fortune, ce ne sera jamais d'autre chose que d'être informé, à point nommé, de ce qui se passe et de ce que vous croyez que l'on doit faire, quand même vous auriez connu, par mes lettres, que cela est contre mon sens [1]. » Susceptibilité généreuse et féconde, puisqu'elle tournait au profit du bien et du vrai ! Ni Vauban ni Louvois n'avaient à regretter, l'un d'avoir provoqué, l'autre d'avoir donné cette explication.

Quelle fortune pour Louis XIV que d'être servi par de tels hommes ! Fermeté de caractère, force de volonté, activité d'intelligence, puissance de travail, énergie physique, santé de fer, ils avaient tout. Le 17 novembre 1668, Louvois écrit à Vauban : « Je serois bien aise qu'à votre premier jour de loisir, vous allassiez faire une course à Lille, que vous allassiez faire un tour dans les places du Hainaut, et que vous vous en vinssiez à Paris en poste (dont le roi vous dédommageroit), à Pignerol et à Perpignan par la même voie [2], afin qu'étant de retour ici, au 15 du mois de janvier, vous pussiez vous en retourner en Flandre, pour disposer les choses à l'ouverture des ateliers [3]. »

Louvois ne se donne guère plus de repos ; pour se distraire des travaux de cabinet, il monte à cheval, il

[1] 27 novembre. *D. G.* 223
[2] C'est-à-dire à cheval
[3] *D. G.* 208.

court d'une place à l'autre, inspectant les troupes, visitant les ouvrages, discernant le bien et le mal, louant et blâmant à propos, excitant tout son monde. Au mois de mai 1669, il fait en Artois et en Flandre une de ces apparitions rapides, toujours salutaires. Le 19, au matin, il a vu la garnison de Bapaume; l'après-dîner, la garnison d'Arras; le lendemain, il visite, à Douai, les belles casernes et la fonderie de canons, le 21, la citadelle de Tournai; deux jours après, il passe en revue quatre mille hommes à Lille; le 25, il est à Dunkerque. « Les ouvrages des Romains, qui leur ont tant donné de réputation, s'écrie-t-il, n'ont rien de comparable à ce qui s'est fait ici; ils ont autrefois aplani des montagnes pour passer des grands chemins, mais ici l'on en a rasé plus de quatre cents. A la place où étoient tous ces sables, l'on n'y voit plus présentement qu'une grande prairie. Les Anglois et les Hollandois envoient souvent des gens ici pour voir si ce que l'on dit est vrai; il s'en retournent tous remplis d'admiration du succès du travail et de la grandeur du maître qui l'a entrepris[1]. »

Les Espagnols se sentaient naturellement plus menacés par tous ces grands ouvrages; ils trahirent leurs inquiétudes en défendant l'exportation de la houille, qu'ils déclarèrent marchandise de contrebande; le gouverneur espagnol de Condé arrêtait tous les bateaux charbonniers qui remontaient l'Escaut. Louis XIV s'irrita; le maréchal d'Humières eut ordre d'entrer dans les Pays-Bas et d'y laisser vivre ses troupes à dis

[1] Louvois à Le Tellier, 19, 21, 24, 25 mai 1669. *D. G.* 241

crétion; les Espagnols cédèrent. Louvois se hâta de faire de gros approvisionnements de houille: il écrivait à Vauban, le 11 octobre 1669: « Je n'ai jamais cru que les Espagnols osassent songer à s'opposer à force ouverte à l'achèvement d'Ath, tant que la paix durera; mais je suis persuadé que, s'ils savoient bien les affaires, ils feroient la guerre pour que cette place ne se fît point, et je ne doute point que, s'ils osent l'année qui vient, ils ne vous défendent le charbon; et c'est par cette raison que j'ai si extraordinairement pressé que l'on en amassât. »

Ce n'était pas seulement la mauvaise volonté des Espagnols qui retardait les travaux des places françaises; Vauban accusait, avec plus d'irritation encore, les douanes et le tarif de Colbert. « En vérité, disait-il, l'incommodité en est bien générale et bien sensible, puisqu'il n'y a pas jusqu'aux pierres employées aux plus importants ouvrages de Sa Majesté, qui ne s'en sentent. Il y a quatre mois qu'on crie incessamment qu'on va manquer de charbon, et on n'y met point de remède; nous voilà à bout enfin, et de l'heure que je parle, je crois que tout est cessé à Lille; et le tout, par notre propre faute et non par celle des Espagnols. Tout le monde est infatué, en ce pays-ci, que l'impôt mis sur le charbon en est la cause, et tout le monde dit que ceux qui l'ont fait mettre l'ont fait exprès, afin que nous ne puissions achever les places, et qu'ils veulent joindre cette considération-là à beaucoup d'autres que leur intérêt leur fournit, pour obliger le roi aux échanges[1]. »

[1] Vauban à Louvois, 2 et 8 juillet 1669. *D. G.* 242

C'était l'appréhension de Vauban que le roi ne se laissât persuader d'échanger ses conquêtes les plus avancées dans les Pays-Bas, comme Ath, Oudenarde, Charleroi, contre des places ou des territoires mieux reliés à la frontière française; c'est-à-dire, de préférer un établissement défensif aux avantages d'une situation moins régulière, mais plus favorable à l'agression; et comme il attribuait à Colbert la politique des échanges, il l'accusait d'entraver indirectement les travaux des places qui, suivant les vues qu'il lui prêtait, devaient être restituées aux Espagnols. Il fallut que Louvois prît contre Vauban la défense de Colbert. « Personne ici, lui répondit-il, ne songe à conseiller au roi les échanges, et les gens dont vous me parlez sont plus emportés contre cette proposition que je ne l'ai jamais été. Ainsi mettez-vous l'esprit en repos, et soyez persuadé que, de cette année, il ne nous manquera rien [1]. » Colbert, d'ailleurs, venait de donner satisfaction à Vauban, en supprimant, pour un certain temps, les droits à l'importation de la houille [2].

Les travaux repris furent vigoureusement poussés, surtout à la citadelle de Lille. Vauban s'y intéressait particulièrement, non-seulement parce que le roi l'en avait nommé gouverneur, mais surtout parce que c'était le premier grand ouvrage, qu'avec l'aide de Louvois, il eût emporté de haute lutte sur le chevalier

[1] 5 juillet. *D. G.* 239.
[2] Le Peletier de Souzy à Louvois, 3 juillet 1669 : « Je reçus hier un lettre de M. Colbert par laquelle il me mande que, pour faciliter le passage du charbon, je puis le faire exempter du payement des droits jusqu'à ce que nous en ayons fait notre provision. » *D. G.* 242.

de Clerville. Il proposait d'y faire quelques décorations que Louvois repoussait par raison d'économie. « La dépense, disait Vauban, n'ira pas à quatre mille livres, et de cela j'en suis si assuré que je me soumets volontiers à payer le surplus, s'il y en a, et d'avoir encore les étrivières par-dessus le marché. Je vous supplie donc de vous laisser persuader, et de vous souvenir que, la citadelle de Lille ayant l'honneur d'être votre fille aînée dans la fortification, il est juste que vous lui fassiez quelque prérogative. Rien, disait-il encore, n'est mieux conduit ni plus beau que toute cette maçonnerie; l'on n'y voit pas le moindre défaut [1]. » C'est qu'il n'y souffrait pas la moindre négligence; il avait imaginé, pour retenir les ouvriers à leur tâche, certains procédés dont il rendait ainsi compte à Louvois: « Pour empêcher la désertion des maçons, qui me faisoit enrager, j'ai pris, sous votre bon plaisir, deux gardes de M. le maréchal, des plus honnêtes gens, qui auront leurs chevaux toujours sellés dans la citadelle, avec chacun un ordre en poche et un nerf de bœuf à la main; les soirs, on verra ceux qui manqueront; après quoi, dès le matin, il les iront chercher au fond de leur village, et les amèneront par les oreilles sur l'ouvrage [2]. »

Louvois n'était pas pour blâmer ces moyens de coercition. Il ne s'intéressait pas moins que Vauban aux grands travaux de son art; c'était lui qui avait eu l'idée de faire reproduire en relief les fortifications des places qu'il faisait réparer ou construire [3]. Ces reliefs

[1] 18 juin et 22 juillet 1669. *D. G.* 242.
[2] 18 juin.
[3] Louvois à Vauban, 25 novembre 1668 : « Comme je désire faire faire,

étaient destinés au roi. Pour lui-même, Louvois se contentait des plans simples qu'il faisait peindre sur les lambris de son cabinet de travail [1]. N'était-ce pas la plus noble décoration qu'il eût pu imaginer?

Vauban avait demandé, pour les travaux de l'année 1670, une somme de trois millions cent quatre-vingt mille livres environ; Louis XIV alloua deux millions huit cent mille livres [2]. Au mois de mai de cette année, le roi, suivi de toute sa cour et de toute sa maison militaire, alla visiter les places de Flandre [3]. Ce n'était pas seulement la curiosité royale qui voulait être satisfaite; c'était une grande intrigue politique qui allait se conclure; on peut dire que ce voyage fut la pre-

pendant cet hiver, un relief de la fortification d'Ath, comme elle sera en sa perfection, je vous prie de laisser à Lalonde ou à votre cousin, tous les profils nécessaires pour que celui que j'y enverrai puisse le faire exactement. » *D. G.* 223. — C'est l'origine de la galerie des plans en relief qui se trouve aujourd'hui aux Invalides.

[1] Louvois à Vauban, 3 décembre 1670 : « Je vous prie de faire travailler incessamment Charmolin à me faire un plan au net de chaque place en l'état qu'elle sera l'année prochaine, parce que je veux les faire peindre sur un lambris dans le cabinet où je travaille ici [à Paris], et que, si je ne fais faire cela devant moi, l'on ne fera rien qui vaille. » *D. G.* 249.

[2] Les chiffres exacts sont : pour la demande, 3,179,071; pour l'allocation, 2,808.696. Voici le détail des allocations : Ville de Dunkerque 287,000 livres; citadelle de Dunkerque, 247,500; Bergues, 177,850; citadelle de Lille, 393,966; citadelle de Tournai, 170,000; Ath, 690,000; Philippeville, 80,000; Charleroi, 150,000; le Quesnoi, 227,080; Saint-Venant, 35,000; citadelle d'Arras, 220,300; Pignerol, 150,000. Le roi n'avait rien décidé pour la dépense du Roussillon, que Vauban estimait à 60,000 livres. — *Mémoire des demandes*, 6 décembre 1669. *D. G.* 236. — Louvois à Vauban, 8 décembre 1669. Première allocation. *D. G.* 239. — Louvois à Vauban, 3 février 1670. Seconde allocation. *D. G.* 246.

[3] Le 13 mars 1670, Louvois écrit à l'intendant Robert que le roi arrivera à Dunkerque avec 2,000 chevaux de gendarmerie; il n'y demeurera que trois jours. M. de Langlée est parti pour aller marquer les lieux de campement. *D. G.* 246.

mière étape de Louis XIV contre la Hollande. Tandis que la cour de France arrivait à Dunkerque, le roi d'Angleterre, Charles II, arrivait à Douvres, comme par hasard. Madame passa la mer; elle vit son frère; elle revint, rapportant l'alliance des deux couronnes contre les Provinces-Unies. Madame avait eu la gloire et la joie d'achever l'œuvre que, malgré toute son habileté, la diplomatie de M. de Lionne n'aurait peut-être pas réussi à parfaire; elle ne jouit pas longtemps de son triomphe; à peine rentrée à Saint-Germain, elle mourut [1]. Son œuvre, du moins, ne disparut pas avec elle. Les Hollandais sentaient venir l'orage. « J'ai appris, écrivait Louvois au comte d'Estrades, les observations que vous avez faites dans votre voyage de Hollande sur la disposition des esprits. Je crois facilement que la construction des fortifications des places de Flandre leur donne de l'inquiétude; et, pour peu qu'ils aient fait réflexion sur le bon ordre avec lequel le roi fait vivre ses troupes, il est sans doute qu'ils en auront eu de l'admiration et de la jalousie [2]. »

Le temps devenait précieux; Louvois pressait les travaux dont il voulait se débarrasser avant la guerre. Il y avait quelques difficultés à Pignerol; Louvois y courut avec Vauban pour les résoudre. C'était un voyage d'affaires, non de parade. « Je ne désire aucune cérémonie, écrivait-il, lorsque j'entrerai à Pignerol; je ne désire point non plus que qui que ce

[1] Le 30 juin.

[2] 4 juillet 1670. *D. G.* 247.

soit vienne au-devant de moi[1]. » En deux ou trois jours, il régla toutes les questions de fortification. Était-ce pour si peu de chose, disait-on à Turin, qu'il avait fait « un si long voyage parmi de si mauvais chemins et parmi de si grandes chaleurs? » Le duc et la duchesse de Savoie étaient à Saluzzo; Louvois alla les y saluer, mais il n'y demeura guère plus de vingt-quatre heures. Il est vrai qu'en partant il ne remmena pas Vauban, qui fit en Piémont un séjour de six semaines, traçant des projets pour les places de Turin, de Verrue et de Verceil, comme s'il n'eût eu rien de mieux à faire en France. Que voulait dire cette complaisance inouïe? Les politiques de Turin soupçonnaient une intrigue; laquelle? Ils n'eurent le mot de l'énigme que lorsque Louvois, comme on verra plus loin, exigea, pour le service de Louis XIV, la petite armée du duc Charles-Emmanuel[2].

Louvois s'était hâté, croyant la guerre prochaine. Selon toute apparence, elle devait commencer en 1671, au printemps. Cependant l'épreuve de la nouvelle armée n'avait pas été faite; il était important de la faire, et promptement, la saison favorable étant fort avancée. Il fallait donc que le terrain, le champ de manœuvre, ne fût pas trop éloigné; quant à l'épreuve elle-même, il convenait qu'elle fût assez sérieuse pour avoir l'apparence d'une guerre, assez facile pour ne pas décimer ni fatiguer les troupes. Une expédition en Lorraine offrait à propos toutes ces

[1] Louvois à Loyauté, 28 juillet. *D. G.* 247.
[2] Voir ci-après, chapitre v, pages 330-332.

conditions réunies. Rien aussi n'était plus aisé que de chercher querelle au duc Charles IV. Il avait fait, refait, éludé, violé tant de traités qu'il n'y avait qu'à choisir.

La paix des Pyrénées lui avait rendu ses États, mais désarmés et tout ouverts; les troupes françaises y avaient droit de passage, entre la Champagne et l'Alsace; Nancy, sa capitale, devait être démantelée, comme étaient toutes ses places, une seule exceptée, Marsal; aussi bien, que valait cette exception, puisque l'article 67 lui défendait expressément d'entretenir aucune troupe armée? Charles IV avait d'abord protesté contre ces dures conditions; puis il les avait acceptées, en 1661, par le traité de Vincennes[1]; il est vrai que sa résistance lui avait valu la restitution du Barrois, outre la Lorraine, et le droit d'avoir trois compagnies de parade pour la garde de sa personne. Moins d'un an après, était venu le traité de Montmartre[2], par lequel ce fantasque personnage reconnaissait Louis XIV pour son futur et légitime successeur, lui faisait par avance donation de tous ses États, et s'engageait, en attendant, à lui livrer Marsal à titre de garantie, à condition que les princes de la maison de Lorraine seraient traités en France comme princes du sang et reconnus habiles à succéder à la couronne, après la maison de Bourbon. Ainsi Charles IV déshéritait ses propres parents que Louis XIV acceptait pour héritiers. Cet étrange traité avait fait

[1] 28 février 1661.
[2] 6 février 1662.

un tel scandale et soulevé de telles protestations, en France comme en Lorraine, et Turenne avait si bien déclaré lui-même qu'il n'était pas soutenable, que Louis XIV, ému par ce soulèvement de l'opinion, avait dû se contenter de l'occupation de Marsal [1], longtemps retardée par les artifices de Charles IV, et laisser en vigueur les stipulations de Vincennes. Toutefois, le traité de Montmartre n'avait pas été formellement abrogé ; Louis XIV le tenait soigneusement en réserve, afin de le produire et de le faire valoir dans l'occasion.

Peu importait à Charles IV ; traité des Pyrénées, traités de Vincennes, de Montmartre, de Marsal, toutes les conventions avaient pour lui la même valeur ; trop faible pour les violer franchement, il mettait son habileté, son plaisir, sa gloire, à les éluder en détail. Il avait peu à peu relevé quelques murailles; puis, sous prétexte de soutenir l'Électeur de Mayence contre la rébellion d'Erfürt, ou de maintenir ses propres droits contre l'Électeur palatin, il avait mis sur pied plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie. D'abord, Louis XIV n'avait rien objecté; bien plus, il s'était servi des troupes lorraines pendant la campagne de 1667 ; la paix d'Aix-la-Chapelle les avait rendues à leur souverain ; il se croyait sauvé.

Tout à coup, au mois de janvier 1669, un envoyé français, M. d'Aubeville, était venu le sommer de restreindre son état militaire aux étroites limites fixées par les traités. Le duc, n'ayant pas obéi sur-

[1] Traité de Metz ou de Marsal, du 1er septembre 1663

le-champ, les maréchaux de Créqui et de Bellefonds avaient reçu l'ordre d'entrer en Lorraine, l'un par Metz, l'autre par la Champagne. Voici ce que Louvois écrivait au maréchal de Créqui : « Comme, suivant le traité des Pyrénées, M. de Lorraine ne peut conserver aucunes troupes sur pied, et que, depuis, Sa Majesté a trouvé bon qu'il eût seulement deux compagnies de gardes et une de chevaux-légers pour la garde de sa personne, le roi ne veut pas, sous quelque prétexte que ce soit, lui permettre d'en avoir davantage; et à l'égard de l'infanterie, le roi ne souffrira pas qu'il en garde un seul homme, mais bien que, pour la sûreté de ses places, il y fasse faire garde par quinze ou vingt habitants des villes auxquelles ses forteresses sont attachées, sans qu'il puisse obliger des paysans de la campagne à venir faire cette garde, et sous ce prétexte, conserver des soldats sur pied dans des villages [1]. » Le duc de Lorraine était-il en état de résister? Évidemment non. « S'il m'appartenoit de faire des réflexions, écrivait à Louvois un intendant de Flandre, je prendrois la liberté de vous dire que c'est dommage de fatiguer de si belles troupes inutilement. Car vous savez bien en votre conscience que M. de Lorraine ne vous attendra pas de pied ferme, et M. d'Aubeville le réduiroit aussi bien à la raison que toutes les troupes de France. Ce n'est pas qu'il faut demeurer d'accord que la marche de quinze à vingt mille hommes abrége fort une négociation avec un prince aussi difficile que l'est M. de Lorraine [2]. »

[1] 19 janvier 1669. *D. G.* 237.
[2] Le Peletier de Souzy à Louvois, 12 janvier. *D. G.* 237.

L'instruction du maréchal de Créqui était datée du 19 janvier ; le 30, il recevait l'ordre de séparer ses troupes ; Charles IV avait licencié toutes les siennes, sauf trois cents hommes d'infanterie que le roi lui avait permis de garder. Mais on s'aperçut bientôt que le rusé prince ne s'était soumis qu'en apparence. Le 22 février, Louvois écrivait au maréchal de Créqui : « Nonobstant toutes ses belles paroles, M. le duc de Lorraine a donné aux Espagnols près de deux mille chevaux et quatre cents hommes de pied, dont la moitié a passé en Luxembourg et l'autre moitié en Franche-Comté. Cela fait voir la méchante volonté de M. de Lorraine; et, à l'égard des Espagnols, comme ils ne savent ce que c'est que conserver les troupes, celles-ci ne leur dureront pas longtemps. » Louis XIV ayant affecté de ne rien voir, Charles IV n'avait pas tardé à rappeler, par groupes, ses soldats dispersés. Puisque Louis XIV cherchait l'occasion d'éprouver ses troupes et de mettre à l'essai les nouveaux règlements militaires, l'occasion était belle, le prétexte tout trouvé. Mais il avait bien autre chose en tête ; il voulait en finir avec le duc de Lorraine, s'emparer de ses États, et, s'il était possible, de sa personne.

Au mois de juillet 1670, un camp d'instruction avait été formé entre Herblay et Saint-Sébastien, au-dessous de Saint-Germain. Vers la fin d'août, ce camp fut levé; mais les troupes qui le composaient, au lieu d'être séparées et renvoyées dans des quartiers différents, marchèrent en corps d'armée vers la frontière de Champagne. Louvois avait voulu présider lui-même à cette marche, pour suivre de près l'exécution des ordonnances relatives à la discipline, à la maraude, aux vivres, au campement, aux mille détails de l'organisation nouvelle. Tandis que cette armée s'approchait ainsi, pa étapes, de la Lorraine, le chevalier de Fourilles et l'intendant Choisy sortaient de Toul, le 25 août, à six heures du soir, avec un corps de cavalerie; ils devaient arriver vers minuit à Nancy, pénétrer dans la ville, cerner le palais et surprendre le duc de Lorraine. Ils s'égarèrent dans les bois, aux environs de Liverdun; quand ils entrèrent dans Nancy, le 26, au milieu du jour, le coup était manqué; Charles IV, averti, s'était évadé depuis quatre heures[1]. Cette déconvenue n'arrêta pas Louis XIV. Le maréchal de Créqui avait pris le commandement de l'armée; le 6 septembre, le roi lui renvoyait une de ses dépêches avec l'apostille suivante : « Ni la soumission du duc de Lorraine, ni sa résistance ne me feront pas changer de résolution; et puisque sa méchante conduite m'a obligé à vous y envoyer, je n'entendrai à aucune négociation que tous ses États ne soient réduits sous mon obéissance. »

De son côté, Louvois qui, après avoir suivi les troupes jusqu'à Reims, était de retour à Saint-Germain, écrivait au maréchal pour lui recommander expressément la discipline : « Bien établir dès le commencement une manière de vivre qui paroîtra nouvelle à tout le monde; faire connoître aux officiers que leur fortune particulière répondra de leur négligence à faire observer la volonté du roi[2]. » C'était à Saint-Pouenge qu'il avait

[1] Choisy à Louvois, 28 août 1670. *D. G.* 250.
[2] Louvois à Créqui, 6 septembre. *D. G.* 252.

confié les fonctions d'intendant de l'armée. « La manière dont le roi fait présentement vivre ses troupes en campagne, lui mandait-il expressément, est celle dont Sa Majesté voudroit qu'elles vécussent si elles avoient la guerre[1]. » Louvois expliquait au maréchal lui-même comment devait se faire la distribution des vivres, et particulièrement de la viande[2].

Quelle que fût l'infériorité de leurs ressources, les Lorrains ne paraissaient pas en disposition de se soumettre. Parce qu'ils étaient fidèles à leur prince, Louis XIV voulut d'abord les châtier comme des insolents et des rebelles. Il y avait une vieille loi de la guerre qui refusait quartier à toute garnison dont la résistance aurait arrêté, sans aucune chance de succès, la marche d'une armée royale; cette loi fut remise en vigueur contre les Lorrains. Le 21 septembre, Louvois écrivait au maréchal de Créqui : « Sa Majesté ayant considéré que les places de M. de Lorraine sont mal pourvues, qu'elles ne peuvent espérer aucun secours, et qu'ainsi c'est une témérité à ceux qui les défendent qui mérite une punition exemplaire, Sa Majesté a résolu que tout

[1] 19 septembre.

[2] Louvois à Créqui, 12 septembre : « Il est vrai que la nouvelle ordonnance, touchant la manière de faire subsister les troupes en campagne, ne porte point que l'on donnera de la viande aux troupes ailleurs que dans les siéges; mais c'est que l'on ne leur veut jamais promettre que ce à quoi l'on ne veut pas manquer ; et comme il est absolument nécessaire et très-facile de leur en fournir lorsque l'on est attaché à un siége, l'on a pris la précaution de ne leur en promettre que dans ce temps-là; Sa Majesté ayant néanmoins intention que l'on leur en donne tout le plus souvent que l'on pourra, à la réserve des vendredis, c'est-à-dire qu'elles en aient, s'il est possible, six jours par semaine, du moins l'infanterie. Vous observerez, s'il vous plaît, que l'infanterie en doit avoir toujours préférablement à la cavalerie. »

ce qui se trouvera de cavaliers, soldats, élus[1] et habitants lorrains qui auront contribué à la défense de la place, soient envoyés aux galères si, quinze jours après la réduction, ils ne se rachètent pas de cent écus chacun; qu'à l'égard des François, ils soient pendus s'il n'y en a pas un grand nombre, sinon décimés, et le surplus envoyé aux galères; et pour ce qui est des officiers lorrains et de la noblesse, qu'ils soient mis prisonniers, et à l'égard de la noblesse, taxés à proportion de ce qu'ils auront de bien pour se racheter, à faute de quoi leurs maisons soient abattues. Elle veut que celles des élus lorrains soient brûlées, au moins une par village, pour l'exemple, choisissant celle du plus riche dans chaque lieu, afin qu'il soit plus grand. Quant aux officiers françois qui se trouveront dans les troupes, le roi veut que le commandant de chaque corps soit pendu ainsi que les autres, s'il n'y en a pas plus de cinq ou six; et s'il y en a un plus grand nombre, ils soient pendus de deux un, et les autres envoyés aux galères. Tout ce que dessus doit être exécuté avec grande ponctualité. »

Heureusement pour l'honneur de Louis XIV et de Louvois, mais grâce à la généreuse opposition de M. de Lionne, ces odieuses prescriptions, indignes du dix-septième siècle, ne furent pas appliquées. Elles n'avaient même jamais dû l'être, à entendre Louvois ; c'était un épouvantail, rien de plus. « Présentement, écrivait-il le 3 octobre, que Sa Majesté a tiré toute l'utilité qu'elle désiroit de la menace d'envoyer

[1] Miliciens.

aux galères les gens qui se défendroient contre ses armes, elle m'a commandé de vous dire que son intention n'est point que l'on les y envoie, mais bien que l'on mette en liberté les élus, et que l'on impose, sur la prévôté dont ils sont, cent livres, monnoie de France, pour chacun d'eux, payables entre-ci et un mois. » Quant aux soldats, ils devaient être prisonniers de guerre et conduits en France. Il n'y eut que deux places qui soutinrent un siége de quelques jours, Épinal, du 19 au 26, et Chaté, du 29 septembre au 5 octobre. La capitulation de Longwy acheva la soumission de la Lorraine.

Ce n'est pas que Louis XIV ne fût assez embarrassé de cette prise de possession brutale; il ne savait trop comment la justifier. Le 30 septembre, Louvois écrivait à l'intendant Choisy : « Il est vrai que le roi a été jusqu'à cette heure en résolution de rendre la Lorraine, sinon à M. le prince Charles[1], au moins à un des princes de la maison; mais présentement que les places se défendent, je doute que Sa Majesté persiste dans la même résolution, ou du moins qu'elle l'effectue. » Sept semaines plus tard, le 19 novembre, Louvois s'expliquait plus franchement avec le maréchal de Créqui. « Le roi, disait-il, ne considère point la Lorraine comme un pays qu'il doive sitôt quitter, et il y a apparence que, connoissant tous les jours de plus en plus combien cette province sera bonne à unir à son royaume, il cherchera des expédients pour se la conserver. » Huit jours après, Louis XIV ordonnait que la

[1] Le neveu du duc Charles IV.

justice fût rendue en son nom, et que les appels des tribunaux lorrains fussent portés devant le parlement de Metz. Enfin, le prince de Windisgratz ayant été envoyé par l'Empereur Léopold pour soutenir, au nom de l'Empire, les réclamations du duc de Lorraine, il eut pour réponse, avec de grands compliments pour l'Empereur, « que Sa Majesté ne vouloit point profiter de la Lorraine, mais qu'elle ne la rendroit jamais à la sollicitation de personne[1]. » L'Empereur et l'Empire n'insistèrent pas davantage.

Il y avait eu de bien plus grands débats pour savoir comment, ou plutôt par qui serait administrée la Lorraine. Le maréchal de Créqui revendiquait énergiquement l'ancien droit ou plutôt l'ancien usage qui attribuait au général conquérant le gouvernement du pays conquis. Louvois, au contraire, soutenait non moins énergiquement le principe nouveau de la séparation des pouvoirs : au général, toute l'autorité militaire; à l'intendant, toute l'autorité administrative. Pour relever Saint-Pouenge, qui n'avait qu'une commission temporaire, et dont le concours lui était d'ailleurs indispensable pour les affaires générales de son département, Louvois avait choisi l'intendant d'Ath, Charuel, celui de tous ses agents dont l'intelligence, le zèle et la fermeté lui inspiraient le plus de confiance. Il l'avait fait venir à Chambord, pendant un voyage de la cour, afin d'ajouter à ses instructions écrites des instructions verbales. Le maréchal de Créqui s'attendait et se préparait au combat; il l'engagea même avant l'ar-

[1] Louvois à Créqui, 2 janvier 1671. *D. G.* 252

rivée de Charuel. « Je supplie Votre Majesté, disait-il en s'adressant au roi, d'agréer que je sois instruit de ses volontés sur la nature des impositions qui se feront sur le pays, et sur la manière dont il faut faire vivre les troupes. Jusqu'à présent, dans les emplois dont Votre Majesté m'a honoré, elle m'a fait la grâce de me donner la direction de ces choses, et il sera de son service que les intendants tiennent la même conduite que du passé, et qu'ils ne fassent ni imposition ni diminution que par les ordres que l'on expédiera; autrement, sire, l'on n'auroit guère de croyance dans un général[1]. »

Louvois riposta sur-le-champ : « J'ai de la peine à comprendre ce que vous avez voulu faire entendre quand vous dites que le sieur Charuel se conduira à votre égard comme les autres intendants se conduisent, puisque je ne sache point qu'ils fassent autre chose que d'exécuter les intentions du roi, qui sont, monsieur, qu'ils fassent toutes les levées, qu'ils ordonnent et payent les troupes et les travaux qui se font dans leurs intendances. Je suis assuré que, comme vous ne prétendez point que le sieur Charuel manque en rien de ce qui est de l'intention du roi, vous serez content de lui. Il est parti dans cette intention, et même de ne rien faire des choses dont le roi se remet entièrement à lui, sans vous l'avoir communiqué[2]. » Louvois établissait très-nettement la situation respective et les pouvoirs distincts du général et de l'inten-

[1] 12 octobre 1670. *D. G* 250
[2] 18 octobre. *D. G.* 252.

dant. « Lorsque l'on est en campagne, disait-il, le général ordonne du payement des troupes et des levées extraordinaires qui se font pour la subsistance de son armée, et l'intendant ne fait que viser les ordonnances qu'il expédie. Dans le quartier d'hiver, le général, ne devenant plus qu'un gouverneur de province, cesse de se mêler de ces sortes d'affaires. M. Charuel n'abusera point de l'autorité que le roi lui donne, et, excepté que vous ne signerez pas, je suis assuré que vous serez autant le maître avec lui que vous l'avez été avec M. de Saint-Pouenge[1]. »

Presque en même temps Charuel arrivait au quartier du maréchal. Voici le compte qu'il rendit à Louvois de ses premières entrevues avec lui : « J'arrivai hier au camp, monseigneur. M. de Saint-Pouenge m'ayant fait l'honneur de me présenter à M. le maréchal de Créqui, après lui avoir rendu mes respects et témoigné toutes les choses dont vous m'aviez chargé, l'on parla d'envoyer les troupes dans leurs quartiers, et des moyens de pourvoir à leur subsistance en y arrivant; et comme il n'est pas possible de travailler si promptement, et avec l'égalité requise, aux impositions et taxes des denrées et deniers que Sa Majesté désire être levés sur le pays, en attendant que lesdites impositions soient réglées, je lui proposai le projet de l'ordonnance ci-jointe, laquelle je lui ai fait voir ce matin avec M. de Saint-Pouenge. Il l'a trouvée bien et nécessaire pour faciliter la subsistance des troupes et relever les habitants de tout embarras; mais

[1] 22 octobre. *D. G* 252.

il s'est expliqué nettement qu'il ne prétendoit pas que je donnasse en mon nom les ordonnances pour les impositions et levées, ni pour la subsistance et payement des troupes, et démolitions[1]; qu'il étoit juste de ne rien changer à ce que les autres intendants avoient toujours pratiqué avec lui; qu'il avoit accoutumé de signer les ordres, et que les intendants les visoient. M. de Saint-Pouenge et moi lui avons représenté, avec beaucoup de respect, la volonté du roi sur ce sujet, et les exemples du passé pour les quartiers d'hiver; que, hors la signature, il seroit le maître des choses qui regardoient mon emploi, comme j'avois déjà eu l'honneur de lui dire, et que c'étoit les ordres que vous m'aviez fait l'honneur de me donner. Il m'a dit qu'il alloit en écrire à la cour pour savoir la volonté du roi et s'y conformer[2]. »

En effet, le même jour, le maréchal écrivit au roi et à Louvois. « J'avois cru, jusqu'à l'arrivée du sieur Charuel, disait-il à Louvois, que l'intention de Sa Majesté étoit qu'il projetât les impositions sur le pays, qu'il fît faire les levées de deniers que Sa Majesté ordonne, et qu'il entrât dans le détail des distributions qui se doivent faire aux troupes; le tout, par les envois de Sa Majesté signés de moi et visés de lui. Cependant j'ai connu, en fort peu de moments,

[1] Toutes les fortifications des places de Lorraine devaient être démolies.
[2] 25 octobre. — Saint-Pouenge rend compte à Louvois de cette discussion; il ajoute: « M. le maréchal de Créqui a répondu avec assez d'honnêteté; ce n'est pas que je n'aie aperçu, dans la fin de la conversation, un peu de chaleur en lui-même sur votre sujet. Comme j'espère bientôt me rendre auprès de vous, je ne vous en dirai pas davantage. » *D. G.* 250

qu'il veut tout ordonner en son nom, et qu'il prétend que toutes les choses qui sont à faire en ce pays soient décidées, réglées et faites sous son bon plaisir. Je vous avoue, monsieur, que ce plan m'a d'autant plus surpris que, depuis qu'il plaît au roi de se servir de moi, et dans le Luxembourg et ailleurs, il m'a toujours laissé l'autorité que l'on doit avoir sur un intendant. Celui-ci, ce me semble, n'est pas en terme de pouvoir espérer plus de distinction que M. de Choisy, M. Carlier et quelques autres qui ont fort bien fait leur charge en visant les ordres et servant sous l'autorité qu'il plaît au roi de me donner. Si, après avoir représenté mes raisons à Sa Majesté, elle ne veut pas que les choses se fassent en son nom, mais à celui du sieur Charuel, si elle désire que je n'entre dans aucun détail de ce qui concerne les troupes et leur subsistance, je m'y conformerai avec beaucoup de soumission, mais avec cette satisfaction de lui avoir représenté qu'il est apparent qu'elle sera mieux servie en donnant quelque crédit à l'autorité de mon emploi qu'en le rendant inutile, remettant la décision de toutes choses au sieur Charuel. Je ne croyois pas, à dire la vérité, avec une armée de vingt mille hommes, être traité sur le pied de gouverneur de province. »

Au roi lui-même il écrivait : « Je supplie Votre Majesté de trouver bon que je lui demande avec instance la grâce de m'instruire au juste de ce qu'elle veut que je fasse dans l'emploi auquel elle me destine, afin de ne me point trouver embarrassé dans des contestations qui sont toujours survenues entre le sieur Charuel et les généraux avec lesquels il a

été. Présentement que je vois que l'intendant doit avoir soin du rasement de toutes les places, d'ordonner de la poudre et des ouvriers, d'en régler les quantités, de répartir, sous son nom et sans ma participation, les impositions et la subsistance dans le pays, d'ordonner de même du châtiment des contrevenants aux ordres de Votre Majesté, régler les départements des commissaires (ce qui est de la fonction et du général et du maréchal de France), faire les revues à son gré, peut-être même changer les quartiers, cela, sire, s'appelle commander, à peu de chose près. Cependant, sans être honoré du caractère de maréchal de France, en quelque nature d'affaire que Votre Majesté m'ait mis, soit au quartier d'hiver ou en campagne, les intendants ont agi sous l'autorité qu'il a plu à Votre Majesté de me donner, et les envois ont été au nom de Votre Majesté, conformément aux derniers règlements. Si Votre Majesté révoque ce qui s'est pratiqué et ce qui a été fait, par le sieur de Saint-Pouenge en dernier lieu, en faveur du sieur Charuel, je m'y soumettrai comme je dois et vivrai dans l'inutilité qu'il lui plaira de me prescrire[1]. »

Louvois se contenta de relever assez brusquement une des assertions du maréchal : « Je vous dirai que c'est une chose un peu nouvelle que ni le général ni MM. les maréchaux de France doivent régler le département des commissaires des guerres, et qui ne se trouvera point avoir été faite depuis trente ans[2]. »

[1] Créqui à Louvois, 25 et 26 octobre. — Créqui au roi, 25 octobre. *D. G.* 250.
[2] Louvois à Créqui, 29 octobre. *D. G.* 252.

En même temps il écrivait à Charuel : « Vous verrez, par ce que j'adresse présentement à M. le maréchal, que le roi n'a pas bien reçu les remontrances qu'il lui a faites sur le pouvoir qui vous a été donné, et que Sa Majesté désire que vous continuiez à tout signer. Tenez-vous, au pied de la lettre, à ce qui est en cela de la volonté de Sa Majesté, et gardez, pour le dehors, toutes les honnêtetés imaginables, vous conduisant suivant ce que je vous ai dit à Chambord[1]. »

Ainsi finit ce procès mémorable ; que ce fût au gré de l'intendant ou du général, c'était toujours la Lorraine qui devait payer les frais. Ils étaient lourds. Logement, solde et nourriture des troupes, pain, viande, bière, fourrage, ferrage, harnachement, poudre pour faire sauter les fortifications, salaire des travailleurs, tout était à la charge du pays ; et, en outre, une imposition de vingt-cinq mille écus par mois. A ce prix, on lui garantissait l'ordre, la sécurité, la bonne conduite du soldat, la répression de tout excès, le maintien sévère de la discipline[2]. Maintenir la discipline, n'était-ce pas l'intérêt de Louis XIV, un intérêt tout militaire, bien plus encore que l'intérêt des populations lorraines, un intérêt politique ou d'humanité?

Le 28 septembre 1670, Louvois écrivait à Saint-Pouenge : « Sa Majesté ne désire rien tant que la conservation de l'infanterie, parce qu'elle est persuadée qu'elle en aura à faire au printemps. » Six semaines après, le

[1] Louvois à Charuel, 29 octobre. *D. G.* 252.
[2] Louvois à Créqui, 4 octobre. — Instruction à Charuel, 16 octobre. *D. G.* 252.

9 décembre, il écrivait à Vauban : « Le roi n'a rien dans la tête, pour l'année qui vient, que la perfection de ses places et de son infanterie. » Que s'était-il donc passé dans l'intervalle? Comment cette vision de la guerre au printemps, si nette à la fin de septembre, avait-elle disparu complétement en moins de six semaines? C'est que les apprêts diplomatiques n'avaient pas marché d'un pas aussi rapide que les apprêts militaires; c'est que M. de Lionne, malgré tout son génie, n'avait pas encore achevé l'isolement, l'investissement politique de la Hollande; c'est que, parmi les nombreux États de l'Allemagne, la neutralité des uns, l'assistance armée des autres, depuis longtemps marchandées, n'avaient pas encore été réglées à des conditions satisfaisantes.

La guerre était donc reculée d'un an. Ce délai, ce repos forcé que maudissait Louvois, il résolut de le rendre aussi glorieux pour Louis XIV que l'action même. « Souvenez-vous, lui disait Vauban, que les plus belles places du monde sont celles que vous faites bâtir, mais qu'elles ont encore besoin de quelque dépense pour être achevées. En un mot, monseigneur, tâchez de faire mentir ceux qui disent que les François commencent tout et n'achèvent jamais rien. » Louvois n'attendait pas qu'on l'excitât. Depuis qu'il avait vu les premiers travaux de Dunkerque, le souvenir des Romains l'obsédait; l'armée qu'il avait faite pour Louis XIV n'était-elle pas capable d'aussi grandes choses que les gigantesques œuvres des légions romaines? Le 9 décembre 1670, il écrivait au maréchal de Créqui : « Sa Majesté s'est déclarée, il y a

deux ou trois jours, que voulant par tous moyens parachever, l'année qui vient, la fortification de ses places de Flandre, elle partiroit vers la mi-avril pour se rendre à Dunkerque, où trente mille hommes de pied se trouveront, pour, pendant un mois ou six semaines, parachever l'excavation des fossés de cette place. De là le roi marchera à Tournay avec toutes les troupes, et fera travailler, pendant un mois, à achever les fortifications de la ville; le roi ira ensuite, pendant un autre mois, camper sous Ath, où il fera raser la hauteur qui incommode cette place [1]. »

C'est là ce fameux voyage de Flandre en 1671, pendant lequel les populations s'empressaient pour voir passer le roi et « les trois reines. » Spectacle étrange! Marie-Thérèse, La Vallière, Montespan, réunies publiquement autour de Louis XIV! Et Louvois, à ses mille préoccupations ajoutant celle de loger commodément les favorites [2]! Comment concilier cet accompagnement avec la sévérité d'une expédition militaire? Car c'était une expédition, non pas une promenade triomphale. Louvois avait eu soin d'écrire aux intendants : « Le roi ne voulant pas que le voyage qu'il va faire en Flandre cause aucune dépense à ses peuples, désire d'être reçu dans toutes les villes sans aucune cérémonie de

[1] *D. G.* 252.

[2] Louvois à Robert, intendant de Dunkerque, 7 mars 1671 : « Il faut faire accommoder la chambre marquée V pour madame de Montespan, y faire percer une porte à l'endroit marqué 1, et faire une galerie pour qu'elle puisse entrer dans la chambre marquée 2, qui lui servira de garde-robe. Madame la duchesse de La Vallière logera dans la chambre marquée Y, à laquelle il faut faire une porte dans l'endroit marqué 3, pour qu'elle puisse aller à couvert dans la chambre de madame de Montespan, et une autre en celui marqué 4, qui lui servira de garde-robe. » *D. G.* 255.

la part des magistrats, ni aucune harangue de la part des compagnies, tant ecclésiastiques que séculières; et Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle souhaite que vous les avertissiez de bonne heure de son intention, afin que les magistrats des villes de votre département ne fassent point de dépenses à préparer des entrées, ni que ceux des compagnies qui seroient chargés de faire des harangues, ne se donnent point la peine d'en composer qu'ils auroient le déplaisir de ne pas prononcer [1]. » Proscrire l'éloquence officielle, c'était désobliger seulement les orateurs; voici qui désobligea tout le monde : défense fut faite à tous comédiens de s'établir dans aucune ville de Flandre, pendant le séjour du roi, afin de ne pas distraire les officiers du travail [2].

Louvois quitta Saint-Germain, dans les premiers jours d'avril, pour diriger lui-même le mouvement des troupes. Il se rendit d'abord en Lorraine. Tandis que l'infanterie, qui avait occupé cette province pendant l'hiver, se rassemblait pour marcher en Flandre, des préparatifs de campement étaient faits sur la Sarre, pour y réunir et y exercer toute la cavalerie jusqu'à la fin du mois de septembre. Le 7 avril, Louvois, qui voulait tout éprouver, avait fait embarquer les troupes sur la Meuse. « Notre flotte, composée de cent dix bateaux et chargée de onze mille sept à huit cents hommes de pied, écrivait-il au roi, ira demain jusqu'à trois lieues d'Hierge, où nous arriverons après-

[1] 23 mars. *D. G.* 255.
[2] Louvois à Robert, 1er avril. *D. G.* 255.

demain, à dix heures du matin; l'on aura toute la journée pour débarquer; vendredi on commencera à se mettre en marche. Toute cette frontière ne veut point croire que les troupes doivent débarquer, et s'imagine que l'on va attaquer Maëstricht. Les Hollandois ont des gens sur nos bateaux, pour les avertir de ce qui se passe. J'ai cru que l'on pouvoit les y laisser, puisque cet embarquement ne les regarde en rien [1]. »

Le 12, il répondait à son père, qui le tenait au courant des nouvelles de la cour: « Je vous rends grâce particulièrement de ce que vous m'avez mandé, qui est venu fort à propos pour me faire prendre en patience la vie que je mène ici, qui me seroit infiniment désagréable, si le maître ne connoissoit pas la manière dont on le sert. J'espère faire toujours de mieux en mieux, et ne lui donner point lieu de perdre la satisfaction qu'il témoigne avoir de mes services. Je vais demain coucher au camp de... [2] avec les troupes; j'y entretiendrai les ingénieurs du Quesnoy, et le lendemain, de grand matin, j'irai à Ath et passerai sur la contrescarpe de Mons. J'en ai fait autant sur celle de Charlemont, dont je ne doute pas que vous n'entendiez bientôt parler; mais comme l'on ne songe point aux Espagnols, j'ai cru que je pouvois ne pas perdre une occasion aussi favorable que l'étoit celle-là, de voir une place de cette importance aussi commodément que j'ai fait celle-là. Je rejoindrai les troupes mercredi à deux lieues d'Ath, où elles camperont [3]. »

[1] *D. G.* 252.
[2] Le nom n'a pu être déchiffré.
[3] Louvois à Le Tellier, 12 avril. *D. G.* 255.

Le 24, il était à Dunkerque; deux jours après, il écrivait au roi : « Je vis avant-hier arriver toutes les troupes qui venoient sous la conduite de M. de Genlis. Elles marchoient en bon ordre, mais pas comme celles que M. de Duras a conduites jusqu'ici. Je dirai à Votre Majesté, pour lui en donner quelque idée, que j'ai vu passer sur le pont de Steenestrate, qui n'avoit que vingt pieds de largeur, vingt mille hommes en moins d'une heure trois quarts, et que les neuf mille hommes qui étoient sous la conduite de M. de Genlis furent plus de trois heures et demie à passer. » Enfin, le 4 mai, il mandait à Le Tellier : « Le roi arriva hier ici; il fut agréablement surpris du bon état de ses troupes et de celui du travail. Tout va aussi bien que nous le pouvons désirer. » Le programme que Louvois avait tracé au mois de décembre précédent, fut exécuté de point en point. Les trente mille hommes qu'il avait réunis et que dirigeait Vauban, firent merveille sous les yeux du roi. Lorsque Louis XIV revint à Saint-Germain, il pouvait à bon droit s'enorgueillir de sa puissance militaire.

Les grands travaux de Dunkerque, de Tournai, d'Ath, ne sont pas les seuls qui aient signalé cette année 1671, célèbre dans les annales de la fortification. On travaillait en même temps, on continua de travailler dans toute la Flandre. Malheureusement les troupes, contenues par Louvois lui-même, pendant quatre mois, dans une sévère discipline, avaient commencé à se relâcher après son départ. Les officiers, qui ne pouvaient plus faire de profits illicites sur la solde régulière de leurs hommes, cherchaient à se dédommager

sur les salaires que les entrepreneurs devaient aux soldats pour les travaux accomplis. De là des chicanes, des querelles, des violences, dont les entrepreneurs étaient trop souvent victimes. Vauban s'en indignait; à Douai, par exemple, il n'avait trouvé que trois officiers faisant honnêtement leur devoir. « Le surplus, écrivait-il à Louvois, est fort assidu à mener du bruit, à tempêter pour le payement de leurs soldats, de qui ils prennent la protection à tort ou à droit, sans se mettre en peine de justice ni de raison, et même font quelquefois des sollicitations un peu violentes en leur faveur aux entrepreneurs. En un mot, pour peu que j'eusse été malfaisant, j'ai assez eu de matières à vous écrire, et sur cela et sur l'indulgence qu'on a eue pour les friponneries des soldats, qui sont montées à un tel excès par les impunités, que je ne crois pas que les plus raffinés bohèmes en sachent tant qu'eux. Assurément, s'il y avoit quelque bon tour dans la filouterie que le diable ne sût pas, il pourroit le venir apprendre ici. Enfin, on peut s'assurer qu'il n'y a pas une telle école au reste du monde [1]. » — « Le roi, lui répondit aussitôt Louvois, est très-mal satisfait de la négligence que les officiers ont eue pour le travail, et de la trop grande indulgence qu'ils ont pour les soldats, lorsqu'ils y font quelque friponnerie. J'écris aux commandants des corps et lieutenants de Sa Majesté sur cela, et de leur faire comprendre qu'ils seront responsables des friponneries de leurs soldats. J'écris aussi à M. de Souzy de faire châtier, bien plus sévèrement

[1] 28 octobre 1671. *D. G.* 262.

que par la prison, ceux desdits soldats qui seront surpris en fraude[1]. »

De leur côté, les officiers se plaignaient d'être calomniés et volés par les entrepreneurs. Louvois était sévère, mais il voulait s'éclairer avant de punir. Le 4 décembre 1671, il écrivait à Vauban: « J'ai vu des officiers des régiments qui viennent de partir de Lille, qui se sont extrêmement plaints des injustices que l'on a faites à leurs soldats, lesquelles ils prétendent être en état de prouver n'avoir point tourné au profit du roi, mais bien de ceux qui conduisent les travaux; et lorsque je leur ai demandé si vous n'en aviez point de connoissance, ils m'ont dit que vous n'en disconviendriez pas, si je vous le demandois; ce qui m'oblige à vous faire reproche de ce qu'il s'est passé quelque chose dont vous ne m'ayez pas informé, et à vous prier, aussitôt ma lettre reçue, de me faire savoir la vérité de tout. »

A cet appel, Vauban fit une réponse éclatante de verve éloquente et indignée. Il n'avait rien su, mais il voulait, lui aussi, tout savoir : « Il est de la dernière conséquence d'approfondir cette affaire, tant à l'égard du préjudice que le service du roi en peut recevoir, si ces messieurs ont dit vrai, que de la justice que vous devez à ceux qui, pour faire leur devoir trop exactement, sont injustement calomniés. Recevez donc, s'il vous plaît, toutes leurs plaintes, monseigneur, et les preuves qu'ils offrent de vous donner. Que si vos grandes affaires vous occupent trop, commettez-y

[1] Louvois à Vauban, 31 octobre.

quelque honnête homme qui examine bien toutes choses à fond et qui vous en rende compte après; car, encore une fois, il est de la dernière conséquence d'approfondir cette affaire. Ne craignez point d'abîmer Montgivrault et Vollant[1], s'ils sont trouvés coupables. Je suis sûr qu'ils n'appréhendent rien là-dessus; mais, quand cela seroit, pour un perdu, deux recouvrés. Quant à moi, qui ne suis pas moins accusé qu'eux, et qui, peut-être, suis encore plus coupable, je vous supplie et vous conjure, monseigneur, si vous avez quelque bonté pour moi, d'écouter tout ce que l'on vous pourra dire contre, et d'approfondir, afin d'en découvrir la vérité; et si je suis trouvé coupable, comme j'ai l'honneur de vous approcher de plus près que les autres, et que vous m'honorez d'une confidence plus particulière, j'en mérite une bien plus sévère punition. Cela veut dire que, si les autres méritent le fouet, je mérite du moins la corde; j'en prononce moi-même l'arrêt, sur lequel je ne veux ni quartier ni grâce. Mais aussi, si mes accusateurs ne peuvent pas prouver ou qu'ils prouvent mal, je prétends que l'on exerce sur eux la même justice que je demande pour moi. Et sur cela, monseigneur, je prendrai la liberté de vous dire que les affaires sont trop avancées pour en demeurer là; car je suis accusé par des gens dont je saurai le nom, qui ont semé de très-méchants bruits de moi; si bien qu'il est nécessaire que j'en sois justifié à toute rigueur. En un mot, monseigneur, vous jugez bien que, n'approfondissant

[1] Deux ingénieurs sous les ordres de Vauban.

point cette affaire, vous ne me sauriez rendre justice; et ne me la rendant point, ce seroit m'obliger à chercher les moyens de me la faire moi-même, et d'abandonner pour jamais la fortification et toutes ses dépendances. Examinez donc hardiment et sévèrement, bas toute tendresse; car j'ose bien vous dire que, sur le fait d'une probité très-exacte et d'une fidélité sincère, je ne crains ni le roi, ni vous, ni tout le genre humain ensemble. La fortune m'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France; mais, en récompense, elle m'a honoré d'un cœur sincère, si exempt de toute sorte de friponneries, qu'il n'en peut même souffrir l'imagination sans horreur[1]. »

L'honneur a-t-il jamais parlé un plus magnifique langage? L'accusation était fausse; n'est-il pas heureux, cependant, qu'elle ait été faite, puisqu'elle nous a valu cette admirable réplique? L'amitié de Louvois et de Vauban n'en reçut d'ailleurs aucune atteinte.

La guerre approchait. Louvois, qui connaissait bien l'art de fortifier les places, voulait connaître aussi l'art de les attaquer et de les prendre. Ce fut pour lui, et pour lui seul, que Vauban composa, dans ce temps-là même, son *Mémoire pour servir d'instruction sur la conduite des siéges*. « Ce sera un livre, lui disait-il, mais rempli de la plus fine marchandise qui soit dans ma boutique, et telle qu'il n'y a assurément que vous dans le royaume qui en puisse tirer de moi de semblable. Vous n'y verrez rien de commun ni presque

[1] Vauban à Louvois, 15 décembre 1671. *D. G.* 262.

rien qui ait été pratiqué, et cependant rien qui ne soit fort aisé de l'être. Ce que je puis vous en dire, monseigneur, est qu'après vous être donné la peine de le lire une fois ou deux, j'espère que vous saurez mieux les siéges et la tranchée qu'homme du monde. Après cela, je vous demande aussi en grâce, monseigneur, de ne point communiquer cet ouvrage à personne quand vous l'aurez; car, très-assurément, je ne le donnerai pas à d'autre qu'à vous[1]. »

Si Louvois cherchait avec ardeur toutes les occasions, tous les moyens de se rendre capable de plus grands services, son zèle ne demeurait pas sans récompense. Sa faveur avait grandi rapidement auprès de Louis XIV; en 1672, elle était prépondérante. Aux titres de secrétaire d'État de la guerre, de surintendant des postes[2], de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit[3], il allait ajouter à la fois ceux de grand vicaire de l'ordre de Saint-Lazare et de ministre d'État. Il les reçut, le 4 février 1672, le jour

[1] 9 février 1672. *D. G.* 292. — Ajoutons encore une preuve de l'intimité de ces deux hommes. Le 18 novembre 1672, Vauban écrit à Louvois : « Nous pourrions faire un échange, si vous vouliez, qui seroit, vous, de me donner une copie de votre portrait par Mignard, pour orner ma chambre, et moi, un plan de Lille bien rectifié avec la description de tout son paysage à la portée du canon à la ronde, où toutes choses, jusqu'au moindre watregant [fossé d'irrigation ou d'écoulement], sont mises dans leur place juste, qu'il n'y manque pas la moindre chose du monde. Ce que je vous demande, monseigneur, n'est pas pour m'épargner quarante pistoles que je donnerois de bon cœur, si j'en pouvois avoir un sur-le-champ; mais c'est que je ne sais point d'autre moyen pour en pouvoir tirer un de la main de Mignard, à moins que d'attendre une année ou deux; encore n'y a-t-il pas grande sûreté; et je n'en voudrois pas avoir de ceux qui sont faits par d'autres que par lui. » *D. G.* 296.

[2] 24 décembre 1668.

[3] 3 janvier 1671.

même où il remit à Louis XIV le contrôle de l'armée, toute prête à envahir la Hollande. La diplomatie avait enfin achevé son œuvre ; la guerre pouvait commencer la sienne

CHAPITRE V

Mémoire de Louis XIV sur la guerre de Hollande. — Objet de cette guerre. — Troupes étrangères au service de la France. — Levées en Italie. — Levées en Suisse. — Magasins dans l'Électorat de Cologne. — Achat de munitions en Hollande. — Mort de M. de Lionne. — Voyage de Louvois dans l'Électorat de Cologne. — Contrôle de l'armée. — Louvois ministre. — Conflit entre Turenne et les maréchaux. — Campagne de 1672. — Commencement des opérations militaires. — Occupation de Maseick. — Prise de Wesel, Rhinberg, etc. — Passage du Rhin. — Prise d'Arnheim, Doesbourg, etc. — Examen des fautes attribuées à Louvois. — Affaire de Muiden. — Le marquis de Rochefort. — Lettre du comte d'Estrades. — Rapport du marquis de Rochefort. — Tentative sur Aerdenbourg. — Les Hollandais inondent leur pays — Opinion de Louis XIV sur cet acte. — Négociations. — Le prince d'Orange. — Renvoi des prisonniers de guerre. — Retour de Louis XIV à Saint-Germain. — L'Empereur et l'Électeur de Brandebourg. — Meurtre des frères de Witt. — Le duc de Luxembourg à Utrecht. — Combat de Woerden. — Orgueil du duc de Luxembourg. — Les contributions. — Violences contre les Hollandais. — Rapports de la cour avec les généraux. — Irritation du prince de Condé contre Turenne. — Turenne maintient son indépendance. — Marche inutile et retraite des Allemands. — Marche du prince d'Orange. — Siége de Charleroi. — Le comte de Montal. — Retraite du prince d'Orange. — Expédition du duc de Luxembourg. — Affaire de Bodegrave et de Swammerdam. — Attitude équivoque de l'Espagne. — Correspondance de Louis XIV et de Louvois. — Fatigue des troupes. — Turenne chasse l'ennemi de la Westphalie. — L'Électeur de Brandebourg fait son accommodement

« Quoiqu'il ne soit pas séant aux princes, non plus pu'aux particuliers, de reprocher les bienfaits dont ils

ont comblé leurs amis ou leurs voisins, on peut cependant, sans craindre de tomber dans ce défaut, imputer la source et l'origine de la guerre présente qui vient de s'allumer entre la France et les Provinces-Unies, à l'ingratitude, à la méconnoissance et à la vanité insupportable des Hollandois. Chacun sait que ces peuples doivent leur établissement en république libre à la puissante protection que les rois mes prédécesseurs leur ont accordée depuis près d'un siècle, soit contre la maison d'Autriche, leur ancienne souveraine, soit contre l'Empire et l'Angleterre; chacun sait que sans son appui, ces puissances, ou liguées ensemble ou agissant séparément, auroient, en divers temps, englouti cet État. Ces événements sont de nos jours; et il suffit, pour le prouver, d'alléguer la dernière guerre que l'évêque de Munster, un des plus foibles princes de l'Empire, sans aucun subside ni secours étranger, a faite en dernier lieu à cette république, qui étoit à deux doigts de sa perte sans les troupes auxiliaires que je lui envoyai. La postérité, qui n'aura pas été témoin de tous ces événements, demandera quel a été le prix et la reconnoissance de tous ces bienfaits. Pour la satisfaire, je veux lui apprendre que dans toutes les guerres que les rois mes prédécesseurs ou moi-même avons entreprises depuis près d'un siècle contre les puissances voisines, cette république ne nous a non-seulement pas secondés de troupes ni d'argent, et n'est pas sortie des bornes d'une simple et tiède neutralité, mais a toujours tâché de traverser, ou ouvertement ou sous main, nos progrès et nos avantages. Ce qui vient d'arriver le justifie assez. J'avois inutilement sollicité

l'Espagne, après la mort du roi Catholique, de rendre justice à la reine sur les légitimes prétentions qu'elle avoit sur les Pays-Bas. Accablé de refus continuels, j'avois pris les armes et avois porté la guerre dans ces provinces, pour faire valoir les droits de cette princesse et lui faire restituer les Etats qui lui appartenoient. Dieu, qui est le protecteur de la justice, avoit béni et secondé mes armes; tout avoit plié devant moi, et à peine avois-je paru que la plupart des meilleures places des Pays-Bas s'étoient soumises à mon obéissance. Au milieu de toutes ces prospérités, l'Angleterre ni l'Empire, convaincus de la justice de ma cause, quelque intérêt qu'ils eussent à arrêter la rapidité de mes conquêtes, ne s'y opposèrent point. Je ne trouvai dans mon chemin que mes bons, fidèles et anciens amis les Hollandois, qui, au lieu de s'intéresser à ma fortune comme à la base de leur État, voulurent m'imposer des lois et m'obliger à faire la paix, et osèrent même user de menaces en cas que je refusasse d'accepter leur médiation. J'avoue que leur insolence me piqua au vif et que je fus près, au risque de ce qui pourroit arriver de mes conquêtes aux Pays-Bas espagnols, de tourner toutes mes forces contre cette altière et ingrate nation; mais ayant appelé la prudence à mon secours, et considéré que je n'avois ni le nombre de troupes ni la qualité des alliés requis pour une pareille entreprise, je dissimulai; je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps[1]. »

[1] Mémoire (inédit) de Louis XIV sur la campagne de 1672. *Dépôt de la guerre*, t. 1112.

Tel est le début d'un mémoire où Louis XIV a rassemblé les causes, les apprêts et les premiers événements de la guerre contre la Hollande. Si, au lieu du manifeste vague et bref qu'il publia peu de jours avant son entrée en campagne, il eût parlé, devant l'Europe, ce langage passionné, superbe, mais explicite et décidé, les Hollandais n'auraient pu feindre, comme ils ont fait, d'ignorer pour quels motifs le roi de France leur déclarait la guerre, et Louis XIV n'aurait pas prêté au blâme si souvent répété pendant son règne, et surtout depuis, d'avoir sacrifié à son fanatisme despotique et religieux, à sa haine contre une nation républicaine et protestante, la politique traditionnelle de la France, la politique de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin. Il est vrai que cette franchise inopportune ne lui aurait pas permis d'endormir les défiances de l'Europe, complaisante ou abusée. S'il eût déclaré publiquement qu'il allait chercher, à La Haye, les clefs de Bruxelles, il eût détruit d'un seul coup l'œuvre de patience, ingénieuse et compliquée, de sa diplomatie à Londres, à Stockholm, à Vienne, dans toute l'Allemagne, restauré malgré elle la Triple Alliance, et soulevé, dès le début, une coalition universelle au profit de l'Espagne et de la Hollande. Il était donc prudent de dissimuler, de laisser dans l'ombre et les causes réelles et le but précis de la guerre, de n'affecter qu'une sorte de ressentiment général, de n'indiquer à l'avance aucune satisfaction déterminée. Ce n'est pas que Louis XIV ne se prêtât volontiers à ce rôle de divinité mystérieuse et vengeresse; ou plutôt ce rôle n'avait rien d'une fiction; c'était sa nature même; il

n'avait pas besoin de composer son personnage. Il serait injuste et faux de dire qu'il n'agissait que par instinct et par passion; mais il agissait beaucoup par passion; la politique était subordonnée.

Ce mélange de la politique et de la passion, qui est déjà si marqué dans le fragment qu'on vient de lire, se révèle et se résume avec plus d'éclat dans un mot de Louvois, le confident, le conseiller le plus écouté de Louis XIV. Le 1er novembre 1671, Louvois écrivait au prince de Condé que « le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols étoit d'abaisser les Hollandois et de les anéantir, s'il étoit possible[1]. » Abaisser les Hollandais, c'était le conseil de la politique; anéantir les Hollandais, c'était le cri de la passion. Rien n'aurait pu justifier la ruine absolue de la Hollande; l'affaiblir n'était pas rompre avec la tradition politique de la France.

Lorsque Henri IV aidait les Provinces-Unies à secouer le joug de l'Espagne, il voulait plus de mal à l'Espagne qu'il ne voulait de bien à la Hollande; il se préoccupait surtout d'augmenter les embarras de la maison d'Autriche. S'il encourageait l'insurrection, ce n'est pas seulement ni avant tout qu'il y fût sympathique; c'est qu'en attaquant et en morcelant les Pays-Bas par le nord, l'insurrection lui donnait, à lui et à ses successeurs, l'occasion de les attaquer et de les morceler par le sud. L'Angleterre, sous Élisabeth, quoique plus rapprochée de la Hollande par un certain rapport de

[1] Mémoire cité par M. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III, p. 665.

croyance, servait avant tout, en lui donnant du secours, ses propres intérêts maritimes et commerciaux; elle se vengeait de l'*Armada* en faisant perdre à l'Espagne le redoutable concours de la marine hollandaise. Mais bientôt, lorsque la Hollande, libre et active, voulut à son tour disputer à l'Angleterre l'empire des mers, l'Angleterre entreprit et soutint une lutte acharnée contre ce même peuple dont elle venait de favoriser l'émancipation. Est-ce à dire que la Hollande mérite d'être accusée d'ingratitude, ou l'Angleterre de versatilité? Chacune d'elles suivait la politique la plus conforme à ses intérêts. Il ne faudrait pas juger, d'après une autre règle, les rapports de la France et de la Hollande.

Les alliances ne sont pas éternelles; sitôt qu'elles ont porté leur fruit, elles se flétrissent et meurent. De son accord avec la France, la Hollande avait retiré de bonne heure le seul profit qu'elle en pût attendre, la confirmation de son indépendance. Les avantages que s'était promis la France étaient plus longs à recueillir. Son intérêt a toujours été de reculer sa frontière vers le nord; Louis XIV n'a fait en cela que suivre les maximes et les pratiques de Richelieu et de Mazarin. Mais à mesure que l'Espagne s'affaiblissait et que la France grandissait en se rapprochant de la Hollande, la Hollande, n'ayant plus rien à redcuter de l'Espagne, commençait à s'inquiéter des progrès de la France; elle ne se sentait plus disposée à laisser évincer un voisin, vieux et tranquille, au profit d'un nouveau venu, jeune et entreprenant. Si Mazarin eût vécu dix années de plus, il eût, après la mort de Philippe IV,

fait sortir du traité des Pyrénées les contestations qu'il y avait semées en germe; il eût commencé la guerre de *dévolution*, et, rencontrant l'opposition de la Hollande, il eût essayé d'en avoir raison, même par les armes; mais il n'eût jamais parlé d'anéantir les Hollandais. L'entreprise eût-elle été possible, il ne l'aurait pas même tentée, la jugeant inutile et dangereuse aux intérêts de la France.

Cette conduite, que Mazarin eût suivie jusqu'à l'abaissement de ses adversaires, mais pas plus loin, a précisément été celle de son disciple, de son héritier, l'illustre de Lionne. Tel a été l'objet de cette campagne diplomatique, où, de 1668 à 1671, la persévérance et le génie d'un grand ministre ont remporté des triomphes sans exemple : la Triple Alliance dissoute, l'Empereur et la plus grande partie des princes de l'Empire compromis dans une neutralité passive, la Suède inclinant aux projets de la France, le roi d'Angleterre, l'Électeur de Cologne, l'évêque de Munster, faisant marché de leur concours, la Hollande enfin complétement isolée, n'ayant pour elle que les vœux contenus de l'Espagne et de l'Électeur de Brandebourg[1]. L'armée se préparait à envahir le champ clos dont les diplomates avaient si habilement resserré les limites. Tandis que M. de Lionne jouissait glorieusement de son œuvre achevée, Louvois travaillait assidûment au succès de la sienne.

On a déjà vu comment, avec des éléments défec-

[1] On sait avec quel éclat cette grande œuvre diplomatique a été mise en lumière par M. Mignet

tueux, Louvois était parvenu à créer, en quelque sorte, une nouvelle armée française, vigoureuse, sinon très-nombreuse encore, bien organisée, bien disciplinée. Mais telle était sa passion de dominer la guerre par une supériorité de forces écrasantes, que, les ressources nationales n'y pouvant suffire, il en cherchait partout d'étrangères. L'Europe occidentale fut mise à contribution pour lui fournir des hommes. Il n'est pas question ici des alliés directement intéressés au succès, et dont les contingents, déterminés par les traités, servaient à côté de l'armée française, mais avec leurs chefs et leurs drapeaux distincts; telles étaient les troupes de Cologne et de Munster, les régiments anglais de Charles II. Il n'est pas même question de ces corps étrangers dont les cadres, perpétuellement ouverts, se remplissaient à l'envi de déserteurs et d'aventuriers attirés, quelques-uns par le renom militaire de la France, le plus grand nombre par l'appât d'une solde élevée. L'affluence de ces soldats de fortune était considérable en 1672; Louvois avait pu former deux régiments d'infanterie irlandaise, un régiment écossais, un régiment anglais, un régiment allemand, un régiment espagnol, sans compter huit régiments de cavalerie. Il s'agit des neutres, surtout des petits États d'Italie, plus ou moins bien disposés pour la France, et qui durent tolérer, sinon encourager des enrôlements faits publiquement sur leur propre territoire. Ce n'était pas qu'ils s'y résignassent de très-bonne grâce.

Vers la fin de l'année 1669, Louvois avait dépêché un agent à Venise, avec mission de prendre à la solde du roi les troupes dont la chute de Candie rendait l'en-

tretien désormais inutile et onéreux à la république. Mais tel était alors le ressentiment des Vénitiens contre la France, que l'entreprise ne réussit pas, à la grande joie des diplomates de profession, troublés par l'invasion bruyante de Louvois dans un domaine réservé jusqu'alors à leurs discrètes et savantes intrigues. Voici ce que l'abbé Servient écrivait de Turin à M. de Lionne : « On connoîtra la grande dextérité de M. de Louvois pour les affaires étrangères, qu'il voudroit souvent affecter, par l'heureuse issue de la négociation commise au sieur Camus de Beaulieu pour l'obtention des troupes licenciées des Vénitiens. Cela sonne mal en Italie, et l'on voit bien que M. de Louvois n'est pas appelé aux grandes négociations, puisqu'il hasarde d'alarmer toute l'Italie pour tâcher inutilement d'obtenir quatre à cinq cents hommes, comme si l'on manquoit de soldats en France[1]. » Mais à Parme, à Modène, à Lucques, à Florence, un succès éclatant avait de bonne heure couvert et réparé l'échec de Venise. Un nouvel agent, Camus Duclos, réussit à former en peu de temps, sous le nom de Royal-Italien, un beau régiment d'infanterie d'environ trois mille hommes.

Les Génois ne se montrèrent pas d'abord plus dociles que les Vénitiens; ils repoussèrent, ou du moins ils éludèrent longtemps la demande que Louvois leur fit directement d'autoriser la levée d'un régiment d'infanterie dans l'île de Corse. Ce ne fut qu'au mois de mai 1673 que « ces Hollandois de l'Italie, » poussés à bout par la saisie de leurs galères, se résignè-

[1] 16 janvier 1670. *Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 61.

rent à donner douze cents hommes; pour comble de disgrâce, ils eurent à subir, sous la forme la plus humiliante, les leçons et les menaces de Louvois. « Il faut une fois pour toutes, disait-il, qu'ils se défassent de certain manque de respect que le roi n'est plus en volonté de souffrir; il faut qu'ils soient sages dorénavant et qu'ils connoissent qu'il n'est pas bon de refuser au roi ce qu'il leur demande, ni d'avoir d'aussi malhonnêtes manières qu'ils en ont eu sur les levées que Sa Majesté a désirées d'eux [1]. »

Le Piémont se soumit aussi comme Gênes, après une assez vive résistance. Quoiqu'il fît profession d'être grand admirateur de Louis XIV, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, n'entendait pas se réduire au rôle de vassal, ni se laisser entraîner dans le tourbillon de la politique française. C'était précisément où tendait Louvois, qui, non content d'augmenter l'effectif de l'armée, disputait à M. de Lionne le soin de compromettre dans la cause de Louis XIV le plus grand nombre possible de gouvernements étrangers. Il avait même, ce qui n'était guère dans ses habitudes, usé de finesse vis-à-vis du Piémont, et tendu à la vanité de Charles-Emmanuel un piége où l'infortuné duc s'était laissé prendre. En 1670, pendant le rapide voyage qu'il avait fait à Pignerol, Louvois était venu saluer le duc et la duchesse de Savoie; parmi beaucoup de compliments et de flatteries sur les talents militaires de Charles-Emmanuel, il l'avait amené à demander au roi, pour le prince de Piémont, son fils, une compagnie de gen-

[1] Louvois à Gomont, 9 et 26 mai 1673. *D. G.* 315.

darmes. Plusieurs mois s'étaient écoulés; le duc, inquiet de son souhait imprudent, commençait à se persuader que Louis XIV, par bonheur, n'y avait pas pris garde, lorsqu'il reçut tout à coup une lettre où Louvois lui annonçait que le roi avait résolu de donner à son fils, non-seulement une compagnie de gendarmes, mais encore un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie, honneur insigne, jusque-là réservé aux seuls Enfants de France [1]. La logique voulait toutefois que, puisque les régiments des princes français étaient français, les régiments du prince de Piémont ne pussent être que piémontais.

Charles-Emmanuel ne sut d'abord que remercier; puis, revenu de sa première surprise, il s'efforça de décliner cet excès d'honneur, en alléguant l'insuffisance de ses propres troupes. Mais Louvois n'était pas

[1] Louvois au duc de Savoie, 18 mars 1671 : « J'ai toujours eu dans l'esprit, depuis que je suis parti d'auprès de Votre Altesse Royale, toutes les choses qu'elle m'a fait l'honneur de me dire qui lui pourroient être agréables, pour tâcher de contribuer à les lui faire avoir. Elle me fit connoître qu'elle seroit fort aise que le roi donnât à Monseigneur le prince de Piémont une compagnie de gendarmes. Je n'en parlai point à Sa Majesté à mon retour, parce qu'elle ne me parut point alors avoir la pensée de faire des troupes nouvelles; mais Sa Majesté ayant depuis peu de jours reconnu, par le compte que je lui ai rendu de l'état de ses troupes, qu'il étoit bien difficile de pouvoir maintenir le grand nombre d'infanterie françoise qu'elle a présentement sur pied, et ayant résolu d'en licencier une partie pour mettre des étrangers en leur place, dont la levée ne diminuât point le nombre de ses sujets qui sont nécessaires dans les provinces pour cultiver la terre, je l'ai informée de ce que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de me dire lorsque j'étois à Saluce. Sa Majesté m'a témoigné qu'elle trouvoit fort mauvais que je ne le lui eusse pas dit, dès que je fus de retour, et a résolu non-seulement de donner à Monseigneur le prince une compagnie de gendarmes, mais encore un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie, chose que personne n'a ici que les Enfants de France et Monsieur. » *D. G.* 255.

homme à perdre ses avantages; aux compliments succédèrent les reproches, presque les menaces. Charles-Emmanuel, humilié et désolé, accepta, ou, pour mieux dire, accorda de mauvaise grâce le régiment de cavalerie d'abord, puis, quelques mois après, le régiment d'infanterie. Enfin, après une malencontreuse agression contre les Génois, pour laquelle il avait fait des armements qui ne lui laissaient plus la ressource d'alléguer son impuissance, il fut contraint, à la fin de l'année 1672, de donner à Louis XIV trois autres régiments d'infanterie, formant environ quatre à cinq mille hommes[1]. Tous ces corps ne cessèrent pas de se recruter en Piémont jusqu'à la paix de Nimègue; mais ils étaient entretenus et traités exactement comme les régiments français, jusque-là que Louis XIV se fit donner par le gouvernement piémontais, ou plutôt lui arracha le droit de nommer aux charges vacantes, comme il faisait dans ses propres troupes. Pour toute satisfaction, Charles-Emmanuel obtint que ses régiments ne seraient jamais employés contre l'Empereur, dont il était le *Vicaire perpétuel* en Italie.

Tandis que Louis XIV et Louvois traitaient avec si peu de ménagement le duc de Savoie, un prince souverain, un allié de la maison de Bourbon, ils affectaient beaucoup d'égards et de considération pour la Suisse. C'est que ce grand marché d'hommes était

[1] Voici quels étaient, au mois de juillet 1674, les colonels de ces régiments : Piémont-ducal, comte de Mayen; Saluce, marquis de Valgrane; Chablais, M. de la Coudrée; Génevois, marquis de la Pierre. — Louvois au duc de Savoie, 6 juillet 1674 *D. G.* 380.

entre les mains de gens experts au négoce, qui ne se laissaient ni effrayer ni duper, ne se pressaient pas de conclure, et ne traitaient qu'aux conditions les plus avantageuses et sous les plus solides garanties. Les capitulations des troupes suisses étaient des contrats modèles. Jusqu'aux approches de sa guerre de Hollande, Louis XIV s'était contenté de recruter dans les cantons le nombre d'hommes nécessaire pour entretenir le régiment suisse de sa garde et quelques compagnies franches; mais, en 1671, Louvois résolut d'y lever un corps d'infanterie considérable. Il avait pour agent principal un Grison, nommé Stoppa, homme d'honneur, d'esprit et de ressources, bon officier, négociateur habile, capable de tout, même d'improviser, au courant de la plume, entre deux actions de guerre, un libelle contre le prince d'Orange ou contre l'Empereur. Il ne fallait pas moins qu'un génie comme celui-là pour tenir tête à MM. de Berne, de Bâle et de Zurich.

A peine Stoppa avait-il commencé à formuler quelques-unes de ses propositions — car il s'était bien gardé de les présenter toutes à la fois, — qu'il eut à répondre à une foule d'objections politiques et religieuses. Les uns, prenant parti pour l'Empereur, affirmaient que le roi de France « vouloit entrer en Allemagne avec une armée de cent mille hommes pour faire monseigneur le Dauphin roi des Romains par force[1]. » D'autres, mieux avisés, annonçaient la guerre contre les Hollandais, mais comme une guerre de religion. Les ministres, dans les cantons protestants, « prêchoient cent sottises contre cette

[1] Stoppa à Louvois, 2 novembre 1671. *D. G.* 260

levée. Le premier de cette ville, — Stoppa écrivait de Berne, — a le diable au corps pour cela. Depuis quelque temps, les ministres, en chaire, prient Dieu pour les pauvres églises de leur religion qui sont persécutées en France. » Mais cette grande émotion lui était suspecte, et il ajoutait, avec un scepticisme désolant : « Un peu d'argent que les Hollandois donnent fait tout cela[1]. » Stoppa se trompait sans doute; chez les protestants, l'émotion était sincère, mais elle n'empêcha rien; tout au plus contraignit-elle l'agent de Louvois à multiplier, pour la combattre, les arguments pécuniaires. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir couru de Berne à Bâle, et de Bâle à Fribourg, il avait en deux mois accompli sa mission, et qu'il pouvait écrire au ministre, de ce style plein de faits et de chiffres qui plaisait tant à Louvois : « Si je ne me trompe, vous aurez le nombre de quatre-vingt-dix-neuf compagnies, en comprenant douze cents hommes pour les augmentations; ce qui n'éloignera pas de dix-neuf mille hommes, sans les gardes[2]. »

Ce succès inouï, qui dépassait les espérances de Louvois, ne fit que le rendre plus insatiable. Au mois d'avril 1672, il renvoya Stoppa en Suisse pour négocier un supplément à cette levée déjà si formidable; mais les cantons catholiques étaient épuisés d'hommes, et les protestants ne pouvaient plus, sans exciter un soulèvement religieux, se laisser abuser sur les projets de Louis XIV contre la Hollande. Vainement Louvois

[1] Stoppa à Louvois, 22 septembre 1671. *D. G.* 259
[2] 16 novembre. *D G.* 260.

avait-il imaginé, pour endormir leurs scrupules, certain accommodement de conscience que Stoppa trouvait fort étrange qu'ils n'eussent pas accueilli : « L'expédient que vous aviez trouvé, monseigneur, écrivait-il à Louvois, de demander du monde pour le Roussillon, a été inutile; un de ceux de Zurich n'ayant pas eu honte de me dire que ce seroit d'autant renforcer le roi contre les Hollandois, quoiqu'on n'employât pas leurs troupes directement contre eux. » D'ailleurs Stoppa ne cherchait pas plus à pallier son échec qu'il n'avait exagéré son précédent triomphe. « Mon frère, disait-il, qui a été à Berne, et qui a vu les deux principales personnes de ce canton qui m'avoient le plus servi dans la dernière levée, à savoir l'avoyer Frisching et le général d'Erlach, m'a rapporté qu'il n'y a plus rien à espérer d'eux. Je suis persuadé que les cantons protestants ont résolu d'un commun accord de ne donner point de troupes au roi, pendant qu'il fera la guerre aux Hollandois[1]. » Quoi qu'il en soit, Louvois n'avait pas à se plaindre du résultat de ses efforts; vingt mille hommes de troupes suisses, dix à douze mille aventuriers anglais, allemands, espagnols et italiens, c'était toute une armée qui allait grossir les rangs déjà pressés de l'armée française.

Une telle masse de combattants devait traîner avec soi une nombreuse artillerie, des parcs, des équipages de toute sorte; il fallait amasser des munitions, des armes, des vivres, des fourrages; créer, loin du territoire national, sur les frontières mêmes de l'ennemi,

[1] Stoppa à Louvois, 9 avril 1672. *D. G.* 275.

des magasins, dont il fallait en même temps lui dérober la connaissance. Car il ne s'agissait pas, comme en 1667, de porter, dans un pays limitrophe, une guerre préparée à loisir ; il fallait contourner les Pays-Bas espagnols qu'on voulait respecter encore, et gagner, au delà, une base d'opération éloignée de la France, adossée à l'Allemagne, exposée à être tout à coup surprise et coupée par les Hollandais. Louis XIV nous a laissé lui-même le témoignage de ses anxiétés. « J'avoue, a-t-il dit, que ces commencements furent un peu délicats, et qu'ils ne me donnèrent pas peu d'inquiétude. » Mais il fut admirablement servi par la fortune et par le génie de Louvois.

Une querelle avait éclaté entre l'Électeur de Cologne et sa ville capitale, soutenue par les Hollandais et par l'Empereur. L'Électeur, qui était entièrement gouverné par deux frères, le prince Guillaume de Furstenberg et l'évêque de Strasbourg, deux Allemands façonnés et disciplinés aux volontés de Louis XIV, s'empressa de solliciter l'assistance du roi. Sous prétexte de fournir à l'Électeur des munitions de guerre dont il était absolument dépourvu, Louvois se hâta d'établir, sur ses terres, des magasins considérables. Par un accord secret, quatre villes, Neuss, Keiserwert, Bonn et Dorsten, avaient été mises à la disposition du roi. Des agents intelligents et alertes, comme Louvois savait les choisir, s'étaient de bonne heure mis en campagne, travaillant en apparence pour le compte de l'Électeur. L'un d'eux, le commissaire Jolly, transformé en secrétaire de Son Altesse Électorale, était particulièrement chargé d'entretenir et de diriger le zèle de ses minis-

tres, personnages souvent indécis et difficultueux, avec lesquels il fallait à la fois beaucoup de fermeté, de ménagements et de patience. « Je ne puis encore, écrivait-il à Louvois le 11 septembre 1671, vous parler bien positivement de l'humeur et de la conduite de ces gens-ci ; mais je commence à m'apercevoir qu'on ne doit pas y faire un essentiel fondement, particulièrement sur M. le prince de Furstenberg. Il ne va qu'à ses fins, flottant sur l'extrémité d'un engagement, et j'ai peine à croire qu'il est de ces gens à doubles portes pour choisir leur sortie. M. l'évêque de Strasbourg est plus net, et je crois qu'il a plus de rectitude et d'efficacité. L'un et l'autre sont dans ce pays, comme M. le cardinal Mazarin étoit en France, dans le temps qu'on portoit le plus d'envie à son ministère, avant qu'on eût levé le masque contre lui ; joint que les princes d'Allemagne sont jaloux de la confiance que le roi a en eux. Il n'y a pas d'artillerie à attendre de Liége par les raisons de cette aversion. M. l'Électeur de Cologne donneroit des ordres pour en avoir, on n'y obéiroit pas. C'est un bon prince qui ne se mêle, à ce que je vois, de quoi que ce soit, et que ces gens-ci gouvernent absolument [1]. »

Puisqu'il ne fallait pas compter sur l'artillerie de l'Électeur, il n'y avait d'autre ressource que d'en envoyer de France. Des bateaux chargés de grosses pièces de siége, dont le roi était censé faire présent à M. de Cologne, étaient expédiés à l'adresse d'un commissaire d'artillerie, nommé Dollé, qu'on avait paré

[1] *D. G.* 261.

du titre pompeux de commissaire général de l'artillerie, poudres et salpêtres de l'État de Son Altesse Électorale. Les bateaux déchargés, Dollé les transformait en pontons pour le passage des fleuves; il avait même imaginé une espèce de redoute flottante, armée de canons, et un pont volant d'une seule pièce qui, deux fois par heure, pouvait transporter d'un bord du Rhin à l'autre, cinq cents hommes et cent chevaux à chaque traversée. Louvois se plaisait beaucoup aux petites ruses. Au fond des bateaux d'artillerie, il avait fait cacher de gros sacs d'argent, destinés à payer les grains qu'il faisait acheter secrètement en Allemagne, en Hollande et jusqu'en Pologne. L'agent chargé de cette vaste et délicate opération, se nommait Berthelot; c'était un fournisseur d'armée dont le nom, connu de toute l'Europe, avait une célébrité compromettante. Il avait donc pris un pseudonyme de circonstance, et se faisait passer pour un sieur Lefèvre, marchand français habitué depuis quinze ans dans les États de l'Électeur.

Tous ces expédients réussissaient, même les plus audacieux. Louvois qui, par une extrême sagesse, au début d'une grande aventure, ne voulait épuiser la France ni d'hommes, ni de grains, ni de munitions de guerre, avait conçu l'incroyable dessein d'acheter en masse la poudre et le plomb des Hollandais. Chose plus incroyable, les Hollandais s'y prêtèrent complaisamment, se désarmant de gaieté de cœur au profit de leurs adversaires; tant l'esprit de négoce et l'appât du gain étouffaient ou aveuglaient le patriotisme de ce peuple de marchands! Il est vrai que l'affaire fut

admirablement conduite. Un banquier juif d'Amsterdam, nommé Sadoc, fut l'habile et heureux intermédiaire de cette spéculation d'un nouveau genre. Sous prétexte de réunir des munitions, soit pour le compte de la Flandre espagnole, soit pour le compte de certaines villes d'Allemagne, comme Mayence et Francfort, il acheta d'énormes quantités de poudre, de salpêtre, de mèche, de plomb et de boulets, qu'il fit rapidement passer dans l'Électorat de Cologne. Lorsque les États Généraux commencèrent à se douter de cet étrange commerce, il était tout près de finir. Sadoc leur avait déjà enlevé au moins quatre cent mille livres de poudre, cent soixante milliers de salpêtre, douze milliers de soufre, deux cents de plomb, deux cents de mèche[1].

Ces immenses approvisionnements n'étaient pas les seuls que Louvois eût ordonné de faire. Il était trop avisé pour n'agir que sur un seul point, et pour ne pas fatiguer l'attention de ses adversaires, en multipliant leurs inquiétudes. Tandis que les magasins de l'Électorat de Cologne se remplissaient avec une rapidité et un secret jusque-là sans exemple, toutes les places françaises, voisines des Pays-Bas, étaient lar-

[1] Sadoc à Louvois, août, 3 et 10 septembre 1671. — Jolly à Louvois, 1er, 11 et 28 septembre. — Berthelot à Louvois, 2 septembre. — *D. G.* 261. — Nous avons déjà parlé d'un libelle intitulé : *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire de F. M. Le Tellier, marquis de Louvois.* C'est là qu'on voit, chose admirable, Louvois travesti en commis voyageur, s'en allant en personne acheter les munitions des Hollandais, et, par une manière de dénoûment glorieux, courant la poste pour échapper aux poursuites d'un garçon cordonnier qui l'avait reconnu à Leyde. Ce n'est pas la seule invention de ce libelle, mais c'est bien la plus ingénieuse.

gement approvisionnées sans beaucoup de mystère, à ce point que Vauban lui-même s'en émut presque autant que les Espagnols, et crut devoir donner à Louvois des conseils de conduite et de prudence. « Il est malaisé, monseigneur, lui écrivait-il d'Ath, le 25 août 1671, que toute la terre sache que l'on jette ici trente-quatre mille boulets de batterie et cent quarante-cinq milliers de grenades, sans que les ennemis, défiants comme ils sont, ne s'imaginent là quelque chose pour eux. Il me semble qu'il seroit bon de ne donner jalousie à Mons que le moins que faire se pourroit. » Sur quoi Louvois, ravi d'avoir donné le change à un esprit aussi perspicace que celui de Vauban, lui répondait avec une certaine ostentation : « Si nos voisins sont d'humeur à s'alarmer, seize mille chevaux et quarante mille hommes de pied, qu'on lève présentement, leur donneront plus d'inquiétude que ne font les boulets et munitions de guerre qui arriveront incessamment de tous côtés dans les places du roi. L'on y en fait aller une si grande quantité dans toutes, qu'ils ne pourront pas croire que l'on ait d'objet particulier sur aucune de leurs places, puisque, en même temps que l'on voiturera à Ath ce que vous avez vu dans le mémoire que M. de Nancré vous a communiqué, l'on en voiturera à Tournai, à Charleroi, au Quesnoi, à Douai, à Arras, à Dunkerque et à Saint-Quentin, des quantités quasi aussi considérables qu'à Ath[1]. »

[1] Vauban à Louvois, 25 août. — Louvois à Vauban, 2 août 1671 *D. G.* 261.

A ces opérations multiples dont Louvois ne se contentait pas de diriger l'ensemble, mais qu'il surveillait dans leurs moindres détails, approvisionnements de toutes sortes, levées en France, levées à l'étranger, la mort prématurée de M. de Lionne[1] vint ajouter le soin des affaires étrangères. Pendant près de cinq mois, jusqu'à l'arrivée du nouveau secrétaire d'État, M. de Pomponne, alors ambassadeur en Suède, Louvois fut chargé, par intérim, de ce département. Il n'en fut point accablé ; son intelligence et son activité suffisaient à tout. Ce nouveau témoignage de la confiance royale l'excitait au contraire et doublait ses forces. Même après qu'il eut remis entre les mains de M. de Pomponne la direction des affaires étrangères, il ne cessa pas d'y influer. Ce n'est pas qu'il ait eu, pendant son passage à travers la diplomatie, à l'entraîner dans une voie nouvelle. Il faut bien se persuader qu'il n'y avait pas alors en France, ni dans le public, ni dans le gouvernement, deux courants d'opinion ; tout marchait d'ensemble. M. de Lionne était mort « après avoir tout disposé pour l'abaissement des Hollandais[2]. » Colbert lui-même, malgré l'inquiétude et le chagrin que lui causait la fortune toujours croissante de Louvois, était presque aussi courroucé que lui contre ces rivaux jaloux de la prospérité commerciale et maritime de la France. La diplomatie, en ce temps-là, n'était qu'une arme de guerre ; Louvois pouvait y porter la main sans la fausser.

[1] Le 1er septembre 1671

[2] Mignet, t. III, p. 329.

Au mois d'octobre 1671, les agents intelligents, mais obscurs, que Louis XIV entretenait auprès de l'Électeur de Cologne, furent remplacés par un officier d'un très-grand mérite, le comte de Chamilly. Il devait à la fois observer les mouvements des Hollandais, veiller à la sûreté des magasins du roi, et réorganiser les troupes très-mal en ordre des pays de Cologne et de Liége. Malgré son extrême sévérité pour les déserteurs français, Louis XIV avait fini par accorder le bénéfice de l'amnistie à ceux qui passeraient au service de l'Électeur de Cologne. Le comte de Chamilly réussit à en former un beau régiment, à la tête duquel il mit son propre frère. Jusque-là, ni l'Électeur de Cologne ni l'évêque de Munster n'avaient eu la confidence complète des projets de Louis XIV; les traités qu'ils avaient avec la France ne les liaient pas d'une manière assez étroite. Le moment était enfin venu de les initier à tous les desseins et de les compromettre absolument dans l'action de la France. Pour achever cette œuvre avec toute la rapidité, tout le secret et toute la précision nécessaires, Louvois ne crut pas devoir se fier à d'autre qu'à lui-même. Il ne pouvait mieux couronner son gouvernement diplomatique.

Dans les derniers jours de l'année 1671, il partit, comme pour aller visiter les places de Flandre; mais il se déroba tout à coup au milieu de la route, et prit à la hâte le chemin de Cologne. Par malheur, ces mystérieuses et rapides allures ne s'accordaient pas avec le caractère et les habitudes des gens qu'il allait rencontrer. Voici ce qu'il écrivait au roi, de Brühl, le 1er janvier 1672 : « Le peu de secret que M. l'évêque

de Strasbourg garde dans toutes les affaires, a rendu mon arrivée en ce lieu si publique, que toutes les précautions que j'avois prises pour la cacher ont été inutiles, puisqu'il y a trois jours que les pages de M. de Strasbourg étoient informés que je devois arriver. J'ai été ce matin trois heures avec M. l'évêque de Strasbourg; et quelque idée que j'eusse conçue de ses incertitudes et de ses irrésolutions, par tout ce que M. de Chamilly m'en avoit mandé, j'avoue à Votre Majesté que je n'ai pas laissé d'en être surpris, et d'être en même temps étonné de ce que M. de Chamilly a soutenu jusqu'à présent les affaires de Votre Majesté et les a pu mettre au bon état où elles sont, avec un homme aussi foible et aussi ignorant qu'est celui-là. M. de Munster est arrivé ici sur le midi, et après un dîner fort sobre et fort court pour le pays où nous sommes, je l'ai enfermé dans une chambre avec M. le prince Guillaume, le commandeur Smising et le sieur Verjus, et pendant une conférence de cinq heures, nous avons mis par écrit tous les articles du traité offensif. Nous sommes convenus d'une manière à le faire signer qui sera sûre pour Votre Majesté, et que demain au soir ou après demain au plus tard, l'on signeroit tout de part et d'autre[1]. » Mais la sobriété n'était pas la vertu quotidienne des Allemands de ce temps-là; le 4 janvier, Louvois, maugréant contre les retards, écrivait à Le Tellier, son père : « J'avois cru partir ce matin et pouvoir emporter avec moi les traités signés; mais la débauche que firent avant-hier l'évêque de Munster et

[1] *D. G.* 265.

l'évêque de Strasbourg, à la signature qui se fit du traité de Cologne, m'empêcha de pouvoir rien faire avec eux de tout le jour. J'ai parachevé aujourd'hui et partirai demain, Dieu aidant, à la pointe du jour, pour m'en aller à Trèves, et de là à Metz, faire marcher toutes les troupes. Tout ce que vous pouvez vous imaginer de plus ignorant ne l'est pas tant que M. de Strasbourg ; si vous ajoutez à cela une irrésolution continuelle et une avarice sordide, je suis assuré que vous plaindrez ceux qui ont à traiter avec lui. Cependant c'est de cet homme-là que tout dépend en ce pays-ci, et sans lequel on ne peut se fixer à rien. Quelque rude qu'ait été mon voyage, et quelque long que je voie qu'il doit encore être, je loue Dieu tous les jours de m'avoir donné la pensée de le faire, et j'espère redresser tellement toutes choses que le roi trouvera ici tout aussi facile que s'il étoit question d'attaquer les Espagnols du côté de Flandre[1]. »

Louvois, certes, pouvait se féliciter à bon droit d'avoir réduit ces tristes politiques à conclure. L'Électeur de Cologne s'engageait, en substance, à aider le roi de France, dans sa guerre contre les Hollandais, d'un corps de dix-sept à dix-huit mille hommes, moyennant subside, et à lui céder pour trois ans la ville de Neuss, avec le droit de la fortifier et d'y tenir garnison. Par un autre traité, l'évêque de Munster s'engageait à

[1] *D. G.* 265.—A cette esquisse d'une si impitoyable vigueur, ajoutons ce trait du duc de Luxembourg : « A chaque dépense nouvelle, M. de Strasbourg fait des prières pour la paix, aussi bien qu'après avoir bu, des vœux pour la guerre. » Le personnage est achevé. Luxembourg à Louvois, 31 janvier 1672. *Idem.*

joindre ses troupes à celles de l'Électeur de Cologne. De son côté, le roi de France, outre les avantages pécuniaires qu'il leur accordait immédiatement à l'un et à l'autre, leur promettait, selon les éventualités, certains agrandissements de territoire aux dépens de la Hollande[1].

Les dernières conventions n'étaient pas encore signées, que Louvois, ainsi qu'il l'écrivait à son père, s'en était allé à Metz, « faire marcher toutes les troupes. » C'était un corps de quatre mille hommes d'élite que le roi mettait immédiatement à la disposition de ses alliés. Comme les négociations n'avaient pour objet apparent que de soutenir l'Électeur contre la ville de Cologne, il avait été convenu que, pour donner jusqu'au bout le change aux Hollandais et pour prévenir les réclamations de l'Empereur, ces troupes non-seulement prendraient l'écharpe aux couleurs électorales, mais qu'elles prêteraient même serment entre les mains de l'Électeur. Cette condition ne fut pas acceptée sans difficulté par les soldats, à qui répugnait une subtilité dont ils ne comprenaient pas l'importance. « Il survint à cette occasion un petit incident que je ne veux pas taire, a dit Louis XIV avec une satisfaction évidente. La proposition de prêter serment à un prince étranger cabra les troupes de ma maison qui sont particulièrement attachées à la garde de ma personne, mais aussitôt que le marquis de Louvois leur eut expliqué mes intentions et qu'il y alloit de mon service d'en user ainsi, elles se conformèrent sans difficulté à

[1] Voir Mignet, t. III, p. 705.

ce que les autres venoient de faire[1]. » Ce corps, avec les forces réunies de Cologne et de Munster, fut mis sous le commandement du duc de Luxembourg. Après un mois d'absence, Louvois se hâta de revenir auprès du roi, justement fier des résultats politiques de son voyage, mais sans estime pour les nouveaux alliés de la France et sans illusion sur les ressources militaires qu'ils pouvaient mettre à son service. Après tout, il s'était beaucoup plus occupé de reconnaître la route et de marquer les étapes que l'armée française allait parcourir pour marcher à l'ennemi.

Le 4 février 1672, Louvois mettait sous les yeux de Louis XIV un magnifique travail, fruit de quatre années de labeurs et d'efforts ; c'était le contrôle exact de l'armée, toute prête à entrer en campagne. D'abord les troupes d'élite, le régiment des gardes françaises et le régiment des gardes suisses, présentant ensemble un effectif de cinq mille fantassins ; les gardes-du-corps, les mousquetaires, les diverses compagnies de gendarmes et de chevaux-légers de la maison du roi, formant un corps de deux mille neuf cent cinquante cavaliers, les premiers du monde. Pour l'armée proprement dite, quarante-six régiments d'infanterie française, comprenant ensemble un peu plus de cinquante-six mille hommes ; douze régiments d'infanterie étrangère, suisses et autres, d'un effectif plus élevé que celui des régiments français[2], et donnant au

[1] *Mémoire inédit sur la campagne de* 1672.

[2] Dans l'infanterie française, les compagnies n'étaient que de cinquante hommes, sans les officiers ; les compagnies suisses étaient de deux cents hommes, et les autres compagnies étrangères de cent.

total près de trente mille hommes ; soixante-dix-huit régiments de cavalerie française et neuf de cavalerie étrangère, présentant en ligne plus de vingt-cinq mille chevaux[1]. En somme, une armée d'environ cent vingt mille hommes, armés, équipés, instruits, d'une tenue sévère, et soumis, les généraux comme les soldats, aux exigences de la discipline[2]. A leur suite, des voitures et des attelages en proportion pour les vivres, les munitions, l'artillerie de campagne et le matériel de siége ; quatre-vingt-dix-sept bouches à feu, mortiers et canons de divers calibres ; soixante-douze mille boulets, six cents bombes, cent cinquante mille grenades ; trois équipages de pont, l'un de cent pontons de cuivre, les deux autres de cent bateaux chacun[3].

Avec une pareille escorte et de pareilles ressources, Louis XIV pouvait, sans inquiétude, « s'en aller voyager en Hollande. » C'était ainsi que Louis annonçait à Vauban l'ouverture prochaine de la campagne[4]. Pour prix de ses signalés services, Louvois, nommé ministre d'État, vint s'asseoir au conseil à côté de Le Tellier,

[1] *Bibliothèque du Dépôt de la Guerre.* Recueil intitulé *Tiroirs de Louis XIV.* États de l'infanterie et de la cavalerie, à la date du 4 février 1672.

[2] On trouve à la bibliothèque du Dépôt de la Guerre, dans la collection des ordonnances militaires, tome XXII, à la date du 24 mars 1672, une ordonnance « pour la modération des tables des officiers généraux et majors et autres servans dans les armées. » En voici l'analyse : défense d'avoir plus de deux services de viande et un de fruit ; nulles assiettes volantes ; des plats de pareille grandeur, ne contenant que des mets d'une même sorte, excepté pour les rôtis ; encore les viandes ne seront-elles pas l'une sur l'autre. Une autre ordonnance, du 25 mars, défend aux officiers de porter sur leurs habits aucun passement d'or ou d'argent.

[3] Février 1672. *D. G.* 266.

[4] 8 avril. *D. G.* 292.

son père ; il y prit d'emblée la première place, premier ministre de fait, sinon de titre ; il avait trente et un ans[1].

Le 6 avril, Louis XIV publia son manifeste de guerre ; le 28 avril, il quitta Saint-Germain, emmenant avec lui Louvois et Pomponne ; le 5 mai, il était à Charleroi, au milieu de l'armée.

Avant d'entrer en campagne, Louis XIV avait voulu prévenir, entre les généraux, les conflits d'autorité dont il y avait eu, dans les guerres passées, de si nombreux et de si funestes exemples. La hiérarchie des commandements était ainsi réglée : le Roi, Monsieur, le prince de Condé, le vicomte de Turenne, et au-dessous de Turenne, les autres maréchaux de France. Mais ce règlement même souleva d'abord le conflit qu'il avait eu pour objet de rendre impossible. Les

[1] Parmi les lettres de félicitation que reçut le nouveau ministre, il y en a une qui se distingue des banalités d'usage par l'extravagance même du compliment. L'intendant d'Oudenarde, Talon, lui écrivait le 14 février : « Vous ne doutez pas, monseigneur, que je ne dispute à toute la terre la part qu'on peut prendre à votre satisfaction et à votre gloire, et que je n'en fasse dans mon âme des feux de joie les plus sincères et les plus respectueux du monde. » *D. G.* 275. — Cet intendant précieux et ridicule n'en était pas d'ailleurs à son coup d'essai. Le 24 septembre 1671, il avait écrit à Louvois, au sujet de certains travaux hydrauliques : « L'Escaut, monseigneur, suivit hier vos ordres et passa par le nouveau canal. » *D. G.* 259. — Il faut rendre cette justice au bon sens de Louvois, que ce style ne lui convenait pas du tout. Il aurait mieux aimé que Talon employât à la gestion des intérêts publics le soin qu'il donnait à l'élaboration de ses prodigieuses métaphores Le 6 janvier 1668, Louvois écrivait à un autre intendant, M Charuel : « Je ne puis pas finir cette lettre sans vous dire que la confusion avec laquelle M. Talon fait toutes choses, sa nécessité, et le peu d'éclaircissements qu'il m'a donné jusqu'à présent sur le détail des affaires de son département, me faisant soupçonner au dernier point de sa netteté à l'égard de l'argent, je désire que, sans en rien témoigner, vous me mandiez ce que vous avez appris de sa conduite. » *D. G.* 222.

maréchaux de Bellefonds, de Créqui et d'Humières, méconnaissant la préséance que l'ancienneté dans le service et le titre de maréchal général, sans parler du génie et de la gloire, assuraient incontestablement et de plein droit à Turenne, refusèrent nettement de se considérer comme inférieurs à lui. Rien ne peut donner une idée plus juste de la gravité de cette affaire et du mécontentement de Louis XIV, que la lettre suivante, écrite par Louvois au maréchal de Créqui, le 22 avril : « Je vous adresse une dépêche dont le roi me commanda hier au matin l'expédition, et en même temps, une ordonnance d'en faire part à messieurs les maréchaux de France qui ont été nommés par Sa Majesté pour servir cette campagne, et de leur faire savoir que c'étoit une affaire qu'elle avoit résolue, et dans laquelle elle vouloit être obéie, qu'elle n'admettroit aucune excuse pour les en dispenser, et qu'elle n'agréeroit pas même qu'on lui demandât à ne point servir. Je commençai par M. le maréchal de Bellefonds, lequel ayant témoigné ne se vouloir point conformer au contenu en ladite dépêche, j'en allai rendre compte à Sa Majesté, qui, par bonté, voulut bien lui expliquer elle-même quelles étoient ses intentions, jusque-là que Sa Majesté lui dit qu'elle le prioit de le faire, qu'elle lui demandoit cette complaisance, en reconnoissance de toutes les grâces qu'elle lui avoit faites, et que, s'il y faisoit difficulté, il falloit qu'il se résolût à ne la voir jamais. Sur quoi, mondit sieur le maréchal de Bellefonds ayant pris congé de Sa Majesté, elle me commanda aussitôt de lui aller dire de partir ce matin pour s'en aller à Tours, et d'y demeu-

rer jusqu'à nouvel ordre, avec défense d'y faire aucune fonction de maréchal de France. J'ai cru, monsieur, que je devois vous expliquer au long tout ce qui s'est passé, afin que vous connoissiez mieux la disposition où est Sa Majesté contre ceux qui ne voudront pas obéir. Il est question en ceci, monsieur, non-seulement de ne point servir cette campagne, de déplaire à Sa Majesté, et de s'en aller passer sa vie dans quelque province, mais encore de perdre tous ses établissements. Je vous conjure de bien penser à la réponse que vous me ferez. Je vous supplie très-humblement de croire que j'attendrai avec toute l'inquiétude que doit avoir une personne qui prend une très-sensible part à tout ce qui vous regarde, et qu'en recevant votre lettre, je tremblerai jusqu'à ce que j'aie vu que vous ayez pris le bon parti. Vous me permettrez de vous dire qu'il n'y en a point d'autre que d'obéir à un maître qui dit qu'il veut l'être[1]. »

Les maréchaux de Créqui et d'Humières suivirent l'exemple du maréchal de Bellefonds; mais ils ne soutinrent pas aussi fièrement leur personnage. Bellefonds, esprit roide, un peu étroit, mais homme d'honneur, se tint ferme, silencieux et digne, dans ce qu'il croyait être son droit et son devoir. Créqui, plus intelligent et ressentant d'autant plus vivement la disgrâce, poursuivit le roi de lettres, de supplications, même d'adulations outrées, implorant d'être souffert au moins comme volontaire[2], pro-

[1] *D G.* 275.
[2] Créqui au roi, 9 mai 1672. *D. G.* 275

testant toutefois avec fermeté qu'il ne « pouvoit gagner sur lui un abaissement dont le roi même lui feroit un jour reproche, son honneur et la charge que le roi lui avoit donnée ne le lui pouvant permettre[1]. » Quant au maréchal d'Humières, on doit croire qu'il ne s'associa qu'à contre-cœur à la résistance de ses deux collègues, les maudissant sans oser se séparer d'eux; autrement on ne pourrait comprendre qu'un maréchal de France, qui aurait cru s'abaisser en prenant l'ordre de Turenne, écrivît à Louvois comme un petit officier de fortune: « Je suis bien persuadé que vous me continuerez toujours votre protection, sur laquelle je compte uniquement[2]. » Louis XIV fut inflexible; il exigea que les maréchaux se rendissent à l'armée de Turenne et fissent, au moins pendant quinze jours, les fonctions de lieutenants généraux sous ses ordres. Il fallut bien céder; Humières s'exécuta le premier, et reçut, en récompense, un commandement séparé en Flandre; Bellefonds tint à honneur de ne capituler qu'à la dernière extrémité.

Dans toute cette affaire, quel rôle a joué Louvois? Évidemment il était d'accord avec le roi sur la question d'autorité. Le ministre qui proclamait et appliquait énergiquement le principe de la subordination dans l'armée, ne pouvait souffrir qu'il fût violé par ses premiers chefs. Toutefois, en lisant sa correspondance avec les maréchaux, on ne peut s'empêcher de remarquer que, tout en s'efforçant de les ramener par

[1] Créqui à Louvois, novembre 1672. *D. G.* 280.
[2] 23 juin 1672. *D. G.* 276.

la persuasion, il les plaignait encore plus qu'il ne les blâmait. Il aurait souhaité, comme un juge ému et favorable aux accusés, de ne les pas trouver si coupables. C'est qu'ils avaient en tête, eux et lui, le même adversaire. Depuis la guerre de *dévolution*, l'une des grandes préoccupations de Louvois, c'était de se soustraire à la tutelle de Turenne. Il avait voulu devenir, et il était devenu aussi grand administrateur que Turenne était grand général. Cependant Turenne s'était encore mêlé des préparatifs de la guerre de Hollande ; le roi l'avait consulté; mais l'oracle avait déjà perdu de son crédit. A Turenne, Le Tellier et Louvois opposaient le prince de Condé, qu'ils avaient réussi à rétablir complétement dans les bonnes grâces du roi. Condé leur en eut presque trop de reconnaissance. Ce grand homme de guerre, chez qui le caractère était loin d'égaler le génie, se fit ou se laissa faire leur client[1].

Quoique la faveur de Turenne eût diminué auprès

[1] Il est curieux de comparer la correspondance de M. le Prince et celle de Turenne avec Le Tellier et Louvois; le ton est bien différent. Les formules de Condé sont d'une politesse excessive; il prodigue les baisemains. — Condé à Le Tellier, 8 mai 1674 : « ... Je vous baise les mains et vous prie de croire que personne au monde ne vous honore plus que moy et ne vous est plus véritablement acquis. M. de Louvois trouvera icy les mesmes asseurances pour luy. » Lettre autographe. *Dépôt de la guerre*, t. 398. — Condé à Louvois, 1er août 1674 : « ... Je vous baise les mains et suis toujours plus à vous que personne du monde. » Autographe. *D. G.* 400. — Les formules de Turenne sont au contraire sèches, brèves, singulières comme celles-ci : « Vous me faites l'honneur de m'écrire avec des cérémonies que je crois que je n'attire pas... Vous me faites, monsieur, des compliments aux fins de vos lettres qui devroient m'obliger à en user de même. » Turenne à Louvois, 5 et 25 juin 1672 *D. G.* 276. Le plus souvent, les formules manquent; les lettres se terminent brusquement par la signature

du roi, il était encore, surtout au début d'une guerre, le personnage dont le public se préoccupait davantage. Ainsi les bruits de Paris le faisaient tout à la fois ministre d'État, connétable, même roi de Pologne[1]. Ces bruits, plus ou moins déraisonnables, ne laissaient pas d'inquiéter Louvois ; mais il mettait beaucoup de prix à les connaître et, en général, à se tenir au courant des mouvements de l'opinion. Le 14 juin 1672, il écrivait des bords de l'Yssel au prévôt des marchands : « Le roi étant bien aise d'être informé de tout ce qui se passe et se dit à Paris pendant son absence, je vous prie de m'envoyer, toutes les semaines, un petit mémoire en forme de gazette de tout ce que vous en pourrez apprendre, sans y omettre quoi que ce soit de quelque nature que ce puisse être. Je vous assure que vous ne serez nommé en nulle manière, et qu'ainsi personne ne vous saura jamais mauvais gré de cela[2]. » Les nouvelles que Louvois recevait de ses correspondants n'étaient pas toujours de nature à lui plaire. Il ne manquait pas à Paris, ni même à la cour, autour de la reine, de gens qui n'étaient rien moins que ses amis. Mais il répondait avec un noble dédain : « Je tâcherai, pour me

[1] Nouvelles de Paris, 15 juillet 1672 . « M. de Turenne se trouve dans une posture si avantageuse dans la conjoncture présente, qu'il y a bien de l'apparence qu'il aura à l'aveuir bonne part au gouvernement, et que la place de ministre d'État lui est désormais tout à fait acquise avec la charge de connétable, laquelle il exerçoit déjà en effet, quoiqu'il n'en portât pas le titre... » — 17 juillet : « L'on dit que les Polonois voulant déposer leur roi, voudroient donner cette couronne à M. de Turenne, mais que la grande difficulté vient de ce qu'il est trop âgé pour la sœur de l'Empereur, qui doit trouver un mari en la personne de celui qui sera élu roi de Pologne. » *D. G.* 276.

[2] Même recommandation à Carpatry, un commis de confiance. *D. G.* 267.

revancher de leur méchante volonté, de faire que tout ici aille assez bien pour qu'ils en entendent parler[1]. » Lorsque Louvois tenait ce fier langage, la campagne était commencée à peine ; mais déjà les premiers coups étaient frappés avec une sûreté, une suite et une rapidité qui mettaient hors d'haleine les coureurs de nouvelles.

L'armée, partagée d'abord en deux grandes masses, sous les ordres de Turenne et de Condé[2], s'était réunie à Viset, sur la rive droite de la Meuse, entre Liége et Maëstricht, et marchait vers les postes avancés que les Hollandais occupaient sur le cours inférieur du Rhin[3]. Maseick, petite ville de l'évêché de Liége, qui avait refusé le passage aux troupes françaises, malgré les ordres formels de l'Électeur de Cologne, son seigneur, fut enlevée d'un coup de main, fortement occupée et tout de suite entourée de travaux de défense. Comme on avait résolu, pour marcher plus vite aux forces vives de la Hollande, de négliger l'importante place de Maëstricht, dont le siége immédiat eût pris un temps qu'on espérait mieux employer, l'occupation de Maseick était excellente pour observer et contenir la garnison de Maëstricht, surveiller les mauvaises disposi-

[1] Louvois à Villacerf, 18 mai 1672. *D. G.* 267.

[2] Le corps de Turenne, rassemblé à Charleroi, avait suivi la Sambre et la rive gauche de la Meuse; le corps de Condé, rassemblé à Sedan, avait marché par la rive droite.

[3] La plupart de ces postes n'appartenaient pas aux Hollandais; ils y continuaient, depuis la guerre de Trente Ans, un fait d'occupation contraire aux droits des légitimes propriétaires; ainsi, Wesel, Orsoi, Burick, appartenaient à l'Électeur de Brandebourg, comme duc de Clèves; Rhinberg appartenait à l'Électeur de Cologne, qui revendiquait également Maëstricht sur la Meuse, comme évêque de Liége.

tions des Espagnols, et assurer, en cas d'échec, la retraite de l'armée. Louvois avait mis du côté de la France toutes les chances de succès; mais il avait en même temps tout prévu, même les revers, quoiqu'ils fussent improbables. Aussi voulut-il installer lui-même à Maseick M. de Chamilly, et lui donner de vive voix les instructions les plus nettes et les plus précises. Même après les coups de fortune les plus éclatants, même après le passage du Rhin, il lui écrivait : « Je vous conjure de songer à la conservation des troupes que vous commandez, et de vous mettre dans l'esprit qu'encore que toutes choses aillent bien, il faut néanmoins que vous soyez toujours en état de venir au secours, en cas qu'il survînt quelque chose qu'on ne prévoit pas. Ainsi vous prendrez soin, s'il vous plaît, de ne les fatiguer que le moins qu'il se pourra, et de les maintenir dans une bonne discipline[1]. » Louvois a été si souvent accusé de se laisser enivrer par le succès, et de se préoccuper seulement de l'offensive, qu'il est juste de rétablir la vérité, sur ce point-là comme sur d'autres.

De Maseick, l'infatigable ministre se transporta rapidement à Neuss et à Keiserwert, pour bien s'entendre avec l'évêque de Strasbourg, avant l'arrivée du roi, sur tous les détails du plan de campagne, et sur l'action combinée des troupes de Cologne et de Munster avec l'armée française. Ces troupes étaient dans un état déplorable. Louvois en fut plus affligé que surpris; il écrivait au roi le 24 mai : « Pour le pain de

[1] 14 juin 1672. *D. G.* 276

leur armée et les autres préparatifs nécessaires pour la faire agir, je n'en dirai rien à Votre Majesté. Je la supplierai seulement de se souvenir de tout ce que je dis l'année dernière à feu M. de Lionne, étant à Dunkerque, en présence de Votre Majesté, sur les armées qu'auroient les princes ses alliés. J'ai trouvé ici mot pour mot les affaires au même état, c'est-à-dire que les troupes ne sont pas complètes à beaucoup près, qu'il n'y a pas un grain de bled converti en farine, que le peu de bled qu'ils ont acheté est gâté, qu'il n'y a pas un cheval d'équipage, et que les deux cents charrettes d'artillerie que M. l'Électeur doit fournir à M. de Munster ne sont pas encore commencées[1]. » Heureusement Louvois avait organisé une armée dont la valeur éclatait d'autant mieux, sans le concours de ces tristes auxiliaires. Huit jours après, Louis XIV pouvait, grâce à lui, se donner l'orgueilleuse satisfaction d'écrire à Colbert cette lettre célèbre : « J'ai estimé plus avantageux à mes desseins et moins commun pour la gloire, d'attaquer tout à la fois quatre places sur le Rhin, et de commander actuellement en personne à tous les quatre siéges. J'ai choisi pour cet effet Rhinberg, Wesel, Burick et Orsoi... J'espère qu'on ne se plaindra pas que j'aie trompé l'attente publique[2]. » Les quatre places ne tinrent pas quatre jours[3]. Rées et Emmerick se rendirent aussi facilement.

[1] *D. G.* 275.

[2] 31 mai 1672. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 183.

[3] M. Depping, dans un travail publié en allemand (Munster, 1840), sur la part que les troupes de Cologne et de Munster ont prise à la guerre de 1672, cite, parmi les pièces justificatives, une lettre qui aurait été adressée à Louvois, pendant le siége de Wesel, par les femmes des officiers de la garnison. Cette lettre existe en original au Dépôt de la Guerre, t. 276, n° 184; mais elle est adressée au prince de Condé, qui commandait au siége de Wesel, et non à Louvois, qui était avec le roi devant Rhinberg. Voici le texte exact de cette curieuse et naïve épître : « Monseigneur, comme l'armée de Sa Majesté Très-Chrétienne assiége cette ville, l'épouvante a saisi le cœur du foible sexe. En confidence doncq de la générosité de Votre Altesse, laquelle a toujours éclaté dans ses illustres actions, quelques femmes des officiers de cette garnison ont recours dans cette nécessité aux grâces de Votre Altesse, la suppliant très-humblement de leur vouloir accorder un sauf-conduit, afin qu'elles puissent s'en aller avec un batteau en sûreté vers l'Hollande, sans recevoir ny elles ny leurs enfants et servantes aucune insulte des troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne. Se disant avec une très-profonde révérence, monseigneur, les très-humbles et très-obéissantes servantes. » Suivent les signatures.

Louis XIV était maître des deux rives du Rhin, jusqu'au point où ce fleuve perd l'unité de son cours et de son nom pour se diviser et s'appeler Wahal au sud, Rhin ou Leck au milieu, Yssel au nord. Pour pénétrer au cœur de la Hollande, il fallait traverser l'un de ces bras; lequel? « Les Hollandois, a dit Louis XIV, s'étoient mis l'esprit en repos sur le premier fleuve [le Wahal], qui, à cause de son extrême largeur, rapidité et profondeur, n'est pas praticable pour un passage brusque; et ils s'attachèrent à défendre les deux derniers, fort inférieurs en difficultés à l'autre. Ils assemblèrent un grand nombre de paysans, et firent faire de grands retranchements sur les bords de ces fleuves; et, parce que l'Yssel étoit plus foible que le Rhin [le Leck], et que le passage étoit plus commode pour entrer en Hollande, les États y envoyèrent le prince d'Orange avec le gros de l'armée, et firent passer Montbas[1] dans le Betau[2], avec un corps considérable de

[1] Gentilhomme français au service des États-Généraux; il commandait sous le prince d'Orange.

[2] Sorte d'île comprise entre le Leck et le Wahal

troupes pour soutenir les retranchements du Rhin. Toutes ces dispositions étoient faites avec assez de raison; le prince d'Orange étoit posté derrière l'Yssel, près de Doesbourg, Montbas derrière le Rhin, au-dessous de Tolhus; ils se pouvoient donner la main, en cas que l'un des deux fleuves fût attaqué. Comme il étoit difficile qu'il ne se passât quelque grande action au passage de l'une de ces rivières, j'examinai avec soin à laquelle des deux il convenoit de s'attacher pour réussir. Je fis part de mon dessein à mon frère, au prince de Condé et au vicomte de Turenne, et je résolus de tenter le passage du Rhin, préférablement à celui de l'autre. Mais afin d'embarrasser les ennemis et de leur ôter entièrement la connoissance de mon véritable dessein, et afin de les empêcher de dégarnir l'Yssel pour porter toutes leurs forces dans le Betau, je détachai le comte de Roye, avec un corps de troupes considérable, et lui ordonnai de marcher à Westerforde, vis-à-vis les retranchements des ennemis [sur l'Yssel], et de faire semblant de vouloir passer ce fleuve, afin de donner de l'attention de ce côté-là au prince d'Orange. En même temps le duc de Luxembourg, qui s'était saisi de Coevorden, place d'une ancienne et grande réputation sur ces frontières[1], avoit la tête tournée, avec les troupes de mes alliés[2], du côté de Deventer, grande place située sur le bas Yssel, lequel mouvement ne donnoit pas encore de ce côté-là peu d'inquiétude aux ennemis, quoique le duc de

[1] Dans la province de Drenthe.
[2] L'Électeur de Cologne et l'évêque de Munster.

Luxembourg en fût encore fort éloigné. La marche du comte de Roye produisit l'effet que je m'étois proposé, contint le prince d'Orange et l'empêcha de fortifier le corps de Montbas, qui veilloit à la garde du Bétau[1]. »

Le 12 juin, au point du jour, Louis XIV et le prince de Condé parurent inopinément sur la rive droite du Leck, vis-à-vis Tolhuys; il y avait là un gué praticable à la cavalerie, si ce n'est qu'au milieu du fleuve, où le courant était plus rapide, il fallait nager l'espace de trente ou quarante pas. On doit reconnaître que Montbas ne faisait pas bonne garde, et que les Hollandais ont eu de justes motifs de l'accuser de négligence, sinon de trahison; à peine y avait-il à Tolhuys onze à douze cents hommes, infanterie et cavalerie. Ils n'eurent même pas le temps de se reconnaître. Le régiment des cuirassiers, ayant à sa tête le comte de Guiche et plusieurs volontaires, avait commencé le passage; quelques-uns se noyèrent; les autres allaient prendre pied sur la rive gauche, lorsqu'un escadron ennemi, débouchant brusquement des saules, se jeta dans le fleuve « d'assez bonne grâce, » et tua ou blessa les plus avancés. C'était assez pour sauver l'honneur des troupes hollandaises; ce n'était pas assez pour fermer aux Français l'entrée du Bétau. Il suffit de quelques boulets lancés par une batterie que Louis XIV avait disposée lui-même, pour disperser les cavaliers ennemis. Le passage était forcé. Sans les imprudentes clameurs du duc de Longueville, qui firent croire à l'infanterie batave

[1] *Mémoire inédit sur la campagne de 1672.*

qu'on refusait de lui faire quartier, cette infanterie se serait rendue sans coup férir; mais, voyant ce jeune fou courir sur elle, l'épée haute, aux cris de : « Tue! tue! » elle ne voulut pas se laisser massacrer sans résistance. Il y eut là un court, mais furieux engagement qui coûta la vie au duc de Longueville et à beaucoup d'autres; le prince de Condé lui-même, en voulant sauver son neveu, y reçut sa première blessure. Il ne restait plus rien du corps hollandais. Le petit nombre de ceux qui n'avaient pas été tués sur place s'était enfui à la faveur des haies, des barrières et des fossés dont tout le pays était coupé. Cependant Louis XIV faisait rapidement établir le pont de bateaux sur lequel devaient passer l'infanterie, le canon et les bagages. Il craignait que le prince d'Orange, prenant lui-même une résolution vigoureuse, ne traversât l'Yssel et ne vînt assaillir, pendant son passage, l'armée française, coupée en deux par le fleuve. Heureusement il n'en fut rien. Le prince, mal instruit des événements du Bétau, et croyant d'abord que Montbas n'avait en tête qu'un gros détachement, s'était contenté de faire marcher à lui quelques milliers d'hommes; mais déjà Montbas était en retraite sur Arnheim. « Ce renfort, a dit Louis XIV, trouva Montbas en marche, et ne lui inspira point l'esprit de retour. » A cette nouvelle, Guillaume d'Orange, craignant à son tour d'être tourné par les Français et coupé de la Hollande, se hâta d'abandonner les retranchements de l'Yssel, et de rétrograder vers Utrecht[1]. L'Yssel fut aussitôt franchi par

[1] Louvois à Le Tellier, 15 juin 1672. *D. G.* 276.

ceux des corps français qui n'avaient pas été concentrés sur le Leck.

Tel a été ce fameux passage du Rhin, si controversé, si vanté par les uns, si rabaissé par les autres, et qui cependant a produit tout d'un coup des conséquences politiques et militaires telles qu'on en trouve rarement après des opérations de guerre d'un ordre plus élevé. Aussi bien Louis XIV a-t-il pu dire avec la plus exacte vérité : « J'étois présent au passage qui fut hardi, vigoureux, plein d'éclat, et glorieux pour la nation. »

Quant au personnage même de Louis XIV dans cette grande scène, il n'a fallu qu'un malheureux vers de Boileau pour le gâter, pour en faire une manière de ridicule, et bien à tort. Non, Louis XIV ne s'est jamais plaint que sa grandeur l'attachât au rivage. Il avait bien autre chose à faire vraiment que de se jeter à l'eau, comme un capitaine de chevaux-légers, oubliant « son caractère de général, » ainsi qu'il le reprochait doucement au prince de Condé. Si Boileau, maladroit panégyriste, eût eu quelque idée des choses de la guerre, il se fût préoccupé davantage, avec Louis XIV, de faire soutenir au plus vite le prince de Condé, un peu brusquement aventuré au delà du Rhin, contre un ennemi dont on ne connaissait pas exactement la force, de hâter l'établissement du pont de bateaux, et de surveiller les mouvements du prince d'Orange, qui pouvait tomber à l'improviste sur l'armée à demi passée. L'entreprise réussit à souhait par la faute des Hollandais, qui se laissèrent surprendre; mais il n'était pas impossible qu'ils fussent sur leurs

gardes et qu'ils la fissent échouer[1]. Non-seulement la conduite de Louis XIV ne mérite aucun blâme, c'est au contraire une des très-rares circonstances de sa vie militaire où il ne mérite que des éloges. Il y trouva même l'occasion de témoigner une sensibilité qu'on ne lui connaissait pas, surtout à l'égard de M. le Prince, qui avait eu tant de griefs à se faire pardonner. Il faut voir, dans le *Mémoire sur la campagne de* 1672, avec quelle émotion Louis XIV parle de la blessure « du plus grand capitaine de l'Europe, du plus grand homme du monde, » de la « grande mortification » qu'il en ressentit, dans les premiers moments qu'il lui fallut donner « aux mouvements de la nature, de l'amitié et de la considération qu'il avoit pour ce prince[2]. »

Cette réconciliation parfaite n'est pas une des moindres preuves de l'habileté de Louvois et de son influence sur l'esprit de Louis XIV. On trouve encore, dans le mémoire de 1672, un témoignage remarquable de la satisfaction que l'activité de ses services inspirait

[1] Le bruit courut à l'étranger que la tentative de Louis XIV n'avait pas réussi. Il était même dit dans la *Gazette de Gênes*, du 2 juillet 1672, « que Sa Majesté ayant perdu douze mille hommes au passage du Rhin, avoit été contrainte de s'en retourner et de se sauver à la nage. » Louis XIV à la nage! ô Boileau, quel blasphème! Cette gazette fut envoyée à M. de Pomponne par le président Servient, ambassadeur à Turin, avec une dépêche du 9 juillet. *Archives des Aff. étrangères*, Correspondance de Savoie, 62.

[2] Que si la force même et la nouveauté de ces expressions inspiraient quelque doute sur leur authenticité, il faudrait lire cette lettre autographe du 31 décembre 1672, d'une tendresse encore plus familière : « Je ne doute pas que vous n'ayez eu bien de la joie de la levée du siége de Charleroi. Je crois que nous sommes de manière ensemble que tout ce qui nous arrive nous touche également; je parle aussi pour votre fils. Vous pouvez compter que mon amitié vous est assurée, et dites à votre fils que je n'en ai pas moins pour lui que pour vous. Je suis persuadé que cette égalité ne vous déplaira pas. » *D. G.* 270.

au roi. Immédiatement après le passage du Rhin, Louis XIV, poursuivant le système d'agressions simultanées qui frappait sur tous les points un ennemi déconcerté et ahuri, avait fait attaquer en même temps Arnheim par Turenne et Deventer par le duc de Luxembourg, tandis que lui-même assiégeait Doesbourg et que son frère menaçait Zutphen. « La postérité, dit-il à ce propos, aura peine à croire que j'aie pu fournir de troupes, d'artillerie et de munitions assez abondamment pour des entreprises de la considération de celles-ci; cependant j'avais si bien pourvu à toutes choses, et mes ordres furent exécutés avec tant de régularité et de justesse, par les soins du marquis de Louvois, que l'on ne manqua de rien à tous les siéges. » Rien ne manquait du côté de l'attaque; tout manquait du côté de la défense, à commencer par la résolution de se défendre. Au premier coup de canon, les places capitulaient. Doesbourg seul essaya d'abord un semblant de résistance qui ne fut pas de longue durée. L'armée française eut, toutefois, le temps d'y faire une perte cruelle; le réformateur de l'infanterie, Martinet, y fut tué; Louis XIV et Louvois le regrettèrent sincèrement.

La Hollande tombait pièce à pièce. Si elle ne s'abîma pas tout d'un coup jusqu'aux derniers débris, la faute en est-elle à Louvois? Beaucoup d'historiens l'affirment, sans preuve directe, il est vrai, sur des bruits, des opinions individuelles, des conjectures qui vont même jusqu'au soupçon de trahison[1]. L'excès d'injus-

[1] « Toutes les suppositions sont permises envers ce monstre d'égoïsme. » Henri Martin, t. XIII, p. 389, 4e édition.

tice ne doit pas être combattu par l'excès d'indulgence. Louvois a commis, en effet, deux fautes très-graves, l'une en persuadant à Louis XIV d'imposer aux Hollandais des conditions excessives, et l'autre en lui conseillant de renvoyer, pour une rançon médiocre ou même sans rançon, les prisonniers de guerre. Toutefois, ces deux fautes très-réelles et qui eurent dans la suite les plus sérieuses conséquences, ne touchent pas au fait de la ruine immédiate et complète de la Hollande.

Lorsque les événements se précipitent avec une telle rapidité, on doit tenir compte des dates avec la plus rigoureuse exactitude. Ce n'est pas aux hommes de notre temps qu'il faut rappeler combien, dans certaines crises, les jours, les heures, les minutes même ont d'importance, combien de résolutions salutaires ont été paralysées par le mot fatal : Il est trop tard. Le passage du Rhin avait eu lieu le 12 juin ; les négociateurs hollandais n'arrivèrent, pour la première fois, auprès de Louis XIV, que le 22 ; le même jour, ou le lendemain au plus tard, les habitants d'Amsterdam coupèrent leurs digues [1]. C'est dans cet intervalle de dix jours, avant toute négociation pour la paix, avant toute proposition pour le rachat des prisonniers, que sans l'inintelligence ou la mauvaise volonté de Louvois, dit-on, la ville d'Amsterdam aurait pu être surprise, et, son dernier retranchement forcé, la Hollande anéantie [2]. Louvois prévoyait certainement la rupture des

[1] C'est ce que marque expressément une lettre de Sadoc à Louvois, du 23 juin. *D. G.* 276

[2] Le premier reproche qu'on fait à Louvois est celui d'avoir affaibli l'armée en la disséminant. Voici le passage de l'*Histoire de Turenne*,

digues; il savait, comme tout le monde, que les Hollandais avaient cette ressource extrême, désastreuse, mais qu'ils ne s'y résoudraient qu'au dernier moment, quand ils se verraient sérieusement menacés et incapables de toute autre défense. Il écrivait, le 20 juin, à Le Tellier : « Sa Majesté sera dans huit jours en état de marcher à Utrecht, et de là envoyer piller La Haye et trois ou quatre villes de Hollande, qui, dans la sécheresse où nous sommes, ne sauroient s'i-

qui sert de fondement unique à cette accusation : « Le prince de Condé et le maréchal de Turenne avoient conseillé au roi, immédiatement après le passage du Rhin, de raser la plupart des places fortes que l'on prendroit et de ne garder que celles qui seroient nécessaires pour la conservation des conquêtes. Le roi paroissoit goûter leurs conseils, mais Louvois, qui étoit d'un autre sentiment, fit conserver toutes les places fortifiées. Ainsi l'armée françoise fut presque épuisée par plus de cinquante garnisons. » On reconnaît, il est vrai, que les correspondances du temps ne font point d'allusion à ces débats; on les tient cependant pour incontestables, et on en tire cette conséquence que le mouvement d'invasion fut ralenti, l'armée « épuisée par plus de cinquante garnisons » étant désormais hors d'état d'entreprendre rien de sérieux. Il ne faut pas perdre de vue le point capital, à savoir, qu'à dater du 22 ou du 23 juin au plus tard, Amsterdam, entourée à perte de vue d'eaux immenses et profondes, était absolument inattaquable. Or, on connaît exactement le nombre des places, forts, châteaux, villes ouvertes *et même simples bourgades*, pris ou occupés, du 12 au 23 juin, par les troupes du roi, de Turenne et de Condé. Ce nombre est de vingt-six, sur lesquels le marquis de Rochefort, qui n'avait cependant qu'un corps de quatre mille hommes au plus, en réclame quatorze pour sa part. Nous ne comptons pas les places occupées par les alliés, qui ne formaient pas corps avec l'armée française : ces places sont au nombre de cinq. Comment parler, après cela, d'une armée épuisée par plus de cinquante garnisons? Il est certain que Louis XIV avait au moins cent mille hommes à son entrée en campagne, un mois auparavant; en portant à trente mille, à quarante mille, si l'on veut, les hommes que les fatigues plus que la misérable défense de l'ennemi, les détachements et les garnisons lui avaient fait perdre ou laisser en arrière, il lui restait, au 23 juin, une masse compacte de soixante mille hommes, force plus que suffisante pour enlever Amsterdam, s'il eût été possible d'en approcher. Ainsi tombe l'accusation portée contre Louvois.

nonder; et on obligera les autres à se mettre sous l'eau, dont ils recevront un dommage qu'ils ne pourront pas réparer de dix ans [1]. » S'il était facile de prévoir une résolution désespérée des Hollandais, était-il aussi facile de la prévenir? On affirme qu'on pouvait y réussir par surprise; on s'appuie même sur une espèce de demi-succès.

A peu de distance d'Amsterdam était la petite ville de Muiden, sur le Zuyderzée; là se trouvaient des écluses qui retenaient les eaux, toujours prêtes à envahir les terrains déprimés autour de la capitale de la Hollande. Le 20 juin, quelques coureurs d'un détachement envoyé en reconnaissance par le marquis de Rochefort, pénétrèrent, sans qu'on prît garde à eux, dans Muiden et furent un instant maîtres de la place; mais ce qui les avait favorisés d'abord les perdit presque aussitôt; leur petit nombre ne leur permit pas de s'y maintenir, et lorsque des renforts leur arrivèrent, des troupes envoyées à la hâte par le prince Maurice de Nassau avaient déjà repris possession de Muiden, et l'avaient mis désormais à l'abri d'un coup de main. Ce petit incident, misérable en soi, et tout à fait fortuit, prit, du jour au lendemain, les proportions d'un gros événement. Quelles suites il aurait pu avoir! Quel triomphe pour le roi! Quelle fortune pour la France! Si le marquis de Rochefort avait été plus intelligent et plus actif, s'il s'était hâté davantage, s'il avait mieux compris ses instructions! Car on ne doutait pas qu'il en eût de précises; et, chose incroyable, Louis XIV, étourdi

[1] *D. G.* 276.

par ce concert de récriminations, finit, après un certain temps, par croire lui-même à des ordres qu'il n'avait pas donnés[1]. Abusés par l'opinion, beaucoup d'historiens ont conclu comme elle, et Rochefort, perdu parmi ses contemporains, est resté perdu dans l'histoire.

C'est de nos jours seulement que Louvois a été compromis dans cette grave affaire, et qu'il est même devenu, à la décharge de Rochefort, le vrai criminel, le traître soupçonné, sinon absolument convaincu [2]. Et pourtant ni Rochefort, ni Louvois ne sont coupables. Personne autour de Louis XIV, personne dans l'armée, ne se doutait de l'importance de Muiden. Un seul homme, le comte d'Estrades, qui avait été ambassadeur en Hollande, connaissait l'existence des écluses en cet endroit-là. Mais il était alors gouverneur de Wesel, à douze ou quinze lieues du roi qui assiégeait Doesbourg. Le 18 juin, il écrit à Louis XIV un longue lettre pour le féliciter de ses rapides succès et pour lui donner des informations sur la province de Hollande; il l'engage à s'emparer immédiatement d'Utrecht: « Par la prise de cette ville, ajoute-t-il, Votre Majesté réduira la Hollande à tout ce qu'elle voudra, en ne perdant pas de temps, et en envoyant un corps de troupes pour se saisir de Muiden, où sont les écluses, et d'où ce corps pourra pousser jusqu'aux portes d'Amsterdam sans rien craindre, et l'obliger même à traiter [3]. »

[1] *Mémoire inédit sur la campagne de* 1672.
[2] Henri Martin, t. XIII, p. 388-389.
[3] M. Mignet, qui cite cette lettre d'après les pièces officielles, lui donne

Lorsque cette lettre parvint à Louis XIV, il était trop tard. Le 18 juin, le jour même où elle était écrite, le marquis de Rochefort, lieutenant général et capitaine des gardes du corps, avait quitté le camp de Doesbourg pour pousser une reconnaissance au delà de l'Yssel, dix ou douze lieues plus loin, aux environs d'Utrecht, où l'on savait qu'était le prince d'Orange [1]. Le 20 juin, Louvois écrivait à Le Tellier, son père : « M. de Rochefort est parti avant-hier au soir avec trois mille chevaux et six cents dragons pour s'en aller à Amersfort, où l'on dit qu'il n'y a personne, et d'où, étant à deux lieues d'Utrecht, il incommodera fort l'armée ennemie qui se dissipe tous les jours, tant par la terreur où sont leurs troupes, que parce que chaque province rede-

la date du 18 juin, qui est la seule exacte (*Négociations*, t. IV, p. 13-14). M. Henri Martin préfère l'autorité d'un recueil intitulé : *Ambassades du comte d'Estrades*, Amsterdam, 1718. Ce recueil donne la date du 17 juin. On trouve dans les ouvrages de ce genre publiés au siècle dernier, et notamment dans celui du P. Griffet, de bien plus grosses erreurs. En tout cas, les Archives des Affaires Étrangères ont sans doute un peu plus d'autorité que le recueil anonyme de 1718.

[1] Cette coïncidence a frappé les historiens. Ils ont conclu que l'expédition du marquis de Rochefort avait été déterminée par la lettre du comte d'Estrades et que son but, son objectif, en termes de guerre, c'était Muiden, et non pas Utrecht, ni l'armée du prince d'Orange. Cette conclusion, spécieuse sans doute, est-elle décidément juste? Ou bien ne faut-il pas reconnaître que la coïncidence de ces deux faits, la lettre du comte d'Estrades et le départ du marquis de Rochefort, n'est qu'un simple accident, et que, lorsque la lettre parvint au roi, il n'était déjà plus temps d'en faire usage? Il serait facile de discuter la question des dates et des distances; une lettre écrite à Wesel le 18 juin, pouvait-elle être rendue le 18 à Doesbourg? Qui ne sait combien, aux alentours d'une grande armée, l'encombrement des routes, obstruées par les troupes, par les convois de toutes sortes, ralentit fatalement la transmission des ordres même les plus importants? On ne fait qu'indiquer ici cet ordre d'arguments; seuls, ils ne peuvent entraîner la conviction; mais appuyés par le témoignage des documents, ils acquièrent une autorité irréfragable.

mande ce qu'elle paye pour l'employer à sa défense [1]. » La mission du marquis de Rochefort est nettement indiquée : observer Utrecht, surveiller et inquiéter le prince d'Orange; rien de plus; pas un mot de la lettre du comte d'Estrades; pas un mot de Muiden.

Il y a mieux. Voici le rapport même du marquis de Rochefort, adressé, non pas à Louvois, mais à Louis XIV en personne; il est daté d'Amersfort, le 20 juin, à sept heures du soir : « Samedi et dimanche matin, qui fut le jour que j'arrivai ici, toutes les troupes qui étoient campées auprès d'Utrecht, s'en allèrent dans le fond de la Hollande, le prince d'Orange avec la plus grande partie de l'armée, vers Trego, qui est à six lieues d'Utrecht, en tirant vers Rotterdam, et le prince Maurice à Wesert, qui est du côté d'Amsterdam. Ceux d'Utrecht attendent Votre Majesté avec impatience. C'est un temps que je crois qu'il ne faudra pas perdre. Si Votre Majesté avoit du pain et qu'elle voulût avancer, avec quatre mille chevaux et quatre mille mousquetaires, et m'ordonner de la joindre, ce seroit une affaire sûre. Si Votre Majesté n'est pas en cet état-là et qu'elle veuille bien m'envoyer le régiment de dragons qui est dans l'armée de M. de Turenne, je marcherai avec ce que j'ai ici de cavaliers, et je lui réponds qu'ils se rendront. Ma cavalerie et moi sommes présentement ici tout à fait inutiles, *ayant exécuté ce qu'elle m'avoit ordonné* et un peu plus. » Rien n'est plus clair. M. de Rochefort n'avait été détaché que pour surveiller et inquiéter le prince d'Orange; le prince d'Orange se

[1] *D. G.* 276.

retire. La mission de M. de Rochefort est absolument accomplie; il attend de nouveaux ordres, et il les presse avec toute la vivacité d'un homme qui voit l'occasion s'offrir d'elle-même. Il insiste: « Je supplie encore une fois Votre Majesté de m'envoyer un régiment de dragons un peu diligemment, et je lui promets Utrecht et deux ou trois villes par delà. Ce que je dis à Votre Majesté n'est point visionnaire. On trouve les choses si faciles dans ces têtes de pays-ci, qu'il ne faut que de l'audace pour en venir à bout. » Ce n'est donc pas l'intelligence ni l'activité qui lui manquent.

En attendant, il a pris sur lui d'envoyer un petit détachement du côté d'Amsterdam, vers ce Muiden qu'il regardait avec tout le monde, le comte d'Estrades excepté, comme un poste sans importance: « Je viens d'envoyer M. de Rannes avec cinquante chevaux et cent dragons à Naerden, et visiter le château de Muiden pour y mettre des dragons; car la ville ne se peut garder, mais le château est bon, à deux petites heures d'Amsterdam. » Comment supposer, s'il avait eu des instructions sur ce fameux Muiden, qu'il en eût parlé si négligemment, qu'il eût écrit et dépêché son rapport, avant de connaître le résultat de l'expédition de M. de Rannes? En vérité, c'est presque un malheur pour lui qu'il ait fait ce détachement; il est vrai que, s'il eût réussi par aventure, il se serait trouvé, tout de suite, un grand homme sans le savoir. Son rapport se termine par de nouvelles instances: « Je demeurerai ici en attendant les ordres de Votre Majesté, j'ose dire, avec une espèce d'impatience d'être à cette

tête-ci sans rien faire, et y pouvant faire quelque chose[1]. »

Encore une fois, M. de Rochefort avait rempli toutes ses instructions; mais pourquoi ses instructions étaient-elles si limitées? Évidemment parce que la lettre du comte d'Estrades était arrivée trop tard, non seulement pour qu'on eût pu la lui communiquer avant son départ, trop tard même pour que de nouvelles instructions, conformes aux conseils du comte, eussent pu lui parvenir le 20, à la fin de la journée, avant le départ de M. de Rannes et de sa petite troupe. Si donc il y avait quelqu'un à blâmer dans cette affaire, ce serait le comte d'Estrades, qui, maître d'un secret de cette valeur, ne l'avait pas communiqué plus tôt à Louis XIV. Mais n'imitons pas les malveillants et les désappointés, qui veulent toujours rejeter sur quelque victime humaine les torts de la fortune. C'est trop d'exigence. Il est bon d'exalter le principe de la responsabilité; gardons-nous cependant de l'appliquer à faux. Pour ce qui est de Louvois, on ne saurait trop le redire, jamais les contemporains n'ont imaginé de l'impliquer dans ce procès; l'accusation, ou, pour mieux dire, l'insinuation hasardée contre lui est toute moderne.

Si l'affaire de Muiden était un simple accident, il n'en était pas ainsi d'un malheureux coup de main tenté vers le même temps sur Aerdenbourg, à l'autre extrémité du territoire hollandais. Cet échec, le pre-

[1] *L'original autographe* de ce rapport est au *Dépôt de la Guerre*, t. 276, n° 96.

mier que les armes françaises eussent essuyé depuis le commencement de la campagne, a passé comme inaperçu; les historiens militaires eux-mêmes n'y ont fait aucune attention; il s'est perdu dans le tumulte des grands événements qui s'agitaient alors autour de Louis XIV.

Dans les derniers jours de juin, M. de Nancré, gouverneur d'Ath, avait reçu l'ordre de rassembler une partie des troupes de Flandre, et de les mener rapidement au comte de Chamilly, qui attendait la jonction de ce corps pour agir dans le Brabant hollandais. Au moment de se mettre en marche, M. de Nancré eut avis que la ville d'Aerdenbourg, située sur la frontière méridionale de la Flandre hollandaise, était sans gouverneur et presque sans garnison; il n'y restait, disait-on, que soixante-dix soldats avec quelque milice bourgeoise. Aussitôt, et sans donner aucun avis à ses chefs, il marcha sur Aerdenbourg, avec un excès de confiance partagé malheureusement par les officiers qu'il avait sous ses ordres. Une attaque vigoureuse et brusque aurait pu réussir; mais on ne comptait pas même avoir à combattre, la seule apparition des Français devant amener la soumission de la ville. Il n'en fut pas ainsi. La petite garnison hollandaise, soutenue par les bourgeois et les paysans des environs, accueillit par un feu meurtrier les premières compagnies lancées au hasard et sans ensemble. Le reste du corps engagé successivement vint s'embourber dans les fossés de la place. Il fallut enfin battre en retraite, avec une perte énorme: cinquante officiers quatre cents soldats tués ou blessés, sans compter un

grand nombre de prisonniers; un quart de l'infanterie avait perdu ou jeté ses armes[1].

On va voir comment Louvois entendait et appliquait le principe de la responsabilité. « J'ai vu, écrivait-il à M. de Nancré, ce qui s'est passé à l'entreprise que vous avez faite sur Aerdenbourg. Lorsqu'on a ordre d'en faire de cette nature et qu'elles ne réussissent pas, l'on est assurément à plaindre, quoiqu'on ne puisse pas en être blâmé. Mais quand on en fait sans ordre, et encore au préjudice de ceux que l'on a, et qu'elles viennent à manquer, les maîtres ont sujet de se mettre en colère, et de n'être pas contents des gens qui commettent leurs troupes de cette manière[2]. » M. de Nancré perdit le commandement du corps qu'il devait mener à M. de Chamilly; on paya la rançon des soldats prisonniers et celle des officiers qui s'étaient le mieux conduits; quant aux autres, voici l'arrêt laconique, ou plutôt romain, que Louvois porta contre eux : « Ils ne rentreront jamais dans le service, après la lâche action qu'ils ont faite[3]. »

M. de Nancré fut très-justement puni; le marquis de Rochefort ne le fut pas et ne pouvait pas l'être. Il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre l'affaire d'Aerdenbourg et celle de Muiden. Toutes deux échouèrent, mais la première obscurément, au seul préjudice de ceux qui l'avait follement tentée; la seconde tient dans l'histoire une place considérable. Quel que soit le juge-

[1] Le Peletier de Souzy à Louvois, 28 juin. — Le même à Le Tellier, 3 juillet. *D. G.* 293.
[2] Louvois à Nancré, 15 juillet, *D. G.* 293.
[3] Louvois à Souzy, 6 et 17 août. *D. G.* 294.

ment que l'on porte sur les hommes qui s'y trouvèrent directement ou indirectement, volontairement ou non engagés, l'intérêt de ces hommes disparaît devant un intérêt plus élevé, plus général. L'affaire de Muiden marque le terme des grandes infortunes de la Hollande et des prospérités de Louis XIV dans cette campagne.

Lorsqu'il apprit que les Hollandais avaient ouvert, le 22 juin, les écluses dont il avait failli être maître, et qu'Amsterdam, par une résolution vigoureuse, s'était entourée d'une inondation qui reculait au moins jusqu'à l'hiver toute agression nouvelle, quel dût être le premier mouvement de son âme? Il ne nous a pas laissé cette confidence; mais nous avons quelque chose de plus précieux peut-être; c'est le jugement calme, impartial, réfléchi, qu'un esprit amoureux de la grandeur a porté, après un certain temps, sur un acte qui doit être compté parmi les plus grands de l'histoire; c'est le jugement de Louis XIV lui-même. « La ville d'Amsterdam fut si alarmée et si consternée de la marche du marquis de Rochefort, que tous les conseils, les magistrats et les principaux bourgeois s'étant assemblés dans la maison de ville pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre dans la conjoncture présente, il fut résolu qu'on me dépêcheroit pour me demander ma protection, et même la lettre que le magistrat m'écrivoit pour se soumettre fut expédiée, et le trompette de la ville prêt à partir pour me l'apporter et me venir demander des passe-ports pour les députés. Il arriva sur cela un incident qui releva un peu le courage des magistrats et des principaux membres des conseils, et fit différer

l'exécution de ce qui avoit été projeté. Quelques particuliers, plus fermes, plus sensés et plus judicieux que les autres, s'élevèrent, reprochèrent aux magistrats leur foiblesse et leur terreur panique, et leur représentèrent que la ville d'Amsterdam étoit une ville assez importante et assez considérable pour mériter d'être sommée de se rendre. Ces remontrances judicieuses, inspirées à propos, remirent un peu l'esprit des magistrats et du peuple. L'envoi de la lettre et des députés fut différé, et par ce moyen la ville se trouva sauvée, n'ayant pas pu y marcher dans ce temps-là, faute de vivres et de préparatifs[1], et ayant moins pu le faire dans la suite, parce que les États, revenus un peu de leur première frayeur, et convaincus que le salut du reste de leur pays consistoit dans celui de cette capitale, qui en est comme l'âme, lâchèrent leurs écluses, mirent leur pays entièrement sous l'eau, et me mirent dans la nécessité de borner mes conquêtes du côté de la province de Hollande à Naerden, à Utrecht et à Woerden. La résolution de mettre tout le pays sous l'eau fut un peu violente; mais que ne fait-on point pour se soustraire d'une domination étrangère? Et je ne saurois m'empêcher d'estimer et de louer le zèle et la fermeté de ceux qui rompirent la négociation d'Amsterdam, quoique leur avis, si salutaire pour leur patrie, ait porté un grand préjudice à mon service[2]. » Admirable et bien rare exemple d'impartialité! Toutes

[1] Louis XIV oublie qu'il était encore le 22 juin devant Doesbourg, au moment où l'ouverture des écluses le mettait hors d'état de rien entreprendre sur Amsterdam.

[2] *Mémoire inédit sur la campagne de* 1672. *D. G.* 1112.

les grandeurs du règne de Louis XIV n'égalent pas ce magnanime aveu.

Malheureusement son âme ne s'était pas encore élevée jusqu'à cette haute et majestueuse sérénité lorsqu'il prétendait faire subir aux Hollandais ses « insupportables duretés[1], » que les plus grands triomphes ne justifiaient pas. Le 22 juin, les députés des États-Généraux étaient arrivés pour la première fois au camp du vainqueur. Louis XIV avait chargé Louvois d'assister Pomponne dans les négociations. Cependant ce fut le ministre de la guerre qui prit et qui garda jusqu'à la fin le premier rôle; ce n'était pas la paix qui allait se traiter, c'était le réglement sommaire d'une capitulation. L'humilité même des députés, qui attendaient respectueusement, disaient-ils, les conditions qu'il plairait au roi de leur faire, ne leur épargna pas un premier dégoût. Louis XIV leur fit signifier par Louvois qu'on n'entrerait en pourparlers que s'ils présentaient eux-mêmes les propositions des États avec les pleins pouvoirs pour conclure. Il fallut que l'un d'eux, de Groot, retournât en toute hâte à La Haye pour demander des instructions précises.

Les conférences ne s'ouvrirent sérieusement que le 29. Malgré le soulèvement de l'opinion, promptement revenue de ses premières terreurs, les États s'étaient décidés aux plus grands sacrifices. Ils offraient la cession de Maëstricht, des places du Rhin, de tout le Brabant et de toute la Flandre hollandaise, c'est-à-dire de tout ce qu'ils possédaient en dehors des Sept Pro-

[1] Expression des États-Généraux.

vinces, avec une indemnité de guerre de dix millions. C'était accepter le voisinage si redouté de la France, et consentir tacitement à l'absorption prochaine des Pays-Bas espagnols, désormais enveloppés dans les possessions françaises; c'était, en un mot, le renversement complet de la politique qui avait, quatre ans auparavant, triomphé dans la Triple Alliance.

A ces conditions, la paix aurait dû être signée sur l'heure; les rêves les plus hardis de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin étaient dépassés. Mais les ressentiments de Louis XIV et de Louvois n'étaient pas encore satisfaits; il ne leur suffisait pas d'abaisser et d'affaiblir la Hollande; ils auraient voulu l'anéantir; ils voulurent au moins la démembrer et la perdre dans l'estime des peuples. Ils exigèrent donc, outre les cessions déjà consenties, Nimègue, la Gueldre méridionale, l'île de Bommel, la ville de Grave, le comté de Mœurs, quelques autres territoires encore, vingt-quatre millions pour les frais de la guerre, la suppression des entraves apportées au commerce français depuis 1662, et le libre exercice du culte catholique. Lorsque, huit ans auparavant, Louis XIV avait forcé le pape de s'humilier devant lui, roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Église, il avait exigé l'érection à Rome d'une pyramide commémorative de son facile triomphe; des Hollandais, race d'hérétiques, il exigeait, non plus un monument de pierre ou de marbre, mais une sorte de monument vivant, périodiquement renouvelé, une ambassade annuelle, n'ayant d'autre mission que de lui offrir en tribut le déshonneur de la république, une médaille d'or avec une devise où le roi serait humblement remercié

d'avoir pour la seconde fois rendu la paix aux Provinces-Unies. Comment pouvait-il s'imaginer qu'un peuple, si épuisé qu'il fût par une lutte inégale, se résignerait jamais à subir de tels outrages?

C'est ici que les ennemis de Louvois auraient beau jeu, ce semble, de prétendre, une fois de plus, que sa seule préoccupation était de rendre la paix impossible. Ils se tromperaient cependant; car Louvois, par une infatuation malheureuse et une méconnaissance brutale de la dignité des peuples, croyait sincèrement à la soumission absolue des Hollandais. « J'espère, écrivait-il à Le Tellier le 2 juillet, j'espère que lundi au soir nous saurons à quoi nous en tenir avec nos voisins, et je suis bien trompé, ou ils viendront signer tout ce qu'on leur a demandé[1]. » Louis XIV avait la même confiance. Il lui fallut quarante ans pour comprendre la résistance des Hollandais, et pour savoir, après un cruel retour de fortune, qu'il y a des conditions auxquelles rois et peuples ne peuvent répondre que par le sacrifice de leur dernier homme et de leur dernier écu.

Lorsqu'il dictait le *Mémoire sur la campagne de* 1672, il n'avait pas encore fait cette douloureuse épreuve; mais il sentait déjà la faute qu'il avait commise en repoussant les propositions des États-Généraux. Cependant il se révoltait à l'idée d'en faire la confession sincère. « Les propositions qu'on me fit, disait-il, étoient fort avantageuses, mais je ne pus jamais me résoudre à les accepter. » Ici commence — quoiqu'il ne se croie

[1] *D. G.* 267.

pas obligé d'en rendre compte, — une explication confuse, embarrassée, des raisons qui l'empêchèrent d'y souscrire; c'est le secret pressentiment de la guerre contre l'Espagne qui doit payer la rançon de la Hollande; comme si les cessions de territoire consenties par les États-Généraux ne lui livraient pas plus infailliblement encore les Pays-Bas espagnols. Mais, tout à coup, fatigué, humilié de cette apologie maladroite, il l'interrompt brusquement par la plus magnifique, la plus éloquente et la plus déplorable explosion d'orgueil : « La postérité ajoutera foi, si elle veut, à ces raisons, et rejettera à sa fantaisie ce refus sur mon ambition et sur le désir de me venger des injures que j'avois reçues des Hollandois. Je ne me justifierai point auprès d'elle. L'ambition et la gloire sont toujours pardonnables à un prince, et particulièrement à un prince jeune et aussi bien traité de la fortune que je l'étois. » Cependant l'ambition fut déçue, la gloire assombrie et la fortune moins complaisante.

Les Hollandais, poussés au désespoir par les violences de Louis XIV, se portèrent aux dernières extrémités. L'esprit militaire et démocratique s'émut jusqu'à la rage, et renversa le gouvernement de la haute bourgeoisie, dont le patriotisme sage et modéré fut accusé de mollesse, presque de connivence avec l'ennemi. Relevé par insurrection, le stathoudérat eut tous les pouvoirs d'une dictature révolutionnaire; le prince d'Orange, qui, la veille encore, ménageait auprès de l'Angleterre et de la France ses intérêts particuliers, associa désormais sa cause à celle de la nation qui venait de lui confier sa fortune. Il commençait à remuer

le monde contre l'insatiable ambition de Louis XIV. Une partie de l'Empire et l'Espagne lui promettaient leur aide; mais l'Angleterre, ou plutôt le gouvernement de l'Angleterre, se refusait à ce premier essai de coalition. Les ambassadeurs de Charles II, Buckingham, Arlington, Halifax, qui, le 10 juillet, écrivaient encore à Louvois pour obtenir des conditions plus modérées en faveur des Hollandais[1], signaient avec lui, six jours après, un nouveau traité d'alliance plus intime entre la France et l'Angleterre, et plus énergiquement offensive contre la Hollande.

Mais Louis XIV ne pouvait plus songer à faire de nouvelles conquêtes. Utrecht, Grave, Nimègue, celle-ci emportée après une vigoureuse résistance, Crèvecœur et Bommel, marquèrent les derniers succès de ses armes. L'armée, non pas épuisée par les garnisons, ni même par les fatigues de cette mémorable campagne, n'avait plus rien à conquérir; la terre lui manquait; les eaux, partout déchaînées, se précipitaient en mugissant et menaçaient de l'engloutir. Il fallut s'arrêter, suspendre l'offensive jusqu'au temps où les glaces permettraient peut-être d'atteindre et de réduire, dans ses derniers asiles, les derniers débris de l'indépendance nationale.

Louis XIV n'avait plus rien à faire sur le théâtre d'une guerre pour longtemps réduite à l'observation et à la défensive. Il laissa le commandement général de l'armée à Turenne, le gouvernement de la province d'Utrecht, avec un corps important, au duc de Luxem-

[1] *D G.* 276.

bourg, toutes les places munies de garnisons et approvisionnées. Le 1er août, il rentrait à Saint-Germain. Mais, avant de quitter la Hollande, il avait pris, sur les conseils de Louvois, une résolution malheureuse; vingt mille prisonniers de guerre restaient entre ses mains; avec une générosité superbe et insolente, il les renvoya pour une rançon misérable, la plupart même sans rançon[1]. C'était presque une dernière insulte envers une nation dont, par une étrange contradiction, il méprisait les qualités militaires et admirait l'énergie politique. Il ne tarda pas à s'en repentir, et il eut au moins la franchise de reconnaître sa faute. « Je partis pour m'en retourner en France, a-t-il dit dans le *Mémoire de* 1672, pleinement satisfait de la bénédiction que Dieu avoit donnée à mes armes, n'ayant à me plaindre que de la trop grande sagesse de ceux qui, par leurs bonnes raisons, avoient empêché les conseils et les magistrats d'Amsterdam de se soumettre à mon obéissance, et n'ayant à me reprocher que l'extrême indulgence que j'avois eue pour près de vingt mille prisonniers de guerre en les renvoyant en Hollande, lesquels ont formé les principales forces que cette république a depuis employées dans la suite contre moi. »

[1] Le 25 juin, Louvois, dans une lettre au comte d'Estrades, fixait la rançon des cavaliers à dix écus et celle des soldats à cinq; mais il prescrivait de retenir les officiers. — Le 15 juillet, il écrivait à M. de Raynaud que la garde d'un si grand nombre de prisonniers étant fort embarrassante pour les garnisons, il fallait conduire les cavaliers et soldats, à l'exception de ceux qui étaient de la province de Hollande, sur la frontière d'Allemagne, et les renvoyer avec menace de faire pendre ceux qui seraient repris au service des Hollandais; mais les officiers devaient toujours être retenus. — Ces deux lettres se trouvent dans le t. 276 du *Dépôt de la Guerre*.

Louis XIV ne rentrait pas à Saint-Germain pour s'y reposer des glorieuses fatigues de la campagne contre la Hollande; aux soucis du commandement succédaient sans interruption les soucis de la politique. L'Europe, surprise d'abord par « le torrent de ses conquêtes[1], » craignait d'en être envahie à son tour, et s'efforçait d'y opposer une digue. Les dispositions de l'Espagne n'étaient pas douteuses; en vertu de certaines conventions défensives, elle avait déjà assisté les Hollandais de quelques troupes; mais elle n'osait pas s'engager davantage, avant que l'Allemagne, ou plus exactement l'Électeur de Brandebourg et l'Empereur eussent pris directement parti contre la France. Louis XIV, de son côté, travaillait à prévenir la formation de ce concert. A peine de retour à Saint-Germain, Louvois s'empressait d'informer Turenne des déclarations que le roi faisait faire à l'Empereur, à la diète de l'Empire, à l'Électeur de Brandebourg et à la reine d'Espagne. Louis XIV s'efforçait de circonscrire la lutte entre lui et la Hollande, comme une querelle particulière, étrangère aux intérêts généraux de l'Europe; il protestait de son ferme désir de maintenir intacts les traités de Westphalie et d'Aix-la-Chapelle; mais il ordonnait en même temps à son ambassadeur à Madrid de ne laisser aux ministres espagnols, par la fermeté de son langage, aucun motif de croire qu'il redoutât beaucoup leur intervention armée; et à son représentant à Vienne de déclarer formellement à l'Empereur qu'au premier mouvement de ses troupes vers le Rhin, une armée

[1] Expression de Louis XIV.

française entrerait en Allemagne pour aller à leur rencontre[1]. Cette démonstration fit un certain effet à Madrid; mais elle eut moins de succès auprès du gouvernement impérial, déjà plus compromis. Le 23 juin, l'Empereur et l'Électeur de Brandebourg avaient signé à Berlin un traité pour la protection du territoire germanique; le 25 juillet, un acte plus grave avait été conclu à La Haye : c'était une alliance formelle entre la Hollande et l'Empereur, stipulant d'accord avec l'Électeur de Brandebourg, en vertu de laquelle les deux souverains allemands s'engageaient à fournir des troupes, moyennant subside, pour la défense et la délivrance des Provinces-Unies. Tout ce que M. de Grémonville put gagner à Vienne, par l'énergie de son attitude, ce fut de faire retarder jusqu'au 17 octobre la ratification du traité de La Haye. Mais ce délai même avait peu d'importance, puisque, à cette époque, le traité avait reçu depuis deux mois un commencement d'exécution.

Vers le milieu du mois d'août, en effet, l'Électeur de Brandebourg et Montecuculi avaient quitté, l'un Postdam, l'autre Egra, en Bohême, et manœuvré comme s'ils voulaient, suivant un mot dédaigneux de Louvois, « se venir faire battre sur les bords du Rhin[2]. » Averti par les cris de détresse de l'Électeur de Cologne et de l'évêque de Munster, Louis XIV ne perdit pas un moment. Turenne reçut l'ordre d'entrer immédiatement en Allemagne pour protéger des alliés du roi et fermer

[1] Louvois à Turenne, 7 août 1672. *D. G.* 277.
[2] Louvois à Luxembourg, 27 août. *D. G.* 277.

aux Allemands le chemin de la Hollande. En lui transmettant ses instructions, Louvois lui écrivait, le 23 août: « Je ne vous répète point ce que vous verrez dans la lettre du roi, où les pensées de Sa Majesté sont si nettement expliquées que je n'ai rien à y ajouter. Je dis les pensées de Sa Majesté, parce qu'elle n'a rien voulu vous prescrire; mais après vous avoir fait entendre ce qu'elle croit être de mieux, elle vous laisse la liberté tout entière d'exécuter ce que vous jugerez plus à propos pour la conservation de ses conquêtes, et pour maintenir le cours du Rhin libre, qui sont les deux principaux motifs qui ont porté Sa Majesté à vous donner ordre de vous avancer par delà le Rhin[1]. » On verra bientôt ce que Louis XIV et son ministre entendaient par cette liberté qu'ils paraissaient accorder si largement à Turenne. Peu de temps après, Louvois prescrivit aux colonels des régiments d'infanterie de faire une levée de quinze mille hommes, pour former de nouvelles compagnies et pour combler les vides que le feu de l'ennemi, les maladies et la désertion avaient faits dans les anciennes[2]. La décision de Louis XIV, ses armements, le grand nom de Turenne, jetèrent de nouveau l'hésitation parmi les Allemands, et leur inspirèrent une circonspection outrée. Leurs armées marchaient avec une lenteur presque ridicule; elles n'entreprirent rien de sérieux avant le milieu du mois d'octobre.

Guillaume d'Orange maudissait leurs incertitudes,

[1] *D. G.* 277.
[2] 15 septembre. *D. G.* 268.

non-seulement dans l'intérêt de son pays, qu'il était urgent de délivrer de l'occupation française, mais encore dans son intérêt personnel. Porté au pouvoir par la faction démocratique et par le parti militaire, il ne pouvait s'y maintenir qu'en leur donnant satisfaction à l'une et à l'autre. A la première, il venait de livrer, au prix de son honneur, un gage sanglant de son alliance, ou plutôt de sa servitude. Le massacre des deux de Witt, vengeance hideuse d'une populace que Guillaume ne se mit en peine ni de contenir ni de punir, avait soulevé l'indignation des honnêtes gens. On trouvait « bien violentes les premières marques d'autorité que donnoit le prince d'Orange[1]. » Mais déjà cette même populace, étonnée de retrouver aux mêmes postes, et aussi menaçants, ces Français dont on lui avait promis l'extermination après la mort des traîtres, croyait à une trahison nouvelle. La sollicitude avec laquelle les ministres anglais s'intéressaient à la fortune personnelle du prince, parent et allié de leur maître, augmentait les soupçons de la foule. Des placards étaient affichés à la porte même de l'hôtel de ville de La Haye, où il était dit nettement que si le prince d'Orange n'agissait pas contre les Français, on lui ferait ce que lui-même avait fait faire à de Witt[2]. Quant au parti militaire, moins grossier, mais aussi ardent et plus ambitieux, il sommait le stathouder de donner enfin à l'armée l'occasion de se tirer avec éclat du rang inférieur où la politique des de Witt

[1] Luxembourg au roi, 22 août. *D. G.* 277.
[2] Luxembourg à Louvois, 1er novembre. *D. G.* 280.

l'avait fait descendre. Tout faisait donc au prince d'Orange une nécessité de combattre avec succès.

Il avait en tête un adversaire aussi impatient que lui d'entrer en action, mais sur lequel il n'était pas facile de prendre avantage; c'était le duc de Luxembourg, à qui Louvois avait fait donner le gouvernement d'Utrecht avec une petite armée. M. de Luxembourg désespérait les riches marchands d'Amsterdam ; il mettait sans cesse quelqu'un d'entre eux à contribution, en menaçant de brûler les maisons qu'ils possédaient aux environs d'Utrecht et de Naerden. L'argent était pour le roi; mais les curiosités, les chinoiseries, Luxembourg comptait bien les distribuer à sa guise, en libéralités bien placées. « Il ne se fera rien avec aucun de ces messieurs, écrivait-il à Louvois, que je n'aie quelque chose qui vienne des Indes; je vous le dis franchement. Mais si j'en avois quelqu'une galante, croyez-vous que ce fût pour moi? Non, je vous assure; ce seroit pour mon roi, et vous pourriez bien en avoir quelque guenille. Voilà tous mes projets de volerie [1]. »

Pour achever de peindre le caractère, le tour d'esprit et les procédés de Luxembourg, il faut ajouter que ces amabilités n'étaient que l'ingénieux exorde d'un petit discours dont le thème, dépouillé des artifices oratoires, se réduisait à ceci : sollicitation de la charge de capitaine des gardes, devenue vacante par la disgrâce de Lauzun. La même lettre continuait ainsi: « Je me donne l'honneur d'écrire au roi. J'ai pensé lui dire ce que le bon larron disoit à Notre-Seigneur: « Souvenez-vous de moi quand vous serez dans « votre royaume. » Mais je n'ai osé, et c'est une chose, monsieur, que vous devriez bien lui dire. Ce n'est pas pour qu'il me fasse tous les biens que pourroient désirer les autres; mais je voudrois bien qu'il m'eût répondu aussi, comme Notre-Seigneur au larron: « Vous « serez ce soir auprès de moi. » Je lui ferois quartier pour le temps, pourvu qu'un jour j'eusse l'honneur d'être auprès de sa personne. »

[1] 24 juillet. *D. G.* 276.

Avec une ambition si ardente, Luxembourg n'était pas disposé à se tenir tranquille dans Utrecht, comme dans un poste de simple observation. A tout instant il imaginait quelque entreprise et demandait des renforts qu'on ne pouvait lui envoyer; alors sa douleur s'échappait en boutades orgueilleuses: « En moi bon sang ne peut mentir, s'écriait-il; je m'intéresse plus que la plupart des François à l'honneur de la France [1]. » Louvois avait grand'peine à le contenir. « Je vous répète encore, lui écrivait-il, sur ce que vous proposez de faire quelque entreprise, que la meilleure et la plus avantageuse de toutes est de bien conserver Utrecht, et que, pourvu que cela soit, les Hollandois sont perdus cet hiver. Ne songez qu'à bien conserver les troupes qui sont sous votre commandement, pour livrer bataille, à la suédoise, à Noël et à la Chandeleur [2]. » Cependant, à force d'instances, Luxembourg avait obtenu permission d'agir. Le 20 septembre, il s'empara de Woerden, qu'il se hâta de fortifier. Woer-

[1] Luxembourg à Louvois, 30 août. *D. G.* 277.
[2] 31 août. *D. G.* 277.

den inquiétait à la fois Leyde et La Haye, comme Naerden inquiétait Amsterdam. Ce hardi coup de main jeta l'alarme et la consternation dans la Hollande. Pressé par l'opinion publique, le prince d'Orange voulut forcer le blocus que son adversaire, s'avançant jusqu'aux extrêmes limites de l'inondation, rendait de jour en jour plus étroit. Il se jeta d'abord sur Naerden; mais la garnison, qui avait reçu des renforts, repoussa vigoureusement ses attaques. Alors, par un brusque détour, il se porta rapidement sur Woerden, dont les travaux de défense étaient à peine ébauchés. Grâce à l'énergique résistance du comte de La Marck, qui y commandait, Luxembourg eut le temps d'accourir. Le prince d'Orange n'était pas depuis deux jours devant la place, que ses lignes étaient forcées, ses quartiers emportés avec une vigueur sans exemple, et ses troupes refoulées, avec d'énormes pertes, sur les digues étroites qui traversaient l'inondation [1].

[1] Relation du combat de Woerden; 12 octobre. *D. G.* 279. — Voir aussi Luxembourg à Louvois, 18 octobre. Cette lettre est remplie de détails intéressants sur les personnes et sur les principaux épisodes du combat. Il y est parlé d'un officier suisse « qui à la grande redoute où les ennemis avoient du canon, se tenoit à la bouche d'une pièce pour y monter, chamaillant contre le canonnier pour qu'il n'en approchât pas; il y fut presque tout brûlé, car on mit le feu à la pièce. » Voici un extrait de la liste des officiers tués ou blessés. — Régiment de Navarre; tués : six capitaines, trois lieutenants, un sous-lieutenant, six sergents; blessés : le lieutenant-colonel, le major, six capitaines, cinq sous-lieutenants, un enseigne, vingt sergents. — Régiment de Piémont ; tués : deux capitaines, un lieutenant; blessés : le colonel, six capitaines. — Régiment de Normandie ; tués : cinq capitaines, deux lieutenants; blessés : le colonel, le lieutenant-colonel, le major, l'aide-major, deux capitaines, trois lieutenants, deux enseignes. — Régiment de la marine; un capitaine tué, trois blessés. — Régiment de Picardie : cinq capitaines tués. — Suisses, tués : deux capitaines; blessés, un lieutenant, trois enseignes; un lieutenant, servant comme volontaire, tué. — Le marquis de Boisdauphin, beau-frère de Louvois, fut tué sur les retranchements de Woerden. Madame de Louvois avait déjà perdu un de ses frères, dans l'expédition de Candie.

Pour prix de ce brillant succès, Luxembourg reçut la récompense qu'il convoitait avec tant d'ardeur; le roi le nomma capitaine des gardes et lui donna, pour en disposer, c'est-à-dire pour en faire de l'argent, la charge moins considérable de maître de la garde-robe [1]. L'adroit courtisan trouva dans cette dernière faveur une nouvelle occasion de flatter le maître; il feignit de vouloir conserver pour lui-même cette charge secondaire. « Je prierai, disait-il, M. de Marsillac de me faire place quelques soirs pour que je puisse ôter le justaucorps du roi, et je me tiendrai honoré de le faire [2]. » Louvois n'était pas dupe de cette fausse humilité, à chaque instant démentie par les révoltes d'un orgueil effréné. Il venait d'en avoir tout récemment un frappant exemple.

Avant l'affaire de Woerden, Luxembourg lui avait proposé de nommer un commandant en chef, de qui relèveraient tous les gouverneurs des pays conquis. Les motifs qu'il donnait à l'appui de sa proposition n'étaient que trop fondés; c'étaient les rivalités, les jalousies, les haines poussées presque jusqu'à l'oubli du devoir. « Il semble, disait-il, que pour bien gouverner ces provinces, il faudroit que le même esprit y régnât partout. Je sais bien que chacun a celui d'agir de son mieux pour l'intérêt du service; mais peut-être, par la malignité de la pauvre nature humaine,

[1] Le roi à Luxembourg, 21 octobre. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 258.
[2] Luxembourg à Louvois, 16 novembre. *D. G.* 280.

remplie de foiblesse en bien des choses, serions-nous assez aises, tant que nous sommes ici, de bien faire de notre côté, et que nos camarades ne fussent pas si heureux du leur; et par cette raison, on ne se donneroit pas, les uns aux autres, les assistances assez promptes, et on ne nous verroit pas tous concourir avec la diligence qu'il faut, au plus grand bien du service du maître. Un moyen pour que nous ne tombions pas dans une pareille infamie, c'est de mettre ici quelqu'un au-dessus de nous qui soit chargé également du soin de toutes choses [1]. » Il indiquait ensuite un certain nombre de candidats, sans dire un mot de lui-même.

Louvois était trop sagace et connaissait trop bien les façons de son ingénieux ami pour ne pas apprécier à sa juste valeur ce désintéressement affecté. Luxembourg posait sa propre candidature par son silence même; les rivaux sérieux avaient été écartés par lui avec soin; ceux qu'il désignait étaient impossibles à divers titres. L'affaire de Woerden étant arrivée sur ces entrefaites, et le roi l'ayant nommé capitaine des gardes, il dut se croire hors de pair. Aussi, lorsque Louvois lui eut répondu, avec une simplicité narquoise, qu'on ne lui donnerait pas de supérieur pour le présent, mais qu'on pourrait lui en donner un plus tard, son désappointement éclata en récriminations hautaines: « Je vous l'ai dit autrefois, je ne suis point né pour être camarade de certaines gens ni même de ceux qui croiroient avoir droit de me com-

[1] Luxembourg à Louvois, 4 octobre. *D. G.* 279.

mander. J'en ai commandé aussi beaucoup d'autres avec qui je suis égal comme de cire, qui s'avancent et je ne bouge. J'avoue que je ne mérite rien de plus que ce que j'ai; mais je n'ai pas assez de mérite pour me trouver avec eux en même poste, et, quand je m'y verrai réduit, je supplierai le roi que je sois plutôt garde de chasses dans quelqu'une de ses plaines que confondu dans ses armées avec beaucoup d'autres; mais pour un besoin pressant, je serois ravi d'être enseigne d'infanterie, pour faire connoître au roi l'excès de mon zèle. Tout ce que je vous dis ici, monsieur, que cela demeure entre nous, s'il vous plaît [1]. »

Il lui fallut donc rester à Utrecht, sans ce commandement supérieur qu'il s'était cru si près d'atteindre, rongeant son frein, et passant son dépit sur les malheureux habitants de la province. D'abord il avait conseillé à Louvois de les traiter avec douceur; mais Louvois lui ayant répliqué nettement « qu'il valoit mieux conserver cent soldats au roi que d'avoir leurs bonnes grâces; » que la ville d'Utrecht et son territoire ne pouvant, même par les arrangements les plus favorables, demeurer possession française, il fallait « en prendre tous les avantages imaginables, sans se soucier de la bonne ou méchante humeur des habitants [2]; » cette bouffée d'indulgence se dissipa tout à coup. La rigueur de Louvois lui parut d'une sagacité merveilleuse. « Vous connoissez ces gens-ci, lui écrivait-il avec applaudissement, comme si vous les aviez vus

[1] Luxembourg à Louvois, 26 octobre. *D. G.* 327.
[2] 27 août. *D. G.* 277.

toute votre vie, quand vous dites que ce seroit une folie de les vouloir gagner par la douceur [1]. »

Depuis la guerre de Trente Ans, la condition des pays où se portait l'effort des armées belligérantes, était devenue d'autant plus déplorable qu'une sorte de droit des gens avait prévalu d'un commun accord, non pour empêcher les violences, mais pour les sanctionner au contraire, en affectant de les soumettre à de certains règlements. Ainsi, lorsqu'une armée s'établissait en pays conquis, non-seulement elle frappait de lourdes taxes sur les villes et villages qu'elle occupait, mais encore, aussi loin que ses partis pouvaient s'aventurer à leurs risques et périls, elle étendait le cercle des rapines légales que l'on décorait du nom de contributions. Malheur à ceux qui refusaient ou qui tardaient de satisfaire aux exigences des généraux et des intendants d'armée! Leurs maisons étaient livrées au pillage, démolies ou incendiées; c'était la loi. Malheur surtout à ceux qui, placés sur les limites de deux États en guerre, recevaient à la fois injonction et défense de contribuer; dilemme fatal qui ne leur laissait aucune chance de salut! Français, Allemands, Espagnols usaient des mêmes violences.

Ni Louvois, ni Luxembourg ne sont donc les inventeurs de ce système; mais, s'ils échappent, sur ce chef, aux reproches de l'histoire, ils ne sauraient se soustraire à la responsabilité des actes sauvages qu'ils ont ordonnés, encouragés ou permis. Lorsque Luxembourg écrit à Louvois : « Je vous ai mandé que nous

[1] 17 novembre. *D. G.* 280.

avions brûlé la plus belle maison du plus haut huppé d'Amsterdam; elle coûtoit à bâtir vingt-cinq mille écus; cela n'a pas fait venir personne [1]; » ce n'est pas Luxembourg qui est responsable; c'est une force abstraite et impersonnelle, la loi de la guerre. Mais sitôt que l'homme reparaît, exagérant avec une froide indifférence, une ironie sanglante, la barbarie de la loi qu'il exécute, l'histoire a droit de le saisir et de le livrer aux sévérités de l'opinion. Qu'on en juge : « J'envoyai, il y a trois jours, M. de Maqueline pour châtier des paysans qui avoient tiré sur un de nos partis; il ne les trouva pas assemblés, et ainsi il fut contraint de brûler seulement leur village; et comme ce fut la nuit qu'il y arriva, et que les maisons de ce pays sont fort combustibles, il est vrai que rien ne s'est sauvé de ce qui étoit dedans, chevaux, vaches, et, à ce qu'on dit, assez de paysans, femmes et petits enfants. La nuit passée, Mélac a été dans de petits bateaux au village de Verden, qui est un lieu où les paysans se tenoient en grande sûreté; il y a brûlé cinq génisses et plus de cinquante bestiaux, aussi bien que les gens du logis [2]. » Voilà l'homme.

Louvois ne s'inquiétait pas de ces menus détails; Louvois s'inquiétait des désordres auxquels s'abandonnaient les troupes; non dans l'intérêt des malheureuses populations livrées à leur merci, mais dans

[1] 27 septembre 1672. *D. G.* 278.

[2] Luxembourg à Louvois, 16 et 17 novembre. *D. G.* 280. — Une lettre du 8 novembre est terminée par ce trait : « Jamais des accès de fièvre n'ont été si réglés que notre coutume de brûler, de deux jours l'un, ceux qui sont assez sots pour nous y obliger. »

l'intérêt des finances du roi, qui souffraient de cette concurrence de pillage, et dans l'intérêt des troupes mêmes qui se gâtaient par l'indiscipline et la licence. Un homme d'honneur, dont la modération et la probité trouvaient justice même parmi les ennemis, Stoppa, dont Luxembourg disait : « Si M. Stoupe ne commandoit pas dans la ville, il faudroit que le roi l'envoyât quérir, quelque part qu'il fût, car il ne sauroit en mettre un qui le serve mieux[1]; » Stoppa, de qui l'intendant Robert écrivait à Louvois : « Je ne puis m'empêcher de vous dire, en passant, que si tout le monde alloit aussi droit au bien du service que M. Stoppa, et étoit aussi désintéressé que lui, cela m'auroit épargné bien de la peine en ce pays-ci[2]; » Stoppa ne pouvait faire autrement que de signaler au ministre, avec une douloureuse indignation, les désordres dont il était le témoin courroucé, mais impuissant. « Je me croirois indigne d'être dans le poste où vous m'avez fait l'honneur de me placer, lui écrivait-il, et de la confiance que vous avez eu la bonté d'avoir en moi, si je ne vous donnois avis de ces choses. Ce ne sont pas seulement les simples soldats ou cavaliers qui sont coupables; il y a des principaux officiers de l'armée qui n'ont que trop de part à ces désordres. Il est certain que je n'oserois vous dire jusqu'à quel excès la licence du pillage est montée; les lieux mêmes qui se sont épuisés pour payer les sauvegardes du roi, n'ont pas été plus épargnés que les

[1] Luxembourg à Louvois, 10 octobre. *D. G.* 279.
[2] 27 septembre. *D. G.* 278.

autres[1]. » Il s'efforçait toutefois de justifier Luxembourg, qui multipliait les ordonnances afin d'arrêter le mal; mais Luxembourg, pour ménager son crédit parmi les officiers, ne s'en prenait qu'aux subalternes, dont il faisait pendre quelques-uns de temps à autre, quoique Louvois lui eût écrit nettement : « Punisse un officier, et vous verrez que tout le désordre cessera[2]. » Comment s'étonner après cela que les populations conquises eussent « de méchantes volontés, » et qu'elles appelassent de tous leurs vœux le prince d'Orange et ses alliés?

Guillaume, vivement soutenu par l'Électeur de Brandebourg et par l'Espagne, avait fini par triompher des hésitations de l'Empereur. On avait décidé de passer de l'observation à l'offensive, et concerté un vaste mouvement d'ensemble qui, en amenant à la fois le prince d'Orange et les armées allemandes sur la Meuse, menacerait des deux côtés l'armée française, couperait sa ligne de communication avec la France, et la rejetterait en désordre vers la mer du Nord, loin de toutes ressources. Presque au même moment, Louis XIV, trompé par la longue incertitude de ses adversaires, par la mollesse de leurs allures et par des manœuvres embarrassées qu'il pouvait, à distance, prendre pour un commencement de retraite, envoyait à Turenne l'ordre de les atteindre, de les attaquer et de les battre; la victoire, ainsi décidée dans le cabinet du roi, étant nécessairement infaillible. Tout au plus faisait-on la

[1] 27 septembre. *D. G.* 278.
[2] 30 août. *D. G.* 277.

très-petite part des mauvaises chances dont l'appréciation était laissée à Turenne; et, quoiqu'on ne prétendît pas « le rendre garant des événements, » il est certain qu'on ne lui eût pas pardonné un échec[1].

Telle était l'infatuation de Louis XIV et de Louvois. C'était la conséquence des rapides succès de la guerre de *dévolution* et de la campagne de Hollande. C'était aussi, il faut bien le reconnaître, la tradition de Mazarin, le développement, exagéré sans doute, mais logique, et, pour ainsi dire, fatal de ses défiances à l'égard des généraux, de cette politique « d'anéantissement » dont le soupçonneux Cardinal avait fait un principe de gouvernement, et contre laquelle la franchise du maréchal de Bellefonds avait vivement et vainement protesté pendant la guerre de Flandre. Héritiers de la pensée de Mazarin, Louis XIV et Louvois regardaient comme une obligation royale de pousser partout, jusqu'à ses dernières limites, l'esprit de centralisation, l'unité de gouvernement; de diriger les armées comme l'administration, les généraux comme les intendants; de leur dicter non-seulement les plans de campagne, mais encore les menus détails, les marches, les campements, les mouvements de chaque jour; prétention que n'aurait pas même justifiée leur présence continuelle sur le théâtre de la guerre, et que leur éloignement habituel rendait encore plus déraisonnable et plus dangereuse.

Les généraux médiocres, comme le maréchal d'Humières, s'y résignaient humblement. Parmi les bons,

[1] Le roi et Louvois à Turenne, 13 octobre. *D. G.* 279

les courtisans déliés comme Luxembourg et Créqui, se donnaient un air de soumission en se ménageant une assez grande indépendance[1]. Le prince de Condé avait trop de génie, et trop d'imprévu dans le génie, pour se laisser conduire; mais il avait aussi l'art de sauver les apparences, et surtout il prenait la peine d'expliquer longuement ses résolutions et de les faire agréer. C'était un soin auquel Turenne se pliait difficilement; lui seul revendiquait nettement les droits de la responsabilité, comme il en acceptait les devoirs. On peut dire que, pendant les quatre dernières années de sa glorieuse vie, ce ne fut pas de Montecuculi qu'il se préoccupa davantage; ce fut de Louvois. La lutte s'engagea, dès le premier moment, sérieuse pour Turenne; car il avait à la fois contre lui Louis XIV, Louvois et le prince de Condé.

Tandis qu'on goûtait d'avance, à Saint-Germain, les joies de la victoire, Turenne, qui avait pénétré les desseins de l'ennemi, s'apprêtait, non pas à le poursuivre dans sa fausse retraite, mais à contenir l'effort de son retour offensif. A la première nouvelle du danger, Louvois, promptement revenu de son illusion, avait conseillé au roi d'envoyer à Metz le prince de Condé, pour prendre sur le haut Rhin les mêmes précautions que Turenne avait déjà prises sur le cours inférieur du fleuve. En donnant part à Turenne de la formation de l'armée de Lorraine, Louvois lui prescrivait, au nom du roi, d'envoyer des renforts à cette armée, si les Allemands

[1] « Vous savez, monsieur, que la peur que j'ai toujours de manquer fait qu'on ne sauroit jamais à mon gré me donner des instructions assez amples. » Luxembourg à Louvois, 16 août 1672. *D. G.* 277.

se rapprochaient de M. le Prince; et au besoin même, s'ils passaient le Rhin entre Coblentz et Mayence, de le rejoindre avec toutes ses forces[1]. Turenne assurément ne refusait pas de se conformer aux intentions du roi; mais il n'entendait pas s'y conformer à la lettre, se réservant d'y satisfaire au moment qu'il jugerait le plus convenable[2]. Cependant M. le Prince était bien empêché; les Allemands s'apprêtaient à passer le Mein; son armée était faible; il ne pouvait rien faire sans les troupes que Turenne lui devait envoyer. Turenne les lui annonçait, mais il le priait en même temps de ne leur donner aucun ordre, parce qu'il était, disait-il, plus à portée de les faire marcher quand il faudrait. Il y avait un malentendu d'autant plus regrettable que, pour justifier sa conduite, Turenne se référait à des explications qu'il croyait avoir données dans une précédente dépêche, et qu'en effet il n'avait pas données.

Le prince de Condé demeurait donc inactif et mécontent. « Tout ce que me mande M. de Turenne, écrivait-il à Louvois, ne m'embarrasse pas peu, et me met en état de ne savoir quasi quel parti prendre. Car, de marcher entre Trèves et Coblentz, et n'avoir que ce que j'ai, et les troupes de M. de Turenne à Andernach, avec ordre de ne pas recevoir mes ordres, si les ennemis venoient à moi, je pourrois mal passer mon temps. Cela me fait résoudre à attendre encore, et à me conduire ensuite suivant les

[1] 28 octobre. *D. G.* 279.
[2] Turenne à Louvois, 4 novembre. *D. G.* 280

avis que j'aurai de M. de Turenne, *qui peut-être se ravisera*[1]. Si j'apprenois que les ennemis eussent fort avancé leur pont, je retournerois à Sierk, en attendant des nouvelles des troupes qu'il plaira à M. de Turenne de nous envoyer. Sa Majesté fera sur tout ceci telle réflexion qu'il lui plaira, connoissant mieux que personne ce qui est du bien de son service. Je me contente de lui mander la vérité du fait, et d'être toujours prêt à faire ce qu'elle m'ordonnera[2]. » Cette lettre, surtout la dernière phrase, critique par contraste des allures indépendantes de Turenne, ne pouvait qu'augmenter le mécontentement de Louis XIV. « Je sais qu'il est inutile de vous dire deux fois une chose, » écrivait-il à M. le Prince[3]; mais à Turenne, c'étaient des injonctions toujours renouvelées et jamais obéies.

Le roi n'avait pu se persuader que, si Turenne l'eût bien voulu, les Allemands n'eussent reçu quelque sévère leçon. On le répétait autour de lui, dans la foule des courtisans oisifs, ignorants et médisants par état. Louvois, qui les connaissait bien et qui les méprisait au fond, se donnait le plaisir, tout en affectant de les blâmer, de transmettre leurs sottises à Turenne. « Les gens qui ont coutume de raisonner, lui écrivait-il, surtout sur ce qu'ils n'entendent pas, ne prêchent autre chose, si ce n'est qu'au lieu de demeurer à Mulheim, si vous vous fussiez avancé, vous auriez ou battu les ennemis, ou les auriez obligés à s'éloigner

[1] Ces mots sont soulignés dans l'original.
[2] 12 novembre. *D. G.* 269.
[3] 22 décembre. Autographe. *D. G* 270.

du Rhin [1]. » Louvois n'était-il que l'écho complaisant de ces mauvais bruits? Il les encourageait tout au moins et les propageait; car il écrivait au prince de Condé : « Il est certain que si M. de Turenne n'eût point séjourné aux environs de Cologne, et qu'il eût marché droit aux Allemands, il les auroit poussés bien loin; mais Votre Altesse sait bien qu'à ce qui est fait il n'y a point de remède; ainsi il n'y faut plus penser [2]. » Et deux jours après : « Je ne réponds rien à Votre Altesse sur ce qu'elle mande de la marche de M. de Turenne, parce qu'il n'avoit pas encore reçu les derniers ordres de Sa Majesté, lesquels sont si positifs qu'il n'y a pas d'apparence qu'il se dispense de les exécuter [3]. » A quoi le prince de Condé, toujours irrité, répliquait : « Je doute fort qu'il fasse ce qu'on lui a ordonné [4]. »

L'inexécution de ses ordres les plus précis causait à Louis XIV « un grand chagrin; » cependant il voulait bien admettre que Turenne eût les meilleures raisons du monde pour ne s'y pas conformer; mais ce qu'il ne pouvait souffrir, c'est que Turenne ne prît pas la peine de lui en donner le détail. « Je crois être obligé de vous dire, lui écrivait Louvois, qu'il sera bien à propos que, quand vous ne croirez pas pouvoir exécuter ce que Sa Majesté vous mandera, vous lui expliquiez fort au long les raisons qui vous en empêchent, ayant trouvé fort à redire que vous ne l'ayez pas fait jusqu'à présent [5]. »

[1] 31 octobre. *D. G.* 279.
[2] 11 novembre. *D. G.* 280.
[3] 13 novembre. *D. G.* 280.
[4] 16 novembre. *D. G.* 280.
[5] 10 novembre. *D. G.* 280.

A tous ces reproches directs ou indirects, accusations ou insinuations, Turenne faisait d'abord une réponse péremptoire : il était en face de l'ennemi, dont il connaissait mieux que personne les mouvements et les forces, sur un terrain dont il pouvait seul apprécier les difficultés et les avantages, enfin dans une situation où la moindre manœuvre risquée mal à propos pouvait tout compromettre. A ce qui n'était en apparence que bruit de courtisans, comme d'aller battre l'ennemi, il répondait en haussant les épaules : « Si on étoit sur les lieux, on riroit de cette pensée-là. Sa Majesté sait bien qu'il n'y a personne qui ne dise et qui n'écrive que si l'on alloit aux ennemis, ils se retireroient bien loin [1]. »

Au reproche plus fondé de ne pas donner assez de détails sur ses résolutions, il reconnaissait franchement, mais un peu sèchement, son tort : « Je ne manquerai plus une autre fois de rendre un compte bien exact de ce qui m'empêchera de faire ponctuellement ce que le roi commande; car il est vrai que je fais cette faute-là, qui est que, quand je crois qu'une chose ne se peut ou ne se doit pas faire, et que je suis persuadé que le roi, qui me la commande, changeroit de pensée s'il voyoit la chose, je n'en dis pas les raisons. J'y aurai plus de précaution à l'avenir [2]. » Un peu plus tard, lorsque la raison, la justice et le tour des événements lui eurent donné gain de cause, il écrivait à Louvois, sur un ton plus conciliant, et avec ce rare sentiment de modestie que les grands esprits savent joindre à la

[1] Turenne à Louvois, 4 et 14 novembre *D. G.* 280.
[2] Turenne à Louvois, 18 novembre.

conscience de leur mérite: « Le pays ici est fait de façon qu'il y a de certaines choses que l'on croit aisées quand le roi les ordonne, qui sont néanmoins entièrement impossibles, de sorte que, si on ne se contentoit pas d'être bien assuré que l'on aime mieux bien servir le roi que toutes les choses du monde, on se tourneroit la tête [1]. Vous savez bien, monsieur, que l'expérience fait dire sur certaines choses que cela ne se peut pas. Quoique je n'aie pas trop bonne opinion de moi, je me croirois incapable de servir le roi, si on ne pouvoit pas asseoir un peu de fondement sur ce que je dis [2]. »

Turenne avait peut-être manqué par la forme; mais le parti qu'il avait pris et auquel il s'était opiniâtrément attaché, était le meilleur. Profondément convaincu qu'il fallait à tout prix empêcher la jonction des armées allemandes et du prince d'Orange, il ne s'était pas laissé distraire par les feintes de l'ennemi. Ce n'est pas assurément par un sentiment de jalousie, indigne de son caractère, qu'il avait négligé, lorsque les Allemands avaient passé le Mein, d'envoyer au prince de Condé les renforts que celui-ci réclamait avec instance; c'est qu'il savait de science certaine que la Lorraine et l'Alsace n'étaient pas sérieusement menacées. Le pont de Strasbourg, le seul par où les confédérés auraient pu franchir le Rhin de ce côté-là, n'eût-il pas été, sur les instructions de Louvois, détruit par le prince de Condé [3], ils n'auraient pu tenter ce passage qu'en re-

[1] 6 décembre. *D. G.* 281.
[2] 17 décembre. *D. G.* 282.
[3] Dans la nuit du 12 au 13 novembre, des barques chargées d'artifices

nonçant à leur premier plan de campagne, à leurs conventions avec le prince d'Orange, et surtout au système de guerre prudente et circonspecte auquel on avait eu déjà tant de peine à faire consentir la timidité de l'Empereur Léopold. Ce ne fut pas, en effet, du côté de Strasbourg; ce fut auprès de Mayence que les Allemands surprirent le passage du Rhin. Sans se déconcerter ni hésiter un seul instant, Turenne prit, sur la Moselle, une position si bien choisie qu'en leur barrant de front la route la plus directe vers la Meuse, il n'avait qu'un mouvement à faire pour se jeter dans leur flanc, s'ils tentaient de passer à droite ou à gauche. Malgré les instances de l'Électeur de Brandebourg et surtout du duc de Lorraine, qui ne voyait rien d'impossible, parce qu'il n'avait plus rien à perdre, Montecuculi ne voulut pas commettre dans une pareille aventure l'armée impériale. Il fallut donc, après bien des marches inutiles et pénibles dans une saison rigoureuse, battre en retraite et repasser tristement sur la rive droite du Rhin.

Cependant le prince d'Orange s'était cru au moment de toucher au succès. Laissant, en Hollande, quelques troupes aux têtes des digues, afin d'occuper et de tromper le duc de Luxembourg, il s'était dérobé avec le gros de ses forces et, par le Brabant, s'était porté rapidement sur Maëstricht. Surpris par ce mouvement inopiné, le duc de Duras, qui avait remplacé à Maseick le comte de Chamilly [1], n'avait eu que le temps de res-

firent sauter quatorze travées de ce pont. Louvois à Condé, 21 novembre. *D. G.* 280.

[1] Le comte de Chamilly était mort le 8 octobre; il avait un frère, le

serrer ses quartiers, un peu trop étendus ; mais il lui avait été impossible de disputer au prince d'Orange le passage de la Meuse. Déjà Guillaume avait emporté le château de Fauquemont et poussé ses avant-postes jusqu'à la Roër ; deux ou trois journées de marche le séparaient à peine de ses alliés allemands, lorsqu'il reçut l'incroyable et désastreuse nouvelle de leur retraite. Menacé d'être enfermé entre Duras, revenu de sa surprise, et Turenne, désormais plus libre de ses mouvements, il rétrograda vers Maëstricht; mais le ressentiment des Hollandais contre Louis XIV, et sa propre situation ne lui permettaient pas de se retirer comme les Allemands, sans coup férir. Avec une singulière audace, il résolut d'exécuter seul le grand dessein qui n'avait échoué que par la pusillanimité de l'Empereur et de ses généraux, c'est-à-dire de couper les communications de Turenne, de Duras et de Luxembourg avec la France. C'était de Charleroi qu'était partie l'armée qui avait envahi la Hollande; c'est à Charleroi même qu'il voulut lui fermer le retour. Soutenu par le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, qui, sans aucun ordre de sa cour, ne craignit pas de la compromettre en assistant Guillaume d'un corps de dix mille hommes et d'une nombreuse artillerie, il fit mine d'abord de se jeter sur Tongres, et parut tout à coup devant Charleroi, le 15 décembre.

L'émotion de Louis XIV, à cette nouvelle, montre

marquis de Chamilly, qui se fit une grande et juste réputation par la défense héroïque de Grave, en 1674

assez combien le coup était sensible et bien porté. « Je considère cette conjoncture comme une des plus importantes que je verrai jamais, » écrivait-il à Louvois [1]. » Car Louvois n'était déjà plus auprès de lui. L'ardent ministre était allé communiquer aux officiers et aux soldats, accourus de toutes parts, le feu de son activité. L'attaque de Charleroi avait été connue à la cour, le 17 décembre. Après avoir passé toute la nuit à expédier des ordres, Louvois écrivait de Paris, le 18, à cinq heures du matin : « J'arrive de Versailles; je pars dans une heure pour m'en aller en Flandre. M. le maréchal d'Humières arrivera demain à Ath avec dix mille hommes, et dans cinq jours M. le Prince se rendra, à la tête de six mille hommes, à Charleroi. J'espère que peu de jours feront repentir les ennemis de leur folle entreprise [2]. » En outre, le duc de Duras avait ordre d'accourir de Maseick avec toutes ses forces. Quelque diligence que Louvois eût pu faire, les chemins étaient si mauvais qu'il lui fallut trois jours pour gagner Ath. Heureusement il y trouva les meilleures nouvelles de Charleroi.

La garnison n'avait pas hésité à faire bonne défense, quoiqu'elle fût peu nombreuse, composée de recrues, et, pendant les premiers jours, privée de chef. Son commandant, le comte de Montal, un des meilleurs officiers de l'armée, avait reçu l'ordre, au premier bruit des mouvements agressifs du prince d'Orange, de se jeter dans Tongres, celle de toutes les

[1] 21 décembre. *D. G.* 282.
[2] Louvois à Condé et à Madaillan, 18 décembre. *D. G.* 282.

places qu'on croyait la plus sérieusement menacée [1], mais la cavalerie, qui avait simulé l'investissement, ayant tout à coup disparu au bout de quelques jours, et les avis de Charleroi ne laissant plus d'incertitude, le comte de Montal prit résolûment son parti. Suivi de cent cavaliers d'élite, les plus braves et les mieux montés, il arriva, le 19 décembre au soir, aux environs de l'armée hollandaise, passa la nuit dans un bois, et le matin, au petit jour, tandis qu'on relevait la garde du camp, il se donna pour un officier du régiment de Holstein qui rentrait de patrouille, traversa rapidement le bivouac, jeta par terre, d'un coup de pistolet, un major espagnol qui le pressait de questions indiscrètes, surprit la grand'garde avant qu'elle se fût mise en défense, et fit son entrée dans la place avec soixante hommes, aux applaudissements de la garnison. Une violente canonnade, accompagnée d'une vigoureuse sortie, apprit aux assiégeants quel était l'officier résolu qui venait de leur jouer ce tour de guerre. Deux ingénieurs, choisis par Vauban, réussirent avec un égal bonheur à pénétrer dans la ville. L'action du comte de Montal, brillante et rapide, a été louée par Louis XIV comme elle méritait de l'être, en deux lignes héroïques : «Montal tint lieu de secours ; à peine fut-il entré que les armes tombèrent des mains aux ennemis [2]. »

Deux jours après, le 22, Guillaume d'Orange levait le siége et reprenait le chemin de la Hollande, emportant, pour toute consolation, deux faciles et très-minces exploits, la prise du château de Fauquemont et le pillage de la petite ville de Binche. Ainsi finit aussi brusquement, sinon avec autant d'éclat qu'elle avait débuté, cette entreprise qui avait donné « une inquiétude furieuse » à Louis XIV. Mais alors il pouvait, avec un légitime orgueil, écrire au prince de Condé : « Il me semble que je dois être content jusques à cette heure, après avoir fait une campagne aussi heureuse que la mienne, d'avoir empêché tous mes ennemis de rien faire et de leur avoir fait prendre des partis si foibles qu'on les peut nommer honteux. Il me semble que la prise de Fauquemont et de Binche augmente leur honte, faisant voir jusques où va leur pouvoir et quelle est leur force, quand même elle est jointe [1]. »

Un audacieux coup de main du duc de Luxembourg signalait en même temps, par un dernier triomphe, la fin de la campagne en Hollande. Pour mieux dissimuler l'état de faiblesse où l'expédition hasardeuse du prince d'Orange avait réduit les débris de la république, le comte de Kœnigsmark, son lieutenant général, se préparait, disait-on, à prendre l'offensive à la faveur des glaces ; on faisait même grand bruit d'un corps de patineurs armés qui devaient tomber à l'improviste sur les postes français [2]. Il n'avait fallu à Luxembourg ni beaucoup de temps ni beaucoup de peine pour découvrir, sous ces forfanteries, le sentiment réel d'une profonde terreur. On venait d'appren-

[1] Louvois à Montal, 26 novembre. *D. G.* 280.
[2] *Mémoire sur la campagne de* 1672.

[1] 27 décembre. *D. G.* 282.
[2] Luxembourg à Louvois, 20 décembre.

dre la déplorable issue de l'attaque de Charleroi; le prince d'Orange avait, pour rentrer en Hollande, de longues marches à faire avec des troupes fatiguées et découragées. L'occasion était favorable, le froid rigoureux; les eaux, profondément gelées, permettaient de tourner les digues fortifiées, d'enlever leurs défenseurs et de donner l'assaut a La Haye. La Hollande semblait perdue.

Le 27 décembre, Luxembourg, à la tête d'une colonne de dix mille hommes, partit d'Utrecht, dans la direction de Woerden. Mais il avait à peine marché deux ou trois heures que tout changeait d'aspect. Le vent sautait du nord au sud; la neige tombait, puis des flots de pluie; c'était le dégel, le salut de la Hollande. La Haye n'avait plus rien à craindre; mais il y avait derrière les retranchements de Swammerdam, de Bodegrave et de Niwerburg, des régiments hollandais qu'on pouvait atteindre, et sous les insultes desquels il n'était pas permis de se retirer sans honte. On marcha donc à eux toute la nuit, les officiers et les cavaliers ayant laissé à Woerden leurs chevaux devenus inutiles. Luxembourg lui-même allait à pied, gravissant les talus des digues, traversant à grand'peine les canaux encore à moitié gelés, mais dont la croûte disjointe s'effondrait sous le poids de cette masse d'hommes. On retira par les cheveux le marquis de Cœuvres, qui disparaissait sous la glace [1]. Sur quelques points,

[1] Luxembourg à Louvois, 3 janvier 1673 : « Nous avons pensé perdre M. de Cœuvres qui a enfoncé dans les glaces, aussi bien que M. de Boufflers. Je ne puis me passer de vous dire ce qui est arrivé au lieutenant colonel de Douglas; il enfonça dans un trou où il eut de l'eau par dessus

il fallut marcher dans l'eau jusqu'au cou; sur d'autres, improviser des ponts dont l'établissement imparfait coûta plusieurs heures. L'ennemi, qu'on espérait surprendre avant l'aube, était sur ses gardes; on ne le joignit qu'au milieu du jour; mais alors l'emportement des troupes enleva tout en un clin d'œil; c'était vraiment la furie française. A Swammerdam, les canaux qui servaient de fossés à la redoute furent traversés à la nage, les parapets escaladés, les canons mis hors de service, cinq régiments hollandais détruits, leurs débris noyés ou brûlés dans les maisons du village. Lorsqu'on poussa un peu plus loin, à Bodegrave, on ne trouva plus personne; rien que de l'artillerie abandonnée, des munitions, des armes éparses.

Cependant Luxembourg avait de grandes inquiétudes; le fort plus considérable de Niwerburg fermait derrière lui la seule chaussée qui lui permît de rentrer à Woerden; car il ne pouvait plus songer à reprendre le chemin des inondations. Il fallait emporter le fort ou périr; quand on y marcha, les deux régiments qui en avaient la garde, frappés de terreur, en étaient déjà sortis à la hâte [1]. Luxembourg en fut lui-même tout surpris : « C'étoit assurément un très-beau poste, écrivait-il à Louvois, et je m'étonne que M. de Kœnigsmark, qui avoit été capable de le choisir, ne l'ait pas été d'y faire une autre résistance [2]. » Et Stoppa ajoutait, le 6 janvier

la tête et fut perdu sous la glace, où ayant touché du pied à terre, elle le repoussa en haut, et de sa tête il perça la glace qui était au-dessus et fut sauvé. » *D. G.* 332.

[1] Louvois à Condé, 7 janvier 1673. *D G.* 314 et 344.

[2] 3 janvier. *D. G.* 332.

1673 : « Je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il n'y a rien de si heureux que cette action d'avoir forcé les ennemis dans les postes où ils étoient; que si cela eût manqué, il n'y avoit plus de salut pour le retour; et que, si la cavalerie eût eu encore un jour à se retirer, elle étoit perdue, les eaux étant si grandes qu'il n'y a plus de chemin d'Utrecht à Woerden que par eau[1]. »

Luxembourg était de l'école des audacieux; l'audace lui avait réussi. Il rentrait à Utrecht, le 1er janvier, n'ayant pas perdu plus de cent hommes tués, noyés ou blessés. « Vous saurez par M. de Stoupe, écrivait-il à Louvois, le détail de la promenade que nous venons de faire; si le temps l'avoit permis, elle auroit été plus longue et nous n'en serions pas revenus sans avoir assurément brûlé La Haye[2]. » Il avait brûlé tout ce qu'il avait pu atteindre, près de deux mille maisons, et, sur le canal de Swammerdam, trente-deux grands navires chargés de marchandises; il rapportait comme trophées de sa victoire trois drapeaux et vingt pièces de canon[3]. Le nombre des prisonniers n'était pas considérable, parce que les soldats, exaspérés par leurs fatigues et leur déconvenue, avaient été sans pitié. Mais Louvois, qui n'avait pour excuse ni le danger couru ni l'excitation de la lutte, était plus impitoyable encore, lorsqu'il écrivait froidement au prince de Condé : « On grilla tous les Hollandois qui étoient dans le village de Swammerdam, dont on ne laissa pas sortir un des maisons[1]. » On a déjà fait connaître Luxembourg, ce fanfaron d'insensibilité; cependant la justice veut qu'après avoir loué ses talents et son énergie militaire, on mette encore une fois en comparaison les vices de son esprit et de son cœur. « Voici deux tambours des ennemis, disait-il comme en se jouant, qui viennent répéter[2] un colonel de grande considération parmi eux; je le tiens en cendres à cette heure, aussi bien que plusieurs officiers que nous n'avons point et qu'on redemande, qui, je crois, ont été tués à l'entrée du village où j'en vis d'assez jolis petits tas, et consumés par les flammes qui brûlèrent aussi bien des gens cachés dans les maisons[3]. »

[1] Les Hollandais avaient ajouté au volume et à la violence des **eaux**, dans l'espoir de surprendre et de noyer les Français dans leur marche. Luxembourg écrivait à Louvois, le 10 janvier : « Il faut que vous sachiez que tout le pays enclavé entre les villes de Delft, Muyden, Wesep, Utrecht, Worden, Oudewater, Schonoven, Goude et Rotterdam, est submergé entièrement, quasi toutes les digues couvertes de trois pieds d'eau, tous les villages entièrement remplis... C'est une espèce de petit déluge qui pourra faire dire avec raison : *Omnia pontus erat.* » *D. G* 332.

[2] 3 janvier 1673. *D. G.* 332.

[3] Robert à Louvois, 30 décembre 1672. *D. G.* 296.

Quand les généraux tournaient ainsi en style comique les tragédies de la guerre, quelle humanité pouvait-on attendre des soldats? Non-seulement ils massacraient sans merci leurs adversaires armés, mais encore ils infligeaient aux populations inoffensives les excès les plus atroces. Ces excès sauvèrent le prince d'Orange, cet autre impitoyable. Lorsqu'il revint à La Haye, il trouva le peuple fou de terreur et de colère; des imprécations éclataient contre les Français,

[1] 7 janvier 1673. *D. G.* 344.

[2] Réclamer.

[3] Luxembourg à Louvois, 6 janvier. Autographe. *D. G.* 332.

contre l'armée, contre lui-même. D'abord il se hâta de sacrifier à la vengeance populaire; deux colonels et plusieurs des officiers qui avaient abandonné le fort de Niwerburg furent pendus; puis il fit recueillir, publier, commenter avec mille exagérations les faits relatifs au désastre de Bodegrave et de Swammerdam. La foule aime à se repaître de détails sanglants et obscènes; il l'en satura; la plume et le crayon retracèrent à l'envi les scènes les plus révoltantes, un effroyable pêle-mêle de tueries et d'orgies[1]. Il inonda de ces libelles la Hollande et l'Europe, tournant contre les Français toutes les colères de son peuple et les indignations de la conscience universelle. Ce fut ainsi qu'il réussit à conjurer l'orage que ses promesses mal tenues et ses échecs multipliés avaient amassé sur sa tête.

Que la Hollande et la France cherchassent à se faire le plus de mal possible, c'était la conséquence déplorable, mais forcée, de l'état de guerre. Sans être aussi franchement dessiné, le rôle de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg se laissait comprendre; mais quel nom donner à la conduite équivoque de l'Espagne? Où était le véritable gouvernement, à Madrid ou à Bruxelles? Comment accommoder la neutralité hypocrite de la régente avec les actes franchement hostiles du comte de Monterey? C'avait été, dès la pre-

[1] Voir le libelle intitulé : *Advis fidelle aux véritables Hollandois touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et Swammerdam, et les cruautés inouïes que les François y ont exercées.* — Il y en a plusieurs éditions; la plus célèbre est l'édition in-4°, à la sphère, 1673. Elle contient huit grandes eaux-fortes de Romain de Hooge qui sont des chefs-d'œuvre, mais des chefs-d'œuvre qui ne souffrent pas la description.

mière nouvelle du siége de Charleroi, la préoccupation de Louis XIV « de se venger du tour que les Espagnols lui avoient fait[1]. » Sa correspondance avec Louvois, pendant l'absence du ministre, roule presque entièrement sur ce sujet-là.

C'est dans les très-rares conjonctures où des événements graves et imprévus éloignaient de la personne du maître son conseiller le plus intime, qu'il est intéressant d'étudier de près leurs rapports, de surprendre le travail persévérant d'une volonté sur l'autre, de saisir les fils déliés, mais tenaces, par lesquels Louvois fléchissait, assouplissait, tournait, dirigeait, poussait ou retenait le personnage royal, de savoir enfin comment le prêtre faisait parler le dieu. Les historiens qui ont constaté l'influence de Louvois sur l'esprit de Louis XIV, l'ont condamnée comme une excitation incessante à l'agression et à la violence. Cette opinion, fondée en général, n'est pas justifiée dans la circonstance qui nous occupe. Ici c'est Louis XIV qui s'emporte et Louvois qui lui serre le frein. Louis XIV écrit à Louvois : « Toutes les raisons que vous représentez sont fort prudentes; mais elles ne me font pas changer de pensée[2]. » Mais voici qu'en même temps Louvois écrit de Flandre à Le Tellier : « La conduite que le roi veut tenir avec les Espagnols en ce pays-ci est prudente, mais elle ne donnera pas beaucoup de réputation à ses affaires[3]. » Il y avait donc deux prudences,

[1] Le roi à Louvois, 22 décembre 1672. *D. G.* 282.
[2] 23 décembre.
[3] 22 décembre.

la prudence de Louis XIV et la prudence de Louvois, qui étaient bien différentes. Essayons de résoudre ce problème.

Tous deux s'accordaient sur ce point que l'assistance donnée au prince d'Orange par le comte de Monterey devait être considérée comme une violation flagrante du traité des Pyrénées; mais ils différaient sur le parti qu'on pouvait tirer de cette agression, sur le choix du moment et sur la portée des représailles. Louis XIV voulait frapper d'abord un coup de foudre : « Essayer d'emporter Bruxelles ou quelque place considérable. Il seroit d'éclat d'agir pendant l'hiver[1]. » C'était bien de la témérité, sans doute, mais de la témérité contenue. « Le roi a résolu ce matin, écrivait Le Tellier le 18 décembre, d'envoyer un courrier à Madrid aussitôt qu'il aura la certitude du siége de Charleroi, pour voir si la reine avouera le comte de Monterey, et si elle a intention de contrevenir aux traités d'Aix-la-Chapelle et des Pyrénées[2]. » Le roi faisait en même temps donner avis de l'incident au roi d'Angleterre, au roi de Suède, à l'Électeur de Cologne, à l'évêque de Munster. Ainsi le coup de foudre était préparé, mais prudemment mis en réserve, pour n'éclater qu'après toute une série de négociations et d'explications; une campagne diplomatique devait servir de prélude à la campagne militaire. Or, si ces négociations, comme c'était l'ordinaire, traînaient en longueur, si la reine d'Espagne différait de s'expliquer, ou si ses explications insuffisantes exigeaient de nouveaux éclaircissements, la foudre s'éventait, Bruxelles demeurait tranquille, et les Espagnols avaient tout le temps de se mettre en état de commencer à leur gré ou d'attendre les hostilités. Ajoutons qu'il pouvait être d'éclat d'agir pendant l'hiver, mais qu'on ne pouvait rien imaginer de mieux pour achever de ruiner les troupes, déjà fatiguées d'une longue et pénible campagne.

[1] Mémoire écrit à Saint-Germain le 19 décembre, envoyé à Louvois avec la lettre du 24.

[2] Le Tellier à Louvois. *D. G.* 282

Telles étaient les objections que le bon sens et l'esprit essentiellement pratique de Louvois opposaient aux projets chimériques et incohérents, audacieux et stériles, où se complaisait la vanité formaliste de Louis XIV. Il avait donc grande raison d'écrire à son père : « La conduite que le roi veut tenir avec les Espagnols en ce pays-ci est prudente, mais elle ne donnera pas beaucoup de réputation à ses affaires; et ce parti-là est bon pour souffrir des Espagnols tout le mal qu'ils peuvent faire, qui sera de prendre Charleroi, et les laisser en repos dans leur pays pour se préparer à la guerre de la campagne prochaine, et en tirer tous les avantages qu'ils pourront; au lieu qu'une résolution contraire les auroit mis hors d'état d'en rien tirer, et les auroit obligés à tenir toutes leurs troupes dans les grandes villes, où elles se seroient ruinées faute de payement[1]. » Quelle était donc cette résolution contraire que recommandait Louvois, également éloignée de l'extrême audace et de l'extrême faiblesse qu'il

[1] 22 décembre. *D. G.* 282.

reprochait aux projets de son maître? Il prenait simplement exemple sur les Espagnols. De même qu'ils s'attribuaient le droit de canonner Charleroi et de prendre Binche sans se mettre directement en guerre avec la France; de même Louvois conseillait au roi de faire entrer, immédiatement et sans préface diplomatique, l'armée française sur les terres des Espagnols, non pour attaquer leurs troupes ni leurs places, mais pour faire vivre l'armée aux dépens de leur pays. Cette démonstration avait, selon lui, l'avantage de placer la France dans une situation analogue à celle où les Espagnols s'étaient mis volontairement, situation moyenne entre l'état de paix et l'état de guerre, elle avait, de plus, l'avantage très-appréciable de donner à l'armée de bons quartiers d'hiver, au grand soulagement des provinces du roi, et de ménager ses finances, en ruinant du même coup les ressources des Espagnols. Mais ce parti-là devait être pris tout de suite, sans négociation, sans notification, à titre de représaille immédiate.

Louis XIV trouva ce procédé trop modeste, indigne de sa gloire, et bien éloigné des vastes desseins qu'il roulait dans son esprit. Sa correspondance nous permet de suivre, jour par jour, les fluctuations et l'apaisement graduel de sa pensée. Le 20 décembre, il n'est question que d'emporter Bruxelles. Du 20 au 23, Louvois lui a conseillé de ne pas faire, le premier, acte d'hostilité flagrante, de ne pas assumer, devant l'Europe, le tort de l'agression. Louis XIV ne trouve pas ces raisons assez fortes; d'ailleurs l'attaque de Charleroi ne répond-elle pas à tout? Le 23, il veut entrer en action, même sans attendre la réponse de Madrid, soit par l'enlèvement de quelque détachement de cavalerie espagnole, soit par la surprise de quelque place, à titre de nantissement. « Je vous mande mes intentions, écrit-il à Louvois, afin qu'il ne vous reste nul doute. S'ils prenoient Charleroi, et que la réponse d'Espagne fût pacifique, je serois quitte pour, en échange, rendre ce que j'aurois pris; et s'ils ne le prenoient pas, je verrois alors, si je tenois quelque chose, ce que je devrois faire. » Il a, de plus, conçu le projet d'entrer en Franche-Comté et de prendre Dôle; déjà même il a consulté là-dessus M. le Prince et l'intendant de Bourgogne. Le 24, arrive la nouvelle de la retraite du prince d'Orange. Que faut-il faire? Louvois a promis un mémoire; Louis XIV veut bien l'attendre: « Je ne sais, ajoute-t-il cependant, si l'on ne devroit pas suivre avec plus de chaleur présentement la pensée sur la Bourgogne; mandez-moi votre avis. L'attaque de Charleroi et la prise de Binche me donnent lieu d'entreprendre tout et de fermer la bouche à ceux qui voudroient parler. »

Le 25, recrudescence belliqueuse. Comment Louvois n'a-t-il pas déjà fait enlever quelque détachement des troupes espagnoles? « Il n'y a rien à ménager ici; il est bon d'avoir les mains garnies. » Mais le 26, le vent a tourné. Louis XIV a reçu de Louvois une longue lettre toute remplie de conseils pacifiques, et Le Tellier lui en a écrit une autre du même style. Comment Louis XIV ne voit-il pas que le père et le fils agissent naturellement de concert? Et cependant il mande tout naïvement à Louvois: « Je vois votre

pensée sur ce que vous croyez que je dois faire. Je commence à être de votre avis, et votre père m'écrivit hier une lettre dont je vous envoie la copie, qui vous fera connoître ses sentiments qui sont assez pareils aux vôtres. Si vous êtes dans les mêmes sentiments depuis avoir reçu mes lettres, je crois qu'elles ne vous auront rien fait entreprendre sur les troupes d'Espagne. Au pis aller, suivant la réponse de Madrid, il sera aisé de réparer ce qui aura été fait. » Le même jour, il écrit encore à Louvois, avec un embarras qui touche au comique : « Je ne sais pas bien que souhaiter sur la réponse d'Espagne. » C'est que le roi d'Angleterre, que Louis XIV a pris soin d'exciter contre les Espagnols, « demande ce qu'on lui voudra donner des conquêtes en Flandre. » Le 27, l'irrésolution n'est plus qu'en apparence; Louis XIV ne songe plus qu'à sauver sa dignité ; il attendra la réponse du cabinet de Madrid. Cependant il discute encore l'affaire de Dôle, à laquelle Louvois a opposé de fortes objections, comme l'épuisement des troupes, la difficulté de les nourrir, l'embarras des munitions et de l'artillerie.

Ce point-là, ménager les troupes, et cet autre, prendre bien garde d'assumer la responsabilité de l'agression, ont été les grands arguments de Louvois dans toutes ses lettres. Louis XIV est obligé d'y céder, mais il console son déplaisir et couvre sa retraite par une de ces grandes éruptions de vanité qui l'éblouissent lui-même. « J'avoue, s'écrie-t-il, que je trouverois beau que, dans le temps que l'Empereur, l'Espagne, la Hollande et le Brandebourg essayent d'arrêter mes progrès, on vît Luxembourg entrer en Hollande sur la

glace, M. le Prince prendre partie du comté de Bourgogne, et moi en Flandre, chasser toutes leurs troupes de leur pays et enlever quelques places, s'il étoit possible. Je me mets du côté de la Flandre, parce que vous savez que je ne peux plus être que seul à commander une armée. Je ne vous dis ceci que pour vous faire voir que mes desseins ne sont pas imaginaires, et que j'ai des raisons qui me peuvent obliger à croire qu'ils pourront être utiles et tout à fait glorieux. » Il faut bien le répéter encore, tout cela est écrit pour la montre, au moment même où, cédant à la pression persévérante de Louvois, Louis XIV renonce à tous ses beaux projets. Le coup de foudre s'est tourné en bouquet d'artifice. Mais quel éclat ! Quelle gerbe étincelante ! Il faut que le prince de Condé, qui sait si bien applaudir, ait sa part d'un si magnifique spectacle. Le glorieux fragment qu'on vient de lire, moins le passage où Louis XIV se proclame un grand général, est reproduit à peu près textuellement dans une lettre écrite le même jour, 27 décembre, au prince de Condé. Il faut remarquer seulement que Louis XIV est bien moins sincère avec lui qu'avec Louvois. Son orgueil ne peut se résoudre à mettre franchement M. le Prince dans le secret de sa déconvenue. Le 31 décembre, il feint encore d'hésiter : « Quoique j'aie sans cesse repassé dans ma tête tout le pour et le contre, j'ai tant trouvé de raisons de part et d'autre, que je ne suis pas encore déterminé[1]. »

[1] Le roi à Condé, autographe. *D. G.* 270. — Toute cette correspondance entre Louis XIV et Louvois se trouve dans le t. 282.

Il est impossible de se tirer d'affaire plus maladroitement.

La suite montra bientôt combien Louvois avait vu juste et combien il avait eu raison de ne se pas laisser étourdir par tout ce vain fracas. La reine d'Espagne désavoua d'abord faiblement le comte de Monterey; puis elle revint tout à coup sur son désaveu, en soutenant que le comte n'avait commis aucune infraction formelle aux traités. Et pendant l'interminable discussion qui suivit, les Espagnols se hâtèrent de rassembler dans les Pays-Bas toutes leurs ressources en hommes et en argent. Le parti que Louvois n'avait pu faire agréer aux dédains de Louis XIV était si bien le seul pratique et le seul efficace que, par une remarquable rencontre et certainement sans le moindre concert, Turenne l'avait imaginé lui-même et sérieusement recommandé. « Je ne sais, écrivait-il à Louvois le 25 décembre, si le roi trouvera bon que je lui dise ma pensée sur les Espagnols. Elle seroit de dire que Sa Majesté croit que M. de Monterey sera désavoué, faire contre eux tout ce qui peut essentiellement leur nuire et profiter aux troupes du roi, sans dire que la guerre soit déclarée, parce que cela laisse aux Espagnols une ouverture pour ne la pas déclarer, et ne nuit pas aux intérêts du roi[1]. »

Quant au projet d'agir avec éclat en Flandre pendant l'hiver, l'autorité du prince de Condé venait en aide aux objections du ministre. « Je ne sais, disait-il au roi, de quelles troupes Votre Majesté doit se servir

[1] *D. G.* 282.

en Flandre. Les places y sont assez bonnes; elles seront bien garnies de monde. Les troupes ennemies sont fraîches, et il me semble que Votre Majesté n'a que de nouvelle infanterie, toute la vieille étant avec M. de Turenne et M. de Luxembourg. La saison est mauvaise[1]. » Les vieilles troupes elles-mêmes étaient déjà bien ruinées, surtout dans l'armée d'Allemagne. Les maladies causées par les fatigues et le mauvais temps y faisaient de grands ravages. Turenne ne cherchait pas à dissimuler la vérité: « Dès que l'on marche deux jours, écrivait-il, il tombe quantité de malades[2]. » On les embarquait sur le Rhin et sur la Moselle pour les diriger sur Metz, où le prince de Condé s'occupait de les faire traiter. La correspondance du prince, pendant les derniers jours de décembre 1672 et les premiers jours de janvier 1673, est celle d'un directeur d'hôpital. Il ne savait pas, quoiqu'il s'en doutât, à quel point il mortifiait Louis XIV en lui montrant, par la réalité des faits, le néant de ses illusions. « J'ai cru, lui mandait-il, ne devoir pas céler à Votre Majesté l'état où sont ses troupes, et qu'il valoit mieux lui donner ce petit chagrin que de manquer à ce que je lui devois. Pour ne pas flatter Votre Majesté, ces troupes-là ont besoin de repos et d'être raccommodées[3]. »

Que devait faire Louvois, averti par le témoignage unanime des généraux, des officiers, des intendants? Conseiller au roi, prescrire aux généraux d'épargner

[1] 1er janvier 1673. *D. G.* 344.
[2] Turenne à Louvois, 29 décembre 1672. *D. G.* 282.
[3] 27 décembre 1672 et 3 janvier 1673. *D. G.* 282 et 344.

aux soldats de nouvelles fatigues, de les ménager, de leur donner le temps et les moyens de se rétablir. Louvois n'avait-il pas à se préoccuper de la campagne prochaine, qui, suivant ses prévisions, allait se rouvrir avant quatre mois? Il était bien loin de compte; entre la campagne de 1672 et celle de 1673, il ne devait y avoir aucun intervalle. La campagne de 1672, déjà si extraordinairement longue et si laborieuse, se prolongea presque sans interruption, du côté de l'Allemagne, jusqu'au mois d'avril 1673.

Lorsque les armées de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg avaient repassé le Rhin, au mois de décembre, Louvois et Turenne lui-même avaient cru qu'elles allaient regagner leurs quartiers d'hiver, dans les États de leurs souverains; mais on apprit bientôt qu'elles prenaient leurs cantonnements en Westphalie, sur les terres de l'évêque de Munster, tandis que les Hollandais lui enlevaient une de ses récentes conquêtes, la ville de Coëvorden, dans la province de Drenthe. Le prélat effaré criait à l'aide. Était-il convenable aux intérêts du roi de le laisser exposé aux vengeances de l'ennemi, aux mauvaises dispositions de son chapitre, de son peuple, de ses troupes même? N'était-il pas à craindre que, pressé de choisir entre la ruine de ses États et l'abandon de l'alliance française, il ne prît, dans un mouvement de désespoir, le dernier parti? C'était l'inquiétude de Turenne : « Quand on sait l'état d'Allemagne, écrivait-il, et celui d'un prince ecclésiastique dans son pays, on ne doute point de cette érité-là, quand ses États sont menacés de si près, et

que le nom de l'Empereur y entre[1]. » Il annonçait à Louvois, le 7 janvier, qu'il s'apprêtait à passer le Rhin, à chasser l'ennemi de la Westphalie, et, s'il était possible, à le repousser au delà du Weser.

C'était, au cœur de l'hiver, avec des troupes dimi nuées et affaiblies, une série d'opérations nouvelles, de manœuvres, des marches, des combats, toute une campagne. Comment Louvois n'y aurait-il pas fait d'objections? Pourquoi s'en étonner? Pourquoi parler de cette absurde jalousie qui ne pouvait souffrir les succès des autres? Supprimez les personnages, ôtez les noms de Turenne et de Louvois, la situation ne reste-t-elle pas la même? La contradiction ne subsiste-t-elle pas et ne s'explique-t-elle pas tout naturellement? N'est-ce pas l'antagonisme obligé de l'administrateur et de l'homme d'action? Entre eux les préoccupations, les devoirs, les idées, les points de vue, tout n'est-il pas différent, opposé? Ajoutons qu'entre Turenne et Louvois la discussion ne fut ni longue, ni marquée d'irritation ou d'aigreur. Les troupes allaient perdre l'occasion de se rétablir; elles allaient même souffrir davantage; mais la ruine des troupes n'était qu'un moindre mal, au prix de la ruine de la politique française en Allemagne. Louvois ne croyait pas d'abord le danger si grand ni si pressant; lorsqu'il fut mieux éclairé, lorsque Turenne, qui n'abusait pas de l'hyperbole, lui eut écrit : « Si vous étiez sur les lieux, vous verriez que si M. de Munster n'étoit soutenu, il seroit dans quatre jours avec les Impériaux; il ne faudroit

[1] Turenne à Louvois, 19 janvier 1673. *D G.* 344.

qu'un trompette de l'Empereur pour faire rendre tout le pays; fiez-vous à moi que la chose est comme cela[1]; » Louvois cessa d'insister. Turenne, d'ailleurs, se sentait obligé de rassurer le ministre, de calmer ses légitimes inquiétudes. Il laissait derrière lui les malades et les malingres; ses bataillons n'étaient que de quatre cents hommes en moyenne, mais d'hommes choisis, robustes, éprouvés, « frais comme en entrant en campagne; » le régiment du roi surtout était admirable; il comptait dix-sept cents hommes, sans un valet ni un convalescent[2].

Turenne se mit en mouvement vers la fin de janvier; il passa le Rhin à Wesel, tandis que les troupes de Cologne et de Munster, soutenues et surveillées par un détachement français, agissaient un peu plus au nord. Le 4 février, il attaquait Unna, petite place du comté de La Marck, qui couvrait les cantonnements de l'ennemi; la gelée était si forte et la terre si dure qu'il fut impossible d'ouvrir la tranchée; cependant les assiégés ne tinrent qu'un seul jour. Les Allemands avaient si peu compté sur cette brusque invasion qu'ils se hâtaient de lever leurs quartiers, non pour marcher aux Français, mais au contraire pour éviter toute rencontre. Leur retraite avait toute l'apparence d'une fuite; la précipitation et le désordre étaient extrêmes. Montecuculi, vieux et chagrin, quitta brusquement ses troupes, et partit pour Vienne, laissant ses généraux et ceux de Brandebourg, en mauvaise intelli-

[1] 23 janvier et 14 février 1673. *D. G.* 344.
Turenne à Louvois, 26 janvier et 14 février

gence comme toujours, s'accuser mutuellement de leur mésaventure. Le 6 mars, les uns et les autres repassaient le Weser à Minden et à Hoexter, dans la dernière confusion. Huit jours après, un envoyé de l'Électeur de Brandebourg traversait les campements de Turenne, se rendant en toute hâte à Versailles pour faire savoir à Louis XIV que son maître abandonnait la cause de la Hollande, et pour négocier un traité de paix avec la France.

Quel triomphe pour Turenne! Il en eut presque un mouvement de gloire. « Ceci, écrivait-il à Louvois, paroît si extraordinaire à toute l'Allemagne qu'ils croient que c'est un songe. Sa Majesté pourra, à mon avis, faire prendre à peu près le train qu'elle voudra aux affaires, lesquelles, si je ne me trompe, sont bien changées depuis trois mois[1]. » Louvois, de son côté, s'exécuta de fort bonne grâce; s'il avait eu quelque tort avec Turenne, il ne lui marchandait pas les éloges. « Permettez-moi, lui disait-il, de vous témoigner la joie que j'ai de la satisfaction extrême où est le roi de ce qui s'est passé depuis un mois au pays où vous êtes. Les avantages que vous avez remportés sur les ennemis ont surpassé de beaucoup ses espérances. Vous en connoîtrez quelque chose par la lettre de Sa Majesté[2]. » Mais la modestie de Turenne ne souffrait pas qu'il fît longtemps le glorieux, si peu que ce fût; recevoir ou faire un compliment lui était également pénible. Voici tout ce qu'il put trouver pour répondre

[1] 17 mars 1673. *D. G.* 345.
[2] 14 et 18 mars. *D. G.* 344.

aux félicitations du ministre : « Vous me mandez que le roi étoit content de ce qui se faisoit ici, de quoi je suis très-aise, parce que c'est mon seul but. Vous me faites aussi en votre particulier un compliment duquel je vous rends grâces très-humbles[1]. » Il est vrai qu'il s'étendait avec plus de complaisance sur l'état de son armée, beaucoup plus satisfaisant qu'on n'aurait pu l'espérer, et infiniment meilleur que celui des troupes allemandes. « Je vous assure, écrivait-il à Louvois, que l'armée du roi, en comparaison, est comme si elle s'étoit rafraîchie longtemps[2]. » Enfin, lorsqu'il affirmait qu'à tout prendre, son armée valait mieux qu'au commencement de la campagne, parce que, malgré la diminution de l'effectif, elle était plus solide et plus aguerrie, Louvois était assuré qu'il n'en imposait pas, et lui en savait plus de gré que de tous les compliments du monde.

Ainsi tout semblait être pour le mieux. L'Électeur de Brandebourg avait fait son accommodement avec la France; sa retraite pouvait entraîner l'Empereur, arrêter l'Espagne, et contraindre la Hollande à négocier. Une campagne heureuse, en 1673, pouvait assurer le triomphe de Louis XIV, et rétablir, aux conditions qu'il voudrait, la paix générale.

[1] 26 mars. *D. G.* 345.

[2] 20 mars 1673. *D. G.* 345. — Parler, après une rude campagne d'hiver, d'une armée rafraîchie, n'était-ce pas donner un peu matière aux mauvais plaisants? Comme aussi, lorsque Turenne ajoutait ce détail qu'un excès de franchise ou d'optimisme lui faisait hasarder : « Le chirurgien de l'hôpital me disoit ces jours passés qu'il a coupé, dans l'hiver, deux mille doigts de pied à des soldats, et que cela ne les incommode guère pour marcher. 9 mai. *D. G.* 346.

CHAPITRE VI

Préparatifs pour la campagne de 1673. — Opinion de Turenne et de Condé. — Opinion de Vauban. — Libelles contre les Hollandais. — Lettre de l'intendant Robert. — Stoppa. — Luxembourg. — Le prince d'Orange. — Négociations. — Le prince de Condé à Utrecht. — Projet du siége de Maestricht. — Rôle de Louvois. — Marche de l'armée royale à travers les Pays Bas. — Terreur à Bruxelles. — Investissement de Maestricht. — Changements introduits par Vauban dans les travaux d'approche. — Les parallèles. — Principaux épisodes du siége. — Capitulation de Maestricht. — Lettres de Colbert à Louis XIV et à Louvois. — Popularité de Louvois. — Le congrès de Cologne — Courtin. — Dispositions de l'Espagne, de l'Empereur et des Allemands. — Désarmement des villes d'Alsace. — Siége et prise de Trèves. — Correspondance de Courtin et de Louvois. — Lettre de Louvois au prévôt des marchands. — Le *tiers-parti*. — Difficulté sur la Lorraine. — Prise de Naerden par le prince d'Orange. — Procès de Dupas. — Commencement d'évacuation de la Hollande. — Projet de Louis XIV sur la Franche-Comté. — La guerre déclarée entre l'Espagne et la France. — Inaction du prince de Condé en Flandre. — Rapports de Turenne et de Louvois. — Les intendants. — Charuel. — Camus de Beaulieu. — Déclaration de l'Empereur contre la France. — Marche de Turenne en Allemagne. — Manœuvres de Montecuculi. — Évacuation d'Utrecht et de la plupart des places hollandaises. — Jonction des Impériaux, des Espagnols et des Hollandais. — Siége et prise de Bonn. — Lettre du prince Guillaume de Fürstenberg à Louvois. — Retraite du duc de Luxembourg. — Résultats de la campagne de 1673. — L'opinion se retourne contre Louvois. — Coalition de ses adversaires. — Le Tellier détache le prince de Condé de la coalition. — Entrevue de Louvois et de Turenne. — Lettre de Turenne à Louis XIV. — Lettre de Louvois à Courtin.

La campagne de 1672 n'était pas encore terminée que Louvois prenait ses dispositions et préparait, si

l'on peut ainsi parler, son budget militaire pour la campagne suivante. Il comptait pouvoir disposer, au printemps, de quatre-vingt-seize mille hommes d'infanterie et de vingt-huit mille cavaliers. Après avoir prélevé huit mille hommes pour le Roussillon, mille pour la garnison de Pignerol, et sept mille pour la Lorraine, il lui restait une force de cent huit mille hommes à répartir entre la Hollande, l'Allemagne et les Pays-Bas espagnols. C'est sur cette répartition que Louvois, par ordre de Louis XIV, consultait, dès la fin du mois de novembre, Turenne et le prince de Condé[1].

Ces deux illustres hommes de guerre n'étaient pas parfaitement d'accord. Turenne croyait nécessaire d'entretenir cinquante-cinq mille hommes en Hollande; ce qui ne permettait de réunir, sur les frontières de Flandre et sur les bords du Rhin, que deux petites armées de vingt-six à vingt-sept mille hommes chacune[2]; tandis que M. le Prince estimait qu'il fallait masser quarante mille hommes contre les Allemands, et distribuer également le reste entre la Hollande et les Pays-Bas. Cependant, comme il était persuadé « que la Flandre étoit le seul endroit où l'on pût encore prendre quelque chose de bien considérable et qui couperoit par la racine toute cette guerre, » il aurait souhaité que le roi pût disposer, de ce côté-là, de cinquante mille hommes au moins. Mais une pareille augmentation de forces ne pouvait se faire que par une levée extraordinaire, au risque d'épuiser les res-

[1] 27 novembre 1672, *D. G.* 280.
[2] Turenne à Louvois, 9 décembre. *D. G.* 281.

sources de la France, ou par une réduction considérable de l'armée du Rhin; aussi conseillait-il de faire jouer tous les ressorts de la diplomatie, et de n'épargner aucun sacrifice pour diviser l'Allemagne contre elle-même, opposer les Allemands aux Allemands, et décider les Suédois à se jeter dans l'Empire. « Je sais, disait-il, que pour tout cela il faut beaucoup d'argent, mais il n'y a pas de remède, et quand on est dans une affaire, il en faut sortir[1]. »

Louvois ne faisait fond ni sur les Suédois ni sur les Allemands; il s'en était même expliqué nettement avec M. le Prince, et lui avait écrit que la France ne devait et ne pouvait compter que sur elle-même[2]. Toutefois il ne négligeait pas ses avis; car il lui annonçait, le 25 janvier 1673, que le roi venait de renouveler son traité avec l'Électeur de Cologne et d'en conclure un autre avec l'Électeur de Bavière, tandis qu'il se mettait en mesure d'en négocier un troisième avec le duc de Hanovre. C'était un secours éventuel de trente mille hommes environ, mais sur lequel il ne fallait pas beaucoup se fier. Quant à la distribution des troupes françaises, elle se rapprochait plus du projet de Turenne que de celui de Condé; on se proposait de mettre trente mille hommes sur le Rhin, trente mille sur la frontière de Flandre, et quarante-huit mille en Hollande, sur lesquels vingt-cinq mille hommes devaient composer l'armée active, le reste étant destiné

[1] Condé à Louvois, 12 déc. *D. G.* 281.
[2] M. le Duc à Louvois, 1er décembre.—Louvois à M. le Duc, 6 décembre *D. G.* 281.

à fournir de grosses garnisons aux places de la Meuse, de l'Yssel et du Wahal; celles du Zuyderzée devaient être abandonnées pour la plupart et démantelées[1].

Parmi les hommes d'autorité dont Louvois recherchait ou accueillait les conseils, il ne faut pas oublier Vauban. Pour lui, comme pour le prince de Condé, c'était du côté des Pays-Bas espagnols qu'il importait de chercher le solide agrandissement de la France. L'état de confusion où le traité d'Aix-la-Chapelle avait mis la frontière de Flandre ne satisfaisait ni son bon sens politique ni ses exigences militaires. Il s'en plaignait à Louvois, avec cette façon de dire les choses, spirituelle, nette, familière et hardie, qui fait le charme et l'originalité de son style. « Après ce que j'ai eu l'honneur de vous proposer, lui écrivait-il, pour les fortifications de Guise et de Saint-Quentin, il m'est entré du depuis dans l'esprit un moyen très-excellent pour les mieux fortifier, dont il faut que je vous fasse part, qui est d'en aller tracer les fortifications alentour de Mons, Saint-Guillain, Condé et Ypres[2]. C'est un moyen sûr pour les bien assurer et plus de vingt autres avec. Sérieusement, monseigneur, le roi devroit un peu songer à faire son *pré carré*. Cette confusion de places amies et ennemies, *pêle-mêlées* les unes parmi les autres, ne me plaît point. Vous êtes obligé d'en entretenir trois pour une; vos peuples en sont tourmentés, vos dépenses de beaucoup augmentées, et vos forces de beaucoup diminuées; et j'a-

[1] Louvois à Condé, 25 janvier 1673. *D. G.* 314.
[2] Ces places appartenaient aux Espagnols.

joute qu'il est presque impossible que vous les puissiez toutes mettre en bon état et les bien munir. Je dis de plus que si, dans les démêlés que nous avons si souvent avec nos voisins, nous venions à jouer un peu de malheur, ou (ce qu'à Dieu ne plaise) à tomber dans une minorité, la plupart s'en iroient comme elles sont venues. C'est pourquoi, soit par traité, ou par une bonne guerre, si vous m'en croyez, monseigneur, prêchez toujours la *cadrature, non pas du cercle, mais du pré;* c'est une belle et bonne chose que de pouvoir tenir son fait des deux mains[1]. » Et Louvois lui répondait: « Tout ce que votre lettre contient me paroît fort bon, mais il ne peut pas s'exécuter aussi promptement que l'on voudroit bien. Il faut donc se donner patience et espérer toujours que, avec un peu de temps, vos avis pourront être exécutés[2]. »

S'il n'avait tenu qu'au comte de Monterey, la guerre eût déjà éclaté dans les Pays-Bas; Louvois l'y provoquait par ses démonstrations militaires; mais le gouvernement espagnol, qui ne se sentait pas encore en mesure, hésitait devant les conséquences d'une agression. Entre les deux adversaires, c'était à qui ne porterait pas le premier coup.

En attendant, Louvois ne désespérait pas de réduire les Hollandais à l'obéissance; il y employait à la fois les moyens les plus opposés, la persuasion et la violence, la dialectique de Stoppa et les rudes arguments du duc de Luxembourg. Stoppa composait, sur les thèmes

[1] Vauban à Louvois, 19 janvier 1673. *D. G.* 337.
[2] 24 janvier 1673 *D. G.* 301 et 337

que lui envoyait le ministre, des libelles sans nombre, du ton le plus varié. Louvois avait une grande fécondité d'invention et toutes sortes de ruses. Ainsi il écrivait à son collaborateur, en lui adressant son canevas : « Il faut coucher cela de manière que l'on ne puisse point croire que cet écrit soit fait par des François, et au contraire, affecter de dire bien du mal de la France[1]. » Une autre fois, il imaginait, avec une singulière audace, de réveiller en Hollande les haines nationales et religieuses contre les Espagnols, comme s'il avait affaire aux contemporains de Henri IV et de Philippe II. N'est-il pas piquant de voir le négociateur insolent de 1672, le futur auteur des dragonnades, s'efforcer de prouver « que ce sont les Espagnols qui sont les véritables ennemis de la Hollande, puisque, en ayant été autrefois maîtres, ils ont toujours dans l'esprit qu'ils le doivent redevenir; qu'ils sont les plus cruels ennemis de leur religion, puisqu'ils ne la tolèrent point e la persécutent en tous lieux; au lieu que la France la souffre dans le royaume, et vient présentement de conseiller au roi d'Angleterre d'abandonner l'intérêt des catholiques; ce qui fait bien voir qu'elle est persuadée qu'il ne faut pas penser à abolir la religion protestante, et qu'au contraire il faut la conserver[2]? »

Ailleurs c'est le prince d'Orange que Louvois a surpris travaillant à refaire, aux dépens de la France, de la Suède et de la Hollande elle-même, la carte de l'Europe. Au duc de Lorraine Guillaume a promis la restitution de son duché; aux Espagnols, les places hollandaises de la Flandre et du Brabant, la suppression du traité d'Aix-la-Chapelle et le rétablissement du traité des Pyrénées; au roi de Danemark, la restitution des provinces que les Suédois lui ont enlevées; à l'Empereur, Brisach, Philipsbourg, toute l'Alsace, avec les palatinats de Sandomir, Cracovie et Lublin; — déjà, cent ans à l'avance, le démembrement de la Pologne! — les Polonais recevant en échange, il est vrai, la Poméranie suédoise. Là-dessus Louvois prend le style ironique : « Le prince d'Orange, écrit-il à Stoppa, a sans doute ouï dire qu'Alexandre disposoit ainsi des royaumes; et, quoiqu'il n'ait ni sa bravoure, ni son bon sens, ni ses armées, il a cru qu'il seroit l'Alexandre de ce siècle-ci, s'il pouvoit l'imiter en cette distribution, quelque imaginaire qu'elle fût. Si j'avois assez de temps pour lire l'histoire de don Quichotte, je pourrois finir cette lettre par une comparaison qui ressemble assez à celui dont je parle; mais comme je n'en ai que ouï parler, consultez sur cela M. de Luxembourg, lequel, ayant lu les bons livres, vous donnera assurément de quoi achever votre ouvrage[1]. »

Pourquoi M. de Luxembourg, qui a tant d'esprit e de lecture, ne prendrait-il pas aussi la plume? César, un grand seigneur et un grand général, s'est bien donné la peine de faire ses Mémoires. M. de Luxembourg a quelque démangeaison d'écrire, mais il en a aussi quelque honte; Louvois a flatté sa vanité, mais c'est sa vanité même qui le retient. « Il m'étoit aussi aisé,

[1] 28 avril 1673. *D. G.* 313.
[2] Louvois à Stoppa, 31 mars. *D. G.* 314.

[1] 14 mars 1673. *D. G.* 314 et 333.

répond-il, de travailler aux écrits que vous jugez nécessaires, qu'il me l'est de les faire imprimer. Vous en verriez de beaux de ma façon; mais je n'ose m'y hasarder, et M. Stoupe en prend le soin beaucoup mieux que je ne le ferois [1]. » Louvois insiste; Luxembourg lui envoie son thème : *Réflexions d'un Hollandois réfugié à Hambourg, adressées à un ami.* « Mais, ajoute-t-il, j'ai eu peur de faire dire peu de bonnes choses à un Hollandois et beaucoup de méchantes; outre cela, la honte m'a pris en songeant que j'aurois écrit, et tout ce dont je me suis jugé capable, c'est de dire mon avis pour ne pas omettre des endroits que je dirai à M. Stoupe. Je me suis tâté là-dessus; c'est tout ce que que je puis et que j'ose faire [2]. » Louvois presse encore, inutilement; M. de Luxembourg ne veut plus céder. « Pour moi, dit-il en manière de conclusion, que je fasse une pièce d'écriture, je vous l'ai déjà dit, monsieur, je n'en ai pas la hardiesse, et, en mille ans, je ne ferois pas une page. Si un autre n'est le maître écrivain, je ne trouverois pas quatre mots à dire. Si vous saviez la vie qu'on mène ici, vous jugeriez bien que ce ne sont pas les divertissements, mais l'incapacité et la honte qui me retiennent, que je ne suis pas capable de surmonter; car, dès que je penserois que quelque chose partiroit de moi pour le public, je ne pourrois pas faire une panse d'*a* [3]. » Stoppa resta donc le maître écrivain, et le timide Luxembourg s'en alla vaquer

[1] Luxembourg à Louvois, 24 janvier 1673. *D. G.* 332
[2] 27 janvier. *Id.*
[3] Février. *D. G.* 332.

aux contributions et aux incendies. Il avait aussi, en cette matière, un collaborateur du plus grand mérite, l'intendant Robert.

Jamais et nulle part au monde, dans quelque temps et sous quelque gouvernement que ce soit, le génie de la fiscalité ne s'est produit avec un pareil luxe de raffinements et d'audace. L'intendant Robert est véritablement un type. Le duc de Luxembourg n'avait pas trop d'admiration pour lui : « M. Robert, disait-il, fait le diable à quatre; il vend de méchants meubles des confiscations, dont je ne donnerois pas un sol, de grosses sommes; et je pense qu'il en tirera des États, ce qui me paroissoit aisé comme de tirer de l'huile d'un mur [1]. » Nous avons quelques échantillons de cette habileté merveilleuse. Est-ce aux libelles hollandais que nous les empruntons? Non; c'est à la correspondance de Robert lui-même; et nous affirmons que les mêmes faits ont, dans le récit courroucé du libelliste qui s'en indigne, bien moins d'odieux et révoltants détails que dans le simple aveu de celui qui les raconte. Qu'on ne croie pas que, par un vice de nature, cet homme n'ait pas de conscience, il en a une, il entend ses reproches, il ne les étouffe pas, il les écarte, et il s'en vante, ou plutôt il ne prend pas même la peine de s'en vanter; il a dans sa façon de dire une placidité naïve, dans le jugement de ses propres actes une liberté d'appréciation, nous dirions presque une candeur qui met le juge dans un singulier embarras. Comment faire la leçon

[1] Luxembourg à Louvois, 28 mars 1673. *D. G.* 333. — Il est question des États de la province d'Utrecht.

à un accusé qui se la fait lui-même avec tant d'aisance?

Il y a surtout une lettre de Robert à Louvois qui est un chef-d'œuvre; elle est longue, mais elle vaut la peine d'être citée tout entière. Robert écrit d'Utrecht, le 14 février 1673 : « J'ai bien cru que les clameurs dont on vous avoit parlé ne vous auroient pas fait changer de résolution, puisque j'ai toujours été persuadé que c'est plutôt cela que de l'argent que vous cherchez; aussi, bien loin de discontinuer en aucune façon mes poursuites, j'y ai tous les jours augmenté de nouvelles rigueurs. Il est inutile de vous dire le détail, suffisant que vous sachiez qu'il est impossible que l'on crie davantage que l'on fait. Pour vous faire concevoir la misère qui est dans le peuple de cette ville, et l'effet qu'y produit la violence avec laquelle nous levons la taxe, je vous dirai que l'on est accablé, aux portes de la ville, de gens qui veulent s'en aller. Je poursuis les confiscations dans cette ville, avec toute l'application possible; mais je ne trouve aucun meuble de valeur dans toutes les maisons des personnes absentes et sujettes à confiscation. Je ne trouve que de méchants siéges, de grandes armoires de bois et quelques méchantes tapisseries de cuir doré. Je fais enlever tout cela des maisons où cela est, afin de faire de l'éclat, et fais tout transporter dans une grande maison déserte que j'ai choisie pour tout resserrer. Je cherche à vendre lesdits meubles, mais inutilement; car personne n'en veut acheter; mais nous n'y perdons pas grand'chose, car, en vérité, je ne crois pas que tous les meubles confiscables que j'ai trouvés jusqu'à présent en cette

ville, valent mille écus, à bien payer. Le bruit est pourtant que tous les beaux meubles n'ont point été transportés en Hollande, et qu'assurément il y en a dans des caches; mais j'ai beau faire chercher et fureter partout; je n'ai pas encore trouvé grand'chose.

« J'ai fait publier et afficher une ordonnance, sur peine du quatruple, à tous les habitants de cette ville qui auront chez eux des meubles retirés, qui ne les viendront pas déclarer; et, ayant surpris deux hommes en faute, l'un qui n'avoit qu'un méchant cuir doré avec quelques siéges et armoires de bois, et l'autre qui avoit environ quatre ou cinq cents volumes de méchants livres de médecine ou de droit, j'ai estimé les meubles du premier cent cinquante patagons[1], et les livres du second cinq cents patagons, qui est en vérité une fois plus qu'ils ne valent; et, à cause qu'ils n'étoient pas à eux, et que, nonobstant l'ordonnance, ils ne me l'étoient pas venus déclarer, j'ai condamné le premier à six cents écus d'amende, et le second à deux mille écus; et comme c'étoient deux hommes accommodés, j'ai sur-le champ mis garnison chez eux à discrétion; ce qui a produit un fort bon effet à l'égard du payement de ces deux-là. Mais, du reste, l'effet que cela a produit me donne bien plus de chagrin que de joie; car tout le monde a eu si peur de ces deux exemples, que l'on m'a en même temps apporté une infinité de déclarations qui auroient pu me produire une bonne somme d'argent par l'amende du quatruple, en faisant l'estimation un peu forte, si on ne les avoit pas déclarés;

[1] Le patagon valait à peu près un écu de France.

mais qui ne me produiront rien qui vaille après la déclaration; tout ce qu'on m'a déclaré jusqu'à présent n'étant que des gueuseries.

« Je suis présentement après à pousser un peu violemment, et peut-être pas trop justement, deux des plus notables et des plus riches de cette ville. L'un s'appelle M. Wulst, qui est un des États de cette ville, chez qui j'ai trouvé environ deux douzaines de méchants siéges qui étoient à une personne retirée en Hollande; par où il tomboit dans le cas de l'amende du quatruple, puisqu'il ne les avoit pas déclarés; mais comme lesdits siéges, à les bien estimer, ne valent que vingt sols tout au plus la pièce, l'amende n'auroit dû être que de cent livres. Cependant, au lieu de cent livres, je lui ai demandé une amende de six mille florins, sans avoir de fort bonnes raisons à lui dire pourquoi je lui demande une amende si forte, sinon parce que je prétends que lesdits siéges étoient dans une maison où l'on a fait rompre les scellés que j'y avois fait mettre. Voilà le prétexte dont je me sers; mais la raison que j'ai dans le fond, c'est que j'ai été très-bien informé que dans l'Assemblée des États, personne n'a jamais été plus contre les intérêts du roi que lui; et j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je me servisse de ce petit prétexte, que j'ai cherché avec bien de la peine, pour lui donner cette mortification qui profitera de six mille florins au roi, et qui donne de la joie et en même temps de l'appréhension à tous les plus notables habitants; car il n'est point du tout aimé, et il n'y a personne qui n'ait d'abord deviné pour quelle raison je lui ai fait cette

querelle d'Allemand. Je ne sais pas quand il payera; mais, à bon compte, il y a déjà cinq jours qu'il a douze soldats chez lui, et deux jours qu'il en a vingt, qui font assurément fort grande chère, et sont si saouls de vin qu'ils ne veulent plus boire que de l'hypocras.

« L'autre personne que j'ai condamnée à une amende un peu violente, est M. Œuft le fils, lequel a son père et trois sœurs à La Haye. Je lui ai fait une querelle sur ce que, sa mère étant morte depuis quelques mois, il ne peut pas encore vraisemblablement avoir fait de partage, et qu'ainsi je dois considérer tout ce qu'il a, non pas comme lui appartenant en son propre, comme il le prétend (et comme cela est peut-être vrai), mais comme étant indivis entre lui et ses sœurs et son père; et, en conséquence de cela, je lui demande de me payer cinquante florins par jour pour quatre mois, pour son père et pour chacune de ses sœurs, ce qui ne monte seulement qu'à vingt-quatre mille florins. Il m'a d'abord voulu abandonner tout ce qu'il a de meubles et de hardes, soit que je les regardasse comme à lui ou comme à ses frères[1] ou sœurs; mais je n'ai eu garde d'accepter ses offres, car j'y aurois trop perdu, n'ayant pas, je crois, pour cinq cents écus de meubles en cette ville; et, après lui avoir dit les moins méchantes raisons que j'ai pu, j'ai envoyé quatre soldats chez lui; et, comme il dit toujours qu'il n'a pas de quoi payer cela, ni approchant, je lui ai envoyé depuis deux jours une augmentation de dix soldats. Il persiste à dire qu'il n'a ni argent ni crédit; et moi je per-

[1] Le mot *frère* est sans doute un lapsus : il faut lire *père*.

siste à dire qu'il payera ou que j'abattrai la maison qu'il a en cette ville, qui est très-belle; et je ne me relâcherai point assurément qu'il ne lui en coûte tout au moins la moitié. Je sais bien que si l'on approfondissoit beaucoup ses raisons et les miennes, les siennes vaudroient peut-être mieux que les miennes, je dis même au pied de la lettre de l'ordonnance du roi; mais j'ai cru qu'il suffisoit à son égard que j'eusse une raison vraisemblable, parce que j'ai appris que son père a beaucoup gagné en France dans les affaires, et que s'il y avoit été, il auroit payé une bonne taxe à la chambre de justice; et ainsi, j'ai cru ne pouvoir mieux choisir que lui pour servir d'exemple au public; d'autant plus qu'il est fort haï dans la ville, parce qu'il y a fait beaucoup de sortes d'affaires. Ces gens-ci, qui avoient coutume d'être les maîtres, sont tellement étourdis de se voir traités comme ils le sont, qu'ils en sont devenus tous hébétés et incapables de songer à aucuns expédients[1]. »

Louvois n'a que des éloges pour un agent si ingénieux et si énergique. Robert lui écrit encore le 6 mars : « Je vous puis assurer que je suis si bien votre intention de ne point ménager le pays, que je suis très-certain que vous ne souffririez jamais toutes les cruautés que je fais pour en tirer le peu d'argent que j'en tire, si vous étiez présent[2]. » Peu d'ar-

[1] *D. G.* 337. — Comparer le récit des mêmes faits, dans l'*Advis fidelle aux véritables Hollandois*, p. 19 et suivantes. — Voir aussi, à la fin du même ouvrage, les protestations multipliées des États de la province d'Utrecht, p. 73-192.
[2] *D. G* 338.

gent! monsieur l'intendant; ne demandons pas à la province d'Utrecht ce qu'il lui a coûté, pour vous si peu satisfaire, de misères et de larmes; voyons ce qu'en pense M. de Louvois, dont vous êtes bien le digne parent et le très-zélé serviteur : « J'ai reçu l'état des contributions. La somme totale a dépassé mes espérances. Je vous prie de ne vous point lasser d'être méchant, et de pousser les choses à cet égard avec toute la vigueur imaginable[1]. »

Comment Louvois ne ressentait-il pas un peu de pitié pour cette misérable terre de Hollande, « où il étoit mort une furieuse quantité de peuple, où les eaux avoient apporté des millions de bestiaux morts et noyés? » C'était Luxembourg qui lui faisait ce tableau; mais Luxembourg n'y trouvait qu'un sujet de railler. « J'ai pensé ne vous point mander cela, continuait-il, pitoyable comme je vous connois, de peur de vous faire de la peine; mais je n'ai pu m'en dispenser, parce qu'il faut dire les choses comme elles sont[2]. » Et Louvois lui répondait sur le même ton: « Je vous sais le plus méchant gré du monde de m'avoir si bien instruit de toutes les misères de la Hollande, parce que j'en ai été touché au dernier point; et si j'avois ici des casuistes, je les consulterois pour savoir si je puis, en conscience, continuer à faire une charge dont l'unique objet est la désolation de mon prochain; et s'ils me conseilloient de la quitter, je m'en retournerois à Paris. Par bonheur pour moi, il

[1] Louvois à Robert, 27 avril. *D. G.* 315.
[2] 28 avril. *D. G.* 334.

n'y en a point à la suite de l'armée[1]; ainsi je continuerai à servir le reste de cette campagne, avec un ferme propos de me retirer à la fin, si la paix ne se fait point[2]. » Louvois, Luxembourg et Robert étaient faits pour s'entendre.

M. de Luxembourg, cependant, devait trouver parfois le ministre bien inconséquent et bien injuste. Louvois approuvait et excitait toutes les violences; Louvois voulait bien qu'on dît aux soldats, qui avaient quelque répugnance à s'en aller en Hollande, qu'ils y feraient tous fortune, le pays étant au pillage[3]; et malgré tout, Louvois reprochait durement à M. de Luxembourg le pillage du pays et la licence des soldats[4]. C'est qu'en effet, par une singulière contradiction, Louvois exigeait que, dans le désordre, la discipline fût maintenue, et que, dans la spoliation de la Hollande, tout le profit fût pour le roi. Deux officiers généraux, qui n'avaient pas les mains nettes, le comte de La Marck et M. de Genlis, furent révoqués de leurs commandements et rappelés en France[5]. Au milieu de tous ces scandales, c'est un bonheur de rencontrer la figure calme, honnête et intelligente de Stoppa; il reste pur; les plus corrompus même lui rendent hommage. Louvois veut que la ville d'Utrecht, dont il est gouverneur, lui paye mille livres par mois: « Cela est juste, dit l'intendant Robert, car on ne peut pas en

[1] Louvois venait de partir avec le roi pour l'expédition de Maëstricht il écrivait cette lettre à Péronne.
[2] 6 mai 1673. *D. G.* 315.
[3] Louvois à Rochefort, 11 fév. 1673. *D. G.* 314.
[4] Louvois à Luxembourg, 23 fév. *D. G.* 332.
[5] Louvois à Luxembourg, 27 janvier. *D. G.* 332.

user d'une manière plus désintéressée que lui; mais de la manière qu'il est fait, il ne prendra point cela, à moins que je ne lui donne moi-même; c'est pourquoi je pense que vous trouverez bon que je m'en mêle[1]. »

Stoppa, il faut le dire, n'était pas le seul dans l'armée qui protestât contre le désordre; il y avait d'autres officiers qui s'en indignaient et qui communiquaient leur indignation à leurs amis de la cour et de Paris. « Il y a de grands coquins parmi nous! » s'écriait M. de Luxembourg. Qu'on y prenne garde; M. de Luxembourg ne parlait pas des fripons, mais au contraire de ceux qui attaquaient les fripons et qui blâmaient sa propre conduite. Il y avait de ces coquins-là même à la cour, même dans l'antichambre de Louvois, même dans la chambre de Louis XIV; l'évêque d'Utrecht, qui avait fait un voyage à Saint-Germain, pendant l'hiver, les y avait vus et entendus. Quelques gentilshommes étaient venus le trouver dans son hôtellerie, « à l'*Image de Notre-Dame*, » et s'étaient apitoyés avec lui sur les misères de sa province, détestant les violences dont elle était victime; l'un d'eux même s'était si fort abandonné « à dire le diable contre la France, » que le bon évêque, de retour à

[1] Robert à Louvois, 14 février. *D. G.* 337. — On lit dans l'*Advis fidelle aux véritables Hollandois*, p. 31 : « J'espère que M. Stupe ne trouvera pas mauvais qu'on lui rende ce témoignage qu'il n'a jamais voulu prendre part aux excès qui se sont commis dans la ville d'Utrecht, et qu'au contraire, en protestant que le roi son maître lui donnoit de quoi subsister honorablement, il n'a jamais voulu prendre des présents, de quelque nature qu'ils fussent, directement ou indirectement, de peur qu'on ne lui pût un jour reprocher d'avoir profité des misères des habitants d'Utrecht, dont il a toujours eu horreur, et dont il a toujours condamné les auteurs. »

Utrecht, disait tout naïvement à Luxembourg : « L'on parle librement en France, et chacun dit son avis. » Louvois aurait bien voulu savoir qui étaient ces gens-là; et Luxembourg aussi : « Pour moi, s'écriait-il, j'avoue que je ne sais ce que je ne serois point capable de faire contre telle canaille. » Mais, soit qu'il craignît de se compromettre, soit qu'il ignorât réellement qui étaient ces amis inconnus, l'évêque ne put ou ne voulut pas révéler leurs noms [1]. Tout ce qu'il nous importe de savoir et de constater, c'est que, au plus brillant du règne de Louis XIV, il y avait, à la cour, une certaine opposition et une certaine liberté de langage.

Si la politique du roi rencontrait en France quelque contradiction, le gouvernement du prince d'Orange était bien autrement attaqué en Hollande; la bourgeoisie épuisée voulait la paix; le peuple lui-même commençait à la souhaiter. « Tout le monde, écrivait M. de Luxembourg, raisonne sur le tableau qui se voit publiquement à La Haye; c'est un Hollandois qui est tiré par un François et par un Anglois, durant que l'Empereur, d'un côté, et l'Electeur de Brandebourg, de l'autre, lui prennent son argent dans ses poches; et sur le tout, il y a un Espagnol qui se moque du Hollandois et qui lui fait les cornes. Cette représentation fait sur l'esprit du peuple plus d'effet que la raison, et les petits et les grands disent: « Voilà le véritable « état où nous sommes et comme l'on nous traite; »

[1] Luxembourg à Louvois, 21 avril et 5 mai. — Louvois à Luxembourg, 28 avril. *D. G.* 334

et ajoutent à cela qu'il faut les en tirer par la paix, après quoi tous respirent [1]. » Le prince d'Orange et le parti de la guerre se virent obligés de donner satisfaction, au moins en apparence, à l'opinion publique. Après avoir longtemps éludé la médiation des Suédois, ils avaient fini par l'accepter; un congrès allait s'ouvrir à Cologne.

Ce congrès réussirait-il à concilier les prétentions opposées des parties belligérantes? Les Hollandais se résoudraient-ils à donner à Louis XIV des satisfactions capables de le désarmer? Louvois en doutait fort, et il exprimait brutalement une opinion qui ne manquait pas, au fond, de justesse: « Si les Hollandois étoient des hommes, disait-il, il y a longtemps qu'ils auroient fait la paix; mais comme ce sont des bêtes qui se laissent conduire par des gens qui ne songent qu'à leurs intérêts, il vaut mieux se préparer à la guerre que de se relâcher sur quelque apparence de paix [2]. » C'était avec plus d'insolence encore qu'il prescrivait au duc de Luxembourg et au comte d'Estrades de rendre aux plénipotentiaires hollandais, sur leur passage, les honneurs qui leur étaient dus: « Le roi m'a commandé de vous dire, leur écrivait-il, que nonobstant le mépris que l'on doit avoir pour les gens de cette nation, il faut les traiter comme des ambassadeurs [3]. » Les médiateurs avaient proposé une suspension d'armes; les Hollandais, qui l'avaient repoussée quelques mois auparavant, la souhaitaient alors; mais

[1] Luxembourg à Louvois, 28 mars. *D. G.* 333.
[2] Louvois à Robert, 23 mars. *D. G.* 314
[3] 1er avril. *D. G.* 315.

Louis XIV, qui l'aurait peut-être accordée pendant l'hiver, n'en voulait plus entendre parler, et avec raison. Toutes les chances de la guerre étaient pour lui; autant de succès, autant d'arguments pour ses ministres au congrès. C'était le moment, d'ailleurs, où la retraite de l'Électeur de Brandebourg lui faisant un ennemi de moins, il prenait d'autant mieux son avantage contre ceux qui restaient.

Un événement de cette importance, qu'on ne pouvait prévoir au mois de décembre, devait nécessairement amener des modifications dans les plans de campagne et dans la distribution des armées, outre que les fatigues des troupes, pendant le laborieux hiver qu'elles venaient de traverser, les armes à la main, avaient sensiblement diminué l'effectif. Si l'Empereur voulait continuer la guerre, on lui opposait trente-quatre mille hommes; trente-cinq mille étaient destinés à contenir le prince d'Orange; le roi s'en réservait trente-deux mille pour frapper quelque grand coup, soit contre la Hollande, soit contre les Pays-Bas espagnols, si la politique décidée du comte de Monterey l'emportait à Madrid sur les hésitations de son gouvernement. On sait que Louis XIV « ne pouvoit plus être que seul à commander une armée. » Turenne demeurait en Allemagne; mais comment occuper le prince de Condé? Faute de mieux, on lui donna le commandement de l'armée de Hollande; faute de mieux, il s'en contenta, sans en être content. Surveiller et attendre, c'était tout ce qu'il y avait à faire dans ce poste-là, rien n'était plus antipathique au génie agressif du vainqueur de Rocroi.

Le duc de Luxembourg allait donc avoir ce supérieur que Louvois lui avait promis; et ce supérieur était de sorte qu'il fallait, sous peine de ridicule, ronger son frein en silence. Louvois s'égayait aux dépens de son ami. « M. le Prince, lui écrivait-il, part pour aller commander au lieu où vous êtes; je l'ai fort assuré que vous auriez grande peine à le reconnoître, et que vous craigniez fort de ne pouvoir servir sous lui, à cause de l'obscurité de ses commandements [1]. » Ou bien encore : « M. le Prince étant présentement à Utrecht, c'est à lui que je dois écrire dorénavant, et ne plus avoir commerce avec un petit subalterne comme vous [2]. » Luxembourg avait trop d'orgueil pour ne pas sentir la raillerie, et trop d'esprit pour en paraître touché; il ne laissait voir que tout juste ce qu'il fallait de ressentiment. « N'est-ce pas un plaisir, disait-il avec une pointe d'amertume, quand on ne sauroit rendre d'aussi grands services qu'on voudroit à son maître, de pouvoir lui faire quelques petits sacrifices qui marquent le dévouement et la résignation qu'on a pour ses volontés [3]? Si vous ne devez point, monsieur, vous rabaisser à avoir commerce avec un petit subalterne comme moi, il me semble aussi que la chose doit être, ainsi que disoit le général Roze, *armafrodite*, qui est ce que nous appelons réciproque en langue françoise; et, par cette raison, je n'aurai plus assez d'outrecuidance pour m'émanciper de vous écrire. Vous y gagnerez beaucoup,

[1] 30 mars. *D. G.* 314.
[2] 28 avril. *D. G.* 315.
[3] Luxembourg à Louvois, 5 avril. *D. G.* 333.

car vous serez défait de mes méchantes lettres, et vous n'en recevrez que de bonnes à leur place[1]. » Il n'est pas besoin de dire que la correspondance continua entre Luxembourg et Louvois, un peu moins fréquente peut-être et moins officielle, mais d'autant plus familière[2].

En arrivant à Utrecht, le prince de Condé n'avait paru rien moins que satisfait. Outre la nature du service qui lui déplaisait, il avait trouvé les troupes en assez bon état, mais très-diminuées; les compagnies d'infanterie française ne comptaient pas plus de trente hommes en moyenne; il est vrai que les recrues n'étaient pas encore arrivées. Mais ce qui l'avait surtout attristé, c'était la désolation du pays. Condé qui, dans le feu d'une bataille, faisait trop bon marché, sans doute, de la vie des hommes, était, hors du combat, profondément humain. Il tenait à Louvois un tout autre langage que celui de l'intendant Robert et du duc de Luxembourg. « Je ne saurois m'empêcher de vous dire, lui écrivait-il, que je trouve les esprits de ces peuples ici tout autres que l'année passée; ils sont tous au désespoir, à cause des taxes insupportables qu'on leur fait tous les jours. Il me semble que le profit qu'on en a tiré, au delà de ce qu'on auroit pu en tirer par la douceur, est bien médiocre, et qu'il ne valoit pas l'aversion cruelle qu'on s'est attirée. Je ne sais s'il est de l'intérêt du roi de continuer[3]. » Louvois était inexorable, plus la Hollande résistait, plus il fallait user de violence. « Le roi, répliquait-il, sait fort bien que les taxes qu'il a commandé à M. Robert, par des ordres réitérés, de faire sur les peuples de la Hollande, ne peuvent les avoir mis de bonne humeur, ni leur faire souhaiter de rester sous sa domination; mais Sa Majesté a trouvé que de l'argent valoit mieux que leurs bonnes grâces, et qu'outre cela, il seroit fort utile de faire crier, en Hollande, tous les particuliers qui perdroient leurs biens. C'est pourquoi elle désire qu'on continue à tenir la même conduite qu'on a tenue jusqu'à présent à cet égard, et que Votre Altesse paroisse aussi méchante et aussi impitoyable à ceux qui lui viennent faire des représentations, que vous le seriez peu, si vous suiviez votre naturel. Sa Majesté juge à propos que vous continuiez à faire brûler tout le plus que vous pourrez, afin que les Hollandois ne reçoivent aucun soulagement. Quand Votre Altesse ne feroit, dans toute la campagne, qu'obliger les Hollandois à couper leurs digues et à faire entrer la mer dans leur pays, ce seroit toujours un grand avantage, puisque, deux mois après, ils seroient infailliblement réduits à faire la paix aux conditions que l'on voudroit[1]. » A ces ordres absolus et terribles, le prince de Condé faisait une dernière protestation, pour l'honneur de sa conscience; puis il ajoutait avec tristesse : « Je vais pourtant prendre mon front d'airain, puisque vous le voulez ainsi, et être le plus impitoyable du monde[2]. »

[1] 5 mai. *D. G.* 334.

[2] On trouve en effet, dans les mois de mai et de juin, une certaine correspondance plus que familière, échangée entre Louvois, Luxembourg et le marquis de La Vallière, leur ami commun.

[3] 25 avril. *D G.* 334.

[1] 5 et 8 mai. *D. G.* 315.

[2] Condé à Louvois, 19 mai. *D. G.* 334. — Louvois s'empressa d'écrire à Robert : « Il ne faut omettre aucun soin ni sévérité pour tâcher de tirer

Mais ce métier de tourmenteur lui répugnait; il en laissait tout l'odieux à l'intendant Robert.

Cependant, s'il se réfugiait vers les devoirs du commandement, quelle consolation y trouvait-il, et quels soins dignes de son génie guerrier? Il passait des revues de détail, comme un commissaire des guerres; il visitait les places, surveillant la démolition de celles qu'on abandonnait, faisant accommoder les autres, comme un ingénieur au début de la carrière. Il semblait qu'en tout il fût devenu un général de second ordre. Louvois adressait directement ses instructions à l'intendant et aux subalternes, quelquefois sans les communiquer à M. le Prince; peut-être était-ce un oubli; en tous cas, c'était un manque d'égards. Condé s'en irritait et s'en plaignait amèrement à Louvois: « Je veux croire, lui écrivait-il, le 19 mai, que m'adressant ces ordres, vous voudrez bien ne me pas faire un secret du sujet pour lequel on les donnera; parce que, quand on est si éloigné que je le suis de Sa Majesté, il peut arriver souvent que les choses ont changé de face, et que ce seroit mal fait que d'obéir aveuglément, qui est pourtant la chose que je fais avec plus de plaisir. » Il ne parlait pas comme cela, l'année précédente, lorsqu'il se joignait à Louvois pour blâmer Turenne.

S'il se tournait du côté des ennemis, il n'y trouvait pas plus de satisfaction. Les eaux étaient d'une hauteur prodigieuse, plus hautes qu'en 1672; tous les postes fortifiés et bien garnis, soutenus par des frégates ou des chaloupes canonnières. Les Hollandais n'osaient attaquer, mais leur défensive était formidable. L'ennui gagnait les troupes françaises, qui dépérissaient aussi faute de subsistances; la viande manquait[1]; les soldats, qui ne tenaient pas garnison dans les villes, étaient littéralement réduits au pain et à l'eau[2]; beaucoup désertaient. Ce n'est pas que, lorsqu'ils en trouvaient l'occasion, malheureusement trop rare, ils ne passassent volontiers leur mauvaise humeur sur l'ennemi.

Il y avait quelquefois des actions brillantes et hardies, celle-ci entre autres: une chaloupe détachée d'une frégate hollandaise qui croisait dans le Zuyderzée, s'étant approchée du rivage pour chercher de l'eau douce, des cavaliers se mirent résolument à la mer, essuyèrent le feu de ses deux pièces de canon, la prirent et la brûlèrent sous le feu de la frégate et de dix autres chaloupes venues inutilement au secours. Ce n'était pas assurément un succès de grande importance, mais, comme disait le prince de Condé, « c'étoit une chose assez plaisante de voir des cavaliers entrer à cheval dans la mer pour aller prendre un bateau et

du pays tout le plus d'argent que faire se pourra, à quoi vous n'aurez par grande difficulté, puisque M. le Prince m'a assuré, par sa dernière lettre, qu'il alloit prendre son front d'airain et qu'il seroit impitoyable. » 27 mai *D. G.* 315.

[1] Louvois écrivait à Robert, le 3 juillet « Il ne faut pas souffrir que les troupes manquent de vaches, le roi aimant mieux que les habitants se plaignent, que d'apprendre que ses troupes soient dépéries, et je dois vous dire que ce n'est pas sur ce chapitre qu'il faut épargner les violences, mais bien empêcher que les troupes ne fassent des désordres dont Sa Majesté reçoit fort souvent des plaintes, à quoi je vous prie de tenir toujours la main. » *D. G.* 316.

[2] Condé à Louvois, 23 juin. *D. G.* 335

en venir à bout, quoique secouru du canon d'une frégate et de quantité d'autres chaloupes [1]. » Si l'on veut bien remarquer que cette anecdote est ce qu'il y a de plus saillant dans la correspondance du prince de Condé, pendant son séjour en Hollande, on ne sera pas étonné de l'entendre dire : « Ce ne m'est pas une petite mortification de me voir aussi inutile que je suis. Ma consolation est qu'il faut servir le roi à sa mode, et qu'il n'a pas prétendu que nous fassions beaucoup de choses [2]. »

Le roi voulait en effet se réserver tout l'honneur de la campagne. L'année précédente, il avait négligé Maëstricht pour se porter plus rapidement au cœur de la Hollande; cette année, la Hollande s'opiniâtrant à tenir son territoire sous les eaux plutôt que de le rendre, Maëstricht était le seul point vulnérable où la colère de Louis XIV pût encore l'atteindre. Par orgueil plutôt que par prévoyance, Louis XIV amassait tous les moyens de vaincre; un échec aurait encore plus blessé sa gloire que compromis ses intérêts; il ne voulait frapper qu'à coup sûr. Les trente-deux mille hommes, qu'il s'était attribués dans la distribution des armées, ne lui paraissant pas suffisants pour écarter toutes les mauvaises chances d'une si grande entreprise, il avait résolu de faire concourir au siége une partie de l'armée de Turenne. Turenne était donc sacrifié comme le prince de Condé; mais il avait moins sujet de se plaindre, n'ayant pas encore d'ennemi à

[1] Condé à Louvois, 16 juin. *D. G.* 335
[2] Condé à Louvois, 9 juin. *D. G.* 335

combattre. Les troupes de l'Empereur, si elles devaient marcher à lui, ne semblaient pas prêtes à quitter leurs cantonnements; parmi les hommes de guerre, leur lenteur était devenue proverbiale. Non-seulement Turenne ne faisait aucune difficulté de se priver d'une partie de ses forces, mais au contraire il jugeait la conquête de Maëstricht si importante pour les intérêts du roi, qu'il offrait à Louvois d'envoyer plus de monde qu'on ne lui en demandait [1].

Le siége de Maëstricht est le premier de ces grands siéges qui tiennent dans l'histoire militaire de ce règne une place importante et justement glorieuse. Ceux de la guerre de *dévolution* et de la campagne de 1672 n'avaient pas eu beaucoup d'éclat, parce que le succès avait été trop facile; mais Louis XIV et Louvois s'y étaient formés à un genre de guerre qui leur plaisait et leur convenait. Louis XIV n'aimait pas la guerre de campagne; quoiqu'il ne voulût pas se l'avouer, il n'y était pas propre, et n'y fit jamais grande figure; les grandes parties du commandement lui manquaient; il fallait trop donner à la fortune et trop attendre de l'inspiration. Tout autre était la guerre de siége, une science plutôt qu'un art, depuis que le génie de Vauban avait imaginé des procédés et formulé des règles d'une précision et d'une sûreté mathématiques. Louis XIV,

[1] Turenne à Louvois, 25 avril 1673 : « Il me paroît que, quelques troupes qu'il y ait dans Maëstricht, il faut l'assiéger, la raison que le roi avoit, l'année passée, de marcher promptement en Hollande ne subsistant plus. — 16 mai : « Je pense que le roi commandera qu'il marche plus d'infanterie de cette armée pour le siége de Maëstricht, étant raisonnable, à mon avis, qu'il n'y ait que cette entreprise-là qui se fasse en ce temps-là. » *D. G.* 346.

qui avait l'esprit exact, s'était facilement pénétré de ces procédés et de ces règles; d'ailleurs, il avait toujours, quand il assiégeait une place, Vauban auprès de lui; et qui avait Vauban, pouvait infailliblement dire : Ville assiégée, ville prise!

Louvois avait les mêmes qualités d'esprit; de bonne heure, il avait fait une étude approfondie de la science des fortifications, et Vauban avait achevé de l'instruire. L'intelligence et l'application de l'élève étaient dignes des soins que lui prodiguait son maître; Louvois serait devenu, s'il n'avait été ministre, un bon ingénieur. La guerre de siége, outre qu'il s'y entendait bien, lui plaisait encore par un autre côté. Pour les apprêts d'une campagne, pour la distribution des armées, pour l'attirail des convois, pour les magasins, les munitions, les vivres, il avait une prévoyance et une autorité sans égale; mais là finissait son rôle; s'il voulait passer outre et diriger les opérations, il rencontrait, comme nous avons vu et comme nous verrons encore, la juste opposition des généraux. Pour un siége, au contraire, il entrait sans que personne y pût trouver à redire, dans le domaine de l'action; l'administrateur se doublait d'un homme de guerre. Non-seulement il préparait de longue main les mouvements des troupes, les feintes, les fausses démonstrations qui devaient donner à l'ennemi de l'inquiétude pour toutes ses places, sans lui en donner spécialement sur aucune; les combinaisons qui, des points les plus divergents, devaient, au jour, à l'heure, presque à la minute, fixés parfois des mois à l'avance, amener sur un point choisi les corps destinés à concourir au siége; non-seulement il dessinait tout l'ensemble du plan et tous les détails, avec une précision minutieuse, une lucidité parfaite, et, par-dessus tout, un secret impénétrable; mais encore il dirigeait l'exécution, il expédiait les ordres, recevait les rapports, parait aux accidents, pressait ou retardait la marche des colonnes; en un mot, il n'était plus seulement le ministre de la guerre, il était le major général d'une armée. Il fut l'un et l'autre au siége de Maëstricht. Il fut d'abord un diplomate.

Maëstricht faisait partie de l'évêché de Liége, qui était annexé à l'Électorat de Cologne; les Hollandais n'y tenaient garnison qu'en vertu d'un droit, ou plutôt d'un fait d'occupation contre lequel l'Électeur n'avait cessé de protester; c'était même l'espoir de rentrer en pleine possession de son domaine qui l'avait entraîné dans l'alliance française. Par le traité conclu à Hildesheim, le 11 juillet 1671, Louis XIV s'était engagé à chasser les Hollandais de Maëstricht pour le rendre à son légitime propriétaire. L'engagement, éludé en 1672, Louis XIV allait se trouver tenu de le remplir. Mais Louvois savait que l'Électeur souhaitait avant toutes choses d'être délivré de l'inquiétude que lui causait le voisinage des Hollandais. Il spécula si habilement sur les terreurs de M. de Cologne qu'il le réduisit à solliciter le siége de Maëstricht comme un service capital pour ses propres intérêts, et comme un sacrifice que le roi voudrait bien lui faire, au préjudice des siens. « Ainsi, mandait Louvois à l'évêque de Strasbourg, si M. l'Électeur désire que le roi prenne Maëstricht pendant cette campagne, il faut qu'il se résolve à consentir

que le roi le garde après la paix, aux mêmes conditions que les Hollandois le possèdent présentement; et Sa Majesté rendra Maseick à la fin de la guerre, sans prétendre de M. l'Électeur les quarante mille écus que Sa Majesté lui a prêtés sur ledit Maseick. Si M. l'Électeur ne veut pas consentir à cette proposition, Sa Majesté ne l'attaquera point, et songera à faire des conquêtes qui lui puissent demeurer par la paix, sans blesser les traités qu'elle a avec Son Altesse Électorale[1]. » Le malheureux Électeur ne put faire autrement que de se soumettre, et demeura le serviteur très-obligé de Louis XIV.

Ce qui ajoute quelque piquant à cette comédie, c'est que, tandis que Louvois paraissait si médiocrement se soucier de Maëstricht, l'armée française était déjà en marche pour l'assiéger. Il est vrai qu'elle ne suivait pas, pour y aller, le plus court chemin. Il s'agissait de donner le change aux Espagnols et de les empêcher d'y jeter du secours. C'était à quarante lieues à l'ouest, entre Courtrai et Oudenarde, que les troupes et l'équipage d'artillerie avaient eu l'ordre de se réunir vers le 15 avril. « M. le comte de Monterey, disait Louvois, n'est pas peu embarrassé d'apprendre que le roi assemble son armée à Harlebeck, parce que de là l'on va en beaucoup d'endroits[2]. »

Louis XIV quitta Saint-Germain le 1er mai, en grand appareil; la reine et la cour l'accompagnaient. Après un voyage d'une majestueuse lenteur, il établit le 15,

[1] Louvois à l'évêque de Strasbourg, 6 et 27 mai 1673. *D. G.* 315.
[2] Louvois à Rochefort, 21 avril. *D. G.* 315.

à Courtrai, son quartier-général. Huit jours s'écoulèrent encore, huit jours d'impatience belliqueuse pour les Français, d'inquiétude et d'agitation pour les Espagnols. Enfin, le 23 mai, tandis que la reine s'en allait à Tournai pour être, à distance, spectatrice des événements, l'armée entrait sur le territoire espagnol et prenait position aux portes de Gand. C'était donc la guerre avec l'Espagne? M. de Monterey, qui avait retiré d'abord les garnisons des places pour en former un corps d'observation, se hâtait de les y renvoyer. Mais le lendemain, une forte avant-garde passait, sur plusieurs points, le canal de Bruges. C'était donc quelque place de la Flandre hollandaise, Lécluse, Aerdenbourg, le Sas-de-Gand, qui allait être attaquée? Le 27, l'orage menaçait de nouveau les Pays-Bas; Monterey était tenu en échec, à Dendermonde, par le marquis de Rochefort[1]; le 2 juin, Louis XIV campait sous les murs de Bruxelles. On était si peu préparé à l'y voir, que, s'il n'eût été retenu par des considérations politiques, il eût emporté la ville en un tour de main; le gouverneur, qui avait tout le premier perdu la tête, lui mandait naïvement « qu'il auroit été bien aise de savoir s'il ne faisoit que passer ou s'il se vouloit arrêter[2]. » Louis XIV ne jugea pas à propos d'éclaircir ses doutes.

Cependant les troupes que Monterey faisait venir en toute hâte de Gueldre et de Namur au soutien de sa capitale, se croisaient avec la cavalerie française qui

[1] Louvois à Turenne, 27 mai. *D. G.* 315.
[2] Mémoire sur la campagne de 1673. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 319.

s'en allait à toute bride du côté de Maëstricht. Commencé le 6 juin, sur la rive gauche de la Meuse, par l'avant-garde de l'armée royale, l'investissement était achevé le lendemain, sur l'autre rive, par les troupes détachées de l'armée de Turenne. Le programme tracé par Louvois avait été suivi de point en point, avec la dernière exactitude. Quant au comte de Monterey, il avait en plein « donné dans le panneau; » pas un Espagnol n'avait eu l'idée de se jeter dans Maëstricht. Ce n'est pas que la garnison, abandonnée à elle-même, se sentît découragée; elle était composée de six à sept mille hommes de bonnes troupes, et commandée par un officier de grand mérite, Français d'origine, nommé Fariaux.

Maëstricht était situé au confluent du Jaar et de la Meuse, sur la rive gauche du fleuve; de l'autre côté, sur la rive droite, s'étendait le faubourg de Wick. L'enceinte bastionnée, qui formait le corps de la place, n'était pas très-forte; mais tout autour se développait un triple rang d'ouvrages avancés ou dehors vraiment formidables. Le premier soin de Louis XIV, aussitôt après son arrivée devant Maëstricht, le 10 juin, fut de reconnaître le terrain, de disposer le campement, de l'enfermer entre deux lignes de circonvallation et de contrevallation, et de faire communiquer les deux parties de l'armée par des ponts de bateaux jetés sur la Meuse, au-dessus et au-dessous de la place. La force numérique et l'énergie de la garnison exigeaient qu'on ne négligeât aucune des précautions recommandées par les ingénieurs, mais souvent omises dans les précédents siéges. Lorsque les troupes françaises furent

entrées dans les lignes, elles donnèrent un effectif de vingt-six mille fantassins et de dix-neuf mille cavaliers; le parc d'artillerie comptait cinquante-huit pièces de canon; il y avait dans les magasins du camp des vivres et des munitions pour six semaines[1].

Jusqu'alors, c'étaient les généraux qui ordonnaient, dirigeaient et changeaient à leur gré les attaques, les ingénieurs n'ayant qu'à exécuter, sous leurs ordres, des travaux le plus souvent mal conçus; Louis XIV décida que Vauban aurait seul désormais la direction et la conduite des travaux d'approche. Ces travaux furent entrepris sur trois points à la fois, à droite de la Meuse, contre le faubourg de Wick, à gauche, contre les ouvrages de la porte de Bruxelles et de la porte de Tongres. De ces trois attaques, la dernière seule était sérieuse; les deux autres n'avaient pour objet que de diviser l'attention et les forces des assiégés. La porte de Tongres était couverte par une demi-lune comprise entre les branches d'un ouvrage à corne, en avant duquel se trouvait une autre demi-lune, défendue elle-même par un bon chemin couvert qui renfermait et protégeait tout cet ensemble. Tels étaient les ouvrages devant lesquels la tranchée fut ouverte le long du Jaar, dans la nuit du 17 au 18 juin. Le lendemain, le feu commença, de part et d'autre, avec une vigueur inaccoutumée; dans l'espace de trente heures, les batteries françaises, armées de vingt-six pièces de canon, ne tirèrent pas moins de cinq mille coups; une de ces batteries, con-

[1] Louvois à Le Tellier. 24 juin. *D. G.* 315.

struite sur la hauteur de Saint-Pierre, entre le Jaar et la Meuse, fit particulièrement merveille, parce qu'elle voyait à revers quelques-uns des travaux des assiégés; aussi l'artillerie de la place, remarquablement servie et pointée d'abord, finit-elle bientôt par être démontée ou réduite au silence.

Toutefois, ce qui étonnait les défenseurs de Maëstricht, c'était moins encore l'effet du canon que la conduite des travaux d'approche qui était, pour les assiégeants eux-mêmes, un objet de surprise et d'admiration. D'ordinaire les attaques étaient poussées par des boyaux étroits, isolés ou sans communication régulière. Vauban avait imaginé d'élargir les tranchées, de les réunir par des parallèles, et d'y ménager de vastes places d'armes, où les troupes de garde pouvaient se déployer à l'aise contre les sorties de l'assiégé. Les parallèles avaient été, dit-on, employées pour la première fois par les Turcs, au siége de Candie; peut-être Vauban en avait-il eu connaissance par un jeune ingénieur, nommé Paul, qui avait servi dans les troupes vénitiennes[1]; en tout cas, il porta tout de suite à sa perfection ce nouveau moyen d'attaque. « La façon dont la tranchée étoit conduite, a dit Louis XIV, empêchoit les assiégés de rien tenter; car on alloit vers la place quasi en bataille, avec de grandes lignes parallèles qui étoient larges et spacieuses; de sorte que, par le moyen des banquettes qu'il y avoit, on pouvoit aller aux ennemis avec un fort grand

[1] Ce jeune ingénieur, de grande espérance, fut tué précisément au siége de Maëstricht

front. Le gouverneur et les officiers qui étoient dedans n'avoient encore jamais rien vu de semblable, quoique Fariaux se fût trouvé en cinq ou six places assiégées, mais où l'on n'avoit été que par des boyaux si étroits qu'il n'étoit pas possible de tenir dedans à la moindre sortie. Les ennemis, étonnés de nous voir aller à eux avec tant de troupes et une telle disposition, prirent le parti de ne rien tenter tant que nous avancerions avec tant de précautions[1]. » Après le témoignage de Louis XIV, voici celui d'un subalterne: « Les premiers jours de tranchée ne coûtèrent pas beaucoup; M. de Vauban, en ce siége comme en quantité d'autres, a sauvé bien du monde par son savoir-faire. Du temps passé, c'étoit une boucherie que les tranchées; c'est ainsi qu'on en parloit; maintenant, il les fait d'une manière qu'on y est en sûreté comme si on étoit chez soi[2]. »

Épargner la vie des soldats, prévenir l'effusion inutile du sang humain, toujours précieux, c'était en effet la grande préoccupation de Vauban; c'est son honneur et sa gloire. Aussi n'avait-il pas assez d'irritation contre ceux qui s'exposaient aux coups, par bravade. « Je ne sais, disait-il, si on doit appeler ostentation, vanité ou paresse, la facilité que nous avons de nous montrer mal à propos, et de nous mettre à découvert hors de la tranchée sans nécessité; mais je sais bien que cette négligence ou cette vanité (comme on voudra l'appeler) a coûté plus de cent hommes pendant le siége, qui se

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 349.
[2] *Mémoires inédits du comte d'Aligny*. Il était alors officier subalterne dans les mousquetaires

sont fait tuer ou blesser mal à propos et sans aucune raison. Ceci est un péché originel dont les François ne se corrigeront jamais, si Dieu, qui est tout-puissant, n'en réforme toute l'espèce[1]. » Louis XIV n'était pas lui-même tout à fait à l'abri de ce reproche; les troupes admiraient le sang-froid avec lequel il s'exposait assez pour mériter le blâme respectueux des courtisans. « Il me semble, écrivait M. le Prince à Louvois, que cela est présentement au-dessous de lui, et qu'il fait de si grandes choses qu'il devroit mépriser ces bagatelles. Vous lui direz sur cela ce que vous jugerez à propos, de ma part, ou ne lui en direz rien, si vous jugez que cela lui puisse déplaire[2]. » Ceux des officiers que Vauban estimait et regrettait davantage, parce qu'il était obligé de les moins épargner, c'étaient les ingénieurs; beaucoup furent frappés, victimes de leur devoir, sous les yeux de leur illustre chef, disons mieux, de leur père. « Je crois, écrivait-il à Louvois, que monseigneur sait bien que le pauvre Regnauld a été tué tout roide, dont je suis dans une extrême affliction. Bonnefons a été aussi blessé ce soir au bras. J'ai laissé tous les autres en bon état; je prie Dieu qu'il les conserve; car c'est bien le plus joli troupeau qu'il est possible d'imaginer[3]. »

A mesure qu'on approchait de la place, les assiégés en disputaient les abords avec plus de vigueur; Louvois était obligé de reconnaître le mérite d'une résis-

[1] Fragment du journal du siége de Maëstricht, cité par le colonel Augoyat : *Abrégé des services du maréchal de Vauban*. Paris, 1839

[2] 23 juin. *D. G.* 335.

[3] Vauban à Louvois, rapport du 22 juin. *D. G.* 338

sance « que l'on ne devoit point, disait-il, attendre des Hollandois[1]. » Les tranchées cependant avaient atteint le pied du glacis. Dans la nuit du 24 au 25 juin, trois colonnes d'assaut s'élancèrent en même temps des trois attaques. A celle de Tongres, malgré un feu terrible de mousqueterie et de grenades, malgré l'explosion des fourneaux de mine que firent jouer les assiégés, malgré le retour offensif que Fariaux dirigea lui-même, les assaillants se mirent et se maintinrent en possession du chemin couvert et de la demi-lune qui précédait l'ouvrage à corne. Aux deux autres attaques, destinées seulement à favoriser l'effet de la première, on avait dû se contenter de bouleverser les ouvrages occupés pendant quelques heures; malheureusement, à l'attaque de gauche, du côté de la porte de Bruxelles, M. de Montal, emporté par son ardeur, avait outrepassé ses ordres et fait tuer inutilement beaucoup de monde. En somme, le succès fut considérable; mais à quel prix? D'Artagnan, le célèbre capitaine des mousquetaires, était mort; cent vingt officiers, quatre-vingts mousquetaires, sept cents soldats étaient tués ou blessés[2]. Il est certain néanmoins que cette action,

[1] Louvois à Turenne, 25 juin. *D. G.* 315.

[2] Le régiment du roi fut le plus maltraité. cinquante-trois officiers tués ou blessés, deux cents soldats tués, trois cents trente blessés; puis le régiment Dauphin : quarante officiers et trois cents soldats tués ou blessés. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 368. — Louvois avait donné tous ses soins à l'installation de l'hôpital; rien n'y manquait. Citons le témoignage d'un officier : « Je ne saurois dire autre chose de cet hôpital, sinon que si j'avois été dans la maison de ma mère, qui eût eu vingt mille livres de rente, avec la meilleure volonté du monde, je n'aurois pas mieux été; tous les officiers de même, et les soldats à proportion. » *Mémoires du comte d'Aligny*. — Ce n'est pourtant pas un ami de Louvois qui parle, tant s'en faut.

qui coûtait si cher, avait fort avancé l'issue du siége. Dans la nuit du 27 au 28, l'ouvrage à corne fut emporté, avec bien moins d'efforts et de pertes; on s'y logea; dans la nuit du 29 au 30, une batterie de brèche fut construite, un trou de mine percé sous la dernière demi-lune qui couvrait la porte de Tongres. Le 30, au point du jour, toutes les batteries avaient ouvert leur feu, lorsque les assiégés demandèrent à capituler. Les conditions furent bientôt réglées. La garnison sortit le 2 juillet pour se rendre à Bois-le-Duc; elle avait perdu plus de deux mille hommes. Grâce à Vauban, les pertes de l'armée française, malgré la sanglante affaire du 25, étaient moindres; elles ne s'élevaient pas à plus de quinze ou seize cents hommes.

Maëstricht était une grande et glorieuse conquête. Colbert, à qui Louis XIV avait ordonné de lui envoyer son peintre de siéges, Van der Meulen; « car, disait-il, je crois qu'il y aura quelque chose de beau à voir[1]; » Colbert écrivit au roi une lettre de félicitations hyperboliques[2]. Louvois en eut aussi sa juste part; pour être moins outré, le compliment n'en pouvait être que mieux reçu. « Il n'appartient qu'à vous, lui écrivait son collègue et son rival, de si bien exécuter les ordres du roi, qu'il ne lui manque rien pour une si grande entreprise[3]. »

Si haute que fût la fortune de Louvois, l'opinion la faisait plus haute encore; ses ennemis, à qui le dénigrement n'avait pas réussi, s'armaient perfidement

[1] Louis XIV à Colbert, 11 juin. *Œuvres*, t. III, p. 411.
[2] 4 juillet. *Id.* p. 412.
[3] 4 juillet. *D. G.* 335

contre lui de l'engouement public. Son bon sens s'effrayait de cet excès de popularité; il y soupçonnait quelque machination. « Ceux qui font courir des bruits sur les charges que le roi m'a données, écrivait-il à l'un de ses affidés, n'ont pas de bonnes intentions pour moi. Je suis plus que content de celles que j'ai et n'en désire aucune; et lorsque l'on vous demandera si pareilles choses sont véritables, il faut répondre de manière qu'on ne vienne plus vous questionner sur de semblables impertinences[1]. » Il eût même souhaité quelque légère disgrâce : « A l'égard de notre réputation, disait-il à Le Tellier, son père, bien loin de chercher à faire des choses qui l'établissent, j'en voudrois trouver qui la déprimassent, rien ne pouvant être meilleur dans la situation présente des affaires[2]. » Six mois après, ses vœux faillirent être trop bien exaucés. Il est sans doute curieux de suivre et d'étudier la série de coups de dés qui vint subitement déranger la chance de ce joueur, jusque-là si habile et si heureux.

Le congrès auquel les Suédois avaient eu tant de peine à faire consentir les États plus ou moins engagés dans la lutte, ne s'ouvrit qu'à la fin du mois de juin. Louis XIV y était représenté par un grand seigneur, le duc de Chaulnes, et par deux hommes de robe, MM. Barillon et Courtin. Courtin, le plus intelligent des trois, connaissait le mieux la situation générale des affaires en Europe, et particulièrement les dispositions de la

[1] Louvois à Carpatry, 1er août. *D. G.* 305.
[2] Louvois à Le Tellier, 19 août. *D. G.* 305.

puissance médiatrice, puisqu'il venait de résider à Stockholm comme envoyé du roi de France. C'était un ami intime de Louvois, un ami rare et dévoué, sans illusion et sans complaisance. Le grand mérite de sa correspondance, écrite d'un bon style, c'est une extrême franchise, une préoccupation exclusive de ce qu'il croit être la vérité, une confiance sans orgueil dans la justesse de ses vues, point d'entêtement, mais point de fausse modestie, beaucoup de désintéressement et beaucoup de dignité. Dans la foule des gens qui écrivent à Louvois, il n'y a guère que Vauban, Chamlay, Catinat et le maréchal de Bellefonds qui mettent, à l'égal de Courtin, leur pensée à découvert; il n'y a que Vauban, Catinat et Chamlay qui aient pour Louvois un aussi sincère attachement.

S'il fallait juger de l'avenir du congrès de Cologne par les conférences préparatoires, il n'y avait rien d'efficace à en attendre. Les médiateurs avaient beau courir de l'un à l'autre; ils ne recueillaient que des reproches et des récriminations contradictoires. Les Hollandais voulaient toujours et avant tout qu'on leur dit pour quels motifs le roi de France leur faisait la guerre; les Français répondaient imperturbablement qu'ils devaient savoir gré au roi de son silence. Louvois n'avait pas encore imaginé la fameuse formule qu'il adressera l'année suivante au comte d'Estrades : « Le roi a été attaqué par le manque de respect des Hollandois[1]. » De propositions exactes et précises, personne n'en voulait faire; les ambassadeurs d'Angleterre seuls laissaient

[1] 1er oct. 1674. *D. G.* 382.

entendre qu'ils pourraient s'accommoder de quelques places maritimes de la Flandre hollandaise ou de la Zélande; mais les Hollandais se fussent-ils résignés à un tel sacrifice, Louis XIV n'y aurait pas donné son assentiment. Le lendemain même de la capitulation de Maëstricht, le 1er juillet, voici ce que Louvois écrivait à Turenne et au prince de Condé : « Sa Majesté croit pourvoir à ce que les Espagnols et les Hollandois ne puissent rien entreprendre avec succès, et ne poussera pas assez les Hollandois pour les réduire en état de donner aux Anglois les places qu'ils leur demandent; ce que Sa Majesté estimeroit au dernier point désavantageux à son service. Cependant, le temps de la campagne se passant, les Anglois voyant approcher celui de leur parlement, sans apparence de pouvoir faire de descente avec succès, se réduiront probablement à d'autres conditions; et les Hollandois, ne pouvant recevoir aucun secours d'Allemagne et ne voyant aucun soulagement à leurs maux, seront obligés à faire la paix aux conditions que le roi leur voudra imposer[1]. » Louis XIV était d'autant plus certain de faire échouer les prétentions de ses alliés que la Suède avait déclaré qu'elle ne pouvait consentir à la ruine de la Hollande, et que « c'étoit la ruiner que de prétendre que l'Angleterre eût des ports de mer[2]. » Mais la confiance du roi dans le succès de sa propre politique n'était pas à beaucoup près aussi bien fondée.

Pour contenir en même temps les Espagnols et les

[1] *D. G.* 316.
[2] Louvois à Turenne, 10 juil. *D. G.* 316.

Hollandais, Louis XIV avait d'abord imaginé de placer entre eux, dans le Brabant, le prince de Condé avec un gros corps de cavalerie. Si M. le Prince quittait sans regret la Hollande, il n'avait pas lieu d'être beaucoup plus satisfait de la mission qu'on lui donnait en échange, mission ingrate et dangereuse à la fois; car elle se réduisait pour lui à un simple service de vedette, tandis qu'il était menacé à chaque instant de voir les Espagnols unis aux Hollandais marcher à lui, sans qu'il eût un seul homme d'infanterie à leur opposer, « et, disait-il à Louvois, je vous avoue que je n'aimerois pas à finir une campagne, où j'ai fait aussi peu que dans celle-ci, par une vilaine démarche[1]. » Louis XIV ne le laissa pas longtemps dans cette fausse situation.

Loin de décourager ses adversaires, la prise de Maëstricht n'avait fait que les irriter davantage. Le passage hardi et insolent de l'armée royale à travers les Pays-Bas espagnols, l'alarme qu'elle avait donnée à Gand et surtout à Bruxelles, fournissaient au comte de Monterey et au parti de la guerre à Madrid, des arguments sans réplique; si on ne prenait pas sur-le-champ le seul parti conforme aux traditions et à l'honneur de la couronne d'Espagne, il n'y avait plus qu'à supplier humblement le roi Très-Chrétien de faire savoir au roi Catholique si l'hommage des Pays-Bas aurait la vertu de le désarmer et de le satisfaire. A Vienne, la présence d'un ami du prince d'Orange, Conrad Hemskeerken, pensionnaire d'Amsterdam, avait aussi ré-

[1] 18 juil. *D. G.* 335.

veillé l'ardeur des ennemis de la France, à la tête desquels s'agitait l'infatigable duc de Lorraine. L'émotion gagnait l'Allemagne; l'Électeur palatin, les Électeurs de Trèves et de Mayence commençaient à s'inquiéter du voisinage des Français; et devant les menaces agressives de l'Empereur, les princes qui avaient d'avance engagé leur concours à Louis XIV n'éprouvaient aucun embarras à lui offrir leur neutralité, comme une compensation suffisante pour les pensions et subsides qu'ils continuaient à vouloir bien accepter de lui.

Éclairé par ces indices et conseillé par Louvois, Louis XIV prit rapidement ses dispositions pour n'être pas surpris; il réunit en Flandre, au moyen des garnisons des places, une petite armée dont il donna le commandement au prince de Condé[1]; celui des troupes cantonnées en Hollande était rendu au duc de Luxembourg[2]. La Lorraine et l'Alsace étaient du département de M. de Pomponne; Louvois les prit dans le sien, et se mit tout de suite en devoir d'augmenter les fortifications de Nancy, de Philisbourg et de Brisach. Vauban, qui achevait de rétablir les défenses de Maëstricht, reçut l'ordre de passer immédiatement en Alsace[3]. Louis XIV vint s'établir à Nancy, afin de surveiller de

[1] Le roi et Louvois à Condé, 29 juil. *D G.* 316 et 335.
[2] Louvois à Luxembourg, 29 juil. *D. G.* 316.
[3] Louvois à Vauban, 2 août : « Il faudra aller à Brisach et à Philisbourg, du soin desquels on me vient de charger, quoi que j'aie pu faire pour m'en exempter. » *D. G.* 305. — Voici la réponse de Vauban, 10 août : « Je ne saurois, monseigneur, me réjouir de vous voir encore chargé des fortifications de Brisach et de Philisbourg; j'y prévois tant de soins pour vous et tant de peine et de fâcheux voyages pour moi, que cela me fait peur. Si vous me voulez faire l'honneur de m'en croire, nous nous venge-

plus près l'exécution des mesures que Louvois lui avait suggérées pour assurer sa frontière contre l'agression probable des Allemands.

L'Alsace pouvait-elle être considérée comme une province française, lorsque Strasbourg, ville impériale, échappait complétement à la souveraineté du roi, lorsque dix autres villes, dont Colmar et Schelestadt étaient les principales, conservaient des priviléges qui rendaient illusoire l'autorité royale? S'attaquer à Strasbourg, c'était une tentative prématurée qui eût soulevé l'Allemagne entière; il n'y avait pas autant de danger ni de peine à modifier la condition des dix villes, moins intimement liées au corps germanique. Louvois se chargea de ménager lui-même les préliminaires de l'accommodement. Pendant un voyage qui ne dura guère que dix jours, du 6 au 16 août, il s'entendit avec les magistrats et les principaux des villes, fit intervenir à propos les pensions, les faveurs et les promesses; en un mot, il réussit au point que lorsque Louis XIV traversa l'Alsace, quelques jours après, comme pour aller visiter Brisach, le corps de huit mille hommes et l'équipage d'artillerie que la prudence du ministre avait fait suivre à tout événement, passèrent au milieu des populations ébahies et paisibles, comme une somptueuse escorte de parade. Il n'y a guère à citer, pour relever un peu la vulgarité de cette révolution bourgeoise, que l'invention d'un

rons de ceux qui nous ont procuré cet emploi, en proposant au roi une dépense de 4 ou 500,000 écus, moyennant quoi vous ferez la meilleure place du monde de Brisach. » *D. G.* 339.

petit stratagème imaginé pour surprendre Colmar, « Colmar, a dit ironiquement Louis XIV, qui se croyoit considérable, et paroissoit trop fière pour avoir affaire à un homme comme moi [1]. » Le roi fit dire aux bourgeois qu'il voulait honorer leur ville de sa présence; les bourgeois ouvrirent leurs portes, et lorsque les gardes françaises et les gardes suisses eurent pris position sur les places, le roi fit saisir l'artillerie municipale et les armes des habitants, et commencer la destruction des murailles. Schelestadt et les huit autres villes, qui n'étaient que des bicoques, furent également désarmées et démantelées [2]. Le tout ne prit pas beaucoup plus de trois semaines.

Un événement bien autrement considérable mettait pendant ce temps-là toute l'Allemagne en rumeur. Louvois, qui ne négligeait rien pour être exactement informé de ce qui se passait et se tramait au dehors, avait des correspondants parmi les plus intimes serviteurs des cours étrangères, entre autres un secrétaire du comte de Monterey. Il avait su, par cette voie, que l'Empereur et les Espagnols étaient en négociation avec l'Électeur de Trèves, pour mettre garnison dans sa ville capitale. Il était si important pour les intérêts de Louis XIV et pour la sûreté de ses troupes en Hollande, de maintenir libre le cours de la Moselle comme celui du Rhin, qu'il n'hésita pas à prévenir ses adversaires en faisant occuper Trèves, sauf à remettre cette ville en séquestre entre les mains de quelque prince de

[1] Mémoire de 1673, *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 400.
[2] Louvois à Turenne, 30 août. *D. G.* 316.

l'Empire, dont la neutralité ne fût pas suspecte. Le marquis de Rochefort, chargé de l'opération, y trouva plus de difficulté qu'on n'en supposait autour du roi. La garnison n'était pas nombreuse, il est vrai; mais les habitants, très-animés contre la France, étaient disposés à faire une défense énergique. « Il me paroît, écrivait M. de Rochefort, que ces gens-ci sont un peu trop mutins, car le bourgeois s'en mêle [1]. » Le fossé de la place avait trente pieds de large et autant de profondeur. Il fallut faire un siége en règle. Le roi s'étonnait et s'impatientait : « Je ne veux pas avoir le démenti de cette affaire, disait-il, et je veux faire tout ce qui sera nécessaire pour prendre Trèves; mais je crois qu'il sera bien à propos de châtier les habitants quand la ville sera prise, pour ne pas donner un aussi méchant exemple à celles que j'attaquerai dans la suite [2]. » Enfin, après huit jours de tranchée ouverte, d'attaque par le canon et par la mine, les assiégés capitulèrent le 7 septembre. Rochefort ne put pas prendre possession de sa conquête; il avait été blessé deux jours auparavant. Louis XIV, dans sa colère, avait d'abord voulu raser les murailles de Trèves; mais Louvois, plus avisé, lui remontra qu'il valait mieux, pour commander le cours de la Moselle, en conserver les défenses, et que le meilleur moyen de mortifier les bourgeois, c'était de les contraindre à vider leur bourse.

La prise de Trèves pouvait bien déjouer pour un temps les combinaisons militaires de l'Empereur et

[1] Rochefort à Louvois, 2 sept. *D. G.* 348.
[2] Louis XIV à Louvois, 7 sept. autographe. *D. G.* 348.

des Espagnols; mais elle venait à point pour servir en Allemagne leur propagande politique : une ville électorale, une des capitales du Saint-Empire, profanée par les Français! Et cependant Louis XIV et Louvois lui-même croyaient toucher à la paix. Louvois y comptait si bien qu'il recommandait à l'intendant Robert de suspendre ses achats d'avoine et de blé [1]. Charles II, sur les instances de Louis XIV, avait renoncé à demander aux Hollandais la cession de quelques-uns de leurs ports de mer; et Louis XIV s'était décidé à formuler au congrès de Cologne des propositions notablement réduites. Voici ce que Louvois écrivait à Le Tellier : « Le roi d'Angleterre vient d'envoyer ordre à ses ambassadeurs de se relâcher de la prétention des places maritimes; et comme les médiateurs offrent déjà, de la part des Hollandois, Maëstricht et ses dépendances, Breda, Crèvecœur et Bois-le-Duc, avec leurs dépendances, il y a apparence que la paix est pour se conclure, pour peu que les Hollandois y aillent de bonne foi, puisque le roi n'a ajouté à ce qu'ils offrent que le fort de Saint-André, et quelques villages des environs de Crèvecœur et de Grave, à la charge de ne les pouvoir jamais fortifier [2]. » Dans son impatience d'en finir, Louvois se faisait une grande illusion; il attribuait aux Hollandais ce qui n'était qu'une proposition bénévole des médiateurs.

Peut-être les Hollandais auraient-ils fait la paix, l'année précédente, à ces conditions-là; mais les situations

[1] 20 août. *D. G.* 316.
[2] 16 août. *D. G.* 316.

étaient bien changées. La Hollande gagnait tous les jours des alliés, tandis que l'isolement se faisait autour de la France; les victoires de Ruyter et de Tromp sur les flottes combinées de France et d'Angleterre, confirmaient non-seulement la sécurité de leur pays du côté de la mer, mais encore établissaient fortement sa suprématie navale. C'était donc bien la faute de Louvois s'il ne comprenait pas « que les Hollandois pussent être endiablés pour ne point faire la paix[1]. » Cependant Louis XIV avait fait une nouvelle concession aux médiateurs; il n'exigeait plus directement des Hollandais que Maëstricht, et proposait un arrangement par lequel les Espagnols, prenant possession du Brabant hollandais et des villes de la Généralité, lui donneraient en échange soit le Luxembourg et la Franche-Comté, soit, du côté de la Flandre, Aire, Saint-Omer, Ypres et Cambrai, avec leurs dépendances[2]. En même temps il faisait écrire en Angleterre « pour empêcher que l'Assemblée de Cologne ne se rompît du chef de Sa Majesté ni de ses alliés, connoissant bien de quelle importance il lui étoit d'en laisser tomber le blâme sur ses ennemis[3]. » Mais l'heure des concessions était passée; toute précaution devenait inutile.

Le 30 août, trois traités d'alliance offensive avaient été signés, à La Haye, entre les Etats-Généraux, l'Empereur, le roi d'Espagne et le duc de Lorraine. C'était le commencement des coalitions contre la France. Il est aisé de juger en quel désarroi ce grand événement jeta

[1] Louvois à Robert, 7 sept. *D. G.* 316.
[2] Louvois à Le Tellier, 10 sept.
[3] Louvois à Le Tellier, 13 sept.

le congrès de Cologne, déjà si troublé. Courtin disait des dernières instructions envoyées par M. de Pomponne aux plénipotentiaires, que c'était l'*extrême-onction* de leur négociation. Louvois en tombait d'accord; mais il en rejetait la faute sur l'opiniâtreté des Hollandais, qui ne voulaient, disait-il, traiter à aucun prix. Plus il avait fait d'efforts sincères pour plier son caractère aux sentiments pacifiques, plus il s'irritait que ses efforts n'eussent pas le succès qu'ils méritaient, selon lui, d'obtenir.

Si faible que fût désormais l'espoir d'un accommodement, c'est l'honneur de Courtin de s'y être attaché avec une courageuse persévérance, et d'y avoir consacré toutes les ressources de son esprit. « Le roi est puissamment armé, écrivait-il à Louvois; il agit lui-même; il a de grands généraux, quantité de bons officiers; ses ennemis n'ont pas le même avantage. Aussi, monsieur, selon toutes les apparences, Sa Majesté doit réussir dans toutes ses entreprises. Mais si vous me permettez de ne vous point parler comme à un ministre infatigable en prévoyance, en application et en action, qui anime et qui soutient quasi tout ce qui se fait, et qui jouit du plaisir de contribuer à la gloire de son maître, je prends la liberté de vous représenter que le roi étant sans contredit le plus grand prince qui soit aujourd'hui dans le monde et le plus heureux, et le pouvant demeurer par une paix que l'Europe juge très-honorable pour lui et très-avantageuse à son État, j'ai peine à concevoir par quel intérêt Sa Majesté aime mieux hasarder ce bonheur et cette gloire, et se jeter dans des embarras à l'avenir qui serviront, à la

vérité, pour faire éclater son courage et pour exercer sa vertu, mais qui causeront sans doute la ruine de ses sujets[1]. »

Louvois souffrait volontiers la contradiction, lors même qu'il ne croyait pas devoir se rendre aux raisons de ses adversaires; la franchise de Courtin lui plaisait sans le convaincre. « Je ne réponds rien, lui écrivait-il, à tous les compliments que vous me faites, parce que je ne les mérite point, et que je compte tellement sur votre amitié, que je les crois superflus entre nous. Vous me faites un hideux portrait de la continuation de la guerre, laquelle je crois qu'il ne faut pas regarder comme un avantage, mais comme un mal nécessaire et qu'il n'est pas possible d'éviter, à moins que de se résoudre à faire une paix comme celle de 1668. Le roi en est fort éloigné, et croit que ses ennemis joints ensemble, quand leurs affaires iroient aussi bien qu'elles ont été mal jusqu'à présent, ne lui reprendront pas en plusieurs années ce que Sa Majesté a conquis, et que, quoiqu'il soit vrai que l'argent soit rare et qu'il le deviendra tous les jours davantage, elle a de quoi aller bien plus loin que tous ses ennemis joints ensemble; et je ne vous célerai pas que, suivant la disposition où le roi est présentement, il céderoit aussitôt Paris et Versailles que Maëstricht[2]. » Quelques jours après, il écrivait encore : « Le roi donnera toujours les mains aux propositions qui lui seront faites pour une paix raisonnable; mais il aime mieux

[1] 16 sept. *D. G.* 348.
[2] 21 sept. *D. G.* 316.

que l'on lui prenne toutes ses conquêtes les unes après les autres que d'en faire une malhonnête, et il croiroit en faire une de cette qualité, s'il rendoit Maëstricht pour quoi que ce pût être[1]. »

Courtin n'était pas seul à s'alarmer des proportions que la guerre allait prendre; l'opinion publique à Paris était en émoi. Louvois ne croyait pas qu'il fût d'une bonne politique de l'apaiser en la trompant; il écrivait au prévôt des marchands, comme il écrivait à Courtin : « Quand une fois la guerre est commencée, on ne la finit pas quand on veut, à moins que l'on ne veuille sacrifier toute la gloire que le roi peut avoir acquise. Ainsi, si les envieux de sa gloire veulent se joindre ensemble pour empêcher que la paix ne se fasse, il faut se résoudre à une longue guerre et espérer qu'elle ne sera pas si ruineuse au royaume que l'ont été les dernières qui l'ont précédée[2]. »

Une longue guerre, « une bonne longue guerre[3], » une lutte acharnée au bout de laquelle un des adversaires, tous les adversaires peut-être devaient succomber d'épuisement, telle était la perspective que Louvois présentait brusquement aux regards de la France; il la croyait capable de soutenir sans faiblesse un pareil spectacle, et prête à tous les sacrifices pour sauver l'honneur du roi, son propre honneur et sa propre gloire. Sans doute le premier sentiment devait être une surprise pénible. Quoi! tant d'efforts heureux de

[1] Louvois à Courtin, 25 sept
[2] 12 sept. *D. G.* 306.
[3] Louvois au prince de Fürstenberg, 5 octobre. *D. G.* 317.

la diplomatie et des armes, tant de villes enlevées en courant, n'avaient pas conquis la paix l'année précédente! Quoi! dans cette présente année, la retraite de l'Électeur de Brandebourg, la prise de Maëstricht, n'avaient pas tout achevé! Quoi! ce petit peuple de Hollande, à moitié conquis, à moitié noyé, résistait encore, et non-seulement il résistait, mais il ameutait une grande partie de l'Europe contre la France! Telle était la vérité; la guerre de Hollande était finie; la guerre européenne commençait.

La France allait s'y trouver isolée; ces alliances de la Suède et de l'Allemagne, qu'elle avait cru s'assurer par de si grands sacrifices, lui manquaient. Au moment où, selon la teneur des traités, l'Empereur se déclarant, le roi de Suède, l'Électeur de Bavière et le duc de Hanovre devaient prendre les armes, ils proposaient de former « *un tiers-parti,* » sous prétexte de négocier encore et de concerter entre eux les moyens d'agir. « Si les affaires du roi bâtoient mal, s'écriait Louvois avec une juste indignation, ce ne seroit point les faits d'armes des alliés de Sa Majesté qui lui donneroient du soulagement, puisque présentement que les affaires sont en balance, ils ont la perfidie de ne point exécuter ce qu'ils ont promis[1]. » Courtin cependant lui représentait qu'il valait mieux user de ménagements pour essayer de ramener ces alliés infidèles, ou tout au moins pour les mettre évidemment dans leur tort, que de leur donner, par des violences, le prétexte qu'ils souhaitaient de se dégager absolument. Louvois se laissa persuader; Louis XIV consentit à la formation du *tiers-parti;* il consentit même à ce que les graves questions que soulevait l'occupation de la Lorraine fussent soumises à un arbitrage, mais seulement après la conclusion de la paix générale.

[1] Louvois à Courtin, 8 oct. *D. G.* 317.

Les médiateurs souhaitaient et les Hollandais exigeaient davantage; ils voulaient que le duc de Lorraine pût envoyer des députés au congrès, et que ses intérêts y fussent immédiatement débattus. Sur cette prétention, Louis XIV fut inflexible; Louvois ne voulut à cet égard laisser aucun doute à Courtin. « Ce qu'on vous mande touchant la Lorraine, lui écrivait-il, est le dernier pas que le roi peut faire. Comptez que le roi s'exposera plutôt à une guerre pour le reste de sa vie que de se relâcher au delà. Sa Majesté n'espère point que le pas qu'elle fait tant à l'égard de la Lorraine que du tiers-parti nous procure la paix; mais le roi s'attend qu'il ôtera aux Suédois et à ses alliés tout le prétexte qui leur reste de ne pas exécuter leurs traités, et que, ou il tirera le fruit de leur exécution, ou, connoissant qu'il ne s'y doit point attendre, il pourra se décharger des considérables subsides qu'il leur donne sans en tirer aucun fruit[1]. » Cette difficulté incidente de la Lorraine fut le coup de grâce du congrès; les Hollandais l'avaient habilement introduite pour avoir l'occasion de se retirer, non sur une question qui les touchât directement, mais sur une question qui intéressait un de leurs alliés.

Pendant tous ces embarras diplomatiques, les évé-

[1] 16 nov. 1673. *D. G.* 317.

nements politiques et militaires avaient rapidement marché. A peine la Hollande avait-elle conclu avec l'Empereur, l'Espagne et le duc de Lorraine ses traités offensifs, que le prince d'Orange, pour donner à ses alliés l'exemple d'une action rapide, était sorti tout à coup de l'attitude d'observation où il s'était tenu depuis l'hiver. Soutenu par un corps de troupes espagnoles, il se jeta, le 7 septembre, avec vingt mille hommes environ, sur Naerden, qu'il avait manqué l'année précédente. Cette fois, le duc de Luxembourg se trouva surpris, et d'ailleurs il était trop faible. De l'aveu de tous ses officiers, même de Stoppa, il était hors d'état de secourir la place, ne pouvant réunir plus de vingt bataillons d'infanterie, c'est-à-dire huit ou dix mille hommes au plus [1]. Tout ce qu'il put faire, ce fut d'appeler à lui la cavalerie de l'évêque de Munster, et de demander à Louvois des renforts. « Je vous écris, monsieur, lui disait-il, une grande lettre comme on fait au ministre; en voici une comme à mon ami, qui demeurera, s'il vous plaît, entre nous. *Domine, quare me dereliquisti?* Mais ce n'est que de vous à moi que je vous fais ce petit reproche. Je n'ai que cette affaire-ci, vous en avez mille autres, et ne faites rien sans de bonnes raisons. Mais je voudrois que vous n'en eussiez pas eu pour ôter M. le Prince du Brabant; il obligeoit M. le prince d'Orange à y tenir ses troupes, et à ne rien faire par conséquent [2]. » Louvois ne pouvait lui

[1] Stoppa à Louvois, 7 sept. *D. G.* 336.
[2] 12 sept. *D. G.* 336. — Outre cette lettre confidentielle et autographe, il y a une autre dépêche officielle du même jour.

envoyer que des consolations et des encouragements, au lieu de renforts. Les mauvais discours, lui disait-il, ne pouvaient toucher le roi, qui était fort content de ses services; tout au plus insinuait-on qu'il aurait mieux fait de tenir un peu plus de monde dans Naerden, et d'y mettre un officier général, homme de tête, dont l'autorité pût imposer davantage aux officiers et à la garnison que celle d'un simple colonel. « Mais, ajoutait le ministre, quand il y a plus de deux mille hommes effectifs dans une place comme celle-là, on peut, ce me semble, espérer qu'elle se défendra longtemps [1]. »

Tout était là; pourvu que Naerden fît une vigoureuse et longue défense, on se résignait à faire un sacrifice qui du moins coûterait cher à l'ennemi, s'il n'en était pas « le mauvais marchand [2]. » Louvois en prenait simplement son parti : « En tous cas, écrivait-il à Luxembourg, quand Naerden seroit pris, ce n'est pas la première fois qu'on a perdu une place [3]. » Mais tout à coup une nouvelle étrange éclata comme un coup de foudre. Le gouverneur Dupas, bon et brave officier jusque-là, se voyant seul, sans secours, à l'extrémité de la Hollande, attaqué par terre et par mer, avait complétement perdu la tête; il s'était rendu, le 12 septembre, après quatre jours seulement d'attaque ouverte, lorsque ses défenses avaient à peine souffert, lorsqu'il avait encore deux mille deux cents hommes de troupes, des vivres et des munitions pour un mois.

[1] Louvois à Luxembourg, 18 sept. *D. G.* 316.
[2] Louvois à Condé, 13 et 17 sept.
[3] 13 sept. *D. G.* 316.

Luxembourg était stupéfait et outré. « Les ennemis, disait-il, ont trouvé la garnison de Naerden aussi coquine qu'eux, et c'est une chose sans exemple que Dupas se soit rendu, comme il lui a pris en gré de le faire. Il a rendu sa place à la hollandoise, ce que je n'aurois jamais cru[1]. » Louvois, de son côté, était si fermement convaincu que Dupas ferait son devoir, qu'il se préoccupait à l'avance de récompenser sa bonne conduite. Qu'on juge de son emportement à la nouvelle de « l'infâme reddition de Naerden. » Le prince de Condé n'était pas moins indigné : « C'est, disait-il, une action si vilaine et d'un si méchant exemple qu'elle mérite un très-sévère châtiment[2]. »

Peu s'en fallut que Louis XIV ne prononçât lui-même et sur-le-champ l'arrêt de mort de Dupas, « pour faire un exemple, disait Louvois, qui serve de leçon aux autres gouverneurs, et puisse apprendre aux étrangers que si des François font des lâchetés, on ne les tolère point parmi eux[3]. » Cependant on suivit les formes juridiques; Dupas avait demandé lui-même à passer devant un conseil de guerre. Les ordonnances portaient qu'un gouverneur ou commandant de place

[1] Luxembourg à Louvois, 15 et 18 sept. *D. G.* 336.
[2] Condé à Louvois, 27 sept. *D. G.* 312.
[3] On lit encore dans une lettre de Louvois à Luxembourg, du 3 octobre : « J'attends avec impatience des nouvelles du jugement du sieur Dupas; il est de la dernière importance pour le service de Sa Majesté de faire un exemple de cette infamie, et puisqu'on ne peut pas empêcher qu'un François ne l'ait commise, de faire au moins connoître à tout le monde qu'on ne la souffre pas impunie. » *D. G.* 317. — Louvois écrivait aussi à Courtin, le 21 septembre. « La reddition de Naerden est une infâme chose. Le roi a commandé que l'on fît le procès au sieur Dupas; mais le sang de ce misérable ne rendra pas Naerden et n'empêchera pas que les armes du roi n'aient reçu un fort vilain affront. » *D. G.* 316.

ne devait se rendre qu'après avoir soutenu trois assauts. En rappelant ce principe au duc de Luxembourg, Louvois ajoutait expressément que la volonté du roi était que les coupables fussent promptement jugés et exécutés, sans que l'on pût surseoir à l'exécution[1]. Le conseil de guerre ne fut pas si impitoyable; aucun des juges, pas même l'officier qui faisait fonction de procureur du roi, ne conclut à la mort; Dupas fut condamné seulement à la dégradation et à la prison perpétuelle[2]. En apprenant l'arrêt du conseil, Louvois écrivit à l'intendant Robert : « C'est un grand bonheur à M. Dupas que d'avoir été jugé comme il a été, puisqu'un homme n'a jamais si bien mérité la corde que lui, et que dans le crime dont il étoit accusé, il ne doit pas y avoir de milieu entre l'absolution et la mort[3]. » L'année suivante, le malheureux condamné, perdu de douleur, obtint de prendre part comme volontaire à la défense de Grave; il s'y fit tuer.

Il est certain que la misérable défense de Naerden eut des effets désastreux. Amsterdam retentit de clameurs enthousiastes; l'orgueil et la puissance des Français venaient de recevoir une première et profonde blessure; encore un effort, et la Hollande serait délivrée. Les Hollandais avaient raison. Depuis que les nécessités d'une guerre plus étendue avaient forcé Louvois de réduire le corps d'occupation, les Français ne se maintenaient plus que par le prestige de leurs

[1] 20 septembre. — Le roi à Luxembourg, même date; avec l'ordonnance pour la convocation du conseil de guerre. *D. G.* 316.
[2] Luxembourg à Louvois, 7 nov. *D. G.* 336.
[3] 18 nov. *D. G.* 317.

succès passés; ce prestige détruit, ils avaient tout à craindre.

Louvois et Luxembourg voyaient le danger. « Si nous avions quelques places de moins, disait Luxembourg, nous aurions plus de troupes pour en garnir les autres[1]. » Louvois l'autorisait à faire raser sur-le-champ, et sans autre avis, celles qu'il jugerait le plus à propos, parce qu'il était urgent d'empêcher à tout prix que le prince d'Orange ne fît quelque nouvelle conquête; et non-seulement il fallait raser les villes condamnées, mais encore les brûler entièrement, afin que l'ennemi n'y pût trouver ni défense ni abri[2]. L'intendant Robert, l'exécuteur des hautes œuvres, avait des instructions encore plus cruellement précises : raser et brûler les habitations, ruiner les habitants. Louvois lui écrivait, le 16 octobre : « Je suis persuadé que ce n'est pas une chose aisée que de faire nourrir les troupes par les villes que l'on voudra abandonner, que cela excitera beaucoup de crieries et pourra causer la désertion; mais il vaut mieux que toutes les villes de Hollande périssent et désertent que les troupes du roi. Il ne faut point se rebuter, et quand en un jour on a fait abattre vingt maisons, il en faut abattre autant le lendemain, et ne se pas lasser. Cependant il est à propos que vous commenciez à taxer les maisons des absents à tant par jour, et à faute de payer, que vous commenciez à les faire démolir, donnant aux soldats les bois et les tuiles, afin que rien n'en reste aux pro-

Luxembourg à Louvois, 15 sept. *D. G.* 336.
[2] Louvois à Luxembourg, 20 sept. *D. G.* 316.

priétaires[1]. » Comment justifier ces violences? Elles n'avaient plus même l'excuse d'être un moyen extrême pour dompter la résistance des Hollandais; c'était la déplorable vengeance de l'orgueil désappointé.

La dispersion et l'infériorité numérique des troupes, qui avaient empêché le duc de Luxembourg de secourir Naerden, paralysaient également, en Flandre, l'activité du prince de Condé. C'était à peine si, en affaiblissant presque jusqu'à l'imprudence les garnisons des places, il avait pu réunir quatorze bataillons de nouvelle levée, mal instruits et sans expérience de la guerre; aussi n'en faisait-il pas compliment à Louvois : « Je vous ai mandé, lui écrivait-il, l'état où sera l'armée; elle ne sauroit être pire pour l'infanterie, et assurément il n'y auroit pas plaisir d'être à sa tête dans une grande action. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'on a de méchantes heures, quand la réputation d'un homme roule sur des troupes comme celles-là. Du reste, je crains bien que le pronostic que je fis au roi en votre présence ne soit que trop vrai, et que je finisse cette campagne sans rien faire et sans pouvoir rien entreprendre, comme je l'ai commencée. Vous voyez bien que cela n'est pas fort agréable; mais il faut servir le roi comme il le commande, et jamais personne ne le fera avec plus de zèle que moi[2]. » La réponse de Louvois n'était pas faite pour démentir le pronostic de M. le Prince : « Vous ferez plaisir à Sa Majesté, lui disait le ministre, de

[1] *D. G.* 317.
[2] 30 août, 19 et 27 sept. Lettres originales. *D. G.* 312.

vouloir bien n'avoir point d'inquiétude sur ce que vous ne ferez pas, cette campagne, des actions aussi éclatantes que celles que vous avez faites par le passé, puisque son service le requiert ainsi, et que Votre Altesse connoît bien qu'il n'est pas possible de faire autrement[1]. » Louis XIV avait sacrifié M. le Prince en Hollande pour se donner la satisfaction de prendre Maëstricht; il le sacrifiait cette fois en Flandre pour se donner la satisfaction de conquérir la Franche-Comté.

On se souvient que Louis XIV avait imaginé ce beau projet l'année précédente, pendant les anxiétés du siége de Charleroi. Bien que Louvois l'y eût fait renoncer alors, il ne l'avait jamais perdu de vue depuis ce temps-là; il y tenait particulièrement comme à une conception personnelle. Son espoir même s'était réveillé au mois de février 1673, sur le bruit d'une révolte générale de la noblesse et des populations franc-comtoises contre le gouvernement espagnol; déjà les ordres étaient expédiés pour faire marcher les troupes, lorsqu'on eut, au bout de peu de jours, la preuve désolante que la prétendue révolte n'avait jamais existé que dans l'imagination d'un certain baron ou marquis de Listenois, lequel demandait vingt mille écus pour chasser entièrement les Espagnols de la province[2]. Six mois passés sur cette déception en avaient affaibli le souvenir, lorsque la nouvelle des traités de La Haye et de

[1] 13 sept. *D. G.* 316.
[2] Louvois à Rochefort, 20 février 1673. — Louvois à Vaubrun, 21 février, 4, 5 et 11 mars. *D. G.* 314. — Voir aussi, de janvier à mars, un grand nombre de lettres de l'intendant de Bourgogne Bouchu, de Gourville et du marquis de Vaubrun. *D. G.* 344-345.

l'attaque de Naerden vint troubler à Nancy la satisfaction du vainqueur de Maëstricht; il crut sa gloire obligée à châtier, par quelque nouveau triomphe, l'insolence de ses ennemis. Dès le 13 septembre, Louvois annonçait à Turenne que le roi prétendait partir, le 25 ou le 26, pour la Franche-Comté, avec quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied.

On a vu par quelle série d'hésitations, d'incertitudes et de contradictions Louis XIV était descendu, à la fin de l'année précédente, de l'agitation la plus turbulente à la plus complète inaction; on aura ici un spectacle du même genre, mais bien plus intéressant, en ce que la péripétie est brusquée; du jour au lendemain, sans transition, tout est rompu. Le 22 septembre, Louvois envoyait à Vauban le programme royal : « Nous nous en allons en Franche-Comté; nous commencerons par mettre garnison dans la ville de Besançon, qui n'est point en état de tenir; l'on bloquera la citadelle avec trois ou quatre escadrons de cavalerie; l'on ira ensuite à Salins, dont les forts ne peuvent tenir plus d'un jour, de là on s'en reviendra à Dôle, qui n'est point non plus en état de défense, n'y ayant ni canon, ni dehors, ni fossé; et, après que l'on s'en sera saisi, l'on délibérera si l'on attaquera la citadelle de Besançon, ou si, laissant une forte garnison dans la ville et beaucoup de cavalerie dans les villages des environs, l'on y laissera la garnison mourir de faim[1]. » Quand Louvois faisait, de son chef, le projet de quelque grande entreprise, il le faisait plus sérieux que cela. Le 23, il écrit au

[1] *D. G.* 316

prince de Condé : « Si les Espagnols ne commencent bientôt, Sa Majesté est résolue de leur épargner la peine de la déclaration, et je ne doute point qu'entre ci et trois jours, je ne reçoive ordre d'envoyer à Votre Altesse l'ordonnance qui est déjà toute dressée pour déclarer la guerre aux Espagnols. » Le 25, l'ordonnance, datée de la veille, est expédiée; Louvois recommande au prince de faire passer par Dijon et Auxonne ses dépêches au roi, qui part pour la Comté.

Le 26, situation renversée, bouleversée de fond en comble; plus de Franche-Comté, plus de guerre à l'Espagne. L'Angleterre et la Suède n'approuvent pas que la France attire sur soi le reproche de la rupture. Le roi tourne le dos à la Franche-Comté, et s'en va du côté de la Flandre. Que va-t-il faire en Flandre? Attaquer une place, comme il le mande au prince de Condé? Mais alors il va rompre le premier avec l'Espagne; que diront la Suède et l'Angleterre? Et pourquoi délaisser la conquête si facile de la Franche-Comté, pour s'en aller courir en Flandre des chances moins favorables? Singulière contradiction! Qui nous donnera le mot de cette énigme? Louvois peut-être. Il est remarquable que ce voyage de Flandre allait se faire, non avec la rapidité d'un conquérant qui voudrait supprimer le temps et l'espace, mais avec une lenteur majestueuse, prudente et réfléchie. Louis XIV devait quitter Nancy, le 30 septembre, pour n'arriver à Saint-Quentin que le 11 octobre. Or, voici la confidence intime que Louvois faisait, le 27, à son père : « Je vous écrirai ponctuellement de tous les lieux où nous passerons; mais je crois, entre nous deux, s'il vous plait, avoir lieu de

croire que nous serons, auparavant la Toussaint, à Saint-Germain. » Bien avant la Toussaint, assurément, puisque, dès le 28, il n'est déjà plus question de s'en aller en Flandre. « Sa Majesté, — c'est Louvois qui écrit à M. le Prince, — Sa Majesté croit qu'il sera plus utile qu'elle retourne à Saint-Germain vaquer aux choses nécessaires pour les préparatifs de la campagne prochaine. » Ainsi se dénoue cet *imbroglio;* pour le résumer, nous n'avons qu'à réduire en un mot chacune des trois dépêches adressées en quatre jours au prince de Condé : le 25, Franche-Comté; le 26, Flandre; le 28, Saint-Germain[1]. Certes, M. le Prince avait bien le génie et le goût des inspirations soudaines; mais les inspirations du chef de sa maison n'en devaient pas moins lui causer quelque surprise. Heureusement pour Louis XIV, l'impatience du comte de Monterey vint à propos le tirer d'embarras.

Comme le prince de Condé, sans déclarer la rupture, étendait ses contributions sur le territoire espagnol, le gouverneur des Pays-Bas trouvait au moins étrange « cette coutume des François de faire la guerre, et prendre des villes et piller des pays, et dire toujours qu'il n'y avoit point de guerre[2]. » Il y répondit par des actes formels d'hostilité; le 14 octobre, quinze cents cavaliers espagnols envahirent la châtellenie d'Ath, pillèrent quelques villages, et s'avancèrent jusque sous le feu de la place. « Enfin, s'écriait Louvois avec satisfaction, enfin les Espagnols ont commencé la

[1] Louvois à Condé, 25, 26, 28 sept. *D. G.* 316. — Louvois à Le Tellier, 27 sept. *D. G.* 306.
[2] Condé à Louvois, 25 sept. *D. G.* 312.

guerre [1] ! » Le 20 octobre au matin, le lieutenant de police, M. de La Reynie, faisait publier à son de trompe et afficher, dans Paris, « l'ordonnance pour la déclaration de guerre contre les Espagnols. »

Était-ce pour le prince de Condé le signal tant souhaité du combat? Son génie, si longtemps contenu, allait-il renouveler les prodiges de Lens? Oui, si on lui donnait les moyens de combattre, si on lui donnait enfin une armée; car on ne pouvait appeler de ce nom les huit misérables bataillons d'infanterie qui lui restaient, les places ayant à peine des garnisons suffisantes. On ne lui donnait pas d'armée, mais on lui indiquait des vues, presque des plans de campagne, seulement « par manière de conversation, et sans que cela le contraignît en quoi que ce soit [2]. » Il avait encore quelque cavalerie : on lui retira trente-sept escadrons pour les envoyer au maréchal d'Humières, qui allait remplacer en Hollande le duc de Luxembourg, appelé en toute hâte sur le Rhin. C'est là que se préparaient les événements décisifs de la campagne. Personne ne s'inquiétait plus des Pays-Bas; la guerre à peine déclarée entre la France et l'Espagne, y était suspendue comme par un accord tacite; le comte de Monterey lui-même, se tenant sur la défensive, envoyait tout ce qu'il pouvait de troupes du côté du Rhin; ainsi faisait Louis XIV. Louvois écrivait, le 18 octobre, au prince de Condé : « Comme la perte de Bonn ou d'Andernach seroit une affaire capitale, Sa Majesté a cru qu'elle

[1] Louvois à Rochefort, 16 oct. *D. G.* 317.
[2] Louvois à Condé 16, 18 20 et 22 oct. *D. G.* 317.

n'avoit point d'affaire plus importante que celle-là. » Condé voyait avec douleur la fortune des combats lui échapper encore et s'envoler du côté de Turenne; mais il ne se sentait plus en état de la poursuivre jusqu'en Allemagne : « Je ne crois pas, disait-il, que Sa Majesté m'y destine, ma santé n'étant pas assez forte pour faire une vie de *cravate* tout l'hiver [1]. » Quelques jours après, il écrivit au roi pour être relevé d'un poste où il ne trouvait que des fatigues sans profit et sans gloire. Le 4 novembre, le maréchal de Bellefonds reçut les pouvoirs d'usage pour commander, à la place de M. le Prince, ce qu'on appelait encore l'armée de Flandre.

Tandis que le prince de Condé se retirait ainsi, inutile et froissé, Turenne avait-il lieu d'être plus satisfait des ennemis, de Louvois et de lui-même? On a vu comment, après ses brillants et rapides succès sur les troupes de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg, les rapports étaient devenus meilleurs entre le ministre et le maréchal. La trêve fut courte malheureusement; mais, sans vouloir trop justifier Louvois, il faut bien reconnaître que ce ne fut pas lui qui la rompit le premier. Turenne ne s'accommodait pas des intendants. Ces agents du pouvoir, créés par le cardinal de Richelieu, renversés par la Fronde, rétablis et relevés plus haut encore par le cardinal Mazarin, étaient les ennemis naturels des situations indépendantes. Dans les provinces du royaume, ils avaient réduit à néant l'autorité des gouverneurs; toutes les affaires, toute l'in-

[1] Condé à Louvois, 6 octobre. *D. G.* — *Cravate*, cavalier légèrement équipé et monté, faisant le service de batteur d'estrade et d'éclaireur.

fluence étaient dans leurs mains. Si, dans les armées, ils n'avaient pu dépouiller les généraux de leurs attributions essentielles, ils réglaient en maîtres tous les détails d'administration et de finance; ils imposaient et percevaient les contributions; tel était leur rôle officiel; ils en avaient un autre occulte et redouté, une sorte de surveillance et de contrôle sur les actions des généraux. La plupart y mettaient de la modération; quelques-uns affectaient d'être sans ménagements et sans complaisance. De ce nombre était l'intendant Charuel, qui avait eu, à l'occasion des affaires de Lorraine, en 1670, de si graves difficultés avec le maréchal de Créqui. C'était d'ailleurs un administrateur exact, intelligent, actif, et certainement un des meilleurs intendants d'armée.

Lorsque Turenne apprit que Charuel était nommé pour servir auprès de lui, il n'attendit même pas de le voir : « M. Charuel, écrivit-il à Louvois, passe pour un homme dont les écritures sont fort dangereuses; j'ai une façon de vie qui ne me met pas à couvert de cela, quand on n'agit pas de bonne foi[1]. » Louvois se contenta de répondre doucement qu'il était bien persuadé que rien, dans la conduite de l'intendant, ne justifierait les soupçons qu'on avait voulu donner par avance à Turenne[2]. Cependant il souhaitait si sincèrement d'écarter toute occasion de querelle que, bien que Charuel se fût tenu sur une grande réserve, il le remplaça, peu de temps après, par un homme d'un carac-

[1] 9 avril 1673. *D. G.* 346.
[2] Louvois à Turenne, 22 avril. *D. G.* 315.

tère plus conciliant, Camus de Beaulieu. « Il faut, disait-il à ce dernier, en lui adressant ses instructions, il faut avoir beaucoup de respect pour M. de Turenne, et exécuter ponctuellement les ordres qu'il vous donnera; » mais il ajoutait : « Il faut me tenir averti de tout ce qui se passera, de quelque nature que ce puisse être[1]. » Turenne se montra satisfait du nouvel intendant qu'on lui envoyait : « Ce que j'ai vu de M. de Beaulieu, disait-il, et ce que j'en ai ouï dire, est d'un très-honnête homme et très-aisé à vivre[2]. »

Il ne dépendait pas toujours de Louvois d'éviter tous les froissements. Les troupes faisaient du désordre en Allemagne en traversant les pays neutres; les princes allemands s'en plaignaient au roi; il fallait bien transmettre ces plaintes à Turenne et lui recommander une meilleure discipline; mais cette recommandation lui était faite sous une forme très-adoucie[3]. On se souvient peut-être que, l'année précédente, Louvois s'était fait l'écho des critiques de cour qui reprochaient à Turenne de n'avoir pas attaqué les Allemands lors-

[1] Louvois à Camus de Beaulieu, 6 juillet. *D. G.* 316. — Il lui écrivait encore le 9 octobre : « Vous pouvez être assuré que M. de Turenne ne saura jamais que vous me mandez, aussi particulièrement que vous faites, le détail de ce qui se passe; ainsi vous pouvez continuer en toute sûreté. » *D. G.* 317.
[2] Turenne à Louvois, 18 juil. *D. G.* 347.
[3] Louvois à Turenne, 3 juillet : « Le roi a vu, par le mémoire ci-joint, les plaintes que l'on fait du désordre que les troupes de l'armée que vous commandez ont commis en passant dans le comté de Hackenbourg; sur quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous faire savoir que, suivant ce qu'elle vous a déjà fait mander, elle souhaite que vous teniez la main à ce que ses troupes vivent avec une meilleure discipline dans les pays où elles iront, et je suis obligé de vous dire que, comme ces plaintes lui font beaucoup de peine, elle aura bien agréable que vous conteniez ses troupes de sorte qu'elle n'en reçoive plus de cette nature. » *D. G.* 316.

qu'ils étaient campés entre Francfort et Hanau; à dix mois de distance, la vue des mêmes lieux où la guerre ramenait le maréchal, avait réveillé tout son ressentiment contre « la plus grande injustice du monde, » et ses méfiances pour l'avenir[1]. Aux anciens comme aux nouveaux griefs, Louvois faisait la même réponse : que Turenne multipliât ses courriers, qu'il prît soin de faire connaître en détail au roi ses raisons pour agir ou ne point agir; le roi serait alors en état de fermer la bouche aux malveillants et aux bavards. « Je vous en parle souvent, ajoutait Louvois, mais assurément encore moins fréquemment que Sa Majesté ne m'ordonne de le faire[2]. » Les événements donnaient à ce conseil un singulier à-propos.

Dans les premiers jours du mois d'août, l'Empereur avait quitté Vienne pour aller passer en revue son armée, rassemblée à Egra, en Bohême ; le 28, tandis que ses troupes commençaient à marcher vers le Rhin, il avait fait communiquer à la diète de Ratisbonne une déclaration qui était un manifeste contre la France; enfin, le 16 septembre, l'ambassadeur de Louis XIV, M. de Grémonville, reçut, avec ses passeports, l'injonction de sortir sur-le-champ du territoire impérial. Au premier bruit des mouvements de l'ennemi, Turenne s'était porté sur le Mein, aux environs d'Aschaffenbourg; son dessein était de pousser jusqu'à Nuremberg et de rejeter Montecuculi en Bohême; mais il lui fallait des renforts. Louis XIV, en ce moment-là, n'avait pas encore renoncé à la conquête de la Franche-Comté ; les troupes qu'il retenait inutilement à Nancy ne pouvaient donc être envoyées en Allemagne.

[1] Turenne à Louvois, 29 août. *D. G.* 347.
[2] 9 et 22 sept. *D. G.* 316.

Le 9 septembre, Louvois écrivit à Turenne une longue dépêche; il reconnaissait tout l'avantage de ses projets offensifs ; mais il lui proposait, puisqu'il ne pouvait être soutenu par des renforts en temps utile, de se contenter de prendre sur le Tauber, affluent méridional du Mein, une position défensive, à distance à peu près égale de Philisbourg et de Nuremberg ; de la sorte, il s'avancerait assez en Allemagne pour qu'il ne parût pas craindre de rencontrer l'ennemi, et cependant il ménagerait ses troupes, tout en mettant son adversaire en demeure de justifier « les rodomontades » qu'on avait faites à Égra, et qu'on faisait encore tous les jours dans toutes les cours d'Allemagne, « où les Impériaux avoient voix au chapitre. » L'essentiel, aux yeux du roi, était d'interdire à Montecuculi les abords du Rhin, et de l'empêcher de se joindre au prince d'Orange. Cette proposition, toute simple, sans le luxe de développements et de détails qui accompagnaient d'ordinaire les plans de campagne, était d'ailleurs présentée avec des précautions de forme et de langage auxquelles Turenne n'était point habitué. « Voilà, lui disait-on, ce que Sa Majesté pense sur l'action de son armée que vous commandez, et ce que, à tout autre qu'à vous, elle enverroit ordre positif d'exécuter ; mais vu la confiance qu'elle prend en vous, et que souvent ce qui paroît de loin difficile et ruineux pour une armée, paroît tout au contraire

à ceux qui sont sur les lieux, Sa Majesté vous laisse une entière liberté de faire ce que vous jugerez plus à propos [1]. » Il est fâcheux d'avoir à le dire, l'effort que Louvois s'était imposé pour assouplir la roideur de son caractère ne fut pas récompensé ; Turenne lui fit cette réponse sèche et peu juste : « Je vois bien les intentions du roi et ferai tout ce que je pourrai pour m'y conformer ; mais vous me permettrez de vous dire que je ne crois pas qu'il fût du service de Sa Majesté de donner des ordres précis de si loin au plus incapable homme de France [2]. »

Turenne d'ailleurs n'avait pas attendu la dépêche du ministre, ni les renforts qu'il avait demandés, pour exécuter son mouvement offensif et marcher aux Impériaux, qui avaient déjà dépassé Nuremberg et manœuvré pour tourner le Tauber au-dessus de Rotenbourg. Le 12 septembre, il n'était plus qu'à deux heures de l'ennemi. « Dans le moment, dit l'intendant Beaulieu, toute l'armée fut en bataille et marcha avec une fierté qui ne sauroit s'imaginer. J'observois tout le monde ; c'étoit une gaieté qu'on n'a jamais vue, et si l'on avoit pu en venir aux mains, le bon succès en étoit assuré [3]. » Montecuculi, voyant son projet découvert, refusa le combat et se retira si précipitamment

[1] Louvois à Turenne, 9 sept. *D. G.* 306 et 316.
[2] 15 sept. *D. G.* 348.
[3] Beaulieu à Louvois, 12 septembre. — Beaulieu ajoute ce détail : « Tous les officiers disent qu'il ne manque pas un cavalier ni un soldat dans les rangs, à la réserve de deux du régiment de La Ferté qui ne s'y trouvèrent point. Comme on les vit paroître dans le moment qu'on dit que les ennemis s'étoient retirés, tous les soldats du bataillon ne voulurent pas les y laisser entrer On les fit prendre, et on les remit au prévôt. »

qu'il laissa quelque bagage aux mains des Français ; le lendemain, lorsque Turenne pensait l'atteindre et le forcer à faire tête, il le trouva campé sur la rive gauche du Mein, dans une position inaccessible ; il n'y eut que des escarmouches sans importance et quelques coups de canon échangés. Turenne s'établit dans un bon poste en face de son adversaire [1]. La dépêche de Louvois étant arrivée sur ces entrefaites, c'est sans doute au dépit que causait à Turenne cette bataille manquée, qu'il faut attribuer l'aigreur de sa réponse. Quoi qu'il en soit, elle blessa profondément le ministre et ralluma entre eux l'hostilité.

Louvois se doutait que les Impériaux avaient repris le projet qui avait échoué l'année précédente, de rejoindre sur le Rhin les Hollandais et les Espagnols ; il savait que Montecuculi engageait le comte de Monterey à tenter une surprise sur le pont d'Andernach ; il avertissait Turenne et lui recommandait de prendre bien garde que les Impériaux, lui échappant au delà du Mein, ne se portassent sur Cologne [2]. Ses soupçons étaient sur le point de se réaliser. L'évêque de Wurtzbourg, se déclarant pour l'Empereur, livra son pont à Montecuculi. Turenne, menacé d'être tourné, fut obligé de se replier sur le Tauber, dans la position que Louvois lui avait indiquée naguère ; mais elle n'avait plus alors le même avantage. Cependant, comme il était urgent de lui envoyer des renforts, on fit partir de Nancy, pour le rejoindre, quatre bataillons, dix es-

[1] Turenne à Louvois, 12, 13, 14 sept. — Beaulieu à Louvois, 13 sept.
[2] Louvois à Turenne, 15 sept. *D. G.* 316.

cadrons et un convoi d'artillerie [1]. On ne cessait de lui recommander d'être vigilant avec l'ennemi, et sévère avec ses troupes qui mettaient au pillage, non-seulement les villages allemands, mais encore les approvisionnements du munitionnaire. « Sa Majesté, écrivait Louvois, seroit très-mal satisfaite, si cela arrivoit davantage; elle ne peut pas s'imaginer qu'il y ait aucune discipline dans une armée capable de piller ses propres magasins [2]. » Ce désordre eut de graves conséquences; Turenne, embarrassé pour ses vivres, ne put suivre d'assez près les mouvements de l'ennemi, qui descendait rapidement par la rive droite du Mein sur Francfort. Cette marche le surprit; il l'avoua franchement: « Je ne croyois pas; écrivait-il à Louvois, que l'ennemi vînt avec son armée auprès de Francfort; mais quand je l'eusse su, c'étoit quitter toute l'Allemagne pour me mettre au Rhin; et il falloit l'avoir prévu longtemps devant, car son chemin est beaucoup plus court que le mien, et je n'y pouvois venir faute de vivres [3]. »

Il fallut bien cependant se mettre au Rhin, et même repasser sur la rive gauche, par le pont de Philisbourg. Montecuculi ne s'était pas arrêté à Franc-

[1] Louvois à Turenne, 26 sept. *D. G.* 316.
[2] 9 octobre. *D. G.* 317. — Ordre était donné à l'intendant de dédommager le munitionnaire au moyen d'une retenue sur la solde et les appointements de toute l'armée.
[3] 16 octobre. *D. G.* 348. — On lit dans une lettre de Chamlay à Louvois, du même jour : « Cette marche imprévue, à laquelle M. de Turenne ne s'attendoit point, et à laquelle il ne pouvoit et ne jugeoit pas même à propos de remédier, dans la nécessité fâcheuse et embarrassante où il se trouvoit, de ne pouvoir mettre aucunes farines devant soi, et de ne pouvoir faire amas de pain pour trois jours, etc. » *D. G.* 348.

fort; il avait poussé jusqu'à Mayence. Louvois écrivit froidement à Turenne: « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le 16 de ce mois, par laquelle le roi a connu que ses affaires en Allemagne ne sont pas en un état aussi avantageux que Sa Majesté le pourroit souhaiter. Il est fâcheux que l'on se soit avancé si avant pour avoir l'affront de reculer si loin qu'il est impossible que la réputation des armes de Sa Majesté ne souffre de cette retraite, qui servira fort à donner aux armes de l'Empereur un crédit qu'elles étoient sur le point de perdre. Sa Majesté voit ces choses et fait les réflexions susdites sans vous en rien imputer, et est très-persuadée qu'il n'a pas été possible de mieux faire et que vous avez pris en tout le bon parti [1]. » L'intendant Beaulieu disait, non par ironie, mais de très-bonne foi, que Turenne était extrêmement content de la position qu'il avait prise en deçà du Rhin, son armée couvrant l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, et se trouvant à portée de soutenir Trèves : « Il est vrai, ajoutait-il, que le côté d'en bas est dégarni [2]. » Le côté d'en bas, c'était l'Électorat de Cologne, où se portait l'effort des confédérés.

Turenne, au fond, était moins satisfait que ne le croyait son intendant: « Il faut, disait-il, que l'ennemi ait un concert avec les Hollandois et les Espagnols. Comme Bonn et Andernach ne valent rien du tout, il est bien à craindre qu'ils ne s'en saisissent, et je ne saurois pas remédier à cela. Quoique je voie

[1] 26 oct. *D. G.* 317.
[2] Beaulieu à Louvois, 28 oct. *D. G.* 348.

très-bien l'importance de la chose [1], je trouve entièrement impossible, à cause des vivres, des chemins et de la saison, de passer dans la plaine de Cologne. Je crois que le roi ne veut pas que son armée se perde, sans espérance seulement de combattre [2]. » Il voyait enfin, et trop tard, « l'importance de la chose ; » s'il ne l'avait pas vue d'abord, ce n'était pas la faute de Louvois qui l'avait plus d'une fois averti. Mais, comme il se sentait faible sur ce point-là, il songeait à prendre son avantage sur un autre : « Si Bonn avoit été un peu en meilleur état, disait-il, les ennemis n'auroient jamais pensé à l'attaquer [3]. » C'était en effet sous les murs de Bonn qu'avaient dû se rencontrer les Impériaux, les Espagnols et les Hollandais.

Aussitôt la rupture avec l'Espagne déclarée, et tandis que le prince d'Orange commençait à se mettre en mouvement pour joindre le comte de Monterey, Louvois avait fait prendre à Louis XIV une résolution soudaine et importante. « Le roi, écrivait-il le 20 octobre au marquis de Rochefort, doit délibérer aujourd'hui sur l'abandonnement d'Utrecht, et comme c'est une chose nécessaire, je crois pouvoir vous dire, pour demeurer entre nous deux, que cela sera résolu et exécuté dans très-peu de temps [4]. » Non-seulement on abandonnait Utrecht, mais encore toutes les places du Zuyderzée, de l'Yssel et du Leck ; on ne gardait que les places du Wahal, de la Meuse et du Rhin, avec

[1] Cette expression est répétée trois fois en quelques lignes
[2] Turenne à Louvois, 26, 29 et 31 oct. *D. G.* 348.
[3] Turenne à Louvois, 14 nov. *D. G.* 349.
[4] *D. G.* 347.

Arnheim comme poste avancé. C'était une résolution vigoureuse qui faisait honneur à l'intelligence, au bon sens et au sang-froid de celui qui l'avait inspirée. Turenne approuvait; Condé blâmait ; il se fondait sur « la perte de la réputation et sur le décri que cet abandon alloit donner aux affaires du roi dans toute l'Europe [1]. » Condé se rencontrait avec l'opinion publique ; on n'aime pas à reculer, en France ; tout mouvement de retraite est pris pour une atteinte à l'honneur national. La Hollande était le prix de la guerre : quinze mois d'occupation en avaient fait une province française ; cependant on l'abandonnait à moitié ; à qui ? à quel vainqueur ? Quelle bataille avait-on perdue ? L'opinion ne se demandait pas si la guerre avec l'Empereur et avec l'Espagne n'appelait pas sur d'autres points les forces militaires de la France. Cette nécessité, que le public ne comprenait pas encore, le prince de Condé la voyait bien; mais, quoique Louvois lui eût affirmé qu'il était impossible d'armer davantage, il exhortait le ministre à faire quelque effort en Suisse, en Angleterre et même en France, plutôt que d'abandonner Utrecht.

Louvois eut le courage de résister au prince et à l'opinion ; il fit sans hésiter, à l'intérêt public, le sacrifice de sa popularité. Il le fit sans trouble ; rien de plus net, de plus méthodique et de plus facile à suivre que les instructions qu'il dressa pour le duc de Luxembourg. Le moment était favorable, lui disait-il, « pendant que le prince d'Orange s'amusoit à

[1] Condé à Louvois, 21 oct. *D. G.* 312.

crotter ses bottes en Flandre. » Désarmer et démanteler les places, enlever toutes les munitions de guerre et de bouche, rançonner les villes et villages auxquels on ne pourrait plus imposer de contributions, et cependant prévenir ou réprimer les désordres et les violences, « lesquels Sa Majesté seroit bien aise d'épargner autant qu'il ne seroit pas absolument nécessaire; » tout était prévu, noté, détaillé. Le roi voulait laisser, dans les places qu'il conservait, cinq cent trente-quatre compagnies d'infanterie, c'est-à-dire près de vingt mille hommes effectifs; les garnisons des places abandonnées et les corps que Luxembourg avait ordre de recueillir sur sa route pour les ramener en France, devaient former une armée de vingt mille hommes de pied et de dix mille chevaux [1].

Quelque diligence qu'il fût important d'y mettre, une opération aussi considérable demandait beaucoup de temps; Luxembourg la commençait à peine, que le prince d'Orange, ayant rallié en chemin un corps de troupes espagnoles, paraissait sous les murs de Bonn, tandis que les Impériaux, qui avaient descendu le Rhin depuis Mayence, y arrivaient d'un autre côté. Il faut rappeler ici que Bonn dépendait absolument de l'Électeur de Cologne, et qu'il n'avait jamais aliéné au profit de Louis XIV, même pour un temps, ses droits de souveraineté sur cette ville, comme il avait fait pour

[1] Louvois à Luxembourg, 21 et 23 octobre. — Louvois à Condé, 22 octobre. — On lit dans la dépêche du 23 à Luxembourg : « Quand je vous ai dit ci-dessus, 534 compagnies françoises ou la valeur, c'est que Sa Majesté compte une compagnie suisse pour quatre compagnies françoises et une compagnie angloise, écossoise et italienne pour deux. » *D. G.* 317.

Neuss et pour Maëstricht. Ce ne fut qu'au dernier moment, et après les plus vives instances, que l'évêque de Strasbourg, principal ministre de l'Électeur, consentit à laisser entrer dans la place une garnison française sous les ordres de M. de Révillon; encore ce dernier dut-il partager le commandement avec le chef des troupes Électorales. Les défenses étaient mauvaises et désarmées, les magasins presque vides. Il fallut faire en quelques jours des prodiges d'activité pour mettre la place hors d'état d'être enlevée du premier coup. Le siége commença le 3 novembre; le 12, après une résistance énergique dont la garnison française eut seule toutes les fatigues et tout l'honneur, la mauvaise volonté des troupes Électorales, les chicanes de leur chef, et l'insurrection de la population allemande, contraignirent M. de Révillon à laisser faire une capitulation à laquelle il ne voulut pas du moins apposer sa signature; tout se passa entre les généraux de l'armée assiégeante et les représentants de l'Électeur de Cologne [1].

Le duc de Luxembourg avait envoyé à la hâte quelques régiments d'infanterie à Neuss, et le maréchal d'Humières s'était empressé d'accourir avec un corps d'armée pour couvrir Cologne. Ces mouvements eurent tout le succès qu'ils pouvaient avoir; ils empêchèrent les généraux alliés de rien tenter sur ces deux villes après la prise de Bonn. On avait eu grand'peur à Cologne; l'Électeur et ses conseillers, avec une injustice expliquée par leur terreur même, s'en prenaient à Lou-

[1] Journal du siège de Bonn, du 6 *D.* déc. *G.* 349.

vois, qui les avait sans cesse avertis de se tenir sur leurs gardes, puisqu'ils ne voulaient pas se confier absolument à la protection du roi; et aux généraux français, à qui cependant ils étaient redevables de leur salut. Les plénipotentiaires eux-mêmes n'avaient pu se défendre de quelque inquiétude. Courtin s'était laissé aller à critiquer la conduite des généraux. « Comment voulez-vous, avait-il dit, que je sorte de Cologne avec honneur, si la guerre se tourne en chicane, et que nos généraux continuent à mener une vie de plénipotentiaires? Pour moi, je suis résolu, pour leur montrer l'exemple, de me jeter dans Bonn ou dans Neuss[1]. » Luxembourg, on le sait, était prompt à la riposte; dès qu'il apprit que Courtin lui reprochait de s'amuser à démolir les places de Hollande au lieu de marcher du côté de Turenne, il répondit : « Quand M. Courtin parle de cela, il lui semble que cela nous est aussi aisé comme il lui est à lui de faire sa petite mine riante, et ne songe pas que ce seroit aussi bien fait à lui de ne point trouver à redire à ce qui se fait à la guerre, comme il l'est à moi de ne point condamner ce qui se passe dans la négociation de son ambassade[2]. »

Louvois, de son côté, reçut du prince Guillaume de Fürstenberg une assez rude semonce. Le prince avait eu un peu moins peur que les autres, ce qui le rendait plus fier et plus susceptible; or Louvois, pour le mieux encourager sans doute, avait eu la mauvaise idée de

[1] Courtin à Louvois, 21 oct. *D. G.* 348.
[2] Luxembourg à Louvois, 13 nov. *D. G.* 306.

le railler sur l'inquiétude que lui avait causée l'approche des Hollandais et des Impériaux. Le prince Guillaume, qui avait depuis longtemps ses dédains sur le cœur, ne manqua pas l'occasion de lui décocher quelques traits directs et personnels que les circonstances devaient lui rendre plus sensibles : « Pour répondre avec la même franchise, monsieur, que vous me faites l'honneur de me parler, je vous dirai, comme votre véritable et passionné serviteur, que je ne puis pas comprendre pourquoi vous me reprochez la peur et l'appréhension que je vous ai témoignées de l'approche des armées du prince d'Orange et de Montecuculi, puisque vous devriez avoir assez connu, par les sinistres événements, que la conduite que l'on a tenue depuis quelques mois et contre laquelle tout le monde, et même les plus fidèles serviteurs que le roi ait en Allemagne, ont tant déclamé, ne pouvoit pas produire un autre fruit que celui que nous voyons, qui est que l'affection des princes d'Allemagne et des États de l'Empire pour la France diminue tous les jours, que M. l'Électeur de Cologne voit ruiner tout son pays de fond en comble et ses places se rendre, par une armée que vous dites devoir faire pitié par le mauvais état où elle est, et cela à la barbe de l'armée du roi. En vérité, vous parlez bien à votre aise à Versailles, et faites les armées des ennemis aussi petites, et marcher en la manière qu'il vous plait; mais comme ils ne s'arrêtent pas à votre jugement, mais poursuivent toujours leur pointe, il arrive de là que l'on se trouve bien embarrassé lorsque les ennemis font tout autrement que l'on s'étoit imaginé. Je sais bien que je ne suis pas

un capitaine, que j'ai moins d'esprit qu'un autre, et que je puis me tromper dans mon sens; mais malheureusement pour le roi et pour nous, MM. les ambassadeurs et tous les ministres du roi en ce pays me pourront rendre témoignage si je ne leur ai pas prédit tout ce qui est arrivé. C'est à vous, monsieur, qui voulez qu'on se laisse toujours conduire, et qui désapprouvez ordinairement tout ce que l'on propose, de suggérer présentement les moyens de redresser les affaires; à quoi de mon côté je contribuerai tout ce que l'on peut désirer d'un serviteur du roi parfaitement fidèle et zélé. Mais vous me permettrez de vous donner confidemment à connoître que je ne crois pas que les services que j'ai rendus et tâché de rendre au roi lui permettent d'avoir de moi les mêmes sentiments qu'il semble par votre lettre que vous avez, je veux dire que je sois si intéressé, privé d'honneur et même lâche, que pour obliger le roi à ce que je désirois, je puisse faire naître des difficultés, ou contribuer à ce que d'autres en fassent. Et encore que l'on pourroit prétendre vouloir donner de moi de semblables impressions à Sa Majesté, je ne crains nullement que l'on en vienne à bout; et quand même cela seroit, je ne laisserois pas pour cela de faire ce que je dois. C'est de quoi je vous prie d'être persuadé et d'assurer, s'il vous plaît, le roi. Il est aisé de juger en quel embarras d'esprit se trouve M. de Cologne, lorsqu'il voit tous ses États ruinés, sur le point d'être perdus, et nul moyen d'entretenir ses troupes et de subsister pour sa propre personne; et tout cela non pas par sa faute, mais par celle de ceux qui veulent que tout se règle par leur

opinion particulière plutôt que selon le véritable état des affaires. En vérité, belle campagne et bon succès que les grands soins qu'on a pris de mécontenter le monde auront produits! Je vous fais juge si on ne veut pas forcer ce pays d'embrasser tout à fait les intérêts des ennemis du roi, dans l'espérance de trouver par là leur repos; car tout le monde ne s'étourdit guère du bruit que l'on sera traité en ennemi, lorsqu'il est déjà traité en cette qualité. Je souhaiterois de tout mon cœur que je puisse m'entretenir une demi-heure avec vous, et je suis assuré que vous seriez d'accord avec moi que ce style de parler ne procure autre avantage au roi que de cabrer tout le monde contre lui. L'embarras d'affaires, où vous vous pouvez aisément imaginer que je suis, ne me permet pas de vous en dire davantage pour cette fois, ni de vous faire de grands compliments pour vous assurer que, de tous ceux que vous pouvez honorer de votre appui et de votre amitié, il n'y en a assurément pas un qui soit aussi véritablement que moi, etc.[1]. »

[1] Guillaume de Fürstenberg à Louvois, 7 novembre 1673. — Courtin fournit à Louvois un moyen de calmer l'irritation du prince Guillaume. Le prince était passionnément amoureux de la comtesse de La Marck : « Ç'a été, disait Courtin, un grand bonheur pour nos affaires; car je crois que, sans cet amour, il ne seroit pas demeuré auprès de M. de Cologne. » Il ne s'agissait que d'exempter de la contribution les terres de la comtesse, que le commandant de Thionville avait imposées. « Mettez-vous, s'il vous plaît, à la place de ce pauvre prince, continuait Courtin, et considérez un peu ce que vous souhaiteriez qu'on fît si on vouloit ruiner par la contribution une personne que vous aimeriez fort. Vous obligerez encore M. Spaar, un de nos médiateurs, qui n'est pas moins amoureux que M. le prince Guillaume. » Courtin, en très-habile homme, qui ne néglige aucun argument, ajoutait que la comtesse disait du roi que de tous les hommes qu'elle avait jamais vus, c'était celui qui lui avait plu davantage. Courtin à Louvois 23 nov. *D. G.* 349. — Inutile de dire que Courtin gagna sa cause

Il est certain que la situation de l'Électeur de Cologne était bien précaire. Louvois fit encore un effort pour engager Turenne à tenter, du côté de l'Électorat, une marche que Turenne jugeait impossible. C'était le même débat qu'à la fin de la campagne précédente; mais les rôles étaient changés. Louvois poussait à l'action; il se fondait sur l'inconvénient de laisser l'armée de l'Empereur maîtresse de l'Allemagne, les alliés du roi sans défense, etc.[1]. Turenne renvoyait au ministre ses arguments d'autrefois : la mauvaise saison, les mauvais chemins, le manque de vivres, la fatigue des troupes, la nécessité de leur donner du repos[2]. Turenne l'emporta cette fois comme l'autre. Louvois écrivait, le 19 décembre, à Courtin : « Personne ne doute de l'avantage qu'il y auroit de pouvoir tomber présentement sur les Impériaux; mais ceux qui commandent les armées disent que vingt lieues de marche en cette saison détruiroient plus une armée que la perte d'une bataille; sur quoi personne n'étant en état de répliquer, il faut remettre la partie au printemps prochain. » Déjà, quinze jours auparavant, Louvois avait envoyé à Turenne les ordres nécessaires pour séparer les troupes et leur donner des quartiers en Alsace et en Lorraine. « Je finirai celle-ci, lui disait-il, par les assurances que je vous donne que personne n'aura plus de joie que moi de vous revoir en bonne santé, ni désire davantage de vous rendre ses humbles services[3]. » On verra bientôt si Turenne apportait à Louvois des dispositions aussi amicales; mais il faut auparavant suivre jusqu'au bout les derniers événements de la campagne.

[1] Louvois à Turenne, 14 et 17 nov.
[2] Turenne à Louvois, 10, 14, 18, 30 nov 5 déc
4 déc. *D. G.* 317.

Après la prise de Bonn, les généraux alliés avaient tenu conseil sans parvenir à se mettre d'accord. Lassé de toutes ces discussions inutiles, Montecuculi avait brusquement rompu les conférences, et s'en était allé à Vienne, en laissant à ses lieutenants l'ordre de ramener son armée sur la rive droite du Rhin. On croyait que le prince d'Orange, malgré son dépit, avait pris le parti de retourner en Hollande, lorsque des lettres du duc de Luxembourg, qui était déjà arrivé à Maëstricht avec les troupes qu'il ramenait en France, annoncèrent qu'il avait devant lui, sur la grande chaussée de Maëstricht à Charleroi, le prince d'Orange et le comte de Monterey, déterminés, comme il semblait, à lui barrer le passage. Aussitôt ces nouvelles reçues, Louvois écrivit à Luxembourg que des ordres étaient expédiés pour faire assembler sous Charleroi une armée de vingt mille hommes de pied et de dix mille chevaux, qui allait dans quelques jours marcher à sa rencontre, sous les ordres de M. le Prince et de M. de Turenne[1]. Ni l'un ni l'autre n'eurent besoin de se remettre en campagne. Au premier bruit de la formation d'une armée française sur la Sambre, le prince d'Orange et le comte de Monterey avaient compris le danger de se trouver pris entre deux feux, et s'étaient retirés, après avoir fatigué inutilement leur infanterie et ruiné leur cavalerie dans les boues[2]. Vers le milieu du mois de jan-

[1] 28 et 31 déc. 1673.
[2] Louvois à Rochefort, 15 janv 1674. *D. G.* 379.

vier 1674, Luxembourg rentrait à Charleroi, sans autre difficulté que celle d'une marche pénible.

La campagne de 1673 était terminée, mais non pas à l'avantage de la France. La déclaration de l'Empereur et de l'Espagne, la tiédeur, le découragement ou la faiblesse des alliés du roi, la prise de Naerden, les manœuvres de Montecuculi, sa jonction avec le prince d'Orange, la prise de Bonn, l'interruption des libres communications par le cours du Rhin, l'abandon d'Utrecht et de tant d'autres places, et pour ainsi dire la résurrection de la Hollande, avaient entièrement effacé le souvenir de la conquête de Maëstricht. En réalité, pour un observateur impartial, la France n'avait fait que des pertes sans grande importance; elle gagnait au contraire à resserrer ses positions et à ramasser ses forces; cependant, par l'émotion des esprits au dedans et au dehors, elle était moralement affaiblie. Ses ennemis avaient trop de confiance pour quelques succès; ses peuples, trop d'inquiétude pour quelques disgrâces; mais ces excès de confiance et d'inquiétude étaient un grand mal.

Les erreurs de l'opinion sont terribles; quelquefois elles emportent, dans leur aveugle fureur, les gouvernements tout entiers; quelquefois elles se contentent d'une seule victime. Louvois était menacé d'être cette victime expiatoire; chacun se déchargeait sur lui de ses fautes ou de ses mécomptes. Au-dessus de la foule variable et ingrate qui le poursuivait de ses ressentiments, comme six mois auparavant elle le poursuivait de son enthousiasme, au-dessus même des courtisans intrigants et jaloux, il voyait se former contre lui une

coalition puissante. Colbert ne lui avait jamais pardonné son rapide essor. Pomponne, doux et timide, avait longtemps souffert en silence son intervention despotique dans les affaires étrangères; mais enfin, se sentant soutenu, il commençait à se plaindre; il reprochait à Courtin son commerce avec Louvois. Il est vrai que Louvois ne ménageait guère son collègue, et qu'en le dépouillant, il ne lui épargnait pas les sarcasmes. « Il y a déjà du temps, écrivait-il à Courtin, que M. de Pomponne est travaillé de la maladie de vouloir faire sa charge et d'empêcher que personne ne s'en mêle; et soit que son humeur appréhensive lui fasse craindre qu'il ne la fait pas bien, ou qu'il lui revienne quelque chose de ce qui s'en dit dans le public, il est devenu depuis quelque temps fort fâcheux sur cela[1]. »

Le plus redoutable ennemi de Louvois, Turenne, était revenu mécontent de tout le monde, du ministre qui ne lui avait pas donné assez de troupes; de Montecuculi qui n'avait pas voulu se faire battre, et dont les manœuvres avaient été plus savantes ou plus heureuses que les siennes; de lui-même enfin, qui s'était laissé tromper, et qui ne se sentait pas assez au-des-

[1] 17 décembre 1673. *D. G.* 309 et 317. — Il faut dire toutefois que dans cette même lettre, Louvois prenait contre Courtin la défense de Pomponne et qu'il ne se contraignait pas de faire la leçon à son ami : « Il faut vous abstenir, dans la suite, de vous conduire tout à fait selon votre sens et être persuadé que, quoique les gens qui sont auprès du roi ne l'aient pas tout à fait si bon que vous, comme ils voient plus de choses et qu'ils ont les affaires générales devant les yeux, ils reconnoissent des inconvénients à des choses où il ne vous en paroît pas. » Courtin était accusé d'avoir fait, de son chef, des ouvertures indiscrètes aux médiateurs suédois.

sus du blâme pour le dédaigner. A son retour, il avait trouvé un autre mécontent, le prince de Condé, humilié du rôle qu'on l'avait forcé de jouer pendant toute la campagne. Turenne, aigrissant les ressentiments du prince, lui persuada de se joindre à lui pour accuser devant Louis XIV le ministre présomptueux et détesté qui était l'auteur de toutes les fautes dont la gloire du roi commençait à souffrir. Appuyés par Colbert et Pomponne, soutenus par l'opinion de la cour et de la ville, Turenne et M. le Prince étaient presque assurés d'obtenir son renvoi. Jamais, dans sa longue carrière, la fortune de Louvois ne fut plus sérieusement menacée. Livré à lui-même, à la fierté de son caractère indomptable, il eût peut-être succombé; son père le sauva. Le Tellier, rompu aux intrigues, pénétra celle-ci; il courut au prince de Condé, fit valoir les services que lui-même et son fils lui avaient rendus, réveilla sa jalousie contre Turenne, lui montra le danger d'une victoire dont son allié, redevenu promptement son rival, lui déroberait tous les fruits; il lui promit, pour la prochaine campagne, une ample réparation des griefs dont il croyait avoir à se plaindre, enfin, il le détacha complétement de la ligue.

Turenne, demeuré seul, ne laissa pas de faire ses plaintes au roi; mais la défection du prince de Condé ne lui permettait plus d'espérer un succès complet; tout ce qu'il obtint ce fut d'avoir, en dehors de sa correspondance officielle avec le ministre, une correspondance directe avec le roi, par l'entremise du cardinal de Bouillon, son neveu. Il obtint aussi que Louvois nt lui faire ses soumissions. Imposée par Louis XIV,

conseillée par Le Tellier, cette démarche, qui était comme une capitulation, coûtait beaucoup à l'orgueil de Louvois; il la fit cependant. Turenne nous en a laissé le procès-verbal, entaché peut-être de partialité, dans la lettre suivante adressée à Louis XIV: «Sire, afin de faire connoître à Votre Majesté que ce n'est pas à Paris, où je vais aujourd'hui faire mes dévotions et où je demeurerai peu, que l'on m'a donné des impressions, je lui dirai que M. le marquis de Louvois vint me voir hier, que j'irai chez lui dès que je serai de retour, et que j'en userai fort civilement avec lui. Il m'a avoué que l'on a eu beaucoup de temps pour sauver Bonn, avec quatre ou cinq mille hommes, et par là toutes les affaires. Nous sommes entrés dans de grands détails, avec beaucoup d'honnêteté et de dissimulation de son côté. Je savois parfaitement, il y a deux jours, comme s'étoit passé l'accommodement de M. le Prince avec M. Le Tellier, et comme M. le marquis de Louvois y est entré, et les raisons que l'on lui a dites pour cela. Comme j'aurai l'honneur de pouvoir parler à Votre Majesté ici, et de lui écrire quand elle sera éloignée, je lui dirai ou lui ferai savoir les pas que M. de Louvois continuera à faire pour entrer dans les sentiments de son père, lequel n'a jamais pardonné; et cela joint avec la hauteur et l'ambition du fils, Votre Majesté peut bien juger du danger où est un homme éloigné, et quel est le précipice qu'il voit à chaque pas devant soi, puisque étant près, il a remarqué quantité de petits endroits qui ne l'assurent que trop de cette vérité-là[1]. » Ce n'était pas un traité de

[1] Cette lettre, datée de janvier 1674, sans indication de jour, se trouve

paix, tant s'en faut; mais c'était, pour un temps, la cessation des hostilités.

Louvois entrait dans l'année 1674, comme Louis XIV lui-même, avec la nécessité de rétablir sa fortune. Le bruit de sa disgrâce s'était rapidement propagé en France et à l'étranger; sans rien démentir, il répondit à Courtin, qui s'était empressé de lui écrire au sujet de ces rumeurs[1] : « Les bruits que vous dites qui ont couru sur mon chapitre sont bien effectifs de l'inquiétude des courtisans, qui, après m'avoir mis, un an durant, au-dessus de tout le monde, m'ont fait la grâce de me disgracier, sans que j'aie bougé de ma place[2]. »

On ne se douterait pas, en lisant sa correspondance officielle, toujours aussi active, aussi variée, aussi nette, des combats qui durent se livrer dans son âme pendant cette crise; il n'y a pas trace de préoccupation personnelle. Le ministre avait failli être précipité du pouvoir : le service du roi n'avait pas reçu la moindre atteinte.

imprimée dans la collection des *Lettres et mémoires de Turenne*, t II, p. 444, et dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 424.

[1] Courtin à Louvois, 13 janvier 1674. — « Je ne vous dis rien, monsieur, sur tous les bruits qui vous regardent, qui sont extrêmement répandus dans les pays étrangers, parce que je les crois sans fondement, et que je suis persuadé que vous ne doutez pas que je ne sois l'homme du monde qui prend une plus véritable part à tous vos intérêts. » *D. G.* 410

[2] 23 janv. 1674. *D. G.* 379.

NOTE

SUR UN MÉMOIRE INÉDIT DE LOUIS XIV

RELATIF A LA CAMPAGNE DE 1672

—

Il y a parmi les *Vieilles Archives* du Dépôt de la Guerre un certain nombre de volumes désignés sous ce titre : *Papiers de M. de Chamlay*. Dans le classement actuel, ces volumes ne sont pas rassemblés; ils sont disséminés dans la série chronologique des archives, suivant la place qu'assigne à chacun la date des principales pièces qui s'y trouvent contenues. Ce sont des lettres écrites ou reçues par Chamlay, des notes, des mémoires sur divers sujets, politiques ou militaires. Tous ces documents sont d'une grande importance : pas un, à coup sûr, ne peut être comparé à la pièce capitale qui se rencontre précisément la première dans le tome 1112. C'est un mémoire en quarante-six pages in-folio, entièrement écrit de la main de Chamlay. Mais qu'importe l'écrivain, le scribe, le copiste? Celui qui parle, c'est Louis XIV. Dans ces pages, Louis XIV, d'un ton superbe et dédaigneux, veut bien éclairer la postérité sur ses griefs contre la Hollande, sur les préparatifs et les actes de son

implacable vengeance. La campagne de 1672 est là tout entière, orgueilleusement racontée.

A quelle date faut-il rapporter la composition de ce mémoire? A ne juger que d'après la première phrase, « la guerre présente qui vient de s'allumer entre la France et les Provinces-Unies » semble donner la date même de 1672; mais comme il est fait mention plus loin d'événements qui ne se sont accomplis qu'au mois de septembre 1673, il est certain que ce mémoire n'a pu être terminé, au plus tôt, que vers la fin de l'année 1673 ou vers le commencement de l'année 1674. Je dis terminé, en ce sens qu'il aurait été fait par parties, par morceaux successifs, à diverses reprises. J'indique cette hypothèse, mais je doute beaucoup qu'elle soit juste. Voici mes raisons de douter. Quand on lit de suite ce mémoire, on a l'impression d'une œuvre de premier jet et d'élan continu, d'une improvisation à perte d'haleine, sans élagage et sans retouche. Les incorrections de langage, les erreurs de fait y abondent. Il y a bien çà et là des essais ou plutôt des projets d'amendement, des rectifications proposées de mots et de choses, des versions à choisir; mais rien d'arrêté ni de définitif[1]. Ce travail est donc resté inachevé, tel quel, avec ses lacunes, ses négligences, ses imperfections de toute sorte, mais aussi avec sa grandeur native. La main polie d'un historiographe ou d'un écrivain de profession n'a point passé sur cette ébauche. Un homme compétent, non pas sans doute dans la pratique du beau langage, mais dans le maniement de la politique et de la guerre, Chamlay, ne s'est pas cru lui-même en droit d'y exercer sa critique.

On sait qu'après avoir mérité l'estime, la considération,

[1] Dans le manuscrit, les variantes sont placées entre les lignes, un mot au-dessus d'un autre; certaines additions et corrections sont indiquées en marge.

l'amitié de Turenne, de Condé, de Louvois, Chamlay est entré très-avant dans la confidence de Louis XIV. Il a eu communication de ce mémoire sur la campagne de 1672; il l'a copié de sa main avec une scrupuleuse exactitude, en sorte que la copie vaut l'original. Il l'a recueilli et respecté comme un document précieux, auquel, quoique fautif, il importait de ne rien changer. Il y a, en effet, je le répète, des erreurs tellement graves, qu'il est difficile de s'expliquer comment Louis XIV, même dictant de souvenir, a pu les commettre. Je n'en citerai qu'un exemple : du mois de septembre 1673, date certaine de l'événement, la surprise de Naerden par le prince d'Orange est reportée d'une année en arrière, au beau milieu de la campagne de 1672! Et ce n'est pas un lapsus, car Louis XIV y revient à plusieurs reprises, comme sur une affaire qu'il juge avec raison de la plus grande importance.

Ce n'est donc pas l'exactitude des faits qui recommande ce mémoire; c'est un intérêt d'une autre sorte et bien autrement considérable; c'est l'expression des sentiments et des idées de Louis XIV. J'ose dire qu'il y a là des révélations inattendues, des jours et comme des percées nouvelles sur des côtés ignorés ou mal éclairés de son caractère et de son esprit.

Voici le texte de ce mémoire :

Quoiqu'il ne soit pas séant aux princes, non plus qu'aux particuliers, de reprocher les bienfaits dont ils ont comblé leurs amis ou leurs voisins, on peut cependant, sans crainte de tomber dans ce défaut, imputer la source et l'origine de la guerre présente, qui vient de s'allumer entre la France et les Provinces-Unies, à l'ingratitude, à la méconnoissance et à la vanité insupportable des Hollandois. Chacun sait que ces peuples doivent leur établissement en république libre à la puissante protection que les rois très-chrétiens [*Variante :* mes prédécesseurs] leur ont accordée pendant près d'un siècle, soit contre la maison d'Au-

triche, leur ancienne souveraine, soit contre l'Empire et l'Angleterre; chacun sait que, sans son appui, ces puissances, ou liguées ensemble ou agissant séparément, auroient en divers temps englouti [*Var.* conquis] cet État. Ces événements sont de nos jours; et il suffit, pour le prouver, d'alléguer la dernière guerre que l'Évêque de Munster, un des plus foibles princes de l'Empire, sans aucun subside ni secours étranger, a faite en dernier lieu à cette république qui étoit à deux doigts de sa perte, sans les troupes auxiliaires que je lui envoyai. Je m'attache à [*Var.* choisis] cet événement, préférablement à tout autre, pour faire voir l'impuissance ou le mauvais gouvernement de cette république et le peu de fondement qu'elle avoit d'être si fière, puisque, dans son état le plus florissant, elle se laissoit insulter par un prince qui n'étoit pas, pour ainsi dire, plus riche que quelqu'un de ses sujets, et pour faire remarquer au public que, sans mon secours, qui étoit le seul auquel elle pût avoir recours, l'Empire, l'Espagne et l'Angleterre n'étant point pour lors en termes avec elle de lui en donner, elle seroit peut-être rentrée dans des fers moins nobles et plus pesants que ceux qu'elle avoit brisés avec tant de sang et de peine quatre-vingts ans auparavant.

La postérité, qui n'aura pas été témoin de tous ces événements, demandera quel a été le prix et la reconnoissance de tous ces bienfaits; pour la satisfaire, je veux lui apprendre que, dans toutes les guerres que les rois mes prédécesseurs ou moi avons entreprises, depuis près d'un siècle, contre les puissances voisines, cette république ne nous a non-seulement pas secondés de troupes ni d'argent, et n'est pas sortie d'une simple et tiède neutralité, mais a toujours tâché de traverser, ou ouvertement ou sous main, nos progrès et nos avantages. Ce qui vient d'arriver le justifie assez. J'avois inutilement sollicité l'Espagne, après la mort du roi catholique[1], de rendre justice à la reine sur les légitimes prétentions qu'elle avoit sur les Pays-Bas. Accablé de refus continuels, j'avois pris les armes et avois porté la guerre dans ces provinces pour faire valoir les droits de cette princesse et lui faire restituer les États qui lui appartenoient. Dieu, qui est le protecteur de la justice, avoit béni et secondé mes armes; tout avoit plié devant moi, et à peine avois-je paru, que la plupart des

[1] *En marge :* Philippe quatrième.

meilleures places des Pays-Bas s'étoient soumises à mon obéissance. Au milieu de toutes ces prospérités, l'Angleterre ni l'Empire même, convaincus de la justice de ma cause, quelque intérêt qu'ils eussent à arrêter la rapidité de mes conquêtes, ne s'y opposèrent point. Je ne trouvai dans mon chemin que mes bons, fidèles et anciens amis les Hollandois, qui, au lieu de s'intéresser à ma fortune [*Var.* mon bonheur] comme à la base de leur État, voulurent m'imposer des lois et m'obliger à faire la paix, et osèrent même user de menaces en cas que je refusasse d'accepter leur médiation. J'avoue que leur insolence me piqua au vif, et que je fus près, au risque de ce qui pourroit arriver de mes conquêtes aux Pays-Bas espagnols, de tourner toutes mes forces contre cette altière et ingrate nation. Mais, ayant appelé la prudence à mon secours, et considéré que je n'avois ni le nombre de troupes, ni la qualité des alliés requis pour une pareille entreprise, je dissimulai, je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps.

Depuis la conclusion de la paix, qui fut signée en 68, jusques en 71, je travaillai à engager dans mon alliance toutes les puissances que je crus nécessaires à mon entreprise. Fatigué et, pour ainsi dire, accablé des perfidies du duc de Lorraine et des engagements dans lesquels il entroit continuellement contre mon service et contre sa parole, je me rendis en peu de temps maître de son pays et de ses places. Incontinent après, j'augmentai peu à peu mes troupes, afin de ne point alarmer mes voisins par des levées brusques et puissantes. Je disposai ensuite mes alliances de cette manière : j'engageai le roi de la Grande-Bretagne, aussi mécontent, de son côté, des Hollandois que moi, à unir ses forces aux miennes, et l'Empereur et quelques-uns des plus considérables Électeurs et princes de l'Empire à ne se mêler de rien et à garder une parfaite neutralité. Je ne faisois pas un grand fonds sur la solidité de ces alliances que je prévoyois bien ne devoir pas durer longtemps, comme on le verra dans la suite; mais je comptois pour un grand avantage de pouvoir châtier en liberté, pendant quelque temps, l'insolence des Hollandois, et j'espérois les réduire à souscrire à une paix honteuse, avant que les puissances, mes alliées, pussent être en état de les secourir.

Pendant l'année 1671, il survint en Allemagne un incident

favorable à mes desseins. L'Électeur de Cologne voulant faire revivre d'anciennes prétentions sur la ville de Cologne, la ville, pour s'en soustraire et pour maintenir sa liberté, se jeta entre les bras des Hollandois et de l'Empereur, qui y firent incontinent après passer des troupes. Je profitai de cette occasion; j'offris ma protection et mon secours à l'Électeur; je mis heureusement de la partie l'Évêque de Munster, qui étoit un prince de réputation dans l'Empire et grand ennemi des Hollandois. Tout réussit comme je le souhaitois. Je traitai avec l'Électeur, lequel s'engagea de me remettre toutes ses places et de donner dans son pays des quartiers d'hiver à mes troupes. En un mot, je vins à bout de la seule chose qui pouvoit me mettre en état de porter la guerre dans le cœur des Provinces-Unies; car, sans cela, l'entreprise étoit d'une difficulté invincible, et, pour y parvenir, il ne falloit pas moins que déclarer la guerre à l'Espagne et passer sur le ventre de toutes les places fortes que cette couronne possède aux Pays-Bas, et ainsi entamer une guerre dont les Espagnols, et non les Hollandois, eussent été la victime, ou bien se résoudre à attaquer ces derniers seulement par mer, comme se passent toutes les guerres entre l'Angleterre et cette nation, qui eût été une expédition d'aucune solidité et d'aucune ressource.

Suivant cette heureuse disposition d'alliance, je fis partir mes troupes au commencement de l'année 72, en deux corps, le premier, sous les ordres de Montclar, et l'autre, sous ceux de La Feuillée, brigadier de cavalerie. Pour soulager les États de l'Électeur de Trèves, qui m'avoit accordé passage dans son pays, ces troupes arrivèrent en peu de jours à Rhimback, petite ville située sur les frontières de l'Électorat de Cologne, où le marquis de Louvois, que j'avois chargé de la négociation avec l'Électeur de Cologne et l'Évêque de Munster, fit prêter serment à mes troupes entre les mains de l'Électeur qui y étoit en personne. Il survint, à cette occasion, un petit incident que je ne veux pas taire. La proposition de prêter serment à un prince étranger cabra d'abord celles de ma maison qui sont particulièrement destinées à la garde de ma personne; mais aussitôt que le marquis de Louvois leur eut expliqué mes intentions, et qu'il y alloit de mon service d'en user ainsi, elles se conformèrent sans difficulté à ce que les autres venoient de faire. Cette précaution étoit absolument nécessaire, tant pour porter l'Électeur de Cologne, qui

n'étoit point entièrement dans la confidence de la guerre que je projetois de faire dans la suite aux Hollandois, et qui, sur ce pied, ne se seroit point engagé avec moi, à signer le traité par lequel il me remettoit toutes ses places, que pour fasciner les yeux aux Hollandois par ce faux prétexte de soutenir l'Électeur contre la ville de Cologne et les empêcher d'entrer à main armée dans l'Électorat et de ruiner en un instant l'établissement que j'y faisois, sans lequel il étoit absolument impossible que je portasse la guerre chez eux. La chose réussit comme je me l'étois proposé; l'écharpe et l'étendard de Cologne rassurèrent les Hollandois et l'Empire sur l'arrivée de mes troupes et la prise des quartiers d'hiver dans l'Électorat. Tout demeura calme. Pendant l'hiver, on travailla à l'accommodement de l'Électeur avec la ville capitale, et je fis travailler à mettre les fortifications de Neuss et de Keiserwert sur le Rhin, et de Dorsten sur la Lippe, en bon état, afin de pourvoir à la sûreté des grands magasins de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche que j'y faisois faire en diligence, et qui devoient être le fondement de l'entreprise de Hollande.

J'avoue que ces commencements furent un peu délicats et qu'ils ne me donnèrent pas peu d'inquiétude, quand je faisois réflexion que mes troupes étoient éparses dans les villages du plat pays, que toute la sûreté de la frontière qui les couvroit consistoit en de mauvaises places de guerre toutes ouvertes, et que les Hollandois pourroient entrer avec toutes leurs forces dans le plat pays, et ruiner tous mes projets sans que je pusse y apporter aucun remède, au hasard de perdre la meilleure partie de mes troupes, et de ne pouvoir tirer raison de l'insulte que les Hollandois m'auroient faite, par l'impossibilité de porter la guerre chez eux que par les Pays-Bas espagnols, qui eût été une entreprise, ainsi que je l'ai remarqué ci-dessus, à laquelle il n'eût pas été prudent de penser. Mais Dieu favorisa mes desseins: les Hollandois, enivrés [*Var.* entêtés] de leur grandeur et de leur puissance, demeurèrent dans un assoupissement presque léthargique pendant tout l'hiver; la bonne intelligence régna sur les frontières; le commerce ne fut point interrompu; l'Empire demeura tranquille, et j'eus le loisir de me pourvoir abondamment de tous mes besoins. Chamilly l'aîné, que j'avois donné à l'Électeur de Cologne pour général de ses troupes, commanda aussi les miennes, et se con-

duisit dans toute cette affaire avec beaucoup de prudence et d'adresse.

Si les États-Généraux firent une lourde faute de ne pas faire marcher leurs forces dans l'Électorat de Cologne pour en chasser mes troupes et pour y ruiner tous les établissements que j'y faisois, ils la réparèrent en quelque façon en travaillant à une augmentation considérable de leurs forces de terre et de mer. De Witt, pensionnaire de Hollande, étoit alors à la tête de la république, et avoit la principale part au gouvernement. Le prince d'Orange étoit fort jeune, et la charge de statholder, qu'avoient possédée ses pères, étoit alors supprimée. De Witt, dont l'esprit étoit fort républicain, et qui étoit par conséquent l'ennemi du prince d'Orange, soutint assez la gageure tant que le péril fut éloigné, comme il arrive à la plupart des gens qui s'enivrent de leur bonne fortune et ne prévoient pas les malheurs qui peuvent leur arriver en gardant une mauvaise conduite avec leurs voisins. Il se regardoit comme le dictateur perpétuel, et vouloit que sa république ne cédât en rien en fierté et en hauteur à la république de Rome, et ne voyoit pas la différence infinie qu'il y avoit de l'une à l'autre, et par le fonds de sa puissance et par la qualité de ses voisins. Mais quand, au printemps, l'orage commença à gronder, les armes lui tombèrent des mains, et, par force ou par crainte de ne pouvoir pas soutenir lui seul le pesant fardeau de la guerre qui étoit prête à s'allumer, il souscrivit au rétablissement de la charge de statholder en faveur du prince d'Orange, qui en fut revêtu sur-le-champ, avec un pouvoir plus ample qu'aucun de ses pères ne l'avoit autrefois possédée.

Les choses étoient en cet état au commencement du printemps. J'avois disposé mes projets de guerre de manière que je devois tomber en même temps sur quatre places considérables des ennemis, dans la pensée que j'avois qu'on ne pouvoit faire un trop grand effort dans le commencement pour déconcerter les États-Généraux et leur abattre le courage. Je fis d'abord assembler l'armée du prince de Condé sous Sedan, et je le fis marcher par les Ardennes jusques auprès de Liége; j'assemblai la mienne vers Charleroi, et je marchai par la Hesbaie, avec mon frère et le vicomte de Turenne, à Viset, où je passai la Meuse sur un pont de bateaux. En arrivant, j'envoyai le marquis de Chamilly, qui m'étoit venu joindre du pays de Cologne, et qui avoit laissé le commandement des troupes à Montal, avec un gros détachement à Maseick, pour se saisir de cette place, qui étoit un poste important du pays de Liége, tant à cause du passage de la Meuse que pour couper la communication de Maëstricht avec le reste de la Hollande. Nous marchâmes ensuite, moi et le prince de Condé, par des routes différentes, pour faire subsister plus aisément les troupes, à travers les pays d'outre-Meuse, de Juliers et de Cologne; et mes armées arrivèrent en peu de jours sur le Rhin, à la hauteur de Neuss. Je fis passer le Rhin au prince de Condé avec la sienne sur un pont de bateaux que j'avois fait construire sur le Rhin, près de Keiserswert; je l'envoyai passer la Lippe à Dorsten, et je lui ordonnai d'attaquer Wesel, place si importante et si connue, qu'il n'est pas besoin d'en rien dire. Je séparai en même temps mon armée en trois [1]; j'envoyai mon frère avec une attaquer Burick, et je marchai avec la troisième à Rhinberg, toutes places considérables situées sur le Rhin, entre Wesel et Keiserswert. Les mesures de ces quatre entreprises furent concertées si juste, que ces quatre places furent investies en même temps. Orsoi et Burick ne tinrent pas; Rhinberg et Wesel furent pressées si vivement, qu'elles subirent le sort des deux premières, en sorte que les États-Généraux apprirent presque aussitôt la nouvelle de leur reddition à mon obéissance que de leur investiture. Toutes les troupes qui étoient dedans furent faites prisonnières de guerre [2]. Ce grand commencement fut un présage heureux du reste de la campagne, et il fut accompagné des progrès avantageux que le duc de Luxembourg, que j'avois donné pour général à mes alliés, fit, avec les troupes de Munster et de Cologne et quelques-unes des miennes, sur les frontières de l'Over-Yssel, en se saisissant brusquement des places de Dorckum, Borkeloo, Brefort et Groll, et autres voisines [3].

Après avoir pourvu à la sûreté des quatre places du Rhin nouvellement conquises, je résolus de profiter de ma bonne fortune et de pousser ma pointe le plus diligemment que je pourrois; j'envoyai le vicomte de Turenne se saisir du fort de Rées, qui étoit

[1] *En marge :* Le roi prit Orsoi et Rhinberg

[2] *En marge :* Rhinberg ne fut pas prisonnière.

[3] *En marge :* Marquer que M. de Luxembourg marcha en même temps que le roi allait à Orsoi

situé sur le bord du Rhin, vis-à-vis de la ville de Rées; le prince de Condé attaqua Emmerick, et je passai le Rhin avec mon frère et marchai à Rées. Toutes ces places, alarmées par le succès de mes armes, et se voyant abandonnées par les Hollandois, ne tinrent point; en sorte qu'en huit ou dix jours je me trouvai maître absolu du bas Rhin, à la réserve du fort de Schenk et d'Arnheim. Avant d'engager toutes mes forces du côté du Rhin, j'avois pourvu à la sûreté de mes places des Pays-Bas, et j'y avois laissé un corps de troupes sous les ordres de..... [1], proportionné et même plus puissant que celui que les Espagnols pouvoient mettre sur pied, ne voulant pas que pendant que je serois occupé à la conquête de la Hollande, l'Espagne, toujours mal intentionnée et jalouse de ma grandeur, me donnât aucune inquiétude pour mes places et pour mes anciennes frontières. J'avois aussi pourvu à la sûreté de l'Alsace, quoique je susse bien que l'Empereur n'étoit pas pour lors en état de rien entreprendre de ce côté-là.

Pour revenir à l'expédition de Hollande, il est à propos de dire que, lorsque les Hollandois virent la guerre engagée sans aucune ressource, prévoyant que le premier effort de mes armes tomberoit sur les places du Rhin, et sachant bien qu'on ne pouvoit pénétrer dans le cœur de leur pays qu'en passant le Wahal, le Rhin ou l'Yssel, ils se mirent l'esprit en repos sur le premier fleuve, qui, à cause de son extrême largeur, rapidité et profondeur, n'est pas praticable pour un passage brusque, et ils s'attachèrent à défendre les deux derniers, fort inférieurs en difficultés à l'autre. Ils assemblèrent un grand nombre de paysans, et firent faire de grands retranchements sur les bords de ces fleuves; et parce que l'Yssel étoit plus foible que le Rhin, et que le passage étoit plus commode pour entrer en Hollande, les États y envoyèrent le prince d'Orange avec le gros de l'armée, et firent passer Montbas dans le Betau avec un corps considérable de troupes, pour soutenir les retranchements du Rhin. Toutes ces dispositions étoient faites avec assez de raison; le prince d'Orange étoit posté derrière l'Yssel, près de Doesbourg, vis-à-vis Wersterforde; Montbas derrière le Rhin, au-dessous de Tolhus; ils se pouvoient donner la main en cas que l'un des deux fleuves fût attaqué. Comme le succès de cette entreprise étoit important pour la suite de la

[1] Le nom manque.

guerre, et qu'il étoit difficile qu'il ne se passât quelque grande action au passage de l'une de ces rivières, j'examinai avec soin à laquelle des deux il convenoit de s'attacher pour réussir. Je fis part de mon dessein à mon frère, au prince de Condé et au vicomte de Turenne, et je résolus de tenter le passage du Rhin préférablement à celui de l'autre, quoique jusque-là cette entreprise n'eût été ni formée, ni conçue, même par ceux des deux artis qui avoient autrefois fait la guerre en Hollande. Mais, afin d'embarrasser les ennemis et de leur ôter entièrement la connoissance de mon véritable dessein, et afin de les empêcher de dégarnir l'Yssel pour porter toutes leurs forces dans le Betau, je détachai le comte de Roye avec un corps de troupes considérable, et lui ordonnai de marcher à Wersterforde, vis-à-vis les retranchements des ennemis, et de faire semblant de vouloir passer ce fleuve, afin de donner de l'attention de ce côté-là aux ennemis [*Var.* au prince d'Orange]. En même temps, le duc de Luxembourg, qui s'étoit saisi de Coevorden, place d'une ancienne et grande réputation sur ces frontières, avoit la tête tournée avec les troupes de mes alliés du côté de Deventer, grande place située sur le bas Yssel, lequel mouvement ne donnoit pas encore de ce côté-là peu d'inquiétude aux ennemis, quoique le duc de Luxembourg en fût pour lors [*Var.* encore] fort éloigné. La marche du comte de Roye produisit l'effet que je m'étois proposé, contint le prince d'Orange et l'empêcha de fortifier le corps de Montbas, qui veilloit à la garde du Betau.

En effet, la profondeur, la rapidité et la largeur du Rhin pouvoient donner quelque confiance et mettre l'esprit en repos. Cependant, sur le rapport de plusieurs gens du pays, que le comte de Guiche avoit menés le long du fleuve pour visiter les bords, et qui assurèrent qu'on pouvoit le passer vis-à-vis le Tolhus, je résolus, de l'avis du prince de Condé, de faire tenter le passage. Le comte de Guiche, à la tête des cuirassiers et de la brigade de Pilloy [1] et de plusieurs gens de qualité de la cour volontaires, se jeta dans le Rhin; un escadron des ennemis, qui étoit posté dans le Tolhus, débusqua brusquement de son poste et se jeta de son côté d'assez bonne grâce dans le Rhin pour disputer le passage de ce fleuve au comte de Guiche, et fit sa décharge dans le milieu

[1] *En marge :* Savoir si c'est celle de Pilloy.

de l'eau, de laquelle Guitry, grand maître de ma garde-robe[1], Nogent, maréchal de camp et maître de ma garde-robe, Théobon et quelques autres officiers ou volontaires furent tués, Revel, colonel des cuirassiers, et quelques autres blessés. J'avois moi-même posté une batterie un peu au-dessous de l'endroit où se faisoit le passage qui le voyoit à revers; à peine l'escadron fut entré dans l'eau, que je fis tirer dessus. Le grand feu du canon favorisa le passage et ébranla si fort les ennemis, qu'ils se retirèrent en désordre, et portèrent à Montbas, qui étoit avec le gros de ses troupes dans son camp, au-dessous de Tolhus, la triste nouvelle du passage forcé et de l'entrée de mes troupes dans le Betau. Ce contre-temps fâcheux déconcerta si fort Montbas, qu'il ne songea plus qu'à la retraite du côté d'Arnheim. A peine les premières de mes troupes furent passées[2], que le prince de Condé, le duc d'Enghien son fils, et le duc de Longueville, qui, au bruit du passage, avoit accouru à toute bride d'auprès du comte de Roye, avec lequel il étoit détaché, passèrent le Rhin dans une petite barque, et leurs chevaux à la nage. Le prince ne songea d'abord qu'à mettre ce qu'il y avoit de cavalerie passée en bataille, afin de marcher ensuite avec un corps réglé aux ennemis, ou pour les combattre, ou [du moins] pour les inquiéter dans leur retraite.

J'étois présent au passage, qui fut hardi, vigoureux, plein d'éclat et glorieux pour la nation. Je fis passer brusquement des troupes, afin de fortifier le corps du prince de Condé; je fis travailler diligemment à un pont de bateaux sur le Rhin, et je demeurai avec mon frère, le vicomte de Turenne[3], qui, après l'expédition du fort de Rées, m'étoit venu joindre, et le reste de l'armée sur les bords du Rhin, pour m'opposer au prince d'Orange, en cas que, sur l'avis du passage forcé du Rhin, il eût pris le parti de passer brusquement l'Yssel et de marcher à moi pour tomber sur l'armée à demi passée et attaquer mon arrière-garde. Mais il se trouva par la suite que ma précaution, quoique nécessaire, devint inutile; car le prince d'Orange, sur la retraite du comte de Roye, qui lui donnoit de l'attention pour l'Yssel, et apparemment sur

[1] *En marge :* Guitry ne fut pas tué là.
[2] *En marge :* Remarquer que M. le comte de Guiche avait poussé devant M. le Prince.
[3] *En marge :* M. de Turenne étoit à Rées.

les avis que Montbas lui donna, prit un parti tout différent, et envoya diligemment, par Arnheim, un corps considérable de troupes dans le Betau pour soutenir Montbas, et demeura avec le reste de son armée sur l'Yssel. Ce corps trouva Montbas en marche et ne lui inspira point l'esprit de retour.

Pendant ce temps-là, le prince de Condé s'avança vers les retranchements des ennemis pour accélérer leur retraite; il fut suivi de tout ce qu'il y avoit de gens de la première qualité de France, auxquels j'avois permis de l'accompagner. Tous ces volontaires, la plupart jeunes gens désireux de se distinguer à ma vue, et de mériter mon estime et celle du plus grand capitaine de l'Europe qui étoit à leur tête, donnèrent d'abord beaucoup d'occupation au prince de Condé pour les retenir; mais enfin le duc d'Enghien et le duc de Longueville lui échappèrent et voulurent forcer une barrière pour joindre les ennemis. Le pays n'est que prairies assez basses, fermées de watergans, c'est-à-dire fossés, ou de haies vives, et chaque particulier a sa barrière pour entrer dans son héritage; ce terrain étoit, par conséquent, fort favorable à l'infanterie. A peine le prince de Condé se fut aperçu de l'absence de son fils et de celle du duc de Longueville, qu'oubliant pour ainsi dire, si l'on ose parler ainsi du plus grand homme du monde, son caractère de général, et s'abandonnant tout entier aux mouvements du sang et de l'amitié tendre qu'il portoit à son fils et à son neveu, accourut, ou pour les empêcher de s'engager légèrement, ou pour les retirer du mauvais pas où leur courage et leur peu d'expérience auroit pu les embarquer; il les trouva avec tous les volontaires aux mains avec les ennemis, qui, se voyant pressés et profitant du terrain qui leur étoit favorable, avoient tourné brusquement. Les ennemis ne tinrent pas longtemps et continuèrent leur retraite en désordre, après avoir perdu beaucoup de monde et des drapeaux et étendards.

Cette action fut fort vive et fort glorieuse; mais la blessure du prince de Condé au poignet, la mort du duc de Longueville, et les blessures des ducs de la Rochefoucauld, de Coislin et de Vivonne, du jeune La Salle, de Brouilly, aide-major de mes gardes du corps, etc., et de plusieurs autres gens de qualité, en diminuèrent fort le prix et me donnèrent une grande mortification, particulièrement la blessure de M. le Prince, tant à cause de sa naissance et de son mérite singulier que de la

foiblesse de son tempérament, exténué par la goutte, que j'appréhendois ne pouvoir pas résister à la violence du mal.

Après avoir donné les premiers moments aux mouvements de la nature, de l'amitié et de la considération que j'avois pour ce prince, et avoir donné au duc d'Enghien, son fils, la patente de général de mes armées[1], je m'appliquai à pourvoir à la sûreté de mes troupes, qui étoient dans le Betau et qui avoient cessé de poursuivre les ennemis dans leur retraite, et j'envoyai dès le même jour le vicomte de Turenne pour commander l'armée du prince de Condé. Je lui ordonnai de marcher brusquement au bout du pont d'Arnheim pour empêcher que l'armée ennemie n'y vînt repasser le Rhin pour rentrer dans le Betau, et pour disputer cette île à mes troupes qui en étoient pour lors les maîtresses. Je résolus en même temps de marcher à l'Yssel avec mon armée pour y passer ce fleuve à la vue même de l'armée ennemie, pour forcer ensuite ses retranchements et pour la combattre. Mais j'appris aussitôt, par une lettre du vicomte de Turenne qui, en arrivant au bout du pont d'Arnheim, avoit battu un corps d'infanterie des ennemis qui s'étoient retranchés au Grieft, qui est un ancien canal qui traverse le Betau et aboutit d'un côté au Rhin, au faubourg d'Arnheim, et au Wahal au fort de Knotzenbourg, vis-à-vis de Nimègue, pour lui disputer le passage, j'appris, dis-je, que le prince d'Orange avoit abandonné ses retranchements de l'Yssel, et se retiroit, à la vue de l'armée du vicomte de Turenne, le long du Rhin, du côté de Rhenen, de Wagueningen et de Wick-Overstede, pour se porter de là dans le cœur de la Hollande, et rassurer les esprits que la rapidité de mes conquêtes avoit fort alarmés. Cette nouvelle de la retraite prompte du prince d'Orange, quoique avantageuse pour le bien de mon service, me donna d'abord quelque mortification pour ce qui regardoit ma propre gloire, parce que, s'il fût resté sur l'Yssel, j'espérois le combattre et peut-être défaire entièrement son armée; mais, ayant toujours préféré l'intérêt de l'État à celui de ma réputation, je ne songeai qu'à profiter des avantages que la retraite des ennemis me fournissoit. La conduite que j'avois tenue au commencement de la campagne, en attaquant les quatre places du Rhin en même temps, m'avoit si bien réussi et avoit si fort abattu le courage des

[1] *En marge :* A demander.

ennemis, que je résolus de m'y conformer et de renchérir même dessus, afin de déconcerter entièrement les ennemis. J'envoyai ordre au vicomte de Turenne d'attaquer Arnheim, au duc de Luxembourg de marcher à Deventer, à mon frère d'investir Zutphen[1], et moi je marchai à Doesbourg pour en faire le siége. Toutes ces places étoient très-considérables, fort bien fortifiées, et pourvues des troupes et des munitions nécessaires pour une longue défense.

La postérité aura peine à croire que j'aie pu fournir de troupes, d'artillerie et de munitions assez abondamment pour des entreprises de la considération de celles-ci. Cependant, j'avois si bien pourvu à toutes choses, et mes ordres furent exécutés avec tant de régularité et de justesse par les soins du marquis de Louvois, que l'on ne manqua de rien à tous les siéges. Le vicomte de Turenne se contenta d'abord de canonner Arnheim, le Rhin entre deux, où le comte du Plessis, maréchal de camp, fut tué d'un coup de canon de la place, croyant que la place se rendroit, et pendant ce temps-là alla avec un gros détachement attaquer le fort de Knotzenbourg, situé sur le bord du Wahal, vis-à-vis de Nimègue, comptant de l'emporter d'emblée; mais les ennemis, ayant posté des batteries sur le quai ou le port de Nimègue, et placé des frégates armées sur le Wahal, qui voyoient à revers la tranchée, firent un feu si épouvantable de canon à cartouche, que les travaux cessèrent d'avancer, les troupes ayant presque toutes été obligées de se mettre sur le ventre pour être un peu à couvert. Heureusement, un peu avant le jour, comme le vicomte de Turenne se disposoit à lever le siége, le gouverneur demanda à capituler, et remit sur-le-champ la place à mes troupes, qui en prirent possession. Le vicomte de Turenne retourna aussitôt au siége d'Arnheim, trouva son pont de bateaux achevé sur le Rhin, et, comme il se disposoit à passer de l'autre côté pour assiéger la place dans les formes, elle demanda à capituler, et mes troupes entrèrent dedans dans le moment. Je pressai pendant ce temps-là vivement la ville de Doesbourg, qui faisoit une assez bonne défense; mon frère, le duc de Luxembourg, firent la même chose à Deventer et à Zutphen; enfin, toutes ces

[1] *En marge :* Monsieur n'alla à Zutphen qu'après être arrivé à Doesbourg avec le roi.

places, de peur d'être emportées, résolurent d'ouvrir leurs portes et de se soumettre à mon obéissance. Je n'entre point dans aucun détail de ces siéges, quoiqu'il s'y soit passé des actions considérables, particulièrement à Doesbourg, et qu'ils se soient conduits avec toute l'économie, la prudence et la régularité possible, de peur de grossir trop cette histoire que je permets aux historiens d'étendre autant qu'ils le jugeront à propos. Je perdis Martinet, maréchal de camp, au siége de Doesbourg, dont je fus fort fâché, parce qu'il avoit beaucoup contribué à mettre mon infanterie sur le bon pied et à lui inspirer la règle et la discipline.

Aussitôt que le vicomte de Turenne se fut rendu maître d'Arnheim, je lui envoyai ordre de marcher au fort de Schenk et d'en faire le siége; cette place, si renommée dans les guerres passées, est située dans le Betau, dans la fourche du Wahal et du Rhin qui en baignent la pointe et les deux flancs, et ne laissent que la tête du côté de terre ferme attaquable; elle étoit fort bien fortifiée et bien munie de toutes choses, et m'étoit d'une conséquence extrême pour ouvrir le Wahal et le Rhin, et par conséquent le commerce des places conquises du Rhin avec Arnheim et les places de l'Yssel, et pour me mettre en état d'attaquer Nimègue et de porter la guerre plus avant en Hollande et vers la basse Meuse. Le vicomte de Turenne, après avoir établi ses quartiers vis-à-vis la tête de terre ferme, la fit attaquer avec beaucoup de vigueur. La défense ne répondit pas à la bonté et à l'heureuse situation de la place, et elle fut soumise, en quatre ou cinq jours de tranchée ouverte, à mon obéissance. Cette conquête fut d'un grand secours [pour mon armée], par la faculté qu'elle donna de voiturer tous ses besoins par eau. La garnison aussi bien que celles de presque toutes les places conquises avoient été faites prisonnières de guerre, et ces échecs avoient diminué considérablement les forces des Hollandois. Ma flotte commandée ayant joint celle du roi d'Angleterre, étoient toutes deux à la mer.

[Il faut détailler ce qui se passa à la mer.]

Les grands et surprenants progrès que mes armées de terre avoient faits en si peu de temps, les avantages que ma flotte et celle d'Angleterre avoient remportés sur celle des Etats, l'idée et les préjugés d'une ruine certaine et d'un bouleversement général de la république, le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur une armée nouvelle déjà fort dépréciée et commandée par un jeune prince sans expérience, toutes ces tristes et funestes réflexions mirent les Hollandois hors de toutes mesures et leur firent presque tourner la tête. Utrecht, ne se croyant pas en sûreté après la conquête de l'Yssel et du Rhin, recourut à ma protection, et se jeta entre mes bras, pendant que je faisois respirer mes armées dans le Velau vers Dieren. J'envoyai Rochefort avec un gros détachement pour se saisir de cette grande place, et, comme j'étois en pleine marche pour m'y rendre en personne, je lui ordonnai de pousser en avant du côté d'Amsterdam et de se saisir, s'il étoit possible, de Muyden, dans laquelle étoient les eaux douces pour l'usage de cette ville capitale [1]. En passant, il se saisit de Naerden, comme je fis d'Amersfort en marchant à Utrecht; mais, lorsqu'il fut près d'entrer dans Muyden, le prince de Nassau se jeta brusquement dans la ville avec un grand corps de troupes et fit échouer l'entreprise.

La ville d'Amsterdam en fut cependant si alarmée et si consternée, que, tous les conseils, les magistrats et les principaux bourgeois s'étant assemblés dans la maison de ville pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre dans la conjoncture présente, il fut résolu qu'on me députeroit pour me demander ma protection, et même la lettre que le magistrat m'écrivoit pour se soumettre fut expédiée, et le trompette de la ville prêt à partir pour me l'apporter et me venir demander des passe-ports pour les députés. Il arriva sur cela un incident qui releva un peu le courage des magistrats et des principaux membres des conseils, et fit différer l'exécution de ce qui avoit été projeté; quelques particuliers, plus fermes, plus sensés et plus judicieux que les autres, s'élevèrent, reprochèrent aux magistrats leur foiblesse et leur terreur panique, et leur représentèrent que la ville d'Amsterdam étoit une ville assez importante et assez considérable pour mériter d'être sommée de se rendre. Ces remontrances judicieuses, inspirées à propos, remirent un peu

[1] Louis XIV se trompe absolument sur les ordres donnés au marquis de Rochefort.—Voir le récit et l'examen de l'affaire de Muiden, ch. V, p. 366-371

l'esprit des magistrats et du peuple. L'envoi de la lettre et des députés fut différé, et par ce moyen, la ville se trouva sauvée, n'ayant pas pu y marcher, dans ce temps-là, faute de vivres et de préparatifs, et ayant moins pu le faire dans la suite, parce que les États, revenus un peu de leur première frayeur, et convaincus que le salut du reste de leur pays consistoit dans celui de cette capitale qui en est comme l'âme, lâchèrent leurs écluses, mirent leur pays entièrement sous l'eau, et me mirent dans la nécessité de borner mes conquêtes, du côté de la province de Hollande, à Naerden, à Utrecht et à Woerden. La résolution de mettre tout le pays sous l'eau fut un peu violente; mais que ne fait-on point pour se soustraire d'une domination étrangère ! Et je ne saurois m'empêcher d'estimer et de louer le zèle et la fermeté de ceux qui rompirent la négociation d'Amsterdam, quoique leur avis si salutaire pour leur patrie, ait porté un grand préjudice à mon service.

Toutes ces extrémités fâcheuses auxquelles la Hollande se trouvoit réduite, firent extrêmement crier les peuples et les portèrent à me demander la paix. Le roi d'Angleterre s'entremit auprès de moi pour [la] leur procurer; on négocia pendant quelque temps, et les propositions qu'on me fit étoient fort [*Var.* assez] avantageuses; mais je ne pus jamais me résoudre à les accepter; et quoique je ne sois pas obligé de rendre compte des raisons qui m'empêchèrent d'y souscrire, je veux bien cependant dire que le secret pressentiment que j'eus que le fardeau de la guerre retomberoit enfin sur les Pays-Bas espagnols, et que les places qui me seroient cédées par la paix seroient d'un bien autre prix pour la sûreté et l'agrandissement de mon royaume que celles de Hollande que je ne pourrois soutenir qu'avec des peines et des dépenses infinies, à cause du grand éloignement de mes frontières, et que je serois peut-être obligé d'abandonner dans la suite, me détermina de refuser la paix aux conditions qu'on me l'offrit. La postérité ajoutera foi, si elle veut, à ces raisons, et rejettera à sa fantaisie ce refus sur mon ambition et sur le désir de me venger des injures que j'avois reçues des Hollandois; je ne me justifierai point auprès d'elle. L'ambition et la gloire sont toujours pardonnables à un prince, et particulièrement à un prince jeune et aussi bien traité de la fortune que je l'étois. Du reste, j'ai fait assez voir par ma conduite suivante que je n'ai pratiqué la vengeance que par représailles[1] et pour maintenir la gloire et la réputation [*Var.* l'intérêt] de mon royaume [*Var.* mes sujets].

Dans le temps que je me mis en marche pour m'approcher d'Utrecht, les villes de Campen et de Zwoll, grandes places de la province d'Over-Yssel, se rendirent à mon obéissance, et j'envoyai ordre au vicomte de Turenne, qui faisoit rafraîchir son armée dans le Betau, de passer diligemment le Wahal sur un pont de bateaux et d'attaquer Nimègue. Cette place étoit fort bien fortifiée et pourvue d'une garnison de quatre ou cinq mille hommes commandés par un vieux lieutenant général de réputation[2], et de toutes sortes de munitions. Le vicomte de Turenne l'attaqua dans toutes les formes et la pressa si vivement, que, nonobstant sa vigoureuse résistance, il l'obligea, en huit ou dix jours de tranchée ouverte, de se rendre à discrétion, et la garnison prisonnière de guerre. En même temps le duc de Luxembourg, avec l'armée des alliés, avoit tourné la tête du côté de la Frise, dans le dessein d'attaquer Groningue, qui en est la capitale, contre mon avis, n'étant pas persuadé que cette armée pût venir à bout d'une entreprise aussi considérable que celle-là, ainsi que l'événement l'a justifié dans la suite. Mais par complaisance pour l'Évêque de Munster qui prétendoit avoir des intelligences secrètes dans cette place et qui se flattoit d'y réussir, je me laissai aller à y consentir; et c'est le seul événement [*Var.* la seule expédition] qui ait fait en quelque façon déshonneur à cette magnifique campagne. Dans ce même temps encore le marquis de Chamilly que j'avois laissé dès le commencement de la campagne avec un corps de troupes pour observer la garnison de Maëstricht, s'approcha par mes ordres de Grave, place importante, tant par sa situation que parce qu'elle ouvroit le commerce de la Meuse. Il s'en rendit sur-le-champ maître, après avoir permis à la garnison, forte de douze ou treize cents hommes, de se retirer à Bos-le-Duc.

Après la prise de Nimègue, voulant entièrement nettoyer la Meuse, et couper la communication de Bos-le-Duc avec le reste de la Hollande, j'envoyai ordre au vicomte de Turenne de marcher à Crèvecœur, place située sur la Meuse, à l'embouchure du canal de Bos-le-Duc, vis-à-vis l'île de Bommel. Il attaqua brusque-

[1] *Au-dessus :* Oter la vengeance.
[2] *En marge :* Welderen.

ment cette place et s'en rendit maître en peu de temps, aussi bien que des forts d'Orten et d'Engelen, situés sur le canal de Bos-le-Duc, et des forts de Worn et de Saint-André, le premier situé à la pointe de l'île de Saint-André du côté de la haute Meuse, et l'autre à l'autre pointe de la même île du côté de la basse Meuse, par divers détachements qu'il y envoya. Il passa ensuite avec son armée sur le pont de bateaux qu'il avoit fait faire vis-à-vis du château de Heel, près de Crèvecœur, passa dans l'île de Bommel, et vint assiéger la place capitale du même nom, située sur le Wahal, sur lequel les ennemis avaient plusieurs frégates armées; mais à peine la place fut investie, et la garnison vit les préparatifs que l'on faisoit pour l'attaquer, qu'elle se rendit à discrétion. Thielt subit incontinent après le même sort, et le vicomte de Turenne, après avoir pourvu à la sûreté de ces places, repassa la Meuse, et vint se poster à Berlicum, près de Bos-le-Duc, pour y laisser rafraîchir et respirer son armée des grandes fatigues qu'elle venoit d'essuyer.

Pendant que le vicomte de Turenne faisoit toutes ces expéditions, je pourvus à la sûreté d'Utrecht, de Woerden et de toute cette frontière; je retirai le duc de Luxembourg de l'armée des alliés, et envoyai Renel à sa place pour la commander; je chargeai le duc de Luxembourg du commandement d'Utrecht et de toute cette frontière, le comte de Lorge de celui du Betau, du Wahal et de la Meuse, le comte d'Estrades de celui de Wesel et des places et pays adjacents, et j'envoyai Chamilly avec ses troupes occuper son ancien poste dans le voisinage de Maëstricht pour veiller[1] à la garnison. Il y mourut peu de temps après; je le regrettai fort, parce que c'étoit un galant homme et capable de me bien servir. J'établis aussi en même temps Montal à Tongres pour y commander et à la frontière voisine. Je laissai à tous ces généraux un nombre de troupes proportionné à celles des ennemis à qui ils avoient affaire, et aux entreprises que je voulois qu'ils tentassent; et voyant que la campagne étoit avancée et que ma présence n'étoit plus nécessaire en Hollande, puisque par le parti que les ennemis avoient pris de mettre le pays sous l'eau, il n'y avoit aucune expédition à faire, je résolus d'en partir avec les troupes de ma maison; et, après avoir passé le Rhin à Arnheim,

[1] *Au dessus :* Ce mot ne vaut rien.

le Wahal à Nimègue, et la Meuse à Grave, je me rendis à Boxtel, sur la rivière de Dommel, dans la mairie de Bos-le-Duc, assez près de cette place. Pendant le séjour que j'y fis pour laisser reposer mes troupes, le duc de Neubourg, avec tous ses enfants, me vint voir et m'assurer de son zèle et de sa reconnoissance et de son attachement à mon service. J'envoyai faire plusieurs courses dans le pays ennemi, et entre autres Fourille, près de Bréda, pour soumettre toute cette contrée à la contribution. Je donnai le commandement de l'armée capitale qui restoit en campagne au vicomte de Turenne; je l'instruisis à fond de mes intentions et des partis qu'il y avoit à prendre, soit pour s'opposer aux entreprises que les Hollandois voudroient faire sur mes conquêtes, soit pour observer les mouvements de l'Empereur et de quelques princes de l'Empire qui, jaloux de ma gloire et de mes prospérités, et sollicités puissamment par mes ennemis de s'opposer au torrent de mes conquêtes, commençoient à remuer; et enfin je partis de Boxtel avec les troupes de ma maison, le 31 du mois d'août[1], pour m'en retourner en France par ....[2], pleinement satisfait de la bénédiction que Dieu avoit donnée à mes armes, n'ayant à me plaindre que de la trop grande sagesse de ceux qui, par leurs bonnes raisons, avoient empêché les conseils et les magistrats d'Amsterdam de se soumettre à mon obéissance, et n'ayant à me reprocher que l'extrême indulgence que j'avois eue pour près de vingt mille prisonniers de guerre, en les renvoyant en Hollande, lesquels ont formé les principales forces que cette république a depuis employées dans la suite contre moi.

Après mon départ, le vicomte de Turenne demeura avec son armée dans la mairie de Bos-le-Duc ou aux environs de Grave pendant le mois d'août, et, ayant appris que l'Empereur et l'Électeur de Brandebourg armoient et se disposoient à entrer en campagne, et que d'ailleurs tout étoit tranquille en Hollande, les États agissant de concert avec l'Empereur, et ne devant mettre leurs armées en campagne qu'en même temps que la sienne, il résolut de marcher à travers [*Var.* par] du pays de Clèves, de venir passer le Rhin à Wesel, et de se porter à Boerbeck et dans le pays d'Essen pour y observer les mouvements des Allemands.

[1] *Au dessus :* Juillet.
[2] Lacune.

Dans ce temps-là, il arriva en Hollande un événement bien funeste. Les États, outrés des mauvais succès de la campagne, et suscités, à ce qu'on prétend, par le prince d'Orange, qui ne pouvoit pardonner au pensionnaire de Witt l'opposition qu'il avoit toujours témoignée à son élévation, rejetèrent tous les malheurs qui leur étoient arrivés sur la mauvaise administration de ce dernier. Ils avoient commencé par faire arrêter son frère, le bailli de Putten, à qui ils avoient imputé les mauvais succès de la flotte; et comme le pensionnaire l'alla voir dans la prison de La Haye, pour l'en retirer suivant la permission qu'il en avoit obtenue des États, le peuple en furie agissant ou par son propre mouvement ou par l'instigation des émissaires du prince d'Orange, se jeta sur les deux frères, les mit en pièces, et pendit leurs corps au gibet public, après leur avoir fait toutes les indignités dont une populace forcenée est capable. Cette espèce de sédition, si dangereuse dans un temps comme celui-là, ne fut point recherchée ni punie par les États; tout fut assoupi dans le moment. Fagel, créature dévouée de tout temps à la maison des princes d'Orange, succéda à de Witt dans sa charge de pensionnaire, et alors le prince d'Orange commença à prendre tout à fait l'essor.

Le vicomte de Turenne passa le mois de septembre dans les pays d'Essen et de Marck, appartenant à l'Électeur de Brandebourg, et, ayant appris que les armées de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg étoient en marche pour se rendre au rendez-vous général qui étoit fixé à Berg, dans la Wetteravie, près de Francfort, partit de Bockum à la fin du mois de septembre avec son armée, et s'avança à Mulheim [sur le Rhin] dans le duché de Berg, un peu au-dessous de Cologne, où il régla son séjour sur celui que les ennemis faisoient auprès de Francfort, et enfin remonta le Rhin, vers la fin d'octobre, jusques à Neyewid, près d'Hermenstein, pour y observer de plus près les mouvements des ennemis. Pendant ce temps, les Espagnols, qui jusque-là avoient été simples spectateurs de cette scène, envoyèrent d'Agourto en Hollande avec un corps considérable de cavalerie sur le pied de troupes auxiliaires, en exécution d'un prétendu traité, par lequel le roi catholique s'étoit engagé d'envoyer ce nombre de troupes aux États. Le prince d'Orange assembla aussitôt son armée, et, ayant joint les Espagnols, assiégea Naerden, dont la conquête lui étoit d'une grande importance à cause de sa

situation sur le Zuiderzée, pour rassurer la ville d'Amsterdam que le voisinage de mes forces alarmoit continuellement. Le duc de Luxembourg les assembla le plus diligemment qu'il put pour marcher au secours de cette place, comptant que le gouverneur que j'y avois établi comme un homme de confiance et de réputation parmi les troupes, feroit son devoir; mais à peine le prince d'Orange parut et les attaques furent commencées, que la tête lui tourna et il se rendit indignement, étant près d'être secouru par le duc de Luxembourg[1].

J'étois informé qu'après la prise de Naerden les États-Généraux, de concert avec l'Empereur et avec l'Électeur de Brandebourg, avoient résolu de faire passer le prince d'Orange avec leur armée jusques auprès de Trèves, pour se joindre à l'armée de l'Empire, et obliger par là le vicomte de Turenne de repasser le Rhin pour se rapprocher de mes frontières et les garantir des courses que les ennemis pourroient y faire. Ce projet étoit fort bien concerté, parce qu'il conduisoit à tirer la guerre de l'Empire et à la porter en Lorraine ou dans les Évêchés, à la faveur de la Moselle et des villes de Trèves et de Luxembourg, qui auroient pu fournir aux ennemis tous leurs besoins. Je compris d'abord combien il étoit important de renverser un semblable projet, dont je fis part sur-le-champ au vicomte de Turenne, et lui envoyai ordre de faire diligemment construire un pont sur le Rhin et d'y faire faire deux bons forts pour le couvrir, afin d'être en état de passer diligemment ce fleuve pour s'opposer à la jonction des Hollandois et des Allemands, et de pouvoir repasser dans l'Empire, si la nécessité le requéroit. En effet, pendant que le vicomte de Turenne faisoit travailler à son pont, Montecuculli, général de l'armée impériale, et l'Électeur de Brandebourg, s'approchèrent de Mayence avec leurs armées, et firent construire un pont de leur côté sur le Rhin, près de Gustavebourg, et le prince d'Orange passa la Meuse sur le pont de Maëstricht, vint attaquer le château de Fauquemont, dans le pays d'outre-Meuse, qu'il prit

[1] C'est là une erreur d'autant plus étrange et grossière, qu'il s'agit d'un fait d'une très-grande importance. La prise de Naerden n'a eu lieu que dans la campagne suivante, au mois de septembre 1673; en 1672, le prince d'Orange n'avait fait sur cette place, avant l'affaire de Woerden, qu'une légère et vaine tentative. Il est incroyable que Louis XIV se soit trompé à ce point. — Voir les chapitres V et VI

en peu de temps, le gouverneur ayant aussi mal fait son devoir que celui de Naerden, et s'avança avec l'armée de Hollande jusqu'à Saint-With, sur les frontières des pays de Luxembourg et de Liége. J'avois en même temps envoyé le prince de Condé sur la rivière de Saar en Lorraine, et Duras dans le pays de Juliers, avec des corps considérables de troupes; le premier pour couvrir la Lorraine et les Évêchés, ou pour accourir en Alsace en cas de besoin; l'autre pour observer le prince d'Orange et l'incommoder dans ses marches et dans ses vivres, et tous deux pour joindre, en cas de nécessité, l'armée du vicomte de Turenne et le mettre en état de rompre le col aux ennemis, s'ils s'approchoient trop de lui. Toutes ces choses étant ainsi disposées, et la guerre venant de commencer auprès de Nassau, entre mes troupes et celles de l'Empire, par un parti que commandoit La Fitte, lieutenant de mes gardes du corps, qui battit les ennemis, j'envoyai [*Var.* je donnai] ordre au vicomte de Turenne de passer diligemment le Rhin, et de s'approcher de Trèves, et de conserver cependant son pont de bateaux sur le Rhin, dont il confia depuis la garde à un corps d'infanterie commandé par Montbron, maréchal de camp.

Le vicomte de Turenne, vers la mi-novembre, passa le Rhin et vint se poster dans des quartiers près de Witlich, à portée de soutenir son pont et d'empêcher la jonction des Hollandois et des Allemands. Cette disposition réussit parfaitement bien; les ennemis des deux nations voyant leurs projets déconcertés et l'impossibilité qu'il y avoit de se joindre, firent un assez long séjour, les uns auprès de Saint-With, et les autres auprès de Mayence; et enfin, désespérant de pouvoir rien entreprendre du reste de la campagne, prirent le parti de marcher pour retourner prendre des quartiers d'hiver dans leurs pays, et, en passant, les Allemands attaquèrent les retranchements qui couvroient le pont de bateaux d'Andernach, d'où ils furent repoussés avec perte. Le prince de Condé s'aboucha ensuite avec le vicomte de Turenne, à l'abbaye de Clousen dans le pays de Trèves, pour se communiquer mutuellement mes ordres, et puis se séparèrent; le premier retourna en Lorraine, et l'autre marcha à Adenau, sur les frontières du pays de Cologne, pour observer les mouvements de l'armée du prince d'Orange qui se retiroit vers la Meuse, et pour se préparer à repasser le Rhin au commencement de l'année suivante, et à rentrer en Allemagne pour chasser les troupes impériales et de Brandebourg

des quartiers d'hiver qu'ils avoient pris en Westphalie et s'y établir à leur place.

Le peu de succès que le prince d'Orange avoit eu dans ses desseins faisoit juger avec raison que la campagne étoit finie pour lui; cependant, pour faire une action d'éclat qui lui donnât de la réputation dans le monde et qui l'accréditât particulièrement en Hollande, et pour payer en quelque façon les Espagnols des peines qu'ils avoient prises de passer dans les Provinces-Unies pour le siége de Naerden, il résolut, malgré la rigueur de la saison, d'attaquer Charleroi, comptant, suivant la parole du comte de Monterey, lors gouverneur des Pays-Bas, de l'emporter d'emblée, tant parce que le gouverneur en étoit absent que parce que la garnison étoit foible et que la place étoit ouverte. Les motifs de ce projet ne me paroissant que trop justes, j'envoyai en toute diligence ordre au prince de Condé, qui mettoit ses troupes en quartiers d'hiver, d'y marcher brusquement pour tâcher d'y introduire des secours, et à Montal, qui en étoit gouverneur, et qui commandoit pour lors à Tongres et dans le pays de Liége, de se jeter dedans. Tous deux se mirent en devoir d'exécuter promptement mes ordres. Montal entra heureusement dans la place par le quartier des Espagnols, et tint lieu de secours; à peine fut-il entré, que les armes tombèrent des mains aux ennemis. Ils levèrent aussitôt le siége et s'en retournèrent dans leur pays, peu satisfaits les uns des autres, comme il arrive ordinairement dans les mauvais succès. Ces prémices furent d'un funeste augure aux ennemis pour le cours du reste de la guerre. Le prince d'Orange ne se rebuta cependant pas pour ces premiers mauvais succès; et, comptant que la solidité de son établissement naissant dépendoit de quelque action d'éclat qui prévînt le public en sa faveur, il repassa en Hollande avec son armée, et, connoissant de quelle importance il étoit pour lui de chasser les François de Woerden, place qui étoit dans le centre du pays et qui les mettroit en état de pénétrer à la faveur des glaces jusqu'à La Haye, il résolut de les attaquer. La Marck, colonel de Picardie, y commandoit avec...[1] hommes. Mais la fortune ne lui fut pas plus favorable dans cette occasion qu'elle l'avoit été pendant toute la campagne à ses maîtres; et le duc de Luxembourg, qui avoit assemblé ses troupes en

[1] Le chiffre manque.

diligence, l'obligea de lever honteusement le siége[1] et de se retirer en Hollande, aussi peu satisfait de sa campagne que j'avois sujet d'être comblé des succès heureux de la mienne.

[1] Autre anachronisme. L'affaire de Woerden avait eu lieu au mois d'octobre 1672, plus de deux mois avant l'attaque de Charleroi

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT. . . . .

CHAPITRE PREMIER

Introduction. — Caractère de Le Tellier. — Caractère de Louis XIV. — La noblesse. — Les ministres. — Origine et commencements de Le Tellier. — Le Tellier secrétaire d'État. — Sa conduite pendant la Fronde. — Lettre de Mazarin et réponse de Le Tellier. — Éducation de ses enfants. — Louvois. — Mort de Mazarin. — Chute de Fouquet. — Lettre de Le Tellier au marquis de Charost. — Louis XIV et ses ministres. — Louvois secrétaire d'État. — Son mariage. — État de l'Europe. — Portrait de la France et de Louis XIV. — Affaire du duc de Créqui. — Préparatifs de guerre contre le pape. — Campagne de Hongrie. — La ligue du Rhin. — Difficultés pour le choix d'un général. — Le comte de Coligny. — Le contingent français. — Marche des Français à travers l'Allemagne. — Montecuculi. — Combat de Kermend. — Bataille de Saint-Gothard. — Premier sentiment des Viennois. — Coligny et La Feuillade. — Ingratitude des Autrichiens. — Souffrances des troupes françaises. — Mécontentement de Louis XIV. — Traité de paix entre l'Empereur et les Turcs. — Jalousie contre la France. — Affaire d'Erfurt. — Retour des troupes françaises. — Coligny injustement traité. — La Feuillade, M. le Prince et les ministres. — Les généraux et les intendants. — Désordres dans l'armée. — Rôle des intendants et des commissaires des guerres.

— Expédition de Gigeri. — Lettre de Louvois sur le châtiment d'un soldat. 1

CHAPITRE II

L'évêque de Munster. — Guerre entre l'Angleterre et la Hollande. — Intervention de Louis XIV en faveur de la Hollande. — Corps auxiliaire français. — Le marquis de Pradel. — Le marquis de La Vallière. — Rapports des Français et des Hollandais. — Mort de Philippe IV. — Guerre maritime entre la France et l'Angleterre. — Préparatifs militaires. — Revues de Breteuil et de Mouchy. — Effectif de l'armée. — Conférences de Bréda. — Traité des droits de la reine. — Droit de dévolution. — Turenne et Louvois. — Guerre de *Dévolution*. — Campagne de 1667. — La Flandre envahie. — Prise de Tournai. — Prise de Douai. — Voyage de la reine. — Marche sur Dendermonde. — Prise de Lille. — Combat de cavalerie. — Départ du roi. — Prise d'Alost. — Établissement du quartier d'hiver. — État sanitaire des troupes. — Misère de la garnison de Charleroi. — Colbert et Louvois. — Impositions. — Contributions. — Le marquis de Bellefonds. — Médiation de la Hollande et de l'Angleterre. — Triple alliance. — Préparatifs pour la campagne de 1668. — Le prince de Condé. — Expédition de Franche-Comté. — Capitulation de Besançon et de Salins. — Siége de Dole. — Le comte de Gramont. — Siége de Gray. — Louis XIV et la triple alliance. — Question de la paix et de la guerre. — Les généraux et les ministres. — Armistice. — Louvois en Flandre. — Négociations à Saint-Germain. — Correspondance de Le Tellier et de Louvois. — Traité de Saint-Germain. — Sentiment de Turenne. — Sentiment de Louvois. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Le duc de Luxembourg. — Promotion de maréchaux de France. — Examen du traité d'Aix-la-Chapelle. — Désarmement — Conservation des cadres. 82

CHAPITRE III

Institutions militaires. — État de l'armée avant la réforme de 1668. — Vénalité des charges. — Ses abus. — L'entretien des troupes partagé entre le roi et les officiers. — Négligence et malversations des officiers. — Abus des *passevolants*. — Conséquences financières et militaires de cet abus. — Insouciance de Le Tellier. — Politique du cardinal Mazarin à l'égard des généraux. — Réclamations du marquis de Bellefonds. — Suppression de la charge de colonel général de l'infanterie. — Abaissement des autres grandes charges — Caractère et génie de Louvois — Était-il possible de supprimer la vénalité des charges? — La richesse plus considérée que la naissance. — Les officiers bourgeois. —

Formation d'une compagnie. — Enrôlement. — Habillement. — Question de l'uniforme. — Armement. — Le mousquet et la pique. — Le fusil. — Réception de la compagnie. — Prime de levée. — Solde. — Traitement des capitaines. — Gratifications. — *Ustensile*. — Recherche et punition des *passevolants*. — Punition des capitaines. — Les commissaires des guerres. — Affaire du commissaire Aubert. — Un passevolant en 1676. — Punition des officiers de la garnison de Belle-Ile. — Révolte des officiers contre les commissaires. — Affaire du chevalier de Mauconseil. — Éducation militaire du soldat. — Le régiment du roi. — Création des inspecteurs. — Martinet. — Le chevalier de Fourilles. — Indiscipline des officiers. — Sévérité de Louvois. — Éducation des officiers. — Les *cadets*. — Cornettes ou enseignes. — Sous-lieutenants. — Lieutenants. — Le sergent est officier. — Il peut devenir lieutenant. — Belle action et avancement du sergent Lafleur. — Major. — Lieutenant-colonel. — Le colonel, premier capitaine du régiment. — Analyse de l'armée. — Maison du roi. — Gardes du corps. — Gendarmes et chevaux-légers de la garde. — Mousquetaires. — Corps de la gendarmerie. — Régiments de cavalerie. — Infanterie. — Gardes françaises. — Gardes suisses. — Institution des grenadiers. — Ordre hiérarchique des régiments d'infanterie. — Les *vieux* et les *petits-vieux*. — Les régiments à nom fixe et à nom variable. — Avancement du régiment du roi. — Dragons. — Composition des armées. — Supériorité de la cavalerie sur l'infanterie. — Causes de cette supériorité. — Tactique. — Mousquetaires et piquiers. — Défense d'un bataillon contre un escadron. — Avenir de l'infanterie. — Disposition d'une armée. — Brigades. — Institution des brigadiers. — Maréchaux de camp. — Lieutenants généraux. — Ordre de bataille. — Première ligne. — Deuxième ligne. — Réserve. — Artillerie. — Son organisation spéciale. — Le grand maître. — Les officiers d'artillerie. — Batteries à l'entreprise. — Priviléges du grand maître. — Louvois restreint son autorité. — Le duc de Mazarin. — Le comte du Lude. — Origine des troupes d'artillerie. — Le régiment des fusiliers. — Les bombardiers. — Rapprochement de l'artillerie et de l'armée. — Assimilation de grade. — Dumetz, maréchal de camp. — Les ingénieurs militaires. — Confusion dans le service des fortifications. — Vauban. — Situation des ingénieurs. — Ils commencent à former un corps. — Vauban réclame la création d'une troupe spéciale pour le génie. — Attelages et transports. — Subsistances. — Magasins. — Avantages des armées françaises sur les armées étrangères. — Hôpitaux. — Sort des soldats estropiés ou infirmes. — *Religieux lais*. — Origine des Invalides. — Établissement de l'Hôtel des Invalides. — Les ordres réunis de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. — Mérite de Louvois. 163

CHAPITRE IV

Expédition française au secours de Candie assiégée par les Turcs. — Le duc de Navailles. — Affaire du 25 juin 1669. — Mort du duc de Beaufort. — Canonnade du 24 juillet. — Rembarquement et départ des troupes françaises. — Hésitation de Louis XIV. — Projet d'une nouvelle expédition. — Capitulation de Candie. — Le duc de Navailles désavoué. — Fortification des places de Flandre. — Vauban. — Ses débuts. — Affaire des travaux de Brisach. — Erreur de Colbert. — Louvois protége et s'attache Vauban. — Rivalité de Vauban et du chevalier de Clerville. — Citadelle de Lille. — Citadelle d'Arras. — Fortifications de Dunkerque. — Rapports de Louvois et de Vauban. — Louvois visite les troupes et les places. — Importation de la houille. — Hostilité de Vauban contre Colbert. — Budget des fortifications pour l'année 1670. — Voyage de Louis XIV en Flandre. — Voyage de Louvois et de Vauban à Pignerol. — Visite de Louvois au duc de Savoie. — Séjour de Vauban en Piémont. — Affaires de Lorraine. — Traités de Vincennes, de Montmartre et de Marsal. — Camp de Saint-Sébastien. — La Lorraine envahie. — Fuite de Charles IV. — Résistance des Lorrains. — Rigueurs ordonnées contre eux. — Prise d'Épinal et de Chaté. — Occupation indéfinie de la Lorraine. — Administration des pays conquis. — Discussion entre Louvois et le maréchal de Créqui. — L'intendant Charuel. — La guerre retardée. — Grands travaux de l'année 1671. — Voyage militaire de Louis XIV en Flandre. — Louvois dirige le mouvement des troupes. — Fraudes des officiers et des soldats. — Indignation de Vauban. — Vauban compose pour Louvois le *Mémoire pour servir d'instruction sur la conduite des siéges*. — La faveur de Louvois auprès de Louis XIV devient prépondérante. . . . 256

CHAPITRE V

Mémoire de Louis XIV sur la guerre de Hollande. — Objet de cette guerre. — Troupes étrangères au service de la France. — Levées en Italie. — Levées en Suisse. — Magasins dans l'Électorat de Cologne. — Achat de munitions en Hollande. — Mort de M. de Lionne. — Voyage de Louvois dans l'Électorat de Cologne. — Contrôle de l'armée. — Louvois ministre. — Conflit entre Turenne et les maréchaux. — Campagne de 1672. — Commencement des opérations militaires. — Occupation de Maseick. — Prise de Wesel, Rhinberg, etc. — Passage du Rhin. — Prise d'Arnheim, Doesbourg, etc. — Examen des fautes attribuées à Louvois. — Affaire de Muiden. — Le marquis de Rochefort. — Lettre du comte d'Estrades. — Rapport du marquis de Rochefort. — Tentative sur Aerdenbourg. — Les Hollandais inondent leur pays. — Opinion de Louis XIV sur cet acte. — Négociations. — Le prince d'Orange. — Renvoi des prisonniers de guerre. — Retour de Louis XIV à Saint-Germain. — L'Empereur et l'Électeur de Brandebourg. — Meurtre des frères de Witt. — Le duc de Luxembourg à Utrecht. — Combat de Woerden. — Orgueil du duc de Luxembourg. — Les contributions. — Violences contre les Hollandais. — Rapports de la cour avec les généraux. — Irritation du prince de Condé contre Turenne. — Turenne maintient son indépendance. — Marche inutile et retraite des Allemands. — Marche du prince d'Orange. — Siége de Charleroi. — Le comte de Montal. — Retraite du prince d'Orange. — Expédition du duc de Luxembourg. — Affaire de Bodegrave et de Swammerdam. — Attitude équivoque de l'Espagne. — Correspondance de Louis XIV et de Louvois. — Fatigue des troupes. — Turenne chasse l'ennemi de la Westphalie. — L'Electeur de Brandebourg fait son accommodement. 321

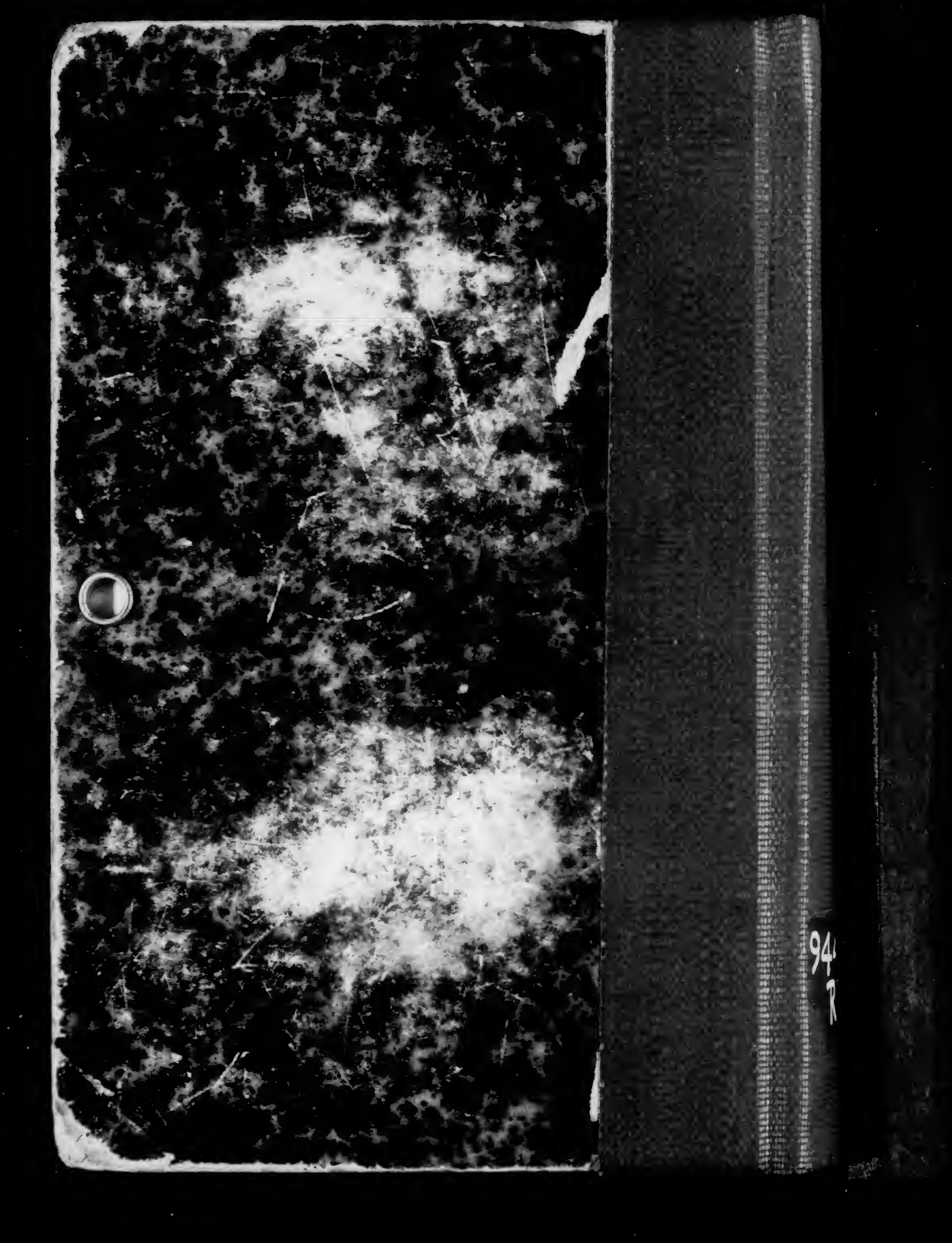
CHAPITRE VI

Préparatifs pour la campagne de 1673. — Opinion de Turenne et de Condé. — Opinion de Vauban. — Libelles contre les Hollandais. — Lettre de l'intendant Robert. — Stoppa. — Luxembourg. — Le prince d'Orange. — Négociations. — Le prince de Condé à Utrecht. — Projet du siége de Maëstricht. — Rôle de Louvois. — Marche de l'armée royale à travers les Pays-Bas. — Terreur à Bruxelles. — Investissement de Maëstricht. — Changements introduits par Vauban dans les travaux d'approche. — Les parallèles. — Principaux épisodes du siége. — Capitulation de Maëstricht. — Lettres de Colbert à Louis XIV et à Louvois. — Popularité de Louvois. — Le congrès de Cologne. — Courtin. — Dispositions de l'Espagne, de l'Empereur et des Allemands. — Désarmement des villes d'Alsace. — Siége et prise de Trèves. — Correspondance de Courtin et de Louvois — Lettre de Louvois au prévôt des marchands. — Le *tiers-parti*. — Difficulté sur la Lorraine. — Prise de Naerden par le prince d'Orange. — Procès de Dupas. — Commencement d'évacuation de la Hollande. — Projet de Louis XIV sur la Franche-Comté. — La guerre déclarée entre l'Espagne et la France. — Inaction du prince de Condé en Flandre. — Rapports de Turenne et de Louvois. — Les intendants. — Charuel. — Camus de Beaulieu. — Déclaration de l'Empereur contre la France. — Marche de Turenne en Allemagne. — Manœuvres de Montecuculi. — Évacuation d'Utrecht et de la plupart des places hollandaises. — Jonction des Impériaux, des Espagnols et des Hollandais. — Siége et prise de Bonn. — Lettre du prince Guillaume de Fürstenberg à Louvois. — Retraite du duc de Luxembourg. — Résultats de la campagne de 1673. — L'opinion se

retourne contre Louvois. — Coalition de ses adversaires. — Le Tellier détache le prince de Condé de la coalition. — Entrevue de Louvois et de Turenne. — Lettre de Turenne à Louis XIV. — Lettre de Louvois à Courtin. 427

NOTE sur un Mémoire inédit de Louis XIV. 515

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME


94
R

VOLUME 2



HISTOIRE

DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

II

IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5, A PARIS.

HISTOIRE
DE
LOUVOIS
ET DE
SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

PAR
CAMILLE ROUSSET
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Ouvrage auquel l'Académie française a décerné le grand prix Gobert, en 1862

TOME SECOND

SEPTIÈME ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1886

HISTOIRE
DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

JUSQU'A LA PAIX DE NIMÈGUE

CHAPITRE VII

Année 1674. — Projet contre Lisola. — Enlèvement du prince Guillaume de Fürstenl erg — Rupture du congrès de Cologne. — Formation de la coalition. — Évacuation de la Hollande. — Résistance du maréchal de Bellefonds. — Occupation de Germersheim. — Conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. — Campagne de Flandre. — Hésitations du prince de Condé. — Difficultés pour le *roulement*. — Projets des coalisés. — Bataille de Seneffe. — Tentative de négociation. — Siége d'Oudenarde. — Retraite et séparation des alliés. — Prise de Huy et de Dinant par les Impériaux. — Siége de Grave. — Une fille de Louis XIV proposée en mariage au prince d'Orange. — Campagne de Turenne sur le Rhin. — Bataille de Sinzheim. — Inquiétude de Louis XIV et de Louvois au sujet de la Lorraine. — Incendie du Palatinat. — Surp ise du pont de Strasbourg. — Les Allemands en Alsace. — Bataille d'Ensheim. — Maladie de Louvois. — Soins qu'il prend pour envoyer de bo nnes troupes à Turenne. — Convocation et mauvaise conduite de l'arrière-ban. — Grande manœuvre de Turenne. — Combat de Mulhouse. — Combat de Turckheim. — Les Allemands repassent le Rhin. — Guerre dans le Roussillon. — Le comte de Schönberg. — Prise de Bellegarde par les Espagnols. — Combat de Saint-Jean de Pages. — Expédition de Tromp sur les côtes de France. — L'aventurier Sardan. — Complot du chevalier de Rohan. — Résultats de la campagne de 1674.

Les sentiments nobles et généreux que la guerre alte ont besoin, pour demeurer purs et sans mé-

lange, qu'elle ne dure pas trop longtemps. Pour peu qu'elle se prolonge, avec des chances variables, les bonnes passions se laissent peu à peu gagner et dépasser par les mauvaises ; la fatigue abat l'enthousiasme; les inquiétudes s'éveillent; les intérêts souffrent et s'irritent; les mécontentements éclatent; les ressentiments s'aigrissent; on cesse d'estimer son adversaire; on ne se pique plus, à son égard, de justice ni de loyauté; on ne se préoccupe que de lui nuire par tous les moyens. Non-seulement les droits fondés sur les traités que la guerre déchire, sont méconnus, mais aussi les principes qui semblent au-dessus des conventions humaines. Les gouvernements partagent l'exaspération des peuples ; la diplomatie elle-même oublie parfois ses traditions de calme, de bienséance et de mesure; elle a aussi ses accès d'emportement. Le caractère inviolable et sacré qu'une fiction salutaire attribue aux représentants des États souverains ne les protége pas toujours ni contre tous; heureusement les attentats contre le droit des gens sont rares; mais, lorsqu'ils se produisent, ils sont le signe d'une époque désordonnée. Des attentats de ce genre ont marqué l'année 1674.

Le congrès de Cologne traînait son agonie comme un moribond désespéré; tandis que les médiateurs suédois s'efforçaient de le ranimer, et que les plénipotentiaires français laissaient faire, les autres hâtaient sa fin de tout leur pouvoir; parmi les plus ingénieux et les plus acharnés était le plénipotentiaire de l'Empereur, le baron de Lisola, ce diplomate franc-comtois dont le talent s'inspirait d'une haine implacable contre la France. Non content d'exciter la passion de ses collègues d'Espagne et de Hollande, il s'en était allé à Liége pour soulever cette ville contre l'Électeur de Cologne. Sa présence avait en effet réveillé l'insolence de la populace; le résident du roi de France avait vu afficher en plein jour, à sa porte, un placard qui commençait par ces mots : « *Arrestez icy, vrais Liégeois, et lisez les actions abominables des perfides et desloyals François.* » Cependant l'intervention des magistrats réussit à contenir l'émotion populaire.

Louvois remarquait avec quelque raison que la tentative du baron de Lisola n'était pas celle d'un « ministre de la paix. » Mais ne se laissait-il pas emporter trop loin dans la voie des représailles, lorsqu'il recommandait au comte d'Estrades, gouverneur de Maëstricht, de prendre Lisola mort ou vif. « Il y a bien de l'apparence, lui écrivait-il le 16 janvier 1674, que M. de Lisola doit bientôt partir de Liége pour s'en retourner à Cologne. Comme ce seroit un grand avantage de le pouvoir prendre, et que même il n'y auroit pas grand inconvénient de le tuer, pour peu que lui ou ceux qui seroient avec lui se défendissent, parce que c'est un homme fort impertinent dans ses discours, et qui emploie toute son industrie, dont il ne manque pas, contre les intérêts de la France, avec un acharnement terrible, vous ne sauriez croire combien vous feriez votre cour à Sa Majesté, si vous pouviez faire exécuter ce projet lorsqu'il s'en retournera[1]. » Heureusement

[1] *D. G.* 379. — Cette lettre a été imprimée par le P. Griffet, *Lettres militaires*, t. II, p. 425. — Voir aussi Louvois à d'Estrades, 19 décembre

la prudence de Lisola épargna ce crime à Louvois, à Louis XIV et à la France; les ministres de l'Empereur n'eurent pas du moins ce prétexte pour justifier l'acte presque aussi odieux dont ils osèrent se rendre coupables quelques jours après, dans Cologne même.

Le prince Guillaume de Fürstenberg siégeait au congrès comme plénipotentiaire de l'Électeur. Le 14 février, dix ou douze officiers d'un régiment impérial attaquèrent son carrosse en plein jour, au milieu de la ville, mirent sa suite en désordre, l'enlevèrent, et l'emmenèrent aussitôt à Vienne. Louis XIV protesta, les médiateurs protestèrent; tout fut inutile : « MM. de Fürstenberg, écrivait Courtin, sont tellement haïs en Allemagne et en Suède, que la prison du prince Guillaume n'excitera pas toute l'indignation qu'elle devroit causer[1]. » Le caractère sacré des plénipotentiaires n'étant plus respecté, la neutralité de Cologne ne pouvait pas l'être davantage. Le 1er mars, les Impériaux arrêtèrent, sous la porte même de la ville, une charrette qui portait environ cinquante mille écus à la garnison française de Neuss. Louis XIV donna l'ordre à ses plénipotentiaires de sortir d'une ville où le droit des gens était impunément violé tous les jours. Lisola était parvenu à ses fins; le congrès de Cologne était mort, achevé par les ministres et les soldats de l'Empereur.

Les ennemis de la France triomphaient dans toutes les cours. Le 19 février, Charles II, pressé par le Par-

1673. *D. G.* 317. — Descarrières à Louvois, 14 janvier 1674. *D. G.* 410. — Louvois à Descarrières, 18 janvier. *D. G.* 379

[1] Courtin à Louvois, 10 mars. *D. G.* 411.

lement, avait signé la paix avec la Hollande; mais les régiments anglais qui avaient assisté Louis XIV depuis le commencement de la guerre, continuaient de rester à son service[1]. L'évêque de Munster, l'Électeur de Cologne, allaient être également contraints de se séparer de la France. L'Électeur Palatin, les Électeurs de Trèves et de Mayence, les ducs de Brunswick et de Lunebourg, l'Allemagne entière, excepté l'Électeur de Bavière et le duc de Hanovre, prenaient parti pour l'Empereur contre Louis XIV. Enfin, malgré le traité qu'il avait signé l'année précédente avec le roi, l'Électeur de Brandebourg lui-même se préparait à rentrer dans la coalition, que son accession définitive allait achever de rendre formidable[2]. Courtin, qui n'avait jamais cessé de rappeler Louvois à la modération, était forcé de convenir avec lui que le temps n'était pas favorable pour conclure un accommodement avantageux, et que

[1] Le favori du duc d'York, Churchill, depuis si fameux sous le nom de Marlborough, commandait un de ces régiments. — Lord Lockhart à Louvois, 29 mars 1674 : « Celle-cy vous sera rendue par M. Churchill, que je présentay hyer à S. M. T. C. de la part du roy de la Grande-Bretagne, avec prière de luy vouloir accorder une commission de colonel d'infanterie dans son service. » *D. G.* 411. — Déjà, l'année précédente, le 5 mars 1673, le duc de Monmouth écrivait à Louvois : « Celle-cy vous sera donnée par M. Churchill, qui est nommé par le roy pour commander un bataillon qui est à présent à Wesel, à la place de M. Skelton, qui est remandé. Il est jugé à propos que le régiment du comte de Peterborough seroit cassé pour faire un nouveau dont ledit M. Churchill seroit colonel, M. Howard lieutenant-colonel, et M. Boade major. » *D. G.* 397.

[2] Verjus écrivait à Louvois de Berlin, le 17 avril : « Je suis ici parmi des Turcs dont il ne faut espérer de bien que quand ils ne pourront faire de mal. » *D. G.* 411. — L'Électeur de Brandebourg fit son traité avec l'Empereur le 1er juillet; la diète avait déjà déclaré la guerre à la France, le 28 mai

la paix ne se pouvait bien faire que les armes à la main. « La résolution que le roi prend, disait-il, de soutenir courageusement la grande affaire qui lui demeure sur les bras est aussi généreuse qu'elle est sage[1]. »

Les mécomptes de la campagne précédente avaient pu ébranler la fortune, mais non le génie de Louvois; son énergie n'en était que plus active et son coup d'œil plus juste. L'armée était bonne et reposée; l'infanterie, il est vrai, avait subi des pertes considérables; elle ne comptait plus que soixante-quinze mille hommes au lieu de quatre-vingt seize mille; mais l'effectif de la cavalerie avait été porté de vingt-huit mille chevaux à quarante mille[2]. Les plans étaient simples, judicieux, bien conçus : achever l'évacuation de la Hollande, sauf Grave, destiné à recevoir l'immense matériel des places délaissées; abandonner la ligne du Rhin que la prise de Bonn ne permettait plus de conserver avec avantage, mais occuper fortement le cours de la Meuse, depuis la frontière française jusqu'à Maëstricht; couvrir l'Alsace et la Lorraine contre les Allemands, le Roussillon contre les Espagnols, et prendre vigoureusement l'offensive en Flandre et en Franche-Comté.

Si, pour l'exécution de ces plans, le roi et le ministre, le ministre et les généraux, les généraux entre eux, se mettaient d'accord et marchaient d'ensemble, le succès était assuré; mais ce concert, Louvois pouvait-il se flatter de l'obtenir? Jamais les jalousies, les

[1] Courtin à Louvois, 24 février et 16 mars. *D. G.* 410 et 411.
[2] Louvois à Courtin, 26 février. *D. G.* 379.

rivalités, les prétentions, les résistances de l'étiquette contre la hiérarchie, de la naissance contre le grade, ne lui causèrent, pour de plus misérables motifs, de plus sérieux embarras. « C'est une chose dure qu'il faille souvent changer ou altérer des projets parce que les commandants ne savent comment se gouverner entre eux. Tous les officiers principaux sont en confusion, et pour faire cadrer les intérêts des particuliers, il faut plus de mesures que pour ajuster les ressorts les plus difficiles du gouvernement[1]. » Qui parle ainsi? C'est le maréchal de Bellefonds; et c'est lui précisément qui a suscité le plus de difficultés à Louvois, non plus, il est vrai, pour des querelles de préséance, mais pour l'exécution même des volontés du roi.

Il faut rappeler ici que le maréchal de Bellefonds était l'un des plus anciens et des plus intimes serviteurs de Louis XIV, un favori, mais un favori d'une espèce rare, faisant scandale parmi les courtisans par la franchise de son langage et l'âpreté de ses jugements. Il se complaisait dans son personnage; il en usait et en abusait; il ne lui était pas possible, disait-il avec satisfaction, de se contenir ni d'arrêter ce zèle indiscret dont il donnait si souvent des marques. Il est certain que Louis XIV souffrait tout de lui. Était-ce que blasé d'adulations hyperboliques, Louis XIV trouvait parfois quelque piquante saveur à ces boutades d'opposition? Quoi qu'il en soit, l'affection qu'il avait pour le maréchal de Bellefonds n'était point un ca-

[1] Bellefonds à Louvois, 10 février. *D. G.* 396.

price; elle était aussi sérieuse que celle qu'il portait au vieux maréchal de Villeroi, son ancien gouverneur.

M. de Bellefonds avait d'abord été désigné pour commander en Flandre; mais presque aussitôt Louis XIV l'avait choisi pour achever l'évacuation de la Hollande, commencée, dans les derniers mois de l'année précédente, par le duc de Luxembourg. Quoique ce projet fût tenu dans le plus profond secret entre Louis XIV, Louvois, Turenne et le prince de Condé, quoique le maréchal de Bellefonds ne dût recevoir ses instructions qu'en arrivant à Nimègue, il ne lui avait pas été difficile d'en soupçonner quelque chose. On ne parlait en Hollande que de la retraite des Français, et des paris étaient même engagés sur la date plus ou moins rapprochée de leur départ[1]. Quelques mots de Louvois sur l'humeur bizarre de l'Électeur de Cologne et de l'évêque de Munster, dont l'accommodement avec les Hollandais était tout près de se conclure, servirent de prétexte au maréchal de Bellefonds, qui était encore en Flandre, pour faire connaître au ministre et au roi la disposition d'esprit avec laquelle il allait remplacer à Nimègue le maréchal d'Humières. « Je vous remettrai devant les yeux, écrivait-il à Louvois, combien déjà l'on nous reproche d'avoir, en abandonnant Utrecht, sacrifié les intérêts de la religion. Il seroit bien dangereux ensuite d'abandonner les alliés; rien ne pourroit justifier cette conduite que le méchant état des affaires; et vous m'assurez que l'on en est bien éloigné. De tout temps les François ont fait

[1] Robert à Louvois, 9 mars. *D. G.* 409.

des conquêtes, et quasi jamais ils ne les ont soutenues. Je suis convaincu que le roi ne s'accommoderoit point du tout des éloges que l'on a donnés à Charles huitième, et qu'il ne lui suffiroit pas d'avoir acquis la réputation de bien faire un siége; ce qui feroit la gloire d'un de ses sujets n'est pas assez pour la sienne. Il est entré dans de grandes affaires; si elles ne finissent pas bien, l'on n'examinera pas qui en est la cause; et, jusqu'à présent, il ne se peut pas plaindre d'aucun de ses généraux; il en a de si renommés que ce lui seroit un reproche s'il ne les faisoit pas agir. La première partie du maître est celle de tirer des particuliers tous les services qu'ils sont capables de rendre, et de leur donner lieu de faire valoir leurs talents[1]. »

On voit que M. de Bellefonds ne ménageait pas, sous le couvert de Louvois, les conseils à Louis XIV; il faut lire encore ce qu'il écrivait au roi lui-même : « Je crois, sire, que Votre Majesté n'aura pas oublié les reproches respectueux que j'ai souvent pris la liberté de lui faire du peu de soin qu'elle prend de faire connoître sa bonté. C'est une chose étrange que ceux qui ont l'honneur d'être dans sa familiarité en soient les seuls persuadés, et qu'elle ne veuille pas faire éclater cette qualité si nécessaire à un grand roi, et qu'elle a reçue du Seigneur en un degré si éminent. Votre Majesté pardonnera, s'il lui plait, à mon zèle, si j'ose réveiller son attention sur un sujet si important. Je la supplie très-humblement de me permettre de donner toute mon application et tous mes soins pour ouvrir les yeux

[1] Bellefonds à Louvois, 10 février. *D. G.* 396.

des peuples qui lui sont nouvellement soumis, et de trouver bon que, n'ayant pas été assez heureux pour lui aider à les conquérir par la force des armes, je tâche de gagner leurs cœurs en leur donnant des marques de cette bonté. Quelque peu de soulagement que l'on donnera, joint avec une conduite uniforme et des manières douces, fera sans doute plus d'effet que tous les moyens dont l'on s'est servi jusqu'à présent. J'espère que Votre Majesté voudra bien prendre quelque confiance en moi, et ne résoudre point les affaires du pays où je vais, sans m'avoir fait la grâce de m'entendre. Il me semble qu'elle doit croire que la conservation de ce qui lui reste de places est assez importante pour ne rien négliger de ce qui lui sera proposé. J'espère que je ne lui serai point à charge, et que je ne mettrai point d'obstacles aux conquêtes qu'elle va entreprendre. J'espère aussi qu'elles ne lui feront pas oublier celles qui lui ont acquis tant de gloire, et qu'elle verra bien que cette gloire souffriroit, si elle ne pouvoit gagner d'un côté sans reperdre de l'autre. Je me trouverai fort heureux si je puis désabuser toute l'Europe de l'opinion que l'on a conçue de la suite de la campagne dernière, et si je puis faire voir que Votre Majesté est en état de soutenir ses amis les plus éloignés, aussi bien que d'accabler ses ennemis les plus proches[1]. »

Louis XIV avait l'habitude de répondre aux lettres du maréchal de Bellefonds : il ne répondit pas à celle-ci[2]. Louvois écrivit seulement au maréchal qu'il trouvait dans ses instructions, à l'égard des alliés comme à l'égard des populations hollandaises, les ordres du roi très-peu conformes à ses vues; mais qu'on ne doutait pas qu'il ne sacrifiât volontiers son inclination à son devoir[1]. Bellefonds ne se tint pas pour battu; il répondit sur-le-champ à Louvois : « Je prétends vous servir, et je ne serai point embarrassé quand ce ne sera pas à votre mode. Avec plus de temps, vous me donnerez plus de part dans votre confiance, et je présume assez de moi pour croire que vous n'aurez pas sujet de vous en repentir[2]. » Si ce n'était pas de l'impertinence, c'était bien de l'entêtement. Un général qui se montrait aussi décidé à ne point obéir, aurait dû être révoqué sur l'heure; tout autre que le maréchal de Bellefonds l'eût été sans aucun doute; mais Louis XIV avait pour lui une complaisance aveugle; il le maintint, au risque de compromettre, avec le succès d'une opération capitale, tout l'avenir de la campagne.

Le roi s'abandonnait lui-même; Louvois le sauva pour ainsi dire malgré lui. Il y avait à Nimègue un homme sur l'énergie et le dévouement duquel il pouvait absolument compter; c'était l'intendant Robert. Le 24 mars, Louvois lui adressa copie des ordres précis et

[1] Bellefonds au roi, 2 mars. *D. G.* 397.

[2] Six semaines après. Louis XIV lui écrivit un billet daté du 12 avril et qui semble avoir eu pour objet d'adoucir la sévérité des dépêches adressées le même jour à l'opiniâtre maréchal. « Mon cousin, je ne répondis pas par moi-même à votre lettre, parce que je ne le pouvois faire en la manière que vous désiriez et que j'eusse bien souhaité : c'est l'unique raison qui me porta à charger de cette réponse le marquis de Louvois; et comme je n'ai rien à ajouter à ce qu'il vous a mandé par mon ordre, je ne puis que vous assurer de la continuation de ma bienveillance. » *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 486.

[1] 7 mars. *D. G.* 379.

[2] 10 mars. *D. G.* 397.

impératifs qu'il envoyait au maréchal, en lui enjoignant de travailler avec la dernière application, pour sa part, à la ponctuelle exécution de ces ordres. Le 20 avril, au plus tard, toutes les places de Hollande devaient être désarmées et abandonnées; l'artillerie et les munitions transportées à Grave; Neuss et Keiserswert remis à l'Électeur de Cologne; Wesel, Rhinberg, Rées, le fort de Skenk à l'Électeur de Brandebourg, dont on espérait encore maintenir la neutralité; enfin, le 30 avril, toutes les troupes devaient être rassemblées sur la Meuse, entre Maseick et Maëstricht[1]. Le maréchal de Bellefonds, qui s'était attardé en Flandre, n'arriva que le 6 avril à Nimègue. La lecture de ses instructions, les instances de l'intendant Robert ne firent qu'exaspérer son opiniâtreté, on peut bien dire son extravagance. « Ayez de la confiance aux gens qui ont vu de grandes guerres, écrivait-il à Louvois, et ne vous jetez pas dans le précipice de peur d'y tomber[2]. » Bien loin de travailler au désarmement de Nimègue et d'Arnheim, il ne se préoccupait que d'augmenter leurs moyens de défense; il disait à l'intendant Robert qu'il était décidé à n'abandonner ni l'une ni l'autre de ces places, ni le fort de Saint-André, quelque ordre qu'il en pût recevoir par tous les courriers de France[3]. Mais Louvois avait enfin triomphé de la faiblesse de Louis XIV. A peine averti de l'arrivée du maréchal de Bellefonds à Nimègue et de sa persistance

[1] Louvois à Robert, 24 et 30 mars. — Louvois à Barillon et Courtin, 24 mars *D. G.* 379.
[2] 9 avril. *D. G.* 409.
[3] Robert à Louvois, 16 avril. *D G.* 405.

dans la révolte, il avait représenté vivement au roi qu'il n'y avait plus de ménagements à garder avec lui, et qu'il fallait prendre un parti rigoureux, mais nécessaire, pour le ranger à son devoir ou pour l'écarter du commandement.

Le 12 avril, un courrier fut dépêché à l'intendant Robert; il lui portait deux lettres du roi adressées au maréchal : l'une, s'il se réduisait enfin à l'obéissance, pour étendre jusqu'au 10 mai le temps qu'il devait employer à l'entier accomplissement de ses instructions; l'autre, s'il refusait de se soumettre, pour lui interdire toutes fonctions militaires. A cette dernière lettre était jointe une patente de commandement pour le comte de Lorge, lieutenant général, avec un ordre aux chefs de corps et aux gouverneurs de le reconnaître à la place du maréchal de Bellefonds[1]. Louis XIV n'avait signé ces dépêches qu'à contre-cœur, le même jour, pour adoucir l'âpreté du langage officiel, il écrivait à son ami un billet affectueux, par lequel il l'assurait de la continuation de sa bienveillance[2]. Dans une situation si critique, la conduite de l'intendant Robert fut un modèle d'intelligence, de tact et de mesure; il n'aurait tenu qu'à lui de faire un grand éclat, il apaisa tout au contraire, servit exactement Louvois, en menant à bien une opération délicate dont tous ces conflits avaient compromis et retardé l'issue, et se rendit agréable à Louis XIV en sauvant le maréchal de Bellefonds d'une complète disgrâce.

[1] Toutes ces pièces, avec une lettre de Louvois à Robert du même jour, se trouvent dans le t. 379.
[2] Voir la note 2 de la page 10.

Lorsque les dépêches de Louvois arrivèrent à Nimègue, le maréchal s'en était allé à Wesel pour conférer, de son chef, avec l'évêque de Strasbourg. Quoiqu'il n'eût agi jusqu'alors qu'en sens contraire de ses instructions, Robert prit sur lui de ne lui envoyer que la première lettre du roi; mais l'intendant donna de lui-même, et sur-le-champ, des ordres pour faire commencer l'évacuation des places[1]. Les nouvelles qu'il eut d'abord du maréchal lui parurent celles d'un homme peu satisfait, mais résigné; tout à coup, le 22 avril, une dépêche de Wesel lui enjoint de faire rentrer les munitions dans les magasins, nonobstant les ordres du roi. Robert monte aussitôt à cheval, court toute la nuit, arrive à Wesel à huit heures du matin, et trouve le maréchal de Bellefonds qui, ne pouvant empêcher l'évêque de Munster et l'Électeur de Cologne de faire leur accommodement avec l'Empereur et les Hollandais, avait imaginé, par désespoir, de conclure avec l'évêque de Strasbourg personnellement, un traité par lequel il remettait à l'évêque les places de Nimègue et d'Arnheim, garnies d'artillerie et de munitions, le fort de Saint-André demeurant occupé par les troupes du roi. En se prêtant à une pareille convention, l'évêque de Strasbourg était aussi fou que le maréchal de Bellefonds; l'idée de faire acte de souveraineté lui avait tourné la tête. Évêque sans évêché, Allemand détesté en Allemagne, comment espérait-il soutenir, au cœur de la Hollande, avec un ou deux régiments qu'il avait grand'peine à entretenir, deux places considérables

[1] Robert à Louvois, 24 avril. *D. G.* 405.

que le roi de France lui-même ne se croyait plus en état de conserver? A toutes les représentations de l'intendant, non pas sur les conditions du traité qui ne souffraient pas la discussion, mais sur le fait même d'avoir traité sans ordre et contre les ordres du roi, le maréchal ne répondit rien, si ce n'est qu'il savait bien que d'autres n'auraient pas agi comme il avait fait, mais qu'il n'était pas homme à s'assujettir à ce que faisaient les autres.

Tous les moyens de conciliation épuisés, l'intendant Robert alla trouver le comte de Lorge et lui communiqua en particulier les ordres qui l'investissaient du commandement à la place du maréchal de Bellefonds; mais il lui donna en même temps à entendre qu'il ferait sa cour au roi si, au lieu de profiter de cette occasion un peu violente de s'élever au premier rang, il ne s'en servait que pour porter le maréchal à se soumettre. Le comte de Lorge eut le rare mérite de comprendre et de suivre le conseil de l'intendant. Au premier moment, Bellefonds, surpris et irrité, voulut se laisser arracher le commandement et partir; mais un peu de réflexion le calma; il capitula, promit d'obéir, et commença par aller retirer des mains de l'évêque de Strasbourg l'étrange traité qu'il avait signé avec lui. L'intendant Robert eut à subir sa mauvaise humeur et celle de l'évêque; mais il avait fait mieux que son devoir; il avait bien mérité de tout le monde[1].

Le même jour, le maréchal écrivit à Louvois une lettre toute pleine du ressentiment de son orgueil

[1] Robert à Louvois, 24 avril. *D. G* 409.

vaincu, mais non dompté. Il faut en citer quelques passages : « La victoire qui accompagne le roi depuis qu'il vous donne sa confiance ne vous a point encore accoutumé à chercher les expédients pour vaincre les obstacles, parce que vous n'en avez point encore trouvé à ses desseins. Il faut commencer à vous y appliquer; car les affaires ne sont pas toujours en même assiette, et vous aurez beaucoup plus de mérite quand elles ne vous seront pas si faciles. Il seroit difficile de me persuader que le roi veuille renoncer à la bonne foi et sacrifier sa gloire. La sortie des troupes est une fuite honteuse et un abandon des alliés dont on ne peut, en nulle manière, se disculper. Pour moi, j'avois présumé que je vous servirois à votre mode en me portant à un expédient auquel M. l'intendant s'est entièrement opposé. J'étois si fort entêté de cette proposition que j'aurois pris sur moi les événements, si j'avois pu la faire réussir; et je ne me suis rendu que parce que j'ai vu qu'il me barroit tous les chemins et qu'il avoit toute l'autorité et que je n'en avois plus. Ce n'est pas, monsieur, pour vous en faire des plaintes; nous n'en serons pas lui et moi plus mal ensemble, et je ne me confierai pas moins en votre protection. Je me fais justice, et je sais bien qu'on ne sauroit trop me mortifier[1]. »

Le 5 mai, toutes les places étaient évacuées; les garnisons rassemblées à Rhinberg formaient un corps d une quinzaine de mille hommes; quatre mille autres, sous les ordres du marquis de Chamilly, occu-

[1] Bellefonds à Louvois, 23 avril. *D. G.* 409.

paient Grave, qui regorgeait d'artillerie et de munitions. Le 12, le maréchal de Bellefonds arrivait à Maëstricht; il enlevait, sans beaucoup de peine, les forts de Navagne et d'Argenteau, situés sur la Meuse, un peu au-dessus de Maëstricht, et qui gênaient les communications de cette place avec Huy et Dinant. Enfin, le 23, il résignait son commandement entre les mains du prince de Condé, qui était venu à sa rencontre, et auquel ses retards et ses fausses démarches avaient donné « une mortelle inquiétude, » qu'il ne fût surpris et battu par les troupes de l'Empereur[1]. Il eut le bonheur de ne les pas trouver sur son chemin; comme aussi celui de subir pour toute disgrâce une retraite dans sa terre de Bourgueil, en Touraine[2] Cependant Louvois le tint, avec raison, pendant longtemps éloigné du service. Quant au roi, il ne put se résoudre à le bannir de sa faveur ni à lui retirer ses charges de cour; et pourtant l'obstination du maréchal avait failli faire manquer un projet où la gloire de son maître était particulièrement intéressée.

Dès les premiers jours de l'année 1674, Louis XIV avait résolu d'en finir avec la Franche-Comté. En six ans, depuis que la paix d'Aix-la-Chapelle avait rendu cette province à l'Espagne, le gouvernement espagnol avait à peine ajouté quelques hommes aux garnisons, quelques pièces aux fortifications des principales villes; il en avait

[1] Condé à Le Tellier, 29 avril, 8 mai. *D. G.* 398.
[2] Voici ce qu'il écrivait, le 24 mai, à Louvois qui lui avait adressé son ordre d'exil : « Je sors d'intrigue à mon ordinaire. Je me remets en souliers et en carrosse pour suivre la chaise de M. le Prince jusqu'à Charleroy; de là je prendrai le chemin de Bourgueil. »

tout juste assez fait pour irriter la passion du roi de France, en lui offrant l'attrait d'un triomphe un peu moins facile. A dire vrai, le cabinet de Madrid, à bout de forces, contraint d'accumuler aux Pays-Bas ses dernières ressources, ne comptait, pour sauver la Franche-Comté, que sur des secours étrangers; il sollicitait l'Empereur, le duc de Lorraine, les princes allemands; il excitait, sans vouloir toutefois la satisfaire, la convoitise des Cantons Suisses, qui auraient volontiers arrondi leur territoire d'une si belle province. Ce n'était point là d'ailleurs une idée nouvelle, ni en Suisse, ni dans la Comté même, où les populations des campagnes avaient plus de rapports et d'affinités avec leurs voisins de Berne qu'avec leurs voisins de Bourgogne. S'il importait aux princes allemands de prévenir un nouveau succès de la politique de Louis XIV et un agrandissement de son royaume, nul n'y était plus intéressé que le duc de Lorraine, pour qui la Franche-Comté, entre les mains des Espagnols, était une porte ouverte sur la frontière méridionale de son ancien duché. Il avait failli s'en ménager une autre du côté du nord.

Vers le milieu du mois de février, Louis XIV fut averti que, le 14 janvier, un traité avait été signé à Vienne, par lequel l'Électeur Palatin s'engageait à remettre à l'Empereur la petite ville de Germersheim, située sur le Rhin, à peu de distance de Philisbourg. L'occupation de ce poste par les troupes impériales eût été une menace constante, non-seulement pour Philisbourg, mais encore pour l'Alsace et pour la Lorraine. Il n'y avait pas un moment à perdre. Après avoir inutilement essayé, par voie diplomatique, de ramener l'Électeur à des sentiments moins hostiles, Louis XIV fit tout à coup occuper Germersheim par ses propres troupes [1]. Ce coup de main sur les États d'un prince qui, si près qu'il fût de sortir de la neutralité, n'en avait pas encore franchi la limite, fit grand bruit dans tout l'Empire. Vainement Louis XIV prit soin d'envoyer dans toutes les cours d'Allemagne la copie du traité signé par l'Électeur Palatin avec l'Empereur; son agression, regardée comme injustifiable, ne fit que hâter la déclaration de la diète contre lui. L'Électeur Charles-Louis, quoiqu'il fût presque sexagénaire, avait toute la passion et l'emportement d'un jeune homme. Martyr de ses obligations envers le chef de l'Empire, il se glorifiait de souffrir pour une cause dont on ne pourrait jamais, disait-il, le détacher qu'avec la vie [2]. L'exemple que son opiniâtreté donnait à l'Allemagne était bien autrement redoutable que ses ressources, qui étaient médiocres. « Je crains, écrivait M. de Verjus à Louvois, qu'il ne nuise beaucoup en se ruinant tout à fait [3]. » En attendant qu'il fût prêt à « se battre comme il faut contre les François, » il n'épargnait les sarcasmes ni à « ces preneurs de bicoques — les marquis de Vaubrun et de Rochefort, — ni même à leurs patrons et amis à la cour, qui les vouloient rendre considérables [4]. » Ce dernier trait à l'adresse de Louvois.

L'affaire de Germersheim aurait pu traverser les projets de Louis XIV sur la Franche-Comté. Louvois ne vou-

[1] Louvois à Vaubrun, 16 février. *D. G.* 379.
[2] Électeur Palatin à Béthune, 16 mars. *D. G.* 412.
[3] 17 avril. *D. G.* 412.
[4] Électeur Palatin à Béthune, 16 mars.

lut pas qu'ils fussent retardés même d'un jour. Il est vrai que Rochefort et Vaubrun, qui devaient, l'un par la Lorraine, l'autre par l'Alsace, se jeter inopinément sur la Comté, et surprendre Lure et Vesoul, furent détournés vers le Palatinat; mais le duc de Navailles qui, de son côté, devait attaquer par la Bourgogne, fit leur œuvre en même temps que la sienne. En moins de trois semaines, du 20 février au 15 mars, il enleva Gray, Vesoul et Lons-le-Saulnier; de sorte que Louvois pouvait écrire justement que le roi occupait plus de pays en Franche-Comté qu'il n'en restait aux Espagnols[1].

Louvois n'était pas moins satisfait de la campagne diplomatique dont il avait pris l'initiative en Suisse; car il est remarquable que c'était lui, bien plus que M. de Pomponne, qui dirigeait l'agent français, M. de Saint-Romain. Les instructions qu'il envoyait à cet agent et sur lesquelles celui-ci devait régler sa conduite et ses paroles, peuvent se résumer ainsi: apaiser efficacement l'émotion des Cantons par des libéralités judicieusement placées, et leur donner un prétexte spécieux de se laisser apaiser, en proposant, au nom du roi, la neutralité de la Franche-Comté[2]. M. de Saint-Romain, les députés des Cantons, le duc de Navailles, tous s'empressèrent de concourir au succès de l'intrigue. Il n'est pas même jusqu'aux Espagnols qui s'y prêtèrent avec la plus étrange complaisance. N'était-il pas surprenant, en effet, de voir la neutralité d'une province plus qu'à moitié conquise, offerte par le vainqueur et repoussée par le vaincu? Ce n'était pas que le cabinet de Madrid eût l'espoir de recouvrer ce qu'il avait perdu en Franche-Comté, ni même de sauver le reste; mais il croyait plus habile de se laisser tout prendre, afin d'exciter davantage l'opinion et les inquiétudes de l'Europe contre les agrandissements de la France. En offrant la neutralité de la Comté, Louvois savait bien qu'il ne courait pas le risque d'être pris au mot. « Les dernières nouvelles que nous avons eues de Madrid, écrivait-il à Saint-Romain, le 22 février, portent que l'on a résolu de sacrifier cette province pour, en faisant quelque diversion en France, procurer quelque soulagement à la Flandre et au Roussillon. » Le résultat le plus clair et le plus prochain de cette politique des Espagnols était de ruiner le peu d'influence qu'ils eussent encore en Suisse, de paralyser, dans les Cantons, les efforts de leurs très-rares partisans, et d'encourager les amis plus ou moins désintéressés de la France. Le 16 avril, Louvois écrivait à Turenne: « Le roi vient d'avoir avis que la diète des Suisses s'est finie heureusement, sans que le comte Casati [résident impérial] ait pu obtenir aucune résolution favorable pour la Franche-Comté. »

On n'attendait que cette nouvelle pour reprendre la conquête, interrompue au grand regret du duc de Navailles, qui avait offert de l'achever en six semaines.

[1] Louvois à Rochefort, 16 mars. *D. G.* 379.

[2] Louvois à Saint-Romain, 14 février 1674. « Tous ceux qui ont été en Suisse prétendent que c'est de l'argent perdu que les pensions que l'on donne aux petits Cantons, puisqu'ils ne tiennent jamais de parole; et que dans les diètes, une vingtaine de pistoles à chacun de leurs députés les fera toujours être d'avis de ce que l'on voudra, quelque contraire qu'il soit à leurs instructions; et l'on prétend qu'il ne faut traiter avec ces petits Cantons que pour avoir la pluralité des voix dans les bailliages qui sont communs, et que vous ne sauriez être assuré de la Suisse qu'en gagnant Berne et Zurich. » — Voir, pour la neutralité de la Franche Comté, une autre lettre de Louvois à Saint-Romain, du 22 février. *D. G.* 379.

Louvois l'avait contenu pour deux raisons, d'abord pour donner en Suisse, par une suspension toute volontaire de ses progrès, une apparence de sincérité à ses offres de neutralisation; mais surtout pour ménager à Louis XIV la satisfaction de rattacher de ses mains victorieuses un tel fleuron à sa couronne. Ce délai fut on ne peut plus favorable à la gloire du roi. Pressé par ses alliés, qui étaient moins résignés que lui au sacrifice de la Comté, le gouvernement espagnol fut obligé d'y envoyer quelques renforts, insuffisants pour sauver les places qui lui restaient, suffisants pour retarder leur chute de quelques jours, rendre la lutte un peu plus sérieuse, et donner plus d'éclat au triomphe.

Louis XIV quitta Versailles le 19 avril. A Joigny, Louvois prit les devants, afin de s'assurer par lui-même si rien ne manquait au succès infaillible de la campagne royale. Il était à Gray le 25; le même jour, le duc d'Enghien, assisté de Vauban, faisait l'investissement de Besançon. Les travaux réguliers du siége commencèrent le 2 mai, après l'arrivée du roi; le 6, les premiers coups de canon furent tirés sur la place. Le plus grand souci de Louvois n'était pas l'énergie de la défense, qui n'avait rien de redoutable; c'était l'hostilité des paysans. M. le Duc en avait averti le roi. « Il y aura deux choses fâcheuses au siége, lui écrivait-il le 30 avril, la difficulté des commerces et d'avoir des nouvelles du pays, à cause de ces coquins de paysans qui nous persécutent dans des chemins fâcheux. Un cavalier ne peut faire un pas hors des gardes qu'il ne soit tué [1]. » Les Comtois avaient plus de mépris que d'affec-

[1] M. le Duc au Roi, 30 avril. *D. G.* 378.

tion pour les Espagnols qui les abandonnaient à eux-mêmes; mais ils avaient surtout la crainte des Français, dont le gouvernement plus efficace leur inspirait beaucoup d'inquiétude pour l'espèce d'indépendance dont ils jouissaient. Si les Suisses ou les Allemands étaient venus à leur aide, ils auraient peut-être réussi à sauver cette indépendance. Pour les Suisses, on a vu comment Louvois les avait divisés et contenus; leur malveillance était évidente, mais inoffensive. Il avait pris contre les Allemands des précautions d'une autre sorte.

Les troupes d'Alsace, réunies sous les ordres de Turenne surveillaient les mouvements du duc de Lorraine. Abrité derrière les massifs de la Forêt Noire, le duc avait conçu l'espoir de dérober sa marche à Turenne qu'il savait campé près de Saverne, de se porter rapidement vers le sud, de franchir le cours supérieur du Rhin à Rhinfeld, d'essayer en passant de soulever la Suisse, et d'entrer en Franche-Comté. Lorsqu'il déboucha dans la vallée du Rhin, Turenne occupait déjà le poste de Heisingen, tout près de Bâle, et lui fermait la route. « M. de Lorraine est derrière les villes forestières, écrivait-il à Louvois; le bruit commence à courir qu'il s'en veut retourner vers le Palatinat. Il peut, si je n'étois ici, être, en huit heures, de Rhinfeld dans l'entrée de la vallée de Delmont, d'où on ne peut plus l'empêcher d'aller en Comté; et les Suisses ne gardent pas cela [1]. » Privés de secours étrangers, intimidés par le châtiment sévère de ceux d'entre eux qui se laissaient prendre, les paysans Comtois rentrèrent bientôt dans leurs villages.

[1] 15 mai. *D G* 413.

Vauban rendit Louis XIV maître de Besançon, puis de Dôle[1], tandis que les ducs de Luxembourg et de La Feuillade s'emparaient successivement, l'un de Pontarlier, l'autre de Salins. Il restait quelques petits postes que le duc de Duras, nommé gouverneur de la province, eut mission de réduire. Ainsi, la Franche-Comté fut conquise pour la seconde fois, presque aussi rapidement qu'en 1668, avec un peu moins de honte pour les Espagnols, un peu plus de gloire pour Louis XIV, mais sans plus grand profit pour l'histoire militaire.

Le roi n'avait pas même attendu la chute de Salins pour aller goûter les applaudissements qui l'attendaient à Fontainebleau et à Versailles. Toutefois le conquérant de la Franche-Comté n'échangeait pas sans un secret déplaisir la vie des camps contre les somptuosités de la cour; il avait eu quelque temps le désir et l'espoir d'ajouter à la liste des villes qu'il avait réduites quelque place forte de la Flandre ou du Hainaut. Mais, il ne faut pas l'oublier, Louis XIV, par un sentiment outré de sa dignité, non par un défaut de courage, ne se confiait qu'à bon escient, lorsque le succès d'une entreprise était infaillible; un échec l'eût frappé comme une atteinte à la majesté de sa royale personne, comme une sorte de sacrilége. C'est à cette constante préoccupation de sa grandeur qu'il a dû sans doute d'être pour les contemporains et de demeurer pour l'histoire, non pas un roi, mais *le roi;* c'est à cette préoccupation, en revanche, qu'il a dû de ne ja-

[1] Besançon capitula le 21 mai. — Dôle attaqué le 26, capitula le 6 juin.

mais passer, même dans la conscience des plus déterminés flatteurs, non pas pour un grand général, mais seulement pour un homme de guerre. La Flandre n'était pas, comme la Franche-Comté, une sorte de champ clos où la supériorité de l'attaque pouvait toujours être mesurée sur les ressources connues et restreintes de la défense; il fallait compter avec l'imprévu. Cependant le prince de Condé, qui avait été envoyé à l'avance pour réduire aux plus étroites limites la part qu'on devait de toute nécessité laisser à la fortune, n'avait pu accomplir cette partie de sa mission; rien n'était assuré, rien même n'était entrepris pour assurer le succès d'un grand siége. Louis XIV renonça donc à des projets qui donnaient trop au hasard; et, plus mécontent de M. le Prince que de lui-même, il s'en revint à Fontainebleau.

M. le Prince était-il à l'abri de tout reproche? Il est vrai que Le Tellier et Louvois lui avaient bien tenu leurs promesses, et que la modération du prince, dans la crise où l'animosité de Turenne avait voulu perdre la fortune de Louvois, était largement récompensée. Tandis que Turenne, après avoir accepté l'ingrate mission de couvrir la Franche-Comté pendant l'expédition royale, était, suivant le témoignage même de Louvois, dans l'appréhension de demeurer inutile pendant toute la campagne[1], M. le Prince avait le plus beau commandement, la plus belle armée, et, pour intendant, l'ami, le confident, le second de Louvois, Colbert de Saint-Pouenge. Sans doute, il n'avait pas reçu, aussi-

[1] Louvois à Saint-Pouenge, 23 mai. *D. G.* 380.

tôt qu'il aurait souhaité, le gros corps d'infanterie que l'obstination du maréchal de Bellefonds avait retenu si longtemps en Hollande; néanmoins il y avait des plans qu'il pouvait faire, des mesures qu'il pouvait prendre, des ordres qu'il pouvait donner, tous les apprêts de l'action, sinon l'action même. Il n'était pas vieux, il n'avait encore que cinquante-trois ans; mais des infirmités précoces l'avaient usé. La goutte paralysait son activité physique; on ne sait quelle affection morale influait sinon sur son intelligence, du moins sur sa volonté; il était plein d'hésitation.

Tout le mois de mai s'écoula sans qu'il fît rien, tandis que le prince d'Orange prenait le temps de venir au secours du comte de Monterey. Condé ne pouvait pas, comme dans la campagne précédente, se plaindre du petit nombre ou de la mauvaise qualité de ses troupes, au moins pour l'infanterie : «Certainement, écrivait-il à Louvois le 3 juin, rien n'est si beau que le corps d'infanterie que j'ai, et il est capable de tout entreprendre. » Il est vrai qu'il objectait tout de suite que la cavalerie était bien différente et qu'elle ne pouvait pas être en plus méchant état. Mais, pour un siége, c'était l'infanterie qui importait ; d'ailleurs le roi lui devait amener la meilleure cavalerie de l'armée. Il sentait bien lui-même les défaillances de sa volonté : « Je vous avoue, ajoutait-il dans cette dépêche du 3 juin, que je suis même encore irrésolu sur le sujet de la place que j'attaquerai. » Il passait en revue Mons, Valenciennes, Condé, Ypres, Courtrai, et, sur toutes ces places, les difficultés qui lui tenaient l'esprit en balance; enfin, il terminait par un appel qui n'était

certainement pas une simple flatterie aux tendances connues de Louvois : « Je vous avoue que j'aurois bien souhaité qu'il eût plu à Sa Majesté de me témoigner à quoi elle auroit le plus d'inclination, et que vous voulussiez bien me mander ce que vous croyez qu'il vaudroit mieux que l'on fît en l'état où je vous représente les choses[1]. » Le 14 juin il écrivait encore : « Je suis bien honteux que le roi attende avec tant d'impatience des nouvelles de la place que nous aurons attaquée, et que nous n'en ayons encore attaqué aucune. » Louis XIV et Louvois lui répondaient qu'ils ne pouvaient rien lui prescrire, mais que, si les grandes places étaient trop difficiles à prendre, ils comptaient bien qu'il attaquerait les moindres. Il n'en attaqua aucune, et le courrier exprès qu'il devait dépêcher « quand il auroit pris quelque résolution, » ne quitta jamais son camp. Il s'était plaint d'être mal secondé, n'ayant qu'un petit nombre d'officiers généraux sans grande expérience, sauf le duc de Navailles, qu'on lui avait donné d'abord comme lieutenant général. Le roi lui envoya de Franche-Comté son fils, M. le Duc, il avait un moment songé à lui envoyer Turenne, qui aurait volontiers servi sous lui, craignant de ne pas servir du tout; « mais, disait Louvois, Sa Majesté ne sait si monseigneur le Prince seroit bien aise de l'avoir[2]. »

Les bons officiers généraux ne manquaient pas ; le difficile était de les faire vivre, servir, *rouler* ensemble, suivant le terme en usage. Il faut bien se rap-

[1] *D. G.* 398.
[2] Louvois à Saint-Pouenge, 23 mai *D. G.* 380.

peler que ni la naissance ni l'ancienneté n'établissaient en ce temps-là de distinction entre les officiers d'un même grade; chacun exerçait le commandement à tour de rôle; chacun, pour employer une expression consacrée, avait son jour. C'était cette égalité qui était particulièrement insupportable aux grands seigneurs ou à ceux qui avaient commandé en chef des corps d'armée. Mais sur les questions de discipline, Louvois avait rendu le roi inflexible comme lui-même. L'exemple de l'obéissance devait venir d'en haut.

Louvois ne souffrait pas d'exception à cette règle, même pour ses plus intimes amis[1]. Le marquis de Rochefort avait voulu se soustraire aux déplaisirs du *roulement;* Louvois lui fit une semonce à la fois rude et affectueuse, qu'il convient de citer parce qu'elle établit, sous une forme nette et précise, l'une des lois militaires les plus importantes de cette époque. « Je n'ai pas lu à Sa Majesté, lui disait-il, l'endroit de votre lettre dans lequel vous me chargez de lui exprimer votre douleur, parce que j'y ai remarqué de certains endroits qui auroient pu persuader Sa Majesté que vous croiriez lui faire un sacrifice en servant avec d'autres lieutenants généraux; ce qui vous seroit mortel dans son esprit. Je veux croire que ce n'a point été votre pensée; mais comme on pourroit interpréter votre lettre comme si ce l'eût été, j'ai cru mieux faire

[1] Le maréchal d'Humières avait fait remettre aux arrêts un officier qu'il avait puni, mais dont le roi avait levé la punition. Louvois écrivit au maréchal : « Il est bien à propos d'avoir l'esprit soumis pour les ordres du maître; et bien loin de trouver à dire à la grâce qu'il a bien voulu faire au sieur de Muret, vous deviez en témoigner de la joie, quand bien même il auroit eu plus de tort » 12 mars 1674. *D. G.* 379.

de ne la point lire, et de prendre la liberté de vous dire que si vous avez une pareille pensée, vous devez la bannir avec soin et vous mettre dans l'esprit du poste où vous êtes, qui comporte que vous serviez avec les lieutenants généraux; il n'y a point de milieu à celui de maréchal de France; c'est-à-dire que tant que vous ne le serez point, il ne faut pas qu'il vous tombe dans l'esprit une pareille chose. Pardonnez-moi la liberté avec laquelle je vous parle; mais je vous tromperois et vous rendrois un très-méchant service si je ne vous faisois pas connaître aussi clairement la disposition où le roi seroit à l'égard d'une pareille prétention[1]. »

Ces principes, si clairs et si justes, Louvois eut à les soutenir encore plus énergiquement, lorsqu'il lui fallut choisir des lieutenants généraux pour l'armée de M. le Prince. Cependant il avait fait tous ses efforts pour éviter les froissements d'amour-propre et les conflits. Comme l'armée de Flandre était très-nombreuse, il avait d'abord conseillé au roi de la diviser en deux corps, l'un sous les ordres du duc de Navailles, l'autre sous les ordres du duc de Luxembourg, du marquis de Rochefort et du chevalier de Fourilles[2]. Depuis, il avait encore imaginé de subdiviser le second corps, de façon que chacun des lieutenants généraux devait avoir un commandement spécial et indépendant de ses collègues, les uns et les autres recevant directement les ordres de M. le Prince ou, à son défaut, de M. le

[1] 4 janvier 1674. *D. G.* 363.
[2] Le roi à Navailles, 7 juin *D. G.* 380.

Duc. D'après cette combinaison, le duc de Navailles commandait le gros de l'armée, quarante bataillons et quatre-vingt-dix-huit escadrons. Le détachement du duc de Luxembourg se composait de dix bataillons et de vingt escadrons; celui du marquis de Rochefort, dans les Trois-Évêchés, de sept bataillons et de vingt-neuf escadrons; enfin, le chevalier de Fourilles était à la tête de la réserve, forte de huit bataillons et de dix-huit cents chevaux[1]. Qui ne croirait qu'un tel arrangement eût dû satisfaire tout le monde? Cependant le duc de Navailles trouva mauvais que le chevalier de Fourilles eût un commandement séparé, tout comme le duc de Luxembourg. Pour n'être ni grand seigneur, ni duc, le chevalier de Fourilles n'en était pas moins un officier d'un rare mérite qui avait rendu pour la réforme de la cavalerie des services égaux à ceux de Martinet pour l'infanterie. Les principes de Louvois étaient d'ailleurs en contradiction décidée avec les prétentions aristocratiques dont le duc de Navailles se faisait le champion. A l'inégalité de naissance et de situation à la cour, il opposa sans hésiter l'égalité de grade et de fonctions dans l'armée[2].

Aussi bien, le duc de Navailles n'avait que faire de prendre le parti du duc de Luxembourg. Luxembourg était de ces hommes auxquels il convient mieux de se défendre que d'être défendu, et d'attaquer que de se

[1] Le roi à Condé, 1er juillet. *D. G.* 380.

[2] Louvois à Robert, 9 juillet « Je ne vois pas quel sujet a M. de Navailles de se plus scandaliser que M. de Fourilles eût un corps à part qu'il n'a fait que M. de Luxembourg en eût un, puisque, quelque différence qu'il y ait de l'un à l'autre, ils sont tous deux en même rang. » *D. G.* 380.

défendre. En faisant connaître au prince de Condé les arrangements qu'il avait imaginés pour ménager les amours-propres de ses lieutenants, Louvois avait prévu le cas où M. le Prince jugerait nécessaire de rassembler les différents corps de son armée, et rétabli, pour cette éventualité, la règle invariable du roulement. Luxembourg ne voulut pas attendre l'événement; il éclata en reproches, en récriminations, en menaces; jamais il n'avait été plus audacieux ni plus insolent. Louvois l'avait trompé, Louvois l'avait trahi : « Cependant, s'écriait-il, voici à quoi votre peu d'égard pour moi me réduit. Je devrois rester dans cette armée et y rouler avec M. de Fourilles si je n'en étois pas détaché, voyant M. de Navailles ne rouler avec personne; ou bien je dois commander un petit corps détaché, qui est un poste peu agréable, parce qu'on n'ose montrer le nez; et, en de certains cas, je dois joindre M. de Rochefort et agir conjointement avec lui que j'ai vu n'être pas colonel que j'étois lieutenant-général. Si je me trouvois à sa place et qu'il fût à la mienne, ma modestie me rendroit honteux de me trouver dans un poste égal avec un homme à qui j'aurois toujours obéi. Ce n'est pas qu'il ne soit de mes amis, et que je ne sois très-aise qu'il s'avance; mais il est impossible que je ne sois fâché de me voir aussi reculer; et je ne sais si lui qui est opiniâtre de son côté, et moi quelquefois du mien, si chacun veut s'en tenir à son sens, si ce sera une chose utile au service. Pour lever cet embarras et continuer comme vous avez si bien commencé, vous n'avez qu'à envoyer un maréchal de France qui nous commande l'un et l'autre; quand vous le feriez, je ne sais

si j'en serois fâché ou bien aise; car je me suis vu tellement strapassé depuis mon retour de Hollande, que je ne sais plus ce qu'il me faudroit pour mon mieux, si ce n'est la paix, chose que je n'avois jamais cru que j'eusse été capable de désirer. Cependant, monsieur, malgré toutes ces choses qui me devroient faire rentrer dans mon néant, je ne sais si c'est folie ou si c'est pour avoir été gâté dans ma jeunesse, mais il ne me peut entrer dans la tête que je ne doive pas avoir quelque petite distinction; il y en a de ma naissance avec beaucoup de gens qui m'entourent; et pour le mérite, je ne crois pas leur être inférieur; pour les services, vous ne savez peut-être pas que j'ai commencé de très-bonne heure à rendre ceux dont j'étois capable et avec assez de bonheur pour m'être acquis quelque estime. Si tout ce que je viens de vous dire n'est pas assez fort pour me tirer de la foule où je suis, j'aime mieux en sortir, de quelque façon que ce soit, que de servir de manière que je crois mon honneur attaché à ne le point faire... Mais, monsieur, savez-vous ce que cela fait? Cela rebute bien de la vie, quand on y a tant de traverses, et cela abat si fort le cœur, que je ne crois pas en avoir assez pour servir le roi aussi bien que j'en aurois envie; c'est pourquoi ne comptez pas, je vous prie, que j'en aie assez pour revenir rouler dans l'armée, lorsque le bel emploi où je vais sera fini; et j'aime mieux aller aux Indes que d'y revenir; c'est pourquoi, comme je ne pourrois pas le faire et que je supplierois le roi de m'en dispenser, je vous prie encore de ne m'y pas envoyer[1]. »

[1] Luxembourg à Louvois, 5 juillet 1674. Lettre autographe de quinze pages. *D. G.* 399.

A cette véhémente protestation, Louvois fit une réponse modérée, ferme, ironiquement affectueuse : « Tant que l'on demeure lieutenant général, disait-il, il faut rouler avec tous ceux qui le deviennent. » Il terminait ainsi : « Il me reste présentement à me justifier de ce que je ne vous ai rien écrit pour vous consoler de ces strapassements que vous dites qui vous rebutent de la vie. J'avoue mon ignorance; j'avois cru que ce vous seroit un plaisir que le parti que le roi a pris de vous faire détacher de l'armée de monseigneur le Prince... Je ne saurois trouver de termes pour vous bien expliquer la peine où je suis sur ce qui vous regarde. Au nom de Dieu, ne témoignez rien de votre chagrin, et ne donnez pas le plaisir à vos ennemis de vous voir habitant de Ligny pendant qu'ils sont à la tête des armées. Si j'avois moins d'inquiétude pour vous, je vous gronderois de vos injustices pour moi, mais je vous les pardonnerai toutes, pourvu que vous cachiez votre chagrin et fassiez comme si vous n'en aviez pas[1]. » Le même jour, Louvois écrivait à l'intendant Robert : « J'ai bien du déplaisir de la méchante humeur de M. de Luxembourg pour des choses où il n'a aucune raison; et, en un mot, si le roi avoit connoissance des sentiments où il est, il tomberoit dans une disgrâce d'où je ne sais pas quand il sortiroit[2]. »

Luxembourg prit-il la modération de Louvois pour une marque de faiblesse? S'imagina-t-il que lui conseiller la résignation et le silence, c'était trahir l'appréhen-

[1] 9 juillet. *D. G.* 369. — Ligny en Barrois, terre du duc de Luxembourg
[2] *D. G.* 380.

sion où le ministre était pour son propre compte qu'il ne parlât? Toujours est-il que, non content de renouveler son attaque sur Louvois par une lettre du marquis de Villeroi, son ami[1], Luxembourg écrivit directement et secrètement au roi lui-même, par l'entremise du marquis de La Vallière. Il osa davantage; il essaya, par ses clameurs, de se faire un parti dans l'armée, et de le soulever contre l'autorité du ministre. Il ne réussit ni auprès du roi ni auprès de l'armée. Le marquis de Villeroi reçut une réponse moins bienveillante et plus menaçante pour son imprudent ami : « Comme dans ce monde-ci, disait Louvois, l'on ne fait pas toujours ce que l'on veut quand l'on a un maître, il faut se disposer l'esprit à le servir aux choses auxquelles il nous croit plus propres. Il n'y a point expédient de persuader à Sa Majesté que M. de Luxembourg ne roule pas avec M. de Fourilles; et il faut, s'il en fait difficulté, qu'il se résolve à une disgrâce qui sera d'autant plus dure qu'il n'a aucun prétexte d'en faire. Jugez, après cela, ce que je puis pour lui éviter le malheur qui lui pend sur la tête[2]. »

Louvois avait à l'armée de Flandre un de ces correspondants qui le tenaient au courant des affaires grandes ou petites par les informations les plus minutieuses et les plus exactes; c'était un de ses parents et de ses plus intimes amis, le chevalier de Tilladet. Après lui avoir recommandé de pénétrer certaines intrigues qui s'agitaient autour de M. le Prince et de M. le Duc, Louvois ajoutait avec un laisser-aller dédaigneux : « Je ne vous

[1] Villeroi à Louvois, 18 juillet. *D. G.* 399.
[2] Louvois à Villeroi, 21 juillet. *D. G.* 399.

dis rien sur celui qui a fait tant de bruit, parce qu'il faut compatir aux foiblesses de ses amis; tant pis pour lui s'il n'est pas des miens, je veux dire pour son cœur, puisqu'il n'y a personne en ces pays-ci que j'aie si légitimement obligé à en être[1]. »

On a vu bien des généraux, excellents pour l'attaque, et parfaitement hors d'état de faire une retraite convenable. Luxembourg en fit une désastreuse; il ne sauva sa situation qu'aux dépens de son honneur, par le plus misérable désaveu de ses intentions, de ses paroles et de ses actes. Il n'eut pas même le mérite, qui lui faisait rarement défaut, de dissimuler, sous une forme spirituelle et piquante, la platitude des excuses qu'il s'empressa d'adresser à Louvois : « Vous savez, monsieur, et je sais très-bien aussi, que je ne dois avoir contre vous de colère taciturne ni éclatante ; et je ne crois point vous avoir témoigné ni l'une ni l'autre. Mais de tout cela, je n'accuse que ma destinée, et j'ai trop de peur de vous importuner, pour vous exposer à un éclaircissement de loin ou de près par aucunes plaintes ; je vous assure aussi qu'elles n'ont ennuyé ni fait plaisir à personne dans cette armée, et que tout ce que l'on a pu mander de contraire à ce que je vous dis est assurément très-faux. Il est vrai que j'ai appris hier que M. Tilladet disoit que je pestois contre vous, et cela sans l'avoir entendu, mais parce que l'on lui avoit dit. Je lui dirai aussi de ne pas redire ces choses-là, et de ne les point croire sur le rapport de plus malhonnêtes gens que ceux

[1] Louvois à Tilladet, 16 juillet. *D. G.* 370.

dont ils parlent, quand les choses en regardent de tels que moi; et même qu'il peut dire à ses rapporteurs qu'ils ont menti, parce que je n'ai point parlé sur ce chapitre. Voici une réponse à la lettre dont le roi m'a honoré et que j'espère que vous voudrez bien prendre la peine de lui rendre. Je n'avois pas adressé l'autre à M. de La Vallière pour être envoyée à votre insu; mais comme elle ne regardoit aucune affaire, je n'avois pas cru devoir vous l'envoyer [1]. » Était-ce bien la peine de revendiquer avec tant d'arrogance les priviléges de sa naissance et de son rang, pour faire si bon marché de sa dignité morale?

Cependant, il était grand temps que l'accord fût rétabli dans l'état-major de M. le Prince, et que le sentiment du bien public remplaçât dans tous les cœurs les mesquines préoccupations des vanités personnelles. C'était le 27 juillet que le duc de Luxembourg faisait amende honorable et consentait à partager le commandement avec le chevalier de Fourilles; quinze jours après, le 11 août, le chevalier de Fourilles tombait mortellement frappé sur le champ de bataille de Seneffe.

La France, heureusement, n'était pas seule à souffrir de ces dissensions intestines; au-dessus des généraux désunis, elle avait d'ailleurs un gouvernement résolu qui savait les ranger à leur devoir. Tel n'était pas l'avantage de la coalition; non-seulement les généraux, mais les gouvernements eux-mêmes y étaient en rivalité. Les Allemands ne songeaient qu'à reprendre Philisbourg,

[1] 27 juillet. *D G.* 399.

l'Alsace et la Lorraine; les Hollandais voulaient rentrer en possession de Grave et de Maëstricht; les Espagnols recouvrer tout ce qu'ils avaient perdu dans les Pays-Bas; chacun s'efforçait d'attirer les alliés sur son terrain. Jamais peut-être le génie politique de Guillaume d'Orange n'eut à mettre l'ordre dans une situation plus confuse. De tous les plans proposés, c'était celui des Espagnols qui lui agréait davantage, parce que c'était dans les Pays-Bas qu'il croyait la puissance de Louis XIV plus vulnérable; il en était convaincu comme en 1672, lorsque, abandonnant son pays à l'invasion française, il était venu mettre le siége devant Charleroi. L'échec qu'il avait subi n'avait pas ébranlé sa conviction opiniâtre. Après bien des efforts et beaucoup de temps perdu, il était parvenu à donner aux divers intérêts des alliés une satisfaction à peu près suffisante. Ainsi, les troupes de l'Empereur et de l'Empire devaient former deux corps, dont l'un, sous le commandement supérieur du duc de Lorraine, devait porter la guerre dans les vallées du Rhin et de la Moselle, tandis que l'autre, sous les ordres du comte de Souches, viendrait rejoindre dans les Pays-Bas les troupes espagnoles du comte de Monterey et l'armée hollandaise du prince généralissime; en même temps, pour répondre plus particulièrement aux réclamations des États-Généraux, un corps hollandais, sous les ordres de Rabenhaupt, devait faire le siége de Grave, tandis que deux escadres, commandées par Tromp et Ruyter, menaceraient, l'une les côtes mêmes de France, l'autre les Antilles françaises. Le siége de Grave, la campagne de mer même la guerre sur le

Rhin, n'étaient, aux yeux du prince d'Orange, que des opérations accessoires, des diversions propres à seconder le grand coup qu'il méditait de frapper lui-même dans les Pays-Bas à la tête d'une armée de quatre-vingt-dix mille hommes, avec laquelle il se vantait « d'aller traiter les dames à Versailles et d'hiverner en France[1]. » Louvois était au courant de tous ces projets; il entretenait correspondance, par l'intermédiaire du comte d'Estrades, gouverneur de Maëstricht, avec un des plus intimes serviteurs du prince d'Orange, qui se nommait de Launoy.

Plus les desseins des alliés étaient menaçants, plus il semblait à Louvois qu'il importait à la France de profiter de leurs retards, pour prendre l'offensive dans les Pays-Bas. Laisser à l'adversaire, déjà supérieur en forces, le bénéfice moral de l'entrée en campagne lui paraissait une faute qu'un général même inférieur à M. le Prince n'aurait pas dû commettre. S'il lui avait donné les plus belles troupes de l'armée, ce n'était pas sans doute pour qu'il les tînt pendant plus de six semaines dans l'oisiveté d'un camp. A l'étrange inaction du prince de Condé, Louvois ne pouvait s'empêcher de comparer l'activité de Turenne. Avec une poignée d'hommes, Turenne, sacrifié en quelque sorte dans un poste secondaire, faisait précisément sur le Rhin ce que le prince de Condé aurait dû faire aux Pays-Bas; il combattait et détruisait ses adversaires en détail, avant que la jonction de leurs forces les eût rendus plus difficiles à vaincre. C'était ainsi que le

[1] Ruvigny à Louis XIV. Dépêche citée par M. Mignet, t. IV, p. 312

16 juin, à Sinzheim, il avait battu le duc de Lorraine avant l'arrivée du duc de Bournonville. Un succès de l'armée d'Allemagne, quel grief contre l'armée de Flandre! On était donc tout prêt à le contester en Flandre, surtout parmi les flatteurs de M. le Prince. Le maréchal d'Humières lui écrivait de Lille : « Comme je n'entends parler de tous côtés que de la grande bataille que M. de Turenne a gagnée, je ne puis m'empêcher encore de vous demander la grâce de me faire savoir ce que Votre Altesse en a appris et ce qu'elle en pense; car je demanderois volontiers comme le comte de Gramont au maréchal de Gassion : *Ubi est cadaver?* ne voyant rien de toutes les suites d'une victoire. » Nouvel et misérable exemple des passions haineuses et envieuses parmi les hommes de guerre! Si piquantes que fussent les épigrammes du maréchal d'Humières, il n'avait pas du moins le courage de son opinion, car il ajoutait : « Je crois qu'il est inutile que je supplie Votre Altesse de vouloir bien ne pas montrer ma lettre à qui que ce soit au monde[1]. » Comme beaucoup d'épigrammes, d'ailleurs, celle-ci portait à faux.

Les suites de la victoire de Sinzheim étaient bien plus favorables au prince de Condé qu'à Turenne lui-même; car le comte de Souches était forcé de détacher une partie de ses troupes qui devaient agir en Flandre, pour les renvoyer sur le Rhin au secours du duc de Lorraine et de l'Électeur Palatin. Quels que fus-

[1] Cette lettre du maréchal d'Humières au prince de Condé se trouve imprimée, à la date du 26 juin 1674, dans le recueil des *Lettres et Mémoires de Turenne*, t. II, p. 516.—Les détails sur la bataille de Sinzheim et sur les belles manœuvres de Turenne seront donnés plus loin.

sent les défauts de Louvois, quelque violentes que fussent son ambition et ses rancunes, elles n'étouffaient pas en lui le sentiment du bien public; il avait la passion de la grandeur de la France. Turenne avait eu des torts envers lui, il avait eu des torts envers Turenne; il oublia les uns et répara les autres. Dans ses projets primitifs, l'armée de Flandre devait être très-forte, parce qu'on attendait beaucoup d'elle, tandis qu'on ne demandait à l'armée d'Allemagne que de se tenir sur la défensive. Les rôles des deux armées se trouvant changés par la conduite tout opposée de leurs chefs, le ministre changea ses plans : il envoya à Turenne, devant qui grossissait l'ennemi, les renforts que réclamait Condé, devant qui l'ennemi diminuait. « Sa Majesté, écrivait-il en Flandre, est persuadée que puisque la force des ennemis a empêché, pendant le printemps, que ses armées ne pussent prendre aucune place, il faut, dans le reste de la campagne, se mettre de manière que les ennemis ne puissent avoir du côté de l'Allemagne aucun avantage considérable. Il ne faut pas laisser M. de Turenne en état d'être battu[1]. »

[1] Louvois à Condé et à Robert, 9 et 11 juillet. *D.G.* 380. —Vauban avait témoigné quelque inquiétude pour la sûreté de Douai. Louvois lui répondit le 2 août : « Votre lettre du 25 du mois passé m'a été rendue avec la copie de celle que vous avez écrite à Mgr le Prince sur Douay, laquelle j'ai lue avec beaucoup d'attention et de plaisir. Il ne faut point perdre de temps à y faire tous les ouvrages qui y sont nécessaires. Mandez-moi ce qu'il faudroit de fonds extraordinaires pour parachever cette place, que j'emprunterois plutôt en mon nom que de la laisser manquer de quelque chose. Il faut, pour cette année, se contenter de résister à tous nos ennemis et de bien garder la Franche-Comté, à moins que les ennemis se faisant battre par Mgr le Prince ne mettent les affaires eux-mêmes sur un autre pied, ou qu'étant assez fols pour dégarnir quelque place, ils ne donnent occasion à Mgr le Prince de l'investir et la prendre brusquement. » *D. G.* 400.

Voici quelle était, au mois d'août 1674, la situation militaire dans les Pays-Bas : l'armée du prince d'Orange, qui devait s'élever, d'après les espérances de la coalition, à quatre-vingt-dix mille hommes, n'en comptait pas beaucoup plus de cinquante mille, dont la moitié consistait en troupes hollandaises; mais, réduite à ce point, elle était encore supérieure en nombre à celle du prince de Condé, qui, après la jonction du duc de Luxembourg et du marquis de Rochefort, ne pouvait mettre en ligne que quarante mille hommes environ. M. le Prince occupait, un peu au nord-ouest de Charleroi, une position défensive parfaitement choisie; c'était un plateau à demi boisé, entouré de trois côtés par un petit affluent de la Sambre, le ruisseau du Piéton, et se terminant au sud vers la ville de Fontaine-l'Évêque. Du camp du Piéton, le prince de Condé couvrait la Champagne, et pouvait se jeter dans le flanc des alliés, s'ils voulaient se porter sur quelque place de la Flandre ou du Hainaut français, comme Ath, que Louvois croyait plus particulièrement menacée[1]. Quant à forcer l'armée française dans son camp, c'était une entreprise trop difficile. « M. de Souches a dit à Son Altesse, mon maître, écrivait au comte d'Estrades son correspondant hollandais, que le poste que M. le prince de Condé occupe vaut mieux que quinze mille hommes, et qu'il ne faut pas songer à l'attaquer en ce lieu, mais tâcher à l'en faire sortir[2]. »

[1] Louvois à Humières, 11 août. — Le roi à Condé, 12 août. *D. G.* 381.
[2] 6 août. *D. G.* 400.

De l'extrême gauche du camp français, vers l'ouest, on voyait, à quelque distance, au delà d'un second ruisseau parallèle au Piéton, la pente opposée d'un coteau entrecoupé de haies, de vergers, de bouquets d'arbres, le sommet couronné de bois; à droite, dans un fond, le village de Seneffe; en face, à mi-côte, le prieuré de Saint-Nicolas-au-Bois; à gauche, un peu plus en arrière et plus haut, le village du Fay. Au nord, on apercevait distinctement les avant-postes des alliés, campés aux environs de Nivelle. On passa quelques jours ainsi à s'observer, chacun des adversaires attendant que le manque de vivres et de fourrages contraignît l'autre à chercher des ressources ailleurs. Le prince de Condé craignait d'être forcé de se retirer le premier. Le contraire arriva.

Le 11 août, au point du jour, l'officier qui commandait les postes avancés de l'aile gauche aperçut une agitation extraordinaire dans le camp des alliés, et, bientôt après, des têtes de colonnes qui paraissaient marcher dans la direction de Seneffe. Le prince de Condé, aussitôt averti, se hâta d'accourir avec son fils et les lieutenants généraux de l'armée. Il eut alors sous les yeux un spectacle extraordinaire. Le prince d'Orange avait mis toute son armée en mouvement, non pour une attaque, mais pour une marche. Il était incertain s'il avait dessein d'aller à Binche ou de s'établir sous le canon de Mons; la seule chose évidente, c'était qu'il voulait descendre dans la vallée de la Haisne, et qu'il y marchait par le chemin le plus court, sans doute, mais aussi le plus dangereux. Était-ce

ignorance, oubli ou dédain de la plus vulgaire des lois de la guerre qui prescrit de ne pas s'exposer inutilement? N'était-ce pas plutôt une insolente bravade? On pouvait le croire, en voyant toute une armée défiler négligemment à très-peu de distance du camp français. Et dans quelles conditions hasardait-elle cette marche de flanc? Avec tout l'attirail de ses bagages, sur un terrain très-accidenté, par une mauvaise route ou par des chemins de village. Il en résultait que les colonnes s'allongeaient en s'amincissant, et que l'avant-garde, composée des troupes allemandes du comte de Souches, avait déjà disparu au delà du Fay, tandis que les Hollandais massés au centre s'engageaient lentement dans les chemins qui reliaient ce village au prieuré de Saint-Nicolas, et que l'arrière-garde où étaient les Espagnols avec la cavalerie presque tout entière et la masse énorme des bagages, encombrait Seneffe ou n'y était pas même encore arrivée.

Frappé de ce désordre, irrité sans doute aussi des reproches contenus de Louis XIV et de Louvois, le prince de Condé résolut d'engager une action et de châtier l'insolence ou l'imprudence de Guillaume d'Orange. Mais il ne s'agissait pas encore de livrer une grande bataille; il n'était question que de tomber sur l'arrière-garde, de la mettre en déroute et de s'emparer des bagages. Aussi, quoique l'ordre fût donné à toute l'armée de prendre les armes, le prince de Condé ne fit avancer qu'une partie de la cavalerie, trois ou quatre régiments d'infanterie et six pièces de canon. Les officiers généraux, au lieu d'aller prendre leurs places de bataille, demeurèrent auprès du prince,

qui, tout dispos et comme rajeuni par miracle, voulut diriger en personne l'exécution du coup de main qu'il avait imaginé. Il eut seulement la précaution d'envoyer en arrière M. de Choiseul pour observer les mouvements du comte de Souches. Ces dispositions faites, il détacha sur sa droite M. de Fourilles pour attaquer six escadrons des ennemis qui se trouvaient tout à fait à l'arrière-garde, après les derniers chariots. En même temps l'infanterie, précédée d'un régiment de dragons, sous les ordres du comte de Montal, marcha droit au village de Seneffe où le comte de Monterey avait jeté quelques bataillons; tandis que la cavalerie, menée par M. le Prince lui-même et par son état-major, prenait un peu sur la droite pour charger les escadrons ennemis beaucoup plus nombreux et très-avantageusement postés par le prince de Vaudemont dans une sorte de grande prairie fermée.

M. le Prince avait choisi l'élite de la cavalerie française, les gardes du corps, les gendarmes, les chevaux légers de la garde, et le régiment des cuirassiers. Quoique l'espace leur manquât pour donner à leur charge l'impulsion d'un élan pris de loin, ils rompirent les escadrons espagnols, et, après une courte mêlée, ils les forcèrent de tourner bride et de s'enfuir en désordre, avec beaucoup de pertes, au milieu d'un inextricable dédale de haies, de buissons et de bouquets d'arbres. Dans cet engagement, le marquis de Rochefort fut blessé à l'épaule. De son côté, le chevalier de Fourilles avait eu facilement raison de ses adversaires. Le comte de Montal trouva plus de difficultés à Seneffe; débusqués successivement des vergers et des houblonnières qui protégeaient les abords du village, les bataillons ennemis se renfermèrent dans l'église et dans le cimetière, d'où ils ne se laissèrent chasser qu'après la plus vive résistance. M. de Montal y fut grièvement blessé.

Le prince de Condé n'avait pas attendu que Seneffe fût emporté pour se jeter à la poursuite des escadrons défaits qui s'enfuyaient vers le prieuré de Saint-Nicolas-au-Bois, dans l'espoir de rallier le gros de leur armée. En effet, les derniers bataillons de la seconde colonne avaient fait halte et s'étaient postés des deux côtés de la route, dans tous les enclos, derrière toutes les haies et toutes les barrières, de sorte que leur feu arrêta court la poursuite des vainqueurs, et permit aux cavaliers et aux fantassins rompus de se reformer en arrière, dans les bâtiments et autour des bâtiments du prieuré. Le prince de Condé, qui avait mis ses escadrons en bataille au pied du coteau, attendait avec impatience les dragons et l'infanterie attardés à Seneffe. Enfin ils parurent. Aussitôt il les lança à droite et à gauche de la route, dans les enclos et les vergers; il y eut là toute une série de combats corps à corps où l'énergie française finit par triompher. La route était dégagée. Au delà se trouvait une espèce d'éclaircie où le comte de Monterey avait déployé une ligne d'infanterie, soutenue à quelque distance par une ligne de cavalerie. Deux escadrons de gardes du corps, conduits par M. de Fourilles, s'engagèrent sur la route qu'ils gravirent au galop; le troisième escadron suivait, commandé par M. le Prince en personne et par son fils. Ils passèrent d'un seul élan au travers des lignes d'in-

fanterie et de cavalerie, dont les autres corps de la maison du roi et les cuirassiers achevèrent après eux de disperser les débris. Un gros bataillon se tenait massé en réserve au-dessus du prieuré. Il fut abordé avec la même ardeur; mais il exigea, pour être rompu, de plus vigoureux efforts. Le comte de Monterey sentait bien que s'il ne parvenait pas à se maintenir dans ce poste, il ne lui restait plus de point d'appui jusqu'au village du Fay, et que, refoulé sur ce village, il devait perdre tout espoir de recouvrer les bagages que la première affaire avait déjà mis aux mains des Français. La résistance de cette réserve ne fit que retarder de quelques instants la défaite entière de l'arrière-garde. Malheureusement ce dernier succès fut cruellement payé par la mort du chevalier de Fourilles.

L'attaque de Seneffe avait commencé à dix heures et demie; le prieuré de Saint-Nicolas était enlevé à deux heures. Ainsi, en moins de quatre heures, le prince de Condé avait obtenu des résultats hors de toute proportion avec les forces qu'il avait engagées, et, sauf la mort du chevalier de Fourilles, avec les pertes qu'il avait faites : un corps d'armée détruit, trois mille prisonniers, une centaine d'étendards et de drapeaux, cinquante pontons, les équipages du prince d'Orange et des généraux alliés, quinze cents voitures de toute sorte, la caisse militaire, les munitions, tous les bagages, toutes les ressources de l'ennemi enlevées ou anéanties.

Après un tel succès, et puisqu'il n'avait pas eu d'abord l'intention de livrer une grande bataille, M. le Prince ne devait-il pas s'arrêter? Grave question, que l'événement, l'opinion et l'histoire ont résolue contre lui. Mais l'événement aurait pu lui donner raison, et sans doute alors l'opinion et l'histoire auraient approuvé sa conduite. Il y a une autre question plus importante, un problème d'un ordre plus élevé, dont la solution ne dépend pas au contraire de la bonne ou de la mauvaise fortune. Comment le prince de Condé, prudent, circonspect jusqu'à la timidité la veille même de la bataille, va-t-il se laisser emporter tout à coup aux dernières témérités? C'est qu'il lui manquait, il faut bien le reconnaître, cet équilibre moral et cette possession de soi-même qui font la véritable grandeur de l'esprit et du caractère. Politique, on l'avait vu tomber des emportements du rebelle armé contre sa patrie aux humilités du courtisan le plus souple. Soldat, le héros de la guerre de Trente-Ans était devenu le général incertain, morose, embarrassé de la guerre de Hollande. Mais voici qu'une occasion se présente, une tentation soudaine; l'ennemi semble se livrer lui-même; aussitôt l'ardeur qu'on croyait éteinte se rallume au feu du combat. Il semble qu'en un jour d'audace, le prince veuille effacer les hésitations de toute une campagne et répondre aux reproches dont son cœur est blessé. Il était vainqueur, il veut « outrer sa victoire. » Turenne a eu quelques défaillances, il n'a jamais eu de ces alternatives extrêmes ni de ces brusques retours; parce qu'il était plus maître de lui-même et plus capable de se contenir, il a mérité d'être le plus grand parmi les grands généraux de son siècle, le modèle des hommes de guerre. Le combat de Seneffe, glorieux, fécond en résultats, et qui eût satisfait Turenne, ne satisfit pas le prince de Condé; il

voulut et osa davantage; il livra la bataille de Seneffe, sanglante et indécise.

Comme dans un drame mal fait, après un faux dénoûment, l'intrigue se renoua; on vit l'action se relever; ou plutôt ce fut une action nouvelle. Au bruit de la lutte, qui se rapprochait de plus en plus, le prince d'Orange d'abord, puis le comte de Souches, s'étaient arrêtés, avaient tourné tête et marché au canon. Lorsque l'ardeur de la poursuite eut emporté le prince de Condé jusqu'au village du Fay, il y trouva la masse des alliés fortement établis. Les maisons du village, irrégulièrement placées et séparées les unes des autres, les jardins, les vergers, les houblonnières, entourés de haies ou de fossés, dessinaient une série d'avant-postes; à droite, un grand ravin et un bois; à gauche, un marais et des clôtures formaient des deux côtés du village comme deux défilés qu'il fallait franchir pour aller à l'ennemi; au delà, sur un terrain dominant et découvert en forme d'esplanade, quarante mille hommes étaient en bataille; des batteries d'artillerie commandaient tous les abords.

A la vue de cette position formidable, au lieu de rallier ses escadrons épars et de rentrer dans son camp, le prince de Condé prit la subite résolution d'appeler à lui toute son armée et de livrer bataille. Mais avant que les premiers régiments d'infanterie, malgré leur diligence, pussent entrer en action, il s'écoula un long temps pendant lequel la cavalerie, ces mêmes corps d'élite engagés depuis le matin, déployés en rideau, supportaient le feu du canon chargé à cartouches, c'est-à-dire à mitraille, n'ayant d'autre mission que

de tenir ferme pour protéger la formation de l'infanterie derrière eux. Lorsque le prince de Condé crut avoir un front assez étendu, il prit à la hâte quelques dispositions. La cavalerie, repliée à droite et à gauche, à droite sous les ordres du duc de Luxembourg, à gauche sous les ordres du duc de Navailles, se forma sur plusieurs lignes, tant le terrain était étroit, et ne put fournir que quelques charges incomplètes et peu décisives. Enfin, il lui fallut se dévouer encore pour le salut commun, n'agissant plus, mais empêchant au moins, par son attitude, un mouvement offensif de l'ennemi, « postée huit heures durant à la portée du feu, sans autre mouvement que celui de se presser à mesure qu'il y avait des gens tués[1]. »

La vraie bataille était au centre, entre les deux infanteries. Les passions et les qualités des deux chefs s'étaient communiquées à leurs soldats : les Français, ardents et emportés comme le prince de Condé; les Hollandais opiniâtres et tenaces comme le prince d'Orange. Les régiments succédaient aux régiments à l'assaut ou à la défense du village du Fay. Le soir vint; on se disputait encore la possession de ce misérable village encombré de morts et de blessés. La nuit vint; on ne cessa pas de combattre, aux clartés dou-

[1] C'était madame de Sévigné, dont le fils, guidon des gendarmes-Dauphin, assistait à cette terrible bataille, qui écrivait ce détail à Bussy-Rabutin, et Bussy lui répondait : « Ce que le peuple appelle mener les gens à la boucherie, c'est les poster où étoient les quatre escadrons de la maison du roi; et, qui a passé par là, a essuyé les plus grands périls de la guerre. Quand on affronte de la cavalerie ou de l'infanterie, l'action anime; mais ici, c'est de sang-froid qu'on est passé par les armes. » — Madame de Sévigné à Bussy, 5 septembre. — Bussy à madame de Sévigné, 10 septembre 1674.

teuses de la lune; lorsqu'à minuit elle s'abaissa derrière le coteau boisé, on combattait encore, n'y ayant ni vainqueurs ni vaincus. Les ténèbres et la fatigue aidant, la lutte enfin s'arrêta. Mais le prince de Condé, à qui l'artillerie avait fait défaut pendant la bataille donnait des ordres pour la faire avancer; il voulait reprendre l'action dès le point du jour. « Tous ceux qui entendirent cette proposition en frémirent, dit le marquis de La Fare, et il parut visiblement qu'il n'y avoit que lui qui eût envie de se battre encore. Cependant, on se préparoit à recommencer. » Tout à coup, vers une heure du matin, au milieu du calme, il se fit de part et d'autre, — on n'a jamais su ni comment ni pourquoi, — une décharge terrible. Etrange effet de la surprise sur de si braves gens! En un moment, les deux armées, saisies d'épouvante, se débandèrent et s'enfuirent. M. le Prince, aidé de ses officiers, eut beaucoup de peine à rallier les siens; il y parvint néanmoins et les ramena sur le champ de bataille, sauf la cavalerie qu'il laissa établie dans une situation plus favorable. Le jour venu, on ne vit plus que les dernières colonnes de l'ennemi s'éloignant du côté de Mons. Le prince d'Orange avait profité de la panique et de la nuit pour reformer ses troupes en arrière du champ de bataille et commencer sa retraite. L'armée française n'était pas en état de le suivre; lorsqu'elle eut vu disparaître le dernier escadron, elle se retira à son tour et rentra dans son camp [1].

[1] Condé à Louvois, 9, 12, 13 août. — Relation du combat de Seneffe (portée par Gourville). — Rochefort à Louvois, 11 et 12 août. *D. G.* 400. — Voir aussi les *Mémoires* du marquis de La Fare. C'est dans ce

Telle fut cette sanglante bataille de Seneffe, la plus terrible du règne de Louis XIV avant les grandes rencontres de la guerre pour la succession d'Espagne. Les alliés avaient perdu dix à douze mille hommes; mais leur résistance invincible, pendant dix heures, avait détruit l'effet moral de leurs premiers échecs. Du côté des Français, s'ils avaient ajouté à leurs trophées du matin quelques centaines de prisonniers et trois ou quatre pièces d'artillerie, ils n'avaient pas réellement vaincu, et ils avaient subi des pertes énormes. Un fait extraordinaire qui prouve combien la lutte avait été acharnée, c'est que le nombre des morts était presque aussi considérable que celui des blessés; l'intendant Robert fit relever près de quatre mille blessés et enterrer plus de trois mille cadavres, sans compter les morts et les blessés abandonnés par l'ennemi.

Le régiment du Roi, le régiment modèle, avait noblement, mais chèrement payé l'honneur de son rang et de son nom: cinq cents morts, six cents blessés, trente-quatre de ses capitaines hors de combat. Après lui, sur cette triste et glorieuse liste, venaient Navarre, Picardie, les Vaisseaux, les Fusiliers. Autour des six pièces de canon qui paraissent avoir figuré presque seules du côté des Français, pendant la bataille, avaient été frappés plus ou moins grièvement le commandant de l'artillerie, Dumetz, et dix-neuf de ses officiers. M. le Prince avait donné l'exemple et payé de sa personne, plus qu'il ne convenait sans doute au chef de l'armée;

Mémoires et dans l'*Histoire militaire* du marquis de Quincy que se trouve rapporté l'incident de la panique; la relation officielle n'en parle point.

il avait eu trois chevaux tués sous lui; son fils, M. le Duc, avait été blessé, mais légèrement. La proportion des officiers atteints, un officier pour sept hommes, dépassait aussi la moyenne habituelle. L'ivresse du combat passée, Condé lui-même en était ému et attristé. « M. l'intendant, écrivait-il à Louvois, vous enverra la liste de tous les officiers que le roi a perdus; vous y en trouverez beaucoup, dont j'ai bien de la douleur; mais, en vérité, le feu a été grand et a duré longtemps. Toute l'infanterie françoise a parfaitement bien fait; il n'y a que les Suisses qui n'ont pas fait de même[1]. » Les gardes suisses, en effet, n'avaient pas soutenu leur vieille réputation. Placés en face d'une batterie qu'il s'agissait d'enlever en franchissant un ravin, « ils ne firent que plier les épaules sans s'avancer, dit le marquis de La Fare, se laissant tuer comme des gens qui ont peur. » C'est donc aux dépens, et non au profit de leur honneur qu'il faut porter leurs pertes, cent deux morts et cent quarante blessés[2].

Quelle tâche pour un intendant, le lendemain d'une grande journée de guerre! Il faut encore une fois rendre justice à l'intendant Robert; pris à l'improviste par l'énorme dépense d'hommes que le prince de Condé avait faite, il ne perdit pas un moment pour soulager ceux dont la mort n'avait pas plus rapidement encore terminé les souffrances : « J'ai cru, écrivait-il à Louvois, qu'il valoit mieux risquer de faire un peu trop de dépense que de manquer de rien pour assister les blessés. J'ai distribué deux cent

[1] 14 août. *D. G.* 400.
[2] Robert à Louvois; état des pertes, 19 août. *D. G.* 400.

trente et tant de chirurgiens dans trois villages où j'ai établi aussi d'autres officiers d'hôpital et des gens pour avoir soin de la nourriture des blessés[1]. » Louvois, qui avait d'abord écrit à Turenne, croyant être dans le vrai : « Nous avons eu plus de cent officiers et mille ou douze cents hommes tués ou blessés[2]; » Louvois, qui s'imaginait avoir bien pourvu au soulagement des officiers blessés en faisant partir, aux premières nouvelles, « quatre des meilleurs chirurgiens de Paris[3]; » Louvois fut tout hors de lui quand il reçut de l'intendant Robert l'état des morts et des blessés. « Il faut, écrivit-il à Condé, que les officiers en aient augmenté très-considérablement le nombre, puisque, s'il étoit véritable, Sa Majesté auroit eu plus de sept mille hommes hors de combat de cette journée[4]. » Ce n'était plus le temps des passe-volants, des morts imaginaires, des pertes fictives. Louvois devait bien se rappeler qu'il avait mis bon ordre à ces mensonges. Cependant il fallut, pour qu'il se rendît à l'évidence, que l'intendant Robert lui affirmât de nouveau l'exactitude de ses listes.

Lorsque les détails de la bataille arrivèrent à Paris, ils y produisirent une émotion dont madame de Sévigné nous a laissé l'expression justement douloureuse. « Nous avons tant perdu à cette victoire, écrivait-elle à Bussy, que sans le *Te Deum* et quelques drapeaux portés à Notre-Dame, nous croirions avoir perdu le

[1] Robert à Louvois, 19 août. *D. G.* 406.
[2] 17 août. *D. G.* 381.
[3] Louvois à Condé, 15 août. *D. G.* 381.
[4] 19 août. *D. G.* 381.

combat[1]. » Il faut dire que ces détails étaient empruntés à des lettres particulières dont les auteurs, obsédés par cette instinctive manie d'exagération que les spectacles violents exaltent chez le commun des hommes, avaient fait le mal encore plus grand qu'il n'était, et suscité imprudemment des douleurs qu'ils ne se mettaient guère en peine de calmer. Ici, comme après chaque action de guerre, on envoyait des listes de morts et de blessés sans autorité, sans contrôle, mais qui n'en étaient pas moins une cause d'affliction pour les familles et de joie pour les ennemis de la France. C'était la faute du gouvernement qui, ayant la vérité, devait la faire connaître, tandis qu'on la cherchait en vain ou qu'on la trouvait trop tard et altérée dans *la Gazette*. C'était particulièrement la faute de Louvois, qui, dédaigneux de l'opinion et de la publicité, se préoccupait aussi peu de donner à autrui des informations exactes, qu'il les recherchait avidement pour lui-même[2].

[1] Lettre du 5 septembre 1674.

[2] Vauban lui en faisait reproche, Vauban à qui la force de son génie et de son bon sens révélait la puissance de l'opinion et de la vérité dans les affaires humaines. « Je ne puis plus souffrir, écrivait-il à Louvois le 14 juillet 1674, je ne puis plus souffrir la stupidité de notre gazetier ; il faut ou que vous y mettiez ordre ou que vous trouviez bon que je présente un placet au roi tendant à ce qu'il plaise à Sa Majesté de supprimer *la Gazette* et toutes les ridicules relations qu'on nous imprime tous les jours, ou de donner cet emploi à quelque plume hardie et enjouée ; je veux bien qu'elle soit sincère, mais il n'est pas défendu en matière de gazette d'orner une bonne nouvelle non plus que d'en adoucir une mauvaise ; enfin j'en voudrois un qui fût capable de tourner en ridicule (mais bien à propos), celles d'Hollande et de Bruxelles sur l'infinité d'hyperboles qu'ils nous débitent ; car il est fort honteux à nous qu'il paroisse à toute l'Europe qu'on parle mieux françois dans les pays étrangers que chez nous. Je sais que vous traitez *la Gazette* de bagatelle, mais ils n'en font pas de même, et je crois qu'ils ont raison ; car, après tout, elle a pouvoir sur la réputation ; et ceux qui ne voient pas ce qui se passe sur les lieux ne peuvent guère juger de nos actions que par là. Vous-même, monseigneur, la lisez avec application. Pour conclure, l'emploi en est assez bon pour mériter l'occupation d'une plume très-délicate ; le royaume en foisonne, faites-en essayer de toutes façons sans faire semblant de rien, et servez-vous après de celle qui vous accommodera le mieux. Les relations qu'on a faites du combat de M. de Turenne [à Sinzheim] qui en soi est une très-belle chose, sont bien les plus pitoyables du monde. J'ai aussi à demander par le même placet qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner les étrivières aux mandeurs de nouvelles qui commencent toujours par rendre nos pertes publiques. Nous avons su la bataille de Zuntzem par la liste des morts et blessés que nous y avons eus, et huit jours devant le reste. » *D. G.* 405. — C'était la même inquiétude des nouvellistes empressés, maladroits et hyperboliques qui préoccupait l'intendant Robert, lorsqu'après Seneffe, il écrivait à Louvois : « Je prendrai la liberté de vous dire, à propos de la liste des blessés, qu'il me souvient que l'on a fait imprimer celle des blessés de l'armée de M. de Turenne, ce qui ne seroit pas, je pense, à propos que l'on fit de celle-ci ; sur quoi vous donnerez tels ordres que vous estimerez à propos, mille gens ayant envoyé de pareilles listes ou même de plus amples » 19 août. *D. G.* 406.

Hélas ! qu'était-il besoin d'exagérer ? La seule vérité était bien assez cruelle. Au moins était-on bien assuré que tant de sang n'eût pas été versé en pure perte ? C'étaient les événements politiques et militaires qui allaient décider qui était le vrai vainqueur, et donner au vainqueur la mesure exacte de sa victoire.

Le 12 août, le lendemain de la bataille de Seneffe, Vauban, qui n'en savait rien encore, écrivait à Louvois : « Je crois que les ennemis doivent chercher le combat et nous l'éviter, puisque, évitant de combattre, c'est le moyen sûr de les battre avant qu'il soit peu, ou du moins de disloquer cette grande machine mal assortie dont les pièces ont si peu de liaison que je ne lui donne pas six mois pour qu'il y en ait quelqu'une

qui se démonte d'elle-même[1]. » Louvois aurait pu lui répondre qu'il travaillait depuis quelque temps à disloquer la coalition, en s'attaquant à son chef même, au prince d'Orange. Dès le 29 mai, il avait envoyé au comte d'Estrades, dont les anciennes relations avec la maison de Nassau commençaient à se renouer par l'entremise du sieur de Launoy, des instructions dont l'objet était d'amener une négociation directe entre le prince d'Orange et Louis XIV. Le prince avait certainement trop d'esprit, disait-on, pour croire aux prétendus sentiments d'aversion et de mépris que, suivant de faux et malveillants témoignages, le roi de France avait pour sa personne[2], tandis qu'en réalité le roi ne demandait qu'à s'entendre avec le stathouder pour l'aider à maintenir son autorité, malgré la jalousie bien connue des États-Généraux[3]. Quoique ces avances n'eussent pas été accueillies, Louvois ne se découragea pas. A peine eut-il reçu la première nouvelle de la bataille de Seneffe, que, ne doutant pas du désarroi et de la mauvaise disposition où les alliés devaient être les uns vis-à-vis des autres, il renouvela son attaque en proposant de brusquer les choses et de signer la paix à Maëstricht avant que personne en pût avoir connaissance[4]. Il est vrai, s'il faut en croire le correspondant du comte d'Estrades, que le prince d'Orange montra d'abord un vif ressentiment contre les Espagnols : « Il est, disait-il, outré au dernier point contre cette maudite race[1]. »

[1] *D. G.* 371.
[2] « Tous les discours qu'on a tenus contre Son Altesse à Utrecht l'ont persuadée du peu d'estime que le roi de France fait de sa personne. » Correspondant à Estrades, 30 avril. *D. G.* 398.
[3] *D. G.* 380.
[4] Louvois à Estrades, 15 août, *D. G.* 381.

Jusque-là Louvois n'avait fait que des propositions vagues et générales; le 19 août, il formula des propositions précises : pour le prince d'Orange, hérédité du stathoudérat dans la maison de Nassau, et maintien des pouvoirs exceptionnels du stathouder : « Au lieu, disait-il, que la grandeur de M. le prince d'Orange paroît présentement dans un état violent, et appuyée sur des choses qui apparemment ne sauroient durer, elle trouveroit un appui solide dans l'amitié de Sa Majesté. » Pour les affaires d'Allemagne, rétablissement du traité de Westphalie; à l'égard des Espagnols, rétablissement du traité d'Aix-la-Chapelle, sauf la cession de la Franche-Comté à la France; enfin, suspension d'armes pendant deux mois pour donner aux Allemands et aux Espagnols le temps d'examiner et d'accepter ces conditions; la paix demeurant, dans tous les cas, faite et signée entre le roi de France et le prince d'Orange, stipulant pour les États-Généraux[2]. Il importe de remarquer que Louvois ne s'expliquait en aucune façon sur les satisfactions réclamées par les Hollandais, notamment sur la restitution de Grave et de Maëstricht.

Mais déjà le prince d'Orange s'était réconcilié avec les Espagnols et résolu à ne séparer ni ses intérêts de ceux de la Hollande, ni les intérêts de la Hollande de ceux de ses alliés. Cependant, plutôt pour pénétrer les secrètes et véritables intentions de Louis XIV que pour

[1] Correspondant à Estrades, 14 août. *D. G.* 400.
[2] Louvois à Estrades, 19 août. *D. G.* 381.

entamer une négociation sérieuse, il consentit à envoyer à Maëstricht, auprès du comte d'Estrades, le greffier de la province d'Utrecht, Pesters, parent et ami du pensionnaire Fagel. De son côté, Louvois recommandait au comte de laisser parler l'envoyé hollandais, d'écouter ses propositions, et de ne s'ouvrir qu'avec la plus extrême prudence sur la dernière résolution du roi, qui était de restituer Grave, mais de garder Maëstricht, en donnant une grosse somme d'argent au prince d'Orange[1]. Le comte d'Estrades n'eut pas besoin d'user de beaucoup de finesse; car Pesters déclara d'abord qu'il ne pouvait négocier que sur la base des traités de Westphalie et des Pyrénées, y compris la restauration du duc de Lorraine. Toutefois il laissa entendre, dans une seconde conférence, que le prince d'Orange pourrait porter les Espagnols à n'exiger pas le rétablissement pur et simple du traité des Pyrénées, pourvu que le roi de France leur restituât, outre la Franche-Comté, Ath et Charleroi, dans les Pays-Bas[2]. A ces conditions, l'accord était impossible; les conférences furent sinon rompues, du moins suspendues par le départ de Pesters, qui s'en retourna auprès du prince d'Orange chercher, disait-il, de nouvelles instructions.

On voit que les résultats politiques de la bataille de Seneffe étaient loin d'être à l'avantage de la France; il reste à voir si les résultats militaires lui étaient plus favorables. Louvois avait cru la victoire de M. le Prince décisive : tel n'était pas l'avis de Vauban. « Je vous

[1] 14 septembre. *D. G.* 381.
[2] Louvois à Estrades, 23 septembre. *D. G.* 381. — Estrades à Louvois, 23 et 26 septembre. *D. G.* 401

rends de bon cœur, écrivait-il au ministre, le compliment qu'il vous a plu me faire sur la défaite des ennemis que je voudrois être si grande qu'on n'en pût trouver le dernier. Mais il n'est pas encore temps de s'en épanouir la rate. Prenez garde qu'ils ne vous prennent Arras, Dourlens ou quelque autre place aussi importante, ou qu'ils ne ravagent dans la Picardie; car enfin cela se peut encore, et je ne doute pas qu'ils n'y pensent et n'en aient bonne envie[1]. » Déjà, quelques jours auparavant, et tout de suite après avoir eu nouvelle de la bataille, Vauban avait écrit à Louvois : « Quoique je sois moins persuadé que jamais du dessein que les ennemis pourroient avoir sur Tournay, je ne laisse pas d'agir comme si nous les devions avoir dans deux jours; et je puis vous assurer, sans faire le fanfaron, que s'ils y viennent, j'y périrai ou ils s'apercevront de ma présence[2]. »

Quelque crédit que le jugement et le bon sens de Vauban rencontrassent d'ordinaire auprès de Louvois, ces appréhensions lui parurent si étranges qu'il ne chercha pas, dans sa réponse, à dissimuler le dédain qu'elles lui inspiraient. « J'ai vu avec une surprise inconcevable, disait-il, qu'on se soit mis dans l'esprit à Tournay que les ennemis songent à l'attaquer. Comme rien au monde n'est plus éloigné de la vraisemblance, le roi n'auroit guère pu avoir bonne opinion des gens qui auroient été capables de prendre une alarme aussi mal fondée que celle-là; et il faut, s'il vous plaît, cesser tous les préparatifs pour un siége qui

[1] 23 août. *D. G.* 406.
[2] 18 août. *D. G.* 406.

étant impossible aux ennemis en l'état où ils sont, pourroit couvrir de honte ceux qui leur feroient l'honneur de les croire capables de l'entreprendre [1]. »

Cependant, une dépêche du prince de Condé, datée du 19 août, allait causer à Louvois une bien autre surprise. Cette dépêche n'était déjà plus d'un vainqueur. A certains mouvements de troupes que le ministre, dans sa confiance, lui avait recommandés, voici ce qu'objectait M. le Prince : « J'espère que le roi ne désapprouvera pas les raisons que j'ai eues et que j'ai encore de n'envoyer pas ordre à ces troupes de marcher, étant certain que les ennemis, quoiqu'ils aient reçu un échec considérable, ne laissent pas d'être encore en état de pouvoir entreprendre quelque chose, tant ils étoient supérieurs à nous; et peut-être que sans le secours de ces troupes là, je ne serois pas en état de les empêcher de faire quelque entreprise considérable. Je supplie donc le roi de trouver bon que je retienne ces troupes jusqu'à ce que vous ayez vu la lettre que je vous écris, et j'espère après cela que vous nous les laisserez [2]. »

Ainsi, huit jours après la bataille de Seneffe, les choses étaient en Flandre au même état où elles étaient huit jours auparavant. Énergique et impitoyable, le prince d'Orange avait refait et raffermi son armée, même par la terreur; il avait fait couper la tête au major de ses gardes qui ne s'était pas bien conduit pendant la bataille; il avait traduit devant un conseil de guerre plusieurs autres officiers; il avait contraint le

[1] 21 août. *D. G.* 381.
[2] *D. G.* 400.

comte de Monterey à tirer dix-huit mille hommes de ses places pour reporter à cinquante mille l'effectif de l'armée. Tournant autour de M. le Prince renfermé dans son camp, il espérait l'attirer à quelque nouvelle bataille; mais, cette fois, M. le Prince eut la sagesse de résister à la provocation. Guillaume alors se rabattit à quelque siége. Louvois ne se raillait plus des appréhensions de Tournai, ni de celles de Douai, ni même d'Arras. Mais il avait pour règle, quand il craignait, de dissimuler ses craintes et d'affecter la confiance pour l'inspirer aux autres. « Les ennemis, écrivait-il à Vauban le 5 septembre, font toutes les grimaces de gens qui veulent faire quelque chose; mais ils auront beaucoup de peine à bien choisir, et la saison où nous sommes ne leur étant pas favorable, ils courent risque de faire une entreprise aussi peu heureuse que leur a été l'approche de leur armée auprès de monseigneur le Prince. Vous pouvez compter que Sa Majesté sera bien en repos sur la place qu'ils attaqueront pourvu que vous soyez dedans [1]. » Quelques jours après, c'était pour Ath qu'on avait le plus d'inquiétude, lorsqu'on apprit que le 15, Oudenarde avait été investi. Heureusement Vauban avait eu le temps de s'y jeter; mais il n'eut pas celui d'y déployer toutes les ressources de son génie. Il se trouva que Louvois avait été bon prophète.

Le prince de Condé s'était hâté d'appeler à lui le maréchal d'Humières avec un corps formé des garnisons de Flandre. Après leur jonction sous Tournai, l'armée s'élevait à cinquante mille hommes environ. Le 21 au

[1] *D. G* 381.

matin, M. le Prince se proposait d'attaquer la circonvallation des assiégeants; un brouillard épais retarda l'attaque jusqu'à neuf heures; lorsqu'il se dissipa, les lignes étoient abandonnées. L'ennemi avait levé le siége pendant la nuit, avec tant de précipitation, qu'on trouva dans son camp douze mille sacs de farine, beaucoup d'outils et de munitions de guerre. Cependant, le prince d'Orange ne voulut pas paraître fuir devant l'adversaire qu'il avait si souvent provoqué. Les deux armées restèrent vingt-quatre heures en présence, sans combattre. M. le Prince jugea avec raison plus sage de se contenter de l'avantage moral que ne pouvait manquer de lui assurer la seule levée du siége. L'expérience de Seneffe l'avait convaincu et converti. « Nous avons été en présence, les ennemis et nous, jusqu'à aujourd'hui à midi, écrivait-il à Louvois le 22 septembre; un ruisseau et un grand fossé qui séparoient les deux armées, nous ont empêchés les uns et les autres de combattre, et la chose s'est passée en force coups de canon que nous leur avons tirés sans aucun risque de notre part, parce que tout leur canon et leur bagage s'en étoient allés devant à Gand. Ils ont marché aujourd'hui de ce côté là; M. de Souches avoit l'arrière-garde avec l'armée de l'Empereur, et l'a fort bien faite[1]. »

Tous les soins que prenait le prince d'Orange pour garder dans sa retraite une attitude ferme et noble, ne pouvaient faire que ce ne fût pas une retraite, c'est-à-dire un échec réel pour sa cause, et pour la France « un

[1] Humières à Louvois, 13 septembre. — Condé à Louvois, 17, 21, 22, 23 septembre. *D. G.* 401.

succès considérable en soi par la conjoncture où l'on étoit[1]. » Comment avait-il pu risquer cette entreprise d'Oudenarde ? Le terrain du siége était mauvais, mal choisi, dominé par des hauteurs, coupé par l'Escaut qui rendait la communication des quartiers difficile; Vauban était dans la place; mais surtout les chefs alliés ne pouvaient parvenir à s'entendre; il n'y avait plus d'accord possible entre le prince d'Orange et le comte de Monterey. Quelques jours après, cette grande armée se rompit; les Espagnols rentrèrent dans leurs places; les Allemands, en retournant dans leur pays, se donnèrent la facile et médiocre consolation de prendre Huy et Dinant, deux petites villes situées sur la Meuse, entre la frontière française et Maëstricht. Enfin, le prince d'Orange, qui ne voulait pas rentrer en Hollande sans un succès personnel, s'en alla rejoindre devant Grave son lieutenant Rabenhaupt qui l'assiégeait en vain depuis plus de deux mois.

La campagne de Flandre, si menaçante au début pour la France, se terminait, en définitive, à son avantage. L'affaire d'Oudenarde causait à Louis XIV et à Louvois autant de joie qu'elle leur avait d'abord causé d'inquiétude. Tous ceux qui avaient contribué le mieux à la défense ou à la délivrance de la place reçurent leur part de félicitations officielles. Celle de Vauban, par la vérité du sentiment et la simplicité de l'expression, faisait grand honneur à Louvois qui lui écrivait en ces termes : « Au même temps que monseigneur le Prince a rendu compte au roi de la levée du siége d'Oude-

[1] Louvois à Condé, 23 septembre. *D. G.* 381

narde, Son Altesse lui a fait savoir que vous y aviez très-utilement servi, et Sa Majesté en a été facilement persuadée; je vous assure qu'elle en est bien contente, et, en mon particulier, je m'en réjouis de tout mon cœur avec vous [1]. »

Si l'on eût pu sauver Grave comme on avait sauvé Oudenarde, la satisfaction de Louis XIV eût été complète; mais Grave était trop loin et l'heure était passée. Il aurait fallu, pour agir à temps et d'une manière efficace, que le prince de Condé eût remporté de bonne heure sur le prince d'Orange une victoire décisive. Autrement, on ne pouvait demander aux défenseurs de la place que de résister le plus longtemps et de faire à l'ennemi le plus de mal possible. Si quelqu'un d'eux avait eu besoin d'être excité à faire son devoir par une autre considération que celle de l'honneur, on n'aurait eu qu'à lui montrer le malheureux Dupas, l'ex-gouverneur de Naerden, qui s'apprêtait à chercher, aux dépens de sa vie, l'expiation de sa faute ou de son infortune. Le gouverneur de Grave, le marquis de Chamilly, portait vaillamment un nom bien connu des Hollandais, noble héritage de son frère, mort à la peine : c'était le comte de Chamilly qui avait pris Grave en 1672. Cette place demeurait en 1674 comme le dernier témoignage de la conquête, renfermant ce qui restait des dépouilles de la Hollande, et les malheureux otages que les Français avaient emmenés pour assurer le payement des contributions dont l'intendant Robert, malgré tous ses efforts, n'avait pu obtenir le complet recouvrement. La

[1] 23 septembre. *D. G.* 381

garnison était de quatre mille hommes, avec des moyens de défense excessifs, trop de canons et trop de poudre.

On sait par quel tour d'adresse Louvois avait, avant la guerre, fait acheter en Hollande les munitions des Hollandais; ce qu'on sait moins, c'est comment, par un piquant retour, il se trouvait réduit, en 1674, à s'ingénier pour les leur revendre. Le 29 mai, bien avant qu'il fût question du siége de Grave, il écrivait du camp devant Dôle, au marquis de Chamilly : « C'est un méchant meuble dans une place que la quantité de poudre que vous avez, parce qu'étant la plus grande partie en un seul endroit, si, par une bombe ou quelque autre accident, il venoit à en mésarriver, il ne resteroit ni maisons, ni fortifications, ni hommes dans toute l'étendue de la place. Voyez si vous ne pourriez pas, faisant semblant que vous la volez au roi, la vendre un peu cher aux ennemis, c'est-à-dire aux Hollandois; vous pourriez leur en vendre la moitié de ce que vous avez; il vous en restera toujours suffisamment [1]. » Il y a cependant quelque chose de plus merveilleux que cette imagination de Louvois, c'est la simplicité parfaite avec laquelle M. de Chamilly l'accueille et l'exécute. « Il faut compter, répond-il au ministre, que nous avons ici huit cent milliers de poudre; j'ai mis du monde en campagne pour en vendre aux Hollandois seulement la moitié, comme si je la volois au roi, et conformément à vos intentions [2]. »

[1] *D. G.* 379.
[2] 12 juin. *D G* 398.

Cet héroïque officier, qui s'exposait si tranquillement à passer pour un voleur et un traître, était adoré de ses soldats, dont il savait bien faire valoir les services[1]. Aussi, lorsque, vers la fin de juillet, Rabenhaupt vint, avec une douzaine de mille hommes, assiéger Grave, il trouva des adversaires si intelligents et si résolus, qu'après avoir perdu beaucoup de monde, il suspendit ses attaques, se retrancha dans son camp, et d'assiégeant devint comme assiégé. Cependant l'Électeur de Brandebourg envoyait des troupes au secours du général hollandais, et le prince d'Orange allait survenir avec la plus grande partie de son armée. Avec un tel surcroît d'ennemis, et tout espoir perdu de voir paraître le prince de Condé, l'issue du siége n'était pas douteuse; ce ne pouvait plus être qu'une question de temps. Chamilly se mettait en mesure d'exécuter les ordres de Louvois quant à l'artillerie aux armes du roi, c'est-à-dire de faire crever les pièces et d'en jeter les morceaux dans la Meuse[2]; mais que faire des otages hollandais? Comment empêcher le prince d'Orange de ramener triomphalement en Hollande cette preuve vivante de son succès? Un officier du comte d'Estrades, le colonel Mélin, sortit de Maëstricht avec un petit nombre d'hommes décidés, trompa la vigilance des assiégeants, entra dans Grave, mit les otages au milieu de sa troupe, et, par un prodige d'audace et d'habileté, réussit à les mener à Maëstricht. Délivré de ce grave souci, M. de Chamilly se donna tout entier aux

[1] Voir l'affaire du sergent Lafleur, t. Ier, chap. III, p. 215-216.
[2] Louvois à Chamilly, 15 août. *D. G.* 381

soins de la défense; par malheur, les vivres n'étaient pas en aussi grande abondance que les munitions de guerre. Le 20 septembre, il écrivait à Louvois : « Le soldat témoigne d'avoir quelque répugnance à manger du cheval; mais l'on fera de son mieux pour l'y obliger. Vous pouvez compter, à l'heure qu'il est, qu'il n'y a plus de ville de Grave; elle est sens dessus dessous[1]. » Enfin, le 12 octobre, le roi, satisfait de son héroïque résistance, lui envoya l'ordre de rendre au prince d'Orange les débris de la place. La capitulation eut lieu le 26, après quatre-vingt-treize jours d'attaque. Le marquis de Chamilly sortit à la tête de ce qui restait de ses braves, tambour battant, avec armes et bagages; l'ennemi lui fournit des bateaux pour ses malades et ses blessés; il lui prêta même des chevaux pour ramener à Maëstricht vingt-deux pièces de canon aux armes du roi, et tout un équipage de pontons de cuivre[2].

La courtoisie avec laquelle le prince d'Orange traita personnellement le marquis de Chamilly et son état-major était suspecte à la défiante expérience du vieux Le Tellier. « Ce n'est pas, à mon sens, écrivait-il au comte d'Estrades, une marque de son inclination à rentrer dans les bonnes grâces du roi; il l'a sans doute fait pour se faire honneur et pour marquer qu'il estime les honnêtes gens et aime la vertu[3]. » Rien de plus juste assurément que cette conjecture; mais, à sa perspicacité bien connue s'ajoutait, chez Le Tellier, un

[1] *D. G.* 401.
[2] Le Tellier à Turenne, 2 novembre. *D. G.* 382.
[3] 6 novembre. *D. G.* 382.

sentiment de dépit et d'irritation contre le prince d'Orange, dont la négligence dédaigneuse venait de blesser l'orgueil paternel de Louis XIV et de compromettre la réputation de prudence et d'habileté de son vieux ministre. Ce n'est pas que Le Tellier eût jamais pris au sérieux l'idée qu'il suggérait au comte d'Estrades de faire accepter au prince d'Orange les ordres relatifs à la capitulation de Grave comme un acte de condescendance royale à son égard; ce n'était là qu'une entrée en matière, un prétexte pour aborder un sujet bien autrement délicat.

Il n'était bruit en Angleterre que du prochain mariage du prince d'Orange avec la fille du duc d'York, sa cousine; ce projet, déjà ancien, et qui souriait beaucoup à Charles II, fort peu au duc d'York, était énergiquement combattu par la France. Comme il devenait plus menaçant, Le Tellier avait imaginé de le ruiner en offrant au prince une fille de Louis XIV. C'était, si le prince se laissait séduire, un engagement à longue échéance, puisque mademoiselle de Blois, que Louis XIV avait eue de mademoiselle de La Vallière, n'était encore qu'un enfant. Il faut voir avec quelles précautions Le Tellier indiquait plutôt qu'il n'expliquait sa pensée au comte d'Estrades, dont les conférences avec Pesters étaient sur le point de recommencer. « Sa Majesté, lui écrivait-il, trouve qu'il ne seroit pas inutile à son service que lorsque vous conférerez avec le sieur Pesters, vous lui demandassiez, comme de vous-même et par manière d'entretien, si le prince d'Orange n'auroit pas dessein de se marier en France et d'épouser quelque princesse de mérite, et qu'ensuite, et selon le jour qu'il

vous donneroit, vous lui insinuassiez qu'il s'en trouveroit qui touchent de près Sa Majesté, ce qui ne seroit pas pour lui un parti désavantageux, tâchant ainsi, par cette voie, d'engager ce prince dans les intérêts de Sa Majesté. Vous ménagerez la pensée qu'elle a eue, comme vous le verrez pour le mieux et sans la commettre[1]. » Le prince répondit-il nettement, comme l'affirme Saint-Simon, que les princes d'Orange étaient accoutumés à épouser les filles légitimes des grands rois et non pas leurs bâtardes? Cela n'est pas probable; tout au moins cette réponse ne fut pas officiellement faite. Les amis du prince affirmèrent qu'il n'avait pour le moment aucun dessein de se marier ni en France ni en Angleterre.

Dans la partie compliquée que Guillaume d'Orange avait engagée contre Louis XIV, la fortune était lente à se prononcer. Joueur par calcul et non par emportement, il avait résolu de courir toutes les chances jusqu'à la dernière. Du côté des Pays-Bas, Seneffe indécis, Grave balançant Oudenarde, il n'y avait pas eu de résultat; restait le côté de l'Allemagne, où, depuis six mois, Turenne tenait le jeu contre quatre ou cinq adversaires; c'était là qu'on attendait le coup décisif qui devait donner un sens à la campagne de 1674.

Jamais le génie de Turenne et celui de Condé n'ont mieux signalé leur opposition que pendant cette campagne. En Flandre, tout se résume en un grand drame plein d'émotion, quoiqu'il n'ait pas de dénoûment; dans ce qui précède et dans ce qui suit, l'intérêt man-

[1] 16 octobre. *D G.* 382.

que, parce que l'action manque ou languit. Tout autre est le spectacle sur les bords du Rhin. Il y a là de moindres rencontres, des batailles moins émouvantes que Seneffe, et qui ont cependant de plus grands résultats; mais l'intérêt n'est point exclusivement en elles; il est aussi, il est surtout dans les manœuvres qui les précèdent et qui les suivent, qui les préparent et qui les complètent. Là même où l'on croirait qu'il y a quelque entr'acte, l'action ne cesse pas de marcher et de grandir. On peut raconter Seneffe isolément; le récit des opérations de Turenne, où tout se tient, où tout s'enchaine et s'explique, ne veut pas être interrompu.

C'était avec de bien faibles ressources que Turenne avait commencé cette campagne dans laquelle il avait même craint d'abord de ne point servir; tout au plus avait-il quelques milliers d'hommes avec lesquels il empêchait, on doit s'en souvenir, le duc de Lorraine de venir se jeter, comme un trouble-fête, au milieu des triomphes de Louis XIV en Franche-Comté. Le laisserait-on sans renforts, la Franche-Comté conquise, pour envoyer en Flandre la plus grande partie de l'armée royale? Il le craignait beaucoup et non sans motif. C'était encore le temps où Louvois, persuadé que les Espagnols appelleraient en Flandre les principales forces de la coalition, voulait accumuler entre les mains du prince de Condé les ressources de la France et le mettre en état de frapper un coup d'éclat, peut-être le dernier coup de la guerre. Louvois avait raison de croire que l'armée du prince d'Orange serait formidable; mais il avait tort d'attendre trop de M. le Prince et de trop négliger Turenne et la frontière d'Allemagne.

Turenne avait assez de gloire pour n'être pas jaloux de M. le Prince; mais il le connaissait; il savait combien Louvois se faisait illusion sur son compte et sur l'effet même d'un grand succès en Flandre; il savait que les Allemands, pour être lents à se mouvoir, finiraient par arriver en force sur le Rhin, et qu'ils y arriveraient avant que rien fût décidé dans les Pays-Bas. Il s'efforçait d'éclairer le roi et le ministre : « Si le roi avoit pris la plus grande place de Flandre, écrivait-il à Louvois, et que l'Empereur fût maître de l'Alsace, sans même Philisbourg ni Brisach, je crois que les affaires du roi seroient au plus méchant état du monde; on verroit quelles armées on auroit dans la Lorraine, dans les Évêchés et en Champagne. On croiroit peut-être que quand on commande en un lieu, on fait plus de cas qu'il ne faut des choses qui s'y passent; mais je vous assurerai bien que si j'avois l'honneur de commander en Flandre, je parlerois comme je fais; je suis persuadé qu'il y auroit difficilement deux avis dans une affaire comme celle-ci, lorsqu'elle seroit bien discutée[1]. » Cependant, aux meilleures raisons du monde il voulut ajouter la logique des faits, et prouver la nécessité d'agir en engageant l'action.

Le duc de Lorraine, renonçant à ses projets sur la Franche-Comté, avait rallié à la hauteur de Kehl le comte de Caprara, et tous deux marchaient vers le Palatinat pour y faire leur jonction avec le reste des troupes de l'Empereur, commandées par le duc de

[1] Turenne au roi, 4 et 5 juin; à Louvois, 11 juin. *D. G.* 413.

Bournonville. Ainsi commençait à se former le noyau d'une armée que les contingents des Cercles allaient successivement grossir. Le duc de Lorraine et Caprara ne comptaient guère que deux mille hommes d'infanterie; mais ils avaient six mille chevaux d'élite. Turenne résolut de fondre sur ce premier rassemblement et de le détruire avant l'arrivée de Bournonville qui n'était encore qu'aux environs de Francfort. En deux jours, il se porta de Haguenau à Philisbourg avec quinze cents hommes de pied auxquels il joignit quelque infanterie de la garnison de cette place, six mille cavaliers et six petites pièces d'artillerie [1]. Au bruit de sa marche, l'ennemi, qu'il comptait rencontrer dans la vallée du Rhin, s'était rejeté vers Heilbronn pour se couvrir du Neckar. Turenne l'atteignit à moitié chemin, le 16 juin, à Sinzheim.

Un ruisseau profond séparait les deux armées; on ne pouvait le traverser que sur le pont de la ville qui était occupée par les dragons et l'infanterie du duc de Lorraine; au delà, sur une hauteur, se déployait la cavalerie allemande, les cuirassiers de l'Empereur en première ligne. A neuf heures du matin, Turenne donna le signal de l'attaque. Après deux heures de lutte, la ville et le pont furent emportés par l'infanterie; mais pour gagner la hauteur, la cavalerie devait s'engager dans un étroit défilé qui ne s'élargissait que peu à peu, en face de la position de l'ennemi. Turenne prit les dispositions suivantes : il plaça le plus grand nombre de ses mousquetaires à droite et à gauche, derrière les

[1] Il avait dans son armée plusieurs régiments anglais, l'un desquels était commandé par Churchill.

haies qui bordaient cette sorte d'entonnoir, avec ordre de se tenir toujours en avant de la ligne de bataille qui allait se former sous la protection de leur feu; le reste de l'infanterie faisait l'avant-garde. Lorsqu'il eut gagné assez de terrain pour avoir quatre cents hommes de front, il fit rapidement déboucher douze escadrons qui commencèrent à se déployer en marchant derrière l'infanterie; l'artillerie suivait, et enfin le reste de la cavalerie. Au moment où Turenne s'avançait pour voir si ses ordres étaient bien exécutés, les Anglais qui servaient dans son armée le saluèrent de leurs cris en jetant leurs chapeaux en l'air.

Ce fut comme un signal pour les cuirassiers de l'Empereur. Profitant de l'avantage du terrain, ils descendirent comme la foudre sur la première ligne qui n'était pas encore solidement formée et la rompirent. Il y eut pendant longtemps une effroyable mêlée; on ne se reconnaissait plus au milieu du désordre et de la poussière; les étendards furent plusieurs fois pris et repris; celui du colonel-général, qui était le régiment de Turenne, le premier de la cavalerie française, fut surtout vivement disputé; mais enfin, grâce aux efforts des officiers généraux qui se jetèrent au combat comme des capitaines de chevaux-légers, grâce surtout aux mousquetaires placés dans les haies et dont le feu prenait en flanc les cuirassiers de l'Empereur, ces redoutables cavaliers commencèrent à céder. En ce moment, l'artillerie, qui avait été surprise et refoulée par le choc, étant encore attelée, fut reportée en avant, mise en batterie, et acheva de repousser la cavalerie impériale. « Je n'ai jamais vu bataille plus opiniâtrée, disait Tu-

renne; ces vieux régiments de l'Empereur faisoient fort bien. » Dans cette première charge, tous les officiers généraux de l'armée française reçurent des blessures ou des coups dans leurs armes; deux brigadiers, Beauvezé et Coulange y périrent; le lieutenant-général de l'aile droite, M. de Saint-Abre, dont le fils venait d'être tué, mourut quelques jours après de ses blessures [1].

Sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître, Turenne marchait en avant, sur un terrain plus ouvert, faisant entrer en ligne de nouveaux escadrons, tandis que l'infanterie continuait de protéger les ailes en les débordant. Pour arrêter ses progrès, le duc de Lorraine essaya d'une seconde, puis d'une troisième charge, très-vaillamment fournies et soutenues de part et d'autre. Après la seconde, les Impériaux s'étaient encore ralliés à moins de deux cents pas; mais après la troisième, harassés, découragés, ils tournèrent bride pour ne plus reparaître. Les uns s'enfuirent droit devant eux, à Wimpfen, d'autres à droite, vers Heilbronn, quelques autres à gauche, jusqu'à Heidelberg. La cavalerie victorieuse les poursuivit jusqu'au Neckar, en tua beau-

[1] M. de Saint-Abre écrivit au roi une lettre d'une simplicité sublime : « A Philisbourg, le 24 juin 1674. Sire, mon fils et moi perdons la vie dans le même combat. C'est finir dans les formes, et je crois que Votre Majesté sera contente de l'un et de l'autre. Ma mémoire attend de recevoir les récompenses que ceux qui servent depuis moi ont déjà obtenues. J'ai toute ma vie vécu comme une personne de grands biens, mais cela n'a été qu'aux dépens de la bourse de mes amis. Il me reste six enfants qui ont les mêmes sentiments que l'autre; j'espère que Votre Majesté aura la bonté de ne les pas abandonner au méchant état de mes affaires. Je puis assurer Votre Majesté que jusqu'au dernier moment de la vie, qui sera apparemment demain, je mourrai de Votre Majesté le très-humble, etc. » Cette lettre se trouve imprimée dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 512.

coup, en prit un assez grand nombre et presque tous leurs bagages. Au prix de quels sacrifices Turenne avait-il acheté ce grand succès? L'infanterie avait dû souffrir beaucoup à l'attaque de Sinzheim, très-peu depuis; on n'a pas l'état officiel de ses pertes, mais on a celui de la cavalerie : vingt officiers, trois cent treize cavaliers tués; soixante officiers, deux cent cinquante cavaliers blessés; au total, six cent quarante-trois hommes hors de combat, à peu près le dixième de l'effectif; c'était une perte relativement peu considérable [1]. Celle de l'ennemi était d'un quart au moins, peut-être d'un tiers; en tout cas, pour rallier les fuyards et surtout pour leur faire reprendre cœur, il fallait un certain temps. On en eut bientôt la preuve.

Turenne avait repassé le Rhin le 20 juin, et s'était posté sur la rive gauche, dans le Palatinat, près de la petite ville de Neustadt; il n'avait fait ce mouvement que pour appeler à lui le peu de troupes qu'il avait laissées dans la basse Alsace. Lorsqu'elles l'eurent rejoint, il traversa encore une fois le Rhin près de Philisbourg le 3 juillet, et marcha droit au quartier général des Impériaux, au-dessous de Heidelberg. Mais quoique le duc de Bournonville leur eût amené, deux jours après la bataille, cinq mille hommes de troupes fraîches et de l'artillerie, à peine eurent-ils vu les premiers préparatifs des Français pour passer le Neckar et les attaquer, qu'ils se retirèrent en grande hâte sur

[1] Turenne au roi, 17 juin. — Relation. — Duc de Lorraine à l'Empereur, 18 juin. — État des pertes, n° 138. *D. G.* 413. — Voir aussi Turenne à Persode, 17 juin. *Lettres et Mémoires de Turenne*, t. II, p. 510. Cette dernière relation est plus claire que la relation officielle.

Francfort, faisant tout d'une traite une marche de quatorze heures, pour se mettre à l'abri sur la rive droite du Mein. On fit encore sur eux beaucoup de prisonniers. « Il y avoit dans leurs troupes, écrivait Turenne, une épouvante qui n'est pas croyable [1]. »

La victoire de Sinzheim et ses suites eurent un bien autre résultat que d'épouvanter les Allemands; elles ouvrirent les yeux à Louvois; elles lui persuadèrent, non pas encore de tenir la balance absolument égale entre M. le Prince et Turenne, mais au moins de ne plus sacrifier celui-ci à celui-là; il commençait à penser que la campagne d'Allemagne, si brillamment inaugurée par Turenne, pourrait bien avoir autant, sinon plus d'importance que la campagne de Flandre, où M. le Prince n'avait encore rien fait. Ce n'est pas un petit mérite pour un ministre que de savoir modifier ses plans en temps utile; Louvois eut ce mérite. « Il ne faut pas, écrivait-il péremptoirement à l'intendant Robert qui sollicitait des renforts au nom de M. le Prince, il ne faut pas laisser M. de Turenne en état d'être battu, ni les villes de Metz et de Verdun, qui sont en très-méchant état, en danger d'être prises [2]. » Il envoya donc des troupes à Turenne, ou plus exactement du côté de Turenne, au marquis de Rochefort qui, placé entre la Meuse et la Moselle, devait, suivant les circonstances, se joindre à l'armée de Flandre ou à l'armée d'Allemagne. C'étaient

[1] Maulevrier à Louvois, 6 juillet. — Turenne à Rochefort, 6 juillet. — Turenne à Louvois, 8 juillet. *D. G.* 413. — Turenne écrivait à Louvois qu'il donnait une pistole des cavaliers, un écu des fantassins.

[2] 9 juillet. *D. G.* 380. — Metz et Verdun étaient du département de Colbert.

les mouvements incertains du comte de Souches qui causaient toutes ces incertitudes. On ne savait pas encore, il ne savait peut-être pas lui-même, tant les Allemands avaient peine à s'éloigner de l'Allemagne, s'il devait céder aux injonctions du prince d'Orange qui l'appelait sur la rive gauche de la Meuse, ou se rendre aux sollicitations du duc de Lorraine et de l'Électeur Palatin qui voulaient le retenir sur la Moselle. Il fut sur le point de prendre ce dernier parti, et d'entrer en France par les Trois-Évêchés. Louis XIV le craignit véritablement; il écrivit coup sur coup à Turenne, d'abord pour le rappeler en deçà du Rhin, puis pour l'attirer sur la Moselle; enfin, dans une longue dépêche, datée du 4 août, il lui demanda son avis, non pas comme beaucoup d'historiens l'ont cru, sur l'abandon immédiat de l'Alsace, mais sur la convenance d'un plan tout à fait éventuel, qui consistait, si les confédérés conservaient l'avantage à la fin de la campagne, à démanteler les places d'Alsace, en ne gardant que Brisach et Philisbourg, et à replier les troupes en Lorraine, sauf à rentrer en Alsace après l'hiver [1].

Turenne avait obéi au premier ordre du roi en repassant sur la rive gauche du Rhin le 28 juillet; mais, après avoir fait une journée de marche vers la Moselle, comme il vit que les Trois-Évêchés n'étaient pas sérieusement menacés, il vint s'établir près de Landau, tout prêt à se reporter dans le Palatinat transrhénan, qu'il n'avait quitté qu'à regret. Quant au plan sur lequel Louis XIV avait appelé son attention et qui

[1] Le roi à Turenne, 22, 27 juillet, 4 août. *D. G.* 380-381.

n'était, on ne saurait trop le redire, qu'un plan éventuel pour un avenir incertain, il le combattit avec la plus grande énergie. « Comme Votre Majesté, répondait-il au roi le 8 août, me fait l'honneur de me demander mes sentiments, et que c'est sur des choses où consiste le bon ou le mauvais état de ses affaires pendant l'hiver, ce qui attire de grandes suites, il faudroit faire un livre au lieu d'une lettre pour en dire toutes les raisons. Je dirai à Votre Majesté que je suis persuadé qu'il vaudroit mieux pour son service que j'eusse perdu une bataille que si je repassois les montagnes et quittois l'Alsace. Elle sait le nombre qu'elle a de troupes; je la supplie, dans ces trois mois qui feront le bon ou le mauvais état de ses affaires, de ne les envoyer qu'aux lieux où elles pourront servir à quelque chose de capital[1]. »

Lorsque Turenne écrivait cette lettre au roi, le comte de Souches avait pris son parti de rejoindre le prince d'Orange au delà de la Meuse, après avoir envoyé un fort détachement au duc de Bournonville. Sa conduite fut exactement imitée par Louvois; le marquis de Rochefort reçut l'ordre de se réunir au prince de Condé, mais en envoyant une partie de ses troupes à Turenne. Cependant le duc de Bournonville se tenait prudemment derrière le Mein, attendant les divers contingents que la plupart des États d'Allemagne ne mettaient pas beaucoup d'empressement à faire marcher. Le mois d'août s'écoula ainsi, Turenne faisant vivre ses troupes aux dépens de l'Électeur Palatin, en deçà

[1] *D. G.* 414. — Cette lettre, dont nous ne donnons que des fragments, est imprimée dans les *Lettres et Mémoires de Turenne*, t. II, p. 548.

du Rhin, comme il les avait fait vivre au delà pendant le mois de juillet.

Est-il vrai que Turenne ait incendié le Palatinat? Est-il vrai qu'il ait, envers des populations inoffensives, usé, abusé de la force brutale? Il faut bien se rappeler que les villes, bourgs et villages, situés dans un certain rayon autour des postes occupés par des troupes ennemies, étaient soumis à la contribution ou au feu, s'ils refusaient de contribuer. On l'a déjà dit à propos de la Hollande, c'était le droit de la guerre en ce temps-là, droit que l'Électeur Palatin lui-même, dans sa lettre de défi à Turenne, ne songeait pas à contester : « Il me semble, disait-il, qu'à toute rigueur on ne met le feu qu'aux lieux qui refusent des contributions. » Si ce droit était incontestable, ce n'était certainement pas Louvois qui eût négligé de le faire valoir. Aussi avait-il ordonné à l'intendant d'Alsace, M. de la Grange, d'expédier des mandats de contribution, et aux officiers de la garnison de Philisbourg, d'envoyer des partis pour brûler les lieux qui n'obéiraient pas aux mandats. En donnant ces ordres, Louvois avait moins pour objet, disait-il, de tirer au bénéfice du roi l'argent des sujets de Son Altesse Électorale que de « matter » Son Altesse elle-même, et de la contraindre à s'humilier aux pieds du roi, qui consentirait volontiers à lui rendre l'honneur de ses bonnes grâces, « à la considération de Monsieur et de Ma« dame[1]. » Mais ni l'Électeur, ni ses sujets n'étaient d'humeur à se soumettre; les paysans du Palatinat par-

[1] Louvois à Maulevrier, 30 mai. *D. G.* 380. — 15 juin. *D. G.* 413.

tageaient la passion de leur souverain contre la France. Non-seulement ils refusaient de contribuer, non-seulement ils abandonnaient leurs villages; ils ne s'en tenaient même pas à la résistance passive; ils s'armaient, ils poussaient les représailles jusqu'aux portes de Philisbourg, jusqu'en Alsace. Un jour, les *schnapans*, — c'était le nom qu'on leur donnait, — avaient attaqué un convoi de bateaux; une autre fois, ils avaient osé s'aventurer au delà du Rhin, et brûler un village du bailliage de Haguenau. Des officiers de la garnison de Philisbourg avaient eu la mauvaise fortune de se laisser prendre; l'Électeur Palatin les fit mettre au cachot, au pain et à l'eau, même avec menaces de mort; ce qui, disait le marquis de Vaubrun, « étoit un procédé tout à fait contre toutes les formes[1]. » Louvois s'irritait : « C'est une moquerie, s'écriait-il, que les habitants du Palatinat continuent à ne point contribuer[2]; » et il ordonnait de nouvelles rigueurs. Rien n'y faisait; trois mois après, le 9 septembre, le gouverneur de Philisbourg, Dufay, lui écrivait comme au premier jour : « J'ai fait brûler depuis quinze jours treize petites villes, bourgs ou villages; mais il n'y a pas une âme dans aucun[3]. »

Voilà, dans l'incendie du Palatinat, en 1674, quelle a été la part de Louvois; voici quelle a été la part de Turenne. Après avoir chassé les Allemands au delà du Mein, il avait voulu les empêcher de revenir en deçà, même après son départ, et leur ôter la tentation d'as-

[1] Dufay à Louvois, 6 mai. — Vaubrun à Louvois, 14 mai. *D. G.* 413.
[2] Louvois à La Grange, 11 juin. *D. G.* 380.
[3] *D. G.* 414.

siéger Philisbourg, en faisant enlever ou détruire tous les fourrages et toutes les récoltes sur les deux rives du Neckar. Il en avait touché quelques mots à Louvois, comme d'une chose toute naturelle et très-utile : « Comme j'ai extrêmement mangé le pays entre Manheim et Heidelberg, deçà et delà le Neckar, lui écrivait-il le 25 juillet, je crois, monsieur, que vous jugez bien de quelle conséquence cela est pour empêcher de venir à Philisbourg. » Louvois ne pouvait trouver mauvais que Turenne ravageât un pays que de son côté lui-même il s'appliquait à détruire; cependant il ne l'approuvait pas entièrement; il craignait, disait-il, qu'un séjour trop prolongé dans les États de l'Électeur n'augmentât en Allemagne le nombre et l'ardeur de ses partisans. Cette inquiétude n'était pas autrement sérieuse; Louvois ne se préoccupait alors que de rappeler Turenne sur la Moselle[1]. Turenne ne s'y laissait pas tromper lorsqu'il répondait au roi, qui affectait les mêmes craintes : « Je supplie Votre Majesté de croire, sur ma parole, que rien au monde n'est si capital pour empêcher le siége de Philisbourg que d'avoir fourragé tous les endroits où l'ennemi peut s'assembler pour y venir. Pour ce qui est des alliés, la ruine du pays de M. l'Électeur Palatin

[1] Louvois à Turenne, 27 juillet : « Sa Majesté appréhende que les progrès que vous ferez sur M. l'Électeur Palatin, qui ne seront point quelque chose de bien capital, n'augmentent les ennemis de Sa Majesté en portant les Allemands à envoyer des secours plus considérables audit sieur Électeur, qu'ils n'auroient fait si l'on n'avoit fait que ravager son pays et que vous n'y eussiez séjourné que le temps nécessaire pour en chasser les armées ennemies. Le mauvais état de Metz et des places de dessus la Meuse fait encore voir avec peine à Sa Majesté que vous en soyez éloigné. » *D. G.* 380.

les refroidit bien plus qu'elle ne les échauffe[1]. » Et de fait, lorsque Turenne eut repassé en deçà du Rhin, quoique ses troupes vécussent avec la même licence qu'au delà, ni le roi ni le ministre n'y trouvèrent plus à redire.

Les sujets de l'Électeur Palatin n'avaient pas souffert sans représailles les ravages de leurs champs. Embusqués aux alentours de l'armée de Turenne, les *schnapans* tuaient sans pitié les traînards ou les imprudents qui s'aventuraient hors du camp. Des soldats, on dit des Anglais, ayant trouvé les cadavres de quelques-uns de leurs camarades horriblement mutilés, mirent le feu aux villages les plus proches. L'Électeur avait souffert les incendies pour refus de contribution, qui pouvaient passer pour des exécutions quasi-légales; ceux-ci lui parurent sans excuse; ce fut alors qu'il écrivit à Turenne, le 27 juillet, cette fameuse lettre qui se terminait par un cartel en bonne forme. Turenne lui répondit, mais avec beaucoup de modération et tant de secret, que Louvois, qui était cependant bien informé, demeura plus de trois semaines avant de rien savoir. Enfin Turenne lui écrivit, le 23 août: « Quand je sortis du Palatinat delà le Rhin, je reçus une lettre de M. l'Électeur Palatin, dont le roi aura assurément ouï parler, car je la lus à ceux qui étoient dans ma chambre. J'en ai gardé l'original et n'en ai point laissé prendre de copies, de peur que cela couroît, car je suis assuré que M. l'Électeur Palatin en aura été fâché une heure après. Je lui répondis que j'avois reçu la lettre qu'il m'avoit fait l'honneur de m'écrire, et lui mandai ce qui est vrai, que si les soldats avoient brûlé sans ordre quelques villages, c'étoient ceux où ils avoient trouvé des soldats tués par les paysans (d'une assez étrange façon). Si le roi veut, je vous enverrai la copie de sa lettre; mais j'ai cru, à cause de Madame, qu'il valoit mieux assoupir cela[1]. »

[1] Turenne au roi, 27 juillet. — Par un singulier contre-sens, le président Hénault s'est imaginé que Turenne entendait parler des alliés du roi, et blâmait par conséquent les ravages qu'il s'appliquait au contraire à justifier. — Voir *Abrégé chronologique*, année 1674.

Cependant l'Électeur Palatin croyait tenir enfin sa vengeance. Le 23 août, les principaux chefs de l'armée allemande s'étaient réunis à Francfort, dans un grand conseil de guerre où Lisola, frappé d'une maladie mortelle, était venu mettre au service de la coalition les derniers restes de sa haine ardente et ingénieuse contre la France. Les troupes de Zell, de Wolfenbuttel, de Lunebourg, de Munster, avaient rejoint. Fallait-il attendre encore le contingent de l'Électeur de Brandebourg? Mais les troupes du Grand-Électeur commençaient à peine à se rassembler aux environs de Magdebourg. On se voyait en force; on croyait l'armée de Turenne très-inférieure en nombre; on résolut de marcher à lui et de le pousser hors de l'Alsace. Dans les derniers jours du mois d'août, les Allemands passèrent le Rhin à Mayence, au nombre de trente mille environ, avec trente pièces d'artillerie. Turenne, à qui leurs informations erronées n'attribuaient guère plus de douze à treize mille hommes, en avait à peu

[1] La remarque qui est entre parenthèse appartient à la réponse de Turenne à l'Électeur. — Tous ces documents se trouvent dans le t. II les *Lettres et Mémoires de Turenne*, la lettre de l'Électeur, p. 537, la réponse de Turenne, p. 538, et la lettre de Turenne à Louvois, p. 560

de chose près le double; son armée comptait, dans les premiers jours de septembre, vingt-trois bataillons et quatre-vingt-cinq escadrons, avec une artillerie égale à celle de l'ennemi.

Louvois avait toujours, au sujet de la Lorraine, de vives inquiétudes qu'il cherchait à faire partager à Turenne. Pourquoi s'en étonner ? Ne savait-il pas que le vieux duc de Lorraine usait de toute son influence et de toute son habileté pour attirer l'armée allemande sur un terrain qu'il connaissait parfaitement et parmi des populations chez lesquelles il avait conservé beaucoup d'intelligences? Turenne lui-même, au premier mouvement des ennemis à Mayence, n'avait-il pas averti l'intendant et les commandants militaires en Lorraine, afin qu'ils se tinssent sur leurs gardes? Pourquoi prêter à Louvois, sans preuve sérieuse, des sentiments de basse jalousie et le désir d'humilier Turenne en l'obligeant à battre en retraite? Turenne n'eut pas à braver un ordre qui ne lui fut jamais donné. Il ne partageait pas les inquiétudes de Louvois; il y répondit par les arguments que lui suggérait sa grande expérience de la guerre. « Une armée comme celle de l'ennemi, écrivait-il à Louvois le 13 septembre, et en la saison où l'on est, ne peut songer qu'à chasser l'armée du roi d'Alsace, n'ayant ni vivres, ni moyens d'aller en Lorraine que je ne sois chassé du pays[1]. » Le débat n'alla pas plus loin et ne se renouvela pas.

[1] *D. G.* 414. — Je n'hésite pas à dire que l'*Histoire de Turenne*, particulièrement pour cette période, ne mérite en aucun point la confiance que beaucoup d'historiens lui ont accordée. Ainsi la réponse que Turenne est supposé avoir faite aux ordres formels de Louis XIV, au mois de septembre, est un composé d'une lettre du 8 août et d'une lettre du 13 septembre, écrites dans des circonstances très-différentes, avec des additions de la façon de l'auteur. La phrase : « Je connois la force des troupes impériales, les généraux qui les commandent, le pays où je suis; je prends tout sur moi et je me charge des événements, » n'est pas même une imitation heureuse du style de Turenne.

Turenne s'était établi à Vinden, entre Weissembourg et Landau. Si l'ennemi, qui s'était avancé jusqu'à Spire, voulait entrer en Alsace, il fallait qu'il défilât entre l'armée française et le Rhin, avec beaucoup de chances d'être jeté dans le fleuve. Il ne commit pas cette imprudence; mais, après quinze jours d'attente, voyant que Turenne s'obstinait à garder sa position qui était bonne, le duc de Bournonville se rejeta tout à coup sur la rive droite du Rhin, le 20 septembre, et remonta dans la direction de Kehl. Turenne fit aussitôt marcher un fort détachement sous les ordres du marquis de Vaubrun pour empêcher la ville de Strasbourg de sacrifier les avantages de la neutralité à ses inclinations allemandes, et pour prévenir les Impériaux au pont du Rhin. Il était trop tard; les ministres de l'Empereur avaient depuis plusieurs jours gagné les magistrats qui se dirent violentés par le peuple, et le pont leur fut abandonné. C'était une manœuvre habile, aussi importante que le gain d'une bataille. Les Allemands étaient au cœur de l'Alsace. A cette nouvelle, Turenne se hâta de lever le camp de Vinden et de rejoindre le marquis de Vaubrun à Vantzenau, un peu au nord de Strasbourg. Cependant, l'Électeur de Brandebourg, pressé par ses confédérés, était enfin arrivé sur le Neckar, avec toute une armée, vingt mille hommes et trente-deux pièces de canon; encore quelques jours de marche, et la jonction de cette armée allait porter à

cinquante mille hommes les forces des alliés. Turenne voulut prévenir cette jonction comme il avait prévenu celle des ducs de Lorraine et de Bournonville au commencement de la campagne.

Pour trouver un terrain favorable à la bataille, il fallait se porter du nord au sud-ouest de Strasbourg, en décrivant un grand arc de cercle. Les troupes, averties le 2 octobre au soir, marchèrent toute la nuit et toute la journée du 3; à quatre heures, elles s'arrêtèrent à Molsheim; c'était là que Turenne s'attendait à rencontrer l'ennemi. Il était en effet à peu de distance, dans la plaine en avant d'Ensheim. Le 4, avant le jour, Turenne, laissant ses bagages à Molsheim, fit marcher son armée par delà deux petits ruisseaux, et la déploya, suivant l'ordre régulier, sur deux lignes, l'infanterie au centre, la cavalerie sur les ailes, une réserve de cavalerie derrière la première ligne, et la réserve accoutumée derrière la seconde. Il avait eu seulement la précaution de placer des pelotons d'infanterie entre les escadrons. Les Allemands étaient dans un ordre à peu près semblable; mais comme ils avaient eu le temps d'étudier la position, ils avaient abrité leur centre derrière un village, couvert d'ouvrages de campagne et d'artillerie, tandis que leur gauche s'appuyait à un bois qu'ils occupaient également et qui s'allongeait jusque dans le flanc de l'armée française. Turenne vit aussitôt que ce bois était la clef de la position et qu'il fallait l'enlever à tout prix. Ce fut de ce côté que se porta d'abord tout l'intérêt et tout l'acharnement de la bataille.

L'artillerie ouvrit le feu à neuf heures, sous un ciel

gris et une pluie battante. Une brigade de dragons, commandée par le marquis de Boufflers, parvint à s'établir sur la lisière du bois; mais comme elle avait peine à s'y maintenir sous le feu d'un ennemi bien posté, Turenne la fit soutenir par les détachements de mousquetaires placés d'abord entre les escadrons de l'aile droite. Le duc de Bournonville, à son tour, ne cessant d'envoyer de ce côté de l'infanterie et du canon, il fallut y faire marcher successivement la plupart des bataillons de la seconde ligne et même les deux bataillons de la réserve. Il y eut là, dans les profondeurs du bois, pendant deux heures, un combat violent dont les deux armées immobiles n'entendaient que les détonations et les clameurs, ne voyant rien que les tourbillons de fumée qui s'élevaient au-dessus des arbres, plus préoccupées de cette lutte invisible que des coups de mitraille qui, pendant ce temps là, décimaient leurs rangs, plus inquiètes et plus émues que si la charge avait sonné pour elles-mêmes. Mais les deux généraux ne voulaient hasarder aucune manœuvre avant de connaître le résultat de cet engagement. Cependant, grâce à l'énergie de l'infanterie française et anglaise, — car Churchill et son régiment s'y étaient particulièrement distingués, — les Allemands avaient perdu beaucoup de terrain; ils étaient sur le point d'être chassés entièrement du bois, lorsque M. de Bournonville voulut tenter un nouvel effort.

La disposition de son armée lui donnait un grand avantage; son artillerie, placée derrière des épaulements, avait une grande supériorité sur l'artillerie française qui manœuvrait péniblement dans la fange,

car la pluie ne cessait pas de tomber; mais surtout le village fortifié qui couvrait son centre lui permettait d'envoyer à sa gauche un plus grand nombre de bataillons; tandis que Turenne, combattant à découvert, n'avait pas osé jusqu'à ce moment affaiblir sa première ligne. Il fallut enfin s'y résoudre, lorsqu'un retour offensif des Allemands, ranimés et renforcés, vint ébranler leurs adversaires encore mal établis sur le terrain conquis. Turenne détacha donc, bien qu'à regret, trois bataillons de la première ligne, et les fit marcher au soutien de leurs camarades, pendant que les escadrons de l'aile droite, sous les ordres du marquis de Vaubrun, s'avançaient le long du bois pour appuyer l'infanterie et pour charger l'ennemi au besoin, s'il était repoussé ou s'il s'aventurait dans la plaine. Ce mouvement, heureusement exécuté, ne fut pas absolument décisif; les Allemands, expulsés définitivement du bois, se retirèrent derrière quelques ouvrages de campagne qu'ils avaient au delà et que l'épuisement des troupes ne permit pas d'attaquer. L'infanterie française put reprendre haleine, protégée par les arbres; mais la cavalerie, ne voulant pas reculer, demeura sous le feu des redoutes, à très-petite portée, jusqu'à la nuit.

Tandis que la bataille était ainsi à peu près gagnée à sa droite, Turenne vit le moment où, sur sa gauche, « la chose, disait-il, prenoit un autre train. » Les Allemands n'avaient pas encore fait donner leur excellente et nombreuse cavalerie. L'occasion, cette occasion unique où se reconnaissent les vrais généraux, s'offrit enfin au duc de Bournonville qui l'attendait depuis le matin. Il voyait devant lui une ligne d'infanterie affaiblie de trois bataillons et découverte sur son flanc par le mouvement général de l'aile droite. Il y avait au milieu de l'armée française un vide qui allait toujours s'élargissant. Tout à coup, deux masses de cavalerie s'ébranlèrent, l'une contre les escadrons français de l'aile gauche, l'autre contre les sept bataillons qui restaient au centre. Parvenus à trente pas de la ligne des piques, les cuirassiers de l'Empereur s'arrêtèrent, et l'un des brigadiers, M. de Pierrefitte, leur criait déjà que s'ils voulaient qu'on tirât, il fallait approcher davantage, lorsque, par une manœuvre rapide, ils essayèrent de tourner les bataillons français pour les charger en flanc ou par derrière. Si Turenne n'avait pas eu des troupes solides et des lieutenants dévoués, il était perdu; mais s'il n'avait pas connu les uns et les autres, il n'eût jamais hasardé le mouvement de son aile droite. Tandis que les escadrons ennemis tourbillonnaient autour d'eux, « M. de Foucaut, dit le rapport, faisoit faire des évolutions aux bataillons pour faire tête de tous côtés, avec un silence non pareil. » L'infanterie tenant ferme, les cuirassiers de l'Empereur se rejetèrent sur la cavalerie. Les premiers escadrons français avaient été renversés. Le neveu de Turenne, le comte de Lorge, qui commandait l'aile gauche, rendit la charge avec ceux de la seconde ligne et de la réserve. Après une longue et confuse mêlée, les Impériaux cédèrent et rentrèrent en désordre dans leurs positions du matin, où l'on n'essaya pas plus de les forcer qu'à l'autre aile. Ce dramatique épisode fut le dernier de la bataille qui s'acheva par le canon; l'artillerie française avait tiré deux mille cinq cents coups.

La nuit venue, les Allemands, qui n'avaient pas de bagages, reconnurent leur défaite en se retirant aussitôt entre la rivière d'Ill et Strasbourg. Les soldats français, qui n'avaient pas cessé de marcher ou de combattre depuis quarante-huit heures, dans la boue, sous la pluie, n'étaient pas en état de les poursuivre. On se contenta, le lendemain matin, de ramasser beaucoup d'armes non-seulement sur le champ de bataille, mais même sur la ligne de retraite des Allemands; on leur avait pris une vingtaine de drapeaux et d'étendards et dix pièces de canon. L'absence d'états et de chiffres authentiques ne permet pas d'évaluer les pertes qui durent être considérables de part et d'autre.

Telle fut la bataille d'Ensheim[1]. Plus importante par le nombre des combattants et par les manœuvres que la bataille de Sinzheim, elle n'eut pas à beaucoup près d'aussi grands résultats. Turenne avait voulu détruire l'armée du duc de Bournonville ou la repousser au delà du Rhin : elle n'était qu'affaiblie, elle était encore en Alsace, et l'Électeur de Brandebourg lui amenait un puissant renfort. Turenne avait besoin plus que jamais de recevoir de nouvelles troupes; il se replia, pour les attendre, dans la direction de Saverne et de Haguenau que Louvois lui avait toujours recommandé de couvrir.

Il y avait quelque temps déjà que Louvois s'occupait d'acheminer des Pays-Bas, où la campagne était finie, un corps d'armée vers la Moselle et le Rhin; cinquante escadrons avaient déjà reçu l'ordre d'y marcher. Mais

[1] Vaubrun à Louvois, 5 octobre. — Turenne à Charuel, 5 octobre. — Turenne à Louvois, 6 et 9 octobre. — Relation. — *D. G.* 414.

au moment où la gravité des circonstances réclamait toutes les ressources de son activité et de son génie organisateur, il tomba tout à coup et sérieusement malade. Obligé d'abandonner à Le Tellier la décision et le détail des affaires, obligé de se faire transporter à Paris et de se livrer à des médecins qui lui tiraient du sang sept fois en huit jours, il disputait aux médecins et à la fièvre quelques instants de répit pour s'occuper lui-même du choix et de la direction de ce secours qu'il voulait grand et efficace. Ainsi, le 9 octobre il écrivait à Le Tellier : « Comme rien ne me paroît plus important que de finir la campagne aussi glorieusement du côté de l'Allemagne que l'on a fait du côté de Flandre, et qu'il est de la prudence du roi de se mettre en état de prévenir tous les malheurs qui pourroient arriver à M. de Turenne, je croirois qu'il seroit fort important qu'il lui plût d'ordonner à monseigneur le Prince d'envoyer vingt bataillons d'infanterie (fort peu de Suisses) de ceux qui ont le moins souffert dans le combat de Seneffe, à Metz, Verdun, Saint-Mihiel, Toul, Nancy et Bar, avec encore trente escadrons de cavalerie outre les cinquante, afin d'avoir ces gens-là tout prêts pour jeter en Bourgogne ou pour soutenir la Lorraine s'il arrivoit un malheur à M. de Turenne. J'avoue que ce sera une fatigue aux troupes et une marche qui sera peut-être inutile; mais s'il arrivoit un malheur, je suis assuré que le roi seroit au désespoir de n'avoir pas ces troupes-là. » Et le ministre, impatient du repos, ajoutait : « Si dans les dépêches de M. de Pomponne, il y a quelque chose de curieux, vous me ferez un sensible plaisir de m'en donner

part, afin de ne me pas laisser oublier la suite des affaires. » Le même jour, Le Tellier lui répondait de Versailles que ses propositions étaient approuvées par le roi. Mais l'esprit méthodique de Louis XIV, livré à lui-même, manquait de décision et d'à-propos.

Il paraît, par cette correspondance, que Louis XIV et Louvois avaient arrêté déjà ensemble les projets et la distribution des troupes pour la campagne prochaine, il y était parlé d'une « première armée » que le roi se proposait de commander en personne, et qui devait nécessairement comprendre les corps d'élite; or, comme le roi craignait beaucoup de les fatiguer d'avance, il prenait garde de ne les point porter sur le contrôle du détachement qui devait marcher vers Turenne, et se donnait beaucoup de peine pour ne composer ce détachement que de troupes de second ordre. Le prudent Le Tellier n'y faisait pas d'objection; il laissait ce soin délicat à son fils. « Sa Majesté a désiré, lui disait-il, que je vous donnasse part de tout ce que dessus, afin que vous envoyiez votre avis sur lequel elle prendra sa dernière résolution. » Louis XIV péchait par excès de prévoyance. Sacrifier le présent à l'avenir, négliger la crise formidable où se trouvait engagé le sort de l'Alsace et de la Lorraine, pour le bénéfice imaginaire d'une campagne qui ne se ferait peut-être pas, c'était une faute dont Louvois ne voulait pas se rendre complice. Le 11, il écrivit à Le Tellier : « Je ne pus faire réponse hier à votre lettre, n'ayant pas même été en état de la lire; présentement qu'il y a plus de douze heures que je suis sans fièvre, je me suis fait donner votre paquet, et ai vu avec plaisir, par ce qu'il contient, que le roi ait

bien voulu approuver ce que je lui ai proposé pour l'envoi des vingt bataillons et des trente escadrons de cavalerie. Je prendrai seulement la liberté de dire sur les troupes que le roi se propose d'y envoyer, que, comme elles ne serviront que pour soutenir une affaire qui n'iroit pas bien, il est de la prudence du roi d'y envoyer toutes des meilleures, et que les troupes qui iront là seront beaucoup mieux et dépériront moins que si elles demeuroient en campagne jusqu'à la Toussaint. Et puisque le roi veut bien que je prenne la liberté de lui dire ce que je pense, je crois qu'il faut envoyer la petite gendarmerie, et pour le surplus choisir tous les meilleurs régiments de cavalerie, se remettant à monseigneur le Prince de prendre ceux qui ont le moins souffert, lui marquant que le roi ne veut pas qu'il ait aucun égard pour personne. A l'égard de l'infanterie, si le roi veut bien faire, il se remettroit encore du choix à monseigneur le Prince, pour choisir les régiments qui sont en meilleur état; à quoi Sa Majesté doit avoir d'autant moins de répugnance que si l'armée de l'Empereur hiverne dans le pays de Liége, le projet [à venir] de Sa Majesté ne se peut exécuter[1]. »

Lorsqu'on lui montrait le vrai, le bon sens de Louis XIV s'y portait volontiers. Le même jour, 11 octobre, Le Tellier écrivait au prince de Condé, précisément dans le sens que venait d'indiquer son fils; et le 16, il annonçait officiellement à Turenne qu'il aurait bientôt à ses ordres vingt bataillons et quatre-vingts escadrons des meilleures troupes de M. le Prince. Le Tellier ac-

[1] Cette correspondance entre Louvois et Le Tellier se trouve dans le t. 382.

compagnait cette bonne nouvelle d'un compliment sur le gain de la bataille d'Ensheim. Les compliments de Le Tellier ont assurément peu d'importance; il les prodiguait à tout le monde; telle n'était point l'habitude de Turenne, qui n'en faisait pour ainsi dire à personne; aussi, les très-rares compliments de Turenne ont-ils une signification toute particulière, une véritable valeur historique. Lors donc qu'il écrivait à Le Tellier, le 25 octobre : « Sachant, monsieur, que la maladie de M. votre fils ne diminue pas, je vous assure que je lui souhaite de tout mon cœur une entière guérison, et que je prends beaucoup de part au déplaisir que cela vous donne; » on peut affirmer qu'il n'accomplissait pas un devoir de politesse banale, et que, bien loin d'avoir à se plaindre de Louvois, il lui était reconnaissant au contraire des soins que le ministre n'avait pas cessé de prendre depuis Sinzheim pour lui envoyer des renforts.

Aux ressources insuffisantes de l'armée régulière, Louvois avait imaginé, depuis quelque temps déjà, d'ajouter une force irrégulière, l'arrière-ban. On sait qu'au beau temps des institutions féodales, lorsque le roi de France n'était encore qu'un suzerain parmi d'autres suzerains, tous les possesseurs de fiefs étaient tenus au service militaire. C'était le temps où les guerres privées étant de droit, où nul ne pouvant compter que sur soi-même, et chacun se tenant constamment armé pour l'attaque ou pour la défense, une telle obligation était parfaitement conforme aux mœurs, aux habitudes, aux besoins d'hostilité perpétuelle qui étaient l'état normal de cette société. Même lorsque le pouvoir

agrandi des rois eut restreint les guerres privées et commencé d'établir au-dessus des intérêts particuliers un intérêt général, une autorité protectrice, l'humeur des vassaux ne cessa pas d'être turbulente et désordonnée. Alors on les voyait se ruer en foule à la bataille, et s'y comporter vaillamment, mais sans aucun souci des chefs, connétable ou maréchaux du roi. Combien de batailles, comme Crécy, comme Azincourt, n'ont été perdues que par excès de bravoure et d'indiscipline! La création d'une armée permanente sauva la royauté de ses trop ardents auxiliaires, et rejeta ceux-ci au second plan. L'arrière-ban n'étant plus la force unique et nécessaire, perdit bientôt toute son importance. Cependant on le convoquait encore de temps à autre; mais à mesure que les années marchaient, ce débris vermoulu des institutions féodales faisait de plus en plus contraste avec les formes nouvelles du gouvernement et de la société. L'arrière-ban et la monarchie absolue, deux mots, deux idées, deux principes incompatibles! Les faits qui parfois donnent tort au raisonnement, s'accordaient ici parfaitement avec lui. Tout ce qu'il y avait en France de vraiment noble et de sang généreux servait dans l'armée, à tous les degrés de la hiérarchie militaire. Quels étaient donc ceux qui restaient dans les provinces? C'étaient les esprits chagrins, les mécontents, les besoigneux et les incapables. Quel service Louvois pouvait-il attendre de ces gens-là? Que leur demandait-il? Seulement de faire nombre et de donner prétexte à ce bruit qui avait produit jusqu'alors un certain effet parmi les étrangers : Le roi de France a rassemblé sa noblesse!

La convocation du ban et de l'arrière-ban, publiée le 17 août, par lettres-patentes du roi, appelait au service, pendant deux mois, la moitié de la noblesse des provinces situées à moins de cent lieues des frontières menacées par l'ennemi[1]. Ceux qui étaient désignés avaient un mois pour s'équiper. Qu'importait le délai pour le plus grand nombre qui avaient moins besoin de temps que d'argent? Aussi Louvois était-il obligé d'autoriser secrètement les intendants de province à recevoir, sur le pied de dragons, ceux qui ne pourraient pas se présenter en équipage de chevaux-légers[2]. Mais comment allaient-ils se tirer d'affaire en campagne, ne recevant ni solde, ni vivres, ni fourrage? Vauban, qui connaissait bien ces misérables hobereaux, conseillait à Louvois de leur donner le service des garnisons, moins coûteux et moins pénible. « L'arrière-ban, lui écrivait-il, ne pouvant être formé que de noblesse fort gueuse et incommodée, ne pourra être que très-mal équipé; et qui va sans équipage à l'armée, est bientôt accablé de misère et de maladie. Ne seroit-ce pas bien fait de mettre tous les mal équipés dans des places où on pourroit avoir lieu de craindre, et en tirer autant de garnison pour aller servir à l'armée[3]? » Mais Louvois tenait à les faire servir en campagne; et, pour ajouter à l'effet qu'il voulait produire, il mit à leur

[1] Provinces désignées : Ile-de-France, Normandie, Anjou, Touraine, Berry, Orléanais, Blaisois et pays Chartrain, Bourbonnais, Nivernais, Maine, Limousin, Haute et Basse Marche, Auvergne, Lyonnais, Forez et Beaujolais, Bourgogne et Bresse, Champagne et Brie. *D. G.* 381.

[2] C'est-à-dire à n'exiger d'eux ni les bottes ni les pistolets.— Louvois à Marillac, 3 septembre. *D. G.* 381.

[3] Vauban à Louvois, 28 août. *D. G.* 406

tête, comme s'ils eussent été un corps d'élite, le marquis de Créqui, un maréchal de France.

Ce fut seulement dans les premiers jours d'octobre qu'ils se trouvèrent rassemblés à Nancy, au nombre de cinq à six mille cavaliers. Le maréchal de Créqui n'était pas très-satisfait de son commandement: « Je vous rends compte par toutes mes lettres, écrivait-il à Louvois, de plusieurs détails touchant la noblesse; mais je retranche bien des choses qui seroient ennuyeuses à lire comme elles me sont très-désagréables à écouter. Malgré toutes les misères dont ceci est environné, si Sa Majesté veut employer ce corps de noblesse à quelque chose, je le mettrai en œuvre le mieux qu'il me sera possible; et ils seroient présentement plus capables d'agir que quand ils auront essuyé les fatigues d'une arrière-saison. L'on peut tirer vingt ou vingt-cinq escadrons de quatre-vingts chevaux chacun, qui peuvent tenir leur place dans une action. Quoique parmi des gens mal disciplinés il soit difficile de passer sans désordre, néanmoins les plaintes n'ont pas été grandes ni considérables[1]. » Quelques jours après, il reçut l'ordre de conduire l'arrière-ban à l'armée de Turenne; ce mouvement était comme une réponse à la jonction définitive de l'Électeur de Brandebourg avec le duc de Bournonville. Le maréchal de Créqui saisit avec assez d'empressement cette occasion de résigner entre les mains de Turenne le commandement de « cette noblesse difficultueuse, » et de se « réduire à la condition de particulier curieux, en visite » à l'armée d'Alle-

[1] 10 octobre. *D. G.* 414

magne, où sa dignité ne souffrait pas qu'il se mît aux ordres du chef de cette armée; ce qui ne l'empêchait pas de se plaindre et de faire valoir sa résignation comme un grand sacrifice, « car, disait-il, l'état où je suis est violent[1]. » Ce n'est pas que Turenne ne mît dans ses rapports avec lui beaucoup de bonne grâce; il poussait même la bienveillance jusqu'à louer la noblesse, quoique, dans une manœuvre très-importante, puisqu'il s'agissait de changer de camp en présence de l'ennemi pour se rapprocher de Saverne, la lenteur de cette noblesse eût mis l'armée en grand péril. « Je vis hier, écrivait-il le 23 octobre, la noblesse que l'on avoit fait mettre en bataille. Il n'est pas croyable combien il y a d'officiers qui ont servi et dont plusieurs seroient bien aises de rentrer dans le service; il y en a des premiers plus de mille. Ils témoignent une grande affection pour le service du roi. »

Au bout de huit jours, il n'en avait déjà plus si bonne opinion; car il demandait qu'on l'en débarrassât, pour faire place aux troupes qui venaient de Flandre; et comme les ordres du ministre n'arrivaient pas assez vite, il prit sur lui de renvoyer l'arrière-ban. « Monsieur, écrivait-il à l'intendant Charuel, je renvoie toute la noblesse; la moitié va à Metz et Verdun, et l'autre à Toul et Saint-Dizier, attendre les ordres du roi[2]. » L'ordre vint, sur ces entrefaites, au maréchal de Créqui de reprendre son commandement et de ramener sa troupe en Lorraine, au grand désespoir des villages qu'elle traversait, prenant tout sans rien payer. Ce n'était que plaintes des intendants : « Il n'y a point de désordre, écrivait l'un d'eux, que cette noblesse n'ait fait partout où elle a passé[1]. » L'ancien arrière-ban avait bien des goûts de pillage et d'indiscipline, mais il était brave; on connut alors ce que celui-ci valait pour la guerre.

[1] Créqui à Le Tellier, 12, 16, 21 octobre. *D. G.* 414.
[2] Turenne à Charuel, 8 novembre. — Turenne à Le Tellier, 30 octobre, 6 et 9 novembre. *D. G.* 414.

Des partis ennemis, envoyés par le duc de Lorraine, couraient par toute la province. L'un d'eux surprit, entre Lunéville et Blamont, la noblesse d'Anjou dans ses quartiers, et l'enleva tout entière, sauf une trentaine des plus agiles, qui s'enfuirent à pied jusqu'à Toul[2]. Un autre jour, c'était deux escadrons de la noblesse de Bourgogne qui laissaient piller sous leurs yeux, aux portes de Metz, la vaisselle d'argent du maréchal de Créqui, sans oser suivre leur commandant, qui se faisait blesser en chargeant tout seul[3].

Cette épreuve acheva de les dégoûter du service; le maréchal voyait à chaque instant son autorité méconnue; il écrivait, le 14 novembre : « L'on a, en partant de l'armée, fait entendre aux nobles qu'ils devoient s'en retourner chez eux; il n'est pas concevable combien cela a mis de licence parmi eux; et il seroit difficile de faire comprendre au roi la peine que donnent tant de gens peu accoutumés au commandement, et qui ne peuvent souffrir une pauvreté, en servant, qu'ils supportent dans leurs maisons. A tous moments, ils perdent le respect pour leurs officiers en négligeant le service

[1] Morangis à Louvois, 13 novembre *D. G* 416.
[2] Turenne à Le Tellier, 9 novembre. *D. G.* 414. — Le Tellier à Turenne, 12 novembre. *D. G.* 382.
[3] Créqui à Louvois; Givry à Louvois, 13 novembre. *D. G* 414.

ou se proposant la retraite; et surtout ils comptent que depuis le 19e de septembre jusqu'au 19e de novembre, les deux mois que le roi leur a demandés sont accomplis, et qu'ils sont éloignés de chez eux. Sur ce que j'expose à Sa Majesté, elle ordonnera ce qu'il lui plaira; mais, en vérité, elle sera mal servie d'un corps aussi peu réglé que celui-là[1]. » Cependant Le Tellier, qui remplaçait Louvois, alors malade, aurait voulu les retenir encore pendant un mois, en leur donnant le pain, le fourrage et la solde, comme aux chevaux-légers; cette concession même ne fit que redoubler leur insolence; des paroles « très-peu mesurées et séditieuses, » passèrent aux actes. Deux ou trois cents d'entre eux, conduits par un de leurs commandants, le chevalier de Vandy, partirent de Metz, malgré les ordres formels du maréchal. « Cela est infâme! » s'écriait un colonel de l'armée, M. de Givry. Tous les officiers étaient indignés et inquiets; quel exemple donnaient à leurs soldats ces nobles insoumis, lâches et déserteurs!

Assailli de récriminations unanimes[2], Le Tellier se décida enfin à permettre au maréchal de les renvoyer. « Rien n'est arrivé plus à propos que votre dépêche, lui répondit aussitôt le maréchal; car il étoit fâcheux de voir débander toute la noblesse sans congé, et plus encore d'être nécessité de châtier leur désertion. Je n'ai pas hésité de prendre le parti de délivrer aux escadrons de l'arrière-ban leurs routes qu'ils commenceront à suivre demain et après, en sorte qu'il n'y

[1] *D. G.* 414.
[2] Morangis à Louvois, 18 et 20 novembre *D. G.* 416. — Givry et Montbron à Louvois, 20 novembre. *D. G.* 414.

aura plus de nobles sur cette frontière. Je souhaite ardemment que le roi n'ait jamais besoin de rassembler sa noblesse; car c'est un corps incapable d'action, et plus propre à susciter des désordres qu'à remédier à des accidents[1]. » Telle fut la fin et telle fut l'oraison funèbre de l'arrière-ban, nous ne voulons pas dire de la noblesse; il y avait longtemps que le mot ne convenait plus à la chose; le mot, conservé par habitude, n'exprimait plus rien qu'un mensonge; la chose n'était plus qu'un vain épouvantail, comme ceux qui se balancent au-dessus des moissons pour tenir à distance les oiseaux pillards. La vraie, la seule noblesse, on ne saurait trop le redire, était dans l'armée régulière; elle y gardait l'honneur, et la bravoure, et la discipline; elle y aidait Turenne à chasser l'étranger de la France par la plus heureuse des inspirations militaires.

Les Allemands, même depuis l'arrivée de l'Électeur de Brandebourg, ne paraissaient pas disposés à prendre l'offensive; ils s'étaient contentés de pousser une reconnaissance vers le camp de Dettwiller, où Turenne, fortement retranché, protégeait Saverne d'un côté, Haguenau de l'autre; puis ils avaient regagné leur campement aux environs de Strasbourg. Hiverner en Alsace, c'était pour eux prendre la revanche d'Ensheim. Le mois de novembre s'était ainsi écoulé, sans mouvement, sans combat; la campagne semblait terminée. Le froid était vif, la neige tombait; il était grand temps de s'enfermer dans les bons quartiers d'hiver de la haute Alsace, un gras pays que la guerre n'avait pas

[1] 22 novembre *D. G.* 414.

encore visité. Enfin Turenne apprit qu'ils avaient marché vers Schelestadt et Colmar. C'était dans les premiers jours de décembre, au moment même où Louvois reprenait la direction des affaires : « Vous me permettrez de commencer par me réjouir de votre meilleure santé, » lui écrivait Turenne [1]. L'accord entre eux était parfait; non-seulement Louvois n'entravait ni ouvertement, ni sous main, les projets de Turenne; mais au contraire il les favorisait de tout son pouvoir. Les ordres avaient été donnés aux intendants des Trois-Évêchés, de Lorraine et de Champagne, pour faire de gros amas d'avoine et de fourrage; les grands munitionnaires, Jacquier et Berthelot, avaient tout prêts leurs approvisionnements de farines.

Turenne, laissant six bataillons dans Haguenau, trois dans Saverne, abandonne l'Alsace, traverse les Vosges et descend en Lorraine, comme s'il voulait y prendre lui-même ses quartiers d'hiver, tandis que son dessein est de marcher du nord au sud, couvert par les montagnes, de déboucher par Béfort dans la haute Alsace et de tomber sur les Allemands. Au lieu d'appeler à Saverne le gros corps d'armée qui lui était venu de Flandre, il l'avait d'abord arrêté sur la Sarre et laissé quelque temps se refaire; puis il l'avait remis en mouvement, à l'avant-garde. Comme, pour une expédition de ce genre, il préférait la qualité des hommes à la quantité, il avait renvoyé à Nancy tous les malingres, tous les cavaliers démontés; il y renvoyait aussi tous les chevaux ruinés, gardant les autres qui

[1] 8 décembre. *D G.* 414.

avaient beaucoup pâti dans la basse Alsace, où les fourrages étaient devenus très-rares, mais qui se rétablissaient en Lorraine, même en marchant, parce qu'ils ne faisaient que de petites journées. Quelques troupes que le duc de Lorraine avait déjà dépêchées pour prendre possession d'Épinal et de Remiremont, s'enfuirent à la hâte; tels étaient l'engourdissement et la quiétude des Allemands qu'ils ne voulurent croire au danger que lorsque Turenne parut à Béfort, le 27 décembre. Alors ils se pressèrent pour resserrer leurs quartiers; Turenne ne leur en donna pas le temps. Le 29, il surprit auprès de Mulhouse toute la cavalerie de l'Empereur, celle de Munster et celle du duc de Lorraine; quoiqu'il n'eût sous la main que quatre régiments de chevaux-légers et la gendarmerie, il n'hésita pas à engager un très-brillant combat où, malgré la supériorité du nombre, les Impériaux furent culbutés et s'enfuirent, laissant au vainqueur quatorze étendards, quelques centaines de prisonniers, et, résultat plus important, le prestige du premier succès. L'épouvante et la confusion étaient si grandes parmi les alliés que, le lendemain, un régiment d'infanterie, le régiment de Porzia, qui était de mille hommes, se laissa prendre, hommes, drapeaux, armes et bagages, sans essayer la moindre résistance [1].

Lorsque Turenne eut été rejoint par toute son infanterie, il marcha vers Colmar, où l'Électeur de Brandebourg s'efforçait de rallier les troupes éparses de la

[1] Turenne à Le Tellier, 23, 27, 30 novembre, 4 décembre —Turenne à Louvois, 8, 12, 15, 22, 25, 27, 31 décembre 1674.

coalition. Il y avait en effet, entre Colmar et Turckheim, un rassemblement, plutôt qu'une armée, de trente à quarante mille hommes. En débouchant devant eux, le 5 janvier 1675, Turenne reconnut qu'ils avaient en avant de leur front un canal et des retranchements garnis d'artillerie, que leur gauche était fortement appuyée à Colmar, mais qu'un espace d'environ douze à quinze cents pas séparait leur droite de la ville de Turckheim, qu'ils avaient négligé d'occuper. Turckheim cependant, par sa situation dans la montagne, était un poste d'une très-grande importance; et qui en était maître, était maître de toute la plaine. Les Allemands, dans leur désarroi, ne s'étaient préoccupés que du danger d'être coupés de Colmar, où étaient leurs magasins. Tandis que pour les mieux tromper, Turenne faisait quelques démonstrations, comme s'il eût voulu les attaquer de front en traversant le canal de vive force, la plus grande partie de son infanterie, masquée par un rideau de cavalerie, filait rapidement à gauche vers la montagne. Les pentes voisines de Turckheim étaient couvertes de vignes dont les ceps élevés cachaient aux regards de l'ennemi la marche des régiments français. La ville fut occupée sans difficulté; à peine y trouva-t-on une centaine de traînards qui allaient rejoindre leurs corps; on en prit trente ou quarante; les autres, s'échappant vers la plaine, coururent donner l'alarme aux généraux allemands.

Ceux-ci virent aussitôt la faute qu'ils avaient faite et la voulurent réparer. Ils envoyèrent dans une prairie qui s'étendait au pied des hauteurs, plusieurs bataillons avec une batterie de six pièces, soutenue

de quelques escadrons, et commencèrent un feu très-vif, mais sans oser aventurer leurs troupes dans les vignes. Les Français n'avaient pas encore leur artillerie; les mousquetaires, embarrassés par les grands échalas, avaient beaucoup de peine à manier leurs armes, tandis que les ceps, dépouillés de leurs pampres, ne les dérobaient pas assez aux coups de l'ennemi. Le régiment de la Marine, qui avait été le premier engagé, les régiments des Vaisseaux, de la Reine, d'Anjou et d'Orléans, qui l'avaient suivi, ne se maintenaient qu'avec beaucoup de peine; l'armée avait perdu, dès le commencement de l'action, un de ses meilleurs officiers, M. de Foucaut, ce lieutenant général qui avait fait, avec tant de sang-froid, une si belle manœuvre, au moment le plus critique de la bataille d'Ensheim.

Déjà les Allemands espéraient reconquérir Turckheim par la seule puissance de leur feu, lorsque deux bataillons des gardes françaises et le régiment de Navarre, entraînant les autres, descendirent au bas du coteau, sortirent des vignes, et, se déployant en face de l'ennemi, lui rendirent avec usure le feu qu'ils avaient reçu de lui; puis, quand ils le virent en désordre, ils chargèrent la pique en avant ou l'épée à la main. Tout fuyait devant eux; mais Turenne, craignant un retour offensif de la cavalerie, et voyant la nuit venir, fit sonner la retraite. Il ne voulait pas fatiguer ses troupes, comptant le lendemain livrer une grande bataille, dont ce combat de Turckheim ne devait être que le prélude; mais à peine était-il rentré dans la ville, qu'on entendit un grand bruit du côté de Colmar. C'était toute l'armée allemande qui décampait à la hâte et battait en retraite

sur Schelestadt et Strasbourg; Turenne la fit suivre par deux brigades de cavalerie qui ramassèrent beaucoup de prisonniers [1].

Les Allemands ne se sentaient plus en sûreté sur la terre d'Alsace; ils se hâtaient de traverser Strasbourg et le pont du Rhin. Toutefois, il était à craindre que par une juste appréhension de la colère du roi, les habitants de Strasbourg ne voulussent garder, même de force, une garnison de troupes impériales. Turenne prévit et prévint le danger. Il se contenta de surveiller la retraite précipitée de l'armée allemande; il ne s'approcha pas trop de Strasbourg, et il écrivit aux magistrats pour leur donner l'assurance que le roi n'entendait pas les rendre responsables de la violence que la populace leur avait faite, à condition qu'ils gardassent mieux à l'avenir leur pont et leur neutralité. Les magistrats furent heureux d'en être quittes à si bon compte [2]; ils hâtèrent eux-mêmes le départ des derniers restes de l'armée allemande; et, le 22 janvier, Turenne put quitter l'Alsace reconquise, pour venir, à travers les acclamations enthousiastes des provinces et de Paris, recevoir, à Versailles, les embrassements de Louis XIV, les témoignages d'admiration de tous les hommes de guerre, les félicitations de toute la cour.

On sait ce que Bussy-Rabutin, l'homme de son siècle le plus vindicatif et le plus jaloux, était forcé d'écrire à madame de Sévigné : « Je vous dirai que j'aime autant M. de Turenne que je l'ai autrefois haï; car, pour dire

[1] Turenne à Louvois, 2, 6, 7 janvier 1675.
[2] Turenne à Louvois, 11, 14, 16, 18, 19, 21 janvier.

la vérité, mon cœur ne peut plus tenir contre tant de mérite [1]. » Cependant, il s'est trouvé un historien de Turenne qui, pour tenter l'œuvre impossible d'ajouter à la gloire du héros, s'est avisé d'exclure le seul Louvois de ce concert unanime, et de répéter, ou plutôt de transporter au mois de janvier 1675, les malheureux débats qui avaient tristement signalé le mois de janvier 1674. C'est là encore fois une erreur capitale et une flagrante injustice. Louvois n'eut pas d'excuses à faire ou à renouveler; il n'eut pas, contraint par Louis XIV, à solliciter de Turenne le rétablissement d'une entente qui, depuis plusieurs mois, était complétement rétablie [2].

L'évacuation de la Hollande, la conquête de la Franche-Comté, la campagne dans les Pays-Bas, la campagne sur le Rhin, n'étaient pas les seuls événements qui, pendant cette laborieuse année 1674, eussent excité les préoccupations et réclamé les soins de Louvois. Les Espagnols dans les Pyrénées, les Hollandais sur les côtes de l'Océan, les fauteurs d'agitations intestines, avaient aussi mis à l'épreuve la vigilance et la fermeté du ministre. Son histoire serait incomplète si l'on n'accordait pas quelque attention à des incidents qui, pour n'avoir pas l'importance des grands faits qu'on vient de raconter, ne sont pas cependant dépourvus d'intérêt.

La fortune singulière, les talents et la réputation du général à qui Louvois avait fait donner le commandement de l'armée de Roussillon, méritent qu'on s'y ar-

[1] Lettre du 20 mars 1675.
[2] Toute cette partie de l'*Histoire de Turenne* est une suite d'erreurs.

rête. Le comte de Schönberg était un gentilhomme allemand du pays de Clèves. Il avait beaucoup d'esprit et de présence d'esprit, le goût et l'intelligence du métier de la guerre; il s'y adonna très-jeune, et commença de bonne heure une carrière marquée par des succès à peu près constants, sous des drapeaux variés. Il rappelait, en les surpassant, les fameux *condottieri* du quinzième siècle, ou mieux encore les grands aventuriers de la guerre de Trente Ans, ses compatriotes. A proprement parler, il n'avait pas de patrie : il en adopta successivement plusieurs[1]; mais il fit à la France l'honneur de s'attacher à son service plus longtemps qu'à tout autre. Il cherchait dans la guerre l'occasion d'exercer ses talents et d'acquérir de la gloire, sans négliger des intérêts plus vulgaires. Si le prince auquel il engageait pour un temps ses services, ne le récompensait pas autant qu'il croyait mériter, ou si la récompense se faisait trop attendre, il réclamait ou s'en allait chercher fortune ailleurs; on ne saurait lui en faire un reproche. Au reste, il serait injuste de croire qu'il ne fût guidé que par des sentiments cupides; il était luthérien et sincèrement attaché à sa foi. Après la révocation de l'édit de Nantes, il fit à sa conscience le sacrifice de sa dignité de maréchal de France; mais il faut dire qu'il n'eut pas à faire, comme une foule de Français, un sacrifice plus douloureux, le sacrifice de la famille et de la patrie; il faut

[1] « Le roi a dit aujourd'hui au duc de Villeroy : « Ne trouvez-vous pas « bien extraordinaire que M. de Schönberg, qui est né Allemand, se soit « fait naturaliser Hollandois, Anglois, François et Portugais ? » *Journal de Dangeau*, 17 octobre 1688; t. II, p. 190.

dire aussi qu'il trouva, d'abord auprès de l'Électeur de Brandebourg, ensuite auprès de Guillaume III, des dignités, des richesses, une situation encore plus grande que celle que Louis XIV même lui avait faite.

Ce fut en 1650 que le comte de Schönberg prit pour la première fois du service en France; c'était un bon temps pour les officiers de fortune; Mazarin et la Fronde se disputaient les gens de guerre; on était facilement mestre de camp et presque aussi facilement lieutenant général; le grade intermédiaire de brigadier n'existait pas encore, et les fonctions de maréchal de camp étaient si voisines de celles de lieutenant général qu'on passait à celles-ci sans s'arrêter à celles-là[1]. Le comte de Schönberg devint donc rapidement lieutenant général; il fut aussi, dans la maison du roi, capitaine des gendarmes écossais; mais, après avoir obtenu ces faveurs, il sut les mériter; ce que beaucoup d'autres ne se donnaient pas la peine de faire. Formé à l'école de Turenne, il prit une part éclatante au gain de la bataille des Dunes. Après la paix des Pyrénées, il quitta ostensiblement, et avec l'agrément du roi, le service de la France pour s'attacher au roi de Portugal que Louis XIV soutenait secrètement contre les Espagnols. De nombreux succès, couronnés par la victoire de Villa-Viciosa, en 1665, lui valurent le titre de grand de Portugal. Mais il espérait mieux de la France; il y revint. Cependant, mal satisfait de n'avoir pas été com-

[1] Ce ne fut pas un des moindres soucis de Louvois, à son entrée aux affaires, que de remettre l'ordre dans ce chaos. En 1665, il n'y avait pas moins de quatre-vingt-quatorze lieutenants généraux pour une armée qui ne comptait que quarante-six régiments d'infanterie.

pris dans la promotion des maréchaux en 1668, il passa en Angleterre. L'Angleterre faisait des amiraux; un général ne lui semblait pas encore nécessaire.

Le comte de Schönberg se repentit bientôt d'avoir quitté la France, qui était engagée dans une grande guerre dont on ne prévoyait pas la fin. En 1673, il écrivit à Louvois; ses lettres n'étant pas parvenues à leur adresse, il fit parler l'ambassadeur, Colbert de Croissy. Les dépêches de l'ambassadeur trouvèrent Louvois à Nancy; il y répondit sans retard : « Je n'ai point reçu de lettres de M. de Schönberg; mais je vous supplie de lui insinuer qu'il est de son avantage de s'en revenir en France, où il trouvera de plus solides établissements qu'il ne pourroit faire en Angleterre[1]. » Schönberg se hâta de prendre acte des promesses du ministre; il lui écrivit aussitôt: « Venant ici [à Londres] pour voir M. l'ambassadeur, il m'a fait voir votre lettre où vous lui mandez que vous n'avez pas reçu les miennes, et que vous jugez à propos que je parte promptement. Je vous supplie, monsieur, d'être persuadé que j'ai une si grande confiance en ce que vous m'avez dit et mandé, que je quitterois une plus grande fortune que celle-ci pour faire tout ce qui vous peut donner des marques à quel point je suis à vous. Il y a huit jours que je vous ai envoyé un gentilhomme pour vous en assurer[2]. »

Louvois tint toutes ses promesses. A peine arrivé, le comte de Schönberg reprit sans aucune difficulté ses fonctions de lieutenant général; ce fut lui qui, au mois de janvier 1674, aida le duc de Luxembourg à rentrer

[1] 22 septembre 1673. *D. G* 316.
[2] 2 octobre. *D. G.* 312.

en France avec son corps d'armée, en marchant au-devant de lui sur la grande chaussée de Maëstricht à Charleroi. Un mois après, il fut choisi pour commander en chef en Roussillon. Quelque application que mît Louvois, et il en mettait beaucoup, à servir les intérêts particuliers du comte et ceux de son fils, M. de Schönberg ne trouvait pas qu'il en fît jamais assez; sa correspondance, il faut bien le dire, si intéressante qu'elle soit au point de vue militaire, est déparée par des sollicitations persistantes jusqu'à l'importunité[1]. Il est déplaisant de voir un homme de cette valeur crier misère alors qu'il était comblé de faveurs, et rabaisser même la dignité de son caractère à des supercheries sans excuse. C'est ainsi qu'un commis de Louvois lui ayant par mégarde donné le titre de duc, il voulut de cette surprise se faire un droit acquis, à ce point que Louvois fut obligé de lui écrire : « Je ne vous dis rien de ce que vous me mandez de vos intérêts à l'égard du titre de duc, parce que vous savez bien qu'il n'a été mis dans une de vos commissions que par la faute de celui qui les a copiées, et que je ne crois pas que ce soit le temps présentement de parler à Sa Majesté, qui est accablée de beaucoup d'autres affaires, d'aucune nouvelle prétention[2]. » Le moment, de toute façon, ne pouvait pas être plus mal choisi pour surprendre une telle faveur. Le comte de Schönberg ne faisait que d'arriver en Roussillon, et il n'avait à donner que de mauvaises nouvelles.

[1] Voir entre autres une lettre du 12 février 1675. *D. G.* 432.
[2] 12 juin 1674. *D. G.* 380.

Il y avait encore, dans cette province, en 1674, de nombreux partisans de l'Espagne; quoique leurs mauvais desseins eussent été facilement prévenus ou déjoués, le duc de San-Germano, à la tête d'une petite armée espagnole, était entré sur le territoire français. Schönberg, venant de Paris, accourait en grande hâte. Mais le lieutenant général qu'il allait déposséder, Le Bret, mécontent et jaloux, voulut lui dérober un succès qu'il croyait assuré. Il engagea maladroitement sa cavalerie, tomba dans une embuscade, et ne se retira qu'à grand'peine, blessé lui-même, laissant aux Espagnols l'honneur du champ de bataille et de nombreux prisonniers. Schönberg arriva le lendemain[1]; il rétablit l'ordre dans ses troupes, arrêta les progrès de l'ennemi, mais ne put l'empêcher de se jeter sur Bellegarde, une place qui pouvait résister vingt jours au moins en attendant du secours. Elle ne tint pas plus que n'avait tenu Naerden l'année précédente. Le commandant et plusieurs capitaines furent traduits devant un conseil de guerre.

Quelques semaines après, un nouveau stratagème du duc de San-Germano et une nouvelle imprudence de Le Bret faillirent causer la perte de l'armée française au combat de Saint-Jean-de-Pages; mais l'expérience et le sang-froid du comte de Schönberg réussirent, sinon à ramener la victoire, du moins à prévenir le malheur et la honte d'une déroute. Heureusement l'insurrection de Messine contraignit bientôt la régente d'Espagne à faire passer en Sicile une partie des troupes du duc de San-Germano, qui se replia sur la Catalogne.

[1] Louvois à Turenne, 30 mai. — Louvois à Condé, 13 juin. *D. G.* 379.

Schönberg et lui se tinrent en observation, chacun sur son territoire; mais Bellegarde demeurait aux mains des Espagnols. Ce n'était pas avec les milices du Languedoc, qui formaient presque toute son infanterie, que Schönberg pouvait entamer les opérations d'un siége en règle; il réclamait un renfort de troupes et surtout de meilleures troupes. On était au mois de juillet, entre Sinzheim et Seneffe; quels renforts Louvois pouvait-il lui envoyer? Si Louvois avait donné un bon général à la méchante armée de Roussillon, c'était précisément pour que les grands talents de l'un rachetassent la faiblesse et les défauts de l'autre, combinaison fort ingénieuse; mais il fallait que le général s'y résignât et qu'il eût assez de force d'âme pour attendre patiemment qu'on lui fît la chance meilleure. Louvois et Schönberg savaient qu'ils pouvaient compter l'un sur l'autre. « Il faut pour cette campagne, disait le ministre, faire le moins mal que vous pourrez; je ne doute pas que vous n'ayez autant de satisfaction la campagne prochaine que vous avez eu de peines et de soins pendant celle-ci[1]. »

On a vu que l'insurrection de Messine[2] était survenue fort à propos pour arrêter les progrès des Espagnols dans le Roussillon. Lorsque deux États sont en guerre ou même seulement en rivalité, il est d'usage que chacun d'eux travaille à susciter à son adversaire le plus de difficultés possible, et surtout de

[1] Louvois à Schönberg, 16 juillet. *D. G.* 380.
[2] Voir, pour l'insurrection de Messine et ses suites, le chapitre XI.

difficultés intérieures, qui sont les plus embarrassantes. C'était un procédé tellement familier à la politique de Louis XIV, qu'il en usait même à l'égard de ses amis. Ainsi, tandis qu'il pensionnait en Angleterre Charles II et son gouvernement, il entretenait en même temps de secrets rapports avec quelques-uns des chefs de l'opposition. A plus forte raison était-il en relation avec les mécontents de Hongrie contre l'Empereur, et se préparait-il à tenir publiquement en Sicile la partie qu'il avait naguère sourdement jouée en Portugal contre le roi d'Espagne. Il ne devait pas être surpris à son tour que ses ennemis employassent contre lui les mêmes armes. Sans doute il n'était pas aussi vulnérable qu'eux; mais des gens habiles comme le prince d'Orange pouvaient ajuster leurs coups au défaut de l'armure.

Les impôts et les levées d'hommes faisaient des mécontents en France; Courtin avait de bonne heure signalé le danger à Louvois avec sa franchise habituelle. « La disposition du dedans du royaume, lui disait-il, qui n'est point connue des personnes qui sont dans votre poste, à qui on ne veut jamais dire que des choses agréables, est si dangereuse que vous ne devez pas vous imaginer que le roi puisse à l'avenir en tirer tous les secours qui lui sont nécessaires pour soutenir les grandes dépenses auxquelles il se trouvera engagé. Au moindre revers qui arrivera, les provinces étant aussi épuisées d'argent qu'elles le sont, ne doit-on pas craindre qu'elles ne se révoltent contre ceux qui achèveront de les ruiner par leurs exactions? Et, comme le roi sera puissamment attaqué au dehors,

il ne pourra exercer son autorité que foiblement au dedans [1]. » D'un autre côté, l'intendant Talon communiquait à Louvois l'extrait suivant d'une lettre qu'il avait reçue de Hollande : « Il se parle fortement ici de faire des descentes sur les côtes de France. Il faut bien prendre garde que les gens de la religion ne soient gagnés sur les côtes de Normandie, dont il se parle couvertement; et il seroit bon que le roi leur donnât quelque douceur, afin qu'ils fussent bien intentionnés pour la patrie [2]. »

Ces avis n'étaient point perdus pour Louvois; dès la fin du mois de mars, il recommandait au maréchal d'Albret et au comte de Gadagne, gouverneurs de Guyenne et d'Aunis, de se préparer à résister aux tentatives de débarquement qu'une flotte hollandaise, montée par cinq ou six mille hommes, devait effectuer dans le courant de mai sur les côtes de leurs gouvernements [3]. Un peu plus tard il désignait, comme particulièrement menacées, l'île de Ré, l'embouchure de la Charente et la ville de Bayonne [4]. L'expédition hollandaise ne mit à la voile que dans les premiers jours de juin. « L'amiral Ruyter, écrivait au comte d'Estrades son correspondant hollandais, l'amiral Ruyter a plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugera à propos ; mais le principal point de son instruction est de voir si les peuples de France, étant oppressés par les grandes impositions, et ceux de la religion tourmentés dans

[1] Courtin à Louvois, 24 février 1674. *D. G.* 410.
[2] 5 février. *D. G.* 404.
[3] 26 mars. *D. G.* 379.
[4] Louvois à Gadagne, 30 avril ; à d'Albret, 24 mai. *D. G.* 379-380.

leur exercice, ils veulent se délivrer de l'oppression; de leur offrir l'assistance d'une armée de terre et d'une armée navale, et de mettre pied à terre dans les endroits qu'ils souhaiteront [1]. » Le correspondant ne se trompait que sur un point; c'était Tromp qui était chargé de cette mission, tandis que Ruyter allait attaquer les Antilles françaises.

Tromp croisa pendant longtemps sur les côtes de Normandie; nulle part il n'aperçut le signal qu'on lui avait promis; partout au contraire, sur les points les plus favorables au débarquement, il ne voyait que des troupes, des milices, du canon qui suivaient les mouvements de sa flotte, mais pour la repousser, non pour l'accueillir. Il alla croiser sur les côtes de Bretagne; même spectacle. Voulant sortir par quelque action de cette situation ridicule, il canonna Quiberon et tenta de s'emparer de Belle-Ile; le marquis de Coëtlogon, avec un millier d'hommes, le força de se rembarquer. Il fut moins malheureux dans l'île de Noirmoutier, qui n'était pas défendue. Il y demeura trois semaines, attendant toujours quelque émotion parmi les religionnaires du Poitou, de l'Aunis et de la Guyenne; les religionnaires étaient contre lui, sous les armes. Il est vrai que Louvois, par prudence, leur avait donné « quelque douceur. » Le duc de la Vieuville, gouverneur de Poitou, avait l'autorisation de permettre aux gentilshommes protestants de se réunir le dimanche pour l'exercice de leur culte; « mais, ajoutait Louvois, vous observerez de faire en sorte que cela se fasse sans

[1] 5 juin. *D. G.* 398

scandale, et que l'endroit où ils s'assembleront soit éloigné de l'église du lieu, et que la grâce que sa Majesté leur fait ne doit point tirer à conséquence après la séparation des milices [1]. » Il n'y avait rien à faire avec des gens qui se contentaient de si peu de chose. Tromp perdit patience et fit voile pour la Méditerranée, où l'appelait le gouvernement espagnol, effrayé du mouvement de Messine. Ainsi s'évanouit cette menace formidable qui avait donné tant de soucis à Louvois. Était-ce par ironie ou sérieusement qu'il faisait remercier le prince d'Orange de la modération que le comte de Horn, son lieutenant [2], avait montrée à Noirmoutier et à Belle-Ile, « ne doutant pas, ajoutait-il, que la modération du comte de Horn ne lui eût été ordonnée par M. le prince d'Orange? »

Cependant Louvois était loin d'être aussi rassuré qu'il le voulait paraître. Il avait appris que, le 20 mai, un Français, dont le nom était inconnu, s'était embarqué à Ostende sur une frégate espagnole, et qu'il avait dû se rendre à Madrid pour y négocier, avec le marquis de Castel-Rodrigo, des traités et des engagements propres à « faire soulever des provinces entières [3]. » Bien que le roi fût très-persuadé qu'il n'y avait dans son royaume aucune province qui songeât à pareille chose, Louvois avait pour principe que, dans une matière aussi délicate, « on ne sauroit prendre trop de précautions. » Il entama donc avec tous les gouver-

[1] 12 juillet. *D. G.* 380.
[2] Il commandait les troupes de débarquement. Louvois à Estrades, 11 juillet. *D. G.* 380.
[3] Louvois à Saint-Pé, 25 mai *D G.* 379

neurs, lieutenants généraux et intendants des provinces méridionales, une correspondance active; il stimula le zèle de tous ses agents pour arriver à découvrir le nom, la condition, les intentions et les actes de ce traître inconnu. Voici quels étaient, le 31 juillet, les renseignements déjà recueillis [1] : le gentilhomme était de Guyenne, de Languedoc ou de Provence; il se faisait appeler le marquis Dauphin, ou bien Sardan de Paul; il avait vu en Hollande le prince d'Orange et signé un traité avec les États-Généraux, puis il avait vu à Bruxelles le comte de Monterey; enfin, il était passé en Espagne, était resté longtemps caché à Madrid, et venait d'y signer vraisemblablement quelque traité préjudiciable au repos de l'État [2].

Ces renseignements étaient encore bien vagues; le comte d'Estrades ne pouvait-il pas les compléter? Louvois eut recours à lui : « Lorsque vous trouverez occasion, lui manda-t-il, d'écrire naturellement à votre ami sur les intérêts du prince d'Orange, glissez-lui, s'il vous plaît, que vous le croyez trop sage pour faire aucun fondement sur un fol que l'on sait avoir été le trouver pour lui proposer de faire soulever trois ou quatre provinces en France, et de faire remettre au pouvoir des ennemis du roi deux ou trois

[1] Louvois les adressait, en forme de circulaire, au maréchal d'Albret, gouverneur de Guyenne, au maréchal de Gramont, gouverneur de Béarn, au cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne, aux marquis de Castres et de Cauvisson, lieutenants généraux, et à M. d'Aguesseau, intendant en Languedoc, au comte de Schönberg, commandant en Roussillon, au comte de Grignan, lieutenant général en Provence, et au duc de Lesdiguières, gouverneur de Dauphiné.

[2] Louvois à d'Albret, etc., 31 juillet. *D. G.* 380.—Le traité avec l'Espagne se trouve en effet dans le *Corps diplomatique* de Dumont, t. VII, p. 277.

places de conséquence, situées dans lesdites provinces; parce que cet homme-là est si peu en état de tenir ce qu'il a promis que, s'il retourne en son pays, il n'aura pas besoin d'autre punition que d'être remis entre les mains de la noblesse, qui le fera déchirer sur-le-champ. Rien au monde ne seroit si important que de tâcher à pénétrer, par votre ami, la teneur du traité, et s'il se peut, le véritable nom du François qui l'a fait [1]. » Le comte d'Estrades était déjà en état de satisfaire, au moins en partie, à ces questions; il avait pris l'avance et obtenu de son ami les indications suivantes: « Le François dont vous me parlez s'appelle Mirande; il est de Gascogne ou de Béarn. Il a proposé à Son Altesse mon maître de faire révolter la Guyenne et le Béarn, pourvu qu'il fût assisté de la flotte de MM. les États-Généraux et de celle de l'Espagne. Il a proposé de mettre pied à terre à un lieu appelé Arcasson, dans le Médoc, et d'entrer dans la Guyenne par deux vallées, dont l'une s'appelle Saint-Gaudens, avec six mille hommes de pied et deux mille cavaliers espagnols; il assure que dès la propre journée qu'ils seront entrés en France, il y aura plus de dix mille hommes qui se joindront à eux. Son Altesse trouva sa proposition chimérique, et ne laissa pas de lui promettre un régiment d'infanterie; mais qu'il falloit agir là-dessus de concert avec les Espagnols, et lui donna une lettre pour M. de Monterey; nous avons su depuis qu'il l'avoit envoyé en Espagne. Son Altesse ne fait nul fondement là-dessus [2] »

[1] 1er et 2 août. *D. G.* 381.

[2] Correspondant à Estrades, 28 juillet. *D. G.* 399.

Ce nom de Mirande, et, bientôt après, celui de comte de Foncenade, attribués au même personnage, ne contribuèrent pas peu à égarer et à prolonger les recherches, qui furent poussées avec plus d'activité que jamais[1]. Dans cette ardente poursuite, les limiers de Louvois avaient passé à travers la vérité sans la sentir. Le héros de l'intrigue, vrai gibier de potence, n'était qu'un aventurier vulgaire, point gentilhomme, et brouillé depuis longtemps avec la justice. Il s'appelait, de son vrai nom, Sardan, issu d'un village du diocèse d'Uzès en Languedoc, huguenot et neveu d'un sieur Paul, greffier de la Cour des aides de Montpellier. Chargé de la recette des tailles du diocèse du Puy en 1668, il avait volé sa caisse, était venu à Paris, s'était laissé duper par une fille qu'il avait épousée la croyant riche, et s'était enfin réfugié en Flandre, d'où il n'avait eu garde de rentrer en France, ayant été condamné à mort. Quoique Louvois n'eût pas encore tous ces détails[2], il commençait à soupçonner que l'allié des Espagnols n'était qu'un misérable qui cherchait à vivre à leurs dépens, lorsque toutes ces menaces vagues, mais persistantes de complots et de connivence avec l'ennemi, prirent corps tout à coup au sein même de la cour, en s'autorisant d'un des plus grands noms du royaume.

Ce n'était pas sur la foi d'une vaine rumeur que Tromp avait croisé si longtemps sur les côtes de Normandie. C'était pour attendre l'effet d'une conspiration sérieuse qui avait pour chef nominal le chevalier de Rohan, grand seigneur déclassé, ruiné par la débauche, irrité contre une société où son méchant orgueil et ses détestables passions ne trouvaient plus rien qui les pût assouvir; mais dont le chef réel, l'homme d'initiative et d'action, la tête et le bras, était un gentilhomme normand, qui avait quitté le service parce qu'il ne savait pas et ne voulait pas obéir, non pas seulement un révolté, mais un révolutionnaire avant terme, égaré cent vingt ans trop tôt en plein règne de Louis XIV, La Tréaumont. Si l'on ajoute à ces deux noms celui d'un vieux professeur hollandais et républicain, Van den Enden, théoricien politique, faiseur de constitutions, et qui, caché par son obscurité, voyageait, au profit de la conjuration, entre Bruxelles Rouen et Paris, on aura les principaux personnages d'un drame où la cour et la ville, qui avaient failli être entraînées dans l'action, apportaient plus d'émotion que ne font d'habitude des spectateurs désintéressés. Quant au reste des conjurés, complices inintelligents ou mal instruits, ils ne méritent pas d'être tirés de l'ombre où l'usage relègue les comparses.

[1] Louvois à Estrades, 6 août, à d'Albret, 6 et 16 août; à Gramont, 12 août; au cardinal Bonzi, 15 août et 2 octobre. *D. G.* 381-382.

[2] Ils sont donnés dans une lettre du maréchal d'Albret, du 6 février 1675.

Quand le complot fut découvert, le danger actuel était passé; malgré les mécontentements de la Normandie, malgré ses propres efforts, La Tréaumont n'avait pu exciter le soulèvement qui devait livrer Quillebeuf aux Hollandais et aux Espagnols. Tromp s'était éloigné. On pouvait même dire qu'il n'y avait plus rien à craindre, au moins dans un avenir prochain. La mort de La Tréaumont, qui s'était fait tuer par les gardes chargés de l'arrêter, enlevait toute im-

portance aux théories de Van den Enden, et même aux imprudentes bravades du chevalier de Rohan. C'était le sentiment de beaucoup de personnes à la cour, où le chevalier trouvait presque des défenseurs. Hélas! N'avons-nous pas vu souvent nous-mêmes combien l'audace criminelle ou folle excite d'aveugles et malsaines sympathies? A la première nouvelle de l'événement, voici ce que le prince de Condé écrivait à Louvois : « Je n'ai rien à dire sur l'affaire du chevalier de Rohan. J'ai toujours cru La Tréaumont un assez méchant esprit; mais je plains fort M. de Rohan s'il a été assez malheureux pour se laisser persuader par l'autre à faire quelque chose contre son devoir; mais je crois que quand l'affaire aura été bien approfondie, vous trouverez que La Tréaumont est la source de tout le mal qu'il y a en cette affaire[1]. » Louvois résista énergiquement et affermit Louis XIV contre ces molles complaisances; il renouvela, pour punir un crime public, les justes et nécessaires sévérités du cardinal de Richelieu. Nous n'hésitons pas à croire ni à dire qu'il a bien agi.

Par les soins de Louvois, l'instruction du procès fut vigoureusement conduite. Il la dirigea en quelque sorte, se tenant en relation ou en correspondance avec les commandants des troupes et les magistrats de Normandie, avec le lieutenant de police et les commissaires instructeurs à Paris; il recevait et expédiait les renseignements; il indiquait les enquêtes et les ar-

[1] 15 septembre. *D. G.* 400. — Turenne écrivait le 20 septembre : « Pour ce qui regarde M. de Rohan, c'est une chose si extraordinaire que l'on ne peut que s'étonner d'un emportement si méchant et si inconsidéré. »

restations à faire, il interrogeait lui-même Van den Enden; mais il refusait de voir le chevalier de Rohan : « Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir, écrivait-il au gouverneur de la Bastille, qu'ayant nommé des commissaires pour interroger M. le chevalier de Rohan, il leur pourra dire tout ce qu'il avoit intention d'expliquer à M. Colbert et à moi, et qu'ainsi elle ne désiroit pas que nous l'allassions voir[1]. » La maladie qui l'éloigna des affaires, pendant deux mois environ, l'empêcha de suivre jusqu'à la fin ce grand procès. Quand il reprit ses fonctions, justice était faite.

Mais, comme pour effacer les impressions lugubres, l'aventurier Sardan, dont on n'avait plus entendu parler, reparaissait en Espagne, donnant, suivant l'usage du théâtre, la farce après la tragédie; digne émule de Scapin, il persuadait à don Juan d'Autriche qu'il voyait scintiller, au delà des Pyrénées, les armes de trente mille révoltés en Languedoc et en Guyenne, séduisant mirage dont la naïveté de don Juan ne crut pas payer l'illusion trop cher au prix de quatre mille pistoles[2].

Tels étaient les résultats des vastes espérances et des prodigieux efforts de la coalition, elle avait un instant balancé la fortune aux Pays-Bas et dans les Pyrénées; mais elle s'était laissé chasser de l'Alsace et

[1] Louvois à Besmeaux, 27 septembre. — Voir, pour toute cette affaire, Louvois à Condé, 12, 14 septembre, et 9 octobre; à de Bar, 11 et 17 septembre; à Montpezat, 17 et 18 septembre; à Pellot, 15, 20, 22, 23, 26, 29 septembre, 2 et 8 octobre; à Roquelaure, 21 septembre et 3 octobre; à Beuvron, 29 septembre et 8 octobre; à Bezons, 3 octobre.— Le Tellier à Condé, 16 octobre; à Bezons, 12 octobre; à Beuvron, 15 octobre. *D. G.* 381-382.

[2] Louvois à d'Albret, 19 décembre. *D. G.* 382.

n'avait pu reconquérir la Franche-Comté; sur mer, l'occupation momentanée d'une île sans défense n'avait pas justifié la grandeur de ses armements; enfin, pour soulever tout un peuple contre un gouvernement vigilant et fort, elle n'avait trouvé que l'appui d'un Catilina de parade, et, pour comble de honte, elle se laissait encore prendre aux mensonges d'un chevalier d'industrie.

Avouons-le, tant d'imprévoyance et d'impéritie, tant de ridicules et fausses démarches rendaient presque légitimes l'orgueil et les mépris de Louis XIV et de Louvois. La fameuse devise : *Nec pluribus impar*, n'avait encore été qu'une insolence; désormais elle allait prendre, grâce à l'impuissance de la coalition, son complet caractère : la vérité dans l'insolence.

CHAPITRE VIII

Levée de troupes en 1675. — Taxe pour la dispense de l'arrière-ban. — Déclaration de la Suède. — Situation du prince d'Orange. — Sédition en Guyenne et en Bretagne. — Émotion en Franche-Comté. — Essai de négociation entre Louvois et le prince d'Orange. — Le cardinal de Baden. — Occupation de la citadelle de Liége. — Distribution des commandements. — Réclamations du maréchal d'Humières. — État de l'armée royale. — Prise de Dinant et de Huy. — Siége et prise de Limbourg. — Marche du roi vers le Brabant. — Le roi quitte l'armée. — Félicitations de Turenne. — Flatterie du duc de Luxembourg. — Le prince d'Orange fait son propre éloge. — Opérations de Turenne et de Montecuculi en Souabe.— Mort de Turenne.— Le comte de Lorge. — Retraite de l'armée française. — Combat d'Altenheim. — Le prince de Condé envoyé sur le Rhin. — Promotion de huit maréchaux de France. — Ordonnance pour régler les commandements. — Origine de l'*ordre du tableau*. — Mécontentement du comte de Lorge. — Disposition d'esprit du prince de Condé. — Chamlay. — Le maréchal de Créqui. — Bataille de Konz-Saarbrück. — Siége et capitulation de Trèves. — Infamie et châtiment de la garnison. — Mort du duc de Lorraine. — Humeur chagrine du prince de Condé. — Siége de Haguenau. — Siége de Saverne. — Retraite de l'armée impériale. — Suite de la guerre dans les Pays-Bas. — Manœuvres sans résultat du prince d'Orange et du maréchal de Luxembourg. — Relâchement de la discipline. — Expédition du maréchal d'Humières dans le pays de Waes. — Guerre de Roussillon. — Prise de Bellegarde. — Le maréchal de Schönberg. — Punition rigoureuse des séditions de Bretagne et de Guyenne. — Réunion prochaine d'un congrès à Nimègue.

Les labeurs héroïques de la campagne de 1674, les combats, les longues marches, et ce mal honteux,

mais inévitable, la désertion, avaient fait de grands vides dans l'armée. Combler ces vides, rétablir l'effectif tel qu'il était l'année précédente, c'était une grande tâche, et cependant une tâche insuffisante. Parmi les causes qui avaient donné la victoire aux armes de Louis XIV contre les forces bien plus nombreuses de la coalition, il fallait ranger le défaut d'ensemble dans les mouvements de ses adversaires : c'était la lenteur et le désaccord de leurs attaques qui lui avaient permis de leur opposer successivement les mêmes troupes dans les Pays-Bas et sur le Rhin. La coalition serait-elle aussi malhabile en 1675 ? Dans le calcul des chances de la guerre, les fautes de l'ennemi ne doivent compter que par surcroît ; ce sont des faveurs de la fortune dont un général doit faire son profit dans l'occasion; mais quel est celui qui peut s'assurer que la fortune les lui accordera toujours?

Louvois s'était préoccupé de bonne heure d'augmenter les forces de l'armée active. Il avait excité le zèle de ses agents en Suisse ; il avait créé dans les régiments français, des bataillons et des escadrons nouveaux, et favorisé le rétablissement des anciens en prenant à la charge du roi la fourniture des justaucorps et des armes pour tous les hommes de recrue [1]. Mais aussi, malheur aux officiers dont les compagnies, au moment d'entrer en campagne, ne se trouveraient pas complètes ! On connaissait Louvois, on savait qu'il ne menaçait pas en vain. Il y eut cependant quelques négligents, qui furent sévèrement punis [2]. Beaucoup de bataillons

[1] Louvois aux colonels, 26 octobre 1674. *D. G.* 373.
[2] Les plus coupables furent cassés; les autres eurent à subir des

de guerre ne s'étaient rétablis qu'aux dépens des compagnies de garnison auxquelles les officiers avaient enlevé presque tous les hommes en état de servir. Il y avait dans un tel mode de recrutement un si grave danger pour la sécurité des places, que Vauban ne croyait pas pouvoir le signaler trop énergiquement au ministre : « Cela va toujours de mal en pis et me fait trembler, lui écrivait-il; car, quand je vois des places gardées par des garnisons composées de compagnies d'enfants et de pauvres petits misérables qu'on enlève violemment de chez eux ou qu'on escamote en cent différentes manières, qui sont commandées par des officiers la plus grande part aussi misérables qu'eux, en vérité j'appréhende pour la monarchie ; d'autant plus qu'il n'y a que peu ou point de fondement à faire sur eux ; vu même que, dans la plupart des places, les soldats sont logés comme des porcs, à demi nus, à demi mourants de faim ; ce qui, au dire des prêtres et médecins qui en ont soin, est la principale cause des maladies et de la mortalité que l'on voit régner parmi eux [1]. » Il suffisait de montrer un abus à Louvois pour qu'il l'attaquât aux racines mêmes ; celui-ci en avait malheureusement de bien profondes dans l'intérêt de certains gouverneurs et commandants de places qui, recrutant à vil prix de jeunes soldats, les revendaient ensuite avec bénéfice, quand ils étaient à peu près instruits, pour servir en campagne. Il fallut à Louvois

amendes ainsi graduées : dans l'infanterie, une pistole par soldat manquant à l'effectif; soixante-quinze livres dans les dragons; cent livres dans la cavalerie. Le roi à Turenne, 1er juin 1675. *D. G.* 433.
[1] 11 janvier 1675 *D. G.* 469.

beaucoup de temps et de vigueur pour venir tout à fait à bout de ce désordre.

Enfin, parmi les mesures destinées à augmenter les forces numériques et la puissance morale de la France, on vit, avec une surprise justifiée par la triste expérience de l'année précédente, la convocation de l'arrière-ban. La moitié de la noblesse qui n'avait pas été atteinte par la levée de 1674 était appelée au service pour le 1er avril 1675 [1]. On eut bientôt après le mot de cette énigme : c'était une mesure fiscale ; rien de plus. Une ordonnance parut, qui réglait la dispense de l'arrière-ban moyennant un taxe variable suivant le revenu ; « ne doutant pas, faisait-on dire au roi, que notre noblesse ne soit bien aise, pour une somme si modique, de se dispenser de marcher en personne. » Il n'y eut de réclamation qu'en Normandie, où les intéressés protestèrent qu'ils aimaient mieux payer de leur personne que de leur argent; mais leur réclamation fut dédaigneusement repoussée : « Il ne seroit pas convenable, disait encore le roi, ni de la dignité de l'arrière-ban de mon royaume, qu'il parût dans mes armées en un si petit nombre [2]. » Les refus ou les retards de payement étaient punis d'une amende qui s'élevait au tiers de la taxe. Enfin, le produit de la contribution et des amendes était affecté à la création d'un certain nombre de compagnies de chevaux-légers, par une distribution de primes qui devaient être, suivant

[1] Lettres patentes du 2 janvier. *D. G.* 432.
[2] 23 janvier. — Pour un revenu de 300 livres, taxe : 40 livres; de 300 à 600 : 80; de 600 à 900 : 100; de 900 à 1,500 : 150; de 1,500 à 2,000 : 200; au dessus de 2,000 : 300. — *D. G* 432

l'usage, de sept mille cinq cents livres par compagnie de cinquante maîtres, soit de cent cinquante livres par cavalier équipé et monté.

Tandis que la France augmentait ainsi ses troupes, celles de la coalition diminuaient de nombre, ou du moins elles étaient forcées de se diviser. Après beaucoup d'hésitations et de délais, la Suède s'était enfin décidée à remplir ses obligations envers Louis XIV; son intervention dans le nord de l'Allemagne allait donner assez d'occupation à l'armée de Brandebourg pour la tenir éloignée du Rhin pendant toute la campagne.

D'un autre côté, le prince d'Orange venait de faire en Hollande une tentative et de subir un échec qui, en ébranlant profondément son autorité, rendaient faveur au parti de la bourgeoisie républicaine, commerçante, et amie de la paix. Le stathoudérat héréditaire, avec le droit, si contraire aux libres institutions du pays, de nommer les magistrats des villes, n'avait pas satisfait l'ambition du prince; il s'était fait offrir le titre de duc de Gueldre par les États de cette province, espérant que les autres viendraient à la suite et consentiraient à transformer en souveraineté légitime ce qui n'était qu'une dictature exceptionnelle dans une république en danger [1]. La province d'Utrecht s'était montrée favorable aux vœux secrets du stathouder; mais en Hollande et en Zélande, il y eut de si véhémentes protestations dans le peuple, qui était le premier auteur et le soutien tumultueux de sa fortune, qu'il se hâta de désavouer par un refus ses

[1] Louvois à Estrades, 28 janvier 1675. *D. G.* 432.

amis déconcertés et vainement compromis de la Gueldre[1].

Si l'on remarque le soin que prenait en même temps le prince d'Orange et les instructions qu'il donnait à Pesters pour renouer ses relations avec le comte d'Estrades, on reconnaîtra sans doute entre cet empressement et sa déconvenue autre chose qu'un rapprochement fortuit de dates. « Le sieur Pesters, disait-il le 13 février, entretiendra le comte d'Estrades de l'état de mes affaires, de la conduite que j'ai tenue pendant la campagne dernière, tant avec l'Empereur qu'avec l'Espagne, des risques que j'ai courus avec eux et de la patience dont il m'a fallu servir pour surmonter toutes les difficultés. Le sieur Pesters n'oubliera rien pour le persuader que mes sentiments sont très-sincères pour rentrer dans les mêmes liaisons où mes prédécesseurs ont été avec la France, et que, dès que je le pourrai faire avec honneur, je n'en perdrai pas l'occasion[2]. » Il faut observer toutefois que le comte d'Estrades doutait beaucoup de la sincérité du prince d'Orange : « Je crois connoître son esprit, écrivait-il quelques mois auparavant à Le Tellier, comme ayant eu la dernière confiance en moi jusqu'à l'âge de dix-sept ans que je sortis de mon ambassade. Je dois vous dire, monsieur, que ce prince a du cœur, de la fermeté, de l'ambition et du jugement; mais qu'il est fort dissimulé et intéressé à un point jusqu'à passer pour avare[3]. »

[1] Correspondant à Estrades, 18 février.
[2] Louvois à Estrades, 28 février, 18 mars. *D. G.* 432
[3] 20 novembre 1674. *D G.* 402.

Comme le principal grief de l'opposition, qui devenait de plus en plus formidable en Hollande, était la ruine du commerce, le prince d'Orange avait imaginé de proposer à la France le rétablissement des échanges comme un acheminement à la paix entre les deux pays. Louvois n'y faisait pas d'objection, pourvu que le traité de commerce entraînât, à titre de condition expresse et de garantie, la cessation complète des hostilités sur mer; ce qui ne faisait pas le compte du prince grand-amiral. Louvois d'ailleurs répondait à ses avances par beaucoup de paroles aimables. « Sa Majesté, écrivait-il au comte d'Estrades, trouve bon qu'en répondant à votre ami, vous l'assuriez qu'elle a pour M. le prince d'Orange toute l'estime que sa vertu mérite, et qu'à l'égard de l'amitié de Sa Majesté, il ne tiendra qu'à lui qu'il ne se l'acquière au dernier point, et que par une union sincère d'intérêts, il ne se mette en état de faire ce qu'il voudra au pays où il est; et que vous croyez que son maître a trop d'esprit pour ne pas connoître que les gens qui lui font des relations contraires lui parlent de ce qu'ils ne connoissent pas, et assurément selon leur intérêt, sans avoir égard à la vérité. Quant au traité de commerce, l'intention de Sa Majesté est que vous lui répondiez que celui de France va parfaitement bien par le moyen des Anglois, et qu'ainsi Sa Majesté trouve que ce seroit donner des armes à ses ennemis que d'entendre à un pareil traité, sans que l'on fît une parfaite cessation d'armes par mer; et qu'à l'égard de ce que le sieur Pesters vous a dit des bonnes dispositions de M. le prince d'Orange et de M. Fagel, et de ce qu'il est persuadé que ce traité leur donnera

moyen de travailler dans les villes à entendre à la paix, Sa Majesté est assez bien informée des dispositions des peuples de Hollande pour ne pas ignorer qu'il n'y a personne qui n'y soit absolument disposé, et que si M. le prince d'Orange et M. Fagel étoient dans les mêmes sentiments, elle seroit bientôt conclue[1]. »

Toutefois, en même temps qu'il montrait au prince d'Orange, par cette réponse ironique, la valeur qu'il donnait à ses protestations de bon vouloir, il recommandait, le 20 mars, au comte d'Estrades qui perdait courage, de ne pas rompre son commerce avec Pesters et Launoy, non-seulement pour les lumières qu'on pouvait tirer d'eux, mais aussi « pour ne pas fermer au prince d'Orange tous les chemins de pouvoir revenir au roi. » Les négociations ou plutôt les conversations continuèrent donc sans beaucoup de vivacité ni d'intérêt, si ce n'est qu'un jour l'agent hollandais ayant fait quelque allusion à Maëstricht, Louvois défendit aussitôt au comte d'Estrades de rien écouter sur ce sujet : « Si le sieur Pesters vous reparle de la restitution de Maëstricht, lui écrivait-il le 29 mars, vous lui répondrez nettement que si M. le prince d'Orange a résolu de ne point faire la paix sans le ravoir, son plus court sera de le reprendre, parce qu'assurément Sa Majesté ne se résoudra jamais à restituer cette place. »

Sur ces entrefaites, le prince d'Orange tomba subitement et très-gravement malade. L'émotion fut grande

[1] 9 et 11 mars. *D. G.* 432

dans toute la Hollande, mais surtout parmi ses partisans. Le pensionnaire Fagel ne cachait pas ses inquiétudes : « Bon Dieu ! mon cher ami, écrivait-il le 18 avril à Pesters, en quel état serions-nous tous s'il venoit faute de Son Altesse ? L'on doit faire dans tous les pays des prières publiques, afin qu'il plaise à Dieu toucher les cœurs pour les disposer à une bonne paix. »

Cette nouvelle ne surprit et n'émut guère moins les politiques de France; la mort du prince d'Orange dissolvait la coalition; sa maladie la mettait au moins dans l'embarras. A tout événement, Louvois chargeait le comte d'Estrades de faire à Pesters, au nom du roi, des compliments de satisfaction, si le prince échappait à son mal; et, s'il y succombait, des compliments de condoléance, avec les plus vives promesses de soutenir dans son poste le pensionnaire Fagel, s'il voulait se mettre dans les intérêts bien entendus de son pays et de la France. Le prince guérit, plus rapidement sans doute que Louvois ne l'aurait souhaité; cependant il écrivit au comte d'Estrades une lettre dont le caractère officiel ne donnait que plus de prix au sentiment qui paraissait l'avoir inspirée : « Le roi, disait le ministre, ayant appris que M. le prince d'Orange étoit entièrement délivré de sa maladie, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que vous témoigniez au sieur Pesters, pour en faire part à M. le prince d'Orange, qu'elle a reçu avec bien de la joie cette bonne nouvelle, et que la conduite qu'il a tenue depuis quelques années n'ayant point étouffé les sentiments d'amitié que Sa Majesté a toujours eus pour lui, elle a été fort en peine des premières nouvelles qu'elle avait eues

de son indisposition, et a été informée avec beaucoup de plaisir de son entière convalescence[1]. »

Louis XIV avait d'autant plus d'intérêt à montrer quelque tendance à se rapprocher du prince d'Orange et des Hollandais, qu'il craignait plus sérieusement alors de les trouver mêlés aux troubles qui venaient d'éclater dans deux grandes provinces de son royaume. Les sombres alarmes que le progrès incessant des impôts et de la misère avait fait naître dans l'esprit de Courtin, et qu'il s'était efforcé de faire partager à Louvois l'année précédente, s'étaient réalisées aussi sûrement, sinon aussitôt qu'il l'avait redouté. A Bordeaux, le 28 mars, la populace s'était soulevée aux cris de : « Vive le roi sans gabelles ! Vive le roi sans maltôte ! » La première émotion passée, Louis XIV, qui avait besoin de toutes ses troupes au moment d'entrer en campagne, et qui craignait qu'une répression incomplète ne fît qu'exaspérer les passions populaires, déclara pardonner et oublier la faute qui venait d'être commise. Cependant Louvois n'était pas sans appréhension que « l'amnistie accordée aux séditieux de Bordeaux ne donnât lieu au reste de la province de croire qu'on peut tout entreprendre impunément[2]. »

L'amnistie eut véritablement ce regrettable effet, non-seulement en Guyenne, mais encore et surtout en Bretagne, où le peuple à Rennes, à Nantes, et bientôt dans la plupart des villes et des bourgs, se mit en insurrection avec les mêmes cris qu'à Bor-

[1] Louvois à Estrades, 13 et 25 avril *D. G.* 433.
[2] Louvois au maréchal d'Albret, 1er avril. *D. G.* 433.

deaux, mais avec bien plus de violence et d'excès. Le contre-coup de ces événements se fit ressentir jusque dans la Franche-Comté, au milieu d'une populace turbulente et fanatique, habituée depuis des siècles à mépriser et à braver l'autorité, que les Espagnols d'ailleurs, de peur sans doute de la compromettre, s'étaient appliqués à faire aussi modeste que possible[1].

[1] Pour nous, hommes du dix-neuvième siècle, qui avons la pleine expérience de la démocratie, l'anarchie franc-comtoise, au dix-septième, est encore un sujet d'étonnement et de dégoût ; mais qu'en devait penser un ministre de Louis XIV, le plus absolu des ministres, Louvois, lorsque ses agents lui en donnaient le détail? « La ville de Besançon, depuis des siècles, lui disait l'un d'eux, Franc-Comtois de naissance, a été un petit État purement démocratique où la populace élit tous les ans le magistrat, continuant fort souvent ceux qui le composent ou les changeant à sa volonté. Cela rend cette populace insolente, qui par ce moyen se soumet les principaux qui n'osent la désobliger, crainte d'être éloignés des charges publiques ; d'où vient que le génie des habitants de cette ville est fort propre à l'intrigue, parce que dès le berceau l'on n'y entend parler d'autre chose; et feu Lisola me dit plusieurs fois qu'il s'étoit très-bien trouvé, dans les grandes affaires, des subtilités qu'il y avoit apprises. Le magistrat est composé de quatorze juges, la plus grande partie sans lettres, qui se nomment gouverneurs. Chacun d'eux préside à son tour; ils ont seuls la justice civile; et ils sont créés par vingt-huit notables de la lie du peuple qui les élit chaque année à la Saint-Jean. Ces vingt-huit ont la justice criminelle, la police, les finances et les matières d'État avec les quatorze gouverneurs qui sans eux ne peuvent rien déterminer. » Boizot à Louvois, 28 mai ; Chauvelin à Louvois, 27 juin 1676. *D. G.* 516. — A Dôle, quoiqu'il y eût un parlement, le despotisme de la populace était à peu près le même. Voici un fait qui montre quel était l'esprit de cette populace et de ses magistrats. Un bourgeois avait été condamné à mort par la mairie de Dôle, pour avoir mangé de la viande un jour défendu. Or, en matière criminelle, quand il s'agissait d'un bourgeois, il n'y avait point d'appel. Cependant l'intendant de la province, M. Chauvelin, justement révolté de l'atrocité de ce jugement, avait saisi les pièces du procès et les avait envoyées à Louvois. Là-dessus, grande rumeur parmi le peuple, et protestation du parlement lui-même, qui s'adresse solennellement au ministre pour revendiquer les priviléges de la province. Que fit Louvois ? Cela est triste à dire; Louvois répondit, le 5 avril 1675, à l'intendant, « que l'intention du roi étoit de laisser le parlement dans la liberté de juger suivant les ordonnances du pays. » L'intendant

Quelques arrestations, ordonnées par le duc de Duras, et surtout la présence des troupes qui étaient plus nombreuses en Franche-Comté qu'on n'en avait jamais vu au temps des Espagnols, firent impression sur les mutins et les continrent. Mais en Guyenne, mais en Bretagne, dans ces provinces maritimes où les ressources militaires étaient beaucoup moindres, où les flottes ennemies pouvaient tenter un débarquement avec plus de succès que l'année précédente, il fallait user de prudence, non point se laisser soupçonner d'impuissance ou seulement de faiblesse, mais montrer la menace des châtiments et la traîner en longueur.

Louvois savait que deux hommes étaient arrivés à La Haye le 8 avril, se disant députés de Bordeaux, et chargés de promettre aux États-Généraux, moyennant

se soumit, écrivit en conformité de cette décision au vice-président du parlement, et termina sur ce sujet sa correspondance avec le ministre par cette conclusion qu'on trouvera peut-être bien laconique : « C'est pourquoi c'est une affaire finie. » Chauvelin à Louvois, 22 avril 1675. *D.G.* 516.—Mais le propre jour que finissait cette affaire une autre commençait dans laquelle Louvois ne devait pas montrer autant de respect pour les coutumes du pays. Il demandait, au nom du roi, de l'argent à la ville de Besançon. Ce n'était pas l'usage de la ville, non plus d'ailleurs que de la province, d'en donner beaucoup aux rois d'Espagne, si même il lui était jamais arrivé d'en donner. Dans une assemblée des *notables* convoquée pour examiner cette demande insolite, l'un d'eux, nommé Noidan, le plus populaire et le plus applaudi, parce qu'il était le plus audacieux et le plus emporté, après avoir remontré que la ville était trop pauvre, prit sur lui de rassurer ses auditeurs sur le maintien de leurs privilèges, « puisque, ajoutait-il ironiquement, Sa Majesté avoit même la bonté de les conserver à Messieurs de Bordeaux qui s'étoient révoltés plusieurs fois. » Le duc de Duras, gouverneur de la province, et l'intendant Chauvelin le firent arrêter sur-le-champ, et Louvois donna l'ordre qu'on l'enfermât au château de Dijon. Chauvelin à Louvois, 22 avril. — Duras à Louvois, 23 avril 1675. *D. G.* 516.

l'appui d'une flotte hollandaise, un soulèvement universel en Guyenne. Mais le désordre où la maladie du prince d'Orange, qui était alors dans toute sa force, avait jeté les esprits à La Haye plus qu'ailleurs, la défiance justement inspirée à des esprits froids et positifs par les événements de l'année précédente, la vaine expédition de Tromp, l'inutile complot, découvert et puni, du chevalier de Rohan, et surtout les hâbleries intéressées du faux comte de Foncenade, tous ces motifs ensemble devaient faire écarter des inconnus qui n'appuyaient leur prétendue mission d'aucune lettre de créance. Les États-Généraux refusèrent de les entendre; le prince d'Orange lui-même, quand il fut convalescent, ne les accueillit pas davantage; il leur fit seulement dire, par le pensionnaire Fagel, que, lorsqu'ils pourraient produire des pouvoirs en bonne forme, signés des magistrats de Bordeaux, ou des officiers du Parlement, ou de quelque grand seigneur capable de soutenir la guerre, alors seulement les États-Généraux assisteraient les révoltés d'une flotte de cinquante vaisseaux, de vingt brûlots et d'un corps de six mille hommes[1].

Les compliments envoyés par Louis XIV au prince d'Orange, pour le féliciter du rétablissement de sa santé, avaient produit beaucoup d'effet dans toute la Hollande. Le prince s'empressa de répondre au comte d'Estrades, le 2 mai, que, n'osant pas s'adresser directement à Sa Majesté Très-Chrétienne, il le priait de se faire auprès d'elle l'interprète de sa reconnaissance,

[1] Correspondant à Estrades, 8, 16, 22 avril.

et de lui témoigner de sa part que les malheurs du temps ne l'empêchaient pas d'avoir le même respect et la même vénération qu'il avait toujours eus pour sa royale personne. Mais ce qui était beaucoup plus important que cet échange de politesses, c'était que le pensionnaire Fagel avait chargé formellement Pesters, le 21 avril, de savoir du comte d'Estrades quelles ouvertures les États-Généraux pourraient faire, sans blesser leurs intérêts ni leur honneur, afin de rentrer dans les bonnes grâces du roi et dans leurs anciens engagements avec la France. Aussitôt Louvois répondit, le 1er mai, par une longue dépêche qu'on peut résumer en trois ou quatre points qui représentent essentiellement ce que demandait Louis XIV ou plutôt ce qu'il voulait qu'on lui offrît : du côté des Hollandais, cession de Maëstricht et des pays d'outre-Meuse, renouvellement des anciens traités d'alliance et de commerce; du côté des Espagnols, cession de toutes les conquêtes faites et même à faire jusqu'à la conclusion de la paix, sans aucun échange de places, quelles qu'elles fussent; du côté de l'Allemagne, rétablissement pur et simple du traité de Westphalie, restitution par le roi de la ville de Trèves, restitution par l'Empereur des cinquante mille écus pris à Cologne, élargissement du prince Guillaume de Fürstenberg; nulle stipulation dans le traité général en faveur du duc de Lorraine, le roi s'engageant d'ailleurs à lui rendre ses États, mais à titre de pure bienveillance et de faveur spontanée; enfin, conclusion directe et rapide de la paix entre la France et les États-Généraux, sans congrès, avant l'ouverture très-prochaine des hostilités, soit par l'intermédiaire du comte d'Estrades et de Pesters, soit, si les États-Généraux désiraient plus d'éclat, par des plénipotentiaires uniquement chargés de la signature[1].

Ces conditions et surtout ces procédés expéditifs étaient bien d'un ministre plus habitué à presser des opérations militaires qu'à débrouiller patiemment les fils délicats des trames diplomatiques. Il n'y a donc pas à s'étonner que ni le fond ni la forme n'aient séduit les hommes d'État de la Hollande, au point de les amener à recopier et à signer l'acte de soumission respectueuse dont Louvois lui envoyait si complaisamment le modèle. Les négociations ne s'ouvrirent même pas et les relations languirent, sans cesser absolument. Au moment de partir pour l'armée, le 14 mai, le prince d'Orange écrivait encore à Pesters : « Je ne compterai cette campagne que sur ce que j'emmènerai de Hollandois, et sur rien de ce que les Espagnols promettent. Il faut tâcher de sortir avec honneur de cette affaire et ne s'y embarquer jamais plus. Je vous ai déjà mandé que, dès que je verrai une ouverture pour cela, je ne la perdrai pas. Ménagez toujours bien M. le comte d'Estrades. »

De son côté, Louvois, après avoir fait au prince d'Orange les compliments de Louis XIV, ne négligeait pas l'occasion de lui faire personnellement les siens. On sait qu'en 1672 un gentilhomme français, le comte de Montbas, commandait, sous le prince d'Orange, l'armée hollandaise. Poursuivi par la colère du peuple qui l'accusait d'avoir livré, par une négligence calcu-

[1] Louvois à d'Estrades, 1er mai 1675. *D. G.* 433.

lée, le passage du Rhin aux troupes de Louis XIV, il s'était réfugié, d'abord à Utrecht, auprès du duc de Luxembourg, puis en France, où il avait eu permission de revenir. On le voyait souvent dans l'antichambre de Louvois; à tort ou à raison, l'on supposait entre eux un commerce dont le prince d'Orange, qui savait que Montbas parlait fort mal de lui, crut devoir se plaindre avec quelque amertume. Au premier bruit qu'il en eut, Louvois, qui était déjà en campagne, s'empressa d'écrire de Charleroi au comte d'Estrades : « Je ne sais pas si M. de Montbas parle ailleurs avec peu de respect de la personne de M. le prince d'Orange; mais je puis vous répondre qu'après ce que M. le prince d'Orange a fait la campagne dernière, et le compte que j'ai entendu que M. de Chamilly a rendu au roi de la manière dont il a conduit le siége de Grave, depuis qu'il y est arrivé, et de celle dont il s'est exposé, je n'aurois guère bonne opinion, et n'entretiendrois pas une seconde fois un homme qui me voudroit mal parler de lui; et pour vous ouvrir tout à fait mon cœur sur ce sujet, je vous dirai que j'ai un regret sensible de voir que M. le prince d'Orange persiste dans le méchant parti où il est, par la connoissance que j'ai que, quelque mérite qu'il ait, la méchante conduite ou mauvaise foi de ses alliés lui attirera quelque chose de fâcheux; au lieu que, s'il étoit uni d'intérêt avec le roi, il me semble que le roi et M. le prince d'Orange pourroient faire de grandes choses ensemble et qui seroient également avantageuses à la France et à la Hollande. Il faut espérer que quelque succès favorable à Sa Majesté fera ouvrir les

yeux à M. le prince d'Orange, et le portera à profiter de la disposition où Sa Majesté paroît être de le recevoir dans ses bonnes grâces, s'il y a bientôt recours; et je puis vous assurer que, si une fois il y étoit rentré, je n'oublierois rien pour faire en sorte que cela durât longtemps, et rendre à M. le prince d'Orange tous les services qui pourroient dépendre de moi[1]. »

Tant de courtoisie réciproque n'empêchait pas qu'on ne s'apprêtât à se battre. Les fatigues de la campagne précédente, les pertes considérables que les alliés y avaient faites, et qui s'étaient accrues encore pendant l'hiver par la désertion, surtout parmi les troupes espagnoles qu'on ne payait point; l'ignorance ou l'incurie des généraux et des administrateurs qui ne s'occupaient qu'au dernier moment des vivres, des armes, des munitions de guerre ; la déclaration de la Suède ; enfin le changement qui s'était fait aux Pays-Bas, la cour d'Espagne ayant remplacé le comte de Monterey que le prince d'Orange avait pris en haine, par le duc de Villa-Hermosa; toutes ces causes réunies avaient longtemps retenu dans leurs quartiers les armées de la coalition. Tels n'étaient pas les embarras de Louis XIV; grâce à Louvois, les recrues étaient toujours faites de bonne heure, les magasins nombreux, à portée des besoins, toujours remplis, les uns d'armes et de poudre, les autres de farine, d'avoine ou de fourrage, les places exactement ravitaillées, les commissaires des guerres excités par les intendants, les intendants excités par le ministre; en un mot, l'armée toujours prête.

[1] 24 mai. *D. G* 433.

Pendant l'hiver, le maréchal de Créqui avait eu le commandement de la frontière entre la Sambre et a Meuse, comme le maréchal d'Humières entre la mer et l'Escaut, pour empêcher l'ennemi de pénétrer sur le territoire français et d'y faire les dégâts que faisaient dans le pays espagnol les commandants des places françaises. Le marquis de Chamilly surtout, qui avait reçu le gouvernement d'Oudenarde, se distinguait par son ardeur et son habileté à réveiller par le pillage et le feu la mémoire des Flamands qui oubliaient d'acquitter leurs mandats de contribution. Il dirigeait lui-même ses partis au delà de Gand, dans le riche pays de Waes, et les ramenait, à leur grande joie, chargés de butin. Tandis que ces courses répétées mettaient au désespoir les gouverneurs espagnols, et hors d'haleine leurs soldats épuisés et peu nombreux, Louvois traçait avec Louis XIV, Turenne et Condé, des plans de campagne, en cherchant à prévoir ceux de la coalition. La prise de Grave par le prince d'Orange, la prise de Huy et de Dinant par les Impériaux, indiquaient presque infailliblement le siége de Maëstricht, qui était la seule place hollandaise que les Français occupassent encore, et dont les communications avec la France étaient fermées ou du moins compromises. Pour déjouer les projets de l'ennemi, il ne s'agissait donc que de rouvrir ces communications en s'établissant fortement sur la moyenne Meuse; par où l'on avait à la fois le double avantage de soutenir Maëstricht et d'empêcher les Allemands de se réunir aux Espagnols.

Liége était, sur la Meuse, le poste le plus important

à prendre. Depuis que l'Électeur de Cologne avait été forcé d'abandonner l'alliance française, les magistrats de Liége s'étaient renfermés dans une neutralité d'où Louis XIV d'un côté, la coalition de l'autre, s'efforçaient à l'envi de les faire sortir. Les Allemands et les Espagnols s'applaudissaient publiquement de la sympathie que leur témoignaient les habitants de la ville beaucoup plus qu'aux Français; Louvois, mieux avisé, ne se vantait pas des relations pour le moins aussi amicales qu'il avait engagées avec le baron de Vierzet, gouverneur de la citadelle. Or, les alliés en étaient encore à négocier avec les Liégeois, alors que le gouverneur avait déjà fait son traité, par lequel il s'engageait à recevoir jusqu'à la paix une garnison française dans la citadelle, sans préjudice des droits de M. l'Électeur.

Pendant tous ces pourparlers, un prélat allemand, le cardinal de Baden, qui était aussi chanoine de Liége, était venu pour occuper sa place au chapitre; ses bagages ayant été pris par un parti de la garnison de Maëstricht, on y trouva des papiers qui traitaient d'autres affaires, disait le comte d'Estrades, que de la résidence de son canonicat. Que le cardinal de Baden fut venu à Liége pour soutenir la cause des Allemands ses compatriotes, il n'y avait rien que de très-naturel. Louvois le comprenait bien; aussi ne voyait-il rien à reprendre dans les papiers qu'on lui avait envoyés; il en aurait voulu d'autres plus compromettants pour la politique impériale; et ne les trouvant pas, il eut la fâcheuse idée de faire comme s'il les avait trouvés. Il écrivait le 24 mars à Descarrières, qui était son agent à Liége : « Voyez si vous ne pourriez

point feindre que l'on a trouvé dans les papiers du cardinal de Baden quelque lettre de ministre de l'Empereur qui pût, étant répandue dans l'Allemagne et le pays de Liége, y décrier les affaires de Sa Majesté Impériale et de tout son parti. Il faudroit que cette lettre fût faite à peu près du style de la cour de Vienne et remplie de toutes les choses qui pourroient rendre sa conduite plus odieuse. Brûlez ceci après que vous l'aurez lu[1]. » On ne sait pas si l'imagination de Descarrières suffit à la tâche, ni par conséquent si le faux fut consommé.

Louvois ne s'était pas pressé de jouir du bénéfice de son traité avec le baron de Vierzet; il attendait que Maseick, dont l'abandon avait été résolu, fût entièrement désarmé et démantelé. Ce fut seulement le 31 mars que le comte d'Estrades prit possession de la citadelle de Liége[2], à la grande surprise des habitants et du cardinal de Baden, au grand désespoir des alliés et surtout du prince d'Orange qui, plus de trois mois après, écrivait encore à Fagel : « Vous savez combien de fois j'ai écrit à Bruxelles de prendre ce poste; et cependant toutes mes précautions n'ont de rien servi, et les Espagnols et les Allemands ont gâté toutes nos affaires en laissant perdre la citadelle de Liége, dont vous voyez les suites[3]. »

Le mois d'avril fut employé aux derniers préparatifs de la campagne que Louis XIV voulait faire en personne dans les Pays-Bas, ayant avec lui M. le Prince et

[1] *Dépôt de la Guerre*, 432.
[2] Estrades à Louvois, 2 avril. *D. G.* 433.
[3] 5 juillet. *D. G.* 450.

M. le Duc; le maréchal de Créqui devait commander, sous ses ordres, un corps d'armée séparé. Lorsque le maréchal d'Humières eut connaissance du choix qui favorisait son collègue d'un emploi si envié, il ne put cacher son déplaisir; et de fait, il avait bien quelque motif de se plaindre.

Depuis trois ans, on lui faisait faire sur la frontière de Flandre, pendant tout l'hiver, un service de police plutôt que de guerre; et, l'été venu, quand d'autres se mettaient en campagne, on le renfermait invariablement dans son gouvernement de Lille. Jusque-là, ses reproches étaient dictés par un sentiment honorable; malheureusement, la fierté du guerrier méconnu se perdait tout à coup sous les humbles doléances du courtisan de Louvois : « Quoique ce me soit une mortelle douleur de me voir ainsi négligé, lui écrivait-il, je vous avoue que ce n'est pas encore ce qui m'est le plus sensible, tous ces dégoûts ne pouvant m'arriver sans que j'aie lieu de croire que j'ai entièrement perdu la part que vous m'aviez promise dans vos bonnes grâces; il n'y a rien que je n'aie fait pour les mériter et pour me les conserver, quand j'ai cru y être parvenu, ayant renoncé à toute sorte de liaisons et d'attachement pour suivre aveuglément celui que j'avois pour vous. Ce me seroit une cruelle chose d'être forcé de changer de sentiments, après la profession publique que j'ai fait toute ma vie d'être votre serviteur et de vous honorer plus que personne du monde. » Quand les gens s'abaissent à ce point, ils n'excitent tout au plus qu'une commisération dédaigneuse. Louvois prit cependant la peine de rassurer le triste maréchal, et de lui démontrer, par une très-in-

génieuse, mais très-fausse argumentation, qu'il n'avait rien à envier au maréchal de Créqui, puisqu'il était exactement à l'aile gauche de l'armée du roi, ce que son rival était à l'aile droite[1]. M. d'Humières accueillit avec empressement cette apparence de satisfaction, et demeura inutile, mais consolé.

Le 3 mai, l'état de l'armée royale fut ainsi arrêté par Louvois et approuvé par Louis XIV : quarante-sept bataillons d'infanterie en sept brigades, plus deux bataillons des fusiliers pour la garde et le service de l'artillerie ; vingt-cinq escadrons en trois brigades formées de la maison du roi et de la gendarmerie ; cent escadrons en dix brigades de cavalerie légère, plus quinze escadrons de dragons réunis en une seule brigade; c'était au total une force de plus de soixante mille hommes[2].

Louis XIV quitta Saint-Germain le 11 mai, prit le commandement des troupes rassemblées entre Ham et Câteau-Cambrésis, et s'avança le 18 au Quesnoy, d'où, après avoir donné beaucoup d'inquiétude aux places espagnoles de l'Escaut, il se porta sur la droite, en suivant le cours de la Sambre. Pendant la marche de l'armée royale, le maréchal de Créqui et le marquis de Rochefort, venant, l'un de Charleville, l'autre de Philippeville, s'étaient réunis le 19 mai sous les murs de Dinant. Attaqués sur les deux rives de la Meuse, la ville et le château capitulèrent le 28. Dans les pre-

[1] Humières à Louvois, 17 avril. — Louvois à Humières, 21 avril. *D. G.* 433

[2] *Bibliothèque du Dépôt de la Guerre.* Tiroirs de Louis XIV, mss. t. 2, n° 55. — L'état de l'artillerie manque.

miers jours du siége, Louvois s'était avancé jusqu'à Florenne, au delà de Charleroi, pour conférer avec le maréchal de Créqui au sujet de la ville de Limbourg, que Louis XIV avait d'abord résolu de faire attaquer, aussitôt après la prise de Dinant[1]. Mais, dans l'intervalle, des nouvelles étant survenues qui signalaient des mouvements inquiétants de Montecuculi sur le haut Rhin, vers Strasbourg, et du duc de Lorraine sur le bas Rhin, entre Bonn et Cologne, le maréchal de Créqui reçut l'ordre de se porter rapidement entre la Moselle et la Sarre, de manière à pouvoir soutenir Trèves contre le duc de Lorraine, ou marcher vers l'Alsace, s'il y était appelé par Turenne.

Tandis qu'il faisait ce mouvement, le marquis de Rochefort suivait la rive droite de la Meuse, et commençait, le 1er juin, l'investissement de Huy, qu'un détachement de l'armée royale complétait sur l'autre rive. Louis XIV, au camp de Falais, protégeait un siége dont aucun ennemi extérieur n'était d'ailleurs en état de troubler les travaux. Surpris par l'invasion royale avant d'avoir achevé leurs préparatifs, le prince d'Orange, encore souffrant des restes de son mal, ne faisait que d'assembler ses troupes à Berg-op-Zoom, et le duc de Villa-Hermosa, s'agitant avec plus de bon vouloir que de succès, trouvait à peine, en dehors de ses garnisons, six mille hommes à mettre en campagne. Rassuré sur l'issue du siége, Louvois prit le temps d'aller faire au comte d'Estrades, dans la citadelle de Liége, une visite dont les Liégeois eurent à payer les frais, non en argent, mais en grains et en fourrages au profit de la

[1] Louvois à Créqui, 18 et 20 mai; au roi, 20 mai *D. G.* 433.

garnison de Maëstricht. Les défenseurs de Huy capitulèrent le 6 juin.

Après quelque délibération, Louis XIV avait repris ses projets sur Limbourg, place de guerre assez forte, et capitale d'un duché qui faisait partie des Pays-Bas; située sur la rive droite, mais à quelque distance de la Meuse, elle formait, avec Liége et Maëstricht, un triangle stratégique d'une certaine importance. Les premières opérations du siége furent commencées, le 9, par le marquis de Rochefort, tandis que l'armée royale venait camper à Nay, sur le bord même de la Meuse, entre Maëstricht et Viset. Les dernières nouvelles du Rhin étaient meilleures; Turenne se maintenait avec avantage devant Montecuculi; quant au duc de Lorraine, il n'était pas assez fort pour menacer Trèves. Aussitôt Louis XIV, qui tenait beaucoup à prendre Limbourg sans faire un nouveau détachement de son armée, s'empressa d'arrêter la marche du maréchal de Créqui vers la Moselle, et de le rappeler sur la Meuse. Créqui n'avait obéi qu'avec regret à un ordre en vertu duquel ses troupes, dans certains cas, pouvaient être absorbées parmi celles de Turenne. « Il est douloureux, écrivait-il à Louvois le 7 juin, d'être anéanti tant de fois dans l'armée, quand on est porté d'un zèle infatigable pour le service de Sa Majesté. » Voilà de quelles plaintes Louvois était sans cesse assailli; Humières d'un côté, Créqui de l'autre; mais Créqui, dont Humières avait au moins quelque raison d'envier la fortune, était-il sérieusement en droit de se plaindre? Quoi qu'il en soit, il se hâta de ramener ses troupes, épuisées par dix-sept jours de marche,

au siége de Limbourg dont le prince de Condé avait pris la direction.

Le prince d'Orange et le duc de Villa-Hermosa étaient enfin parvenus à rassembler près de Louvain trente-cinq à quarante mille hommes, à la tête desquels ils se portèrent par Diest à Ruremonde, au confluent de la Meuse et de la Roer. A la nouvelle de ce mouvement, Louis XIV passa sur la rive droite de la Meuse, et vint, le 19 juin, s'établir près de Dalem à Neufchâteau, sur la route de Ruremonde à Limbourg. Le même jour, M. le Prince remit à son fils la direction du siége pour venir assister le roi de ses conseils, si l'ennemi voulait forcer le passage et livrer bataille. Mais le prince d'Orange, dont l'armée était d'un tiers au moins inférieure à celle du roi de France, ne jugea pas même prudent de diminuer la distance de douze à quinze lieues qui les séparait l'une de l'autre; et, le lendemain, 20 juin, après une résistance qui n'avait pas été sans vigueur, le comte de Nassau, gouverneur de Limbourg, offrit de capituler. Le 22, une garnison française prit possession de la place dont on s'occupa aussitôt de réparer les défenses. Déjà Louis XIV avait renvoyé vers Trèves le maréchal de Créqui, un peu moins chagrin, prêt à reprendre son train ordinaire, disait-il, pour être témoin des affaires du Rhin, mais voulant bien reconnaître d'ailleurs que ces affaires étaient importantes, et ne s'étonner pas que Turenne, qui les menait, « assujettît les autres choses à cet intérêt. »

Louis XIV, après la prise de Limbourg, se reporta sur la rive gauche de la Meuse, et marcha par Tongre,

Saint-Tron et Tirlemont, dans la direction de Louvain et de Bruxelles, tandis que le prince d'Orange se hâtait de quitter Ruremonde, et gagnait à marches forcées les environs de Malines, en faisant occuper la position de Diest, sur le flanc droit, mais à distance respectueuse de l'armée française. Pendant plusieurs jours, le Brabant fut dans la terreur. Il est certain que Louis XIV eut l'idée ou reçut le conseil de faire encore un grand siége; on ne sait lequel. Le 5 juillet, Louvois écrivait du camp de Saint-Tron aux intendants des provinces et places françaises les plus voisines, leur donnant l'ordre de rassembler, pour le 20 juillet, plusieurs centaines de charrettes et huit mille quatre cents paysans, organisés par escouades de cent travailleurs, avec les outils nécessaires pour faire des travaux de terrassement comme des lignes de circonvallation; et il avait soin d'ajouter : « Vous les pouvez assurer qu'ils ne seront employés à aucun ouvrage où le canon ni le mousquet puisse porter. » Six jours après, les intendants étaient invités à différer l'exécution de ces ordres[1]. L'armée s'était déjà remise en marche pour se rapprocher de Charleroi. Le 17 juillet, Louis XIV, après avoir fait partir un détachement de cavalerie sous les ordres du chevalier de Sourdis, et un détachement d'infanterie sous les ordres du marquis de La Trousse, pour augmenter les forces du maréchal de Créqui, laissait le commandement de l'armée à M. le Prince.

Il rentrait à Versailles, glorieux de n'avoir point fait

[1] Louvois aux intendants, 5 et 11 juillet. *D. G.* 434.

de siéges, mais d'avoir couvert ceux qui les faisaient, glorieux d'avoir marché en campagne et de s'être exposé à livrer bataille, glorieux enfin du suffrage de Turenne, qui, des bords du Rhin, avait écrit à Louvois : « On ne sauroit dire combien a éclaté partout la marche que le roi a faite et la résolution qu'il a prise de s'avancer en personne plus avant que Dalem, après avoir passé la Meuse pour couvrir le siége de Limbourg, dans le temps qu'une armée si considérable des ennemis s'approche pour secourir la place[1]. J'en ai une extrême inquiétude, quoiqu'il n'y ait rien eu de si beau ni de si glorieux pour Sa Majesté. »

Après Turenne, qui n'était pas d'habitude suspect d'adulation, voici qu'un fin courtisan, le duc de Luxembourg, ne manquait pas l'occasion, quatre mois plus tard, de réveiller ce grand souvenir avec infiniment d'art et de délicatesse, mettant dans une bouche ennemie une forme d'éloge toute nouvelle. Le 12 octobre, il rendait compte à Louvois d'une conversation qu'il avait eue avec le prince de Vaudemont, alors au service de l'Espagne; après s'être étendu sur les affaires générales, sur la guerre et sur la paix, il imaginait le petit dialogue suivant, en style indirect : « Je lui demandai ce qu'on avoit dit à Madrid quand on avoit su le siége de Limbourg, et surtout de ce que Sa Majesté y voyant marcher les forces d'Espagne et de Hollande qui devoient se joindre à d'autres considérables, avoit passé la Meuse pour s'opposer en personne à toutes ces

[1] Turenne croyait les forces de l'ennemi plus considérables qu'elles n'étaient en réalité. Il écrivait le 30 juin, ne connaissant pas encore la prise de Limbourg

troupes jointes ensemble, s'exposant à les combattre pour continuer le siége commencé; il me répondit que cette action avoit eu en ce pays-là tout l'éclat qu'elle méritoit; et, comme un roi d'Espagne et les grands du pays ne sont pas capables d'en faire de pareilles, quoiqu'ils aient parlé de celle-là avec admiration, il semble pourtant qu'ils ne l'ont pas tant louée, trouvant que c'étoit trop en faire, qu'ils en ont été surpris; et il m'a dit que toute la cour étoit dans un étonnement extraordinaire que le roi se fût exposé à un événement tel que pouvoit être celui-là [1]. »

Il faut bien dire que, de son côté, le prince d'Orange, non par vanité sans doute, mais par nécessité politique, dictait lui-même à ses amis un éloge de sa propre conduite, qui n'était peut-être pas aussi bien justifié. « Il est nécessaire, écrivait-il à Fagel, que vous fassiez courre le bruit dans les villes de Hollande, et que vous-même vous y alliez, pour parler aux bourgmestres et pensionnaires des villes, pour leur faire savoir la diligence dont j'ai usé par une marche extraordinaire pour sauver les villes de Louvain, Malines et Bruxelles, qui étoient infailliblement perdues, si je n'eusse prévenu l'ennemi en occupant Diest; ce qui a remis l'esprit de ces peuples, qui étoient fort ébranlés, et rompu le dessein de nos ennemis. Je donne charge au sieur Pesters d'en faire de même aux provinces d'Utrecht, de Gueldre et d'Over-Yssel, et au prince de Nassau, d'agir aussi de même dans les provinces de Frise et de Groningue [2]. »

[1] Luxembourg à Louvois, 12 octobre 1675. *D. G.* 452.
[2] Le prince d'Orange à Fagel, 5 juillet. *D. G.* 450.

Il y avait un grand homme, héros modeste, dont l'éloge, naturellement, sans artifice, remplissait alors toutes les bouches, et dont la mort, hélas ! allait, à quelques jours de là, faire jaillir de tous les yeux, amis ou ennemis, des larmes presque également sincères. L'admiration et le regret de Turenne n'ont pas eu besoin de courriers complaisants pour se répandre parmi les foules.

Turenne avait pris congé de Louis XIV peu de jours avant le départ du roi pour les Pays-Bas. Dès son arrivée en Alsace, il avait rassemblé près de Schelestadt une armée moins nombreuse de moitié que l'armée royale, mais composée pour la plupart de vieux régiments habitués à servir sous ses ordres et de quelques nouveau-venus désireux à l'égal des anciens de gagner son estime. « Je n'ai jamais vu tant de bons hommes, disait-il avec satisfaction, ni mieux intentionnés. » L'Empereur, contre son habitude, avait mis de bonne heure ses troupes en campagne. N'ayant plus à compter sur les forces de l'Électeur de Brandebourg attaqué par les Suédois, il avait rappelé sur le Rhin, vers le gros de son armée, quelques détachements qui avaient passé l'hiver dans les Pays-Bas ; mais s'il n'avait plus le bénéfice du nombre, il avait rétabli en revanche l'unité et l'autorité du commandement ; personne n'aurait osé disputer contre Montecuculi. C'est qu'en effet ce vieux et renommé capitaine avait consenti à quitter la retraite où le retenaient ses infirmités, pour soutenir encore une fois la fortune de l'Empereur contre la fortune du roi de France. Les chances étaient bien réparties, trente mille hommes environ de cha-

que côté, des troupes excellentes, Turenne et Montecuculi; jamais le noble jeu de la guerre n'avait offert l'intérêt et l'enseignement d'une plus savante partie.

Mais d'abord où allait-elle s'engager, en Souabe ou en Alsace? Outre l'avantage moral attaché à la solution de ce problème, chacun s'efforçait d'épargner à son propre territoire et de rejeter sur celui de son adversaire le lourd fardeau de charges militaires que fait nécessairement peser sur un pays l'entretien de deux armées. Déjà Montecuculi se flattait d'avoir gagné ce premier point si important. Ayant fait marcher ses troupes à grandes journées depuis Francfort jusqu'à Strasbourg, il se croyait maître de la ville et du pont; il se voyait en Alsace. Pendant deux ou trois jours, Turenne crut lui-même au succès de son adversaire et l'écrivit à Louvois. Mais les magistrats et les notables de Strasbourg eurent, plus qu'on ne s'en doutait, le courage de résister à leurs inclinations allemandes et aux passions plus violentes de la populace. Il n'y avait pas si longtemps qu'ils avaient vu repasser en désordre au delà du Rhin, sur ce même pont qu'ils lui avaient livré quelques mois auparavant, les débris d'une armée plus formidable que celle qui réclamait de nouveau le passage; et Turenne, qui avait dispersé cette armée, qui sans doute allait disperser l'autre, était tout près d'eux, à Benfeld. Ils furent prudents encore plus qu'honnêtes en refusant de violer encore une fois leur propre neutralité[1].

Trompé dans son attente, Montecuculi s'éloigna

[1] Turenne à Louvois, 20-24 mai; aux magistrats de Strasbourg, 23 mai. — Louvois à Turenne, 24, 25, 27, 28 mai. *D. G* 433

tout à coup de Strasbourg, suivit la rive droite du Rhin et passa sur la rive gauche, le 31 mai, près de Spire. Turenne demeura ferme aux environs de Strasbourg, persuadé que la manœuvre de Montecuculi n'était qu'une feinte pour l'attirer à sa suite, et donner aux troupes allemandes laissées à Offenbourg le loisir de surprendre le pont de Kehl. En effet, Montecuculi n'osa pas plus que le duc de Bournonville, l'année précédente, s'engager dans la basse Alsace, et repassa, le 4 juin, sur la rive droite. A cette nouvelle, Turenne prit la résolution de se porter lui-même au delà du Rhin et de s'établir, avant le retour des Impériaux, entre Strasbourg et Offenbourg. L'armée passa, le 7 et le 8, sur sept ponts de bateaux jetés entre les deux rives et les îles du Rhin à Ottenheim, et gagna, le 10, malgré les pluies, l'importante position de Wilstett, sur la Kinzig, à deux lieues de Kehl[1]. Quatre jours après, Montecuculi, longeant les montagnes de la Forêt Noire, défila non loin du camp français qu'il n'essaya pas d'attaquer; i passa outre, et vint s'appuyer en arrière à Offenbourg, d'où il avança, le 18, une de ses ailes sur la Schutter, à quelque distance d'Ottenheim, comme s'il eût voulu menacer les ponts que Turenne y avait laissés et qui faisaient sa seule communication avec l'Alsace. Mais cette manœuvre par le sud, comme celle qu'il avait faite auparavant par le nord, n'avait encore pour but que d'éloigner les Français de Strasbourg, en les attirant en masse de Wilstett sur Ottenheim.

Turenne fit précisément tout le contraire de ce que

[1] Turenne à Louvois, 7, 8, 10 juin. — Basin à Louvois, 8 juin. — Descures à Louvois, 11 juin

souhaitait Montecuculi; après un changement de front habilement exécuté pour faire face à l'armée impériale, il resserra sa ligne de postes qui avait quatre lieues d'étendue, rapprocha de sa gauche établie solidement à Wilstett son centre et sa droite qui en étaient trop éloignés, rompit ses ponts, les fit descendre deux lieues plus bas, et les rétablit près d'Altenheim, sous la protection de sa droite qui s'appuyait à ce dernier village. Il n'y avait plus qu'une heure et demie de marche entre les points extrêmes occupés par les troupes françaises[1]. Les deux armées restèrent ainsi huit jours en présence, à une heure environ l'une de l'autre, Turenne ayant le Rhin derrière lui, Montecuculi adossé aux montagnes. Tous les jours, Louvois attendait la nouvelle d'une bataille; il n'y eut que des escarmouches, des rencontres de fourrageurs. Ni Turenne ni Montecuculi ne voulaient engager une grande action qu'à coup sûr, chacun d'eux épiant son adversaire et cherchant l'occasion de le prendre en faute. Enfin Montecuculi replia toutes ses troupes sur Offenbourg; mais après une courte halte, craignant d'affamer la place sans qu'il y eût pourtant assez de vivres pour son armée, il se porta d'abord un peu plus au nord, à Urlaf, puis sur la rivière de Renchen, dont il occupa, le 5 juillet, la rive droite jusqu'à sa jonction avec le Rhin.

La situation du pays, coupé de ruisseaux, de marais, de bois, et sur tout cela, des pluies incessantes, avaient empêché Turenne d'attaquer les Impériaux

[1] Turenne à Louvois, 16, 21, 24 juin — Vaubrun à Louvois, 17, 18 juin.

dans leur marche; d'ailleurs il voulait aussi peu s'éloigner du Rhin que Montecuculi tenait à s'en rapprocher. Les agents de l'Empereur à Strasbourg y avaient préparé un équipage de pont, des ponts volants et un convoi de farines, qui devaient descendre le fleuve jusqu'à l'embouchure de la Renchen. Mais Turenne, laissant Wilstett bien gardé, s'était avancé au delà de la Kinzig, à Bischen, tout en face de l'ennemi, la gauche au Rhin. Des détachements d'infanterie postés sur les deux rives et dans les îles; des barrages établis sur les petits bras du fleuve par un habile officier d'artillerie, M. de la Freselière « qui est très-agissant, » disait Turenne; sur les bras plus considérables, des barques armées sous la direction du même officier, interceptaient toute communication par eau entre Strasbourg et les Impériaux qui avaient grand'peine à vivre. Les soldats de Turenne, au contraire, ne manquaient pas de pain; mais les chevaux commençaient à souffrir du mauvais temps et de ses conséquences; tout le pays était sous l'eau; les petites rivières, grossies en torrents, emportaient les foins déjà coupés, quand elles n'emportaient pas les prairies même[1]. Lorsque les pluies eurent un peu diminué de violence, Turenne qui se trouvait précisément resserré dans les terrains les plus bas, résolut de s'étendre vers sa droite pour chercher des fourrages sur un sol un peu plus relevé; mais le soin qu'il eut de faire occuper des postes sur la Renchen, au-dessus des positions de l'ennemi, se rapportait en même temps à de plus graves desseins.

[1] Turenne à Louvois, 28, 30 juin; 2, 4, 9, 11, 14 juillet.

Craignant que les Impériaux ne finissent par recevoir de Strasbourg ou par construire eux-mêmes un pont de bateaux avec les barques et les matériaux qu'ils rassemblaient de tous côtés, il avait décidé de faire une grande manœuvre pour les tourner par leur gauche, les envelopper dans leur camp et les jeter dans le fleuve s'ils se laissaient surprendre, tout au moins pour les forcer à décamper, s'ils avaient plus de vigilance. Le comte de Lorge, son neveu, était chargé de garder, avec huit bataillons et trente escadrons, le poste principal de Bischen qui était protégé par des retranchements palissadés et des redoutes, les autres postes échelonnés vers la droite devant servir aux communications de cette réserve avec le gros de l'armée en mouvement. L'artillerie commença de marcher le 22 juillet; le lendemain la cavalerie et l'infanterie allèrent passer la rivière de Renchen au village de Waghurst, où était un détachement commandé par le chevalier du Plessis. A quelque distance au delà se trouvait un autre village nommé Gamshurst que Turenne voulut faire occuper pendant la nuit par la brigade de dragons du chevalier de Boufflers. En s'y portant, M. de Boufflers se heurta dans l'ombre contre un gros corps de cavalerie impériale commandé par le prince Charles de Lorraine.

Montecuculi ne se doutait pas encore du danger qui le menaçait; mais intrigué de l'établissement de ces postes qui débordaient sa gauche, il avait donné l'ordre d'en déloger les Français; c'était cet ordre qui s'exécutait. Le prince Charles, d'un côté, avec quatre ou cinq mille chevaux, le comte de Caprara, sur l'autre bord

de la rivière, avec un corps d'infanterie et quelque cavalerie, devaient, au point du jour, tomber sur le quartier du chevalier du Plessis et le prendre inopinément entre deux feux. Le chevalier de Boufflers, très-inférieur en nombre, ne laissa pas de contenir l'ennemi et de combattre en rétrogradant avec lenteur vers le quartier de Turenne; mais quand le jour parut, le prince Charles, étonné de trouver toute une armée là où il ne croyait avoir affaire qu'à un détachement, soutint quelque temps par honneur le feu de l'infanterie française qui avait marché aux secours des dragons, et fit ensuite sonner la retraite. Quant au comte de Caprara, au bruit du combat qui lui avait paru plus grand qu'il ne fallait, il s'était arrêté prudemment à distance; et le jour lui ayant montré que sa prudence avait été raisonnable, il s'était retiré. Cependant l'ennemi revint à la charge la nuit suivante, et s'établit fort près du campement dans un village qu'il se mit aussitôt à fortifier. Il fallut, pour l'en chasser, faire avancer quatre pièces de canon, les dragons et cinq ou six bataillons d'infanterie, quoiqu'il n'y eût guère que deux mille Impériaux; mais le poste était bon; l'église surtout et le cimetière étaient faciles à défendre et furent vivement défendus. Un colonel de dragons, le chevalier d'Hocquincourt, y fut tué. La lettre datée du 25 juillet, qui contient la relation de ces deux combats, est la dernière que Turenne ait écrite à Louvois[1].

Tous ces événements avaient éclairé Montecuculi;

[1] Turenne à Condé, 22 juillet; à Louvois, 25 juillet. — Vaubrun à Louvois, 22, 24 juillet. *D. G.* 459

dans la nuit même du 25 au 26, il fit charger ses bagages et marcha le lendemain vers Bihel, prenant la direction des montagnes, comme s'il voulait se retirer dans le Wurtemberg. Turenne résolut de le couper dans sa marche; il envoya l'ordre au comte de Lorge de quitter sur-le-champ Bischen avec toutes ses troupes, moins deux bataillons et une brigade de cavalerie qu'il devait laisser à la garde du camp. Le 27 au matin, toutes ses forces étant réunies, Turenne partit de Gamshurst et s'avança sur Nider-Akren, où il arriva vers midi. Au delà de ce village coulait le ruisseau de Sasbach, dans une petite plaine attenante aux montagnes, au pied desquelles on voyait se presser les troupes impériales, tandis que leurs bagages s'enfonçaient dans les sapinières. Mais pour les atteindre, il fallait passer sous le feu du village de Sasbach dont l'église et le vieux château étaient remplis de mousquetaires que Montecuculi, comprenant bien toute l'importance de ce poste, se disposait à vigoureusement soutenir.

Pendant que les deux armées se mettaient en bataille, Turenne, qui voulait à tout prix faire tomber cet obstacle, avait envoyé des volontaires pour mettre le feu aux premières maisons du village, et fait disposer une batterie de huit pièces qui se mit à canonner, sans beaucoup d'effet, l'église et le château. Cependant il avait découvert sur sa gauche une issue moins dangereuse pour aller à l'ennemi dont il pouvait croire, avec beaucoup d'apparence, la situation très-compromise, lorsqu'en achevant de visiter ses postes, il fut prié par le commandant de l'artillerie, M. de Saint-Hilaire, d'examiner une nouvelle batterie disposée sur

la droite de l'armée. Au même instant, un boulet emporta le bras de M. de Saint-Hilaire et frappa Turenne en plein corps. Il tomba. Ses restes, couverts d'un manteau, furent portés silencieusement dans sa tente. Il passa, mort inconnu, au milieu de ses soldats, attentifs seulement au signal de la bataille. On redoutait la furie de leur douleur. Pendant combien de temps les généraux espéraient-ils se contenir eux-mêmes et garder le secret?

Il était trois heures. Montecuculi s'étonnait de n'être pas attaqué. Un chirurgien français, qui avait tout vu, lança son cheval à travers la plaine et vint apprendre au chef des troupes impériales l'effet de ce coup de canon qui lui donnait la victoire sans combat[1]. On raconte que Montecuculi se recueillit un peu et qu'il dit gravement : « Il est mort aujourd'hui un homme qui faisoit honneur à l'homme. » Mot sublime, plus simplement vrai que toute la rhétorique des oraisons funèbres. C'était l'éloquence de la raison; voici l'éloquence du sentiment[2] : « D'abord que notre général fut tué, nous fûmes des enfants sans père. » Qui a dit cela? Qui a poussé cet autre cri d'angoisse : « La plaie est trop grande et saigne encore? » On ne sait; un inconnu écrivant à un inconnu. Qu'est-il besoin d'éclairer cette incertitude? Cette lettre anonyme du 2 août, c'est la lettre de tous à tous, c'est la plainte collective de toute l'armée, après six jours d'accablement et de douleur muette.

Durant ces six jours, entre le 27 juillet et le 2 août,

[1] Vaubrun à Louvois, 27 et 30 juillet. — Charuel à Louvois, 28 juillet. *D. G.* 459.
[2] Qui ne connaît et qui n'admire le mot héroïque de M. de Saint-Hilaire?

de graves événements avaient eu lieu; d'abord des discussions confuses et pénibles. « J'ai connu depuis la mort de M. de Turenne, écrivait à Louvois l'intendant Basin, combien le grand nombre d'officiers généraux est nuisible aux résolutions. » Rien n'était réglé pour le commandement; deux hommes y prétendirent : le marquis de Vaubrun, comme étant le plus ancien lieutenant général; le comte de Lorge, comme se trouvant de jour, le 27 juillet, et comme étant neveu de Turenne. Ce fut ce dernier titre qui lui concilia les suffrages de l'armée; car l'armée fut juge en ce débat; la lettre anonyme du 2 août le dit expressément : « L'on donna d'un commun accord la conduite de l'armée à M. le comte de Lorge. » Mais le nouveau général, ainsi élu, n'avait pas assez d'autorité pour décider seul; il y eut un débat très-vif sur la conduite à tenir.

Turenne mort, nul ne proposait de donner la bataille, d'autant que l'église et le château de Sasbach, qu'il aurait fallu d'abord enlever, avaient soutenu sans dommage le feu d'une violente canonnade. La bataille ne pouvant plus être donnée, nul ne proposait de continuer la guerre en Souabe, puisque Turenne lui-même ne croyait plus possible d'y demeurer, à moins d'avoir complétement battu Montecuculi [1]. La question n'était donc pas si l'on

[1] « M. de Turenne dit au comte de Roye que ce poste qu'il trouvoit si avantageux ne seroit plus de même si cette église demeuroit aux ennemis; et il n'étoit plus possible de la prendre quand il a été tué, parce qu'ils y avoient établi leur communication. » Vaubrun à Louvois, 30 juillet. — « Tous ceux qui ont entendu parler M. de Turenne, le jour avant sa mort, disent qu'il n'avoit d'autre vue que de conserver la haute Alsace, puisqu'il croyoit ce jour-là être obligé de repasser le Rhin, ne pouvant plus demeurer de l'autre côté. » Duras à Louvois, 9 août. *D G.* 459.

rentrerait en Alsace, mais si l'on y rentrerait plus ou moins vite. Il fut enfin décidé que l'armée demeurerait encore quelque temps en face de l'ennemi, prête à recevoir la bataille, s'il lui plaisait de l'offrir, qu'ensuite on marcherait au Rhin sans précipitation, et, suivant l'heureuse incorrection de l'anonyme, « que l'on *se* battroit en retraite. »

Les deux armées restèrent deux jours entiers en présence, sous un feu de canon où les Impériaux avaient l'avantage d'une artillerie plus nombreuse; mais d'ailleurs ils n'attaquèrent pas. Dans la nuit du 29 au 30 juillet, le comte de Lorge ramena ses troupes au camp de Bischen [1]. Elles n'y firent qu'une courte halte afin de prendre leurs bagages, et se replièrent sur Wilstett, où elles passèrent toute la journée du 31, pour donner aux munitionnaires le temps d'évacuer les magasins de vivres; on brûla le soir ce qu'on ne put emporter. Les Impériaux s'étaient tenus jusqu'alors à distance, observant la retraite, n'essayant de la troubler que par de légères escarmouches; il n'y eut de combat un peu sérieux qu'à Wilstett. Mais le lendemain, 1er août, tandis que l'armée française était occupée à passer la Schutter, moitié au delà, moitié en deçà, Montecuculi parut vers dix heures du matin, et l'attaqua vigoureusement; en même temps une forte colonne de troupes impériales tournait le champ de bataille et se portait sur la tête de pont d'Altenheim; si l'ennemi parvenait à l'emporter, l'armée française pouvait être prise ou détruite. Là heureusement se trouvaient les régiments

[1] Vaubrun, Lorge, Basin à Louvois, 30 juillet.

de Champagne, de La Ferté, de Turenne, et le régiment anglais d'Hamilton; leur résistance, dirigée par le marquis de Vaubrun[1], fut héroïque; ils se battirent en désespérés, moins pour leur salut que pour venger la mort de leur cher général, de leur père; de part et d'autre, on ne faisait pas de quartier; sur seize capitaines du régiment de La Ferté, quinze tombèrent autour du marquis de Vaubrun tué d'une balle dans la tête. Du côté de la Schutter, après un premier désordre causé par la brusque attaque de Montecuculi, le comte de Lorge avait rétabli et soutenu le combat avec une opiniâtreté invincible. « Il a donné ses ordres, écrivait l'officier anonyme, avec un froid qui fait bien voir qu'il est parent de l'incomparable M. de Turenne; il eut un cheval tué sous lui; si Dieu nous l'eût ôté, tout étoit perdu. » Presque tous les autres officiers généraux, le duc de Vendôme, le comte de Roye, le marquis de La Ferté furent blessés. Enfin, à sept heures du soir, les Impériaux, repoussés sur tous les points, s'éloignèrent, ayant perdu deux ou trois mille hommes, plusieurs drapeaux, et sept pièces de canon[2].

L'armée française avait été cruellement mutilée; elle était épuisée, mais fière d'avoir fait enfin à son général des funérailles dignes de lui. « Les officiers disent tous, écrivait quelques jours après le duc de Duras, que ce dernier combat a beaucoup fait de bien aux soldats qui avoient le cœur abattu par la mort de M. de Turenne. » Les Impériaux n'étaient plus en

[1] Le marquis de Vaubrun, blessé au pied, huit jours auparavant, au combat de Gamshurst, s'était fait mettre à cheval, la jambe sur l'arçon

[2] Basin à Louvois, 1er août. — Lettre anonyme du 2 août.

état ni en disposition de renouveler leur attaque; après deux jours d'attente, ils se replièrent sur Wilstett et Kehl. Lorsqu'ils eurent disparu, le comte de Lorge fit passer toutes ses troupes sur les ponts d'Altenheim, qu'il eut soin de rabattre sur la rive gauche du Rhin, et prit ses campements entre ce fleuve et l'Ill, à Plobsheim.

Quelques lignes écrites à la hâte, le 27 juillet à trois heures, par le marquis de Vaubrun, avaient appris, le 29, à Louvois, la mort de Turenne; aussitôt, il avait conseillé au roi de rappeler immédiatement des Pays-Bas le prince de Condé pour l'envoyer à l'armée d'Allemagne, de détacher de l'armée de Flandre quatre bataillons et douze escadrons, pour les faire marcher en Lorraine et en Alsace, et d'ordonner cependant au duc de Duras, gouverneur de Franche-Comté, d'aller prendre le commandement, soit de l'armée d'Allemagne jusqu'à l'arrivée de M. le Prince, soit du corps d'armée de la Moselle, si le maréchal de Créqui, au su de la mort de Turenne, s'était rendu à l'armée d'Allemagne. En même temps, Louvois conseillait à Louis XIV de prévenir à la fois l'abattement de ses peuples et l'arrogance de l'Europe liguée, en montrant à tous que, si la France avait perdu son plus grand capitaine, il lui restait encore assez d'hommes de guerre pour continuer la lutte avec plus d'énergie que jamais.

Le 30 juillet, Louis XIV nomma huit maréchaux de France, le duc de Navailles, le comte d'Estrades, le comte de Schönberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de La Feuillade, le duc de Luxembourg et le marquis de Rochefort. C'était beaucoup sans

doute, et les gens d'esprit, qui ne pouvaient se tenir de lancer un bon mot entre deux larmes, se donnaient carrière sur ces maréchaux à la douzaine, sur cette monnaie de Turenne, sur ce beau louis d'or changé en louis de cinq sous; ou bien encore les envieux, comme Bussy, trouvaient l'occasion bonne de se dire en quelque façon consolés de n'avoir pas le bâton par le rabais où le roi l'avait mis. Mais le gros du public comprenait, dans son bon sens, que si le roi faisait tant de maréchaux, ce n'était pas apparemment pour les laisser inutiles, et que si, pour quelques-uns, cette faveur n'était pas absolument justifiée par leurs services passés, elle était une excitation à de nouveaux et plus grands services, non pas tant une récompense qu'une obligation.

Il y avait toutefois ce grave danger que parmi tant de personnages, égaux en dignité comme grands officiers de la couronne, mais inégaux et divisés par la naissance, par les intérêts, par le caractère, par les sentiments et les passions, les rivalités, les conflits ne se multipliassent au grand dommage du service et de la discipline. Ce grave danger, Louvois l'avait prévu. Il fit alors sa plus grande œuvre, en détruisant dans l'armée les derniers restes de l'anarchie féodale; il fit une révolution dans le commandement en fondant la hiérarchie militaire sur la base solide de l'ancienneté de grade. Le 30 juillet, il annonçait au prince de Condé la fameuse ordonnance qui fut promulguée le 1er août, « donnant le commandement au plus ancien des officiers égaux en grade, et supprimant l'ancien usage du roulement. » Et tout de suite il consacra ce salutaire

principe en l'appliquant aux premiers chefs de l'armée. Le rang des nouveaux maréchaux de France fut réglé d'après la date de leur entrée en fonctions comme lieutenants généraux. Telle fut l'origine de ce fameux *ordre du tableau*, que le ressentiment indigné du duc de Saint-Simon a poursuivi de ses amères et injustes critiques. L'ancienneté fut dès lors, pour les grades supérieurs de l'armée, le principe de la hiérarchie; elle devint un titre essentiel à l'avancement, mais non pas un titre exclusif; la naissance toute seule cessa d'en être un, au grand dépit d'une minorité de grands seigneurs dont Saint-Simon s'est fait l'interprète; mais le mérite individuel, mais les services exceptionnels, mais les actions d'éclat ne cessèrent pas de se recommander à l'attention du roi, du ministre et des généraux, avec un avantage qui balançait toujours et primait souvent le droit de l'ancienneté[1].

[1] Cela est si vrai que Saint-Simon, colonel médiocre, se vit préférer, dans une promotion de brigadiers, trois colonels, ses cadets, qui avaient apparemment plus de mérite, et qu'il se crut obligé de quitter le service à cause de cette infraction même à l'ordre du tableau. Qui ne connaît ses attaques passionnées contre ce qu'il nomme la politique militaire de Louvois, le soin avec lequel il rassemble et met en relief « les funestes obligations de la France à ce pernicieux ministre ? » Parmi toutes ces accusations, il en est une qui touche plus particulièrement l'ordre du tableau, le fond du système de Louvois, et qui ne tend à rien de moins qu'à faire voir « comment il a, pour être pleinement maître, arraché les dernières racines des capitaines en France, et l'a mise radicalement hors de moyen d'en plus porter... » — « Jusqu'alors, dit expressément Saint-Simon, les généraux étoient en liberté et en usage de donner à qui bon leur sembloit les détachements gros et petits de leur armée. C'étoit à eux, suivant la force et la destination du détachement, de choisir qui ils vouloient pour le commander, et nul officier général ou particulier n'étoit en droit d'y prétendre... Telle fut l'école qui de plus en plus gros détachements, qui de plus en plus de besogne importante, conduisit au grand les élèves de ces écoles, et qui, suivant la capacité, forma cette foule d'excellents

Le duc de Saint-Simon n'a vu Louvois qu'à travers les rancunes de ses nombreux ennemis et surtout du

officiers généraux et ce petit nombre de grands capitaines... Des guerriers de ce mérite ne ployoient pas volontiers sous Louvois. Aussi les détruisit-il, et avec eux leur pépinière. Ce fut par ce fatal ordre du tableau... Il fit entendre au roi qu'il falloit que les officiers généraux et particuliers qui prenoient jour ou qui étoient de piquet, en pareil grade, les uns après les autres suivant leur ancienneté, marchassent de même pour les détachements, sans en intervertir l'ordre à la volonté du général. Il en fit une règle qui a toujours depuis été observée. L'essentiel est que cette règle est devenue la perte de l'école de la guerre, de toute instruction, de toute émulation. Il n'y a plus où, ni de quoi apprendre, plus d'intérêt de plaire aux généraux, ni de leur être d'aucune utilité par son application et sa vigilance. Tout est également sous la loi de l'ancienneté ou de l'ordre du tableau. On se dit qu'il n'y a qu'à dormir et faire ric à rac son service et regarder la liste des dates, puisque rien n'avance que la date seule, qu'il n'y a qu'à attendre en patience et en tranquillité, sans rien devoir à personne ni à soi-même. Voilà l'obligation qu'a la France à Louvois, qui a sapé toute formation de capitaines pour n'avoir plus à compter avec le mérite et pour que l'incapacité eût un continuel besoin de sa protection. » *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXIV, ch. CDIX, p. 123 et suiv.—Voir aussi t. IX, ch. CLVIII, p. 67 et 68. Edition de 1843. — Nous ajouterons : voilà qui est net, clair, logique et radicalement faux. Si le duc de Saint-Simon, qui n'avait pas servi du temps de Louvois, et qui ne le connaissait que par les dires peu bienveillants du maréchal de Lorge, son beau-père, avait pris la peine de consulter également, sans sortir du cercle de famille, le maréchal de Duras, oncle de sa femme, il aurait apparemment lu certain passage d'une lettre écrite par Louvois au maréchal de Duras, le 30 juillet 1689. Voici ce passage : « Sa Majesté m'a commandé de vous renouveler ce qu'elle vous a expliqué elle-même de ses intentions avant votre départ, à l'égard des détachements que vous auriez à faire, pour le commandement desquels elle vous défend de nommer les officiers généraux par leur rang, mais bien de choisir ceux que vous croirez les plus capables de bien exécuter les ordres que vous leur donnerez; c'est-à-dire, par exemple, quand vous aurez un détachement à faire de cavalerie ou de dragons, elle désire que vous le fassiez commander par ceux des officiers généraux qui auront le plus servi dans la cavalerie; et de même, quand vous aurez à faire un détachement d'infanterie, par ceux des officiers généraux qui auront le plus servi dans l'infanterie. » *D. G.* 873. — Que devient, après cela, le réquisitoire de Saint-Simon? Il est certain que, mises en présence des faits, la plupart de ses assertions au sujet de Louvois ne supportent pas l'examen davantage et ne méritent pas plus de confiance.

maréchal de Lorge. Quelle admiration M. de Lorge pouvait-il avoir pour l'ordre du tableau, pour les droits de l'ancienneté, quand il se rappelait qu'il n'avait dû sa plus haute fortune et sa plus grande gloire qu'à l'oubli de ces mêmes droits, lorsque le choix de l'armée d'Allemagne l'avait porté au commandement, moins pour ses mérites que pour l'amour de Turenne, au préjudice du marquis de Vaubrun, plus ancien et plus éprouvé que lui? Pouvait-il condamner ce funeste usage du roulement qui avait failli perdre l'armée dans cette dispute, lorsque c'était le roulement même qui lui avait permis de se porter en compétition contre M. de Vaubrun? Pouvait-il enfin oublier que si l'ordonnance du 1er août eût précédé ce débat dont elle devait rendre le retour désormais impossible, il n'eût ni dirigé la retraite, ni recueilli tout seul le bénéfice de ce beau combat d'Altenheim, au succès duquel M. de Vaubrun, s'il n'y avait pas été glorieusement frappé, aurait pu largement prétendre ?

Outre cela, M. de Lorge croyait avoir contre Louvois des griefs personnels. Après la mort de Turenne, Louvois lui avait écrit une lettre qui vaut la peine d'être citée, comme étant jusqu'ici le seul témoignage des sentiments officiels, il est vrai, que ce grand malheur de la patrie avait inspirés au ministre : « Quand l'accident qui est arrivé à M. de Turenne ne seroit pas aussi fâcheux qu'il est pour le service du roi, je ne pourrois pas m'empêcher d'en avoir en mon particulier un très-grand déplaisir; et comme je sais que sa perte vous est très-sensible, et que j'ai toujours pris plus de part que personne en vos intérêts, je vous assure que

cette considération augmente encore ma douleur, et que si quelque chose peut la soulager, c'est d'avoir occasion de vous rendre mes très-humbles services, vous assurant que je n'en perdrai aucune de faire valoir les vôtres et de vous témoigner que je suis toujours tout à vous[1]. »

Un mois plus tard, ce n'était plus le même langage. Dans l'intervalle, le comte de Lorge avait eu ce qu'on appelait alors un dégoût. Une promotion de maréchaux s'était faite, sans qu'il y eût été compris; un nouveau général était venu lui enlever le commandement jusqu'à l'arrivée de M. le Prince; il est vrai que ce général était son propre frère, M. de Duras; mais le coup n'en était peut-être que plus sensible. Il est encore vrai que la promotion des maréchaux et la nomination de M. de Duras avaient précédé de deux jours le combat d'Altenheim; mais, depuis ce combat, M. de Lorge avait espéré que le zèle de ses amis à la cour et le témoignage de l'armée obtiendraient pour lui l'envoi distinct et d'autant plus glorieux d'un neuvième bâton de maréchal. Il attendit vainement; il se plaignit et se fit plaindre; obligé de rester comme subalterne dans une armée qu'il avait commandée en chef, il affecta de négliger ses fonctions de lieutenant général. Cependant ses amis l'ayant averti qu'il se mettait sur la voie d'une disgrâce, il se soumit, s'excusa même, pas assez tôt toutefois pour éviter d'être rappelé durement à son devoir. Louvois lui écrivit le 30 août : « J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 de ce mois; je l'ai lue tout entière à Sa Majesté, qui m'a paru satisfaite de votre soumission et en désirer la continuation. Elle est venue à propos pour dissiper des bruits qui se répandoient ici que vous suiviez l'armée sans faire aucune fonction de lieutenant général; ce qui n'auroit assurément pas plu à Sa Majesté, si elle en avoit été informée. »

[1] 31 juillet. *D. G.* 434.

Cette succession militaire de Turenne, dont le comte de Lorge s'était vu dépouillé avec tant de déplaisir, avait cependant de quoi effrayer les plus éprouvés à la guerre. Le prince de Condé lui-même ne s'y était résigné qu'avec la plus extrême défiance. C'était le 1er août qu'il avait appris à la fois et la mort de son rival de gloire, et la nomination de ses trois lieutenants, Luxembourg, La Feuillade, Rochefort, à la dignité de maréchal, et les ordres du roi qui lui prescrivaient de laisser à Luxembourg le commandement de l'armée de Flandre pour aller au plus vite prendre celui de l'armée d'Allemagne. Le même jour, il répondait à Louvois : « J'ai appris avec la plus grande douleur du monde la mort de M. de Turenne. C'est une perte très-considérable pour le service du roi, et particulièrement dans un rencontre aussi capital que celui où elle est arrivée. J'en suis aussi touché que je le dois être. Je vous avoue que je me crois fort mal propre à bien servir le roi dans l'emploi où Sa Majesté me destine; c'est un pays d'un travail extrême, et ma santé est si peu affermie que j'appréhende bien de succomber, particulièrement si le froid vient avant la fin de la campagne. Vous savez que je vous le dis auparavant de partir; j'obéis pourtant, et je ne ferai

jamais de difficulté d'exposer ma vie et le peu qui me reste de santé pour la satisfaction et le service du roi; mais j'appréhende bien que je ne lui puisse pas être si utile en ce lieu-là qu'il le croit et que je le souhaite; et je vous avoue que je ne m'attendois pas à recevoir cet ordre. Je vous prie d'ordonner à Chamlay qu'il me vienne trouver, et d'envoyer ici quelqu'un à sa place. Il me soulage tout à fait, et j'ai besoin d'avoir du soulagement[1]. »

[1] *D. G.* 451. — L'homme dont le prince de Condé réclamait ainsi le concours et dont le nom mérite de tenir dans l'histoire militaire de Louis XIV une place plus considérable que celle qui lui est généralement faite, Chamlay, exerçait la charge de maréchal général des logis de l'armée. Les fonctions de cette charge consistaient à reconnaître les chemins que les troupes devaient suivre, les campements qu'elles devaient occuper, et dans l'occasion, le terrain où elles devaient combattre. Ce sont les fonctions que remplissent aujourd'hui les officiers d'état-major. Chamlay avait le génie de la topographie militaire. Au mois d'avril 1672, lorsque Louvois faisait étudier les routes que devaient suivre les armées de Louis XIV pour aller attaquer les troupes et les places de la Hollande, le duc de Luxembourg lui écrivait : « Voici, monsieur, un mémoire dont je me suis reposé sur le sieur de Chamlay. Je ne le connoissois point; mais c'est peut-être le garçon le plus propre qu'on pourroit rencontrer pour faire sa charge; car c'est une carte vivante; et il en fait une juste de ce qu'il n'a vu qu'une fois. » *D. G.* 275. — Il faut ajouter que Chamlay était un honnête homme, et capable en dehors de son métier, mais d'une modestie qui ne cherchait pas à se faire valoir; son mérite se fit reconnaître naturellement et frappa les bons juges ; Turenne et Condé se le disputèrent; il fut bientôt dans la confidence de Louvois et, sous lui, comme un second ministre. Après la mort de Louvois, Louis XIV voulut qu'il fût ministre en titre ; Chamlay refusa ; ayant été l'ami du père, il ne voulut pas dépouiller le fils, ou plutôt il n'accepta de l'héritage que la part onéreuse, les affaires, les soucis, le travail, laissant à Barbezieux l'honneur du succès, l'éclat du ministère et les jouissances du pouvoir. Chamlay, comme Vauban, comme Catinat, est un de ces hommes rares, intelligents et probes, qu'on peut louer sans défiance, puisque Saint-Simon les a loués, et dont l'amitié sincère et constante, après avoir été pour Louvois un mérite, reste pour sa mémoire un honneur, au besoin même une sauvegarde. — Voir le portrait de Chamlay dans les *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXIV, ch. CDVII, p. 99-100 Edition de 1843.

Le prince de Condé avait à peine dépassé Châlons, regrettant, disait-il, de ne pouvoir causer seulement deux heures avec l'ombre de M. de Turenne, que la nouvelle d'un nouveau malheur, la défaite du corps d'armée commandé par le maréchal de Créqui, venait subitement ajouter à ses préoccupations et à ses douleurs physiques un surcroît d'inquiétudes et de fatigues. On a vu que le maréchal de Créqui avait manqué, sans s'en douter, l'occasion d'aller se mettre à la tête de l'armée d'Allemagne après la mort de Turenne. Il en avait un ressentiment qu'il exprimait avec beaucoup de vivacité : « Vous savez bien, écrivait-il à Louvois, le 3 août, que dans les instances que je vous ai faites de prendre ce commandement sur les différents incidents qui pouvoient ôter M. de Turenne du service, vous savez bien que vous ne m'avez point parlé positivement sur ce sujet; et lorsque je me suis contenu dans mon petit emploi, je trouve que le roi m'ordonne d'y demeurer, et prescrit à M. de Duras d'aller prendre les affaires qu'il trouvera dans l'armée qui est au delà du Rhin. J'espérois que cette disposition me seroit favorable, que Sa Majesté ne me condamneroit pas aux emplois subalternes. Ce que je trouve en cela de préférence m'est fort sensible et me fait tomber dans l'appréhension de ne pas manier les affaires au gré de Sa Majesté. » Il cherchait, pour se relever, un coup de fortune; mais il cherchait sans prudence, et la fortune acheva de l'accabler.

L'armée que le duc de Lorraine avait lentement formée d'un ramas de troupes de Lorraine, de Brunswick-Lunebourg, de Hesse, de Munster, et de quelques

troupes de l'Empereur, ne s'était mise en mouvement que très-tard. Ses premières manœuvres étaient fort ambiguës. Des environs de Cologne, où elle s'était assemblée, allait-elle se porter sur le haut Rhin, pour rejoindre Montecuculi, ou sur la Moselle, pour attaquer Trèves, ou sur la basse Meuse, pour tendre la main au prince d'Orange? Louvois, comme M. de Créqui, s'épuisait en conjectures, lorsque enfin le duc de Lorraine prit son parti d'aller à Trèves, avec dix-huit ou vingt mille hommes. C'était peu pour attaquer une place qui avait quatre mille hommes de garnison et un excellent gouverneur, M. de Vignory. Le maréchal de Créqui, de son côté, même après avoir reçu les renforts amenés de Flandre par le marquis de La Trousse et le chevalier de Sourdis, ne pouvait guère disposer que de huit bataillons et de trente escadrons, c'est-à-dire de dix mille hommes au plus; mais il était plein de confiance, et pressé, mandait-il à Louvois le 7 août, « d'embarquer quelque grande affaire. »

Les alliés avaient paru, le 9 août, sous les murs de Trèves; le 10, le maréchal de Créqui se posta près d'eux, à Konz-Saarbrück, dans l'angle formé par la jonction de la Moselle et de la Sarre. Il convint aussitôt avec M. de Vignory que lorsque l'armée de secours attaquerait les ennemis d'un côté, la garnison de Trèves sortirait contre eux de l'autre; le même soir, M. de Vignory tomba de cheval et se tua. Le lendemain matin, 11 août, vers neuf heures, tandis que la moitié de la cavalerie était au fourrage, le maréchal, qui visitait ses postes, aperçut de l'autre côté de la Sarre de fortes colonnes de troupes en marche vers la rivière. C'était

l'ennemi. Le duc de Lorraine n'était pas encore arrivé; un jeune duc de Zell, qui commandait en son absence, avait pris soudain une résolution dont la prudence du vieux duc n'aurait sans doute pas approuvé l'audace. Ne valait-il pas mieux aller chercher les Français que de s'inquiéter continuellement de leur voisinage, et donner la bataille que de la recevoir dans les embarras d'un siége? Les quartiers avaient donc été levés presque aussitôt qu'établis, et toute la nuit on avait marché.

Surpris par cette brusque apparition, le maréchal de Créqui s'était hâté de faire sonner le ralliement pour les fourrageurs, et de faire prendre les armes à tout ce qui se trouvait dans le camp. Il comptait sur les difficultés du terrain et sur certains défilés pour retarder la marche des alliés; il espérait avoir le temps de soutenir le petit poste qui gardait le pont de Konz-Saarbrück; il fut partout prévenu. A dix heures, les Allemands bordaient la rive droite de la Sarre; à onze heures, ils avaient franchi la rivière, l'infanterie, sur le pont qu'elle avait facilement emporté, la cavalerie, par des gués qu'elle avait trouvés en grand nombre.

Cependant les troupes françaises accouraient en désordre et commençaient à peine à se former sous le feu du canon. Le maréchal les plaçait à mesure qu'elles arrivaient, sans souci de l'ordre régulier; ainsi, un régiment d'infanterie, le régiment de Normandie, occupait, à l'extrême gauche, une hauteur dominée elle-même par une colline boisée; puis venaient cinq escadrons de cavalerie, puis un autre régiment d'infanterie; dans la plaine, au pied de cette hauteur, étaient échelonnés deux bataillons des gardes, trois autres ba-

taillons, et tout le reste de la cavalerie, dont les escadrons très-éclaircis s'efforçaient de s'étendre vers un marais qui se trouvait à leur droite. Mais le maréchal de Créqui avait trop peu de monde pour développer un grand front; à droite et à gauche, l'ennemi, deux fois plus nombreux, manœuvrait pour déborder ses ailes. A gauche, un régiment de dragons et quatre bataillons allemands s'étant rendus maîtres de la colline boisée, tombaient en flanc et à revers sur le seul régiment de Normandie, tandis que deux autres bataillons et cinq escadrons, franchissant un ravin, attaquaient de front la cavalerie française. Les régiments de Grancey et de Vermandois essayèrent en vain de donner un point d'appui à leurs camarades renversés et dispersés; ils furent écrasés l'un après l'autre; le comte de La Marck, qui commandait la gauche, ayant été tué, la résistance, de ce côté, devint impossible.

A droite, le maréchal avait eu quelque succès d'abord; dix escadrons, dont trois étaient anglais, menés à la charge par le marquis de Genlis, avaient refoulé l'ennemi jusqu'à la rivière; et s'étaient même emparés d'une partie de son artillerie. Mais le feu de deux pièces qui étaient sur le pont en réserve, et qui tiraient à mitraille au plus épais de la mêlée, rompit les escadrons du marquis de Genlis; cinq fois il les rallia et les ramena à la charge; une sixième fois, le maréchal se lança lui-même à leur tête au milieu des rangs serrés de l'ennemi; ce fut leur dernier effort; il fallut là aussi céder au nombre. Restaient au centre, sous les ordres du marquis de La Trousse, les deux bataillons des gardes et le bataillon de la Couronne; ils étaient

comme noyés au milieu des flots pressés et tumultueux de l'armée victorieuse. Le premier bataillon des gardes disparut sous le choc d'une masse énorme de cavalerie; ses débris se relevèrent, essayèrent de se rallier, reçurent un nouveau choc, et furent anéantis. Le second bataillon et celui de la Couronne tinrent ferme; chargés de tous côtés, mais faisant partout face à l'ennemi, perdant la moitié de leur monde, mais serrant les rangs à mesure, ils parvinrent à gagner un bois où ils se jetèrent. Le marquis de La Trousse, moins heureux, fut fait prisonnier. Ainsi finit le combat, qui n'avait pas duré deux heures.

Ce n'était pas une défaite, c'était une déroute. Toute l'artillerie, tous les bagages, toutes les munitions, tous les magasins, étaient au pouvoir du vainqueur. Les premiers fuyards, qui étaient des valets d'armée, ayant tourné bride dès qu'ils avaient aperçu le commencement du désordre à la gauche, étaient arrivés à Thionville à sept heures du soir; pendant quatre heures encore, on ne cessa de voir affluer une masse confuse de cavaliers, les officiers confondus parmi eux et n'ayant plus aucune autorité, la plupart se croyant encore poursuivis par les Allemands. On ne voyait pas d'infanterie; comme on ne songeait pas à la distance, on la croyait entièrement perdue : « Toute l'infanterie est tuée ou prisonnière de guerre, » écrivait à Louvois le commissaire Guénin[1]. Mais le lendemain et pendant plusieurs jours, les débris des bataillons rompus arrivèrent à

[1] Guénin à Louvois, 11 août. — Perrin à Louvois, 11 août. — La Feuillade à Condé; Genlis à Condé, 14 août.

leur tour dans différentes villes. On put compter les pertes; il se trouva que la cavalerie était revenue presque tout entière, moins deux cents chevaux; l'infanterie, au contraire, avait laissé sur le champ de bataille ou dans les mains de l'ennemi deux mille hommes, la moitié à peu près de son effectif. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on avait craint d'abord, mais l'effet moral n'était-il pas le même?

Louis XIV et Louvois étaient courroucés [1]. Quant au public, il était dans la stupeur. « Je crois, écrivait madame de Sévigné à sa fille, que vous aurez été bien étonnée de voir une petite défaite de notre côté; vous n'en avez jamais vu depuis que vous êtes au monde. » Cependant on s'inquiétait du maréchal de Créqui, dont on n'avait point de nouvelles. Était-il mort ou pris? A la façon désespérée dont on l'avait vu se battre, il y avait à craindre qu'il n'eût été tué. Il n'était ni mort, ni pris; vaincu, mais non découragé, il était allé chercher dans Trèves la revanche de sa défaite. La lettre qu'il écrivit à Louvois, dès le lendemain de la bataille, pour lui annoncer son malheur et sa résolution, était simple et digne. Il ne cherchait pas à dissimuler ses fautes ni leurs conséquences; il avouait que l'ennemi l'avait surpris, et que ses troupes avaient été mises en pleine déroute.

Sa conduite dans Trèves fut héroïque. « Le siége, disait-il, a eu de jolis commencements. » Mais, après trois semaines d'une résistance acharnée, dont tout

[1] Louvois à Guénin, 14 août; à Condé, 15 août; à Luxembourg, 16 et 17 août. *D. G.* 434.

l'honneur doit lui revenir, — car sans lui, de l'aveu de tous, la garnison n'eût pas tenu deux jours; — tous les dehors ayant été pris, et la brèche ouverte dans le corps de la place, des symptômes de découragement et d'insubordination commencèrent à se produire, surtout parmi les cavaliers et les dragons; des officiers même les excitaient. On voulut persuader au maréchal de capituler; il s'y refusa. Enfin, le 6 septembre, tandis qu'il était sur la brèche, donnant l'exemple, un capitaine au régiment de Navarre, nommé Boisjourdan, mit contre lui l'épée à la main; cependant il n'osa pas frapper le maréchal; mais il se laissa glisser dans le fossé, passa aux ennemis, et, revenant bientôt avec eux, il proposa à ses camarades une capitulation qu'ils acceptèrent. Le maréchal indigné s'enferma dans la grande église avec quelques officiers et quelques soldats fidèles à leur devoir; il s'y défendit quelque temps; mais les munitions lui ayant bientôt manqué, il fut forcé de se rendre au duc de Zell. La garnison n'eut pas même le bénéfice de sa honte; elle fut, en dépit de la capitulation, maltraitée et dépouillée par les Allemands; ceux qui voulurent défendre leurs bagages furent tués [1]. Mais là ne devait pas se borner la punition de cette infamie.

Dès qu'ils furent arrivés à Metz, le roi donna l'ordre au maréchal de Rochefort de diviser les cavaliers et dragons par groupes de vingt hommes, et de faire pendre sur-le-champ celui que le sort désignerait dans

[1] Créqui à Louvois, 8 septembre. — Rochefort à Louvois, 7 et 8 septembre. — Givry à Louvois, 8 septembre.

chaque groupe. Quant aux officiers, voici ce que Louvois écrivait à l'intendant Barillon de Morangis : « Il faut faire le procès non-seulement aux officiers qui sont notés d'avoir désobéi à M. le maréchal de Créqui ou cabalé, mais encore aux commandants des corps qui ne pourront point justifier d'avoir fait quelque chose de fort vigoureux contre ceux qui se sont révoltés ; et établir pour principe qu'un commandant qui ne se commet pas pour arrêter un désordre doit être traité comme s'il l'avoit suscité, parce qu'il donne par sa foiblesse la hardiesse aux gens d'exécuter des choses qu'ils ne feroient pas, s'ils le voyoient ferme dans son devoir. Le roi ne veut point entendre parler des informations que par le jugement et la sévère punition des coupables, n'y ayant ni parents, ni alliances, ni services passés qui puissent porter qui que ce soit à sauver ou épargner des gens qui ont mal fait leur devoir dans une occasion comme celle-là [1]. » Combien d'émotions militaires ou populaires, combien d'insurrections, combien de guerres civiles, combien de révolutions même auraient été prévenues ou comprimées, si le principe formulé par Louvois avait trouvé seulement quelques hommes bien résolus à l'appliquer! Il est vrai qu'il exige des vertus plus rares et moins récompensées dans ce monde que le courage militaire, à savoir, le courage civil, le sentiment énergique du devoir et le dévouement à la loi.

Louvois en fit tout le premier la désolante expérience; le conseil de guerre ne trouva que trois coupables, Boisjourdan, qui fut décapité, et deux autres officiers qui furent seulement dégradés et punis d'une amende. Si, par un renversement trop fréquent de la loi morale, c'est la mesure de la peine qui détermine, pour le vulgaire, l'importance du crime, Louvois avait lieu de s'indigner d'une indulgence qui rendait les juges en quelque sorte complices des accusés, et qui menaçait d'ébranler jusque dans leurs bases le respect de l'autorité, l'obéissance et la discipline. Le maréchal de Rochefort fut obligé d'alléguer l'insuffisance et même le silence de la loi. « Il seroit à propos, ajoutait-il, qu'il y en eût de plus sévères; car il faut compter que tous les juges vont, autant qu'ils peuvent, à la douceur, et qu'il n'y a que la décision de la loi qui les détermine. » Sans toucher au jugement du conseil, Louvois décida que les officiers dégradés seraient, par mesure disciplinaire, retenus jusqu'à nouvel ordre dans la citadelle de Metz [1].

Il était d'autant plus fâcheux que la prise de Trèves eût entraîné ces misérables suites, qu'il n'y en avait absolument pas eu d'autres, ni militaires, ni politiques. Les chefs alliés étaient à ce point satisfaits et peut-être étonnés de leur succès, qu'ils ne songèrent pas même à le poursuivre, de peur de le compromettre. Dès le lendemain de la capitulation, le 7 septembre, un officier allemand écrivait ainsi : « Il me semble que messieurs nos princes ne veulent pas faire de campagne, et que chacun retournera chez soi;

[1] 22 et 27 septembre. *D. G.* 434.

[1] Rochefort à Louvois, 13 septembre, 2 et 14 octobre. — Morangis à Louvois, 5 octobre. — Louvois à Rochefort, 9 octobre. — Louvois à Morangis, 11 octobre.

il est vrai que pour ne pas se mieux accorder qu'ils font, il vaut mieux qu'ils se séparent. » La mort du vieux duc de Lorraine, le 17 septembre, acheva bientôt de disperser l'armée qui avait gagné la bataille de Konz-Saarbrück, pris Trèves et fait prisonnier un maréchal de France. Il faut voir si, pendant ce temps, les troupes impériales et leur illustre chef, le comte de Montecuculi, avaient plus infligé de dommages à l'Alsace que celles-là n'avaient donné d'inquiétude sérieuse du côté de la Lorraine.

Après la mort de Turenne, les magistrats de Strasbourg s'étaient crus déliés des engagements qu'il les avait forcés de prendre; le pont et la ville étaient désormais à la libre disposition des Impériaux. Cependant Montecuculi ne mit pas un grand empressement à passer en Alsace. Son armée, depuis le commencement de la campagne, avait beaucoup plus souffert des fatigues et des privations que l'armée française, et le combat d'Altenheim lui avait enlevé plus de monde. Il ne traversa le Rhin que le 7 août; la veille, le maréchal de Duras était arrivé au camp de Plobsheim; il y demeura huit jours encore, tant que les Impériaux demeurèrent aux environs de Strasbourg; lorsqu'ils parurent vouloir se mettre en mouvement, il s'éloigna vers le sud, et vint s'établir à Châtenoi, au pied des Vosges, entre Schelestadt et Sainte-Marie-aux-Mines. C'était une grave résolution que d'abandonner ainsi toute la basse Alsace; mais, pour le comte de Lorge et pour tous les officiers qui avaient entendu raisonner Turenne, c'était la seule résolution qu'il aurait prise lui-même, s'il avait été forcé de repasser le Rhin. Dans la

campagne précédente, il est vrai, la basse Alsace avait eu ses préférences; il avait sacrifié Schelestadt et Colmar pour couvrir Saverne et Haguenau; mais, dans celle-ci, sa base d'opération n'était plus la même; c'était à Schelestadt et à Colmar que se trouvaient les hôpitaux et les magasins de l'armée; c'était la haute Alsace, moins ravagée, moins épuisée que l'autre, plus féconde en ressources, qu'il voulait défendre et sauver. Louvois ne faisait pas cette distinction; pour lui, le salut de l'Alsace tout entière était le but suprême de la guerre; Haguenau et Saverne lui importaient autant que Colmar et Schelestadt; tel était le sens des dépêches qu'il avait écrites successivement, mais toujours dans le même ordre d'idées, au comte de Lorge, au maréchal de Duras et à M. le Prince.

Jusqu'à son arrivée en Alsace, le prince de Condé parut d'abord partager les vues générales du ministre. La défaite du maréchal de Créqui l'avait obligé de s'arrêter quelques jours à Nancy pour en connaître les suites; un peu rassuré par le maréchal de La Feuillade qu'il avait envoyé à Metz, il s'était remis en route. Il arriva le 19 août au camp de Châtenoi, dans une disposition d'esprit sombre et inquiète, plutôt faite pour abattre que pour relever les cœurs; il voyait partout le mal avec une exagération évidente, et il trouvait des courtisans pessimistes qui exagéraient encore sa tristesse. Ainsi, quoique Saverne et Haguenau ne fussent pas des places de premier ordre, il était presque ridicule de laisser dire et de répéter qu'elles étaient « les plus méchantes du monde, à peu près de la force

de Nanterre [1]. » L'apparence de l'armée, de la cavalerie surtout, n'était pas brillante, à ce point que le maréchal de Duras, qui était un esprit calme, s'en était ému lui-même : « Notre cavalerie, écrivait-il à Louvois le 9 août, est ruinée au delà de l'imagination; il n'y a pas de chevaux qui ne soient dans une maigreur dont je n'ai jamais ouï parler. »

Cependant il semblait que le prince de Condé trouvât une certaine satisfaction à voir l'armée encore plus affaiblie qu'elle n'était réellement, et qu'il fit tout exprès pour la surprendre dans les conditions les plus défavorables. Ainsi, pour connaître exactement l'effectif des troupes, au lieu de les passer en revue dans le camp, il imagina de les voir en pleine marche. Les officiers avaient été prévenus, disait-il; mais n'avait-il pas assez l'expérience des choses de la guerre pour savoir que, surtout pendant une marche qui ne se fait pas dans le voisinage de l'ennemi, beaucoup de soldats, en dépit des officiers, quittent les rangs, s'écartent et restent en arrière, pour marcher à leur aise ou pour faire la maraude? Aussi ne trouva-t-il pas ce jour-là plus de quinze à seize mille hommes, trois cents en moyenne pour les plus forts bataillons, beaucoup d'escadrons à soixante-dix cavaliers. Toutefois, malgré qu'il en eût, il ne put s'empêcher d'admirer le bon air et la fière allure de ces soldats éprouvés. Que faut-il penser de ces singuliers préliminaires d'entrée en campagne? Était-ce qu'il voulait s'excuser d'agir, ou se justifier par avance d'un échec,

[1] Condé à Louvois, 16 août

ou tout au contraire faire valoir son génie par le contraste de ses ressources? Rien de tout cela. M. le Prince obéissait comme involontairement à cette humeur chagrine et morose, à ce besoin de contredire et de se plaindre, à cette maladie morale enfin qui, depuis quelques années, affectait son caractère.

Il approuvait et il blâmait tour à tour les plans de Louvois; cependant il ne perdait pas une minute pour les exécuter. Dès le lendemain de son arrivée en Alsace, ayant appris que Haguenau était assiégé, il marchait au secours de Haguenau, mais avec combien de récriminations, d'incertitudes feintes et de sombres conjectures! « Tout le monde, écrivait-il à Louvois, le 19 et le 20 août, me représente le secours comme une chose fort difficile. Je ne sais encore à quoi je me déterminerai, ne sachant, après le malheur de M. de Créqui, s'il est du service du roi de hasarder beaucoup. Cependant il est bien dur de me voir dans une situation comme celle où je me trouve. Si Haguenau se perd, Saverne et la basse Alsace courent beaucoup de risques, et je vois peu de postes à prendre d'où je puisse sauver les deux, particulièrement si Trèves se prend bientôt, et que les Luneboürgs viennent en deçà ; et même M. de Turenne, avant la bataille de M. de Créqui, comprenoit si bien ce que je dis, qu'il n'a pas fait difficulté de hasarder cent fois cette année la perte et la ruine de l'armée, plutôt que de se résoudre à repasser le Rhin, jugeant bien qu'il étoit impossible, en le repassant, de sauver les deux Alsaces, le pays étant situé comme il l'est, les places étant aussi méchantes comme elles le sont, et Strasbourg donnant

passage comme il le donne. Je trouve donc les choses en cet état-là, et par-dessus, la bataille de M. de Créqui perdue, et une armée bien forte prête à venir ici, si elle le veut, outre celle qui y est déjà, et les secours que vous pouvez m'envoyer bien éloignés, pour ne rien dire davantage. J'appréhende que vous ne croyiez que je prêche le malheur de bonne heure, et que vous ne disiez : Tout ce mal n'arrivera pas. Je le souhaite, et je ferai de mon côté tout ce que je pourrai pour soutenir les affaires de mon mieux; mais j'ai cru être de mon devoir de vous donner sur cela des vues qui me paroissent fort vraisemblables. » C'est qu'en effet Louvois n'écoutait pas bénévolement ses doléances, Louvois, qui avait au contraire pour principe de se montrer toujours confiant et de dissimuler ses inquiétudes.

Qui allait décider entre les deux systèmes? Les événements et Montecuculi. M. le Prince était à peine arrivé à Molsheim que les Impériaux levaient précipitamment le siége de Haguenau, qu'ils avaient canonné pendant deux jours seulement, et se rapprochaient en toute hâte de Strasbourg. Les deux adversaires restèrent ainsi quelques jours en présence, l'armée française campée sur le champ de bataille d'Ensheim; après quoi, manquant de fourrages, elle rétrograda de quelques lieues jusqu'à Benfeld; puis, sur un mouvement de Montecuculi dans la direction de Schelestadt, elle revint occuper, le 29 août, le camp de Châtenoi, d'où elle ne sortit plus jusqu'à la fin de la campagne.

Que faisait cependant le comte de Montecuculi? Comment, s'il avait eu l'énorme supériorité de forces

que persistait à lui attribuer M. le Prince et que Louvois persistait à nier, n'aurait-il pas provoqué son adversaire à la bataille ou forcé son camp, ou, s'il n'avait pu le décider à combattre, ravagé sous ses yeux la haute Alsace, attaqué Schelestadt ou Colmar? Comme il avait essayé de prendre Haguenau, il essaya de prendre Saverne, avec aussi peu de succès et moins d'honneur encore, puisqu'il n'eut pas même, pour justifier la levée de ce second siége, le prétexte d'un mouvement quelconque de l'armée française. Attaqué le 10 septembre par le marquis de Bade, le gouverneur de Saverne, M. des Fougerais, se défendit si bien que, le 14 au matin, il ne vit plus que des batteries désarmées et des tranchées désertes. Huit jours après, toute l'armée impériale avait évacué l'Alsace et s'était retirée à Kandel, dans le Palatinat cis-rhénan, entre Weissembourg et Landau. Ainsi, « les deux plus méchantes places du monde, qui étoient à peu près de la force de Nanterre, » avaient repoussé les attaques de Montecuculi; ainsi cette armée impériale, si supérieure en nombre à l'armée française, et qui devait tout renverser, s'en était allée sans rien faire. Louvois triomphait, mais il triomphait pour M. le Prince, rapportant avec un juste hommage tout l'honneur du triomphe au grand nom de Condé et à la réputation de cette armée que M. le Prince avait toujours plus estimée qu'il ne voulait le dire.

Si c'était une grande gloire, c'était peut-être aussi une heureuse fortune pour l'armée française et pour son illustre chef, d'avoir eu en tête un adversaire prudent et expérimenté comme Montecuculi; un général

plus jeune, moins savant, mais plus ardent, aurait sans doute osé davantage et réussi peut-être, comme le duc de Zell contre le maréchal de Créqui. Montecuculi, plus âgé que M. le Prince, usé comme lui par des infirmités précoces, mécontent de tout le monde, chagrin, défiant, plus sérieusement inquiet de ses troupes que M. le Prince ne l'était des siennes, n'avait pas voulu commettre au hasard des combats et contre un pareil adversaire les derniers instants d'une carrière justement illustre. Il demeura jusqu'à la fin d'octobre à Kandel, faisant construire de grands ouvrages de défense autour de Lauterbourg, et deux fortes têtes de pont sur les deux rives du Rhin. Si la cavalerie française avait beaucoup souffert, la sienne n'était certainement pas en meilleur état; pendant les quinze derniers jours du camp, les chevaux n'eurent à manger que la paille pourrie des baraques et le vieux chaume qui couvrait les maisons des paysans. Ainsi se termina cette fameuse campagne d'Allemagne où l'on avait vu pour la dernière fois les trois plus grands capitaines du temps; Turenne était mort; Montecuculi et Condé se renfermèrent dans une retraite d'où ils ne sortirent plus désormais.

Si, après d'aussi émouvantes péripéties que la mort de Turenne, le combat d'Altenheim, la bataille de Konz-Saarbrück et le siége de Trèves, la guerre avait eu du côté de l'Allemagne une fin peu tragique, il faut reconnaître qu'elle s'était traînée dans les Pays-Bas avec moins d'intérêt encore et moins de résultats. C'était pourtant le duc de Luxembourg qui, après le départ du prince de Condé pour l'Alsace, avait reçu, en même

temps que le bâton de maréchal, le commandement de l'ancienne armée royale. Il est inutile de dire quel redoublement de douleur cette nouvelle préférence excita dans l'âme désolée du maréchal d'Humières; mais elle ne lui inspira pas davantage un peu de cette fierté qui relevait au moins les plaintes du maréchal de Créqui[1].

L'orgueil et la joie du duc de Luxembourg s'échappèrent en un flux de protestations spirituellement fausses d'indignité, d'insuffisance et de défiance de soi-même, dont il aurait été bien fâché que Louvois parût croire le premier mot. « J'apprends, monsieur, lui écrivait-il, la grâce que le roi vient de me faire; je suis si obligé à Sa Majesté, et j'ai une si grande envie de la bien servir, que tous les emplois me sont bons, depuis ceux qui conviennent à un sergent d'infanterie jusqu'à ceux du poste où le roi m'a élevé. Je sais bien que je ne l'ai jamais mérité; mais je voudrois bien aussi ne m'en rendre pas indigne. Cependant l'importance de l'emploi que Sa Majesté me confie me paroît bien au-dessus de mes forces; il faisoit faire des réflexions à monseigneur le Prince; jugez de l'état où il me doit mettre; il n'avoit pas besoin de conseil, et je serai peu assisté, quoique ce soit une chose qui me soit fort nécessaire. Vous aurez su, monsieur, par monseigneur le Prince lui-même, qu'il partit hier pour obéir aux ordres du roi, et qu'il a affoibli cette armée bien moins par les troupes qu'il a emmenées que par son absence. Elle ne laisse pas que d'être belle et

[1] Humières à Louvois, 3 août. *D. G.* 451.

bonne; et, s'il y manque quelque chose, ce n'est qu'une seule dont je n'oserois dire mon avis, par la bonne opinion et le respect que j'ai pour le choix du roi, que je tiens pour plus infaillible que le pape, et parce que j'ai lieu de croire que vous ne lui avez rien représenté contre ses sentiments; vous voyez bien que cela ne peut regarder que celui qui la commande. A cela près j'ai très-bonne opinion du reste. L'armée ennemie est pourtant forte; il y est venu quelque canaille de Hollande, et l'on dit qu'on y en attend encore. Tout cela ne me fera pas tourner ma méchante cervelle. Je vous conjure de me prescrire positivement ce que j'aurai à faire, afin que je ne fasse point de faute; car j'ai toujours peur de manquer. Est-ce m'abandonner à mon peu de mérite, ou me traiter comme un homme qui en auroit, de ne me pas envoyer une tablature de tout ce qu'il faut que je fasse? Je ne distingue pas bien lequel c'est des deux, et je pencherois assez du côté du premier; mais le bien du service vous oblige à me mander, et bien promptement, la conduite que j'aurai à tenir pour soutenir comme il faut l'emploi dont le roi m'a honoré[1]. »

Tout ce que lui prescrivit Louvois, surtout après l'exemple du maréchal de Créqui, ce fut de ne rien hasarder, et de se contenter d'observer les mouvements du prince d'Orange. L'armée qui, après les divers détachements qu'on avait successivement envoyés en Bretagne, sur la Moselle, en Alsace et en Lorraine, s'élevait encore à quarante mille hommes, passa tout

[1] Luxembourg à Louvois, 1, 5, 6, 15 août. *D. G.* 451.

le mois d'août renfermée dans le camp de Brugelette, entre Mons et Ath. Le prince d'Orange, de son côté, n'osait pas l'attaquer; mais il faisait de grandes démonstrations et de grands préparatifs, comme s'il voulait assiéger quelque place d'importance. Tout se réduisit à la surprise de la petite ville de Binche, qui n'avait que deux ou trois cents hommes de garnison. Après la prise de Trèves, les troupes de Lunebourg d'un côté, le prince d'Orange de l'autre, ayant paru vouloir, comme de concert, se rapprocher de la Meuse, le maréchal de Luxembourg marcha du même côté, et vint s'établir sur la Mehaigne, à proximité du maréchal d'Estrades, qui avait conservé le commandement de Maëstricht, de Limbourg, et des autres places françaises du pays de Liége. Ce seul mouvement suffit pour rompre les desseins de l'ennemi pendant tout le reste de la campagne.

Rien n'est plus funeste aux bonnes dispositions d'une armée qui s'est attendue à combattre que les loisirs forcés et la monotonie d'un camp. Il faut dire aussi que le maréchal de Luxembourg n'avait pas pour le maintien de la discipline et des règlements militaires cette exacte sévérité que Louvois exigeait avec raison de tous les généraux. Ainsi, des abus qu'on croyait détruits avaient reparu, les passe-volants par exemple, les fraudes sur la solde, le gaspillage des vivres et la désertion à la suite. Aux reproches de Louvois, le maréchal, en homme habile, n'essaya pas de répondre en atténuant le mal; mais, au contraire, il affecta de se montrer encore plus courroucé que le ministre contre les officiers coupables, il proposa de saisir les appoin-

tements des capitaines, « car il me semble, disait-il, qu'il se faut prendre directement à eux de la hardiesse qu'ils ont de montrer leurs compagnies si fortes pour le payement et si foibles dans le service. Je voudrois bien aussi qu'on leur pût trouver une punition de leur négligence, dont, pour parler comme Molière, il y en a tant entichés de ce défaut, qu'il faudroit que l'exemple fût général, si l'on en vouloit faire; car s'il n'y avoit eu qu'à châtier quelques-uns, cela auroit déjà été fait; mais parmi tous, c'est une nonchalance que je n'ai jamais vue, et avec cela, un grand nombre de subalternes fort jeunes, ignorants et incapables sur le tout. Les troupes sont plus libertines que je ne voudrois; contre mon naturel, j'ai bien fait pendre, depuis le départ de M. le Prince, une douzaine de soldats ou de cavaliers; cela n'a servi de rien, et j'ai vu que tous les officiers négligents étoient ravis de dire qu'il n'y avoit qu'à pendre[1]. »

Louvois ne se laissa pas prendre à cette manœuvre qui consistait à rendre la punition impossible en faisant tout le monde coupable; il exigea que quelques-uns fussent châtiés; ils le furent; le désordre disparut, et tout de suite le maréchal de Luxembourg changea de langage. « J'ai été surpris moi-même, écrivait-il huit jours après, en voyant l'armée comme je l'ai trouvée; en un mot, il n'y a rien de si beau; elle est plus belle que dans le commencement de la campagne, parce qu'il n'y reste point de malingres; et tout ce qu'il y a de cavaliers et de fantassins ont des visages

[1] Luxembourg à Louvois, 2 et 8 octobre. *D. G.* 452.

d'une santé parfaite. Les chevaux sont dans le meilleur état du monde, et pour la graisse, comme en quartier d'hiver. Dans la vérité, l'armée est aussi fort nombreuse. Je ne puis me passer de vous dire que jamais, au 14 octobre, on n'a vu une armée en l'état où est celle-ci, et tout ce qui y est est le plus beau du monde. » Quel contraste avec la pauvre armée d'Allemagne! Il est vrai que riantes ou sombres, les couleurs de M. le maréchal de Luxembourg étaient toujours fort chargées. Cependant Louvois, qui avait obtenu satisfaction, et qui savait que penser de ces hyperboles, ne tenait pas rigueur au maréchal, et se contentait de le railler : « Je vous dirai, lui écrivait-il, que les paroisses marchent en front de bannière, et que les troupes campent en front de bandière, afin que quand vous aurez à mander que vous les aurez fait camper en front de bannière, vous vouliez bien le mettre en chiffre, et que les étrangers, ne connoissant pas l'ignorance de nos généraux, n'en deviennent pas plus difficiles dans les traités dont ils nous menacent cet hiver[1]. »

Louvois pouvait bien s'égayer; car, en ce moment-là, le prince d'Orange, presque aussi mécontent du duc de Villa-Hermosa que naguère du comte de Monterey, avait évacué Binche, son unique et misérable conquête, et déjà repris, avec la plus grande partie de ses troupes, le chemin de la Hollande, laissant le reste aux Espagnols, pour garder leurs places pendant l'hiver. Le maréchal d'Humières avait eu lui-

[1] 29 octobre. *D. G.* 434.

même son succès. De concert avec le marquis de Chamilly, gouverneur d'Oudenarde, il avait fait, du 6 au 8 octobre, une expédition dans le pays de Waes. Le canon de la citadelle de Gand, sous lequel il avait fallu passer, un combat et d'autres petits engagements lui avaient fait perdre quelques hommes; mais il avait brûlé plus de deux mille maisons et châteaux, et « les plus beaux villages qui fussent au monde. »

Au sud comme au nord, sur la frontière d'Espagne comme aux Pays-Bas, la France avait repris l'ascendant. Ce n'est pas d'ailleurs que Louvois eût trop exigé du comte de Schönberg : « Pourvu que l'on reprenne Bellegarde, lui avait-il écrit le 14 avril, et que l'armée ait vécu sur le pays ennemi sans être ruinée, Sa Majesté croira avoir fait une bonne campagne du côté du Roussillon. » Le comte de Schönberg avait plus de troupes et de meilleures troupes que l'année précédente; son infanterie, au lieu de n'être composée en grande partie que de milices sans discipline et sans valeur, avait un fonds solide de quinze bataillons; en outre, Louvois l'avait autorisé à lever, à l'exemple des Espagnols, douze compagnies de montagnards, sous le nom de miquelets. C'était un corps d'éclaireurs et de tirailleurs irréguliers, excellents, dans un pays comme celui-là, pour la guerre de postes et d'embuscades. Enfin, pour mieux assurer au comte de Schönberg la libre disposition de son infanterie régulière, Louvois avait donné l'ordre aux lieutenants généraux de Languedoc de choisir dans les villes les plus voisines du Roussillon quinze cents bourgeois, et de les envoyer en garnison dans les places de Perpignan, Villefranche

et Collioure, en leur faisant payer la solde accoutumée des troupes [1]. Schönberg avait en outre plusieurs régiments de cavalerie et les dragons de Fimarcon, l'un des meilleurs régiments de l'armée.

Cependant il ne se tenait pas pour satisfait et il réclamait de nouveaux renforts. A l'entendre même, et de l'avis des principaux officiers réunis en conseil de guerre, le siége de Bellegarde était impossible dans l'état de faiblesse où il se trouvait : « Cela me fait souhaiter, ajoutait-il pour conclure, ce que je vous ai souvent mandé la campagne passée, de faire plutôt le métier de volontaire dans l'une des armées du roi que d'avoir l'honneur de commander en chef celle de ce pays-ci. » Il demandait une réponse courrier par courrier. Louvois lui répondit en effet sur-le-champ et le plus simplement du monde : « Comme Sa Majesté vous envoie les troupes qu'elle croit vous pouvoir donner pour le bien de son service, il est de votre industrie de vous accommoder de ce que Sa Majesté a réglé. Il est seulement à désirer de savoir si, avec les troupes que vous avez, vous ne pouvez rien entreprendre; parce qu'en ce cas-là, il faudroit se réduire à une guerre défensive pour laquelle vous n'auriez besoin que de la moitié des troupes que vous avez; et ainsi le roi en pourroit disposer ailleurs où elles seroient employées plus utilement. »

La dépêche de Louvois était du 28 avril; le 9 mai, sans plus de réflexion, le comte de Schönberg était en pleine marche. Il descendit dans le Lampourdan,

[1] Louvois à Schönberg, 6 mars, 14 avril; à Montpezat, 15 avril. *D. G.* 433.

sans autre obstacle que le feu plus irritant que meurtrier des miquelets espagnols dans les passages difficiles. Le duc de San-Germano, général d'une armée qui avait été envoyée presque tout entière en Sicile, n'avait plus de troupes à mettre en campagne; tout au pas lui en restait-il assez pour garder les principales villes de Catalogne. Figuières fut occupée sans la moindre résistance; Ampurias, après un court engagement. Si ses instructions l'y avaient autorisé, le comte de Schönberg se serait, sans grande difficulté apparemment, rendu maître de Girone; il se contenta de prendre un fortin qui se trouvait à quelque distance de la place. Après avoir fait vivre son armée pendant deux mois sur le territoire espagnol, et lorsqu'il sut que la moisson était faite dans le Roussillon, il se rabattit sur Bellegarde, dont les postes qu'il avait pris avaient empêché le ravitaillement et rendaient le secours désormais impossible. Le siége ne dura qu'une dizaine de jours, quoiqu'il eût fallu tailler dans le roc les travaux d'approche. La garnison capitula, le 29 juillet, à des conditions honorables[1].

Ce fut à ce moment que le comte de Schönberg reçut le bâton de maréchal, noblement payé par la prise de Bellegarde; car la nouvelle de ce succès ne parvint à Versailles que plusieurs jours après la promotion des maréchaux. Louvois avait déjà fait donner au fils

[1] Le comte de Schönberg s'occupa aussitôt de faire réparer et augmenter les défenses de la place; mais l'ingénieur qu'il avait auprès de lui trouvait les ouvrages mal entendus, et prétendait à peu près tout refaire; ce qui faisait dire au comte qui n'était pas de cet avis : « Les ingénieurs ressemblent souvent aux tailleurs qui, quand ils n'ont pas fait un habit, disent qu'il n'est point à la mode. »

du comte le grade de brigadier; on voit que ce n'était pas en vain que les Schönberg lui avaient confié leurs intérêts et leur fortune militaire; le maréchal lui en était justement reconnaissant : « Je sais, lui écrivit-il aussitôt, le 8 août, ce que je dois là-dessus à vos soins et à votre protection; je vous supplie très-humblement, monsieur, de me les continuer toujours, et d'être persuadé que vous ne pouvez obliger personne dans le royaume qui soit avec une passion plus reconnoissante et avec plus de fermeté et de respect, votre serviteur. »

Les opérations de la campagne étaient terminées pour l'armée de Roussillon. Une partie des troupes qui la composaient fut alors envoyée contre les insurgés de Bordeaux. Quoique la Guyenne fût du département de M. de Châteauneuf, et la Bretagne du département de M. de Pomponne, quoique les troupes, une fois entrées dans les provinces rebelles, dûssent être aux ordres des secrétaires d'État de qui dépendaient ces provinces, Louvois s'arrogeait le droit de prendre à la répression du désordre une part d'autant plus directe et active que la seule menace d'une guerre civile l'obligeait à garder à l'intérieur une partie des forces que réclamaient les frontières, et redoublait la confiance des puissances liguées. Il savait que des Bretons étaient passés au mois de juillet en Hollande, et qu'ils avaient été mieux accueillis que les députés de Bordeaux par les États-Généraux et par le prince d'Orange. Le 20 juillet, Launoy écrivait au comte d'Estrades : « On se flatte ici que dans peu il paroîtra de grandes révoltes en Bretagne et en Guyenne, et même dans d'autres pro-

vinces qui ne peuvent plus soutenir les impositions qu'on leur met; et on est persuadé que c'est un des sujets qui a obligé le roi de quitter l'armée pour aller en France. » Le 8 août, le prince d'Orange écrivait à Fagel : « Il faut toujours bien traiter les gens que vous savez; les révoltes en France se fortifiant, feront diversion de troupes que le roi sera obligé d'y envoyer. » Mais partout les précautions étaient prises, et si l'insurrection n'était pas absolument comprimée, on l'empêchait au moins de s'étendre. Dès le mois d'avril, le maréchal d'Albret avait en Guyenne deux régiments d'infanterie et deux de cavalerie; au mois de mai, un bataillon du régiment de la Couronne et six cents archers de la maréchaussée avaient été envoyés au duc de Chaulnes, pour tenir en échec les insurgés de Bretagne. On lui avait encore envoyé de l'armée des Pays-Bas, après le retour de Louis XIV, plusieurs compagnies des gardes françaises et suisses, un régiment de dragons, et les mousquetaires du roi. Alors les paysans bretons avaient été désarmés et rudement châtiés.

Le mal était plus profond en Guyenne, parce qu'il avait plus de racines dans les villes que dans les campagnes. Dès que la guerre eut à peu près cessé au dehors, Louis XIV résolut de faire occuper Bordeaux par une grande force militaire. Les magistrats, les notables s'effrayèrent et supplièrent le maréchal d'Albret de leur épargner ce malheur, qui serait la ruine de leur ville. L'intendant de la province lui-même fit quelques représentations à Louvois; mais Louvois lui répondit : « Il est difficile qu'il n'y ait quelque inconvénient à l'exécution de la résolution que le roi a prise pour le châtiment de la ville de Bordeaux; mais c'est un si grand bien pour l'État que Sa Majesté veut passer par-dessus tout pour le lui procurer. » Quelques jours après, Louvois donnait des ordres pour faire construire à Bordeaux un bastion dont il expliquait ainsi l'usage : « Sa Majesté ne prétend point faire de ce bastion retranché une forteresse capable de soutenir un siége contre des troupes réglées, mais seulement un réduit où quatre-vingts ou cent hommes puissent être en sûreté contre la folie du peuple, et de là, à coups de canon, dissiper ceux qui voudroient s'assembler dans les quartiers qui en sont voisins; et si la sédition se faisoit dans les autres endroits de la ville, pour que les troupes que Sa Majesté pourroit y envoyer pussent avoir une entrée libre outre celle du château Trompette, et faire en sorte que le canon que l'on tireroit du château Trompette, du château du Ha, et de ce bastion retranché, se croisant dans la ville, pût réduire à l'obéissance ceux qui se seroient soulevés[1].

Cependant le 17 novembre, six à sept mille hommes de troupes de toute sorte avaient fait leur entrée à Bordeaux comme dans une ville prise; tous les habitants, sans excepter les magistrats du Parlement, avaient été désarmés, les murs de la ville abattus. Mais après ces exécutions faites par ordre du roi, les troupes, méconnaissant toute discipline, avaient commis les plus abominables désordres; on avait vu des

[1] Albret et de Sève à Louvois, 2 novembre. — Louvois à de Sève, 9 novembre; à Durban, 25 novembre. *D. G.* 435

soldats du régiment de Sault attaquer en plein jour des officiers du régiment de Navailles; le maréchal d'Albret lui-même étant dans son carrosse, des forcenés se jetèrent sur son cocher et le battirent. En même temps l'infortuné maréchal était rendu responsable de ce dévergondage : « Le roi, lui écrivait Louvois, le 28 novembre, a été extrêmement surpris de voir le désordre avec lequel les troupes vivent dans Bordeaux en votre présence. Elle a un juste sujet d'appréhender que quand elles seront plus avancées dans la province, elles feront un brigandage encore plus violent; ce qu'elle désire absolument que vous empêchiez. »

On se hâta de les faire sortir de Bordeaux, ou plutôt de donner des ordres pour les faire sortir. Le 1er décembre, Louvois répondait ainsi aux jurats qui s'étaient adressés à lui : « Vous aurez connu par les ordres qu'il a plu au roi d'envoyer à M. le maréchal d'Albret pour votre soulagement, la bonté de Sa Majesté pour une ville qui en a si peu mérité par sa conduite, dans les temps qu'elle expose le plus sa personne pour la gloire et la sûreté de son État. » Mais, à la suite de toutes ces émotions, le maréchal d'Albret, qui n'était plus jeune, était tombé gravement malade; les officiers généraux se disputaient à qui ferait exécuter les ordres du ministre, qui cependant ne s'exécutaient point; il y avait encore des cavaliers à Bordeaux six semaines après qu'ils en avaient dû sortir. Plus de douze cents familles avaient quitté la ville, et le commerce était comme détruit. Mais la Guyenne et la Bretagne n'étaient plus en état ni en goût de se révolter.

Vers le milieu du mois d'août 1675, le prince d'Orange, promenant sur les affaires un regard satisfait, voyait Turenne mort, Montecuculi en Alsace, le maréchal de Créqui vaincu et prisonnier, Trèves recouvrée, des provinces en France insurgées ou menaçantes, les Suédois battus par l'Électeur de Brandebourg, et il écrivait à Fagel : « Vous voyez bien par les événements qu'il a mieux valu ne se hâter pas de faire la paix. » Le 31 décembre, Launoy écrit au maréchal d'Estrades : « M. de Vaudemont est auprès de Son Altesse de la part du duc de Villa-Hermosa, et M le marquis de Grana de la part de l'Empereur, pour détourner la paix, faisant voir grande espérance d'une heureuse campagne; M. de Brandebourg fait aussi les mêmes poursuites par son résident, et promet de faire la guerre tout l'hiver, si Son Altesse veut n'entendre à la paix d'un an; mais j'espère que les plénipotentiaires de France étant arrivés à Nimègue, feront des ouvertures si raisonnables que les intrigues du prince de Vaudemont et du marquis de Grana seront inutiles. » Tel est le désarroi des alliés après la campagne de 1675; voilà pourquoi, de son côté, Louvois invite, en se raillant, le duc de Luxembourg à se conduire de sorte que « les étrangers ne deviennent pas plus difficiles dans les traités dont ils nous menacent cet hiver. »

CHAPITRE IX

Opinion de Vauban sur les conquêtes à faire en 1676. — Le siége de Condé est résolu. — Louvois en Flandre. — Sa correspondance avec Louis XIV et Le Tellier. — Projet pour le siége de Puycerda. — Les compagnies de garnison. — Siége et prise de Condé. — Siége de Bouchain. — Manœuvres du prince d'Orange. — Le roi se porte à la cense d'Heurtebise. — Conseil de guerre. — Opinion de Louvois et des maréchaux, excepté le maréchal de Lorge, contre la bataille. — Motifs de l'opinion de Louvois et des trois maréchaux. — Opinion de Vauban et du maréchal de Luxembourg. — Regrets de Louis XIV. — Prise de Bouchain. — Levée du camp sous Valenciennes. — Mort du maréchal de Rochefort. — Départ du roi. — Siége de Maëstricht par le prince d'Orange. — Le siége d'Aire est résolu. — Second voyage de Louvois en Flandre. — Caractère nouveau de sa correspondance avec Louis XIV. — Prise d'Aire et du fort de Linck. — Le maréchal de Schönberg marche au secours de Maëstricht.— Cabale du comte d'Auvergne. — Énergie de Louvois pour soutenir le maréchal. — Défense héroïque du comte de Calvo. — Le prince d'Orange lève le siége de Maëstricht. — Il veut couper la retraite à l'armée française. — Empressement du maréchal de Schönberg à solliciter une récompense. — Le duc de Lorraine.— Échec des projets de Louis XIV sur la Lorraine. Siége de Philisbourg. — Position prise par le duc de Lorraine. — Indécision du maréchal de Luxembourg. — Il marche à l'ennemi et se retire sans l'attaquer. — Irritation contre le maréchal de Luxembourg. — Ses récriminations. — Capitulation de Philisbourg. — Manœuvre inutile du maréchal de Luxembourg. — Ses motifs. — Lettre sévère de Louvois. — Occupation de Montbéliard et du château de Bouillon. — Le maréchal de Navailles en Roussillon.

« Il me semble que le roi n'a que trop de places avancées; s'il en avoit moins de cinq ou six que je sais bien, il en seroit plus fort de douze à quatorze

mille hommes et les ennemis plus foibles au moins de six à sept mille; et si cela étoit, on seroit en état de les chasser d'Alsace et de les empêcher aisément de rien entreprendre en Flandre. Si nous voulons longtemps durer contre tant d'ennemis, il faut songer à se resserrer; vous ne le pouvez bien faire que par la prise de Condé qui nous assurera celle de Bouchain; et l'une et l'autre faciliteront tellement celle de Valenciennes et de Cambrai, qu'il est presque impossible qu'elles en pussent échapper. Si le roi étoit maître de ces places, il épargneroit je ne sais combien de garnisons dans ses derrières; enfin leur prise assureroit vos conquêtes et feroit ce *pré carré* tant désirable, sans quoi le roi ne pourra jamais rien faire de considérable ni de solide, et que vingt années de guerre ne pourroient pas lui arracher, attendu la liaison que toutes ces places auroient les unes avec les autres, les rivières, le pays et la facilité de les secourir et de rendre inutiles tous les desseins des ennemis. Il n'y auroit que Charleroi et Oudenarde qui seroient un peu écartés; je suis sûr qu'il n'y a point d'armée qui ose assiéger Oudenarde quand il y aura mille hommes dedans avec la quantité de munitions qui lui sont nécessaires; qu'un pareil corps mettroit Charleroi en état de ne craindre rien; moyennant cela, une armée de vingt mille hommes garderoit le reste, pendant qu'on en pourroit jeter de grandes en Allemagne, qui est le côté le plus foible et celui par où vous avez le plus à craindre. Enfin, monseigneur, je suis persuadé qu'on ne sauroit trop penser à la prise de Condé, et qu'il est de la dernière importance de se mettre en

état d'en pouvoir faire le siége à la première occasion favorable qui s'en présentera ; et plût à Dieu qu'au lieu de s'être amusé à toutes ces bicoques de Liége, on eût songé sérieusement à s'accommoder de cette place ; on auroit eu lieu de se consoler de la perte de Maëstricht et de ses environs, que je considère comme des pièces qui vous sont plutôt à charge qu'utiles en quoi que ce soit. » Voilà ce que Vauban écrivait à Louvois le 21 septembre et le 4 octobre 1675 [1].

En lisant ces lignes fermes et simples, on a sous les yeux une vue générale et par avance de la campagne de 1676. Les conseils de Vauban furent écoutés, compris et suivis ; ils méritaient de l'être. Ce n'était plus le temps des chimères ni des conquêtes lointaines ; Vauban avait raison ; il fallait songer à se resserrer. Des bords du Zuyderzée, des bouches de la Meuse et du Rhin, la guerre s'était progressivement rapprochée des frontières françaises, non par l'affaiblissement des armes de Louis XIV, mais par la force même d'une politique plus raisonnable. Rien n'avait été abandonné que volontairement et sagement ; l'heure était venue cependant de conquérir pour ne plus abandonner, de faire succéder à des courses rapides et brillantes, à de merveilleuses, mais trop courtes étapes, une prise de possession solide et immuable. Un congrès allait s'ouvrir à Nimègue ; les Espagnols, qui devaient s'attendre à payer les frais de la guerre, ne manqueraient sans doute pas de prendre pour base de négociation le traité d'Aix-la-Chapelle, qui leur avait laissé dans le

[1] *D. G.* 452.

territoire français de si singulières enclaves, Aire, Saint-Omer, Condé, Bouchain, Valenciennes, Cambrai. Vaincus sur les champs de bataille, ils chercheraient nécessairement à reprendre leur avantage sur le terrain diplomatique, en y multipliant les obstacles, les embuscades, les retards, les propositions d'échange, les compensations, les équivalents, les alternatives. Il fallait couper court à toute cette chicane en détruisant, jusqu'à la dernière, les stipulations d'Aix-la-Chapelle, et plaider, mains garnies, un arrangement nouveau sur des bases tout à fait nouvelles.

Le siége de Condé fut résolu ; Vauban, sur l'invitation de Louvois, en dressa immédiatement le plan avec tous ses détails [1]. Une grande partie de l'enceinte de la place était couverte par des marais qui pouvaient être facilement inondés. Vauban proposait de faire occuper cette inondation par une redoute flottante, des galiotes et des barques armées ; Louvois entra dans ce projet avec ardeur ; et tandis que la flottille était le plus secrètement possible préparée à Oudenarde, Louvois dirigeait lui-même à Versailles la construction de la redoute [2]. Les préparatifs de toute

[1] Louvois à Vauban, 9 octobre 1675. — Vauban à Louvois, 25 octobre. *D. G.* 452.

[2] Le 13 novembre, Louvois écrivait à Vauban, avec toute la joie d'un jeune ingénieur à son premier succès : « Ce mot est pour vous dire que j'ai vu hier l'épreuve de la redoute flottante. Elle n'avoit que douze pieds de large sur vingt de long ; il y avoit cinq pièces de canon dessus, sur des affûts marins, dont trois de deux livres et deux d'une livre, et pour le moins quarante-cinq hommes, sans qu'elle prît plus de cinq pouces d'eau ; il en restoit encore quatre hors de l'eau ; et toute cette machine ne pesoit point plus de seize cents livres ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas de

sorte furent pressés avec une activité sans égale; Louvois voulait entrer en campagne avant l'ennemi et plus fort que l'ennemi.

Dès le 21 février 1676, la distribution des armées et des commandements était arrêtée. Louis XIV se réservait de commander l'armée de Flandre, ayant sous ses ordres Monsieur, duc d'Orléans, son frère, cinq maréchaux de France, Créqui, racheté tout récemment de sa prison, Schönberg, Humières, La Feuillade, le comte de Lorge, qui venait enfin de recevoir le bâton de maréchal, trois lieutenants généraux, sept maréchaux de camp et dix-neuf brigadiers. L'infanterie comptait cinquante-trois bataillons de quinze compagnies chacun, et la cavalerie cent vingt deux escadrons de quatre compagnies; l'artillerie, commandée par le grand maître en personne, le duc du Lude, se composait de trois équipages, réunissant ensemble cinquante et une bouches à feu de divers calibres et onze cent vingt-quatre chevaux. Le maréchal de Rochefort, commandait l'armée de la Meuse, forte de quatorze bataillons et de cinquante escadrons; Louvois lui avait donné pour major général un officier dont il avait distingué le mérite et qu'il avait fait brigadier, quoiqu'il ne fût encore que capitaine aux gardes: c'était Cati-

charrette qui ne la voiture partout; et, pour la mettre à l'eau et en état de porter le canon, il ne faut pas plus de temps que pour écrire ce billet. J'y ajouterai une autre petite perfection; c'est qu'un coup de canon qui la perceroit tout au travers ne la feroit pas couler à fond. Devinez, s'il vous plaît, après cela, si vous pouvez, comme quoi elle est faite. Je crois vous pouvoir encore assurer qu'avec cette même machine nous ferons un pont de deux cents toises de long sur quatre pieds de large, que vingt-cinq chariots porteront partout. » *D. G.* 435.

nat. L'armée d'Allemagne, forte de vingt bataillons et de cent escadrons, avait pour chef le maréchal de Luxembourg; le maréchal de Navailles remplaçait Schönberg à l'armée de Catalogne, et le maréchal de Vivonne commandait en Sicile où il avait été envoyé dès le commencement de l'année précédente.

Ces dispositions faites[1], Louvois se donna plus spécialement aux apprêts du siége de Condé. Comme il importait avant tout d'en cacher jusqu'au dernier jour le secret aux Espagnols, les mouvements des troupes devaient être calculés avec une extrême précision. Louvois fit d'abord un mémoire général qu'il soumit au roi; puis, pour les généraux et chefs de corps, des instructions particulières qui traçaient à chacun son rôle avec une exactitude mathématique. Le 24 mars, il partit de Saint-Germain pour la Flandre, accompagné de Chamlay. Un voyage de Louvois sur la frontière était toujours un grand événement; les généraux, les officiers de tous grades, les intendants, les commissaires, les munitionnaires, les ingénieurs, les entrepreneurs, tous faisaient leur examen de conscience, tous attendaient avec tremblement ce terrible visiteur; de l'autre côté de la frontière, l'émotion n'était pas moindre; les courriers se croisaient, les gouverneurs veillaient nuit et jour, étudiant avec inquiétude tous les points de l'horizon, s'imaginant à chaque instant voir surgir la cavalerie chargée de les investir. Pour l'historien, l'intérêt est plus grand encore; il trouve là, nous l'avons déjà montré, la rare

[1] Louvois à Rochefort, 21 février 1676. *D. G.* 482

occasion de surprendre entre le ministre et le roi le secret de leurs relations mutuelles. Parmi les voyages de Louvois, celui-ci n'est pas le moins fécond en révélations intéressantes, n'y aurait-il qu'un nouveau témoignage de l'influence exercée par Louvois sur l'esprit et la volonté de Louis XIV.

Le maréchal de Navailles faisait en Roussillon de grands projets, comme d'attaquer Puycerda; l'intendant Camus de Beaulieu, fidèle à l'obligation, que Louvois imposait à tous les intendants, de lui faire tout savoir [1], avait informé le ministre des projets du maréchal. Louvois était déjà parti; mais la dépêche confidentielle de l'intendant finit par le rejoindre en route, à Tournai. Dans l'intervalle, M. de Navailles avait écrit lui-même pour informer le ministre et demander l'approbation de ses desseins. Sa lettre, qui n'avait pas le même caractère que celle de l'intendant, n'avait point été renvoyée à Louvois ; Le Tellier, l'ayant ouverte, avait pris les ordres de Louis XIV, et le 30 mars il répondait ainsi au maréchal : « Le roi a été bien aise de voir le projet que vous faites d'attaquer Puycerda. » Par une singulière coïncidence, Louvois, qui ne savait rien de la lettre du maréchal, encore moins de la réponse de Le Tellier, écrivait à celui-ci le même jour, 30 mars : « A l'égard du projet que fait M. le duc de Navailles pour attaquer Puycerda, Sa Majesté a toujours témoigné grande répugnance à ce siége, par la facilité qu'un engagement pareil donneroit aux ennemis, quelque foibles qu'ils soient, d'entrer en Roussillon. C'est pourquoi je croirois qu'il seroit bien à propos qu'il plût à Sa Majesté de trouver bon qu'on confirmât à M. le duc de Navailles ce que je lui ai mandé par son ordre, c'est-à-dire que le roi sera fort content quand même il n'entreprendroit rien, pourvu qu'il fasse vivre son armée dans le pays ennemi. Comme il est très-nécessaire que le sieur de Beaulieu continue à être bien dans l'esprit de M. le duc de Navailles, je croirois qu'il faudroit tellement mesurer les termes de cette lettre, qu'il ne pût, en aucune manière que ce fût, soupçonner que le roi eût eu aucune connoissance de sa pensée. » A cet égard, tout était sauf, puisque le duc de Navailles venait de donner avis de ses projets ; mais pour ces projets mêmes, pour ce siége de Puycerda, que Louis XIV n'approuvait pas quand Louvois était auprès de sa personne, et qu'il approuvait quand Louvois n'y était pas, que de difficultés allait soulever ce conflit d'opinions! La vérité est qu'il n'y eut ni difficulté ni conflit, puisque l'opinion de Louvois, à peine connue, devint aussitôt, et sans débat, l'opinion de Louis XIV.

[1] « Votre premier devoir est de mander tout ce qui se dit, ce qui se projette et ce qui se fait dans l'armée. » Louvois à Beaulieu, 27 avril 1678. *D. G.* 534.

La lettre de Louvois était arrivée à Saint-Germain le 1er avril ; le lendemain, Le Tellier lui répondait : « Vous aurez appris, par la réponse que j'ai faite à M. le duc de Navailles, dont je vous envoie copie, les sentiments de Sa Majesté touchant l'entreprise qu'il propose ; mais le roi ayant vu ce que vous mandez des inconvénients que cette entreprise pourroit causer au service de Sa Majesté, elle m'a commandé d'écrire à M. le duc de Navailles, sur le sujet du siége de Puy-

cerda et sur la conduite qu'il doit tenir en Roussillon, au sens marqué dans votre lettre. » Il n'y eut que le duc de Navailles qui ne fut pas absolument satisfait, et qui, trouvant quelque contradiction entre les deux dépêches de Le Tellier, venues à trois jours l'une de l'autre, ne tint pas la question pour définitivement réglée. Il insista ; il écrivit, par un courrier exprès, à Le Tellier, qui fut chargé de lui expédier l'arrêt décisif de la volonté royale, ainsi formulé par Louvois : « Sa Majesté a loué le zèle de M. le duc de Navailles, mais elle persiste dans la résolution dont vous lui avez fait part et ne désire point qu'il songe, quant à présent, à entreprendre sur Puycerda [1]. »

Louis XIV n'avait pas résisté davantage sur une autre question qui le touchait directement lui-même, puisqu'il s'agissait du détail des troupes, où il se croyait plus entendu que personne. Dans la revue que Louvois faisait des régiments qui allaient composer l'armée royale, il avait trouvé quelques compagnies en mauvais état. Louis XIV proposait, un peu timidement, il est vrai, de les envoyer dans les places, et de faire marcher un pareil nombre des meilleures compagnies de garnison, qu'on pourrait incorporer provisoirement dans les bataillons de campagne [2]. Outre qu'il n'était pas sûr de compter

[1] Louvois à Le Tellier, 29 avril. — Cette correspondance se trouve au *Dépôt de la guerre*, 482-483.

[2] Le roi à Louvois, 2 avril 1676 : « Remédiez, autant que vous le pourrez, aux compagnies qui sont en mauvais état ; il seroit fâcheux qu'il y en eût qui entrassent méchantes en campagne ; car, quoique l'on dise, elles ne s'y remettent jamais. Voyez si on pourroit les mettre dans les régiments de garnisons et en tirer d'autres à leur place que l'on incorporeroit dans les régiments qui doivent servir. Cela donneroit moyen à ceux à qui on les donneroit, de les remettre plus aisément. Vous le ferez si cela est possible, et me ferez savoir quel parti vous aurez pris. J'y vois bien quelques inconvénients, mais celui d'entrer mauvaises en campagne est le pire de tous. » *D. G.* 483.

immédiatement pour le service en campagne sur des compagnies de garnison, et que le temps manquait pour les y dresser, elles auraient introduit dans l'armée, eussent-elles été les meilleures du monde, un principe de désordre et de ruine. Un régiment vaut par l'ensemble, par l'accord des éléments qui le composent, par la confiance mutuelle qu'un continuel commerce et les relations, chaque jour mieux comprises, du commandement et de l'obéissance inspirent à tous, officiers et soldats, en un mot par cette habitude morale qu'on nomme l'esprit de corps. Jeter tout à coup au milieu d'hommes accoutumés entre eux, un certain nombre de nouveau-venus, et les mener tous au danger sans leur donner le temps de se connaître et de s'apprécier les uns les autres, c'eût été désorganiser les régiments ; autant valait les supprimer tout à fait et revenir au vieux système des compagnies franches. Ces considérations générales, et beaucoup d'autres particulières à cette époque, auraient pu être objectées à Louis XIV ; il y avait tant à dire que Louvois, qui avait mieux à faire, n'essaya pas de raisonner ; il commença par conclure assez laconiquement : « Votre Majesté me permettra de lui dire que l'expédient qu'elle propose de changer les compagnies de régiments ne convient pas à son service, pour beaucoup de raisons qui seroient trop lon-

gues à lui expliquer par une lettre[1]. » Il n'en fut plus parlé. Si la volonté royale cédait sur quelques points, sur d'autres elle prenait avec éclat sa revanche. Ainsi Louvois avait demandé très-humblement au roi s'il n'agréerait pas que, pour accélérer la prise de Condé, l'on travaillât, sans attendre son arrivée, aux batteries de siége. Le roi répond : « Je n'approuve pas seulement, mais j'ordonne que l'on travaille à toutes les batteries et logements que Vauban jugera utiles et nécessaires, pour avancer la prise de la place[2]. »

[1] 6 avril. *D. G.* 483.

[2] Louvois au roi, 12 avril. — Le roi à Louvois, 14 avril. — Il y a, dans cette correspondance entre Louis XIV, Le Tellier et Louvois, une pièce d'un intérêt capital et d'un caractère exceptionnel; c'est un procès-verbal ou compte-rendu envoyé par Le Tellier à Louvois, le 15 avril, d'une délibération prise par Louis XIV en conseil des ministres, sur une proposition d'alliance faite à la France par la Turquie contre l'Empereur. Voici cette pièce : « Le roi entendit hier après midi la lecture d'une lettre de M. de Nointel, ambassadeur à Constantinople, contenant que le Grand Seigneur lui avoit fait proposer que si le roi vouloit promettre au Grand Seigneur de ne point faire la paix avec l'Empereur sans son consentement, il entreroit en Hongrie la campagne où nous allons entrer; que lui, Nointel, avoit répondu qu'il n'avoit charge suffisante pour y répondre et qu'il dépêcheroit au premier jour son secrétaire pour venir quérir ici les ordres du roi sur ce sujet. Sa Majesté résolut qu'il seroit écrit en son nom à M. de Nointel, par laquelle lettre le roi lui donneroit pouvoir, en attendant l'arrivée de son secrétaire, d'assurer le grand visir que Sa Majesté ne donneroit point de secours à l'Empereur contre le Grand Seigneur, même après que le roi auroit fait la paix avec l'Empereur; que M. de Pomponne écriroit à M. de Nointel, en lui adressant cette lettre, que le roi n'entendoit pas de faire un traité par écrit avec la Porte, mais que le roi vouloit bien lui tenir la parole que lui, Nointel, donneroit au grand visir de sa part, et que pour cela, Sa Majesté trouvoit bon qu'il fît voir la lettre du roi que M. de Pomponne lui adressoit, afin que le grand visir connût qu'il parloit avec fondement. M. de Pomponne eut aussi ordre d'ajouter que le roi désiroit que M. de Nointel s'employât incessamment, suivant les mémoires qui lui ont été envoyés par l'évêque de Marseille [Forbin Janson, ambassadeur du roi en Pologne], pour procurer la paix entre la Porte et la Pologne. M. de Pomponne fit tout ce qu'il put pour porter l'esprit du roi à ne rien résoudre

Louvois cependant parcourait la Picardie, l'Artois et la Flandre, visitant les fortifications, les magasins, les troupes, examinant surtout avec une attention sévère l'infanterie des places dont Vauban lui avait fait, l'année précédente, un si désolant tableau. « Les hommes, écrivait-il au roi, le 28 mars, ne sont pas comme ceux des régiments qui servent en campagne, mais il n'y a point de ces petits enfants dont la plupart des troupes de garnison étoient remplies dans les années dernières. » Quant aux bataillons de guerre,

jusqu'à l'arrivée du secrétaire de M. de Nointel, ne pouvant souffrir que Sa Majesté promît de ne point donner de secours à l'Empereur contre le Grand Seigneur, sous prétexte que s'il attaquoit la Hongrie, l'Empereur pourroit accorder des conditions fort avantageuses pour la paix, à condition que le roi le secourroit, et qu'il y auroit inconvénient que le roi se privât de l'avantage qu'il pourroit tirer par cette voie-là. M. Colbert et moi nous trouvâmes dans un même sentiment, qui est que le roi pouvoit faire toutes choses pour décharger la Pologne de la guerre du Turc et la faire passer dans les États de l'Empereur, qui s'est élevé contre le roi, au préjudice de ce qu'il lui avoit promis par un traité solennel; que d'attirer le Turc en chrétienté, c'étoit une chose qui ne pouvoit être approuvée, mais qu'il étoit bon et raisonnable de s'employer pour décharger de cette guerre un royaume catholique possédé par un des alliés du roi, pour la faire passer dans un autre royaume possédé par ses ennemis. L'on ajouta que, par les nouvelles que nous avons, l'Empereur nous apprenoit comment il falloit se conduire en cette matière, faisant toutes choses possibles pour empêcher la paix d'entre la Porte et la Pologne, par appréhension que le Grand Seigneur étant libre ne fît la guerre à ses Etats; et que, par identité, le roi pouvoit procurer la paix entre la Pologne et la Porte, pour décharger la Pologne du faix de cette guerre-là et en charger les Etats de l'Empereur. M. de Pomponne eut beaucoup de peine à voir prendre cette résolution. Il est question de savoir comment il l'exécutera; le roi lui a ordonné de lui faire voir la lettre qu'il écrira au nom de Sa Majesté à M. de Nointel; mais comme je présume qu'il y satisfera dans le voyage, il faudra que vous observiez ce que le roi en dira. Le roi, en se levant, finit en disant qu'il connoissoit un homme qui seroit bien aise de voir le Turc en Hongrie, et puis il dit que c'étoit vous. » *D. G.* 483. — Il faut préciser les faits. Le Grand Seigneur, au début de la campagne de 1676, proposait à Louis XIV une alliance formelle; il offrait, malgré qu'il fût lui-même en guerre avec la Pologne, d'interve-

ils étaient, à peu d'exceptions près, excellents. Tout ce que Louis XIV pouvait souhaiter pour l'heureuse issue de ses desseins s'accomplissait, grâce à Louvois, avec la dernière perfection. Rien n'échappait à ce grand accord que ce qui est au-dessus du pouvoir de l'homme; la saison était trop belle, le printemps trop précoce, l'herbe trop abondante; les blés étaient plus avancés au 5 avril qu'ils ne sont d'habitude au 1er mai. « Il seroit fâcheux, disait Louis XIV, que ceux qui n'ont pas de magasins pussent se mettre

nir sur-le-champ en Hongrie contre l'ennemi du roi, pourvu que de son côté le roi s'engageât à ne point faire la paix avec l'Empereur sans le consentement de son allié. Louis XIV ne voulait ni d'alliance directe avec le Grand Seigneur ni d'engagement écrit qui pût l'empêcher de traiter, quand il voudroit et comme il voudroit, avec l'Empereur; il promettait seulement, sans autre garantie que la parole de son ambassadeur, de ne point aider l'Empereur contre les Turcs, même la paix faite. On voit combien peu s'accordaient les deux propositions. Cependant cette promesse de neutralité, de non-intervention, comme on dirait aujourd'hui, n'était pas sans valeur, venant d'un souverain qui avait naguère soutenu l'Empereur contre les Turcs en 1664, et donné quelques secours aux Vénitiens à Candie en 1669. Et déjà même Louis XIV montrait sa bonne volonté pour le Grand Seigneur, en contribuant à rétablir la paix entre la Porte et la Pologne. La paix, en effet, fut négociée et conclue, à Zuranow, le 16 octobre 1676; et si les Turcs n'entrèrent pas en Hongrie pendant cette campagne, on les vit soutenir en 1677 l'insurrection des Hongrois. Voilà certes des faits diplomatiques de la plus grande importance. Plus importante encore, ce nous semble, est la discussion qu'ils soulevèrent entre les ministres de Louis XIV. Leur caractère, leur génie, leurs sentiments, leurs rivalités, tout est résumé, tout est rendu dans cette inestimable scène. Déjà l'on y pressent la chute de M. de Pomponne, affaibli par l'indifférence du roi, condamné par l'alliance inattendue de Le Tellier et de Colbert. Comment pourrait-il se défendre contre l'intrigue, l'homme honnête, simple, timide même, qui redoute les difficultés et qui use inutilement ses forces pour en retarder la solution, le ministre chez qui l'intérêt religieux prime l'intérêt politique, pour qui c'est affaire de conscience d'appeler le Turc en pays chrétien, et qui, forcé dans ses retranchements, imagine, en désespoir de cause, que l'Empereur, après l'expérience de Saint-Gothard, pourrait bien faire au roi les conditions plus belles pour obtenir son concours et lui donner l'occasion d'un nou-

en campagne peu de temps après moi [1]. » Mais les Espagnols étaient en confusion; le riche pays de Waes était encore une fois envahi par le maréchal d'Humières, et ne tirait des mains de Louvois ses notables, emmenés comme otages, qu'au prix d'une énorme contribution de neuf cent mille florins pour neuf mois [2].

Des mouvements de troupes, des convois d'artillerie bruyamment promenés sur la frontière, de la mer à la Lys et de la Sambre à la Moselle, entretenaient l'agitation dans toutes les places de l'ennemi, sauf précisément dans celles de l'Escaut. Aire, Saint-

veau triomphe? Quelle souplesse au contraire, quelle aisance et quelle vigueur en même temps dans l'argumentation de Le Tellier! Car c'est évidemment Le Tellier qui mène la charge; Colbert ne vient qu'en réserve. Attirer le Turc en pays chrétien! Quelle abominable pensée! Qui peut y songer sans horreur? Mais si le Turc est déjà, par malheur, en pays chrétien, l'attirer d'un point où l'on a plus de sympathie sur un autre moins intéressant, n'est-ce pas tout autre chose, n'est-ce pas au contraire charité chrétienne, surtout quand il s'agit de délivrer un royaume catholique, un royaume allié, cette Pologne enfin, si chère au cœur de Colbert? Et n'est-il pas juste de faire retomber le mal sur un ennemi, sur un parjure, qui s'efforce tout le premier d'entretenir, par égoïsme et par crainte, la guerre du Turc dans la Pologne chrétienne? Non-seulement Pomponne est battu, battu sur son propre terrain, mais encore il est forcé de dresser lui-même l'acte qui sanctionne sa défaite, et de subir l'injurieuse défiance que ses adversaires ont eu l'art de communiquer au roi lui-même. Et pour comble de disgrâce, en même temps que Louis XIV accable de ses soupçons la loyauté de Pomponne, il affecte d'évoquer le souvenir triomphant de Louvois. L'influence de Louvois avait évidemment plané sur le conseil; mais peut-être, s'il eût été présent, la discussion aurait-elle pris un caractère plus décidé; peut-être, au lieu de cette espèce de transaction ambiguë, si conforme au génie de Le Tellier qui l'avait fait prévaloir, Pomponne aurait-il eu la douleur de signer le traité d'alliance avec la Porte et d'appeler le Turc en Hongrie. Le langage de Louis XIV autorise du moins cette conjecture.

[1] Le roi à Louvois, 2 avril. — Louvois à Le Tellier, 5 avril. *D. G.* 483.

[2] Louvois au roi, 15 avril. — Traité pour la contribution, 26 avril.

Omer, Ypres d'un côté, Mons, Charlemont, Namur, Luxembourg et Trèves même de l'autre, se croyaient également menacées [1]. Du côté de la mer, par exemple, Louvois ordonnait à l'intendant de Picardie d'envoyer avec ostentation, le 10 avril, dans les élections d'Amiens, de Montdidier, de Péronne et de Roye, des mandements pour rassembler le 19, à Péronne, deux mille paysans et quatre cents charrettes, en ayant soin de tout contremander le 18. Mais en même temps il donnait d'autres ordres pour faire, avec moins de fracas, réunir, le 13, à Guise, mille travailleurs armés chacun d'un fusil et d'un outil de terrassier, avec promesse de leur donner le pain et cinq sous par jour [2].

De toutes les places espagnoles, c'était Condé certainement qui avait le moins d'inquiétude : le 17 avril, Condé était investi par le maréchal de Créqui. Le 18, huit mille pionniers travaillaient, sous la direction de Vauban, aux lignes de circonvallation ; le 20, l'artillerie commençait à construire les premières batteries de canons et de mortiers ; le 21, enfin, Louis XIV, qui avait quitté Saint-Germain le 16, faisait son entrée dans les lignes ; on l'avait attendu, suivant ses ordres,

[1] A Paris, on se perdait en conjectures. Voir les lettres de madame de Sévigné à sa fille. Du 15 avril : « On croit que le siége de Cambrai va se faire. » Le même jour, de Corbinelli à la même : « On a dessein de donner des jalousies et de tenir les confédérés dans l'incertitude, afin de les empêcher de faire un gros corps d'armée d'une partie de leurs garnisons ; on veut amuser le tapis. Ce que l'on trouve ici de plus beau, c'est d'envoyer un secrétaire d'État assembler les troupes et porter les ordres partout. » De madame de Sévigné, 17 avril : « Le roi partit hier, on ne sait point précisément le siége qu'on va faire. »

[2] Louvois à Breteuil, 2 avril ; à Machault, 3 avril.

pour ouvrir la tranchée. Le programme tracé par Louvois s'était exécuté sans le moindre écart. Aussi le maréchal de Luxembourg, du fond de l'Alsace, ne manquait-il pas de l'en féliciter à sa manière : « J'ai vu, monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous n'appréhendiez pas que les ennemis allassent attaquer Péronne ; vous étiez trop gai pour cela, et même assez pour me faire juger que vous étiez content de vos préparatifs pour le siége d'une de leurs plus importantes places. La manière dont on s'y est pris devroit pourtant vous faire quelque peine ; car, au lieu de marcher à Condé comme à un duel assigné, et de mander au gouverneur qu'il se tînt sur ses gardes, vous avez donné des jalousies de tous côtés, fait atteler le canon pour marcher dans toutes les villes ; cela a été suivi d'une infinité de ruses entassées les unes sur les autres ; et enfin les ennemis disent fort bien en ce pays que votre voyage en Flandre n'a pas été celui d'un homme d'honneur, et que vous n'y avez fait que des trahisons pour les surprendre. Ma consolation est que le roi n'a point paru dans tout cela, qu'il vous a laissé faire toutes vos menées, et que Sa Majesté en personne n'a voulu avoir part aux choses que quand il y a eu du péril à essuyer et qu'elle a pu y acquérir de la gloire [1]. »

[1] « Ce que j'ai encore parfaitement connu par votre lettre, c'est que vous n'étiez point prisonnier, comme le bruit en couroit ici sur une lettre de M. de Mazarin à M. de Gondreville auquel il écrivoit que vous aviez été pris par un parti des ennemis, et qu'un autre des troupes de Sa Majesté vous avoit tiré d'affaire. J'ai ajouté peu de foi à cette nouvelle, parce que j'ai bien compris que si votre intrépidité pouvoit vous porter à marcher avec une très-petite escorte, le bon sens vous engageroit aussi à ne pas exposer une personne autant nécessaire au service du roi

La gloire fut bien au-dessus du péril. La tranchée avait été ouverte devant Condé le 21 avril au soir; dans la nuit du 25 au 26, tous les dehors, ruinés par le canon, furent enlevés d'assaut, et le gouverneur capitula. Il n'y avait eu pendant tout le siége que seize officiers atteints, dont quatre mortellement, et quatre-vingts soldats environ [1]. A qui devait-on d'avoir fait, à si peu de frais, une conquête de cette importance, si ce n'est à Louvois, dont les menées, pour parler comme le maréchal de Luxembourg, avaient si bien réussi que les Espagnols, quelques jours avant le siége, avaient envoyé à Mons une partie de la garnison de Condé?

Deux jours après la capitulation, l'armée royale quitta ses lignes et vint prendre position un peu au sud-est, entre Sebourg et Quiévrain, pour couvrir le siége de Bouchain, que Monsieur, assisté du maréchal de Créqui et de Vauban, investit le 2 mai, avec dix-neuf bataillons et cinquante-cinq escadrons. Comme Louis XIV et Louvois l'avaient appréhendé, la précoce abondance des fourrages avait permis au prince d'Orange et au duc de Villa-Hermosa d'entrer en campagne peu de temps après le roi de France; ils achevaient d'organiser leur armée sous les murs de Mons,

que vous êtes; et cette réflexion a fait que j'ai plus compté sur votre raison que sur votre courage, sachant que vous le tenez si bien en réserve pour les grandes actions que vous ne le trouvez pas toujours dans les petites; par exemple, il me souvient qu'à Gray vous ne vouliez pas venir dîner chez moi, à cause du canon, et que vous eûtes à Versailles quelque légère appréhension de faire naufrage, un jour que vous trouvâtes le roi fort méchant pilote, parce que sur le canal il fit trop brusquement aborder son vaisseau. » Luxembourg à Louvois, 1er mai 1676. *D. G.* 508.

[1] Louvois à Le Tellier, 27 avril.

quand la chute de Condé vint les surprendre. Laisseraient-ils également tomber Bouchain? Louvois en doutait; il écrivait au maréchal de Luxembourg, en lui faisant la description du poste occupé par l'armée royale : « Comme la compagnie est nombreuse, le prince d'Orange n'a pas jugé, jusqu'à présent, à propos de sortir de derrière la rivière d'Haisne. Il faut pourtant qu'il prenne bientôt un parti. Il nous reste ici cent quinze escadrons de cavalerie et quarante bataillons d'infanterie, qui font plus de quarante-cinq mille hommes, sans compter plus de quatre mille chevaux que l'on pourroit tirer de l'armée de Monsieur, en six heures de temps; et nous sommes postés dans un lieu où une armée aussi forte au-dessus de celle-ci qu'elle l'est au-dessus de celle du prince d'Orange, ne nous regarderoit pas. Il a à choisir d'aller secourir Bouchain à force ouverte ou d'aller attaquer quelque place. Nous apprendrons dans peu de jours le parti qu'il aura pris. » — « Votre dépêche, répondait Luxembourg, m'apprend si bien le poste que le roi occupe avec son armée, que je crois le connoître comme si j'avois été dans son camp; et c'est dans ce rencontre que, pour citer les bons auteurs, on peut dire après Molière, que vous me le faites voir tout aussi fin droit que si je l'avois lu dans un livre; mais ce qui ne se voit dans aucun, c'est qu'un roi bien moins grand que le nôtre aille se mettre dans un lieu comme celui-là pour son seul plaisir [1]. »

[1] Louvois à Luxembourg, 2 et 4 mai. — Luxembourg à Louvois, 15 mai. *D. G.* 485-508.

Le 5 mai, on apprit que les Espagnols rassemblaient des pionniers du côté d'Ypres, comme s'ils voulaient assiéger Courtrai; le roi donna aussitôt des ordres pour faire entrer dans cette place quatre mille cinq cents hommes des troupes de Flandre, et envoya dans l'île de Saint-Amand le maréchal d'Humières avec mille dragons et les deux compagnies des mousquetaires de la garde, pour surveiller les mouvements des alliés, s'ils avaient sérieusement le dessein de marcher de ce côté-là. C'était une feinte. Le prince d'Orange marcha d'abord, en effet, par la rive droite de la Haisne; mais, arrivé à la hauteur de Condé, il se rabattit brusquement à gauche sur l'Escaut, pour s'établir sous le canon de Valenciennes, entre Bouchain et le camp de Sebourg. Si Louis XIV n'avait pas eu de bons avis, Monsieur était perdu; mais avant que le prince d'Orange eût achevé son mouvement, l'armée royale s'était repliée sur Bouchain, avait elle-même passé l'Escaut entre Bouchain et Valenciennes, et pris position à Denain.

Le 10 mai, au point du jour, le maréchal de Schönberg vint éveiller le roi pour lui apprendre que l'ennemi commençait à paraître du côté de Valenciennes. Louis XIV avait donné parole à son frère de l'avertir aussitôt qu'il verrait quelque apparence d'une bataille. Tandis que le maréchal de Schönberg courait à toute bride vers Bouchain, pour donner avis à Monsieur de l'événement qu'il souhaitait, le roi montait à cheval, faisait prendre les armes à toute l'armée, donnait l'ordre de marcher et se portait lui-même en avant, pour reconnaître le terrain, suivi seulement des gardes

du corps, des gendarmes et des chevaux-légers de la garde. Arrivé à la cense d'Heurtebise, tout près de Valenciennes, à portée de canon, il aperçut d'abord treize escadrons en bataille au pied du glacis; c'était sans doute la cavalerie de la place. Déjà le maréchal de Lorge proposait de les charger avec les douze escadrons de la maison du roi, lorsqu'on vit des colonnes d'infanterie et de cavalerie se déployer successivement à leur droite et former une ligne continue qui couronna bientôt le mont d'Anzin, et finit par s'étendre jusqu'au mont Bouillon, dans les bois de Saint-Amand. Il fallait attendre. Les troupes françaises accouraient; à peine arrivées, le roi les rangeait à mesure sur une ligne parallèle à celle de l'ennemi, la droite à l'Escaut, à la hauteur de Fontenelle; la gauche aux bois, vers l'abbaye de Vigogne. Le maréchal de Schönberg était à huit heures au camp devant Bouchain; à onze heures, il rejoignait l'armée royale avec Monsieur et le maréchal de Créqui, suivis de vingt escadrons qui entrèrent aussitôt en ligne.

L'armée n'attendait plus que le signal. Lorsqu'on vit les maréchaux et les lieutenants généraux se rassembler autour du roi, tous à cheval, on crut qu'ils prenaient ses derniers ordres pour la bataille. Au lieu d'ordonner, le roi demandait conseil. Fallait-il engager la bataille? Louvois prit le premier la parole; il exposa la situation, faisant office de rapporteur : l'armée du roi, dit-il, n'avait d'autre mission que de couvrir le siége de Bouchain; son rôle n'était pas d'attaquer, mais de défendre; si le prince d'Orange voulait être aussi fidèle au sien, c'était à lui de prendre l'offen-

sive. Le roi se taisait ; les maréchaux furent invités à donner leur avis. Créqui, Schönberg, La Feuillade approuvèrent le raisonnement de Louvois ; seul, le maréchal de Lorge conseilla vivement de livrer bataille ; il fit valoir l'excellence et l'ardeur des troupes, et la supériorité du nombre, que Louvois lui-même ne contestait pas, et la gloire de battre le prince d'Orange avec autant de certitude qu'on peut en avoir à la guerre. Le roi recueillit les voix, et se rendant, sans autre observation, à la pluralité des suffrages, il ajouta seulement, dit-on : « Comme vous avez tous plus d'expérience que moi, je cède, mais à regret. » Alors il distribua les postes et se prépara pour la défense.

Louis XIV choisit pour lui-même le commandement de l'aile droite, ayant auprès de lui le maréchal de Créqui ; il donna celui de l'aile gauche à Monsieur, et, sous ses ordres, au duc d'Enghien et au maréchal de Schönberg ; le maréchal de La Feuillade eut le commandement de l'infanterie au centre ; à l'extrême gauche, faisant retour en arrière, le maréchal de Lorge fut chargé d'occuper, avec trente escadrons et mille mousquetaires, des hauteurs qui voyaient les bois de Saint-Amand. Sur tout le front de l'armée, le duc du Lude disposa des batteries d'artillerie, entre les postes avancés d'infanterie et de dragons qui occupaient une suite de châteaux, de maisons et de masures, depuis l'abbaye de Vigogne jusqu'à la cense d'Heurtebise. Lorsque toutes ces dispositions furent achevées, il était midi. Le roi fit tirer trois coups de canon, comme pour avertir l'ennemi qu'il était prêt à le recevoir ; l'ennemi répondit quelque temps après par

trois autres coups de canon, mais il ne s'ébranla pas ; au contraire, on le vit travailler en hâte à se retrancher. Louis XIV ne voulut pas d'abord qu'on fit, en avant de sa ligne de bataille, le moindre terrassement qui pût empêcher le prince d'Orange de venir librement jusqu'à lui ; l'armée demeura toute la journée et toute la nuit sous les armes, dans ses postes de combat ; ce fut seulement le lendemain matin, à neuf heures, lorsqu'il fut bien constant pour tous que loin de vouloir attaquer, le prince d'Orange se trouvait trop heureux de n'avoir pas été assailli la veille, que le roi permit aux troupes de dresser leurs tentes et de faire, devant le front du camp, quelques travaux de défense [1].

C'est ainsi que Louis XIV a manqué la plus belle occasion qu'il ait jamais eue de gagner une bataille ; il avait pour lui tout ce qui peut fixer la victoire ; il avait toutes les chances, moins toutefois cette chance unique et fatale que la fortune se réserve pour rappeler aux plus fameux capitaines que si la guerre est une grande et noble science, elle n'est pas, malgré tous les calculs de leur génie, une science exacte, parce qu'elle tient toujours du jeu par quelque endroit. C'est cette unique chance qui a fait hésiter Louis XIV ; il a eu peur, non de se battre, mais d'être battu. Ce n'était pas le cœur, chez lui, qui était défiant et timide ; c'était l'orgueil. Louvois connaissait bien cette faiblesse de son caractère ; les maréchaux la connaissaient aussi ; pourquoi le roi leur demandait-il con-

[1] Louvois à Rochefort, 13 mai ; à Le Tellier, 14 mai. — A la suite, un mémoire concernant les mouvements qui ont été faits par l'armée du roi. *D. G.* 483.

seil, si ce n'est pour s'en prendre à eux, en cas de mauvaise fortune? Ils reculèrent devant cette responsabilité; eurent-ils tort? Le duc de Saint-Simon, qui défend avec une passion toute légitime l'opinion du maréchal de Lorge, son beau-père, fait un aveu qui justifie ses contradicteurs: «La personne du roi les embarrassoit.» Il est vrai, Louis XIV n'ayant du général en chef que le nom, était un embarras dans l'armée. Louvois avait donc raison de dissuader la bataille; Créqui, La Feuillade, Schönberg avaient donc de sérieux motifs pour partager l'avis de Louvois. Pourquoi les taxer de servilité? Que dire alors de Vauban qui, le 11 mai, à peine instruit de ce qui s'était passé la veille, écrivait à Louvois, du camp devant Bouchain: « Surtout empêchez que le roi ne combatte? » Il y a mieux encore; nous avons à citer, au bénéfice de Louvois, un témoignage qui tombe avec tant d'à-propos qu'on pourrait le croire, au premier abord, composé à dessein. Il n'en est rien, comme on va voir.

Le 5 mai, Louvois avait écrit au maréchal de Luxembourg pour lui recommander de publier à grand bruit et de façon à donner inquiétude aux Allemands, que le roi se proposait de venir, après le siége de Bouchain, prendre le commandement de son armée d'Allemagne, et il ajoutait: « Tenez ceci, s'il vous plaît, secret; pour peu que Sa Majesté voie d'apparence qu'elle y pût réussir, je suis persuadé qu'elle prendroit volontiers ce parti-là vers la fin du mois prochain ou le milieu du suivant. Ne me répondez point, s'il vous plaît, sur cet article, dans les lettres que vous m'écrirez, et mandez-moi seulement, par des

billets à part, votre sentiment sur ce sujet, et s'il seroit possible que ce qui suit Sa Majesté pût subsister de ces côtés-là, c'est-à-dire s'il n'y auroit point sujet d'appréhender que Sa Majesté allât là ruiner ses troupes, sans pouvoir espérer de rien faire pour sa gloire. »

A cette question délicate, M. de Luxembourg répondit, le 15 mai, de Schelestadt, par la lettre suivante, écrite à part et soigneusement chiffrée: « Quand il est question au roi de prendre un parti comme celui dont vous me parlez, il y a tant de choses à éplucher qu'il est impossible qu'elles n'embarrassent pas. Il est constant que si les ennemis attaquent Philisbourg, il faut une bataille pour leur en faire lever le siége; et vous savez mieux que moi, si le roi s'y trouvoit en personne, à quel endroit il faudroit qu'il demeurât. Si c'étoit à une aile, comme il dit lorsqu'il parle de ces sortes de choses, il y courroit trop de hasards, et je pense que vous ne consentiriez pas qu'il s'y mît; il n'y auroit de poste pour la personne d'un roi que la réserve, à mon gré; mais il faudroit la faire forte, et cela affoibliroit les ailes, qui n'ont pas besoin d'être amoindries pour combattre les troupes de l'Empereur, qui sont bonnes. Outre cela, je vous ai dépeint les endroits par où il faut passer pour marcher au secours de Philisbourg. Il faut reconnoître tout cela; le roi ne peut vouloir y aller en personne, et qui que ce soit n'y consentiroit; s'il se trouve, quand on verra quelque endroit comme cela, on n'osera pas aller aussi loin qu'on feroit, de peur qu'il ne s'avance; et s'il ne le fait pas, n'avant pas vu ce qu'un autre auroit re-

connu, il pourroit ne pas consentir qu'on le fît; et cela seroit capable de ruiner la chose, où il faut que celui qui la conduit soit le maître, pour profiter de moment en moment de ce qui lui paroîtra favorable. Il faut essuyer des coups pour cela ; on peut croire que le roi ne se trouveroit pas à une escarmouche : mais on tire du canon, et on a devant les yeux l'exemple de M. de Turenne ; et parlant franchement, ces choses ne sont pas du métier d'un roi. Tous ces petits obstacles-là surmontés, il faut s'assurer de voir une bataille dans la plaine; et vous savez s'il faut que le roi s'y trouve[1]. »

On voit que le maréchal de Luxembourg traitait à fond, mais à titre d'hypothèse, la question qui s'était débattue effectivement, le 10 mai, sous les murs de Valenciennes. Voilà l'opinion sérieuse de l'homme de guerre. Voici le compliment outré du courtisan, quatre jours après, le 19, lorsqu'il eut appris ce qui s'était passé à la cense d'Heurtebise : « Je tiens qu'il est beaucoup plus beau à Sa Majesté d'avoir présenté la bataille à ses ennemis, sans qu'ils aient osé l'accepter, que si elle en avoit gagné une qu'ils lui auroient offerte, en la pressant assez pour que Sa Majesté n'eût pu s'empêcher de la donner. Je suis ravi à cette heure qu'elle n'ait point voulu, durant tout un jour, que son armée se retranchât ; mais si j'avois été auprès d'elle et que je n'eusse point eu d'outils, je crois que j'y aurois travaillé avec les ongles. »

La flatterie, pour cette fois, trouva Louis XIV insensible. Il avait, au fond du cœur, un mortel déplaisir

[1] Luxembourg à Louvois, 15 mai 1676. *D. G.* 508; n° 44.

d'avoir laissé échapper cette faveur de la fortune, et contre Louvois un ressentiment qui, sourd et contenu d'abord, apaisé même en apparence, ne fit que s'exaspérer avec le temps, à mesure que la domination de son ministre lui devint plus évidente et plus odieuse. Vingt-trois ans après la journée d'Heurtebise, huit ans après la mort de Louvois, Louis XIV laissait encore éclater ses regrets devant ses courtisans. Le jeudi 16 avril 1699, raconte Dangeau, le roi se promenait l'après-dînée dans ses jardins de Marly ; « durant sa promenade, on vint à parler du jour où il campa près de Valenciennes; il nous dit tout bas que c'étoit le jour de sa vie où il avoit fait le plus de fautes ; qu'il n'y pensoit jamais sans une extrême douleur, qu'il y rêvoit quelquefois la nuit et se réveilloit toujours en colère, parce qu'il avoit manqué une occasion sûre de défaire les ennemis, il en rejeta la principale faute sur un homme qu'il nous nomma, et ajouta même que c'étoit un homme insupportable en ces occasions-là, comme partout ailleurs. » Cet homme qu'une prudente réserve, même envers les morts, empêche Dangeau de nommer, c'est Louvois.

Et cependant, n'était la satisfaction personnelle de Louis XIV, tout avait réussi à souhait. Après l'investissement de Bouchain, le 2 mai, la tranchée avait été ouverte dans la nuit du 6 au 7. Le 10 au soir, Monsieur et le maréchal de Créqui étaient revenus du camp d'Heurtebise ; quelques heures après, les dehors, bouleversés en quatre jours par neuf mille coups de canon, étaient emportés de vive force. Le 11, au matin, Vauban envoyait à Louvois le bulle-

tin suivant : « Nous sommes absolument maîtres de tous les dehors. De quelque manière que la chose tourne, j'espère, Dieu aidant, qu'avant qu'il soit vingt-quatre heures, Bouchain sera au roi, ou que du moins nous aurons trois ou quatre mineurs attachés sur le corps de la place. Réjouissez-vous, monseigneur, puisque tout va le mieux du monde; et surtout empêchez que le roi ne combatte. J'ai cinq ou six ingénieurs blessés ; ils ont tous fait des merveilles, et il ne se peut rien voir de plus vigoureux que tous ces gens-là. La lassitude et l'abattement où je suis m'empêchent de vous en dire davantage. Le régiment des fusiliers est le plus brave régiment du monde, à compter depuis le dernier soldat jusqu'au premier officier. » Le 11 au soir, Bouchain avait capitulé.

Louis XIV ne pouvait songer à s'éloigner de cette place avant que les défenses en eussent été relevées au point de garantir, au moins contre une surprise, les trois mille hommes qu'il avait résolu d'y laisser; il demeura donc pendant huit jours encore dans son camp, comme le prince d'Orange dans le sien, sans aucun acte d'hostilité de part ni d'autre. Le 15 mai, Louvois écrivait à Le Tellier : « Tout est ici dans la même tranquillité que si l'armée ennemie n'étoit point à la portée du canon de nous; on ne la verra bientôt plus, tant ils élèvent les remparts qu'ils mettent devant eux. Le roi alla hier sur une hauteur qui est delà l'Escaut, d'où l'on voit leur armée comme si l'on étoit dedans. Il n'y a personne qui ne convienne, à voir les camps, qu'elle est d'un tiers plus foible que celle de Sa Majesté » Le lendemain, le roi fit un détachement de

huit mille hommes pour renforcer l'armée du maréchal de Luxembourg; quatre jours après, enfin, le 20 mai, les réparations les plus urgentes ayant été faites aux fortifications de Bouchain, le camp d'Heurtebise fut levé [1].

[1] Courtin, l'ami de Louvois, venait d'arriver à Londres comme ambassadeur de Louis XIV; Louvois s'empressa de renouer correspondance avec lui par un récit moitié sérieux, moitié plaisant du départ de l'armée. « Le décampement d'auprès de Valenciennes se passa à peu près comme je vous avois mandé qu'il se feroit; c'est-à-dire que dès la pointe du jour, toutes nos vedettes dirent à celles de l'ennemi que l'on s'en alloit, et les tambours et les trompettes firent un si grand bruit que je crois qu'on l'entendoit à dix lieues à la ronde. Comme il faisoit un peu de brouillard, au point du jour, le roi voulut attendre qu'il fût entièrement levé, et ne commença à marcher qu'un grand quart d'heure après sept heures. Nos vedettes firent la révérence à celles des ennemis qui la leur rendirent fort humblement, et rejoignirent leurs petits corps de garde, dont un, composé de vingt maîtres, se trouvant lanterné d'une cinquantaine de volontaires qui tiroient, retourna l'épée à la main, et les remena jusqu'à leur terrain; après quoi il s'en revint au petit pas sans qu'un seul homme le suivit. Les bagages ayant marché dès la pointe du jour, la troisième ligne commença à s'ébranler à l'heure que je vous ai marquée ci-dessus, et la première et la deuxième un quart d'heure après, marchant toutes en bataille comme elles étoient campées. Les dragons et les fusiliers formoient une quatrième ligne entre la première et la deuxième, avec vingt pièces de canon, et six troupes de quatre-vingts chevaux chacune marchoient à la queue de tout. Une autre ligne qui avoit fait front au bois pendant le temps que nous avons demeuré en ce camp-là, marcha en colonne tout le long du bois pour couvrir les ailes de l'armée qui marcha en cet ordre jusqu'à une lieue de là, que le roi fit marcher l'infanterie et l'artillerie droit au camp sur quatre colonnes; et après avoir dîné sur une petite hauteur d'où on voyoit le camp que nous avions quitté, l'on continua de marcher au camp près Bouchain, où l'on arriva environ sur les deux heures, sans qu'il ait été tiré un coup. Les ennemis envoyèrent reconnoître notre camp environ sur le midi, et ayant appris qu'il n'y avoit personne caché dans un fond qui étoit derrière nous, M. le prince d'Orange vint visiter le camp avec soixante escadrons, et fut bien surpris qu'après avoir envoyé huit mille hommes en Allemagne, quatre jours devant que de partir, et en avoir laissé trois sous Bouchain, le roi eût encore une armée si nombreuse. Quelques grenades qui étoient restées dans le camp des régiments, réjouirent un peu la compagnie en prenant feu; et ils n'approchèrent d'une maison qui

Après avoir marché sur Douai, comme s'il se proposait de rentrer en France, le roi remonta tout à coup vers le nord, et vint s'établir, le 27 mai, au camp de Nider-Asselt, près de Ninove; il était à quatre lieues de Bruxelles, au cœur même des Pays-Bas[1]. Outre qu'il faisait vivre largement ses troupes aux dépens des sujets de l'Espagne, il tenait le prince d'Orange en respect, et l'empêchait de se porter sur Bouchain ou sur Condé, dont les défenses, mises par de rapides travaux à l'abri d'une insulte, n'étaient pas encore en état de soutenir l'épreuve d'un siége. Même dans ce rôle d'observation et de surveillance, l'orgueil de Louis XIV trouvait moyen de se montrer satisfait : « Je suis ici, écrivait-il à Colbert, dans un lieu où j'ai besoin de patience. Je veux avoir ce mérite de plus à la guerre, et faire voir que je sais embarrasser mes ennemis par ma seule présence; car je sais qu'ils ne souhaitent rien avec tant d'ardeur que mon retour en France[2]. »

Ce fut au camp de Nider-Asselt que Louvois apprit la perte soudaine d'un ami qui lui rendait en dévouement le soin que le ministre avait pris de sa fortune; le marquis de Rochefort était mort à Nancy, le 23 mai,

étoit au milieu du camp qu'avec des précautions à faire rire ceux qui les voyoient. » Louvois à Courtin, 31 mai. — Louvois à Luxembourg, 25 mai. *D. G.* 483.

[1] « Nous sommes à quatre lieues de Bruxelles, où M. de Villa-Hermosa renvoyant son médecin ces derniers jours, un parti d'Ath, à un quart de lieue de Bruxelles, détela les chevaux de Son Excellence et laissa fort indiscrètement le carrosse et le docteur au milieu des champs. » Louvois à Courtin, 7 juin.

[2] 2 juin. *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 83.

à quarante ans, capitaine des gardes du corps, maréchal de France, commandant en chef l'armée de la Meuse[1]. Sa rapide élévation et l'amitié de Louvois lui avaient fait bien des ennemis, bien des envieux; ils ne pouvaient nier son courage, ni sa passion pour la guerre, ni le zèle qui le retenait sur les frontières quand les autres faisaient leur service à la cour; ils ont nié ses talents militaires, ils ont calomnié sa conduite, ils lui ont imputé des fautes qu'il n'a point faites, comme l'affaire de Muiden en 1672, ou comme la perte de Philisbourg, qui n'arriva que trois mois après sa mort[2]. L'historien a toujours le devoir, sinon la puissance, de relever les mémoires injustement frappées. Le maréchal de Créqui eut le commandement de l'armée de la Meuse; quant à la charge de capitaine des gardes, le roi la donna au maréchal de Lorge; c'était la récompense du zèle qu'il avait montré pour la gloire de Louis XIV, dans le débat d'Heurtebise[3].

Dans le repos du camp, sous l'influence d'une belle saison, au milieu d'un gras pays, l'armée était devenue, au témoignage même de Louvois, plus belle qu'à son entrée en campagne; son effectif réel s'élevait à plus de cinquante mille hommes[4]. Les ennemis n'osaient

[1] « C'est un beau sujet de méditation que la mort du maréchal de Rochefort; un ambitieux dont l'ambition est satisfaite, mourir à quarante ans, c'est quelque chose de bien déplorable! » Madame de Sévigné à sa fille, 1er juin.

[2] V. les *Mémoires de La Fare.*

[3] Le maréchal de Duras, son frère, avait depuis longtemps une charge pareille. « Ainsi, disait madame de Sévigné, les deux frères devenoient jumeaux. »

[4] « L'on fit hier la revue de l'armée, qui est plus belle que quand l'on

l'approcher. Louis XIV, pour se distraire, alla visiter Oudenarde, tandis que Louvois, pour hâter les travaux, s'en allait à Bouchain et à Condé. En rendant compte au roi de l'état où il avait trouvé cette dernière place, il ajoutait, le 12 juin : « De tout ce que dessus, Votre Majesté peut compter qu'elle ne peut d'un mois songer à quitter les environs du lieu où elle est, sans exposer Condé; ce que je ne saurois croire que Votre Majesté veuille faire. » Louis XIV quitta cependant les environs de Ninove, mais d'abord pour venir camper sous Condé même, à Quiévrain. Enfin, soit que, par l'effet de sa présence, les travailleurs eussent redoublé d'activité, soit que son impatience ne lui eût pas permis d'attendre le terme que Louvois lui avait indiqué, il partit le 4 juillet pour Versailles, laissant au maréchal de Schönberg le commandement de l'armée affaiblie par un nouveau détachement de sept bataillons et de vingt escadrons envoyé quelques jours auparavant au maréchal de Créqui.

Louis XIV avait dit vrai; le prince d'Orange n'attendait que son retour en France; mais, au lieu d'attaquer Bouchain ou Condé, le stathouder se jeta sur Maëstricht, qu'il fit investir le 7 juillet. Les circonstances paraissaient favorables à son entreprise. Louis XIV, docile aux conseils de Vauban, avait fait démolir la citadelle de Liége et le château de Huy, qui servaient auparavant de soutien à Maëstricht; enfin, le maréchal d'Estrades, qui depuis trois ans avait le gouvernement de

est entré en campagne; il y a assurément 32,000 hommes de pied, sans compter les officiers, et plus de 16,000 chevaux et 1,800 dragons. » Louvois à Courtin, 7 juin. *D. G.* 485

cette place, venait d'être subitement envoyé à Nimègue pour prendre la part la plus importante aux négociations du congrès. Mais il avait laissé dans Maëstricht une forte garnison, et, pour la commander, un officier d'une énergie indomptable, le comte de Calvo. Dans cette crise, les idées de Vauban triomphèrent encore : sacrifier les places avancées, et faire des conquêtes sur les frontières. Maëstricht fut abandonnée à la vigueur de sa propre défense, et le siége d'Aire fut résolu. Louvois en fit donner le soin au maréchal d'Humières, tandis que le maréchal de Schönberg était chargé de contenir et de battre, si l'occasion s'en présentait, la petite armée du duc de Villa-Hermosa; enfin Louvois lui-même se fit donner l'ordre de retourner sur-le-champ en Flandre[1] pour diriger l'ensemble des opérations et pour prévenir ou apaiser toute mésintelligence entre les deux maréchaux.

Ainsi revêtu d'un pouvoir qui était plutôt celui d'un roi que d'un ministre, au moment de prendre dans l'armée, au-dessus des généraux, une autorité plus efficace même que celle de Louis XIV, on doit s'attendre à le trouver plus arrogant et plus absolu. On le trouvera plus modeste, au contraire, et moins tranchant, au moins dans la forme. Il ne se contentera plus d'écrire négligemment à Le Tellier, comme au temps des apprêts du siége de Condé : « Je ne rends point compte au roi de tout ce que je fais pour préparer toutes choses pour l'exécution de ce que Sa Majesté a résolu, parce que les lettres peuvent être prises en

[1] Arrivé le 10 juillet avec Louis XIV à Versailles, il était déjà le 13 à Bapaume, et le 15 à Condé.

chemin, et que je suis persuadé que Sa Majesté ne doute point de mon application sur cette matière[1]. » Il écrira directement à Louis XIV et lui donnera les moindres détails. Il est vrai qu'il saura toujours l'amener à son opinion, mais par adresse et non par violence; il lui soumettra respectueusement ses idées; il abdiquera même, en termes formels, sa volonté propre; mais il perdra le roi dans un dédale de vues et de projets contradictoires dont lui seul aura le fil. D'où vient et d'où date ce changement extraordinaire? De la journée du 10 mai, de la discussion d'Heurtebise. Louvois a deviné le mécontentement du roi; il veut l'arrêter dans ses progrès, et, s'il est possible, l'éteindre dans son foyer même.

On voit bien, dès les premières lettres qu'il écrit pendant ce nouveau voyage, comme il se préoccupe des regrets de Louis XIV, comme il cherche toutes les occasions de justifier l'opinion qu'il a fait prévaloir, et dont il n'entend pas d'ailleurs désavouer la convenance. Ainsi, le 16 juillet, il écrit à Le Tellier : « Un espion dit qu'il arriva hier un courrier du gouverneur de Mons pour avertir M. de Villa-Hermosa que Cambrai étoit investi; j'espère qu'il aura eu avis ce matin que Valenciennes fut hier investi, puisqu'on y tira, tandis que nous passions au mont d'Anzin, plus de quarante volées de canon qui ne firent de mal à personne. Je souhaiterois que le roi eût vu ce poste, pour connoître que, quand il auroit marché le matin du jour que le prince d'Orange vint audit mont d'Anzin, comme Sa

[1] 3 avril *D. G.* 483.

Majesté pensa le faire, elle n'auroit fait autre chose que d'obliger la garnison de Valenciennes à se retirer un peu à la hâte derrière le ruisseau du Noir-Mouton; et que l'armée de M. le prince d'Orange, étant au delà du défilé de Bouvrage, auroit pu y demeurer en sûreté et, faisant passer du monde dans Valenciennes par le moyen du pont sur l'Escaut, auroit obligé Sa Majesté à se retirer auprès d'Heurtebise. » Ainsi, le 18, il écrit au roi lui-même : « Je suis arrivé à Condé le 15, un peu avant midi. J'y trouvai M. le maréchal de Schönberg, lequel j'informai du dessein que Votre Majesté avoit formé et de ce qu'elle désiroit qu'il fît, pendant que durera le siége que M. le maréchal d'Humières va faire. Il me parut un peu surpris de la résolution que Votre Majesté avoit prise, croyant qu'il auroit mieux valu attaquer Valenciennes avec toute l'armée, pourvu que Votre Majesté n'y fût point; et il me parut persuadé que quelque avantageuse que fût la prise de Valenciennes, il ne jugeoit pas que cela valût que Votre Majesté s'exposât à attendre l'ennemi dans des lignes. »

Cette lettre ne s'arrête pas là; elle contient, en abrégé, comme l'argument d'un livre, tout le système de ruses et d'approches au moyen desquelles Louvois travaille à rentrer dans la complaisance de Louis XIV. C'est le plan d'un siége en règle. Ainsi pour le détail des affaires : « J'expédiai l'après-dîner tous les ordres de Votre Majesté nécessaires pour que les pionniers et les chariots qui ont été commandés partout, arrivent devant Aire le même jour que l'infanterie s'y rendra; et ayant concerté avec M. le maréchal d'Hu-

mières la route que les troupes tiendront, et pris les mesures nécessaires pour le pain et les farines, tout cela est réglé de manière que, le même jour que les troupes se rendront devant la place, il y arrivera quatre mille sacs de farine, qui peuvent faire subsister l'armée vingt-quatre jours, deux cents milliers de poudre, cinquante de plomb, cinquante de mèche, vingt mille outils, quinze mille grenades, quinze mille boulets, quatorze cents bombes, trente pièces de 24 et de 33, douze mortiers, vingt plates-formes, cinquante mille sacs à terre et quatre cents boulets creux et... [1] pièces de campagne pour garnir les lignes. » Ainsi pour les sentiments de zèle respectueux et d'empressement modeste : « J'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, avec beaucoup d'exactitude, de tout ce qui se passera au siége ; j'essaierai de contribuer de quelque chose à la reddition de la place par les soins que j'apporterai à ce qu'il ne manque rien à ceux qui l'attaqueront. » Enfin viennent les vues, les propositions humblement soumises à l'examen et à la décision souveraine de Sa Majesté. Aire n'est pas encore pris, pas même assiégé, pas même investi, puisqu'il ne doit l'être que dans trois jours ; et déjà Louvois parle de prendre et de détruire le fort de Linck, auprès de Saint-Omer, et d'assiéger Saint-Omer la campagne prochaine, à moins que le roi ne préfère Valenciennes ou Cambrai. Car tout se trouve dans cette lettre du 18 juillet 1676, jusqu'aux projets de guerre pour 1677 [2].

[1] Le nombre n'est pas indiqué dans la minute.
[2] Louvois au roi, 18 juillet. *D. G.* 484.

Aire a été investi le 21 juillet, à l'heure annoncée ; le 22, Louvois écrit à Le Tellier : « Comme j'espère que cette place ne durera pas plus de douze ou quinze jours de tranchée ouverte, et que l'on pourra l'ouvrir dans trois jours, je vous supplie de savoir du roi ce qui lui plaira que je fasse après sa réduction, et s'il me permettroit de m'en retourner à Versailles. Il n'est pas extraordinaire que j'aie la soumission que je dois ; mais je vous puis dire sur ce sujet que je n'ai pas même de désir, et que, hors l'impatience que j'ai d'être auprès de vous, je me conformerai avec joie à tout ce qu'il plaira à Sa Majesté de décider sur cela. » Reportons-nous de huit années en arrière ; n'est-ce pas le Louvois de 1668?

Louis XIV ne fit pas une longue défense ; au premier coup, il fut touché ; au second, il se rendit. « Votre père, écrivit-il à Louvois, me lut une lettre, par laquelle vous lui dites de me demander ce que vous ferez après la prise d'Aire, et si je ne trouve pas bon que vous veniez, assurant que vous n'avez aucune impatience que celle d'être auprès de moi ; je le crois, et que vous ferez avec plaisir ce que je jugerai utile pour le bien de mon service. C'est pourquoi, quoique je fusse très-aise de vous voir et que vous pussiez être utile ici en beaucoup de choses importantes, je ne saurois vous rien dire de positif sur votre retour, que je ne voie tous les partis qu'on pourra prendre. Il y a tant de grandes choses entreprises de tous côtés, que je regarde avec attention et beaucoup d'inquiétude dans le fond, quoique je paroisse fort tranquille... J'attends des nouvelles du siége avec quelque

impatience, mais avec quelque tranquillité, ayant bonne opinion de votre conseil et du courage du maréchal d'Humières et de mes troupes... Faites que tout contribue à faire finir heureusement ce siége. Je vous avoue que si vous n'y étiez pas, j'aurois une grande inquiétude, connoissant, comme je fais, toutes les têtes qui sont avec vous [1]. »

On va voir si Louis XIV portait, dans les plans que lui soumettait Louvois, beaucoup de lumière et de décision. Aire, même accompagnée de Linck, ne lui semblait pas une suffisante compensation de Maëstricht, il aurait voulu qu'on fît encore quelque chose avant la fin de la campagne; mais quoi? « Songez à tout ce qui sera possible, écrivait-il à Louvois, le 21 juillet; mandez-moi votre avis; préparez ce qui pourra être nécessaire, et n'oubliez rien de ce qui se pourra faire, sans hasarder beaucoup. Enfin, je ne dis rien de positif, mais j'ai bien envie que l'on fasse quelque chose avec prudence. » Louvois proposerait bien le siége immédiat de Valenciennes ou de Cambrai, si d'un côté, la prudence n'exigeait pas qu'on attendît l'issue des événements engagés autour de Maëstricht et de Philisbourg; si, de l'autre, les siéges de Condé, de Bouchain et d'Aire n'avaient pas consommé la plus grande partie des munitions de campagne, cinq cents milliers de poudre, trente mille boulets, tout ce qu'il y avait de bombes et de balles à feu; à peine resterait-il, en dehors des magasins des places qu'il ne serait pas sage de dégarnir, deux cents milliers de

[1] Le roi à Louvois, 25, 27, 29 juillet. *D. G.* 484.

poudre qui ne suffiraient pas pour l'attaque de Valenciennes ou de Cambrai, mais qui suffiraient bien pour une moindre entreprise, comme l'attaque de Charlemont, par exemple [1]. Louis XIV est bien en peine de rien résoudre. Dans le doute, il ne trouve rien de mieux que de s'en remettre à Louvois, à la seule condition que Louvois le tienne au courant de ce qu'il aura décidé: « Continuez, lui écrit-il le 27 juillet, à me mander et à mander de tous côtés ce que vous croirez nécessaire, et m'envoyez, comme vous avez fait, les copies des lettres, pour que je sois très-bien informé de tout, et que je ne donne point d'ordres qui puissent laisser ceux à qui ils s'adresseroient incertains. »

Cependant le siége d'Aire tire à sa fin; les bombes surtout font dans la place un ravage dont Louvois est singulièrement frappé; désormais il aura la passion du bombardement. Il écrit au roi le 30 juillet: « L'artillerie fut si bien servie hier que l'on tira plus de trois mille coups de canon qui démontèrent la plus grande partie des pièces des ennemis et labourèrent fort leurs travaux. On tira cinquante ou soixante bombes dans la journée qui, hors deux ou trois qui crevèrent en l'air, tombèrent toutes dans la ville ou dans les travaux des ennemis, dont une mit le feu au petit magasin à poudre qu'ils avaient dans leur demi-lune, et à plus de trois mille grenades. M. de Vauban assure que Votre Majesté peut compter la prise de cette place abrégée de sept ou huit jours, d'hier et d'aujourd'hui. M. de Vauban a reçu un coup de mousquet sur la main, qui n'a fait

[1] Louvois au roi, 25 juillet

que la lui écorcher. L'on a tiré, depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit, deux cents bombes, dont plus de cent quatre-vingt-dix ont fait leur effet dans la ville; il n'y a rien d'égal à l'adresse du capitaine des bombardiers. Comme il n'y a plus que de grandes villes à attaquer dans les Pays-Bas, je crois que Votre Majesté ne peut mieux faire que d'avoir deux compagnies de bombardiers, parce que, si vingt mortiers pouvoient être servis continuellement, on détruiroit assurément une ville en trois jours, ou on obligeroit une bourgeoisie à se révolter.» Le 31 juillet, à cinq heures du soir, le gouverneur d'Aire demandait à capituler.

Le matin même, Louvois avait repris avec le roi le thème des projets; les difficultés étaient grandes pour Valenciennes et Cambrai, plus grandes encore pour Mons, Bruxelles ou Namur; restaient Saint-Ghislain, Charlemont et le fort de Linck, qui offraient certainement plus de chances de succès. « Pour parler de tout ce qui se pourroit faire, ajoutait-il, je dois encore dire à Votre Majesté que l'on pourroit tenter le secours de Maëstricht, si l'on voit que le siége prenne un air de durer longtemps; je dis durer longtemps, parce qu'il faut pour le moins vingt jours pour marcher à portée de cette place. Mais, outre qu'il est incertain si la place en donnera le temps, il faut se commettre à une action dans un pays où, si l'on n'avoit pas un bon succès, une armée seroit tout à fait ruinée à sauver une place qui, si la guerre dure, sera toujours à charge à Votre Majesté. »

Ce qui agit davantage sur l'esprit de Louis XIV, et Louvois le sait bien, ce sont les objections; elles le

subjuguent. Les grands siéges lui plaisent plus que tout le reste; mais il voit bien qu'il les faut remettre à un autre temps; le secours de Maëstricht serait d'éclat, mais il ne lui paraît pas sûr de s'y engager, non plus qu'au siége de Charlemont, à cause du voisinage du prince d'Orange; il faut donc s'en tenir au siége de Saint-Ghislain et du fort de Linck. « Je ne nomme pas les officiers généraux ni les régiments, écrit-il à Louvois, le 1er août; vous séparerez les troupes selon que vous croirez pour le mieux, et les officiers généraux aussi. Quand vous verrez toutes choses en train, vous pourrez revenir, et je vous assure que je serai très-aise de vous revoir. Si vous croyez que votre présence ne soit point nécessaire, vous pouvez revenir plus tôt; je vous en laisse la liberté. » Louvois fit donc prendre Linck par le maréchal d'Humières, et seulement Linck, ainsi qu'il l'avait résolu dès le premier jour. Quant au siége de Saint-Ghislain, il y vit tout à la fin des difficultés, et il l'écarta de sa propre autorité, comme aussi, d'accord avec le maréchal de Schönberg, il décida tout à coup le secours de Maëstricht, « de tous les partis à prendre, écrivait-il au roi, dès le 31 juillet au soir, le plus glorieux et peut-être le moins difficile, pourvu que l'on y marchât avec les précautions nécessaires, c'est-à-dire avec les vivres, et en intention de ne se point approcher à portée de donner un combat forcé. »

Lorsque Louvois eut tout ordonné, lorsqu'il eut vu toutes choses en train, il partit pour Versailles, où Louis XIV lui fit le meilleur accueil. « M. de Louvois est revenu, écrit le 7 août madame de Sévigné; il

n'est embarrassé que des louanges, des lauriers et des approbations qu'on lui donne. » Il trouva une lettre du maréchal de Luxembourg qui lui avait écrit d'Alsace, le croyant de retour depuis quelque temps : « Vous voilà arrivé, monsieur, et je ne puis m'empêcher de vous envoyer dire que j'en suis bien aise; en premier lieu, c'est parce que j'aime mieux que vous vous donniez un peu de repos que de vous tourmenter comme vous faites; car j'aime votre santé et je m'y intéresse; et, après cela, c'est que je veux vous parler, non comme à un ministre, mais comme à un officier de guerre qui vient de donner des ordres pour celle de Flandre, et qui est fort capable de m'en donner pour faire ici celle qui sera la plus avantageuse[1]. »

Louvois ne s'inquiétait que de la marche du maréchal de Schönberg. Jamais général n'avait été mieux choisi pour une entreprise qui demandait autant de sang-froid que de talents militaires; mais il n'avait pas à triompher que du prince d'Orange; il avait tous les jours à combattre dans sa propre armée. Le maréchal de Schönberg était étranger et protestant, deux démérites, le premier surtout, qu'on lui reprochait amèrement dans son état-major. Les officiers généraux qui venaient de servir sous Louis XIV s'indignaient ou se dispensaient d'obéir au maréchal à qui cependant Louis XIV avait fait l'honneur de léguer le commandement. Lorsque Louvois l'avait vu à Condé, le 15 juillet, M. de Schönberg n'avait pu s'empêcher de lui faire quelques plaintes des lieutenants généraux qui, depuis

[1] 27 juillet. *D. G.* 508.

le départ du roi, n'étaient point allés, comme leur devoir les y obligeait, une seule fois au fourrage. Le chef de la cabale était le comte d'Auvergne, un neveu de Turenne, qui prenait des airs de souverain, parce qu'il était de la maison de Bouillon, et de général en chef, parce que le roi, dans la succession militaire de son oncle, lui avait accordé la charge, purement honorifique et lucrative, de colonel général de la cavalerie, tandis qu'il n'était en réalité, par son grade, que maréchal de camp. Louvois avait énergiquement soutenu l'autorité du maréchal contre la mauvaise volonté de son état-major et surtout contre les prétentions du comte d'Auvergne. « Le roi, écrivait-il à Le Tellier, le 25 juillet, ordonnera là-dessus ce qu'il lui plaira; mais il est important qu'il le fasse promptement, parce que ces sortes d'altérations diminuent fort la considération que l'on doit avoir dans l'armée pour M. le maréchal de Schönberg, laquelle est déjà si foible que, quand il monte à cheval, à peine y a-t-il un officier qui le suive[1]. »

Tant que Louvois fut à l'armée, les difficultés cessèrent; quand il en fut parti, le désordre recommença. Le 17 août, il écrivit à l'intendant Robert : « Dites à M. le comte d'Auvergne que j'ai vu quelques lettres ici qui portoient que M. le maréchal de Schön-

[1] Comme Le Tellier, scrupuleux observateur de l'étiquette, ne savait quelles formes employer à l'égard du comte d'Auvergne, Louvois, qui n'y faisait pas tant de façons, lui répondit : « J'ai toujours écrit à M. le comte d'Auvergne par billet et n'ai jamais mis monseigneur dans le corps dudit billet; je ne crois pas qu'il puisse raisonnablement désirer que vous le traitiez de monseigneur, et suis persuadé que le seul de la maison qui puisse raisonnablement désirer que l'on le traite ainsi, est le cardinal de Bouillon. »

berg ayant commandé qu'on fît pendre deux cavaliers pour être sortis du camp contre ses ordres, lui, M. le comte d'Auvergne, avoit parlé un peu haut contre cette sévérité; que la profession que je fais d'être son serviteur m'oblige à le faire avertir qu'il feroit très-mal sa cour à Sa Majesté s'il témoignoit désapprouver quoi que ce soit que fera son général; et que je lui conseille de s'étudier de manière à l'avenir qu'on ne puisse pas mander de pareilles choses. » L'avertissement resta sans effet; quelques jours après, le comte d'Auvergne se trouva blessé, quoique son tour fût venu d'être à l'arrière-garde, que le maréchal l'eût commandé pour marcher à l'escorte des bagages. Il réclama; Louvois lui donna tort; alors, plus emporté que jamais, il demanda et reçut aussitôt son congé[1].

La cabale malheureusement ne disparut pas avec lui. Le désordre ne fit que gagner dans les bas grades et menaça tellement la discipline de toute l'armée, que Louvois fut obligé de s'en prendre directement au maréchal de Schönberg et de gourmander sa mollesse : « Le roi, lui écrivit-il le 24 septembre, a appris avec beaucoup de surprise ce qui s'est passé lorsque, par votre ordre, l'on a voulu exécuter un gendarme-Dauphin; et Sa Majesté en a eu encore davantage quand, après une pareille révolte, vous vous êtes contenté d'en faire informer, au lieu de faire prendre sur-le-champ tout ce qui s'est trouvé dans le camp de cette compagnie, pour les faire tirer au billet et en faire pendre deux ou trois, n'y ayant que ces sortes de punitions subites qui fassent leur effet; et quoique Sa Majesté ne doute point que vous n'ayez fait une justice sévère du gendarme qui a été pris et de ceux que l'on aura découverts qui auront eu le plus de part à la sédition, néanmoins Sa Majesté, voulant par une démonstration publique faire voir à quel point les officiers se doivent précautionner contre de pareils désordres, elle m'a commandé de vous faire savoir que son intention est que vous fassiez interdire M. le marquis de La Fare[1]. A l'égard des deux capitaines d'infanterie et du lieutenant de cavalerie qui n'ont pas fait leur devoir pour empêcher cette sédition, le roi désire que vous les envoyiez prisonniers dans la plus prochaine place de Sa Majesté, et que vous me mandiez leurs noms, afin que Sa Majesté puisse prendre la résolution qu'elle jugera à propos contre eux. Elle a paru un peu surprise que quand vous avez fait donner des ordres aux officiers de la gendarmerie de camper le long de la ligne, et que vous voyez qu'ils ne le font pas, vous ne vous faites pas obéir. » Tout cela n'avait pas empêché le maréchal de Schönberg d'exécuter, avec le plus grand succès, les plus habiles manœuvres.

Maëstricht avait été investi le 7 juillet par le prince d'Orange; mais les travaux préliminaires du siége, comme la ligne de circonvallation qui était fort étendue, retardèrent jusqu'au 19 l'ouverture de la tranchée. L'attaque, dirigée d'abord contre un des ouvrages

[1] Louvois à Robert, 1er et 7 septembre.

[1] Le marquis de La Fare était sous-lieutenant de la compagnie, et la commandait en l'absence du marquis de La Trousse, capitaine-lieutenant. N'aurions-nous pas trouvé la cause de la mortelle rancune de l'auteur des *Mémoires* contre Louvois? Il se garde bien de raconter cet incident.

extérieurs de la place, fut abandonnée au bout de quelque temps et recommencée contre un autre; c'était un bastion détaché que le comte de Calvo défendit avec une généreuse opiniâtreté, d'abord par de fréquentes sorties, qui refoulaient les assiégeants et bouleversaient leurs travaux, puis, quand il fut resserré davantage et assailli à son tour, par un feu meurtrier de grenades, enfin par l'extrême ressource des mines. Trois fois les colonnes que le prince d'Orange avait lancées à l'assaut du bastion furent emportées par l'explosion des fourneaux; les Hollandais s'opiniâtrèrent, mais ils n'occupèrent que des ruines. Par delà ce premier ouvrage, si chèrement payé, il y en avait un second beaucoup plus considérable avant d'arriver au corps même de la place. La défense étant aussi bien conduite que l'attaque l'était mal, il en résulta que le 11 août, après plus d'un mois, les assiégeants n'étaient encore parvenus qu'au fossé de ce second ouvrage, et, chose plus extraordinaire, que depuis ce moment-là, pendant les quinze jours qu'ils demeurèrent encore devant la place, ils ne gagnèrent pas un pouce de terrain.

Cependant le maréchal de Schönberg avançait, chassant devant lui l'armée trop faible du duc de Villa-Hermosa. Parti le 6 août des environs d'Aire, il arrivait le 26 aux environs de Tongres; c'était exactement la marche de vingt jours que Louvois avait annoncée à Louis XIV. Pour signaler son approche au comte de Calvo dont l'héroïque défense avait permis, contre tout espoir en quelque sorte, que cette marche ne fût pas inutile, le maréchal fit tirer à la fois ses trente-deux pièces de canon. Ce fut aussi pour le prince d'Orange le signal d'une attaque

désespérée; en plein jour, contre tout usage, il lança sur la brèche une dernière colonne presque entièrement composée d'officiers; ils furent repoussés; presque tous périrent. Le lendemain, 27 août, le prince d'Orange levait le siége. Il avait embarqué sur cinquante grands bateaux, qui devaient descendre la Meuse jusqu'à Grave, toute sa grosse artillerie, ses magasins, ses blessés et ses malades; les eaux étaient basses; les bateaux, lourdement chargés, s'engravèrent à Stochem; tout fut pris par les défenseurs de Maestricht [1].

Le stathouder avait le courage froid et opiniâtre; tandis qu'on le croyait en pleine retraite sur la Hollande, c'était lui qui manœuvrait pour couper la retraite à l'armée française. Deux fois le maréchal de Schönberg le rencontra sur sa route, au défilé des Cinq-Étoiles sur la Mehaigne, et en avant de Gembloux; deux fois il sut lui échapper par feinte ou le gagner de vitesse au meilleur poste. La première fois, lui opposant sa droite, comme s'il voulait s'ouvrir un chemin de vive force, il faisait rapidement jeter des ponts sur la Mehaigne, dérobait le passage de son centre et de sa gauche, et, contenant l'ennemi par le feu incessant de son artillerie déployée sur l'autre rive, il rappelait enfin à lui sa droite, sans précipitation, sans désordre, repliait ses ponts et poursuivait sa marche. Il n'y eut de combat sérieux qu'à Gembloux, où la cavalerie d'avant-garde, sous les ordres du comte de Montal, déblaya, par une charge vigoureuse, la route que les Hollandais avaient déjà occu-

[1] Louvois à Luxembourg, 29 août. — Louvois à d'Estrades, 31 août.

pée. Dès lors le prince d'Orange désespéra de prendre en faute un adversaire si intelligent et si résolu; il laissa au comte de Waldeck le soin de ramener ses troupes épuisées de fatigue, et regagna tristement la Hollande sans avoir aucune satisfaction à lui donner pour les désastres de sa marine et pour la perte irréparable de Ruyter[1].

Le maréchal de Schönberg rentrait à Charleroi couvert de gloire; mais il mit trop d'empressement à réclamer le prix de ses services. Il y aurait eu plus de délicatesse et d'habileté même à laisser au roi l'initiative des grâces qu'on ne lui marchanda pas d'ailleurs. Il avait demandé quatre pièces de canon pour décorer son château de Coubert, acquis l'année précédente des deniers du roi; on les lui donna. Il avait demandé les biens confisqués en France sur le rhingrave, lieutenant du prince d'Orange, mort de ses blessures au siége de Maëstricht; on les lui donna. Il avait même demandé le gouvernement de Guyenne, vacant par la mort du maréchal d'Albret; mais Louvois lui répondit à ce sujet, le 16 septembre : « J'ai lu au roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois, sur vos affaires particulières; à quoi Sa Majesté m'a commandé de vous dire qu'elle a disposé, il y a déjà quelques jours, du gouvernement de Guyenne en faveur de M. de Roquelaure; mais que, quand il ne seroit pas encore donné, vous savez bien qu'il y a des raisons invincibles pour lesquelles, quelque considération qu'elle ait pour vous, elle n'en pourroit pas dis-

[1] Voir l'expédition de Sicile, ch. XI.

poser en votre faveur. » Il y avait trop de religionnaires dans une province encore émue d'une sédition récente, pour que Louis XIV y eût mis un gouverneur protestant.

Le défenseur de Maëstricht, Calvo, fut fait lieutenant général; le roi lui donna le gouvernement d'Aire et vingt mille livres de pension. Tous les officiers, tous les soldats, ses compagnons de fatigues et de gloire, eurent aussi leurs récompenses[1]. Louvois en préparait d'autres pour les braves qui soutenaient dans Philisbourg un siége encore plus acharné que celui de Maëstricht.

L'Empereur avait donné le commandement de son armée au nouveau duc de Lorraine, Charles V, qu'en

[1] Si le maréchal de Schönberg devait en partie sa gloire au comte de Calvo, qui lui avait donné, par son héroïsme, le temps d'arriver, le comte de Calvo devait en partie la sienne à l'ingénieur hollandais, qui lui avait donné, par sa maladresse, le temps d'attendre. Louvois écrivait à Vauban le 7 septembre : « J'ai vu le plan des attaques que M. le prince d'Orange avoit fait faire à Maëstricht, qui ont été conduites par un ingénieur hollandois nommé Yvoy, qui a fortifié Genève. Il n'y a point d'écolier qui ait étudié un mois les mathématiques qui fît de pareilles âneries à celles que l'on a faites à la conduite de ces travaux, par lesquels on voit clairement que celui qui les conduisoit avoit une assez grande peur pour lui faire perdre le jugement. En un mot, il a voulu prendre l'ouvrage à corne en n'embrassant qu'un angle saillant de sa contrescarpe, et, pour éviter de prendre une redoute de brique qui étoit un peu sur la gauche de l'attaque, il s'est jeté dans un angle rentrant de la place où il falloit s'épauler de tous côtés; aussi y a-t-il perdu douze mille hommes, sans que depuis le 11 du mois d'août, qu'il se logea sur la contrescarpe, il y ait plus avancé un pas. J'ai cru que vous ne seriez pas fâché de voir cette petite description de la conduite de l'ingénieur général de Hollande. » *D. G.* 484. Et Vauban lui répondait, le 14 : « Je vous suis très-obligé, monseigneur, de la description qu'il vous a plu me faire des attaques de Maëstricht et de la capacité de l'ingénieur général d'Hollande. Cette conduite me fait beaucoup d'honneur et ne contribue pas peu à vous faire connoître le cas et l'estime que vous devez faire de ceux qui ne font pas les mêmes fautes. » *D. G.* 515.

France on continuait de nommer, comme auparavant, le prince Charles. Ce choix devait d'autant moins plaire à Louis XIV, que, l'année précédente, l'influence du prince avait empêché le roi de se faire élire duc de Lorraine par le suffrage des principaux du pays. C'était le maréchal de Rochefort qui avait eu la première idée de ce projet, vivement accueilli par Louis XIV et par Louvois; on lui avait envoyé la copie du traité de 1662, en vertu duquel la souveraineté de la province était dévolue au roi après la mort de Charles IV. Mais le vieux duc ayant depuis protesté contre cet arrangement et déclaré son neveu seul et légitime héritier de ses droits, tous les efforts du maréchal de Rochefort, afin de porter les Lorrains à reconnaître Louis XIV pour leur souverain, échouèrent contre leur silencieuse inertie [1]. Le prince n'avait pas paru disposé davantage à renoncer à ses prétentions ni à ses alliances. Il avait envoyé à Nancy, au mois d'octobre 1675, un de ses gentilshommes, M. de Rizaucourt, sous prétexte de s'entendre avec l'intendant Charuel sur le renouvellement des traités relatifs à l'exemption des contributions pour la Lorraine et le Barrois; mais, en effet, pour connaître les intentions et ruiner les projets de Louis XIV. Charuel ne manqua pas de rendre compte à Louvois des demi-confidences que lui faisait l'envoyé du prince, à la fois sur le désir qu'avait son maître de rentrer dans ses États par la grâce du roi, et sur les engagements auxquels il se croyait tenu cependant envers les alliés, comme héritier de son oncle.

[1] Rochefort à Louvois, 2 octobre 1675. — Louvois à Rochefort, 25 et 26 septembre, 10 octobre 1675. *D. G.* 454.

Cette contradiction choquait naturellement Louvois : « Puisque M. le prince Charles, disait-il, connoît qu'il ne peut y avoir de fortune solide pour lui que dans les bonnes grâces du roi, il devroit prendre le chemin de les mériter; et si la manière dont monsieur son oncle l'a traité l'a obligé à aller servir dans des pays étrangers qui n'étoient pas en ce temps-là ennemis du roi, il devroit depuis la mort de son oncle avoir déjà fait parler au roi. Rien n'est plus prudent à lui que de ne se pas marier dans un pays ennemi de la France, parce que, si une fois il l'avoit fait, comme le roi ne pourroit plus prendre confiance en lui, il ne pourroit plus compter de rentrer jamais dans ses bonnes grâces. Au surplus, le roi est bien informé que les traités que feu M. le duc de Lorraine avoit faits avec les puissances qui sont en guerre avec le roi n'étoient point pour ses successeurs; de quoi Sa Majesté est d'autant plus assurée que ceux qui veulent perpétuer cette guerre-ci sollicitent les Hollandois de faire avec M. le prince Charles le même traité qu'ils avoient avec son oncle. Il est inutile, ajoutait Louvois quelques jours après, d'entrer [en pourparlers] avec M. le prince Charles sur les partis qu'il pourroit trouver en France, puisqu'il n'est pas disposé à suivre présentement son véritable intérêt qui seroit de rentrer dans les bonnes grâces du roi, de lui amener ses troupes et de remettre tous ses intérêts entre les mains de Sa Majesté; et ledit sieur prince peut bien juger que, s'il avoit les bonnes grâces de Sa Majesté, il y a des partis en France qui l'accommoderoient mieux que ne pourroit faire la reine de Pologne, qui, si elle se résolvoit à l'épouser, se souviendroit toujours avec

chagrin qu'il lui auroit fait perdre son rang[1]. » Le prince Charles ne montra pas plus d'empressement que n'en avait montré en pareille occasion le prince d'Orange à comprendre qu'il ne tiendrait qu'à lui de devenir gendre de Louis XIV ; et comme pour achever le rapprochement, de même que le prince d'Orange commandait l'armée de Hollande, le duc de Lorraine s'en alla commander l'armée de l'Empereur.

Toutefois il y avait entre eux cette différence que le prince d'Orange, déjà vieil adversaire de Louis XIV, avait gagné qu'on ne parlât de lui, au moins publiquement, qu'avec une certaine considération, tandis qu'à l'égard du prince Charles, nouveau dans le commandement, on se donnait plus de liberté. Aussi Louvois ne se contraignait-il pas de le plaisanter en compagnie du maréchal de Luxembourg : « Plusieurs lettres que j'ai vues de Vienne, écrivait-il au maréchal, portent que M. de Montecuculi ne juge pas à propos de servir cette année, et qu'ayant su que les incommodités de monseigneur le Prince l'empêchoient de commander l'armée d'Allemagne, il avoit assuré l'Empereur que M. le prince Charles en sauroit assez pour vous tenir tête; que Sa Majesté Impériale avoit approuvé la proposition de M. de Montecuculi, à condition que l'on donneroit un conseil à M. le prince Charles pour le conduire. Comme je ne doute pas que Sa Majesté ne veuille faire la même chose à votre égard, je vous supplie de me mander diligemment qui vous

[1] Charuel à Louvois, 20 octobre 1675. — Louvois à Charuel, 25 octobre et 4 novembre *D. G.* 434-435.

aimeriez mieux que Sa Majesté vous envoyât, et si vous ne seriez pas bien aise qu'elle jette les yeux sur M. Boucherat, M. Poncet, M. Pussort ou M. Hotman[1]. »

M. de Luxembourg n'était pas d'esprit ni de caractère à manquer une si belle occasion de faire sa cour au ministre : « Comme c'est un homme d'église, lui répondit-il, que M. le prince Charles a pour conseil, je pense qu'il sera plus à propos que le roi en envoie un, pour faire les mêmes fonctions auprès de moi, que s'il n'étoit simplement que de robe. Je n'en vois point qui y soit plus propre qu'un évêque grec qui étoit à Saint-Germain lorsque j'en partis; s'il n'a les autres choses nécessaires, il portoit du moins un bonnet à la dragonne. Au défaut de celui-là, je ne serois pas fâché de voir le bonhomme Poncet marcher armé comme les officiers de cavalerie à la tête de l'armée; mais si son âge se trouvoit incompatible avec une pareille fatigue, je crois qu'il suffira que vous m'écriviez. Le roi donne ses ordres assez clairement, et quelquefois par hasard vous vous faites bien entendre; vos lettres me vaudront bien un conseiller; mais, pour m'éclairer, il faudra souvent m'en écrire et m'expliquer bien nettement la volonté du roi sur ce que je ferai à l'égard de Philisbourg, en cas qu'il soit assiégé ou qu'il ne soit que bloqué[2]. »

En fait, le blocus de Philisbourg avait commencé dès la fin de la précédente campagne, lorsque, sous les yeux mêmes de M. le Prince, Montecuculi avait fait

[1] C'étaient de vieux conseillers d'État. — 15 avril 1676. *D. G.* 483.
[2] 1er mai. *D. G.* 508.

fortifier Lauterbourg et occuper d'autres postes à distance de la place. Cependant, pour être devenues moins faciles, les communications n'étaient pas interrompues avec la France, et la garnison avait ses mouvements si libres au dehors, que l'Électeur Palatin, moins inexorable, avait enfin permis à ses agents de traiter pour la contribution du Palatinat tout entier. Un juif de Manheim, nommé Samuel, autorisé pour cette négociation, et le commissaire La Goupillière, qui faisait les fonctions d'intendant à Philisbourg, étaient tombés d'accord et sur la somme à payer et sur le mode de payement, qui consistait principalement en fournitures de blé, de farine et d'avoine; de plus, il était expressément stipulé que l'Électeur ne s'opposerait plus à l'approvisionnement de la ville ni même au passage des partis pour les pays au delà du Palatinat[1]. Ainsi la garnison de Philisbourg était plutôt observée que resserrée, dans une place bien munie, incessamment ravitaillée, où elle avait d'autant moins à craindre de mourir de faim, que son commandant, Dufay, était tout prêt à se conduire suivant la maxime enseignée par Louvois à tous les gouverneurs de places : « Dès qu'une ville est assiégée, il faut se servir de tout ce qui est chez le bourgeois pour la subsistance de la garnison[2]. »

Les opérations de guerre commencèrent dans le mois d'avril. Tandis que le maréchal de Luxembourg rassemblait ses troupes au camp de Schelestadt, le

[1] La Goupillière à Louvois, 4 et 15 septembre 1675. *D. G.* 466. — Louvois à Dufay, 6 janvier 1676. *D. G.* 482.
[2] Louvois à Dumonceau, 4 janvier 1675. *D. G.* 452.

duc de Lorraine entrait dans la basse Alsace, et s'avançait jusqu'à Brumpt, à quelques lieues de Strasbourg. Ce mouvement avait pour but d'attirer l'attention et les inquiétudes du maréchal sur Saverne et Haguenau, de masquer les détachements que le duc faisait marcher derrière lui pour bloquer plus étroitement Philisbourg, et surtout de protéger l'embarquement d'un énorme matériel de siége, auquel il avait fait travailler à Strasbourg pendant tout l'hiver. Lorsque le convoi de bateaux eut descendu le Rhin, le duc de Lorraine se replia derrière la Lauter, entre Lauterbourg et Weissembourg, couvert par une ligne de retranchements auxquels la rivière servait de fossé.

Philisbourg était situé sur la rive droite du Rhin; une bande de terrain étroite et souvent inondée par les crues du fleuve l'en séparait à peine; le reste de l'enceinte était presque partout environné de marais. Sur la rive gauche s'élevait un fort qui couvrait un pont destiné à relier cette pièce aux ouvrages de l'autre rive. Le prince de Bade, chargé du siége sous les ordres du duc de Lorraine, ouvrit d'abord, le 10 mai, la tranchée devant le fort. Après neuf jours d'attaque, les parapets étant ruinés par le canon, les défenseurs capitulèrent et se retirèrent dans la place. Ce premier succès obtenu, les assiégeants détruisirent le pont dont le feu de la rive droite leur interdisait l'usage, et s'occupèrent d'en établir un autre, hors de la portée du canon. Cette opération, la difficulté d'asseoir les premiers travaux du siége au-dessus et au-dessous de la place sur un terrain limité, la lutte qu'il fallait soutenir et contre l'envahis-

sement des eaux et contre les fréquentes sorties habilement dirigées par Dufay, toutes ces causes retardèrent de plus d'un mois, jusqu'au 22 juin, l'ouverture régulière de la tranchée.

Que faisait cependant le maréchal de Luxembourg? Il écrivait au roi, il écrivait à Louvois, pour demander ce qu'il fallait faire. En dépit de son audace accoutumée, la nouveauté d'un grand commandement du côté de l'Allemagne, l'importance et la difficulté de secourir Philisbourg, lui donnaient une hésitation qui se traduisait en consultations verbeuses et peu décisives. Jamais il n'a plus écrit et moins agi que pendant cette campagne; aussi madame de Sévigné disait-elle : « M. de Luxembourg accable de courriers. Hélas! ce pauvre M. de Turenne n'en envoyoit jamais; il gagnoit une bataille, et on l'apprenoit par la poste[1]. » M. de Luxembourg se désespérait, sérieusement cette fois, de ce que le ministre ne lui envoyait pas d'ordre formel. « Rien n'est plus de conséquence que de conserver Philisbourg, lui écrivait Louvois le 25 mai, et Sa Majesté trouve bon que, fortifié de toutes les troupes qu'elle met à votre disposition, vous en tentiez le secours; mais elle me commande de vous faire toujours observer que la perte d'un combat ruineroit les af-

[1] Lettre du 11 août 1676. — La correspondance du maréchal s'ouvre, au mois d'avril, par une lettre en douze feuilles sur les fortifications de Haguenau. — Luxembourg à Le Tellier, 6 avril. *D. G.* 507. — Louvois se trouvait alors en Flandre pour les apprêts du siége de Condé. « J'ai reçu, lui écrit Le Tellier le 13 avril, une grande lettre de M. de Luxembourg, qui contient la situation de la place de Haguenau. Comme il faudroit du temps pour la chiffrer, étant une espèce de bible, du temps pour vous l'envoyer et du temps encore pour être déchiffrée, j'ai cru que tout cela ne seroit pas fait avant que vous eussiez joint le roi. » *D. G.* 483.

faires beaucoup plus que le gain d'une bataille ne les pourroit accommoder, et qu'elle s'attend que vous n'entreprendrez rien qu'avec poids et mesure, et où vous n'ayez lieu de croire que vous puissiez réussir[1]. »

Louis XIV avait détaché, le 16 mai, de l'armée de Flandre pour l'armée d'Allemagne, un corps de huit mille hommes. Ce fut pour marcher au-devant de ce corps, qui devait arriver en Alsace par Phalsbourg et Saverne, que le maréchal de Luxembourg se décida enfin à quitter Schelestadt vers la fin du mois de mai. Il se plaignait, comme l'année précédente en Flandre, de la désertion, qu'au lieu de prévenir par une discipline ferme et régulière, il s'avisait trop tard de réprimer par des coups de force[2]. Au demeurant, il comptait sur son armée pour un jour de bataille; son infanterie valait mieux que l'infanterie allemande; la cavalerie seulement lui paraissait un peu jeune pour lutter contre les vieux escadrons de l'Empereur. L'arrivée prochaine de ces huit mille hommes qui venaient de vivre plus de six semaines en campagne sous l'œil sévère de Louvois, allait d'ailleurs apporter dans l'armée du maréchal de Luxembourg non-seulement un surcroît

[1] *D. G.* 483. — Voir aussi une lettre du 16 mai dans le même sens.

[2] Luxembourg à Louvois, 19 mai : « La désertion des troupes qui étoient en Lorraine et en Franche-Comté est furieuse; le régiment royal des dragons en a perdu cinquante-deux. » — 29 mai : « La désertion continue; quatre-vingts Anglois s'en sont allés la nuit passée se rendre à Bitche. L'on nous ramène beaucoup de déserteurs françois; ils comptent tous de mourir, et je ne vois point que ces exemples les corrigent; je m'en vais essayer d'un qu'on croit qui fera plus d'effet; c'est de faire couper le nez à quelqu'un et leur faire mettre la fleur de lys à la joue; cela fera peut-être mieux; je le souhaite, car nous en avons besoin. » *D. G.* 508.

de nombre, mais encore et surtout un surcroît de force morale.

Le duc de Lorraine s'en émut; il voulut prévenir cette jonction, quitta précipitamment ses retranchements de la Lauter et se porta sur les défilés de Saverne, pour s'opposer au passage des troupes qui venaient de Flandre. Les défilés étaient déjà gardés par le maréchal de Luxembourg; il y eut là un engagement qui coûta la vie au comte d'Hamilton, maréchal de camp dans l'armée française, mais où les Impériaux furent repoussés. Se trouvant désormais trop faible pour tenir la campagne contre un adversaire qui allait avoir plus de quarante mille hommes, le duc de Lorraine se retira sur la Lauter; bientôt même, après avoir évacué les magasins de Lauterbourg et de Weissembourg, il se replia d'abord sur Landau, puis enfin sur Philisbourg même. Il y avait sur la rive gauche du Rhin, près du fort dont les Impériaux s'étaient emparés dès le commencement du siége, une plaine appelée la *Petite Hollande*, autour de laquelle le fleuve décrivait une courbe régulière en forme de demi-cercle. Ce fut là que s'établit définitivement le duc de Lorraine, ayant derrière lui le pont établi par le marquis de Bade, ses deux ailes appuyées aux deux extrémités de l'arc formé par le Rhin, et devant lui, comme la corde de cet arc, une ligne de retranchements coupés de distance en distance par des intervalles égaux qui pouvaient chacun donner passage à six escadrons de front.

Pendant ce temps-là, le maréchal de Luxembourg écrivait à Louvois qu'il allait s'approcher de la Lauter,

qu'il pensait pouvoir emporter Lauterbourg, mais que Weissembourg lui paraissait inattaquable, et qu'enfin il espérait pouvoir secourir Philisbourg, quoiqu'il y eût de grandes difficultés. Louvois lui répondit, le 16 juin, du camp de Nider-Asselt, par une longue dépêche qui se terminait ainsi : « Vous conclurez de tout ce que dessus, monsieur, que le roi estime qu'il est de son service que vous secouriez Philisbourg, s'il y a apparence d'y réussir; que vous preniez Lauterbourg, si cela est faisable; et que, si cela ne se pouvoit, vous teniez d'assez près les ennemis pour que la prise de Philisbourg leur coûte la perte de leur armée; que vous donniez avis au commandant de Philisbourg que vous n'oublierez rien pour le secourir, et lui défendiez de faire aucune capitulation avec les ennemis qu'à la dernière extrémité. Si le roi vous rendoit responsable de ce que Philisbourg sera pris sans que vous le secouriez, les difficultés que vous prévoyez vous devroient embarrasser; mais comme Sa Majesté ne vous prescrit rien que ce que vous trouverez de faisable, et qu'elle vous ordonne seulement de faire que l'ennemi soit obligé de ruiner son armée en prenant Philisbourg, vous pouvez avec l'armée que vous avez y réussir facilement, puisque Sa Majesté sera persuadée que ce que vous n'aurez pas fait aura été impossible[1]. »

Le maréchal de Luxembourg était difficile à satisfaire et lent à se décider; ce ne fut que le 19 juillet qu'il parut avoir pris son parti de livrer bataille, si

[1] *D. G.* 483.

toutefois il en fallait juger par la lettre qu'il écrivait à Louvois ce jour-là : « Je pèse bien les choses que vous me mandez ; mais, après les avoir considérées, je trouve que Philisbourg sera pris tôt ou tard sans un combat, et que le gain d'une bataille le sauve. Il est donc certain que, en ne faisant rien, on perdra Philisbourg ; et, quoique l'événement d'une bataille soit douteux, on croit la gagner quand on la donne. » Le 25, il parlait encore dans le même sens, mais avec moins de résolution. Que n'aurait-il pas donné pour savoir qui tenait le plus au cœur du roi, ou Philisbourg ou son armée? Le roi le savait-il lui-même? « Vous voulez bien que je vous die, écrivait l'anxieux maréchal, que j'aurois à désirer que vous m'eussiez marqué sur ces deux points si importants, lequel des deux est le plus utile pour le service du roi et le plus pressant; car je ne le décide pas bien dans ma tête, et il faudroit que le roi, qui connoît ce qui est le plus utile pour son service, voulût bien en ordonner. Si Sa Majesté le fait, elle sera obéie; et si elle ne le fait pas et qu'elle laisse une seconde fois la chose dans l'incertitude, je me disposerai à attaquer les ennemis, à moins d'y voir une impossibilité tout entière. »

Ce fut Le Tellier qui ouvrit ces deux lettres en l'absence de Louvois, occupé au siége d'Aire. Quelle fut sa stupéfaction lorsque, trois jours après, il reçut du maréchal, non point la nouvelle de cette bataille, qu'on attendait avec *trémeur*, — c'est le mot de madame de Sévigné, — mais la proposition d'assiéger Strasbourg! Était-ce bien M. de Luxembourg qui écrivait ainsi? « Si j'osois vous dire mon avis, j'aimerois mieux prendre ce parti que celui d'attaquer les ennemis, parce que j'aimerois mieux que le roi eût Strasbourg que Philisbourg, et que ce que nous pourrons tenter pour le secours de Philisbourg est douteux[1]. » Le Tellier se hâta de lui renvoyer son courrier avec cette réponse : « Le roi me commande de vous faire savoir que le change de Strasbourg avec Philisbourg seroit très-bon, mais qu'il auroit fallu s'appliquer de meilleure heure à cette entreprise-là, et à préparer dès cet hiver toutes les choses qui sont nécessaires pour en faciliter la conquête; ainsi les préparatifs manquant, et le siége de Philisbourg étant aussi avancé qu'il est, Sa Majesté n'estime pas qu'il y ait lieu de tenter cette diversion[2]. » Louvois n'était pas moins surpris : « Si Sa Majesté, écrivait-il le 31 juillet, vouloit se faire relire les lettres que j'ai reçues de M. de Luxembourg pendant que le roi a été auprès de Ninove, Sa Majesté verroit que tout ce qu'il trouve de difficile présentement étoit ce qui ne lui faisoit pas de peine en ce temps-là, et qu'il n'y avoit que le poste de Weissembourg qu'il trouvoit inattaquable. »

Le sort en est jeté; le maréchal, décidé à combattre, a recouvré son entrain; son langage est bref et résolu; c'est le style d'action : « Cependant un chacun se prépare pour l'occasion que nous ne croyons pas éloignée; toute l'infanterie accommode ses armes, et la cavalerie met ordre à tout ce qu'elle a à faire. Jamais je n'ai vu tant de bonne volonté dans une armée; j'es-

[1] Luxembourg à Louvois, 26 juillet. *D. G.* 508.
[2] 28 juillet. *D. G.* 484.

père que nous ne serons pas longtemps sans la mettre en usage, et que le 6 ou le 7 du mois ne se passeront pas sans que les armées du roi remportent un grand avantage. » C'était le 1er août que M. de Luxembourg écrivait ainsi, non pas à Louvois seulement, mais encore à l'archevêque de Reims et à toute la cour. Qu'on se figure l'état des esprits irrités par tous ces soubresauts, l'émotion, l'attente maladive si bien rendue par ce mot de madame de Sévigné : « C'est brûler à petit feu, ce me semble, que de savourer ainsi dix ou douze jours une violente inquiétude ! »

Une dépêche arrive, datée du camp de Landau, le 12 : « Je n'ai point secouru Philisbourg ni par un grand ni par un petit effort. J'espère que Sa Majesté ne trouvera pas qu'il y ait de ma faute, si vous voulez bien lui rendre compte de la conduite que j'y ai tenue, dont je vous vas informer. » Suit une longue explication, en quinze pages. Des bateaux chargés d'artifices avaient été lancés sur le Rhin, une espèce de machine infernale avait été construite et dirigée contre le pont des Impériaux ; mais il s'était trouvé dans le fleuve une forte estacade que le duc de Lorraine avait fait établir sans qu'on en soupçonnât l'existence ; et les artifices et la machine infernale avaient fait explosion en pure perte. On avait marché à l'ennemi croyant bien connaître sa situation par les rapports et par les cartes ; mais les uns et les autres étaient si peu justes, que, lorsqu'on était arrivé en vue du camp, on s'était trouvé masqué sur la droite par un bois dont personne n'avait ouï parler et qui, si l'on avait avancé davantage, rompait tout l'ordre de bataille. On était resté deux

jours à délibérer comment on pourrait tourner ce bois ; mais, de l'aveu de tous les officiers généraux, c'était une entreprise à recevoir inévitablement un échec. On s'était retiré.

La résistance de Philisbourg n'était plus que de l'héroïsme sans espoir, une glorieuse agonie. Louis XIV paraissait en prendre son parti ; mais les courtisans eux-mêmes, si façonnés qu'ils fussent à composer leur visage sur celui du maître, ne gardaient pas aussi bien leur sang-froid ; ils ne se résignaient pas aussi facilement à voir retourner aux mains des Allemands une ville française depuis trente-deux ans, une des premières conquêtes du règne. Il faut rappeler, à l'honneur de cette patriotique douleur, l'anecdote racontée par madame de Sévigné : « Le roi disoit un de ces matins : « En vérité, je crois que nous ne pourrons pas « secourir Philisbourg ; mais enfin je n'en serai pas « moins roi de France. » M. de Montausier lui dit : « Il est vrai, Sire, que vous seriez encore fort bien roi « de France, quand on vous auroit repris Metz, Toul et « Verdun, et la Comté, et plusieurs autres provinces « dont vos prédécesseurs se sont bien passés. » Chacun se mit à serrer les lèvres [1]. » Ce que M. de Montausier avait seul le courage ou la liberté de dire, tous le [illegible]saient. C'est encore madame de Sévigné qu'il faut lire pour savoir comment on parlait du maréchal de Luxembourg : « Au reste, écrivait-elle, le 19 août, à sa fille, vous savez déjà comme cette montagne d'Allemagne est accouchée d'une souris, sans mal ni douleur. Un

[1] Lettre du 5 août 1676

de nos amis me mande qu'il ne sait comment ménager mon esprit ni le vôtre en cette rencontre ; qu'il s'est trouvé un diable de bois, inconnu sur la carte, qui nous a tenus en bride de telle sorte que, ne pouvant nous ranger en bataille qu'à la vue des ennemis, nous avons été obligés de nous retirer le 10, et d'abandonner Philisbourg à la brutalité des Allemands. Jamais M. de Turenne n'eût prévu ce bois; ainsi l'on doit se consoler de plus en plus de sa perte. »

Aussi bien, n'avons-nous pas sur les dispositions de l'opinion le témoignage de M. de Luxembourg lui-même, une récrimination en treize pages, adressée à Louvois? « J'apprends, monsieur, qu'on me daube étrangement sur ce sujet; et il y a des gens de cette armée qui ne sont ni bien ni mal avec moi qui ont écrit à de leurs amis, disant du bien de moi sur le parti que j'ai pris ; la réponse qu'on leur fait, c'est qu'on est disposé à les croire, mais que la plupart du monde n'est pas de même. L'on mande à un qui écrit de cette armée à un de ses amis, que s'il mande à M. de La Feuillade les mêmes choses qu'à lui dans une lettre que cet ami est chargé de lui rendre, qu'il se moquera fort de lui. Il me revient d'ailleurs qu'on me condamne sur deux choses : l'une, c'est qu'on dit que, dès que les ennemis quittèrent Weissembourg et Lauterbourg, je devois les suivre sur leurs pas; l'autre reproche que l'on m'a fait, c'est que j'ai écrit à M. de Rheims que je croyois battre les ennemis et que je me suis vanté mal à propos. A cela il est aisé de répondre : si j'avois cru être battu, je ne me serois point avancé pour chose du monde. Tout ce que je dirois là-dessus d'un autre, c'est

qu'il vouloit et croyoit battre les ennemis, jusqu'au moment qu'étant à leur vue, il auroit trouvé des obstacles insurmontables. Mais je n'ai point mandé à M. de Rheims que je forcerois les ennemis postés comme ils étoient, ainsi qu'on feroit cinquante hommes dans une redoute; et je lui ai écrit que je marchois dans une grande confiance sur la vigueur des troupes. L'on peut parler comme cela à un de ses amis; et quand la canaille y trouve à redire, cela ne marque autre chose que l'envie qu'elle a contre moi. Il me reste à vous dire, monsieur, que le sieur Jacquier[1] m'a mandé que le roi lui avoit dit que j'avois mieux aimé le bien de son service que ma gloire; sur quoi j'ai à répondre que l'un et l'autre en ce rencontre-ci m'ont paru inséparables[2]. »

Cependant c'était le temps où, le maréchal de Schönber ayant résolûment marché, le prince d'Orange livrait son dernier assaut et levait le siége de Maëstricht. Ce grand coup de théâtre, auquel on ne s'attendait pas, acheva d'accabler le maréchal de Luxembourg. Mais aussi la délivrance de Maëstricht rendit encore plus douloureuse la perte de Philisbourg. Dufay, moins heureux que Calvo, luttait encore, après avoir vu disparaître l'armée qui emportait avec elle sa dernière chance de salut; il luttait encore, après avoir eu du roi l'ordre de rendre la place. Enfin, le 9 septembre, il capitula, après trois mois de siége; mais il exigea des assiégeants huit jours d'attente, comme s'il espé-

[1] Le fameux munitionnaire.
[2] Luxembourg à Louvois, 25 août. *D. G.* 508

rait encore du secours. Il sortit le 17, à la tête des héroïques débris de sa garnison, tambour battant, mèche allumée, enseignes déployées, avec huit pièces de canon, un mortier, quatre pontons de cuivre, ayant fait pour sa part ce que n'avait pas fait le maréchal de Luxembourg, ayant ruiné le corps d'armée qui l'assiégeait, et ne lui laissant que des ruines. Il n'était que brigadier; le roi le fit maréchal de camp et lui donna une grosse pension; tous ses compagnons de gloire furent récompensés comme l'avaient été ceux de Maëstricht.

Le maréchal de Luxembourg s'était retiré d'abord sur Schelestadt, puis il marcha vers Brisach, où il passa le Rhin, dans l'espoir de surprendre Fribourg; mais les Impériaux avaient eu la prévoyance d'y mettre une forte garnison. Bientôt le duc de Lorraine s'avança lui-même jusqu'à Offenbourg, et, feignant de menacer la haute Alsace, il força le maréchal d'évacuer le Brisgau pour se mettre en défense sur la rive gauche du Rhin. Pourquoi Luxembourg avait-il hasardé ce mouvement qui laissait si bien l'Alsace à découvert que l'ennemi en avait profité pour brûler Sainte-Marie-aux-Mines[1]? C'est qu'il avait craint qu'on ne lui donnât un successeur, ou plutôt qu'en lui laissant une fraction de son armée, on n'en confiât la plus grande partie à un autre, au maréchal de Créqui sans doute. Il est certain qu'aussitôt après sa déconvenue de Philisbourg, Louvois lui avait écrit que l'intention du roi était de faire un détachement de ses troupes, et

[1] Louvois à Luxembourg, 9 septembre.

lui avait même demandé quel nombre de bataillons et d'escadrons il croyait nécessaire pour tenir les places en sécurité. Mais Luxembourg avait feint de ne pas comprendre; et, se gardant bien de répondre directement à la question que lui posait le ministre, il avait demandé à son tour quelle était l'entreprise que le roi projetait de faire exécuter, afin de proportionner l'importance du détachement à l'importance de l'entreprise. Les pourparlers engagés de la sorte se croisèrent sans se rencontrer, comme dans une négociation diplomatique, et le temps s'écoula sans que le ministre et le maréchal fussent parvenus à s'entendre.

Enfin Louvois, à bout de patience et las de ménagements, écrivit le 23 septembre à M. de Luxembourg : « Si le roi avoit voulu régler ce qu'il vous avoit ordonné de détacher de troupes de l'armée que vous commandez par ce qu'il vouloit entreprendre, il ne vous auroit pas consulté si souvent sur ce détachement; mais, voulant régler ce qu'il pouvoit faire par le nombre de troupes dont vous lui manderiez que vous n'auriez pas besoin, vous avez si bien fait, qu'en répondant toujours en termes généraux, le temps s'est écoulé durant lequel on auroit pu faire quelque chose; et, quoique je vous eusse assez clairement donné lieu de pouvoir prévenir ce reproche, vous vous êtes mis en état que Sa Majesté vous pourra justement reprocher que, pendant toute la campagne, vous lui avez tenu la plus belle armée françoise qui ait jamais été en Allemagne entièrement inutile; car, quant à la facilité que vous me dites que vos lettres ont fait voir pour un détachement, ce n'est point de cette facilité dont il étoit ques-

tion, mais bien d'expliquer à Sa Majesté avec combien de troupes vous pouviez garder le reste des places d'Alsace[1]. »

Louvois n'obtenait pas que Luxembourg le satisfît davantage sur une autre question de la plus grande importance; car il s'agissait de savoir s'il valait mieux conserver ou détruire les fortifications de Saverne et de Haguenau : « Vous répondez, lui disait-il, assez à la manière des oracles sur le rasement d'Haguenau; à l'égard de Saverne, vous vous expliquez encore moins décisivement[2]. » Ne serait-ce pas en manière de représailles que Luxembourg affectait ainsi le style ambigu, pour se venger de l'incertitude où Louis XIV et Louvois l'avaient si longtemps laissé au sujet de Philisbourg[3]?

Enfin, pour clore sa triste campagne, le maréchal de

[1] « Sa Majesté a vu avec une très-grande peine que vous ayez pris la résolution d'aller camper sous Brisach, ce qui ne donnera pas de réputation aux armes de Sa Majesté en Allemagne. » Louvois à Luxembourg, 23 septembre. — *Voir* aussi Luxembourg à Louvois, 30 septembre, et Louvois à Luxembourg, 5 octobre. *D. G.* 509.

[2] 8 octobre. *D. G.* 484.

[3] Il faut sans doute encore voir dans la lettre suivante, datée du 16 octobre, un trait de la mauvaise humeur de Louvois à l'adresse du maréchal de Luxembourg lui-même autant qu'à celle de l'officier général qui semble être l'unique sujet des observations du ministre : « J'ai lu avec quelque surprise ce que vous me mandez de la situation de l'esprit de M. de La Motte, puisque je ne connois guère d'officier qui ait plus lieu d'être satisfait que lui du chemin qu'il a fait, et quant à l'élévation, et quant à l'estime de Sa Majesté; mais je m'aperçois il y a déjà longtemps que depuis que les gens sont un peu longtemps hors de ce pays-ci, il n'y en a guère dont le bon esprit ne soit altéré; et quoique je croie ce que je vais vous dire fort hors de propos par la bonne opinion que j'ai de M. de La Motte, il faut qu'un homme qui est propre à servir le roi dans la conjoncture présente, et qui, par bizarrerie, se veut retirer chez lui, s'attende à faire un séjour de deux ou trois ans à la Bastille; ce que je suis persuadé que sa sagesse lui fera assurément éviter. »

Luxembourg reçut l'ordre de s'emparer de la ville et du château de Montbéliard, qui, appartenant à un prince allemand de la maison de Wurtemberg, pouvaient devenir un jour ou l'autre, entre les mains des Impériaux, un poste inquiétant pour la sécurité de la Haute-Alsace et de la Franche-Comté[1]. Il se trouvait que le prince de Montbéliard était un cousin du maréchal de Luxembourg; mais le maréchal, loin de se récuser, se trouva trop heureux de faire cette exécution sur son parent, et de l'offrir en sacrifice pour apaiser le ressentiment du ministre. Ce fut entre eux une occasion de reprendre leur correspondance sur le ton agréable. « L'intention de Sa Majesté, lui écrivait Louvois le 8 octobre, est que vous marchiez à Montbéliard avec les troupes que vous estimerez nécessaires pour en dépouiller M. votre cousin, dont vous devez prendre garde que la bonne mine et votre grand esprit ne viennent à vous persuader de manquer à l'exécution des ordres de Sa Majesté. » — « Nous sommes en négociation, répondait Luxembourg, pour que messieurs de Montbéliard se mettent à la raison; d'y mettre le prince, ce seroit une chose trop difficile, aussi bien que la princesse sa femme; car ils en ont fort peu l'un et l'autre[2]. » Que pouvait faire le prince

[1] « C'est une place, disait Vauban, dont on n'aura jamais besoin qu'en reculant; mais, en ce cas, elle sera de la dernière conséquence, d'autant que c'est la porte du Comté, et qu'à deux ou trois lieues aux environs passent toutes les routes de Suisse et d'Alsace, qu'il y a deux ou trois lieux à camper de part et d'autre qui sont merveilleux et où une armée de douze à quinze mille hommes fera tête à une de quarante-cinq mille et lui en fermera tous chemins, qui sont très-aisés à barrer. » 5 février 1677. *D. G.* 568.

[2] 17 novembre. *D. G.* 509.

de Montbéliard? Il n'y avait pas de résistance à tenter, pas de secours à attendre dans ce moment-là; il protesta contre la spoliation dont il était victime et se retira [1]. Tel fut l'unique exploit du maréchal de Luxembourg, pendant la campagne de 1676.

La tâche du maréchal de Créqui s'était aussi réduite à une mission du même genre; il est vrai qu'il n'avait pas eu Philisbourg à secourir. Après être resté, depuis le mois de juin, en observation sur les frontières de la Lorraine et des Trois-Évêchés, pour surveiller les mouvements des troupes de Zell et de Munster dont Trèves était le quartier général, le maréchal fut chargé de s'emparer, ou plutôt de prendre possession du château de Bouillon, qui dépendait de l'évêché de Liége; il n'eut qu'à se présenter devant la place qui lui fut aussitôt livrée par le gouverneur. Il y avait longtemps que ce gouverneur et sa femme, le comte et la comtesse de Poitiers, étaient gagnés par Louvois; mais ils avaient exigé une démonstration militaire, pour mettre autant que possible, sinon leur conscience en repos, au moins leur réputation à couvert [2].

[1] L'année précédente, Louvois avait fait de vains efforts pour engager le prince à recevoir une garnison française dans son château.

[2] Les négociations avec le gouverneur de Bouillon avaient commencé dès l'année 1674. Le 1er janvier 1675, Louvois écrivait à Servigny, lieutenant de roi au château de Sedan : « L'intention du roi est que vous continuïez autant que vous le pourrez à entretenir commerce avec M. le gouverneur de Bouillon; et comme sa femme a, à ce que l'on publie, beaucoup de pouvoir sur lui, il faut que vous essayiez de lui faire envisager que, si elle portoit son mari à prendre la résolution de recevoir garnison françoise dans la place, Sa Majesté lui feroit une gratification de cinq à six mille écus. Enfin Sa Majesté vous laisse la liberté de le tenter par tout ce que vous croirez qui le pourra persuader le plus. Le roi veut bien que vous engagiez Sa Majesté à lui donner un gouvernement en France,

Sur la frontière de Catalogne, le maréchal de Navailles eut encore moins à faire que le maréchal de Créqui. Louvois lui ayant interdit le siége de Puycerda, et sa petite armée se trouvant affaiblie par les détachements qu'on en avait tirés pour les envoyer en Sicile aux ordres du duc de Vivonne, il n'eut qu'à mener le reste de ses troupes vivre pendant quelques mois dans le Lampourdan aux dépens des Espagnols qui, préoccupés aussi de se fortifier en Sicile, n'avaient plus personne à lui opposer. Dans ses loisirs forcés, le maréchal de Navailles avait eu la belle imagination qu'on pourrait employer à fortifier les places du Roussillon les fonds destinés aux travaux du canal du Lan-

s'il venoit à perdre celui de Bouillon à cause qu'il auroit reçu garnison françoise dans sa place. » *D. G.* 432. — On trouve dans le t. 433, à la date du 3 avril 1675, un pouvoir au sieur de Servigny pour traiter avec le sieur comte de Poitiers, touchant le château de Bouillon. — Sous la date du 2 janvier 1676 (t. 482), Louvois écrit au maréchal de Rochefort pour surseoir à l'affaire du château de Bouillon. Le maréchal de Rochefort, par lettre du 4 janvier, informe Louvois que le comte et la comtesse de Poitiers exigent, pour se rendre, un siége réglé, « se faisant l'un et l'autre un point d'honneur sur cela. Du reste, ils agissent avec affection, » ayant soin de tenir la place en désordre, sans munitions et sans vivres. Le comte de Poitiers est pauvre et demande au roi quelque gratification pour subsister. — Vauban fut chargé de voir quel parti le roi pourrait tirer de sa nouvelle acquisition; voici le compte qu'il en rendit à Louvois, le 21 décembre 1676 : « J'ai employé le jour que je devois séjourner à Sedan à aller voir Bouillon, qui est une grosse et vieille gentilhommière des siècles passés, qui sent assez sa petite souveraineté; son apparence est ridicule et méprisable à ceux qui ne font que la découvrir de loin; mais c'est en effet une très-bonne situation sur laquelle, à peu de frais, on peut faire une excellente place. Cent cinquante hommes de pied et cinquante dragons seront capables de garder cette place, de la défendre un fort long temps et de faire tourner la tête aux plus habiles gens du monde; au surplus, ce poste-là me paroît d'autant plus considérable qu'il met en quelque façon Sedan à couvert, occupe les avenues principales des Ardennes, et qu'en un mot il peut faire nombre parmi nos meilleures places, à moindres frais que pas une autre. » *D G.* 515.

guedoc. Louvois se donna vis-à-vis de Colbert le facile mérite de repousser énergiquement l'étrange proposition du maréchal[1].

Telle a été la campagne de 1676, une campagne toute de siéges, glorieuse pour Vauban qui l'a inspirée et conduite en partie, glorieuse pour Louvois, pour le maréchal de Schönberg, pour Calvo, pour Dufay; la justice veut qu'on ajoute, glorieuse aussi pour le duc de Lorraine.

[1] Louvois à Navailles, 14 juin 1676. *D. G.* 483.

CHAPITRE X

Apprêts pour la campagne de 1677. — Louvois et Vauban. — Les régiments anglais. — L'opinion en l'Angleterre. — Correspondance de Louvois et de Courtin. — Surtaxe des lettres. — Campagne d'hiver. — Siége de Valenciennes. — Audace des mousquetaires et des grenadiers à cheval. — Prise de Valenciennes. — Siéges simultanés de Cambrai et de Saint-Omer. — Monsieur et ses conseillers. — Marche du prince d'Orange. — Bataille de Cassel. — Siége de la citadelle de Cambrai. — Débats sur le sort de la garnison. — Opinion de Vauban. — Capitulation de la citadelle et de Saint-Omer. — Séparation de l'armée. — Campagne d'Allemagne. — Dévastation de la basse Alsace et de la vallée de la Sarre. — Plan du maréchal de Créqui. — Guerre défensive. — Marche du duc de Lorraine sur Nancy. — Canonnade de Morville. — Marche des Impériaux vers la Meuse. — Leur retraite. — Le maréchal de Luxembourg et l'armée de Flandre. — Désertion. — Indiscipline. — Projets du prince d'Orange. — Siége de Charleroi. — Louvois au camp du maréchal de Luxembourg. — Les volontaires anglais. — Attente d'une bataille. — Levée du siége. — Contestation entre les maréchaux de Luxembourg et d'Humières. — Avances de Louvois au prince d'Orange. — Projets du maréchal de Créqui pour porter la guerre au delà du Rhin. — Objections de Louvois. — Retraite et défaite du prince de Saxe-Eisenach. — Le duc de Lorraine en Alsace. — Combat de cavalerie de Kochersberg. — Séparation des armées. — Reprise subite des hostilités. — Siége et prise de Fribourg. — Siége et prise de Saint-Ghislain. — Lettre de Louvois à Catinat. — Le Tellier chancelier de France. — Le maréchal de Navailles et le comte de Monterey en Catalogne. — Bataille du col de Bagnols. — Projet simulé contre le Milanais. — Courtin et Barillon. — Mariage du prince d'Orange avec la fille du duc d'York. — Attitude de l'Angleterre.

La campagne de 1676 et celle de 1677 ont exactement le même caractère; la seconde est la conséquence

logique, le complément obligé de la première; c'est moins l'ordre des temps qui les relie l'une à l'autre que l'enchaînement des idées conçues par Vauban, adoptées par Louvois, appliquées par tous les deux : conquérir en Flandre, se maintenir partout ailleurs. En 1677, ces idées se développent avec plus de largeur et de rapidité. Les deux grands artisans de cette œuvre, Louvois et Vauban, ne se donnent pas de repos; pour eux il n'y a pas de quartier d'hiver; une campagne finit, une autre commence; c'est peu dire; une campagne n'est pas encore à son terme, l'autre est déjà commencée.

Dans les premiers jours du mois de décembre 1676, Louvois a fait en Flandre une de ces courses qui sont toujours pour les Espagnols le présage d'une catastrophe[1]. De son côté, Vauban parcourt les places; il

[1] Louvois n'a été que six jours absent, du 3 au 9 décembre. Qu'a-t-il pu voir, qu'a-t-il pu faire en six jours? Qui nous le dira? Un mémoire daté du 28 novembre, un *agenda* conservé par hasard. La forme en est aride, le détail parfois vulgaire; qu'importe? C'est un document précieux; c'est l'activité de Louvois, dévorante et réglée, Louvois lui-même pris sur le vif. « Mémoire contenant ce que M. de Louvois a à faire dans son voyage. — Parler à M. de La Motte de ce qu'il y a à faire contre Saint-Omer et Cassel; — au sieur Boistel de Chantignonville, du pays auquel on peut défendre la contribution à Saint-Omer; — à M. le maréchal d'Humières, de défendre la contribution à l'Artois et à la châtellenie de Lille, au Tournaisis couvert de la rivière; des précautions à prendre le long de la Lys et entre Courtray et Oudenarde; de la garde de la Scarpe; de la manière de vivre avec Valenciennes et Cambray; des grains; de l'occupation de la Seille, de celle de la Haisne; fixer le logement de la cavalerie, et faire un nouveau projet, en cas que la garnison de Cambray se sépare; de Bavay et de Maubeuge; du Cateau-Cambrésis; des mesures qu'il y a à prendre pour ce qu'il y a faire en cas que la contribution vienne à se rompre ou que la conférence de Deinse [pour le règlement de la contribution et des partis] cesse; avec M. de Souzy, de la contribution; des fourrages, de leur sûreté; de la bière; des lards; des magasins ennemis à brûler; de la manière de traverser leur commerce; — avec M. de Mes-

écrit à Louvois de Nancy, le 6 janvier 1677 : « Je vous envoie une espèce de petit chiffre pour pouvoir parler un peu couvertement des pays que vous savez; j'attends qu'il vous plaise commencer discours là-dessus. Comme il pourroit bien arriver que vous me donnerez un rôle dans la comédie que vous préparez, faites du moins que je le sache de bonne heure, afin que j'aie le temps de l'étudier. Les petites pièces sont jouées; vous n'en avez plus que de grandes; c'est pourquoi il est bon que les principaux acteurs y soient de longue

grigny, des futailles; des fortifications de Condé; du château de Quiévrain; — avec M. de Montal, du Casteau; du château d'Agimont, de Maubeuge, de Bavay, de Thuin; — avec M. du Rencher, des magasins des ennemis; de ce qu'il faut pour les brûler; — avec M. de Chamilly, du Vieux-bourg de Gand; de quelques postes sur l'Escaut; — avec M. Talon...; — avec M. Dumetz, des préparatifs pour l'artillerie; — avec M. de Montgivrault, de la fortification de Courtray; — avec M. de Quincy, de ce qui peut se faire à l'ouverture de la campagne; — avec M. de Valicourt, sur les avoines et le commerce des ennemis; sur les sacs; — avec M. de La Fitte, des postes à occuper autour de Saint-Quentin; — avec le sieur Robelin, des fortifications d'Aire; — avec le sieur de La Touche, des fortifications de Bouchain; — avec le sieur de Choisy...; — avec M. de Breteuil... » *D. G.* 485. — Quelques documents secondaires expliquent et complètent celui-ci. Par l'un, on voit que Maubeuge et Bavai ont été occupés dès le 17 décembre; par d'autres, que Valenciennes et Cambrai ont commencé d'être bloqués du 22 au 28; rien ne devait plus y entrer, ni hommes ni choses. — Louvois à Quincy, 23 décembre; à Saint-Geniès, 22 décembre; à Catinat, 28 décembre. — On voit aussi quels étaient les préparatifs d'artillerie dont s'occupait Dumetz, le meilleur officier de l'arme, le premier lieutenant du grand maître; Louvois avait mis sur pied une seconde compagnie de bombardiers; toutes les deux étaient à Lille; Dumetz avait ordre de les exercer au tir trois ou quatre fois par semaine. Il fallait en outre qu'il mît en état, pour le 1er février, trois couvertures de pont à Lille, trois à Tournai, quarante pièces de 33 et de 24, dix pièces de 16, des affûts à proportion, quarante pièces de campagne, trente mortiers de douze pouces, trois cents boulets creux pour pièces de 33 et de 24, deux mille balles à feu, trois mille fusées de bombes, quarante mille fusées de grenades, soixante mille outils, quarante mille sacs à terre. — Louvois à Dumetz, 21 novembre.

main préparés. » Louvois lui donnait rendez-vous à Paris pour le 15 février : « L'intention du roi, ajoutait le ministre, est de faire deux siéges à la fois, dont l'un sera conduit par vous et l'autre par le sieur de Choisy[1]. » Quels étaient ces deux siéges? Louvois ne s'expliquait pas davantage, et Vauban s'irritait de n'être pas mieux instruit. « Il ne faut pas s'attendre, répliquait-il avec une familiarité bourrue, de me voir à Paris devant le 17 ou 18 de ce mois de [février], quelque effort que je puisse faire. Au reste, ce sera un très-grand agrément pour moi d'arriver au camp avec des chevaux sur les dents, et moi n'en pouvant plus, dans le temps qu'il faut entrer dans les fatigues horribles d'un siége. C'est une chose assez curieuse de voir que tout le monde sait ce que vous voulez faire et qu'il n'y a qu'à moi qu'on en fasse un secret ; apparemment que j'y dois faire un personnage inutile, et que mes avis doivent être comptés pour rien. Dieu en soit loué! Je ferai mon devoir, mais je me donnerai bien de garde de tant prendre sur moi que j'ai fait aux autres siéges ; de cela je vous en réponds[2]. » Louvois connaissait assez Vauban pour ne s'inquiéter pas de ces boutades.

Il s'occupait des troupes, de leur subsistance, de leur instruction. Il ordonnait la formation d'un régiment de dragons de dix-sept compagnies, qui devait être entretenu jusqu'à la paix aux frais des États de Languedoc, à la place des milices qu'ils étaient auparavant

[1] 16 janvier 1677 *D. G.* 531.
[2] *D. G.* 568.

obligés de fournir[1]. Il autorisait en Roussillon la formation d'un régiment de quatre cents hommes levés et entretenus aux frais de la province[2]. Il pressait les officiers suisses de faire dans les Cantons de nombreuses recrues; mais il pressait beaucoup moins les officiers anglais. « Vous ne devez pas vous étonner, écrivait-il à Courtin, ambassadeur de France en Angleterre, le 2 novembre 1676, si l'on ne vous parle point des recrues du régiment de Monmouth, puisque Sa Majesté n'en veut point donner à ce régiment qu'elle veut réformer à autant de compagnies qu'il y a de cent hommes, pour diminuer un corps qui est si mal discipliné qu'il désordonne toute l'armée où il est par son mauvais exemple. » On essaya d'y rétablir l'ordre en y mettant pour lieutenant-colonel un Irlandais de grande naissance, Mac-Carthy, neveu du duc d'Ormond. Churchill avait été proposé aussi pour un grand commandement; mais il n'inspirait pas confiance à Louvois : « M. Churchill est trop adonné à son plaisir, mandait-il à Courtin le 25 novembre, pour pouvoir se bien acquitter de la charge qu'on lui destine ; et il faut un homme qui fasse son affaire et sa maîtresse du régiment royal-anglois, ou bien ce corps ne sera jamais bon. » Churchill tira lui-même le ministre d'embarras en se refusant à continuer de servir en France.

Il y avait déjà longtemps que Louvois regardait les

[1] Le roi consentait à contribuer aux premières dépenses par un fonds de 144,500 livres, soit 8,500 par compagnie, dont 6,000 pour la levée, 1,200 pour les manteaux et bonnets, 400 pour les quartiers d'assemblée, 900 pour les fusils. — Louvois au cardinal Bonzi, 30 décembre 1676. *D. G.* 485.
[2] Louvois à Navailles, 1er janvier 1677. *D. G.* 531.

régiments anglais comme des auxiliaires plus dangereux qu'utiles; mais Louis XIV tenait à les conserver en signe de bonne intelligence avec Charles II. Au mois de janvier de l'année précédente, Louvois annonçant au duc de Charost l'arrivée prochaine à Calais d'un certain nombre de cavaliers venant d'Angleterre, lui recommandait expressément de les loger dans la basse ville, et de prendre les plus grandes précautions pour la sûreté de la place pendant leur séjour[1]. C'est qu'en effet chacun de ces hommes apportait la haine instinctive de tout Anglais contre la France. « Vous avez assurément à bien prendre garde à l'Angleterre, disait le comte d'Estrades en 1674; ils vous ont déjà manqué en faisant la paix avec la Hollande; ils pourroient bien le faire encore en se déclarant contre le roi. C'est une nation si changeante et infidèle qu'il n'y a nulle sûreté dans leur amitié ni dans leurs traités; et s'ils sont une fois ligués d'intérêt avec l'Espagne, l'Empire et la Hollande, on ne verra de nos jours la fin de cette guerre[2]. » Depuis, les succès constants de Louis XIV, ses conquêtes en Flandre, l'occupation de Messine, les triomphes de la marine française dans la Méditerranée, avaient soulevé dans toute l'Angleterre une fureur mêlée d'inquiétude.

Charles II était aux abois, sans argent, le Parlement à la veille de s'ouvrir. Pour calmer l'exaspération de ce Cerbère, Louis XIV avait préparé comme appât, d'abord un traité de navigation favorable aux intérêts du

[1] 29 janvier 1676. *D. G.* 482.
[2] Estrades à Louvois, 9 septembre 1674. *D. G.* 400.

commerce anglais; puis une proposition de trêve générale pour deux ou trois ans au moins, au besoin même pour un plus long terme; enfin, pour satisfaire certains appétits particuliers, il avait mis à la disposition de son ambassadeur une grosse somme d'argent à répartir avec intelligence dans la Chambre des communes. Ce n'était pas la partie la moins délicate du rôle difficile que Courtin soutenait à Londres avec beaucoup d'esprit et de fermeté d'ailleurs. « Je ne doute point, lui écrivait Louvois, que l'orage qu'excitera l'assemblée du prochain Parlement ne soit grand; mais votre habileté, aidée des moyens que Sa Majesté se résout de vous donner, en conjureroit de plus grands. La déclaration contre la France, dont on vous parle, est-elle le seul moyen pour la conservation de la Flandre? Et ne sera-ce point un moyen plus juste et plus assuré de parler un peu ferme à ceux qui ne veulent point la paix, et, pour connoître qui a tort ou raison sur cela, de proposer une trêve de deux ou trois ans[1]? Si l'Angleterre trouvoit la France bien déraisonnable sur de pareilles propositions, elle pourroit avec raison prendre parti contre elle; mais de souffrir qu'un parti ne veuille point la paix, et ne vouloir pas que l'autre lui fasse tout le mal qu'il pourra, c'est une jurisprudence un peu nouvelle et un conseil que le roi

[1] Louvois à Courtin, 15 février 1677 : « Je ne sais pas ce que vous a mandé M. de Pomponne de la pensée du roi sur la trêve; mais j'ai toujours entendu que Sa Majesté lui a donné ordre de mander que, pour qu'elle pût accepter une trêve, il faudroit qu'elle fût au moins de deux ou trois années; ce qui vous fait bien voir que Sa Majesté n'en veut point qui ne soit de ce terme-là, mais qu'elle ne feroit aucune difficulté pour en avoir une d'un plus long terme. » *D. G.* 531.

ne suivra assurément pas. Je sais bien que vous me direz que ce n'est pas la raison qui mène le pays où vous êtes; mais, avec de bonnes raisons et de l'argent, l'on ramène quelquefois les gens de bien loin. Quoique le roi sache bien qu'aucun de ses ennemis n'a encore envoyé mille pistoles pour les dépenser en Angleterre à gagner des membres du Parlement, Sa Majesté vous a envoyé cent mille livres, sans prétendre limiter à cette somme la dépense que vous feriez; et le roi avoit cru qu'avec un peu d'argent comptant et des assurances de plus grandes sommes à la fin de l'année, vous contenteriez ceux qui s'engageroient à n'être pas contraires à la France; et ce d'autant plus que personne ne sait au juste la somme que vous avez en argent comptant. Cependant je ne doute point qu'entre-ci et l'ouverture du Parlement, le roi ne vous envoie encore quelque somme considérable; et vous devez compter qu'outre cela, Sa Majesté tiendra les paroles que vous donnerez. » Courtin reçut encore deux cent mille livres « pour conjurer les tempêtes qui pourroient arriver[1]. » Il y réussit assez bien; mais Louvois faillit en exciter une à tout emporter.

En qualité de surintendant des postes, il avait cru pouvoir, par une surtaxe au transport des lettres, procurer à Louis XIV un surcroît de bénéfices. Aussitôt les maîtres de poste et les commerçants en Angleterre avaient jeté les hauts cris; Courtin était assailli de protestations furieuses, appuyées par le duc d'York lui-même. Il se hâta d'écrire à Louvois : « Les marchands

[1] Louvois à Courtin, 20, 23 et 29 janvier 1677. *D. G* 531.

de Londres sont les maîtres de la ville, et la ville de Londres a un si grand pouvoir dans la Chambre des communes, qu'une plainte desdits marchands, soutenue avec chaleur, sera capable de ruiner en un matin toutes les mesures que M. le duc d'York auroit prises pour empêcher qu'on ne propose de donner une somme considérable au roi son frère, à condition de rompre avec la France. Il n'en est pas de même ici qu'en France, où le roi est le maître des impositions; la taxe sur les lettres se fait en Angleterre par un acte du Parlement; ainsi le Parlement est en droit de prendre connoissance de toutes les nouveautés qui arrivent à cet égard. Il n'y a rien de si périlleux que de lui donner occasion de se soulever contre nous dans un temps où l'on peut dire qu'il ne cherche que des prétextes pour témoigner ouvertement son animosité contre la France. Pour ce qui regarde M. le duc d'York, c'est par lui seul que nous pouvons ménager que l'Angleterre demeure dans la neutralité où elle est; et si on lui donnoit lieu de changer de sentiments, il seroit inutile de tenir ici un ambassadeur, ou pour mieux dire, on le prieroit bientôt de repasser la mer. Les Anglois nous haïssent; ils sont recherchés par nos ennemis, et ils sont naturellement si pleins d'orgueil qu'ils croient qu'ils feront pencher la balance du côté qu'ils voudront; c'est à nous à nous montrer les plus sages; et quand ils ne seront plus en état de prendre des résolutions en corps de nation, vous ferez sans péril tout ce que vous croirez qu'on pourra faire avec justice[1]. »

[1] 15 février. *D. G.* 543.

Louvois eut, en effet, la sagesse de suivre le conseil de Courtin, mais non sans protester à son tour. « Je pourrois facilement, répondit-il, vous faire voir combien sont mal fondées les prétentions des maîtres de poste d'Angleterre ; mais comme ce n'est pas une affaire que de laisser présentement un mois les choses en l'état qu'elles sont, je donne ordre au sieur Richard de ne plus écrire sur ce sujet, jusqu'à ce que le Parlement soit fini d'une façon ou d'autre; après quoi, je ne crois pas que le roi veuille établir que les actes du Parlement d'Angleterre doivent servir de règle dans son royaume; et, comme vous ne vous chargeriez pas volontiers de demander que l'on changeât le tarif des douanes en Angleterre, parce que, par un arrêt du Parlement de Paris, il seroit ordonné que leurs marchandises ne se vendroient qu'un certain prix en France, vous ne voudriez pas aussi que les actes du Parlement d'Angleterre privassent le roi de cinq ou six cent mille livres de rente, dont il faudroit que les postes de France diminuassent, si l'on continuoit plus longtemps ce que l'on demande[1]. »

Louvois écrivait cette lettre trois jours avant l'ouverture du Parlement, trois jours aussi avant de partir lui-même pour aller en Flandre donner le signal d'une attaque plus rapide encore et plus irrésistible que celles dont les Espagnols demandaient à l'Angleterre une vengeance déjà tardive. Le siége de Condé avait surpris l'Europe au printemps; le siége de Valenciennes allait la surprendre en plein hiver, dans la

[1] 22 février. *D. G.* 531.

saison de ces fêtes magnifiques où Louis XIV affectait de s'abandonner aux jouissances de l'orgueil satisfait. Il faut lui rendre cette justice qu'il sacrifia sans hésiter les plaisirs aux fatigues de la guerre, et qu'il fit toute cette campagne en vigoureux soldat. Cette fois, il ne fallait pas s'attendre à vaincre par surprise ; les Espagnols étaient prévenus ; ils savaient que l'orage allait tomber sur Saint-Omer, Valenciennes ou Cambrai; ils avaient accumulé dans ces trois places tous leurs moyens de défense. Louvois ne recourut donc point à des ruses inutiles. Le 12 février, il avait envoyé au maréchal d'Humières l'ordre de tenir des troupes prêtes pour investir en même temps, le 1er mars, Valenciennes et Saint-Omer; car il avait été résolu que les deux siéges se feraient à la fois; mais la saison se maintint si mauvaise que l'on fut obligé de différer l'attaque de Saint-Omer.

Le 1er mars, Louvois assistait de la cense d'Heurtebise à l'investissement de Valenciennes : « Il fait le plus effroyable temps qu'on puisse voir, écrivait-il au roi, et je crains bien que Votre Majesté ne puisse faire les journées qu'elle s'est proposées. » Le même jour, Louis XIV partait de Saint-Germain ; le 4, il arrivait au camp, presque seul ; ses bagages et les voitures des courtisans étaient demeurés par les chemins[1]. La première

[1] Saint-Pouenge à Louvois, 1er mars, Chauny : « Le roi est arrivé ici avec assez de peine et sans aucun bagage. La plupart des carrosses des courtisans sont demeurés par les chemins, et surtout celui de M. [le duc] de Créqui; pour le mien, il n'est pas demeuré; mais nous avons versé dans un penchant fort rudement, et M. le chevalier de Nogent, qui étoit du côté que le carrosse est tombé, se plaint un peu de l'épaule, et moi de la tête d'un coup que je me suis donné contre l'impériale. » *D. G.* 544.

nuit, il dormit tout habillé dans son carrosse, de grands feux allumés aux portières. L'armée royale était aussi forte que l'année précédente ; elle comptait cinquante-trois bataillons et cent trente escadrons. Monsieur, les maréchaux d'Humières, de La Feuillade, de Schönberg, de Lorge et de Luxembourg accompagnaient le roi.

Valenciennes était une grande place, l'armée assiégeante très-nombreuse ; il ne fallut pas moins de neuf jours pour achever l'immense ligne de circonvallation qui embrassait, dans un périmètre de plusieurs lieues, la disposition concentrique des troupes, des parcs et des magasins autour de la place. Le 9 mars au soir, la tranchée fut ouverte contre les ouvrages du nord-ouest, du côté d'Anzin ; le 12, trente pièces de gros calibre commencèrent à battre les dehors, tandis que trente mortiers lançaient des bombes jusque dans la ville. Le 16, malgré la neige et la pluie, la tranchée avait atteint le glacis des premiers ouvrages, au pied desquels se développait dans des proportions inconnues jusqu'alors une parallèle de quatre cent cinquante toises; c'était un perfectionnement nouveau d'une méthode toute nouvelle dans l'art des siéges, puisqu'il n'y avait pas plus de quatre ans que Vauban avait employé pour la première fois les parallèles devant Maëstricht.

La ville de Valenciennes était couverte, du côté de l'attaque, par un triple rang d'ouvrages extérieurs distincts et profondément séparés par de larges fossés; de sorte qu'avant d'arriver au corps de la place, il fal-

lait régulièrement faire trois attaques successives, trois siéges en quelque sorte, et donner trois assauts [1]. La défense des assiégés avait été si molle que Vauban résolut de faire attaquer l'ouvrage couronné, qui était le premier, quoiqu'il ne se fût pas encore rendu maître de la contrescarpe; mais pour assurer le succès de cet audacieux coup de main, il voulut, comme le prince d'Orange au dernier siége de Maëstricht, que l'attaque eût lieu de jour, au lieu de se faire de nuit, selon la coutume. La plupart des généraux combattirent la proposition de Vauban, parce qu'elle était contraire à l'usage ; c'était précisément le motif qu'invoquait Vauban pour justifier son opinion. Il faisait valoir le nombre inusité des assaillants ; car il ne se proposait pas de lancer à la fois moins de trois à quatre mille hommes ; à quelles erreurs, à quelle confusion ne serait pas exposée, dans l'obscurité de la nuit, une telle foule de combattants ? Il faisait surtout valoir la

[1] Louvois à Ccurtin, 18 mars : « Je vous veux expliquer quelles étoient les fortifications de la ville. L'ouvrage couronné, que j'avois vu autrefois fort méchant et quasi sans fossé, en a un profond de vingt-quatre pieds, une grosse palissade dans le milieu de son fossé, et une sur la berme que le canon ne pouvoit voir. Il y avoit, vis-à-vis des deux courtines dudit ouvrage couronné, deux demi-lunes de chacune vingt-cinq toises de face, bien revêtues; au-devant de cela, une contrescarpe dont les palissades avoient été déchirées du canon; et, à tous les angles, quantité de fourneaux. Derrière cet ouvrage couronné, il y avoit une demi-lune revêtue, de plus de quarante-cinq toises de face, qui avoit un fossé sec de trente pieds de profondeur et de dix toises de large; et ladite demi-lune étoit comme enveloppée des branches de l'ouvrage couronné, en sorte que le canon ne l'avoit pu endommager. Derrière cela, un pâté, grand comme un bastion raisonnable, qui avoit un fossé de six à sept toises de large, dans lequel, en rompant un batardeau, ils pouvoient faire passer l'eau de toute leur inondation; et entre le pâté et les remparts de la ville une écluse qu'ils appeloient le *Secret*, par laquelle on pouvoit faire passer tout le courant de l'Escaut. Le pâté est revêtu et le rempart aussi.

routine même qui tenait les assiégés plus éveillés la nuit que le jour; le matin venu, se croyant pour une douzaine d'heures libres d'inquiétude, et laissant le canon faire son œuvre, ils s'endormaient à leurs postes ou les quittaient même pour aller aux provisions et aux corvées. Louis XIV, frappé par l'insistance et convaincu par les raisons de Vauban, lui permit d'agir comme il l'entendait.

Le 16, dans la nuit, deux fortes colonnes d'assaut furent disposées aux extrémités de la parallèle; en tête de ces colonnes se trouvaient les deux compagnies des mousquetaires de la garde et la compagnie des grenadiers de la maison du roi que Louis XIV avait tout récemment formée des meilleurs soldats de son régiment; on les appelait familièrement dans l'armée les *Riotorts*, du nom de leur commandant; ils servaient, comme les mousquetaires, indifféremment à pied ou à cheval. Pendant toute la nuit, les batteries de mortiers n'avaient pas cessé de lancer des bombes. Le 17, au point du jour, leur feu s'éteignit graduellement. Le canon ne tirait qu'à de longs intervalles; un profond silence régnait dans la tranchée; nulle agitation; rien qui pût éveiller l'attention de l'ennemi. Tout à coup, à neuf heures du matin, neuf coups de canon donnent le signal. Quatre mille hommes environ s'élançant brusquement de la parallèle, escaladent sur plusieurs points le premier ouvrage, et tombent sur ses défenseurs qui ne s'attendaient à rien moins qu'à être attaqués. Aussi ce premier ouvrage fut-il emporté en un clin d'œil et presque sans perte. Vauban se félicitait d'un succès qui payait la confiance de Louis XIV, et

Louis XIV de sa confiance qui était couronnée d'un tel succès; la fortune, en ce moment-là, leur prodiguait d'une main libérale de bien autres faveurs. Les premiers moments donnés aux premiers ordres, Louis XIV qui s'était placé sur une hauteur pour voir l'affaire, entendit un bruit de canon; comme il cherchait d'où venait ce bruit, il aperçut soudain, non sur le premier ouvrage, ni sur le second, ni sur le troisième, mais sur les remparts mêmes de la ville, les habits éclatants de ses mousquetaires. Il les crut tous perdus, tués ou pris; ils étaient en train de prendre Valenciennes.

Voici ce qui s'était passé. Après l'assaut, les mousquetaires, jeunes et ardents gentilshommes, avaient dédaigneusement laissé aux troupes qui les suivaient le soin vulgaire de faire le logement dans l'ouvrage conquis; pour eux, ils s'étaient jetés à la poursuite des fuyards. Les *Riotorts*, vieux soldats, ne voulurent pas abandonner ces vaillants étourdis; et les uns et les autres criant. « Tue! tue! » pointant de l'épée dans la masse confuse qui roulait devant eux, allaient au hasard à travers les accidents des fortifications, palissades, fossés, traverses, descendant, montant, tournant, escaladant les ouvrages, et toujours poussant au milieu d'une foule éperdue qui grossissait à mesure, mais sans résistance, et qui les aurait écrasés rien qu'en se refermant sur eux; jusqu'à ce qu'enfin, ayant traversé sur des corps amoncelés un étroit et obscur passage, ils se trouvèrent tout à coup dans la ville. Alors ils commencèrent à se reconnaître; surpris, mais non effrayés de leur situation, ils se rallièrent un cer-

tain nombre; une rue s'ouvrait devant eux, à l'autre bout de laquelle ils voyaient s'avancer une troupe de cavalerie inquiète de ce désordre et de ces clameurs. Les uns, se jetant dans les maisons à droite et à gauche, firent feu par les fenêtres, les autres présentant la baïonnette[1] au poitrail des chevaux, en abattirent quelques-uns qui rompirent la charge et leur firent une sorte de retranchement; les cavaliers tournèrent bride, et, se voyant poursuivis, coururent donner l'alarme au reste de la garnison. Pendant ce temps, les *Riotorts*, qui avaient plus de sang-froid et d'expérience, étaient montés sur le rempart, dont ils avaient facilement chassé les rares défenseurs, ébahis du spectacle étrange qui se passait sous leurs yeux. Les mousquetaires les y rejoignirent bientôt, et, retournant les canons, ils commencèrent à tirer sur la ville. C'est alors que Louis XIV les aperçut.

Le maréchal de Luxembourg, comprenant aussitôt ce qui se passait, se jeta en avant, suivi des compagnies des gardes qui s'étaient logées dans le premier ouvrage. En un instant les portes furent enfoncées, et les hardis mousquetaires se virent soutenus par des forces nombreuses contre lesquelles toute résistance était impossible. Après quelques pourparlers, la garnison se rendit prisonnière, et la bourgeoisie demanda grâce. Louvois accourut, avec les ordres du

[1] Louvois à Courtin, 18 mars : « La cavalerie qui étoit sur la place est venue à la charge et a repoussé nos gens jusque sous la porte; mais les mousquetaires, ayant mis leurs bayonnettes dans leurs fusils, ont marché à eux, et à coups de grenades et à coups de bayonnettes, les ont rechassés bien avant dans la ville. » — On sait qu'il s'agit ici de la baïonnette primitive qui s'enfonçait dans le canon du fusil ou du mousquet.

roi, pour empêcher le pillage. Il était temps. Déjà les travailleurs des tranchées, désertant leurs postes, jetant leurs outils, accouraient en foule pour avoir leur part du butin; car, c'était la loi de la guerre, toute ville prise d'assaut était abandonnée au soldat. Il fallut la présence de Louvois et toute la vigueur des officiers pour arrêter cette invasion et faire lâcher prise aux premiers qui s'étaient déjà jetés sur leur proie. Louvois donna seulement aux mousquetaires les chevaux de la garnison espagnole[1]. Voilà le récit abrégé d'une action, la plus extraordinaire peut-être de nos annales militaires, si riches en coups d'éclat. Elle n'avait pas coûté quarante hommes tués ou blessés[2].

« Il faut espérer, disait Louvois à Courtin, que ce coup de verge amollira le cœur des Espagnols, et les rendra moins opposés à la paix qu'ils ne l'ont paru par les impertinentes propositions que M. de Ronquillo a données à Nimègue en dernier lieu. Comptez

[1] Il y a dans les *Mémoires inédits du comte d'Aligny*, alors maréchal des logis dans la première compagnie des mousquetaires, un récit très-curieux de cette action. Nous en extrayons seulement l'épisode final, où Louvois joue son rôle. « M. de Louvois étant entré pour régler toutes choses, la cavalerie [espagnole] étant sur la grande place à cheval, il leur dit fort brusquement : « Messieurs, mettez pied à terre. » Et comme notre compagnie étoit en bataille devant eux, M. de Louvois nous dit : « Messieurs les mousquetaires, le roi vous donne ces chevaux pour ne pas « vous en retourner à pied au camp. » Le colonel des dragons, nommé Vieu, s'étant approché de M. de Louvois pour le prier que les officiers ne fussent pas mis pied à terre, ce ministre avec menaces le fit descendre au plus vite; et comme il vit que je tenois le drapeau, il me dit : « M. d'Ali-« gny, voulez-vous retourner à pied au camp? » Sur quoi je lui répondis que j'avois envoyé chercher mes chevaux. A quoi il me dit : « Je veux que « vous ayez le cheval de ce colonel, » qui assurément étoit le plus beau et le mieux harnaché de la garnison. Je crus ne pouvoir le refuser. »

[2] Louvois à Courtin, 18 et 28 mars. Récit très-détaillé. — *Voir* aussi Louvois à Navailles, à Créqui, à Vivonne, 18 mars. *D. G.* 531.

que les affaires du roi continueront à aller toujours bien, et que c'est par les conquêtes que l'on fera de ce côté-ci que l'on peut avoir des avantages solides, et parvenir à une paix avantageuse. » Valenciennes était au roi depuis quelques heures à peine, que déjà Louvois envoyait, en Artois et en Picardie, l'ordre de rassembler sur-le-champ des pionniers pour faire les travaux préliminaires de deux siéges à la fois[1]. Louis XIV arrivait, le 22 mars, sous les murs de Cambrai, tandis que Monsieur marchait à Saint-Omer, avec vingt bataillons et trente escadrons. Pour soutenir l'entrain du soldat, pour l'encourager à supporter, non les privations, — car, grâce à l'admirable prévoyance de Louvois, rien ne lui manquait, — mais les rigueurs d'un hiver prolongé, Monsieur demanda et le roi approuva que la gratification, qui était de dix sous pour les travaux de jour et de vingt sous pour les travaux de nuit, fût élevée de moitié[2].

Louvois ne manqua pas d'envoyer à Courtin la relation du siége de Cambrai. On remarquera sans doute, au début de cette relation, une anecdote qui fait plus d'honneur à la sincérité qu'à la bravoure du narrateur, à moins que la prudente retraite de Louvois n'ait

[1] Louvois à Breteuil, 17 mars : « La ville de Valenciennes ayant été prise ce matin, Sa Majesté a résolu d'entreprendre immédiatement le siége de Cambrai et de s'y rendre lundi prochain, 22 de ce mois ; de quoi je vous donne avis par ce courrier, afin que vous envoyiez partout vos mandements pour faire rendre à Péronne et à Saint-Quentin six mille pionniers. Vous mettrez partout des gens pour accompagner les convois, et avoir soin de faire payer exactement, à raison de cent sols par jour, chaque chariot à quatre chevaux pendant le temps que Sa Majesté s'en servira. » — Louvois à Robert, 18 mars : « Ce mot est pour vous donner avis que le roi a derechef résolu le siége de Saint-Omer. » *D. G.* 531.

[2] Louvois à Robert, 20 mars et 6 avril.

voulu être une façon plus expressive de blâmer la témérité de Louis XIV, une manière d'argument personnel contre l'excès de la curiosité royale.

« Cambrai a été investi, il y a eu lundi huit jours ; l'on a employé jusqu'au samedi à s'établir et à parfaire les lignes où huit mille pionniers picards ont travaillé. Dimanche [28 mars] on a ouvert la tranchée du côté de la porte Notre-Dame, c'est-à-dire le long de l'Escaut, le laissant à droite ; on a commencé, la même nuit, une batterie au delà de l'Escaut, qui voit à revers les dehors et les remparts de la ville de ce côté-là. Ce même soir, ayant eu à parler à Sa Majesté, je l'allai chercher à l'endroit où les troupes qui devoient monter la tranchée avoient leur rendez-vous ; et comme il y a assez loin du quartier du roi, je n'y arrivai qu'à nuit fermée ; on me dit que le roi étoit sur la contrevallation, qui est en cet endroit fort proche de la place ; à la barrière, je trouvai le guet des gardes du corps, dont les officiers me dirent que le roi étoit allé à la garde de la cavalerie ; j'allai jusque-là où j'appris que Sa Majesté étoit avec Vauban à cheval, à la tête des travailleurs, où je ne jugeai pas à propos de l'aller trouver, et m'en revins à la barrière où, après l'avoir attendu une heure, je le vis revenir. Je vous dis ceci en passant, afin que vous partagiez un peu l'inquiétude que me donnent de pareilles curiosités.

« Le mardi matin, la batterie de dix pièces, au delà de l'Escaut, commença à tirer ; le mercredi matin, une de six étoit à trois cents pas de la contrescarpe ; et jeudi matin, une de sept à cent pas. Jeudi, à minuit, on a attaqué la contrescarpe, où l'on n'a trouvé per-

sonne; on s'y est logé; et l'inquiétude ayant pris aux grenadiers du régiment du roi de voir où étoient les ennemis, ils sont allés en parti dans les dehors; vingt d'entre eux ont rencontré deux cents hommes dans une espèce d'ouvrage couronné qui couvre le château de Selle; ils les ont poussés jusqu'à la porte de la ville que l'on a incivilement fermée au nez des grenadiers du régiment du roi, qui ont rapporté sept habits de soldats ou d'officiers qu'ils ont tués, et ramené deux prisonniers par lesquels nous avons appris que le gouverneur avoit résolu de faire retirer toute sa cavalerie dans la citadelle, tuant les chevaux dans la ville auparavant que de la quitter, à la réserve de dix par compagnie. Cette résolution pourra bien abréger la défense de la citadelle de quatre ou cinq jours, par la quantité de gens qu'il y aura dedans qui seront assurément d'avis de se rendre, dès que les bombes y pleuvront et ruineront un corps de cavalerie considérable, après la perte duquel, et de ce qui est dans Saint-Omer, M. de Villa-Hermosa ne sauroit avoir en campagne, en tirant toute la cavalerie qu'il a dans ses places, plus de mille ou douze cents chevaux ou dragons. Il me reste à vous parler de ce que ce siége a coûté au roi; jeudi au matin, que j'en suis parti, il y avoit dix-neuf hommes à l'hôpital; on m'a mandé qu'il n'y en avoit eu que cinq ou six de blessés à l'attaque de la contrescarpe; ainsi il sera vrai que la réduction de la ville de Cambrai n'aura pas mis cinquante hommes hors d'état de monter la garde pendant huit jours. » A cette relation, datée du 3 avril, il faut ajouter une suite, du 4 : « Je ne me suis point trompé dans le pronostic que je vous ai fait dans ma lettre d'hier, puisque la ville de Cambrai a demandé à capituler hier, à une heure après midi. La tranchée doit s'ouvrir aujourd'hui devant Saint-Omer; comptez que d'aujourd'hui en quinze jours ces deux places seront réduites à l'obéissance de Sa Majesté; après quoi je crois que, pour vous donner moins d'affaires, elle mettra ses troupes en quartier de printemps pour quinze jours ou trois semaines[1]. »

Louvois adressait à Courtin cette relation, de Lille, où il était allé donner des ordres pour faire marcher de nouvelles troupes au siége de Saint-Omer. Quoi qu'on puisse croire de la jalousie de Louis XIV contre son frère, il est certain qu'il ne négligeait rien pour lui rendre le succès plus facile. Si l'un des deux frères était jaloux de l'autre, c'était surtout Monsieur, abandonné à des hommes tels que le marquis d'Effiat et le chevalier de Lorraine qui, dans l'intérêt de leur détestable crédit, ne cessaient de le tenir en défiance, presque en révolte contre le roi. Le maréchal d'Humières avait été mis auprès de Monsieur, autant pour combattre la pernicieuse influence de ses conseillers que pour l'aider à prendre Saint-Omer. « Je vous dirai, lui écrivait Louvois, que lorsque vous croirez qu'il sera du service du roi que Monsieur prenne quelque parti sur les choses qui se présenteront, Sa Majesté s'attend que vous le lui conseillerez avec fermeté et sans avoir aucune complaisance pour les gens qui ont l'honneur de l'approcher qui

[1] *D. G.* 532.

pourroient être d'un autre avis. Je vous supplie de brûler cette lettre quand vous l'aurez lue, et de ne témoigner à personne ce que j'ai eu ordre de vous mander à cet égard [1]. » Louis XIV était plein de ménagements pour le caractère ombrageux de son frère : « Le roi, lui faisait-il écrire, ne donne aucun ordre à Monsieur, et lui donne simplement son avis, laissant à Monsieur la liberté de ne s'y conformer qu'autant qu'il le trouvera praticable et qu'il le jugera à propos pour le plus grand bien du service de Sa Majesté [2]. » Et cependant les circonstances étaient graves; elles exigeaient de la décision.

Au premier bruit du siége de Valenciennes, le prince d'Orange était accouru du fond de la Hollande ; il avait appelé sous Dendermonde les régiments hollandais et le peu de troupes espagnoles dont le duc de Villa-Hermosa pouvait disposer encore. Mais déjà Valenciennes était tombé ; Cambrai, Saint-Omer étaient investis. Le salut de ces deux places dépendait d'un seul effort ; un des siéges manqué ferait manquer l'autre ; le prince d'Orange choisit Saint-Omer comme plus facile à délivrer, et marcha vers Ypres. Les conseillers de Monsieur commençaient à perdre la tête ; Louvois écrivit, le 31 mars, au maréchal d'Humières : « Sa Majesté voit que vous supposez que si les armées d'Espagne et de Hollande s'avançoient pour le secours de Saint-Omer, Monsieur n'auroit d'autre parti à prendre que celui de se retirer, à moins qu'il ne fût promptement secouru du corps d'infanterie que le roi lui a destiné et de la cava-

[1] Louvois à Humières, 27 mars. *D. G.* 531.
[2] Mémoire pour Monsieur, 7 avril. *D. G.* 532.

lerie des places de Flandre. Sur quoi, Sa Majesté me commande de vous dire que quoiqu'elle ne désire pas que Monsieur se commette à un événement fâcheux, elle verroit avec une peine infinie que Monsieur fût obligé de prendre un pareil parti, et que voulant le mettre en état de n'y être point contraint, elle a envoyé le sieur de Chamlay avec un mémoire des dragons que Monsieur pourroit faire venir pour fortifier l'armée qu'il commande. Si M. le prince d'Orange veut aller secourir Saint-Omer, vous y verrez bonne compagnie vingt-quatre heures avant qu'il arrive. »

Le même jour, Louis XIV envoyait à son frère huit bataillons et dix pièces de campagne. Le lendemain, Louvois partait pour Lille, d'où il expédiait des ordres pour faire sortir la cavalerie de toutes les places de Flandre. Le 5 avril, il écrivait à Courtin : « Il arriva ici vingt-sept escadrons de cavalerie ou de dragons ; il y en arrivera encore aujourd'hui quatre, et il y en a dans les villes qui sont d'ici à Aire, encore vingt qui sont tout prêts à marcher au premier ordre que je leur adresserai; de manière que si M. le prince d'Orange veut s'approcher de Monsieur, il trouvera vingt mille hommes de pied et quinze mille chevaux. » Le 6, Louvois était de retour auprès du roi, devant la citadelle de Cambrai ; aussitôt neuf autres bataillons quittaient encore le camp royal pour rejoindre Monsieur, tandis que le maréchal de Luxembourg courait se mettre à sa disposition avec les deux compagnies des mousquetaires. En quelques jours, Monsieur allait avoir sous ses ordres trente-huit bataillons et quatre-vingts escadrons. Il fut résolu qu'il n'attendrait pas le prince d'Orange

dans ses lignes. Laissant devant Saint-Omer, pour garder les travaux du siége contre les entreprises de la garnison, un petit nombre de troupes régulières et les milices du Boulonnais, il marcha quelques lieues au-devant de l'ennemi, dans la plaine de Cassel.

Le 10 avril, dans la journée, les Hollandais commencèrent à paraître; dans la nuit du 10 au 11, les neuf bataillons envoyés en dernier lieu par le roi rejoignirent leurs camarades au bivouac; les deux armées étaient à peu près égales en nombre. Un ruisseau les séparait; de part et d'autre s'étendait une plaine mamelonnée de monticules couronnés de moulins; les terrains bas coupés de haies vives et de fossés pleins d'eau. L'armée française était rangée sur deux lignes, avec une réserve, la droite appuyée à une hauteur qu'on nommait dans le pays le mont d'Aplinghen, la gauche au moulin de Balenberghe. Le maréchal d'Humières commandait l'aile droite, où se déployaient en première ligne les deux compagnies des mousquetaires et six escadrons de la gendarmerie; le maréchal de Luxembourg commandait l'aile gauche, et Monsieur, assisté du comte du Plessis, lieutenant général, se tenait au centre, à la tête de l'infanterie, dont les premiers bataillons étaient ceux des gardes françaises. Du côté des Hollandais, le comte de Horn commandait l'aile droite, le prince de Nassau l'aile gauche, et le prince d'Orange le centre, avec le comte de Waldeck.

En avant de la gauche française, sur le bord et en deçà du ruisseau, se trouvait l'abbaye de Peene. Ce fut là que les premiers coups de feu furent tirés le 11, au point du jour. Le prince d'Orange fit passer le

ruisseau à quelques troupes qui chassèrent de l'abbaye un petit poste que le maréchal de Luxembourg y avait placé. Monsieur donna aussitôt des ordres pour la reprendre; il y fit marcher le régiment d'Anjou, soutenu de quatre pièces de canon et d'un régiment de cavalerie. Après une résistance opiniâtre, les Hollandais furent délogés à leur tour et repoussés au delà du ruisseau. Il n'y avait plus moyen d'occuper les bâtiments de l'abbaye, qui étaient en feu. Ce premier engagement n'eut pas de suites immédiates, et les troupes qui y avaient pris part rentrèrent des deux côtés dans leur ordre de bataille.

Si le prince d'Orange avait voulu s'emparer de l'abbaye de Peene, c'est que son plan était de faire un grand effort sur sa droite; l'échec qu'il venait d'éprouver le laissa ferme dans son dessein, mais l'amena néanmoins à faire, dans ses premières dispositions, un changement tardif et grave. Sa gauche était couverte par des haies et par des retranchements; il résolut de n'y laisser qu'un petit nombre d'escadrons et d'envoyer tous les autres à l'aile droite. Mais quoiqu'il eût pris la précaution de les faire défiler derrière sa première ligne, il ne put dérober ce mouvement à la vue de ses adversaires. Aussitôt le maréchal d'Humières se fit donner par Monsieur l'ordre d'attaquer l'aile affaiblie. « Je vais à ma droite, lui dit-il en le quittant, je vais passer le ruisseau avec les deux compagnies des mousquetaires du roi; je n'aurai pas le loisir de vous envoyer un aide de camp; si vous entendez tirer, c'est que j'aurai commencé le combat. »

Il était dix heures lorsque la bataille s'engagea ainsi

sur la droite. Les mousquetaires passèrent le ruisseau; arrivés en vue des retranchements qui étaient occupés par deux bataillons des gardes du prince d'Orange, le maréchal leur fit mettre pied à terre, et les lança en avant comme une troupe d'infanterie. Les Hollandais les regardaient venir, immobiles, en silence, prêts à faire feu; déjà les mousquetaires s'accrochaient, pour escalader l'épaulement, aux canons des fusils; une décharge à bout portant les renversa dans le fossé; quarante y demeurèrent tués ou blessés; les autres se relevèrent, forcèrent le retranchement et firent main basse sur tout ce qui ne battit pas assez vite en retraite. Pendant ce temps, la gendarmerie et les autres escadrons défilaient rapidement à droite et à gauche, pour se déployer sur un terrain favorable; le maréchal fit sonner pour rallier les mousquetaires; en un moment ils se retrouvèrent à cheval, en ligne, à leur place d'honneur. Le peu de cavalerie que le prince d'Orange avait laissée à son aile gauche fut bientôt mise en déroute; alors tous les escadrons français, mousquetaires, gendarmes, cuirassiers, chevaux-légers, dragons, se rabattirent par une charge impétueuse sur le flanc découvert de l'infanterie hollandaise. Par une singulière rencontre, les mousquetaires, à cheval, trouvèrent devant eux les débris ralliés de ces mêmes gardes du prince d'Orange qu'ils avaient assaillis tout à l'heure comme gens de pied; ils achevèrent de les détruire.

A l'autre extrémité du champ de bataille, le maréchal de Luxembourg avait eu d'abord fort à faire pour défendre le passage du ruisseau contre une cavalerie deux fois plus nombreuse que la sienne; mais, enlevés par sa

brillante valeur, les escadrons français avaient repris l'offensive; cependant de ce côté les charges se succédaient sans produire de résultats décisifs.

Au centre, après une vive canonnade, les bataillons de la première ligne avaient abordé, au delà du ruisseau, l'infanterie hollandaise; ils avaient même commencé à la mettre en désordre, lorsque le prince d'Orange, ordonnant la même manœuvre que le maréchal d'Humières exécutait en ce moment-là contre sa gauche, lança sur le flanc des bataillons français une partie de la nombreuse cavalerie de sa droite. Surpris par cette brusque attaque, ils plièrent sous le choc et se laissèrent ramener jusqu'au bord du ruisseau. A cette vue, Monsieur courut à l'infanterie de la seconde ligne, l'amena au pas de course et rétablit le combat. Chargeant à la tête des bataillons comme un capitaine de grenadiers, il vit tomber autour de lui vingt officiers de son état-major; sa cuirasse fut faussée par une balle; mais il eut la joie de voir les Hollandais reculer à leur tour. Poussés de front par le prince, pris en flanc par le maréchal d'Humières, leurs bataillons ne tardèrent pas à se confondre en une masse flottante et désordonnée qui, sous un dernier choc de la cavalerie, se divisa de nouveau, mais en groupes plus ou moins nombreux de fuyards.

Les Français ne voyaient plus devant eux, sur tout le champ de bataille, que des fragments d'armée; car, de son côté, le maréchal de Luxembourg avait suivi le mouvement offensif du centre, et donné à ses escadrons un dernier élan qui avait tout emporté. Si la cavalerie victorieuse n'avait pas rencontré sur sa route

les bagages de l'ennemi qu'elle pilla, tout ce qui restait des troupes du prince d'Orange aurait été pris dans la poursuite.

Telle qu'elle a été, voici les résultats de la bataille de Cassel, vraie bataille rangée, dans toute la force du mot : du côté des Hollandais, trois mille morts, quatre à cinq mille blessés, deux mille cinq cents prisonniers, quarante drapeaux, quatorze étendards, tout le canon, toutes les munitions, tous les magasins perdus; du côté des Français, douze cents morts et deux mille blessés [1]. Monsieur envoya le marquis d'Effiat porter au roi ces glorieuses nouvelles. Louis XIV, répondant aux félicitations du prince de Condé sur cette victoire, lui écrivit le 15 avril : « Mon cousin, c'est avec justice que vous me félicitez de la bataille de Cassel. Si je l'avois gagnée en personne, je n'en serois pas plus touché, soit pour la grandeur de l'action, ou pour l'importance de la conjoncture, surtout pour l'honneur de mon frère; au reste, je ne suis pas surpris de la joie que vous avez eue en cette occasion. Il est assez naturel que vous sentiez à votre tour ce que vous avez fait sentir aux autres par de semblables succès [2]. » Il était toutefois impossible que cette bataille gagnée par Monsieur sur le prince d'Orange ne ramenât pas dans l'esprit de Louis XIV le souvenir pénible de l'occasion qu'il avait manquée l'année précédente. Quoi qu'il en soit, Monsieur ne commanda jamais plus d'armée.

[1] Détail de la bataille de Cassel, 11 avril. — Saint-Pouenge à Louvois. 13 avril. *D. G.* 545. — Louvois à Créqui, 12 avril; à Courtin, 13 avril, *D. G.* 532.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 117.

Louvois s'était empressé de faire son compliment au prince et aux deux maréchaux; il réclamait à M. de Luxembourg sa part du butin. « Vous avez pillé le bagage de M. le prince d'Orange, lui écrivait-il du camp sous Cambrai, le 13 avril; je ne vous demande point son argent ni sa vaisselle, mais je vous demande ses cartes, que je vous supplie de bien cacher, afin que vous ne soyez pas obligé d'en faire présent à personne. J'espère que la réduction de Saint-Omer me mettra bientôt en état d'avoir le plaisir de vous embrasser. Je ne vous parle point de ce siége-ci parce que le mineur étant attaché depuis hier au soir, il y a apparence que M. de Zavala Pedro n'achèvera pas le carême dans la casemate qu'il habite depuis quinze jours. »

Cependant la garnison de Cambrai, si molle dans la défense de la ville, avait, contre toute attente, retrouvé dans la citadelle une énergie que la défaite de Cassel semblait redoubler encore. Après six jours de tranchée, les dehors avaient été emportés le 11 au soir, mais avec des pertes auxquelles on n'était plus accoutumé; il n'y avait pas eu moins de cinquante hommes tués et de deux cent soixante blessés. Le 12, Vauban avait établi, dans le fossé même, une batterie de trois pièces qui, tirant au pied d'un bastion, y eurent bientôt fait un trou suffisant pour loger le mineur; en même temps trois batteries de brèche de quinze pièces étaient construites sur la contrescarpe. Mais le 14, les assaillants subirent un échec ainsi mentionné par Louvois dans son journal du siége : « L'on a voulu pendant le jour faire emporter une demi-lune qui étoit tout à fait à la gauche de l'attaque; elle l'a été l'épée à la main,

sans aucune résistance considérable; mais les ennemis ayant fait un très-gros feu du rempart, ont blessé ou tué la plupart des gens qui étoient dedans, auparavant que le logement fût achevé, et sont revenus ensuite dans ladite demi-lune que nos gens ont été obligés d'abandonner. Nous avons eu vingt-cinq officiers tués ou blessés, cinquante soldats tués sur la place et deux cents de blessés. C'est la seule disgrâce qui soit arrivée depuis le commencement du siége ; et on l'auroit évitée, si l'on avoit suivi l'avis de Vauban[1]. Il y a présentement une des chambres de la mine chargée; demain matin les deux autres le seront; après quoi on conviera M. le gouverneur de l'envoyer visiter, lui déclarant qu'il sera pris à discrétion s'il laisse entamer son bastion[2]. »

Quel devait être le sort de la garnison? C'était une question vivement débattue autour du roi; les uns voulaient qu'elle demeurât prisonnière, les autres qu'on la laissât aller. Parmi les plus violents dans le premier sens était un gentilhomme flamand, le baron de Quincy, ancien officier au service de l'Espagne, devenu sujet de Louis XIV et maréchal de camp dans son armée. « Se pourroit-il, écrivait-il à Louvois, que l'on donnât dans le sentiment des courtisans qui, ennuyés par un peu de pluie et de boue, traitent de bagatelle l'avantage que nous remporterons de prendre treize régiments prisonniers dans la citadelle de Cambrai? Je les ai hier vus alléguer cent méchantes raisons là-dessus; et le cœur me saignoit quand l'on m'a dit que Sa Majesté s'étoit déclarée en faveur de leur opinion. Je ne saurois m'empêcher de dire encore une fois à Votre Excellence que la perte des Pays-Bas dépend de la prise de ces garnisons, n'étant rien de si certain que l'Espagne ne se relèvera jamais d'une perte aussi considérable que celle de ces trente-cinq régiments[3] qui font plus que la moitié de leurs troupes, et que sept à huit jours de patience nous vont les faire prendre[4]. »

[1] Le comte d'Aligny dit que ce fut le colonel du régiment du roi qui fit résoudre cette attaque.

[2] Louvois à Courtin, 12, 13 et 15 avril. *D. G.* 532.

Mais Vauban était à la tête des modérés, et son opinion, soutenue de raisons admirables, avait plus d'autorité que celle du baron de Quincy : « Je ne crois pas, monseigneur, écrivait-il à Louvois, le 15 avril, que les ennemis la fassent longue, et, quelque mine qu'ils tiennent, je suis le plus trompé du monde si dans très-peu de temps il ne vous font pas parler de capitulation. Comme le roi m'a témoigné avoir intention de les faire prisonniers de guerre, je crains avec raison qu'il ne persiste dans cette pensée, d'autant que ce seroit nous attirer de la besogne pour cinq ou six jours de plus, et nous mettre en état de redoubler nos pertes. Il ne faut point abuser de la bonne fortune, et les prendre à composition est très-assurément le plus court de cinq ou six jours, voire de dix, et de sept à huit cents hommes de perte; outre que les troupes du roi ont besoin de quelques semaines de repos, sa cavalerie de rafraîchissement et de beaucoup de réfection. Sa Majesté doit songer que l'on va entrer dans de

[3] A Valenciennes, Saint-Omer et Cambrai.

[4] 16 avril. *D. G.* 545.

grandes affaires du côté d'Allemagne, où elle aura besoin de toute la vigueur et du bon état de ses troupes, à quoi j'ajoute que la conservation de cent de ses sujets lui doit être beaucoup plus considérable que la perte de mille de ses ennemis. A tout ce que je viens de dire j'ajouterai, avec la franchise naturelle que Dieu m'a donnée, que je ne prendrois pas grand plaisir à me trouver assiégé dans une place où, par droit de représailles, on me fit prisonnier de guerre, attendu que c'est la condition du monde que je dois le moins désirer par des raisons que vous savez aussi bien que moi[1]. » Louis XIV se convertit sans plus de discussion à l'opinion de Vauban; mais l'honneur castillan voulut tenir jusqu'à la dernière extrémité.

Voici, racontées par Louvois, les dernières scènes, non pas les moins émouvantes, et le dénoûment de ce drame : « L'on a sommé, le 16 au matin, le gouverneur de la citadelle de Cambrai, qui a répondu qu'il ne refuseroit pas les grâces de Sa Majesté quand il les auroit méritées; mais qu'ayant encore quatre citadelles à défendre dans ses quatre bastions, il n'étoit pas en état d'entendre de plusieurs jours à aucune proposition. La mine joua sur le midi, qui renversa dix toises de la face du bastion; aucune pierre ne sauta, et per-

[1] Vauban continuait ainsi : « Il n'y a point de jour présentement que le simple commerce de la tranchée, sans aucune action, ne nous coûte cinquante hommes, l'un portant l'autre, et cela durera tout autant que le siége; jugez du reste. Si notre artillerie est demain bien servie, vous entendrez un beau carillon; mais je doute qu'elle le soit bien partout; il y a des endroits où il y a bien des commissaires [d'artillerie] qui n'ont pas encore fait chef-d'œuvre. Depuis ma lettre écrite, ajoutait-il en *post-scriptum*, nous avons pris la demi-lune fort sagement, et je ne crois pas qu'on y ait perdu quinze hommes tués ou blessés. » *D. G.* 545.

sonne dans la tranchée ne s'en aperçut que par voir tomber la muraille et sentir la terre trembler sous ses pieds; c'est-à-dire qu'elle ne fit aucun bruit. Dès le soir d'auparavant, douze pièces de canon, c'est-à-dire six sur chaque face, entreprirent de faire une brèche au bastion de la droite; le 16, sur les deux heures après midi, elles firent tomber l'angle du bastion et dix toises de chacune des faces; on tira cinq mille coups de canon, depuis le 15 à l'entrée de la nuit jusqu'au 16 à soleil couché. Il y avoit treize ou quatorze pièces de canon qui voyoient la brèche, qui n'y laissoient paroître personne sans être emporté; et plusieurs fois l'on y fit monter cinq ou six grenadiers qui criant : « Tue! tue! » obligeoient le bataillon qui défendoit la brèche à se montrer et à s'exposer au feu de cette artillerie qui étoit pointée dessus.

« J'oubliois de vous dire que, la nuit du 15 au 16, on se logea en deux endroits sur cette demi-lune où nous avions été battus deux jours auparavant, et que l'on n'y perdit que cinq soldats tués ou blessés; que, la nuit du 16 au 17, on avoit mis les mortiers en batterie auprès de la brèche, avec lesquels on devoit faire un feu continuel de pierres[1] qui auroient assurément fort maltraité les ennemis, qui étoient obligés de se tenir toujours derrière leurs retranchements. Les choses étant en cet état, le gouverneur demanda à capituler le 17, à neuf heures du matin; le roi lui accorda une capitulation

[1] Ces mortiers à pierres étaient une invention de Vauban, qui datait de 1672. — *V.* une lettre de Vauban à Louvois du 13 novembre 1672 *D. G.* 296. — *V.* aussi une lettre de Louvois au comte de Calvo du 14 mai 1677. *D. G.* 532.

fort honorable, en exécution de laquelle il doit sortir aujourd'hui à midi pour aller à Bruxelles, et remettre à Sa Majesté une place qui a fait des maux infinis au royaume, qui doit rendre le repos à plus d'un million de ses sujets, et que deux des plus grands capitaines que le roi ait eus dans ses armées[1] avoient manquée l'un après l'autre. L'armée se sépare après-demain pour s'aller rafraîchir jusqu'au 15 ou 20 du mois prochain, et le roi part en même temps pour aller à Calais, le 23 ou le 24 de ce mois[2]. »

Le siége de Saint-Omer se termina le 19, sans avoir offert le même intérêt que celui de Cambrai. Quoique la tranchée eût été ouverte le 4 avril, les pluies, les hésitations des ingénieurs à choisir leur emplacement sur un terrain marécageux, mais surtout l'inquiétude causée par l'approche du prince d'Orange, avaient empêché toute attaque sérieuse avant la bataille de Cassel. Depuis, la construction et l'armement des batteries avaient exigé pendant plusieurs jours des efforts inouïs. Les lourdes pièces de siége, embourbées dans un sol fangeux qui s'effondrait sous leur poids, avaient épuisé tous les attelages de l'armée; mais enfin, les soldats, encouragés par leurs officiers et excités par le désir de gagner la prime que Monsieur donnait pour chaque pièce tirée du bourbier, étaient venus à bout de mettre, le 15 au soir, tous les canons en batterie; le feu avait immédiatement commencé contre la place. L'attaque du chemin couvert était décidée pour

[1] Le comte d'Harcourt et Turenne.
[2] Louvois à Courtin, 18 avril. *D. G.* 532.

le 18; mais, par suite d'une erreur de calcul, du fait des ingénieurs qui avaient assuré que la tête des tranchées était plus avancée qu'elle n'était réellement, il se trouva que l'espace de terrain que les assaillants devaient traverser à découvert était trop étendu; il fallut s'arrêter à moitié chemin, même avec des pertes sensibles, et faire un logement à la hâte, à cent pas du fossé. Heureusement, la défaite du prince d'Orange avait plus abattu les cœurs à Saint-Omer qu'à la citadelle de Cambrai. Le chemin couvert fut emporté sans grande résistance dans la nuit du 18 au 19; et le lendemain, les batteries de brèche étant déjà presque achevées, le fossé à moitié comblé, les assiégés battirent la chamade.

Il y eut, autour de Monsieur, au sujet de la capitulation, les mêmes débats que dans le camp royal. Monsieur et ses confidents voulaient que la garnison se rendît à discrétion; le maréchal de Luxembourg était de l'avis contraire, de l'avis de Vauban. « Je vous prie de venir ici, écrivait-il à Louvois, instruit des intentions du roi selon l'état où vous trouverez la place. Personne ne seroit plus aise que moi que la garnison fût prisonnière de guerre; mais je pense qu'on ne la réduira pas aisément[1]. » Monsieur céda moins facilement que le roi; la capitulation ne fut accordée que le 22; la garnison sortit le même jour avec les honneurs de la guerre, pour être conduite à Gand[2].

[1] 20 avril. *D. G.* 545.
[2] Lorsque Vauban alla visiter les ouvrages de Saint-Omer, il trouva beaucoup à reprendre dans les travaux d'approche et dans toute la con-

Le 20 avril, après deux mois de rudes fatigues sous un ciel inclément, les troupes se séparaient pour aller chercher dans leurs quartiers un repos bien acquis. Louis XIV visitait ses places de Flandre et d'Artois. De Dunkerque, le 27 avril, Louvois écrivait à Courtin · « Nous sommes ici dans la plus belle place de l'Europe; le bruit court à Bruxelles que les Espagnols la veulent donner aux Anglois pour se déclarer contre nous. Pourvu qu'ils ne se déclarent qu'après qu'on la leur aura livrée, les deux nations ne sont pas en état de rompre ensemble de longtemps[1]. » Louvois savait

duite du siége en général. «Tout ce que vous dites sur la circonvallation et sur les attaques de Saint-Omer, lui répondit Louvois, est entièrement conforme à ce que j'ai eu l'honneur de dire au roi étant sur les lieux, et je suis très-aise de m'être trouvé de votre avis sur cela. » Vauban à Louvois, 11 juin. — Louvois à Vauban, 14 juin. *D. G.* 546.

[1] *D. G.* 532. — Vauban voulait que le port fût digne de la place. Il écrivait à Louvois, de Dunkerque, le 18 juillet : « Si dans très-peu de temps je ne fais pas approfondir le chenal à y faire entrer des vaisseaux de quatre à cinq cents tonneaux, je veux que le roi me fasse mettre la tête sur l'une des balises du hâvre; mais il faut dès l'instant même travailler aux fascinades, et que le roi fasse état d'y dépenser 100,000 livres quatre ou cinq ans durant, tant pour les entretiens que pour achever ce port dans la perfection tant de fois vantée, et en un mot s'en assurer, et l'approfondir tout à fait aussi bien que le canal de la Fosse. Le port est d'une telle conséquence que Dunkerque, qui le doit être plus au roi qu'une province entière, ne l'est nullement sans lui, qui n'est rien du tout présentement En un mot, je suis persuadé que Sa Majesté doit tout mettre en usage pour le faire accommoder, en dût-il prendre le fonds sur ses menus plaisirs, voire en retrancher sa propre table. Quant à moi, j'offre de bon cœur mes soins et un voyage exprès s'il le faut, eussé-je la mort entre les dents. Pour rendre un tel service, il n'y a rien qu'on ne doive faire. » *D. G.* 548. — Vauban à Louvois, septembre 1677 (le jour n'est pas indiqué) : «J'ai reçu hier au soir seulement réponse de M. de Seignelay sur le hâvre de Dunkerque; c'est ce qui s'appelle nous avoir fait perdre quinze jours de temps qui vaudroient mieux qu'un mois de l'arrière-saison, si on avoit su en profiter. On me refuse Decombe qui est le seul dont je me pouvois aider; jugez, monseigneur, si cela m'accommode. » *D. G.* 568.

bien que ce n'était pas à cette condition, ni à toute autre du même genre, que tenait la rupture de plus en plus imminente entre la France et l'Angleterre; Louvois savait bien que si Louis XIV s'était arrêté dans ses rapides conquêtes, c'était pour donner quelque répit à son ambassadeur à Londres, et même au roi Charles II, encore plus qu'à ses propres troupes.

La haine du peuple anglais contre la France se traduisait dans le Parlement par des menaces et des imprécations dont Louvois avait sa grande part : « On ne peut pas être plus mal avec la Chambre basse que vous y êtes, lui écrivait Courtin; on y dit tous les jours que vous êtes un diable (ce sont les propres termes dont on se sert) de faire subsister de grosses armées en campagne avant que les herbes soient venues; ceux qui crient le plus contre vous admirent votre prévoyance. Le vacarme est grand contre nous; mais Valenciennes et Cambrai, sans compter même Saint-Omer, dont je fais néanmoins un fort grand cas, valent bien la peine de le souffrir. Il a passé tout d'une voix dans la Chambre basse que les Anglois vendront jusqu'à leurs chemises (ce sont les termes dont ils se sont servis) pour faire la guerre à la France pour la conservation des Pays-Bas. Le bruit ne peut être plus grand, et un ambassadeur ne peut pas être plus embarrassé que je le suis; mais je ne désespère pas de sortir d'intrigue avec honneur. Le roi d'Angleterre et le duc d'York, avec qui je suis aussi bien, pour avoir tenu, si j'ose le dire, la conduite d'un honnête homme, que les ministres des confédérés y sont mal, commencèrent hier les premiers à faire votre éloge d'une si

bonne manière que je vous puis assurer qu'il n'y a pas de ministre dans toute l'Europe pour qui ils aient tant d'estime qu'ils en ont pour vous[1]. » Charles II tint ferme contre le Parlement et le prorogea pour six semaines, le 24 avril. La veille, Louis XIV avait chargé le duc de Créqui de porter au roi d'Angleterre une lettre qui contenait la proposition renouvelée d'une trêve générale; mais Charles II lui-même n'ayant pas cru que cette proposition eût chance d'être accueillie, surtout par les Allemands à qui la prise de Philisbourg avait donné beaucoup de confiance, Louis XIV la réduisit aux proportions d'une trêve spéciale pour les Pays-Bas. C'était une arme qu'il voulait mettre aux mains du roi son allié pour l'aider à repousser les assauts que le Parlement n'allait pas manquer de renouveler après la prorogation.

Quoique Charles II fût dans une situation difficile, il en exagérait encore les difficultés, afin d'exagérer le mérite de ses services et d'obtenir plus d'argent que Louis XIV ne lui en voulait donner. Pourrait-il résister longtemps à la pression de tout son peuple? Pourrait-il toujours refuser les subsides qu'on lui offrait de tous côtés, d'Angleterre et du dehors, pour se déclarer contre la France? Voilà ce qu'il laissait lui-même entendre, voilà ce qu'il faisait dire plus ouvertement par ses amis et par ses ministres à Courtin, au duc de Créqui, à l'archevêque de Reims, frère de Louvois, que la curiosité littéraire et l'amour des livres avaient attiré à Londres[2].

[1] 1er et 8 avril. *D. G.* 545.

[2] Courtin à Louvois, 29 avril : « M. le duc de Rheims a si bonne mine avec votre perruque et l'épée au côté, que j'espère que le plaisir qu'il prend à se regarder dans le miroir me fera jouir plus longtemps de l'honneur de le voir en Angleterre. Je m'en vais lui faire voir les maisons royales et la bibliothèque d'Oxford, pendant que M. le duc de Créqui représentera seul à Newmarket, où vous jugerez sans doute qu'il est plus honnête que je le laisse aller seul. » — 17 mai : « M. l'archevêque duc de Rheims, après avoir acheté une infinité de livres curieux en cette ville, a voulu voir la belle bibliothèque d'Oxford : il est parti ce matin et il reviendra après-demain soir. » *D. G.* 566 et 546.

Le 17 mai, Courtin écrivait à Louvois : « Après vous avoir représenté ce que je crois qui pourroit arriver, si le roi faisoit de plus grands progrès en Flandre, je ne songe plus qu'à bien faire mon devoir pour défendre le terrain contre les confédérés. La seule chose que je vous supplie d'observer, c'est qu'ils n'ignorent pas que le roi d'Angleterre n'est pas en état de les menacer et de se déclarer contre eux, quand même ils s'éloigneront de la paix ou de la trêve. S'il veut prendre ce parti-là contre nous, il est assuré de tous les biens et de toutes les forces de l'Angleterre; mais s'il prétendoit se tourner contre nos ennemis, hors M. le duc d'York qui pourroit être de son parti, je ne crois pas qu'il pût compter sur un seul de ses domestiques. Croyez, monsieur, que je vous dis les choses comme elles sont; je ne serai point surpris quand vous aurez de la peine à le comprendre; mais si vous aviez été huit jours en Angleterre, vous en seriez persuadé comme moi. La forme du gouvernement se comporte ainsi, et le blanc n'est pas plus opposé au noir qu'elle l'est à celle de la France[1]. »

Quelques jours après, lorsque l'archevêque de Reims prit congé du roi d'Angleterre et de ses ministres, l'un d'eux, le comte d'Arlington, le pria de remettre à son frère la lettre suivante, que Charles II

[1] *D. G.* 546.

avait voulu qu'il écrivît à Louvois : « Monsieur, quoique le roi mon maître soit assez persuadé que vous ne pouvez ignorer la peine que lui fait la continuation de la guerre par les pressantes instances que son peuple lui fait d'y entrer, et qui ne lui peut jamais plaire, Sa Majesté a pourtant voulu m'obliger à me servir d'une main aussi sûre comme doit être celle de M. l'archevêque de Reims, pour vous le faire connoître plus expressément, et pour vous prier en son nom de vous employer à disposer Sa Majesté Très-Chrétienne à moyenner la paix générale avec toute l'expédition qui lui sera possible, voulant s'adresser à vous, puisque vous savez mieux que personne les fondements des fortes liaisons qui le tiennent si étroitement allié avec Sa Majesté Très-Chrétienne, et desquelles rien ne le peut faire départir; mais en effet, monsieur, il n'y a qu'une paix bien prompte qui peut tirer le roi mon maître des embarras où il se trouve. Il est vrai que les États-Généraux y sont assez portés; mais tant que Sa Majesté ne leur peut faire des propositions un peu raisonnables et qui soient en quelque manière un contentement de leurs alliés, cette envie, si grande qu'elle soit, ne produira rien sur ce fondement. Le roi mon maître entre à vous prier de vous appliquer à lui obtenir des propositions au plus tôt pour s'en servir comme de lui-même, et qui laissent le pays espagnol en quelque sûreté, s'assurant qu'il les fera valoir auprès des Hollandois qui semblent les seuls dans la confédération souhaiter la paix avec passion, et qui cependant ne la feront jamais séparée. Je sais qu'à un esprit si éclairé que le vôtre, ce peu de

paroles serviront à me bien acquitter de la commission qui m'a été donnée, et auxquelles je n'ai rien à ajouter pour le présent que de vous témoigner le déplaisir que j'ai eu de me voir si peu utile au service de M. votre frère dans le temps qu'il a été ici[1]. »

Dans le commerce qu'il faisait avec Louis XIV, Charles II n'avait jamais entendu lui vendre toute sa complaisance au point de lui laisser prendre la Flandre entière. Il avait dit, un jour, très-sérieusement à Courtin que la frontière du roi de France lui paraissait avoir besoin, pour être assurée, de Saint-Omer, de Valenciennes et de Cambrai, mais que ses conquêtes ne devaient pas être poussées plus loin[2]. Louis XIV fut fidèle à sa promesse de ne plus rien entreprendre contre les Pays-Bas. Après avoir séjourné quinze jours à Condé, centre des quartiers occupés par ses troupes, il les réunit le 20 mai au camp de Thulin, mais seulement pour faire « herber » sa cavalerie. Il envoya au maréchal de Créqui les gardes du corps, les gendarmes et les chevaux-légers de la garde ; un détachement de cinq mille chevaux et de quatre mille hommes de pied marcha vers la Meuse pour y demeurer en observation, sous les ordres du maréchal de Schönberg; les garnisons retournèrent dans les places; le maréchal d'Humières reprit son commandement accoutumé sur la frontière; l'armée, forte encore de quarante-cinq bataillons et de quatre-vingt-douze escadrons, fut confiée au maréchal de Luxembourg, avec ordre de rester

[1] Arlington à Louvois, 21 mai. *D. G.* 546.
[2] Dépêche citée par M. Mignet, t. IV, p. 442.

sur la défensive; et le roi partit pour Versailles, où il rentra le 31 mai. Le même jour, le Parlement d'Angleterre rentrait en séance. Huit jours après, Charles II le prorogeait de nouveau jusqu'au 26 juillet, irrité, comme d'une atteinte à sa prérogative, que les Communes eussent déclaré qu'elles n'accorderaient aucun subside extraordinaire avant que les traités d'alliance qu'elles réclamaient n'eussent été conclus et communiqués au Parlement. Louvois ne manqua pas de féliciter Courtin de ce grand succès : « Vous avez, lui écrivit-il le 15 juin, bien dérangé les escabelles de M. le prince d'Orange et de ses confédérés, en obtenant la séparation du Parlement d'Angleterre. »

Dès lors, l'attention des politiques et des hommes de guerre, absorbée jusque-là par la campagne diplomatique et parlementaire à Londres, par les grands siéges et la campagne d'hiver en Flandre, se tourna tout entière du côté de la Moselle et du Rhin. C'est là qu'était espéré ou redouté, suivant les sympathies de chacun, le triomphe de la coalition par les armes du duc de Lorraine. Courtin lui-même était troublé ; le souvenir de Philisbourg l'obsédait comme un sombre présage. Louvois, au contraire, pour lui relever le cœur, faisait montre d'un optimisme héroïque; il poussait vraiment la satisfaction jusqu'au paradoxe : « Il me paroît, lui avait-il écrit le 29 mars, que vous êtes fort en peine des maux que nos ennemis se promettent que nous feront les Allemands. Vous me direz que nous avons perdu Philisbourg l'année passée; sur quoi je vous dirai que ç'a été un grand bien pour le service du roi qu'ils s'y soient amusés, parce qu'ayant pris le fort

d'en deçà du Rhin, cinq ou six mille hommes qui se seroient retranchés aux avenues de la place l'auroient obligée de se rendre l'hiver passé sans tirer un coup de mousquet, n'étant pas possible de soutenir cette place, tant qu'on a Strasbourg contraire. » Il y avait toutefois d'autres arguments de force à rassurer Courtin davantage ; c'était surtout qu'on avait fait le dégât partout où l'armée impériale aurait pu être tentée de séjourner et de vivre.

Dès la fin de l'année précédente, Louvois avait donné l'ordre de raser les fortifications de Haguenau, de Saverne et de Montbéliard[1], autant de postes qu'il était bon de conserver quand on avait Philisbourg à soi et Strasbourg neutre, mais qu'il fallait détruire avant qu'ils ne tombassent infailliblement au pouvoir d'un ennemi qui avait ces deux portes toujours ouvertes sur l'Alsace. La seule citadelle de Saverne fut exceptée de la ruine et fortifiée, parce qu'elle couvrait un des principaux passages d'Alsace en Lorraine. Ordre fut donné aussi de dévaster tout le pays situé entre le Rhin et la Sarre, et toute la vallée de la Sarre jusqu'à la Moselle. Le baron de Montclar, chargé de cette exécution, la fit pendant l'hiver avec un extrême rigueur ; non content de faire sauter les remparts de Haguenau, il brûla la plus grande partie de la ville, pour empêcher les Allemands d'y pouvoir jamais installer ni leurs hôpitaux ni leurs magasins[2] ; il brûla de même la ville de Deux-Ponts, après avoir eu soin pourtant d'enlever

[1] Louvois à Montclar, 22 décembre 1676. *D. G.* 483.
[2] Montclar à Louvois, 11 février 1677. *D. G.* 564.

et de faire transporter à Châlons la bibliothèque ducale[1] ; il brûla ou rasa des châteaux qui appartenaient à la comtesse de Hanau, de la maison Palatine, et qu'elle assurait, dans une requête adressée à Louis XIV, n'être d'aucune importance, à tel point, disait cette bonne princesse allemande, qu'on aurait pu « les prendre sans coup férir et, pour ainsi dire, avec des pommes cuites[2]. » A la nouvelle de tous ces ravages, Courtin reprit confiance : « Je comprends fort bien à cette heure, écrivait-il à Louvois, qu'après le

Louvois à Créqui, 17 février : « L'envoyé de Suède s'est plaint au roi que l'on avoit enlevé la bibliothèque du château de Deux-Ponts, et qu'on la menoit à Châlons. Sa Majesté comprend bien pourquoi on l'a sortie, puisque, ayant eu ordre de tout brûler, elle auroit été consumée dans l'embrasement. » *D. G.* 566. — Le roi de Suède était héritier en expectative du duché de Deux-Ponts.

[2] La comtesse de Hanau à Louvois, 30 janvier 1677 : « La nécessité extrême où je me vois réduite me rend importune auprès de vous, sachant qu'il dépend de votre pouvoir de m'en tirer, s'il vous plaisoit seulement, monsieur, de m'accorder votre grâce que j'implore. » Signé Anne-Magdeleine, princesse palatine douairière, comtesse de Hanau. — La comtesse de Hanau au roi, 30 janvier : « Sire, je me jette avec mes cinq pauvres orphelins entre les bras de la clémence royale de Votre Majesté, implorant sa miséricorde de me dispenser, en considération des très-fidèles services que j'ai rendus à ses armées, de l'exécution de l'ordre que M. de Montclar m'a fait dire d'avoir reçu de la cour de raser tous les châteaux et lieux fermés dans ma pauvre comté, qui ne sont d'aucune importance et que l'on pourroit prendre sans coup férir, et, pour ainsi dire, avec des pommes cuites. » — La comtesse de Hanau à Louvois, février : « Si jamais une princesse s'est vue affligée, c'est moi. J'ai rendu de très-fidèles services au roi et ai obéi à tous les ordres que j'ai reçus de la cour, de MM. les généraux, intendants, commandants et commissaires, comme ils me rendront témoignage. Toutes mes terres sont ruinées de fond en comble sans que j'en puisse tirer aucuns revenus; plusieurs mille bâtiments y sont brûlés et abattus par les armées de Sa Majesté, que la somme des dégâts et dommages, suivant les spécifications que j'en ai fait présenter à M. de La Grange, intendant à Brisach, monte à plus de 1,200,000 livres; j'ai payé l'année passée 40,000 livres de contributions à Haguenau ; dans la présente, ils me sont encore imposés 29,000 livres dont j'ai déjà payé une grande partie. » *D. G.* 566. — Ces lettres sont datées de Bouxwiller.

dégât que le roi a fait faire depuis la Sarre jusqu'au Rhin, la guerre deviendra plus difficile aux Allemands ; ce sera un effet du bon ordre que vous aurez mis à toutes choses[1]. »

La prise de Philisbourg et l'hostilité de Strasbourg avaient fait reculer du Rhin aux Vosges la frontière militaire de la France ; la Lorraine remplaçait l'Alsace comme base d'opération pour une armée française engagée contre les Allemands. Le maréchal de Créqui avait à Nancy son quartier général ; c'est de là qu'il envoya, le 14 mars, à Louis XIV un mémoire dans lequel il prévoyait et discutait avec une grande intelligence les partis que pouvait prendre le duc de Lorraine et les mouvements qu'il aurait lui-même probablement à faire. Il s'arrêtait à cette idée que le duc de Lorraine, laissant un corps en Alsace pour diviser l'attention et les forces de son adversaire, s'attacherait à l'attirer sur la Moselle, peut-être même sur la Meuse, et que, tandis que l'armée française, égarée par ces fausses démonstrations, marcherait à grands pas de ce côté pour lui gagner les devants, l'armée impériale rebrousserait chemin, rentrerait en Alsace, choisirait son poste et couvrirait le siége de Brisach, qu'elle trouverait déjà bloqué par le corps laissé sur le Rhin. Pour déjouer ces projets, le maréchal de Créqui se proposait de manœuvrer autour de Nancy, suivant un arc de cercle concentrique à celui que l'ennemi serait obligé de parcourir extérieurement, de sorte que, d'un point quelconque de cette courbe, l'armée française aurait tou-

[1] 12 avril. *D. G.* 566.

jours moins de chemin à faire pour se porter en moins de temps sur un autre. Le maréchal répudiait pour lui-même tout mouvement offensif, du moins au début de la campagne : « Il vaut beaucoup mieux, disait-il, avec des forces égales, tenir les Impériaux de près, leur donner la fatigue d'avoir toujours un ennemi sur les bras, sans se hasarder à combattre, si une forte raison et un bon poste ne nous convient de le faire. » Mais n'était-il pas possible que la campagne, ainsi commencée bride en main, s'achevât d'une autre sorte et donnât un résultat positif? « Comme il est de la prudence, ajoutait le maréchal, d'envisager tous les inconvénients qui peuvent inquiéter notre frontière, il est, ce me semble, nécessaire de considérer aussi tous les moyens de se prévaloir des avantages de nos armes et de profiter du désordre de l'ennemi ; car, si une fois il se jette sur la Moselle, et qu'on le puisse obliger de se retirer du pays qu'il aura passé avec assez de peine, sa retraite pourra peut-être lui coûter beaucoup. Il faudra qu'il regagne Mayence ou qu'il marche par un pays ruiné, pour aller à Philisbourg; et, dans ce temps, que ne peut-on pas faire en s'approchant du haut Rhin trois semaines plus tôt que l'armée de l'Empereur[1] ? »

La première partie de ce plan était tout à fait d'accord avec les idées de Louis XIV et de Louvois; la seconde leur plaisait un peu moins, parce qu'elle s'éloignait de la défensive; mais on verra qu'ils devaient

[1] Ce mémoire est imprimé dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, 107-115.

finir par s'y rallier. Toutefois, après avoir rendu aux belles conceptions militaires du maréchal de Créqui la justice qu'elles méritent, il convient d'ajouter qu'au moment d'entrer en campagne, il se sentit agité malgré lui par le démon familier des hardis capitaines, le démon des batailles. Louvois fut obligé de lui serrer le frein; on en trouvera la preuve dans les dépêches qui suivent : « Sa Majesté, disait Louvois, est persuadée que rien ne seroit plus contraire à son service que de hasarder un combat du côté du pays où vous êtes, et que votre principale application doit être, en tenant les ennemis autant près que faire se pourra, de vous poster toujours de manière que vous ne puissiez être forcé à donner un combat que Sa Majesté désire que vous évitiez tout autant que possible. » Cette dépêche est du 25 mars; en voici une autre du 16 avril, après la bataille de Cassel : « La défaite de M. le prince d'Orange dérange si fort les escabelles de nos ennemis, que je ne doute pas que vous ne vous en aperceviez bientôt par les grands détachements qu'ils feront des troupes d'Allemagne pour envoyer en Flandre. Je ne puis m'empêcher de vous répéter encore combien il est important à Sa Majesté que vous preniez vos mesures de manière que vous ne puissiez être engagé à aucun combat considérable; et jusqu'à ce que vous m'ayez fait réponse sur cet article, je serai toujours en peine si vous aurez reçu mes lettres. Je ne doute point que vous ne souhaitassiez fort que les ordres de Sa Majesté vous laissassent plus de liberté; mais il faut servir les maîtres à leur mode, et vous avez intérêt, pour beaucoup de raisons qu'il est inutile que je vous ex-

plique ici, de vous conformer aux intentions de Sa Majesté[1]. » Cette insinuation que le ministre avait soin de laisser dans un demi-jour, était une allusion discrète à l'affaire de Konz-Saarbrück; madame de Sévigné, qui n'avait pas la même obligation de se contenir, écrivait à sa fille : « M. de Créqui voudroit bien ne pas perdre la bataille, par la raison qu'une et une seroient deux[2]. »

Le maréchal se rabattit donc à la défensive, mais par des motifs que Louvois refusait d'admettre, comme la grande supériorité des forces de l'ennemi. D'accord sur le fond du débat, ils ne différaient que par les arguments; où l'un invoquait la nécessité, l'autre voyait le triomphe de la raison; le maréchal se croyait forcé d'être sage, et Louvois prétendait qu'il le fût volontairement. « Sa Majesté a vu avec quelque peine, lui disait-il le 25 mai, que vous croyez que la force de l'ennemi vous oblige à prendre le parti de la défensive, quand, ayant à vos ordres vingt-quatre bataillons et quatre-vingt-dix escadrons de quatre compagnies chacun, vous êtes plus fort de soixante compagnies de cavalerie que jamais M. de Turenne ne l'a été, dans un temps que l'armée de l'Empereur étoit jointe à celle des Cercles et à des troupes de Lunebourg et de Munster; au lieu que présentement elle est affoiblie de deux régiments qui ont hiverné en Bohême, et du corps qui a marché à Fribourg. Ce n'est pas que Sa Majesté approuve fort qu'en exécution de ses ordres qu'elle vous

[1] Louvois à Créqui, 25 mars et 16 avril. *D. G.* 531-532.
[2] Lettre du 16 juin.

a envoyés, vous ne preniez le susdit parti, puisqu'elle trouve que c'est celui qui convient le mieux à son service. »

Enfin, Louvois lui écrivait le 1er juin : « Il me reste à vous expliquer l'intention de Sa Majesté sur la conduite que vous devez tenir pour l'action de l'armée qu'elle a mise sous votre commandement; sur quoi je vous dirai que Sa Majesté persiste toujours à croire qu'il n'est pas de son service d'exposer le bon état de ses affaires au hasard d'une bataille; mais que son intention n'est pas aussi que, pour éviter un combat, vous laissiez prendre aucune de ses places, ni que vous laissiez promener impunément l'ennemi dans son pays. Elle ne voudroit pas non plus que vous fissiez faire à ses troupes aucune démarche qui pût préjudicier à la gloire et à la réputation de ses armes. Pour m'expliquer plus clairement, je vous dirai encore que Sa Majesté trouve bon que vous vous avanciez à la tête du pays autant que vous croirez le pouvoir faire, eu égard à la fourniture du pain et à la commodité des fourrages; que, vous postant avantageusement, vous n'hésitiez point à donner combat, quand les ennemis voudront vous venir attaquer dans un bon poste; mais que vous ne cherchiez point à les attaquer postés, ni à leur donner un combat, quand il ne sera point question de la conservation des places à la sûreté desquelles vous devez veiller. Sa Majesté m'a commandé d'ajouter à tout ce que dessus qu'elle s'attend que, vous ayant expliqué aussi clairement toutes ses pensées, vous vous attacherez à les suivre avec la dernière ponctualité, et que la liberté qu'elle vous donne ne vous fera point

sortir de la conduite qu'elle vous marque qu'il convient au bien de son service que vous teniez. »

Louvois avait pris un soin tout particulier que l'armée française fût aussi bien traitée, sous le rapport des vivres, qu'il espérait que les troupes allemandes le seraient mal. Ainsi, quoique d'ordinaire les intendants n'eussent à s'occuper que de la fourniture du pain en campagne, l'intendant Basin reçut l'ordre de se mettre en état, soit par des achats directs, soit par l'entremise de quelque entrepreneur, de fournir de la viande gratuitement aux soldats d'infanterie, à prix coûtant aux cavaliers et aux dragons, dont la solde était plus forte[1]. De son côté le maréchal de Créqui eut l'attention de ne pas fatiguer ses troupes par des mouvements inutiles. Quoique le duc de Lorraine eût passé le Rhin à Strasbourg dès le 13 avril, le maréchal ne fit lever ses quartiers qu'un mois plus tard, lorsque les projets de l'ennemi commencèrent à se mieux dessiner.

Le duc de Lorraine, laissant en Alsace les troupes des Cercles sous le commandement du prince de Saxe-

[1] Louvois à Créqui, 9 mai. « Sa Majesté a trouvé bon de me commander d'écrire à M. Basin d'essayer de trouver des gens qui se chargent de fournir de la viande à l'armée pendant six vingts jours au meilleur prix que faire se pourra, et d'en faire délivrer à chaque fantassin un tiers de livre par jour, et à chaque cavalier ou dragon un quarteron, retenant sur leur solde ce à quoi elle reviendra à Sa Majesté, en sorte qu'il n'y ait que la distribution qui se fera à l'infanterie qui lui soit à charge. Je mande à M. Charuel de ne plus fournir de vaches et d'imposer 80,000 livres sur la Lorraine pour cette dépense, et à M. Chauvelin de n'en point fournir aussi et d'imposer 30,000 livres sur la Comté. Le surplus sera pris sur les deniers de l'extraordinaire des guerres. » — Louvois à Basin, 14 juin. « Je vous ai déjà mandé que le roi ne vouloit pas payer la viande à 4 sols 6 deniers la livre, et qu'il falloit rompre le marché; et en cas que l'on ne la veuille pas donner pour 3 sols, il vaut mieux fournir des vaches aux troupes, en les payant au pays au plus juste prix que l'on pourra, que d'en payer de la livre un prix si excessif. Informez-vous vous-même des cavaliers, dragons et soldats, si la solde de campagne leur est fournie ponctuellement, et rendez compte à Sa Majesté, toutes les semaines, de ce vous en aurez appris. » — Louvois à Basin, 23 juin : « Pour ce qui est de vaches, il suffira d'en donner une par jour à chaque bataillon; et quan[d] vous les ferez acheter par des gens fidèles, bien loin d'en payer 36 livres de chacune, comme il est porté par le mémoire que vous m'avez envoyé, vous en auriez pour 20 ou 22 livres. Je crois qu'il est inutile de vous dire que, dès que les pois et les fèves seront bons, il faudra cesser de donner de la viande. » *D. G.* 532. — De même pour l'armée de Flandre. Louvois à Saint-Pouenge, 15 juin : « Le roi approuve fort les soins que vous prenez pour faire que l'infanterie ne manque pas de vaches, jusqu'à ce que les pois et les fèves soient en maturité; auquel temps Sa Majesté juge inutile de leur en donner. »

Eisenach, et voyant les passages des Vosges, au-dessus de Saverne et de Schelestadt, gardés par les détachements d'un corps que le maréchal de Créqui laissait également en Alsace aux ordres du baron de Montclar, prit sa direction vers le nord, s'engagea dans les montagnes à la hauteur de Weissembourg, et descendit par Bitche dans la vallée de la Sarre. Après s'être emparé de Saarbrück, où il mit garnison, ne trouvant aucune ressource dans ce pays dévasté, impatient d'ailleurs de rentrer par la force dans son duché de Lorraine que la diplomatie était impuissante à lui rendre[1], il marcha droit à Nancy. Déjà le maréchal de Créqui avait pris position à Vic, sur la Seille. L'armée française lui barrant ainsi la route, le duc de Lorraine descendit par la rive droite, espérant surprendre le passage de la rivière à Nomeny, et tourner son adversaire; mais le maréchal, ayant marché par la rive gauche, vint s'adosser aux bois de Morville, gardé du côté de la Moselle par un gros corps à Pont-à-Mousson. Ce fut pendant cette marche qu'il vit arriver

[1] Ses drapeaux portaient cette devise : *Aut nunc, aut nunquam.*

avec joie les gardes du corps, les gendarmes, les chevaux-légers de la garde, et plusieurs bataillons d'infanterie que Louvois, mieux renseigné sur la force réelle des Impériaux, s'était hâté de lui envoyer. Désormais il avait à ses ordres trente-deux bataillons et cent dix escadrons.

Cependant le duc de Lorraine avait passé la Seille; mais il ne pouvait aller plus loin sans défiler sous le feu de l'armée française ou sans tenter de la déloger. « On attend des nouvelles d'une bataille, écrit madame de Sévigné, le 16 juin; M. de Lorraine voudroit bien la gagner au milieu de son pays, à la vue de ses villes. » Le 15 juin, en effet, les Impériaux s'avancèrent jusqu'au pied des hauteurs occupées par les Français; mais ils s'arrêtèrent, n'osant pas les gravir, n'osant pas non plus rétrograder, exposés pendant tout le jour aux coups rapides et justes d'une artillerie bien postée, tandis que la leur tirait presque au hasard. Ils regagnèrent leur camp à la faveur de la nuit, emportant beaucoup de morts et de blessés. Quelques jours après, ils repassèrent la Seille, et marchèrent au nord, dans la direction de Trèves.

C'en était fait; le duc de Lorraine s'éloignait de Nancy, il avait perdu la chance d'y rentrer jamais. Son adversaire continuait de le côtoyer à distance. Le 30 juin, le maréchal de Créqui traversait la Moselle à Metz. Là, ses espions lui apprirent que les Impériaux, épuisés, manquant de vivres, attendaient avec impatience un gros convoi qui leur venait de Trèves, sous la protection d'une forte escorte de cavalerie. Aussitôt il fit un détachement de deux mille chevaux-légers et dragons qu'il

mit sous les ordres du marquis de Genlis. Ce détachement, couvert par la Moselle, descendit rapidement jusqu'à Thionville, où il repassa sur la rive droite, et, grossi de la garnison de cette place, il se porta au-devant du convoi, surprit l'escorte, la mit en déroute, et ramena toutes les voitures à Thionville. Quelques jours après, c'étaient les bagages mêmes de l'armée impériale qui étaient enlevés derrière elle, malgré les efforts de la cavalerie d'arrière-garde. Aussi Louvois écrivait-il à Courtin, le 11 juillet : « Si l'on en vient à une action générale, il y a toute apparence qu'elle ne peut être que très-avantageuse aux armes du roi, puisque la cavalerie françoise, qui avoit eu jusqu'à présent un grand respect pour leurs cuirassiers, s'est tellement familiarisée avec eux qu'elle les bat partout où elle les rencontre, les attaquant quelquefois quoique du double plus forts, et les battant toujours; et comme l'infanterie de l'Empereur ne vaut rien, il y a lieu de croire que, si l'on donnoit une bataille, cette armée ne tiendroit pas devant celle de Sa Majesté. »

Le 14 juillet, après avoir fait un long et pénible détour pour éviter le voisinage de Metz et de Thionville, le duc de Lorraine retombait sur la Moselle et la traversait à Remisch, entre Sierck et Trèves. Ainsi la manœuvre que le maréchal de Créqui avait prévue s'effectuait; les Impériaux marchaient vers la Meuse. Mais cette manœuvre n'était pas une feinte comme il avait cru. Le duc de Lorraine ne cherchait pas à se dérober pour rétrograder vers le Rhin; il marchait vers la Meuse, poussé malgré lui par les ordres réitérés de l'Empereur, qui obéissait lui-même aux in-

jonctions du prince d'Orange; car le stathouder, irrité, menaçait la cour de Vienne de laisser triompher le parti de la paix en Hollande, si toutes les forces de la coalition ne venaient pas se concentrer sous sa main pour accabler dans les Pays-Bas les vainqueurs de Cassel.

Il n'y avait donc point à hésiter; il fallait que le maréchal de Créqui renonçât au plan qu'il avait si bien conçu et suivi jusqu'alors; il fallait qu'à tout prix il gagnât les devants sur le duc de Lorraine, ou, s'il ne pouvait l'arrêter au passage de la Meuse ni le tenir séparé du prince d'Orange, qu'il courût se joindre lui-même au maréchal de Luxembourg. Le sort de la campagne et peut-être de toute la guerre dépendait de cette double jonction. Mais, lorsque le maréchal de Créqui avait plus que jamais besoin de toute sa vigueur morale et physique, il tomba malade; aussitôt Louvois envoya le maréchal de Schönberg pour le remplacer[1]. Jamais médecin n'aurait produit une réaction aussi prompte : « Ma fille, écrivait madame de Sévigné, voilà l'affaire; le nom de M. de Schönberg a été un remède souverain pour guérir le maréchal de Créqui. Il ne se jouera plus à être malade, et nous verrons comme il se démêlera des Allemands[2]. » Le maréchal de Schönberg n'eut qu'à s'en retourner après avoir salué son collègue; et Louvois, après avoir félicité le maréchal de Créqui, n'eut qu'à lui donner rendez-vous sous les murs de Charleroi[3]. M. de Créqui n'eut pas besoin de s'y rendre.

[1] Louvois à Schönberg, 27 juillet. *D. G.* 533.
[2] Lettre du 30 juillet.
[3] Louvois à Créqui, 5 et 7 août.

Le duc de Lorraine, qui avait passé la Moselle le 14 juillet, n'était arrivé que le 2 août à Mouzon, sur la Meuse; cependant, si rien ne le retardait, il pouvait encore joindre à temps le prince d'Orange. Mais le même jour, le maréchal de Créqui se postait sur son flanc, prêt à l'attaquer par la rive droite pendant le passage du fleuve, tandis qu'un corps français porté au delà menaçait de rejeter dans la Meuse les premiers qui tenteraient de prendre pied sur la rive gauche. Le lendemain, le duc de Lorraine s'éloignait désespéré, laissant Mouzon en feu, comme pour marquer par les ruines fumantes d'une ville française sur l'extrême frontière, le terme d'une course qui avait voulu être une invasion profonde jusqu'au cœur de la France. Il en fut sévèrement puni. Tandis qu'il faisait lentement et péniblement sa retraite vers la Moselle, les garnisons de Mézières, de Sedan, de Stenai, de Montmédi, de Verdun, de Thionville, de Metz, ne cessaient de le harceler, de surprendre ses traînards, de couper ses convois, de brûler les fourrages devant sa cavalerie affamée; c'est ainsi qu'il fut reconduit jusqu'à Trèves. Cependant le maréchal de Créqui ramenait en Alsace, par le plus court chemin, une armée qui avait des vivres en abondance pour réparer les fatigues des marches. Ainsi finissait le premier acte de la campagne d'Allemagne; mais déjà l'attention des spectateurs, satisfaits ou désappointés, était réclamée pour d'autres scènes et d'autres acteurs dans les Pays-Bas.

Le maréchal de Luxembourg y commandait en chef depuis le départ du roi; il avait pour instructions de ne rien entreprendre, mais de s'opposer à toutes les

entreprises de l'ennemi[1]. En 1677 comme en 1676, en Flandre comme sur le Rhin, on savait que l'ordre et le soin des troupes n'avaient jamais été le plus grand souci de M. de Luxembourg; de là, comme toujours, le relâchement de la discipline, la négligence et souvent le peu de loyauté des officiers dans le payement de la solde, et tout de suite la désertion. En un seul jour et dès le commencement, vingt-cinq cavaliers et dix-sept dragons s'enfuirent à Saint-Ghislain; dans une quinzaine, le régiment Dauphin perdit cinquante hommes[2]. M. de Luxembourg, comme d'habitude, paraissait encore plus outré de tout ce désordre que Louvois lui-même : « Je ne saurois, lui écrivait-il le 13 juin, me passer de vous dire la colère où j'ai été tout le jour, de la licence que toute l'armée a prise cette nuit. Je ne sais quel esprit s'est mis parmi les troupes, et si les cavaliers et soldats se sont imaginé qu'ils pouvoient tout faire impunément; mais, quoi qu'il en soit, après l'appel des soldats et les fusils serrés la nuit aux tentes des capitaines, ils n'ont pas laissé de sortir; les cavaliers et dragons de même. Ils ont pillé des endroits où il y avoit des sauvegardes, et ont ramené force vaches et moutons dans le camp. Le prévôt a arrêté trois cavaliers qui portoient de la viande, que j'ai fait pendre sur-le-champ; et je ferai retenir la valeur de ce qui a été pris sur la paye de tous les officiers de l'armée, tant de cavalerie que d'in-

[1] Louvois à Luxembourg, 10 juin: « Vous savez l'intention du roi en cas que M. le prince d'Orange attaque quelque place que ce soit, hors Maëstricht; et elle est toujours que, vous fortifiant de tout ce que vous pourriez tirer des garnisons, vous la secouriez. » *D. G.* 532.

[2] Luxembourg à Louvois, 30 mai. *D. G.* 546.

fanterie, parce que je crois que chacun y a eu part. Voilà sept ou huit prisonniers qu'on ramène de Bruxelles; ils disent qu'ils ont trouvé aujourd'hui plus de soixante déserteurs de cavalerie et d'infanterie. Les uns ont dit : « Nous avons été pour gagner quelque « chose, et on est venu pour nous prendre; nous allons « nous mettre en sûreté. » Des cavaliers de Locmaria ont tenu un autre langage ; ils ont dit : « Nous avons « fait la guerre toute la campagne passée ; nous l'a- « vons faite encore tout l'hiver ; le roi voudra prendre « Mons le printemps prochain, comme il a pris Valen- « ciennes ; nous aurons de la peine comme des chiens, « et nous n'aurons pas d'argent ; nous aimons mieux « aller en chercher ailleurs. » Ce dernier discours m'a déplu ; j'ai glissé quelques paroles pour le détruire; mais voilà ce que les prisonniers m'ont rapporté. Quant à la désertion, il vient comme cela des temps où elle est violente ; l'année de la conquête de la Franche-Comté, lorsque j'arrivai au camp de Tille-sur-Haisne, on me dit qu'en trois jours on y avoit perdu six cents hommes, après, cela se passa ; et quand on a l'expérience de ce qui arrive aux armées, on ne s'étonne point de ces boutades-là[1]. »

Une boutade dont on pouvait s'étonner et dont Louvois s'étonnait d'autant mieux que le maréchal ne lui en avait rien dit, c'est qu'un jour le prévôt chargé de la police de l'armée passant devant le front du camp, des cavaliers avaient pris leurs armes et tiré sur lui. Louvois exigea du maréchal qu'il fît d'un pareil

[1] *D. G.* 547.

crime le châtiment le plus sévère. « Il faut, s'il vous plaît, disait-il, trouver moyen d'empêcher que cela n'arrive plus à l'avenir. Il faut essayer d'empêcher que la désertion qui a commencé dans l'armée n'ait de suites: de fréquentes revues vous apprendront la vérité de ce que vous rapportent les officiers; plusieurs partis à la campagne vous donneront moyen de faire des exemples; et si vous obligez les officiers à faire justice à leurs cavaliers et soldats, vous viendrez à bout de la faire cesser. Sa Majesté est bien persuadée que l'inconstance du soldat a beaucoup de part à la désertion; mais, sans entrer à savoir si les compagnies redoivent à leurs capitaines, le roi vous recommande fort de tenir la main à ce que les officiers donnent à leurs cavaliers, dragons et soldats, l'argent que Sa Majesté leur fait donner, sans souffrir, sous quelque prétexte que ce puisse être, qu'ils leur retiennent rien. M. d'Estrades écrit de Nimègue qu'il étoit déjà passé deux mille déserteurs françois avec plusieurs sergents, et même dix-sept officiers, lieutenants ou sous-lieutenants, lesquels assuroient tous que le roi payoit fort bien, mais que les officiers retenoient l'argent et les rouoient de coups de bâton quand ils en demandoient. Sa Majesté n'est pas accoutumée, après avoir répondu à une chose, d'en entendre parler davantage[1]. »

Cependant, trois mois après, Louvois eut encore à blâmer énergiquement, non plus seulement le maréchal de Luxembourg, mais tout un conseil de guerre, chargé d'appliquer les lois sur la discipline : « Le roi,

[1] Louvois à Luxembourg, 3, 10, 17, 28 juin. *D. G.* 532.

mandait-il au maréchal, a vu le jugement qui a été rendu par les officiers généraux de la cavalerie contre un capitaine du régiment de Grignan et deux cavaliers de sa compagnie. Sa Majesté n'a pu voir sans indignation qu'un conseil de guerre, composé d'un mestre de camp général et de brigadiers de cavalerie, ait cru que des cavaliers, qui ont contrevenu formellement à un ban fait par vous sur peine de la vie, doivent être [seulement] condamnés à être attachés au poteau, ni que le capitaine qui s'est trouvé, au préjudice de vos ordres, avoir permis à ses cavaliers d'aller faire cette contravention, ne dût être qu'en prison pour quinze jours. Sa Majesté auroit pris le parti d'interdire tous ceux qui ont assisté à ce jugement, sans la considération de M. de la Cardonnière[1], aux anciens services duquel elle a eu la bonté d'épargner une pareille mortification; mais, pour apprendre à ceux qui ont rendu ce jugement la manière dont elle désire être servie une autre fois, elle veut que vous les envoyiez tous quérir et que vous leur témoigniez la mauvaise satisfaction qu'elle a de ce qu'ils ont fait en ce rencontre, et combien peu le jugement qu'ils ont rendu la persuade qu'ils aient l'application qu'ils doivent pour se bien acquitter de leurs charges. Sa Majesté ordonne à M. Le Peletier de retenir deux mille livres sur les appointements de ceux qui ont assisté au conseil de guerre, pour être par lui distribuées aux églises de la châtellenie d'Alost, qui peuvent avoir souffert du séjour de l'armée[2]. »

[1] Mestre de camp général de la cavalerie.
[2] Louvois à Luxembourg, 24 septembre. *D. G.* 533. — Le capitaine coupable fut cassé et mis en prison à Oudenarde.

Aux justes sévérités du ministre, à ses propres emportements contre l'inconduite des troupes et la négligence des officiers, le maréchal de Luxembourg ajoutait volontiers sa conclusion familière, qui en détruisait singulièrement l'effet : « Après tout, si avec ces gens-là on voyoit les ennemis dans la plaine, on ne laisseroit pas de les faire repentir, si je ne me trompe, d'y être venus ; il est à souhaiter pour le service du roi qu'ils y viennent [1]. » Ils y voulaient venir, s'il fallait en croire toutes les nouvelles de Hollande, d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre. Le prince d'Orange rassemblait les débris de son armée, faisait de nouvelles levées dans les Provinces-Unies, secouait rudement la paresse des Espagnols, menaçait l'Empereur de la paix s'il ne lui envoyait pas ses troupes, et séduisait par de brillantes promesses la cupidité des petits princes allemands. Louvois s'en amusait avec le maréchal de Luxembourg. « A l'égard des troupes de Munster, lui écrivait-il le 6 juin, celles qui ont hiverné en Vétéravie, au nombre de deux mille hommes et de cinq ou six cents femmes, ont passé le Rhin le 21 ou le 22 du mois de mai, et étoient à Nuits le 28. L'on dit qu'il y a des troupes du même évêque qui étoient vers Dorsten et qui doivent se rendre à Ruremonde ; mais je suis bien trompé si ce bon prélat livre au duc de Villa-Hermosa cinq ou six mille hommes effectifs, et s'il y en a la moitié en Flandre un mois après qu'ils y seront arrivés. Le surplus de votre lettre n'étant qu'un compte que vous rendez des grands avantages que vous rem-

[1] Luxembourg à Louvois, 2 octobre 1675. *D. G.* 452.

portez tous les jours sur les ennemis [1], il faut espérer que si vous continuez, M. Renaudot en fera des articles dans la Gazette qui porteront votre gloire dans tous les pays où elle se lit. Vous serez toujours en état de prévenir les impertinents desseins de M. le prince d'Orange que l'on continue de dire vouloir à toute force se faire battre une seconde fois, quoique, quand l'on parle dans son armée qu'elle doive s'approcher de celle de l'ennemi, l'on y dise publiquement : « Nous nous « ferons battre dans un pays où nous n'en serons pas « quitte à si bon marché qu'à Cassel. »

Le bruit général était déjà que le prince d'Orange avait choisi tout exprès Charleroi pour y prendre en une seule fois la revanche de tous ses échecs, depuis le premier qu'il avait subi devant cette même place en 1672. Aussi Louvois écrivait-il au maréchal de Luxembourg, le 27 juin : « Si M. le prince d'Orange a envie d'attaquer Charleroi, vous pouvez l'aider à le prendre avec quarante-huit bataillons et cent six escadrons ; si vous n'êtes pas content de cela, prenez la peine de me le mander, afin que l'on travaille de bonne heure à en faire mettre sur pied pour l'année prochaine ; car, pour celle-ci, dussiez-vous être d'aussi méchante humeur que vous m'avez paru l'être dans vos deux ou trois dernières lettres, vous n'en aurez

[1] Ironique. Il ne s'agissait que de rencontres de partis. — Louvois à Saint-Pouenge, 8 juin : « Le règlement qui a été fait pour les partis ne doit être exécuté que contre ceux des garnisons et non pas contre ceux de l'armée des ennemis, sur lesquels il n'y a rien de réglé ; c'est-à-dire que, si l'on trouve un parti des garnisons des Espagnols de moins de dix-neuf hommes pour l'infanterie et de quinze pour la cavalerie ou dragons à cheval, on peut les envoyer aux galères. »

pas davantage. » Un mois plus tard, le 25 juillet, Louvois écrivait du même style à Courtin : « Il n'est pas prudent de faire des horoscopes sur le succès des campagnes, et encore moins à un homme d'aussi courte expérience que je suis sur cela ; mais je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un qui ne convienne que, depuis que la guerre est déclarée, les apparences n'ont pas encore été si favorables qu'elles le sont pour le reste de celle-ci, laquelle il faudra que M. le prince d'Orange se résolve d'achever sans rien faire, ou d'attaquer une place dans laquelle il trouvera un tiers plus de monde qu'il ne faut pour la défendre, ou d'en continuer le siége devant une armée qui, quatre jours après l'attaque de la place, sera de six mille hommes plus forte que lui et composée des meilleures troupes qu'il y ait dans l'Europe, pendant que la sienne le sera des plus méchantes. »

Avant d'avoir reçu cette communication de Louvois, Courtin lui mandait de son côté : « Toutes les lettres écrites de l'armée de M. le prince d'Orange qu'on reçut avant-hier parlent du siége de Charleroi ; l'entreprise me paroît grande et difficile ; si ce prince la fait, je m'imagine que vous ferez aussi une cavalcade sur la frontière qui pourra coûter cher aux Espagnols [1]. » Mais Louvois ne croyait déjà plus que Charleroi fût menacé. « Ce que l'on a mandé en Angleterre, répondait-il à Courtin, du dessein de M. le prince d'Orange sur Charleroi, a beaucoup de rapport aux avis que nous avons eus des correspondants que nous entretenons

[1] 26 juillet. *D. G.* 518

un peu chèrement dans le camp de Son Altesse ; mais par les mêmes avis que nous avons eus depuis, il paroit que le 19 du mois [de juillet] passé, cette résolution fut changée. De plus habiles gens que ceux qui composent le conseil de M. le prince d'Orange seroient fort embarrassés; et ce que je puis vous dire en peu de paroles, est ou qu'ils ne feront rien ou que ce sera une sottise qui leur cuira [1]. »

Louvois parlait ainsi le 1er août ; il parlait de même le 2, quoique du jour au lendemain le siége de Charleroi lui eût été de nouveau annoncé comme imminent. « Je reçus hier, de l'homme dont je vous ai parlé quelquefois, écrivait-il à Luxembourg, une lettre datée de Bruxelles, du 29 juillet au soir; et il étoit parti de l'armée à midi. Le siége de Charleroi paroissoit résolu ; il croyoit même que la nuit suivante on détacheroit de la cavalerie pour aller l'investir. Il me promet de me mander à la huitaine ce qui se sera passé dont je vous rendrai compte aussitôt ; je ne le fais présentement de tout ce que dessus que pour vous divertir, voyant fort bien que cela ne conclut à rien. » Il parlait de même encore le 3 août, en s'adressant au gouverneur même de Charleroi, au comte de Montal : « Les lettres de Bruxelles portent que M. le prince d'Orange a publié qu'il vouloit aller attaquer Charleroi, et qu'il le prendroit en six jours avec des bombes. Le roi a fort ri quand il a entendu cette nouvelle, et m'a commandé de vous en faire part et de vous demander ce que vous en pensez. » Quatre

[1] 1er août. *D. G.* 533.

jours après, le 7 août, au point du jour, un courrier du maréchal de Luxembourg apportait la nouvelle que Charleroi était investi depuis la veille par le prince d'Orange.

Après avoir assemblé ses troupes entre Dendermonde et Alost, le stathouder avait remonté la vallée de la Dender jusqu'à Gramont, où il s'était arrêté juste assez de temps pour donner inquiétude au maréchal de Luxembourg qu'il ne se jetât sur Ath ou sur Oudenarde; il en était reparti le 2 août, avait marché par Enghien et Nivelle, était arrivé, le 5, à une lieue et demie de Charleroi, et l'avait fait investir le lendemain matin. Ainsi donc, le prince d'Orange avait à moitié surpris Louvois et Luxembourg; mais Louvois et Luxembourg étaient de ces hommes chez qui la surprise n'est ni longue ni dangereuse. Le 7 août, Louvois écrivait de Paris à Saint-Pouenge, qui faisait fonction d'intendant auprès du maréchal de Luxembourg: « J'ai reçu ce matin en cette ville le courrier dépêché hier par M. de Luxembourg, par lequel ayant vu qu'il n'y avoit plus à douter que Charleroi ne fût investi, je suis monté en carrosse pour en aller rendre compte à Sa Majesté, laquelle, ayant fait réflexion qu'il pourroit arriver que le prince Charles [de Lorraine] se joignant à M. le prince d'Orange pour soutenir le siége de Charleroi, il faudroit que l'armée commandée par M. le maréchal de Créqui joignît celle de M. de Luxembourg, m'a commandé de me rendre auprès de mondit sieur de Luxembourg, afin d'essayer de concilier tellement les choses qu'il y auroit à faire entre M. de Luxembourg et M. le maréchal de Créqui, que son service ne pût souffrir des difficultés qui n'arrivent que trop ordinairement en de pareils cas. » Il écrivait en même temps au maréchal de Créqui pour l'avertir de se tenir prêt à marcher au premier ordre.

Louvois ne savait pas encore que le maréchal de Créqui venait d'empêcher le duc de Lorraine d'arriver au rendez-vous que le prince d'Orange lui avait assigné devant Charleroi. Luxembourg lui-même, quoique plus rapproché de la Meuse, ne le savait sans doute pas encore le 8 août, lorsqu'il écrivait au ministre pour lui souhaiter la bienvenue: « Je ne saurois, monsieur, employer une autre main que la mienne pour vous témoigner la joie que j'ai de votre arrivée; elle nous sera bonne à tout, excepté pour le sujet que vous mandez à M. de Saint-Pouenge; car dès qu'il s'agit du bien du service, je fais toujours ce qu'il faut et je servirois d'aide de camp à tout autre lorsqu'il le faudra; mais nous vous aurons; vous verrez ce qu'il faudra faire pour battre les ennemis, et ce que nous ferons après les avoir battus; tout ne peut manquer de bien aller lorsque vous l'aurez dirigé, et personne n'exécutera vos ordres avec plus de plaisir que moi, plus d'envie de se sacrifier pour les faire réussir; et outre le service du maître et l'envie qu'on a d'acquérir un peu de réputation, il y entrera encore beaucoup de la tendresse avec laquelle je suis à vous[1]. » Louvois se trouva donc débarrassé, dès le début, de la principale et de la plus difficile partie de sa mission, puisque les événements l'avaient dégagé du soin d'établir et de

[1] *D. G.* 549.

maintenir l'accord entre deux hommes aussi jaloux du commandement, aussi facilement irritables, aussi mal disposés à céder l'un à l'autre que les maréchaux de Luxembourg et de Créqui. Il arriva le 10 août au camp de Valcourt, à quelques lieues au sud de Charleroi. C'était là que le maréchal de Luxembourg s'était venu poster avec quarante-sept bataillons et cent sept escadrons.

Le prince d'Orange n'avait pas encore ouvert la tranchée ; ses lignes mêmes étaient inachevées et mal conduites. Louvois, qui visita quelques jours après le quartier du duc de Villa-Hermosa, en parlait ainsi, le 15, à Courtin : « Son retranchement est le plus mal entendu et le plus impertinent que l'on ait jamais vu, et il faut que l'ingénieur qui l'a tracé ait étudié sous celui du roi de Narsingue. » La contrevallation était si éloignée de la place que Montal affectait d'envoyer sa cavalerie au fourrage, comme s'il n'y avait pas eu d'ennemis aux alentours. Leurs avant-postes avaient plusieurs fois été surpris et enlevés ; le commandant même de l'artillerie hollandaise fut fait prisonnier pendant qu'il cherchait un emplacement pour ses batteries. Tous ces avantages donnaient confiance à la garnison, qui était d'ailleurs forte et bien composée ; il y avait dans Charleroi quatre-vingt-quatre compagnies d'infanterie, huit de chevaux-légers et une de dragons. En outre, comme le prince d'Orange qui était arrivé, dès le 5, aux environs, avait négligé de faire investir aussitôt la place, il y avait vu entrer le même soir les deux compagnies des mousquetaires et leurs compagnons obligés, les grenadiers à cheval ; car, depuis la prise de Valen-

ciennes, une véritable fraternité d'armes s'était nouée entre ces jeunes gens d'illustre naissance et ces obscurs, mais généreux soldats ; ils avaient obtenu de n'être jamais séparés. Le premier soin de Louvois, après son arrivée à Valcourt, avait été d'écrire à Montal, d'abord pour lui défendre de s'exposer, puisque le salut de Charleroi dépendait de sa conservation ; ensuite pour assurer à sa garnison des avantages exceptionnels[1] ; et surtout pour lui recommander de n'employer les mousquetaires qu'aux occasions capitales, cette brillante jeunesse ayant déjà, dans cette même campagne, largement payé sa dette à Valenciennes et à Cassel.

A ceux qui regrettaient que les avenues de Charleroi n'eussent pas été plus tôt interceptées, le prince d'Orange avait négligemment répondu que plus il y aurait de gens dans la place, plus on en prendrait. Tout indiquait une action prochaine et décisive ; le prince d'Orange lui-même l'avait annoncée longtemps à l'avance en disant que, si M. de Luxembourg s'approchait de la place qu'il attaquerait, il irait six lieues au-devant de lui. Cette promesse avait eu un tel retentissement en Angleterre, où le public suivait avec une attention passionnée les événements de Flandre, qu'à la première nouvelle de l'attaque de Charleroi, un grand nombre de jeunes gens de la première qualité s'étaient embarqués à la hâte pour venir assister au siége et à la bataille ; mais, tandis que le duc de Monmouth arrivait

[1] « Dites au sieur de Pressigny de faire donner trente-six onces de pain par jour à chaque soldat, son prêt ordinaire, et une demi-livre ou trois quarterons de viande. »

presque seul au quartier de M. de Luxembourg, la foule des volontaires courait se presser autour du prince d'Orange.

Le 11 août, le maréchal de Luxembourg se porta au camp de Gerpinnes; c'était un premier pas en avant vers la rive droite de la Sambre, où Louvois avait proposé au maréchal de s'établir, afin de couper les communications entre Namur et l'armée du prince d'Orange. Le lendemain 12, Louvois envoyait au maréchal d'Humières, qui avait dû réunir neuf à dix mille hommes des garnisons de Flandre, l'ordre d'aller prendre position à Braine-le-Comte et de faire occuper la route de Bruxelles à Charleroi; « après quoi, mandait-il à Louis XIV, il y a lieu de croire que le pain enchérira fort dans le camp de M. le prince d'Orange et que ses batteries ne feront pas grand feu. » Mais le même jour, on apprit qu'il se faisait un mouvement extraordinaire parmi les alliés; leurs bagages s'éloignaient du côté de Bruxelles, tandis que l'armée hollandaise passait la Sambre pour venir joindre en deçà les troupes espagnoles. « Cela a bien l'air, disait Louvois, de la levée d'un siége ou de gens qui voudroient donner une bataille. » L'armée française les attendit sous les armes tout le jour; elle les attendit encore le lendemain, aussi vainement. Il paraît certain que le prince d'Orange, vivement pressé par le duc de Villa-Hermosa de tenir ses promesses, s'était montré d'abord disposé à combattre; mais, toute réflexion faite, comme il n'avait jamais été question d'attaquer quarante-cinq mille hommes au lieu de quinze ou vingt mille que les rapports avaient seulement attribués au maréchal de Luxembourg, le

stathouder s'était cru dégagé de sa parole, et, malgré les protestations de ses confédérés, il avait regagné ses quartiers le 13 au matin. On va même voir qu'il n'avait pas pris sa nouvelle résolution à demi.

L'armée française avait d'abord dû marcher, le 13, du camp de Gerpinnes à l'abbaye d'Oignies, sur le bord de la Sambre; l'attente de la bataille ayant obligé le maréchal à garder son poste jusqu'au lendemain, cette marche s'exécutait dans la matinée du 14, lorsque survint un incident qui fit regretter à tout le monde que le mouvement fût déjà commencé. Voici ce que Louvois écrivait au roi, le 14, à une heure et demie, au camp de Gerpinnes : « Suivant ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté que M. de Luxembourg avoit résolu de marcher ce matin, l'armée a commencé à se mettre en route sur les huit heures; une demi-heure après, l'on est venu avertir M. de Luxembourg que d'un bois d'où on voyoit à revers le poste de M. de Villa-Hermosa, qui étoit sur la hauteur de Couillet, on voyoit ployer les tentes et monter à cheval. Une heure après, on lui est venu dire que cette armée passoit la Sambre. Il y a couru lui-même, et nous avons vu fort clairement cette armée passant la rivière, tout le camp des Hollandois sans aucune tente, et une grosse colonne de troupes marchant pour gagner les bois qui mènent à Thiméon. Dans deux heures, l'on pourra en parler plus positivement; mais, dès à présent, cela ressemble si fort à la levée d'un siége que j'ai cru devoir dépêcher ce courrier à Votre Majesté pour lui en porter la nouvelle[1]. »

[1] Dans une autre dépêche du 15, après avoir discuté différents partis que proposait le roi, Louvois ajoutait : « Il n'est plus présentement ques-

C'était en effet la levée du siége. Ainsi les volontaires anglais, qui étaient accourus auprès du prince d'Orange pour s'instruire dans l'art de gagner les batailles ou tout au moins de prendre les villes, étaient réduits à se contenter d'une leçon sur l'art de battre précipitamment en retraite. « La bonne étoile de M. le prince d'Orange a voulu que M. de Luxembourg ait marché ce jour-là; car si l'armée avoit été dans ce camp de Gerpinnes, il lui en auroit coûté quatre ou cinq mille hommes au moins. » C'était par ces paroles de regret que Louvois terminait la relation qu'il envoyait à Courtin[1]. Rien ne troublait, au contraire, la satisfaction de Louis XIV : « Vous pouvez revenir et être assuré que je serai très-aise de vous voir, écrivait-il à son ministre; dites à M. de Luxembourg que je suis très-content de la manière dont il s'est conduit, qui a fait recevoir un grand affront aux ennemis, sans rien hasarder, qui est ce que je lui avois tant recommandé, à moins qu'il ne le fallût faire bien à propos pour sauver Charleroi. Vous êtes instruit de mes intentions sur tout; c'est pourquoi il ne me reste qu'à vous assurer de mon amitié et de la confiance entière que j'ai en vous[2]. »

En s'éloignant de M. de Luxembourg, Louvois lui faisait ainsi ses adieux, le 25 août : « Je viens de recevoir la permission de m'en retourner à Paris, dont je profiterai, s'il plaît à Dieu, demain avant le jour. J'ap-

tion de tout cela, puisque M. le prince d'Orange est rentré dans son bon sens, et a quitté de lui-même la folle entreprise qu'il avoit faite. »

[1] Louvois au duc de Charost, 15 août : « Je vous supplie d'envoyer diligemment à M. Courtin la lettre ci-jointe, qui lui apprendra la cacade que les ennemis viennent de faire. »

[2] 17 août. *D. G.* 533.

prends que les volontaires, à leur retour à Versailles, ont publié que l'union n'avoit pas été grande entre vous et moi, que même je ne devois pas être content de la manière dont vous m'aviez traité; comme ils ont assurément fort épargné la vérité dans ce récit, je vous supplie de ne leur en savoir pas mauvais gré et de faire part à M. le duc de Villeroi de cet article de ma lettre. Je crois être assez bien avec vous pour ne vous devoir point faire de grands compliments en partant de ce pays-ci; vous savez ce que je vous ai dit lorsque j'ai pris congé de vous; comptez que cela n'a pas changé depuis et ne changera pas assurément. »

Louvois était de retour, le 25, auprès du roi, qu'il devait suivre à Fontainebleau. Aussitôt il écrivit au maréchal de Luxembourg pour lui donner l'ordre de faire une démonstration vers la Flandre orientale, de passer l'Escaut entre Gand et Dendermonde, de ravager le pays de Waes, et de se rabattre ensuite sur le Brabant pour détruire le canal de Bruxelles; c'était un projet auquel Louis XIV s'intéressait d'autant plus qu'il l'avait conçu lui-même[1]. Tandis que le maréchal exécutait le mouvement qui lui était prescrit[2], il

[1] Louvois à Luxembourg, 29 et 31 août : « Il n'est pas nécessaire d'une grande quantité de mineurs pour détruire le canal de Bruxelles, puisque deux barils de poudre mis dessous les arcades par où il passe l'auroient entièrement abîmé, et qu'à l'égard des autres portes ou écluses une bombe mise dans la muraille d'un des bajoyers l'auroit détruit suffisamment pour ne s'en point servir de tout l'hiver. Comme vous savez à quel point Sa Majesté souhaiteroit que ce canal fût détruit, je suis persuadé que vous ne manquerez pas l'occasion, si le plus long séjour des ennemis du côté de Binche vous donne lieu de l'entreprendre avec quelque sûreté. »

[2] L'approche inopinée de son armée avait causé à la garnison française d'Oudenarde une émotion dont Luxembourg faisait la plaisanterie à Lou-

fut arrêté soudain par de nouveaux ordres. Le prince d'Orange, qui s'était d'abord retiré sous Bruxelles avait profité de l'éloignement de l'armée française pour venir de nouveau rôder aux alentours de Charleroi; mais n'osant s'attaquer derechef à cette place, il avait passé sa colère sur la petite ville de Binche, qu'il avait déjà prise deux fois, toujours en manière de consolation, après le siége manqué de Charleroi, en 1672, après le siége manqué d'Oudenarde, en 1674. Cependant il ne semblait pas vouloir se contenter, en 1677, de cet unique avantage; un de ces amis par intérêt, qui, suivant le mot de Louvois, « servoient le roi dans les troupes hollandoises, » donnait avis qu'il était fort question d'assiéger Dinant, sur la Meuse.

Cet avis arriva le 5 septembre à Chaville, où Louvois, malade, avait eu permission d'aller se reposer deux ou trois jours; il repartit aussitôt pour Fontainebleau, y arriva le même soir, conféra quelque temps avec Louis XIV, et dépêcha sur-le-champ au maréchal de Luxembourg l'ordre d'envoyer immédiatement au maréchal d'Humières dix bataillons, vingt-six escadrons, tout l'équipage d'artillerie avec Dumetz, et Vauban avec tous les ingénieurs, pour assiéger dans la Flandre occidentale Dixmude, en représailles de Dinant. Le maréchal d'Humières, qui avait déjà dix-sept bataillons dans les places de son gouvernement, et qui allait en recevoir dix de l'armée, se plaignait cependant de n'a-

vois : « Vous savez trop toutes choses, monsieur, pour ignorer le proverbe de l'anguille de Melun qui crie devant qu'on l'écorche; c'est comme cela qu'en ont usé messieurs d'Oudenarde; jamais je n'ai vu gens tant appréhender le voisinage d'une armée amie que font ceux de cette garnison. » 3 septembre. *D G*, 550.

voir pas assez d'infanterie; il en réclama d'autre. Luxembourg refusa d'en envoyer davantage. Louvois intervint et donna raison au maréchal d'Humières, qui eut promesse de huit autres bataillons et des meilleurs. Luxembourg ne put supporter ce qu'il appelait une disgrâce; il exhala sa fureur dans une lettre dont Louvois eut le rare mérite de ne pas s'irriter à son tour[1]. Quant au maréchal d'Humières, voici ce qu'écrivait de lui Vauban, qui était de son parti : « M. le maréchal est ravi d'avoir emporté le petit avantage des dix-huit bataillons et de la qualité sur son collègue, et moi aussi; mais malheur à nous de ce que nous n'en ferons rien! Je vous assure que cela ne se passe pas chez moi sans douleur[2]. » Il était vrai; la menace du siége de Dinant s'était évanouie, et la pensée d'assiéger Dixmude avec elle[3]; il ne restait de cet incident et du débat qu'il avait soulevé qu'un peu plus de jalousie entre les deux maréchaux, et dans le cœur de Luxembourg un vif ressentiment contre Louvois[4].

[1] Louvois à Luxembourg, 14 septembre : « Je prends tant de plaisir à vous fâcher que, quoiqu'il ne soit plus question du contenu en la lettre que vous m'avez écrite de votre main le 12 de ce mois, je vous veux justifier ce que je vous ai mandé par ma lettre du 10; à quoi je sacrifie un temps que je donnerois volontiers à mon plaisir (il y avoit des fêtes à Fontainebleau); mais je le tiendrai bien employé pourvu que la force des vérités que je vais vous dire vous fâche autant que je le souhaite. Cependant, soyez bien persuadé que l'on ne peut vous aimer ni vous honorer plus que je fais. »

[2] Vauban à Louvois, 15 septembre.

[3] Louvois à Luxembourg, 15 septembre.

[4] Par une singulière coïncidence, une autre discussion s'était engagée en même temps et sans aboutir, non plus que la première, à quelque résultat positif, entre Louvois et Vauban soutenu du maréchal d'Humières; c'était au sujet des ordres antérieurement donnés à Luxembourg pour dévaster au delà du grand Escaut le pays de Waes, et dont l'exécution, le moment favorable étant passé, ne pouvait plus être reprise. Vauban avait

Le prince d'Orange s'en tenait donc à la prise de Binche; il ne donnait plus d'inquiétude. On savait que jamais la discorde n'avait été aussi grande parmi les confédérés; la discussion entre eux était souvent poussée jusqu'aux injures. Depuis que le maréchal d'Estrades avait été nommé plénipotentiaire à Nimègue, c'était M. de Pomponne qui lui donnait toutes ses instructions publiques et secrètes, pour les négociations générales dans le congrès et pour les négociations particulières autour du prince d'Orange. Louvois crut toutefois l'occasion favorable, après la victoire qu'il venait de remporter en quelque sorte sur le stathouder, de

craint que l'éloignement de l'armée ne donnât aux alliés l'idée de faire également une course vengeresse sur le territoire français : « Je crois les ennemis en Picardie présentement, écrivait-il à Louvois le 10 septembre, et je ne doute pas que, s'ils ont ce dessein, ils n'en continuent l'exécution, quelques démarches que nous fassions en ce pays-ci, à moins que d'assiéger Gand ou Bruxelles, ou d'aller à eux, puisque ni plus ni moins l'affaire ne laissera pas de se faire, si on s'entête aux petites places. Que sait-on si leur dessein n'est pas de vous sacrifier un pays ruiné, pour avoir lieu de mettre le pied dans un qui ne l'est point? Que sait-on s'ils n'ont pas envie de compasser le temps d'une course en France de sept à huit mille chevaux qui, venant à se séparer en trois ou quatre corps, peuvent en moins de quatre ou cinq jours y faire un ravage épouvantable, dont la suite tireroit à des conséquences très-fâcheuses pour le dommage qu'on en recevroit et par le déchet de la réputation de nos armes? En un mot, il peut fort bien être que le dessein des ennemis est de vous abandonner un pays ruiné pour pouvoir entrer dans des lieux qui sont gras et riches, comme ceux chez qui les armées n'ont point encore séjourné. Cela est fort naturel; et pour moi, je n'en doute presque point. Ce n'est pas que je ne les trouve les plus sottes gens du monde de n'avoir pas, de l'heure qu'il est, ravagé la Picardie jusqu'à la Fère ou Chauny; car, qui est-ce qui les en auroit empêchés? » Et comme Louvois lui objectait avec un certain orgueil qu'il n'en était pas des troupes ennemies comme des troupes françaises à qui, seules dans l'Europe, il avait assuré l'avantage de trouver, quelque part qu'elles allassent, du pain tous les jours, Vauban lui répliquait brusquement : « Je me souviens que dans la vieille guerre, quand nous étions sur le pays ennemi, nous étions quel-

lui faire une avance toute personnelle; il écrivit, le 23 septembre, au maréchal d'Estrades : « Vous aurez appris par M. de Pomponne que Sa Majesté trouvoit bon que vous fissiez insinuer à M. le prince d'Orange que, s'il se sentoit quelque disposition de se venger des Espagnols, sa mauvaise conduite passée n'avoit point encore détruit tout à fait la bonne volonté que ce qu'il a l'honneur d'être à Sa Majesté avoit jusqu'à présent entretenue dans le cœur du roi; ainsi je n'ai rien à vous dire sur cela, si ce n'est que M. le prince d'Orange dépense fort mal son argent s'il paye les gens qui lui mandent que le roi le hait, puisque Sa Majesté ne laisse

quefois des trois semaines entières sans prendre une ration de pain dans des saisons comme celle-ci; pourquoi ne feroient-ils pas la même chose? Enfin, ajoutait-il en terminant, M. le maréchal [d'Humières] a trouvé bon que je prisse la liberté de vous dire ma pensée sur la conjoncture présente. » — « Les ennemis, lui répondit Louvois, sont trop habiles gens pour faire toutes les folies portées dans votre lettre; et si le roi avoit à désirer quelque chose, ce seroit que quelqu'un leur fît de pareils projets. Je ne saurois croire que M. le maréchal d'Humières vous ait dit sérieusement de m'écrire tout ce que vous m'avez mandé; et je ne doute point qu'il ne se soit voulu réjouir quand il vous a donné un pareil conseil. » L'inaction des confédérés donnait raison à Louvois; mais Vauban prétendait avoir raison et contre Louvois et contre les confédérés eux-mêmes : « Vous traitez de folie, disait-il, tout ce que je vous ai mandé; je n'ai autre chose à y répliquer, si ce n'est que l'événement vous a fait parler de la sorte; ce qui ne m'empêche pas de croire que le bon sens n'ait été de mon côté, et que nous ne soyons bien heureux de ce que les ennemis ne savent ce qu'ils font. Je profiterai pourtant du ridicule dans lequel vous me tournez pour apprendre une autre fois à me taire et à laisser aller les choses comme elles pourront. Au reste, M. le maréchal, à qui j'ai fait voir votre lettre, m'a bien voulu faire l'honneur d'en prendre la moitié pour lui, et je crois qu'il aura celui de vous y faire réponse. » Vauban à Louvois, 10, 13, 21 septembre. *D. G.* 556 et 568. — Louvois à Vauban, 15 septembre. *D. G.* 533. — Il n'en était pas du caractère brusque, mais franc et généreux de Vauban, comme du caractère faux et vindicatif de M. de Luxembourg : la mauvaise humeur n'y faisait que passer; elle n'y laissait pas de traces.

pas pénétrer ses sentiments par des écrivains de la nature de ceux qui ont commerce avec M. le prince d'Orange, qui apparemment sont bien payés par les Espagnols pour lui mander de pareilles choses. Quant à ceux qui ont l'honneur de servir Sa Majesté, comme ils ne font qu'exécuter ce qui leur est commandé, leurs inclinations particulières (quand elles seroient telles qu'on les a dépeintes à M. le prince d'Orange, en quoi il a été aussi mal averti que sur le reste), ne seroient d'aucune considération, puisqu'elles seroient toujours réglées par celles du maître; et je vous puis assurer, sur ce qui me regarde, que homme vivant ne peut m'avoir entendu dire une parole qui ait pu donner fondement à ce que votre ami vous mande. Il est bien vrai qu'il me passe quelquefois dans l'esprit qu'il faut que M. le prince d'Orange ait une grande aversion pour le roi pour souffrir toutes les infamies que l'on dit de lui à la cour d'Espagne, et que les ministres du roi Catholique répandent dans toutes les cours de l'Europe; quelquefois aussi je le plains de n'avoir pas un homme qui l'aime assez pour lui représenter qu'il ne peut que perdre de la réputation dans le parti où il est, et que quand il a résolu d'aller à Charleroi, il ne lui ait pas fait voir combien il y avoit d'apparence qu'il ne seroit pas quitte de cette entreprise à si bon marché qu'il l'a été. Les Espagnols disent qu'il s'est déshonoré par cette retraite, et sur cela lui donnent mille épithètes qu'il est inutile de vous répéter ici. Je souhaite qu'il soit assez bien averti pour savoir que de la continuation de cette guerre il ne lui peut arriver que de détruire les dispositions favorables que Sa Majesté

avoit eues pour lui, et de se perdre entièrement de réputation, pour des gens qui ne manqueront pas la première occasion qu'ils trouveront de se défaire de lui, et qui sont assez peu scrupuleux pour n'en rejeter aucune, de quelque nature qu'elle soit. » Mais ce n'était pas au moment où son orgueil était le plus humilié que le prince d'Orange se sentait disposé à baiser la main que lui tendait Louis XIV, non plus qu'à prendre Louvois pour tuteur et garant de sa bonne conduite.

Tandis que les bruits de guerre allaient en s'affaiblissant dans les Pays-Bas, ils redoublaient d'éclat sur le Rhin; le second acte de la campagne d'Allemagne était déjà commencé, presque trop tard au gré du maréchal de Créqui. Dès le mois de juin, aussitôt après la canonnade de Morville qui avait marqué le terme du mouvement offensif des Impériaux en Lorraine, il proposait à Louvois de porter la guerre au delà du Rhin. « Sa Majesté, lui répondait alors le ministre, est bien persuadée qu'il lui seroit meilleur que son armée subsistât aux dépens du pays ennemi que de demeurer dans le sien; mais, par les expériences des années passées, Sa Majesté a lieu de croire que la réputation qu'une armée françoise acquiert en passant le Rhin, quand on n'a aucune place ni pays favorable, lui coûte bien cher, et que, pour peu de troupes que les ennemis missent derrière Offenbourg et Fribourg pour appuyer les paysans, on y subsisteroit très peu de temps et encore avec beaucoup d'incommodité[1]. » Aux arguments du ministre vint s'ajouter la force des événements.

[1] 25 juin. *D. G.* 532.

Entraîné jusqu'à la Meuse par la marche du duc de Lorraine, le maréchal de Créqui fut obligé de renoncer pour un temps à ses projets; mais, dès que l'armée impériale, définitivement arrêtée à Mouzon, eut commencé sa longue et pénible retraite sur Trèves et Philisbourg, il les reprit avec une conviction opiniâtre. Au mois d'août comme au mois de juin, dans le camp du maréchal de Luxembourg comme dans son cabinet à Versailles, Louvois persistait également à les combattre. « Si Sa Majesté n'a point changé d'avis à cet égard depuis mon départ, écrivait-il de Flandre, elle ne juge pas que le plaisir de faire mettre dans la gazette que l'armée du roi avoit passé le Rhin, où elle ne pourroit rien faire, fût comparable à l'inconvénient qu'il y auroit de ne laisser personne du côté de Thionville et de Trèves. »

Il lui semblait aussi impossible de prendre Strasbourg, Offenbourg ou Fribourg, devant l'armée du duc de Lorraine, qu'il avait été impossible au prince d'Orange de prendre Charleroi devant l'armée du maréchal de Luxembourg; tout ce qu'il souhaitait, c'était que les Impériaux fussent poussés hors de l'Alsace, ou tellement resserrés autour de Strasbourg, qu'ils fussent obligés d'aller prendre leurs quartiers d'hiver en Allemagne. Mais après son retour de Flandre, lorsqu'il eut mieux connu, par des informations nouvelles, le véritable état des affaires, la détresse et l'affaiblissement de l'armée impériale, son opposition se rendit d'assez bonne grâce, avec les réserves obligées : « Quant à l'attaque de Fribourg et d'Offenbourg que vous proposez, écrivait-il à M. de Créqui, Sa Majesté

trouveroit ces conquêtes fort avantageuses, si l'éloignement du prince Charles vous donnoit occasion de les faire sûrement; mais pour peu qu'il y ait quelque chose à risquer, vous savez que son intention n'est pas, pour des choses semblables, de commettre le bon état de ses affaires à l'incertitude d'une action générale, aussi s'attend-elle que vous vous contiendrez dans les bornes qu'elle vous a prescrites. A l'égard du pont de Strasbourg, le roi ne veut pas que vous songiez à l'attaquer[1]. » C'était le temps où le maréchal de Créqui rentrait en Alsace par les passages de la Petite-Pierre, tandis que le duc de Lorraine, obligé de s'arrêter près de Trèves pour y laisser ses nombreux malades et ravitailler son armée, avait encore tout le Palatinat à traverser avant d'arriver à Philisbourg.

Depuis le commencement de la campagne, le baron de Montclar et le prince de Saxe-Eisenach s'étaient tenus mutuellement en échec dans la haute Alsace; mais, à l'approche du maréchal, le prince allemand se hâta de rentrer dans le Brisgau; il repassa le Rhin dans la nuit du 7 au 8 septembre, avec tant de précipitation et serré de si près par Montclar, qu'il se laissa prendre les deux tiers de son pont et fut réduit à brûler l'autre. Aussitôt le maréchal de Créqui donna l'ordre à Montclar de se porter par Brisach, avec sa cavalerie, sur l'autre rive, pour protéger l'établissement d'un pont à Rheinau. Le 21, il traversa lui-même le fleuve avec quatre mille chevaux et cinq mille hommes de pied, y joignit la cavalerie de Montclar, marcha rapi-

[1] Louvois à Créqui, 18, 19, 22, 30 août, 1er septembre. *D. G.* 533.

dement sur Wilstett, passa la Kintzig, surprit le prince de Saxe-Eisenach, lui tua ou blessa cinq cents hommes, mit le reste en déroute, et poursuivit les fuyards jusqu'au fort de Kehl. L'infanterie s'était jetée dans les marais; les cavaliers, moins une centaine qui se noyèrent, réussirent à gagner à la nage une île du Rhin; mais ils y étaient bloqués et sans ressources; les magistrats de Strasbourg, effrayés, avaient fermé devant eux les barrières de leur pont, et n'osaient pas même leur faire passer des vivres. Le maréchal voulait prendre à discrétion tous ces misérables; mais, apprenant que le duc de Lorraine était arrivé à Philisbourg, il consentit à leur accorder une capitulation, et leur permit de se retirer à Rastadt, sous condition de ne plus servir pendant le reste de la campagne[1].

Cependant l'approche du duc de Lorraine avec des troupes fraîches ou rafraîchies renouvelait l'inquiétude de Louvois. « Vous avez connu par mes précédentes, écrivait-il au maréchal le 15 septembre, que le roi regardoit la prise de Fribourg et d'Offenbourg comme une chose fort avantageuse à son service et comme une fin bien glorieuse d'une campagne de laquelle Sa Majesté doit le principal fruit à votre bonne conduite, mais qu'elle ne désiroit pas que, pour aucune de ces deux entreprises, vous risquassiez le bon état où vous avez mis ses affaires. » Le 29, nouvelle et plus vive anxiété. « Sa Majesté a vu avec peine que, s'il y avoit trop de troupes dans Offenbourg pour que vous pussiez songer à l'attaquer, vous pensiez à vouloir ôter

[1] Louvois à Créqui, 11 septembre; à Barillon, 27 septembre.

à M. le prince Charles le commerce avec Strasbourg; ce qui vous porteroit à vous avancer au delà d'Offenbourg, et à vous mettre dans un pays où M. de Turenne, ayant voulu faire la même chose, y perdit près de la moitié de l'armée du roi; ce qui fait croire à Sa Majesté que celle que vous commandez se trouvant entre le fort de Kehl et l'armée ennemie, et ayant derrière elle Offenbourg, ne pourroit être que dans une très-méchante posture. » Ces observations étaient d'ailleurs si justes que le maréchal de Créqui s'y était en quelque sorte rendu d'avance; il avait repassé le Rhin, le 1er octobre, pour rejoindre le gros de son armée à Vangen; aussi Louvois n'avait-il plus que des compliments à lui faire : « Je ne puis m'empêcher de vous dire, lui écrivait-il le 7 octobre, qu'en toutes occasions Sa Majesté s'explique de la satisfaction qu'elle a de la conduite que vous avez tenue cette campagne, et que cela est de manière qu'il ne me reste rien à désirer sur cela. Si vous me faites justice de la part que je prends en ce qui vous touche, vous jugerez que, puisque je suis content sur ce chapitre, vous avez un entier sujet de l'être. »

Il semblait que le maréchal eût choisi précisément ce même jour pour répondre, par un nouveau succès, au compliment du ministre. Après avoir passé le Rhin sur le pont de Strasbourg, en même temps que M. de Créqui le passait sur le pont de Rheinau, le duc de Lorraine s'était approché de l'armée française qui, se repliant sur Saverne, avait occupé les hauteurs de Kochersberg. Le 7 octobre, à dix heures du matin, quelques fourrageurs se rencontrèrent dans la plaine; une

escarmouche s'engagea; les gardes avancées s'en mêlèrent d'abord, puis peu à peu des volontaires, excités par les curieux qui s'étaient amassés sur le front des deux camps; les curieux s'étant laissé gagner à leur tour, il se trouva que ce tournoi, qui durait depuis quatre heures, était devenu un grand combat de cavalerie, et qu'il était grand temps que les généraux en prissent la direction. Il ne se termina qu'à la nuit, sans victoire ni défaite absolue, mais avec un avantage marqué pour les escadrons français, à la tête desquels se distingua particulièrement le marquis de Villars[1]. Ce brillant engagement parut clore la campagne. Tout en faisant le plus grand honneur à la cavalerie, il prouva cependant qu'elle n'était plus la force unique de qui dépendait naguère le sort des empires, et que, si elle pouvait se flatter encore de décider les batailles, il fallait que les batailles fussent à moitié déjà gagnées par l'infanterie.

La basse Alsace était ravagée, l'armée impériale habituée à prendre ses quartiers de bonne heure; le duc de Lorraine se retira dans le Palatinat et sépara ses troupes. Le maréchal de Créqui sépara les siennes dans la haute Alsace, et s'établit lui-même à Molsheim. Enfin il était au moment d'accomplir ses desseins. Le 29 octobre, Louvois lui écrivait: « Le roi a vu ce que vous lui avez mandé concernant Fribourg, en cas que M. le prince Charles n'ait point pourvu à sa sûreté. Comme le roi connoit l'importance de ce poste pour la guerre d'Allemagne, et même pour les

[1] Louvois à Barillon, 11 octobre.

vues que Sa Majesté peut avoir du côté de la Bavière[1], elle m'a commandé de vous dépêcher ce courrier pour vous dire qu'elle trouve bon que vous l'attaquiez, si vous l'estimez à propos. » En trois jours, tous les quartiers se trouvèrent levés et les troupes réunies; le maréchal commença par détacher, sous les ordres du marquis de Rannes, un corps pour bloquer la garnison de Saarbrück; car ce n'était qu'à cette condition en quelque sorte, qu'il avait obtenu la permission d'attaquer Fribourg: « Sa Majesté désire, à quelque prix que ce soit, ôter Sarbrick aux ennemis, » lui avait écrit Louvois[2]. Puis ayant laissé en Alsace ses cavaliers les moins bien montés, il fit rapidement filer les autres par le pont de Brisach, et l'infanterie à la suite. Le 9 novembre, Fribourg était investi par Montclar; le 10, tout le matériel de siége arrivait de Brisach; le 11, le canon commençait à tirer; le 15, les batteries de brèche étaient construites; le 16, le gouverneur offrait de capituler, et le 17, la garnison livrait la place au vainqueur. Le duc de Lorraine n'avait pas encore réussi, malgré tous ses efforts, à faire sortir les troupes allemandes engourdies dans leurs quartiers. Cette fin de campagne, cette habileté et cette promptitude à surprendre l'ennemi, rappelaient l'admirable surprise qui avait brusquement ter-

[1] On sait que l'Électeur de Bavière avait refusé de se déclarer contre Louis XIV, et que, sans se déclarer pour lui, il se tenait dans une attitude de neutralité armée, qui donnait beaucoup d'inquiétude à l'Empereur.

[2] 30 octobre. — Voir aussi 19 août, 11 et 15 septembre, 29 octobre. Cependant Saarbrück ne fut repris qu'au commencement de l'année suivante.

miné, sur le même théâtre, la campagne de 1674. Si la France déplorait encore la perte de Turenne, elle voyait avec joie que Turenne n'était pas perdu tout entier.

Le dernier coup porté aux Allemands fut le signal d'un dernier coup porté aux Espagnols, « Sa Majesté, disait Louvois, ayant envie de donner encore quelques bottes aux Espagnols avant les fortes gelées [1]. » Le 25 novembre, il écrivait à Barillon, qui avait remplacé Courtin en Angleterre : « Une campagne aussi glorieuse que celle-ci l'a été de tous côtés pour Sa Majesté, devroit apparemment finir les opérations de guerre jusqu'au mois d'avril ; cependant j'ai lu dans un almanach qui n'est pas mauvais, qu'il y aura, le 1er du mois prochain, une place investie aux Pays-Bas, et que vingt pièces de canon seront en batterie trois jours après. Je vous prie de me garder le secret jusqu'à ce que les nouvelles en arrivent en Angleterre. » Cette place devait d'abord être Charlemont, sur la Meuse, que Louvois avait projeté de faire assiéger par le maréchal de Créqui, après la prise de Fribourg ; mais, ayant considéré les fatigues d'une longue marche et d'un nouveau siége en hiver, après toutes celles que l'armée d'Allemagne avait eu à supporter depuis le début de la campagne, il avait renoncé bientôt à ce premier dessein, et tout de suite proposé au roi de faire assiéger par le maréchal d'Humières, avec les troupes de Flandre, la place de Saint-Ghislain, située dans le Hainaut, entre Mons et

[1] Louvois à Créqui 4 novembre. *D. G* 534.

Condé. Le maréchal devait faire ce siége avec vingt bataillons et vingt-deux escadrons ; vingt autres bataillons rassemblés entre Condé, Valenciennes et le Quesnoy, se tiendraient prêts à marcher à lui, dès que le duc Villa-Hermosa sortirait de Bruxelles. Afin d'assurer et de hâter le succès de l'entreprise dont la haute direction lui était confiée, on mettait à ses ordres Chamlay pour régler les mouvements des troupes, Saint-Pouenge pour prendre soin des subsistances, Dumetz pour commander l'artillerie, et Vauban. « Sa Majesté, lui écrivait Louvois, trouve bon que vous meniez M. de Vauban avec vous ; mais elle vous recommande fort sa conservation, et de ne point souffrir qu'il se charge de la conduite de la tranchée, laquelle Sa Majesté désire que le chevalier de Montgivrault conduise avec les ingénieurs que M. de Vauban nommera pour servir sous lui. Vous savez assez le déplaisir que Sa Majesté auroit, s'il arrivoit quelque inconvénient à mondit sieur de Vauban, pour qu'il soit inutile que je vous recommande sa conservation, et de vous servir de votre autorité pour empêcher qu'il ne se commette [1]. »

Quant à Vauban lui-même, voici ce qu'il écrivait de Tournai à Louvois, la veille de l'investissement de Saint-Ghislain : « Si Dieu me prête vie et santé, vous serez tous les jours averti de ce qui se fera à la tranchée. Je crois que nous ne nous servirons guère de balles à feu. Le brûlement des maisons, dans un lieu où les plus forts ne sont pas intéressés à leur conser-

[1] 17 novembre. *D. G.* 534.

vation, ne hâte guère la prise des places; témoin la citadelle de Cambrai, et toutes les places que nous avons assiégées jusqu'à présent. Ce n'est pas que le jour d'une grande attaque, je ne fasse bien état de m'en servir; mais c'est seulement dans la vue d'occuper le bourgeois. Au surplus, nos mesures sont bien prises, et si Dieu nous donne un peu de beau temps, j'espère que le roi sera content de notre petite expédition. Au reste, la venue de M. de Saint-Pouenge, le rassemblage de tous nous autres à Lille, tant de courriers, la venue de quelques officiers généraux, et le mouvement de quelques troupes du côté de France, ont tout rempli de conjectures si violentes qu'il ne reste plus qu'à nommer la place pour que le public en sache presque autant que nous. Une chose sais-je bien, c'est que jusqu'ici je puis vous dire qu'on ne peut pas mieux disposer son fait que M. le maréchal a fait jusqu'à présent, ni se plus précautionner contre les bruits[1]. » Ce nom de la place, que le public ne savait pas, c'était tout le secret de l'entreprise; et le secret si bien gardé, c'était la moitié du succès.

Le lendemain, 1er décembre, Saint-Ghislain était investi, à la grande surprise de son gouverneur, qui ne devait pas faire longue défense, étant, selon ce qu'écrivait Louvois à Barillon, « un des plus grands misérables qu'il y eût parmi ceux de sa nation[2]. »

30 novembre. *D. G.* 568.

[2] Voici le premier bulletin du siége envoyé par Vauban à Louvois le 2 décembre : « Saint-Guillain fut hier investi à la pointe du jour, et les premiers endroits où nos gens parurent de part et d'autre de la rivière, furent du côté de Jemmapes, et ensuite tous les autres endroits et montées; ce qui ne plut point au gouverneur de Saint-Guillain qui en témoigna assez son chagrin par le canon qu'il nous tira. Sur le soir, la redoute de Baudour fut emportée, après avoir souffert quelque quarante coups de canon d'une pièce de huit et une de quatre, par cent dragons de Fimarcon, cent du Dauphin et cent cinquante hommes de la garnison d'Ath. J'en fis la disposition; elle fut attaquée par trois endroits différents et emportée sur quelque cent vingt hommes qui la gardoient et qui avoient sommencé des traverses en plusieurs endroits le long de la chaussée. Elle ne dura pas tant qu'il y a que je vous en parle. Les dragons firent fort bien, on ne peut pas mieux; les ennemis fort mal; car ils ne tirèrent pas cinquante coups; on leur prit quinze ou vingt hommes, la plupart petits garçons que les dragons mirent nus comme la main. La terre est toute blanche de la neige qui a tombé cette nuit il gèle aussi, ce qui n'accommode pas autrement le bivac. » *D. G.* 556. — Un second bulletin est daté du 5, à cinq heures du matin : « Les jours précédents se sont passés à détourner la Haisne et à travailler aux lignes qui avancent très-peu, tant par la difficulté de la terre qu'on ne peut presque plus ouvrir que par le retard des paysans qui ne sont pas encore tous arrivés, et par la désertion de beaucoup qui ne peuvent résister à la rigueur du temps qui est extrême. La crainte que la terre ne s'endurcît si fort qu'on n'en pût plus venir à bout m'a fait hâter l'ouverture de la tranchée avant que le canon fût prêt. Cette nuit a été la plus rude du siége à mon avis, parce qu'on n'a pas osé faire de feu à la tranchée; le froid est horrible et nous transit tous; mais encore vaut-il mieux que la pluie; et s'il continue, je ne désespère pas de faire prendre Saint-Guillain d'assaut quatre jours plus tôt que nous ne ferions de toutes autres façons. » *D. G.* 515.

Louvois avait assigné, par conjecture, le 20 décembre comme terme du siége; il finit le 10, tous les dehors ayant été emportés la nuit précédente, et le gouverneur s'étant hâté de capituler à la vue des échelles qui le menaçaient d'un assaut. Parmi les troupes françaises, il n'y avait pas eu, depuis l'investissement, cent vingt hommes hors de combat.

Le duc de Villa-Hermosa n'avait quitté Bruxelles que le 8, et il n'était arrivé que le 10 à Mons, avec sept ou huit mille hommes d'infanterie, et trois ou quatre mille chevaux. Il faut laisser Louvois faire à Barillon le récit de sa déconvenue : « Son Excellence fut avertie, le 10, sur les cinq heures du soir, que le guetteur de la tour

de Mons ne voyoit plus tirer à Saint-Guillain ; sur quoi M. de Villa-Hermosa assura que M. le maréchal d'Humières levoit le siége et retiroit son canon. Il étoit si bien averti de tout ce qui se passoit au siége, qu'il ne savoit pas encore que tous les dehors avoient été emportés la nuit précédente ; il l'apprit à neuf heures du soir; ce qui lui fit trouver qu'il avoit bien à remercier Dieu de ce qu'il avoit obligé M. le maréchal d'Humières à lever un siége si avancé. Il envoya trois cents chevaux à chaque côté de la rivière, pour lui rapporter quelle route M. le maréchal d'Humières avoit prise en s'en retournant. Un de ces partis tomba sur une de nos gardes ordinaires de cinquante chevaux, laquelle se retira devant ledit parti sans perte considérable. jusqu'à ce que le cheval du capitaine étant tombé, dix ou douze cavaliers furent obligés de tenir ferme, pour donner le temps à leur capitaine de se relever. Ils furent pris avec lui et menés à M. de Villa-Hermosa, le 11 de ce mois, un peu avant neuf heures du matin. M. de Villa-Hermosa voulut les questionner sur le déplaisir de M. le maréchal d'Humières, d'avoir levé le siége. Le capitaine lui répondit qu'en effet le siége étoit levé depuis quinze ou seize heures, puisque ledit sieur maréchal étoit maître de Saint-Guillain. Son Excellence n'en voulut rien croire d'abord ; mais enfin le capitaine lui dit tant de particularités, qu'il connut qu'il disoit vrai. Il fit en même temps assembler le conseil de guerre et battre la générale, et à onze heures du matin, il partit pour aller à Soignies, par le plus épouvantable temps que l'on ait jamais vu [1]. »

[1] 14 décembre. *D. G.* 534.

Catinat fut nommé gouverneur de Saint-Ghislain ; dans les instructions qu'il lui donna, Louvois eut à lui parler du baron de Quincy, qui était chargé du commandement général de la cavalerie et des dragons sur cette partie de la frontière : « Il a les intentions tout à fait bonnes pour le service du roi, disait Louvois; mais comme ses manières ne sont pas tout à fait polies, Sa Majesté vous recommande de bien vivre avec lui, et de ne pas relever de petites choses dont un homme moins sage que vous auroit peine à s'accommoder [1]. » Catinat allait avoir le maniement d'une certaine somme d'argent, qui devait être employée à débaucher les soldats de la garnison de Mons : « Je ne vous dis point, ajoutait Louvois à ce sujet, que Sa Majesté ne confieroit point son argent à un autre que vous, étant fort persuadée que vous l'administrerez de manière qu'elle aura tout sujet de s'en louer ; je lui en répondrois bien, s'il en étoit besoin. Je ne vous fais point de compliments sur l'établissement que Sa Majesté vient de faire pour vous, parce que, apparem-

[1] Voici une lettre du baron de Quincy qui peut donner une juste idée de l'aménité de son caractère; elle est adressée à Louvois, sous la date du 9 juillet 1677 : « Je vois que je suis au milieu de fourbes et de gens sans âme. M. de Rosen, à son arrivée auprès de moi, me demanda mon amitié et me pria de prendre en lui toute la confiance entière, s'appliquant particulièrement à me faire naître mille ombrages contre nos mestres de camp françois. Cet homme me fit donc donner dans son amitié ainsi feinte, faisant d'ailleurs le petit auprès de moi et toujours fort l'officieux. Je lui ai laissé faire entièrement à sa mode le détail de la cavalerie. Je n'ai donc rien omis pour lui marquer que j'en faisois beaucoup d'estime, puisque je savois que le roi l'estimoit, sans vouloir d'ailleurs approfondir son mérite Mais je vois que cet homme fourbe me donne du venin au lieu de la douceur des roses. » Tant de colère pour aboutir à un jeu de mots ! M. de Rosen, gentilhomme allemand, était appelé par les Français M[r] Rose. Il est devenu maréchal de France.

ment, vous ne doutez pas que je prenne une très-grande part à tout ce qui vous touche[1]. » On aime à voir l'opinion que Louvois avait de Catinat, et le soin qu'il prenait de sa fortune, comme de celle de Vauban. Il ne se doutait pas qu'un jour, appelé devant l'histoire, accusé par des témoins passionnés, il se trouverait heureux d'être protégé par l'amitié de ces deux grands hommes de bien, qui étaient ses protégés alors ; mais son mérite n'en est que plus grand de les avoir distingués et soutenus, puisqu'il était désintéressé.

Louvois s'élevait au comble de la gloire et de la faveur ; son père, Le Tellier, venait d'être nommé par le roi chancelier de France[2]. « Voilà une famille bien heureuse ! » s'écriait madame de Sévigné. Mais aussi, quels services Louvois n'avait-il pas rendus et ne rendait-il pas tous les jours à Louis XIV ! Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer conquis, le prince d'Orange battu, Charleroi délivré, la campagne finissant comme elle avait commencé, par des surprises en plein hiver, Fribourg et Saint-Ghislain ! Bussy-Rabutin, écrivant à madame de Sévigné, faisait honneur d'un bon mot à sa propre fille : « Madame de Coligny dit que si la prise de Fribourg a été pour dire adieu aux Allemands, la prise de Saint-Guillain est pour prendre congé des Espagnols[3]. »

[1] 16 décembre. *D. G.* 534.

[2] Le 27 octobre, après la mort du chancelier d'Aligre.

[3] Faut-il, comme Bussy, comme Louvois, railler les Espagnols ou les plaindre? C'est pitié de voir tomber un grand peuple par la faute de ceux qui le gouvernent. Au mois de mars 1677, Valenciennes est pris, Saint-Omer et Cambrai vont l'être ; un rescrit du roi d'Espagne au gouverneur

Ce n'est pas que, du côté des Pyrénées, les Espagnols eussent trouvé la fortune aussi décidément contraire qu'aux Pays-Bas. De même que le maréchal de Créqui, le maréchal de Navailles avait son idée fixe, la prise de Puycerda ; mais, moins heureux que son collègue, il n'avait pu faire céder l'opposition de Louvois. Le 1er janvier 1677, le ministre lui avait écrit : « Sa Majesté a vu avec quelque surprise que vous parliez

des Pays-Bas est publié à son de trompe dans les rues de Gand ; les Flamands accourent et prêtent l'oreille; aux premiers mots, ils s'en retournent, découragés, consternés: ils attendaient de l'argent et des soldats, c'est un sermon qui leur arrive de Madrid ; qu'on en juge : « Mon cousin, voyant qu'il est de la dernière importance de veiller par toutes voyes au redressement des affaires de ma couronne, et que le plus asseuré moyen pour y réussir est de prendre recours à la divine protection (particulièment en cette occasion que nous en avons si grandement besoing) dont le vray chemin est de corriger la corruption des mœurs et péchés publics, d'administrer justice et de cultiver les vertus par l'establissement des bonnes coustumes et bannissements des vices et abus qui se sont pernicieusement introduits, je vous ordonne bien expressément par cette [lettre] que vous ayez très-soigneux égard à ce que dessus, et qu'à cette fin vous ordonniez aux prélats et ministres supérieurs de votre gouvernement qu'ils aient à prester conjointement la main et soing très-particulier, pour déraciner les maux qui se sont glissés dans le bien public et rendre justice à tout le monde, sans exception de personne, et inclinant singulièrement à la protection des pauvres contre l'oppression des riches; pour, par ces moyens, implorer la divine miséricorde et bénédiction sur mes royaumes et Estats dans la pitoyable constitution où ils se trouvent réduits; à quel effet vous ordonnerez aussi aux prélats d'envoyer par leurs diocèses des personnes doctes et exemplaires, tant séculiers que réguliers, pour exhorter les peuples à la bonne vie et correction des péchés, en quoy j'en charge de tant plus la conscience de mes ministres que je décharge la mienne sur la confiance que j'ay de leur probité en l'acquit de leurs obligations et la nouvelle précaution que je leur donne en ce regard. A tant, mon cousin, Notre-Seigneur vous ait en sa sainte garde. Madrid, le 22e de mars 1677. » — Nous avons trouvé au *Dépôt de la Guerre*, dans le t. 544, un exemplaire de ce placard imprimé à Gand. — Voilà comment le roi d'Espagne, ou plutôt ceux qui le faisaient parler, secouraient les Pays-Bas. Charles II n'avait alors que seize ans; don Juan venait de renverser, le 23 janvier précédent, le gouvernement de la reine mère et de se faire premier ministre

d'entrer en Catalogne la campagne prochaine, et de faire le siége de Puycerda, après qu'ensuite de ce que le sieur Duclos a représenté par votre ordre, Sa Majesté a résolu de diminuer considérablement les troupes qui composoient, l'année passée, l'armée qui étoit en Roussillon sous votre commandement [1]. » L'argument était sans réplique. Outre que les huit mille hommes qui restaient à peine au maréchal de Navailles n'auraient pas suffi pour assiéger Puycerda, la concentration des troupes françaises autour de cette place, en Cerdagne, à l'extrémité occidentale de la frontière de Catalogne, aurait désarmé les passages des Pyrénées orientales, et livré le Roussillon sans défense aux entreprises des Espagnols. Le maréchal de Navailles n'eut donc autre chose à faire qu'à mener, cette année comme la précédente, sa petite armée dans le Lampourdan. Mais le comte de Monterey, nommé par don Juan, qui venait de renverser à Madrid le gouvernement de la reine-mère, vice-roi de Catalogne, avait plus de pouvoir que ses prédécesseurs, et surtout une plus grande influence personnelle dans la province. Il arrêta, de sa propre autorité, quatre régiments qui allaient être embarqués pour la Sicile ; il convoqua les milices ; il fit appel à la noblesse, qui lui envoya cinq cents cavaliers volontaires ; enfin, il put, au mois de juin, réunir quinze à seize mille hommes.

Devant ces forces, du double supérieures aux siennes, le maréchal de Navailles jugea prudent de rentrer dans le Roussillon ; il se replia sur le col de Bagnols, condui-

[1] *D. G.* 531.

sant sa retraite avec intelligence et fermeté ; mais les bagages de l'armée, surtout les équipages des officiers, dont le nombre et la masse avaient grossi jusqu'à l'abus, ayant encombré les passages [1], la marche des troupes se trouva ralentie. Les Espagnols les atteignirent, le 3 juillet, au col même de Bagnols ; il fallut combattre. Le maréchal avait fait occuper un château et un cimetière, où il avait mis du canon, tandis que le comte de Monterey, pour marcher plus vite, n'avait pas amené d'artillerie. Ce fut à l'attaque de ces deux postes que le combat d'infanterie fut le plus acharné ; au pied des hauteurs, dans un val resserré, la cavalerie et les dragons des deux armées se disputaient les rives étroites d'un ruisseau. Enfin, après six heures de lutte, les Espagnols se retirèrent, avec des pertes énormes, deux grands d'Espagne, près de deux cents officiers ou volontaires avaient été tués. Le lendemain, le maréchal de Navailles continua sa marche sans être inquiété davantage ; mais il rentrait en Roussillon, au commencement du mois de juillet ; et quoique le comte de Monterey eût été battu, il fit sonner comme une victoire la retraite de son adversaire. L'opinion, en Espagne, se prêta volontiers à cette fraude, comme aux promesses magnifiques de don Juan ; elle ne demandait qu'à reprendre confiance.

Louvois ne voulait pas que la confiance se rétablît en

[1] Louvois à Navailles, 20 juillet : « Sur ce que le sieur Trobat a représenté, de votre part, que le service de Sa Majesté reçoit beaucoup de préjudice par la trop grande quantité d'équipages que les officiers des troupes ont, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir que son intention est que vous les régliez sur le pied que vous estimerez à propos. » *D. G.* 533.

Espagne. Outre le coup qu'il se préparait à frapper encore dans les Pays-Bas, à Saint-Ghislain, avant la fin de cette campagne, et les coups plus sérieux qu'il méditait déjà d'y frapper au commencement de la prochaine, il avait résolu d'alarmer les Espagnols pour une de leurs possessions qu'ils croyaient le plus à l'abri de la guerre, pour le Milanais. La France exerçait à Turin une influence prépondérante, vainement combattue par l'Espagne et l'Empereur; elle y était représentée en ce temps-là, non-seulement par le marquis de Villars, qui était l'ambassadeur en titre, mais encore par le cardinal d'Estrées, lié de vieille date avec la duchesse régente de Savoie. Ce ne fut pas toutefois ces deux grands personnages que Louvois prit pour confidents de ses véritables desseins; ou plutôt il se servit d'eux pour mieux tromper la cour de Turin et les Espagnols, en commençant par les tromper eux-mêmes. Tandis que M. de Pomponne donnait pour instructions à l'ambassadeur et au cardinal de négocier le libre passage d'un corps d'armée français à travers le Piémont; tandis que Louvois leur écrivait pour leur recommander le sieur Camus Duclos, qui prenait les devants afin de préparer, comme intendant de ce corps, les magasins et les subsistances[1], c'était seulement à ce personnage obscur et secondaire qu'était révélé

[1] Louvois au cardinal d'Estrées et au marquis de Villars, octobre 1677 : « Le roi ayant choisi le sieur Camus Duclos pour faire les fonctions d'intendant du corps de troupes que Sa Majesté a résolu de faire agir en Milanois pendant la campagne prochaine, elle lui a ordonné de se rendre à Pignerol pour faire les préparatifs nécessaires pour l'exécution de ce que le roi veut faire entreprendre; mais sur ce que Sa Majesté a considéré qu'il est bon de ne point trop faire éclater ses résolutions sur cela, c'est-à-dire sur la guerre contre le Milanois, Sa Majesté a estimé à propos de lui faire expédier une commission d'intendant à Pignerol, pour pouvoir, sous prétexte d'en munir la place, travailler à faire les préparatifs nécessaires pour l'avancement des desseins de Sa Majesté. » *D. G.* 533.

le secret d'une manœuvre qui ne devait être et n'avait jamais dû être qu'une feinte, un projet simulé[1].

Quoique les ministres d'Espagne eussent peine à croire que cette menace fût sérieuse, cependant ils ne manquèrent pas de crier à l'aide dans toutes les cours alliées, et de tenter, de concert avec le prince d'Orange, un dernier et grand effort pour entraîner l'Angleterre dans la ligue contre la France. Malheureusement Courtin n'était plus à Londres; l'ambassade lui avait glissé des mains, par sa propre faute.

Comme il n'était pas riche et que la dépense d'un ambassadeur de France en Angleterre devait être grande, il n'avait cessé de réclamer un surcroît d'appointements, ou mieux une pension du roi, affirmant toujours qu'il lui serait impossible, s'il n'était secouru de manière ou d'autre, de soutenir l'emploi ruineux

[1] Mémoire pour le sieur Duclos, octobre 1677. « Le roi, estimant qu'il convient au bien de son service de faire croire aux Espagnols et à la cour de Savoie que Sa Majesté a résolu de porter la guerre dans le Milanois, a donné ordre à M. le cardinal d'Estrées de s'arrêter à Turin pour insinuer à madame la duchesse de Savoie la résolution que Sa Majesté a prise, et afin de faire éclater davantage la résolution que Sa Majesté veut que l'on croie qu'elle a prise à cet égard, Sa Majesté ordonne au sieur Duclos de partir en poste pour se rendre à Turin. Le sieur Duclos observera que M. le cardinal d'Estrées ni le marquis de Villars ne savent point que la véritable intention de Sa Majesté n'est que de donner l'alarme en ce pays-là. Il publiera que l'armée doit être composée de seize bataillons d'infanterie et de vingt-cinq escadrons de quatre compagnies chacun; il fera semblant de vouloir conclure des marchés pour les munitions. Enfin il n'oubliera aucune des démonstrations qu'il croira pouvoir servir à bien donner l'alarme aux Espagnols dans le Milanois, et à empêcher qu'avant le 10 avril prochain, ils ne s'aperçoivent point que Sa Majesté ne veut pas les attaquer effectivement. » *D. G.* 533.

dont le roi l'avait honoré, et laissant même entendre qu'il souhaitait d'en être délivré. Ce qui n'était qu'un argument pour la forme, une ruse de guerre, une manœuvre de diplomate, fut pris tellement au sérieux à Versailles, que Courtin reçut du même coup sa pension et son congé, et cela juste au moment où il venait de faire la dépense d'une livrée neuve. Il se crut frappé de disgrâce, sacrifié par M. de Pomponne dont il n'était pas l'ami, et sans doute parce qu'il était l'ami de Louvois; aussi ce fut à Louvois qu'il s'empressa de demander un éclaircissement : « Trouvez bon, monsieur, que je vous supplie de me faire savoir confidemment comment les choses se sont passées sur le sujet du congé qu'on m'a donné dans un temps où je ne songeois pas à le demander. » Mais Louvois lui répondit simplement : « Le roi vous a accordé votre congé parce qu'il a cru que vous le désiriez, et que tous ceux qui ont l'honneur d'être auprès de lui en ont été persuadés par toutes les lettres que vous avez écrites sur ce sujet depuis six mois ; et je vous avoue que je l'ai été le premier. Ce que je vous viens de dire vous doit faire connoître qu'il n'y a rien, dans le congé que Sa Majesté vous a accordé, qui vous doive faire la moindre peine, et qu'au contraire vous devez être persuadé que Sa Majesté est très-satisfaite de la manière dont vous l'avez servie en Angleterre [1]. » Avant son départ, Courtin eut au moins la satisfaction de rendre à Louis XIV le grand service d'obtenir une nouvelle et longue prorogation du Parlement anglais, du mois de

[1] Courtin à Louv., 15 mai *D. G.* 566. — Louv. à Courtin, 21 mai, *D. G.* 521.

juillet 1677 jusqu'au printemps de 1678, au prix d'un subside annuel de deux millions que Louis XIV offrait au roi d'Angleterre en retour de ses complaisances.

Charles II, voluptueux et spirituel, avait eu, dès le commencement, beaucoup de goût pour Courtin, homme d'esprit et de plaisir; il poussait souvent avec lui la familiarité de ses confidences jusqu'au détail de ses aventures galantes. Le successeur de Courtin à l'ambassade, M. Barillon, n'eut pas le bonheur ou l'art de lui succéder dans l'intimité royale dont Courtin avait su se faire un avantage politique. Et cependant Barillon aurait eu besoin de tout employer, jusqu'aux influences les plus secrètes, pour combattre les difficultés qui l'accablèrent dès son arrivée. Le prince d'Orange, qui, trois ans auparavant, avait froidement éludé la proposition que lui faisait Charles II d'épouser sa nièce, la princesse Marie, fille du duc d'York, témoignait alors le plus vif désir de passer en Angleterre pour conclure ce mariage. Louis XIV fut surpris et par le voyage et par l'alliance; il fit quelques efforts pour s'y opposer ; il échoua. Le 19 octobre, le prince d'Orange arrivait à Londres; le 15 novembre, le futur Guillaume III était devenu le gendre du futur Jacques II. La joie fut universelle en Angleterre.

Déjà Charles II et le duc d'York lui-même écoutaient plus volontiers les ennemis de Louis XIV, lorsqu'ils parlaient des dangers que faisaient courir à l'Angleterre les conquêtes du roi dans les Pays-Bas, mais surtout les progrès de sa marine, et cette expédition de Sicile qui menaçait, en se prolongeant, de donner à la France l'empire de la Méditerranée. Dans des temps même

plus favorables, où Charles II paraissait complétement abandonné à Louis XIV, pendant l'ambassade de Courtin, il s'était montré inquiet de cette occupation de la Sicile. Courtin, rendant compte, au mois de juin, d'une grande conversation qu'il avait eue avec le roi d'Angleterre, écrivait ceci : « Pour ce qui regarde la Sicile, le roi ajouta qu'il importoit beaucoup plus à l'Angleterre que Votre Majesté ne la réduisît pas sous son obéissance, qu'il ne lui étoit nécessaire de s'opposer à vos progrès dans les Pays-Bas; que, la Sicile étant en votre pouvoir, le commerce de la Méditerranée y seroit aussi[1]. »

Ainsi il y avait une question de Sicile que Charles II mettait au-dessus de la question des Pays-Bas; et cette question grandissait en importance, à mesure que le roi d'Angleterre inclinait davantage vers les ennemis de Louis XIV. Il faut donc voir, avant de passer outre, quelle était cette expédition de Sicile, quels résultats elle avait produits, et surtout quelle part Louvois y avait prise, en concurrence plutôt que de concert avec Colbert et Seignelay.

[1] Dépêche du 21 juin citée par M. Mignet, t. IV, p 479.

CHAPITRE XI

Les Espagnols en Sicile. — Messine — Insurrection du 7 juillet 1674. — Les Messinois demandent la protection de la France. — Le chevalier de Valbelle. — Louvois et Seignelay. — Le marquis de Vallavoire à Messine. — Misère des Messinois. — Le duc de Vivonne. — Son caractère. — Combat naval du 11 février 1675. — Le duc de Vivonne demande des renforts. — Conspiration de Barna. — Les milices messinoises. — Tentative sur Melazzo. — Prise d'Agosta. — Le duc de Vivonne maréchal de France. — Caractère des Siciliens. — Ils demandent un roi. — Déclaration de Louis XIV. — Opposition contre le maréchal de Vivonne. — Colbert de Terron. — Question des blés. — Monopole des jurats. — Rancunes du marquis de Vallavoire. — Réponse du maréchal de Vivonne aux attaques dirigées contre lui et contre ses domestiques. — Ruyter et Duquesne. — Combat naval du 8 janvier 1676. — Souffrances des troupes. — Conspiration et supplice des frères Lipari. — Combat du Salvador-des-Grecs. — Bataille navale du 22 avril. — Mort de Ruyter. — Combat de San-Stefano. — Bataille navale de Palerme. — L'intendant d'Oppède. — Liberté du commerce des blés — Répugnance des troupes à servir en Sicile. — Lettres du maréchal de Vivonne à madame de Montespan et à Louvois. — Premier projet sur Syracuse. — Prise de Taormine, de La Mole, de Scaletta, etc. — Lettres du maréchal de Vivonne sur la Sicile et les Siciliens. — Lettre de Louvois du 12 janvier 1677. — Arrivée d'un renfort considérable. — Fautes du maréchal de Vivonne. — Deuxième et troisième projets sur Syracuse. — Les troupes ravagées par l'épidémie. — Désertion. — Réforme des troupes. — Irritation de Louvois. — Le maréchal de Vivonne proteste contre la guerre défensive. — Soins pour améliorer la condition des soldats. — Lettre de Louvois à d'Oppède. — Surprise de La Mole. — Le maréchal de Vivonne est rappelé; janvier 1678. — L'évacuation de la Sicile est résolue. — Difficultés de la retraite. — Le maréchal de La Feuillade. — Evacuation de Messine et d'Agosta. — Effectif des troupes revenues de Sicile. — Efforts diplomatiques de Louis XIV en faveur de Messine et des émigrés siciliens.

Tous les principes de la politique espagnole, appliqués depuis Ferdinand le Catholique au gouvernement

des Deux-Siciles, étaient contenus dans ce seul mot : diviser. Rien de plus facile : Napolitains et Siciliens se détestaient; en Sicile, Messine et Palerme rêvaient la ruine l'une de l'autre; dans chaque ville, la noblesse et le peuple étaient, sans métaphore, à couteau tiré. La tâche des gouvernants se réduisait donc à nourrir et à raviver au besoin le feu de cette universelle haine; ainsi, point de révoltes générales à craindre, et, contre les révoltes partielles, des voisins empressés de prêter main-forte au pouvoir. En 1647, Naples et Palerme insurgées ne s'étaient point entr'aidées, tandis que Messine avait contre toutes les deux prodigué ses services aux flottes et aux troupes chargées de les réduire. Messine s'était d'abord vue magnifiquement récompensée; elle avait obtenu pour son port un privilége exclusif et lucratif, l'exportation de toutes les soies de la Sicile. Mais le temps avait graduellement affaibli le souvenir et de l'insurrection de Palerme et de la fidélité de Messine; assailli de réclamations par toutes les autres cités de l'île, le conseil d'Espagne s'était décidé à suspendre l'exécution de l'ordonnance relative à la sortie des soies. Messine envoya des députés à Madrid; ces députés, se fondant sur certains priviléges qui ne remontaient pas moins, disaient-ils, qu'à l'empereur Arcadius, prétendirent être reçus comme les ambassadeurs des têtes couronnées; la régente, mère de Charles II, repoussa leur prétention, et les députés éconduits s'en revinrent communiquer à leurs concitoyens le ressentiment de cette injure. Messine tenait essentiellement à ses priviléges, qui faisaient d'elle une sorte de république aristocra-

tique, et de ses jurats ou sénateurs de petits souverains; il y avait un dicton d'une singulière hardiesse qui courait les rues : « Nous étions Messinois avant d'être chrétiens[1]. »

Le gouvernement espagnol était représenté à Messine par un capitaine général ou *stradico*, le premier personnage de l'île après le vice-roi, qui résidait à Palerme. En 1671, la charge de *stradico* fut donnée à don Luis de Hojo, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, « versé en tous arts de bonne politique, » dit un écrivain espagnol contemporain, et qui s'était offert au conseil d'Espagne pour mettre à la raison ces insolents Messinois. Il n'eut qu'à reprendre les vieux errements, un peu négligés par ses prédécesseurs : diviser la noblesse et le peuple. Avec l'un, il affecta un vif amour de la religion et de la justice, ne marchant par les rues qu'un grand chapelet à la main, visitant les hôpitaux et les églises, servant les malades, répandant d'abondantes aumônes, tenant tous les jours audience pour les plus humbles; avec les nobles et les riches bourgeois, il était plus réservé, mais sans hostilité apparente; cependant, sous main, ses affidés répandaient peu à peu le bruit dans la foule que les nobles et les riches avaient fait un complot pour affamer le peuple et grossir leur fortune à ses dépens[2]. Ce bruit trouvait d'autant mieux créance que le commerce des

[1] « Llevando por maxima que fueron primero Messineses que Christianos. » *Historia de las rebolucioncs de Messina. Bibl. imp.* mss. 10236-3. Colbert.

[2] Tous ces détails sont extraits d'un mémoire conservé aux archives des Affaires Étrangères; quelques-uns de ceux qui suivent se trouvent aussi dans le manuscrit espagnol cité plus haut.

grains n'était pas libre à Messine, mais qu'il était concédé par privilége à quelques marchands par les jurats eux-mêmes qui s'étaient attribué le dangereux pouvoir de régler le prix du blé, et par conséquent le prix du pain.

La partie de la Sicile où est située Messine était de beaucoup la moins riche en céréales; c'était des autres parties de l'île et du royaume de Naples que lui venaient ses approvisionnements; il ne fut pas difficile à don Luis de Hojo de faire arrêter dans les ports ou diriger sur d'autres points les cargaisons destinées à Messine. Le prix du pain s'éleva rapidement; les boulangers eurent défense d'en délivrer à chaque personne au delà d'un certain poids qui fut bientôt réduit encore; enfin, un jour, une foule d'hommes et de femmes, qui avaient pour enseigne un morceau de pain couvert d'un voile noir, parcoururent les rues en criant : « Vive le roi et meurent ces voleurs de jurats! » Ce fut le signal de graves désordres; le 30 mars 1672, plusieurs palais furent impunément pillés et brûlés; menacés d'une autre émeute le 13 avril, et se voyant trahis par le gouverneur, les jurats et les nobles, formant, avec leurs domestiques, une troupe d'environ quatre mille hommes, se rassemblèrent en armes, aux cris de « Chassons les Espagnols, meure le *stradico*, et vive la noblesse de Messine! » Don Luis de Hojo, qui n'attendait qu'un prétexte, se rua sur eux avec les troupes espagnoles et la populace, en tua un grand nombre et mit le reste en fuite; mais, enivré par son succès, il voulut trop tôt jeter le masque et s'emparer des bastions de la ville, qui étaient gardés

de tout temps par la milice urbaine. Ce coup de main, sans effet, donna l'éveil aux bourgeois et aux artisans, qui jusqu'alors avaient soutenu le gouverneur contre la noblesse; ils pénétrèrent ses desseins, et commencèrent à se rapprocher des proscrits; dès lors il se forma deux factions, les *merli*, qui étaient les séides du *stradico*, et les *malvizzi*, qui étaient les défenseurs des libertés publiques.

Le prince de Ligne, vice-roi de Sicile, que don Luis de Hojo avait jugé trop peu politique, c'est-à-dire trop honnête homme pour le tenir au courant de toutes ses pratiques, étant venu à Messine afin de mettre un terme au désordre, ouvrit une enquête, entendit les accusations réciproques du gouverneur et de ses adversaires, recueillit tous les témoignages, et finit par ordonner des châtiments sévères contre les principaux complices du *stradico*. Le *stradico* lui-même, indirectement frappé par cet arrêt, fut quelque temps après révoqué de ses fonctions; mais il alla à Madrid, montra qu'il était victime de son zèle pour la couronne d'Espagne, irrita les ministres contre l'esprit de rébellion qui triomphait à Messine, et obtint d'y retourner, sinon comme gouverneur en titre, du moins comme principal conseiller du nouveau gouverneur, don Diego de Soria, marquis de Crispano. Celui-ci entra en fonctions au mois de février 1673, et par ses premiers actes, rendit l'audace aux *merli*. Alors le prince de Ligne, se voyant désavoué, résigna la vice-royauté de Sicile. Son successeur, le marquis de Bayonna, eut pour instruction principale d'aider énergiquement le marquis de Crispano à châtier l'insolence des Messi-

nois. Cependant la faction des *malvizzi* faisait des progrès tous les jours.

Le 6 juillet 1674, Messine célébrait la fête de la madone *della Lettera*, une de ses plus vieilles traditions, un de ses plus glorieux priviléges. Il était de foi qu'avant son Assomption, la Sainte Vierge avait reçu l'hommage des députés de Messine, et leur avait donné, pour satisfaire la dévotion de leurs compatriotes, une lettre qui était, depuis plus de seize cents ans, l'objet de la plus ardente vénération[1]. Or, parmi tous les apprêts que chacun avait faits, comme d'usage, pour fêter, selon ses moyens, la protectrice de la cité, un tailleur, très-populaire dans son quartier, avait imaginé de placer, au-dessous des images de la madone et du roi d'Espagne, superbement décorées, une grossière ébauche où les railleurs s'avisèrent de reconnaître les traits peu flattés du gouverneur et de son principal conseiller. Aussitôt le tailleur fut enlevé par les sbires; c'était un artisan, un homme du peuple; il n'en fallut pas davantage pour que le peuple presque tout entier passât aux *malvizzi*. Le lendemain l'insurrection éclata, violente, implacable; les prêtres et les moines eux-mêmes, après s'être montrés armés

[1] Voici cette lettre, telle qu'elle se trouve rapportée dans une relation manuscrite de la révolte de Messine, *Bibl. imp.*, 514, II Saint-Germain : « Maria Virgo Joachim filia, Dei humillima Christi Jesu crucifixi mater, ex tribu Juda, stirpe David, Messanensibus omnibus salutem et Dei patris omnipotentis benedictionem. Vos omnes fide magna legatos ac nuncios per publicum documentum ad nos misisse constat; filium nostrum Dei unigenitum Deum et hominem esse fatemini, et in cœlum post suam resurrectionem ascendisse, Pauli apostoli prædicatione mediante, viam veritatis agnoscentes, ob quod vos et ipsam civitatem benedicimus, cujus perpetuam protectionem nos esse volumus. »

à l'autel, armés au confessionnal, parcouraient les rues et les places, pour entraîner la foule à la défense de la patrie; les jurats, réunis en séance permanente, déclaraient ennemis et perturbateurs du repos public le marquis de Crispano, don Luis de Hojo et leurs complices, que tenaient assiégés dans le palais du gouvernement les nobles, les bourgeois et le peuple. Pendant huit jours, l'artillerie du palais et des forts ne cessa pas de tirer sur la ville, tandis que les Messinois, qui occupaient les bastions de l'enceinte, concentraient leur feu sur le palais et respectaient les forts, pour montrer que, s'ils voulaient renverser la tyrannie de leur gouverneur, ils n'entendaient point porter atteinte à l'autorité du souverain.

De cette querelle personnelle, en quelque sorte, le marquis de Bayonna fit une insurrection nationale. Comme il s'était approché par mer de Messine, les jurats députèrent vers lui les supérieurs des théatins, des jacobins et des jésuites, pour lui offrir d'entrer dans la ville avec tous les honneurs dus à son rang, mais sans troupes, et à condition qu'il exilât le *stradico* et ses partisans. Le marquis de Bayonna répondit qu'il entrerait en maître dans Messine et qu'il détruirait la cité rebelle; quand sa galère se présenta à l'entrée du port, elle fut saluée d'une volée de canon qui la força de s'éloigner et de mettre le cap sur Palerme. La guerre était déclarée. Le *stradico* continua de se défendre jusqu'au 29 juillet; mais ce jour-là, une des ailes du palais ayant été détruite par l'explosion d'une mine, le gouverneur fut obligé de capituler, obtint quelque délai pour faire ses bagages, sortit, le 4 août,

avec tous ses gens et fut conduit en sûreté hors de la ville. Alors les Messinois attaquèrent les forts; le Castellazzo fut emporté d'assaut; les forts de Matagriffon et de Consagre, ouverts par des fourneaux de mine, se rendirent; mais le Salvador, qui commandait l'entrée du port, repoussa tous les efforts des assiégeants, dont les munitions s'épuisèrent bientôt. Il fallut cesser les attaques, et se réduire à bloquer, par terre, la garnison espagnole qui ne s'en mit pas en peine, ayant toute facilité de communiquer par mer avec Palerme.

Les chefs du mouvement ne s'étaient pas dissimulé que Messine ne pouvait lutter toute seule contre la couronne d'Espagne; aussi, dès le premier jour, avaient-ils envoyé deux députations, l'une à Rome, vers le duc d'Estrées, ambassadeur de France, et l'autre à Paris même, pour implorer directement la protection de Louis XIV. Quelles devaient être les limites et la portée de l'intervention française? Fallait-il se borner à l'occupation de Messine ou conquérir la Sicile entière? C'étaient là des questions à débattre plus tard; l'important était d'arriver à Messine avant que les Espagnols eussent accablé la révolte. Sur ce point, Louis XIV et tous ses ministres furent promptement d'accord. Les députés de l'insurrection n'étaient pas encore arrivés à Paris, que déjà l'ordre était envoyé au chevalier de Valbelle de partir immédiatement de Toulon avec six vaisseaux de guerre, trois brûlots, et deux transports chargés de blé, pour aller donner confiance aux Messinois.

Le 27 septembre 1674, l'escadre française entrait

dans le Phare; le lendemain, le chevalier de Valbelle, qui avait reçu dans la nuit, à son bord, les compliments des jurats, descendit à terre au milieu des démonstrations de joie les plus vives; les nobles étaient venus au-devant de lui, vêtus à la mode française, et la foule ne cessait de crier : « Vive le roi de France, notre seigneur! » Il fut conduit en grande pompe au palais du sénat, où il fit en italien une courte harangue pour assurer les Messinois de la protection que le roi son maître voulait bien leur accorder, et dont ils voyaient déjà les premiers effets. Les jours suivants, il fit débarquer le blé apporté par les transports, cent milliers de poudre et des boulets; les canonniers de l'escadre vinrent en aide à ceux de la ville; le siége du Salvador fut repris avec vigueur, et la garnison espagnole, qui attendait du marquis de Bayonna des secours que le marquis de Bayonna lui-même attendait de Naples, se vit enfin réduite à livrer aux assiégeants le dernier poste que le roi d'Espagne occupât encore dans Messine. Après avoir généreusement épuisé, au profit de la ville, les approvisionnements de son escadre, le chevalier de Valbelle mit à la voile le 14 octobre, pour retourner à Toulon et porter lui-même à Versailles le compte de son expédition.

On y avait beaucoup délibéré, depuis son départ, sur l'affaire de Sicile; il avait été décidé que l'intervention française, restreinte à Messine, ne serait comptée, dans la guerre générale, que comme une diversion utile pour obliger les Espagnols, intéressés à la conservation d'une île où leurs plus grands seigneurs avaient leurs plus riches domaines, à consacrer à sa défense l'argent

et les hommes destinés d'abord aux Pays-Bas et à la Catalogne, tandis qu'il suffirait d'un très-petit nombre de troupes françaises à Messine pour tenir en échec des forces dix fois plus considérables. Tel fut, dès le commencement, l'avis de Louvois; tel il resta pendant toute la durée de l'expédition; au point de vue de la politique générale, de la guerre contre une coalition, et de la paix future, il était le seul raisonnable et pratique. Le Tellier et Pomponne suivaient l'opinion de Louvois; Colbert lui-même y était ramené par la crainte que lui inspirait un surcroît de dépense. Seul, mais en dehors du conseil, où il n'avait ni voix ni séance, le fils de Colbert, le marquis de Seignelay, qui partageait avec son père le soin de la marine, soutenait un avis contraire; il représentait à Louis XIV que la conquête de la Sicile entière, moins difficile qu'on ne voulait dire, lui donnerait l'empire de la Méditerranée; il représentait à son père qu'une grande guerre et de grands succès maritimes étaient seuls capables de balancer la faveur acquise à Louvois par la guerre continentale et de grands succès militaires. Mais Seignelay lui-même était embarrassé lorsque Colbert lui représentait à son tour que « l'état présent des affaires ne permettoit guère au roi de faire aucune autre dépense que celle qu'il faisoit pour la guerre de terre[1]. »

Au mois d'octobre, Louis XIV résolut d'envoyer à Messine un lieutenant général, le marquis de Vallavoire, avec une vingtaine d'officiers d'élite pour instruire et former à la guerre les milices du pays, et

[1] Seignelay à Vivonne, 2 novembre 1674. *Bibl. imp.*, mss. suppl. fr. 887-1.

seulement cinq compagnies d'infanterie française[1]; la mission militaire de M. de Vallavoire était subordonnée à sa mission politique, à tel point que ses instructions pour l'une comme pour l'autre lui furent données par M. de Pomponne. Il est vrai que Louvois était alors malade; mais Le Tellier le suppléait pour l'expédition des affaires. Cette absence forcée de Louvois, que les médecins retenaient à Paris, fut mise à profit par le marquis de Seignelay; il redoubla d'efforts auprès de Louis XIV, et s'il ne le gagna pas complétement à sa cause, il fit pénétrer comme en germe dans son esprit des espérances de conquête et de victoires navales dont la lettre suivante, adressée par Le Tellier à Turenne, le 24 novembre, contient l'évident témoignage : « Comme la sûreté des vaisseaux que Sa Majesté pourra envoyer dans le port de Messine dépendra du caprice des habitants, tant que le roi ne sera pas maître du château, Sa Majesté prescrit à M. de Vallavoire d'essayer de porter lesdits habitants à le remettre à Sa Majesté, pour lui donner lieu de leur envoyer de plus grands secours. Le roi est bien résolu à faire tout ce qui dépendra de lui pour maintenir ceux de Messine contre l'Espagne, et de donner occasion au roi Catholique d'employer une partie de ses forces inutilement de ce côté-là. Il seroit bon que, pendant cette guerre-ci, l'Espagne perdît Messine et le reste de la Sicile, comme il pourra bien arriver, pourvu que l'armement naval que Sa Majesté emploiera de ce côté-là puisse avoir d'heureux succès.

[1] Le Tellier à Turenne, 9 novembre. *D. G.* 382.

Lorsque vous aurez fait déchiffrer cette lettre, et que vous l'aurez lue à votre satisfaction, il vous plaira de la jeter au feu, n'étant pas bon que ce que le roi veut bien vous confier puisse être jamais vu de qui que ce soit[1]. »

Le chevalier de Valbelle, chargé de conduire à Messine le marquis de Vallavoire et sa petite troupe, partit de Toulon le 18 décembre; il avait à ses ordres, comme la première fois, six vaisseaux, trois brûlots et quelques petits bâtiments de transport. L'escadre française était en vue du Phare, le 1er janvier 1675; à l'entrée du détroit croisait la flotte espagnole qui ne comptait pas moins de vingt-deux vaisseaux et de dix-neuf galères. Devant une armée navale si supérieure à son escadre, M. de Valbelle s'arrêta d'abord; mais, voyant que les Espagnols ne venaient point l'attaquer, il prit, dans la nuit du 2 au 3, l'audacieuse résolution de forcer le passage; il le força, avec un succès inouï. « Nous allâmes vers eux en très-bon ordre et avec une gaieté de conquérants, écrivait le marquis de Vallavoire. D'abord que nous parûmes, l'armée navale, pour augmenter le triomphe de celle de Sa Majesté, commença à gagner à la voile[2]. » Comme ces flottes fantastiques, illusion du mirage, cette flotte bien réelle disparut en effet, sans tirer un coup de canon. Les vaisseaux français passèrent l'un après l'autre, écrasant successivement de leur feu la tour du Phare et, sur la hauteur des Capucins, une batterie que les Espagnols se hâtèrent d'abandonner. Quelques heures après, M. de

[1] D. G. 382.
[2] Vallavoire à Louvois, 9 janvier 1675. D. G. 463.

Vallavoire entrait dans le port de Messine. Il était temps qu'il arrivât.

Après le départ du chevalier de Valbelle, au mois d'octobre, les troupes rassemblées à Melazzo par le marquis de Bayonna s'étaient approchées de la cité rebelle, tandis que les vaisseaux et les galères la bloquaient par mer. Une lutte acharnée s'était engagée à plusieurs reprises pour la possession des hauteurs qui commandaient la ville. Toujours les Messinois avaient repoussé l'ennemi, mais au prix de pertes sensibles dont la populace irritée poursuivait la vengeance sur tous ceux qu'elle croyait suspects de connivence avec les Espagnols. Plus de deux cents *merli* avaient été pendus ou étranglés. Cependant il y avait un autre ennemi contre qui les armes étaient impuissantes; c'était la famine. Rien n'entrait plus dans Messine bloquée; rien ne restait plus des approvisionnements laissés par l'escadre française. Des trente-huit jours qui avaient précédé l'arrivée de M. de Vallavoire, les Messinois en avaient passé vingt-cinq à n'avoir chacun que trois onces d'un pain fait en grande partie avec une farine mélangée de pois, de fèves et de graines de lin; les treize derniers jours, ils étaient demeurés sans aucune sorte de pain, n'ayant par jour que trois onces de chair de cheval ou de mule. Les Espagnols leur montraient du pain tout chaud qu'ils faisaient cuire sous leurs yeux, et les avertissaient charitablement qu'ils n'avaient rien à attendre du roi de France, prince pauvre et hors d'état de leur venir en aide; mais les assiégés répondaient qu'en attendant ils mangeraient jusqu'à la terre, et que, si le roi de France ne les envoyait pas

secourir, ils brûleraient leur ville et se donneraient au Turc et au diable même, plutôt que de se rendre entre les mains des Espagnols[1].

M. de Vallavoire qui apportait à Messine, non pas l'abondance, mais tout au plus le nécessaire, fut accueilli comme un sauveur. Voici le compte qu'il rendait, le 9 janvier, à Louis XIV, de ses premiers actes et de son opinion sur les affaires : « Je descendis à terre, le 4 janvier, pour aller au sénat, et j'y présentai la lettre de Votre Majesté et y expliquai ses intentions; ensuite j'allai à l'église cathédrale où l'on chanta solennellement le *Te Deum;* toutes ces cérémonies se passèrent avec des témoignages de joie incroyables. En sortant de l'église, quelques Messinois me régalèrent de plusieurs têtes d'Espagnols qu'ils avoient tués le matin et qu'ils portoient devant moi au bout de leurs piques, en criant : *Vive le roi de France!* Le soir, après avoir visité une partie des postes de leur ville, je retournai au sénat avec M. le chevalier de Valbelle. Ces messieurs me firent mille protestations de vouloir vivre et mourir sujets de Votre Majesté. Il est bien vrai qu'il faut quelque argent, si Votre Majesté désire faire du progrès ou de la diversion dans la Sicile; mais aussi, dans la crainte et la foiblesse où sont les Espagnols, si elle y envoyoit présentement deux mille hommes de pied, deux cents chevaux, et de quoi faire subsister deux mille hommes de milice, je me promettrois d'y faire des progrès pour ne pas dire d'en faire la conquête; au pis aller, Votre Majesté en tireroit, à mon

[1] Dupuy à Louvois, 15 juin. *D. G.* 463.

avis, de grands avantages pour la paix et pour la guerre. En un mot, sire, les choses sont ici dans la meilleure disposition du monde, pourvu qu'il plaise à Votre Majesté de nous envoyer promptement du secours; mais je ne puis m'empêcher encore de lui dire qu'il faut, s'il lui plaît, qu'elle considère qu'à moins de cela, tous les avantages et tous les succès qui ont réussi jusqu'à présent deviendroient inutiles et périlleux; et que la même constance avec laquelle les Messinois ont attendu ces secours, les porteroit à des extrémités contraires au service de Votre Majesté, si leurs espérances se trouvoient déçues. J'ai pris ce matin possession du Salvador, ajoutait-il en s'adressant à Louvois, et l'on me donne aussi le bastion Saint-George, Castellazzo et Porte-Reale. Je ne puis m'empêcher de vous dire encore que la disette est extrême ici ; il n'y a que du pain et du vin, encore médiocrement; et nous courons fortune de commencer le carême de bonne heure et d'être réduits aux mêmes extrémités où les Messinois se sont depuis peu trouvés. Si Sa Majesté n'a la bonté de m'affermir un peu dans ce poste par de prompts secours, je crains que la comédie ne devienne bientôt tragédie. »

Le 17 janvier, il écrivait encore à Louvois, mais pour montrer les affaires déjà moins brillantes et pour réclamer des secours deux fois plus considérables que ceux qu'il sollicitait du roi huit jours auparavant. Tout manquait, jusqu'à la paille. « Je suis contraint de faire faire des matelas de bourre pour les soldats, n'y ayant pas de paille pour leur faire des paillasses. Vous considérerez, s'il vous plaît, que cette place est

assiégée depuis sept mois, qu'il y a dedans près de quatre-vingt mille âmes qui ne subsistent que de ce qui vient de France. Enfin, monseigneur, si Sa Majesté veut maintenir ce poste et y faire des progrès, il est absolument nécessaire qu'elle y envoie trois ou quatre mille hommes de pied et six cents chevaux, avec deux régiments de cinq cents hommes chacun que l'on pourra faire des gentilshommes du pays ; mais pour cela il faut que l'on s'élargisse. De toutes parts, comme de Catane et de Saragousse (Syracuse), on n'attend, pour se déclarer en faveur de Sa Majesté, que la venue de ses troupes. Une partie de la Calabre est dans le même sentiment ; mais, tant que ces peuples ne verront qu'un très-petit secours, ils n'oseront pas se déclarer. Je trouve depuis quelques jours du refroidissement dans les esprits, à cause du manque de payement pour leurs troupes. J'ai donné à don Giacomo Averna une patente de mestre de camp d'infanterie pour un régiment qui doit être de cinq cents hommes. Cela ne peut produire, à mon sens, qu'un très-bon effet sur le peuple qui voudroit fort n'avoir à faire qu'à moi, et qui, lorsque je marche, ne me crie autre chose que : *Gran pane, justicia, vita longa, e viva il re di Francia!* De bonne foi, il y a une grandissime misère pour les vivres, et le sénat a été furieusement volé [1]. »

Tandis que M. de Vallavoire demandait ainsi que sa petite troupe, qui ne faisait pas le tiers d'un bataillon, devint un corps d'armée de cinq à six mille hommes, tandis qu'il affirmait avec complaisance que

[1] *D. G.* 463.

la population de Messine ne voulait pas avoir affaire à d'autre qu'à lui-même, on lui donnait à Saint-Germain, non pas un successeur, mais un supérieur, le duc de Vivonne. Il y avait déjà longtemps que M. de Seignelay méditait ce coup hardi. Lié particulièrement avec la marquise de Thianges, sœur de madame de Montespan et du duc de Vivonne, le jeune secrétaire d'État avait imaginé d'opposer à la résistance du conseil l'influence de la favorite, et de confondre ses propres intérêts avec ceux de la maison de Rochechouart.

Il n'y a guère de personnages qui aient été aussi maltraités par leurs contemporains et par l'histoire que le duc de Vivonne, si ce n'est peut-être parmi les anciens Lucullus, à qui on est tenté de le comparer. Le Vivonne historique est, en effet, aussi faux que le proverbial et vulgaire Lucullus, uniquement occupé de ses plaisirs, et parmi ses plaisirs, du plus grossier de tous, du manger et du boire. On sait heureusement que ce masque bestial est la caricature et non le portrait de Lucullus ; il en est ainsi du duc de Vivonne. Sans tomber dans l'excès du parallèle, sans méconnaître la différence des temps et des lieux, ni la supériorité de l'ancien sur le moderne, on peut dire qu'ils se ressemblent en plus d'un point, tous deux grands patriciens, braves, intelligents et probes, tous deux attentifs à leurs soldats, bons et compatissants pour les populations étrangères, tous deux négligés par les gouvernants, jalousés par leurs égaux, trahis par les subalternes, mal soutenus d'en haut, mal servis d'en bas, tous deux supplantés à l'improviste

par des généraux fanfarons et bruyants, tous deux enfin livrés aux calomnies et aux rancunes envieuses de l'esprit démocratique[1]. Le premier malheur du duc de Vivonne, c'est d'avoir été frère de madame de Montespan; le second, c'est d'avoir été général des galères.

La même rivalité qui existait entre l'armée de terre et la marine, existait dans la marine même entre le corps des galères et celui des vaisseaux. Longues, basses, étroites, montées, non par de libres et hardis marins, agiles à déployer ou à serrer sur les vergues les grands jeux de voiles, mais par des malfaiteurs ou de misérables esclaves enchaînés à la rame, enfermées dans la Méditerranée comme dans un lac dont elles rasaient sans danger les rivages, les galères étaient méprisées par les grands navires, auxquels appartenaient l'empire et les périls de la haute mer. Quoique beaucoup d'officiers des vaisseaux eussent passé leurs premières années sur les galères, ils rougissaient presque au souvenir de ce temps de noviciat et d'épreuve où ils avaient fait le service des côtes et, pour ainsi dire, le cabotage militaire. Les troupes mêmes que portaient les galères, pour le débarquement plutôt que pour l'abordage, leur donnaient plus d'affinités

[1] Nous ne parlerions pas de l'*Histoire de la marine française*, de M. Eugène Sue, mélange singulier de roman et d'histoire, si les documents que ce livre renferme n'avaient égaré des historiens sérieux. M. Sue est le principal ennemi du duc de Vivonne; il a contre lui une de ces haines acharnées et aveugles qui troublent profondément l'esprit et le caractère. Non-seulement M. Sue a négligé, relativement à la partie militaire de l'expédition de Sicile, les documents principaux qui se trouvent au Dépôt de la Guerre, mais il a, plus d'une fois, mal cité les pièces qu'il a eues sous les yeux. Nous avons reconnu et noté, sur quelques-uns des documents empruntés à la Bibliothèque impériale, des altérations qui en faussent absolument le sens.

apparentes avec la terre qu'avec la mer. Ainsi, trop marins pour l'armée, trop militaires pour la marine, les officiers de ce corps souffraient beaucoup de cette situation équivoque et mal définie.

Lieutenant général dans l'armée de terre et vice-amiral du Levant, le duc de Vivonne était avant tout, et pour tous, le général des galères. Il eut donc à la fois contre lui et le caustique chevalier de Valbelle et le marquis de Vallavoire, plus réservé, mais aussi mécontent d'avoir perdu le commandement des troupes, que l'autre celui de la marine; il eut contre lui presque tous les officiers de terre et de mer, et les intendants, et les commissaires, qu'il empêchait de procéder en Sicile comme sur le continent, et de traiter les habitants de Messine en peuple conquis. On peut affirmer que le duc de Vivonne avait plus d'esprit, d'intelligence et de bon sens que ses contradicteurs, mais peut-être, parce qu'il raisonnait davantage, il se décidait moins. Nul ne pouvait douter de son courage qu'il avait fait admirer comme volontaire au passage du Rhin, où il avait été blessé grièvement, et l'année suivante, au siége de Maëstricht; mais il n'avait pas au même point, sans doute, l'audace dans le commandement, l'énergie de vouloir, d'ordonner et d'être obéi; comme Louis XIV, il craignait de trop donner au hasard. C'est l'excès d'une qualité militaire, la prudence, que certains historiens ont imaginé de transformer en insouciance et en paresse; c'est ainsi qu'il leur a plu de représenter, disons mieux, de défigurer le duc de Vivonne sous les traits amollis d'un satrape ou d'un pacha.

D'ordinaire, lorsqu'une entreprise est résolue, c'est de son importance que dépend le choix du chef qui doit la diriger; ici, ce fut tout le contraire. En faisant donner au duc de Vivonne le commandement et le titre de vice-roi, Seignelay ne doutait pas que le rang et le crédit du généra n'élevassent l'expédition de Sicile aux proportions qu'il souhaitait. Ses calculs ne furent pas tout à fait justifiés. Il est vrai que, le 1er janvier 1675, Louis XIV écrivait au duc de Vivonne qu'en faisant voir autour de la Sicile une aussi belle escadre, neuf vaisseaux qu'il emmenait ajoutés aux six que commandait Valbelle, le plus grand nombre des villes suivraient le parti des Messinois, et qu'il y avait même lieu de croire que le royaume de Naples pourrait bien prendre la même résolution; mais le 18, Seignelay lui-même était obligé de constater l'échec de ses propres espérances et de celles du duc de Vivonne: « Sa Majesté, lui écrivait-il, m'a ordonné de vous répondre que, comme les troupes et le secours qu'elle envoie pour Messine n'est pas à autre intention que de garder les châteaux de la ville et de faire retirer l'armée navale d'Espagne, elle n'estime pas nécessaire de vous envoyer les mortiers; à l'égard de la cavalerie, Sa Majesté m'ordonne aussi de vous répondre que, comme il n'est pas question d'une guerre de campagne, vous n'en avez pas besoin [1]. »

L'escadre quitta Toulon vers la fin de janvier; elle portait trois mille hommes de troupes et servait d'escorte à quelques bâtiments chargés de farine et de

[1] *Bibl imp.*, mss. suppl. fr. 887-1.

grains. Le 11 février, elle rencontra la flotte espagnole, forte de vingt vaisseaux et de seize galères, à l'entrée du Phare Il y eut, cette fois, quelques bordées échangées; mais bientôt, à la vue de quatre vaisseaux que le chevalier de Valbelle avait fait sortir du port de Messine, l'amiral espagnol, craignant, malgré la supériorité du nombre, d'être pris entre deux feux, s'éloigna dans la direction de Naples, laissant en arrière un vaisseau de quarante-quatre canons, qui fut pour la marine française le trophée de cette facile victoire. Le duc de Vivonne arrivait au secours de Messine avec plus d'à-propos encore que n'y était arrivé, six semaines auparavant, le marquis de Vallavoire. Les Espagnols avaient reçu du Milanais et du royaume de Naples un renfort considérable de troupes allemandes; dans la nuit du 16 au 17 janvier, ils avaient tenté, mais sans succès, de brûler, dans le port même de Messine, les six vaisseaux du chevalier de Valbelle; dans la nuit du 8 au 9 février, ils avaient, avec la connivence d'un canonnier calabrais, essayé de surprendre, par escalade, le Castellazzo; mais la résistance de quelques soldats français avait donné au marquis de Vallavoire, malade, le temps de se faire porter en chaise sur le rempart, et de diriger une sortie vigoureuse qui repoussa les assaillants [1].

L'ennemi indomptable, comme toujours, c'était la faim. Après l'arrivée de Vallavoire, chaque Messinois avait d'abord eu sept onces de pain par jour, puis cinq, puis trois, puis, le blé étant épuisé, trois onces

[1] Vallavoire à Louvois, 17 janvier, 19 février. *D. G.* 463

de biscuit pendant trois jours, puis, pendant trois autres jours, trois onces de chair de cheval ou de mule, puis enfin, deux jours avant l'arrivée du duc de Vivonne, quatre onces de cuir bouilli, puis rien[1]. Le 12 février, la ration de pain fut rétablie à dix onces. Profondément touché de cette misère, le duc de Vivonne refusa les fêtes et l'entrée triomphale que lui préparaient les magistrats; il se donna tout aux affaires sérieuses, distribua les troupes dans les forts et sur les hauteurs qui dominaient la ville, fit construire, à l'entrée du port, un ouvrage qui croisait ses feux avec ceux du Salvador, et que la reconnaissance des Messinois salua du nom de fort Vivonne; il envoya aussi à Tunis et en Morée quelques bâtiments pour en rapporter des moutons, des poules et des légumes; enfin il montra pour tous les besoins une telle sollicitude, et dans ses rapports avec les personnes de toute condition, tant d'intelligence et de tact, que M. de Valavoire lui-même en était surpris: « On ne peut voir, écrivait-il à Louvois, le 25 mars, des gens plus contents que les Messinois le sont de M. le duc de Vivonne. Il sait merveilleusement bien s'accommoder à leur humeur, et dans toutes les occasions, ils montrent pour lui tout le respect et toute l'inclination possible. »

Mais, tandis que M. de Vivonne affectait à Messine de paraître satisfait, c'était au ministre prépondérant qui tenait entre ses mains le sort de l'expédition et de la Sicile entière, c'était à Louvois qu'il découvrait ses

[1] Dupuy à Louvois, 15 juin.

véritables sentiments : « Afin de vous représenter les choses comme elles sont, lui mandait-il, je ne feindrai point de vous dire qu'il n'y a que deux partis à prendre pour Sa Majesté, ou de se retirer ou d'envoyer incessamment ici six mille hommes d'infanterie, une brigade de cavalerie, de l'argent pour payer et entretenir ce petit corps, une gratification de blé pour la ville, suffisante pour la nourrir trois mois, et en dernier lieu, un intendant et un munitionnaire. Comme je ne demande ni plus ni moins que ce qu'il faut, j'avertis Sa Majesté de cela, et je prends la liberté de lui dire que si elle envoie moins que je ne demande, ce sera faire une dépense dont elle ne retirera ni profit ni honneur, et qu'il vaut mieux abandonner l'entreprise et m'envoyer incessamment des ordres de me retirer d'ici. Je vous prie de faire sur cela une réflexion sérieuse, et de contribuer de tout votre pouvoir à ce que je vous demande; puisque, si on me donne les trois articles ci-dessus, il y a toutes les apparences du monde que nous nous rendrons maîtres de la Sicile entièrement. Pour vous parler plus clairement sur les bons offices que je vous demande, je vous prie de ne pas regarder ce que vous voulez faire ici comme une diversion seulement, mais comme une véritable attaque. Pardonnez, je vous supplie, à ma liberté; se flatter en ce rencontre, ce seroit manquer de fidélité et tromper son maître; ce que je ne ferai jamais. Nous ne débarquons ici que pour deux mois et demi de vivres; encore n'est-ce qu'à dix onces par tête et par jour. »

Seignelay ne manqua pas d'appuyer énergiquement ces réclamations auprès de Louis XIV; il fit habilement

valoir le dernier combat de mer et le succès avec lequel le duc de Vivonne « avoit relevé par une action aussi éclatante la gloire des forces navales de Sa Majesté, lorsqu'elle n'espéroit pas qu'un avantage aussi complet pût être remporté par un nombre de vaisseaux aussi inégal. » Il était lui-même sincèrement et vivement ému de la victoire de son ami, qui était en même temps la sienne[1]. Pour la marine, il obtint facilement du roi la permission de faire un grand armement, trente vaisseaux, dix brûlots, vingt-quatre galères; il obtint aussi d'envoyer en Sicile un intendant et un munitionnaire, tous deux de son choix; pour intendant, un de ses cousins, le créateur du port de Rochefort, Colbert de Terron; pour munitionnaire, un commissaire général de la marine, nommé Courville; il obtint aussi que le roi fît don à Messine de six mille charges de blé, à condition que Messine lui envoyât en retour un certain nombre d'esclaves turcs pour « fortifier la chiourme des galères. » Mais la question des troupes ne fut pas aussi victorieusement résolue; Louvois ne consentit à donner qu'un bataillon de Piémont, un bataillon de Picardie, les régiments de Louvigny et de Crussol, le régiment de cavalerie de Lhéry et les dragons de Tessé; c'est-à-dire environ trois mille hommes de pied et six cents chevaux, « avec lesquels,

[1] « C'est, lui écrivait-il, un plaisir bien complet pour moi qui joins à la qualité de votre serviteur particulier une amitié et une tendresse que vous avez avouée et que vous trouverez toujours égale dans mon cœur. Nous parlons souvent, madame de Thianges et moi, de ce qui vous regarde, et nous y trouvons notre compte par la conformité de nos sentiments; car je suis persuadé que vous auriez de la peine à trouver un tiers qui vous aimât autant que nous vous aimons tous deux. » 15 mars. *Bibl. imp.*, manuscrit déjà cité.

écrivait-il, le 14 mars, au duc de Vivonne, vous pourrez sans difficulté attaquer l'armée de terre des Espagnols, qui ne tiendront pas la campagne devant vous, puisque vous aurez six fois autant de cavalerie qu'ils en ont, et que la vôtre sera aussi bonne que la leur est misérable. » Le roi voulait bien aussi entretenir à ses dépens deux mille hommes de milice messinoise.

C'étaient là les « puissants moyens » que Louis XIV se félicitait sérieusement de donner au duc de Vivonne pour affermir la ville de Messine dans son obéissance, peut-être aussi pour faire la conquête de toute la Sicile. Ils étaient en vérité si insuffisants, que Louvois lui-même, quelque temps après, ne faisait pas difficulté d'en convenir, et que, pendant le siége de Limbourg, écrivant au duc de Vivonne pour lui faire savoir que le roi entrait volontiers dans ses raisons, mais ne pouvait lui envoyer de nouveaux secours, il ajoutait : « Sa Majesté est bien persuadée qu'avec ce que vous devez avoir présentement de troupes, de munitions de guerre et de bouche, vous ne pouvez pas conquérir tout le pays; mais la principale chose qu'elle désire de vous est de lui conserver Messine[1]. » Conserver Messine n'était pas même une tâche aussi facile qu'on se l'imaginait en France; les troupes que le duc de Vivonne avait amenées étaient épuisées par les fatigues du service et par les privations. « Il y a six principales forteresses dans cette ville, écrivait M. de Vivonne, dans lesquelles il faut garnison un peu forte; ce sont

[1] Le roi à Vivonne, 11 avril.— Louvois à Vivonne, 20 juin

les forts San-Salvador, Torre-Victoria, Consagre, Castellazzo, Matagrifone et des Capucins. La moitié de nos soldats sont malades à cause que, durant tout l'hiver, ils ont été mal couchés et sans bois; en sorte que pour faire cuire leurs vivres, ils ont été obligés de démolir toutes leurs casernes. Il y a longtemps que tout leur manque, si bien que j'ai été obligé d'emprunter de l'argent au denier dix pour faire faire des lits, des matelas et des couvertures à ces pauvres gens; autrement ils seroient tous morts[1]. »

Les Espagnols n'osaient pas faire une attaque de vive force; mais leurs agents semaient l'inquiétude et l'agitation dans Messine. Vers la fin du mois de mars, un prêtre avait été surpris excitant les gens du peuple contre les Français; par ses révélations, on avait su qu'un mouvement devait éclater dans la nuit du 4 au 5 avril. Le chef de ce complot était un noble nommé Barna; le duc de Vivonne le fit arrêter; il fut jugé suivant les formes de la justice messinoise, condamné à mort et décapité dans la prison, le 5 avril; le lendemain, son corps fut exposé en public. « Le peuple parut extrêmement satisfait de cet exemple, mandait le chevalier de Valbelle; nous en avions besoin pour rassurer les esprits, que la douceur naturelle à notre nation avoit effrayés, et pour rendre sages ceux qui pourroient avoir songé à de pareilles entreprises. »

Du 23 au 25 avril, eut lieu l'élection des six nouveaux jurats qui devaient administrer pendant un an les affaires de la cité. Le 28, dans l'église cathédrale magnifiquement décorée, au bruit du canon et des acclamations populaires, les anciens et les nouveaux sénateurs reconnurent, au nom des citoyens de Messine, la souveraineté de Louis XIV, et prêtèrent le serment d'hommage et de fidélité entre les mains du duc de Vivonne, qui prit solennellement possession de la vice-royauté. Pendant toute cette journée, pendant toute la nuit, dans toute la ville, sur le port étincelant d'illuminations et de feux de joie, la foule ne cessa de s'agiter et de crier : « Vive le roi! Vive notre roi l'invincible Louis Quatorzième! Vive le plus grand roi qui règne présentement dans l'univers! » Le lendemain, ces mêmes hommes qui, depuis dix mois, soutenaient avec tant d'énergie et de constance héroïque la lutte contre leurs anciens maîtres, parurent avoir subi la plus étrange métamorphose; depuis la veille qu'ils étaient devenus sujets du roi de France, ils s'imaginaient n'avoir plus à se préoccuper de rien; c'était au roi de veiller pour eux, de les nourrir, de les défendre; désormais ils allaient assister comme des spectateurs désintéressés aux combats que se livraient sous leurs murs les soldats du roi de France et ceux du roi d'Espagne.

[1] Vivonne à Louvois 7 mai. *D. G.* 403.

Les troupes dont Louis XIV, Louvois et Seignelay avaient annoncé, dès le mois de mars, le prochain départ, n'arrivèrent à Messine que le 29 mai, sur les vaisseaux et les galères commandés par Duquesne; elles furent accueillies sans enthousiasme, pour des raisons que le duc de Vivonne expliquait avec beaucoup de justesse : « La vue du secours que nous avons reçu, disait-il, a refroidi un peu les esprits du peuple et de la

noblesse de Sicile ; chacun se figuroit voir venir une armée capable de maintenir ceux qui se seroient donnés à elle. Mais depuis que nos troupes se sont montrées et qu'on a vu que ce n'est guère plus que la garnison de Messine, on se contente de montrer de la bonne volonté pour la France; mais personne ne veut se rendre une victime infructueuse, et se mettre au hasard de périr pour Sa Majesté, sans être assuré de lui être utile. Si quand Votre Majesté m'a envoyé ici, ou peu de temps après, j'avois eu ce que j'ai présentement, j'aurois pu faire quelque chose, parce que les ennemis n'avoient pas eu le temps de se fortifier et d'hommes et autrement; mais, à présent, les choses ont changé; il faut un peu davantage si l'on veut conquérir. Et je puis avancer cette parole, que si Votre Majesté avoit fait en Sicile l'effort qu'elle a fait en Catalogne, il y a toutes les apparences qu'elle auroit assurément conquis tout ce royaume dans cette campagne, et que celui de Naples auroit fait de grands mouvements. La bonne volonté pour la France, je la tiens toujours sincère dans les cœurs des Siciliens; mais ils ne se mettent point en état de la montrer par effet, tandis qu'ils ne le pourront faire sans courir le risque de périr. Le prince de Trois-Certagnes à Palerme et autres, le comte de Prades à Taormine, me font demander ce que j'ai de troupes, pour savoir si je suis en état de recevoir ces deux places, et me demandent huit mille hommes; et je suis contraint de ne leur pas faire de réponse. En un mot, il faut que les gens de ce pays-ci voient un corps d'armée qui les persuade qu'ils ont un nouveau maître qui les veut et peut maintenir,

ou bien il faut renoncer à la conquête de la Sicile[1]. »

Le duc de Vivonne avait donné à quelques nobles messinois des commissions pour lever et entretenir, aux frais du roi, cinq régiments de milice, à huit compagnies chacun. Il faut voir ce que valaient ces milices. Les hommes étaient de bonne mine, bien faits et lestes; ils portaient une escopette, une dague, un pistolet et une gibecière remplie de cartouches dont ils chargeaient leur escopette avec tant de promptitude, qu'ils tiraient trois fois pendant le temps qu'un soldat français mettait à recharger son mousquet; mais ils faisaient beaucoup plus de bruit que de mal, parce qu'ils tiraient de trop loin, ayant soin, par prudence, de se tenir toujours hors de portée, et, le coup lâché, de s'enfuir à toutes jambes; en outre, leur entretien était ruineux, parce qu'ils exigeaient dix sous par jour, le pain fourni, tandis que le soldat français ne recevait que cinq sous au total. Il faut ajouter que la discipline leur était insupportable, et qu'un mois à peine après leur formation, un grand nombre avaient déserté; enfin l'opinion des Français à leur égard se résumait ainsi : « On ne peut se servir de ces gens-là que comme de bandits pour faire des courses dans le pays. » Louvois avait souhaité d'en avoir quelques-uns dans les troupes de France; c'était un souhait aussi

[1] Vivonne au roi, 6 juillet. *D. G.* 463. — C'était l'avis unanime parmi les Français; voici ce qu'un simple commissaire des guerres écrivait à Louvois : « S'il arrivoit que l'on se vît renfermer à Messine et que les besoins de l'État ne permissent pas d'envoyer ici un corps de neuf a dix mille hommes d'infanterie et de deux ou trois de cavalerie, je crois, monseigneur, qu'il n'y auroit rien de plus expédient, pour ne pas perdre toutes choses, que de s'en revenir au plus tôt. » Dupuy à Louvois, 15 juin.

chimérique que celui de Colbert au sujet des esclaves turcs. L'intendant de Terron répondait ainsi à l'un et à l'autre : « Je ne vois aucune apparence de réussir à une levée de soldats de ce pays pour les faire passer en France. Pour ce qui est des esclaves que j'ai eu ordre de procurer pour les galères, en échange du blé que Sa Majesté fait donner au sénat, il faut savoir que la nécessité qu'il y a eu ici des choses comestibles a fait périr ou écarter la plus grande partie de tous ces esclaves[1]. »

Aussitôt après l'arrivée des renforts amenés par Duquesne, le duc de Vivonne avait résolu de tenter une attaque sur le quartier général des Espagnols, à Melazzo. Melazzo, à dix lieues environ à l'ouest de Messine, était, après Palerme, le port le plus considérable sur la côte septentrionale de l'île ; c'était en même temps une place régulièrement fortifiée. En faire le siége, sans matériel, avec une poignée d'hommes, c'eût été folie; tout ce qu'on pouvait essayer, c'était de l'emporter par surprise. Mais, pour y réussir, il fallait un rare concours de circonstances heureuses, et la faveur des vents et de la mer encore plus que l'accord des volontés humaines. D'abord tout alla bien; alarmés par quelques mouvements des troupes françaises vers quelques-uns de leurs postes situés à l'opposite, les Espagnols dégarnirent Melazzo ; il n'y restait plus, disait-on, que six à sept cents soldats, d'origine et de langue diverses. Dans la nuit du 9 au 10 juin, M. de

[1] Terron à Louvois, 30 juin; Dupuy à Louvois, 15 juin; Pâris à Louvois, 5 juillet. *D. G.* 463.

Vallavoire partit de Messine avec deux mille hommes; il eut à traverser des défilés dans les montagnes, où dix hommes, suivant son témoignage, pouvaient en arrêter dix mille. Le 12 au matin, il parut devant Melazzo; mais la chance avait tourné. Depuis deux jours, sept cents Allemands, venus de Naples, étaient entrés par mer dans la place; M. de Valbelle, qui devait leur barrer le passage, avait manqué sa croisière; d'autres troupes, également par hasard, étaient arrivées de Palerme; le vent, qui sans doute avait contrarié la manœuvre de M. de Valbelle, retenait aussi dans le port de Messine les vaisseaux qui devaient, de concert avec les troupes de terre, prendre part à l'attaque. Ainsi fut manquée cette entreprise, que Vallavoire lui-même appelait avec raison téméraire, puisqu'elle donnait tout au hasard ; ce ne fut ni l'habileté des Espagnols, ni la maladresse de Vallavoire, de Valbelle ou de Vivonne qui la firent échouer; ce fut la fortune. Après s'être tenue fièrement cinq jours entiers sous le feu de la place, la petite colonne française fit sa retraite sans être inquiétée; elle s'empara même, au retour, des postes de Spadafore et de Libisso.

Que M. de Vallavoire rentrât mécontent à Messine et qu'il se plaignît de n'avoir pas été soutenu, que les autres officiers de terre et de mer, mal disposés, comme on sait, pour leur commun général, et de plus aigris par le séjour de Messine, qui était bien loin d'être une Capoue, quoi qu'on ait dit, se laissassent gagner à la critique et à l'impatience, le duc de Vivonne devait s'y attendre. Le 8 juillet, après avoir rendu compte à Louvois de quelques négociations qu'il avait enta-

mées avec des gens de Palerme, de Taormine et de Reggio, il ajoutait : « Nonobstant toutes ces dispositions, qui semblent devoir produire un effet prochain, je n'ai pas laissé que de me résoudre à sortir du port avec vingt galères et dix-huit vaisseaux pour contenter l'inquiétude de nos François, qui me persécutent tous les jours de sortir pour aller chercher l'armée d'Espagne; et j'aurois mis à la voile ce matin, si le temps m'eût voulu servir pour cela; je le ferai incessamment, quelque chose qui puisse arriver. » Il partit le lendemain, 9 juillet, pour aller vers Naples, où il espérait rencontrer la flotte espagnole. Elle y était en effet, mais dans le port, d'où elle n'osa pas sortir; l'avis unanime des officiers généraux fut qu'il était impossible de l'y aller chercher, sans recevoir plus de dommage qu'on n'aurait chance de lui en faire. Il fallut donc revenir à Messine, avec dix barques et quatre plus gros navires que la fortune jeta sur le passage de la flotte, tous chargés de grains; pour les Messinois, c'était mieux qu'une victoire.

Pendant l'absence du duc de Vivonne, les Espagnols avaient fait une inutile tentative sur le poste de San-Stefano, au sud de Messine. C'était M. de Vallavoire qui les avait repoussés; mais il se plaignait à Louvois des souffrances des troupes, et de la désertion, qui en était la conséquence inévitable; à peine, disait-il, avait-on seize à dix-huit cents hommes à mettre en campagne, tandis que les Espagnols, réparant tous les jours leurs pertes par des recrues allemandes, pouvaient constamment disposer de sept à huit mille fantassins et d'un millier de chevaux. « En cas que Sa Majesté veuille

faire quelque progrès considérable en ce pays-ci, disait encore M. de Vallavoire, il faut qu'elle ait la bonté de nous envoyer un peu plus de troupes, et des ordres pressants pour les faire agir, autant à la marine qu'à la terre. Je n'ose point vous écrire d'où vient notre peu de progrès cette campagne; je vous laisse à y faire réflexion. Il ne tient pas à moi que vous n'ayez plus souvent de nos nouvelles[1]. »

Cette malveillante insinuation contre le duc de Vivonne n'était pas moins injuste; car, dans la même lettre, M. de Vallavoire annonçait à Louvois que la veille, en conseil de guerre, une expédition avait été résolue contre le port d'Agosta, qui était, sur la côte orientale, au port de Syracuse, ce qu'au nord Melazzo était à Palerme. Il est vrai que, toujours en crainte d'affaiblir la garnison de Messine, M. de Vivonne avait décidé de n'employer que les troupes spéciales des vaisseaux et des galères à cette expédition toute maritime, dont le principal objet était d'enlever les blés dont regorgeait la ville et de ruiner les défenses du port, de sorte qu'on pût toujours y entrer, sans être obligé de s'y établir[2]. Mais la fortune, qui avait refusé Melazzo à M. de Vallavoire, donna de force, pour ainsi dire, Agosta au duc de Vivonne. Voici, en effet, ce que l'intendant de Terron mandait, le 4 septembre, à Louvois : « Le 15 du mois d'août, étant parti de Messine avec les vaisseaux et les galères, en espérance de sur-

[1] Vallavoire à Louvois, 31 juillet et 14 août

[2] Vallavoire à Louvois, 14 août : « On ne jugea pas à propos de mettre sur les vaisseaux des troupes de terre pour attaquer les forts d'Aguste, appréhendant que si l'on les prenoit, on ne fût obligé d'y laisser une partie de nos troupes qui nous sont nécessaires pour garder Messine. »

prendre Agouste et d'y trouver des blés de la dernière récolte, M. de Vivonne, le samedi 17 au matin, après une assez légère canonnade, se trouva maître de la ville, de la citadelle et des trois forts qui défendent la rade. Les bourgeois, ayant été surpris et intimidés par la présence des forces maritimes de Sa Majesté, communiquèrent leur peur et leur foiblesse aux garnisons des forts, lesquelles n'étoient pas nombreuses; ainsi ce fut à qui se rendroit le premier et feroit sa composition. » Dès que le duc de Vivonne eut considéré la beauté de la rade et du port, et surtout l'état merveilleux des défenses, dont il disait au roi : « Si les ennemis avoient connu leurs forces, nous ne les aurions jamais pu prendre ; » il changea tout à coup de dessein et résolut de garder une place excellente, qui lui donnait le voisinage de la riche plaine de Catane. Aussitôt il alla chercher à Messine, pour les établir dans Agosta, les régiments de Louvigny et de Crussol avec toute sa cavalerie, qui était réduite à cent cinquante chevaux; et pour combler, s'il était possible, le vide que le départ de ces troupes avait laissé dans la garnison de Messine, il fut contraint de faire parmi les gens du pays une nouvelle et difficile levée de douze cents miliciens.

Ce fut en ce temps-là qu'on apprit en Sicile la promotion des maréchaux, au nombre desquels était le duc de Vivonne. Cette nouvelle arrivait à propos ; quoique la prise d'Agosta se fût faite sans difficulté, elle n'en était pas moins le succès le plus important que les Français eussent remporté jusqu'alors en dehors de Messine. L'heureuse fortune du duc de Vivonne avait encore pour lui cet avantage qu'elle relevait son autorité, au-dessus des Français comme des Messinois, et qu'elle donnait à réfléchir aux malveillants. Messine lui fit une réception triomphale ; il remercia Louis XIV ; il remercia Louvois ; mais il se préoccupa surtout de les éclairer sur la situation nouvelle que la prise et l'occupation d'Agosta venaient de lui faire en Sicile. « J'aurai l'honneur de vous dire, écrivait-il de Messine à Louvois, le 30 septembre et le 21 octobre, que, depuis que j'ai séparé les troupes de Sa Majesté, partie à Augouste et partie en cette ville, il peut y avoir présentement ici environ quinze cents hommes, la plupart desquels étant malades, il ne s'en trouve ici que sept cents en état de combattre et de servir. Les nouvelles qui nous viennent sont que nous aurons, dans peu de temps, l'armée navale des Hollandois dans ces mers. Je vous prie, monsieur, de considérer ce que nous pouvons faire, si le roi ne nous envoie du monde. Il est absolument nécessaire que nous en ayons. Nous sommes réduits au point qu'il faut que nous avancions, si nous voulons maintenir ce que nous avons. Les peuples de Sicile ne sont pas des gens à souffrir les disgrâces de la guerre ; quand ils ne verront pas la fin de leurs maux prochaine, nous pouvons compter qu'ils nous deviendront tous ennemis, et il ne peut naître à cela qu'une grande confusion et une ruine totale de tout ce que nous avons cherché d'établir en ce pays. Représentez, monsieur, je vous supplie, tout cela fortement à Sa Majesté, afin qu'elle se résolve à faire un effort. Faute de vivres, nous avons renvoyé les galères et vingt vaisseaux; de

sorte qu'il ne nous reste que dix navires, lesquels ne nous peuvent donner aucun secours ou bien peu. Messine n'a présentement de vivres que jusqu'à la fin de novembre; Messine ne se peut pas toujours maintenir par la mer; encore faut-il faire une fin et lui ouvrir la plaine de Catane, afin qu'elle en tire sa subsistance; et pour cela il faut des troupes assurément.

« Quand je vous écrirois toutes les semaines, je ne saurois vous dire autre chose; je vous l'ai répété déjà plusieurs fois, je vous le redirai sans cesse de même, jusqu'à ce que vous nous ayez envoyé de quoi nous étendre. Sa Majesté aura toujours des occasions d'entreprendre sur la Catalogne; mais la conjoncture de conquérir la Sicile ne reviendra jamais; et, puisqu'on s'est résolu à y venir et à s'y vouloir maintenir, on s'est trop engagé pour abandonner les avantages que la fortune nous y a donnés jusqu'à présent. Je vous supplie, au nom de Dieu, de ne pas nous laisser longtemps dans l'état où nous sommes, travaillant auprès de Sa Majesté, pour qu'elle nous envoie au moins de quoi maintenir ce que nous avons, si elle ne peut faire davantage, ou des ordres précis de ce que nous devons faire. Vous n'ignorez pas le naturel des peuples que nous avons à gouverner; il n'y a personne qui ne sache de quelle dissimulation ils sont capables; dont il faut tirer la conséquence que nous devons être dans de perpétuelles craintes, pendant que le peu de forces que nous avons ne nous donnera qu'une autorité précaire en ce pays. C'est une vérité que je vous ai répétée plusieurs fois, et que je ne cesserai jamais de vous écrire, jusqu'à ce que vous m'ayez fait quelque réponse à laquelle je me doive tenir sur

ce sujet. Il y a cinq mois que nous n'en avons reçu aucune sur cet article; cependant il y va du tout, et de l'honneur des armes du roi particulièrement, que nous savons qui fait toute votre passion. Je vous prie, monsieur, si Sa Majesté le trouve à propos, d'envoyer au plus tôt la ratification du serment de fidélité que la ville de Messine fit entre mes mains au mois d'avril dernier; on s'inquiète ici de ce que cet instrument ne revient point; vous connoissez les conséquences que cela peut porter. »

Si l'acte solennel par lequel les Messinois s'étaient reconnus sujets de Louis XIV n'avait pas encore été ratifié par lui, c'est qu'il hésitait à décider la grave question des rapports mutuels de la France et de la Sicile. A Palerme, à Taormine, dans d'autres villes siciliennes, à Reggio même, et jusqu'à Naples, il y avait bon nombre de gens, surtout parmi les nobles, qui ne demandaient pas mieux que de se débarrasser, par la main des Français, de la domination espagnole; mais qui ne voulaient, à aucun prix, passer sous la domination française; ces gens-là souhaitaient avant tout, pour employer une expression de nos jours, garder leur autonomie. Tous réclamaient un roi « propre et absolu, » qui n'eût avec le roi de France que des relations de vassal à suzerain, tout au plus sous la condition d'un tribut régulier. Les uns auraient accepté un fils naturel de Louis XIV, comme le comte de Vermandois, d'autres jetaient les yeux sur les princes de Conti, parce qu'ils étaient, dans la maison de Bourbon, les plus éloignés de la couronne et de la personne royale; il y en avait enfin qui proposaient un prince de la maison de

Savoie[1]. Le 15 octobre 1675, Louis XIV publia une déclaration générale dans laquelle il promettait aux Siciliens de leur donner pour souverain un prince de son sang; mais cette déclaration n'amena pas le soulèvement universel sur lequel on avait compté. Il n'en fut plus parlé désormais, quoique le duc d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, pressât vivement Louis XIV et ses ministres de donner, ou plutôt de montrer aux Siciliens ce roi qu'ils attendaient, disait-il, avec tant d'impatience; mais il avait soin de réserver Messine pour le roi de France, afin de tenir en bride le futur souverain de la Sicile et ses indociles sujets[2]. La politique du duc d'Estrées s'ingéniait en pure perte; le royaume de Sicile passa comme une imagination sans effet, et Louis XIV se décida enfin, le 31 mai 1676, après un an d'hésitation, à ratifier l'acte de soumission de sa bonne ville de Messine[3].

[1] Vivonne à Louvois, 8 juillet et 4 septembre. avec une lettre du comte de Prades à Vallavoire. — Vallavoire à Louvois, 18 août. *D. G.* 463. — Advis donnés à Sa Majesté par l'abbé Laudati Caraffa, Napolitain. Onze mémoires en italien et en français, *Bibl. imp.* suppl. fr. 10359-5.

[2] « Il y a sans doute beaucoup de fondement à en excepter Messine, écrivait-il au duc de Vivonne; son ancienne jalousie avec Palerme et l'indépendance qu'elle sembleroit désirer pourroient ne lui pas rendre ce don agréable; mais à cela près, on pourroit trouver des tempéraments pour le lui faire goûter; et Sa Majesté la retenant sous sa protection, comme un gage de la foi du nouveau prince et de ses successeurs, on éviteroit l'inconvénient de cette jalousie, et l'on se conserveroit une clef de ce nouveau royaume utile à mille choses. Je ne voudrois pas non plus, dans l'état où sont les conquêtes, que le prince vînt en qualité de roi tout fait, mais de roi à faire, c'est-à-dire comme le sujet destiné par Sa Majesté à être acclamé par les villes et par le royaume, auquel Sa Majesté seroit toute prête en ce cas de remettre ce qu'elle y possède déjà et les droits si justes qu'elle a d'ailleurs pour le reste. » 11 février 1676. *Bibl. imp.*, S. fr., 887-2.

[3] Par suite de nouveaux retards, cette ratification n'arriva même à Messine qu'à la fin de septembre. Vivonne à Louvois, 30 septembre *D G.* 511.

Quoique Louvois, par une exception bien remarquable, n'entretînt pas avec le duc de Vivonne une correspondance exacte ni fréquente, il ne lui avait pas fait attendre jusque-là ses nouvelles; par malheur, elles étaient invariablement les mêmes; le roi, lui mandait-il le 14 septembre 1675, ne pouvait qu'approuver sa conduite, mais non pas lui envoyer des renforts. Et M. de Vivonne, de son côté, reprenait, le 29 octobre : « Il y a longtemps que je vous avertis et M. le marquis de Seignelay; cependant les réponses que j'ai de vous me sont que le roi ne peut pas nous envoyer de troupes, et de M. de Seignelay, que l'on n'a point de blé à nous envoyer. Eh! comment puis-je faire, n'ayant ni gens de guerre pour combattre, ni grains pour donner à manger à Messine? Je ne puis que tenir jusqu'à l'extrémité, et puis me retirer, si la chose est possible; sinon, m'enterrer en ce pays; il n'y a point de milieu entre ces deux choses. Je vous avertis de cela, monsieur, du dernier sérieux et avec la dernière sincérité. » Cette ville de quatre-vingt mille âmes à nourrir était un grand embarras, dans un temps où Louis XIV pliait déjà sous le poids d'accablantes dépenses[1]. La question des blés était, parmi toutes les préoccupations du duc de Vivonne, la plus sérieuse et la plus irritante; c'était la préoccupation du pain quotidien.

[1] Pendant l'année 1675, la somme des fonds avancés par le roi pour l'entretien de Messine fut de 1,115,931 livres 10 sous. — Janvier 1676 État des fonds portés en Sicile : 3 janvier 1675, 24,730 livres; 25 mai 480,000; 1er novembre, 250,000. Lettres de change, 120,000 et 84,902 liv. 10 sols. Emprunté, 50,000 ; 9,300; 30,000. Vente du blé du vaisseau génois, 66,999. *D G.* 510, n° 27

Depuis qu'il avait été fait maréchal de France, son autorité militaire avait gagné d'être moins contestée; mais la politique et l'administration du vice-roi n'en étaient que plus contredites. A la tête des contradicteurs se faisait remarquer l'intendant Colbert de Terron. Le pouvoir d'un intendant, comme il s'exerçait en France, était déjà chose nouvelle en Sicile; M. de Terron l'avait rendu plus odieux encore, en faisant ajouter dans sa commission cette clause extraordinaire, qu'il était envoyé « pour prendre connoissance des affaires de Messine et remédier aux désordres et aux abus qui s'y pourroient commettre[1]. » A chaque pas, il heurtait quelque privilége ou quelque magistrature indigène, et, dans les conflits de juridiction, il ne pouvait compter sur le maréchal de Vivonne, dont la politique était invariablement favorable aux usages du pays. Aussi M. de Terron se plaignait-il amèrement à Louvois; et comme il n'osait entrer directement en lutte avec le maréchal, il s'attaquait à ses agents, surtout à son secrétaire nommé Dautiège, « L'état des affaires, disait-il, ne permet pas que je puisse à présent me prévaloir de cette commission; il faut un peu de patience et qu'il plaise à M. le maréchal de se donner plus d'autorité avec le sénat. Cependant son secrétaire a pris toute la direction de la douane, et fait pourvoir aux charges qui servent à la régie, comme il juge à propos. Vous voyez par là qu'il se présente diverses difficultés pour me mettre en possession de toute l'autorité que je pourrai avoir et prendre dans un temps plus paisible.

[1] 14 septembre 1675, n° 251 *D. G.* 636.

Je me crois obligé de vous faire savoir, écrivait-il encore, que je n'ai ici aucune des fonctions pour lesquelles j'ai cru principalement avoir été envoyé; je ne saurois entrer dans la connoissance des affaires de police et de commerce, sans ruiner les intérêts de bourse des sénateurs. Le temps n'a pas encore été jugé propre pour se commettre avec eux sur ces matières. Il n'y a pas moyen de prendre une résolution dont l'exécution puisse être nette[1]. »

On sait que le commerce des grains n'était pas libre à Messine, mais qu'il passait exclusivement par les mains des jurats et de certains marchands privilégiés. Louis XIV, Colbert, Pomponne et Louvois n'avaient pas cessé de s'élever contre ce monopole, auquel ils attribuaient la rareté des approvisionnements et le prix élevé du pain. M. de Vivonne était loin de contester ou d'excuser ce qu'il regardait lui-même comme un grave abus; mais il croyait dangereux d'y toucher dans la condition précaire où le réduisait la faiblesse de ses ressources militaires : « Donnez-moi des troupes, disait-il, et je vous donnerai la liberté du commerce. » Cependant, à force de caresses et d'instances, il avait amené les jurats à renoncer à leur privilége, lorsque tous ses plans furent renversés par une catastrophe inattendue. Ce Courville, que Seignelay avait envoyé en Sicile comme munitionnaire de la marine et de l'armée, avait traité avec les jurats pour la fourniture des grains jusqu'à la fin du mois d'avril 1676; il se prétendit lésé par les nouveaux arrangements qui permet-

[1] Terron à Louvois, 2 novembre, 11 et 29 décembre. *D G.* 463.

taient aux marchands de s'approvisionner comme ils voulaient; après bien des contestations, il s'enfuit, laissant les généraux et les magistrats dans la plus grande inquiétude pour la subsistance de l'armée, de la marine et de la population messinoise[1]. Il fallut au plus vite rétablir le monopole, qui augmentait sans doute le prix du pain, mais qui imposait aux jurats l'obligation d'assurer à chaque citoyen sa part, tandis qu'au milieu du désordre causé par la fuite de Courville, et par la liberté même qui était une révolution dans les habitudes du commerce, il était à craindre que les riches ne s'emparassent des grains à tout prix et qu'il n'en restât plus pour les pauvres; « de sorte, ajoutait péremptoirement le maréchal de Vivonne, qu'afin que tout le monde en ait, il est d'une absolue nécessité de continuer cette méthode jusqu'à l'arrivée des troupes que Sa Majesté nous promet. C'est mon sentiment et je n'en ai jamais eu d'autre, et je suis persuadé que, si l'on fait autrement, le service du roi en souffrira ici notablement. Pour ce qui est d'ôter les gabelles qui sont sur le blé, afin que les marchands le puissent donner à meilleur marché, c'est encore une chose qui n'est pas praticable présentement dans cette ville. Je ne sais qui peut avoir mandé ces sortes d'avis à Sa Majesté; mais ils sont assurément bien mal fondés. Ce n'est pas que je ne sois prêt d'appuyer de mon autorité tout ce qu'on me pourra demander sur ce sujet; mais ce n'est qu'après vous avoir fait ma déclaration

[1] Vivonne au roi, 10 décembre; Terron à Louvois, 29 décembre 1675. *D. G.* 463 — Vallavoire à Louvois, 9 février 1676. *D. G* 510

que je ne réponds plus de Messine après cela. Je suis persuadé que ce changement nous mettra l'épée à la main avec les bourgeois et la noblesse; car de vouloir ôter ces gabelles dont il s'agit, c'est comme qui voudroit ôter aux bourgeois de Paris les rentes sur l'Hôtel de Ville, et, ce qui est pis, les ôter dans le temps qu'ils n'auroient que cela pour vivre, tous leurs autres biens étant entre les mains des ennemis. »

Le marquis de Vallavoire soutenait énergiquement sur cette importante question l'avis du maréchal de Vivonne[1]; et cet accord était d'autant plus significatif qu'il était plus rare; car M. de Vallavoire avait associé ses rancunes à celles de l'intendant contre le maréchal. Il avait sollicité et obtenu de Louvois une commission spéciale pour commander dans Messine en l'absence du maréchal. « Je n'aurois pas cru cette commission nécessaire après les ordres que Sa Majesté m'avoit déjà donnés, écrivait-il au ministre, le 1er janvier 1676, si M. le maréchal de Vivonne étoit toujours demeuré à Messine, et qu'en son absence son secrétaire n'eût pas voulu faire les mêmes choses que s'il eût été présent; mais, comme j'ai vu qu'il prétendoit y être maître de toutes les affaires, et que même M. le maréchal, sur les plaintes que je lui en fis, me témoigna qu'il le désiroit absolument, je crus qu'il valoit mieux, pour me conserver un droit qui m'appartenoit, que j'eusse recours à l'autorité de la cour que de m'amuser ici à des contestations qui ne pouvoient être que pré-

[1] Vivonne à Louvois, 29 janvier 1676; Vallavoire à Louvois, 30 janvier. *D. G.* 510.

judiciables aux affaires. Que si je ne vous ai point dit d'abord toutes ces raisons, c'est que, de bonne foi, il est de certaines choses dont on n'ose point parler et encore moins écrire; et vous seriez à savoir celle-ci, si M. le maréchal n'en agissoit à présent d'une manière à me faire croire que je n'aurai pas besoin à l'avenir de prendre ces sortes de précautions. Ce pouvoir me tiendra lieu de celui de *stradico*, qui est ordinairement ici le second poste des personnes d'épée; je joins ici une copie des patentes du dernier *stradico*, afin que vous ayez la bonté de m'en faire expédier de semblables. »
Le maréchal, au contraire, montra si peu de mauvais vouloir pour son lieutenant, quoique au fond du cœur il fût blessé de son procédé, qu'il appuya lui-même auprès de Louvois ses prétentions à la qualité de *stradico*; mais Louvois lui répondit qu'avant de disposer d'un semblable titre, le roi serait bien aise de voir les affaires mieux affermies à Messine[1].

Ce fut à l'occasion des charges et des magistratures vacantes, pour lesquelles M. de Vivonne avait un droit de nomination ou de présentation, qu'il laissa éclater son ressentiment de certaines insinuations sourdes qui incriminaient sa vigilance, sinon sa probité même. « Mon opinion, écrivait-il à Louvois, est qu'il faudroit traîner pour les grandes charges, et, pour les petites, ou les donner ou les taxer à quelque chose de médiocre, pour employer à la réparation de la ville ou des forts. J'attends sur cela les ordres de Sa Majesté, et la grâce que d'autres que moi ne se mêle-

[1] Vivonne à Louvois, 27 janvier — Louvois à Vivonne, 22 mars.

ront pas de ses affaires, pouvant répondre à Sa Majesté, sans offenser personne, que mes mains sont pour le moins aussi nettes que celles des autres. J'avois résolu de ne répondre aucune chose à tout ce que j'ai appris de la cour que l'on y a dit contre moi, me fondant sur une maxime que j'ai de tout temps observée, que je devois songer seulement à bien faire et ne me mettre du reste en aucune peine. Mais, ayant fait réflexion que mon silence me pouvoit être nuisible, je n'ai pu résister à l'impulsion que j'ai ressentie de vous écrire pour vous éclaircir l'esprit sur cet excès de médisance qui s'est, dit-on, répandue à la cour, au retour des vaisseaux et des galères en Provence. En effet, monsieur, il me paroît que je serois coupable d'une trop grande négligence, si je ne me mettois en devoir de faire connoître la vérité enveloppée sous de si épais nuages. Je commencerai donc par l'endroit qui m'a le plus surpris et qui vous aura surpris aussi sans doute davantage; c'est par ce qu'on m'impose que je me suis laissé corrompre par de vilains intérêts, et que, ayant eu toujours les mains extrêmement nettes, je les avois salies depuis que je suis à Messine, par le moyen de ceux dont je me sers en ce pays pour travailler dans mes affaires. Ceux qui ont écrit que les charges des juges et d'autres ont été vendues, pourront peut-être administrer la preuve de ce qu'ils ont avancé. En ce cas, malheur à qui se trouvera coupable! et j'abandonnerai à la justice volontiers, et de tout mon cœur, ceux sur qui le sort tombera, fussent-ils même de mes domestiques. Ce pays, monsieur, est un lieu où l'envie tient son siége principal, et l'on peut dire que

c'est ici la source de toutes les autres envies que l'on voit régner dans le reste du monde. Quelque mérite qu'ait un homme, on ne peut le voir gratifier de la moindre grâce; de sorte que ce qui animeroit les gens à bien faire dans un autre pays, est ce qui fait ici précipiter le service. »

Et comme Louvois lui répondait qu'on ne l'avait pas accusé lui-même, mais bien quelqu'un de ses domestiques, le maréchal reprenait, avec une nouvelle vivacité : « A l'égard de ce que vous me dites, que l'on n'a rien écrit contre moi, mais seulement contre quelqu'un de mes domestiques, je puis vous assurer que ça été une pure calomnie que ce que l'on a écrit contre mes gens. On s'imagine facilement, dans le monde, que je ne m'applique pas trop aux affaires, et que mes confiances sur ce sujet sont un peu aveugles. Mais ceux qui croient cela sont trompés assurément. J'ouvre les yeux sur mes domestiques bien plus que sur les autres; et s'il y avoit eu un mot de vérité dans tout ce qu'on a dit, j'aurois fait une si rigoureuse justice des personnes qu'on a accusées que le roi en auroit eu satisfaction. Il y a des gens qui sont ou qui se croient plus clairvoyants que moi, qui n'oseroient en dire autant peut-être. Quoi qu'il en soit, ayant fait toutes les perquisitions qui ont été en mon pouvoir, pour pénétrer si les bruits qui ont si fort couru avoient du fondement, je dois cette justice aux accusés, que je n'ai non-seulement rien trouvé de tout ce qu'on a publié, mais que j'ai trouvé tout le contraire. Que si, nonobstant toutes mes perquisitions, il y avoit quelque chose que je n'eusse pu découvrir, je

répète ce que j'ai déjà dit, que je vous aurai une sensible obligeance de m'en donner avis, afin que j'y remédie. Et vous m'avouerez, monsieur, qu'il est bien rude de passer les nuits et les jours dans un travail le plus épineux du monde, et, au bout de tout cela, de ne recueillir que des calomnies[1]. »

Le maréchal de Vivonne était, en effet, dans la situation la plus critique où chef d'expédition se soit jamais trouvé. Tout était plein de rumeurs alarmantes; on disait partout que les Espagnols, assistés des Hollandais, allaient revenir avec des forces accablantes pour exterminer les Français et tous leurs partisans. Déjà, le 24 octobre 1675, quinze vaisseaux et neuf galères d'Espagne étaient venus mouiller sur la côte de Calabre, en face de Messine; mais le lendemain, les dix vaisseaux français, commandés par M. d'Almeiras, étant sortis du port par ordre du duc de Vivonne, la flotte espagnole n'avait pas attendu le combat qu'elle semblait provoquer; elle s'était hâtée de lever l'ancre et de sortir du Phare, chassée jusqu'à Melazzo par l'escadre française[2]. Cependant la grande guerre, les menaces de combats acharnés et sanglants, commençaient à se montrer à l'horizon, enveloppées dans les plis du pavillon hollandais.

Retenu plusieurs mois à Cadix par les querelles de la régente et de don Juan, Ruyter s'était à la fin dé-

[1] Vivonne à Louvois, 27 janvier, 10 février, 5 mai.

[2] Vivonne à Louvois, 29 octobre : « Toute la Calabre et toute la Sicile furent spectateurs de cette fuite; cela nous étoit nécessaire dans cette conjoncture; car, comme c'étoient les *merles* qui avoient fait venir les ennemis pour atterrer les *malvizzes*, il s'est trouvé, par ce moyen, que leur précaution est tournée à leur confusion. » *D. G.* 463.

gagé de ces misérables intrigues; sa présence était signalée dans les derniers jours de décembre, au nord de la Sicile; c'était là qu'il attendait, au passage, les vingt vaisseaux que Duquesne avait ordre de conduire de Toulon à Messine. Le 8 janvier 1676, les deux flottes se rencontrèrent à l'ouest des îles Lipari; elles étaient à peu près égales en nombre, les Espagnols, toujours en retard, n'ayant pas encore joint Ruyter. La bataille s'engagea vers onze heures du matin et dura tout le jour, énergiquement soutenue de part et d'autre, sans victoire ni défaite; les Hollandais se retirèrent avec un vaisseau coulant bas; les Français perdirent trois brûlots; mais Ruyter leur abandonnait en quelque sorte le champ de bataille pour s'éloigner vers Palerme, tandis que Duquesne, rallié deux jours après par d'Almeiras, qui était sorti de Messine à sa rencontre, poursuivait librement sa route. Cependant les Espagnols firent des réjouissances comme pour un grand succès; il fallait tromper les peuples.

Sur terre, d'ailleurs, ils se croyaient certains de triompher. Toute l'infanterie française, répartie dans les divers postes qu'elle occupait en Sicile, ne s'élevait pas à deux mille huit cents hommes en état de combattre[1]; et ces hommes étaient mal vêtus, mal logés, mal nourris. Louvois mandait au duc de Vivonne, le

[1] État de l'infanterie en Sicile au 30 décembre 1675 : « Bataillon de Picardie, 420 hommes; bataillon de Piémont, 420 : ces deux premiers bataillons sont composés d'assez bons soldats, mais ils ont besoin d'être vêtus pour le printemps prochain. — Bataillon de Crussol, 550; fort bon, mais il aura besoin d'être habillé au plus tôt. — *Idem* pour le bataillon de Louvigny, 580 — Bataillon de Provence, 400; ne vaut rien. — Bataillon de Vivonne, 550, en sept compagnies assez bonnes. » Envoyé à Louvois par M. de La Villedieu, brigadier d'infanterie *D. G.* 463.

31 janvier 1676, que le roi, prenant en pitié leur misère, donnait des ordres à l'intendant pour leur faire distribuer, à ses dépens, des justaucorps, et pour augmenter d'un sou leur solde quotidienne. Un sou d'augmentation! lorsque l'intendant écrivait : « La viande est extraordinairement chère, à huit et dix sols la livre, et le bois à brûler encore davantage; de sorte que le cavalier et le soldat ne peuvent manger un peu de soupe aux choux et à l'huile, que le feu ne coûte autant que ce qu'ils mangent; » lorsque le maréchal de Vivonne écrivait : « Les officiers même ne sont pas sans chagrin, la plupart n'ayant pas mangé de viande depuis six mois, à cause qu'elle est fort chère [1]. »

Dans la nuit du 1er au 2 janvier 1676, les Espagnols, introduits par un capitaine sicilien, surprirent sans combat le fort de Libisso, qui était gardé par cinq cents Messinois; c'était le seul poste important qui couvrît Messine du côté de Melazzo. Dans les premiers jours de février, une conspiration fut découverte dans la ville même d'Agosta, dont la citadelle devait être livrée aux Espagnols; l'audace et la persévérance des conspirateurs étaient telles, qu'ils avaient fait offrir, un mois auparavant, cent mille écus au commandant même des troupes françaises, s'il voulait seulement laisser surprendre la ville, et se retirer dans le château [2]. Cependant qu'était ce complot, au prix de celui qui se tramait à Messine même, parmi les personnages les plus obligés à la France?

[1] Terron à Louvois, 25 février; Vivonne à Louvois, 1er mars. *D. G.* 510.
[2] Mornas à Vivonne, 4 janvier, *Bibl. Imp.*, sup. fr. 887-2. — Gaffard à Louvois, 16 février. *D. G.* 510.

Lorsque le duc de Vivonne avait été envoyé à Messine, il avait trouvé à Toulon deux frères, du nom de Lipari, tous deux prêtres, hommes d'esprit et d'intrigue, qui paraissaient fort affectionnés à la France, et fort au courant des affaires de la Sicile. Il les avait emmenés, et s'était servi d'eux avec succès dans ses premiers rapports avec les Messinois; il avait même donné à l'un d'eux, l'abbé Lipari, un logement au palais. L'autre, fra Tomaso, qui était un religieux dominicain, fut bientôt pourvu par le duc de Vivonne, d'accord avec le sénat, de la plus grande charge de judicature ecclésiastique, celle de Juge de la Monarchie, dont les fonctions étaient de juger les procès des membres du clergé entre eux ou avec les séculiers. Mais le duc de Vivonne ne tarda pas à s'apercevoir que ces deux frères, à qui, malgré l'obscurité de leur naissance, il avait fait une si haute fortune, étaient fort avides et montraient plus de zèle pour leurs propres intérêts que pour ceux de la France. Il retira peu à peu sa confiance à l'abbé Lipari, qui parut très-touché de sa disgrâce et demanda de lui-même à se retirer à Rome. Là, tout en affectant de s'attacher au duc d'Estrées, il noua de secrètes relations avec les cardinaux et les prélats de la faction espagnole. Dès le mois de décembre 1675, le duc de Vivonne avait cru devoir envoyer ces détails à Louvois, afin de lui faire connaître le personnage, qui, pour mieux cacher son jeu, se disait alors disposé à passer en France[1].

[1] « Je ne suis pas plus content de son frère que de lui, ajoutait le duc; car je l'ai trouvé homme qui se mêle de trop de choses et qui va

Au lieu de passer en France, l'abbé Lipari revint à Messine à la fin de janvier 1676, avec un Romain nommé Francesco Marchesi. Ils se réunissaient, la nuit, avec le Juge de la Monarchie, dans une maison attenante aux remparts et dont le propriétaire était un certain Silvestro Scudéri; c'était par cette maison que les Espagnols devaient s'introduire dans la ville, tandis que deux mille *merli* feraient main basse sur les Français et les nobles, sans toucher aux gens du peuple. Parmi les autres principaux conjurés se trouvait l'un des chefs de la révolution qui avait chassé les Espagnols : c'était un noble appelé don Giuseppe Marchisio, pour qui le duc de Vivonne avait demandé la charge de grand prévôt de Sicile; il devait livrer aux Espagnols le bastion de Landria, dont il avait le commandement. Mais, au dernier moment, une vive discussion s'éleva entre Marchisio et Scudéri; chacun d'eux prétendait à diriger, comme chef d'action, le complot dont la direction politique appartenait aux deux Lipari; Scudéri, voyant son compétiteur, qui lui était supérieur en tous points, près de l'emporter, alla tout révéler

plus loin qu'il ne faut. Mais, comme nous sommes ici dans un état de foiblesse, j'aime mieux souffrir et dissimuler que de me porter à toucher à un homme qui a grand manége dans la ville et dehors, et qui, étant plein d'une ambition excessive, pourroit aisément, pour se venger, avoir recours aux ennemis. Ayant ces jours passés intercepté quelques-unes de ses lettres, dans lesquelles, écrivant à son frère à Rome, il se vantoit à son tour que Ferrandine [vice-roi de Palerme] lui avoit écrit, comme l'autre se vante à Rome que le vice-roi de Naples avoit fait la même démarche à son égard, j'avois envie de le renvoyer en France; mais, par la raison que je vous ai dite, j'ai suspendu toute résolution. Cela vous fait voir, monsieur, que, si nous n'avons bientôt des troupes ici, il nous y arrivera du déplaisir. » Vivonne à Louvois, 11 décembre 1675. *D. G.* 465

au duc de Vivonne, qui tenait en partie déjà le fil de l'intrigue. Il n'y avait plus à hésiter; le 21 février, à deux heures de la nuit, les frères Lipari furent surpris avec quelques autres conjurés dans la maison de Scudéri; Marchisio n'y était pas; mais il fut arrêté quelques jours après[1].

Le procès fut instruit avec une grande activité; lorsqu'il fallut dégrader les deux Lipari, qui étaient prêtres, l'archevêque de Messine s'y refusa : « Cela m'a un peu chagriné contre ce bonhomme, écrivait à Louvois le duc de Vivonne, voyant qu'il est toujours Espagnol, et que, quelque bon traitement qu'on lui fasse, il ne change point de sentiment. » On passa outre. Le 10 mars, les deux Lipari furent mis à mort avec deux conjurés subalternes; le lendemain, leurs corps furent exposés en divers endroits de la ville. Tous les jours on découvrait de nouveaux complices parmi les gens de marque; mais on n'osait pas les poursuivre, parce qu'on ne se sentait pas en force; ce fut par le même motif qu'on ne poussa pas le procès à l'égard de Marchisio, qui fut seulement envoyé en France[2].

Vivonne à Louvois, 25 février; 18 mai. *D. G.* 510. — « Ceux que nous tenons, écrivait à Louvois M. de La Villedieu, le 25 février, sont des premiers de la ville, non-seulement ceux à qui le roi a fait le plus de bien, mais même ceux qui ont été les premiers dans la révolte contre les Espagnols, et qui nous avoient paru les plus acharnés à faire du mal à ceux qu'on soupçonnoit rester encore de cette faction. Outre le péril où l'on sera tous les mois de l'année à Messine de mourir de faim, on y sera toujours exposé aux conjurations et à la légèreté du peuple du monde le plus scélérat et le plus infidèle. »

[2] Voici les observations que ce dangereux événement suggérait au duc de Vivonne : « La ville de Messine a montré beaucoup de surprise dans cette rencontre, et je n'ai pas lieu de me plaindre de son zèle; mais il

Les Espagnols avaient à craindre que la découverte de leurs intrigues et le châtiment des frères Lipari n'effrayassent leurs partisans; ils résolurent de les raffermir par une grande attaque à main armée sur Messine même. Le 25 mars, don Gaspar Borgia, gouverneur de Libisso, vint assaillir avec mille hommes de troupes régulières et cinq cents paysans la redoute des Capucins; déjà les échelles atteignaient le rempart lorsque deux capitaines du régiment de Vivonne les renversèrent; les ennemis revinrent encore une fois à l'assaut; une poignée de soldats français les culbuta jusqu'au pied de la hauteur. Le 27, la flotte d'Espagne et de Hollande vint mouiller en face du port; le 28, les troupes allemandes et espagnoles, qui s'étaient coulées le long de la montagne, surprirent, tout près de Messine et sur le bord de la mer, un couvent appelé le Salvador des Grecs. Pendant toute la nuit suivante, aidés de mille paysans, ils travaillèrent à s'y retrancher. Pendant la même nuit, le maréchal de Vi-

s'en faut beaucoup qu'il ait été accompagné de cette ardeur primitive qui subsistoit encore du temps de la conjuration de Barna. Le monde se refroidit, et nous voyons qu'en diverses maisons on cherche à attirer nos soldats pour les corrompre; par ce moyen, les soldats françois diminuent tous les jours, et d'ailleurs leur chagrin augmente si fort à cause de leur misère, que leur passion n'est que de déserter. On n'ose laisser sortir un soldat à cause de cela, et on verroit les ennemis qu'on n'entreprendroit pas d'aller à eux, pour ainsi dire, de crainte de tout perdre. Il vaut bien mieux se résoudre à une dépense tout d'un coup pour en être quitte en une fois et produire un effet durable et glorieux, que d'en continuer une dont l'effet ne pourra être que de peu de durée, et par conséquent désavantageux, et enfin honteux. » Vivonne à Louvois, 25 février, 1er mars. — En deux mois, du 1er janvier au 1er mars, la garnison française de Messine se trouvait réduite de seize cents hommes à treize cents; les huit régiments de milice ne présentaient pas tous ensemble un effectif plus considérable. Pâris à Louvois, 2 mars 1676.

vonne rassemblait sa petite armée; il avait d'abord fait débarquer les troupes des vaisseaux; mais les capitaines, espérant que le vent allait devenir favorable pour appareiller, réclamèrent leurs hommes qu'il fallut leur rendre. Au point du jour, le 29 mars, jour des Rameaux, on marcha à l'ennemi. Les Messinois faisaient l'avant-garde, sans ordre, sans discipline; le premier feu les étonna; ils reculèrent. Mais leurs officiers, qui étaient des jeunes gens de la meilleure noblesse, se reconnurent bientôt et les ramenèrent en avant. Entraînés par M. de La Villedieu, soutenus par un demi-bataillon français, ils se lancèrent à corps perdu dans le fossé, escaladèrent les retranchements, tombèrent sur les Allemands avec une telle furie, que les Allemands se renversèrent sur les Espagnols, et que les uns et les autres furent rejetés hors de l'église et du couvent. Le comte de Bucquoy, général des troupes allemandes, s'efforçait de les rallier, lorsqu'il fut abattu d'un coup d'escopette par un Messinois qui lui coupa aussitôt la tête; dès lors le désordre fut sans remède; les officiers, malgré leur résistance, furent emportés dans la déroute, qui devint, en peu d'instants, universelle. Les Messinois bondissaient dans les montagnes à la poursuite des fuyards; c'était une chasse terrible, sauvage, impitoyable. Les blessés, comme les morts, étaient décapités; il y eut des têtes d'hommes rapportées par centaines[1].

[1] Il faut entendre M. de Vallavoire : « Ce fut dans ce désordre des ennemis que nos Messinois, dispersés et par pelotons dans les montagnes, eurent occasion de couper des têtes; et, à dire le vrai, ils ne s'y épargnèrent pas aussi; ils en apportèrent un nombre très-honnête, et celle même du comte de Bucquoy y fut apportée en triomphe et présentée à M. le maréchal. Quelque rage qu'ils eussent pourtant contre les ennemis, ils ne laissèrent pas de l'accompagner souvent de quelques actes de charité; et l'on dit qu'il y eut un prêtre qui se trouva au combat, qui ne voulut jamais souffrir qu'on coupât la tête d'un Espagnol qu'auparavant il ne l'eût confessé. Au reste leur zèle pour la France ne parut pas moins que leur bravoure. Ils faisoient porter à leurs prisonniers des mouchoirs en guise de bannières; il fallut qu'ils criassent : Vive Maria et le roi de France! Et quiconque ne le faisoit pas ou le différoit d'un moment, étoit exposé aux plus rudes châtiments. Enfin, il y eut plusieurs de ces pauvres prisonniers qui furent tellement troublés de ce qu'ils voyoient et de ce qu'on leur disoit, que de bonne foi ils ne se crurent en vie que lorsqu'ils se virent entre nos mains. Les Messinois prirent deux drapeaux et pillèrent tout le bagage des ennemis avec dix ou douze mille livres d'argent; tout cela avec tant de bonheur, qu'ils n'y perdirent pas un seul homme et n'en eurent que deux ou trois de blessés. Je ne vous dis point toutes les réjouissances des Messinois lorsque nous entrâmes dans la ville; c'étoit le dimanche des Rameaux, et l'on peut dire de bonne foi que c'en fut véritablement la fête par les acclamations et les cris de : Vive le roi! avec lesquels ils nous accompagnèrent jusqu'à l'église. » Vallavoire à Louvois, 13 avril; Vivonne à Louvois, 1er avril; La Villedieu à Louvois, 11 avril.

Pendant le combat, les vaisseaux français étaient sortis du port; mais, avant qu'ils se fussent mis en bataille, la flotte ennemie, informée du désastre des Espagnols à l'attaque de terre, s'éloigna vers le sud. Le maréchal de Vivonne avait résolu d'aller la chercher lui-même et de la combattre; cependant les soins du gouvernement et les soucis de la politique le retinrent encore. Les difficultés, les intrigues, la malveillance, les conspirations, étaient bien plus menaçantes que lorsque sept mois auparavant, le 4 septembre 1675, il écrivait à Louis XIV : « Votre Majesté m'ordonne de monter sur l'amiral lorsque j'apprendrai que Ruyter sera entré dans ces mers, et elle peut compter que je n'ai pas une plus grande joie que d'obéir à ses ordres; mais, néanmoins, il me paroît que Messine s'épouvante si fort lorsqu'elle me voit embarquer, et les malinten-

tionnés que les Espagnols y entretiennent encore savent si bien dire que je m'en retourne en France, que, si l'armée ennemie venoit, pendant que je serois dehors, se présenter à Messine, je ne fais nul doute qu'il n'y survînt un très-grand désordre qui donneroit moyen aux Espagnols d'y entrer. » Le maréchal se crut donc obligé de laisser à Duquesne la glorieuse fortune d'une nouvelle rencontre avec Ruyter.

Cette rencontre eut lieu le 22 avril, à la hauteur de Catane. Dès le commencement de l'action, d'Almeiras fut tué; c'était une grande perte pour la marine française; la marine hollandaise fut bien plus cruellement frappée; Ruyter tomba, les deux jambes fracassées par un boulet. Duquesne gagna la bataille; les galères d'Espagne sauvèrent, en les remorquant jusqu'à Syracuse, cinq vaisseaux hollandais désemparés qui, sans leur secours, seraient tombés aux mains des vainqueurs. Après avoir réparé à la hâte ses avaries les plus graves, Duquesne se présenta le 29 avril, devant le port de Syracuse, offrant de nouveau le combat aux ennemis; mais ils refusèrent de l'accepter. Ruyter succombait, ce jour-là même, aux blessures mortelles qu'il avait reçues à la bataille de Catane.

Le 25, les Espagnols s'étaient décidés à renouveler par terre leurs tentatives contre Messine. Les Messinois avaient, du côté de San-Stefano, leur promenade favorite qu'ils appelaient le *Drome;* elle s'étendait sur le rivage, bordée de magnifiques maisons de plaisance, d'où l'on avait l'admirable vue du détroit et de la côte de Calabre; à l'extrémité se trouvait, au pied d'une hauteur, le petit village de Callispira. C'était ce village que les Espagnols

avaient occupé. Le 25 au matin, cinq cents Messinois, tout fiers de leur bonne conduite au Salvador-des-Grecs, s'avancèrent, pleins de confiance, pour déloger l'ennemi; ils couraient, comme toujours, en désordre, sans souci de leurs officiers; tout à coup, accueillis de front par le feu de l'infanterie retranchée, ils entendent derrière eux un bruit de chevaux et des clameurs étranges : c'étaient des cuirassiers allemands, embusqués dans les jardins du *Drome*, qui chargeaient sur eux en poussant des hourras; si la réserve, composée de troupes françaises, ne s'était pas élancée à son tour pour couper la retraite à ces cavaliers, les Messinois eussent été taillés en pièces. Mais ils ne se remirent pas de leur émoi, comme au Salvador; à peine la route fut-elle dégagée, qu'ils se précipitèrent à l'envi du côté de Messine; rien ne put les retenir; rien ne put les ramener au combat; la vue de ces cavaliers aux armures de fer les avait frappés d'une invincible terreur : « Ces sortes de troupes sont d'un grand effet dans ce pays-ci, » disait le maréchal de Vivonne. Les Français, heureusement, ne firent que s'égayer de cette panique; et les fantassins espagnols, comme les cuirassiers allemands, qui criaient déjà victoire, furent, après un court engagement, chassés de leur poste et forcés de battre en retraite[1].

Cette échauffourée, en portant un coup fatal à la confiance des Messinois, n'était pas faite pour calmer les inquiétudes de M. de Vivonne. Les moindres difficultés devenaient tout de suite de gros embarras. Il n'y

[1] Vallavoire à Louvois, 30 avril; La Villedieu à Louvois, 3 mai; Vivonne à Louvois, 5 mai.

avait pas d'autres ressources, pour convertir en farine les blés apportés à Messine, qu'un certain nombre de moulins à eau situés en dehors de la ville, et dont la conservation, menacée constamment par les Espagnols, dépendait de la vigilance des troupes françaises. M. de Vivonne avait imaginé de faire construire des moulins à vent dans Messine même; mais les sénateurs s'y étaient opposés avec l'énergie du désespoir; les propriétaires des moulins à eau leur faisaient peur[1]. Et c'était sur de pareilles misères qu'il fallait que le maréchal réglât sa politique! Il n'avait reçu de France, depuis huit mois, ni blé, ni troupes, ni argent[2]. On lui envoyait des troupes, disait-on; mais combien? Onze à douze cents hommes, tout au plus, au lieu des huit mille fantassins et cavaliers qu'il réclamait. Était-ce bien aux Espagnols qu'il songeait lorsqu'il disait à Louvois, le 5 mai : « Je considérois ce matin, à part moi, que les Espagnols, depuis la perte de cette ville, ont fait passer en Sicile plus de trente mille hommes, et n'ont rien fait par eux, parce qu'ils les ont fait venir chiquet à chiquet; au lieu que si, tout d'un coup, ils en eussent envoyé le tiers, ils remettoient sans contredit Messine sous leur obéissance en peu de jours. »

Le 21 mai, vingt-cinq galères entrèrent dans le port, venant de Toulon; elles amenaient le régiment d'infanterie de Schönberg, dont l'effectif était de huit cents hommes médiocres, tandis qu'il aurait dû être de mille, et trois cents dragons non montés; on avait eu seulement le soin de leur faire emporter tous les

[1] Vallavoire à Louvois, 30 avril; Vivonne à Louvois, 5 mai
[2] Vivonne à Louvois, 11 avril.

objets de harnachement qu'ils auraient eu trop de peine à se procurer en Sicile. Colbert n'avait pas envoyé d'argent; M. de Vivonne fut obligé d'emprunter, comme il avait déjà fait, et d'avancer de sa bourse dix mille écus entre les mains de l'intendant[1].

L'intendant était un nouveau-venu, M. d'Oppède, président au parlement de Provence; Colbert de Terron avait demandé son rappel sous prétexte de santé[2]. On verra bientôt si le maréchal de Vivonne devait mieux s'entendre avec M. d'Oppède qu'avec M. de Terron. Dans le premier moment, il se préoccupa beaucoup moins du nouvel intendant que de l'arrivée des galères et des troupes qu'elles apportaient. Si peu considérable qu'il fût, c'était un secours; il ne fallait donner ni aux Messinois ni aux Espagnols le loisir d'en reconnaître la faiblesse; un grand coup, peut-être décisif, pouvait d'ailleurs être frappé sur mer. Le 28 mai, le maréchal de Vivonne, assisté de Duquesne, mit à la voile, avec vingt-huit vaisseaux, vingt-cinq galères et neuf brûlots; le 1er juin, il reconnut l'armée navale des Hollandais et des Espagnols, rangée sur une seule ligne devant Palerme[3]; le lende-

[1] Vallavoire à Louvois, 25 mai.
[2] L'opposition que M. de Terron faisait au maréchal de Vivonne, il l'éprouvait lui-même d'un de ses subalternes, le commissaire Gaffard, qui était l'homme de confiance de Louvois en Sicile; celui-ci blâmait son chef, comme l'intendant blâmait le maréchal; mais si M. de Terron s'irritait des objections d'un commissaire des guerres, il ne s'abaissait pas jusqu'à les discuter: « Je ne sais, écrivait-il à Louvois le 4 mai, où M. Gaffard a pris ce qu'il vous a écrit. C'est une petite tête qui a les organes de l'entendement fort bouchés et sans avenue, et il ne peut y avoir dans cette tête que des espèces fort confuses. »
[3] Elle comptait vingt-sept vaisseaux, dix-neuf galères et quatre brulots.

main, il l'attaqua. L'ordre était donné de ne tirer le canon qu'à portée de mousquet; à la vue de ces grands vaisseaux arrivant sur eux en silence, malgré le feu que les alliés faisaient de toutes leurs pièces, la plupart des capitaines ennemis coupèrent leurs câbles et se jetèrent à la côte; cette manœuvre désespérée ne les sauva pas; les brûlots s'attachèrent aux flancs de leurs navires, et l'incendie se communiquant de proche en proche, des explosions successives lancèrent leurs débris enflammés jusque dans la ville. Ce fut une grande et complète victoire. Le 3 juin, Vivonne écrivait à Louvois : « Nous avons eu hier le bonheur de brûler ou couler à fond douze vaisseaux et six galères des ennemis sous Palerme. C'est une bonne nouvelle que je me donne l'honneur de vous apprendre avec bien du plaisir, parce que je sais qu'elle vous en donnera; car je crois même qu'outre la raison du service du roi, vous en aurez de la joie pour l'amour de moi. Et j'espère que ceci vous poussera encore davantage à solliciter Sa Majesté de nous envoyer de quoi pousser par terre la prospérité de ses armes, au moins quand le fort sera passé de la campagne en Flandre, et lors, monsieur, que la nécessité des autres affaires ne s'y opposera point[1]. » Le 5 juin, le maréchal rentrait à Messine, qu'il trouvait avec douleur moins touchée de son éclatante victoire que des entreprises du nouvel intendant.

M. d'Oppède s'annonçait comme « un homme qui vouloit tout faire, et qui vouloit renverser toutes

[1] *D. G.* 511.

les coutumes et tous les priviléges de Messine[1]. » Tandis que le maréchal de Vivonne était allé combattre et vaincre les flottes unies d'Espagne et de Hollande, M. d'Oppède avait profité de son absence pour entrer en lutte avec les jurats. C'était une

[1] Cependant la première lettre qu'il écrivait à Louvois, le 28 mai, huit jours après son arrivée, le montrait encore comme en observation et en suspens: « Je n'ai pas manqué, monsieur, de presser, comme vous me l'aviez ordonné, M. le duc de Vivonne de consentir à l'établissement que le roi souhaite si fort de la liberté dans la vente du blé; mais il est persuadé que ce seroit la perte de Messine, soit parce que la ration journalière que le sénat a accoutumé de faire délivrer à chacun ne pourroit pas être distribuée par ceux qui achèteroient les blés, soit parce que les Espagnols en pourroient faire faire de grands amas et réduire par ce moyen la ville dans l'extrémité où elle s'est vue. Il appréhende encore de dégoûter les jurats qui font un profit considérable sur ce commerce, et de réduire ceux qui ont des rentes sur la gabelle à la dernière misère; il est encore persuadé qu'il faut laisser les moyens aux sénateurs de soutenir leur faste et de donner des spectacles publics, les jours de leurs fêtes, pour amuser le peuple qui a accoutumé d'en voir. Je ne connois pas encore assez la situation des esprits et des affaires de cette ville pour vous pouvoir éclaircir sur tous les inconvénients que M. le duc de Vivonne trouve dans l'établissement que le roi recommande si fort. Tout ce que je vois dans cette ville, c'est une misère universelle que la cherté du blé entretient. » *D. G.* 510. — Cette dernière assertion était certainement contestable, puisque, environ trois semaines auparavant, le 4 mai, M. de Terron mandait à Louvois que le prix du blé était moins élevé d'un sixième à Messine qu'à Marseille : « Sur ce que M. Colbert m'écrit du prix des blés de France à dix-sept et dix-huit livres la charge, je vois de l'impossibilité d'en retirer l'argent; les blés ne valent ici que dix écus la salme, qui fait deux charges de Provence. » Quelques mois après, M. d'Oppède reconnaissait lui-même non-seulement que le blé de France était trop cher, mais encore que cette liberté du commerce, encore une fois obtenue des jurats par les efforts conciliants du maréchal, n'était rien moins que la panacée de la misère publique : « Il est impossible, disait l'intendant, que Messine puisse subsister sans de très-grandes précautions. La liberté qui a été établie dans la vente du blé attire véritablement beaucoup de marchands; mais c'est un peu trop vivre sur la Providence que de s'abandonner entièrement au cours du commerce qui peut être détourné par mille contretemps, outre qu'il n'est pas assez grand pour fournir tout le blé nécessaire. Celui qui vient de France est trop cher. » Mémoire de M. d'Oppède, 9 novembre. *D. G.* 511.

maladresse vis-à-vis d'eux, et vis-à-vis du maréchal une inconvenance. A son retour, M. de Vivonne eut beaucoup de peine à calmer l'agitation; mais ensuite il se crut obligé d'écrire au roi pour lui rappeler que c'étaient les attaques des derniers *stradicos* contre les priviléges de Messine qui avaient causé la chute de la domination espagnole, et qu'en tous cas les réformes n'étaient pas opportunes : « Que si, disait-il, quand Votre Majesté aura conquis le royaume, elle juge à propos de changer ses lois, elle pourra alors les faire telles qu'il lui plaira et y introduire la forme qu'elle estimera la meilleure. Cependant il ne me paroit pas qu'on doive toucher cette corde ni montrer qu'on soit pour y toucher jamais, afin que tout le monde nous soit favorable. J'en parle, parce que, depuis que je suis en ce pays, je vois que ces peuples sont extrêmement amoureux de leurs usages et de leur gouvernement, et qu'ils sont sensibles au dernier point au moindre changement qu'on y veut faire. Je supplie Votre Majesté de croire que mon intérêt n'est pas ce qui me fait agir dans ce rencontre; l'obéissance que j'ai rendue sur-le-champ aux ordres de Votre Majesté touchant l'amirauté[1] lui fera voir le contraire, si toute ma vie passée ne l'en avoit pas convaincue. Ce que je fais donc ici n'est que pour représenter à Votre Majesté ce qui est de son service sur une matière délicate et qui peut causer ici de la brouillerie; à quoi je me suis vu obligé d'autant plus que Votre Majesté m'a ordonné elle-même et m'a fait ordonner de sa part de lui conser-

[1] Il s'agit de certains droits et revenus qu'il touchait, suivant de vieux usages, comme vice-amiral.

ver Messine avec grand soin; à quoi je ne vois rien de plus contraire que la division qui commence à prendre naissance entre M. l'intendant et le sénat, et le mécontentement général que témoigne le peuple de sa puissance et de son autorité. Ces peuples-ci ne sont pas des François qui n'ont qu'une chaleur qui passe; ce sont des hommes qui couvent les ressentiments et qui savent fort bien prendre leur temps pour les faire éclore. Je ne crois pas qu'il faille leur donner lieu de se repentir de ce qu'ils ont fait, ou, si l'on a à le leur donner, je crois qu'il faut attendre que nous soyons en état de ne les pas craindre. Je ne sais si Votre Majesté approuvera ma pensée; mais, comme Messine doit servir à lui faire conquérir le royaume de Sicile, il faudra que le royaume conquis serve à mettre Messine sur le pied qui conviendra le mieux. J'ai tout fait pour moi, sire, quand j'ai averti Votre Majesté de ce qui peut arriver contre son service; le reste doit dépendre de sa volonté; mais je serois criminel envers elle si je lui cachois que les prétentions de M. l'intendant sur les Messinois ne peuvent assurément pas subsister dans la conjoncture où nous sommes, et que ces gens-là croiront ne devoir plus garder de parole avec nous, quand ils verront qu'on ratifie leurs priviléges d'une main, et que de l'autre on leur envoie un ministre avec des pouvoirs qui les détruisent entièrement[1]. »

M. d'Oppède fut obligé de retirer ses prétentions, et

[1] 13 juin et 31 juillet. — Voir aussi Oppède à Louvois, 15 juin, et le mémoire du sénat intitulé *Motivi da considerarsi sopra la patente del signor intendente*, nº 27. *D. G.* 511.

le calme se rétablit dans les esprits; mais il en était de cette victoire politique du maréchal comme de celles qu'il remportait sur les ennemis du dehors, et dont il ne pouvait atteindre toutes les conséquences, à cause de la pénurie de ses ressources. Les troupes, malgré le dernier secours, étaient notoirement insuffisantes; le blé allait manquer; l'argent manquait absolument. Depuis le mois d'août 1675, époque où M. de Terron avait reçu deux cent cinquante mille livres, il n'était plus rien venu à Messine; et cependant la dépense était de cent mille livres par mois; plusieurs lettres de change avaient été protestées; le maréchal avait été forcé d'engager sa propre signature; car, disait-il au roi, « on ne trouveroit pas présentement, pour le service de Votre Majesté, cent pistoles à emprunter en cette ville[1]. »

[1] « Je conjure Votre Majesté, ajoutait M. de Vivonne, de se vouloir souvenir de tout cela; autrement je crois, à lui parler librement et en fidèle serviteur, que Messine périra entre mes mains sans que je le puisse empêcher. Nous n'avons pas sitôt évité une extrémité, que nous tombons dans une plus grande; et s'il ne nous arrive des miracles, pour ainsi dire, à point nommé, nous nous voyons réduits ou à nous rendre ou à nous embarquer. Que puis-je faire au milieu de tant de maux que de périr? Je ne peux pas me promettre autre chose ni faire espérer autre chose à Votre Majesté. » — « Tout ce que j'ai l'honneur de mander au roi, ajoutait il en s'adressant à Louvois, est vrai au pied de la lettre, et il n'y a aucune exagération dans mon fait. Nous sommes réduits à l'extrémité la plus fâcheuse où des gens éloignés se puissent trouver. Nous n'avons ni argent, ni crédit, ni blé, ni munitions; quels moyens après cela de rien entreprendre, même de se maintenir? Je vous supplie, au nom de Dieu, d'y faire réflexion et de ne nous pas délaisser dans des temps où il semble que le ciel nous veut ouvrir la porte à faire des avances pour la conquête au moins d'une partie de ce royaume. Nos soldats sont dégoûtés et au désespoir; les Messinois sont à bout de tout. Les trois cent mille livres qui sont à Toulon sont déjà consommées par avance; ainsi les armées de terre et de mer se trouveront à Messine sans avoir le premier sol pour les faire subsister. Y a-t-il, monsieur, un plus grand accablement? » Vivonne au roi et à Louvois, 18 juin. — L'amour même causait des embarras au maréchal. Il écrivait à Louvois le 16 juillet, de

Le vainqueur de Palerme croyait avoir gagné le droit de se faire écouter. Le Tellier lui écrivit qu'on allait faire passer sur-le-champ en Sicile six bataillons et quatre escadrons, avec un fonds de cinq cent cinquante mille livres; mais ce que Le Tellier négligeait d'ajouter, c'est que ces troupes étaient tirées de l'armée de Roussillon, qui était déjà une armée sacrifiée; c'est que tous, officiers et soldats, qui se considéraient comme en disgrâce parce qu'ils servaient en Catalogne, s'abandonnèrent à tout leur chagrin quand ils apprirent qu'on les envoyait en Sicile. Ni l'autorité du comte de Grignan, lieutenant général en Provence, ni celle de l'intendant Rouillé, ne purent les contenir dans la discipline, tandis qu'on les embarquait à Toulon. Les soldats mettaient le feu à leurs baraques, pour s'échapper à la faveur du désordre; les officiers eux-mêmes déclaraient hautement « qu'ils se soucioient peu d'être cassés. » Etait-ce un événement propre à relever les cœurs à Messine, que l'arrivée de ces trois ou quatre mille mécontents? Par une étrange fatalité, le capitaine de la tartane qui portait les dépêches de la cour, s'étant vu sur le point d'être attaqué, les avait jetées à la mer, de sorte que le maréchal de Vivonne, qui depuis six mois

Messine : « J'ai été obligé de faire arrêter prisonnier le sieur de Vincheguerre, major de cette ville, parce qu'il étoit devenu extrêmement amoureux d'une religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, fille d'un nommé Borgia, Espagnol, et qui se trouve commandant pour les ennemis à Libisso. Comme sa fréquentation étoit continuelle avec cette Espagnole, j'ai cru que sa passion pourroit nuire au service de Sa Majesté; jusqu'à présent je n'ai pas trouvé matière de procéder contre lui. » Il ajoute qu'il a surpris une lettre de la religieuse à son père, que cette lettre l'a mis sur la trace d'un complot, qu'il a fait arrêter plusieurs personnes et que deux ont été pendues.

attendait des ordres, n'en reçut aucun. Enfin, au lieu des cinq cent cinquante mille livres annoncées, il ne s'en trouva que cent cinq mille en argent comptant et deux cent mille en lettres de change[1]. Ainsi ni Louvois ni Colbert lui-même n'avaient tenu leurs promesses.

Abandonné par les ministres, le cœur ulcéré, M. de Vivonne laissa éclater son ressentiment dans une lettre confidentielle adressée à sa sœur, madame de Montespan, et destinée à être mise par elle sous les yeux de Louis XIV. « Je me confie, disait-il, en l'application de Sa Majesté, laquelle n'a pas envoyé des troupes pour les laisser périr avec la réputation de ses armes, et pour perdre, dans le temps que l'on doit le plus espérer, ce qu'il y a de conquis en Sicile. Voilà, ma chère sœur, la fâcheuse situation où je me trouve. Je ne veux point déplaire aux ministres que le roi aime, et qui le servent si bien en d'autres occasions ; mais aussi, comme bon et fidèle sujet, je ne veux pas manquer à mon devoir en faisant savoir à Sa Majesté ce que de petites haines ou de petits intérêts particuliers pourroient produire contre le service. C'est pourquoi je vous supplie de montrer ceci au roi seul, afin qu'il soit averti de la répugnance qu'a M. de Louvois pour la conquête de la Sicile, puisqu'il nous laisse absolument manquer de tout argent, et qu'il ne nous envoie jamais les troupes que le plus tard qu'il peut, les choisissant les plus nouvelles et les envoyant en si petit nombre qu'il faut ou se résoudre à ne rien faire ou, si on fait

[1] Vivonne à Louvois, 25 août, 1er septembre.

quelque chose, se résoudre à perdre le fruit des conquêtes, n'ayant ni de quoi les soutenir, ni de quoi les faire valoir. Il vaudroit mieux que Sa Majesté se résolût à renoncer de bonne heure à ses justes prétentions que de s'exposer à perdre honteusement des choses qui sont, pour ainsi dire, dans sa main, si elle le veut, et pour l'acquisition desquelles il faudroit si peu de chose au delà de ce qu'elle fait[1]. »

Quelque ménagement que M. de Vivonne voulût garder envers Louvois, la froideur affectée du ministre, qui se bornait en général à lui accuser réception de ses dépêches, tandis qu'il écrivait en détail à M. de Vallavoire, à M. de La Villedieu, à M. de Mornas, finit par pousser à bout sa patience. Le maréchal avait plusieurs fois demandé un équipage de vivres et un train d'artillerie ; il avait plusieurs fois réclamé des commissions pour les officiers de son régiment ; outré de n'avoir de réponse sur aucun de ces sujets, sur le dernier particulièrement, qui lui était tout personnel, il écrivit à Louvois : « Je m'étois flatté jusqu'à présent que vous aviez quelque bonté pour moi ; mais vous voulez bien me permettre de vous dire, avec la liberté qu'une amitié sincère et respectueuse autorise, que je commence presque à douter de cette vérité avec toute l'armée ; car un chacun s'aperçoit qu'il y a en cela quelque chose d'extraordinaire, d'autant plus que votre silence ne s'arrête pas sur ce sujet seulement, mais qu'il continue encore sur le sujet des aides de camp que je vous ai pareillement demandés. Si ces airs de froideur ou de disgrâce

[1] 24 août. *Bibl. imp.*, sup fr., 887-2.

apparente de votre part, monsieur, se pouvoient cacher, je ne vous importunerois pas de ces lignes, et je souffrirois avec patience la distinction onéreuse que l'on fait dans ce rencontre de M. de Vallavoire à moi; mais ces mortifications ne se pouvant cacher, je ne puis aussi me taire ni m'empêcher de vous demander encore avec instance de prendre soin de moi dans ce rencontre. La qualité que j'ai de maréchal de France, et le commandement actuel que j'ai à terre, ne me doit pas rendre de pire condition que M. de Mornas[1]. » Cependant, malgré tous ces dégoûts, le maréchal ne laissa pas de faire son devoir; il semblait même que l'irritation si légitime qu'il éprouvait réagît sur sa volonté comme un aiguillon.

Après avoir habilement attiré les principales forces des Espagnols à Melazzo, il essaya de se porter sur Syracuse; mais deux fois le vent contraria ses projets. Alors il concentra tous ses desseins sur Taormine. Tandis que M. de Vallavoire était chargé de garder Messine avec douze cents hommes, et que M. de Mornas s'emparait du poste de Merilli auprès d'Agosta, M. de La Villedieu débarquait avec deux mille hommes aux environs de Taormine, et s'en rendait maître après une assez vive résistance. Les espions annonçaient un retour offensif des ennemis; mais déjà le maréchal avait envoyé contre eux M. de Vallavoire; un violent combat s'engagea dans la montagne; les Espagnols vigoureusement abordés, se retirèrent en désordre; le prince Cicinelli, qui les commandait, fut blessé et pris. En

[1] 30 septembre. *D. G.* 511.

quelques jours, le maréchal reçut la soumission du château de La Môle, de Saint-Alexis, de La Force, de Savoca, de Fiume-de-Nisi. Le 25 octobre, il fit investir par terre et par mer Scaletta, qui était défendue par douze cents hommes; après quinze jours de siége, la place capitula, le 9 novembre. Le contre-coup de ces rapides succès sur la côte orientale de la Sicile se fit sentir sur la côte septentrionale; les Espagnols abandonnèrent d'eux-même Libisso et la tour de San-Rizzo. « Le roi est maître en Sicile de soixante milles de côtes, » écrivait le maréchal de Vivonne[1]. Mais ces conquêtes avaient aussi leurs inconvénients; il fallait, pour les garder et les soutenir, plus d'hommes, plus d'argent et plus de blé. Le témoignage de M. d'Oppède n'était pas suspect; voici ce qu'il mandait à Louvois : « Tous les lieux nouvellement conquis sont fertiles en huile, en soie, en vins et en pâturages; mais il n'y croît presque point de blé, de sorte qu'au lieu d'en retirer pour Messine, il faut que nous pensions à leur en envoyer : et en effet, pas un de ces lieux n'a demandé une capitulation qu'il n'ait en même temps demandé du blé. Sans compter la subsistance des troupes, il faudra plus de deux cents salmes par jour au lieu de cent dix qui suffisoient[2]. » Ainsi, dans cet étrange pays, les

[1] Vivonne à Louvois, 30 septembre, 14 octobre; Vallavoire à Louvois, 25 septembre, 17 octobre.

[2] « Je ne prétends point dire que l'on souhaite dans ce royaume la domination françoise plus qu'une autre, car je suis persuadé que nous ne sommes pas plus aimés que les Espagnols; mais comme l'inconstance est habituelle à ces peuples, et qu'ils désirent toujours ce qu'ils n'ont pas, le changement de domination ne leur fera jamais peine. » Oppède à Louvois, 9 novembre et 30 décembre 1676.

idées reçues n'étaient plus applicables; le vainqueur défrayait le vaincu; la conquête ruinait le conquérant[1].

L'une des plus tenaces prétentions de Louvois et de d'Oppède, c'était que, la guerre devant nourrir la guerre, il fallait au moins exiger la contribution des pays encore soumis aux Espagnols. M. de Vivonne y contredisait de toutes ses forces dans une dépêche qui, parmi ses réclamations habituelles, contenait des renseignements très-curieux sur le caractère et les mœurs des Siciliens. « Il me paroît, disait-il, que ce royaume se peut conquérir, pourvu que les secours d'Espagne

[1] C'était ce renversement des lois et des traditions de la guerre que le maréchal de Vivonne s'efforçait de faire comprendre à Louvois: « Ayant fait la revue de ce qui reste à Messine, lui écrivait-il le 22 novembre, les postes fournis partout où il est nécessaire, je ne me trouve pas un petit bataillon à pouvoir mener en campagne. Si l'on pouvoit avoir une connoissance de la Sicile comme on l'a du reste de l'Europe où l'on fait la guerre, je pourrois peut-être me mieux conduire suivant les règles que je vois observer à Sa Majesté et à ses plus habiles généraux; mais je ne saurois me régler que sur ce que j'ai pu voir cette campagne du bord de la mer, car il n'y a personne à Messine qui ait jamais voyagé en Sicile par terre; ou la plupart ne sont jamais sortis de la ville, ou ils en sont sortis par mer, soit à cause de la commodité de la voiture, soit pour la crainte des bandits, qui ont toujours inondé ce royaume par la mauvaise justice et sale administration des Espagnols, dont la politique a été et est encore de laisser les crimes impunis, pour en tirer de l'argent et pour complaire au génie des peuples, qui est extrêmement amoureux de la vengeance et enclin au vol. De ce principe s'ensuit que personne ne me sait pas dire ni comment le pays est fait, ni où il y a une montagne ou une plaine, une rivière ou une fontaine, un chemin pour passer ou un précipice, si un poste avancé se peut maintenir ou non; et si par hasard quelque bandit ou une autre personne me tombe entre les mains et que je l'interroge, il me donne de fausses lumières et sur lesquelles je ne puis faire de fondement, parce que, ou ne sachant rien de la guerre, ou ne l'ayant faite qu'en voleur et en petit nombre de personnes, il ne me peut rien dire qui soit proportionné avec un campement, ni une marche d'armée, ni avec aucune idée que se puisse former un homme qui a l'honneur de commander un corps considérable de troupes. » — « Ce qui passe ici pour plaine, disait aussi M. d'Oppède, passeroit partout ailleurs pour un pays impraticable. »

ne préviennent pas ceux de Sa Majesté, parce que rien n'est plus léger que les peuples de ce pays; le plus fort ou celui qui en a l'apparence est toujours le maître; et ils aiment mieux se soumettre que d'exposer leurs biens et leur vie au hasard. Lorsque j'ai pris la liberté de vous parler dans mes précédentes de gagner l'affection des peuples de Sicile, je vous supplie très-humblement de croire que ce que je vous en ai dit n'a pas été seulement une raison de bienséance pour avancer dans le pays; ce que j'en ai fait a été pour donner à entendre à Sa Majesté que les contributions y sont impraticables. Les Espagnols, qui les savent faire payer aussi bien que nous en Flandre, ne les exigent point en Sicile des lieux que les troupes du roi ont conquis. Lorsqu'ils les veulent châtier, ils font faire des courses dans les villages et les font brûler; mais ils ne leur font point demander d'argent, parce qu'ils connoissent l'humeur du Sicilien, qui ne peut nullement se rendre capable de ce traitement. Si j'envoyois demander la contribution aux villages non rendus, outre que je ferois de leurs habitants autant de soldats contre le roi, ils sont gens à prendre plutôt le parti de cacher tous leurs biens meubles sous terre, et abandonner leurs maisons, que celui de payer une taxe comme celle-là. Ils ne se plaignent des Espagnols qu'en ce qu'ils leur ont mis des impositions, et ne veulent les François que pour faire ôter ces mêmes impositions; de sorte que, n'ayant pas une bonne armée pour les forcer à prendre le pli qu'on voudra, il n'y a que la douceur au monde qui les puisse attirer ou qui les puisse faire tenir en repos et, pour ainsi dire, dans la neutralité. Il n'y a

qu'à parler seulement de la contribution; il est certain que tout le paysan désertera, et que l'on trouvera les villages dépourvus de tous biens. Encore que les Espagnols aient été les maîtres de ce pays-ci pendant quatre cents ans, ils n'ont pu néanmoins gagner en aucun temps la confiance des Siciliens au point de savoir où ils cachent leurs blés, leurs huiles et autres denrées. Ils font des caches dans les plaines et dans les montagnes, et sèment par-dessus ou plantent des arbres; et souvent le père meurt sans le découvrir à ses enfants, comme en Turquie. Ce sont des gens d'humeur méfiante et fainéante; ils ont toujours peur de mourir de faim, et cependant ne veulent rien faire; ce qui est cause que le commerce y est médiocre, et qu'avec la plus grande abondance du monde ils trouvent le secret d'être mis à la nécessité pour un léger accident, n'osant sortir leurs denrées de dessous terre qu'avec de grandes précautions, de crainte qu'on ne sache qu'ils les ont. En France, en Flandre et en Allemagne, les pays sont plus mauvais et les habitants beaucoup plus riches, à cause de l'industrie et du trafic qui leur donnent moyen de porter toutes sortes de dépenses; mais le Sicilien ne veut rien de tout cela, et n'est susceptible d'aucune discipline. Il s'irrite à l'excès pour la moindre chose, et un simple mouvement de colère le porte à tuer avec une vitesse incroyable, de sorte qu'on ne voit que meurtres parmi eux. Ce qu'il est nécessaire de faire, c'est de les conquérir et soumettre; et puis, ayant la force à la main, on leur pourroit imposer ce qu'on voudroit; mais, quand on le fera, il faudra s'attendre à tout ce

que le ressentiment et la rébellion pourra produire de cruauté[1]. »

[1] « Ce qui causa les Vêpres siciliennes fut les impositions des gens d'affaires, et, quoique les Siciliens eussent leur roi voisin dans le royaume de Naples, et extrêmement puissant en troupes et favorisé du pape, ils tramèrent si finement leur révolte, que le roi ni ses ministres n'en surent jamais rien et ne purent être à temps de l'empêcher. Je pourrois encore alléguer la situation des villes et des villages de cette contrée; elles sont si fortes et extraordinaires qu'on n'y peut entrer que par des siéges ou par la bonne volonté des habitants; et s'ils vouloient se défendre autant qu'ils le pourroient faire, et qu'une certaine espérance qu'ils ont d'améliorer leur condition dans leur changement ne leur fît ouvrir les portes, il nous auroit fallu d'autres forces que celles que nous avons eues pour conquérir le peu que nous avons pris cette année. Encore une fois, monsieur, les situations de ce pays-ci ne se comprennent point que par ceux qui le voient. » 23 décembre. *D. G.* 511. — Pour compléter cette esquisse, si intelligente et si vraie, il faut ajouter un détail de mœurs qui n'est pas moins nettement dessiné par Dantiége : le crayon du domestique vaut presque celui du maître. Le secrétaire du duc de Vivonne écrivait à l'abbé Huet, secrétaire de l'ambassade française à Rome : « Nous avons ici, monsieur, un grand embarras dans le gouvernement, dont je vous veux entretenir. Outre une infinité de priviléges qu'a la ville de Messine qui lient le plus souvent les mains à ceux qui commandent pour faire la justice, il y a une immunité ecclésiastique qui met au désespoir. La ville est si fort pleine d'églises et de chapelles, que vous ne sauriez faire quatre pas sans en trouver une. Les places publiques en ont une à chaque coin ; ainsi ceux qui veulent assassiner trouvent par toute la ville un asile si proche, qu'il est impossible de pouvoir faire le châtiment d'aucun crime. Et de là vient qu'on assassine tous les jours des François et des Messinois impunément ; car le bras ecclésiastique ne se connoît point à faire aucun châtiment. L'Église est une bonne mère qui pardonne tout à ses enfants meurtriers, et elle a pris dans les bulles des papes une si grande précaution pour aller au-devant de ces punitions, qu'elle a fait des définitions exprès pour diminuer l'espèce et le nombre des crimes ; de manière que de tuer ici un homme par derrière ou étant dix contre un, ce n'est pas un assassinat, c'est un cas fortuit pardonnable. L'assassinat est seulement quand on donne de l'argent à une ou plusieurs personnes pour en aller tuer une autre, et s'il n'y a point d'argent donné, ce n'est pas un assassinat. En bonne vérité, cela ne vous fait-il pas compassion? Or, monsieur, ayant discouru sur cette matière avec le vicaire général *sede vacante*, je l'ai trouvé si fort conforme à nos mœurs, qu'il m'a dit qu'il ne souhaitoit rien tant que de voir ôter cette immunité ecclésiastique à la plupart des églises de Messine, confessant lui-même avec gémissement qu'elle étoit la cause d'une infinité de meur-

En montrant avec cette franchise un tel pays et un tel peuple, d'une conquête si difficile et d'un gouvernement plus difficile encore, le duc de Vivonne ne pouvait se dissimuler qu'il donnait contre lui-même des armes à Louvois; cependant il ne désespérait pas de le toucher et de le convaincre. Avant ses derniers succès, il avait obtenu la promesse que, s'il pouvait faire quelque chose avec les faibles ressources dont il disposait, et s'il était assez heureux pour réussir, le roi lui enverrait des renforts. L'épreuve était faite, l'avantage considérable, et les renforts ne venaient point. Le 14 janvier 1677, le maréchal écrivit au ministre pour lui rappeler sa promesse par de nouvelles instances[1] : « Je vous supplie de tout mon cœur, lui di-

tres dans toute la Sicile. Pour cet effet, dans la dernière conversation que j'ai eue avec lui, il me dit qu'il falloit écrire à Rome pour obtenir du pape qu'il n'y eut que trois églises à Messine qui jouissent de cette immunité, à savoir l'église principale, qu'ils appellent la *Madre Chiesa*, et l'église des Jésuites et celle des Théatins, et que toutes les autres généralement, dedans et dehors la ville, fussent dépouillées de ce cruel privilége. Il a choisi les Jésuites et les Théatins parce que déjà ces deux corps de religieux ne reçoivent point chez eux de meurtriers quand ils s'y veulent réfugier. Ainsi en apparence la grâce s'accorderoit à trois églises, et dans le fond à une seule, qui est l'église métropolitaine. » 16 janvier 1677. *Bibl. imp.*, sup. fr., 887-3.

[1] « Nous sommes dans une situation de souffrance qui nous oblige, pour ainsi dire, de nous plaindre malgré que nous en ayons. Je vous dirai donc, monsieur, que je passe ma vie dans les plus cruelles appréhensions du monde, lorsque je songe que ni le roi ni la ville n'ont aucuns magasins de blé pour la subsistance du peuple et de l'armée; ainsi un grand accident peut arriver le plus facilement du monde, qui est que la ville, les conquêtes et l'armée se trouvent sans pain, sans savoir où en prendre. Il faut que ceux qui ont l'honneur d'être chargés des affaires du roi en ce pays puissent une bonne fois ôter de devant leurs yeux les fâcheuses images dont ils sont travaillés depuis deux ans, en voyant leur administration toujours prête à tomber, et touchant continuellement du doigt aux plus grandes extrémités du monde. Je suis persuadé que, si on ne

sait-il, et je vous conjure même par ce zèle si ardent que vous avez au service du roi, et dont toute l'Europe est convaincue, de vouloir bien nous en départir quelque portion en ce pays, puisqu'il n'y auroit rien de plus fâcheux, pour ne pas dire davantage, qu'après tout ce qui s'est fait depuis deux ans et par terre et par mer, un ouvrage aussi considérable, et qui fait tant de bruit et d'effet dans toute l'Italie, vînt à tomber et à se perdre tout à fait, faute d'une prévoyance comme celle que je demande. »

Louvois n'avait pas oublié sa promesse. Après avoir affecté, pendant deux ans, de se tenir à l'écart d'une expédition dont il avait blâmé, sinon le principe, du moins la direction et le développement, il y entrait tout à coup avec cette résolution qui décidait le succès des grandes affaires; il était ou il semblait converti, comme par miracle, à la conquête de la Sicile. Peut-être était-ce l'influence de madame de Montespan qui avait opéré ce prodige. Quoi qu'il en soit, voici ce que Louvois annonçait, le 12 janvier 1677, au maréchal de Vivonne : « Celle-ci sera seulement pour vous informer des résolutions qu'il a plu au roi de prendre touchant la Sicile, lesquelles ayant passé mes espérances, je ne

prend quelque expédient prompt et solide, il m'est du tout impossible que je puisse promettre à Sa Majesté de soutenir ici les affaires, ni que je lui réponde en façon quelconque qu'il n'y arrive point quelque révolution dans le temps qu'elle y pensera le moins. Nos places conquises sont toutes ouvertes comme des marchés publics; lorsque je vous prie, monsieur, d'envoyer de l'argent pour les réparer, je vous prie de ne vous en point effaroucher, car il ne s'agit pas d'une grande somme; si nous avions présentement cinq mille écus, nous mettrions tous les postes que le roi a en ce pays en état de défense : je parle de ceux qui sont aux environs de Messine, depuis Taormine. » *D. G.* 610.

puis m'empêche de vous en faire compliment et de vous assurer que, présentement que Sa Majesté a résolu les moyens de vous secourir, j'y donnerai non-seulement l'application que je dois au service de Sa Majesté, mais encore, s'il est possible, j'y ajouterai quelque chose. Je le ferai avec le plus grand plaisir du monde, quand je ferai réflexion que je contribuerai en quelque manière à votre satisfaction particulière et à vous donner les moyens d'acquérir de nouveaux mérites auprès de Sa Majesté. Pour le passé, n'y ayant rien de réglé pour la Sicile, je n'ai pu que vous envoyer l'argent à mesure que l'on en faisoit les fonds, et que faire marcher les troupes qu'il plaisoit à Sa Majesté de résoudre qui y passassent, sans que l'on pût pourvoir à rien par avance, soit à cause du manque d'informations ou à cause de l'état des affaires générales. Présentement que les conquêtes que vous avez faites ont mis Sa Majesté en état de pouvoir espérer des avantages réels des dépenses et des efforts qu'elle feroit pour vous secourir, elle a pris la résolution de faire une véritable guerre en Sicile, en a résolu les moyens, et m'a chargé de prendre les mêmes soins pour cet emploi que mon devoir et mon inclination m'obligent de prendre à la guerre qui se fait ailleurs. J'ai cru devoir vous dire ce que dessus, afin de vous mieux faire comprendre quelle est la résolution de Sa Majesté et l'application avec laquelle elle sera exécutée dorénavant. A l'égard des troupes, Sa Majesté a résolu de vous envoyer six bataillons d'infanterie, savoir : deux qui seront composés d'un régiment suisse de huit compagnies de deux cents hommes chacune, qui sera commandé en

qualité de colonel par le sieur Stoupe (Stoppa), frère de M. Stoupe, maréchal de camp, lequel est un très bon officier. Les compagnies dudit régiment sont remplies toutes de vieux soldats, et sont commandées par des officiers fort capables, en sorte que vous pouvez compter que ces deux bataillons embarqueront plus de dix-sept cents vieux soldats et officiers. Pour ce qui est des quatre autres bataillons, il y en a trois de nouvelles troupes, et l'autre est sur pied depuis deux ou trois ans. Vous en garderez ce que vous trouverez de bonnes compagnies, et l'intention du roi est que le surplus soit réformé et incorporé dans les bataillons qui sont présentement en Sicile pour les rendre complets. Sa Majesté a résolu de faire passer aussi un régiment composé de huit vieilles compagnies de cavalerie, avec lequel, et vos dragons remontés, Sa Majesté suppose que le corps de cavalerie qui est à vos ordres sera suffisant pour être supérieur, non-seulement à celui que les ennemis ont présentement, mais encore à celui qu'ils pourront avoir ci-après[1]. » Malheureusement la question d'argent n'était pas réglée d'une manière aussi satisfaisante; Louvois persistait à vouloir que la Sicile fournît aux dépenses de la guerre[2].

[1] *D. G.* 517.

[2] « Le roi, écrivait-il encore au duc de Vivonne le 18 janvier, le roi a paru très-satisfait du succès de votre campagne, ne doutant point que les postes que vous avez occupés ne vous donnent moyen de faire d'assez grands progrès la campagne prochaine pour décharger Sa Majesté de la dépense trop considérable que lui cause la guerre de Sicile en la faisant porter au pays; et quoique par mes précédentes lettres je vous aie bien expliqué les intentions de Sa Majesté à cet égard, néanmoins elle m'a commandé encore de vous les confirmer et d'y ajouter qu'il n'y a point de raisons politiques (quand même ce seroit l'espérance prochaine que

En attendant l'arrivée des nouvelles troupes qui ne pouvaient être embarquées qu'au mois d'avril, le duc de Vivonne avait fort à faire de veiller à la sûreté de ses postes et de contenir, dans de justes bornes, l'antagonisme du sénat de Messine et de l'intendant d'Oppède. La guerre faillit éclater entre eux ouvertement au sujet d'un vaisseau rempli de blé dont l'intendant voulait prendre le chargement pour la subsistance des troupes, quoiqu'il eût été retenu d'avance par le sénat pour nourrir, suivant l'usage, la population de Messine pendant les fêtes de Pâques. L'altercation fut si vive que le duc de Vivonne se vit obligé d'intervenir : « J'apaisai cette affaire, écrivait-il à Louvois, mais je ne dois pas me flatter d'avoir ôté du cœur de ces messieurs de part et d'autre beaucoup de haine et beaucoup de colère [1]. »

L'escadre et le convoi, commandés par le chevalier de Valbelle, arrivèrent à Messine le 26 avril 1677; le lendemain, les troupes débarquèrent, au bruit des acclamations et des fanfares; les Messinois ne se lassaient pas d'admirer la prestance et la belle tenue des hommes, surtout dans le régiment de Stoppa. Tout le monde s'attendait, en Sicile, en Italie, en Espagne, en France, à l'ouverture prochaine d'une campagne plus brillante encore que celle de l'année précédente. Il faut

le pays achèveroit de se soulever) qui ne doivent céder à ce que la nécessité et le bien de ses affaires l'obligent de vous ordonner sur cela; et pourvu que l'on règle la subsistance que les troupes devront tirer, de manière qu'elle ne soit point excessive, il n'y a point à appréhender que lesdites charges fassent haïr aux peuples la domination françoise et songer à retourner sous celle des Espagnols. »

[1] 12 avril *Bibl. imp.*, S. fr., 887-3.

bien le reconnaître, le maréchal de Vivonne ne se préoccupa pas assez tôt de satisfaire cette attente universelle. Ce fut une faute grave, surtout par rapport à Louvois, dont la conversion toute récente avait besoin d'être affermie par de prompts et solides arguments. Il en était du duc de Vivonne comme de ces pauvres gens à qui vient subitement la fortune, et qui ont peine à se débarrasser de leurs habitudes de resserrement et d'épargne; ils ne savent pas se mettre au large. A lui aussi, deux années de misère dans le commandement avaient donné des habitudes, nécessaires alors, de circonspection et de prudence; mais, l'abondance venue, l'audace, la prodigalité même, étaient de mise; le caractère sicilien exigeait cette soudaine métamorphose; il ne trouva qu'un riche honteux. Ce n'est pas que le duc de Vivonne n'eût la meilleure volonté d'agir; mais c'est d'agir et de frapper vite qu'il importait.

Le maréchal réunit en conseil de guerre les officiers généraux à peine débarqués; ils ne pouvaient avoir d'autre avis que le sien, n'ayant aucune connaissance du pays. Le marquis de Vallavoire, malade de corps et d'esprit, était retourné en France, La Villedieu commandait à Taormine, Mornas dans Agosta. Louvois avait proposé de détruire tous les postes secondaires, pour épargner les garnisons; le maréchal lui opposa l'opinion du conseil. « Les officiers généraux, lui écrivait-il deux jours après le débarquement, sont tombés d'accord qu'il est impossible de faire ici, avec succès, plusieurs choses qui se pratiquent utilement en France et ailleurs. Il leur a paru, comme à moi, qu'on ne pou-

voit ruiner quelques postes forts de situation sans nous affoiblir, ayant jugé que ces lieux sont essentiellement nécessaires à maintenir les armes de Sa Majesté ici, et la sûreté des terres qui lui obéissent. »

Voici quelle était la distribution des troupes : la majeure partie de l'infanterie, c'est-à-dire six à sept mille hommes, formait quinze bataillons de douze compagnies chacun, qui devaient servir en campagne avec un régiment de dragons et quatre régiments de cavalerie; le service des garnisons, réduit au plus strict nécessaire, occupait quatre-vingts compagnies d'infanterie. Il est probable que si toutes ces troupes eussent été envoyées du premier coup en Sicile, la conquête en eût été facilement faite, mais sans aucune assurance de s'y maintenir. Était-il temps encore ? M. de La Villedieu ne le pensait pas. « Il ne faut plus se flatter, écrivait-il à Louvois, que la conquête entière de la Sicile soit aisée. Les peuples, soit par un esprit de légèreté, soit qu'ils supportassent avec peine la domination des Espagnols, dans le commencement de la révolte de Messine, sembloient vouloir suivre son exemple; tout le royaume étoit ébranlé. Mais les Espagnols, et par les troupes qu'ils y ont fait passer depuis ce temps-là, s'en sont rendus les maîtres, et par ce qu'ils leur ont fait croire, se sont si bien raffermis que nous trouverons plus de résistance dans les gens du pays que dans les troupes réglées. On leur a persuadé que le roi ne pensoit point à la conquête de ce royaume; que ce que Sa Majesté en faisoit n'étoit que pour faire une diversion, ou tout au plus pour y prendre quelques places pour les échanger ensuite dans un traité de

paix contre d'autres que Sa Majesté prenoit d'un autre côté. Ainsi ce peuple, persuadé de retourner sous la domination des Espagnols, quand même nous les aurions conquis, fait de son mieux pour se les concilier et pour s'acquérir du mérite auprès d'eux [1]. » Si les Espagnols n'avaient pas de grands généraux, ils avaien encore, on le voit, d'assez bons agents politiques; leurs raisonnements, pour agir sur l'esprit des peuples de Sicile, étaient simples et très-vraisemblables; ils étaient plus près de la vérité qu'ils ne le croyaient peut-être eux-mêmes.

Le duc de Vivonne avait fait un grand projet d'attaque par mer contre Syracuse; mais il n'avait voulu le communiquer à personne, n'ayant éprouvé que trop souvent, disait-il avec amertume, que dès qu'il s'était ouvert de quelque pensée, on affectait de la rendre publique à toute l'armée et à toute la ville. Tout était réglé d'avance, l'ordre de bataille pour les vaisseaux, les manœuvres des galères, la désignation précise d'un point où la muraille du port n'avait que peu d'épaisseur et pas de terrassement; enfin, les dispositions pour le débarquement et l'attaque. Le 27 mai, le régiment de Stoppa et la cavalerie marchèrent à Taormine comme pour menacer Catane; le 30, les galères sortirent du port; mais, pendant huit jours, le vent, constamment contraire, ne permit pas aux vaisseaux d'appareiller. Le maréchal fut obligé de renoncer à son projet, sans désespérer toutefois de le reprendre dans un temps plus favorable [2].

[1] 30 juin. *D. G* 610.
[2] Vivonne à Louvois, 17 juin.

C'était pour le maréchal de Vivonne une fâcheuse affaire que ses desseins sur Syracuse n'eussent pas pu s'accomplir au mois de mai; jusqu'en septembre, le soleil de Sicile rendait impossible toute grande opération militaire. Louvois le savait bien, puisqu'en Roussillon, où la chaleur n'était pas aussi forte, l'habitude était de mettre, pendant ces trois mois, les troupes en quartiers de rafraîchissement; cependant Louvois s'irritait, non sans raison, de ces retardements et de l'inaction forcée de ces troupes qu'il aurait si utilement employées ailleurs; il sentait diminuer son bon vouloir et renaître ses méfiances contre l'expédition de Sicile. « Le roi a vu avec surprise et avec douleur, écrivait-il à M. de Vivonne au mois de septembre, qu'après tous les efforts que Sa Majesté a faits pour envoyer des troupes à Messine, des sommes très-considérables pour les faire subsister, et toutes les autres choses qu'elle a cru qui pourroient vous aider à faire quelque conquête considérable en Sicile, l'on y trouvoit les choses plus difficiles alors que l'année passée, dans le temps que vous manquiez de tout. Toutefois, Sa Majesté veut espérer qu'après que les excessives chaleurs seront passées, vous vous serez mis en campagne pour faire quelque entreprise qui puisse répondre à l'attente et aux efforts de Sa Majesté et convenir à votre réputation. Il est inutile de répondre à ce vous marquez de la force des troupes ennemies, parce que le roi vous a envoyé toutes celles qu'il pouvoit faire passer en Sicile, dans l'état présent des affaires ; et si, avec un corps si nombreux, il n'est pas possible d'y faire des progrès, il seroit bon que vous prissiez la peine de le mander

au roi, afin que Sa Majesté prît ses mesures, étant certain qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'elle prît le parti de la défensive et de maintenir seulement ce qu'elle occupe présentement, que d'entretenir inutilement en Sicile un corps aussi nombreux que celui que vous avez[1]. »

Le maréchal de Vivonne venait d'être encore une fois trahi par la fortune, pour subir ensuite l'une des plus douloureuses épreuves qui puissent frapper un chef d'armée. Il avait repris, dès le mois d'août, ses projets sur Syracuse; le 19, toute la cavalerie et la plus grande partie de l'infanterie avaient marché du côté de Melazzo, le but de cette démonstration étant d'attirer dans cette place les principales forces des Espagnols. Le 24, le maréchal fit embarquer à bord des vaisseaux et des galères, quinze cents hommes d'élite choisis dans tous les bataillons; le même jour, la flotte sortit du port. Arrivé à la hauteur de Scaletta, le duc de Vivonne réunit à son bord les officiers généraux de la marine, auxquels il communiqua le plan des opérations qu'il avait jusque-là tenu secret. La discussion fut très-vive; elle dura plusieurs jours, le plus grand nombre alléguant l'état de la mer, qui, par une fatalité nouvelle, était en effet devenue très-mauvaise. Cependant le maréchal voulut passer outre; il avait résolu, si le vent ne permettait pas aux vaisseaux de canonner les défenses extérieures du port de Syracuse, de les faire remorquer par les galères, et d'entrer de vive force dans le port même, lorsque l'intendant survint

[1] 22 et 30 septembre. *D. G.* 527.

à l'improviste, apportant des lettres de Colbert qui rappelaient la flotte à Messine. Les Hollandais, disait-on, se préparaient à rentrer dans la Méditerranée; le roi voulait que ses vaisseaux, aussitôt les dépêches reçues, fissent toutes leurs dispositions et leurs approvisionnements pour se tenir prêts à partir et à combattre au premier ordre. Ainsi l'attaque de Syracuse fut manquée pour la troisième fois[1]. Quelques jours après, toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie campaient ensemble dans la plaine de Mascari; tout à coup, officiers et soldats tombèrent en foule, atteints tous à la fois par un ennemi invisible et invincible, par un mal inconnu, foudroyant, cruel. Après quelques heures d'horribles souffrances, la plupart mouraient; ceux qui ne mouraient pas restaient incapables de se mouvoir. Lorsque le maréchal voulut arracher les survivants aux miasmes empestés de cette plaine pour les ranimer par un air plus salubre, sur cent vingt officiers de cavalerie, il s'en trouva neuf en état de monter à cheval; quand ils arrivèrent à Messine, ils n'étaient plus que trois. Ce mal affreux les poursuivit dans leur retraite; au mois d'octobre, à Messine même, il mourut encore en deux jours quatre capitaines d'infanterie et deux de cavalerie[2].

Après le fléau de la maladie, le fléau de la désertion; quoi d'étonnant? parmi des hommes qui n'avaient pas la distraction du combat pour rompre la mo-

[1] Vivonne à Louvois, 15 et 18 septembre; Dumonceau de Nollant à Louvois, 15 septembre. *D. G.* 610.

[2] Vivonne à Louvois, 25 et 26 septembre; Casaux à Louvois, 5 octobre; La Villedieu à Louvois, 9 octobre.

notonie de la misère. « Il est à craindre, écrivait M. de La Villedieu, que nous ne perdions beaucoup de monde de désertion. Les cavaliers et les soldats, qui avoient espéré une meilleure subsistance en faisant la guerre, sont au désespoir de se voir réduits tout de nouveau à leur pain de munition et à quelques herbes; à peine peuvent-ils avoir un morceau de fromage. On ne trouveroit pas une vache ni un mouton à acheter dans toute l'étendue du pays que nous possédons. Par-dessus tout cela, les soldats et cavaliers sont sans matelas ni couvertures; on ne veut point qu'ils logent dans les maisons avec les habitants des lieux où ils sont; et, dans le fond, on auroit peine à l'établir dans ce pays-ci, de l'humeur dont sont les Italiens[1]. » Lorsqu'au mois de novembre, le maréchal fit la revue de l'infanterie française, sur deux cent vingt et une compagnies, il en fallut réformer entièrement quatre-vingt-trois pour rendre les autres complètes à cinquante hommes; des cent trente-huit compagnies ainsi conservées, soixante-dix-huit étaient réclamées pour le service des garnisons, en dehors de Messine; il ne restait, pour garder cette grande ville et pour servir en campagne, que

[1] La Villedieu à Louvois, 9 octobre. — Casaux à Louvois, 5 octobre : « L'infortune la plus grande du monde est arrivée à l'armée; elle a été attaquée par un air pestilentiel. Il y a eu et sont encore des régiments de cavalerie commandés par un cornette, et d'autres par des maréchaux des logis. Il y a un grand nombre de cavaliers et de soldats qui n'ont pas mangé un morceau de viande ni bu du vin depuis plus de deux ans, la livre de viande se vendant ordinairement huit sols, le vin fort cher; leur solde ne suffit que pour acheter un peu d'huile pour faire de la soupe. Toutes les troupes des garnisons de ce pays, depuis qu'elles y sont, à la réserve de Messine qui a eu quelques matelas et quelques paillasses, tout le reste couche sur la terre; je crois que c'est en partie ce qui cause la désertion. » *D. G.* 610.

soixante compagnies, c'est-à-dire trois mille hommes de troupes françaises, et douze cents Suisses environ. N'était-il pas besoin d'un renfort considérable « pour réparer les ruines de la désertion et des maladies[1]? »

Le troisième et dernier échec des projets du duc de Vivonne sur Syracuse avait si peu disposé Louvois à faire passer de nouvelles troupes en Sicile, qu'il songeait au contraire à retirer une partie de celles qui s'y trouvaient. « Sa Majesté, écrivait-il au maréchal, le 31 octobre 1677, ne peut voir qu'avec un déplaisir sensible qu'une dépense et des efforts aussi extraordinaires que ceux qu'elle a faits soient demeurés inutiles; et comme, vu l'état présent de ses affaires, Sa Majesté ne vous peut point envoyer plus de troupes que vous en avez présentement, et que tout ce qu'elle peut faire est de leur faire passer des recrues, elle m'a commandé de vous demander votre avis sur la continuation de la guerre de Sicile, c'est-à-dire si, les forces des ennemis et la difficulté du pays continuant à vous empêcher de rien entreprendre avec le corps que vous avez, Sa Majesté ne pourroit pas disposer de la plus grande partie des troupes qui le composent pour l'employer contre la Catalogne ou contre le Milanois, dont elle peut espérer plus de fruit. En ce cas-là, Sa Majesté désire que vous lui mandiez le nombre des compagnies de cavalerie, d'infanterie et de dragons dont vous croirez avoir besoin pour maintenir les postes que vous jugerez à propos de garder en Sicile, et de quel nombre de troupes Sa Majesté pourroit disposer

[1] Vivonne à Louvois, 16 novembre

pour les employer ailleurs. C'est sur quoi Sa Majesté attendra de vos nouvelles avec beaucoup d'impatience. »

Le ministre s'expliquait ensuite au sujet d'un conflit ou plutôt d'un embarras causé par l'arrivée de quelques officiers venus de France, avec des commissions royales, pour occuper certains emplois auxquels le maréchal de Vivonne avait déjà pourvu : « Quant à ce que vous dites que, depuis que vous avez rempli les charges vacantes dans la cavalerie qui est à Messine, il s'est présenté des gens avec des brevets du roi pour y être reçus, je dois vous dire qu'il est sans doute que ceux pourvus par Sa Majesté doivent être préférés aux autres, et je vous supplie de trouver bon que je vous dise qu'il est nécessaire qu'il vous plaise de vous abstenir de nommer aux places qui pourront vaquer dans les troupes, jusqu'à ce que Sa Majesté vous en ait donné le pouvoir[1]. » Évidemment, sur ce dernier grief, Louvois faisait au maréchal une mauvaise chicane, ou tout au moins il avait la mémoire bien courte; car le duc de Vivonne avait entre les mains des armes dont il aurait pu se servir avec moins de modération et de bon goût : « Lorsque j'ai nommé aux charges vacantes dans les troupes, répondit-il, vous m'avez témoigné, monsieur, que Sa Majesté l'avoit agréable, et même par le dernier article d'une de vos lettres du 27 septembre 1676, vous avez la bonté de parler sur ce sujet en ces termes : « Le roi approuve qu'à mesure qu'il viendra à vaquer des charges, vous les remplissiez de

[1] Louvois à Vivonne, 31 octobre. *D. G.* 528.

« ceux que vous en jugerez les plus capables, et, sur les « mémoires que vous m'enverrez des promotions que « vous aurez faites, je vous en adresserai les provisions « de Sa Majesté; » ce qui vous doit faire voir, monsieur, que je n'ai rien entrepris de moi-même. Mais comme j'ai su obéir d'une façon, je saurai si bien obéir de l'autre, que vous n'aurez plus occasion de me faire un semblable reproche. »

Si le duc de Vivonne écartait avec cette courtoisie une attaque mal fondée qui n'atteignait que sa personne, il repoussait avec une tout autre énergie un projet qui lui paraissait menacer les intérêts du roi, le projet renouvelé de la défensive et de l'occupation restreinte en Sicile : « Vous désirez, monsieur, savoir de moi si le roi ne pourroit point tirer des troupes d'ici pour envoyer en Catalogne ou ailleurs, estimant que nous en avons plus qu'il n'en faut pour être sur la défensive. Mais, monsieur, vous voulez bien que je vous die deux choses avec tout respect : l'une, que les deux grandes réformes qui nous ont été ordonnées, les désertions, les maladies et les accidents de la guerre, ont réduit les troupes à un nombre si médiocre, qu'il n'en reste seulement que pour la garde des postes; et l'autre, que Sa Majesté ne doit plus compter sur la conservation de ce pays sous son obéissance, dès qu'elle y aura fait connoître qu'elle n'y veut être que sur la simple défensive. Je ne sais quelle fatalité il y a sur moi que je n'aie jamais pu trouver créance sur tout ce que j'ai représenté touchant la Sicile. D'autres gens, qui n'étoient pas chargés du gros des affaires, cherchant à se rendre agréables aux dépens du service du roi, ont fait sans doute les choses plus aisées qu'elles ne sont. Je sais que c'est le secret pour ruiner à coup sûr les affaires; mais je serois au désespoir que ma peur eût lieu, qui est que les lettres de ces gens-là coûteront cher à Sa Majesté. Je vous prie, monsieur, d'ajouter une fois créance à ce que vous écrit un des plus zélés sujets du roi, et soyez, s'il vous plaît, persuadé que qui n'avancera pas en ce pays-ci y reculera notablement et d'une manière qui ne peut donner que du déplaisir à Sa Majesté. J'ai toujours parlé dans ce sens-là dans toutes mes lettres, et croyez, je vous prie, que, comme le bonheur de mes commencements ne m'en a point fait imaginer les suites faciles comme à d'autres, une situation contraire ne me fait point grossir les objets au delà de leur juste grandeur. Si j'ai fait des progrès l'année passée, c'est parce que je n'avois qu'un seul lieu à garder; mais depuis que j'ai eu le bonheur de m'étendre, ce qui étoit une armée n'a plus été que des garnisons. Si vous me voulez faire un peu de justice (comme je ne puis pas croire que vous ne me la fassiez), vous m'avouerez que tous ceux qui ont l'honneur de commander les armées du roi présentement, hors de la Sicile, ont un corps de troupes qui est distinct et séparé des garnisons des places; il n'y a qu'à moi qu'on compte les garnisons fixes pour troupes de campagne. Après cela, Sa Majesté non-seulement ne peut pas songer à nous rien ôter; mais, si elle n'envoie de quoi faire quelque chose dans le temps et dans la saison, ma fidélité m'oblige de l'avertir que toutes les apparences sont que ses affaires ne se soutiendront pas longtemps en ce pays; dans d'autres,

on n'a à combattre que les ennemis du roi ; mais ici on a, outre ceux-là, les gens du pays qui songent à une révolte, dès qu'il y a la moindre ombre de disgrâce[1]. »

Le duc de Vivonne adressait à Louvois cette protestation, le 10 janvier 1678; cette date est importante à noter. Mais déjà Louvois n'insistait plus; une dépêche qu'il écrivait au maréchal, le 18 décembre 1677, semblait même indiquer un nouveau revirement dans ses opinions; il ne s'opposait plus à la guerre de conquête[2]. En même temps, il informait l'intendant d'Oppède des ordres que le roi venait de donner pour assurer la subsistance des troupes et de la population de Messine. La ville allait recevoir de grands approvisionnements de blé par les soins de M. de Seignelay; l'armée, par les soins du munitionnaire général Berthelot; en outre, Colbert venait de traiter avec deux compagnies de gens d'affaires qui se chargeaient d'acheter et de transporter des grains en Sicile. Sur le produit de la vente de ces grains, l'intendant devait recevoir immédiatement cent mille livres pour subvenir aux premières dépenses de l'année 1678. Afin d'améliorer la condition des

[1] Vivonne à Louvois, 10 janvier 1678. *D. G.* 610.

[2] Voici en effet ce qu'il mandait au sujet des sollicitations importunes dont le duc de Vivonne était assailli par les innombrables candidats aux charges du royaume de Sicile : « Le roi a vu vos avis sur les personnes qui pourroient être pourvues des charges vacantes. Sa Majesté a toujours eu beaucoup de répugnance à en disposer, dans la connoissance qu'elle a que, n'y en ayant pas assez pour gratifier tous les prétendants, ceux qui n'en auroient point deviendroient ennemis de la nation françoise : c'est ce qui lui a fait croire qu'il seroit bon de suspendre la disposition de ces charges jusqu'à ce que, les armes de Sa Majesté faisant des progrès considérables en Sicile, il y ait moins de lieu d'appréhender le ressentiment de ceux qui seroient mécontents, ou plus de matière de les gratifier. » *D. G.* 530.

troupes, Louvois se proposait d'expédier à Messine des couvertures, des draps de lit, et plus de matelas que de paillasses, « puisque la paille y étoit presque aussi chère que la laine en France. » Ordre était donné à l'intendant de Provence de laisser sortir en franchise et de faire transporter gratuitement par les vaisseaux du roi, des viandes salées, des légumes et du vin; c'était l'affaire de M. de Seignelay. Louvois, de son côté, s'était entendu avec un marchand de Paris pour faire acheter en Irlande et passer à Messine deux cent mille livres de bœuf salé; tous ces vivres, destinés aux troupes, leur devaient être délivrés par les soins de M. d'Oppède, au prix coûtant[1].

[1] Si l'âme du duc de Vivonne avait été de ces âmes vulgaires qui se consolent de leurs propres disgrâces par l'infortune d'autrui, les consolations ne lui auraient pas manqué. On sait contre quelles attaques M. de Vivonne s'était vu réduit à défendre sa probité personnelle et celle de ses domestiques; les intendants n'y avaient pas échappé à leur tour, aussi peu justement sans doute. Déjà, au mois de janvier 1676, Colbert de Terron était accusé d'avoir fait tort au roi de huit cent quatre-vingt-treize mille deux cents livres. (Voir un mémoire anonyme qui paraît être d'un sieur Delacroix, ancien munitionnaire. N° 27. *D. G.* 510.) Au mois de décembre 1677, M. d'Oppède recevait de Louvois cette désagréable communication : « Par diverses lettres qui ont été écrites ici de Messine, le roi a vu qu'un nommé Giavella et quelques autres marchands qui ont habitude chez vous, et sont d'intelligence avec vos domestiques, sous prétexte de la franchise qu'ont les denrées qui se consomment par les troupes et pour l'hôpital, font passer en franchise toutes sortes de victuailles et de boissons qu'ils vendent ensuite à leur profit particulier bien chèrement; et cela préjudicie si fort aux peuples de Messine et aux marchands forains, que le commerce de ladite ville en est presque tout perdu, personne ne s'en mêlant plus que ces gens-là. Sa Majesté n'a pu donner créance à des avis de cette qualité, puisque, s'ils étoient véritables, ils seroient d'un préjudice infini à son service, et que rien au monde ne seroit plus capable de faire haïr la domination françoise, une pareille conduite des Espagnols ayant excité les présents mouvements. » Louvois à d'Oppède, 18 décembre. *D. G.* 530. Un homme comme le président d'Oppède doit être au-dessus du soupçon en si basse matière; mais si sa vigilance n'était pas apparemment en défaut sur ce point, elle l'était sur

Malheureusement, cette sollicitude, lors même qu'elle eût été sincère, avait trop tardé à se produire. La misère a le triste effet de ruiner les âmes autant que les corps. Parmi les troupes découragées et affaiblies, il ne restait plus aucune trace de leurs vertus militaires; le sentiment du devoir et de l'honneur, le courage et l'énergie, tout avait disparu. La garnison de La Môle, qui était de quatre compagnies, se laissa surprendre pendant la nuit du 18 au 19 décembre, non par les troupes régulières des Espagnols, mais par les habitants mêmes du village, aidés de quelques paysans des environs qui entrèrent par les brèches. Le commandant du poste s'était retiré dans son logis après avoir fait deux rondes; il y fut assailli par les insurgés une heure avant le jour; atteint de cinq ou six blessures, il réussit à s'échapper; mais il ne put parvenir à réunir ses soldats qui étaient dispersés, et qui furent presque tous égorgés par leurs hôtes. Une compagnie entière était dans le château; elle aurait pu non-seulement s'y défendre, mais encore chasser par son feu les insurgés du village : le capitaine perdit la tête, et se rendit au bout

d'autres qui intéressaient plus directement le service du roi. Dans la crainte sans doute d'exaspérer le chagrin des officiers qui n'étaient guère moins misérables que leurs soldats, il fermait les yeux sur les abus que les commissaires constataient dans les revues : les capitaines, pour grossir l'effectif, faisaient entrer dans les rangs leurs valets, et jusqu'à des femmes! Joly à Louvois, 8 avril 1678, Toulon : « Il semble que l'on fasse toutes choses au monde pour persuader que l'on a repassé beaucoup de troupes de Messine. Les officiers, trouvant avec les derniers chagrins que je leur faisois injustice de rebuter les valets et les p.... des rangs, ils m'ont dit que M. d'Oppède les faisoit passer aux commissaires à Messine. Je leur ai demandé si cela étoit vrai, et ils n'en sont pas disconvenus Ceci est un chaos, et on prend encore des soins de le couvrir et de le brouiller » *D. G.* 610.

de vingt-quatre heures à des paysans mal armés. Des deux cents hommes qui étaient la veille à La Môle, il en restait quatre-vingts à peine. Comme ce poste dominait entièrement Taormine, il fallut porter de deux bataillons à cinq la garnison de cette ville, dont les terrassements mêmes, pour comble de malheur, s'effondrèrent tout à coup, minés par les pluies[1]. L'affaire de La Môle fit sur les troupes et sur les peuples une impression funeste; elle augmenta la défiance des unes et l'hostilité des autres. Le bataillon de Champagne, qui était à Libisso, perdit par la désertion, en dix jours, soixante-cinq soldats qui ne s'y croyaient plus en sûreté. Le maréchal de Vivonne était navré : « J'aurois voulu de bon cœur, écrivait-il à Louvois, et je voudrois bien encore vous donner de meilleures nouvelles que celles que vous avez eues par le passé et celles que j'ai à vous dire aujourd'hui; mais les événements ne dépendent pas des hommes; on fait de son mieux, et les succès ensuite ne sont pas entre nos mains. » Cependant il ne perdait pas courage. « Nous avons eu nouvelles, écrivait-il encore, que les ennemis se sont retirés dans leurs quartiers. Si cela est, et que M. Duquesne revienne bientôt, nous ne sommes pas sans espérance de rétablir les affaires comme elles étoient. »

Cette lettre était du 14 janvier 1678; quelques jours après, M. de Vivonne recevait une dépêche de Louvois qui le frappait comme d'un coup de foudre; il était rappelé. Louvois lui écrivait, du 2 janvier, sans préambule, sans préparation : « Comme le désir que le roi a

[1] Morton à Louvois, 3 janvier; Nollant à Louvois, 12 janvier; Vivonne à Louvois, 10 et 14 janvier 1678 *D. G.* 610

que vous arriviez promptement près de lui est extrême, Sa Majesté m'a commandé de vous adresser, par la voie d'une tartane qu'elle fait dépêcher exprès, le double des lettres que M. le duc de La Feuillade, qui va vous relever, doit vous porter, afin que, suivant ce que vous verrez des intentions de Sa Majesté par ces dépêches, vous disposiez les choses de telle manière pour votre départ que vous ne perdiez pas un moment de temps à vous mettre en mer pour repasser dans le royaume, lorsque M. de La Feuillade sera arrivé à Messine[1]. » Pour des raisons de politique et de convenance, le bruit officiel et partout accrédité se répandit que le duc de Vivonne, après trois années de commandement, avait lui-même et depuis longtemps demandé son rappel; c'est ainsi que les auteurs de mémoires et les historiens, et Louis XIV lui-même, en ont parlé; pour des raisons de convenance, le duc de Vivonne laissa dire et ne démentit rien; la vérité est que la soudaineté, disons mieux, la brutalité de la mesure le surprit au moment où il s'y attendait le moins. Mais pourquoi lui donner à peine le temps de se reconnaître? Quel était cet extrême désir qui agitait Louis XIV? Était-ce bien, comme disait Louvois, de le voir arriver promptement auprès de lui? N'était-ce pas plutôt, avec une légère variante, de le voir promptement hors de Messine? On craignait que sa présence ne contrariât le dénoûment de l'affaire de Sicile.

Tous ces grands préparatifs d'armement et de ravitaillement, dont on faisait tant de bruit, n'étaient

[1] *D. G.* 570.

qu'une feinte. L'évacuation de la Sicile était résolue; Louvois y avait décidé Louis XIV. Que dans l'opposition que Louvois n'avait presque jamais cessé de faire à cette expédition, il entrât pour une certaine part quelque sentiment de jalousie contre Colbert et Seignelay, il est permis de le croire; mais que ce sentiment tout seul ait inspiré la conduite du ministre de la guerre, on ne saurait le prétendre sans injustice. Il faut voir plus loin que la Sicile; il faut voir les affaires générales, Louis XIV luttant contre une coalition, Louvois s'épuisant à recruter ses armées, s'attachant avec Vauban aux conquêtes prochaines, répudiant les lointaines, et concentrant les forces de la France. Réduite à l'occupation de Messine avec un petit nombre de soldats, l'expédition de Sicile rentrait dans son plan; elle avait été ce qu'elle avait dû être, une diversion bonne et utile pour donner jalousie à l'Espagne et la contraindre à détourner de ce côté-là une grande partie de ses ressources; au delà de ces proportions, elle devenait une guerre ruineuse, et, quoi qu'on ait dit, sans avenir. La Sicile était ingouvernable.

En 1676, les Hollandais et les Espagnols avaient fait de vaines tentatives pour en chasser les Français; pour la campagne de 1678, les Hollandais préparaient un nouvel effort, et les Anglais allaient se joindre à eux. On sait que l'un des principaux griefs de l'Angleterre contre la France, c'était la présence des Français en Sicile, au moins autant que leurs progrès en Flandre. Il fallait évacuer la Sicile avant d'y être enfermé; mais, dans une pareille entreprise, où la mer est la

seule voie de communication, c'est le retour qui est l'affaire sérieuse. Elle était aussi sérieuse en 1678 et en Sicile qu'elle puisse jamais l'être en aucun temps et en aucun lieu. « Il n'y avoit pas d'apparence qu'une ville comme Messine, peuplée de plus de quatre-vingt mille personnes, où les bourgeois et les paysans des villages circonvoisins alloient au marché l'escopette sur l'épaule, et les jours de fête à la messe dans le même équipage, laissassent embarquer les François tranquillement, pour être le moment d'après à la discrétion des Espagnols. Outre cet intérêt qui touchoit les *Malvizzes*, il y avoit encore celui de ceux que l'on nommoit *Merles*; les derniers eussent volontiers couronné leur fidélité par de secondes Vêpres siciliennes. Le peuple de Messine est très-spirituel, très-méfiant, fort glorieux, et surtout bien persuadé que Messine est la capitale du monde. Les deux tiers des bourgeois et de la noblesse ont pour occupation de s'assembler sur la place du Change, deux ou trois fois le jour, pour raisonner sur ce qu'ils savent et sur ce qu'ils s'imaginent. Toutes ces circonstances rendoient l'affaire difficile; mais, ce qui paroissoit insurmontable, c'étoit la brièveté du temps; car il falloit finir en cinq semaines, ou se trouver les Hollandois, les Anglois et Espagnols sur les bras. Chacun croira aisément qu'il étoit dangereux que les ennemis eussent connoissance du dessein; mais, ce qui étoit bizarre, c'est que trois années à Messine avoient donné à la plupart des François des maîtresses ou des amis intimes, ou un mélange d'intérêt par le commerce, ce qui demandoit un redoublement d'application pour les éloigner de la pensée d'une re-

traite. Le roi, pour mieux faire croire qu'il y envoyoit un grand secours, commanda des troupes et des vaisseaux pour y passer dans les premiers jours de février[1]. » Tel est le début d'une relation de l'évacuation de Messine, due sans doute à la « plume cavalière » du duc de La Feuillade.

On n'avait pu mieux choisir, pour tromper tout le monde, que ce maréchal de France, audacieux et fanfaron; sauf la bravoure, il était tout l'opposé du duc de Vivonne. Aussi les Messinois disaient-ils : « Vivonne, prudent, bon politique plus que soldat; La Feuillade, bouillant, plus soldat que politique[2]. » Il partit de Toulon le 26 janvier 1678; le 3 février, il arrivait à Messine. Le duc de Vivonne s'embarqua le 10, regretté par le peuple, qui redoutait instinctivement la fougue de son successeur. Un des lieutenants du vice-roi déchu, M. de Montauban, avait fait de lui, chose rare dans ce temps de passions envieuses, un bel et juste éloge : « M. de Vivonne a rendu des services considérables en ce pays; jamais gouverneur ne fut plus doux ni plus judicieux parmi des peuples capables de mettre à bout tout le flegme et toute l'habileté des plus grands hommes. » Le duc de La Feuillade avait eu le bon goût de laisser à son prédécesseur tous les honneurs et toute l'autorité du commandement jusqu'à son départ; le 13 février, il prit solennellement possession de la vice-royauté. Il ne parlait que guerre et conquête; on lui

[1] Relation, n° 109. *D. G.* 610.
[2] « Los delineavan los genios, a Buibona la calificacion por prudente, y buen politico mas que soldado, a Follada por furioso, y mas soldado que politico. » ***Historia de las reboluciones de Messina.*** **Bibl. imp., mss 10236-3. Colb.**

proposait de reprendre La Môle : La Môle! une bicoque! un beau début pour un si grand capitaine! C'était à Catane, à Carlentine ou à Syracuse qu'il voulait marcher. Agosta devait être le quartier général. Le 16, on commença d'embarquer pour Agosta la cavalerie, et les convalescents, et les magasins, et le matériel de l'armée. Les Messinois voyaient partir tout cela, étourdis du langage belliqueux et des façons bruyantes du nouveau vice-roi; à peine restait-il quelques centaines de soldats français à Messine.

Le 21 février, le duc de La Feuillade écrivit à Louvois une lettre qui pouvait tomber en toutes mains, sans danger pour le secret de ses desseins véritables. « Auguste, disait-il, me servira proprement de place d'armes pour faire la guerre du côté de Catane, Carlentine et Syracuse, et Messine servira pour la guerre du côté de Mélasse et Palerme. Je laisse dans le Salvador cent cinquante hommes et dans Matagrifon cinquante, qui sont en sûreté comme dans mes vaisseaux. Pour les autres forts royaux qui sont hors la ville, j'en fais descendre le canon et j'en fais ôter les munitions de guerre et de bouche, et de plus rompre les citernes de manière qu'il faudroit plus de six semaines pour les raccommoder. Le sénat y fera faire garde par quatre soldats qui se relèveront tous les jours et y porteront de quoi boire et manger. Cette manière de garder les forts a surpris les François et les Messinois; mais comme je leur ai fait connoître mes raisons, chacun en a paru satisfait. J'ai fait lever mille Messinois pour mettre à Libisso, pour avoir toutes mes troupes en campagne, et le sénat a fait cinq cents hommes pour garder le château de Taormine, ceux de Saint-Alexis, Savoca, Laforce, Lescalette et autres. Les assassinats sont ici fort fréquents, et, depuis que Messine est au roi, on n'y a pas fait justice en public; ce qui les rend fort familiers. Aujourd'hui je prends la liberté d'en faire pendre un en place publique, qui a assassiné sa sœur; je ne doute pas que le tout ne se passe sans bruit, quoique l'on ait cru jusqu'à présent que le privilége de la ville est de n'y faire mourir personne en public. J'ai trouvé ici le port des armes établi de jour et de nuit, de manière qu'à sept heures sonnées on ne sauroit marcher sans courre risque de la vie. J'ai défendu le port des armes de nuit, et, pour remédier à l'abus de laisser entrer les paysans avec des fusils, j'ai ordonné que l'on les laissât dans les faubourgs ou à la porte[1]. » Les jurats voulurent protester, les juges faire des remontrances; le duc de La Feuillade les reçut si mal, qu'ils ne jugèrent pas à propos d'y revenir.

Avec de pareils procédés, et les Messinois une fois revenus de leur stupeur, une insurrection contre les Français était inévitable; mais le maréchal espérait bien gagner ainsi quinze jours ou trois semaines; c'était tout le temps qui lui était nécessaire. En attendant, l'agitation redoublait dans toute la Sicile et dans le royaume de Naples; les Espagnols étaient aux abois; à Naples, pour contenir le peuple, ils faisaient courir le bruit que quatre-vingt mille Anglais étaient en marche pour assiéger Paris[2]. Cependant l'embarque-

[1] *D. G.* 610.
[2] Nouvelles de Naples, 26 février. *D. G.* 615

ment de tout ce qui appartenait à la France était poussé activement dans le port de Messine; bien des rumeurs circulaient, bien des soupçons s'éveillaient; mais le maréchal de La Feuillade continuait de parler avec une assurance si imperturbable de ses projets d'attaque contre les Espagnols que, même dans les troupes françaises, on traitait de fables tous les bruits de retraite. Ce fut seulement dans les derniers jours que le maréchal fit confidence de son secret à l'intendant et aux officiers généraux. Les marchands et les résidents français, avertis par quelques mots mystérieux, se hâtèrent de prendre passage sur les felouques et les tartanes qui se trouvaient dans le port.

Enfin, le 13 mars, le duc de La Feuillade écrivit à Louvois : « Vous pouvez compter qu'à Messine il ne reste pas dix malades qui sont absolument hors d'état de pouvoir être transportés. Toute votre infanterie est embarquée; vous pouvez faire état qu'il ne restera pas un soldat à Messine. Je sors d'ici si agréablement à l'égard des Messinois, et ils sont si persuadés que je vais à quelque expédition, que, quoiqu'il soit public parmi les François que nous retournons en France, ce matin on a béni, à la Grande Église, un étendard de la *madonna della lettera*, que l'on m'a apporté, et où est l'inscription que je vous envoie[1]; je l'ai été recevoir à la porte de mon logis, et suis allé à la Grande Église

[1] Voici cette inscription. « Maria Virgo, Ancilla Dei humillima, Christi Jesu crucifixi Mater, Messanensium protectrix, tibi Francisco de Albuconio de La Feuillade, pugnaturisque omnibus, salutem, Dei patris omnipotentis benedictionem, nostram protectionem, certissimam de hoste victoriam, et ex eâ Messanæ urbi, totius Siciliæ capiti, felicitatem; perge, vince, sospes, triumphaturus huc revertere. »

remercier la Vierge de m'avoir aidé à exécuter si heureusement les ordres du roi. Cette petite visite à l'église a fortifié encore les peuples dans la pensée que je n'allois pas en France. Cet étendard n'a jamais été donné qu'à M. don Juan d'Autriche, vice-roi de Sicile, qui battit les ennemis à Lépante. Souffrez ces petites circonstances qui vous marquent comme tout ceci s'est fait doucement et honnêtement de part et d'autre. Ce qui est de bien positif, c'est qu'ils ne se sont aperçus de mon dessein que lorsque j'ai été nécessité de le communiquer; ce qui n'a été qu'après avoir mis les choses en état que j'aurois pu embarquer quatre mille François devant dix mille Espagnols, sans courre aucun risque. Ainsi les plus habiles, bien et mal intentionnés, n'ont pas pu trouver de meilleur parti que de faire semblant de ne rien voir, puisque ce qu'ils auroient pu faire n'alloit qu'à faire piller leur ville, sans pouvoir m'empêcher d'exécuter mon dessein. Pour Augouste, comme il n'y a point d'ennemis, et qu'il n'y a qu'à embarquer huit cents Suisses et mille cavaliers, je compte cela comme une affaire sans difficulté. Je conduis avec moi plusieurs prisonniers de guerre, entre autres le prince Chinchinelli, et quelques autres de conséquence, qui nous répondront de ceux que nous avons entre les mains des ennemis[1]. »

Le lendemain, le maréchal de La Feuillade, qui s'était embarqué sur une galère, fit venir à son bord les jurats de Messine; il leur dit que l'Angleterre et la Hollande ayant résolu de joindre leurs armées navales à

[1] Lettre achevée à Agosta, le 18 mars. *D. G.* 610.

celle de l'Espagne dans la Méditerranée, le roi lui avait donné l'ordre de retirer pour un temps ses troupes de Sicile; mais que, si la fortune des combats était favorable à la flotte française, l'intention du roi était de renvoyer à Messine, dans un délai de deux mois, des forces plus considérables que par le passé; que c'était aux jurats de voir s'ils pouvaient se maintenir pendant ce temps-là contre les Espagnols, qu'autrement le roi les déliait de leurs serments et les laissait libres de s'accommoder avec leurs anciens maîtres. Les jurats s'attendaient à ce discours; ils l'écoutèrent sans complaisance, mais sans récriminations inutiles; le temps pressait. Ils demandèrent seulement au maréchal qu'il voulût bien retarder son départ jusqu'au 16; il y consentit. Au dernier moment, il fit enlever militairement et transporter à son bord deux portraits de Louis XIV qui étaient dans le palais et dans la salle du sénat; c'était le signe évident que la protection de la France se retirait de Messine[1]. Le peuple, qui avait refusé jusque-là de croire à cette retraite, aurait volontiers égorgé les rares Français qui se trouvaient encore dans la ville, et porté leurs têtes aux Espagnols; mais la terreur que lui inspiraient l'énergie du maréchal et les canons de la flotte le contint heureusement dans une attitude d'observation malveillante.

Pendant les deux nuits du 14 au 15 et du 15 au 16, les jurats, la plupart des nobles et beaucoup de riches

[1] « Le duc de La Feuillade crut du respect dû à Sa Majesté de rapporter ses portraits, crainte que les merles n'en usassent pour eux comme les malvisses avoient fait [en 1674] pour celui du roi d'Espagne, qu'ils embarquèrent dans une chaloupe et l'abandonnèrent à la mer après beaucoup d'indignités. » Relation. *D. G.* 610.

bourgeois se réfugièrent avec ce qu'ils purent emporter de leur fortune mobilière sur les bâtiments de commerce qui furent bientôt encombrés; enfin, le 16 mars, à dix heures du matin, le maréchal de La Feuillade donna le signal du départ. Ce fut pour la populace le signal du pillage; elle se jeta sur les palais et sur les maisons des fugitifs qu'elle saccagea, tandis que les principaux des *merli* couraient à Melazzo porter la bonne nouvelle.

Il faut rendre cette justice aux Espagnols que la réaction ne fut pas aussi violente qu'on pouvait le craindre; une amnistie fut proclamée, dont le bénéfice était même étendu aux émigrés, pourvu qu'ils revinssent à Messine dans un certain délai; il n'y eut d'exceptés que les personnages les plus compromis. Ce fut seulement après trois mois que, des rixes ayant éclaté entre la populace et les soldats, et des projets de complot ayant été découverts, entre autres, dit-on, celui d'appeler les Turcs à Messine, le gouvernement espagnol fit prononcer vingt condamnations à mort, soixante aux galères, quarante au bannissement, la confiscation des biens des fugitifs et la restriction des privilèges de la ville[1].

Cependant, des navires qui portaient les émigrés, les uns avaient fait voile immédiatement pour Marseille, tandis que les autres suivaient la flotte française. Après quelques jours passés à Agosta pour achever l'embarquement des troupes qui restaient dans cette place, la flotte et le convoi firent, par le sud, le

[1] Cotolendi à Louvois, 6 mai. *D. G.* 610. — Nouvelles de Naples, Milan, Venise, avril à juin. *D. G.* 615.

tour de la Sicile, et mouillèrent, le 7 avril, dans la rade de Toulon. Lorsque les commissaires délégués par Louvois firent la revue des troupes, à mesure qu'elles débarquaient, ils constatèrent la présence de six mille cinq cent quatre-vingt-un hommes, sans compter les officiers; la France en avait envoyé successivement seize mille en Sicile; il en manquait donc dix mille à peu près; c'était le contingent de la désertion et de la mort[1]. Mais de combien d'autres victimes, siciliennes, espagnoles ou allemandes, l'Espagne n'avait-elle pas à demander compte à la Sicile!

En résumé, quelques défauts de conduite qu'on puisse reprendre dans une expédition soumise comme celle-ci à des influences contradictoires, elle avait produit son effet; le duc de Vivonne avait utilement secondé en Sicile les efforts de Louis XIV sur le continent, et l'on ne peut méconnaître que l'évacuation de Messine, heureusement faite par le maréchal de La Feuillade, n'ait dérangé les plans des puissances maritimes, et contribué, pour une part notable, au rétablissement de la paix générale. Il est vrai que les intérêts de Messine ont dû être sacrifiés à ceux de la France, nécessité douloureuse qui a soulevé des regrets au-

[1] Compte des troupes envoyées de France en Sicile : janvier 1675, deux cent cinquante; février, trois mille; mai, trois mille six cents; mai 1676, onze cents; août, trois mille cinq cents; avril 1677, quatre mille cinq cents. Total, quinze mille neuf cent cinquante Le compte de l'effectif au retour se trouve dans deux lettres du commissaire Joly à Louvois, du 8 et du 12 avril 1678. On lit dans la dernière le détail suivant, curieux à noter pour les rapports habituels de Louvois et de La Feuillade : « Une personne, voyant M de La Feuillade fort inquiet de ce qu'il n'avoit point trouvé de vos lettres ici, lui demanda comme il étoit avec vous; il lui répondit : « Il ne se leveroit pas de son lit pour me servir. » *D. G.* 610.

tour de Louis XIV et dans l'âme attristée du monarque. Ce n'est ni volontairement, ni de gaieté de cœur, ni avec la légèreté impertinente du maréchal de La Feuillade, que Louis XIV a délaissé les Messinois.

Tant qu'il a pu stipuler en leur faveur, il l'a fait; lors même qu'il n'avait plus le droit de le faire légalement, en quelque sorte, il se sentait encore lié envers eux par une obligation morale. Le 4 janvier 1678, parmi les offres d'accommodement qu'il proposait à la médiation du roi d'Angleterre, « il s'engageait à évacuer la Sicile à condition qu'on pourvoirait à la sûreté des habitants de Messine, et qu'on garantirait leurs privilèges[1]. » L'intérêt de la France ayant exigé que Messine fût évacuée, Louis XIV n'avait plus aucun titre pour parler au nom de la cité qui était rentrée sous la souveraineté du roi d'Espagne; mais il se croyait tenu de parler pour les particuliers qui s'étaient compromis au service de la France; au mois d'août encore, « il demandait, par un article exprès, que les exilés de Messine fussent rétablis dans leur patrie, leurs biens, leurs droits et leurs charges[2]. » Ce ne fut qu'au mois de septembre, six mois après l'évacuation de la Sicile, à ce moment critique où les traités récemment conclus allaient être déchirés, les hostilités reprises entre la France et l'Espagne, et la guerre générale de nouveau déchaînée, que Louis XIV se vit contraint de céder à la résistance des Espagnols sur la difficulté des Messinois : « J'aurois désiré, écrivait-il à ses ambassadeurs, que ces exilés eussent pro

[1] Mignet, t. IV, p 527.
[2] *Idem*, p. 645

fité de ma protection pour leur rétablissement dans leur patrie; mais comme l'intérêt général de toute l'Europe ne doit pas être assujetti à celui de quelques particuliers, je vous permets encore de réduire ce point aux termes les moins désavantageux, ou de vous en désister tout à fait lorsque vous ne pourrez rien obtenir en leur faveur[1]. » La protection de Louis XIV ne manqua jamais à ceux qui s'étaient retirés dans son royaume; ils furent toujours traités, non comme des étrangers, mais comme les hôtes de la France, mieux encore, comme des Français.

[1] Lettre du 9 septembre; *id.*, p. 652.

CHAPITRE XII

Effectif de l'armée au 1er janvier 1678. — Violences dans les enrôlements. — Négligence des officiers. — Préparatifs pour le siége de Gand. — Instruction pour le maréchal d'Humières. — Départ du roi et de la cour. — Attitude de l'Angleterre. — Départ de Louvois. — Louis XIV à Metz. — Retour précipité en Flandre. — Investissement simultané de Luxembourg, Namur, Mons et Ypres. — Investissement et capitulation de Gand. — Siége et prise d'Ypres. — Retour de Louis XIV à Saint-Germain. — Effet de la prise de Gand et d'Ypres en Angleterre et en Hollande. — Propositions du roi. — Surprise de Leeuw. — Le maréchal de Navailles en Catalogne. — Siége et prise de Puycerda. — Louis XIV reparaît en Flandre. — Arrivée d'un ambassadeur hollandais. — Dégradation des places qui doivent être rendues aux Espagnols. — Graves difficultés au sujet de la Suède. — Alliance offensive entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Blocus de Mons. — Signature de la paix entre la Hollande et la France. — Le maréchal de Luxembourg attaqué par le prince d'Orange. — Bataille de Saint-Denis. — Le maréchal de Luxembourg et les nouvellistes de Paris. — Chicanes des Espagnols. — Signature de la paix entre la France e l'Espagne. — Guerre d'Allemagne. — Belles manœuvres du maréchal de Créqui. — Combat de Rhinfeld. — Marche sur Offenbourg. — Combat d'Ortenberg. — Prise de Kehl, du pont de Strasbourg et des forts. — Retraite du duc de Lorraine. — Signature de la paix entre le roi de France, l'Empereur et l'Empire. — Protestation du duc de Lorraine. — Résistance de l'Électeur de Brandebonrg. — Combat de Minden. — Signature de le paix entre l'Électeur de Brandebourg, la France et la Suède. — Rétablissement de la paix générale. — Humiliation de Charles II. — Observations sur la guerre dite de Hollande. — Les flatteurs de Louis XIV et de Louvois. — Mariage de mademoiselle de Louvois. — Disgrâce du maréchal de Luxembourg. — Affaire des poisons. — Humilité du maréchal de Luxembourg. — Disgrâce de M. de Pomponne — Colbert de Croissy. — Prépondérance de Louvois.

Au 1er janvier 1678, Louis XIV avait sous les armes 279,610 hommes, ainsi répartis : infanterie, 219,250;

maison du roi et gendarmerie, 3,420; cavalerie légère, 47,100; dragons, 9,840. Sur ce nombre, 100,000 hommes d'infanterie et 16,370 hommes de cavalerie étaient destinés aux garnisons; il restait donc, pour le service en campagne, 119,250 fantassins et 43,990 cavaliers[1]. C'était avec ces forces redoutables, les plus nombreuses qu'il eût encore eues à sa disposition, que Louis XIV se préparait à recommencer pour la septième fois la lutte engagée depuis 1672. Quel sujet d'étonnement pour l'Europe et quelle matière à réflexion pour ses hommes d'État! Au lieu d'épuiser les ressources de la France, la guerre semblait les accroître; après chaque campagne, elle reparaissait plus forte sur les champs de bataille. Telle était l'apparence, telle n'était pas au fond la réalité. La France avait besoin de la paix; les efforts gigantesques et, pour ainsi dire, contre nature, auxquels elle se condamnait pour imposer à la coalition, ne pouvaient être longtemps soutenus sans tarir les sources mêmes de la vie nationale. Il en est de la richesse en hommes comme de la richesse en finances; c'est un dangereux procédé que de faire brèche au capital.

Tous ces soldats étaient supposés s'être enrôlés volontairement; pour combien d'entre eux la supposition s'accordait-elle avec la vérité? Au mois de janvier 1677, Louvois écrivait au lieutenant de police, M. de La Reynie : « L'intention du roi n'est pas de tolérer les friponneries qui se font dans Paris pour les levées, et Sa Majesté trouve bon que tous ceux qui sont présente-

[1] *Bibl. du Dépôt de la Guerre*, mss., Tiroirs de Louis XIV, t. II, n° 59.

ment dans les prisons et qui seront pris à l'avenir pour ce fait-là, soient punis suivant la rigueur des ordonnances contre de pareils crimes[1]. » Au mois de décembre de la même année, Louvois écrivait à l'intendant d'Oppède : « C'est une fort méchante excuse à un soldat, pour appuyer sa désertion, que de dire qu'il a été pris par force; et, si l'on vouloit admettre des raisons de cette qualité, il ne resteroit pas un seul soldat dans les troupes du roi, puisqu'il n'y en a presque pas un qui ne croie avoir quelque bonne raison pour réclamer contre son enrôlement[2]. » Les officiers qui s'abaissaient à ces « friponneries, » disons mieux avec Louvois lui-même, à ces « crimes, » ne devaient pas être très-scrupuleux ni très-larges pour l'entretien de ces misérables enlevés de vive force ou par surprise. Il est vrai que leur négligence était sévèrement châtiée par le ministre; mais, quelque active et bien informée que fût sa vigilance, l'œil du maître ne pouvait tout voir; il lui échappait encore bien des abus, sinon dans le grand jour de la vie en campagne, au moins dans l'ombre difficile à éclairer des garnisons.

On a vu qu'après la prise de Saint-Ghislain, le baron de Quincy avait été nommé par Louvois pour commander pendant l'hiver la cavalerie des places sur la frontière du Hainaut; on sait aussi quel était ce per-

[1] 31 janvier 1677. *D. G.* 517. — Louvois à La Reynie, 25 mai 1678 « Sa Majesté estime que vous ne sauriez faire une trop sévère punition des gens qu'Auzillon a menés au Châtelet, après avoir trouvé des gens qu'ils avoient pris par force et enfermés à Aubervilliers, puisque, en même temps qu'ils troublent le repos public, ils décrient la levée des soldats par leurs violences. » *D. G.* 574.

[2] 18 décembre 1677. *D. G.* 530.

sonnage, soupçonneux, insociable, irrité, rigoureux, voyant partout le mal où il était, quelquefois où il n'était pas, et l'exagérant toujours, de sorte que ses opinions ne pouvaient jamais être accueillies ni comme absolument fausses, ni comme absolument vraies. Voici le rapport qu'il adressait à Louvois, le 1er janvier 1678, quelques jours à peine après avoir commencé son service : « Les commandants trouvent dans les troupes du roi deux puissants ennemis à combattre, particulièrement dans la cavalerie, qui sont la paresse ou plutôt la délicatesse, et surtout l'intérêt du capitaine; car, pour ne point perdre un cheval de leur compagnie, ils laisseront perdre une occasion considérable. L'on fait une volerie exécrable de l'argent du roi partout; l'on le joue en tous lieux en poignées de pistoles, et sa cavalerie demeure à pied et toute nue; c'est une pitié de la voir autant délabrée qu'elle l'est. Je soutiendrai devant toute la France que tout ce que j'en ai vu à Saint-Guillain ne peut pas être qualifié du nom de cavaliers, mais bien de misérables gueux, sans armes, sans bottes et sans habits, montés sur des chevaux entièrement ruinés, et des compagnies les plus fortes de vingt hommes. Les commissaires qui mandent le contraire à Votre Excellence ne sont pas serviteurs du roi, mais voleurs de son patrimoine et même de son honneur. C'est une infection de domestiques montés sur des chevaux de leurs maîtres, qui forment un quart de compagnie[1]. » L'irritation du baron de Quincy était évidemment sincère, et sans doute sur

[1] *D. G.* 595.

quelques points fondée; mais n'était-elle pas excessive? Elle l'était certainement en ce qui concernait Saint-Ghislain, où commandait un homme qui n'aurait point toléré de semblables abus, et dont Louvois disait publiquement qu'il ne connaissait pas « un officier plus exact ni plus appliqué que M. de Catinat. » Il n'est pas impossible que cette louange même ait aigri l'humeur d'un misanthrope toujours porté à contredire, et qu'elle ait provoqué le rapport qu'on vient de lire comme une réponse désobligeante pour le ministre et pour son favori. Quoi qu'il en soit, Catinat n'en souffrit guère, car il fut, quelques jours après, confidentiellement averti par Louvois de se tenir prêt à servir comme major général dans l'armée qui allait se rassembler en Flandre, sous le commandement provisoire du maréchal d'Humières.

Louvois voulait, par un coup d'éclat, prouver à l'Angleterre et à la Hollande que le meilleur parti à prendre pour elles-mêmes et à conseiller aux Espagnols, afin de sauver ce qui restait des Pays-Bas à l'Espagne, c'était d'abandonner au roi, par une paix promptement conclue, la plus grande partie de ses conquêtes, plutôt que de lui donner, en continuant la guerre, l'occasion d'en faire de nouvelles et de plus considérables. Conquérir la paix en avançant, et non l'acheter en reculant, telle était la politique, renouvelée de l'ancienne Rome, que Louvois montrait à Louis XIV comme la plus expéditive, la plus efficace et la plus glorieuse. La place qu'il avait marquée à prendre, c'était la capitale même, la tête et le cœur de la Flandre, Gand. A lui doit revenir le principal honneur

et de la conception, et de la direction, et de la complète exécution de ce grand dessein. Le siége de Saint-Ghislain en avait été le prélude et l'essai; il avait parfaitement réussi. Les moins avisés comme les plus habiles se disaient que la prise de Saint-Ghislain, soudaine, en plein hiver, ne s'expliquait pas, si elle n'était en quelque façon la première opération d'un plus grand siége, et que Saint-Ghislain n'étant, à proprement parler, qu'un ouvrage avancé par rapport à Mons, c'était Mons qui allait être assiégé. Telle était l'opinion unanime, et Louvois s'en félicitait; car il faisait tout pour la justifier; les instructions de Catinat et du baron de Quincy avaient pour principal objet le blocus de Mons.

Cependant le siége de Saint-Ghislain avait montré une fois de plus à Louvois que le premier élément du succès dans de pareilles entreprises, c'était le secret, et que le plus grand obstacle au secret, c'était beaucoup moins les mouvements des troupes que les préparatifs pour les faire vivre. Il y avait là, pour un ennemi clairvoyant, toute une série d'indices révélateurs qu'il fallait absolument supprimer. Dès le 7 décembre 1677, Louvois écrivait à Saint-Pouenge : « Vous avez vu la peine où l'on a été pour pouvoir fournir du pain aux troupes qui devoient investir Saint-Ghislain, sans que la cuisson de ce pain donnât connaissance du dessein que l'on avoit; et comme le roi est bien aise de prévenir cet inconvénient pour la première entreprise qu'il voudra faire l'année prochaine, je vous prie d'examiner avec [le munitionnaire] Bertier ce que l'on pourroit faire de mieux pour cela. Il ne me vient point d'autre expédient dans l'esprit que de faire biscuiter le pain

assez pour qu'il se puisse garder une couple de mois, d'en faire faire le travail dans la citadelle de Tournai et de Lille, de le mettre dans des tonneaux ou dans des caisses, lesquelles on chargeroit sur les rivières cinq ou six jours devant que l'on en eût besoin, sans que personne de la ville eût connoissance de ce qui seroit dedans. Il faudroit écrire dessus que ce sont des souliers, ou des sacs à terre, ou telle autre chose que vous estimeriez à propos. Quatre-vingt ou cent mille rations suffiroient, ce me semble[1]. » Des apprêts mystérieux du côté de Gand; du côté de Mons et au delà, des apprêts publics : à Saint-Ghislain, Louvois faisait construire vingt fours, autant à Condé; dans l'une et dans l'autre de ces places, à Charleville, à Metz, s'accumulaient des farines et des munitions de guerre, des boulets, des bombes, des pièces de gros calibre[2].

Les années précédentes, les troupes ne s'étaient mises en mouvement qu'à la veille de l'action, afin d'attirer le plus tard possible l'attention des Hollandais, renfermés dans leurs quartiers d'hiver; cette année, au contraire, le prince d'Orange ayant laissé la plus grande partie de son armée dans les Pays-Bas espagnols, les troupes françaises s'ébranlèrent de bonne heure, afin d'alarmer et de fatiguer l'ennemi[3]. Le

[1] *D. G.* 534.

[2] Louvois à Le Peletier, 23 décembre 1677. *D G.* 534.

[3] De même sur le Rhin, afin d'épuiser d'avance l'armée impériale; le 3 janvier 1678, Louvois écrivait au baron de Montclar: « Les moindres préparatifs à Brisach pour du canon et des munitions de guerre, la marche de quelques gens commandés, feront remuer tout ce qui est en Souabe et derrière Offenbourg; et quand ils seront tous assemblés, vous pourrez renvoyer les troupes dans leurs quartiers. Quand, au bout de dix ou douze jours, vous apprendrez que les ennemis seront retournés chez

maréchal d'Humières eut pour première instruction de faire, tous les dix ou quinze jours, quelque mouvement du côté de Mons, de Halle ou de Bruxelles; tous les intendants de la frontière eurent ordre de rassembler deux ou trois fois quinze mille pionniers et dix-sept cents chariots[1]. « Un homme plus clairvoyant que M. de Villa-Hermosa et moins saisi de terreur, disait Louvois, ne donneroit pas dans des panneaux de cette nature; mais, en l'état où sont les choses, les moindres apparences le persuaderont de tout ce que l'on désirera. »

Le secret du siége de Gand fut resserré d'abord entre trois personnes, Louis XIV, Louvois et l'intendant de Flandre, Le Peletier, dont le concours était de bonne heure indispensable; le maréchal d'Humières n'y eut part qu'au commencement du mois de février. Le 4, Louvois lui adresse une longue dépêche, un chef-d'œuvre, le *scenario* détaillé d'une action simple au fond, multiple dans la forme, dont le théâtre s'étend de Brisach à la mer; et sur cette vaste scène, Louvois indique à l'avance, jour par jour en quelque sorte pendant trois semaines, les mouvements de cent mille per-

eux, vous pourrez recommencer ce manége. Enfin, de façon ou d'autre, vous pouvez, sans faire faire des fatigues considérables aux troupes du roi, donner une si grande agitation aux Impériaux, que vous les ruiniez tout à fait. »

[1] Louvois à Humières. 4 janvier. — Louvois à Breteuil, 23 janvier. Demander à l'Artois trois mille pionniers; prendre de bons hommes entre vingt ans et quarante; déclarer « que d'ici à six semaines de temps, le « premier qui manquera à marcher au premier ordre sera envoyé aux « galères, et la communauté dont il sera, taxée à cent francs d'amende. » Il faut que, par chaque centaine, il y ait soixante bêches ou louchets, vingt pics ou pioches et vingt pelles de bois ferrées. *D. G.* 534.

sonnages, à commencer par le roi, qui consent à y jouer son rôle, non dans les splendeurs du dénoûment, mais dans l'agitation fatigante de la péripétie. Après le roi, les princes et les maréchaux; mieux encore! la reine elle-même, et madame de Montespan, et les dames du palais et les courtisans; car tous doivent paraître, depuis les premiers acteurs jusqu'aux simples comparses qui n'ont d'autre mission que de faire foule et d'animer la scène. Le 7 février, Louis XIV part de Saint-Germain avec la reine et la cour. Où va-t-il? En Lorraine! première surprise. Louvois, le directeur de cette troupe illustre, demeure quelques jours encore à Paris, en apparence pour assister sa belle-mère dans les difficultés d'une succession litigieuse; en réalité, pour être plus rapproché du centre de l'action, et pour surveiller l'attitude d'un comédien jaloux et inconstant, le roi d'Angleterre, qui passe d'un rôle à un autre et n'en joue bien aucun, mais dont la brusque entrée sur le théâtre pourrait déranger les combinaisons et compromettre le succès du drame[1].

« Rien ne peut être plus utile au service du roi, mandait Louvois à Barillon, le 13 février, que d'empêcher que le Parlement d'Angleterre ne s'accorde

[1] Louvois à Barillon, 28 janvier. « Je me proposois de partir suivant ma coutume au même temps que Sa Majesté; mais la mort de madame la marquise de Sablé donnant des affaires fort importantes à madame la marquise de Boisdauphin, ma belle-mère, qui a besoin de mon assistance pour les mettre en quelque sorte d'état, je crois que je serai nécessité de supplier Sa Majesté de trouver bon que je reste après elle cinq ou six jours pour cela. Vous me ferez un grand plaisir de me donner part de ce qui se passera en Angleterre depuis que vous recevrez cette lettre jusqu'au 20 du mois prochain, dans lequel temps je fais mon projet d'avoir joint Sa Majesté auparavant son arrivée à Toul. » *D. G.* 534.

avec le roi de la Grande-Bretagne pour faire la guerre à la France; et quand l'on ne pourroit pas l'empêcher tout à fait, ce seroit toujours un grand bien d'en différer la résolution douze ou quinze jours, et de mettre par là le roi d'Angleterre hors d'état d'envoyer un secours aux Espagnols qui puisse rendre plus difficiles les entreprises que le roi projette dans le mois prochain. Cela est d'une telle conséquence que non-seulement l'argent que le roi a laissé à votre disposition, mais encore tout celui qui sera nécessaire pour y parvenir, ne doit point être épargné[1]. » Le 10 janvier, un traité d'alliance avait été signé à La Haye, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, pour le rétablissement de la paix générale. Le 7 février, Charles II avait ouvert le Parlement par une harangue belliqueuse, et demandé des subsides pour armer immédiatement quatre-vingt-dix vaisseaux et trente ou quarante mille hommes. Les Anglais avaient une grande colère contre la France, mais une plus grande méfiance encore de leur propre souverain; ils répugnaient à lui donner leur argent, même pour faire la guerre à la France. Après une vive discussion, la Chambre des communes, sur la proposition d'un vieux parlementaire du temps de Cromwell, fit une adresse au roi pour le prier de ne traiter avec la France qu'après l'avoir réduite aux conditions de la paix des Pyrénées, et de rompre, en attendant, tout commerce avec elle. Cette adresse était si violente et tellement au delà d'une politique raisonnable, que Charles II, rencontrant Barillon, ne put

[1] *D. G.* 534.

s'empêcher de lui dire : « Je crois qu'ils ont perdu l'esprit et que vous leur avez donné de l'argent pour proposer une chose si extravagante[1]. » Le roi d'Angleterre se plaignit hautement en effet que la Chambre des communes voulût porter atteinte à sa prérogative, en lui prescrivant une certaine conduite; et comme il craignait de n'avoir pas de subsides de son Parlement ou de n'en avoir que d'insuffisants et à des conditions onéreuses, il rechercha l'ambassadeur de France, lui affirma que, quoi qn'il parût au dehors, il n'avait pas dessein de faire la guerre, et finit par lui dire « qu'il seroit perdu dans son pays après la paix, si le roi de France ne l'assistoit d'une somme de six millions une fois payée. » En attendant, quoique la Chambre des communes se fût décidée, contre l'avis d'une minorité nombreuse, à lui donner les moyens de faire les armements qu'il demandait, il promit formellement à Barillon qu'il ne se laisserait arracher aucune déclaration de guerre avant le 10 mars[2]. C'était tout ce que souhaitait Louvois. Il avait quitté Paris le 16 février, et fait route à travers la Champagne comme pour rejoindre le roi; mais il n'alla pas plus loin que Bar-le-Duc.

Pendant ce temps-là, Louis XIV poursuivait péniblement son voyage par des chemins effondrés, au grand déplaisir des dames et des courtisans, pour qui s'ajoutait aux ennuis des carrosses embourbés, des mauvais repas, des méchants gîtes, aux indispositions, aux

[1] Barillon au roi, 9 février. *D. G.* 595.
[2] Barillon au roi et à Louvois, 10, 17, 19 février. *D. G.* 595 et 596.

malaises, l'irritation croissante d'une curiosité non satisfaite. Où allait-on? Le soir, le roi lisait ses dépêches chez madame de Montespan; on observait, on prêtait l'oreille; il ne disait rien et ne laissait rien deviner[1]. Après quinze jours, le 22 février, on arrivait à Metz; on y trouvait enfin de grandes nouvelles, un grand spectacle militaire. Partout, de la Meuse au Rhin, les troupes étaient en mouvement; sur le Rhin, le maréchal de Créqui formait ses colonnes à Fribourg et à Brisach; à Metz, le roi passait en revue et faisait marcher vers le nord des troupes nombreuses d'infanterie et de cavalerie. Le 25, ces corps arrivaient en vue de Luxembourg; le 26, le comte de Calvo sortait de Maëstricht avec six pièces de canon, un équipage de pont, quatre mille hommes de pied et quinze cents chevaux; neuf autres escadrons accouraient de Dinant pour se joindre à lui. Mais déjà Louis XIV n'était plus à Metz; on le cherchait au nord-est: c'était au nord-ouest qu'il marchait. Arrivé à Stenay, le 27, il dédoubla sa

[1] Saint-Pouenge à Louvois, 9 février, Provins : « Le roi est arrivé sur les quatre heures après-midi, n'étant parti qu'à dix heures du matin. Les chemins sont si vilains et si rompus que la plupart des équipages de la cour ont eu beaucoup de peine à arriver jusqu'ici. Les carrosses des dames du palais demeurent fort souvent. Le roi a lu ce soir chez madame de Montespan, pendant qu'on jouoit à la bassette, une partie de celles que vous m'avez adressées. » — 13 février, Fère-Champenoise. « Madame de Montespan a encore eu la fièvre la nuit passée, et même l'on dit qu'elle ne l'avoit pas quittée ce matin sur les dix heures lorsqu'elle est partie de Sézanne; elle se porte présentement mieux. » — 15 février, Vitry. « Vous aurez appris par les lettres que je vous ai écrites hier que la santé de madame de Montespan étoit beaucoup meilleure; elle a pris aujourd'hui médecine, dont elle se porte bien. M. Charuel me marque que la chaussée de Commercy est très-bien rétablie par les soins que M. le cardinal de Retz en a fait prendre. » — 18 février, Commercy. « Madame de Montespan se porte fort bien et a été aujourd'hui pendant la marche dans le carrosse de la reine. » *D. G.* 595 et 596.

suite; la reine, les dames, les gens de cour, dans leurs carrosses, devaient gagner Lille à petites journées par Cambrai et Arras; le roi et les militaires, à cheval, prenaient une autre route; le 28, ils firent quatorze lieues tout d'une traite. Le 2 mars, ils étaient à Saint-Amand, au delà de Valenciennes : « Sa Majesté est extrêmement fatiguée, mandait Saint-Pouenge; elle a avoué, en arrivant ici, qu'elle n'a de sa vie tant souffert. » Mais Gand était investi depuis la veille; ni le roi ni les officiers ne songeaient plus à la peine qu'ils avaient eue d'aller jusqu'à Metz pour revenir en Flandre.

Tout marchait d'ensemble. Le 27 et le 28 février, des courriers étaient arrivés coup sur coup à Bruxelles: Luxembourg investi! Ypres, Mons, Namur investis! Auquel entendre? auquel croire? Tous avaient raison : de Halle, au sud de Bruxelles, on entendait distinctement le canon de Namur et de Mons. Quelques escadrons de cavalerie française, déployés en rideau, attiraient sur leurs lignes sans profondeur le feu des places; derrière eux passaient rapidement les troupes qui de tous les points de la frontière marchaient à Gand; quand elles avaient défilé jusqu'au dernier homme, ils se repliaient et disparaissaient à leur tour. Chaque soldat emportait du pain ou du biscuit, et chaque cavalier, en outre, de l'avoine pour cinq jours.

Louvois présidait lui-même à ce mouvement admirable; il s'était porté le 28 février, au point de concentration, à Oudenarde. Le même jour, le gouverneur de Gand envoyait sa cavalerie au secours d'Ypres; il lui restait cinq cents hommes pour toute défense; mais

il se croyait si peu menacé! Louvois écrivait d'Oudenarde, le 1er mars, au chancellier Le Tellier : « Dans tout le pays, tout le monde a été si fort persuadé du siége de Namur et de celui de Mons, que l'on n'a eu aucune attention pour ce côté-ci. J'arrivai hier à neuf heures du matin à Tournai, et entendis pendant tout le chemin le canon de Mons qui tiroit sur les troupes qui l'investissoient. J'arrivai à la nuit fermante en ce lieu, où je trouvai les troupes qui sortoient pour l'investiture de Gand, sans que qui que ce soit au monde se doutât de rien. Par un billet que je viens de recevoir, daté d'hier à deux heures, il paroît que la cavalerie de Gand montoit à cheval pour aller au secours d'Ypres, et qu'il n'y a que cinq cents hommes de pied en garnison dans la ville et dans le château. Il y aura aujourd'hui douze mille chevaux autour de la place, demain quarante-huit bataillons; les dix-neuf restants y arriveront après-demain avant midi. Il y aura ce soir au camp sept mille pionniers, et, s'il n'entre point de secours dans la place la nuit prochaine, vous pouvez compter Gand au roi entre-ci et samedi prochain. J'ai trouvé cette ville-ci bien fournie de fourrages; mais le sieur Berthelot, qui ne croyoit pas que l'on pût attaquer Gand, avoit négligé l'exécution d'un ordre que je lui avois donné au mois de décembre dernier d'y mettre quatre mille sacs de farine, et il n'y en avoit que douze cents. Je réparerai cela et me vengerai en argent de l'inquiétude qu'il m'a donnée[1]. » Cette faute de Berthelot, c'était le triomphe de

[1] *D. G.* 534.

Louvois, la preuve que son secret n'avait été ni pénétré ni trahi.

Le 3 mars, il y avait autour de Gand quatre-vingt-quatre escadrons et soixante-sept bataillons; soixante et un escadrons étaient en réserve à Oudenarde; ils pouvaient rejoindre en six heures l'armée de siége. Chaque corps, à son arrivée, avait trouvé son campement indiqué sur le terrain d'après un plan dressé à l'avance par Chamlay. Quelque étendue qu'il eût fallu donner à la circonvallation, à cause des canaux, des rivières, des inondations et de la grandeur même de la place, les troupes étaient si nombreuses, qu'il avait été nécessaire de les établir, contre l'habitude, sur deux lignes. Louis XIV arriva au camp le 4 mars; les maréchaux d'Humières, de Luxembourg, de Schönberg et de Lorge commandaient sous ses ordres les différents quartiers qui communiquaient entre eux par des ponts de bateaux et des digues à travers les terrains inondés. Deux jours furent consacrés à ces premiers travaux et à l'achèvement de la circonvallation seule; car les précautions d'usage étaient superflues du côté de la place. Le 5 au soir, Vauban fit ouvrir la tranchée entre la Lys et l'Escaut. Dans la nuit du 8 au 9, les dehors furent emportés sans beaucoup de résistance; le lendemain matin, la ville capitula, et deux jours après, le château. Lorsque la garnison sortit, le gouverneur, don Francisco de Pardo, « vieil et barbu, » s'approcha de Louis XIV et lui fit ainsi son compliment : « Je viens rendre Gand à Votre Majesté; c'est tout ce que j'ai à lui dire. »

« Voilà ce qui s'est passé jusqu'à présent, mandait

Louvois au maréchal de Navailles; à quoi j'ajouterai que cette conquête n'a pas coûté au roi la vie de quarante hommes, et qu'il n'y en a pas cent dans l'hôpital. Je ne vous mande rien des démarches que les ennemis ont faites pour secourir cette place, parce que, s'étant laissé tromper par les démonstrations que le roi avoit faites en envoyant des troupes dans le pays de Liége, et par la marche de Sa Majesté en Lorraine, ils se sont tellement éloignés d'ici, que l'on n'a plus entendu parler pendant tout le siége du peu de troupes qu'ils ont pu mettre ensemble. » Dès l'instant que Gand avait pu être investi, Gand était pris; tout ce qu'il y avait d'intéressant s'était fait avant le siége, presque rien dans le siége même.

« Voilà ce qui s'est passé jusqu'à présent, » disait Louvois; il y avait donc une suite dont il ne parlait pas au maréchal de Navailles. A peine le château de Gand avait-il capitulé, que Louis XIV donnait l'ordre au marquis de La Trousse d'investir Ypres avec dix mille chevaux; en même temps, deux autres corps de cavalerie étaient envoyés devant Bruges et devant Dixmude. Le maréchal d'Humières demeura sous le canon de Gand avec vingt-sept bataillons et quarante escadrons. Louis XIV, suivi du reste de l'armée, se porta sur Ypres; la place était forte, la garnison nombreuse et résolue; aussi ce second siége fut-il plus sérieux et plus sanglant que le premier. Les travaux d'approche commencèrent le 18 mars, du côté de la citadelle; mais le terrain, déjà marécageux, était tellement détrempé par les pluies, qu'il fallut construire, du parc de siége aux batteries, un chemin de madriers, et garnir de fascines le fond même de la tranchée. Pendant les deux ou trois jours qui furent employés à ces pénibles labeurs, le feu rapide et bien dirigé des canonniers espagnols, auxquels les assiégeants ne pouvaient encore répondre, tua une centaine d'hommes parmi les travailleurs; mais, les batteries ayant été armées, vingt-deux pièces de gros calibre et douze mortiers firent en quelque trente heures un tel ravage dans la citadelle, que le 23 au matin, suivant l'expression de Louvois, « elle parut toute défigurée. » Le même jour, Vauban ouvrit la tranchée contre la ville, afin de diviser les forces de la garnison. La disposition du terrain ayant permis de l'ouvrir à courte distance, elle fut poussée dès la première nuit si près du glacis, que Louis XIV résolut de faire attaquer les dehors de part et d'autre dans la nuit du 24 au 25. Du côté de la ville, le chemin couvert fut emporté sans beaucoup de pertes; mais, du côté de la citadelle, il fut énergiquement disputé; la compagnie des grenadiers à cheval y laissa vingt-deux morts, plus du tiers de son effectif; ils s'étaient fait tuer sur le corps de leur capitaine, M. de Riotort; les mousquetaires furent aussi braves et moins malheureux. Ce combat de nuit, long et meurtrier, fut décisif; le 25, au point du jour, les assiégés capitulèrent pour la ville et pour la citadelle; ils sortirent le lendemain au nombre de seize cents hommes valides et de six cents blessés.

Même après la conquête d'Ypres, la prise, ou plutôt la surprise de Gand restait le grand événement politique et militaire de cette étonnante campagne. Les Français étaient ravis, les étrangers consternés, tous,

de gré ou de force, en admiration devant le génie de Louvois; car c'était bien l'œuvre de son génie; et tels étaient, dans cette œuvre, l'imprévu et la nouveauté des faits, et, pour ainsi dire, l'invraisemblance de la vérité même, que l'imagination la plus inventive y aurait vainement ajouté un détail qui ne fût au-dessous de la réalité. Voici ce que le maréchal de Navailles écrivait à Louvois, le 23 mars : « Nous avons appris la réduction de Gand presque aussitôt que le siége; la marche de Sa Majesté du côté de l'Allemagne, et l'investiture de quatre ou cinq grandes places en Flandre en même temps, est une chose si surprenante, qu'elle met à couvert la conduite des ennemis, n'y ayant point de tête ni de force qui puisse parer à une manœuvre aussi extraordinaire que celle-là. Je ne saurois assez admirer l'investiture d'une aussi grande place que Gand, coupée par plusieurs canaux et rivières, où il faut une très-grande quantité de ponts, et qu'une armée de soixante ou quatre-vingt mille hommes tombe dessus sans que l'on puisse rien jeter dedans, que tous les vivres, canons et autres munitions nécessaires arrivent en même temps, et que pas une de toutes les troupes qui composent cette grande armée ne sachent où elles vont qu'en arrivant devant la place. Ce sont de ces choses que nous n'avions jamais vues et dont les histoires ne font aucune mention. » Dans cet éloge, en apparence si voisin de la flatterie, il n'y a pas un mot de trop [1].

[1] Le siége de Gand tirait à sa fin, lorsque Louvois reçut au camp un livre tout frais éclos, la *Princesse de Clèves*, que lui envoyait son frère, l'archevêque de Reims. Il lui répondit, le 10 mars : « J'ai reçu le roman

Louis XIV, aussitôt après la prise d'Ypres, confia le commandement de l'armée au maréchal de Luxem-

de la *Princesse de Clèves;* je vous remercie de la part que vous m'avez bien voulu donner de cette nouveauté; mais j'aurai de la peine à vous en dire mon sentiment, les occupations que j'ai ici ne me laissant pas la liberté de donner attention à de pareilles choses. » *D. G.* 572. — Il se préoccupait, lui aussi, d'achever son roman. Le roman serait-il complet cependant, si l'on négligeait, comme peu digne d'intérêt et d'estime, cette partie de l'expédition royale que Louis XIV avait laissée en arrière pour monter à cheval? Tout appartient à l'histoire, dans la vie de Louis XIV, même ses misères et ses faiblesses. Tous ceux qu'il a tenus à son service, à quelque titre que ce soit, hommes et femmes, grands et petits, ministres et généraux, maîtresses et valets, ont leur place autour de sa mémoire comme ils avaient leur place autour de sa personne. Il faut s'occuper d'eux au moins par incidence; il faut parler de cette pauvre reine qui a si peu fait parler d'elle, si dolente, si pâle, si éteinte dans le rayonnement de sa plus brillante rivale, madame de Montespan, mais si touchante par ses affections d'épouse et de mère. Villacerf, son premier maître d'hôtel, écrivait à Louvois, de Cambrai, le 10 mars : « Votre courrier qui a apporté la prise de la ville de Gand est arrivé à minuit. La reine étoit couchée et endormie, aussi bien que madame de Montespan; je les ai toutes deux éveillées pour leur apprendre cette nouvelle et leur rendre les lettres du roi. L'on ne peut avoir plus de joie qu'elles en ont témoigné; je crois que vous en êtes bien persuadé. Je ne puis vous dissimuler la mienne, monseigneur, étant dans vos intérêts comme j'y suis; tout ce que je vous demande est de vous conserver. Je vous informerai régulièrement de tout ce qui se passera à notre petite cour; selon les apparences, il n'y aura pas de grandes nouvelles. La reine est logée dans l'archevêché, et il n'y a que madame de Montespan qui y soit avec elle. Je trouve la reine un peu de meilleure humeur ce voyage-ci que les autres Elle a pourtant sur le cœur d'être à quarante lieues de M. le Dauphin et à trente du roi. Madame de Béthune, de l'humeur dont le roi la connoît, contribue un peu à sa mauvaise humeur; cependant je la trouve moins susceptible de fâcherie qu'à l'ordinaire; ce qui nous pourroit faire croire qu'elle changeroit si elle étoit plus jeune. » Voilà comment l'infortuné Villacerf, le berger de ce troupeau, le gardien de ce sérail, se vengeait en épigrammes de ses tribulations quotidiennes; car il avait plus de peine à faire marcher une vingtaine de femmes de Cambrai à Lille, que n'en avait eu Louvois à remuer cent mille hommes de Brisach à Dunkerque. « Il n'a pas été au possible de la reine de partir demain, écrivait-il le 12 au soir; Sa Majesté a pris le parti d'aller lundi coucher à Arras et mardi à Lille. Elle l'écrit ainsi au roi. Il ne tiendra pourtant pas à moi qu'elle n'aille en un jour à Lille; mais c'est une étrange chose que d'avoir affaire à des femmes; je louerai Dieu quand vous m'en aurez délivré. » Le

bourg. Tandis que Louvois allait visiter Gand, Oudenarde, Condé, Saint-Ghislain, Valenciennes et Cam-

13, nouvelle difficulté : « La reine sera demain sans faute à Arras; mais, selon toute apparence, Sa Majesté n'ira pas de là à Lille en un jour. Ce n'est pas qu'elle ne le veuille, parce qu'elle croit fâcher le roi en ne le faisant pas; c'est une marque de sa foiblesse ordinaire. Si le roi y étoit, elle y arriveroit jour ou nuit. Depuis cette lettre écrite, j'ai vu madame de Montespan sur la journée d'Arras à Lille, qui est d'avis de ne la pas faire, par l'impossibilité qui s'y trouve. Ainsi, selon les apparences, la reine sera mardi à Lens et mercredi à Lille. » Enfin le 16 on est à Lille. Tandis que la reine se repose de ses fatigues, faisant tout au plus quelques tours de promenade « dans le jardin de M. l'intendant, » madame de Montespan, vaillante, active, veut aller à Oudenarde; elle aurait même grande envie de pousser jusqu'à Gand, pour voir et se faire voir; mais le temps manque, et Villacerf s'inquiète ; il ne peut s'éloigner de la reine, et cependant il faut qu'il rende compte de tous les pas de la favorite. « L'on vient de partir, écrit-il à Louvois le 20 mars , et l'on me donne la lettre ci-jointe pour l'envoyer par un exprès. Madame la comtesse [de Soissons] seule est de la partie. L'on ne reviendra, selon les apparences, que mardi, parce que l'on ne pourra faire à Oudenarde ce que l'on aura à y faire et venir coucher ici ; mais l'on couchera demain à Courtrai, en sorte que l'on sera ici mardi de bonne heure. » Il y a encore dans cette petite cour un autre personnage à noter, un autre familier du sérail, M. de Langlé, le rival de Dangeau dans l'art du courtisan et du joueur, le connaisseur en ajustements, que madame de Montespan ne manque jamais de consulter sur le choix d'une étoffe ou sur la coupe d'un grand habit; celui-là, tandis que les autres exposent leur vie dans les tranchées de Gand et d'Ypres, celui-là n'expose que ses pistoles aux chances de la *bassette*. Villacerf écrit à Louvois, le 14 mars : « M. de Langlé perdit hier dix-huit cents pistoles à la bassette. » Saint-Pouenge écrit, le 30 mars : « M. de Langlé, qui taille, perdit avant-hier deux mille sept cents pistoles, dont madame de Montespan et madame la comtesse gagnèrent une bonne partie. » *D. G.* 596-597. — Ainsi va le monde sous Louis XIV; la guerre et la politique d'un côté, le jeu et la galanterie de l'autre ; un air de littérature par dessus tout ; la prise de Gand, la *bassette*, la *Princesse de Clèves*, voilà ce monde en abrégé. Celui qui mêle toutes ces choses ensemble est l'homme accompli, l'honnête homme, suivant une expression tellement particulière à ce temps-là, qu'elle pouvait s'appliquer, par exemple, au maréchal de Luxembourg. Le sens des expressions change avec les temps et les mœurs. Le maréchal de Luxembourg sera toujours un personnage illustre; on ne mettra jamais en doute qu'il ait été un grand général, un parfait courtisan, bien vu des femmes, spirituel, homme de goût, attentif aux bons ouvrages et presque un écrivain lui-même ; qui oserait dire aujourd'hui que le maréchal de Luxembourg était un honnête homme?

brai, le roi rejoignait à Lille la reine et la cour; le 7 avril, il rentrait à Saint-Germain, deux mois juste après son départ pour Metz. Les diplomates avaient le champ libre; par une déclaration du 9 avril, Louis XIV s'engageait à ne reprendre pas avant le 10 mai les hostilités en Flandre. Quel effet avait produit sur les hommes d'État et sur l'opinion publique, en Angleterre et en Hollande, la prise de Gand et d'Ypres? En Angleterre, une émotion violente; trois mille hommes furent envoyés à Ostende, des commissions délivrées pour la levée d'une vingtaine de régiments; cependant au moment de déclarer la guerre à la France, Charles II ne put se décider, et, pour échapper aux obsessions de son Parlement, il l'ajourna deux fois pendant le mois d'avril, de quinze jours en quinze jours.

Les dispositions de la Hollande, surtout d'Amsterdam, étaient beaucoup moins défavorables à la politique de Louis XIV. Depuis 1674, la bourgeoisie républicaine et commerçante n'avait pas cessé de reprendre des forces, et l'opposition de grandir contre le prince d'Orange. L'indépendance des Provinces-Unies n'étant plus directement menacée par les armes de Louis XIV, elles s'inquiétaient de plus en plus, pour leurs libertés, du pouvoir exorbitant du stathouder; son mariage même, si applaudi, si populaire à Londres, n'avait fait qu'augmenter la défiance publique en Hollande. On en vit bientôt un éclatant témoignage. Lorsque le traité d'alliance conclu le 10 janvier entre l'Angleterre et les Provinces-Unies fut soumis à la sanction des États-Généraux, ils en effacèrent les articles qui avaient un caractère offensif, et le réduisirent aux proportions

bourg. Tandis que Louvois allait visiter Gand, Oudenarde, Condé, Saint-Ghislain, Valenciennes et Cam-

15, nouvelle difficulté : « La reine sera demain sans faute à Arras; mais, selon toute apparence, Sa Majesté n'ira pas de là à Lille en un jour. Ce n'est pas qu'elle ne le veuille, parce qu'elle croit fâcher le roi en ne le faisant pas; c'est une marque de sa foiblesse ordinaire. Si le roi y étoit, elle y arriveroit jour ou nuit. Depuis cette lettre écrite, j'ai vu madame de Montespan sur la journée d'Arras à Lille, qui est d'avis de ne la pas faire, par l'impossibilité qui s'y trouve. Ainsi, selon les apparences, la reine sera mardi à Lens et mercredi à Lille. » Enfin le 16 on est à Lille. Tandis que la reine se repose de ses fatigues, faisant tout au plus quelques tours de promenade « dans le jardin de M. l'intendant, » madame de Montespan, vaillante, active, veut aller à Oudenarde; elle aurait même grande envie de pousser jusqu'à Gand, pour voir et se faire voir; mais le temps manque, et Villacerf s'inquiète; il ne peut s'éloigner de la reine, et cependant il faut qu'il rende compte de tous les pas de la favorite. « L'on vient de partir, écrit-il à Louvois le 20 mars, et l'on me donne la lettre ci-jointe pour l'envoyer par un exprès. Madame la comtesse [de Soissons] seule est de la partie. L'on ne reviendra, selon les apparences, que mardi, parce que l'on ne pourra faire à Oudenarde ce que l'on aura à y faire et venir coucher ici; mais l'on couchera demain à Courtrai, en sorte que l'on sera ici mardi de bonne heure. » Il y a encore dans cette petite cour un autre personnage à noter, un autre familier du sérail, M. de Langlé, le rival de Dangeau dans l'art du courtisan et du joueur, le connaisseur en ajustements, que madame de Montespan ne manque jamais de consulter sur le choix d'une étoffe ou sur la coupe d'un grand habit; celui-là, tandis que les autres exposent leur vie dans les tranchées de Gand et d'Ypres, celui-là n'expose que ses pistoles aux chances de la *bassette*. Villacerf écrit à Louvois, le 14 mars : « M. de Langlé perdit hier dix-huit cents pistoles à la bassette. » Saint-Pouenge écrit, le 30 mars : « M. de Langlé, qui taille, perdit avant-hier deux mille sept cents pistoles, dont madame de Montespan et madame la comtesse gagnèrent une bonne partie. » *D. G.* 596-597. — Ainsi va le monde sous Louis XIV; la guerre et la politique d'un côté, le jeu et la galanterie de l'autre; un air de littérature par dessus tout; la prise de Gand, la *bassette*, la *Princesse de Clèves*, voilà ce monde en abrégé. Celui qui mêle toutes ces choses ensemble est l'homme accompli, l'honnête homme, suivant une expression tellement particulière à ce temps-là, qu'elle pouvait s'appliquer, par exemple, au maréchal de Luxembourg. Le sens des expressions change avec les temps et les mœurs. Le maréchal de Luxembourg sera toujours un personnage illustre; on ne mettra jamais en doute qu'il ait été un grand général, un parfait courtisan, bien vu des femmes, spirituel, homme de goût, attentif aux bons ouvrages et presque un écrivain lui-même; qui oserait dire aujourd'hui que le maréchal de Luxembourg était un honnête homme?

brai, le roi rejoignait à Lille la reine et la cour; le 7 avril, il rentrait à Saint-Germain, deux mois juste après son départ pour Metz. Les diplomates avaient le champ libre; par une déclaration du 9 avril, Louis XIV s'engageait à ne reprendre pas avant le 10 mai les hostilités en Flandre. Quel effet avait produit sur les hommes d'État et sur l'opinion publique, en Angleterre et en Hollande, la prise de Gand et d'Ypres? En Angleterre, une émotion violente; trois mille hommes furent envoyés à Ostende, des commissions délivrées pour la levée d'une vingtaine de régiments; cependant au moment de déclarer la guerre à la France, Charles II ne put se décider, et, pour échapper aux obsessions de son Parlement, il l'ajourna deux fois pendant le mois d'avril, de quinze jours en quinze jours.

Les dispositions de la Hollande, surtout d'Amsterdam, étaient beaucoup moins défavorables à la politique de Louis XIV. Depuis 1674, la bourgeoisie républicaine et commerçante n'avait pas cessé de reprendre des forces, et l'opposition de grandir contre le prince d'Orange. L'indépendance des Provinces-Unies n'étant plus directement menacée par les armes de Louis XIV, elles s'inquiétaient de plus en plus, pour leurs libertés, du pouvoir exorbitant du stathouder; son mariage même, si applaudi, si populaire à Londres, n'avait fait qu'augmenter la défiance publique en Hollande. On en vit bientôt un éclatant témoignage. Lorsque le traité d'alliance conclu le 10 janvier entre l'Angleterre et les Provinces-Unies fut soumis à la sanction des États-Généraux, ils en effacèrent les articles qui avaient un caractère offensif, et le réduisirent aux proportions

d'une simple ligne défensive. On souhaitait le rétablissement du commerce et des bons rapports avec la France; et, si la paix tardait trop à sortir du labyrinthe où les diplomates étrangers, réunis à Nimègue, s'efforçaient de l'égarer et de la retenir, on était tout disposé à lui ouvrir une secrète issue, de concert avec les ministres français. Un traité particulier, c'était tout ce que pouvait désirer Louis XIV; une pièce venant à manquer dans l'échafaudage compliqué de la coalition, tout s'écroulait. Pour achever de gagner les Hollandais et de mettre ses adversaires dans leur tort, le roi fit proposer une trêve générale que les Espagnols et les Allemands repoussèrent avec autant de véhémence que les conditions mêmes de la paix, aux termes desquelles Louis XIV aurait gardé la plus grande partie de ses conquêtes.

Ce n'était qu'en Flandre que le roi s'était engagé à ne point faire de nouveaux progrès; partout ailleurs il demeurait libre d'agir. Louvois avait envoyé des renforts à la garnison de Maëstricht, et donné des ordres formels au gouverneur pour qu'il tint sans cesse en campagne, dans le duché de Limbourg, et jusque dans le Brabant, des partis chargés d'inquiéter les Espagnols et d'exiger la contribution, sous peine d'incendie. Cependant les succès de cette garnison ne répondaient pas à l'attente du ministre : « Si cela continue, écrivait-il durement à M. de Calvo, je serai obligé d'en rendre compte au roi, et il est impossible que Sa Majesté n'ait de l'indignation de voir ce qui se passe à cet égard; songez donc à changer de conduite. L'on me mande souvent que l'on a brûlé dans un tel village;

mais ce n'est pas là ce qu'il faut pour faire réussir la contribution, il faut brûler les villages entiers, et dès que les peuples verront que l'on prend ce train-là, vous verrez que vos ordres seront exécutés autrement qu'ils ne l'ont été par le passé. Le roi est fort indigné de l'habitude que prennent les partis de cavalerie que vous envoyez à la guerre de se faire battre[1]. » Le comte de Calvo prit à cœur de rétablir la réputation de ses troupes; dans la nuit du 3 au 4 mai, il fit surprendre et forcer, sans artillerie, sans matériel de siége, par un détachement de six cents hommes sous les ordres d'un colonel de dragons, M. de la Bretèche, la forteresse de Leeuw, qui couvrait la frontière du Brabant du côté de Maëstricht. Dès lors tout le pays, jusqu'à Louvain, fut ouvert aux Français et soumis impitoyablement à la contribution.

Vers le même temps, les Espagnols perdirent, en Catalogne, une place bien autrement importante. Le maréchal de Navailles n'avait jamais abandonné ses projets sur Puycerda; rebuté par Louvois, en 1676, en 1677, il revint à la charge en 1678. La difficulté qui lui avait toujours été faite était celle-ci : Comment s'arrangerait-il, avec le peu de troupes que le roi pouvait mettre à sa disposition, pour faire le siége régulier d'une place forte, au sud-ouest du Roussillon, et pour garder en même temps, contre une invasion des Espa-

[1] 14 avril. *D. G.* 534. — Il mandait encore à M. de Saint-Rhue : « Sa Majesté s'attend que vous remettrez la cavalerie qui est à Maëstricht sur un autre pied qu'elle n'a été depuis quelque temps, où les cavaliers ont quasi toujours pris le parti de s'enfuir dès qu'ils ont vu les ennemis, en sorte que ça toujours été les dragons qui ont fait la retraite et qui ont donné le temps à la cavalerie de se retirer »

d'une simple ligne défensive. On souhaitait le rétablissement du commerce et des bons rapports avec la France; et, si la paix tardait trop à sortir du labyrinthe où les diplomates étrangers, réunis à Nimègue, s'efforçaient de l'égarer et de la retenir, on était tout disposé à lui ouvrir une secrète issue, de concert avec les ministres français. Un traité particulier, c'était tout ce que pouvait désirer Louis XIV; une pièce venant à manquer dans l'échafaudage compliqué de la coalition, tout s'écroulait. Pour achever de gagner les Hollandais et de mettre ses adversaires dans leur tort, le roi fit proposer une trêve générale que les Espagnols et les Allemands repoussèrent avec autant de véhémence que les conditions mêmes de la paix, aux termes desquelles Louis XIV aurait gardé la plus grande partie de ses conquêtes.

Ce n'était qu'en Flandre que le roi s'était engagé à ne point faire de nouveaux progrès; partout ailleurs il demeurait libre d'agir. Louvois avait envoyé des renforts à la garnison de Maëstricht, et donné des ordres formels au gouverneur pour qu'il tînt sans cesse en campagne, dans le duché de Limbourg, et jusque dans le Brabant, des partis chargés d'inquiéter les Espagnols et d'exiger la contribution, sous peine d'incendie. Cependant les succès de cette garnison ne répondaient pas à l'attente du ministre : « Si cela continue, écrivait-il durement à M. de Calvo, je serai obligé d'en rendre compte au roi, et il est impossible que Sa Majesté n'ait de l'indignation de voir ce qui se passe à cet égard; songez donc à changer de conduite. L'on me mande souvent que l'on a brûlé dans un tel village;

mais ce n'est pas là ce qu'il faut pour faire réussir la contribution, il faut brûler les villages entiers, et dès que les peuples verront que l'on prend ce train-là, vous verrez que vos ordres seront exécutés autrement qu'ils ne l'ont été par le passé. Le roi est fort indigné de l'habitude que prennent les partis de cavalerie que vous envoyez à la guerre de se faire battre[1]. » Le comte de Calvo prit à cœur de rétablir la réputation de ses troupes; dans la nuit du 3 au 4 mai, il fit surprendre et forcer, sans artillerie, sans matériel de siége, par un détachement de six cents hommes sous les ordres d'un colonel de dragons, M. de la Bretèche, la forteresse de Leeuw, qui couvrait la frontière du Brabant du côté de Maëstricht. Dès lors tout le pays, jusqu'à Louvain, fut ouvert aux Français et soumis impitoyablement à la contribution.

Vers le même temps, les Espagnols perdirent, en Catalogne, une place bien autrement importante. Le maréchal de Navailles n'avait jamais abandonné ses projets sur Puycerda; rebuté par Louvois, en 1676, en 1677, il revint à la charge en 1678. La difficulté qui lui avait toujours été faite était celle-ci : Comment s'arrangerait-il, avec le peu de troupes que le roi pouvait mettre à sa disposition, pour faire le siége régulier d'une place forte, au sud-ouest du Roussillon, et pour garder en même temps, contre une invasion des Espa-

[1] 14 avril. *D. G.* 534. — Il mandait encore à M. de Saint-Rhue : « Sa Majesté s'attend que vous remettrez la cavalerie qui est à Maëstricht sur un autre pied qu'elle n'a été depuis quelque temps, où les cavaliers ont quasi toujours pris le parti de s'enfuir dès qu'ils ont vu les ennemis, en sorte que ça toujours été les dragons qui ont fait la retraite et qui ont donné le temps à la cavalerie de se retirer »

gnols, les passages des montagnes vers la mer? Pendant deux ans, il lui avait été impossible de résoudre ce problème très-sérieux; en 1678, une circonstance fortuite lui en offrit la solution. La Sicile venait d'être évacuée; le maréchal de Navailles obtint, non pas qu'on lui donnât, mais qu'on lui prêtât, pour un ou deux mois, les troupes qui revenaient de Messine à Toulon; désormais le siége de Puycerda n'était plus que difficile. Autant Louvois y avait fait d'opposition, autant, depuis qu'il y avait consenti, se montrait-il impatient d'en voir le succès. Il gourmandait le maréchal, il gourmandait l'intendant, qui ne se pressaient pas assez ou ne lui donnaient pas assez d'informations. « Je ne puis voir qu'avec beaucoup d'étonnement, écrivait-il à l'intendant Beaulieu, que vous ne daigniez pas me mander un mot des mesures que l'on prend pour l'exécution de ce qu'il a plu au roi de commander. Ces négligences ne font pas un bon effet et ne persuadent pas Sa Majesté que l'on songe à ce que l'on fait quand on écrit, n'y ayant pas d'apparence que vous puissiez oublier que votre premier devoir est de lui mander ce qui se dit, ce qui se projette et ce qui se fait dans l'armée. Changez donc de conduite à cet égard, ou Sa Majesté y pourvoira promptement[1]. »

Le maréchal de Navailles ne perdait cependant pas une minute. Tandis que quelques détachements français se montraient au débouché des passages dans la Catalogne orientale, le gros des troupes marchait à l'ouest aussi rapidement que possible par des chemins étroits,

[1] Louvois à Navailles, 27 avril; Louvois à Beaulieu, 27 avril. *D. G.* 534.

difficiles et pleins de neige; il fallut laisser le canon en arrière. Le 29 avril, avant le jour, la colonne d'avant-garde parut devant Puycerda; telle était la sécurité du gouverneur, qu'il avait dansé toute la nuit aux noces d'un officier de son état-major, et qu'il était à peine couché depuis une heure lorsqu'on vint l'éveiller à la hâte; il était investi[1]. M. de Navailles ne fit pas de travaux préliminaires; les montagnes enveloppaient à peu près régulièrement Puycerda, comme une circonvallation naturelle; le maréchal se contenta d'en faire occuper les passages du côté de la Catalogne. Le 30 avril, la tranchée fut ouverte; mais si don Sanche, le gouverneur de la place, avait péché par négligence, il était prêt à racheter sa faute par une défense énergique. M. de Navailles, de son côté, péchait par excès de confiance. Le 3 mai, il fit attaquer le chemin couvert, il le prit, mais ne put s'y maintenir, parce qu'il n'avait pas jugé nécessaire d'ouvrir la communication d'usage entre l'ouvrage conquis et la tranchée. D'ailleurs ses batteries n'étaient pas armées; le canon n'arriva que le 5, grâce aux efforts des Suisses qui s'y étaient attelés, les mules ayant refusé le service. Bientôt les boulets firent brèche; la moitié d'un bastion fut emportée par l'explosion d'une mine; les assiégeants montèrent à l'assaut; ils furent repoussés; des retranchements improvisés fermèrent les plaies béantes de la place; don Sanche s'indignait au mot de capitulation, et toute la garnison partageait son indignation héroïque.

Si le comte de Monterey avait eu quelque part de cette

[1] Louvois à Créqui, 11 mai. *D. G.* 582.

énergie, Puycerda n'eût pas été pris par le maréchal de Navailles; deux ou trois fois, l'armée espagnole s'approcha des passages gardés par les Français; mais, après de simples escarmouches, elle se replia chaque fois; enfin, elle s'éloigna tout à fait, faute de vivres. Pendant ce temps, le canon avait continué son œuvre; de nouvelles mines avaient éclaté; toutes les défenses tombaient en ruines; don Sanche capitula le 28 mai, après un mois de siége; c'était la plus longue et la plus belle défense qu'un gouverneur espagnol eût encore faite sous le règne de Charles II. Il avait mérité tous les honneurs de la guerre; il sortit par la principale brèche, à la tête de la garnison, avec armes et bagages. Il eût coûté trop cher de réparer la place; d'ailleurs Louis XIV n'avait pas l'intention de la garder; il suffisait qu'elle cessât d'être une menace pour le Roussillon. Louvois envoya l'ordre au maréchal de Navailles de la désarmer et de faire sauter toutes les fortifications, « de manière, ajoutait-il, qu'elle ne fût plus qu'un village que les Espagnols ne pussent refortifier qu'en faisant une place toute neuve. » La cour d'Espagne, surprise par ce dernier coup de verge, commençait à se résigner à la paix.

Le 16 mai, Louis XIV avait reparu en Flandre. L'armée royale, rassemblée sous Courtrai, comptait cinquante bataillons et cent escadrons, avec soixante pièces de campagne, dix bouches à feu de gros calibre, et trente pontons de cuivre; quatre bataillons et six escadrons sous Dunkerque, dix bataillons et seize escadrons à Marville, six bataillons et douze escadrons sous Saint-Ghislain, complétaient ce déploiement ex-

traordinaire des forces françaises[1]. Le 11 mai, à la veille de quitter Saint-Germain, Louvois avait écrit à Barillon : « Nous partons toujours demain pour arriver dimanche à Courtrai, et lundi à deux lieues de Bruges; l'armée s'y rafraîchira quatre ou cinq jours, après quoi elle commencera à marcher; et je suis bien trompé si vous n'entendez dire qu'entre-ci et la fin de ce mois, M. le prince d'Orange aura passé de mauvais quarts d'heure. » Huit jours après, le 19, il écrivait au chancelier Le Tellier : « J'ai fait voir au roi aujourd'hui une nouvelle manière de faire un pont de bateaux de cuivre. Il avoit soixante-trois pieds de large sur la largeur du canal de Bruges, qui est environ seize toises; un bataillon de huit cents hommes y passe sans défiler; l'on y fera passer ce soir un escadron pour voir s'il résistera à la charge des chevaux. C'est la plus belle chose qui ait jamais été inventée; mais apparemment messieurs les Hollandois nous empêcheront d'en profiter si tôt. »

C'est qu'en effet la démonstration militaire de Louis XIV avait moins en vue la guerre que la paix; elle était plutôt dirigée contre les intrigues des diplomates que contre les troupes du prince d'Orange et des Espagnols; elle était faite surtout pour encourager et déterminer les États-Généraux à traiter séparément avec la France. Le 18, le roi leur adressait, du camp de Deinse, la promesse officiellement renouvelée de borner ses prétentions et ses conquêtes dans les Pays-Bas aux conditions qu'il leur avait déjà

[1] Louvois à Créqui, 16 avril. *D. G.* 534.

fait connaître, alors même que, la paix étant rétablie entre la France et la Hollande, l'Espagne refuserait de s'y associer. Cette déclaration à la main, les amis de la paix battirent à plate couture la minorité des belliqueux et des partisans du prince d'Orange. M. de Beverningk fut nommé pour porter à Louis XIV, dans son camp, la réponse des États, toute remplie de reconnaissance et de respect. Aussitôt après avoir donné audience à cet ambassadeur, le roi, satisfait, quitta de nouveau l'armée pour retourner à Saint-Germain. Il rendit publique et fit imprimer la déclaration qu'il avait adressée aux États-Généraux, en y ajoutant la promesse de n'attaquer aucune place en Flandre pendant toute la durée du mois de juin[1].

On marchait, on courait à la paix. Le versatile Charles II lui-même, qui n'était pas encore un ennemi déclaré, mais qui n'était déjà plus un médiateur, voulut tout à coup redevenir l'ami ou plutôt le pensionnaire de Louis XIV; c'était moins à son alliance qu'à ses subsides qu'il avait hâte de se rattacher[2]. Le 27 mai, après avoir encore une fois prorogé son Parlement, il vendit, moyennant six millions, la neutralité de l'Angleterre au roi de France, dans le cas où la paix ne serait pas faite avant deux mois. Quel trafic de l'honneur et des intérêts d'un peuple! Et quel souverain que ce Stuart dont le premier ministre disait amèrement à

[1] Louvois à Créqui, 5 juin; à Schönberg, 6 juin.

[2] Louvois à Créqui, 28 mai : « Les dispositions guerrières de l'Angleterre paroissent entièrement changées; l'on cherche à rentrer dans les bonnes grâces du roi, et par une conduite toute opposée à celle qui a été tenue depuis quatre ou cinq mois, à faire oublier ce qui s'est passé. » *D. G.* 582.

l'ambassadeur de Louis XIV que, « si Cromwell étoit à la tête de la nation, le roi de France auroit plus de considération pour lui[1]! » La paix! tout le monde la croyait déjà faite, tant elle était souhaitée, surtout en Hollande et en France; mais les mécontents et les diplomates n'étaient pas encore près de rendre la place; le terrain tout autour était semé de piéges et miné par-dessous. Le 29 mai, Louvois écrivait à Villacerf : « Si la reine a été chagrine sur ce que la paix étoit rompue, je ne doute pas que, présentement que les affaires prennent ce chemin-là, sa bonne humeur ne soit revenue; mais il seroit fort à désirer que les gens qui lui parlent de ces sortes de choses lui expliquassent qu'un pareil ouvrage ne vaut rien quand il se fait si promptement[2]. » Le maréchal de Luxembourg, qui commandait l'armée depuis le départ du roi, avait eu ordre de demeurer immobile aux portes de Bruxelles, en attendant l'issue des négociations. Louvois l'invitait seulement à se tenir sur ses gardes : « Quoique les Espagnols et les Hollandois, disait-il, soient bien résolus à accepter la paix, nous ne savons rien encore du dessein de l'Empereur ni des princes de l'Empire; et, par-dessus cela, vous savez qu'il faut des ratifications, et que, pendant des trêves, il est de la prudence d'un aussi habile roi que le nôtre de ne se pas laisser surprendre à ses ennemis. »

Ce n'est pas que Louvois ne crût sincèrement à la paix avec la Hollande et l'Espagne, ni qu'il y apportât le moindre obstacle. Déjà même il avait retiré des

[1] Barillon au roi, 25 avril. Mignet, t. IV, p. 544.

[2] *D. G.* 574.

troupes de Flandre pour les envoyer en Allemagne[1]; il faisait mieux encore, car il réglait d'avance la réforme d'une partie de l'armée[2]; il prenait soin de faire ruiner les fortifications des places qui allaient être rendues à leurs anciens maîtres. Pour quelques-unes, comme Montbéliard et Puycerda, il ne dissimulait pas ses intentions[3]; mais, pour d'autres, pour certaines places de Flandre, il fallait plus de précautions et de secret. Ainsi, pour Charleroi, il recommandait, le 29 juin, au comte de Montal de dégrader les digues, de ruiner les galeries et les contre-mines, mais « surtout, ajoutait-il, conduisez ce travail de manière que l'on ne puisse point dire que le roi vous l'ait commandé. » Ainsi, pour Oudenarde, il recommandait au marquis de Chamilly de faire dommage aux manœuvres d'eau : « Si vous pouviez, lui écrivait-il, le 30 juin, engager sous les radiers quelque bombe et y faire mettre le feu la nuit, cela avanceroit bien la besogne, mais il faut faire cela de manière que personne ne sache qu'on l'a fait exprès, et essayer que les écluses et batardeaux ne tombent qu'après que l'on aura

[1] Luxembourg n'était pas content qu'on lui retirât des troupes; il écrivait ironiquement à Louvois, le 18 juin : « Vous avez peut-être envie que l'armée du roi prenne un autre poste, étant affoiblie aussi considérablement qu'elle va l'être; je n'en vois guère de sûr, à moins qu'on ne la mette à couvert de la Somme. Mandez-moi, s'il vous plaît, quand il faudra y marcher. » *D. G.* 599. — Louvois lui répondait, le 20, sur le même ton : « Les postes derrière la Somme étant assez commandés par le terrain qui est du côté de l'Artois, il me semble que l'on ne pourra pas trouver de sûreté que derrière la rivière d'Oise, la droite à Compiègne, et la gauche à Verberie, faisant tête à la rivière, la forêt derrière soi. Faites un peu réflexion à cette proposition, et m'en mandez votre avis. » *D. G.* 582

[2] Louvois à Luxembourg, 15 juin.

[3] Louvois à Navailles, 6 juin; à La Grange, 11 juin.

remis la place aux ennemis. » Vauban s'employait lui-même à ces mystères de destruction[1]. Cependant c'était à contre-cœur; non qu'il blâmât ces ruses de guerre aux approches de la paix; mais il gémissait de sacrifier tant de beaux ouvrages, monuments de son génie; il y avait en lui comme une révolte de l'amour paternel. Ne valait-il pas mieux les livrer intacts à l'ennemi, sauf à les lui reprendre plus tard? Ainsi Vauban ne se résignait aux sacrifices de la paix qu'en songeant à les réparer par la guerre. « Ce que j'ai fait de mieux, écrivait-il à Louvois, est d'avoir très-bien reconnu les endroits par où nous pourrons rentrer dans ces places, en faisant de bons plans et des mémoires de leur attaque, qui, étant un jour bien suivis, vaudront moitié besogne faite, et nous conduiront à leur prise en toute sûreté. C'est de quoi vous aurez amples copies quand elles seront faites, mais qu'il faudra garder comme la prunelle de l'œil et comme un trésor inestimable[2]. » Enfin, le 28 juin, Louvois ordonnait au maréchal de Luxembourg de quitter les environs de Bruxelles, d'envoyer quinze bataillons et vingt-neuf escadrons aux ordres du maré-

[1] Louvois à Vauban, 27 juin : « Voir comment l'on pourroit dégrader et détériorer les plus essentielles fortifications de Courtrai, Oudenarde et Ath, sans que l'on puisse se plaindre que l'on rase ces places. Sa Majesté croiroit que, pour cet effet, il faudroit gâter les batardeaux de Courtrai, ceux d'Oudenarde et les radiers des écluses, lesquelles écluses on feroit ensuite jouer de manière que les eaux les achevassent de ruiner. Sa Majesté estimeroit que la même chose se pourroit faire à Ath. Mais vous jugez bien que tout cela se doit faire assez délicatement pour que l'on ne puisse point en avoir de reproches bien fondés. C'est ce qu'elle se promet de votre industrie et sur quoi elle attend de vos nouvelles, après que vous aurez passé dans chacune de ces places. » *D. G.* 582.

[2] 26 juillet. *D. G.* 616.

chal de Schönberg, sur la Meuse, de laisser quarante escadrons au blocus de Mons, et de se replier avec le reste de l'armée sur la frontière française.

Le 3 juillet, tous ces ordres étaient contremandés. De graves difficultés venaient de surgir à Nimègue, tout à coup, à la dernière heure. La Suède avait fait, par ses revers mêmes, une diversion puissante au profit de la France; elle avait aidé et payé, par ses provinces perdues, les progrès et les conquêtes de sa grande alliée. Louis XIV ne lui devait-il pas, dans les négociations du congrès, la fidélité qu'elle lui avait gardée sur les champs de bataille? Pour elle il affronta une guerre nouvelle, une guerre que l'irritation des amis de la paix, trompés dans leur attente, aurait rendue plus ardente et plus implacable. Cette généreuse persistance en faveur d'un allié malheureux est certainement l'un des titres les plus glorieux du règne de Louis XIV. Il exigea que la Suède fût rétablie dans toutes ses possessions; la Hollande ni l'Espagne n'y firent point d'objection, n'ayant rien des dépouilles de la Suède. Mais comment contraindre à restitution les spoliateurs, le roi de Danemark, les princes de la basse Allemagne, l'Électeur de Brandebourg surtout? La Hollande et l'Espagne demeuraient indifférentes dans une question qui leur était étrangère : Louis XIV imagina de les y intéresser directement. Il subordonna l'évacuation de Maëstricht qu'il devait rendre aux Hollandais, et des places de Flandre qu'il devait rendre aux Espagnols, à l'évacuation du duché de Brême et de la Poméranie par les troupes allemandes et danoises. Aussitôt éclatèrent des cris de surprise et de

colère, surtout en Hollande. Les amis du prince d'Orange attisaient avec ardeur l'irritation publique; ils disaient qu'heureusement le roi de France avait, trop tôt pour lui, jeté le masque, et qu'on voyait clairement combien ses promesses étaient peu sincères. La réaction ne pouvait manquer de se faire sentir à Londres. De nouveau le vent soufflait à la guerre : Charles II tournait à la guerre. Il échauffa son Parlement, et, comme il en attendait de gros subsides, il refusa de ratifier le traité du 27 mai; il pressa les levées et fit marcher des troupes vers les côtes de la mer du Nord; enfin, il envoya en Hollande sir William Temple, l'habile et persévérant diplomate, l'irréconciliable ennemi de la politique française. Amsterdam et deux ou trois villes avec elle résistèrent vainement. Le 26 juillet, les États-Généraux conclurent avec l'Angleterre un traité d'alliance offensive et défensive; la Hollande s'engageait à poursuivre la guerre contre Louis XIV, et l'Angleterre à y entrer, si le roi ne faisait pas connaître avant le 11 août, terme de rigueur, sa volonté formelle de faire les restitutions auxquelles il s'était engagé, sans attendre le règlement de la question suédoise. Aussitôt le traité conclu, Charles II fit passer en Flandre cent trois compagnies anglaises, sous le commandement du duc de Monmouth, et le prince d'Orange partit de La Haye pour aller prendre le commandement des forces réunies de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Espagne.

Louis XIV n'avait pas attendu jusque-là pour mettre son armée en état de soutenir le choc ardemment souhaité par le maréchal de Luxembourg. Le maré-

chal avait reçu de nouveau l'ordre de se replier sur Mons, qui n'avait pas cessé d'être bloqué par un corps dont le commandement, destiné d'abord au maréchal de Schönberg, fut définitivement confié au comte de Montal. Louvois envoyait renforts sur renforts à M. de Luxembourg, « en sorte, lui écrivait-il, que vous pourrez donner le plaisir à M. le prince d'Orange de voir cinquante-quatre bataillons ensemble, s'il veut s'approcher de vous. J'avoue que ce seroit une chose bien agréable que de finir cette guerre par battre M. le prince d'Orange; mais, quelque envie que j'en aie pour la gloire des armes du roi et pour la vôtre particulière, je ne saurois croire qu'il soit assez enragé pour s'y exposer[1]. » Cependant, à mesure que le terme de la trêve se rapprochait, une rencontre aux environs de Mons devenait de plus en plus probable. Le 25 juillet, Louvois donnait au maréchal de Luxembourg licence de combattre : « Si M. le prince d'Orange, lui écrivait-il, avec trente et un bataillons qu'il peut au plus ramasser, veut jeter un convoi de chariots dans Mons, le roi s'attend de recevoir nouvelles que vous l'aurez bien battu, et que la saignée sera assez grande pour évacuer ce qui reste d'humeurs opposées à la

[1] 9 et 10 juillet. — « Vous me témoignez, lui écrivait-il encore le 14 juillet, fort désirer de trouver une occasion de remporter quelque avantage considérable sur les ennemis qui donne lieu au roi d'achever la conquête des Pays-Bas ou oblige les ennemis à faire une prompte paix. Rien ne seroit plus désirable; mais comme, en l'état où sont les choses, les ennemis ne sont pas en état de se montrer devant vous, il n'y a guère lieu de s'attendre à un avantage général sur eux, et ce d'autant moins que Sa Majesté est toujours persuadée qu'il n'est pas de son service d'exposer le bon état de ses affaires au hasard que vous savez qui décide la plupart du temps ces sortes d'actions. »

paix dans le corps de la république hollandoise[1]. » Mais, le 11 août, guerre, bataille, victoire, s'évanouissaient comme une fumée vaine : « Il est fort plausible, disait Louvois, que la paix soit signée dans toute cette semaine, les Suédois ayant bien voulu mettre le roi en liberté de promettre l'évacuation des places aussitôt après la ratification. » Ce qui n'était à Paris, le 11 août, qu'une opinion plausible, était à Nimègue, depuis quelques heures, un fait accompli. Si Louis XIV avait généreusement rempli ses devoirs envers la Suède, la Suède n'avait pas moins noblement compris quels étaient les siens envers Louis XIV et la France; elle s'était en quelque sorte dévouée de nouveau, non-seulement en laissant le roi libre de faire la paix, mais en l'engageant elle-même à la faire. C'était un grand service, plus grand peut-être que ceux qu'elle avait déjà rendus à Louis XIV; n'est-ce pas dire une plus grande obligation pour le roi de France de soutenir la cause de la Suède? On verra bientôt qu'il n'y faillit pas.

La paix fut signée à Nimègue, entre la France et la Hollande, le 10 août, à onze heures du soir, une heure seulement avant le terme fatal des négociations. Des courriers aussitôt furent dépêchés par tous les chemins, vers toutes les capitales et vers toutes les armées. Celui qui allait au camp du maréchal de Luxembourg, le marquis d'Estrades, y arriva le 14, entre huit et neuf heures du matin, ayant passé par Venloo,

[1] Il lui écrivait encore le 2 août : « Sa Majesté estimeroit qu'il seroit de son service que vous n'attendissiez pas qu'ils vous attaquassent, et que vous marchassiez à eux. » *D. G.* 601.

Ruremonde, Maëstricht, Liége et Dinant. Celui qui se rendit au camp du prince d'Orange par une voie plus directe, par Anvers, Malines et Bruxelles, quand y arriva-t-il, quel jour et à quelle heure? On ne l'a jamais su. A qui, de ce courrier ou du prince d'Orange, la conscience humaine doit-elle demander compte du sang inutilement versé? Elle ne le sait pas encore. Mais, dans cet accident déplorable qui se nomme la bataille de Saint-Denis, si, du côté des alliés, tout est mystérieux et obscur, tout est clair et connu du côté des Français.

Mons était étroitement bloqué par vingt-deux bataillons et trente-deux escadrons, séparés en deux quartiers, sous les ordres du comte de Montal et du baron de Quincy. On savait que le prince d'Orange avait formellement promis au duc de Villa-Hermosa de débloquer la place. Il marchait; devant lui se retirait lentement le maréchal de Luxembourg, l'observant de près et lui barrant le passage. L'armée française, sans compter le corps de blocus, s'élevait à cinquante mille hommes, celle des alliés, à quarante-cinq mille. Mons leur était à toutes deux également assigné comme dernière étape et comme prix du combat. Le maréchal de Luxembourg écrivait à Louvois, du camp de Soignies, le 11 août, à onze heures du soir : « Je marcherai demain pour aller camper sur la bruyère de Casteau, la droite à Saint-Denis, la gauche derrière les Masnuys[1]. C'est un poste où le prince d'Orange seroit fou de nous venir attaquer, qui couvre entièrement Mons de tout ce côté-ci, et d'où je pourrai me porter partout

[1] Deux villages, Masnuy-Saint-Pierre et Masnuy-Saint-Jean. L'abbaye de Saint-Denis était à une lieue et demie environ au nord-est de Mons

avant que les ennemis y arrivent, en passant sur les ponts que j'ai fait faire entre Obourg et Nimy. J'y aurai encore une commodité, c'est que si, contre toute apparence, les ennemis venoient nous y attaquer, les troupes de M. de Montal et de M. de Quincy m'y joindroient en moins de deux heures. »

L'armée française s'établit en effet, le 12, sur la bruyère de Casteau; elle avait sur sa gauche des bouquets de bois; en arrière et sur sa droite, la forêt de Mons; sur son front, un vallon resserré, aux pentes abruptes, au fond duquel coulait un ruisseau qui tombait dans la Haisne, une demi-lieue plus loin vers le sud, à Obourg, entre Nimy et Havré. L'escarpement opposé, de l'autre côté du vallon, était couvert de bois; sur deux points seulement, faisant face aux deux extrémités de la bruyère, le passage du vallon devenait relativement praticable, par des ravins naturels ou par d'étroits chemins, taillés dans le roc. De part et d'autre, ces deux défilés étaient flanqués d'habitations qui s'élevaient par étage; ainsi l'armée française voyait échelonné, devant sa gauche, le village de Casteau, depuis le moulin au bord du ruisseau jusqu'à l'église construite à mi-côte, et jusqu'au château qui couronnait l'escarpement. A ce village répondaient plus au sud, et dans une disposition analogue, les grands bâtiments et les dépendances de l'abbaye de Saint-Denis. C'était dans cette abbaye que la convenance du logis, et plus encore le voisinage de M. de Montal, avaient engagé le maréchal de Luxembourg à placer son quartier général en avant et sur la droite de son armée; deux bataillons le couvraient sur la hauteur. à l'entrée

du défilé vers les bois; deux autres bataillons faisaient pareillement, à Casteau, le service des avant-postes. Enfin, les communications étaient assurées entre le camp et le corps de blocus par des chemins ouverts dans la forêt de Mons, et par des ponts jetés sur la Haisne. Le 13, après avoir rendu compte à Louvois de ces dispositions, le maréchal ajoutait : « Vous voyez bien que je suis en état de donner la main à M. de Montal et à M. de Quincy, et que, comme il n'y a pas d'apparence que M. le prince d'Orange nous attaque au poste où nous sommes, il faudroit donc, s'il arrivoit quelque chose, que ce fût dans un des quartiers de ces messieurs. Je pense que ce sont des soins bien inutiles, puisqu'on mande de Philippeville qu'un courrier venant de Nimègue y a passé, qui porte la signature de la paix. Cependant M. le prince d'Orange n'a pas laissé que de marcher aujourd'hui; ils disent qu'ils doivent marcher demain; je ne sais pas pourquoi, s'il est vrai que la paix soit faite, à moins que M. le prince d'Orange ne voulût dire par vanité qu'il étoit près de l'armée du roi, et que, sans la paix, il auroit fait quelque chose. »

Le 14, au point du jour, le maréchal de Luxembourg voulut diriger en personne une reconnaissance vers Soignies, où il savait que le prince d'Orange était arrivé la veille; il vit en effet les alliés se mettre en mouvement, non par la route qu'il avait suivie lui-même et qui traversait la bruyère de Casteau, mais dans la direction de Ville-sur-Haisne, comme s'ils voulaient laisser sur leur droite l'armée française et passer la rivière au-dessus de Havré, pour se déployer en face

des lignes de M. de Montal, dans la plaine de Binche.

M. de Luxembourg rentra vers neuf heures au quartier général; le marquis d'Estrades venait d'y arriver, apportant la nouvelle officielle de la paix. Le maréchal n'en fut pas surpris : c'était le bruit du camp depuis la veille; mais alors il réunit ses officiers généraux et les consulta : devait-il donner part aux ennemis de cette grande nouvelle? Les avis furent partagés; cependant la lettre fut écrite[1] et le trompette qui la devait porter montait à cheval, lorsque M. de Luxembourg changea tout à coup de résolution. Écoutons un témoin véridique, un des principaux acteurs du drame, Chamlay : « La lettre fut écrite, mais M. de Luxembourg ayant fait réflexion que la démarche qu'il feroit, outre le peu de bienséance qu'il pourroit y avoir à la faire le premier, seroit entièrement inutile, puisque M. le prince d'Orange, qui avoit reçu le traité, ne l'en avoit point fait avertir, et que vraisemblablement son dessein étoit d'engager quelque action qui pût rompre la paix quoique faite, si l'événement lui étoit favorable, M. de Luxembourg jugea à propos de ne rien faire savoir aux ennemis et de serrer le traité dans sa cassette[2]. » Entre le sentiment de l'honneur national et militaire et le sentiment de l'humanité, le maréchal de Luxembourg aima mieux donner satisfaction au sentiment de l'honneur; le blâmera-t-on? Pas un

[1] Elle était adressée non au prince d'Orange, mais au prince de Vaudemont, alors au service d'Espagne; c'était un ancien ami de M. de Luxembourg.

[2] Ce n'était pas le traité, mais seulement la nouvelle du traité. — Mémoire des événements de 1678 à 1688, manuscrit autographe de Chamlay, inédit. *D. G.* 1185.

de ses contemporains n'eût songé à lui en faire un reproche[1].

Trois heures s'étaient écoulées depuis le retour du maréchal, après la reconnaissance qu'il avait faite sur la route que les alliés paraissaient disposés à suivre parallèlement au front de l'armée française, lorsque, vers midi, les avant-postes signalèrent la présence de l'ennemi dans les bois qui dominaient l'abbaye de Saint-Denis. Le feu commença de part et d'autre, mais, pendant plus d'une heure, ce premier engagement ne dépassa pas les proportions restreintes d'une escarmouche. Cependant, le nombre des assaillants ayant grossi peu à peu, et le feu devenant plus vif, les deux bataillons du régiment de Feuquières qui étaient sur la hauteur furent rappelés en deçà du ruisseau, sauf une ou deux compagnies qui restèrent

[1] Ce n'est pas de cela que que quelques-uns l'ont blâmé, c'est de s'être laissé surprendre. S'est-il laissé surprendre en effet, suivant le bruit commun? Ou bien cette prétendue surprise n'est-elle qu'une de ces inventions malveillantes dont la crédulité publique ne se met pas en peine de contrôler l'exactitude et de rechercher l'origine? Le maréchal de Luxembourg connaissait à fond le prince d'Orange, son caractère dissimulé, opiniâtre, impitoyable, l'opposition qu'il avait toujours faite à la paix et le ressentiment qu'il en devait avoir; il ne doutait pas qu'il ne voulût passer outre; c'est le témoignage formel de Chamlay. Comment donc aurait-il été surpris par une attaque à laquelle il s'attendait et se préparait depuis plusieurs jours? Et cependant l'opinion qui a cours n'est pas sans quelque fondement; s'il est faux que l'attaque des alliés ait surpris le maréchal de Luxembourg, il est vrai qu'il n'a point reconnu d'abord le point capital de cette attaque; il est vrai qu'il a lui-même éloigné du véritable champ de bataille la moitié de ses troupes, et que lorsqu'il les a eu ramenées sous sa main, il n'était plus temps de remporter une victoire décisive. Mais il est encore plus vrai que le prince d'Orange, après avoir changé de plan trois fois en quelques heures, finit par engager l'action contre toutes les règles de l'art militaire, et que « la folie » même d'une attaque qui n'avait aucune chance de succès sera toujours la meilleure excuse des hésitations du maréchal de Luxembourg

embusquées dans les houblonnières autour de l'abbaye; en même temps, le maréchal fit évacuer le quartier général et retirer ses équipages; le détachement des gardes françaises et suisses qui était de service auprès de lui demeura seul dans les bâtiments, avec ordre de se replier, aussi bien que les compagnies de Feuquières, dès que l'ennemi déploierait des forces trop considérables. Convaincu que cette attaque n'était qu'une fausse démonstration du prince d'Orange pour masquer la marche de son armée vers la Haisne, M. de Luxembourg prolongea sa droite dans la direction d'Obourg, en faisant occuper par deux bataillons de Navarre et deux de la Reine la lisière de la forêt de Mons, qui commandait le cours inférieur du ruisseau. Entre deux et trois heures, les Hollandais étaient complétement maitres de l'abbaye, les faibles détachements qui l'avaient défendue jusque-là s'étant repliés, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu.

Vers ce même moment, on commença d'entendre les premiers bruits d'un combat à Casteau; mais, entre ce village et l'abbaye, le long de cet escarpement étendu dont ils marquaient les extrémités, on ne voyait pas d'ennemis: où donc était le gros de leur armée? Cette nouvelle diversion sur son extrême gauche ne fit que convaincre de plus en plus le maréchal que le véritable danger était sur sa droite, au delà même, vers la Haisne, vers le quartier de M. de Montal. Comment supposer qu'une armée de quarante-cinq mille hommes pût avoir l'idée de déboucher en face d'une position comme la sienne, par deux étroits défilés, très-éloignés l'un de l'autre? « Je trouvois, écri-

vait-il à Louvois quatre jours après la bataille, je trouvois qu'il y avoit si peu de raisons à nous attaquer par ces endroits-là, que je m'imaginois que ce n'étoit que pour nous amuser, et que le reste de l'armée ennemie que les bois nous cachoient, pouvoit marcher entre Obourg et Havré pour essayer de forcer le quartier de M. de Montal; ce qui me paroissant plus vraisemblable que ce que je leur voyois faire, je fis passer la Haisne à toute la seconde ligne pour assurer ledit quartier que je craignois qui ne fût attaqué. » Chamlay, qui avait l'esprit exact et le coup d'œil sûr, fut envoyé de ce côté pour reconnaître le véritable état des choses et pour s'entendre avec les deux commandants du corps de blocus.

Le maréchal n'avait gardé que sa première ligne; encore la disposition du terrain rendait-elle inutile toute sa cavalerie, dont les escadrons déployés sur la bruyère demeuraient immobiles, ou ne se mettaient en mouvement que pour fermer au centre les vides laissés par l'infanterie, qui prenait au contraire leur place accoutumée sur les ailes. Mais cette infanterie de la première ligne était l'élite de l'armée, six bataillons des gardes françaises, deux des gardes suisses, quatre du régiment du Roi, trois de Navarre, trois de la Reine, et ces deux bataillons de Feuquières, qui recevaient et rendaient bravement le feu, tenant ferme, à découvert sur le bord du ruisseau, contre un ennemi nombreux et protégé par les bâtiments de l'abbaye. Les Hollandais ne cessaient de descendre par le défilé; enfin, enhardis par la supériorité du nombre, deux de leurs bataillons, passant à gauche de l'abbaye, traversent le ruisseau et commencent à gravir les hauteurs occupées par les Français. Le duc de Villeroi, lieutenant général, commandait la droite de l'armée; il voit le danger, il appelle à lui les bataillons des gardes; les gardes accourent, et d'abord arrêtent l'ennemi par un feu plongeant; puis, quelques compagnies, le mousquet sur l'épaule, l'épée à la main, descendent sur les Hollandais, les renversent au bas de l'escarpement et rejettent leurs débris de l'autre côté du ruisseau.

Cette tentative d'assaut ne fut pas renouvelée; les généraux alliés se contentèrent de faire avancer du canon et de déployer beaucoup d'infanterie sur les hauteurs opposées à la droite de l'armée française. Le duc de Villeroi, qui avait ordre de rester sur la défensive, fit les mêmes dispositions; le commandant de l'artillerie, Dumetz, amena trente pièces de canon sur l'extrême limite du plateau. Alors ce fut, pendant six heures, d'un bord à l'autre de cet étroit vallon, un échange à bout portant de balles et de boulets; le feu de l'artillerie française, plus nombreuse et mieux servie, fit de grands ravages dans les rangs des alliés; mais les Français eurent beaucoup de victimes; tous les capitaines du premier bataillon des gardes, deux exceptés, furent atteints; la cavalerie elle-même était frappée, sans pouvoir rendre les coups qui la décimaient[1]. Ceux qui continuaient de combattre dans le fond du vallon, sur les bords du ruisseau, ne s'épargnaient pas davantage; il fallut que le duc de Villeroi

[1] La seconde relation cite particulièrement l'escadron des gendarmes-Dauphin, commandé par M. de Sévigné, qui soutenait les gardes. — Voir la lettre de madame de Sévigné à Bussy du 23 août

y fit descendre un bataillon des gardes pour remplacer un des bataillons de Feuquières, aux trois quarts détruit. De ce côté, la bataille se réduisait donc au carnage, sans manœuvres; il n'en était pas tout à fait de même du côté de Casteau.

Le feu, qui n'avait commencé là que vers trois heures, était bientôt devenu tout aussi vif qu'à Saint-Denis. Un lieutenant général, Colbert de Maulevrier, envoyé par M. de Luxembourg, y trouva M. de Rosen, maréchal de camp, qui n'ayant à ses ordres que le troisième bataillon de la Reine, le troisième de Navarre et les dragons de Fimarcon, luttait avec une indomptable énergie contre des forces dix fois plus nombreuses. Après avoir évacué volontairement l'église et le château, il avait placé ses deux bataillons à droite et à gauche du moulin, tandis que les dragons, faisant le service d'infanterie, se maintenaient dans les dernières maisons et dans les enclos du village. M. de Maulevrier jugea la situation du premier coup d'œil; c'était là qu'étaient le prince d'Orange et le gros de son armée qu'on cherchait en vain sur la Haisne; c'était là qu'il fallait gagner la bataille. Aussitôt averti, le maréchal de Luxembourg y fit marcher au pas de course ce qu'il avait encore d'infanterie, deux bataillons des gardes françaises, et les gardes suisses, et la brigade du Roi. Des aides de camp partirent bride abattue à travers la forêt de Mons, pour ramener à la hâte le comte d'Auvergne et l'infanterie de la seconde ligne. Mais comment le prince d'Orange se trouvait-il à Casteau, à l'extrémité du champ de bataille la plus éloignée de Mons?

Après avoir marché le matin de Soignies vers la Haisne, ses têtes de colonnes ayant déjà dépassé la hauteur de Saint-Denis, il avait fait halte, et, par un mouvement à droite, il s'était trouvé en bataille, vis-à-vis du maréchal de Luxembourg, mais dérobé à sa vue par un épais rideau de bois. Instruit des dispositions de son adversaire, avait-il craint d'être surpris au passage de la Haisne, ou jeté dans la rivière après l'avoir passée? Quoi qu'il en soit, laissant un petit détachement vers Obourg, il avait renoncé au projet, dangereux sans doute, mais aussi d'un résultat décisif s'il avait réussi, de forcer directement la ligne de blocus. C'est alors qu'il avait imaginé d'attaquer la droite du maréchal de Luxembourg par le défilé de Saint-Denis, dans l'espoir de s'emparer de la forêt de Mons, de prendre en flanc l'armée française, de la refouler à l'autre extrémité de la bruyère, et de retomber ensuite par Nimy sur le quartier de M. de Montal. Mais les difficultés qu'il aurait dû prévoir, la lenteur de ses troupes dans une marche à travers bois et par des ravins où les hommes ne pouvaient s'engager qu'à la file, enfin, l'attitude des Français, mis sur leurs gardes par une longue escarmouche, toutes ces raisons le dégoûtèrent bientôt de ce second projet, moins bon que le premier, et qui n'avait qu'une seule chance de succès, la brusquerie de l'attaque. Il ne resta de l'un comme de l'autre qu'une tentative de diversion; ainsi, tandis que l'extrême gauche se montrait vers Obourg, et que la gauche tout entière était fortement engagée à Saint-Denis, le prince d'Orange prenait le parti définitif de ramener son centre sur sa droite à Thieussies, et de

faire un grand effort sur l'aile gauche de l'armée française.

Un des généraux espagnols, M. de Louvigny, qui connaissait bien cette partie du Hainaut, offrit de se mettre à la tête d'un gros corps de cavalerie, dix ou douze mille chevaux-légers et dragons, de passer le ruisseau moins encaissé vers sa source, de tourner les bois clair-semés qui se trouvaient au delà, de déboucher sur la bruyère par la trouée des deux Masnuys, et de charger en flanc ou par derrière les Français surpris, tandis que le prince d'Orange les canonnerait de la hauteur de Casteau, si même il ne parvenait pas à forcer le défilé, moins défendu que celui de Saint-Denis[1]. Le stathouder de Hollande, le généralissime des forces alliées, eut-il peur de laisser au général du roi d'Espagne la chance d'un succès personnel? On ne sait; mais il objecta l'heure avancée, le long détour que la cavalerie aurait à faire; enfin, il n'accueillit pas la proposition de M. de Louvigny, et s'entêta dans son projet d'attaque directe sur la gauche française, par le seul défilé de Casteau. Ce troisième projet, le moins heureux des trois, ne pouvait avoir, en aucun cas, de résultat plus décisif que la manœuvre du général espagnol, puisque l'armée française, même battue, aurait été refoulée sur Mons au lieu d'en

[1] Chamlay, qui eut plus tard connaissance de la manœuvre imaginée par Louvigny, avoue qu'elle n'eût pas été sans danger pour l'armée française; toutefois, en admettant que M. de Luxembourg se fût laissé surprendre et mettre en désordre par le choc d'une telle masse d'assaillants, il aurait toujours eu la ressource de se replier dans la forêt de Mons, où la cavalerie n'aurait pu le poursuivre, et de se retirer derrière les retranchements de M. de Montal. Ainsi le prince d'Orange aurait dû nécessairement engager une seconde action pour forcer la ligne de blocus.

être séparée; l'exécution, d'ailleurs, était incomparablement plus difficile. A vrai dire, il était tout aussi impraticable de déboucher sur la bruyère par le défilé de Casteau que par le défilé de Saint-Denis; mais le prince généralissime avait décidé de la sorte.

Les alliés s'étaient solidement établis dans le village; les maisons à mi-côte étaient remplies de mousquetaires; au-dessus, les dragons d'Espagne occupaient l'église; à droite et à gauche, des bataillons massés; plus haut encore, le château, entouré de retranchements et gardé par un corps d'élite, le régiment de Roque-Servière, tout composé, depuis le colonel jusqu'au dernier soldat, de protestants français au service du prince d'Orange; sur le plateau, l'artillerie, et derrière elle, mais empêchées dans leur développement par les bois, des masses profondes d'infanterie et de cavalerie. En face des alliés, dans le vallon, se tenaient appuyés au moulin les deux bataillons de la Reine et de Navarre qui s'étaient retirés du village, mais qui, bientôt rejoints par deux bataillons des gardes françaises, s'obstinaient à fermer l'issue des ravines et des chemins creux; un peu en avant, les dragons de Fimarcon, embusqués dans les bas enclos; sur la bruyère, à travers la fumée du canon déjà placé par l'infatigable Dumetz, on voyait accourir les quatre bataillons du régiment du Roi et les deux des gardes suisses. Le prince d'Orange veut prévenir l'arrivée de ce renfort; deux régiments anglais partent des abords de l'église et viennent aux dragons, qui se retirent de haie en haie. Les Anglais débouchent, se forment sous le feu et traversent le ruisseau; mais un bataillon du Roi, qui s'est lancé, plutôt qu'il n'est

descendu, du haut de l'escarpement, roule sur eux en masse confuse et les arrête; au même instant, un escadron du régiment de Varennes, venu par la gauche, on ne sait comment, au fond du vallon, les charge en flanc, les renverse et les met en fuite. Comme à Saint-Denis, les alliés ne jugent pas prudent de renouveler cette tentative; de son côté, M. de Maulevrier ne se croit pas assez fort pour prendre l'offensive; il attend. Comme à Saint-Denis, c'est de part et d'autre un feu roulant de mousqueterie et d'artillerie, sans manœuvres.

A six heures, l'infanterie de la seconde ligne débouche enfin de la forêt de Mons; tout va bien du côté de la Haisne. Le maréchal de Luxembourg n'est pourtant pas sans inquiétude, car il entend de ce côté gronder le canon; c'est l'extrême gauche du prince d'Orange qui fait mine de vouloir passer la rivière, mais qui se retire bientôt sous le feu de la grosse artillerie de Montal. Pour se rassurer entièrement, le maréchal arrête au passage trois bataillons suisses qu'il fait placer au delà de sa droite, déjà prolongée vers Obourg; tout le reste de la seconde ligne se hâte vers Casteau. Deux bataillons d'Alsace arrivent les premiers; aussitôt M. de Maulevrier donne le signal de l'attaque. Les colonnes se forment; mais au moment d'entrer dans le défilé, il faut qu'elles se divisent, il faut que chaque homme, en quelque sorte livré à lui-même, cherche, trouve et se fraye sa propre voie; les officiers ne peuvent que donner l'exemple; plus d'ordre, plus de commandement; à chacun son œuvre selon son intelligence et sa bravoure. Les bataillons, arrêtés encore dans le vallon, et dont le feu doit protéger cette sorte d'assaut, en suivent avec

émotion les lents et difficiles progrès. Enfin, sur la droite du village, dans une éclaircie, on aperçoit un groupe de quarante à cinquante hommes; sont-ils amis ou ennemis? Quelles sont les couleurs de leurs uniformes? Rouge et gris. Gardes françaises et gardes suisses, les plus agiles ou les plus heureux, ils ont les premiers franchi le défilé. Bientôt un second peloton les a rejoints; mais où sont-ils? Écoutons le maréchal de Luxembourg, qui les admire et qui tremble pour eux : « Le lieu où ils étoient se trouvoit disposé tout autrement que ceux qu'on cherche d'ordinaire pour se mettre en bataille; car ces deux petites troupes avoient derrière elle un grand vallon escarpé, d'où elles n'étoient montées pour entrer dans la plaine que par un sentier roide et étroit où il ne pouvoit passer qu'un seul homme. Elles avoient devant elles la droite de l'armée ennemie, formée en bataille sur plusieurs lignes de cavalerie et d'infanterie. Mais sur chaque flanc des deux petites troupes il se trouvoit encore une chose assez incommode: à la droite, une grosse haie farcie d'infanterie ennemie, et à la gauche une église, un château et une haie parallèle à l'autre, tout cela aussi rempli d'infanterie. Il faut ajouter qu'on dit que la première ligne des ennemis n'étoit qu'à quatre-vingts pas des petits pelotons dont je vous parle, qui vous paroîtront par ce récit dans une gaufre fort incommode[1]. »

Mais ils ont ouvert et montré le chemin; le danger qu'ils affrontent a redoublé l'ardeur de leurs cama-

[1] Luxembourg à Louvois, 18 août. Première relation *D. G* 601.

raches; les obstacles sont renversés ou escaladés, les sentiers élargis; les deux bataillons d'Alsace, qui tiennent toujours la tête de la colonne, débouchent et commencent le feu; le premier du Roi s'élance presque aussitôt d'un chemin qu'il a découvert et se place à la droite d'Alsace, tout auprès de la haie, à travers laquelle un ennemi invisible le fusille à bout portant; mais tout de suite, les deux bataillons des gardes françaises apparaissant de l'autre côté de cette haie, ont bientôt éteint ce feu meurtrier; plus à droite encore, un bataillon de Lyonnais sort des fourrés et s'empare de trois pièces de canon qu'il tourne aussitôt contre les masses profondes de l'ennemi.

Pendant que ces six premiers bataillons rectifient leur ligne sous le commandement de leurs officiers, un escadron du régiment de Tilladet, conduit par le chevalier d'Esclainvilliers, défile rapidement entre les intervalles, se déploie en avant et charge; deux escadrons des gardes du roi d'Espagne viennent à sa rencontre, ils sont renversés; les chevaux-légers lancés à fond de train traversent encore deux lignes d'infanterie, et, leur charge fournie, reviennent par le même chemin; malheureusement, le chef audacieux qui les avait entraînés, le chevalier d'Esclainvilliers, tombe frappé à mort. Cependant les alliés ébranlés font un mouvement en arrière; mais la petite plaine dont les Français ont conquis la possession n'a pas plus de cinq à six cents pas de largeur. Les bataillons qui ne cessent d'arriver s'entassent dans cet étroit espace et poussent les premiers, devant lesquels l'ennemi recule peu à peu, toutefois sans se rompre.

Dans ce mouvement, le village, l'église, le château même sont dépassés; les troupes que le prince d'Orange y a placées au commencement de l'action n'ont pas eu le temps de se retirer et ne peuvent plus être soutenues. Alors le comte d'Auvergne, qui, plus ancien lieutenant général que M. de Maulevrier, a pris le commandement supérieur, mène lui-même quatre bataillons à l'attaque de l'église; un bataillon des gardes du prince d'Orange est détruit; les dragons d'Espagne sont forcés dans l'église même. Les Français, irrités de ce qu'ils appellent la trahison des Hollandais, qui les ont attaqués la paix faite, ne donnent pas de quartier. Tandis que le village est ainsi emporté, le marquis d'Huxelles, à la tête du régiment Dauphin, marche au château, fortifié par Roque-Servière comme une espèce de citadelle, et dont le feu dominant n'a pas cessé, depuis plusieurs heures, de faire parmi les soldats du maréchal de Luxembourg de nombreuses victimes que leurs camarades ont juré de venger. Cette lutte de Français contre Français animés par les haines religieuses, fut presque le dernier épisode, certainement le plus sanglant et le plus acharné de la bataille. Roque-Servière et les siens connaissaient leur situation; ils savaient qu'ils étaient séparés de leurs alliés, et comme perdus au milieu de l'armée française. Ils se défendirent à outrance; enfin, les assaillants ayant mis le feu aux bâtiments de la basse cour, ceux des protestants qui ne furent pas brûlés firent une sortie, mais pour se jeter volontairement au-devant des balles et des piques; à peine en sauva-t-on quelques-uns. Roque-Servière et huit de ses capitaines étaient morts.

Le combat se prolongeait sur l'étroit champ de bataille où les deux infanteries, accumulées, échangeaient à courte portée des décharges meurtrières; cependant on voyait la cavalerie française, longtemps immobile sur la bruyère de Casteau, traverser le vallon et gravir obliquement les pentes opposées pour tourner le flanc des troupes ennemies. Les difficultés du terrain la retardèrent; quelques escadrons arrivèrent seuls à temps pour fournir une dernière charge, à laquelle se joignirent les gardes suisses. Les alliés reculèrent encore sous le choc; mais aucun effort ne put les mettre en désordre. Dans cette dernière action, l'armée française fit des pertes cruelles, deux surtout : M. de Saint-Georges, colonel du régiment du Roi, et M. de Fimarcon, colonel de dragons, le meilleur officier de l'arme, furent mortellement frappés. La nuit tombait rapidement; l'horizon, assombri par les bois, se rétrécissait à vue d'œil; l'artillerie, tirant de part et d'autre sur des masses noires, égarait ses boulets dans les arbres. Peu à peu le feu se ralentit, puis il cessa tout à fait; la bataille de Saint-Denis finissait comme celle de Seneffe, indécise après une lutte opiniâtre. Il n'y avait plus, tout à l'extrémité du champ de bataille, qu'un seul point flamboyant au milieu des ténèbres, le château que les Français avaient incendié.

Ce fut à la lueur de ces flammes que les troupes françaises quittèrent, sans être inquiétées dans leur retraite, les hauteurs de Casteau; elles se replièrent pendant la nuit, à travers la bruyère et la forêt de Mons, derrière la Haisne, en avant du quartier de M. de Montal. Le maréchal de Luxembourg ne savait

pas si le prince d'Orange, qui n'était ni vainqueur ni vaincu, ne tenterait pas le lendemain une nouvelle attaque, et, vraisemblablement cette fois, sur les lignes mêmes du blocus. Le maréchal avait pris sa résolution pendant la bataille; aussitôt après avoir rappelé la moitié de son infanterie détournée vers Mons, il avait fait partir les bagages de l'armée pour Saint-Ghislain, afin d'avoir toute la liberté de ses mouvements. La journée du 15 s'écoula cependant sans alerte; de part et d'autre on rendait les derniers devoirs aux morts, on donnait les premiers soins aux blessés. Les pertes des alliés s'élevaient à trois ou quatre mille hommes environ; celles de l'armée française sont exactement connues : neuf cent quarante morts et quinze cent soixante blessés; trente-cinq officiers et six cent vingt-cinq soldats avaient été frappés dans les six bataillons des gardes.

Le 16 au matin, un envoyé du prince d'Orange, un député aux États-Généraux, se présentait aux avant-postes, demandant à parler au maréchal de Luxembourg; il apportait enfin la nouvelle de la paix ! Ce fut au sortir de cette conférence que M. de Luxembourg écrivit à Louvois la dépêche suivante : « M. Dickfeldt, député de la part des États-Généraux pour demeurer dans leur armée, vient de se rendre à la vue d'une de nos gardes, et a demandé à me parler; j'y ai été, et voici le discours qu'il m'a tenu. Il a commencé par un compliment pour moi de la part de M. le prince d'Orange; ensuite de quoi il me dit que la nouvelle de la signature de la paix leur étant hier arrivée, il me venoit trouver pour savoir comme quoi l'on en

useroit à l'égard des armées et de Mons. A quoi j'ai répondu que j'avois de la peine à comprendre qu'ils eussent eu si tard la nouvelle de la paix, puisque leur armée étoit plus près de Nimègue que celle de Sa Majesté; que les courriers passoient par leurs pays qui leur étoient libres, et que le jour de l'affaire qui arriva entre les deux armées, j'avois appris, avant le combat, que la paix étoit faite, et que cela m'avoit paru une chose fort extraordinaire de voir en même temps la paix, et qu'ils commençassent leurs attaques. Sur quoi il m'a répondu qu'ils ne l'auroient pas fait si j'avois fait dire quelque chose, et pourquoi je n'avois pas eu cette bonté-là? Sur quoi je lui ai répliqué que ce n'étoit pas la coutume des François, lorsqu'ils voyoient une occasion de combattre, de rien dire qui en empêche, et que nous avions un maître trop jaloux de la gloire de ses armes pour avoir trouvé bon qu'on eût différé un combat; mais que, s'il s'étonnoit, comme il me disoit, que je ne leur eusse rien fait dire, je voulois lui faire part aussi d'une chose qui m'avoit étonné dadantage; et, sur cela, je lui ai dit que je n'étois point surpris que M. le prince d'Orange, qui a bien de la valeur et du courage, ait été bien aise de profiter des derniers jours de la guerre pour faire une tentative pour ravictuailler Mons; mais que je ne pouvois comprendre comme quoi lui-même et son associé, qui doivent être les maîtres de l'armée de Hollande, étant députés pour cela des États, avoient consenti que M. le prince d'Orange en fût venu aux mains avec l'armée de Sa Majesté, dont ils redevenoient amis, et qu'ils ne se fussent pas souvenus qu'autrefois ces armées-là leur

avoient été utiles; et même que je lui parlois devant des troupes (car c'étoit fort près de la ligne), que je lui parlois, dis-je, devant des troupes qu'ils avoient vues, il n'y a que peu de temps, dans leur pays pour leur service[1], et qu'il me sembloit qu'en cela Sa Majesté n'avoit pas lieu de se louer à MM. les États-Généraux de la conduite des députés qu'ils avoient dans leur armée; ce qui m'a paru l'intriguer un petit. Il me réitéra ses instances pour que je permisse qu'il entrât quelques vivres dans Mons, seulement pour deux ou trois jours, et m'en a dit une bonne raison, c'est que M. le prince d'Orange s'étoit engagé à ravictuailler cette place. Je lui ai répondu que, sans les ordres du roi, je n'y pouvois laisser entrer aucune chose; et, comme il m'a pressé, la seule dont j'ai cru pouvoir convenir avec lui, ç'a été de rendre compte de ceci à Sa Majesté; que j'aurois, le 18, sa réponse que j'exécuterois ensuite, et que sans cela il m'étoit aussi peu permis de donner le moindre soulagement à Mons, qu'il le devoit être au prince d'Orange d'agir sans les ordres de MM. les États. Il me semble, monsieur, qu'il n'est point mal que, les deux armées en présence, ils viennent demander la paix au roi après avoir fait une tentative inutile et un des gros combats d'infanterie qui se soit donné[2]. »

[1] En 1665, dans la guerre contre l'évêque de Munster.

[2] 16 août. *D. G.* 582. — Le même jour, l'intendant Robert, qui s'était rendu au camp du prince d'Orange pour régler provisoirement les rapports des deux armées, écrivait à Louvois : « M. le prince d'Orange a commencé par me faire de grandes protestations qu'il n'avoit rien su du tout de la signature de la paix avec MM. les États-Généraux, devant le combat, et s'est étendu sur diverses particularités qui ne serviroient de rien à vous redire, pour me prouver qu'il n'en avoit effectivement

Le lendemain, Louvois envoyait au maréchal de Luxembourg l'autorisation de lever le blocus de Mons. Les deux armées commencèrent à marcher le 19, les alliés vers Bruxelles, les Français vers Ath. Il y eut ce jour-là une entrevue de politesse entre le maréchal et le prince d'Orange, accompagnés de leurs principaux officiers. « Cela se passa, dit Chamlay, avec beaucoup d'honnêteté et de civilité de part et d'autre; et la conversation, qui fut assez courte, roula sur des discours généraux, sur l'inutilité dont chacun alloit être durant la paix, et sur la nécessité qu'il y avoit de s'adonner à la chasse pour s'occuper[1]. » Nobles regrets! magnanime douleur! Admirons ces grands cœurs si touchés de leur oisiveté prochaine! Plaignons-les, ces vivants inutiles, et non pas ces morts inutiles de la dernière bataille! Plaignons-le surtout, ce généreux prince d'Orange, qui avait si bien su, jusqu'au dernier moment, même au delà, donner pâture à son activité dévorante! La moralité manquait au drame de Saint-Denis; la voilà.

Qu'importe que le prince d'Orange n'ait pas eu la nouvelle officielle de la paix! Il la sentait venir, et il

rien su, ce que M. Dickfeldt m'a aussi confirmé. Il m'a dit ensuite qu'il ne sait encore aucunes particularités du traité; mais que, comme on lui mande positivement que la paix est signée, il lui semble que, puisque nous la savons les uns et les autres, nous devrions toujours commencer à vivre avec plus d'intelligence que par le passé. Je lui ai répondu que j'ajoutois trop de foi à ses paroles pour croire qu'il eût connoissance de la signature de la paix avant le combat, que nous l'avions appris deux ou trois heures auparavant, par une lettre de MM. nos plénipotentiaires; mais que nous n'en savions non plus encore aucunes particularités, et même que nous n'en avions encore eu aucun avis du roi. »

[1] Mémoire autographe déjà cité *D. G* 1183.

n'a pas voulu l'attendre. Ses complices ont été le marquis de Grana, commissaire de l'Empereur, et l'ambassadeur d'Angleterre, sir William Temple. « M. de Grana et M. Tempel, par ses lettres, sont cause que Son Altesse s'est précipitée de donner le combat. M. Tempel a écrit à Son Altesse que le seul moyen de rompre la paix étoit celui d'attaquer l'armée du roi, que Sa Majesté ne voudroit plus de paix et désavoueroit ses ambassadeurs, et qu'aussitôt que ce point seroit fait, il [Tempel] échangeroit la ratification du traité de ligue avec l'Angleterre. » Voilà ce que mandait, le 15 août, le correspondant bien informé du maréchal d'Estrades, « un de mes amis, disait Louvois, qui voyage avec le prince d'Orange[1]. » Louvois n'avait pas encore reçu ce renseignement, mais il n'en avait pas moins son opinion faite, lorsqu'il écrivait à Barillon, le 17 août : « Je doute que les États-Généraux approuvent que M. le prince d'Orange, qui ne pouvoit ignorer la signature de la paix, ait ainsi prodigué la vie de leurs sujets et mis leur fortune au hasard d'une bataille où leur armée auroit été entièrement défaite, si ç'avoit été dans un pays où l'on eût pu marcher à eux[2]. »

Louvois n'avait pas même encore reçu le détail de l'action. Le maréchal de Luxembourg, qui écrivait si facilement et si longuement d'habitude, n'envoya d'abord au ministre qu'une relation très-abrégée; il ne manquait pas d'ailleurs de raisons spécieuses pour justifier son laconisme. « Je voulois, monsieur, disait-il, vous

[1] Louvois à Luxembourg, 26 août. *D. G.* 662.
[2] *D. G.* 582

envoyer une petite relation du combat qui s'est donné; j'avois prié Chamlay de la faire; mais c'est, comme vous savez, un travail fort ingrat; car ceux de qui l'on lit du bien trouvent qu'on ne leur rend qu'une justice qui leur est due; les gens qui ne se croient pas assez loués en savent mauvais gré à l'auteur; les oubliés ne le pardonnent jamais; et s'il y en avoit dont on n'eût rien à dire, ils voudroient qu'on forgeât quelque chose. Toutes ces réflexions qu'il m'a faites, et ce qu'il m'a représenté là-dessus, l'ont rendu pour excusé à mon égard, et font que je ne vous dirai que succinctement comme quoi les choses se sont passées, parce que les ai vues de plus loin que les autres, et que j'y ai eu bien moins de part que tous MM. les officiers généraux [1]. » Cependant M. de Luxembourg, qui n'avait vu que les avantages de sa méthode expéditive, en connut bientôt aussi les inconvénients, auxquels il n'avait pas songé. Le général n'ayant pas assez parlé pour tous, chacun parla trop pour son propre compte; ceux mêmes qui n'avaient pas assisté à l'affaire la racontèrent et la jugèrent comme s'ils l'avaient vue; le silence du maréchal fut interprété comme un embarras; s'il se taisait, n'était-ce pas qu'il avait des fautes à dissimuler? C'est ainsi que le baron de Quincy, qui n'avait pas mis le pied sur le champ de bataille, écrivit aussitôt à Louvois pour blâmer le maréchal de n'avoir pas suivi un certain plan qu'il lui avait donné d'avance, et fut un des premiers, le premier peut-être, à mettre en circulation le bruit que M. de Luxembourg s'était laissé surprendre, l'ennemi, disait-on, étant déjà maître du défilé de Saint-Denis, tandis qu'on dînait gaiement au quartier général [1].

[1] 18 août. *D. G.* 601.

Naturellement ces méchants bruits furent rapidement propagés, facilement accueillis, et tout de suite rapportés aux oreilles du maréchal. On connait son orgueil et sa verve irritable; on ne s'attend donc pas qu'il ménage à son tour « ces messieurs, qui causent à leur aise sur le pavé de Paris, » ni les auteurs de ces misérables relations qu'on imprime et qu'on colporte [2]. Alors il reprend la plume, et il écrit tout d'un trait sa seconde relation, ample et détaillée. Il comptait, pour la faire valoir, sur Louvois, qui l'avait consolé d'abord et défendu contre la critique injurieuse; mais un mois s'était écoulé depuis la bataille, d'autres événements étaient survenus, et le ministre lui répondait avec un air de distraction, voisin de l'indifférence et de l'ennui : « Il est un peu tard de publier présentement une relation de ce qui s'est passé dans le dernier combat; je n'ai pas laissé de remettre à Sa Majesté celle que vous m'avez adressée. Au surplus, je crois inutile de vous dire que je ne me mêle point de contrôler la Gazette, et que je n'ai garde de rien entreprendre sur les fonctions de M. l'abbé Dangeau [3] » Le maréchal fut

[1] Quincy à Louvois, 17 août. *D G.* 601.

[2] « Je ne sais comme quoi l'on souffre que des choses qui vont au public soient si mal digérées. » 21 août et 9 septembre.

[3] Louvois à Luxembourg, 13 septembre. *D. G.* 585. — Le 5 août, la circulaire suivante avait été adressée par Louvois aux maréchaux de Luxembourg, de Créqui, de Navailles, de Schönberg et d'Humières : « Celui qui a jusqu'à présent été chargé de faire la *Gazette de Paris* s'en est si mal acquitté, que le roi a résolu de charger de ce soin M. l'abbé Dangeau; et comme, pour s'en bien acquitter, il est nécessaire qu'il soit informé de ce

blessé; cependant la distraction de Louvois avait bien son excuse.

Contre l'attente générale, l'Espagne, qui devait signer la paix quelques jours après la Hollande, avait soulevé des difficultés nouvelles; non qu'elle osât remettre en question les conditions principales que Louis XIV et les États-Généraux avaient arrêtées de concert; mais elle s'aheurtait à des points de détail. Cette politique de chicane était encore une intrigue du prince d'Orange et de ses acolytes, qui ne désespéraient pas de la guerre jusqu'à l'accomplissement des dernières formalités de la procédure diplomatique; or, ils avaient obtenu que la ratification des États fût ajournée après la signature du traité d'Espagne. Comment contraindre les Espagnols à signer? Réveiller la guerre dans les Pays-Bas était dangereux; mais on pouvait agir en Catalogne. Louvois enjoignit au maréchal de Navailles de préparer l'attaque de quelque place importante[1]. Cette menace ne devait pas être suivie

qui se fait, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que vous lui fassiez dorénavant envoyer par votre secrétaire des Mémoires qui contiennent ce qui se sera passé dans l'armée que vous commandez sur les affaires générales. » *D. G.* 577.

[1] Le ton de sa correspondance trahissait l'impatience et l'irritation de son esprit; ainsi il écrivait, le 14 septembre, à l'intendant Beaulieu : « En même temps que vous me mandez qu'il n'y a point de siége en Catalogne plus difficile que celui de Campredon, il seroit nécessaire que vous m'en mandassiez les raisons, parce que ces sortes de décisions sentencieuses ne me conviennent pas. » Le haut rang du maréchal de Navailles ne le mettait pas davantage à l'abri des rebuffades ministérielles. « Je n'ai point lu au roi, lui écrivait Louvois, le 12, ce que vous me mandez à l'égard de M. de Beaulieu, parce que Sa Majesté auroit été surprise avec raison que vous trouvassiez mauvais qu'un intendant exécutât les ordres qu'il a de l'informer de tout ce qui se passe; à quoi j'ajouterai que le roi avoit eu tant de chagrin de voir l'incertitude avec laquelle vous l'informiez des mesures

d'effet; le traité d'Espagne était enfin signé, le 17 septembre, et le 19, le traité de Hollande ratifié par les États-Généraux. Louis XIV ayant fait à propos quelques concessions sans importance, les Hollandais avaient contraint les Espagnols à terminer le litige

Au contraire du traité d'Aix-la-Chapelle, qui n'avait jamais eu que l'instabilité d'une trêve, le traité de Nimègue avait toute la solidité d'une paix définitive; le second s'appliquait à corriger les fantaisies du premier, à régler, par une délimitation raisonnable, la fron-

que vous preniez pour l'attaque de Puycerda et de ce qui s'y passoit pendant les premiers jours du siége, qu'elle commanda au sieur de Beaulieu d'en écrire avec beaucoup de soin, et de dépêcher un courrier dès le moment que la place demanderoit à capituler. Il a eu le même ordre à l'égard du rasement de Puycerda, et Sa Majesté auroit été fort mal satisfaite de lui s'il avoit différé de deux ou trois jours à envoyer un courrier, pour avoir le temps d'en recevoir votre permission qu'il n'est point obligé de vous demander lorsqu'il s'agit d'exécuter ce qu'il plaît au roi de lui commander. Sur quoi vous me permettrez de vous dire qu'au lieu d'inquiéter et de mortifier un homme qui se conforme aux ordres de Sa Majesté, il ne peut être que très à propos que vous vous absteniez de témoigner du chagrin sur des matières de la nature de celle-ci, desquelles si le roi avoit connoissance, Sa Majesté ne pourroit prendre qu'une fort méchante opinion de vous, en voyant que vous êtes capable de prendre du chagrin contre un homme qui exécute ce que Sa Majesté lui ordonne, ce qui ne peut faire qu'un très-mauvais effet pour son service, puisque, quand les officiers s'apercevront qu'il y aura de la division entre vous et l'intendant, il sera beaucoup moins en état de le bien faire que si on le voyoit appuyé de vous, comme c'est l'intention du roi. C'est par ordre de Sa Majesté que les commissaires ont fait des procès-verbaux de l'état des compagnies du régiment de Gassion, et il n'est point extraordinaire qu'il plaise au roi de donner des ordres pour être informé de plusieurs endroits du véritable état des troupes. Si, quand M. du Saussay vous vient faire de pareilles plaintes, vous lui laviez la tête, vous empêcheriez bien plutôt les cabales qui se font dans une armée que par toute autre voie que vous puissiez tenir, et je vous snpplie de trouver bon que je vous exhorte à régler dorénavant votre conduite sur ce que je vous marque des intentions du roi. » *D G.* 583.

tière entre la France et les Pays-Bas espagnols. Ainsi, plus d'enclaves, ni de ces places avancées, menace perpétuelle et tentation de guerre; ainsi Courtrai, Oudenarde, Ath, Charleroi, que le traité d'Aix-la-Chapelle avait attribués à la France, étaient restitués à l'Espagne par le traité de Nimègue; ainsi Louis XIV lui rendait encore quelques-unes de ses récentes conquêtes, Binche, Saint-Ghislain, à plus forte raison Gand, Leeuw, Limbourg, et Puycerda en Catalogne[1]. De son côté, l'Espagne cédait irrévocablement à la France Saint-Omer, Cassel, Aire, Bailleul, Poperinghe, Ypres, Werwicq et Warneton, Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Condé, Bavai, Maubeuge, et toute la Franche-Comté. De plus, Louis XIV voulant fermer la trouée que la vallée de la Meuse ouvrait dans sa frontière, les Espagnols s'engageaient à obtenir de l'évêque de Liége la cession de Dinant à la France, ou, si cette cession n'était pas obtenue dans le délai d'un an, à céder directement au roi la ville de Charlemont.

On sait qu'un article du traité précédemment conclu entre la France et la Hollande stipulait la restitution de Maëstricht et de ses dépendances aux États-Généraux; les Espagnols y prétendaient, en vertu d'une certaine

[1] Ces restitutions mettaient au désespoir le baron de Quincy, exaspére déjà par le résultat douteux de la bataille de Saint-Denis et par la levée du blocus de Mons. Il écrivait à Louvois le 24 août : « Je ne me consolerai de ma vie de vous avoir vu abandonner cette proie [Mons] qui ne nous pouvoit manquer, et de nous avoir vus avec une armée de soixante mille hommes à portée de canon d'une de trente-cinq mille sans l'écraser; ces fâcheux spectacles m'ont tellement outré que je n'en reviendrai de ma vie. Je vous écris, monseigneur, d'un cœur outré de douleur ou plutôt de rage, de voir que nous n'eussions point achevé la prise des Pays-Bas et d'en voir rendre de si belles parties à ceux qui n'auroient pu nous enlever une seule ville en un siècle. » *D. G.* 602.

convention de 1673, par laquelle les Hollandais auraient promis de donner Maëstricht à l'Espagne en compensation des pertes qu'elle pourrait faire pendant la guerre. La guerre était finie, et l'Espagne en sortait avec de grands dommages; mais combien ces dommages n'auraient-ils pas été plus considérables, sans l'assistance des États-Généraux? D'ailleurs, comme c'était à cette assistance, et non pas à ses propres forces, que l'Espagne devait spécialement la restitution d'un si grand nombre de places dans les Pays-Bas, les États-Généraux se croyaient autorisés, sans scrupule de conscience, à garder Maëstricht. C'était affaire entre l'Espagne et la Hollande; Louis XIV n'avait pas à prendre parti dans ce différend; il n'avait qu'à l'observer de loin et à s'en réjouir. L'Espagne était mécontente; comme elle avait chicané sur les détails du traité, elle montra puérilement sa mauvaise humeur en ajournant, sans motif, l'échange des ratifications qui devait s'effectuer régulièrement le 31 octobre. Après avoir attendu un mois encore au delà de ce terme, Louis XIV, à bout de patience, fit faire à ses troupes un mouvement du côté de Bruxelles; cette démonstration suffit; les ratifications furent échangées le 15 décembre.

De même que le prince d'Orange avait compté sur l'Espagne pour empêcher l'effet du premier traité de Nimègue entre la France et les États-Généraux, de même l'Espagne avait compté sur l'Empereur et sur les Allemands pour empêcher l'effet du second. Vain espoir; l'Empereur et les Allemands ne se souciaient que d'obtenir la paix à leur tour, aux conditions les moins défavorables. Bien loin de songer à soutenir les Espagnols

pendant cette campagne, l'Empereur en particulier ne s'était préoccupé que de sortir d'affaire pour son propre compte ; toute sa politique était dans le Brisgau.

L'étroite vallée du Rhin gardait encore toutes fraîches les dernières traces de Turenne et de Montécuculi ; c'était déjà un grand mérite de les reconnaître et de les suivre ; mais ce mérite ne suffisait plus à la généreuse ambition du maréchal de Créqui ; devenu lui aussi un maître, il voulut y marquer les siennes. Sa tâche n'était pas facile. Les ordres de Louis XIV le resserraient encore plus étroitement que le terrain même ; respecter Strasbourg, de peur d'irriter l'Allemagne ; respecter les villes forestières [1], de peur d'irriter les Suisses ; respecter Offenbourg, de peur d'engager une bataille ; et se garder d'une bataille, de peur de compromettre la bonne situation des affaires ; telles étaient les recommandations négatives qui lui avaient été faites expressément avant le commencement de la campagne. Dans trois ou quatre dépêches successives, Louvois ne cessait pas de lui répéter les mêmes choses presque dans les mêmes termes : « Le roi, lui disait-il, souhaiteroit fort que l'armée que vous commanderez pût faire des progrès considérables au delà du Rhin ; mais Sa Majesté considère que le pays est fort serré par les montagnes ; qu'il y a peu d'apparence d'en tenter le passage devant une armée comme celle de l'Empereur ; qu'il y en a encore moins de se mettre

[1] Waldshutt, Lauffenbourg, Seckingen et Rheinfeld, situées sur le Rhin supérieur, entre le confluent de l'Aar et Bâle. Elles appartenaient à l'Empereur

à l'attaque d'Offenbourg devant ladite armée ; qu'une marche vers les villes forestières vous éloigneroit fort de Brisach et de Fribourg ; que la conquête de quelques-unes de ces places pourroit causer du mouvement en Suisse, qui porteroit plus de préjudice au bien général des affaires de Sa Majesté que ne lui feroit le bien de cette conquête. La destruction du fort de Kehl ne paroît à Sa Majesté d'aucun avantage, n'ayant pas dessein d'attaquer Strasbourg. Quant à présent, elle estime que vous ne pouvez pas, dans le cours de cette campagne, rien faire de plus utile à son service que de contenir les choses sur le pied de l'année dernière, c'est-à-dire conserver ses places et ses troupes, essayer que la campagne finisse sans que les ennemis puissent prendre aucun établissement en deçà du Rhin, et sans s'exposer à l'événement d'aucune action générale. Sa Majesté croit que rien n'est plus pernicieux à l'état présent de ses affaires que de les risquer à l'événement d'un combat ; et pour m'expliquer plus clairement, je vous dirai qu'elle ne regarde pas la guerre d'Allemagne comme elle fait celle de Flandre ; et pourvu que, par l'armée que vous commanderez, vous conteniez les Allemands dans la basse Alsace ou au delà du Rhin, et souteniez Fribourg et Schelestadt, Sa Majesté sera en état de donner à l'Allemagne les lois qu'elle voudra, et viendra à bout de tous ses ennemis [1]. »

Comme si le problème n'eût pas été de lui-même assez compliqué, le maréchal devait encore, tout en se gardant avec soin d'une bataille, avoir pour tout le

[1] Louvois à Créqui, 9, 13, 18 avril. *D G.* 57*

monde, amis ou ennemis, les apparences d'un homme qui chercherait l'occasion d'en livrer une. « Le roi, lui écrivait Louvois le 25 avril, n'a point eu intention, en vous mandant que Sa Majesté désiroit que vous évitassiez d'en venir à un combat, de vous faire comprendre qu'elle souhaitoit que vous relâchassiez le pays aux ennemis et que vous vous tinssiez toujours si hors de portée d'eux, qu'ils ne pussent pas vous trouver, s'ils vouloient vous attaquer. Cette extrémité seroit pire que ce qu'elle vous prescrit d'éviter; et lorsqu'il lui a plu de me commander de vous faire part sur cela de ses intentions, ç'a été en réponse d'un mémoire par lequel vous lui insinuïez que vous croyiez qu'il étoit à propos d'en venir à une action pour s'élargir et se donner un plus grand pays. Cependant Sa Majesté estime qu'il est de la dernière conséquence que personne dans l'armée ne puisse pénétrer ce que je viens de vous marquer de ses intentions, et qu'au contraire, en même temps que vous éviterez avec soin une affaire générale, les officiers généraux et particuliers de l'armée soient persuadés que vous avez intention d'en venir aux mains avec les ennemis, à la première occasion favorable qui se présentera. » Les lisières du maréchal furent toutefois un peu rallongées; il eut l'autorisation de faire quelque démonstration vers les villes forestières, assez hardie pour alarmer l'Empereur, assez prudente pour n'inquiéter pas la Suisse. Quels exemples de l'instabilité des intérêts politiques et du jeu des alliances! La Suisse veillant d'un œil jaloux sur l'antique patrimoine des Hapsbourg! La Hollande protégeant contre la France l'héritage de Philippe II!

Pour agir peu, le maréchal de Créqui eut de puissants moyens d'action; dès le début, vingt-six bataillons et quatre-vingt-douze escadrons, les gardes du corps, les gendarmes et les chevaux-légers de la garde; un peu plus tard, à mesure que l'apaisement se faisait dans les Pays-Bas, il reçut, en plusieurs fois, des renforts considérables. Les Allemands n'avaient ni le goût ni l'habitude des campagnes hâtives; ce fut seulement vers le milieu du mois de mai que le duc de Lorraine commença de rassembler l'armée impériale entre Offenbourg et Wilstett. De même alors le maréchal de Créqui rassembla la sienne autour de Schelestadt, d'où il porta son quartier général à Brisach, puis au delà du Rhin, à Fribourg. C'était le moment où, suivant l'opinion commune, l'accommodement définitif de la Hollande avec la France pouvait être l'affaire de quelques jours; aussi Louvois, qui partageait sincèrement cette opinion, s'empressait-il de nouveau d'envoyer vers le Rhin des conseils de prudence : « Ce que je vous viens de marquer sur l'état de la négociation de la paix, écrivait-il au maréchal, porte Sa Majesté à vous recommander encore davantage l'exacte observation de ses ordres, un combat ne pouvant, dans la situation présente des affaires de l'Europe, que ruiner les siennes, sans lui donner aucun avantage quand vous le gagneriez[1]. »

Cependant le duc de Lorraine promenait ses équipages de pont d'Altenheim à Rheinau, comme s'il voulait passer en Alsace; la garnison de Rheinfeld ellemême s'agitait avec affectation, quoiqu'il lui eût fallu,

[1] 19 mai *D. G.* 534. — Voir aussi la dépêche du 5 juin, annonce de renforts et défense de combattre. *D. G.* 582.

pour entrer en France, violer le territoire suisse. Le maréchal de Créqui ne se laissa pas prendre à ces manœuvres; il était évident que le général de l'Empereur ne pouvait avoir d'autre objectif que Fribourg. Quelques détachements français furent seulement envoyés pour éclairer la rive gauche du Rhin; et l'armée demeura ferme, dans son attitude défensive, adossée à Fribourg, les ailes appuyées aux montagnes. Pendant une quinzaine de jours, le duc de Lorraine essaya de trouver un point faible sur toute l'étendue de la ligne française; il n'y réussit pas, et, manquant de vivres, il prit son parti de rétrogader vers Offenbourg, le 25 juin, non sans avoir reçu quelque échec à son arrière-garde.

Le maréchal de Créqui était bien résolu a se porter aux extrêmes limites de ses instructions et, sans les dépasser, à les élargir en quelque sorte, en livrant des combats, sans engager d'action générale. A peine les Impériaux s'éloignaient-ils vers Offenbourg qu'il marchait, lui, du côté opposé, aux villes forestières. Dix bataillons et vingt-cinq escadrons, venant de Flandre, étaient arrivés à Huningue; le maréchal les recueillit en passant et s'avança sur Rheinfeld. Surpris dans son mouvement de retraite par cette nouvelle inopinée, le duc Charles n'eut pas même le temps de ravitailler son armée; il rebroussa chemin vers le sud, aussi vite que pouvaient marcher des troupes épuisées de fatigue et de faim; un détachement de cinq à six mille hommes spécialement approvisionnés aux dépens de leurs camarades, fut envoyé en avant, sous le commandement du comte de Stahrenberg, avec ordre de suivre le pied des mon-

tagnes, tandis que le maréchal suivait le bord du Rhin. Habilement et vivement conduit, ce détachement réussit à longer sans être aperçu le flanc gauche, et même à gagner de vitesse l'avant-garde de l'armée française.

Le 6 juillet au matin, celle-ci trouva devant elle, en avant de Rheinfeld, une tête de pont fortement occupée. Ses dispositions faites en quelques instants, le maréchal donna le signal d'une double attaque par la droite et par la gauche; les retranchements furent forcés et les troupes du comte de Stahrenberg refoulées sur le pont, où l'infanterie française les poursuivit l'épée dans les reins. Peu s'en fallut que Rheinfeld ne fût envahi comme l'avait été Valenciennes; si le comte de Merci, gouverneur de la place, n'avait pas fait précipitamment fermer la porte et hausser le pont-levis, les vainqueurs s'y seraient jetés pêle-mêle avec les vaincus. Les malheureux soldats de Stahrenberg payèrent pour la ville qu'ils étaient venus défendre; n'ayant plus de retraite possible, ils furent tous noyés, tués ou pris. Après avoir lancé quelques boulets et quelques bombes dans la place, le maréchal de Créqui fit attaquer la petite ville de Seckingen, qui, située sur la rive droite du Rhin et presque sans défenses, fut emportée facilement; puis il poussa un détachement vers une redoute que les Impériaux avaient construite entre Seckingen et Lauffenbourg, et qui fut également enlevée. Tandis que le gros de l'armée française se reposait dans la plaine de Rheinfeld, le duc de Lorraine, n'osant pas déboucher directement devant les positions de son adversaire, traversait péniblement les défilés de la Forêt-Noire pour se reformer sous le canon de Walds-

hutt, la plus orientale des villes forestières. Mais ses dernières troupes y arrivaient à peine que le maréchal de Créqui levait son camp, le 19 juillet, et reprenait, le long du Rhin, la route par laquelle il était venu trois semaines auparavant.

Le succès de Rheinfeld avait eu son effet à Saint-Germain comme en Souabe; la résistance de Louis XIV et de Louvois aux entreprises hardies était au moins ébranlée; si l'attaque de Strasbourg était toujours interdite à l'opiniâtre maréchal, un coup de main sur Offenbourg n'était plus désapprouvé. « Quant à la proposition que vous faites d'attaquer Strasbourg, lui écrivait Louvois le 27 juillet, Sa Majesté ne juge pas à propos de faire une pareille entreprise dans la conjoncture présente, et elle estime qu'après celle d'Offenbourg, faite ou faillie, il est de son service de donner du repos à l'armée que vous commandez. » En menaçant les villes forestières, le maréchal de Créqui avait eu principalement pour but d'éloigner d'Offenbourg le duc de Lorraine. Ce but atteint, il marchait sur Offenbourg par la route la plus facile et la plus courte, tandis que l'armée impériale avait à refaire, par le versant oriental des montagnes Noires, un chemin long et pénible avant d'atteindre la vallée de la Kinzig. Le maréchal de Créqui s'était montré jusqu'alors incontestablement supérieur à son adversaire; les marches et contremarches qu'il lui avait fait faire, à son gré, sans lui laisser un moment de loisir, étaient un juste sujet d'admiration et d'orgueil pour les Français, et, pour les Allemands, de découragement et de dépit. Le duc de Lorraine avait fait des fautes; mais il était de la race de ces vrais hommes de guerre à qui leurs fautes mêmes sont profitables. Turenne et Créqui lui servaient d'exemple; ils avaient été battus et ils étaient devenus de grands capitaines.

Lorsque le maréchal de Créqui parut avec son avant-garde, le 23 juillet, devant Offenbourg, qu'il croyait surprendre réduit à sa seule garnison, il fut tout surpris lui-même de trouver, sous le château d'Ortenberg, un corps d'armée qui lui barrait la route. C'étaient les contingents des Cercles que le duc de Lorraine avait laissés par précaution en réserve, et derrière lesquels il se montrait lui-même avec la cavalerie impériale, ayant marché jour et nuit. Attaquées sur-le-champ, les troupes allemandes ne tinrent pas longtemps contre l'impétuosité française; elles cédèrent du terrain et perdirent beaucoup de monde; mais elles ne furent pas entièrement rompues, reculèrent sous la protection de leur artillerie, et, le soir venu, se rapprochèrent d'Offenbourg, où les régiments impériaux arrivaient successivement par les montagnes.

Si le brillant combat d'Ortenberg flattait l'amour-propre des officiers et des soldats, le maréchal de Créqui n'était pas satisfait; son grand dessein, si bien conduit, avait échoué; l'entreprise d'Offenbourg était faillie. Personne, Louis XIV et Louvois exceptés, ne savait cependant qu'il l'eût sérieusement conçue; mais la grosse artillerie qu'il faisait venir d'Alsace n'allait-elle pas trahir ses projets avortés? Quels projets? L'attaque d'Offenbourg? C'était une feinte, comme l'attaque de Rheinfeld. Le maréchal de Créqui ne laissa pas aux critiques le temps de se produire; en deux

jours, ses plans étaient changés, les opérations tournées contre Strasbourg, et tous, amis ou ennemis, convaincus que le maréchal ne s'était jamais proposé d'autre objet. Quelle promptitude et quelle sûreté de décision! Quel parti-pris, non d'emportement, mais de sang-froid! C'était bien le même homme qui, battu le matin à Konz-Saarbrück, le soir se jetait dans Trèves, souple et tenace, ingénieux et résolu, un admirable homme de guerre. Mais s'en prendre à Strasbourg, n'était-ce pas contrevenir aux ordres du roi? Oui, s'il attaquait la ville; non, s'il donnait seulement quelque sévère leçon à messieurs de Strasbourg. Quelle avait été, pendant toute la guerre, la conduite de ces neutres? Une perpétuelle trahison contre la France.

Le 25 juillet, le maréchal fit sommer les magistrats de Strasbourg de lui livrer le fort de Kehl et ce pont du Rhin, toujours ouvert aux Allemands, toujours interdit aux Français. Ils refusèrent. Le soir même, la tranchée fut ouverte devant le fort par un détachement commandé par M. de Montclar; l'armée couvrait le siége, le front tourné vers Offenbourg, prête à recevoir le duc de Lorraine, s'il marchait au secours de ses alliés. Il ne marcha pas. Le 26, les batteries de canons et de mortiers ouvrirent le feu; le 28, la brèche étant déjà praticable, tous les grenadiers de l'armée réunis donnèrent l'assaut en même temps que les dragons; tout fut emporté: les débris de la garnison s'enfuirent à grand'peine dans le fort de l'Étoile, au milieu du Rhin. Le maréchal fit détruire la partie du pont dont il était maître et raser le fort de Kehl. Le 2 août, l'armée prit la direction d'Altenheim. Cette marche de

flanc, exécutée en présence de l'ennemi, se fit sans précipitation, sans désordre, avec toute la régularité d'un défilé de parade; on eût dit qu'avant de repasser le Rhin, le maréchal de Créqui tenait à faire au duc de Lorraine les honneurs d'une grande revue. Les brigades de cavalerie, déployées l'une après l'autre en bataille, laissaient passer derrière elles les bagages, l'infanterie, le canon, et se repliaient tour à tour à l'arrière-garde. Cette belle manœuvre dura six jours; le 8, toutes les troupes avaient repassé le Rhin, et l'équipage de pont était replacé sur les chariots.

Déjà, comme le duc de Lorraine, avec autant de déplaisir et plus d'effroi, les bourgeois de Strasbourg pouvaient contempler, du haut de leurs murs, le magnifique spectacle que leur avait réservé la courtoisie menaçante du maréchal de Créqui. Il prit position au nord de la ville, et, sur un nouveau refus des magistrats, encouragés par l'arrivée de quelques troupes allemandes qui avaient traversé le Rhin en bateau, la tranchée fut ouverte, le 9 au soir, devant le fort du Péage, qui répondait sur la rive gauche au fort de Kehl sur la rive droite; le 11, après une courte canonnade, ce fort et celui de l'Étoile furent volontairement évacués par leurs défenseurs, et quelque temps après, détruits par ordre du maréchal, ainsi que la partie du pont qui les reliait entre eux. Strasbourg n'avait plus de communication directe avec la terre allemande. Était-ce une leçon suffisante? Non, sans doute, au gré du maréchal de Créqui; mais il ne lui était pas permis de la pousser plus loin.

Pendant ce temps, le duc de Lorraine, honteux de

son inaction, faisait, comme au début de la campagne, beaucoup de démonstrations pour passer le Rhin, non plus au-dessus, mais au-dessous de Strasbourg; nulle part il ne put prendre pied sur la rive française, les détachements qu'il aventurait au delà du fleuve étant toujours surpris, tués ou noyés par les troupes vigilantes du maréchal de Créqui. Enfin il descendit jusqu'à Philisbourg, où le passage était plus éloigné, mais plus sûr; ce fut une opération sans résultat. L'armée française, qui suivait tous ses mouvements, s'était d'abord rangée le long de la Lauter; elle poussa même ses avant-postes jusqu'à Landau, d'où elle chassa les grand'gardes de l'armée impériale. Le mois de septembre s'écoula ainsi; dans les derniers jours de ce mois, le duc de Lorraine, découragé, se retira dans le Palatinat transrhénan. Les Allemands, qui commençaient tard leurs campagnes, les terminaient de bonne heure; ce n'était pas assurément faute de courage et de patience; c'était faute de munitions, de vivres, de fourrages; faute, en un mot, d'une bonne administration militaire. Leurs armées se ruinaient vite; lorsque, dans les premiers jours d'octobre, le duc de Lorraine renvoya ses troupes dans leurs quartiers, elles avaient perdu plus de la moitié de leur effectif.

Avant de séparer les siennes, le maréchal de Créqui voulut venger l'enlèvement d'un de ses convois, qui avait été surpris par un parti composé d'Impériaux et de gens appartenant à la comtesse de Hanau. Touché par les supplications pathétiques de la comtesse, qu'appuyait la duchesse d'Orléans, sa parente, Louis XIV avait sauvé de la ruine quelques-uns de ses châteaux;

c'était, dans la basse Alsace, autant de foyers d'intrigues germaniques et de retraites assurées pour les maraudeurs allemands, qui, se glissant par les défilés des Vosges, ou traversant subrepticement le Rhin, venaient faire des courses sur le territoire de Haguenau. Le maréchal abandonna d'abord à ses soldats la ville de Bouxwiller, chef-lieu des domaines de la comtesse, et son château, qu'il fit sauter; puis il fit attaquer le château-fort de Lichtenberg, dont la garnison avait pris part au pillage du convoi. Ce poste, vieux château féodal, au sommet d'un rocher à pic, exigea les travaux d'un siége en règle, et surtout des travaux de mine; il ne se rendit qu'après huit jours d'attaque. Le maréchal de Créqui faillit être tué dans cette aventure, après avoir échappé à de plus glorieux dangers pendant la belle campagne qu'il venait d'achever, à la grande satisfaction de Louis XIV et de Louvois, au grand désespoir du duc de Lorraine et de l'Empereur.

Malgré quelques résistances isolées, la paix était le vœu public en Allemagne, surtout dans les contrées visitées par la guerre. L'Empereur fut obligé de s'y rendre; mais il se donna, comme le roi d'Espagne, la misérable satisfaction de prolonger les négociations outre mesure; elles prirent fin cependant, le 5 février 1679. Ce troisième traité de Nimègue, entre Louis XIV, l'Empereur et l'Empire, rétablissait en général sur ses bases le traité de Westphalie, sauf l'échange de Fribourg, qui restait à la France, contre Philisbourg, que l'Empereur préférait garder. Il était stipulé, en outre, que le roi de Suède rentrerait dans ses possessions allemandes; que le prince Guillaume de

son inaction, faisait, comme au début de la campagne, beaucoup de démonstrations pour passer le Rhin, non plus au-dessus, mais au-dessous de Strasbourg; nulle part il ne put prendre pied sur la rive française, les détachements qu'il aventurait au delà du fleuve étant toujours surpris, tués ou noyés par les troupes vigilantes du maréchal de Créqui. Enfin il descendit jusqu'à Philisbourg, où le passage était plus éloigné, mais plus sûr; ce fut une opération sans résultat. L'armée française, qui suivait tous ses mouvements, s'était d'abord rangée le long de la Lauter; elle poussa même ses avant-postes jusqu'à Landau, d'où elle chassa les grand'gardes de l'armée impériale. Le mois de septembre s'écoula ainsi; dans les derniers jours de ce mois, le duc de Lorraine, découragé, se retira dans le Palatinat transrhénan. Les Allemands, qui commençaient tard leurs campagnes, les terminaient de bonne heure; ce n'était pas assurément faute de courage et de patience; c'était faute de munitions, de vivres, de fourrages; faute, en un mot, d'une bonne administration militaire. Leurs armées se ruinaient vite; lorsque, dans les premiers jours d'octobre, le duc de Lorraine renvoya ses troupes dans leurs quartiers, elles avaient perdu plus de la moitié de leur effectif.

Avant de séparer les siennes, le maréchal de Créqui voulut venger l'enlèvement d'un de ses convois, qui avait été surpris par un parti composé d'Impériaux et de gens appartenant à la comtesse de Hanau. Touché par les supplications pathétiques de la comtesse, qu'appuyait la duchesse d'Orléans, sa parente, Louis XIV avait sauvé de la ruine quelques-uns de ses châteaux;

c'était, dans la basse Alsace, autant de foyers d'intrigues germaniques et de retraites assurées pour les maraudeurs allemands, qui, se glissant par les défilés des Vosges, ou traversant subrepticement le Rhin, venaient faire des courses sur le territoire de Haguenau. Le maréchal abandonna d'abord à ses soldats la ville de Bouxwiller, chef-lieu des domaines de la comtesse, et son château, qu'il fit sauter; puis il fit attaquer le château-fort de Lichtenberg, dont la garnison avait pris part au pillage du convoi. Ce poste, vieux château féodal, au sommet d'un rocher à pic, exigea les travaux d'un siége en règle, et surtout des travaux de mine; il ne se rendit qu'après huit jours d'attaque. Le maréchal de Créqui faillit être tué dans cette aventure, après avoir échappé à de plus glorieux dangers pendant la belle campagne qu'il venait d'achever, à la grande satisfaction de Louis XIV et de Louvois, au grand désespoir du duc de Lorraine et de l'Empereur.

Malgré quelques résistances isolées, la paix était le vœu public en Allemagne, surtout dans les contrées visitées par la guerre. L'Empereur fut obligé de s'y rendre; mais il se donna, comme le roi d'Espagne, la misérable satisfaction de prolonger les négociations outre mesure; elles prirent fin cependant, le 5 février 1679. Ce troisième traité de Nimègue, entre Louis XIV, l'Empereur et l'Empire, rétablissait en général sur ses bases le traité de Westphalie, sauf l'échange de Fribourg, qui restait à la France, contre Philisbourg, que l'Empereur préférait garder. Il était stipulé, en outre, que le roi de Suède rentrerait dans ses possessions allemandes; que le prince Guillaume de

Fürstenberg serait remis en liberté, et réintégré, ainsi que ses frères, dans ses principautés, biens et bénéfices; enfin, que le duc Charles V serait rétabli en Lorraine, mais sous deux conditions expresses : la première, d'échanger Nancy et Longwy, que Louis XIV entendait conserver, contre Toul et une prévôté quelconque à désigner ultérieurement; la seconde, de céder, en toute souveraineté, au roi de France, quatre routes stratégiques, d'une demi-lieue de largeur, traversant la Lorraine de part en part, et destinées à mettre Nancy, devenue place française, en communication directe avec la Champagne, les Trois-Évêchés, l'Alsace et la Franche-Comté. Le duc Charles V repoussa ces conditions humiliantes. Ce n'était pas sa chère Lorraine, vivante, active, qu'on lui rendait ainsi, c'étaient les quatre parts d'un cadavre, moins le cœur. Il aima mieux vivre de la vie de soldat, exilé volontaire, prince dépossédé, que de régner sur un peuple mutilé, sujet lui-même, courtisan surveillé parmi les courtisans du roi de France. Il sauva son honneur, et Louis XIV garda la Lorraine. « Si la Lorraine peut rester au roi, disait Louvois, et qu'il ait deux ans pour y accommoder les places que Sa Majesté y a projetées, on n'entendra jamais parler d'armée d'Allemands en deçà de la Sarre, et Brisach et toute l'Alsace sera aussi aisément soutenue et défendue que Péronne et Ham l'ont été pendant les guerres précédentes[1]. »

L'empereur Léopold, moins fier que le duc Charles, se félicitait de retrouver ses domaines du Brisgau,

[1] Louvois à Le Tellier, 17 juin 1679. *D. G.* 621.

même sous les feux croisés de Brisach et de Fribourg, mais dans quel état les retrouvait-il? Écoutons encore Louvois, qui venait de les visiter : « Rien n'est égal à la ruine du pays que le roi rend à l'Empereur; c'est entièrement désert et en friche. Le Brisgau est entièrement ruiné; c'est-à-dire que de dix villages, à peine y en a-t-il deux où il y ait une ou deux maisons habitées [1].» L'Empereur toutefois paraissant satisfait, les petits princes allemands s'empressèrent de faire leurs traités particuliers; ceux qui avaient des lambeaux suédois les vendirent au roi de France. Seul dans l'Empire, l'Électeur de Brandebourg protesta contre un traité qui lui enlevait sans compensation les fruits d'une guerre heureuse.

Louis XIV fut d'autant plus surpris et irrité de sa résistance, que l'année précédente, au moment où tout le monde croyait que la paix générale allait se conclure, l'Électeur avait paru craindre de se trouver seul, et vouloir prévenir par un sacrifice volontaire les exigences du roi de France, vengeur de la Suède. Le 25 juin 1678, Louvois mandait au maréchal de Créqui : « L'Électeur de Brandebourg a fait écrire ici qu'il sacrifieroit de bon cœur ses conquêtes à la gloire du roi, pourvu que Sa Majesté voulût bien oublier sa conduite passée, et lui rendre l'honneur de ses bonnes grâces. Vous jugez bien que si cet Électeur ne change point de résolution, l'évêque de Munster, le duc de Lunebourg et le roi de Danemark ne manqueront point de suivre son exemple, et qu'ainsi la paix sera

[1] Louvois à Le Tellier, 12 juin; au roi, 14 juin. *D. G.* 621.

générale dans très-peu de jours » Mais la paix générale ne s'était point faite, et l'Électeur de Brandebourg avait changé de résolution. Il fallut l'y ramener par les armes. L'Empereur et l'Empire abandonnèrent le prince allemand aux vengeances du roi de France, et consentirent au passage d'une armée française à travers l'Allemagne. Déjà les pays de Clèves et de Juliers, sur la rive gauche du Rhin, étaient occupés par un corps sous les ordres du comte de Calvo; effrayé de l'approche du maréchal de Créqui, l'Électeur consentit à lui remettre Wesel et Lippstadt, pour prix d'une suspension d'armes de quelques semaines; l'armistice étant expiré le 19 mai 1679, le maréchal franchit le Rhin et marcha au Weser, en poussant devant lui les troupes électorales; le 30 juin, il força, près de Minden, le passage du Weser, après un brillant combat qui fut le dernier de la guerre. Comme la bataille de Saint-Denis, ce combat de Minden avait été livré, la paix déjà faite; mais là doit s'arrêter la comparaison; ni le maréchal de Créqui, ni le comte Spaen, son adversaire, ne pouvaient avoir connaissance d'un traité signé la veille à Saint-Germain. L'Électeur de Brandebourg rendait à la Suède tout ce qu'il lui avait pris, moins une ou deux villes, et recevait trois cent mille écus des libéralités du roi de France.

Enfin, le roi de Danemark eut le regret de s'être attardé le dernier; il fut contraint à restitution, sans aucun dédommagement, même pécuniaire. Ainsi Louis XIV avait généreusement acquitté sa dette envers la Suède; sa persévérance à continuer la guerre, non plus pour lui-même, puisque son intérêt était satisfait, mais pour

un allié malheureux qu'il rétablissait dans sa fortune, avait considérablement augmenté sa gloire et son autorité; il était vraiment le dictateur de l'Europe.

Si l'on veut, par contraste, opposer à ce triomphe de la France et de Louis XIV l'humiliation la plus complète d'un prince et d'un peuple, qu'on ne cherche pas parmi leurs adversaires déclarés et armés; c'est l'Angleterre qu'il faut voir, ou plutôt le roi d'Angleterre, Charles II, ce singulier médiateur qui, au milieu de tant de traités, n'avait pas un seul acte de médiation à produire; ce politique intrigant qui s'était jeté dans toutes les négociations à la traverse, mais qui, s'étant pris dans ses propres intrigues, ne s'en était pas encore démêlé lorsque tous les autres étaient déjà d'accord; ce spéculateur malhabile à force d'habileté, qui, ayant à choisir entre les subsides de son Parlement et les subsides de Louis XIV, pensait qu'il valait mieux prendre de toutes mains; mais qui, à force de marchander tantôt l'un, tantôt l'autre, et de chercher la combinaison la plus subtile, fit si bien qu'il donna le temps au Parlement et à Louis XIV de serrer chacun leur bourse. La paix était faite; on n'avait plus besoin de ses services; l'alliance de l'Angleterre n'était plus qu'une valeur avilie, comme la parole de son roi.

Ainsi s'était terminée, après huit campagnes, cette lutte de la France contre l'Europe, à laquelle les incidents de son début, ou plutôt de sa reprise, ont fait donner le nom de guerre de Hollande; car c'était, en 1672 comme en 1668, la guerre de *dévolution* qui se poursuivait, la succession des entreprises de la France contre l'Espagne, interrompues quatre ans au-

paravant par la Triple Alliance et par la trêve d'Aix-la-Chapelle. De la Triple Alliance, la diplomatie française avait détaché l'Angleterre et la Suède; la Hollande seule restait et résistait; elle était le seul obstacle à la conquête des Pays-Bas; Louis XIV et Louvois résolurent de briser cet obstacle. Sans doute le ressentiment, l'orgueil, et la facilité des premiers succès les emportèrent au delà même de leurs propres desseins; ils s'acharnèrent trop et trop longtemps sur la Hollande avant de retomber sur les Pays-Bas espagnols. Cependant les conquêtes sur l'Espagne étaient le but qu'ils s'étaient toujours proposé. C'est ainsi que l'accessoire a été pris pour le principal, l'incident pour le fond du procès, et que l'expression de guerre de Hollande a prévalu; c'est ainsi qu'une certaine politique de principes a été supposée, prenant la place de la politique d'intérêts, et qu'on s'est fait un Louis XIV, despote et catholique, ayant juré la destruction de la Hollande, républicaine et protestante; enfin, c'est ainsi qu'en comparant l'invasion de 1672 et les traités de 1678, Nimègue conquis par les Français et Nimègue siége du congrès pour la pacification générale, on a conclu au renversement absolu des projets de Louis XIV, au triomphe absolu de la Hollande. On reconnaît, il est vrai, que l'Espagne a largement payé pour les Provinces-Unies, et que, sauf en Hollande, Louis XIV a partout ailleurs fait prévaloir sa volonté. Grâce à ses derniers succès, on le tient pour absous de ses premières erreurs.

Pour ceux, au contraire, qui regardent la guerre de 1672 comme la suite nécessaire de la guerre de 1667, ils ne sauraient considérer comme une erreur l'envahissement de la Hollande; ils y peuvent blâmer certains excès de conduite, mais ils apprécient les motifs qui en ont dicté la résolution et le plan. Ils ne croient pas que, par la guerre de 1672, Louis XIV ait rompu avec les traditions de Mazarin, de Richelieu et de Henri IV; ils croient au contraire qu'en s'efforçant, comme ces grands politiques, d'enrichir la France des dépouilles de l'Espagne, Louis XIV a continué leur œuvre, et que si la Hollande a jugé nécessaire à ses intérêts de s'opposer aux agrandissements de la France, c'est bien elle qui a provoqué la rupture d'une alliance séculaire. Sans l'opposition de la Hollande, les Pays-Bas eussent été sans doute entièrement conquis par la France; toutefois la Hollande avait plus sujet d'être fière après le traité d'Aix-la-Chapelle qu'après la paix de Nimègue, tandis que la gloire de Louis XIV, obscurcie comme d'un nuage en 1668, dix ans plus tard éclatait radieuse sur l'Europe éblouie. Paris le salua du nom de Louis le Grand; les louanges qu'il aimait lui furent prodiguées sans mesure, et il aspira jusqu'à l'ivresse les vapeurs de l'encens que des courtisans idolâtres brûlaient à ses pieds.

Louvois eut aussi sa part d'applaudissements; mais il fut moins complaisant à ses flatteurs que Louis XIV aux siens. Il avait employé récemment, en qualité de commissaire pour le règlement des contributions dans les Pays-Bas, un Flamand nommé Woerden, un de ces ouvriers de la dernière heure qui sont les plus empressés autour de leurs nouveaux maîtres. Ce Flamand était un bel esprit, nourri de bonne latinité; il avait

imaginé d'employer les loisirs de la paix à célébrer en latin, sous forme d'inscriptions et d'éloges, les hauts faits du roi dans la dernière guerre, et de mettre en tête de son recueil une épître dédicatoire, également en latin, qui était un panégyrique empressé de Louvois. Lorsque l'œuvre fut achevée, il l'adressa respectueusement au ministre avec la lettre suivante : « Je me fais une étude et un plaisir extrême de travailler à ce qui peut répandre la gloire du roi dans les pays où la langue latine, seule universelle, peut la porter, en conséquence de l'agrément qu'il a plu à Votre Excellence de donner au dessein que j'ai pris la liberté de vous mander. J'ai résolu, sous votre bon plaisir, de commencer par assembler ce que j'ai fait d'inscriptions et d'éloges depuis le commencement de la guerre d'Hollande, qui ont été favorablement reçus dans les pays éloignés, où nos négociants de Lille les ont envoyés par mes soins. Ce bon accueil chez les savants et les curieux étrangers me fait espérer, monseigneur, que l'amas de trente ou trente-deux pièces que j'ai dessein de faire imprimer aura quelques succès. Je vous supplie très-humblement de me permettre en même temps, monseigneur, de vous dédier cet ouvrage comme à la personne qui a eu plus de part à l'exécution des commandements de Sa Majesté, dans tout le cours des guerres passées. Je sais combien vous êtes délicat et retenu sur ce que l'on appelle louange; mais je crois, monseigneur, m'y être pris d'une manière qui ne sauroit vous déplaire, puisque j'ai tourné toutes choses en sorte que tout ce que j'avance de vous et de votre ministère est rapporté à la gloire même de

Sa Majesté. Et n'est-il pas bien juste qu'en gardant toutes les règles d'une modestie scrupuleuse, on publie dans le monde ce que vous avez fait pour le service et pour la gloire du roi, et pour le bien et la grandeur du pays? Cependant, quoiqu'il ne soit rien de si raisonnable, je n'ai rien voulu faire, et je vous envoie, monseigneur, ma dédicatoire, afin qu'il vous plaise m'ordonner ce que vous vous voulez bien me permettre à cet égard. Je suis par vos bienfaits ce que je suis dans le service; je serai tout ce qu'il vous plaira que je sois, et étant votre créature immédiate, je n'entreprendrai jamais rien sans vos ordres exprès. C'est avec ce respect et cette entière dépendance que je suis, etc.[1]. »

A cette dédicace française d'une dédicace latine Louvois répondit aussitôt : « J'ai reçu votre lettre avec la copie qui y étoit jointe de l'épître que vous projetiez de mettre à la tête de votre ouvrage. Je regarde la résolution que vous avez prise de me le dédier, et tout ce que vous dites de bien de moi dans cette épître, comme une marque de votre amitié à laquelle je suis fort sensible; mais je vous prie de la renfermer en vous-même, et de ne pas songer à me dédier un ouvrage qui ne le peut être dignement à personne qu'à l'auteur de toutes les grandes choses que vous devez décrire. Je voudrois qu'aux inscriptions ou éloges que vous avez faits, lesquels vous voulez faire rimprimer, vous joignissiez quelque discours qui pût rendre plus croyables aux siècles à venir les grandes actions de Sa Majesté. Si vous voulez bien m'envoyer de temps en

[1] Woerden à Louvois, 16 décembre 1678. *D. G.* 672.

temps ce que vous aurez projeté, je serai en état de vous dire la vérité des faits où vous pourriez vous tromper; et, au surplus, je profiterai avec joie des occasions que cela me donnera de vous rendre auprès de Sa Majesté les bons offices que mériteront votre application et votre zèle pour sa gloire[1]. » Évidemment Louvois était touché de l'ardeur de son panégyriste; cependant il en contenait sans hésiter l'expression trop vive, non par fausse modestie, simplement par bon sens, mérite rare partout et toujours, mais surtout dans les hautes régions où la fortune ne cessait d'élever le ministre de Louis XIV.

Tout le monde sollicitait sa faveur; les plus considérables se disputaient son alliance; pour marier sa fille aînée, il n'eut qu'à choisir entre des prétendants illustres; il la donna au duc de La Rocheguyon, fils du prince de Marsillac, le favori de Louis XIV, et petit-fils du duc de La Rochefoucauld. Les gens heureux, lorsqu'ils sont prudents, s'inquiètent parfois de leur excessive prospérité; ils souhaitent même quelque légère disgrâce qui en tempère un peu l'éclat, et qu'ils puissent offrir aux jaloux comme une rançon de leur fortune. Louvois eut à propos deux accidents pour racheter ainsi la sienne; dans une promenade, son cheval s'abattit, et lui cassa une jambe[2]; peu de jours après, le duc de La Rocheguyon tomba malade. Le mariage fut retardé; mais le zèle des complimenteurs ne fit que s'accroître; aux félicitations vinrent s'ajouter les condoléances; les unes et les autres se mêlèrent en un concert harmo-

[1] 19 décembre 1678. *D. G.* 581

[2] Le 3 août 1679.

nieux où la voix même des malheureux ne faisait pas dissonance. Du fond de leur prison de Pignerol, Fouquet et Lauzun voulurent ajouter leur humble vote à cette espèce de suffrage universel. Louvois les en remercia, particulièrement Fouquet; voici la réponse du ministre en faveur au ministre déchu : « Je ne pouvois recevoir une plus grande marque de la part que vous prenez à ce qui me touche qu'en me faisant connoître les sentiments que vous avez sur le mariage de ma fille. Je vous suis très-obligé de la part que vous prenez à l'accident qui m'est arrivé. Je ne doute point que vous n'appreniez avec plaisir le bon état où je suis, qui, quoiqu'il m'oblige à demeurer encore vingt jours au lit, me laisse néanmoins la liberté tout entière d'agir aux affaires dont je suis chargé[1]. » Ni le mal ni les préoccupations de famille ne pouvaient distraire son zèle infatigable pour la chose publique.

La convalescence de Louvois se fit lentement; cinquante jours après son accident, il écrivait à son frère, l'archevêque de Reims : « Je m'occupe présentement à apprendre à marcher; c'est un assez joli emploi pour un homme de mon âge. Comme j'y donne beaucoup d'application, j'espère qu'en douze ou quinze jours je deviendrai fort savant[2]. » Il fut enfin célébré ce grand mariage dont l'éclat et l'importance mettaient en émoi la cour et la ville. Il faut entendre madame de Sévigné, disant d'abord à sa fille, le 10 novembre : « On va voir, comme l'Opéra, les habits de mademoiselle de Lou-

[1] Louvois à Fouquet, 21 août et 13 septembre. — Louvois à Lauzun, 21 août et 30 septembre. *D. G.* 623-624.

[2] 22 septembre. *D. G.* 624.

vois; il n'y a point d'étoffe dorée qui soit moindre que vingt louis l'aune. Là Langlé s'est épuisé pour joindre l'agrément avec la magnificence; » et trois semaines plus tard, le 29 : « J'ai été à cette noce de madame de Louvois; que vous dirai-je? Magnificence, illuminations, toute la France; habits rebattus et rebrochés d'or, pierreries, brasiers de feu et de fleurs, embarras de carrosses, cris dans la rue, flambeaux allumés, reculements et gens roués; enfin le tourbillon, la dissipation, les demandes sans réponses, les compliments sans savoir ce que l'on dit, les civilités sans savoir à qui l'on parle, les pieds entortillés dans les queues. » « O vanité des vanités! » ajoute madame de Sévigné. Pourquoi? C'est que, tout à côté de ce triomphe, une grande disgrâce venait de se faire qui la touchait profondément. Une autre se préparait encore plus éclatante. Deux personnages illustres dans la politique et dans la guerre, le général qui avait livré la dernière bataille aux Pays-Bas, le ministre qui avait dirigé les grandes négociations de la paix, le maréchal de Luxembourg et M. de Pomponne, étaient, celui-ci déjà disparu, celui-là près de disparaître.

La chute du maréchal de Luxembourg et le mariage de mademoiselle de Louvois doivent être rapprochés, non comme l'effet et la cause, mais comme deux événements qui ne sont pas étrangers l'un à l'autre. Le maréchal, avec l'ardeur d'un ambitieux qui n'est jamais satisfait, avait passionnément souhaité de faire épouser à son fils la fille du ministre; il avait échoué; mais les moyens qu'il avait employés n'étaient pas tous avouables; ils ne demeurèrent pas secrets. Au

lieu de s'adonner à la chasse, ainsi que faisait le prince d'Orange, M. de Luxembourg s'était aventuré sur le sol fangeux des sortiléges et des maléfices: il y tomba de lui-même, sans effort d'autrui; mais Louvois ne l'empêcha pas d'y tomber.

Le procès de madame de Brinvilliers avait révélé d'abominables mystères et réveillé ces idées d'empoisonnement qui obsédaient l'imagination publique, depuis la mort tristement fameuse de Madame. Depuis ce temps, la police vigilante et sévère de M. de La Reynie n'avait cessé de fouiller les repaires où se cachaient, disait-on, les empoisonneurs. Quoique Paris fût du département de Colbert, Louvois, de l'aveu de Louis XIV, avait détourné vers cette œuvre de sûreté publique une partie de sa prodigieuse et lucide activité; c'était par lui seul que les rapports de M. de La Reynie passaient avant d'arriver au roi. Vers la fin de l'année 1678, la police avait surpris deux femmes, la Voysin et la Vigoureux, qui faisaient commerce de poisons et de philtres, et un prêtre interdit du nom de Lesage, leur associé, qui se mêlait en même temps de sorcellerie[1]. Cependant plusieurs mois se passèrent avant qu'on pût tirer de ces misérables rien d'important ni de précis. Enfin, le 16 septembre 1679, Louvois écrit au roi : « La Voysin

[1] Le 24 janvier 1679, Louvois écrivait à M. Robert, procureur du roi au Châtelet : « Quoique je ne doute point que vous n'apportiez tous les soins nécessaires pour la continuation de l'instruction des procès que M. de La Reynie fait par ordre du roi aux gens qui sont à la Bastille et à Vincennes, j'ai cru devoir vous faire connoître que vous ne sauriez rien faire de plus agréable à Sa Majesté que de donner votre application tout entière à mettre au plus tôt ces affaires-là en état de finir. » *D. G.* 613.

commence fort à parler. » Dès lors les révélations affluent; elles débordent; le flot monte rapidement; il atteint successivement toutes les couches de la société, jusqu'aux plus hautes, jusqu'à la cour. C'est peu que Lesage indique le moyen de connaître « tout ce qu'il y a d'habiles empoisonneurs et d'artistes dans l'Europe[1]; » des noms illustres de grands seigneurs, de grandes dames, sont à chaque instant prononcés dans les interrogatoires.

D'abord Louvois ne veut croire qu'à des sortiléges ridicules, à des accès de curiosité mauvaise. « Votre Majesté trouvera dans ce paquet, écrit-il au roi le 27 septembre, ce que Lesage a encore dit sur les voyages que la Voysin a faits à Saint-Germain. Il nomme tant de gens pour témoins de ce qu'il allègue, qu'il est difficile de croire qu'il l'ait inventé; et cependant il l'est encore plus que tous les gens qu'il nomme se soient intéressés à une sottise pareille à celle dont je m'imagine qu'il s'agissoit[2]. » Mais M. de La Reynie fait tous les jours des progrès et des découvertes. Le 8 octobre, Louvois écrit au roi la lettre suivante, la pièce capitale de cette étrange instruction : « J'entretins avant-hier M. de La Reynie, qui m'apprit que les crimes des prisonniers détenus à Vincennes s'éclaircissent tous les jours de plus en plus, et qu'il y auroit treize ou quatorze témoins du crime de madame Le Féron[3]. Il me remit ensuite l'original des interrogatoires du nommé Lesage, qu'il a désiré que je n'aie point envoyé à Votre Majesté, parce que, étant long et mal écrit, il lui auroit donné de la peine à déchiffrer; et je suis convenu avec lui de le garder jusqu'à ce que je puisse avoir l'honneur de le lire à Votre Majesté à Saint-Germain. Tout ce que Votre Majesté a vu contre M. de Luxembourg et M. de Feuquières n'est rien au prix de la déclaration que contient cet interrogatoire, dans lequel M. de Luxembourg est accusé d'avoir demandé la mort de sa femme, celle de M. le maréchal de Créqui, le mariage de ma fille avec son fils, de rentrer dans le duché de Montmorenci, et de faire d'assez belles choses à la guerre pour faire oublier à Votre Majesté la faute qu'il a faite à Philisbourg. M. de Feuquières y est dépeint comme le plus méchant homme du monde, qui a cherché les occasions de se donner au diable pour faire fortune, et demandé du poison pour empoisonner l'oncle ou le tuteur d'une fille qu'il vouloit épouser. M. de La Reynie me témoigna ensuite qu'il étoit persuadé que, si je parlois au nommé Lesage, il achèveroit de se déterminer à dire tout ce qu'il sait; ce qu'il croyoit d'autant plus important que cet homme, qui jusqu'à présent n'est convaincu d'avoir fait lui-même aucun empoisonnement, a une parfaite connoissance de tous ceux qui se sont faits à Paris depuis sept ou huit ans. J'y ai été hier matin, et je lui ai parlé au sens que M. de La Reynie a désiré, lui faisant espérer que Votre Majesté lui feroit grâce pourvu qu'il fît les déclarations nécessaires pour donner connoissance à la justice de tout ce qui s'est fait à l'égard desdits poisons. Il me promit de le faire et me dit qu'il étoit bien

[1] 4 février 1680. Déposition de Lesage. *D.G.* 672.
[2] *D. G.* 624.
[3] Femme d'un président au parlement, accusée, comme beaucoup d'autres femmes, d'avoir voulu se défaire de son mari.

surpris que je l'excitasse à dire tout ce qu'il savoit, puisqu'il avoit été persuadé jusqu'à présent, par les discours de M. de Luxembourg et de M. de Feuquières, que j'étois si fort de leurs amis que je serois un de ceux qui le persécuteroient davantage s'il disoit rien contre eux[1]. »

Huit jours après, Louvois écrivait à La Reynie : « J'ai rendu compte au roi de toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire depuis sept ou huit jours, dont la dernière est d'hier, et des mémoires et procès-verbaux qui les accompagnoient, que je vous renvoie tous. Sa Majesté, qui en a entendu la lecture avec horreur, désire que l'on instruise toutes les affaires dont il y est fait mention, et que l'on acquière toutes les preuves possibles contre les gens qui y sont nommés. » Ainsi, lorsque Louvois s'essayait à marcher, c'était pour aller à Vincennes prêter à la justice le secours de son expérience, habituée à démêler les intrigues, et lorsque, six semaines plus tard, la plus brillante foule accourait à ses fêtes, combien d'hommes et de femmes venaient à lui, le sourire sur les lèvres, dont il tenait le sort entre ses mains! Le secret était bien gardé. Le 22 décembre, Louvois écrivait à M. Boucherat : « Le roi me commande de vous faire savoir qu'il désire que vous vous trouviez mercredi prochain, 27 de ce mois, à l'issue de son dîner, dans la chambre de Sa Majesté, avec MM. de Bezons, de La Reynie et Robert[2]. » C'étaient les commissaires instructeurs que

[1] *D. G.* 625.
[2] *D. G.* 627.

le roi voulait entendre encore avant le commencement du procès.

Au mois de janvier 1680, la Chambre de justice pour l'affaire des poisons fut installée à l'Arsenal, et le procès commença; mais les audiences n'étaient pas publiques. Le 22 janvier, Louvois écrivait à Boucherat : « Le roi a été informé, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire cette après-dînée, de ce qui s'est passé à la Chambre ce matin. Sa Majesté donnera, dans la journée de demain, les ordres nécessaires pour faire arrêter les personnes de considération contre lesquelles il a été décrété ce matin[1]. » A Saint-Germain et à Paris, on ne se doutait de rien; le 24, on apprit tout et tout d'un coup. « Il y a deux jours que l'on est assez comme le jour de Mademoiselle et de M. de Lauzun, écrivait, le 26, madame de Sévigné; on est dans une agitation; on envoie aux nouvelles; on va dans les maisons pour en apprendre; on est curieux; et voici ce qui a paru, en attendant le reste : M. de Luxembourg était mercredi à Saint-Germain, sans que le roi lui fît moins bonne mine qu'à l'ordinaire. On l'avertit qu'il y avoit contre lui un décret de prise de corps; il voulut parler au roi ; Sa Majesté lui dit que, s'il étoit innocent, il n'avoit qu'à s'aller mettre en prison, et qu'il avoit donné de si bons juges pour examiner ces sortes d'affaires, qu'il leur en laissoit toute la conduite. M. de Luxembourg pria qu'on ne l'y menât point; et en effet il monta aussitôt en carrosse, et s'en vint chez le Père de La Chaise. Après avoir été une heure aux Jésuites,

[1] *D. G.* 637.

il fut à la Bastille, et remit à Bezemaux l'ordre qu'il avoit apporté de Saint-Germain. » En effet, le 24, à peine le maréchal avait-il quitté la cour, que Louvois s'était hâté d'envoyer un exprès à Boucherat : « M. de Luxembourg, lui disait-il, a pris le parti de se rendre prisonnier à la Bastille. Il y sera ce soir, où vous pourvoirez, s'il vous plaît, à ce que les procédures se continuent contre lui. Le roi a fait partir deux officiers de ses gardes pour aller arrêter madame la comtesse [de Soissons] et madame d'Alluye. » Madame la comtesse et son amie, averties sans doute, s'étaient enfuies; certains des accusés firent de même; d'autres, comme la duchesse de Bouillon, restèrent et comparurent devant la Chambre.

Tous les suspects ne furent pas arrêtés; il y avait un personnage, sans doute considérable, dont Louvois parlait sans le nommer, dans une lettre à La Reynie : « A l'égard de la personne à laquelle l'usage du poison n'est pas inconnu, et que vous croyez qu'il est dangereux de laisser à la cour, le roi a jugé à propos de vous entretenir sur cette affaire, et désire, pour cet effet, que vous vous rendiez ici, le jour de la semaine où nous allons entrer qui vous sera le plus commode; il faut que ce soit avant neuf heures du matin, et en vous montrant à la porte du cabinet du roi, lorsqu'il y entrera après avoir prié Dieu, Sa Majesté vous fera entrer et vous entretiendra sur cette affaire[1]. » Quel pouvait être ce personnage? Probablement le favori de Monsieur, le chevalier de Lorraine, soupçonné jadis d'avoir

[1] Louvois à La Reynie; 3 février. *D. G* 638.

empoisonné Madame. Quoi qu'il en soit, il n'y eut plus de nouvelles poursuites; la liste des accusés resta close. Si les débats du procès eussent été publics, l'émotion du premier jour se fût incessamment ravivée; toutefois elle parut encore assez vive pour que Louvois écrivit, le 4 février, à Boucherat : « Le roi vous a chargé d'expliquer à la Chambre que son intention étoit qu'elle continuât les procédures nécessaires pour la punition des coupables de poison, et qu'elle agît en toute liberté contre tous ceux qui se trouveroient convaincus d'un crime si énorme. Depuis, Sa Majesté ayant été informée des discours qui se sont tenus à Paris à l'occasion des décrets donnés depuis quelques jours par la Chambre, elle m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que vous assuriez les juges de sa protection, et que vous leur fassiez connoître qu'elle s'attend qu'ils continueront à rendre la justice avec la même fermeté qu'ils ont commencé, sans s'en laisser détourner par quelque considération que ce puisse être. »

Il n'était guère besoin de menacer; trois jours après, madame de Sévigné disait : « On ne parle plus de M. de Luxembourg; j'admire vraiment comme les choses passent; c'est bien un vrai fleuve qui emporte tout avec soi. » Le silence de nouveau se faisait autour de cette affaire. Le maréchal était au secret, étroitement renfermé; le 10 avril seulement, Louvois expédiait à Bezemaux l'autorisation « de faire promener M. de Luxembourg deux heures par jour sur la terrasse de la Bastille[1]. » Un mois après, cependant, le maréchal fut

[1] *D. G.* 640.

relaxé sans être absous effectivement; mais un ordre du roi l'éloigna de la cour et de Paris. Tel fut aussi le sort de ses principaux coaccusés; leur honneur sortit de ce procès, frappé d'une marque indélébile. La Voysin et la Vigoureux furent brûlées; Lesage, Bonnard, l'intendant du maréchal de Luxembourg, et quelques autres condamnés obscurs allèrent se perdre dans la chiourme des galères.

Le maréchal de Luxembourg devait avoir un profond ressentiment contre Louvois; tout au moins l'intérêt de sa dignité lui défendait de renouer de longtemps avec lui. Et pourtant il n'est que trop vrai qu'il s'empressa de le rechercher; à peine hors de la Bastille, il lui écrivit. Certes l'humilité, le pardon et l'oubli des offenses sont au nombre des plus belles vertus chrétiennes; mais qui se serait jamais attendu qu'au sortir d'un commerce avec le diable, M. de Luxembourg deviendrait tout à coup si vertueux et si chrétien? Louvois, de son côté, ne fut pas moins charitable; il lui répondit : « J'avois appris avec beaucoup de plaisir votre justification; mais la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a appris qu'elle a été suivie d'un ordre de vous éloigner de la cour, dont j'ai été fort affligé. Je vous supplie d'en être bien persuadé et de la part sincère que je prends à ce qui vous touche, étant aussi véritablement que je suis tout à vous[1]. » Quelques mois après, Louvois eut le malheur de perdre un de ses enfants; aussitôt M. de Luxembourg lui envoya le témoignage d'une sympathique douleur. « Je

[1] 28 mai 1680. *D. G.* 642.

vous rends très-humbles grâces, lui répondit Louvois, des marques que vous me donnez de votre souvenir. Les assurances de la continuation de votre amitié me seront toujours fort chères, et je vous supplie d'être persuadé que personne ne souhaite plus votre satisfaction que moi, ni les occasions d'y contribuer[1]. » Quelque douteuse que puisse paraître la sincérité de Louvois, il fit cesser, l'année suivante, l'exil du maréchal qui reparut à la cour, au mois de juin 1681. M. de Luxembourg n'avait jamais été aimé; il n'était plus estimé ni redouté; le scandale de son retour effaça le scandale de sa disgrâce. « Quand on passeroit sa vie à méditer les changements qu'on voit à la cour tous les jours, on n'y comprendroit rien, » écrivait à ce propos madame de Sévigné[2].

La disgrâce de M. de Pomponne n'avait pas eu cet éclat funeste; il était tombé victime d'une intrigue, consolé dans sa chute, accompagné dans sa retraite par l'estime et les regrets de tous les gens de bien. Un mariage aussi avait été le prétexte et l'occasion de cette catastrophe. Le Dauphin devait épouser la princesse de Bavière, sœur de l'Électeur; c'était Colbert de Croissy, le frère du contrôleur général, le diplomate au congrès de Nimègue, qui avait été chargé de négocier cette alliance à Munich. Louis XIV en attendait les nouvelles avec impatience; un courrier arriva tandis que le ministre des affaires étrangères était à sa maison de campagne; deux jours se passèrent avant que le

[1] 1er octobre. *D. G.* 644.
[2] Lettre à Bussy, du 24 juin 1681.

roi pût avoir les dépêches déchiffrées : c'était trop; M. de Pomponne eut ordre de se défaire aussitôt de sa charge[1]. « Il est donc vrai, disait madame de Sévigné, que c'est la dernière goutte d'eau qui a fait répandre le verre; ce qui nous fait chasser notre portier quand il ne nous donne pas un billet que nous attendons avec impatience, a fait tomber du haut de la tour, et on s'est bien servi de l'occasion. En vérité, je ne m'accoutume point à la chute de ce ministre; je le croyois plus assuré que les autres, parce qu'il n'avoit point de faveur. On dit qu'il y avoit près de deux ans qu'il étoit gâté auprès du roi[2]. »

Il y avait plus de deux ans que Colbert, Le Tellier et Louvois s'étaient ligués contre lui; il y avait déjà longtemps que le ministre honnête, modéré, un peu timide, n'avait plus le goût ni la force de servir la politique trop active de Louis XIV. Les négligences mêmes qui furent le prétexte de sa disgrâce n'étaient que le signe de sa tristesse et de son découragement. Louis XIV a motivé sa condamnation en quelques lignes superbes et cruelles : « J'ai souffert plusieurs années de sa foiblesse, de son opiniâtreté et de son inapplication. Il m'en a coûté des choses considérables; je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvois avoir, et tout cela par complaisance et par bonté. Enfin il faut que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passe par lui perd de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de

[1] Le 18 novembre 1679
[2] Lettres du 6 et du 8 décembre 1679

France qui n'est pas malheureux[1]. » Comment Louis XIV n'a-t-il pas effacé cette sentence injuste, prononcée dans l'ivresse de la gloire et de la puissance, le jour où, non point malheureux encore, mais déjà moins heureux, il se hâta de rappeler M. de Pomponne dans son conseil au milieu duquel la mort de Louvois, frappé trop tôt ou trop tard, à la fois maudit et regretté, laissait un vide qui finit par s'élargir en abîme pour engloutir la fortune du grand roi!

L'intrigue ourdie contre M. de Pomponne parut d'abord tourner à l'avantage de Colbert; trompant ses alliés et les gagnant de vitesse, il emporta les affaires étrangères pour son frère, M. de Croissy, tandis que Le Tellier et son fils espéraient y faire arriver Courtin. « Un certain homme, disait encore madame de Sévigné, parlant de Louvois, avoit donné de grands coups depuis un an, espérant tout réunir; mais on bat les buissons, et les autres prennent les oiseaux; de sorte que l'affliction n'a pas été médiocre, et a troublé entièrement la joie intérieure de la fête[2]. C'est donc un *mat* qui a été donné, lorsqu'on croyoit avoir le plus beau jeu du monde et rassembler toutes ses pièces ensemble. Faites un peu réflexion à toute la puissance de cette famille [des Colbert], et joignez les pays étrangers à tout le reste, et vous verrez que tout ce qui est de l'autre côté, où l'on se marie, ne vaut point cela[3]. »

Le triomphe de Colbert semblait, il est vrai, balancer l'effet du mariage de mademoiselle de Louvois avec le

[1] *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 521. Édition de M. Dreyss, 1860
[2] C'était juste au moment du mariage de mademoiselle de Louvois.
[3] Lettres du 22 novembre et du 8 décembre 1679

fils du favori de Louis XIV; et Louis XIV lui-même pensait faire un coup de maître en opposant dans le conseil deux Colbert à deux Le Tellier. Madame de Sévigné, la cour, dont elle exprimait l'opinion, et le ro lui-même se trompaient; rien ne pouvait arrêter le courant de Louvois. En se croyant plus libre, Louis XIV allait moins se garder contre l'influence de son ministre de la guerre, et, sans s'en douter, s'y abandonner davantage. M. de Croissy, avec des formes plus rudes, ne sut pas se défendre mieux que son prédécesseur contre les usurpations de Louvois, qui ne cessa pas jusqu'à sa mort de donner l'impulsion à la politique générale, et d'absorber même exclusivement certaines négociations étrangères.

Louvois embrassait donc le pouvoir dans sa plénitude; il était réellement le maître des affaires. Mais à mesure qu'il se faisait plus puissant, il se faisait d'autant plus responsable. Tout pouvait, tout devait lui être imputé. C'est la condition fatale du pouvoir absolu. Porter déjà le fardeau de ses propres fautes, quel accablement! Qu'est-ce donc, lorsque les fautes d'autrui viennent s'y ajouter par surcroît!

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

—

CHAPITRE VII

Année 1674. — Projet contre Lisola. — Enlèvement du prince Guillaume de Fürstenberg. — Rupture du congrès de Cologne. — Formation de la coalition. — Évacuation de la Hollande. — Résistance du maréchal de Bellefonds. — Occupation de Germersheim. — Conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. — Campagne de Flandre. — Hésitations du prince de Condé. — Difficultés pour le *roulement*. — Projets des coalisés. — Bataille de Seneffe. — Tentative de négociation. — Siége d'Oudenarde. — Retraite et séparation des alliés. — Prise de Huy et de Dinant par les Impériaux. — Siége de Grave. — Une fille de Louis XIV proposée en mariage au prince d'Orange. — Campagne de Turenne sur le Rhin. — Bataille de Sinzheim. — Inquiétude de Louis XIV et de Louvois au sujet de la Lorraine. — Incendie du Palatinat. — Surprise du pont de Strasbourg. — Les Allemands en Alsace. — Bataille d'Ensheim. — Maladie de Louvois. — Soins qu'il prend pour envoyer de bonnes troupes à Turenne. — Convocation et mauvaise conduite de l'arrière-ban. — Grande manœuvre de Turenne. — Combat de Mulhouse. — Combat de Turckheim. — Les Allemands repassent le Rhin. — Guerre dans le Roussillon. — Le comte de Schönberg. — Prise de Bellegarde par les Espagnols. — Combat de Saint-Jean de Pages. — Expédition de Tromp sur les côtes de France

— L'aventurier Sardan. — Complot du chevalier de Rohan. — Résultats de la campagne de 1674 1

CHAPITRE VIII

Levée de troupes en 1675. — Taxe pour la dispense de l'arrière-ban. — Déclaration de la Suede. — Situation du prince d'Orange. — Sédition en Guyenne et en Bretagne. — Émotion en Franche-Comté. — Essai de négociation entre Louvois et le prince d'Orange — Le cardinal de Baden. — Occupation de la citadelle de Liége. — Distribution des commandements. — Réclamations du maréchal d'Humières. — État de l'armée royale. — Prise de Dinant et de Huy. — Siége et prise de Limbourg. — Marche du roi vers le Brabant. — Le roi quitte l'armée. — Félicitations de Turenne. — Flatterie du duc de Luxembourg. — Le prince d'Orange fait son propre éloge. — Opérations de Turenne et de Montecuculi en Souabe.— Mort de Turenne.— Le comte de Lorge. — Retraite de l'armée française.— Combat d'Altenheim. — Le prince de Condé envoyé sur le Rhin — Promotion de huit maréchaux de France. — Ordonnance pour régler les commandements. — Origine de l'*ordre du tableau*. — Mécontentement du comte de Lorge. — Disposition d'esprit du prince de Condé. — Chamlay. — Le maréchal de Créqui. — Bataille de Konz-Saarbrück. — Siége et capitulation de Trèves. — Infamie et châtiment de la garnison. — Mort du duc de Lorraine. — Humeur chagrine du prince de Condé. — Siége de Haguenau. — Siége de Saverne. — Retraite de l'armée impériale. — Suite de la guerre dans les Pays-Bas. — Manœuvres sans résultat du prince d'Orange et du maréchal de Luxembourg. — Relâchement de la discipline. — Expédition du maréchal d'Humières dans le pays de Waes. — Guerre de Roussillon. — Prise de Bellegarde. — Le maréchal de Schönberg. — Punition rigoureuse des séditions de Bretagne et de Guyenne. — Réunion prochaine d'un congrès à Nimègue.. 125

CHAPITRE IX

Opinion de Vauban sur les conquêtes à faire en 1676. — Le siége de Condé est résolu. — Louvois en Flandre. — Sa correspondance avec Louis XIV et Le Tellier. — Projet pour le siége de Puycerda. — Les compagnies de garnison. — Siége et prise de Condé. — Siége de Bouchain. — Manœuvres du prince d'Orange. — Le roi se porte à la cense d'Heurtebise. — Conseil de guerre. — Opinion de Louvois et des maréchaux, excepté le maréchal de Lorge, contre la bataille. — Motifs de l'opinion de Louvois et des trois maréchaux. — Opinion de Vauban et du maréchal de Luxembourg. — Regrets de Louis XIV. — Prise de Bouchain. — Levée du camp sous Valenciennes. — Mort du

maréchal de Rochefort. — Départ du roi. — Siége de Maëstricht par le prince d'Orange. — Le siége d'Aire est résolu. — Second voyage de Louvois en Flandre. — Caractère nouveau de sa correspondance avec Louis XIV. — Prise d'Aire et du fort de Linck. — Le maréchal de Schönberg marche au secours de Maëstricht.— Cabale du comte d'Auvergne. — Énergie de Louvois pour soutenir le maréchal. — Défense héroïque du comte de Calvo. — Le prince d'Orange lève le siége de Maëstricht. — Il veut couper la retraite à l'armée française. — Empressement du maréchal de Schönberg à solliciter une récompense. — Le duc de Lorraine.— Échec des projets de Louis XIV sur la Lorraine. Siége de Philisbourg. — Position prise par le duc de Lorraine. — Indécision du maréchal de Luxembourg. — Il marche à l'ennemi et se retire sans l'attaquer. — Irritation contre le maréchal de Luxembourg. — Ses récriminations. — Capitulation de Philisbourg. — Manœuvre inutile du maréchal de Luxembourg. — Ses motifs. — Lettre sévère de Louvois. — Occupation de Montbéliard et du château de Bouillon. — Le maréchal de Navailles en Roussillon.. 202

CHAPITRE X

Apprêts pour la campagne de 1677. — Louvois et Vauban. — Les régiments anglais. — L'opinion en l'Angleterre. — Correspondance de Louvois et de Courtin. — Surtaxe des lettres. — Campagne d'hiver. — Siége de Valenciennes. — Audace des mousquetaires et des grenadiers à cheval. — Prise de Valenciennes. — Siéges simultanés de Cambrai et de Saint-Omer. — Monsieur et ses conseillers. — Marche du prince d'Orange. — Bataille de Cassel. — Siége de la citadelle de Cambrai. — Débats sur le sort de la garnison. — Opinion de Vauban. — Capitulation de la citadelle et de Saint-Omer. — Séparation de l'armée. — Campagne d'Allemagne. — Dévastation de la basse Alsace et de la vallée de la Sarre. — Plan du maréchal de Créqui. — Guerre défensive. — Marche du duc de Lorraine sur Nancy. — Canonnade de Morville. — Marche des Impériaux vers la Meuse. — Leur retraite. — Le maréchal de Luxembourg et l'armée de Flandre. — Désertion. — Indiscipline. — Projets du prince d'Orange. — Siége de Charleroi. — Louvois au camp du maréchal de Luxembourg. — Les volontaires anglais. — Attente d'une bataille. — Levée du siége. — Contestation entre les maréchaux de Luxembourg et d'Humières. — Avances de Louvois au prince d'Orange. — Projets du maréchal de Créqui pour porter la guerre au delà du Rhin. — Objections de Louvois. — Retraite et défaite du prince de Saxe-Eisenach. — Le duc de Lorraine en Alsace. — Combat de cavalerie de Kochersberg. — Séparation des armées. — Reprise subite des hostilités. — Siége et prise de Fribourg. — Siége et prise de Saint-Ghislain. — Lettre de Louvois à Catinat. — Le Tellier chancelier de France. — Le maréchal de Navailles et le comte de Monterey en

Catalogne. — Bataille du col de Bagnols. — Projet simulé contre le Milanais. — Courtin et Barillon. — Mariage du prince d'Orange avec la fille du duc d'York. — Attitude de l'Angleterre. 275

CHAPITRE XI

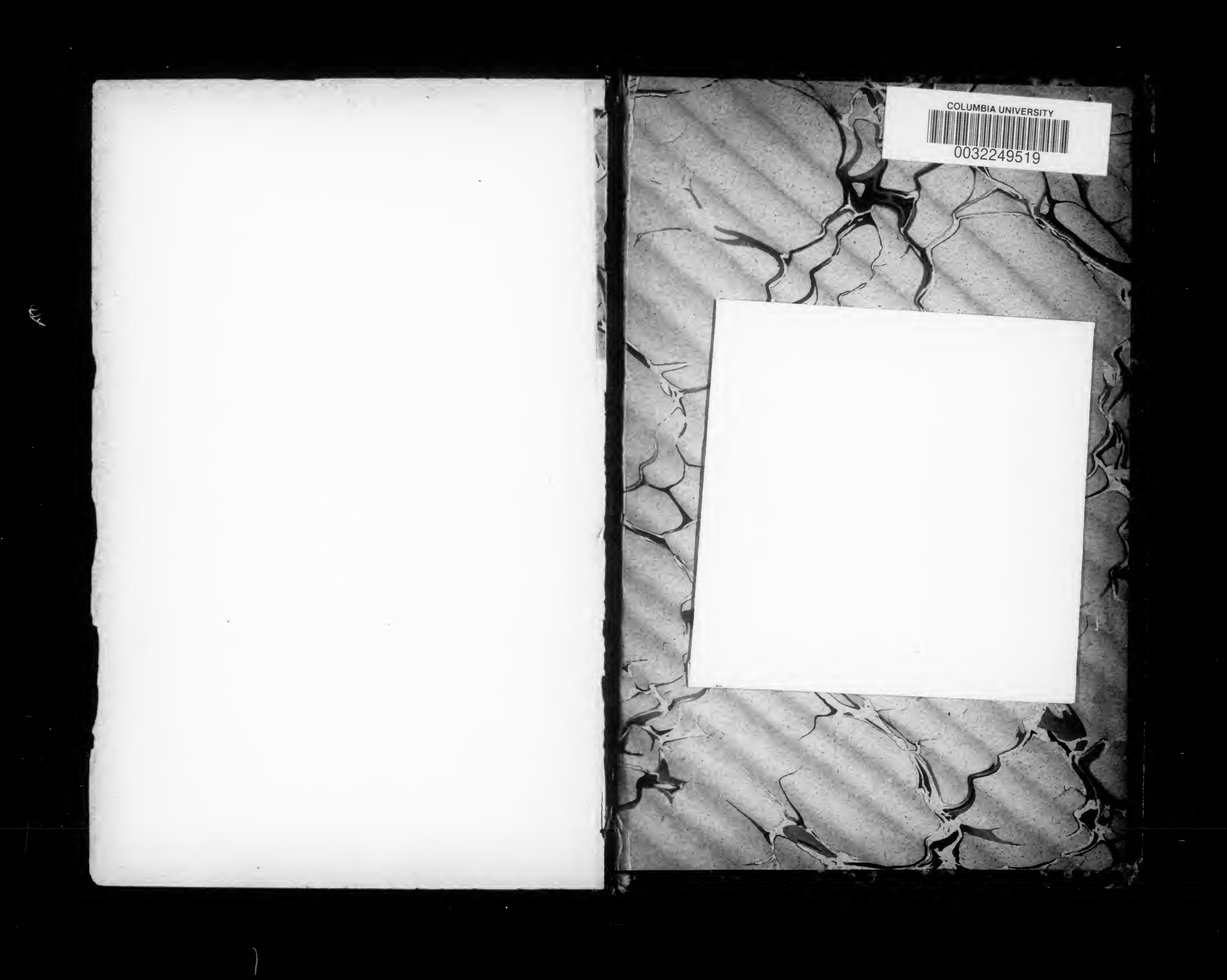
Les Espagnols en Sicile. — Messine. — Insurrection du 7 juillet 1674. — Les Messinois demandent la protection de la France. — Le chevalier de Valbelle. — Louvois et Seignelay. — Le marquis de Vallavoire à Messine. — Misère des Messinois. — Le duc de Vivonne. — Son caractère. — Combat naval du 11 février 1675. — Le duc de Vivonne demande des renforts. — Conspiration de Barna. — Les milices messinoises. — Tentative sur Melazzo. — Prise d'Agosta. — Le duc de Vivonne maréchal de France. — Caractère des Siciliens. — Ils demandent un roi — Déclaration de Louis XIV. — Opposition contre le maréchal de Vivonne. — Colbert de Terron. — Question des blés. — Monopole des jurats. — Rancunes du marquis de Vallavoire. — Réponse du maréchal de Vivonne aux attaques dirigées contre lui et contre ses domestiques. — Ruyter et Duquesne. — Combat naval du 8 janvier 1676. — Souffrances des troupes. — Conspiration et supplice des frères Lipari. — Combat du Salvador-des-Grecs. — Bataille navale du 22 avril. — Mort de Ruyter. — Combat de San-Stefano. — Bataille navale de Palerme. — L'intendant d'Oppède. — Liberté du commerce des blés. — Répugnance des troupes à servir en Sicile. — Lettres du maréchal de Vivonne à madame de Montespan et à Louvois. — Premier projet sur Syracuse. — Prise de Taormine, de La Mole, de Scaletta, etc. — Lettres du maréchal de Vivonne sur la Sicile et les Siciliens. — Lettre de Louvois du 12 janvier 1677. — Arrivée d'un renfort considérable. — Fautes du maréchal de Vivonne. — Deuxième et troisième projets sur Syracuse. — Les troupes ravagées par l'épidémie. — Désertion. — Réforme des troupes. — Irritation de Louvois. — Le maréchal de Vivonne proteste contre la guerre défensive. — Soins pour améliorer la condition des soldats. — Lettre de Louvois à d'Oppède. — Surprise de La Mole. — Le maréchal de Vivonne est rappelé; janvier 1678. — L'évacuation de la Sicile est résolue. — Difficultés de la retraite. — Le maréchal de La Feuillade. — Évacuation de Messine et d'Agosta. — Effectif des troupes revenues de Sicile. — Efforts diplomatiques de Louis XIV en faveur de Messine et des émigrés siciliens. 371

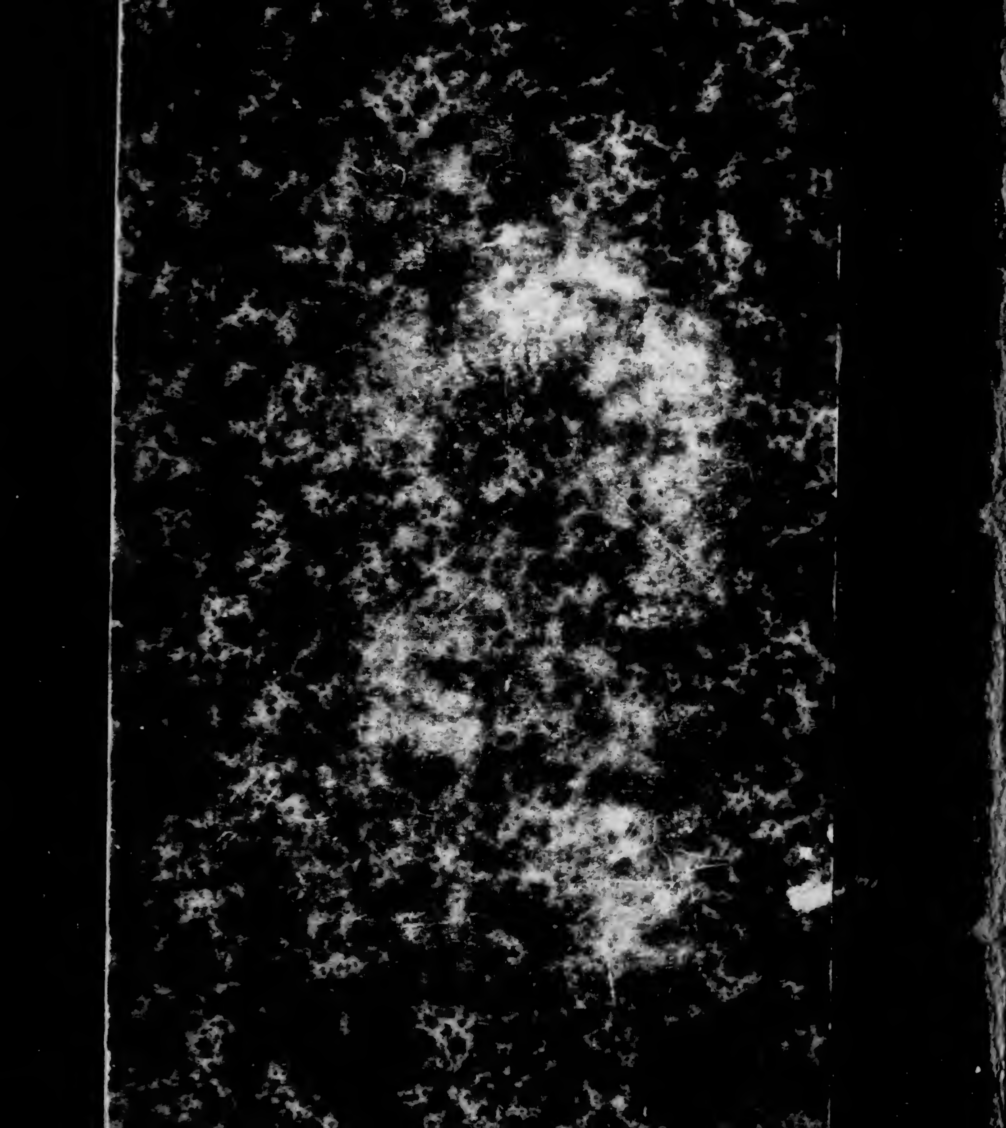
CHAPITRE XII

Effectif de l'armée au 1er janvier 1678. — Violences dans les enrôlements. — Négligence des officiers. — Préparatifs pour le siége de Gand. — Instruction pour le maréchal d'Humières. — Départ du roi

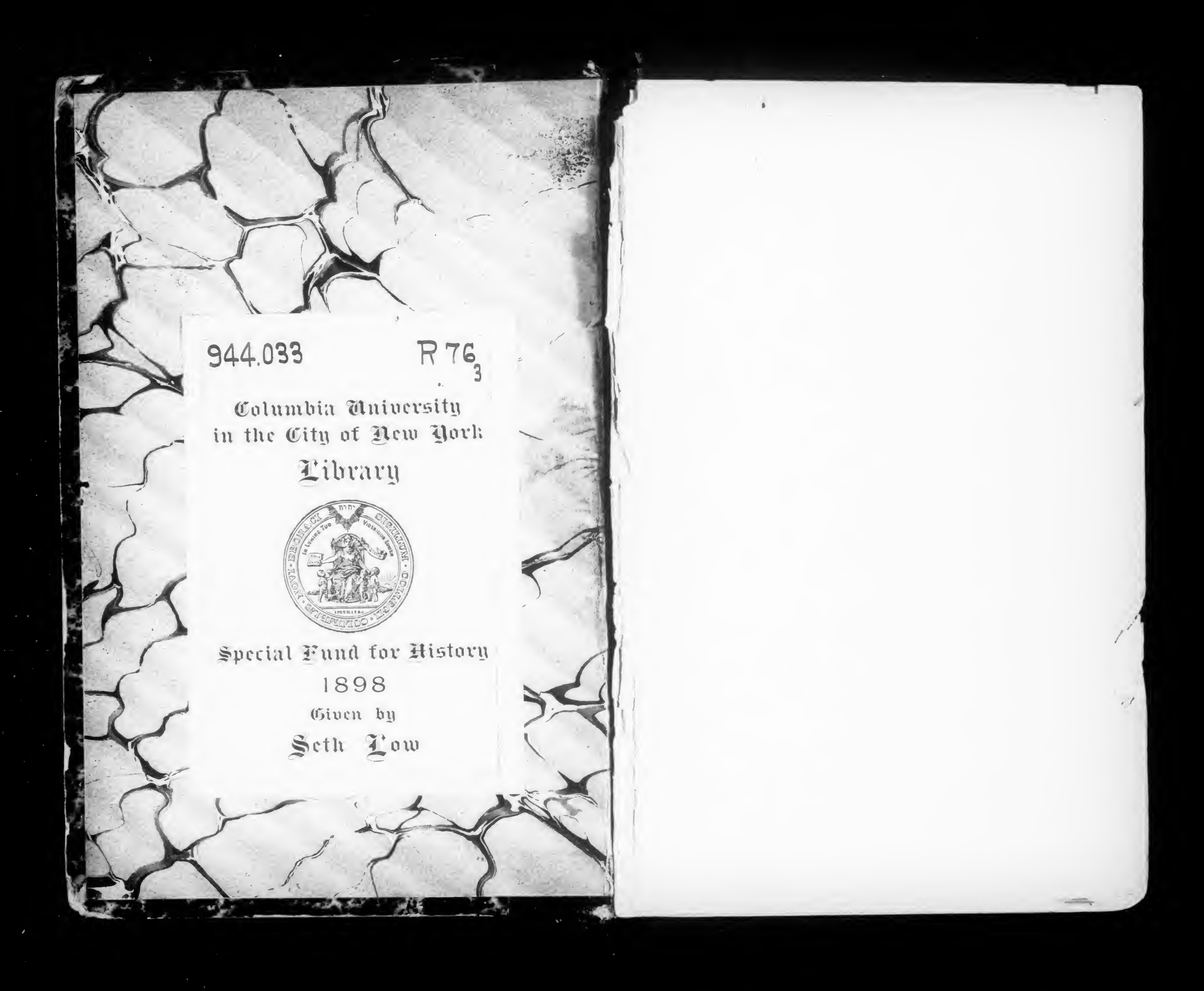
et de la cour. — Attitude de l'Angleterre. — Départ de Louvois. — Louis XIV à Metz. — Retour précipité en Flandre. — Investissement simultané de Luxembourg, Namur, Mons et Ypres. — Investissement et capitulation de Gand. — Siége et prise d'Ypres. — Retour de Louis XIV à Saint-Germain. — Effet de la prise de Gand et d'Ypres en Angleterre et en Hollande — Propositions du roi. — Surprise de Leeuw. — Le maréchal de Navailles en Catalogne. — Siége et prise de Puycerda. — Louis XIV reparaît en Flandre. — Arrivée d'un ambassadeur hollandais. — Dégradation des places qui doivent être rendues aux Espagnols. — Graves difficultés au sujet de la Suède. — Alliance offensive entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Blocus de Mons. — Signature de la paix entre la Hollande et la France. — Le maréchal de Luxembourg attaqué par le prince d'Orange. — Bataille de Saint-Denis. — Le maréchal de Luxembourg et les nouvellistes de Paris. — Chicanes des Espagnols. — Signature de la paix entre la France et l'Espagne. — Guerre d'Allemagne. — Belles manœuvres du maréchal de Créqui. — Combat de Rheinfeld. — Marche sur Offenbourg. — Combat d'Ortenberg. — Prise de Kehl, du pont de Strasbourg et des forts. — Retraite du duc de Lorraine. — Signature de la paix entre le roi de France, l'Empereur et l'Empire. — Protestation du duc de Lorraine. — Résistance de l'Électeur de Brandebourg. — Combat de Minden. — Signature de la paix entre l'Électeur de Brandebourg, la France et la Suède. — Rétablissement de la paix générale. — Humiliation de Charles II. — Observations sur la guerre dite de Hollande. — Les flatteurs de Louis XIV et de Louvois. — Mariage de mademoiselle de Louvois. — Disgrâce du maréchal de Luxembourg. — Affaire des poisons. — Humilité du maréchal de Luxembourg. — Disgrâce de M. de Pomponne. — Colbert de Croissy. — Prépondérance de Louvois 477

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME


COLUMBIA UNIVERSITY
0032249519



VOLUME 3


944.033
R76
3
Columbia University
in the City of New York
Library
Special Fund for History
1898
Given by
Seth Low

HISTOIRE

DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

III

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE
DE
LOUVOIS
ET DE
SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

PAR

CAMILLE ROUSSET
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

OUVRAGE AUQUEL L'ACADÉMIE FRANÇAISE A DÉCERNÉ LE GRAND PRIX GOBERT, EN 1862

SIXIÈME ÉDITION

III



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS
1879

HISTOIRE DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

DEPUIS LA PAIX DE NIMÈGUE

CHAPITRE PREMIER

Débat sur les causes de la paix de Nimègue. — Inquiétude en Europe. — La paix selon Louvois. — Proposition d'alliance intime entre la Hollande et la France. — Affaire de Bitche et de Hombourg. — Affaire de Dinant et de Charlemont. — Conférence de Courtrai. — Commentaire des traités de Westphalie et de Nimègue. — Chambres de réunion. — Instructions données par Louvois. — Réclamations des Allemands. — Affaire de Traerbach. — Affaire du duché de Deux-Ponts. — Indignation du roi de Suède. — Opinion de Chamlay sur les réunions. — Affaire de Strasbourg. — Politique de cette République. — Inquiétudes à Strasbourg. — Négociations secrètes. — Préparatifs. — Précautions de Louvois pour dissimuler ses projets. — Surprise de la redoute du Rhin. — Agitation à Strasbourg. — Situation embarrassante du résident français. — Sommation du baron de Montclar. — Lettre des magistrats à l'Empereur. — Arrivée de Louvois. — Capitulation. — Entrée des troupes françaises à Strasbourg. — Émotion en Allemagne. — Sentiments de Louis XIV. — L'évêque de Strasbourg. — Entrée triomphale de Louis XIV. — Le 30 septembre 1681. — Le marquis de Boufflers et Louvois. — Strasbourg et Casal.

En 1683, cinq ans après la paix de Nimègue, deux publicistes, l'un hostile, l'autre dévoué à la politique française, s'évertuaient à démontrer comment et pourquoi, cinq ans auparavant, la paix s'était faite. Tous deux s'accordaient sur ce point capital, que les néces-

sités intérieures des belligérants y avaient autant contribué pour le moins que l'état de leurs affaires au dehors, et qu'au fond, les causes déterminantes de l'accommodement avaient été bien plutôt financières que militaires. Mais où les rôles semblaient intervertis, c'était lorsqu'ils arguaient, contre toute logique apparemment, le Hollandais de l'épuisement de la Hollande, et le Français des misères mêmes de la France. Ç'a été en vain, disait le premier, que le prince d'Orange a fait tous ses efforts pour persuader aux États-Généraux de continuer la lutte; « un bourgmestre d'Amsterdam lui a fermé la bouche en lui disant que les Provinces consentiroient volontiers qu'il fît la guerre, s'il la pouvoit faire sans argent, qu'aussi bien la province de Hollande n'en vouloit plus donner, ou tout au moins la ville d'Amsterdam, pour laquelle il avoit charge de parler[1]. » Mauvaise et fausse explication, répliquait hardiment le Français; voici la mienne : « J'imputerai le désir que nous avions de la paix au génie de notre nation, qui nous porte naturellement au changement, et qui étoit cause que nous étions las de la guerre. Mais, outre cela, nous en avions plusieurs raisons : premièrement, parce que le peuple étoit devenu si pauvre, et principalement le peuple des campagnes, qu'une année ou deux auroient achevé de l'abimer. Les villes, d'ailleurs, n'étoient guère en meilleur état, parce que, outre les subsides qu'elles payoient, elles étoient encore extrêmement foulées par les gens de guerre. Leur misère

[1] *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, page 16 Cologne, 1683

faisoit donc craindre que les ennemis, qui avoient eu diverses intelligences dans le royaume, ne séduisissent des esprits capables de tout, dans l'état où ils étoient. Bordeaux, d'un autre côté, avec la Bretagne, à qui l'on avoit imposé un rude joug après leur révolte, couvoit plutôt une nouvelle sédition qu'il n'étoit dégoûté de la première. Il falloit donc remédier à tous ces désordres, et ne le pouvant faire que par la paix, le roi y porta toutes ses pensées[1]. » Confession véritablement édifiante et sincère. Trop souvent, par malheur, il en est de la sincérité des politiques comme de l'ingénuité des coquettes; on s'en défie.

L'Europe, à qui était adressé cet aveu sans valeur, puisqu'il ne révélait rien que tout le monde ne sût d'avance, l'Europe avait bien quelque raison de se défier. Depuis cinq ans elle vivait dans un singulier état d'inquiétude et de malaise; nulle sécurité dans le présent, nulle confiance dans l'avenir. Des traités solennellement discutés, signés, ratifiés, demeuraient sans exécution, monuments incomplets et déjà chancelants; d'autres, plus anciens, achevés et consacrés par le respect universel, comme les bases mêmes de l'équilibre européen, étaient, non pas seulement sapés et minés dans l'ombre, mais encore audacieusement attaqués et entamés au grand jour. Et lorsque la France, qui faisait ces ruines, était surprise et dénoncée par la clameur générale, elle niait, elle s'indignait, elle protestait; c'était la France qui s'élevait le plus haut

[1] *Réponse* au livre intitulé : *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, p. 130-131. Cologne, 1683.

contre les violateurs de la paix et du droit public. La paix ! Elle avait eu, plus que personne, besoin de la conclure; elle avait, plus que personne, intérêt à la maintenir; c'était à l'Espagne, à l'Allemagne, qu'il en fallait demander compte, à ces puissances récalcitrantes qui en avaient si longtemps repoussé les obligations, et qui, maintenant encore, ne cherchaient qu'à s'y soustraire. « N'est-il pas plus vraisemblable, s'écriait le publiciste inspiré par Louvois, n'est-il pas plus vraisemblable de croire que l'inexécution de la paix de Nimègue vient plutôt de ceux qui avoient si peu de penchant à la faire, que de ceux qui en avoient tant d'empressement? Concluons donc que ceux qui tiennent contre nous de pareils discours ne savent ce qu'ils disent, ou qu'ils ont beaucoup de méchanceté. Concluons encore que les coups de langue ayant été cause, il n'y a pas longtemps, d'une guerre sérieuse qui a fait périr pour plus d'un million d'hommes, on devroit éviter avec plus de soin de faire renaître des sujets si funestes [1]. » Un appel à l'humanité, à la modération, à la concorde, un juste regret de tant de malheurs et de victimes, quels généreux sentiments! Mais cet appel et ce regret venant de Louvois, quel mensonge! dira-t-on, et quel blasphème! Qu'on y prenne garde; Louvois mentait, sans doute, mais il était dupe de son propre mensonge, et ses protestations étaient moins fausses qu'il ne semble. Comme il avait moins d'idée encore du droit des autres qu'il n'en avait de souci, les coups de langue dont il s'étonnait lui pa-

[1] *Réponse*, p. 106-130-140.

raissaient bien au-dessus des coups de force qu'on lui reprochait.

Les traités de Nimègue lui avaient fait une situation où il avait peine à se reconnaître; mais il serait injuste de dire qu'il ne faisait aucun effort pour y accommoder sa conduite. On connaît la fameuse maxime : *Si vis pacem, para bellum*, cette raison justifiante des armements pacifiques et des agressions défensives; jamais, jusqu'à cette époque, Louvois n'avait songé à l'invoquer. Il s'était montré toujours franchement et simplement belliqueux; il avait toujours préparé la guerre pour la guerre : de 1662 à 1667, la guerre de *Dévolution;* de 1668 à 1672, la guerre de Hollande. Après Nimègue, n'ayant plus en vue aucune guerre précise et déterminée, il s'était vu pour la première fois soumis à l'épreuve sérieuse de la paix. Il avait, plus sérieusement qu'on ne croit, accepté cette épreuve; il avait désarmé. De deux cent quatre-vingt mille hommes, qui étaient sous les armes en 1678, cent quarante mille avaient été congédiés; de toute l'armée active il ne restait que trente-six bataillons, organisés de manière à pouvoir entrer immédiatement en campagne. Il est vrai que les cadres des bataillons licenciés avaient été maintenus, et qu'un tel désarmement, eu égard à la situation militaire des autres États de l'Europe, pouvait passer encore pour un armement considérable. Tel quel, il constituait, aux yeux de Louvois, une force restreinte, mais très-suffisante pour les besoins de la paix.

Les mots n'ont de valeur que par le sens qu'on y attache. Il faut reconnaître que la paix selon Louvois et

la paix selon l'Europe ne signifiaient point une seule et même chose ; il faut reconnaître que Louvois avait une façon d'entendre et de pratiquer la paix qui n'était véritablement qu'à lui. Il avait imaginé une sorte de paix rongeante et envahissante, qui devait exclure les risques et les inconvénients, pour ne recueillir avec certitude que les avantages de la guerre la plus heureuse, beaucoup de profit sans effusion de sang et sans grosse dépense. Sans doute il sacrifiait la gloire, mais c'était un sacrifice qu'il faisait à l'humanité. Quelle que fût l'originalité incontestable d'un pareil système, et quelque satisfaction que Louvois en dût ressentir, à titre d'inventeur, l'homme d'action ne laissait pas de souffrir en lui, d'être humilié, en quelque sorte, et de regretter le temps héroïque des grandes batailles et des grands siéges. Il aurait, sans aucun doute, préféré la guerre, si la France avait eu quelque allié puissant; et l'on va voir qu'avant de mettre son invention à l'épreuve, il fit une tentative inouïe pour donner à Louis XIV une grande alliance.

La Hollande n'était plus, aux yeux de Louvois, en 1679, ce qu'elle était en 1672, un objet de mépris. L'énergie, la persévérance, la grandeur de ce petit peuple, l'étendue de ses ressources, avaient frappé son esprit et forcé son estime. Ces marchands étaient des guerriers, ces pêcheurs des marins de premier ordre. Louvois les rechercha tout à coup, avec autant d'ardeur qu'il en avait mis naguère à les vouloir perdre. Refaire cette alliance, qu'il avait tant contribué à détruire, lui parut un coup de politique digne de son génie, et très-supérieur à tous ses projets de conquêtes

pacifiques. Mais, comme il se déplaisait aux ambages de la diplomatie, il brusqua l'affaire et l'entama par le dénoûment.

Les États-Généraux entretenaient en France deux ambassadeurs, Borcel et Dykveld. Un certain jour du mois d'août 1679, Borcel étant venu faire visite à Louvois, le ministre jeta tout à coup dans la conversation la proposition d'une alliance intime entre la Hollande et la France; et comme c'était le temps où les États-Généraux étaient en froid avec l'Électeur de Brandebourg qui se plaignait d'avoir été abandonné par eux, et presque en querelle avec l'Espagne qui leur réclamait Maëstricht, Louvois ne manqua pas d'exagérer les difficultés où la République se jetait de gaieté de cœur, parce qu'elle persistait à rester en dehors de tout engagement particulier avec d'autres souverains. « Quant à lui, ajoutait-il, il se tenoit pour assuré que pareil traitement n'eût pas été essuyé par l'État[1], si la République étoit alliée plus intimement avec la couronne de France, et que, par là, elle pût compter sur les secours du roi contre ceux qui voudroient l'attaquer. » Borcel répondit seulement « que les États-Généraux se tenoient pour fort honorés de la bienveillance du roi de France, et désiroient ardemment conserver les relations amicales qui subsistoient depuis le rétablissement de la paix. » Cet ardent désir, si froidement exprimé, de conserver, et non de pousser jusqu'à l'intimité des relations simplement amicales, ne fit qu'irriter la passion de Louvois. Il se laissa aller à

[1] Les Espagnols menaçaient de saisir les marchandises que les Hollandais avaient chargées en Amérique sur les galions d'Espagne.

déclarer « entre quatre-z-yeux, » que le roi souhaitait cette alliance intime, mais qu'on ne pouvait s'attendre que les premières ouvertures vinssent de lui, ajoutant que, « si on persistoit, du côté des États, à montrer cette indifférence, il pourroit se faire que le roi entrât dans des engagements avec d'autres moins indifférents, et qu'on verroit alors si les vrais intérêts de la République n'avoient pas été méconnus. »

Désespérant de Boreel, Louvois se rejeta sur l'autre ambassadeur. Quelques jours après cette première conférence, Dykveld étant venu à son tour, Louvois reprit incontinent le chapitre de l'alliance et dit, « sous la réserve toutefois qu'il le faisoit sans ordre et de particulier à particulier, que le roi étoit très-disposé à conclure une alliance plus intime avec la République, mais que Sa Majesté devoit en être priée, et qu'alors elle donneroit, par les conditions qu'elle accorderoit, des preuves de sa bienveillance à l'État. » En s'adressant la première fois à Boreel, Louvois avait cru avoir affaire au plus flegmatique des Hollandais; il se trouva que Dykveld l'était encore davantage. Alors le ministre de Louis XIV, exaspéré, jetant bas ce masque de réserve superbe et d'attente majestueuse qui était de costume et d'étiquette absolue dans la diplomatie du grand roi, s'emportant même au delà des limites de la plus vulgaire prudence, fit non-seulement le premier, chose inouïe! des propositions, mais encore il en fit de telles qu'elles étaient l'abandon formel, le désaveu de toute la politique antérieure de Louis XIV, le démenti de toute la politique française depuis le commencement du siècle. Il dit en propres termes « que

cette alliance assureroit la barrière de la République, et que, par elle, les Pays-Bas espagnols ne tomberoient jamais au pouvoir de la France; que les États-Généraux stipuleroient tout ce qui pourroit être imaginé à cet égard pour leur sécurité; par exemple, que le roi s'engageroit à ne jamais plus attaquer lesdits Pays-Bas; qu'en cas de guerre avec l'Espagne, le roi s'abstiendroit de porter ses armes dans ces quartiers, et que, par la paix, il ne pourroit se faire accorder la plus petite bicoque dans ces provinces; que, pareillement, il ne pourroit devenir possesseur des Pays-Bas, soit par échange, soit par abandon volontaire; et que l'alliance ayant ces conditions fondamentales, elle seroit rompue par la contravention d'une d'entre elles; que le roi pourroit attaquer l'Espagne d'un autre côté. Car, demandoit M. de Louvois, qu'importe aux États-Généraux que le roi fasse quelques conquêtes, soit dans le Milanois, soit sur la frontière de l'Espagne? Et supposé, ajouta le ministre, que la guerre éclate de nouveau entre le roi et l'Espagne, par suite de l'ordre donné à M. le maréchal de Vivonne de faire baisser le pavillon devant les vaisseaux du roi par les vaisseaux et les galères du roi d'Espagne, seroit-il de l'intérêt de la République de retomber dans une guerre contre la France? » Et les ambassadeurs hollandais, qui rendent compte au prince d'Orange de cette incroyable conférence, ajoutent simplement : « La réponse de M. Dykveld fut en substance la même que celle de M. Boreel : cultiver l'amitié du roi de France étoit le désir le plus vif des États-Généraux[1]. »

[1] Tous ces détails sont extraits d'une lettre du 1er septembre 1679,

En vérité, Louvois fut trop heureux de rencontrer devant soi des gens si lents à s'émouvoir et à concevoir. Quoi! ces Hollandais ne prirent pas au mot le ministre imprudent et emporté qui faisait d'emblée à leur patrie des conditions si étrangement favorables! Quoi! la Hollande ne s'empressa pas de saisir cette occasion inespérée d'éloigner pour longtemps ce danger qu'elle ne pouvait écarter elle-même, l'approche redoutée de la France! Faute insigne, faute égale à celle de Louvois, lorsque, sept ans plus tôt, après le passage du Rhin, le ministre de Louis XIV repoussait durement ces autres députés des États-Généraux qui venaient, pour le salut de la Hollande, mettre aux pieds de son maître les Pays-Bas sacrifiés.

Pour la France, ce fut une grande fortune d'avoir échappé à cette politique rétrograde qui la rejetait de plus de cent cinquante ans en arrière, vers le temps déplorable des guerres d'Italie, vers le temps des folles conquêtes et des grands désastres. Pour Louis XIV aussi, ce fut une grande fortune d'avoir échappé à l'humiliation de se voir, au lendemain du jour où la ville de Paris l'avait proclamé Louis le Grand, rabaissé bien au-dessous de Henri II; car c'est Henri II, ne l'oublions pas, qui, tirant la politique française de l'ornière sanglante où elle s'agitait depuis un demi-siècle, et la retournant, par un effort intelligent et vigoureux, du Midi vers le Nord, a eu le courage, malgré l'opinion de son temps, d'abandonner l'Italie stérilement

tirée des archives de la maison d'Orange, et publiée par le baron Sirtema de Grovestins dans son *Histoire des luttes et rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France*, t. III, p. 395.

arrosée de sang français, et la gloire d'indiquer à ses successeurs, par la prise de Calais, le chemin des Pays-Bas, par la conquête des Trois-Évêchés, le chemin de l'Alsace et du Rhin. C'est de ce côté-là qu'étaient les vrais intérêts de la France; c'est de ce côté-là que Louvois, promptement sinon complétement revenu de son erreur, se hâta de reprendre les traditions des hommes d'État ses prédécesseurs, on peut bien dire ses propres traditions. Quinze jours après leurs conférences avec le ministre, Boreel et Dykveld purent annoncer aux États-Généraux que, si Louvois égarait encore ses vues du côté de l'Italie, il ne regardait plus comme fixée à tout jamais la frontière septentrionale de la France.

Il y avait, au nord de la Lorraine, deux petites places, Bitche et Hombourg, que le feu duc Charles IV, au moment de sa rupture avec la France, avait livrées sans bruit aux troupes Électorales de Mayence et de Trèves. Tolérée pendant la guerre, cette occupation ne pouvait plus l'être après les traités de Nimègue. Le duc Charles V ayant refusé de rentrer dans ses États aux conditions qui lui étaient faites, Louis XIV restait en possession de la Lorraine; il somma les deux Électeurs de retirer leurs troupes sans délai. La sommation fut appuyée par la marche du maréchal d'Humières à la tête de vingt bataillons; c'était beaucoup plus de monde qu'il ne fallait. Il y eut à Hombourg un simulacre de siége, sans effusion de sang. Le 19 septembre 1679, Louvois résumait ainsi pour le roi le rapport du maréchal d'Humières : « M. le maréchal avoit envoyé, le 15 au matin, déclarer au gouverneur que, s'il

ne se résolvoit à rendre la place, il s'exposoit a recevoir quelque mauvais traitement; sur quoi le gouverneur avoit répondu qu'il falloit qu'il fît quelque chose pour son honneur, qu'il ne tireroit point que l'ordre ne lui en vînt de M. l'Électeur de Trèves, et que cependant M. le maréchal pouvoit faire travailler à la tranchée et aux batteries. Le 16, M. le maréchal lui envoya dire qu'il ne vouloit pas attendre plus longtemps; le gouverneur répondit qu'il seroit content si M. le maréchal lui permettoit de tirer trois ou quatre coups de canon sur lès postes avancés; à quoi M. le maréchal d'Humières lui ayant fait répondre qu'il n'y auroit point de quartier pour lui si pareille chose lui arrivoit, il demeura enfin d'accord de rendre la place, le 17 au matin, pourvu que le 16, avant la nuit, on lui tirât dix ou douze coups de canon et qu'il pût répondre de trois qui seroient pointés en l'air; ce que M. le maréchal ayant eu la bénignité de lui accorder, la capitulation fut signée. Un moment après, les dépêches de M. l'Électeur de Trèves arrivèrent pour faire remettre la place à M. le maréchal d'Humières. Il doit marcher le 18, à Bitche, avec deux pièces de canon seulement, où il dit qu'il n'y a que quarante à cinquante fort mauvais hommes que M. de Mayence y a envoyés. J'oubliois de dire à Votre Majesté que le gouverneur de Hombourg a souffert que M. le maréchal d'Humières et toute sa suite ait passé, le 15 au soir, au pied de son château, pour abréger son chemin pour retourner à son quartier, et l'a salué de tout son canon comme auroit pu faire un gouverneur d'une place de Votre Majesté. »

La soumission de Bitche fut encore plus sommaire :

« Votre Majesté verra, disait Louvois peu de jours après, que le gouverneur de Bitche s'est rendu à cinq cents dragons, et a épargné six lieues de marche à l'armée de Votre Majesté[1]. »

Après les Électeurs de Mayence et de Trèves, le roi d'Espagne; après la Lorraine, les Pays-Bas; nouveau et plus grave sujet d'inquiétude pour la Hollande. Parmi les conventions arrêtées à Nimègue, il était expressément stipulé que, dans le délai d'un an après l'échange des ratifications, les Espagnols devaient mettre Louis XIV en possession, soit de Charlemont qui leur appartenait, soit de Dinant qui ne leur appartenait pas. Si l'évêque, le chapitre et les États de Liége, propriétaires de Dinant, consentaient, par un abandon volontaire, à dégager la parole des ministres espagnols, rien de mieux; la garnison française, qui occupait Dinant à titre provisoire, y restait à titre définitif; sinon, il fallait que les Espagnols payassent pour leur propre compte et livrassent Charlemont. Cependant l'échéance approchait et rien n'était réglé. Impatient d'apurer ses comptes, Louvois fit déclarer au duc de Villa-Hermosa que si, le 26 février 1680, Dinant n'était pas remis au roi de France, ou Charlemont le 27, le maréchal d'Humières ferait entrer, camper et vivre ses troupes dans les Pays-Bas, aux frais du roi d'Espagne et de ses peuples; et il avait soin d'ajouter cette remarque : « Sa Majesté, qui, en vertu du même traité dont les Espagnols contestent présentement l'exécution, leur a remis Charleroy, Ath, Oudenarde, Gand et Courtray,

[1] Louvois au roi, 24 septembre 1679. *D. G.* 632.

auroit pu prendre des voies plus courtes pour obliger le duc de Villa-Hermosa à lui remettre Charlemont; mais elle a choisi de tous les partis qu'elle pouvoit prendre, celui qui doit donner à ses voisins moins d'inquiétude [1]. »

Comme un débiteur très-solvable, mais récalcitrant, dont la mauvaise volonté n'aboutit, en fin de compte, qu'à grossir le capital de sa dette des intérêts et des frais de poursuite, le duc de Villa-Hermosa ne consentit à livrer Charlemont au maréchal d'Humières que lorsque depuis six semaines les troupes françaises occupaient et mangeaient le pays espagnol. A dire vrai, le gouverneur des Pays-Bas était sans excuse; ni l'esprit ni la lettre du traité dont Louvois réclamait l'exécution ne pouvaient donner prétexte au moindre doute. Mais voici qu'au moment où l'on s'attendait à voir les troupes françaises évacuer Dinant pour occuper Charlemont, on vit avec stupéfaction une garnison nouvelle entrer dans Charlemont et l'ancienne demeurer à Dinant, et l'on apprit que les propriétaires qui avaient si obstinément refusé de céder cette dernière ville au roi de France pour le compte du roi d'Espagne, s'étaient directement et le plus facilement du monde accommodés avec le roi de France. Louis XIV gagnait ainsi deux places au lieu d'une. Les Espagnols dupés se plaignirent de ce mauvais tour; on se moqua d'eux [2].

[1] 14 février 1680. *Mémoire* à M. Colbert (de Croissy). *D. G.* 658.

[2] « L'affaire de Dinant est celle sur laquelle l'auteur de *La conduite* semble le plus triompher, j'entends avec ceux qui ne l'entendent pas et qui se laissent prévenir par ce qu'il leur insinue d'abord que nous étions obligés de le rendre, dès qu'on nous remettroit Charlemont entre les mains... Si nous ne l'avons pas rendu, c'est qu'il ne sait pas vraisemblablement que le roi a traité avec M. de Cologne [en même temps évêque de Liége], à qui il seroit naturel de s'en plaindre, et non pas à lui, supposé qu'il ne fût pas content. Mais s'il en est content, de quoi se mêle-t-il, lui qui n'en a que faire? Oui, il en est content, et nous ne l'avons fait que de son consentement, puisqu'il est nécessaire de le dire... Mais il ne faut pas trouver étrange qu'un homme qui est si bon Espagnol parle avec chagrin d'une chose qui fait tant de mal au cœur aux Espagnols. » *Réponse* au livre intitulé : *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, p. 60-62.

« Louis est un enfant gâté; on lui laisse tout faire! » s'écriait, dans son enthousiasme, un poëte de cour [1]. Triste compliment. Cette première et si heureuse épreuve du nouveau système imaginé par Louvois, cette pratique si facile de la paix conquérante ou de la conquête pacifique, ne pouvait que gâter le peu de modération que l'enivrement de la toute-puissance avait épargné jusque-là dans l'esprit et dans la politique de Louis XIV.

Pour Louvois, l'affaire de Dinant n'était qu'un jeu; il se préoccupait tout autrement d'un problème infiniment plus important et plus compliqué, dont les négociateurs de Nimègue n'avaient donné qu'une solution générale et insuffisante; il s'agissait du règlement définitif et de la délimitation précise de la frontière, entre les territoires français et espagnols aux Pays-Bas. Des commissaires avaient été nommés de part et d'autre pour donner à cette question déli-

[1] Nous avons réduit Charlemont:
La paix est encor faite;
Nous retournons en garnison;
L'ennemi fait retraite;
L'Espagnol est tout étonné
Quand on parle de guerre;
Louis est un enfant gâté :
On lui laisse tout faire.
(*Chansons choisies* (de Coulanges), t. II, p. 165. 1698.

cate une solution décisive. Ils avaient dû se réunir à Courtrai et s'y étaient en effet réunis au mois de décembre 1679; mais, dès la première séance, il n'avait pas été difficile de voir que de part et d'autre ils avaient reçu de leurs gouvernements des instructions très-peu faites pour hâter le jugement du litige. Louvois mandait expressément aux commissaires français « qu'il étoit de l'intérêt du roi, sans que cela parût, de ne pas pousser diligemment les affaires de la conférence[1]. »

L'un de ces commissaires était l'intendant de Lille, Le Peletier de Souzy, administrateur sérieux et habile, rompu à la pratique des affaires; l'autre était ce M. de Woerden, ce panégyriste verbeux et pompeux, amateur de littérature et de versification latine, admirablement choisi pour noyer la discussion sous un flot de vaines paroles. On voit comment les rôles étaient distribués : à Le Peletier, le secret de la négociation, la direction savante, la conduite des attaques sérieuses; à Woerden, les demi-confidences, les diversions, les escarmouches, le soin, en un mot, de tromper et d'amuser l'ennemi. Toute pareille était la conduite des Espagnols, tout semblable le choix de leurs commissaires, don Christino, l'homme grave, et le fougueux don Vaez. Celui-ci, au dire de Woerden, s'ouvrait souvent plus qu'il ne convenait au service du roi son maître. Il est probable que Vaez en disait tout autant de Woerden; mais, comme ils étaient l'un et l'autre mal instruits des véritables intentions de leurs cours, leurs

[1] Louvois à Le Peletier, 14 décembre 1679. *D. G.* 637.

indiscrétions et leurs surprises mutuelles n'avaient pas grande importance. Le plus souvent ils faisaient, à l'envi l'un de l'autre, l'éloge ou la critique de la puissance espagnole et de la puissance française. Ainsi, le 21 janvier 1680, Woerden mande à Louvois comment lui, Woerden, « et le sieur Vaes ont fait chacun un détail de la domination des rois leurs maîtres; le commissaire d'Espagne a représenté la douceur de Sa Majesté Catholique, et le sieur Woerden les agréments qu'il y avoit d'être sous celle de Sa Majesté, qui étoit incomparablement plus avantageuse en toute manière[1]. » Cette idylle politique, symétriquement alternée comme les dialogues des bergers de Virgile, n'avançait pas beaucoup les affaires; c'était par cela même qu'elle devait plaire à Louvois.

Avec de tels commencements, la conférence de Courtrai promettait d'être interminable. Elle dura plus de deux ans. Ces procédés dilatoires, qui, du côté des Pays-Bas, en raison du voisinage de la Hollande, convenaient à la politique de Louvois, ne lui convenaient plus du côté du Rhin et de la Moselle; là, tout au contraire, ceux qu'il employait étaient singulièrement expéditifs. Sur l'un et l'autre point cependant, sa politique était au fond la même : poursuivre dans la paix l'œuvre de la guerre, conquérir sans combattre, reculer au nom des traités une frontière fixée par les traités.

Il arrive souvent que les commentateurs et les critiques découvrent et signalent, dans les œuvres d'art

[1] *D. G.* 687.

ou de littérature, une foule de beautés et d'intentions profondes que leurs auteurs n'ont pas même soupçonnées; ainsi faisait Louvois pour les œuvres de la diplomatie. Non content de porter sa critique ingénieuse sur les récents traités de Nimègue, il poussait l'esprit d'investigation et de commentaire jusqu'aux traités de Westphalie. Mazarin, croyait-il, n'avait ni connu toute l'étendue de son triomphe, ni atteint par conséquent les dernières limites de son succès. Le traité de Munster, en ce qui touchait la France, n'avait jamais été bien compris ni complétement exécuté; Louvois se chargeait de l'interpréter, d'en fixer le sens, et d'en tirer, avec l'exactitude d'un géomètre, les conséquences pratiques. C'était pendant un voyage fait, au mois de juin 1679, en Alsace et en Franche-Comté, qu'il avait posé les bases de son système : « J'ai fort entretenu l'intendant, écrivait-il alors au roi, de tout ce qu'il y a à faire pour étendre la domination de Votre Majesté autant qu'elle le doit être, suivant le véritable sens du traité de Munster; j'aurai l'honneur de lui rendre compte à mon retour de ce qui se peut faire sur cela[1]. »

Appeler des diplomates à réviser des actes diplomatiques, provoquer des négociations, ouvrir des conférences comme à Courtrai, c'eût été courir la chance d'un échec, en tout cas, perdre un temps précieux. S'il était important de ne rien brusquer à Courtrai, afin d'user les résistances espagnoles et d'endormir les défiances hollandaises, Louvois ne croyait pas avoir

[1] 15 juin 1679. *D. G.* 632.

tant de ménagements à garder vis-à-vis des Allemands et des Suisses. Il y avait à Besançon un parlement pour la Franche-Comté, à Brisach, un parlement ou conseil souverain pour l'Alsace, à Metz, un parlement pour les Trois-Évêchés; ces cours de justice n'étaient-elles pas compétentes pour connaître de l'état des terres dans l'étendue de leur juridiction? Ne suffisait-il pas de quelques arrêts rendus par elles pour que Louis XIV fût envoyé en possession des fiefs, domaines et territoires qui lui appartenaient de droit, mais dont il n'avait pas encore la jouissance? Une chambre spéciale fut ajoutée temporairement au seul parlement de Metz; les deux autres cours ne reçurent ni adjonction ni modification d'aucune sorte; cependant l'usage a prévalu de parler des *chambres de réunion*.

Le parlement de Besançon, saisi de l'examen des cessions faites à la France par le traité de Nimègue, fut le premier à se prononcer. Dès le 8 septembre 1679, Louvois écrivait à Louis XIV : « Le parlement de Besançon a rendu un arrêt, le premier de ce mois, par lequel il établit la souveraineté de Votre Majesté sur les terres de Clermont, Chatelet et Blamont, ce qui donne à Votre Majesté plus de quatre-vingts villages et réduit la souveraineté de Montbelliard à une très-petite étendue[1]. » Le conseil souverain d'Alsace avait particulièrement à briser les derniers liens par lesquels un certain nombre de seigneuries et de villes alsaciennes affectaient de se rattacher encore à l'Empire, au pré-

[1] *D. G.* 632. — Par un autre arrêt du 31 août 1680, le parlement de Besançon étendit la souveraineté de Louis XIV au comté de Montbéliard tout entier

judice évident de la souveraineté du roi de France. « Lorsque M. le duc Mazarin fut reçu grand bailli de la préfecture de Haguenau, disait Louvois, les dix villes qui se prétendoient alors impériales lui prêtèrent un serment par lequel elles se réservoient l'immédiateté à l'Empire et parloient de l'Empereur comme de leur souverain seigneur. J'ai averti M. de Montclar que l'état présent des affaires de Votre Majesté ne comportoit point qu'il fût parlé d'immédiateté ni d'Empire dans le serment, ni qu'il fût fait mention de l'Empereur[1]. » Le 22 mars et le 9 août 1680, le conseil séant à Brisach proclama la souveraineté exclusive du roi de France. Cet arrêt d'une cour de justice fut célébré comme une victoire, comme une seconde conquête de l'Alsace ; une médaille fut frappée avec cette ambitieuse légende : *Alsatia in provinciam reducta.*

Pour achever son œuvre, le conseil souverain devait examiner si quelque portion du territoire de l'Alsace n'avait pas été frauduleusement détachée au bénéfice des principautés voisines. Le 28 novembre 1679, Louvois écrivait à M. de Montclar, commandant militaire de la province, la lettre suivante, qu'il devait communiquer à l'intendant, M. de La Grange : « Le roi trouve bon que vous et M. de La Grange fassiez travailler à découvrir ce qui a été usurpé sur la préfecture royale de Haguenau, et vous et lui ferez fort bien votre cour à Sa Majesté de lui donner toute l'étendue qu'elle peut légitimement avoir. »

Il était impossible que les Allemands, entêtés de

[1] Louvois au roi, 17 septembre. *D. G.* 632.

leurs prétentions historiques et des droits imprescriptibles du Saint Empire sur les deux rives du Rhin, ne fussent pas vivement émus des allures du roi de France. La diète de Ratisbonne était fort agitée; le ministre français, M. de Verjus, accablé de réclamations et de protestations, avait défense d'y répondre, au moins officiellement. Ses instructions étaient formelles : « Le droit de Sa Majesté est si bien établi par le traité de Munster, qu'il ne sera rien dit pour le justifier. Dans les discours familiers que le sieur de Verjus pourra avoir avec les députés bien intentionnés de la diète, Sa Majesté a jugé avec beaucoup de raison qu'il seroit bon qu'en même temps que ledit sieur de Verjus s'expliqueroit avec la hauteur et la fermeté nécessaires pour faire connoître au corps de la diète qu'elle n'est pas pour rien changer aux ordres qu'elle a donnés, il fût en état de faire connoître que Sa Majesté garde toute la modération et toute la justice que l'on peut raisonnablement désirer d'elle[1]. » De qui M. de Verjus tient-il ces instructions? Est-ce de M. de Croissy, son chef naturel? C'est de Louvois, qui exerce, au-dessus de M. de Croissy, la dictature diplomatique, et qui lui mesure à lui-même, en quelque sorte, la part qu'il doit prendre aux affaires de son propre département. La chambre royale de Metz vient d'être constituée; Louvois en donne sommairement avis à son collègue : « Les évêques de Metz, Toul et Verdun, lui dit-il, ayant représenté au roi que la plupart de leurs vassaux leur refusoient l'obéissance, Sa Majesté a nommé une

[1] 7 janvier 1680. *D. G.* 637

chambre composée de treize juges du parlement de Metz, pour connoître des différends desdits évêques avec leurs vassaux[1]. »

Il est à peine besoin de dire que la réclamation des évêques, provoquée par Louvois, n'était qu'un prétexte habilement imaginé pour dissimuler, sous les formes d'une instance purement civile, des prétentions essentiellement politiques. C'était ainsi qu'en 1667, la discussion juridique sur le droit de *dévolution* avait précédé l'envahissement des Pays-Bas. Mais ici, le prétexte était infiniment plus spécieux. Les adversaires de la France étaient eux-mêmes obligés de convenir que, tel qu'il paraissait s'engager, le procès avait un point de départ strictement légal. Ils reconnaissaient que les anciens évêques souverains de Metz, de Toul et de Verdun avaient pu trop souvent faire acte de népotisme, c'est-à-dire qu'ils avaient, aux dépens des domaines ecclésiastiques dont ils étaient seulement usufruitiers, fait des libéralités à leurs propres familles. Il est vrai que les adversaires prétendaient que ces libéralités n'avaient eu lieu qu'à titre d'échange, certains domaines qui étaient plus à la convenance des parents d'un évêque, ayant été troqués contre d'autres qui avaient fait retour aux domaines de l'Église ; de sorte que l'abus était beaucoup moins grave qu'il ne semblait, tel évêque ayant donné d'une main et reçu de l'autre[2]. C'était précisément là ce que niait le procureur général au parlement de Metz ; il soutenait que ces aliénations illégales avaient eu lieu en pure perte et sans compensation d'aucune sorte.

[1] *Mémoire* pour M. Colbert (de Croissy), 7 janvier 1680. *D. G.* 637.

[2] « Le procureur général exposa qu'il avoit trouvé de vieux titres, par lesquels il se justifioit que quantité de terres d'importance avoient été démembrées des évêchés par la connivence des évêques avec leurs parents, parce que ces évêques, ne jouissant qu'à vie de leurs évêchés, avoient été bien aises d'obliger leurs familles aux dépens des biens d'Église, vu principalement qu'il ne leur en coûtoit pas grand' chose... Au reste, pour ne point me montrer partial, je dirai qu'il étoit quelque chose de ce que disoit le procureur général. Car beaucoup d'évêques, pour obliger leurs parents, les avoient accommodés de quelques biens qui étoient à leur bienséance ; mais ils en avoient reçu d'autres en échange, tellement que la justice vouloit, ou que l'on rendît ces biens qui avoient été donnés en échange aux évêques, ou que l'on ne prétendît rien sur ceux que les évêques avoient donnés. » *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, p. 33-34.

Ce magistrat, nommé Ravaux, paraît avoir été le premier inventeur de cette revendication, ou, comme on disait au dix-septième siècle, le donneur d'avis ; toujours est-il qu'il fut, en cette affaire, le confident et l'exécuteur des volontés de Louvois, exécuteur parfois trop zélé, comme on le voit dans une lettre du ministre, monument précieux, vrai plan de campagne, modèle de stratégie qui mérite d'être aussi fameux, dans son genre, que la célèbre instruction pour le siége de Gand. Le 10 janvier 1680, Louvois écrit à Ravaux : « J'ai reçu, avec votre lettre du dernier du mois passé, les mémoires qui y étoient joints, dans lesquels vous vous êtes tout à fait écarté des principes sur lesquels je vous ai expliqué, auparavant votre départ, que Sa Majesté désiroit que vous agissiez dans les fonctions de votre emploi. Je vous prie de vous bien mettre dans l'esprit qu'il n'est point question d'avoir réuni en un ou deux mois à la couronne les lieux que l'on croit être en état de prouver qui en dépendent, mais bien de le faire de

manière que toute l'Europe connoisse que Sa Majesté n'agit point avec violence, ne se prévaut point de l'état de supériorité où sa vertu l'a mise sur tous les princes de l'Europe pour usurper des États, mais seulement qu'elle rend justice à des Églises dont les biens ont été usurpés, desquelles Églises Sa Majesté est demeurée protecteur et souverain, en même temps que, par le traité de Munster, l'Empire a renoncé, en sa faveur, à tous les droits qu'il pouvoit y avoir. Il n'est donc pas possible de se servir du projet de déclaration que vous envoyez pour réunir au royaume toute la Lorraine et le Barrois non mouvant, non plus que de faire assigner le prince Charles, que Sa Majesté ne reconnoit point pour héritier du duc de Lorraine ni pour souverain des États qui ont porté ce nom jusqu'à présent. Il faut donc se contenter de faire assigner, à la requête des évêques, abbés, etc., les maires et échevins des lieux qu'ils prétendent leur avoir été usurpés par les ducs de Lorraine ou avoir été engagés par leurs prédécesseurs. De cette manière, le roi paroitra faire justice et la fera en effet, et la chambre, en adjugeant à l'évêque ce qui lui appartient, réunira à la couronne de Sa Majesté la souveraineté des lieux que les évêques auront fait assigner, puisqu'ils ne peuvent plus prétendre que le domaine utile, et que la souveraineté de tout ce qui dépend desdits évêchés a été cédée au roi par le traité de Munster. Afin de ne point faire trop de bruit, il ne faut comprendre dans une même requête que cinq ou six villages, et, de huitaine en huitaine, en faire présenter sous le nom de chacun desdits évêques, moyennant quoi, en peu de temps, l'on aura fait assi-

gner tous les lieux qui ont ci-devant reconnu le duc de Lorraine, qu'on peut prétendre avoir été autrefois desdits évêchés. Et parce qu'il est important de suivre en toute cette affaire des règles que l'on ne soit point obligé de changer dans la suite, l'intention de Sa Majesté est que vous priiez M. l'intendant de se trouver chez M. le premier président, pour y entendre la lecture de cette lettre, afin que si M. le premier président, M. Bazin ou vous, trouviez quelque difficulté ou inconvénient à l'exécution de ce que vous y verrez de l'intention de Sa Majesté, vous puissiez m'en faire un mémoire clair et raisonné, et me l'envoyer aussitôt[1]. »

Dirigée, excitée par son procureur général, la chambre de Metz se mit à l'œuvre. Tant que ses arrêts ne touchèrent que les feudataires enclavés dans la Lorraine et dans le Barrois, ils ne firent pas grand scandale; mais, peu à peu, leur portée s'étendit : bientôt ils allèrent au delà, bien au delà des frontières, frapper en plein pays allemand; et ce n'étaient plus seulement de petits gentilshommes qui se sentaient atteints, c'étaient de grands seigneurs, des princes, des Électeurs, des souverains, des rois; c'était l'évêque de Spire, c'étaient plusieurs comtes palatins, c'étaient l'Électeur Palatin lui-même et l'Électeur de Trèves, c'étaient le roi d'Espagne, comme duc de Luxembourg, et le roi de Suède, comme héritier du duché de Deux-Ponts. Et ces coups, qui les frappaient, tantôt l'un, tantôt l'autre, les blessaient tous plus ou moins grièvement.

[1] *D. G.* 637.

Les uns étaient immédiatement dépossédés; des autres, on ne réclamait d'abord qu'un acte de foi et hommage à bref délai; mais, s'ils tardaient à reconnaître la suzeraineté du roi de France, un arrêt exécutoire par provision mettait le roi de France en possession de leurs fiefs.

Contre cette activité française que pouvait la gravité allemande? Il y avait à Ratisbonne une diète « où l'on passoit des mois entiers à examiner un passe-port, et quatre ou cinq autres mois à décider si l'on y parleroit latin, allemand ou françois [1]. » Quand on lui soumettait les actes d'ajournement à bref délai émanés de la chambre royale de Metz ou du conseil souverain de Brisach, elle déclarait solennellement « qu'il n'étoit pas séant ni permis d'y comparoître, sans se rendre coupable d'avoir manqué à ce qui est dû à l'Empire. » Lorsque enfin, pressée, poussée par tous ces princes déjà spoliés ou près de l'être, la diète se décidait à suggérer à Louis XIV « que la France devroit produire toutes ses prétentions à une fois, afin de couper à une fois ce chancre de prétentions que la France proposoit sans cesse, ce qui ne pourroit être qu'irremédiablement contagieux pour l'Empire [2], » Louis XIV se moquait gravement d'elle et lui faisait répondre « que Sa Majesté prétendoit jouir de tout ce qui lui appartenoit en conséquence des traités de Munster et de Nimègue. » C'était plaisir que d'avoir affaire à ces bons Allemands, et pour prendre sur eux l'avantage, il ne fallait pas

[1] *La conduite de la France*, p. 120.
[2] *L'État des contraventions à la paix*, p. 22-23. 1681.

beaucoup de finesse. Cependant ils en vinrent à soupçonner que tous ces parchemins qu'on leur opposait « n'étoient peut-être pas si vieux qu'on le vouloit faire croire [1]. » Jusqu'à quel point ces soupçons étaient-ils fondés? Question difficile, délicate, douloureuse même, par cela seul qu'elle est douteuse. On ne peut point affirmer qu'il y ait eu fraude en effet; mais un certain jour, dans une certaine occasion, l'intention de frauder ne s'est que trop révélée par malheur, et la vérité ne permet pas qu'on s'en taise.

De guerre lasse, la diète avait consenti à reconnaître en fait, sans les approuver en droit, les réunions accomplies jusqu'au 1er août 1681. En 1687, Louvois décida Louis XIV à construire, dans un repli de la Moselle, entre Trèves et Coblentz, la forteresse de Mont-Royal. Le rocher de Traben, sur lequel des ouvrages formidables commencèrent bientôt à s'élever, faisait partie du territoire de Traerbach, et Louvois comptait ce territoire parmi ceux qui, depuis six années au moins, avaient été réunis à la France. Cependant des plaintes s'élevèrent en Allemagne, comme d'une usurpation nouvelle, et Louvois, surpris, s'empressa d'écrire au premier président du parlement de Metz : « Les commissaires de l'Empereur à la diète de Ratisbonne ont mis en fait que Traerbach et ses dépendances n'avoient point été réunies; sur quoi Sa Majesté m'a donné ordre de vérifier ce qui en est; et comme le Mont-Royal, duquel cette seigneurie dépend, est d'une extrême conséquence, j'ai cru ne pouvoir mieux faire

[1] *La conduite de la France*, p. 33.

que de m'adresser à vous pour vous prier d'examiner sans délai, et sans que personne sache que vous en ayez reçu d'ordre, ce qui a été fait sur ce sujet. Je crois me souvenir que Traerbach n'a point été réuni nommément, mais que Veldenz ayant été réuni avec ses dépendances, Traerbach, qui en relève, a dû être aussi réuni du jour de l'arrêt de Veldenz. Je vous supplie d'examiner ce qui en est, observant de vous conduire de manière que personne ne puisse croire que le roi doute de son droit sur ledit Traerbach et sur le Mont-Royal[1]. » Quelques jours après, Louvois réclamait de l'intendant La Goupillière les arrêts et titres nécessaires pour prouver que la réunion de Traerbach avait été faite avant le 1er août 1681, et il lui mandait expressément ceci : « Il est important que si vous n'avez point fait d'impositions sur ce lieu, ou que vous n'en ayez pas gardé de copies, vous ne laissiez pas de m'envoyer des copies d'ordres et d'impositions faites sur la seigneurie de Traerbach et sur quelques autres lieux de la seigneurie de Sponheim, dont le roi est en possession, lesquelles vous daterez d'entre le 1er mai 81 et le 10 juillet, et me les enverrez par le retour de ce courrier, avec cette lettre que vous me renverrez aussi en même temps, observant de faire en sorte que personne ne puisse avoir connaissance de ce que je vous mande[2]. » Le 7 janvier 1688, le ministre des affaires étrangères, M. de Croissy, recevait de Louvois un gros paquet avec la note suivante : « Vous trouverez dans ce paquet les

[1] Louvois à de Sève, 27 novembre 1687. *D. G.* 788.
[2] Louvois à La Goupillière, 3 décembre 1687. *D. G.* 789.

pièces nécessaires pour mettre M. de Crécy [ministre de France près de la diète] en état de faire voir aux députés à la diète de Ratisbonne que le roi a été en possession de Traerbach auparavant le 1er août 1681. Les procès-verbaux sont ci-joints en original, lesquels sont signés des officiers des lieux, afin que l'on ne puisse point dire que ces pièces aient été faites après coup. » Suit une série de pièces qui établissent que le comté de Veldenz a été réuni, le 12 avril 1680, avec ses dépendances, et que, les 17, 20 mai et 25 juin 1681, il a été pris possession, au nom du roi, de la comté de Sponheim et de ses dépendances, et notamment de Traerbach[1]. Quelles étaient ces pièces? Était-ce d'anciens titres heureusement retrouvés par M. le premier président de Metz, ou des titres plus modernes, dus à l'invention de M. l'intendant? Il faut croire qu'ils étaient de la première, de la bonne sorte. Quoi qu'il en soit, Louvois, pour son honneur, avait trop imaginé de s'en procurer d'autres. Les Allemands prirent pour bon ce qu'on leur montra, et Vauban continua de fortifier Mont-Royal.

Parmi les réunions faites en 1681, l'une des plus considérables, et par l'étendue des territoires dont elle donna la possession temporaire à la France, et surtout par l'influence qu'elle eut bientôt sur la politique générale de l'Europe, fut sans contredit la réunion du duché de Deux-Ponts. Ce duché, limitrophe de la Lorraine, des Évêchés et la basse Alsace, avait subi, pendant la guerre, l'occupation française, et, la paix faite,

[1] *D. G.* 800.

Louis XIV avait oublié d'en retirer ses troupes. Le 1er avril 1681, le duc Frédéric-Louis mourut sans héritiers directs; deux collatéraux se présentèrent, le roi de Suède, Charles XI, et le prince Adolphe-Jean, son oncle. Pendant qu'ils contestaient, la chambre royale de Metz décida, par un premier arrêt, que le duché de Deux-Ponts était un fief relevant des Trois-Évêchés; puis, comme l'acte de foi et hommage n'était pas intervenu dans le délai prescrit, un second arrêt déclara le fief réuni à la couronne de France. L'usurpation, toutefois, était tellement scandaleuse que Louis XIV, n'osant s'emparer ouvertement du duché, l'infeoda provisoirement au prince palatin de Birkenfeld, qui, moyennant finance, consentit à lui prêter son nom. Cependant l'ambassadeur de France faisait effort auprès du roi de Suède, non pas tant pour lui persuader de rendre hommage à Louis XIV, que pour l'amener à lui vendre ses droits. Charles XI, indigné, répondit fièrement qu'il ne subirait jamais ni l'une ni l'autre de ces humiliations; et celui des anciens alliés de la France qui était resté le dernier fidèle à sa fortune, devint le premier de ses ennemis déclarés. Car, tandis que les autres gouvernements, et le prince d'Orange lui-même, se recueillaient et maudissaient en silence la politique désordonnée de Louis XIV, ce furent les ambassadeurs de Suède qui, par leurs clameurs dans toutes les cours, commencèrent à ameuter l'Europe contre la France. Une convention fut signée à La Haye, le 30 septembre 1681, entre la Hollande et la Suède, pour la garantie des traités de Westphalie et de Nimègue, convention sans effet immédiat, mais qui contenait en germe la grande coalition achevée quelques années après sous le nom de ligue d'Augsbourg.

Chamlay, un ami dévoué de Louvois, mais non pas aveugle ni complaisant à tout approuver ni à tout faire, n'a pas pu s'empêcher de porter ce jugement sur les réunions, sur leur auteur et sur ses complices : « Ils trouvèrent plusieurs titres authentiques et incontestables, et d'autres fort douteux; et au lieu de se renfermer dans de justes bornes qui auroient procuré de plus grands avantages au roi et lui auroient attiré dans la suite moins d'affaires, ils poussèrent les choses trop loin, et firent un si grand nombre de réunions, tant dans l'Empire que dans les Pays-Bas espagnols, que les puissances de ces pays, et particulièrement l'Empereur et les États de l'Empire, en conçurent un grand ombrage. Les cours de Vienne et de Madrid firent faire de grandes remontrances au roi par leurs ambassadeurs, et la diète de Ratisbonne ne fut plus occupée que de cette affaire. La France se mit, par provision, en possession des pays réunis par les chambres susdites, et s'écarta un peu, dans cette occasion, des règles de la prudence et de la politique. En effet, sans compter les suites fâcheuses que ces réunions sans bornes pouvoient avoir, elle compromit son droit en confondant celui qu'elle pouvoit avoir légitimement sur beaucoup de pays avec celui qui étoit litigieux, caduc et fort mal fondé. » Ce n'est pas dans cette dernière classe que Chamlay range l'acte le plus fameux dont il nous reste à parler, l'acquisition de Strasbourg. « Quoique la réunion de cette importante place, ajoute-t-il, ait excité dans la suite beaucoup de bruit et de

murmure dans le monde, et particulièrement dans l'Empire, ce fut cependant une des mieux fondées en droit et des plus soutenables entre celles qui furent faites pour lors[1]. »

Il y a, pour les productions de la terre, des procédés artificiels qui peuvent hâter ou même suppléer le travail de la nature. Un fruit peut mûrir hors de sa saison, une plante rare fleurir hors de son climat, parce qu'une science habile aura fait à cette plante et à ce fruit le climat et la saison qui leur conviennent. Ce sont là des expériences curieuses et coûteuses; elles ne prouvent rien contre la grande loi divine qui veut que chaque chose arrive en son lieu et à son heure. Dans les affaires humaines, cette loi est plus absolue encore; elle ne souffre aucune exception. Quelquefois, souvent même, des faits inopinés se produisent avec un grand éclat, rapides conquêtes, institutions neuves, États qui s'improvisent; parmi les spectateurs, le petit nombre s'étonne et s'inquiète : la foule admire, applaudit et s'exclame. Un beau jour, l'œuvre inopinée s'écroule; la maturation lui avait manqué; la durée lui manque. L'histoire est remplie de ces ruines. On compte les hommes d'État qui ont su discerner toujours ce qui était mûr de ce qui n'était que prématuré. Et c'est déjà, pour un homme d'État, une assez grande gloire que d'avoir, parmi des tentatives prématurées, accompli quelque œuvre mûre. C'est la gloire de Louvois, qui, parmi tant d'annexions téméraires et caduques, a donné Strasbourg à la France.

[1] *Mémoire des événements de* 1678 *à* 1688. Manuscrit autographe de Chamlay, inédit. *D. G.* 1183

On peut bien s'avancer à dire qu'il n'y avait pas un homme sensé en Europe qui ne s'attendît à la réunion de Strasbourg. Ceux même qui sentirent plus tard le besoin de s'en indigner avaient eu tout le temps de préparer leur indignation. Depuis la conquête de l'Alsace, la République de Strasbourg, enclavée dans le territoire français, n'aurait dû être attentive qu'à maintenir exactement sa neutralité. Une telle conduite n'eût pas été sans doute la garantie absolue de son indépendance; mais elle lui eût assuré, dans l'estime des contemporains et dans l'histoire, une place honorable et ce sympathique respect que la conscience humaine accorde toujours au malheur noblement supporté. Au lieu de cela, qu'avait-elle fait? Tout ce qui pouvait précipiter sa ruine, et sur sa ruine accumuler la honte et le mépris. Elle avait, jusqu'à la fin, trahi la France au profit de l'Allemagne, et toujours essayé de couvrir ou d'excuser sa trahison par mille protestations mensongères et indignes. Les magistrats n'expliquaient leur impuissance à tenir leurs engagements au dehors que par leur impuissance à gouverner au dedans; l'anarchie servait à justifier le parjure, et les violences de la populace étaient invoquées pour dissimuler la mauvaise foi d'une oligarchie.

Il n'est pas besoin de rappeler tout ce que, dans la dernière guerre, la République de Strasbourg avait, sous les apparences de la neutralité, favorisé de projets contre Turenne et contre le maréchal de Créqui. Il n'est pas besoin de rappeler non plus comment, après avoir rompu les communications de Strasbourg avec

la terre allemande, le maréchal de Créqui avait proposé à Louvois d'en finir avec cette République infidèle. Toutefois il convient d'expliquer pourquoi le ministre avait ajourné les propositions de M. de Créqui. Sans doute, dans l'état d'épuisement où était l'Allemagne, le siége de Strasbourg n'eût pas été une entreprise d'un succès douteux; mais quelle influence ce succès même n'aurait-il pas eue sur les délibérations du congrès de Nimègue? La cession d'une place telle que Strasbourg n'eût pas été consentie sans difficulté par les Allemands, ou du moins sans une grosse compensation; et c'est tout au plus si la restitution de Fribourg à l'Empire eût été, dans la composition d'un équivalent, acceptée comme assez importante pour entrer en ligne de compte. Louvois jugea qu'il valait mieux s'abstenir pour le moment; il fit, à peu de chose près, ce qu'il avait résolu de faire dans la comédie de Dinant et de Charlemont; il ne s'occupa que de faire céder Fribourg à Louis XIV, quitte à s'accommoder de Strasbourg, lorsque personne n'y songerait plus.

Cependant la République avait la conscience inquiète; le langage des plénipotentiaires français à Nimègue, sans être absolument hostile, n'avait pas été tout à fait rassurant pour elle. Aussi, lorsque Louvois visita l'Alsace, au mois de juin 1679, les magistrats s'empressèrent-ils de venir à Schelestadt lui faire leurs soumissions les plus humbles : « Je vis hier les députés de Strasbourg, écrivait à Louis XIV le ministre de la guerre; je ne rends point compte à Votre Majesté de toutes les belles paroles dont ils me chargèrent pour assurer Votre Majesté de leur bonne conduite à l'avenir. Je leur dis que Votre Majesté ayant promis, par la paix, un oubli général de tout ce qui avoit été fait contre son service, ils ne devoient point appréhender qu'elle en eût aucun ressentiment contre eux, pourvu que la conduite qu'ils tiendront à l'avenir ne l'en fît point ressouvenir[1]. » Si cette bonne conduite, dont les magistrats offraient et dont Louvois acceptait la promesse, n'avait trait qu'aux devoirs ordinaires de la neutralité, alors que la guerre ne mettait plus la République en tentation d'en sortir, il faudrait avouer que le ministre de Louis XIV se contentait de bien peu de chose. Il est plutôt permis de croire que Louvois entendait parler d'engagements plus sérieux et plus profonds, et que cette entrevue de Schelestadt servit de point de départ à des négociations intimes où les intérêts de quelques particuliers tinrent beaucoup plus de place que les intérêts généraux de la République.

Deux hommes surtout paraissent avoir été dès lors en relations particulières avec Louvois, le jurisconsulte Obrecht et un certain Günzer, qui exerçait à Strasbourg les importantes fonctions de secrétaire d'État. Que l'argent ait joué le premier rôle dans l'acquisition de Strasbourg, et qu'au lieu de négociation il vaille mieux employer le mot de négoce, c'est ce qui est absolument hors de doute. Environ un mois après l'affaire faite, Louvois écrivait à Günzer, au sujet d'une certaine satire latine que celui-ci avait surprise et lui avait adressée : « Je n'ai point entendu le commence-

[1] 14 juin 1679. *D. G.* 632.

ment des vers latins que vous m'avez envoyés, où il est parlé de *Argentinam argentanginæ;* expliquez-moi un peu ce que c'est. » Et Günzer lui répondait, avec la satisfaction d'un commentateur sûr de son fait : « Quant à l'explication des vers latins que j'ai pris la liberté d'envoyer à Votre Excellence, je crois que l'auteur a voulu faire une allusion entre *Argentina*, ou la ville de Strasbourg, et *angina argenti*, ou le mal de gorge qui provient de l'argent, puisque ce mal incommode ordinairement la gorge de la sorte qu'on ne puisse point crier haut ni parler fort; il a voulu reprocher à la ville de Strasbourg que l'argent qu'elle doit avoir reçu, selon le bruit commun dans l'Empire, pour se soumettre à l'obéissance du roi, l'empêche de parler et l'oblige à se taire[1]. »

Ayant ainsi jeté ses amorces, Louvois en attendit l'effet sans impatience; il attendit deux ans. Cependant les arrêts du conseil souverain de Brisach, en détruisant une à une les petites indépendances locales, resserraient autour de Strasbourg le cercle de la domination française; la réunion du moindre village était une atteinte morale à l'indépendance de la République, et ces atteintes se renouvelaient sans cesse; enfin le jour arriva où la souveraineté de Louis XIV ayant tout absorbé, il ne resta plus que Strasbourg, isolée, investie, sans force et sans confiance. Louvois ne se pressa pas encore. La résolution d'en finir avait

[1] Louvois à Günzer, 2 novembre 1681. *D. G.* 659. — Günzer à Louvois, 12 novembre. *D. G.* 667. — Dans la même lettre, Günzer annonce à Louvois qu'il veut faire construire des glacières, mais il lui demande auparavant le privilége de vendre seul de la glace dans Strasbourg.

été prise à Saint-Germain, pendant l'hiver de 1680; ce ne fut que huit ou neuf mois après qu'elle fut mise à exécution. On attendait un prétexte; l'Empereur le fournit.

Au mois de juin 1681, un envoyé impérial, le baron de Merci, vint à Strasbourg, mais seul et sans troupes; c'était trop peu pour réchauffer efficacement les cœurs dévoués à l'Allemagne; c'était assez pour donner à Louis XIV occasion de croire ou de paraître croire que les Impériaux s'apprêtaient à rentrer dans Strasbourg. Alors commença la dernière scène de cette comédie, et tout s'achemina vers le dénoûment, avec cette activité silencieuse qui était le secret et le triomphe de Louvois. Encore qu'il n'y eût guère de résistance à prévoir, puisque les magistrats de Strasbourg, par souci des finances de la République, semblait-il, avaient depuis quelque temps déjà congédié les mille ou douze cents Suisses qui faisaient la garnison de la place, des troupes assez habilement disséminées pour paraître isolément inoffensives, pouvaient, au premier signal, converger rapidement vers un même point; et ces fragments d'armée, réunis en quelques jours, allaient se reconstituer en une grande force militaire, organisée, complète en toutes armes, digne en un mot du roi qui la voulait commander en personne[1]. Outre les

[1] Contrôle des troupes que le roi veut qui s'assemblent en Alsace pour le siége de Strasbourg : Picardie, 17 compagnies; Champagne, 17; Navarre, 17; Normandie, 17; Royal, 17; Anjou, 17; La Reine, 17; Royal des vaisseaux, 17; du Roi, 18; Feuquières, 16; Vaubecourt, 16; Auvergne, 16, Saulx, 16; Touraine, 16; du Maine, 16; Humières, 16; la Couronne, 16; Languedoc, 16; Orléans, 16; La Fère, 16; Plessis-Bellière, 16; Vermandois, 16; Hamilton, 16; La Ferté, 16; Artois, 16; Enghien, 16; Crussol, 16; second bataillon d'Anjou, 15; fusiliers du roi, 28;

gardes françaises et suisses, les gardes du corps et la maison du roi, cette armée ne devait pas compter moins de trente-huit bataillons et de quatre-vingt-deux escadrons de cavalerie et de dragons, avec un attirail de quatre-vingts bouches à feu. L'argent pour payer ces troupes, les farines pour les faire vivre, partaient et arrivaient à jour fixe, emballés et expédiés avec ce luxe de précautions minutieuses dont la combinaison était un des plaisirs favoris de Louvois[1].

canonniers, 6; Lyonnois, 16; Piémont, 16; Louvigny, 16; Vendôme, 16; Bourgogne, 16. Outre cette infanterie, les gardes françoises et suisses avoient ordre de s'avancer à l'armée d'Allemagne. — Cavalerie : mestre-de-camp général, 12 compagnies; du Roi, 12; cuirassiers, 12; Cravattes, 12; Tilladet, 12: la Reine, 8; Dauphin étranger, 8; Orléans, 8; Condé, 8; Enghien, 8; Villeroy, 8; du Bordage, 8; La Roquevieille, 8; Rempré, 8; La Valette, 8; Blaigny, 8. Outre cette cavalerie, les gardes du corps et les autres troupes de la maison du roi étoient en marche pour se rendre à l'armée de Sa Majesté; mais Strasbourg s'étant soumis à la première sommation, les troupes, pour la plupart, n'arrivèrent pas au camp. — Dragons : Royal, 12 compagnies; Dauphin, 12; Listenois, 12; Tessé, 8; Pinsonnel, 8; La Bretesche, 8; Asfeld, 8. — Cavalerie sous M. de Bulonde : colonel-général, 12; Royal-Piémont, 12; Bulonde, 8; Dauphin, 8; Langallerie, 8; Saint-Aignan, 8; Lumbre, 8. — Cavalerie sous M. de Langallerie : Danger, 8; Vivans, 8; Grignan, 8. L'on lui envoya encore trois régiments de cavalerie.

Mémoire de l'artillerie et des munitions : pièces de 33, 4; de 24, 40; de 16, 6; mortiers de 12 pouces, 30; poudre, 400 milliers; grenades, 30,000; bombes, 5,000; boulets de 33, 2,100; de 24, 46.000; de 16, 5.000. *D. G.* 665.

[1] Louvois à Villeromare, 22 août 1681, Fontainebleau : « Je vous fais ce mot pour vous dire qu'il est nécessaire que vous mettiez 30,000 louis d'or ou pistoles d'Espagne, du poids desquels vous puissiez répondre, en six ballots que vous aurez soin de faire plomber à la douane, pour quoi je vous adresserai demain un billet de M. Colbert; après quoi vous me les enverrez ici. Vous observerez de faire faire lesdits ballots de la longueur d'un fusil ou d'un mousquet, et de faire peindre une de ces armes sur chaque ballot, afin qu'il ne paroisse pas que ce puisse être autre chose. » — Louvois à Moncault, commandant à Besançon, 25 août : « Je vous envoie six ballots remplis d'armes curieuses, plombés par la douane, lesquels vous mettrez dans votre chambre et garderez soigneusement jusqu'à ce que je vous mande ce que vous aurez à en faire. Vous en donnerez un reçu à celui qui vous les remettra, et prendrez grand soin que le plomb mis auxdits ballots ne soit point gâté, en sorte que l'on connoisse, lorsque l'on vous les demandera, que lesdits ballots n'auront point été ouverts. » *D. G.* 665.

Le 10 septembre 1681, deux cavaliers s'arrêtent à la porte d'un obscur cabaret de Franche-Comté; bientôt après deux autres cavaliers arrivent; les uns et les autres portent à leur chapeau du ruban bleu et jaune; c'est un signal; ils se rapprochent, ils murmurent quelques mots; une certaine cassette est échangée contre un certain billet; après quoi les inconnus se séparent, remontent à cheval et disparaissent. Qu'est cela? Ce sont les dernières instructions de M. le marquis de Louvois pour M. l'intendant d'Alsace, et les gens du premier, venus de Fontainebleau, les ont transmises aux gens du second, venus de Brisach ou de Béfort[1]. Ja-

[1] Louvois à La Grange, 25 août 1681, Fontainebleau. — Mémoire servant d'instruction au sieur de La Grange, intendant en Alsace : « Le sieur de La Grange a été informé, au voyage qu'il a fait l'hiver dernier à Saint-Germain-en-Laye, de la résolution que le roi a prise de soumettre Strasbourg à son obéissance entre-ci et la fin de cette année; il le sera, par l'instruction ci-jointe pour le sieur de Montclar, du jour que Sa Majesté a pris pour faire investir ladite place. Il a connoissance des farines que le roi a fait voiturer à Schelestadt et à Béfort dans des ballots faits de manière qu'ils paroissent remplis d'armes... L'intention de Sa Majesté est que les officiers trouvent pour leur argent la quantité de pain dont ils auront besoin, à raison de 2 sols la ration... En un mot, il prendra tant de précautions que l'armée ait toujours du pain en abondance, et qu'il y arrive de très-bonne qualité... Parce que Sa Majesté a fait réflexion que les fonds, que les trésoriers, auxquels elle ne veut pas confier son projet, ont coutume d'envoyer pour la subsistance des troupes qui sont en Alsace, sont en lettres de change sur Strasbourg, lesquelles l'investiture de la place pourra bien empêcher d'être sitôt acquittées, elle a pris soin de faire rendre dans la citadelle de Besançon 30,000 pistoles de poids ou louis d'or, lesquels Sa Majesté chargera le sieur Chauvelin de faire partir le 28, de grand matin, pour arriver en cinq jours à Brisach, et ledit sieur de La Grange se servira de ces 30,000 pistoles, tant pour les dépenses de l'armée que pour le payement ordinaire des troupes des garnisons de son département. Le roi fera payer aux troupes la solde de garnison et donner

mais nos plus fameux dramaturges ont-ils imaginé une scène plus mystérieusement saisissante? Si les espions de l'Empereur cherchaient à Fontainebleau quelque indice révélateur, tout ce qu'ils pouvaient recueillir dans les galeries du château ou dans les antichambres des ministres, c'était le récit des fêtes passées ou le programme des fêtes à venir. Le 30 septembre, le roi et toute la cour devaient partir pour Chambord; le 25, M. de Louvois, qui avait obtenu un congé, se proposait d'aller chasser à Meudon, et le soir du même jour, d'aller souper à Paris chez M. le Premier[1]. Des bords de la Seine aux bords du Rhin la distance était grande; entre ce qui se disait d'un côté et ce qui se faisait de l'autre, la distance était plus grande encore. Les nouvelles rassurantes de Fontainebleau purent être devancées, et furent à coup sûr bientôt démenties par les événements d'Alsace.

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, vers deux heures, trois régiments de dragons français, commandés par le baron d'Asfeld, s'étaient brusquement approchés de Strasbourg et avaient investi la redoute la plus voisine du Rhin; il y avait dans cette redoute une douzaine d'hommes qui s'étaient enfuis au plus vite après avoir tiré quelques coups de fusil. M. d'Asfeld avait aussitôt pris possession de cette redoute, du pont du Rhin et de tous les postes sur les deux rives du fleuve[2]. L'alarme avait gagné la ville; on sonnait le

par semaine par bataillon dix vaches de 200 livres pesant en moyenne, qui seront payées dix écus aux communautés. La cavalerie, les dragons et les officiers d'infanterie achèteront la viande sur leur solde. » *D. G.* 665.

[1] M. de Beringhen, premier écuyer du roi.

[2] Asfeld à Louvois, 28 septembre : « Suivant les ordres du roi, je me

tocsin; les miliciens ahuris couraient par les rues ou se portaient aux remparts, poussés par un sentiment de curiosité inquiète bien plutôt que d'ardeur belliqueuse. Cependant les magistrats demandaient au résident de France des explications qu'il était bien en peine de leur donner; car il n'était pas dans le secret.

Le pauvre homme était lui-même tout étourdi; quoique les magistrats lui eussent donné le sage conseil de se renfermer dans son logis, et qu'ils eussent poussé la précaution jusqu'à mettre une bonne garde à sa porte, il était à la fois très-inquiet et très-embarrassé. S'il se plaignait d'être prisonnier, on lui répondait qu'il ne l'était en aucune façon, qu'on ne lui avait donné des gardes que pour sa sûreté personnelle, et qu'il était d'ailleurs parfaitement libre de sortir, à ses risques et périls. Mais c'était cette liberté même qui lui déplaisait; il s'ingéniait à trouver des raisons pour ne s'en point servir, et surtout pour persuader à Louis XIV et à Louvois qu'il faisait bien de ne s'en point servir. « Je me flatte, écrivait-il à Louvois, que vous aurez la bonté de m'attribuer plus de dévouement pour vous et plus de chaleur pour le service du roi qu'il ne vous a paru en ce rencontre, où je fais plus la figure d'un prisonnier que d'un homme du roi. Quoique, sur mes

suis avancé avec les troupes à la redoute de Strasbourg, où il n'y avoit environ qu'une douzaine de soldats qui, ayant tiré quelques coups, s'en sont enfuis dans la ville; je me suis en même temps saisi de ce poste et de tous les passages du Rhin, tant en deçà qu'au delà de cette rivière; et, comme il y a apparence que ces gens-ci vont entrer en négociation, je vous dépêche cet officier, monseigneur, pour vous en donner avis. » *D. G.* 665.

plaintes, MM. de Strasbourg m'aient fait dire tantôt que je pouvois sortir moi-même, sans ou avec la garde qui étoit à ma porte, j'ai cru, toutefois, ne le devoir point faire par toutes sortes de raisons, espérant que vous aurez la bonté d'approuver que je me tienne au logis, sans exposer le nom et l'autorité du roi au désespoir et à l'animosité de quelque canaille. J'ai cru même devoir mépriser l'avis que l'on m'a donné qu'on viendroit m'assassiner dans ma maison, et n'en point faire de bruit, afin de n'en point augmenter l'envie[1]. » Et il ajoutait, à l'adresse du roi : « Je me flatte, sire, que Votre Majesté aura la bonté d'être satisfaite de ma bonne volonté. »

N'ayant aucun éclaircissement à attendre du résident de France, les magistrats s'étaient directement adressés au baron d'Asfeld, qui, après quelques vagues récriminations sur l'approche des troupes impériales, avait excipé de ses ordres, et renvoyé toute demande d'explication à son chef hiérarchique, le baron de Montclar. Le baron de Montclar déclara sans ambages qu'il s'agissait, pour la ville de Strasbourg, de se soumettre de bonne grâce, ou d'être réduite par la force aux conditions que les arrêts du conseil souverain de Brisach avaient faites à toute l'Alsace, « dont la ville de Strasbourg étoit un membre. » Il promit, à la cité obéissante, la conservation de ses priviléges, à la cité rebelle, toutes les horreurs de la guerre, et il n'eut qu'à montrer derrière lui l'armée toute prête à confirmer ce qu'il y avait de menaçant dans les pro-

[1] Frischmann à Louvois, 29 septembre 1681. *D. G.* 663.

messes de son général; enfin, dernier avis qui devait décider les incertains, il annonça pour le lendemain l'arrivée du marquis de Louvois, et celle du roi Très-Chrétien dans six jours. Lorsque les députés de Strasbourg, après de vaines protestations et des invocations sans effet à l'histoire et au droit germanique, eurent été contraints de rapporter cet *ultimatum* à leurs commettants, les délibérations s'engagèrent, calmes et raisonnables, sans grandeur et sans éclat. Quand le résident impérial, essayant d'agiter le peuple, attestait les obligations de Strasbourg envers l'Empire, on lui rétorquait les obligations de l'Empire envers Strasbourg. Quand il parlait d'avenir et de secours prochain, on lui répondait que l'avenir de la cité libre se comptait, non plus par jours, mais par heures.

Le 29 septembre au matin, les magistrats écrivirent à l'Empereur pour lui faire connaître la sommation de M. de Montclar : « Comme nous nous sentons trop foibles, disaient-ils, pour pouvoir résister à une puissance aussi grande et aussi terrible que celle de Sa Majesté Très-Chrétienne, et que d'ailleurs nous ne voyons pas que nous puissions être assistés d'aucun secours ni d'aucuns conseils pour pouvoir y résister, nous n'avons point d'autre expédient que de nous remettre à la volonté de Dieu, et recevoir les conditions que Sa Majesté Très-Chrétienne voudra bien nous prescrire[1]. » Cette lettre ne parvint pas à son adresse; elle fut interceptée par les Français[2]. Lorsque Louvois arriva au

[1] *D. G.* 663.
[2] Déjà, la veille, des lettres adressées par les magistrats à l'Empereur, à la diète de Ratisbonne et à la conférence de Francfort, et relatives au

quartier général, à Illkirch, il savait déjà que la solution pacifique avait prévalu; et lorsque les députés de Strasbourg vinrent lui rendre leurs devoirs, il n'eut qu'à renouveler devant eux la promesse d'un traitement favorable. Il leur permit de dresser eux-mêmes, sauf son droit d'amendement, les articles de la capitulation, et il poussa même la condescendance, non sans peine, il est vrai, jusqu'à prolonger de quelques heures l'existence de la République[1]. C'était le vœu des magistrats, qui avaient allégué « que leur État démocratique ne permettoit pas de conclure les choses de conséquence sans participation de toute la bourgeoisie, et qu'ils avoient trouvé la bourgeoisie qui avoit passé toute la journée sur les remparts en un tel état qu'ils n'avoient pas jugé à propos de leur parler d'une affaire d'une telle importance. »

Quelles que fussent les secrètes intrigues qui avaient rendu ce dénoûment inévitable, et quoique ces magistrats n'eussent pas mérité d'être comparés aux vieux

coup de main du baron d'Asfeld, avaient été saisies et envoyées à Louvois.

[1] Louvois aux magistrats de Strasbourg, 30 septembre 1681 : « J'ai appris avec surprise, par votre lettre de ce matin, que vous ne prétendez venir ici que sur le midi, après m'avoir promis positivement hier que vous y seriez à la pointe du jour. Et comme, si les troupes du roi n'entrent dans Strasbourg aujourd'hui, je n'ai point de pouvoir de traiter avec vous, si ce n'est de vous recevoir à discrétion et en payant les frais faits pour vous réduire et les dommages causés par votre pont pendant la dernière guerre, je vous conseille de venir promptement, parce que si les troupes du roi entrent de bonne heure dans la ville, j'espère y mettre tel ordre que vos habitants n'en recevront aucun dommage; de quoi je ne répondrois pas, si elles n'y entroient que sur le tard. Profitez de mon avis, et, en vous rendant promptement ici, commencez à mériter la protection et les bonnes grâces du plus grand roi du monde. » Cette lettre, tirée des archives de la ville de Strasbourg, a été publiée par M. Coste, *Réunion de Strasbourg à la France*, 1841.

sénateurs de Rome, attendant sur leurs chaises curules l'entrée des barbares, on ne peut s'empêcher de remarquer ce dernier hommage des chefs du peuple à leurs obligations publiques, et ce spectacle d'un peuple appelé à rendre lui-même les derniers devoirs à sa propre souveraineté. Cet acte suprême eut en effet toute la gravité d'une cérémonie funèbre. Le résident de France, qui ne voyait, il est vrai, les choses que par la fenêtre, en rendait à Louvois le témoignage suivant : « J'ai déjà vu plusieurs alarmes en cette ville, mais je n'y ai jamais remarqué une si grande tranquillité, si j'en excepte les lamentations des femmes, et quelques prières que l'on a faites dans toutes les églises pour l'heureux succès des négociations des députés qui vous ont été envoyés, quoiqu'on m'ait assuré que le résident de l'Empereur, avec ses adhérents, ait fait son possible pour encourager le peuple... Mais les magistrats ont eu la prudence de laisser le canon sur les remparts dépourvu de poudre, afin d'ôter à quelques insensés le moyen de commencer un jeu qui finiroit mal pour la ville[1]. »

Le 30 septembre, Louvois et Montclar, d'un côté, le préteur et les magistrats de Strasbourg, de l'autre, signèrent les articles de la capitulation. L'ancienne République, la ville impériale cessait d'exister politiquement; mais la cité conservait ses institutions municipales, sa juridiction civile et criminelle, ses priviléges en matière d'impôts[2], son culte et ses établissements

[1] Frischmann à Louvois, 29 septembre. *D. G.* 663

[2] Art. 6. « Toute la bourgeoisie demeurera exempte de toutes contributions et autres payements, Sa Majesté laissant à la ville tous les impôts ordinaires et extraordinaires pour sa conservation. »

religieux : l'évêque et le clergé catholique rentraient en possession de la cathédrale de Strasbourg ; mais les luthériens conservaient toutes les autres églises, les écoles et les biens ecclésiastiques en général. Aussi Louvois écrivait-il triomphalement au ministre de France près de la diète : « Vous verrez que, pendant que l'Empereur rend [en Hongrie] des temples aux religionnaires, Sa Majesté fait restituer des églises aux catholiques, et que cependant l'on a conservé les intérêts des protestants de manière que MM. de Brandebourg et de Saxe en peuvent être contents[1]. » Il est juste de dire que Louvois veilla de près à l'exécution de cet article, et qu'il sut au besoin résister au zèle parfois excessif du catholicisme restauré[2] ; mais il est

[1] Louvois à Crécy, 2 octobre. *D. G.* 659.

[2] La marquise de Chamilly, femme du gouverneur de Strasbourg, très-pieuse et très-respectable, avait une telle ardeur de conversion que l'intendant d'Alsace, M. de La Grange, se crut obligé d'en toucher quelques mots à son mari. Celui-ci s'empressa d'écrire à Louvois pour disculper sa femme ; que lui reprochait-on ? des œuvres de charité qui ne s'adressaient d'ailleurs qu'aux troupes du roi. Elle avait fait imprimer à Fribourg des prières qui avaient été distribuées dans les corps de garde ; elle visitait les soldats dans les hôpitaux ; elle avait fait un jour dîner le détachement du régiment de Navarre qui était de garde à l'hôtel du gouvernement. Sur ce dernier grief, M. de Chamilly ajoute : « Elle ne le fit que pour avoir le plaisir de voir bien manger des gens d'un aussi bon appétit, et les entendre causer, sans leur avoir fait d'autre sermon que celui de ne point songer à déserter, qui est tout ce qui s'est dit, pendant ce repas-là, de plus pieux. » Cette lettre, datée du 30 décembre 1681, porte les apostilles suivantes de la main même de Louvois : « Il est bon que madame de Chamilly se mêle de son domestique et de rien autre chose sur des affaires de cette nature. Les soins de madame de Chamilly sont louables, mais il faut qu'ils s'étendent à son domestique et rien davantage ; et puisqu'il (M. de Chamilly) connoît les raisons dont on s'est servi pour blâmer sa conduite, qu'il s'étudie de manière qu'il n'y donne aucun lieu ; qu'il est bon qu'il fasse retirer ces billets-là tout doucement des corps de garde sans faire de bruit. » Au sujet des visites dans les hôpitaux : « Elle est fort louable de faire cela, et si elle y trouve quelque chose de mal, elle me

juste aussi de dire que ces marques de tolérance et d'équité données par l'homme qui venait précisément d'inventer, ou tout au moins d'adopter le système des *dragonnades*[1], ne pouvaient que rendre plus douloureux le contraste entre la paix religieuse dont jouissait l'Alsace et la persécution qui désolait tout le reste de la France. Et certainement, dans cette persécution, Louvois n'avait pas l'excuse d'une conviction sincère, puisqu'il trouvait si facile et si glorieux à Strasbourg d'accorder les opinions divergentes, et de subordonner les affaires de conscience aux nécessités politiques.

Les concessions faites aux gens de Strasbourg avaient été reçues par eux avec satisfaction ; il s'accommodèrent tout de suite à leur nouvelle fortune. Lorsque, le 30 septembre 1681, à quatre heures après midi, les troupes du roi de France prirent possession de sa nouvelle conquête, elles défilèrent entre deux haies de curieux dont la tranquillité parut à Louvois lui-même surprenante[2]. Trois jours après il écrivait au chancelier Le

fera plaisir de m'en avertir ; mais il ne faut voir que l'hôpital du roi, et n'aller que rarement dans celui de la ville, à moins qu'elle ne sût qu'il y eût quelque catholique auquel on refusât de donner les assistances spirituelles, auquel cas il seroit fort à propos d'en avertir. » M. de Chamilly se plaint aussi de l'habitude qu'ont les soldats de jurer, et il sollicite une ordonnance du roi pour y mettre ordre ; Louvois répond : « Il n'est point besoin d'une nouvelle défense, puisqu'il n'y a qu'à faire exécuter les ordonnances du roi, et c'est en cela que consiste la véritable dévotion. » *D. G.* 672.

[1] Les *dragonnades* sont de l'année 1681. Il en sera parlé dans un chapitre spécial.

[2] Louvois au roi, 1er octobre 1681, Illkirch : « Six des bataillons nommés par Votre Majesté pour demeurer en garnison dans la ville, y entrèrent hier, sur les quatre heures du soir, avec le régiment des cuirassiers. Les bourgeois étoient dans les rues à les voir passer avec une tranquillité surprenante. » *D. G.* 659.

Tellier : « Vous devez être présentement informé de l'heureux succès qu'a eu l'entreprise que le roi avoit ordonné que l'on fît sur cette place, où tout est aussi tranquille que s'il y avoit dix ans que les troupes y fussent[1]. » Enfin, le 4 octobre, il écrivait au roi : « M. de Montclar a reçu ce matin le serment de fidélité du magistrat qui l'a prêté de fort bonne grâce. Le peuple paroit fort content du changement de domination, et, jusqu'à présent, je n'ai reçu d'autres plaintes que d'une femme dont le mari s'étoit, malgré elle, enivré avec son soldat[2]. Comme, en ce pays-ci, les femmes ne sont que les premières servantes de la maison, le magistrat l'a fort grondée d'avoir osé trouver à redire à ce que son mari avoit fait, lequel, pour lui apprendre à être plus sage, a continué à s'enivrer avec son même soldat, et assure qu'il continuera, tant qu'il y aura du vin chez lui. » Après quoi, passant tout à coup du plaisant au sérieux, Louvois rend compte au roi de l'examen qu'il a fait, avec Vauban, des fortifications de la place, « très-belles, dit-il avec un étonnement dédaigneux, pour avoir été construites par des bourgeois; » puis des fortifications projetées, et surtout de la citadelle que Vauban porte déjà tout armée dans sa tête ; et là-dessus il ajoute : « Votre Majesté peut compter, quand la citadelle sera faite et qu'il y aura au bout du pont, du côté du Brisgau, un fort à quatre bastions, qu'il n'y a point de puissance dans l'Europe qui soit en état d'ôter de force ce poste-ci à Votre Majesté[3]. »

[1] Louvois à Le Tellier, 3 octobre. *D. G.* 663

[2] Le soldat qu'il avait eu à loger.

[3] Louvois au roi, 4 octobre. *D. G.* 663.

Louvois n'avait pas perdu de temps à se réjouir ou à se faire complimenter de son succès; sa première pensée avait été celle d'un bon général après un assaut heureux : occuper fortement l'ouvrage conquis, se garder efficacement contre les retours offensifs ou contre les surprises. Le danger pouvait venir à la fois du dedans et du dehors ; au dehors, vers le Rhin, il faisait construire une citadelle ; au dedans, des casernes, et à l'extrémité occidentale de la ville, des espèces de quartiers retranchés, « ce qui, disait-il, donnera beaucoup de facilité à contenir les bourgeois. » La docilité des gens de Strasbourg ne lui faisait pas illusion ; l'intérêt chez les uns, la stupeur chez les autres, avaient d'abord tout rendu facile; mais, parmi les complaisants eux-mêmes, des mécontentements ne devaient pas tarder à se produire, parce qu'il était impossible de les récompenser tous, ni au gré de leurs espérances. Dans le peuple, il fallait s'attendre aussi au regret de l'indépendance perdue, au réveil du patriotisme, aux ressentiments provoqués par les reproches, les railleries et les injures des Allemands. Car l'émotion était vive en Allemagne ; et si l'événement n'avait pas absolument surpris les hommes d'État, s'il n'était pas pour eux, comme pour la foule, une catastrophe imprévue, ils pouvaient, tout autant que la foule, se montrer étonnés et choqués qu'elle eût été si soudaine ; ils avaient le droit de demander compte à Strasbourg d'une soumission tellement prompte qu'elle ôtait d'avance toute valeur et même tout prétexte aux protestations des Strasbourgeois. « Tout le monde, écrivait-on de Wurtzbourg au baron de Mont-

clar, tout le monde ne peut revenir de la consternation où on est de ce que les François ont pris Strasbourg sans tirer un seul coup; et tout le monde dit que c'est une roue du chariot sur lequel on doit entrer dans l'Empire, et que la porte de l'Alsace est fermée présentement[1]. »

L'Empire ouvert aux Français, l'Alsace fermée aux Allemands, tel était, en deux mots, le grand résultat, on peut presque dire la révolution accomplie par le génie de Louvois. Louis XIV lui en fut-il aussi reconnaissant qu'il devait l'être? Le roi s'était apprêté à jouer le rôle de conquérant; surpris par la rapidité de la conquête, il lui fallut se réduire au rôle de triomphateur, à la façon des empereurs romains qui triomphaient pour les succès de leurs lieutenants. La grande nouvelle l'avait rencontré à Vitry-le-François, le 1er octobre[2]; le lendemain, il écrivit à Louvois quelques mots d'approbation sèche et froide : « Dites aux barons de Montclar et d'Asfeld que je suis bien satisfait de la conduite qu'ils ont tenue en cette occasion; je ne vous dis rien de la satisfaction que j'ai de vos soins dans cette affaire, puisque vous devez croire que j'en suis très-satisfait[3]. » Pellisson raconte que Louis XIV fit, ce jour-là même, une plaisanterie peu flatteuse pour son ministre de la guerre : « Le roi, dit-il, reçut hier à son coucher les nouvelles que ses

[1] 14 octobre. *D. G.* 663.
[2] Saint-Pouenge écrit à Louvois, le 2 octobre, que la nouvelle est arrivée la veille à neuf heures et demie du soir; il est allé réveiller le roi, qui était couché depuis une demi-heure.
[3] Le roi à Louvois, 2 octobre. *D. G.* 663.

troupes étoient dans Strasbourg. Il y entra six bataillons, le 30 septembre après-midi; le reste devoit entrer le lendemain; mais le roi dit, en riant, que ce jour-là même, la sûreté devoit être entière, parce que M. de Louvois y avoit couché[1]. » Il est bien vrai que Louvois avait, pour la conservation de sa propre personne, une prudence peut-être excessive; mais la plaisanterie royale n'était pas, ce jour-là, tout à fait à sa place; elle n'était ni heureuse ni fondée. Louvois n'avait pas couché à Strasbourg; il était retourné à Illkirch, et la nuit qu'il passa presque tout entière à contremander les troupes qui arrivaient de toutes parts, fut une nuit bien employée pour le service du roi son maître; elle lui épargna des dépenses, et à ses soldats des fatigues inutiles.

N'ayant plus à faire dans Strasbourg une entrée de preneur de villes, Louis XIV résolut d'y entrer avec la pompe d'un souverain qui vient visiter des sujets paisibles; mais il voulut laisser à ses agents le temps de donner à la cité allemande une physionomie suffisamment française. Ce fut particulièrement le soin de l'intendant d'Alsace, M. de La Grange, homme d'affaires prudent et habile, qui connaissait bien ce pays et ce peuple, et dont l'influence modératrice tempérait ce qu'il y avait parfois de rude et d'absolu dans les procédés du gouverneur. Celui-ci était le marquis de Chamilly, le défenseur de Grave, héroïque et

[1] Pellisson, *Lettres historiques*, n° 257. Pellisson donne encore le détail suivant : « Comme nos troupes entroient, le major de la ville, accoutumé à donner des ordres, les donnoit à nos gens dont quelques-uns se formalisèrent. M. de Louvois leur dit : « Messieurs, laissez-le dire, et passez toujours. »

dévoué, mais un peu trop prompt à partager, contre ses nouveaux administrés, les soupçons de Louvois, et trop franc pour dissimuler ses défiances.

Il y avait encore un grand personnage dont la présence à Strasbourg était indispensable, avant que Louis XIV y fit son entrée : c'était l'évêque, le prince Egon de Fürstenberg, l'ami, le conseiller de l'Électeur de Cologne. Le service que lui avait rendu Louvois, en lui restituant une église d'où les catholiques étaient bannis depuis plus de cent ans, le transportait de reconnaissance et de joie. « En vérité, monsieur, lui avait-il écrit dès les premières nouvelles, je ne sais pas ce que je dois dire à présent ; vous savez que lorsque j'ai eu l'honneur de prendre congé de vous, vous avez eu la bonté de me promettre que vous me feriez avertir de ces affaires-ci, afin que je me pusse trouver à Strasbourg avec deux mulets chargés de chapelets, comme les Hollandois l'ont écrit dans leurs gazettes ; mais je vois, monsieur, que vous avez été sûr que votre présence, avec trente mille hommes et quarante ou cinquante pièces de canon, convertiroit mieux ce peuple que je n'aurois pu faire avec mes mulets et mes chapelets[1]. » Le 20 octobre, l'évêque de Strasbourg rentra dans sa ville épiscopale en grande pompe ; mais l'éclat de cette cérémonie fut justement et naturellement effacé par les magnificences et le bruit qui solennisèrent, quatre jours après, la glorieuse réception du roi Très-Chrétien, accompagné de la reine, des princes et princesses de son sang, de toute sa cour et de toute sa maison militaire. Louis XIV passa trois jours dans la nouvelle capitale de l'Alsace, trois jours de réjouissances et d'éblouissements pour ces populations naïves qui n'avaient jamais vu tant de belles choses.

[1] 1er octobre, de Cologne. — Il y a, à la date du 14 octobre, une autre lettre officielle et cérémonieuse, par laquelle l'évêque souhaite « de s'acquitter au plus tôt des remerciments qu'il doit à M. de Louvois de ce qu'il a eu la bonté de se souvenir de lui dans la capitulation qu'il a plu au roi d'accorder à la ville de Strasbourg. » *D. G.* 665.

Ce n'était pas seulement la réunion de Strasbourg qui était fêtée de la sorte ; un fait inouï, une coïncidence merveilleuse avait frappé toutes les imaginations et produit, dans toute l'Europe, une émotion profonde et comme une religieuse terreur. Le 30 septembre, à quatre heures, des troupes françaises étaient entrées dans Strasbourg, sur les bords du Rhin ; le 30 septembre, à deux heures, des troupes françaises étaient entrées dans Casal, sur les rives du Pô. Strasbourg commandait l'Allemagne, et Casal dominait l'Italie ; et ces deux villes passaient en même temps sous la domination du roi de France. Un pauvre curé italien disait à Catinat « qu'il falloit avouer que le roi étoit un grand prince, et qu'il lui paroissoit n'y avoir pas eu depuis Charles-Quint un plus grand personnage dans le monde ; » et il s'en allait en répétant : « Casal et Strasbourg en un même jour et presque à la même heure[1] ! »

L'homme qui était le moins surpris, c'était Louvois, justement parce qu'il était, autant qu'un homme peut l'être, l'auteur de cette surprise. Sans doute il n'avait pu prévoir le jour de la soumission de Stras-

[1] Catinat à Louvois, Casal, 15 octobre 1681. *D. G.* 665.

bourg; mais il avait prévu et fixé le jour de la soumission de Casal, et dès qu'il fut assuré de la capitulation de Strasbourg, il fut assuré en même temps que les deux événements s'accompliraient à la fois[1]. « J'attends avec bien de l'impatience, écrivait-il, le 3 octobre, à son père, des nouvelles de Casal où les troupes du roi doivent être entrées le même jour que celles de cette province ont pris possession de cette place-ci. » Ces nouvelles lui arrivèrent, le 7, tandis que le bruit de la prise de Strasbourg se propageait jusqu'en Italie. Le marquis de Boufflers, qui avait joué son rôle dans l'affaire de Casal, comme le baron de Montclar devant Strasbourg, écrivait à Louvois, le 11 octobre : « J'avois cru, monseigneur, que rien ne pouvoit me toucher plus vivement que l'heureux succès de la reddition de la citadelle de Casal; mais bien que Casal et Strasbourg soient également votre ouvrage, je n'ai de ma vie ressenti une joie plus complète qu'en apprenant que c'est à vous-même que messieurs de Strasbourg se sont soumis. Quel jour pour toute l'Europe que le 30e de septembre[2] ! Et quel point de gloire dans toute l'éternité pour le roi et pour vous! Dans le vrai, un événement si extraordinaire servira à l'avenir d'exemple et de raison à tout le monde pour se soumettre, dès les premières semonces, à tout ce que Sa Majesté désirera. »

[1] C'est là ce qui peut expliquer l'irritation de Louvois, lorsque, le 30 septembre au matin, les magistrats de Strasbourg lui demandèrent un délai.

[2] Et non pas *quelle joie pour toute l'Europe!* comme le P. Griffet l'a imprimé dans le *Recueil des lettres militaires*, t. IV, p. 475-476. — L'enthousiasme de M. de Boufflers ne s'emportait pas jusqu'à lui faire dire une absurdité.

« Quel jour pour toute l'Europe que le 30 septembre 1681! » M. de Boufflers ne savait pas tout ce que ces mots-là contenaient de vérités profondes et terribles; ou plutôt, dans son enthousiasme, il les prenait à contre-sens. Cette journée du 30 septembre, qui semblait au jeune général ouvrir une ère de soumission universelle, cette journée n'a pas été la première peut-être, mais elle a été la journée décisive dans l'ère des représailles et des coalitions contre la France; elle a singulièrement mûri les haines et les passions mêlées de terreur et de colère qui se sont soulevées à l'heure choisie par le prince d'Orange, et dès les premières semonces, pour résister à tout ce qu'ordonnait l'orgueil, et pour revendiquer tout ce que s'arrogeait l'ambition de Louis XIV. On la retrouve, cette date fatale, à l'origine des grands malheurs et des dernières humiliations de ce long règne. Quand l'héroïque Boufflers défendait Namur en 1695, et Lille en 1708, quand, en 1709, il sauvait les restes de l'armée française à Malplaquet, il devait se rappeler, mais il devait apprécier autrement qu'en 1681, cette journée du 30 septembre, une date mémorable dans sa vie, car elle marque une des étapes qui l'ont conduit au bâton de maréchal de France.

C'est une journée plus mémorable encore dans la vie de Louvois; le point de gloire et le point de blâme s'y rencontrent, le bien et le mal, l'erreur et la vérité. Strasbourg et Casal résument toute l'œuvre de Louvois, l'intérêt de la France admirablement compris d'une part et tristement compromis de l'autre, les plus grands services combattus par les plus grandes

fautes. L'affaire de Casal n'est qu'une erreur plus éclatante parmi d'autres erreurs, l'épisode le plus en vue d'une longue intrigue menée par Louvois, et destinée à réaliser le rêve favori de sa politique, l'asservissement du Piémont, et, par le Piémont, de l'Italie à la France. Le moment est venu d'expliquer en détail et d'éclairer jusqu'au fond cette intrigue.

CHAPITRE II

La maison de Savoie — Voyage de Louvois en 1670. — Charles-Emmanuel II. — Politique de la France en Italie. — Le président Servient. — Griefs de Charles-Emmanuel contre Louvois. — Affaire des douanes de Pignerol. — Guerre entre les Piémontais et les Génois. — Vengeance de Charles-Emmanuel. — La maison de Pianesse. — Procès du marquis de Livourne. — Mort de Charles-Emmanuel. — Madame Royale. — Enfance de Victor-Amédée. — Rappel du président Servient. — Le marquis et la marquise de Villars. — Faveur de la maison de Saint-Maurice. — Réhabilitation du marquis de Pianesse. — Abus de l'influence française à Turin. — Projet simulé sur le Milanais. — Le cardinal d'Estrées. — Départ de la marquise de Villars. — Le comte de Saint-Maurice. — Politique de Madame Royale. — Projet du mariage de Portugal. — Rappel du marquis de Villars. — L'abbé d'Estrades. — Madame Royale et Louis XIV. — Affaire de Casal. — Le duc de Mantoue. — Mattioli. — Catinat. — Trahison de Mattioli. — Conduite de Madame Royale. — Enlèvement de Mattioli. — Ressentiment de Louis XIV. — Disgrâce du marquis de Saint-Maurice. — Ambition du marquis de Pianesse. — Ses rapports avec Louvois. — Caractère de Victor-Amédée. — Exigences de Louis XIV. — Transaction. — Irritation de Victor-Amédée contre la France. — Victor-Amédée déclaré majeur. — Sa mère continue de gouverner. — Accord de Madame Royale, de Pianesse et de Louvois.

Les premières vues de Louvois sur le Piémont dataient du rapide voyage qu'il avait fait, au mois d'août 1670, en compagnie de Vauban, sous prétexte de régler quelques difficultés relatives aux fortifications de Pignerol, en réalité pour enchaîner à la politique de

Louis XIV la cour de Savoie, et pour engager à son service la petite armée piémontaise [1]. Après trois ou quatre jours passés à Pignerol, Louvois s'était rendu un dimanche soir à Saluzzo pour faire sa cour au duc et à la duchesse de Savoie, et il était reparti le mardi matin pour Paris, au grand dépit des dames de Turin, qui, de concert avec l'ambassadrice de France, lui avaient dressé, près de Rivoli, une galante embuscade; mais il y avait échappé, par malice, « en prenant, comme les trois rois, disait l'ambassadeur désappointé, une autre route que la première. » Du reste, il n'était bruit que de ses libéralités et de la grande façon avec laquelle il avait reconnu les attentions des officiers de la maison ducale.

Il suffisait à Louvois d'un coup d'œil pour juger les gens à qui il avait affaire, et de quelques moments de conversation, s'ils n'étaient pas sur leurs gardes, pour les enlacer dans ses trames. Il avait jugé et enlacé le duc de Savoie. Charles-Emmanuel II était un prince d'un caractère doux, facile, aimable, léger et sans ressort; sa mère, Christine de France, sœur de Louis XIII, l'avait tenu fort en tutelle, et bien au delà du temps légal. Un peu plus âgé que Louis XIV, il le prenait pour modèle, non dans les grandes choses de la politique et de la guerre, pour lesquelles il se sentait trop peu de génie et de ressources, mais dans les arts et les travaux de la paix, s'efforçant d'améliorer la condition de son peuple, de créer une industrie nationale, d'activer le commerce en lui donnant

[1] Voir *Histoire de Louvois,* première partie, t. I, pages 295 et 330

de sages règlements et de bonnes routes, soucieux en même temps de laisser, par quelque magnificence architecturale, un témoignage de son goût éclairé. Le palais de la Vénerie, avec sa décoration allégorique et mythologique, rappelait, comme un souvenir lointain, les splendeurs de Fontainebleau, de même que la petite cour de Turin pouvait passer, aux yeux d'un visiteur bienveillant, pour une agréable miniature de la cour de France. Il y avait surtout un genre de succès que Charles-Emmanuel enviait à son royal cousin. La duchesse de Savoie n'avait pas moins d'ennuis que la reine Marie-Thérèse. C'était pourtant cette jeune et belle Marie de Nemours, la favorite d'Anne d'Autriche, l'amie de madame de La Fayette, naguère la fiancée du prince Charles de Lorraine, une victime héroïque dont la passion, sacrifiée par la raison d'État, avait dû céder à l'honneur de régner à Turin. Elle y régnait donc, triste et humiliée, compromise même par les désordres de son époux; car, tout au contraire de Louis XIV, Charles-Emmanuel ne se piquait, dans ses plaisirs variés, ni de délicatesse, ni de scrupule, ni de choix.

Dans cette cour légère et galante, les affaires sérieuses tenaient d'autant moins de place que, jusqu'en 1670, la politique française avait écarté avec soin tout ce qui aurait pu y donner quelque ombrage. C'était la politique de M. de Lionne, qui était, pour les affaires étrangères, l'élève et l'héritier de Mazarin, comme Mazarin était l'élève et l'héritier de Richelieu. Le grand cardinal avait tenu dans ses mains la fortune de la maison de Savoie; mais sa forte intelligence ne

s'était pas laissé surprendre par le succès. Jamais Richelieu n'avait songé à exiger, du Piémont conquis, une rançon trop considérable. La spoliation d'une dynastie italienne, l'établissement étendu et permanent de la France au delà des Alpes, bien loin de favoriser son influence dans la Péninsule, auraient eu pour résultat certain d'alarmer tous les intérêts, de réveiller les vieilles défiances, de grouper tous les petits États autour des Espagnols, étrangers sans doute comme les Français, mais moins redoutés, parce qu'ils étaient plus éloignés du foyer de leur puissance, et d'ailleurs naturalisés en quelque sorte dans le Milanais, après une possession séculaire. Ce que commandait l'intérêt de la France, c'était une conduite prudente et ferme, un juste respect des droits d'autrui; ce qu'il réclamait en retour, c'était une confiance réciproque, une alliance sérieuse et raisonnée, à l'épreuve des fantaisies italiennes aussi bien que des intrigues espagnoles. Telle fut la politique fondée par Richelieu, politique juste et vraie, mais bien délicate, parce qu'elle demandait beaucoup de ménagements d'un côté, peu de susceptibilité de l'autre, des deux parts une grande sincérité et le désir de s'entendre.

C'est dans cet esprit que fut conclu le traité de Cherasco, en 1631. Les troupes françaises évacuèrent alors le Piémont et la Savoie; mais, comme il importait à la France d'avoir un passage toujours libre à travers les Alpes, afin de contenir les Espagnols dans le Milanais; comme il ne lui convenait pas d'ailleurs que les caprices d'un duc de Savoie pussent lui tenir ouvertes

ou fermées les portes de l'Italie, le passé l'autorisant à se mettre en garde contre les revirements de la politique piémontaise, Richelieu se fit céder Pignerol et les vallées qui assuraient la communication de cette place avec le Dauphiné. Tout restreint qu'il était et bien modeste, eu égard aux prétentions que la France victorieuse aurait pu faire valoir, cet établissement humilia d'abord et mécontenta le Piémont. Heureusement la fortune avait envoyé à Richelieu l'homme qui, par son origine et par son génie, était le plus propre à traiter avec les Italiens, à calmer leurs défiances et à les amener, à force de délicatesses, de précautions et d'égards, vers l'alliance française, telle que Richelieu l'avait conçue et fondée. Tant que vécut Mazarin et tant que son école diplomatique prévalut, l'influence de la France en Italie fut grande et facilement acceptée.

Depuis 1645, les fonctions d'ambassadeur en Piémont étaient confiées au président Servient, que sa parenté avec l'illustre négociateur du traité de Westphalie et avec M. de Lionne, mais surtout les qualités de son caractère et les défauts même de son esprit avaient recommandé au choix de Mazarin. Le président Servient était précisément l'homme qui convenait pour calmer les inquiétudes et pour endormir la vigilance des ministres piémontais. Il apportait dans les négociations une naïveté, une candeur qui désarmaient ses adversaires et leur inspiraient cette confiance qu'avec un tel représentant, si simple et si bon homme, il était impossible que la France eût de mauvais desseins. A vrai dire, l'ambassade avait été longtemps menée par

la présidente Servient, femme assez intelligente et capable d'affaires, qui entretenait encore avec M. de Lionne une correspondance où elle montrait une certaine connaissance des intrigues de la cour; mais son âge, sa mauvaise humeur et les difficultés d'étiquette qu'elle avait soulevées dans ses rapports avec la duchesse de Savoie, lui avaient fait une position difficile dont elle n'évitait les embarras qu'en se tenant fort enfermée.

Le temps approchait cependant où cette attitude passive et de simple observation n'allait plus s'accorder avec les nouvelles et plus vives allures que Louvois commençait à donner à la politique française. Il avait créé, pour servir ses propres desseins, en concurrence avec la diplomatie d'usage, une diplomatie militaire, et il avait choisi, pour sa nouvelle création, l'Italie comme champ d'épreuve. L'épreuve réussit au gré de Louvois; l'armée, qui envahit la Hollande en 1672, comptait dans ses rangs beaucoup de troupes italiennes; mais ce grand succès, Louvois l'avait obtenu aux dépens de la bonne politique, et moins par la persuasion que par la menace. Depuis ce moment, les rapports de la France avec les petits États de la Péninsule changèrent de caractère. La France fut obéie, redoutée, adulée même, non plus aimée. On subit son alliance, on ne la rechercha plus; on affecta d'applaudir à ses triomphes, on les maudit en secret, en attendant l'heure des coalitions et des revers.

Charles-Emmanuel avait, contre Louvois spécialement, une irritation toute personnelle, parce que le jeune ministre l'avait pris personnellement pour victime

et pour dupe[1]. Non content de vouloir lui extorquer ses troupes, Louvois portait la main sur ses revenus et sur ses droits souverains. Depuis un certain nombre d'années, et sous prétexte de mieux surveiller les fraudes que les sujets du roi de France et ceux du duc de Savoie pouvaient commettre réciproquement au préjudice de leurs douanes respectives, on avait laissé les agents piémontais établir leurs bureaux, non pas sur la limite des deux États, mais aux portes mêmes de Pignerol. Cette tolérance avait soulevé les réclamations des marchands de la ville, qui, à tort ou à raison, se prétendaient gênés et lésés dans leur commerce; elle avait le tort plus grave de compromettre la souveraineté du

[1] Le duc, la duchesse et d'autres personnes de la cour de Savoie avaient, contre Louvois ou ses amis, des griefs qui remontaient au voyage de 1670. Les officiers de la suite de Louvois n'avaient pas tous imité l'attitude courtoise de leur chef. L'un d'eux, M. de Valin, s'était avisé de demander à mademoiselle de Marolles quelle était la favorite du prince; c'était elle-même, et elle le lui fit bien entendre : « En vérité, mademoiselle, répliqua-t-il, il est bon d'avoir un secours comme le vôtre, car je n'aurois jamais deviné ce que vous m'apprenez. » Elle en fut très-choquée, ajoute l'abbé Servient, qui raconte l'anecdote. Après M. de Valin, le chevalier de Tilladet. Charles-Emmanuel avait la prétention d'être très-robuste et très-actif; et comme Louvois, par la rapidité de son voyage, venait de prouver qu'il tenait la vigueur physique en grande estime, le duc se vanta devant lui d'être allé en douze heures de Turin à Chambéry; sur quoi le chevalier de Tilladet partit d'un éclat de rire, au grand scandale de toute la cour. A quelque temps de là, on apprit, par l'ambassadeur de Savoie en France, que le chevalier ne tarissait pas de railleries sur son voyage à Saluzzo. « Le marquis de Saint-Maurice, disait le président Servient, auroit bien pu se passer d'écrire ici à Son Altesse Royale que le chevalier de Tilladet avoit fort mal parlé, en présence de la reine au cercle, de toute cette cour, sans épargner Madame de Savoie, disant qu'elle étoit fort laide, le teint tout gâté, les joues avalées, un grand bout de nez marqueté; en quoi ledit ambassadeur a fort mal fait ici sa cour à Madame, qui n'a pas besoin qu'on écrive à Son Altesse Royale qu'on la trouve laide. » Servient à Lionne, 13 novembre 1670. *Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 61.

roi sur un territoire français, et d'invalider en quelque sorte la cession consentie par le traité de Cherasco. M. de Lionne, par système, M. Le Tellier, par prudence ou par indifférence, avaient négligé les réclamations et fermé les yeux sur l'infraction diplomatique.

Louvois fut moins facile; Pignerol était de son département; et comme le ministre des affaires étrangères semblait méconnaître l'importance de la question, il s'en saisit et la fit traiter par ses propres agents avec une vigueur et une vivacité auxquelles le duc et ses ministres n'étaient pas habitués. « Je crois devoir vous dire, écrivait à M. de Lionne l'abbé Servient, fils de l'ambassadeur, qu'il me semble qu'on empiète sur vous, lorsqu'on fait négocier en cette cour de la part de M. de Louvois au sujet de Pignerol. On le fait même d'une manière et par des personnes capables d'aliéner les bons sentiments que votre douceur et votre prudence y ont inspirés; et si Votre Excellence voyoit les lettres de M. de Louvois et entendoit les discours du commissaire de Pignerol, quand il traite avec le général des finances ou autres, elle conviendroit qu'on ne parleroit pas d'un simple gouverneur de place comme il fait de Son Altesse[1]. » Charles-Emmanuel était tellement exaspéré qu'un jour, ayant rencontré madame Servient dans une église, il lui avait dit, avant même de la saluer, « que le marquis de Louvois le poussoit à bout, mais qu'il s'en plaindroit hautement[2]. » Tandis qu'il s'épuisait à imaginer des repré-

[1] L'abbé Servient à Lionne, 21 février 1671. *Arch. des Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 62.
[2] Servient à Lionne, 21 mars 1671.

sailles dignes de son injure, il arriva que le marquis de Seignelay, fils aîné de Colbert, au retour d'un voyage que son père lui avait fait faire dans les principaux ports d'Italie, vint visiter la cour de Turin. Le duc de Savoie tenait sa vengeance; il ordonna des fêtes magnifiques, et satisfit sa haine contre Louvois en donnant le bal au fils de Colbert. Cette distraction eut une heureuse influence sur l'esprit léger de Charles-Emmanuel. Persuadé qu'il avait pris sa revanche, il se défendit moins vivement dans l'affaire de Pignerol, et résista plus faiblement même aux demandes de troupes.

Bientôt ses idées tournèrent à un autre vent. Il y avait des gens qu'il exécrait et méprisait encore plus qu'il ne détestait Louvois; c'étaient ses voisins, les marchands républicains de Gênes. Du reste, entre Piémontais et Génois, la haine était séculaire et traditionnelle; elle se transmettait par héritage, de génération en génération, comme une *vendetta* nationale. L'incertitude des limites, au milieu des accidents des Alpes maritimes et de l'Apennin naissant, entretenait dans ces montagnes un état de violences perpétuelles, et mettait au défi le bon vouloir et l'habileté de la diplomatie française, qui ne se lassait pas d'intervenir. C'était ainsi qu'en 1670, l'abbé Servient s'était entremis dans ces difficultés avec tant de zèle qu'il tenait le problème pour résolu. En 1672, la lutte recommençait plus vive, jusqu'à prendre les proportions d'une guerre entre les deux États. Tandis que Louis XIV frappait à grands coups les Provinces-Unies, Charles-Emmanuel ne méditait rien de moins que la destruc-

tion des Génois, « ces Hollandois de l'Italie, » comme les appelait le président Servient. Le duc de Savoie fut moins heureux que le roi de France. Ses troupes furent battues à Castel-Vecchio. Le gouverneur d'Oneglia, avec une garnison de huit cents hommes, se rendit aux troupes génoises sans avoir tiré un coup de mousquet. Charles-Emmanuel, qui n'avait ni consulté ni même averti Louis XIV, s'empressa de lui demander des secours.

A la première nouvelle de ces événements, qui le surprirent au fond de la Hollande, Louis XIV laissa éclater son mécontentement. Il ne lui convenait pas qu'au moment où il engageait toutes ses forces dans une guerre dont il s'efforçait de limiter le théâtre et de brusquer l'effet, la fantaisie d'un duc de Savoie lui suscitât des difficultés à l'autre extrémité de son royaume, et sous le canon, pour ainsi dire, des places du Milanais. Vainement on cherchait à l'animer contre les Génois, dont, mieux que personne, il connaissait les inclinations espagnoles; vainement le président Servient, très-favorable à Charles-Emmanuel, s'efforçait d'irriter son orgueil en lui envoyant les gazettes de Gênes où les succès de ses armes étaient insolemment défigurés. Non-seulement il refusa de soutenir Charles-Emmanuel, mais il fit partir un agent spécial, M. de Gomont, avec ordre d'exiger des deux partis une cessation d'hostilités immédiate. Grand fut le désespoir de Charles-Emmanuel. « Je suis perdu, s'écriait-il, je serai pour jamais dans le mépris de tout le monde. Que je perde cependant la moitié de mes États, je m'en consolerai, pourvu que je puisse

me revenger par quelque action des outrages que j'ai reçus, plus par la mésintelligence de mes officiers que par la bravoure de ces canailles de Génois[1]. » Emporté par cette passion de vengeance, il employa, pour entraver et faire échouer la mission de l'envoyé français, des ressources qu'on ne lui connaissait pas. Caresses, menaces, supplications, promesses, il mit tout en œuvre, jusqu'à la jalousie du président Servient, lequel, exclu de la négociation, faisait un assez triste personnage.

Dans tout ce désordre, M. de Gomont fut un modèle de patience et de fermeté; mais, tandis qu'il courait de l'un à l'autre, un jour croyant tout accommodé, et le lendemain trouvant tout rompu, Charles-Emmanuel faisait des levées, obtenait des secours de l'Électeur de Bavière, son cousin, et recommençait une nouvelle campagne. Celle-ci lui fut un peu plus favorable. Il fit réoccuper Oneglia, d'où la République, sur les promesses de l'agent français, avait retiré ses troupes. Gomont se hâta de revenir à Turin : il trouva le duc et ses ministres encore plus échauffés et enhardis par ce retour de fortune. « Les Génois sont des coquins, s'écriait Charles-Emmanuel. Le roi peut être maître de ce que j'ai, mais il ne le sera jamais de mon honneur[2]. » Puis, tout à coup, changeant de ton, il insinuait que le roi et lui pourraient s'entendre pour partager les États de la République, l'île de Corse étant fort à la bienséance de Sa Majesté. Cette fièvre de

[1] Gomont au roi, 3 septembre 1672. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, suppl. 63.
[2] Gomont à Pomponne, 26 octobre 1672. *Ibid.*

guerre et de conquête avait gagné tout le monde, jusqu'au petit prince de Piémont, qui avait six ans. Un jour, M. de Gomont l'alla voir pendant son dîner. « Il m'a demandé, écrivait à M. de Pomponne l'envoyé français, s'il y avoit encore des Génois en vie. Je lui ai dit que ceux qui restoient étoient réservés pour sa gloire[1]. » Cependant l'honneur du duc était satisfait. Craignant, s'il poussait à bout la patience de Louis XIV, de s'attirer quelque humiliation, il finit par signer la suspension d'armes, et par soumettre le règlement des difficultés à l'arbitrage du roi de France.

Louvois, qui poursuivait son dessein, enjoignit aussitôt à M. de Gomont de demander au sénat de Gênes et au duc de Savoie les troupes qu'ils allaient licencier[2]. Après toutes les levées qu'il avait faites, Charles-Emmanuel ne pouvait plus alléguer l'insuffisance du Piémont. D'ailleurs, à tant d'autres fautes il ne fallait pas ajouter celle de mécontenter le juge aux mains duquel il avait remis sa fortune. Le mieux était de se soumettre. M. de Gomont répondit sur-le-champ à Louvois que le duc consentait à donner au roi quatre mille hommes d'infanterie[3]. La promptitude et l'étendue de cette concession surprirent agréablement Louis XIV, mais n'amenèrent pas tous les résultats que s'était promis Charles-Emmanuel. La sentence arbitrale rendue par le roi fut parfaitement équitable : elle rétablissait les choses en l'état où elles se trou-

[1] Gomont à Pomponne, 29 octobre. *Ibid.*
[2] Louvois à Gomont, 29 novembre. *D. G.* 280
[3] 2 décembre. *D. G.* 281.

vaient avant la guerre, et renvoyait à l'examen de juges à prendre parmi les docteurs en droit des universités de Bologne et de Ferrare, le règlement définitif des frontières entre le Piémont et la République de Gênes. Alors recommencèrent les tribulations de M. de Gomont, les délais, les discussions pointilleuses, toutes les finasseries de la chicane diplomatique. Ce ne fut qu'au mois de novembre 1673, après plus d'une année d'efforts, que le négociateur français parvint à sortir de ce dédale. Charles-Emmanuel était dégoûté de la politique belliqueuse. Pour la seule fois qu'il se fût avisé d'en courir les chances, il voyait ses finances en désordre, ses forces énormément réduites, non par des pertes de guerre, mais par les quatre mille hommes qu'il avait fallu livrer à Louis XIV, et, ce qui le touchait plus sensiblement, sa considération amoindrie.

L'hiver et la paix avaient ramené les fêtes dans la petite cour de Turin, fêtes tout italiennes, moins brillantes et plus aimables que les françaises[1]. Au milieu de ces divertissements, Charles-Emmanuel méditait la perte de ceux qui avaient conseillé ou dirigé sa mal-

[1] Nous voulons parler, non pas de ces opéras de cour, avec entrées de ballet, où dansait le petit prince de Piémont, mais de ces amusements du Valentin, sorte de loterie galante où le hasard amenait de singulières rencontres. « Les dames, écrivait le président Servient, qui, faute de mieux, saisissait au vol ces bagatelles pour en gonfler sa correspondance, les dames ont tiré au sort les noms d'un certain nombre de cavaliers de cette cour ; celui que chacune a eu la servira toute l'année et sera son Valentin. Un gentilhomme de Rouen, nommé Boisguilbert, capitaine aux gardes d'ici, a eu la bonne fortune de tomber en partage à la duchesse de Savoie. » Servient à Pomponne, 17 février 1674. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 64.

heureuse tentative contre les Génois. C'étaient les premiers de la cour : le comte Cattalano Alfieri, lieutenant général des armées de Savoie, le marquis de Pianesse, ministre depuis la régence de Madame Christine, et son fils, le marquis de Livourne, qui avait commandé en second l'armée piémontaise.

Ces deux derniers, particulièrement, étaient de très-grands personnages. Leur nom était Simiane, d'une famille dont on trouvait plusieurs branches établies en Dauphiné et en Provence. Ils avaient de grandes alliances, presque souveraines. La grand'mère du marquis de Livourne, Mathilde de Savoie, était une fille naturelle du duc Emmanuel-Philibert ; il était lui-même beau-frère du prince de Monaco, du marquis d'Este et du prince de Masseran. C'était un homme de beaucoup d'esprit, très-intelligent, mais dévoré d'ambition et rompu à l'intrigue. Il y avait en lui l'étoffe d'un premier ministre; il le savait bien et le laissait trop voir. Le vieux marquis de Pianesse, qui, avec des qualités moins brillantes, avait joué un grand rôle et s'était fait une réputation jusqu'en France, où il avait des amis de choix, était alors un peu effacé; mais il gardait la place pour son fils, dont il essayait de modérer l'ardeur par sa prudente expérience. Toute proportion gardée, ils semblaient être, dans le Piémont, ce qu'était en France la puissante dynastie ministérielle dont Le Tellier et Louvois, par l'association de mérites très-divers, avaient fondé le solide établissement. Mais ceux-ci avaient toute la confiance de Louis XIV, tandis que les autres ne pouvaient faire aucun fond sur la mobilité

de Charles-Emmanuel. De toutes parts ils étaient sourdement minés. Leur grande fortune, leur influence, l'insolence mal contenue du marquis de Livourne, avaient soulevé contre eux bien des haines. Parmi leurs ennemis, le marquis de Saint Thomas, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, et le marquis de Saint-Maurice, alors ambassadeur en France, étaient les plus actifs et les plus redoutables.

Comme les Pianesse avaient eu réellement l'initiative et le secret de la guerre contre les Génois, il ne fut pas difficile au marquis de Saint-Thomas, après la malheureuse issue de cette affaire, d'aigrir contre eux l'esprit du prince, très-passionné et très-crédule. Cependant ils étaient encore puissants; on les ménagea d'abord. Le comte Cattalano fut arrêté seul, au mois de février 1674, et traduit devant une commission qui instruisit secrètement son procès. Mais un mois plus tard, le marquis de Livourne, ayant eu avis que l'accusé rejetait sur lui toute la responsabilité du désastre de Castel-Vecchio, prit brusquement le parti de se retirer, sans congé du duc de Savoie, d'abord dans le duché de Modène, auprès du marquis d'Este, son beau-frère, puis en France, où les amis de son père lui ménagèrent auprès du roi un excellent accueil. Ses ennemis, déconcertés au premier moment par cette soudaine retraite, y trouvèrent bientôt un nouveau grief pour irriter contre lui le ressentiment de Charles-Emmanuel. Le marquis de Saint-Maurice qui avait suivi Louis XIV dans la campagne de Franche-Comté, eut ordre d'obtenir de Louvois la promesse formelle que le roi ne donnerait jamais d'emploi au

marquis de Livourne et qu'il ne s'intéresserait en aucune façon à ce qui se ferait à Turin contre lui[1]. Cependant, au moment même où Louvois, suivant le marquis de Saint-Maurice, prenait cet engagement, M. de Pomponne recommandait au président Servient de parler fortement en faveur du marquis de Livourne.

Bienvenu à la cour de France et parmi les politiques, l'exilé trouva bientôt l'occasion de gagner l'estime des gens de guerre. A Turin, on l'accusait de lâcheté : à Seneffe, il reçut trois blessures. Mais l'imagination de ses ennemis était si fertile et la crédulité de Charles-Emmanuel si complaisante, que ses blessures mêmes lui furent imputées à crime et portées au compte de l'accusation ; on prétendit qu'il les avait reçues en fuyant et de la main des Français. Sur ces entrefaites, le comte Cattalano vint à mourir en prison : ce fut un redoublement de fureur contre ceux qu'on appelait ses complices. Le vieux marquis de Pianesse, jusque-là ménagé, fut enfermé dans un couvent, la marquise de Livourne reléguée dans une de ses terres. Cependant M. de Saint-Maurice avait pris place dans le conseil du duc de Savoie.

A Seneffe et pendant la campagne de 1674, Livourne n'avait servi que comme volontaire ; mais pendant l'hiver suivant, il mit tant de persévérance et d'habileté dans ses poursuites, qu'il obtint des ministres et du roi lui-même une démonstration qui vint donner à sa cause les proportions d'une question diplomatique entre le Piémont et la France, fortifier la politique

[1] Saint-Maurice à Pomponne, 25 févr. 1675. *Aff. étr.*, Corresp. de Sav., 64.

agressive de Louvois et raviver l'irritation du duc Charles-Emmanuel. Le 12 février 1675, trois dépêches étaient expédiées au président Servient, l'une du roi lui-même pour le duc de Savoie, les deux autres de M. de Pomponne pour l'ambassadeur de France et pour le marquis de Saint-Maurice, afin de les informer que M. de Turenne, en vertu de sa charge de colonel général de la cavalerie, avait cédé au marquis de Livourne le régiment-colonel, avec la ferme confiance que le duc de Savoie n'apporterait aucun empêchement à la conclusion de cette affaire. Charles-Emmanuel bondit sous le coup ; la réponse qu'il fit immédiatement à la communication de l'ambassadeur fut un long et violent réquisitoire, mêlé de vrai et de faux, un résumé passionné de toutes les accusations fondées ou non, sérieuses ou ridicules, que les ennemis de la maison de Pianesse avaient accumulées, pour la perdre en même temps à Turin et à Paris. « Le roi, dans la suite, avait dit le duc de Savoie [illegible]
Livourne, le roi, dans la suit[illegible]
lin, artificieux et capable d[illegible]
tait le président Servient [illegible]
infinité d'injures contre le [illegible]
termes de chagrin et d'afflic[illegible]
haussoit les épaules, levoit les [illegible]
avec une extrême précipitation. » Trois jours après, l'ambassadeur, tout surpris, vit arriver chez lui le duc de Savoie, comme un homme qui craint de ne s'être pas assez expliqué ; il s'expliqua de nouveau et plus violemment encore. « Il lui échappa, raconte Servient, de me dire, dans la chaleur du discours, ces mêmes mots :

« Quoi! monsieur l'ambassadeur, veut-on m'arracher « du cœur les sentiments françois que j'y ai? Veut-on « que je me fasse Turc? J'ai de si bonnes intentions « pour le roi; je ne demande que d'agir pour son « service. Veut-on me couper les bras pour m'en ôter « le moyen? » Je vous dis, monsieur, les propres termes dont il se servit, parce que je les crois essentiels[1]. » Dans ces apostrophes véhémentes, passion, geste, accent, langage, tout était vrai, tout était sincère. Charles-Emmanuel pouvait être dupe d'une intrigue; il n'en était pas sciemment complice. Louis XIV et Louvois en furent frappés.

Le marquis de Livourne était trop habile pour compromettre par une dangereuse insistance la bonne situation que lui faisait la protection royale; il se contenta de déplorer le malheur et l'injustice de sa disgrâce, attendant des jours meilleurs. Le roi lui sut gré de sa modération. M. de Pomponne écrivit au pré-
[illegible] considération pour le duc de
[illegible] la conclusion du traité entre
[illegible] quis de Livourne. La joie de
[illegible] ssi bruyante et hyperbolique
[illegible] que l'avait été sa douleur. Il
[illegible] r l'ambassadeur avec toute
sorte de démonstrations, et le président Truchi, son ministre de confiance, dit à M. Servient que son maître avait cette affaire tellement à cœur, « que si Sa Majesté lui avoit donné Genève, elle ne l'auroit pas plus sensiblement obligé[2]. » A Turin, on pressa le procès,

[1] Servient à Pomponne, 28 févr. 1675. *Aff. étr.* Corresp. de Sav., 64.
[2] Servient à Pomponne, 17 mars 1675. *Aff. étr., ibid.*

où l'accusation triomphait sans contradicteur; enfin, le 18 mai 1675, le sénat prononça solennellement la sentence qui déclarait le marquis de Livourne criminel de lèse-majesté, le condamnait à être dégradé de ses titres, honneurs et dignités, dépouillé de tous ses biens au profit de l'État, banni à perpétuité, et, s'il tombait entre les mains de la justice, décapité par le glaive. Charles-Emmanuel ne goûta pas longtemps le plaisir de la vengeance; le 4 juin, une fièvre de mauvaise nature le prit; le 12, il était mort, âgé de quarante ans à peine. Il mourut plein de reconnaissance pour Louis XIV, et certainement plus Français qu'aucun de ses sujets. L'opinion publique, dont les impressions étaient plus profondes, ne le suivit pas dans son dernier revirement. Toutefois, en dépit de la légèreté de son caractère et de l'inconstance de son esprit, il avait été bon et doux; on le regretta sincèrement. La comparaison que le peuple fit bientôt de son gouvernement avec celui qui succéda, devait mettre le comble à sa popularité.

Au moment où Charles-Emmanuel venait d'[illegible], son fils, un enfant de neuf ans, s'approcha de madame Servient, et lui dit en pleurant « qu'il prioit M. l'ambassadeur d'assurer Sa Majesté qu'il étoit son très-obéissant serviteur, et qu'il la supplioit très-humblement de vouloir lui servir de papa, puisqu'il avoit perdu le sien[1]. » Ce petit discours, entrecoupé de sanglots, fut le premier acte politique de Victor-Amédée II[2].

[1] Servient à Pomponne, 12 juin 1675. *Aff. étr.. ibid.*
[2] Nous disons Victor-Amédée, suivant l'usage, quoiqu'il s'appelât réellement et qu'il signât toujours Victor-Amé.

Louis XIV a-t-il exaucé cette invocation naïve? A-t-il été pour cet orphelin, pour ce faible, un protecteur généreux et désintéressé? Ou bien, abusant de cette faiblesse et de cette confiance, a-t-il, lui tuteur en quelque sorte, porté la main sur l'héritage de son pupille, et compromis, là plus qu'ailleurs, l'honneur et la dignité de sa couronne? Les faits vont répondre; ils porteront témoignage.

Madame Royale, ainsi nommait-on, suivant l'usage, la duchesse mère, tenait enfin le pouvoir, par la dernière volonté de Charles-Emmanuel. Elle l'avait longtemps et inutilement convoité, toujours éconduite et toujours persévérante. Pendant les absences de son mari, même les plus courtes, elle mandait les ministres, qui cependant ne lui disaient rien des affaires; mais ils étaient venus, on les avait vus entrer et sortir; elle donnait ainsi à penser au monde et se faisait presque illusion à elle-même. C'était une nature ardente, passionnée, un caractère plus violent que fort, facile à cabrer, mais facile à réduire, héroïque au premier feu, incapable d'une résistance soutenue. Haute et glorieuse à l'excès, un rien de plus ou de moins dans le cérémonial, un détail d'étiquette, un mot, une nuance plus ou moins sensible dans les honneurs qu'on lui rendait, la mettaient hors d'elle, de joie ou de désespoir. Comme elle avait remplacé sur le trône de Savoie une petite-fille de France, et qu'elle-même n'était pas de sang royal, la cour et l'ambassadeur de Louis XIV avaient diminué quelque chose dans le traitement qu'ils avaient accoutumé de faire aux duchesses de Savoie; c'était dans son cœur

une blessure toujours vive, une source d'irritation et de plaintes. Elle eût volontiers sacrifié le fond et la réalité du pouvoir pour en étendre et en décorer les dehors. Toutefois, dès le premier moment de sa régence, elle se donna aux affaires avec une sorte d'emportement; elle y travaillait tous les jours, cinq ou six heures de suite.

Dans cette première ivresse de la toute-puissance, Madame Royale commit une faute irréparable; elle oublia son fils; elle n'eut pour lui ni sollicitude, ni tendresse. L'enfant grandit entre des mains étrangères. Tous les jours, à une certaine heure, le comte de Monasterol, son gouverneur, l'amenait devant une femme sévère et impérieuse, dont le regard était froid et dur, dont la bouche ne souriait pas, dont les bras ne s'ouvraient pas pour des caresses maternelles; cette femme lui tendait avec dignité une main qu'il baisait suivant les règles de la courtoisie; si elle parlait, c'était invariablement pour gourmander et se plaindre, après quoi on ramenait l'enfant dans sa chambre; il avait vu sa mère. De part et d'autre, on avait rempli un devoir d'étiquette, rien de plus.

Telle était la situation de la cour de Savoie lorsque Louis XIV y envoya le marquis d'Arcy pour porter ses compliments de condoléance au sujet de la mort de Charles-Emmanuel. L'instruction de cet envoyé lui recommandait d'examiner quelles étaient les qualités et les inclinations de la duchesse de Savoie, et comment elle réussissait au maniement des affaires. Il avait en outre un ordre exprès de parler fortement en faveur du marquis de Livourne. Sur ce sujet, la du-

chesse fut inébranlable; elle se récria contre l'affront qu'on voulait faire à la mémoire du feu duc, en lui proposant de réhabiliter un homme qui venait d'être condamné comme un lâche et comme un traître. Cependant M. d'Arcy ne désespérait pas; il croyait qu'on pouvait d'abord empêcher la confiscation des biens[1]. Après un court séjour à Turin, il revint auprès du roi. Les observations qu'il avait recueillies en quinze jours étaient plus instructives que toute la correspondance du président Servient.

Aussi bien, tout conspirait au rappel de ce pauvre homme, l'orgueil de Louis XIV, qui ne pouvait souffrir que son représentant fît un personnage ridicule, l'ardeur de Louvois pour agir vigoureusement en Italie, les réclamations du marquis de Livourne, qui se plaignait d'être mal soutenu, l'impatience même de la régente et de sa cour, fatiguées de ce vieux président et de cette vieille présidente. Bientôt à Turin on ne parla plus d'autre chose. Le triste ambassadeur fit ses doléances, navrantes dans leur simplicité: il était vieux, il était pauvre, il avait nombreuse famille; Turin était devenu sa seconde patrie; il avait espéré qu'on l'y laisserait mourir; au moins pouvait-on lui accorder quelques années de répit; et comme on lui répondait que son rappel était irrévocable, il suppliait le roi de le retarder au moins jusqu'au printemps, quand les Alpes seraient moins dangereuses, quand le froid deviendrait moins vif, quand le soleil de

[1] D'Arcy à Pomponne, 2 septembre 1675. *Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 65.

France ressemblerait un peu plus au soleil d'Italie[1]. Les circonstances, plutôt que les hommes, lui accordèrent cette suprême consolation; son successeur, le marquis de Villars, ne reçut ses dernières instructions qu'au mois d'avril 1676, et n'arriva que le 1er juin à Turin. Enfin, quand le président eut pris ses audiences de congé, au moment de partir, le cœur lui manqua; il ne put se résoudre à quitter cette Italie où il avait vécu plus de trente ans, pour s'en aller en France livrer aux railleries de la cour et de la ville les habitudes surannées d'un contemporain de Louis XIII.

La politique du cardinal Mazarin et de M. de Lionne avait déjà subi de graves atteintes; le rappel de l'homme qu'ils avaient choisi pour représenter cette politique fut le signe qu'elle était condamnée sans retour. La neutralité de l'Italie ne suffisait plus à Louis XIV; il en voulait faire un champ de bataille. L'assistance médiocre que la France donnait depuis deux ans aux révoltés de Messine avait eu sur la politique générale des effets inespérés. Le conseil de Madrid tremblait pour les Deux-Siciles, où les plus grands seigneurs d'Espagne avaient le plus clair de leur fortune; on y envoyait les débris de la marine espagnole, on appelait dans la Méditerranée les flottes hollandaises et Ruyter; on embarquait à la hâte les troupes de Catalogne et les troupes du Milanais, et les soldats allemands qu'on arrachait à l'Empereur; on faisait passer à Naples et à Palerme l'argent et les recrues

[1] Servient au roi, 2 octobre et 2 novembre. *Aff. étr., ibid.*

que réclamaient en vain les Pays-Bas aux abois. C'était une diversion excellente, mais qui déplaisait à Louvois, parce qu'il en fallait laisser toute la gloire à Seignelay. Il en méditait lui-même une autre presque aussi efficace, où la marine n'aurait rien à voir; c'était une expédition dans le Milanais. Mais, pour opérer avec sécurité dans le Milanais, il fallait le concours du Piémont sans réserve. Les Piémontais étaient-ils jusque-là des alliés dévoués et sincères? Ni Louis XIV ni Louvois ne se faisaient d'illusion à cet égard; les dispositions n'étaient pas bonnes à Turin; la régente entretenait un commerce secret avec l'Empereur et l'Espagne; mais si la France n'était plus aimée, elle était redoutée; la crainte remplaçant la sympathie, le résultat pratique devait être le même. Voilà pourquoi on avait substitué au président Servient le marquis de Villars, l'homme d'épée à l'homme de robe.

La longue instruction du marquis de Villars peut se résumer en quelques mots : « Madame la duchesse de Savoie, y disait-on, tâchera vraisemblablement à couler tout le temps de sa régence dans une neutralité, et à se maintenir également bien avec la France et avec l'Espagne. » Telle est la disposition que l'ambassadeur doit, sans brusquerie et sans violence, changer et tourner en sens contraire, de sorte « qu'en détruisant insensiblement l'amour qui est si fort établi dans cette cour pour le repos, il y fasse naître, s'il se peut, celui de la guerre; » il doit voir enfin « si Madame de Savoie seroit capable de prendre des liaisons particulières avec Sa Majesté, et si elle seroit et dans la disposition et en état de tirer avantage de la

foiblesse des Espagnols, pour entreprendre quelques conquêtes dans le Milanois. » Afin d'arriver à cette puissance de persuasion, il est nécessaire que l'ambassadeur se montre souvent à la cour et qu'il entre en relations avec les personnages les plus considérables. A la suite de cette instruction générale, M. de Pomponne recommandait à l'ambassadeur deux questions spéciales qu'il fallait attaquer sur-le-champ, l'une touchant les intérêts du marquis de Livourne, l'autre relative aux quatre régiments que le feu duc avait prêtés à Louis XIV : il s'agissait d'obtenir qu'au lieu de servir comme troupes étrangères, ils fussent mis sur le pied des régiments français, c'est-à-dire, que la nomination des officiers, par exemple, fût abandonnée au roi de France[1].

En arrivant à Turin, le marquis de Villars s'aperçut bientôt que le conseil de Louis XIV, qui soupçonnait la vérité sur les dispositions de cette cour, était loin de la savoir tout entière. Le pauvre président Servient, toujours au logis, ne voyant rien, n'entendant rien, s'imaginait que tout allait pour le mieux. Per-

[1] Quant au marquis de Livourne, les circonstances semblaient lui devenir plus favorables. L'audace et les criminelles manœuvres de ses ennemis venaient d'être révélées et punies d'une façon tragique. Vers la fin de l'année 1674, au moment où la mort du comte Cattalano laissait le marquis de Livourne seul exposé aux ressentiments de Charles-Emmanuel, on avait trouvé affichés par la ville des placards séditieux, et le duc avait reçu des lettres pseudonymes où son gouvernement et les actes de ses ministres étaient odieusement attaqués. Le président Blancardi, auditeur général de guerre, qui était chargé de l'instruction du procès, n'avait pas manqué d'attribuer ces attaques au marquis de Livourne ou à ses complices. Mais depuis, sur certains indices, les soupçons étaient tombés sur Blancardi lui-même; il avait été arrêté, jugé, convaincu d'avoir fabriqué les placards et commis bien d'autres crimes; enfin le magistrat prévaricateur avait été décapité le 10 mars 1676.

sonne ne le visitait; l'herbe poussait dans sa cour; mais il croyait l'influence française assez grande pour faire son chemin toute seule. Cependant les Espagnols n'avaient pas perdu leur temps; le duc de Giovenazzo, que le cabinet de Madrid avait envoyé pour complimenter la régente, et qui, ses compliments faits, ne se pressait pas de partir, avait attiré tout à soi et mis les ministres piémontais en défiance contre les projets de Louis XIV. « Cette cour, écrivait le marquis de Villars à M. de Pomponne, cette cour est bien différente de ce que vous l'avez vue du temps de feu Madame Royale, où les François étoient considérés et recherchés de tout le monde[1]. »

Toutefois le nouvel ambassadeur n'était pas homme à se laisser déconcerter par de froides mines; il avait eu naguère bien d'autres difficultés à Madrid, où il était resté fièrement sur la brèche jusqu'à la dernière rupture. Il alla donc droit à la régente, et, d'un ton respectueux, mais ferme, lui fit connaître, parmi beaucoup de compliments, les demandes du roi pour la réhabilitation du marquis de Livourne et pour l'assimilation des régiments piémontais aux troupes françaises. Madame Royale se récria vivement et refusa de commettre à ce point ses droits de souveraine. Quelques jours après, l'ambassadeur revint à la charge : il trouva la régente étonnée, moins fière dans sa résistance. Nouvelle attaque, nouveau progrès. Enfin, le 15 août, il écrivit à M. de Pomponne que Madame Royale, par égard pour le roi, avait bien

[1] Villars à Pomponne, 27 juin 1676. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 65

voulu permettre que le marquis de Livourne rentrât en possession de tous ses biens, mais qu'elle n'entendait rien céder sur la nomination aux charges vacantes dans les régiments; huit jours après cependant, elle faisait cette concession importante que les colonels pourraient y nommer eux-mêmes. Ni l'ambassadeur, ni les ministres du roi ne jugèrent prudent d'insister davantage.

La régente et les siens n'étaient pas habitués à ces façons d'agir; le marquis de Villars leur parut un homme terrible. « La princesse, disait-il, trouve mauvais que je résiste un peu plus que M. Servient. En vérité, monsieur, ils mangeoient leurs appointements en pleurs et en amertumes. » En revanche, point d'intimité; quand l'ambassadeur paraissait au palais, on ne sortait point avec lui des règles de l'étiquette; les seigneurs se tenaient à distance et ne le visitaient guère plus que son prédécesseur. Si la marquise de Villars voulait rendre ses devoirs à Madame Royale, il fallait qu'elle demandât audience, comme la présidente Servient; mais on la redoutait bien plus que la présidente. La marquise était une femme de cour, mieux instruite des règles et plus décidée à se faire rendre ce qui lui était dû. Elle avait une autre qualité qui était un gros défaut vis-à-vis de Madame Royale : elle était femme du monde et très-clairvoyante.

La duchesse, encore jeune et assez belle, n'avait jamais pardonné au feu duc ses négligences, qui la blessaient comme une injure et la révoltaient comme une injustice. Une fois maîtresse d'elle-même, elle avait voulu se prouver qu'il avait eu tort, en essayant un peu

le pouvoir de ses charmes. On disait que la haute fortune de la maison de Saint-Maurice ne s'expliquait pas absolument par les grands services du ministre, et que le mérite personnel de l'aîné de ses fils pouvait n'y être pas tout à fait étranger. Mais la duchesse était très-jalouse de sa réputation, et, si elle avait des faiblesses, elle les dissimulait avec le dernier soin. Son plus grand souci, c'était l'opinion de la cour de France, où elle avait jadis, dans le cercle d'Anne d'Autriche, tant médit des erreurs d'autrui. Elle y avait une amie sincère et dévouée, madame de La Fayette, qui la tenait exactement au courant de tout ce qu'on y disait d'elle et de ses entours. Raison d'étiquette ou autre, on comprend que la duchesse de Savoie n'encourageât pas les assiduités de la marquise de Villars.

La disposition générale des esprits à l'égard de la France, et celle de la cour à l'égard de son ambassadeur, ne permettaient donc pas d'espérer une grande fortune pour les projets d'alliance intime et d'agression contre le Milanais. Louvois eut le bon sens de le comprendre et de renvoyer ses desseins à des temps meilleurs. M. de Villars, qui voyait avec peine s'éloigner une pareille occasion de signaler ses talents diplomatiques, finit par s'y résigner et par reconnaître lui-même les difficultés de l'entreprise. « Il ne faut pas espérer, écrivait-il, le 8 janvier 1677, que cette cour veuille profiter d'aucune conjoncture favorable du méchant état où sont les places du Milanois; leurs pensées sont bien éloignées d'aucun projet de guerre; leurs places sont en plus mauvais état que celles des Espagnols. » Et il partait de là pour tracer un tableau

peu flatté de la régence, sans épargner la régente elle-même, qu'il accusait d'être fantasque, imprévoyante et incapable d'application. Les succès du duc de Giovenazzo lui rendaient son isolement plus odieux; mais Louis XIV n'en était pas encore venu au point d'exiger le renvoi du représentant de l'Espagne. Quoique la politique arrogante de Louvois l'emportât de plus en plus dans le conseil, elle n'y prévalait pas toujours contre l'esprit de conciliation et de justice qui inspirait M. de Pomponne et qui lui donnait quelquefois, trop rarement, le courage de résister. « Le roi ne juge point à propos, écrivait le ministre des affaires étrangères, de s'attacher formellement à demander à Madame qu'elle n'ait point de ministre d'Espagne à sa cour, d'autant plus qu'il ne paroît pas que cette princesse soit fort en état de le refuser, lorsqu'elle en a un à Madrid[1]. »

On fut au moment de regretter cette tolérance. Louis XIV apprit tout à coup que le duc de Giovenazzo était chargé de proposer à la régente, pour son fils, un mariage dans la maison d'Autriche; aussitôt il écrivit lui-même à M. de Villars que, voulant montrer son affection à Madame Royale, il n'avait trouvé rien de mieux qu'un mariage entre le jeune duc et mademoiselle de Valois, sa nièce, seconde fille de Monsieur. Toutefois, comme c'était un principe constant de sa politique de ne jamais faire d'avances, mais de se laisser demander ce qu'il souhaitait le plus vivement d'accorder, il recommandait expressément à l'ambassa-

[1] Pomponne à Villars, 20 mars 1677. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 66.

deur d'insinuer seulement cette idée à Madame Royale, et de la porter, comme de lui-même, à en faire la proposition officielle[1].

M. de Villars jugea qu'une femme seule pouvait manier avec assez de délicatesse une négociation qui ne devait pas avoir l'air d'en être une, et qui devait jaillir, sans effort et sans apprêt, des mille caprices d'une conversation familière. Madame de Villars était-elle en bonne situation pour réussir? Les circonstances lui manquèrent-elles, ou bien manqua-t-elle aux circonstances? Quoi qu'il en soit, elle eut deux audiences de la duchesse, à huit jours de distance. Dans toutes les deux il fut question de ce mariage, mais avec peu d'empressement de la part de la régente. Elle dit qu'elle était dans la ferme résolution de ne point lier son fils qu'il ne fût en âge de choisir lui-même ce qui lui conviendrait le mieux, que puisque Madame Christine n'avait marié le feu duc que dans sa trentième année, elle n'avait point de meilleur exemple à suivre ni de meilleure pensée à insinuer à son fils que celle-là. Enfin, suivant la relation de la marquise de Villars, « elle fut inébranlable avec un air un peu fier, disant sur tout ce qu'on pouvoit lui alléguer, que ce n'étoit pas une chose nouvelle dans la maison de Savoie de prendre des alliances dans les maisons royales[2]. » Louis XIV fut piqué de cet échec; il fit insinuer à madame de Villars qu'elle aurait pu être plus adroite, et défendit qu'on en reparlât davantage. Mais il avait

[1] Le roi à Villars, 19 mai. *Aff. étr.*, *ibid.*
[2] Villars à Pomponne, 6 et 13 juin. *Aff. étr.*, *ibid.*

gagné quelque chose à cette ouverture; il savait désormais que la régente voulait garder le pouvoir le plus longtemps possible, et que, si elle refusait une princesse française, elle refuserait aussi bien une princesse autrichienne ou espagnole.

Tout enorgueillie de son triomphe, Madame Royale n'en sut pas plus de gré à madame de Villars, qui en avait été l'auteur involontaire; elle en abusa même, et, comme pour la punir d'avoir essayé de surprendre son intimité, elle redoubla vis-à-vis d'elle et de son mari de froideur et de mauvais procédés. Un mois à peine après cette tentative malheureuse, le marquis de Villars se plaignait ainsi à M. de Pomponne : « Il n'y a homme ni femme qui nous ose voir plus d'une fois en six mois, et ceux qui en ont voulu user autrement s'en sont mal trouvés, et hors les fêtes où Madame Royale a besoin de faire voir aux étrangers l'ambassadrice de France assise à ses pieds, nous sommes les seuls qu'elle n'y convie point, car tous les étrangers y sont admis, et les fêtes sont fréquentes[1]. »

Quant aux négociations, sauf l'incident du mariage, elles se réduisaient aux affaires du marquis de Livourne. La mort de Charles-Emmanuel ayant supprimé tout obstacle à son établissement en France, le roi, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avait de sa patience, lui avait permis d'acheter, non pas un simple régiment, mais la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes écossais, une des plus considérables après celles de sa maison militaire. Élevé presque en

[1] Villars à Pomponne, 6 juillet. *Aff. étr.*, *ibid.*

deur d'insinuer seulement cette idée à Madame Royale, et de la porter, comme de lui-même, à en faire la proposition officielle[1].

M. de Villars jugea qu'une femme seule pouvait manier avec assez de délicatesse une négociation qui ne devait pas avoir l'air d'en être une, et qui devait jaillir, sans effort et sans apprêt, des mille caprices d'une conversation familière. Madame de Villars était-elle en bonne situation pour réussir? Les circonstances lui manquèrent-elles, ou bien manqua-t-elle aux circonstances? Quoi qu'il en soit, elle eut deux audiences de la duchesse, à huit jours de distance. Dans toutes les deux il fut question de ce mariage, mais avec peu d'empressement de la part de la régente. Elle dit qu'elle était dans la ferme résolution de ne point lier son fils qu'il ne fût en âge de choisir lui-même ce qui lui conviendrait le mieux, que puisque Madame Christine n'avait marié le feu duc que dans sa trentième année, elle n'avait point de meilleur exemple à suivre ni de meilleure pensée à insinuer à son fils que celle-là. Enfin, suivant la relation de la marquise de Villars, « elle fut inébranlable avec un air un peu fier, disant sur tout ce qu'on pouvoit lui alléguer, que ce n'étoit pas une chose nouvelle dans la maison de Savoie de prendre des alliances dans les maisons royales[2]. » Louis XIV fut piqué de cet échec; il fit insinuer à madame de Villars qu'elle aurait pu être plus adroite, et défendit qu'on en reparlât davantage. Mais il avait

[1] Le roi à Villars, 19 mai. *Aff. étr., ibid.*
[2] Villars à Pomponne, 6 et 15 juin. *Aff. étr., ibid.*

gagné quelque chose à cette ouverture; il savait désormais que la régente voulait garder le pouvoir le plus longtemps possible, et que, si elle refusait une princesse française, elle refuserait aussi bien une princesse autrichienne ou espagnole.

Tout enorgueillie de son triomphe, Madame Royale n'en sut pas plus de gré à madame de Villars, qui en avait été l'auteur involontaire; elle en abusa même, et, comme pour la punir d'avoir essayé de surprendre son intimité, elle redoubla vis-à-vis d'elle et de son mari de froideur et de mauvais procédés. Un mois à peine après cette tentative malheureuse, le marquis de Villars se plaignait ainsi à M. de Pomponne : « Il n'y a homme ni femme qui nous ose voir plus d'une fois en six mois, et ceux qui en ont voulu user autrement s'en sont mal trouvés, et hors les fêtes où Madame Royale a besoin de faire voir aux étrangers l'ambassadrice de France assise à ses pieds, nous sommes les seuls qu'elle n'y convie point, car tous les étrangers y sont admis, et les fêtes sont fréquentes[1]. »

Quant aux négociations, sauf l'incident du mariage, elles se réduisaient aux affaires du marquis de Livourne. La mort de Charles-Emmanuel ayant supprimé tout obstacle à son établissement en France, le roi, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avait de sa patience, lui avait permis d'acheter, non pas un simple régiment, mais la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes écossais, une des plus considérables après celles de sa maison militaire. Élevé presque en

[1] Villars à Pomponne, 6 juillet. *Aff. étr., ibid.*

même temps au rang d'officier général, le marquis de Livourne avait servi en Flandre comme brigadier, sous les yeux du roi et de Monsieur. A la bataille de Cassel, on le citait comme ayant fourni, à la tête du corps entier de la gendarmerie, plusieurs charges brillantes. M. de Pomponne, dans toutes ses dépêches, le roi lui-même, dans une lettre adressée à la régente, demandaient instamment la révocation de la sentence prononcée contre sa personne, et l'annulation de toute cette procédure, monument d'iniquité. On faisait surtout valoir la mort du vieux marquis de Pianesse, qui venait de succomber, les indifférents disaient à une hydropisie du poumon, les amis au chagrin et à l'injustice. Vivement pressée, la régente finit par se rendre; le 15 août 1677, elle promit que la procédure serait cassée; le 6 décembre, le sénat entérina solennellement l'arrêt de cassation. Madame Royale avait exigé, comme pour mettre son honneur à couvert, une de ces conditions illusoires qu'obtiennent les assiégés qu'on ne veut pas pousser à bout. Le nouveau marquis de Pianesse ne devait pas rentrer en Piémont; il s'empressa d'y acquiescer, sans s'en mettre beaucoup en peine; la place était ouverte.

Tout réussissait alors à Louis XIV. La campagne de 1677 avait été brillante et féconde; la défaite du prince d'Orange à Cassel, la prise de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer, les belles opérations du maréchal de Créqui sur le Rhin, donnaient aux armes françaises un éclat et une supériorité que personne ne contestait plus guère en Europe. Les Hollandais souhaitaient la paix ; mais les Espagnols, qui sentaient

bien qu'elle se ferait à leurs dépens, ne s'y résignaient pas encore. Le prince d'Orange, dont la fortune ne s'était faite et ne se pouvait soutenir que par la guerre, les encourageait et leur montrait l'alliance prochaine de l'Angleterre qu'il comptait entrainer, malgré la résistance de Charles II, par son mariage avec la fille du duc d'York. La paix ne déplaisait pas à Louis XIV; elle lui devenait même nécessaire; mais il prétendait l'imposer et non la subir. Inquiet, plus qu'il ne voulait le paraître, des efforts du prince d'Orange et des hésitations de l'Angleterre, il résolut de prévenir de nouveaux orages en faisant craindre à l'Espagne d'être accablée avant de pouvoir être secourue, et il affecta d'ajouter aux blessures qu'il lui avait faites aux Pays-Bas, en Franche-Comté, en Catalogne, en Sicile, la menace d'un coup plus sensible dans le Milanais, jusqu'alors épargné.

Au mois d'octobre, le cardinal d'Estrées, l'ami respecté de la duchesse de Savoie, le négociateur réservé aux grandes affaires, et dont l'apparition en Italie annonçait toujours des événements d'importance, reçut l'ordre de partir sur-le-champ pour Turin. Il emportait une instruction signée de M. de Pomponne, pour obtenir de la duchesse de Savoie le passage à travers le Piémont d'une armée destinée à agir contre le Milanais, dès l'ouverture de la campagne prochaine, et même, s'il était possible, le concours actif des forces piémontaises. L'Italie était en émoi ; le cardinal d'Estrées et le marquis de Villars, la duchesse de Savoie et ses ministres, les uns pleins de confiance, les autres de douleur, travaillaient à marquer les étapes de cette

invasion, c'est-à-dire à préparer le bouleversement de la Péninsule. Et cependant cette négociation n'était qu'un leurre, un mensonge, une ruse de guerre. On voulait menacer, pas autre chose. L'ambassadeur, le cardinal, le ministre lui-même, M. de Pomponne, étaient des acteurs sans le savoir, jouant au tragique une véritable comédie dont ils ne connaissaient ni l'intrigue, ni le dénoûment, ni l'auteur. On les avait choisis plus éminents pour leur donner plus de créance, et pour mieux tromper les autres, on les avait trompés eux-mêmes. Trois personnes seulement avaient le mot de cette intrigue : Louis XIV, Louvois, qui l'avait imaginée, et un simple commissaire des guerres, Camus-Duclos, qu'on envoyait en Italie comme un personnage très-secondaire, et qui cependant avait seul le secret de tous les rôles[1]. Dans l'histoire, cette comédie peut se réduire à ce titre : Beaucoup de bruit pour rien.

A Turin le succès fut complet; la régente, bien qu'avec peine et malgré l'avis de ses ministres, consentit au passage des troupes et à l'établissement des magasins pour leur subsistance ; sur la question d'alliance offensive, elle était au moins ébranlée. Mais à Milan, on fut moins heureux ; rien ne put décider les Espagnols à croire que le roi voulût tout de bon la guerre et qu'il essayât autre chose que de les alarmer. Le cardinal s'applaudissait de cette incrédulité comme d'une victoire[2]. Aussi fut-il un peu surpris de recevoir une lettre du roi qui, tout en le félicitant d'avoir si bien préparé la duchesse de Savoie à une liaison plus intime avec la France, lui recommandait seulement d'entretenir ces bonnes dispositions sans pousser plus avant. L'intrigue éventée, il était inutile de feindre davantage. Louvois parut renoncer à des projets qu'il n'avait pas eus sérieusement cette fois-là; mais tandis que Madame Royale bénissait la fortune qui la tirait d'un si mauvais pas, on prenait acte en France des concessions qu'elle avait faites, pour les lui rappeler au besoin[1].

[1] Voir *Histoire de Louvois*, Ire partie, tome II, pages 366 et 367; texte et notes.

[2] Estrées au roi et à Pomponne, 29 et 30 octobre 1677. *Aff. étr.*

[1] En arrivant à Turin, le cardinal d'Estrées avait trouvé les relations plus aigries que jamais entre la maison de l'ambassadeur et la cour de Savoie, par un incident tout à fait étranger à la politique. Deux mois environ auparavant, un fameux musicien, Stradella, avait enlevé à Venise la maîtresse d'un Contarini. Poursuivis de ville en ville par la haine redoutable de ce patricien qui s'était mis sur leur piste avec une quarantaine de parents et de *bravi*, les deux amants avaient fini par trouver un asile à Turin, la dame dans un couvent, le musicien dans un autre. L'aventure fit du bruit; Madame Royale voulut voir Stradella; il conta ses infortunes, il chanta, si bien que, touchée des malheurs et du talent de l'artiste, elle le prit sous sa protection et le mit en faveur dans la haute société de Turin. Mais, un jour, deux bravi l'assaillirent à coups de stylet, le laissèrent pour mort, et coururent se réfugier au palais de France. Le marquis de Villars était sorti; quand il rentra, ces deux hommes lui présentèrent une lettre autographe de l'abbé d'Estrades, ambassadeur du roi à Venise, qui le priait de ne les point abandonner. Le palais de France était un asile inviolable. Madame Royale réclama les assassins, ne dissimulant pas qu'elle les voulait faire pendre. M. de Villars crut son honneur et l'honneur du roi engagés à ne point livrer ces misérables. La régente, irritée, fit dire à la marquise « qu'il s'agissoit en cette affaire-là de toutes les marques de son amitié, de son estime et de sa libéralité, ou bien de sa malédiction. » M. de Villars persista dans son refus; il fit à M. de Pomponne un récit exact et sincère de l'événement, sans dissimuler la colère ni les menaces de la duchesse. M. de Pomponne, averti déjà par les récriminations de l'ambassadeur de Savoie, blâma sévèrement le marquis de Villars, plus sévèrement l'abbé d'Estrades, mais décida que la protection du roi, bien que maladroitement engagée, ne permettait plus qu'on abandonnât au supplice les coupables qui l'avaient surprise; le seul parti à prendre était de les faire conduire à Pignerol. « Ce que je vois de plus

Toutefois, les sages conseils du cardinal d'Estrées, qui se portait garant de la sincérité de la duchesse, persuadèrent au roi de modifier vis-à-vis d'elle les formes de sa politique, et de donner en même temps satisfaction à l'orgueil de la princesse et aux ressentiments de la femme. Le 17 décembre, après que le cardinal eut salué Louis XIV et l'eut entretenu des résultats de sa mission, M. de Pomponne écrivit au marquis de Villars : « Sa Majesté a lieu de se louer de Madame Royale ; c'est ce qui la porte à m'ordonner de vous faire savoir que de même qu'elle a approuvé que vous gardassiez une conduite un peu plus ferme avec elle, lorsqu'elle n'étoit pas contente de la sienne, elle désire, aujourd'hui qu'elle a sujet de l'être, que vous en preniez une plus douce et plus pleine de con-

fâcheux dans tout ceci, ajoutait le ministre, est l'occasion que Madame Royale en prend d'un nouvel éloignement pour vous, jusque-là qu'elle témoigne qu'elle ne pourra plus traiter que par écrit avec vous, afin que les choses qu'elle vous dit et que vous lui dites ne puissent être changées. » C'est sur ces entrefaites qu'était arrivé le cardinal d'Estrées. Ce ne fut pas trop de toute l'influence que lui donnaient son caractère et sa vieille amitié pour calmer les emportements de la duchesse et l'empêcher de se porter à des extrémités regrettables. M. de Villars faisait faute sur faute. Au lieu de commettre quelqu'un de ses gens au soin de conduire les assassins jusqu'aux limites de Pignerol, il abaissa la dignité de son caractère jusqu'à les mener lui-même dans son carrosse, sous la surveillance insultante d'une troupe de cavalerie piémontaise. Il est vrai qu'il s'était gagné le cœur des Vénitiens. L'abbé Grimani était venu le remercier solennellement au nom des Contarini, des Grimani, des Delfini et de tout le corps des nobles; mais M. de Pomponne l'avait gourmandé de nouveau pour la forme insolite qu'il avait donnée au dernier épisode de cette malheureuse affaire. Au fond, l'orgueil de Louis XIV était satisfait et flatté. « Sa Majesté, disait le ministre, a vu le soin que vous aviez pris de mettre ces deux misérables en sûreté. Quoiqu'elle soit fâchée que de tels gens soient dérobés au supplice, la seule ombre de sa protection est telle que, puisqu'elle s'est étendue jusqu'à eux, elle a dû les en préserver. » Villars à Pomponne, 13 et 29 octobre. — Pomponne à Villars, 22 octobre et 12 novembre 1677. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 66.

fiance. » A la fin de cette dépêche, le ministre ajoutait, par insinuation, que pour apaiser les préventions injustes de Madame Royale, il serait bon que la marquise de Villars vînt faire un tour en France, où l'appelaient sans doute ses affaires domestiques. Ce dernier sacrifice, bien que pénible, ne devait pas surprendre le marquis de Villars, puisqu'il l'avait lui-même très-simplement et très-généreusement offert, dans une de ses précédentes dépêches, comme un remède héroïque. Lorsque la duchesse de Savoie reçut cette bonne nouvelle, son ravissement fut inexprimable; le flot même de protestations, de regrets, de tendresses et d'embrassements, sous lequel elle affecta de le dissimuler, le fit éclater davantage. Jamais madame de Villars ne fut aussi bien fêtée que le jour des adieux ; jamais elle ne parut si aimable.

Ce n'est pas un des moindres secrets de la politique que de spéculer ainsi sur les passions, et de prendre son avantage en leur donnant une satisfaction apparente. Pour la seconde fois depuis trois ans, Louis XIV en faisait à Turin l'heureuse expérience. En paraissant sacrifier le marquis de Livourne au ressentiment de Charles-Emmanuel, il avait complétement ramené le duc à son alliance; en rappelant madame de Villars, il rendait à la duchesse un service délicat et personnel qui l'obligeait à la reconnaissance et réveillait en elle toutes ses inclinations françaises.

Ainsi commençait, sous des auspices de paix et de concorde, l'année 1678, l'âge d'or de cette régence. Madame Royale n'y eut cependant pas une tranquillité bien parfaite. Écarter un témoin vigilant et sagace

comme l'ambassadrice de France ne suffisait pas, si le mystère qu'on voulait cacher se trahissait de lui-même, par l'indiscrétion d'un favori aussi fat et aussi impertinent que le comte de Saint-Maurice[1]. Un matin on trouva aux portes du palais deux têtes de cire, l'une représentant le comte, et l'autre la duchesse de Savoie. Au lieu de les faire disparaître sans bruit, on les exposa maladroitement sur un échafaud où le bourreau les brisa devant la foule. « Il auroit été plus à propos, observe judicieusement le marquis de Villars, de ne pas faire cet éclat[2]. » Madame Royale en fut malade.

Cependant son fils avait douze ans; il connaissait tous ces scandales, et il en comprenait le sens. Son in-

[1] Il y avait à la cour un chevalier de Savoie, fils de la comtesse de Soissons et prince du sang, qui ne le cédait à l'autre ni en fatuité ni en impertinence. La faveur de la maison de Saint-Maurice et les causes de cette faveur lui déplaisaient également, et il ne cachait pas son déplaisir. La querelle engagée par des mots piquants passa bien vite aux voies de fait. Une belle nuit, le comte de Saint-Maurice fut maltraité par les gens du chevalier de Savoie; huit jours après, un de ces hommes fut trouvé assassiné. A quelque temps de là, le chevalier, qui se promenait à cheval, ayant rencontré le comte à pied, poussa droit sur lui et faillit le renverser. Une autre nuit, deux des frères du comte avec un de leurs amis furent assaillis par trois agresseurs dans l'un desquels ils reconnurent le chevalier. La régente, irritée, lui fit défendre de se présenter au palais. Mais le prince de Carignan, son oncle, ce fameux muet d'une si grande intelligence, prit hautement son parti. La cour était divisée, inégalement il est vrai, car la majorité de la noblesse suivait le prince très-national et très-populaire. Pour comble de disgrâce, la comtesse de Soissons choisit précisément ce temps-là pour faire un voyage à Turin. Plus que froidement accueillie par la duchesse, la haine qu'on portait à la maison de Saint-Maurice lui valut une espèce de triomphe. Quelques jours après, le marquis de Saint-Maurice et ses fils, domptés par l'opinion, allèrent demander pardon au prince de Carignan et au chevalier de Savoie. — Villars à Pomponne, 22 mai, 18 et 26 juin 1678. *Aff. étr.* Corresp de Savoie, 67.

[2] Villars à Pomponne, 31 août 1678. *Aff. étr.*, *ibid.*

telligence, bien loin de s'étioler dans l'isolement et l'indifférence, grandissait et mûrissait par la réflexion solitaire; mais elle se nourrissait aux dépens du cœur. Cet orphelin qui avait une mère, était plus malheureux mille fois que l'enfant à qui Dieu a retiré la sienne. Madame Royale ne s'était jamais souciée de son amour ni de sa confiance; il commençait à perdre même le respect. Restait la crainte, misérable et insuffisante barrière derrière laquelle il s'exerçait à la dissimulation et à la patience, non pas à la patience qui se résigne, mais à celle qui conspire et attend. Combien cette mère était coupable! et combien menaçant et mérité l'avenir qu'elle se préparait! Elle ne se préoccupait pas de cet avenir, parce qu'elle ne le voyait pas ainsi, ou plutôt parce qu'elle s'en était fait un autre, tout d'imagination.

Dans ses projets, en dépit de la majorité prochaine de Victor-Amédée, la régence de la duchesse, disons mieux, son règne ne devait pas avoir de fin. Il ne s'agissait que d'éloigner, de reléguer dans un pompeux et perpétuel exil ce fils importun qui, sans cela, pourrait être un jour assez osé pour réclamer son héritage. Dès le mois de juillet 1678, le marquis de Villars avertissait M. de Pomponne que Madame Royale, pour se conserver le pouvoir, disait-on, songeait à marier son fils avec sa nièce, l'infante héritière de la couronne de Portugal. On négociait très-secrètement; tout se passait directement et exclusivement entre les deux sœurs, Madame Royale et la reine de Portugal. Ce ne fut qu'au mois de décembre que la duchesse ordonna à l'abbé de Verrue, son ambassadeur en

France, de faire connaître au roi ce projet de mariage et de lui demander son approbation. Le 16 février 1679, le roi écrivit à la duchesse qu'il approuvait complétement cette alliance, et qu'il l'appuierait de toute son autorité.

Ce ne fut pas au marquis de Villars que fut confié le soin de suivre la nouvelle phase diplomatique inaugurée par cette affaire. L'hostilité qui n'avait pas cessé de régner entre la régente et l'ambassadeur, pendant toute sa mission, rendait impossible avec lui l'intimité qui devait nécessairement devenir plus étroite. Le rétablissement de la paix avec l'Espagne offrait à Louis XIV une excellente occasion de le tirer avec honneur de Turin et de le renvoyer à Madrid, où ses anciennes habitudes et l'expérience des mœurs espagnoles l'appelaient à rendre de plus grands services. S'il fut bien aise de son changement, Madame Royale le fut encore davantage, et surtout de l'attention qu'on eut de donner au marquis un successeur qui n'était pas marié et qui ne pouvait pas l'être. C'était l'abbé d'Estrades, naguère ambassadeur à Venise. Il arrivait à Turin, le 3 mars 1679, avec les instructions les plus conformes au succès de l'entente provoquée par la duchesse de Savoie et bien accueillie par Louis XIV.

Sans doute les projets de Madame Royale étaient chimériques et faisaient plus d'honneur à son imagination qu'à son bon sens. Comment supposer qu'un prince, souverain d'un beau pays, consentirait à l'abandonner pour s'en aller bien loin, parmi des peuples étrangers et des mœurs inconnues, non pas même acquérir une couronne plus belle, mais s'as-

seoir discrètement à côté du trône, pour être, dans l'avenir, non pas le roi, mais le mari de la reine? Madame Royale ne s'embarrassait pas de pareilles difficultés. Il suffisait que la combinaison arrangée par elle-même convînt à ses intérêts; et d'ailleurs l'ascendant qu'elle se figurait exercer sur son fils, l'espèce de terreur qu'elle lui inspirait, ne lui permettaient pas de douter de son triomphe.

Louis XIV aurait pu l'éclairer; il n'y songea même pas. L'approbation qu'il donnait à ses projets était sincère, mais non désintéressée. Décidé à réduire l'Italie, le Piémont d'abord, sous sa suprématie exclusive, peu lui importait de parvenir à son but par telle ou telle voie. S'il avait naguère mis en avant le nom de sa nièce, mademoiselle de Valois, c'était seulement afin de contrarier les desseins qu'on attribuait à la maison d'Autriche, et de sonder les véritables intentions de la régente. Il n'avait fait, pour employer une expression militaire, pas autre chose qu'une reconnaissance. Toutes les fois que l'Autriche hasardait un mouvement offensif, il répondait par un mouvement égal. Si plus tard mademoiselle de Valois devint duchesse de Savoie, c'est que les répugnances de Victor-Amédée, l'opposition unanime du Piémont et les fautes de Madame Royale avaient rendu impossible le mariage de Portugal. Tant que ce mariage conserva des chances, et jusqu'au dernier moment, Louis XIV ne cessa pas d'y aider, avec autant d'activité que de franchise. Dans le fait, cette alliance convenait mieux peut-être à ses desseins que le mariage même de mademoiselle de Valois. L'état des affaires en Piémont ne lui était plus

un mystère, ni la haine dont l'opinion poursuivait la maison de Saint-Maurice, ni l'impopularité de la régente elle-même, ni la maladresse de son administration, ni l'épuisement de ses ressources, ni son amour insensé du pouvoir, ni les nécessités fatales de son alliance avec son puissant voisin.

Pour la régente, marier son fils en Portugal, c'était exaspérer les Piémontais, se brouiller avec l'Espagne, tenter une entreprise désespérée que la France seule pouvait faire réussir. Mais aussi quelle soumission la France n'allait-elle pas exiger? De quels sacrifices ne se ferait-elle pas payer son appui? La duchesse de Savoie allait jouer, sur un moindre théâtre et dans de moins bonnes conditions, le rôle dont Charles II en Angleterre s'était habilement, sinon honnêtement, tiré. Elle allait, comme lui, gouverner à l'encontre de l'opinion et des intérêts de son peuple, mais avec ce grand désavantage que ses résistances passagères et ses menaces de défection, sans aucun moyen de les rendre sérieuses, ne feraient qu'irriter inutilement le maître qu'elle se donnait. La protection de Louis XIV pouvait rendre à Turin sa situation moins précaire; mais contre les abus de cette protection, elle n'avait aucun recours. Le pacte qu'elle signait l'engageait corps et âme, et l'engageait seule.

Égarée par son ambition folle, Madame Royale ne faisait pas toutes ces réflexions. Comme elle connaissait le faible de Louis XIV pour les louanges excessives, elle espérait le payer en flatteries. Après la conclusion de la paix de Nimègue, qui n'eut d'autre effet pour le Piémont que de lui restituer les régiments dont Louis XIV

n'avait plus affaire, la duchesse écrivit au cardinal d'Estrées une lettre destinée à passer sous les yeux du roi. « Cette fin, disait-elle, couronne bien tous les heureux succès de ses armes et achève de mettre au comble du bonheur la monarchie françoise qui jouira en repos des travaux de ce second Alexandre, dont les siècles à venir auront peine à croire les merveilles. Je suis bien fâchée de n'avoir pu faire que les admirer; mais si les dieux de la terre se payent des vœux et des sentiments des cœurs, comme celui du ciel, j'aurai de quoi me faire valoir et prétendre à la continuation des bonnes grâces de votre monarque, puisque assurément personne n'en a fait de plus ardents que les miens pour sa gloire[1]. »

Confiante à l'excès dans l'effet de ses adulations, elle était, dans son gouvernement, d'une imprudence sans égale. Deux de ses ministres étant morts, elle ne se mit pas en peine de les remplacer. Le conseil ne s'assemblait plus que pour la forme; tout se décidait entre elle et le marquis de Saint-Maurice. Au mois de novembre 1678, la régente eut à faire un choix d'une grande importance pour ses projets à l'égard de son fils; elle lui donna pour gouverneur, à la place du comte de Monasterol, le marquis Morosso, un homme d'esprit qu'elle crut très-dévoué, qui était surtout très-habile, et qui la trompa. Les finances laissées par Charles-Emmanuel en bonne situation, sans dettes et avec cent mille pistoles d'économie, se trouvaient, au

[1] L'original autographe de cette lettre, non datée, se trouve aux *Archives des Aff. étr.*, corresp. de Savoie, n° 111, t. 67

bout de quatre ans, dans un état déplorable. L'excédant des dépenses sur les recettes était de quarante-quatre mille pistoles pour 1678, de cent mille pour 1679; le chiffre de la dette s'élevait à un million huit cent mille livres; et cependant on avait fait argent de tout. La vénalité des offices de judicature, introduite par Madame Royale, malgré l'opposition du sénat de Turin, qui était comme le parlement de Paris, avait rapporté six cent mille livres[1]. Il est vrai que les mauvaises récoltes avaient causé des dépenses extraordinaires; mais les fêtes et surtout les faveurs prodiguées à la maison de Saint-Maurice donnaient l'explication la plus générale et la plus impopulaire du déficit. On ne saurait dire combien cette maison avait accumulé de haines; et cependant ce ne fut pas le ressentiment national qui précipita sa ruine; elle tomba foudroyée du dehors, sous la colère de Louis XIV et de Louvois[2].

[1] Villars à Pomponne, 22 janvier 1679. — Estrades à Pomponne, 12 mars et 28 octobre 1679. *Aff. étr.*, corresp. de Savoie, 67-68.

[2] Le second fils du marquis, le chevalier de Saint-Maurice, perdu de dettes et de débauches, était le premier à jeter aux passions de la foule les plus indignes accusations contre son père et sa mère. Un soir, on apprit que le secrétaire du marquis venait d'être assassiné, dans le palais même, par deux inconnus; deux jours plus tard, la populace ameutée applaudissait avec mille imprécations à l'incendie qui menaçait la résidence ducale, après avoir dévoré le cabinet et les papiers du ministre. Mais la haine populaire fut elle-même épouvantée lorsqu'on sut que le chevalier, soupçonné du meurtre et peut-être de l'incendie, avait été arrêté et conduit au château de Nice, sur l'ordre de son père. Pour comble de malheur, le fils aîné, le favori, avait compromis, par trop d'éclat, sa mystérieuse fortune. On citait des rivaux, le comte Masin, le marquis de Chatillon. La duchesse avait envoyé le comte de Saint-Maurice voyager en Italie; elle était bien inquiète, bien émue des indiscrétions commises, par qui? Elle suppliait madame de La Fayette de le savoir à tout prix, même par le marquis de Villars. L'abbé d'Estrades, cependant, en mandait bien d'autres à M. de Pomponne. « Elle est, disait-il, dans un trouble qui paroît sur son visage, quelque effort qu'elle fasse pour le cacher, et il est d'autant plus grand, que j'ai compris, par ce que l'on m'en a dit, que si les secrets qu'on a révélés ne regardoient que son État, elle en auroit moins de chagrin. Le comte Masin, qui est un grand garçon bien fait et d'un air languissant, est revenu depuis cinq ou six jours d'un voyage qu'il a fait à Nice, où il a demeuré deux mois, et où il alla lorsque le comte de Saint-Maurice eut ordre de Madame Royale de s'absenter pour quelque temps. Ce comte doit être ici dans peu de jours, et c'est pour cela que M. de Masin, qui lui auroit fait de la peine, a eu la liberté d'y revenir. Comme l'on sait qu'ils ont les mêmes prétentions, quoique la préférence paroisse entière du côté du comte de Saint-Maurice, leur retour attire l'attention de tout le monde.» Pauvre duchesse, qui se défiait moins d'un abbé de cour que d'une marquise! Jamais madame de Villars n'aurait été si explicite. Malgré les apparences, le comte Masin eut le champ libre; il en profita pour achever son rival. Un beau jour qu'il maudissait son exil, le comte de Saint-Maurice vit arriver un des secrétaires de la duchesse, son homme de confiance, l'abbé de La Tour, « une espèce de nain qui avoit été dix ans jésuite, » dit l'abbé d'Estrades. On faisait signifier au comte qu'il eût à se marier avant de revenir à la cour. En attendant qu'il se décidât, on l'envoya à Munich faire les compliments de la régente sur la mort de l'Électeur de Bavière. Il partit pour ce nouvel exil, et se maria peu de temps après. La duchesse lui fit un beau cadeau de noce, une tenture de tapisserie, un lit de velours cramoisi à fond d'or, et 50,000 écus. Lorsqu'il revint à Turin après un an d'absence, il trouva le comte Masin en faveur et la maison de Saint-Maurice en disgrâce. — Villars à Pomponne, 22 janvier 1679. — Estrades à Pomponne, 12 et 25 mars, 20 mai. 18 juin, 28 octobre. — Estrades au roi, 23 décembre 1679. *Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 67-68.

Le choix de l'abbé d'Estrades pour l'ambassade de Turin n'avait pas été fait dans la seule intention de plaire à la duchesse de Savoie; l'abbé devait, dans sa nouvelle résidence, presser le résultat d'une grande intrigue dont il avait commencé la négociation à Venise. Il ne s'agissait de rien de moins que d'occuper Casal, avec l'agrément du duc de Mantoue. La première idée de ce projet remontait à l'année 1676. M. de Pomponne avait demandé alors au marquis de Villars des renseignements sur la force, l'état et la garnison de Casal, puis un mémoire sur la cour de Mantoue,

sur le caractère du duc, sur l'influence plus ou moins grande de ses favoris, enfin sur le meilleur moyen d'acquérir un établissement dans le Montferrat[1]. Le marquis de Villars avait répondu qu'avant tout il fallait se défier de la cour de Turin, qui, suivant les traditions de sa politique, semblait ménager cette affaire-là pour elle-même[2]. Comment n'aurait-elle pas vu en effet que ce riche pays de Montferrat, annexe politique mais éloignée du duché de Mantoue, était l'annexe naturelle et, pour ainsi dire, fatale du Piémont? Casal, qui en est la ville la plus importante, est situé sur le Pô, précisément au sud de Verceil, et à quinze lieues environ à l'est de Turin. La convoitise traditionnelle de la cour de Savoie, ainsi expliquée par la géographie, était un fait dont il importait de tenir grand compte. M. de Villars ne doutait pas toutefois qu'avec du secret et une bonne conduite, on ne pût venir à bout de cette affaire. « Le temps me paroît favorable, écrivait-il, le 1er avril 1677, pour traiter avec le duc de Mantoue. Il est gueux, grand joueur et dépensier; lui et ses favoris n'ont pas un sol. Les juifs lui ont avancé son revenu pour quelques années. Je crois que si on pouvoit le porter à mettre la citadelle entre les mains du roi, en lui donnant une bonne somme d'argent et une pension considérable pour entretenir la garnison de la ville et du château, ce seroit une chose très-avantageuse, d'autant que ce prince ne peut vivre longtemps. »

Soit qu'on trouvât la distance trop grande entre

[1] Pomponne à Villars, 4 septembre, 11 décembre 1676 *Aff. étr.*, corresp. de Savoie, 65.

[2] Villars à Pomponne, 8 janvier 1677. *Ibid.* 66.

Turin et Mantoue, soit qu'on redoutât la vigilance des ministres piémontais, le fil délicat de cette intrigue fut confié à l'abbé d'Estrades, alors ambassadeur à Venise, et le marquis de Villars n'en entendit plus parler. Comme le duc de Mantoue, grand amateur de plaisirs, faisait à Venise de fréquents et longs séjours, surtout pendant le carnaval, l'abbé d'Estrades trouva facilement l'occasion d'entrer en secrètes relations avec lui et avec trois de ses principaux ministres, les comtes Mattioli et Vialardi, et le marquis Cavriani. Le marché fut longuement débattu, non pas quant au principe de la vente, qui ne faisait pas question, mais quant au prix. L'abbé donna beaucoup d'argent, en promit davantage, obtint des paroles satisfaisantes, puis tout à fait bonnes, jusque-là que le duc, qui ne demandait pas mieux que d'être persuadé, consentit à s'engager verbalement, la nuit, au milieu d'un bal, à l'importante cession que le roi désirait de lui. Il fut décidé que Mattioli se rendrait secrètement en France pour s'entendre définitivement avec les ministres de Louis XIV. Il s'y rendit en effet, au mois de décembre 1678.

C'était Louvois qui avait conçu le projet primitif et qui se chargea de toute l'exécution; M. de Pomponne n'intervint que pour donner quelques signatures indispensables. Mattioli, introduit à Versailles avec les précautions les plus mystérieuses, remit à Louis XIV une lettre du duc de Mantoue, reçut la réponse royale, signa le traité de cession avec M. de Pomponne, et resta longtemps enfermé avec Louvois, qui lui donna un long et minutieux mémoire où, suivant l'habitude

de ce ministre, les moindres détails de l'opération étaient exactement prévus et réglés. Tout était convenu pour le milieu du mois de février 1679. Un peu avant cette époque, Louvois avait fait venir de Flandre un officier de grand mérite, le plus capable de mener à bonne fin une entreprise qui exigeait autant de dextérité que de science militaire. Cet officier était Catinat. Le ministre le mit au courant de l'affaire, lui donna ses instructions et lui enjoignit de partir sur-le-champ pour Pignerol. Mais, afin que son séjour dans une ville si voisine de Turin n'attirât pas mal à propos l'attention, il devait y arriver sous un nom supposé, comme un prisonnier d'État, et se résigner à n'avoir, pour quelques jours, d'autre demeure que le donjon de la citadelle.

Cependant la fausse captivité de Catinat se prolongeait plus que de raison. Le 23 février, le marquis de Villars, qui était encore à Turin, écrivait à M. de Pomponne qu'on s'alarmait en Italie du surcroît de munitions transportées à Pignerol, de l'augmentation de la garnison, de mouvements inusités parmi les troupes en Dauphiné et en Provence. Le bruit courait partout que le roi de France méditait une surprise; on hésitait seulement entre trois places, Gènes, Genève ou Casal. Costantino Maggi, pseudonyme sous lequel Mattioli couvrait sa correspondance avec les ministres de Louis XIV, ne donnait plus de ses nouvelles. On en attendait chaque jour par un officier français, le baron d'Asfeld, qui avait dû quitter Venise pour revenir en France par Milan et Turin. Tout à coup on apprit que cet officier, qui voyageait sous le

nom de Bellefontaine, avait été enlevé sur la frontière du Milanais par le *barrigel* même de Milan, et conduit avec mystère dans le château de cette ville. On croyait savoir qu'il n'avait rien voulu dire et que l'examen de ses papiers n'avait produit aucune découverte[1].

L'accident était fâcheux, mais il n'était pas irréparable, si Mattioli voulait tenir ses promesses. L'abbé d'Estrades, qui commençait à perdre confiance, lui fit parvenir une lettre, datée du 24 mars, où il ne lui cachait ni ses soupçons ni ses inquiétudes. Comment une affaire qui devait être conclue dans les premiers jours de mars, au plus tard, traînait-elle ainsi en longueur? Pouvait-il balancer entre la générosité du roi, dont il avait eu déjà de grandes marques, et sa colère qui le poursuivrait, lui et M. de Mantoue, si le traité ne recevait pas d'exécution? Comment enfin connaissait-on, à Turin, jusqu'aux moindres particularités de son voyage, de son séjour à Paris et de ses entrevues à Versailles? En envoyant copie de cette lettre à M. de Pomponne, l'abbé d'Estrades ajoutait : « On craint tellement ici que Casal ne tombe entre les mains du roi, qu'on ne parle d'autre chose dans les conseils de Madame Royale, et que je sais certainement qu'il y a des ordres exprès d'ouvrir toutes les lettres[2]. »

L'ambassadeur eut une dernière lueur d'espoir. Mattioli lui avait enfin écrit qu'il arriverait à Turin, vers le 15 avril, pour achever l'exécution du traité, retardée par des motifs dont il lui donnerait une expli-

[1] *Mémoire* de Chamlay sur les événements de 1678 à 1688. *D. G.* 1183.
[2] Estrades à Pomponne, 25 mars 1679. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 68.

cation satisfaisante[1]. Mais les ministres de Louis XIV savaient, depuis quelque temps, à quoi s'en tenir. Mattioli n'était, suivant l'expression de M. de Pomponne, qu'un *affronteur*, c'est-à-dire un fourbe et un traître[2]. Ce serait vraiment faire trop d'honneur à ce maître coquin, vrai type des valets de comédie empruntés par Molière à la scène italienne, que de lui prêter, même pour un moment, quelque remords de conscience, ou quelque retour de sentiment patriotique. Auteur et acteur principal d'une farce où l'intrigue consistait à vendre à tout le monde le secret de la France, à l'insu de la France, il comptait, au dénoûment, emporter l'argent et les bénédictions de tous les personnages, du Piémontais, de l'Autrichien, de l'Espagnol, et du Français lui-même. Qui donc serait assez malavisé pour le trahir?

Au commencement du mois de janvier, au retour de son voyage en France, il avait passé trois jours à Turin, pendant lesquels il avait vu le président Truchi d'abord, puis la régente, et leur avait livré tout le détail de la négociation, avec toutes les pièces originales dont ils avaient pris copie mot pour mot. Mais il avait compté sans l'imagination de Madame Royale. Sans doute, elle ne pouvait consentir à se laisser enfermer entre Casal et Pignerol; mais comme elle ne doutait pas que Mattioli ne se fût empressé de faire à Milan, à Madrid et à Vienne, les mêmes révélations qu'il avait d'abord faites à Turin, elle comprit aussitôt que la vigilance des Autrichiens et des Espagnols la mettrait,

[1] Estrades à Pomponne, 8 avril. *Ibid.*
[2] Pomponne à Estrades, 14 avril. *Ibid.*

sans qu'elle s'en mêlât, hors de danger, et qu'en faisant connaître à Louis XIV la trahison de Mattioli, elle se donnerait le mérite, sans aucun risque, d'un grand dévouement et d'un éminent service.

Son parti pris, elle écrivit, dans les premiers jours de février, à Louvois, sans en rien dire qu'au marquis de Saint-Maurice. Louis XIV se montra fort touché du procédé de la duchesse, lui recommanda le secret, même vis-à-vis de l'abbé d'Estrades, et la pria d'entrenir son commerce avec Mattioli. Elle n'avait garde d'y manquer; ce fut par lui qu'elle apprit que Catinat était caché dans le donjon de Pignerol, pour venir à Notre-Dame d'Increa faire l'échange des ratifications. Cependant le mois de février s'écoulait; les Espagnols ne paraissaient pas se douter encore de l'imminence du péril, et la France continuait ses préparatifs. Mattioli aurait-il renoué avec Louis XIV, à l'insu de la duchesse, et n'allait-elle pas être victime de sa propre habileté? N'était-ce pas un piége qu'on lui avait tendu? Elle le craignit, sans doute, et, changeant de manége, elle laissa prudemment transpirer le secret, qui devint aussitôt la grande rumeur de Turin. Manœuvre inutile et compromettante. Mattioli, qui n'avait voulu agir qu'au dernier moment, n'avertit les inquisiteurs d'État de Venise et le comte Ercole Visconti de Milan qu'à la fin de février, deux ou trois jours seulement avant le départ du baron d'Asfeld. L'enlèvement de cet officier et les précautions des Espagnols rassurèrent enfin Madame Royale, qui ne put donner le change à l'abbé d'Estrades sur la joie que lui causait la terminaison de cette crise.

Néanmoins, comme on l'avait avertie de Paris que Louvois l'accusait de connivence avec les Espagnols, elle se récria vivement devant l'ambassadeur, lui prouva qu'elle était, de l'aveu du roi, mieux instruite que lui qui n'avait rien su, et fit parvenir à Louvois une lettre où elle se justifiait, avec beaucoup d'apparence, d'avoir rien négocié à Milan, sans donner d'ailleurs aucune explication sur les bruits qui avaient agité sa cour et préoccupé son conseil. « Mattioli, disait-elle, sera bientôt à Turin ; on pourra savoir de lui si je lui ai inspiré la moindre chose pour empêcher l'exécution des projets qui avoient été concertés à Versailles avec lui[1]. »

Enfin, innocente ou non, mais emportée d'un beau zèle, Madame Royale proposa spontanément à l'abbé d'Estrades de faire enlever le perfide auteur de toutes ces intrigues, « qui pourroit bien, ajoutait-elle, demeurer à Pignerol ou se promener par la France plus longtemps qu'il ne se l'imaginoit[2]. » C'était aller au-devant des projets de l'ambassadeur. Aussi, quoique M. de Pomponne fût d'avis que, sans employer ce moyen extrême, on usât seulement d'adresse ou de menaces pour arracher à Mattioli la ratification du traité[3], l'abbé d'Estrades, fort de la bonne volonté de la duchesse, résolut d'agir de son chef et sous sa responsabilité. On convint toutefois que l'enlèvement se

[1] 15 avril 1679. « Croyez que je suis la personne du monde qui est, avec plus de vérité et de sincérité, votre amie. » *D. G.* 686.

[2] Estrades à Pomponne, 22 avril. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie. 68

[3] Pomponne à Estrades, 21 avril. — Toutefois, dans une dépêche du 28 avril, le ministre approuve le projet d'enlèvement, lequel était exécuté d'ailleurs avant que cette dépêche eût pu parvenir à l'ambassadeur. *Ibid.*

ferait hors du territoire piémontais, sans éclat. Rien ne fut plus facile.

Mattioli était arrivé, le 19 avril, à Turin. Quel aveuglement ! ou quel mépris de la diplomatie française ! Comment ne s'était-il pas avisé qu'à défaut de toute indiscrétion, l'enlèvement du baron d'Asfeld et l'agitation de l'Italie devaient ouvrir les yeux aux ministres de Louis XIV ? En vérité, ce fourbe se donnait trop beau jeu en exagérant l'imbécillité de ses dupes. Il vint plusieurs fois chez l'abbé d'Estrades, avec mille précautions affectées. L'abbé ne lui fit pas de grands reproches, et parut accueillir de bonne foi ses mensonges. Il n'y avait eu que des contre-temps, disait-il, l'affaire était toujours magnifique, très-sûre ; mais il y avait encore quelques dispositions à prendre, et l'argent manquait. L'abbé lui répondit naïvement que Catinat en avait les mains pleines. Aussitôt Mattioli voulut voir Catinat. Ce fut au tour de l'abbé de prêcher la prudence et de recommander le mystère. Rendez-vous fut pris entre lui et Mattioli pour le 2 mai, à six heures du matin, dans une église à un demi-mille de Turin. A l'heure dite, l'ambassadeur trouva son homme, le fit monter dans son carrosse, et tous deux s'acheminèrent rapidement vers une hôtellerie borgne, sur le territoire français, où les attendait Catinat. A moitié route, ils rencontrèrent une petite rivière, la Chisola, fort grossie par les pluies ; il n'y avait qu'un mauvais pont tout rompu ; il fallu l'accommoder ; Mattioli lui-même y travailla de ses mains, de sorte qu'en moins d'une heure le passage fut rétabli, au moins pour les piétons. On laissa là le

carrosse avec les gens de l'ambassadeur. Mattioli et l'abbé marchèrent encore environ trois milles jusqu'à l'hôtellerie, qui paraissait vide. Catinat se montra, seul, comme on était convenu. Ils entrèrent tous trois dans une chambre. On se mit à parler des pièces de la négociation ; Mattioli raconta que le duc de Mantoue n'en avait que des copies, parce que les originaux, y compris la ratification du traité et le blanc-seing du duc pour le gouverneur de Casal, étaient entre les mains de la comtesse Mattioli, dans un couvent de Bologne. Là-dessus l'abbé d'Estrades sortit de la chambre sans affectation ; presque aussitôt, la porte se rouvrit brusquement, des dragons entrèrent, saisirent Mattioli, le bâillonnèrent et le garrottèrent ; une demi-heure après, il était dans le donjon de Pignerol. On le força d'écrire à son valet qui était resté à Turin, pour lui donner ordre de le venir trouver en un certain lieu, avec ses hardes et valises. Le valet fut arrêté et enfermé avec son maître[1].

On ne trouva rien dans les papiers de Mattioli, sinon la preuve qu'il avait menti jusqu'au dernier moment. Les originaux tant désirés étaient non pas à Bologne, entre les mains de sa femme, mais à Padoue, entre les mains de son père. On y envoya un homme sûr, et, le 3 juin, l'abbé d'Estrades put enfin écrire à M. de Pomponne que les précieux papiers étaient en sûreté, savoir : la lettre du roi au duc de Mantoue, le plein pouvoir de M. de Pomponne, le traité signé par lui et Mattioli, et l'instruction de Louvois. Quant à la ratification du duc, il n'y en avait pas trace. Mattioli finit par avouer à Catinat que le traité n'avait jamais été ratifié.

[1] Estrades à Pomponne, 7 mai. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 68.

Ainsi furent recouvrées les preuves authentiques de cette négociation manquée. En les faisant disparaître, Louis XIV obéissait plutôt à un ressentiment d'orgueil qu'à une préoccupation politique. Il lui déplaisait qu'on pût dénoncer officiellement aux railleries de l'Europe l'issue ridicule d'un si grand projet, et donner au monde la comédie d'un roi de France dupé par un misérable. Quant à l'opinion des gouvernements qui savaient toute la vérité, quant aux rumeurs des peuples qui la soupçonnaient, Louis XIV n'en avait nul souci. Que l'Italie frémît du danger qu'elle venait de courir, ce frémissement lui agréait, comme un signe de sa toute-puissance. Il n'était pas jusqu'à la disparition inexpliquée de Mattioli, jusqu'aux précautions sévères que Louvois prescrivait au commandant de la citadelle de Pignerol, M. de Saint-Mars, afin que le nom, la condition, l'existence même de son prisonnier demeurassent à tout jamais un problème, qui ne fussent sérieusement calculées, moins pour prévenir les réclamations du duc de Mantoue ou les récriminations des Espagnols, que pour frapper plus vivement l'imagination des peuples et leur inspirer je ne sais quelle mystérieuse et salutaire horreur. La punition du traître, enveloppée d'incertitude et d'autant plus effrayante, devait prendre avec le temps le caractère merveilleux de la légende[1].

[1] Nous partageons l'opinion de ceux qui croient que l'*Homme au masque de fer* n'est pas autre que Mattioli.

Le principal coupable frappé, il s'agissait d'atteindre ses complices. Louis XIV parla si haut à l'ambassadeur d'Espagne que le comte de Melgar, gouverneur général du Milanais, fut désavoué à Madrid, le baron d'Asfeld mis en liberté, et le *barrigel* en prison. Madame Royale avait reçu la première une marque sensible du mécontentement de Louis XIV. Elle demandait instamment pour ses ambassadeurs le même traitement qu'on accordait en France à ceux de la république de Venise. « Je sais, disait à ce propos l'abbé d'Estrades, que Madame Royale est la princesse du monde la plus vive sur les honneurs et sur ce qui regarde sa dignité, et qu'elle souhaite si passionnément celui qu'elle demande à Votre Majesté que l'espérance de l'obtenir ou la douleur de ne pouvoir plus s'y attendre seroient capables de lui faire faire des choses favorables ou contraires aux intérêts de Votre Majesté. » Cette requête, arrivant au milieu des nouvelles qui annonçaient les mauvaises dispositions du cabinet de Turin, essuya un refus sec et formel. Cependant le zèle dont la duchesse fit preuve, et le secret qu'elle garda au sujet de l'enlèvement de Mattioli, lui épargnèrent de nouveaux dégoûts.

Le marquis de Saint-Maurice fut moins heureux; il servit de victime expiatoire. Dans une dépêche du 29 avril, l'abbé d'Estrades l'accusa nettement d'avoir fait connaître, au moins à Turin, le mystère de Casal. Le 12 mai, M. de Pomponne défendit à l'ambassadeur, au nom du roi, d'avoir désormais aucune relation avec le marquis. La régente s'émut vivement de cette disgrâce, et, soit qu'il craignit de compromettre sa bonne situation auprès d'elle, soit qu'il se crût mieux éclairé, l'ambassadeur, tournant brusquement de l'attaque à la défense, fit tous ses efforts pour sauver le ministre auquel il avait porté les premiers coups. Excité par Louvois, Louis XIV fut inflexible; on sait qu'il ne revenait jamais sur la mauvaise impression qu'on lui avait donnée des gens. Malgré ce coup fatal, le marquis de Saint-Maurice se maintint encore quelque temps dans le ministère, mais sans considération et sans autorité, renié par les amis de la France, et cependant compromis sans retour avec le parti national, qui refusa de lui tenir compte du mauvais vouloir de Louis XIV.

Parfaitement instruit des intrigues de cette cour, Louvois avait préparé la chute du marquis de Saint-Maurice et travaillait depuis longtemps à lui donner un successeur. La protection que Louis XIV affectait d'accorder aux étrangers, proscrits ou non, n'était ni désintéressée ni égale pour tous. Habitué à une comptabilité rigoureuse, Louvois considérait le patronage royal comme une avance remboursable dans un temps quelconque, et toujours mesurée aux services que le roi pouvait attendre de chacun de ses clients. C'est ainsi qu'il convient d'expliquer la haute faveur dont jouissait en France le marquis de Pianesse; elle n'était que proportionnée aux grandes qualités politiques dont il avait fait preuve dans la poursuite de ses intérêts privés, et qu'il offrait d'employer à Turin pour le bien commun de la France et du Piémont. Relevé, comme on l'a vu, d'une condamnation capitale, rétabli dans son titre et dans ses biens, mais à condition qu'il ne

songerait pas à rentrer dans sa patrie, Pianesse avait attendu quelque temps; puis il avait fait demander par le roi lui-même qu'on lui permît de venir voir sa femme qui était malade. Après avoir refusé d'abord de consentir à ce retour déguisé, Madame Royale, comme toujours, ne tarda pas à faire une concession; elle voulut bien que le marquis de Pianesse vînt s'établir dans sa terre de Montafié, en Montferrat, mais sans passer par le Piémont.

Comme la paix était rétablie entre la France et l'Espagne, l'exilé fit route par le Milanais; il se trouvait à Montafié dans les premiers mois de l'année 1679, au moment où le comte Masin, qui était son propre neveu, commençait à supplanter à Turin le comte de Saint-Maurice dans les bonnes grâces de la duchesse. Était-ce là une simple rencontre, un caprice de la fortune, ou bien un effet du génie de Pianesse? La correspondance active qu'il entretint dès lors avec Louvois n'éclaircit pas cette question. Cependant cette liaison même, sur laquelle il fondait tant d'espérances, parut être d'abord un obstacle de plus à son retour définitif. La duchesse, qui avait tant souffert des éclats du comte de Saint-Maurice, voulait que son successeur y mît plus de discrétion et de prudence; elle craignait qu'un rétablissement prématuré de l'oncle ne révélât trop clairement la situation du neveu, mystère bien facile à percer « pour ceux qui savent la carte, » disait Pianesse, et sur lequel la pauvre femme était la seule à se faire illusion[1].

[1] Pianesse à Louvois, 20 juin 1679 : « L'on seroit présentement dans de meilleures dispositions pour moi, mais on craint de découvrir trop tôt

Pianesse était d'autant plus impatient de ces retards que la succession du marquis de Saint-Maurice n'allait pas tarder à s'ouvrir et qu'il n'était pas seul à y prétendre. Mais de tous les candidats au premier ministère[1], aucun ne pouvait convenir à la France,

les motifs, et je laisse couler le temps sans rien précipiter. » — 7 juillet: « Le comte de Masin se conduit toujours fort sagement, et il est autant bien que sa partie est mal. Sa réserve est grande, et l'on prétend d'avoir trouvé les véritables moyens de garder toutes les apparences et de se mettre entièrement à couvert de la critique. Cette confidence l'empêche de franchir le fossé et de prononcer mon rétablissement auquel Madame Royale est disposée de donner les mains; mais elle craint trop de faire paroître le motif de son changement. » — 2 août : « Madame Royale est si sensible sur ce qui concerne de cacher cette intrigue, que la seule cause de la brouillerie irréconciliable de madame de Villars a été de s'être aperçue, et de l'avoir témoigné, de connoître l'intrigue précédente, à laquelle on n'avoit pas apporté toutes les précautions qu'on apporte présentement, avec lesquelles l'on prétend se mettre entièrement à couvert de la médisance; et si M. l'abbé d'Estrades montroit d'être persuadé du contraire, il perdroit sur-le-champ toute la confiance qu'il s'est acquise en cette cour-là. » *D. G.* 686. — Louvois à Pianesse, 18 juillet : « C'est une chose fâcheuse que le contre-temps qui vous arrive dans la bonne fortune de M. votre neveu. Je ne doute point que le roi ne s'emploie avec plaisir pour votre rétablissement, lorsque vous le souhaiterez; je vous conseille néanmoins de prendre plutôt le parti de patienter encore que de donner lieu à madame la duchesse de Savoie de vous l'accorder avec chagrin. » *D. G.* 736.

[1] Voici le portrait des principaux prétendants, dessiné par Pianesse lui-même en quelques coups de plume; le portrait du moribond ouvrait la série : « Le marquis de Saint-Maurice, qui n'a plus de crédit que celui de faire ses charges, ne se mêle de rien que de vivre et de regretter les conjonctures, qui lui sont échappées des mains, de s'établir. Le chancelier, qui seroit capable d'agir, s'abandonne avec tant d'application aux soins de sa conservation, qu'il néglige tout le reste; nos vieillards d'Italie ne sont pas comme ceux que j'admire en France, qui ne laissent pas d'agir tout de même qu'ils faisoient dans un âge moins avancé. » — Cette comparaison était apparemment une flatterie à l'adresse de M. Le Tellier, chancelier et vieux comme l'autre, mais très-actif. — « L'archevêque est toujours au lit. Le Truchi, qui seroit le plus en état d'agir, a tant d'affaires sur les bras, qu'il n'ose pas se hasarder, outre que la promotion de Morosso a fort diminué son crédit, craignant d'être supplanté par le comte de Marsenasque. Pour M. don Gabriel, il n'est capable que de suivre le courant de l'eau et celui de ses divertissements; de sorte qu'il ne

parce que aucun d'eux ne lui était affectionné. C'était du moins l'avis de Pianesse. « Comptez sur cette vérité qui est très-assurée, mandait-il à Louvois, qu'on ne fera jamais rien en Piémont que par force, et pour vous en éclaircir, faites-en naître une occasion qui soit un peu considérable, et vous verrez si je me trompe. On n'y connoît pas les véritables intérêts de Son Altesse Royale, qui sont de gagner la France par ses ministres principaux, par une conduite sincère et véritable envers le roi[1]. » Il n'y a que lui, Pianesse, qui ait, par tradition, la vraie politique; il en a trouvé la formule dans les Mémoires de son père[2], et, chose singulière, la question grave, la difficulté du moment, y est déjà prévue et résolue : « Pour entretenir une bonne alliance avec la France, il faut la cultiver par des mariages. Il ne faudra chercher que là des princesses pour

reste que M. de Saint-Thomas, qui n'a pas autant d'accès qu'il en mériteroit, et Lescherenne, qui est fort jeune et qui a beaucoup d'esprit, mais qui n'a pas encore pris de parti. » Le plus redoutable est le marquis Morosso, gouverneur du jeune duc; mais Pianesse est obligé de le ménager, parce qu'il a encore besoin de lui. « Il a du mérite, dit-il, du savoir du dedans du pays, de la probité, mais il n'a pas assez de hardiesse pour prendre un parti vigoureux s'il étoit nécessaire, ni pour se charger de l'issue d'une affaire épineuse. Il est peu ami de Truchi et moins encore de Saint-Maurice. Il témoigne ne dépendre que de Madame Royale, de sorte qu'il y a apparence qu'il aura plus de crédit que les autres ministres. Il est fort dans mes intérêts, et je me flatte qu'il me sera favorable lorsqu'il en trouvera l'occasion. » Pianesse à Louvois, 15 septembre et 19 octobre 1679. *D. G.* 686.

[1] 8 novembre. *Ibid.*

[2] Pianesse avait déjà offert à Louvois de lui envoyer ces Mémoires. Louvois y aurait remarqué « combien le Piémont est engagé à s'intéresser aux avantages de la France et à bien voisiner avec ce grand et florissant État, et combien il est glorieux et avantageux à la France de soutenir le duc de Savoie, le plus fidèle de ses alliés et le plus en état, de ceux qui sont en Italie, d'inquiéter et de faire même des conquêtes sur l'Espagne. » Pianesse à Louvois, 5 avril 1679. *Ibid.*

le duc présent. Je n'en connois que deux, qui sont mademoiselle de Valois et mademoiselle de Blois. La première est la fille puînée de Monsieur; à l'égard de la seconde, qui est fille du roi, on en pourroit tirer de plus grands avantages, Sa Majesté l'aimant tendrement, étant la plus belle personne qu'on puisse voir et la plus spirituelle[1]. »

C'était trop de modestie au marquis de Pianesse que d'attribuer à son père de si bons conseils. Le dernier trait, si galant et si bien calculé pour flatter Louis XIV dans l'objet de ses plus chères complaisances, trahissait évidemment son auteur, l'homme qui avait longtemps vécu en France et qui connaissait le faible du roi pour ses enfants naturels. En même temps, c'était une attaque détournée, mais habile, contre le mariage de Portugal, auquel il est juste de dire que Pianesse, d'accord, malgré son ambition effrénée, avec le sentiment national, ne fut jamais sincèrement favorable. Louvois ne s'étant pas encore expliqué avec lui sur ce sujet, le marquis en parlait comme d'un bruit vague, d'une proposition chimérique et dont il faisait ressortir les inconvénients et les difficultés. Mais lorsque Louvois lui eut déclaré nettement que ce projet avait l'entière approbation de Louis XIV, le bon courtisan se trouva tout à coup illuminé et converti[2].

Il y avait cependant quelqu'un qu'il était plus im-

[1] Pianesse à Louvois, 26 mai 1679.

[2] Pianesse à Louvois, 14 juin et 7 juillet. — Louvois à Pianesse, 3 juillet. — Pianesse à Louvois, 21 juillet : « Pour moi, mon parti est pris, puis que Madame Royale et le roi l'approuvent. » *D. G.* 686.

portant et plus difficile de convertir : c'était le jeune duc. Le 22 juillet 1679, l'abbé d'Estrades écrivait à M. de Pomponne une intéressante dépêche qui montre les détestables effets de la sécheresse de Madame Royale pour son fils. Victor-Amédée venait d'être instruit officiellement du projet que sa mère avait fait de le marier à l'infante de Portugal. « On observa, dit l'ambassadeur, que lorsqu'on lui apprit cette nouvelle, il fut deux jours fort mélancolique. Ce prince est naturellement caché et secret ; quelque soin qu'on prenne de pénétrer ses véritables sentiments, on les connoît difficilement, et j'ai remarqué qu'il fait des amitiés à des gens pour qui je sais qu'il a de l'aversion. Il hait la maison de Saint-Maurice et aime les princes de son sang qui ont eu des démêlés d'un grand éclat avec elle, et je suis fort trompé si Madame Royale elle-même doit faire beaucoup de fondement sur sa tendresse et sur sa déférence, quand il sera le maître. Comme il est dans un âge où il n'a point encore acquis tout le pouvoir sur lui qu'il aura sans doute avec le temps, il lui échappe quelquefois de dire de certaines choses dont Madame Royale est informée, par le soin qu'on a de veiller continuellement sur ses actions et sur ses paroles. Il y a des jeunes gens de qualité auprès de lui, avec qui il compte quelquefois combien il lui reste de temps pour sortir de la minorité, et l'un de ceux-là lui parlant, il y a quelques jours, de son voyage en Portugal, il lui répondit qu'on se trompoit si l'on croyoit qu'il y voulût aller. Ce qui doit augmenter l'inquiétude de Madame Royale, c'est qu'on voit que M. le duc de Savoie est vif, impatient et sensible, et que, dans les premières années de sa régence, elle l'a traité avec une sévérité dont à peine elle s'est relâchée depuis quelques mois, par les conseils de M. le marquis de Monroux, gouverneur du prince. C'est un homme fort sage, modéré, de beaucoup d'esprit, très-capable de l'emploi qu'il a, et qui, par sa douceur, a su gagner les bonnes grâces de M. le duc de Savoie qui lui obéit sans répugnance, bien qu'il n'ignore pas qu'il a toute la confiance de Madame Royale[1]. »

Il ne paraissait cependant pas que la duchesse se fût laissé persuader par le marquis Morosso, ni qu'elle songeât davantage à ménager son fils. Le jeune prince, qui montrait beaucoup de goût pour les choses de la guerre, souhaitait vivement de se donner la représentation d'un siége en miniature. On avait construit, par ses ordres, dans le parc du Valentin, un fort à quatre bastions, armé de seize pièces de canon, et qui devait être défendu par quelques compagnies des gardes. Au dehors on avait établi un camp, avec des tentes. Tout devait se faire dans les formes, lignes de circonvallation, travaux d'approche, batteries de siége, sorties, guerre souterraine, etc. Victor-Amédée passait des journées entières à surveiller les travaux. Tout était prêt, lorsque, on ne sait pour quel motif, Madame Royale, qui avait d'abord approuvé ce divertissement, s'y opposa tout à coup, et fit tout détruire. On comprend quel dut être le chagrin du jeune prince[2]. Ce

[1] *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 68.
[2] Estrades à Pomponne, 22 juillet et 12 août. *Ibid.*

malheureux enfant n'éprouvait plus en présence de sa mère qu'un sentiment de répulsion, et comme une sensation d'horreur. « J'ai su, dit le marquis de Pianesse, par le favori de Son Altesse Royale qui est un valet de chambre nommé Marchetto, que lorsque Madame Royale, le soir, veut saluer Son Altesse Royale, et que par hasard il lui touche le visage, il se frotte en sortant de sa chambre, comme s'il avoit approché d'un pestiféré, avouant audit Marchetto qu'il sait et qu'il désapprouve tellement les actions de Madame Royale, que rien plus[1]. »

Cependant la duchesse, qui devait avoir tant de hâte d'éloigner ce fils importun, pour régner à Turin seule et sans inquiétude, ne poursuivait plus aussi ardemment son projet d'alliance avec le Portugal. Lorsque l'abbé d'Estrades la pressait, au nom du roi, de ne retarder pas davantage le départ du jeune duc, elle répondait qu'elle voulait attendre qu'il eût dix-sept ou dix-huit ans, et il n'en avait pas quatorze. Cette contradiction, chez une femme passionnée, fantasque, vaniteuse, très-accessible aux insinuations, quoiqu'elle affectât de se gouverner seule, pouvait inquiéter le conseil de Louis XIV. Louvois voulut en pénétrer le mystère. Pianesse l'expliquait par les intrigues du marquis Morosso : explication insuffisante. L'abbé d'Estrades l'attribuait avec plus de vraisemblance aux efforts des Espagnols, peu soucieux d'une alliance de famille entre le Portugal et le Piémont, sous les auspices de la France. Il avait signalé des conférences

[1] Pianesse à Louvois, 15 septembre. *D. G.* 686.

secrètes entre le duc de Giovenazzo, qui s'apprêtait à retourner à Madrid, et le marquis de Saint-Thomas. On disait que l'envoyé d'Espagne avait offert à la duchesse de la mettre à la tête d'une ligue des princes d'Italie, ligue seulement défensive contre les desseins de la France[1]. Il n'en fallait pas plus pour tourner la tête à la duchesse de Savoie. C'était à ces bruits que Pianesse, qui n'en savait ou n'en voulait pas dire davantage, faisait sans doute allusion, lorsqu'il écrivait à Louvois : « L'on croit, à notre cour, être devenus les arbitres et les médiateurs de toute l'Europe, et l'on prétend de tout suggérer, se persuadant que l'on y voit des choses qui sont tout à fait cachées aux autres pays[2]. »

Louis XIV voulut couper court à toutes ces intrigues et frapper la duchesse en l'humiliant. M. de Pomponne, qui, deux ans auparavant, ne croyait pas que le roi de France eût le droit de s'opposer à ce que le roi d'Espagne se fît représenter à Turin, fut obligé de tenir un tout autre langage et d'envoyer à l'abbé d'Estrades l'ordre d'exiger péremptoirement de la régente qu'elle ne reçût aucun ministre d'Espagne après le duc de Giovenazzo[3]. Jamais l'orgueil de la duchesse de Savoie ne fut mis à plus cruelle épreuve ; elle s'en plaignit amèrement. « Il m'a été facile de connoître, écrivait l'abbé d'Estrades, qu'elle étoit outrée de la manière dont le roi exige d'elle cette marque de dé-

[1] Estrades à Pomponne, 12 août. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 68.
[2] 31 octobre. *D. G.* 686.
[3] Toutes les dépêches des mois d'octobre et de novembre ne font que répéter cette injonction sous une forme impérieuse et brève.

pendance; c'est ainsi qu'elle nomme ce qu'on lui demande; et quelque chose que j'aie pu lui dire pour adoucir son déplaisir, elle m'a seulement répondu qu'il n'y a point d'éloquence humaine qui fût capable de persuader à un souverain qu'il doit être bien aise de se voir traité avec autorité[1]. » Ce ne fut pas M. de Pomponne qui lut cette dépêche au conseil du roi; il était tombé du pouvoir, attristé, découragé par cette politique violente qui n'était pas la sienne, que M. de Croissy, son successeur, adopta tout d'abord, mais qui resta pour les contemporains, et qui restera, dans l'histoire, la politique de Louvois.

M. de Pomponne laissait dans une situation critique les relations du Piémont et de la France. Le grand éclat de Madame Royale contre les exigences du roi n'avait pas été suivi, comme d'habitude, d'une prompte réaction. Profondément blessée, elle ne voulait pas se soumettre, mais elle n'osait pas résister en face. Les poursuites de l'ambassadeur ne furent donc ni accueillies ni absolument repoussées; on prit seulement le parti de lui donner le change. Le 9 décembre, l'abbé d'Estrades écrit au roi qu'on négocie le mariage du jeune duc avec une fille de l'Empereur; on lui donnerait pour dot le Montferrat et peut-être Savone; ce sont les Vénitiens qui ménagent cette affaire. Aussitôt le roi ordonne à son ambassadeur de demander à la régente une audience particulière, de combattre énergiquement l'archiduchesse, de rétablir les chances de l'infante de Portugal, et, à défaut de l'infante,

[1] Estrades à Pomponne, 25 novembre. *Aff. étr.* Corresp. de Sav. 68.

de proposer ouvertement mademoiselle de Valois[1].

L'abbé d'Estrades prit son audience. Madame Royale protesta que s'il avait pu être, à Vienne et à Madrid, question de son fils parmi les partis destinés à l'archiduchesse, aucune proposition ne lui avait été faite directement ni indirectement; elle parut enfin si résolue au mariage de Portugal que l'ambassadeur ne crut pas devoir parler de la nièce de Louis XIV. Le roi ne le trouva pas bon et renvoya l'ordre d'en faire la proposition formelle. Madame Royale éluda encore et s'en tint simplement à ce qu'elle avait dit[2], si bien que le roi fut obligé de paraître satisfait[3]. Au fond, il n'était pas sans inquiétude. La question relative aux envoyés d'Espagne ne fut pas abandonnée, mais elle devint à Paris l'objet de négociations plus calmes, qui se terminèrent, au bout de huit mois, par des concessions réciproques. Tout ce que Louis XIV exigea, pour sauver sa dignité, ce fut la reconnaissance du principe, sauf à y admettre sur-le-champ quelque dérogation. Madame Royale fit déclarer par son ambassadeur qu'elle ne recevrait aucun envoyé d'Espagne, et que, s'il s'en présentait quelqu'un, elle le ferait arrêter sur ses frontières; de son côté, le roi consentit, pour cette fois, qu'un ministre d'Espagne demeurât à Turin, huit ou dix jours au plus, pour faire les compliments de son maître sur le mariage du duc avec l'infante de Portugal.

[1] 24 décembre 1679. *Aff. étr.* Corresp. de Sav. 68.
[2] Estrades au roi, 7 janvier, 3 février 1680. *Ibid.* 70.
[3] « Il suffit, écrit-il le 15 février 1680 à l'abbé d'Estrades, de lui avoir fait connoître qu'elle peut espérer ma nièce pour son fils. » *Ibid. suppl.* 71.

Les soucis que Madame Royale avait donnés à Louis XIV, et surtout l'obligation qu'elle lui avait faite de modérer ses allures, étaient autant de satisfactions pour la fierté de la régente. Si l'idée de se placer à la tête d'une ligue pour maintenir la neutralité de l'Italie plaisait à sa vanité, comme ne cessait de l'affirmer l'abbé d'Estrades, elle n'était pas assez maladroite pour se ranger sous la tutelle de l'Autriche et de l'Espagne, en mariant son fils à la fille de l'Empereur. Tandis que la menace de ce mariage causait tant d'émotion à Versailles, le marquis de Pianesse persistait à rassurer Louvois sur les véritables intentions de la régente, qui n'était, disait-il, arrêtée malgré elle dans sa résolution d'envoyer le plus tôt possible son fils en Portugal que par la mauvaise volonté du jeune duc, et sans doute par les conseils perfides du marquis Morosso. En tout cas, ajoutait-il, on différera tant qu'on pourra de marier le prince ailleurs, « pour le tenir plus longtemps en nourrice[1]. »

[1] Pianesse à Louvois, 30 novembre 1679 : « Ce qu'il y a de fort vrai, est que Son Altesse Royale, par l'organe du marquis Morosso, a fait dire à Madame Royale positivement qu'elle ne pensât plus à l'éloigner de ses Etats, sous prétexte du mariage de Portugal ; car il n'y vouloit pas aller ni plus entendre parler de cette affaire, et que Son Altesse Royale lui faisoit parler en ces termes pour n'être pas obligé de s'expliquer d'une manière qu'elle n'auroit pas eu lieu d'en être satisfaite. Ce sont les mêmes mots dont Son Altesse Royale s'est servie. Madame Royale en a pleuré et en a été affligée autant qu'elle le doit... Comme ce mariage est un ouvrage de ses mains, elle ne peut souffrir d'en voir éloigner si fort l'exécution, et que le motif principal en soit la haine de Son Altesse Royale pour sa personne. La chose est allée bien plus loin ; car Madame Royale ayant voulu, deux jours après, dîner avec Son Altesse Royale, lui témoigna des empressements extraordinaires; Son Altesse Royale, après qu'elle se fut séparée de Madame Royale, s'en plaignit à ses affidés, disant que sa mère, par les amitiés non accoutumées qu'elle lui avoit faites, le vouloit tromper, mais que cela ne lui réussiroit pas. » *D. G.* 686.

Victor-Amédée savait que Louis XIV avait approuvé les projets de sa mère et qu'il la pressait vivement de les exécuter ; il n'avait donc pas été difficile aux ennemis de la France de lui inspirer une mauvaise humeur qu'il passait sur les personnes de son entourage suspectes d'être affectionnées à cette puissance. Il était naturellement fier et emporté ; bien souvent ses compagnons de jeux avaient eu à souffrir de ses violences, « que son gouverneur ignoroit tant qu'il pouvoit, » disait malicieusement Pianesse. Mais l'un de ces emportements fit un tel éclat que l'abbé d'Estrades s'en émut comme d'une affaire politique, et que Louvois crut nécessaire d'en demander à son correspondant le détail exact. Un jeune Piémontais d'environ quinze ans, nommé le comte de Frine, fils du comte Massetti, avait obtenu de Louis XIV une place de page dans la Grande-Écurie. Quelques jours avant son départ pour la France, comme il faisait des armes dans le palais avec le fils du marquis Pallavicino, gouverneur de la citadelle de Turin, et qu'il se vantait un peu trop de quelques bottes heureuses, d'autres enfants du même âge prirent le parti de son adversaire. Des paroles aigres on en vint d'abord aux coups. Le petit gentilhomme, battu et humilié, somma ses agresseurs de lui donner satisfaction, l'épée à la main. Cette querelle d'enfants menaçait de tourner au tragique, lorsque l'intervention de Victor-Amédée vint lui donner un nouveau caractère. Il fit venir le comte de Frine dans sa chambre et lui ôta son épée, en lui demandant s'il ne savait pas que le duel était un crime d'État ; puis, se jetant sur lui, sans que l'autre, par respect, essayât

de se défendre, il le saisit par les cheveux, le traîna dans la ruelle de son lit, le frappant avec rage des pieds et des poings, lui faisant donner de la tête contre la muraille, et à chaque coup, il lui disait « qu'il portât cela en France, que c'étoit parce qu'il y alloit, qu'il étoit un palefrenier, qu'il allât servir le roi de France, qu'il y feroit sa cour au lever des valets de l'écurie, » etc. Quand on accourut au bruit, on trouva l'enfant tout meurtri, le visage couvert de sang, les vêtements en lambeaux. Ses parents se hâtèrent de le faire partir quand il fut un peu rétabli, et n'eurent garde de se plaindre, « étant beaucoup plus dangereux, remarque Pianesse, d'être offensé que d'offenser les autres[1]. »

Louvois allait cesser, pour quelque temps, d'être si particulièrement instruit des affaires du Piémont. Après un séjour de plus d'un an à Montafié, le marquis de Pianesse se préparait à retourner en France, non par le Milanais, comme il était venu, mais par Turin, où, sur les instances du roi, la régente avait consenti qu'il s'arrêtât huit ou dix jours. Il y resta plus de six semaines, dans un véritable triomphe, bien accueilli par Madame Royale, rétabli dans ses honneurs et dignités, accablé d'amis anciens et nouveaux, et ne se trouvant plus, pour ainsi dire, un seul ennemi. Il recevait d'ailleurs tous les hommages avec un air de reconnaissance et de modestie si outré qu'il ne pouvait tromper que les ingénus. Au fond, il y avait bien des gens inquiets et mal disposés, à commencer par

[1] Louvois à Pianesse, 11 novembre. — Pianesse à Louvois, 30 novembre, 8 décembre 1679. *D. G.* 686-736.

l'abbé d'Estrades. Il ne cachait pas au roi la défiance que lui inspirait l'ambition du marquis de Pianesse. « Quoiqu'il tienne le premier rang dans cette cour, disait-il, avec don Gabriel de Savoie et le marquis de Dronero, après les princes de la maison, il est si soigneux de rendre des devoirs aux ministres qu'on voit bien qu'il ne songe qu'à se rétablir ici. Mais il y a des choses qui me font de la peine : il est connu ici de tout le monde pour un homme uniquement attaché à son intérêt et à son ambition, jusqu'à se servir de toute sorte de moyens pour satisfaire ces deux passions. Il est aisé de juger même, par de certains discours qui lui échappent, qu'il désire ardemment de s'établir ici comme il y étoit avant sa disgrâce; et je craindrois qu'il n'eût un peu trop de complaisance pour madame de Savoie, si elle ménage autant les Espagnols qu'on le dit[1]. » Enfin, le départ du marquis calma toute cette agitation.

Le terme légal de la régence approchait. Le comte Masin, très-prudent et très-mesuré pour un favori de vingt-trois ans, se joignait au marquis Morosso pour presser la duchesse de se défaire de certaines manières qui ne convenaient pas à une régente dont la domination allait finir; Morosso lui conseillait aussi depuis quelque temps de commencer à donner au jeune duc quelque teinture des affaires. Mais ce n'était pas le compte de cette fière princesse; elle entendait garder la même autorité sur son fils majeur et sur ses États, toujours régente, sauf le titre. Elle ne voulait voir dans la jour-

[1] Estrades au roi, 24 février 1680. *Aff. étr.* Corr. de Savoie, 70.

née du 14 mai 1680 qu'un anniversaire comme les autres, avec un peu plus de pompe et d'éclat. Le cérémonial paraissait la préoccuper beaucoup plus que tout le reste. L'amie de madame de La Fayette avait créé une académie qui tenait ses assemblées dans le vieux palais de Turin, comme l'académie française au Louvre. Elle voulut qu'il y eût, le 13 mai, une séance solennelle, où elle assista incognito avec son fils. Le sujet du discours, qu'elle avait choisi elle-même, fut l'éloge de sa régence; l'orateur, qu'elle avait fait élire tout exprès et recevoir ce jour-là, fut l'abbé de Saint-Réal[1]. Le panégyriste n'avait pas ménagé l'encens; il en fut largement récompensé; son héroïne lui donna une bague de cent vingt pistoles et une pension de deux mille livres. Le lendemain, Victor-Amédée, qui avait quatorze ans, fut proclamé majeur; mais, suivant que les choses avaient été convenues avec le marquis Morosso et les ministres, il pria sa mère de lui continuer ses soins comme chef de son conseil. Pour prix de sa soumission, la duchesse se laissa persuader de lui donner quelque répit sur le mariage de Portugal. Cette année 1680 s'écoula donc plus paisiblement que la précédente.

Le calme était si profond et l'apparence de la cour si unie, que le marquis de Pianesse lui-même en parut frappé, lorsqu'au mois de décembre il eut obtenu de Louis XIV et de la duchesse la permission de s'établir définitivement à Turin. « L'autorité de Madame Royale est plus grande que jamais, écrivait-il le 28 décembre

[1] *Panégirique* (*sic*) de la régence de Madame Royale, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie. A Turin, chez Barthelemy Zappate, 30 pages in-4.

à Louvois, et l'on ne remarque dans cette cour qu'une obéissance soumise pour elle. Son Altesse Royale est résolue d'aller en Portugal; mais il est tout à fait impossible qu'il y puisse aller avant dix-huit mois. Il ne donne encore nulle marque d'être homme que par la maturité de son esprit. Il a beaucoup de raison et de respect pour Madame Royale, et il a beaucoup augmenté sa tendresse pour elle, dès qu'il a reconnu qu'on ne le vouloit pas forcer, comme de petites gens sans nom lui avoient supposé qu'on vouloit faire. » Pianesse était-il dupe de sa propre illusion, ou bien, secrètement opposé au mariage de Portugal, voulait-il persuader à Louvois qu'il valait mieux ne point troubler cette heureuse harmonie, et se résoudre à ce délai de dix-huit mois, qui ne pouvait manquer d'être suspect à l'impatience du ministre?

L'abbé d'Estrades, moins optimiste, ne croyait pas au rétablissement de la bonne intelligence entre la mère et le fils. Il suppléait au silence de Pianesse en racontant une nouvelle altercation qui avait eu pour sujet le renvoi d'un des compagnons les plus aimés du jeune duc, et dans laquelle la duchesse se serait emportée jusqu'à frapper son fils[1]. C'était du reste la dernière information de quelque importance que devait donner l'abbé d'Estrades, au moins de longtemps. Sa correspondance, déjà vide et sans intérêt pendant l'année 1680, allait perdre toute valeur, par suite de la résolution que Madame Royale avait prise, à l'instigation de Pianesse, de ne plus rien négocier de sérieux

[1] Estrades au roi, 1er février 1681. *Aff. étr.* Corresp. de Sav. suppl. 71.

en France que par l'intermédiaire exclusif de Louvois. « Tout ce que je désire, lui écrivait-elle, le 16 février 1681, est de n'avoir affaire qu'à vous, et que tout passe par vos mains, le marquis de Pianesse m'ayant fort reconfirmée dans la pensée où j'étois que je ne pouvois être en de plus sûres, de meilleures, ni qui me fussent plus favorables. » Louvois, de son côté, recommandait à Pianesse de bien garder le mystère de leur correspondance : « Je ne vous écris point de lettres ostensibles, lui disait-il, parce que je ne dois point avoir de commerce dans les pays étrangers, et que je ne voudrois pas que cela, revenant à ceux qui en sont chargés, leur donnât lieu de croire que j'entreprends sur leur emploi[1]. »

Ainsi Louvois était parvenu à ses fins; il allait faire de la diplomatie, ce qui avait toujours été malheureusement son rêve, à côté et à l'insu de M. de Croissy, de l'aveu et avec la connivence de Louis XIV, qui, en acceptant la responsabilité pour sa part, et nous oserons dire la complicité de ces manœuvres, perdait le droit de punir les fautes qui allaient infailliblement se commettre, en même temps que le moyen de les réparer. Le plus habile en tout cela, c'était le marquis de Pianesse, l'entremetteur de ce commerce occulte, qui devenait le confident nécessaire des deux cours, et d'emblée le premier personnage du Piémont. Dans quel sens l'influence désormais sans rivale de Pianesse et de Louvois allait-elle incliner les destinées du Piémont et de la France?

[1] 15 février 1681. *D. G.* 686-756.

CHAPITRE III

Affaires de Piémont, 1681-1684. — Faveur du marquis de Pianesse. — Opposition au mariage de Portugal. — Insurrection dans le pays de Mondovi. — Disgrâce du marquis Dronero. — Les Français à Casal. — Le marquis de Pianesse ministre. — Inquiétudes de la duchesse de Savoie. — Pression de la France. — Le marquis de La Trousse. — L'ambassade portugaise. — Maladie de Victor-Amédée. — Le marquis de Parelle. — Étrange proposition de Louvois. — Cavalerie française cantonnée en Piémont. — Traité d'alliance défensive entre le roi de France et le duc de Savoie. — Rupture du mariage de Portugal. — Complot et disgrâce du marquis de Pianesse. — Sentiments de Louis XIV et de Louvois. — Conduite habile de Victor-Amédée. — Rentrée du duc et de la duchesse à Turin. — Madame Royale implore la protection de Louis XIV. — Louvois demande l'entrée des troupes du roi dans les places du Piémont. — Hésitation de la duchesse. — Portrait de Victor-Amédée par sa mère. — Querelles entre la mère et le fils. — Flatteries du duc de Savoie à l'adresse de Louis XIV. — Disgrâce de l'abbé de La Tour. — Madame Royale se refuse à livrer aux Français les places du Piémont. — La nièce de Louis XIV offerte en mariage à Victor-Amédée. — Douleur de Madame Royale. — Elle quitte le pouvoir. — Échec de la politique de Louvois en Piémont.

Le 12 février 1681, Pianesse annonçait à Louvois que, ce jour même, Madame Royale lui avait déclaré positivement qu'elle voulait l'établir à son service d'une manière distinguée. Il lui adressait, sous la même date, une longue dépêche où il ne faisait que peindre à plus larges traits et avec des couleurs plus éclatantes le tableau de cette paix harmonieuse autant

qu'inouïe dont, six semaines auparavant, il avait tracé rapidement l'esquisse. C'était, entre la mère et le fils, une lutte de tendresse et de générosité, mêlée d'embrassements, de larmes et d'applaudissements réciproques. Le jeune duc, après une délibération sérieuse, mais libre, avait fixé lui-même, à dix-huit mois de là, son départ pour le Portugal. La cour, tout émue de ce noble spectacle, ne savait qui admirer davantage, de cet illustre enfant, avide de gloire, et s'arrachant des bras de sa mère pour aller gagner une couronne au prix de mille dangers, ou de cette mère héroïque, comprimant les angoisses de son cœur, faisant taire la voix de son intérêt, étouffant le cri de son affection, sans rien attendre de son héroïsme, sinon le mérite de s'être sacrifiée pour la gloire de son fils.

Il est vrai que cette peinture avait été composée et retouchée sous les yeux mêmes de la duchesse; mais, dans une autre lettre confidentielle, Pianesse affirmait la stricte vérité des traits essentiels, même des larmes et des attendrissements qui avaient terminé la conférence de la mère et du fils. Seulement il donnait l'explication de ce dénoûment inattendu par le récit des intrigues qui l'avaient préparé dans la coulisse. La duchesse avait fait parler énergiquement au marquis Morosso, et d'abord on avait vu le jeune duc « tourner du blanc au noir; » il avait écouté favorablement les avis des ministres, tous unanimes pour lui conseiller de prendre une décision conforme aux vues de sa mère; le seul président Truchi s'était prononcé, mais faiblement, dans un autre sens. C'était alors que Victor-Amédée avait annoncé à sa mère et déclaré solennellement à l'envoyé de Portugal, devant toute la cour, qu'il était déterminé à partir au mois de mai ou de juin 1682; il avait écrit de sa main à la reine, sa tante, et à l'infante, sa future épouse, pour leur faire part de cette grande et définitive résolution.

Quelque magnifique que fût ce résultat, et justement parce qu'il était imprévu, Louvois ne s'en montra que médiocrement touché. Il ne croyait guère aux miracles en politique; et le changement subit du duc de Savoie, l'aisance avec laquelle il parlait de son voyage en Portugal, la mauvaise humeur même qu'il témoignait contre le président Truchi, ne faisaient qu'exciter les méfiances du ministre français. « Je vous conjure d'être bien persuadé, disait-il à Pianesse, qu'il y a en Piémont une cabale plus vive que jamais et plus pleine d'espérance de la rupture du mariage; soyez persuadé aussi que les Espagnols n'oublieront rien pour le traverser, à quoi ils espèrent réussir par le moyen de l'aversion que les peuples ont pour le départ de leur prince. Je crains également le chagrin et la gaieté de M. le duc de Savoie[1]. » Et cependant le marquis Dronero, ambassadeur extraordinaire de Savoie en Portugal, avait célébré solennellement les fiançailles à Lisbonne, le 25 mars. Lisbonne importait peu; c'était au Piémont qu'il fallait prendre garde.

Une certaine agitation commençait à s'y produire, étrangère, il est vrai, du moins en apparence, à la grande question du mariage; mais, dans un pays où

[1] Louvois à Pianesse, 6, 15 avril, 11 mai, 5 août 1681. *D. G.* 756.

l'opinion publique est fortement émue, le moindre accident suffit pour faire éclater des tempêtes. La con trée montagneuse, formée par les premiers contreforts de l'Apennin, entre les sources de la Stura, du Tanaro et de la Bormida, renfermait une race d'hommes énergiques et turbulents. Des querelles incessantes avec leurs voisins du versant méridional, sujets des Génois, et l'habitude de se faire justice eux-mêmes, sans recourir à personne, leur avaient donné la passion de la vie guerrière et l'amour de l'indépendance; la souveraineté du duc de Savoie n'était reconnue par eux que de loin, à condition qu'elle se fît sentir le moins possible, qu'on les laissât s'arranger entre eux et régler eux-mêmes leurs impôts. Au moindre symptôme de gouvernement, à la moindre pression de l'autorité, l'insurrection éclatait. Les territoires de Mondovi et de Ceva, vrais foyers de révolte, pouvaient mettre, sur une population évaluée à cinquante mille âmes, dix ou douze mille combattants sous les armes.

L'année précédente, la duchesse de Savoie ayant voulu faire venir à Turin le syndic de Mondovi, pour lui faire rendre compte d'une rébellion locale, toutes les montagnes s'étaient mises en insurrection. Depuis un an, l'impôt n'était plus payé; les cadastres, les registres publics avaient été enlevés et lacérés. Une telle insolence pouvait-elle rester plus longtemps impunie? Ou bien, avant de la châtier, ne valait-il pas mieux attendre le départ du duc de Savoie? C'était vers la temporisation qu'inclinait visiblement une partie du conseil. Madame Royale, toujours ardente, voulait une

répression immédiate; mais les moyens manquaient. Tout ce qu'on avait pu réunir de troupes ne montait pas à plus de deux mille hommes de pied et de six cents chevaux; et encore Pianesse, qui venait d'être nommé lieutenant général de la cavalerie, avouait-il à Louvois qu'il n'avait guère confiance dans cette poignée d'hommes, habitués à de bonnes garnisons, répugnant à l'idée de camper et peut-être même de se battre. Quant au général en chef, don Gabriel de Savoie, il n'était pas peu embarrassé, n'ayant pour toute science militaire qu'un petit nombre de vieilles rubriques faites pour réjouir un officier qui venait de servir dans l'armée française.

Le plan que proposait Pianesse lui avait été suggéré par ses inquiétudes : point d'attaque à force ouverte; empêcher la moisson, détruire les moulins, et bloquer Mondovi. Au surplus, il suppliait Louvois de lui accorder le secours de ses conseils[1]; à quoi Louvois répondait qu'il lui était bien difficile de donner un avis, ne connaissant exactement ni la force ni la situation des insurgés. « Je vous dirai seulement, ajoutait le ministre, dont la sagacité inquiète voyait au delà de cette difficulté locale, qu'il est également dangereux de dissimuler la désobéissance des peuples et de tenter de les soumettre sans y réussir; que dans la folie que les Piémontois ont d'empêcher que leur prince n'aille en Portugal, il ne seroit pas impossible, si les habitants de Mondovi avoient quelque avantage sur le peu de troupes que vous pouvez mener contre eux,

[1] Pianesse à Louvois, 25 avril, 2 mai 1681. *D. G.* 686.

que d'autres lieux du Piémont ne suivissent l'exemple de ces gens-là[1]. »

Ainsi, double et inévitable danger pour l'autorité de la duchesse, l'impunité absolue ou la répression incomplète. Quel moyen d'échapper à ce terrible dilemme? Un seul, mais infaillible : l'assistance de Louis XIV. Trois ou quatre bataillons d'infanterie française, avec un millier de dragons, venant au soutien de la petite armée piémontaise, en quelques jours tout serait terminé. L'abbé d'Estrades reçut en effet l'ordre de proposer officiellement à la duchesse la coopération des troupes royales. La duchesse n'y répondit que par des protestations de reconnaissance; mais elle refusa poliment un secours qu'elle jugeait trop compromettant pour son autorité.

L'expédition se fit donc avec les seules troupes piémontaises, du 19 au 24 juin. S'il faut en croire l'abbé d'Estrades, elle n'aurait été rien moins que brillante. Les seuls habitants de la petite ville de Montalte, au nombre de cinq cents tout au plus, avaient résisté un jour entier à toutes les forces de don Gabriel, et les avaient contraintes à se retirer en désordre, avec une perte de cent hommes tués ou blessés. Selon l'ambassadeur, qui n'entre pas d'ailleurs dans de grands détails, la duchesse aurait eu soin de prescrire que le comte Masin demeurât à la garde du camp. Il n'y eut pas d'autre action que cette échauffourée. On avait réussi à semer la division parmi les montagnards, ceux de Ceva s'étaient même joints aux troupes du-

[1] 11 mai. *D. G.* 736.

cales; Mondovi, qu'on se garda bien d'attaquer, ne bougea pas. Tout cela finit au grand honneur des héros de Montalte, qui obtinrent une amnistie générale. Une nouvelle insurrection, au mois d'août, montra bientôt qu'on n'avait fait que « plâtrer cette affaire. »

Pianesse, malgré sa confiance de parade, était obligé de convenir avec Louvois que la situation de Madame Royale était périlleuse, et que sa réconciliation avec son fils pouvait bien n'être aussi qu'une affaire plâtrée. « Le roi, disait le ministre de Louis XIV, a appris avec déplaisir la profonde mélancolie où M. le duc de Savoie paroît être, et la mauvaise disposition où est tout le pays à l'égard du mariage de Son Altesse Royale[1]. » Depuis le retour du marquis Dronero, qui était revenu de Lisbonne, après la cérémonie des fiançailles, c'était, contre le Portugal et les Portugais, un déchaînement général, non-seulement à Turin, mais dans toutes les cours et dans toutes les gazettes d'Italie. Ce seigneur faisait du pays, du climat, du peuple, et de l'infante elle-même, un tableau qui n'était pas pour exciter l'ardeur de son jeune maître. Selon certaines rumeurs, le conseil de Lisbonne aurait exigé que, pendant l'absence de Victor-Amédée, un grand de Portugal fût adjoint au gouvernement de la duchesse, et que les citadelles de Nice et de Turin fussent confiées à des garnisons portugaises[2].

En France, on accusait le marquis Dronero d'avoir mal parlé à Lisbonne du gouvernement français, et

[1] Louvois à Pianesse, 22 juillet. *D. G.* 736
[2] Louvois à Pianesse, 1er août. *Ibid.*

8

d'entretenir correspondance, depuis son retour, avec le duc de Giovenazzo et le comte de Melgar, gouverneur général du Milanais. Le 31 août, l'abbé d'Estrades, qui avait reçu, la veille, des ordres exprès de M. de Croissy, se rendit au palais comme pour présenter ses hommages à la duchesse; il entra dans sa chambre qui était remplie de seigneurs, lui fit son compliment, puis, marchant droit au marquis Dronero, il lui exprima tout haut et en termes secs et durs le mécontentement du roi. L'infortuné marquis tomba foudroyé sur un siége ; on l'emporta chez lui sans connaissance. Toute la noblesse prit parti pour le disgracié; la duchesse elle-même, émue de cette exécution sommaire faite sous ses yeux et sans son aveu, ne put s'empêcher de témoigner à l'ambassadeur qu'elle lui savait mauvais gré de ne lui avoir pas communiqué ses ordres avant d'agir[1]. Il n'y eut que le jeune Victor-Amédée qui, avec une force de caractère et une puissance de dissimulation dont Louis XIV et Louvois furent singulièrement frappés, se rendit assez maître de son émotion pour écouter avec calme les explications de l'abbé d'Estrades, et pour lui dire qu'il était persuadé de la justice des motifs par lesquels le roi s'était déterminé contre le marquis Dronero.

Jamais coup d'autorité n'eut un retentissement plus éclatant ni plus déplorable. Y avait-il encore une maison de Savoie? Le palais de Turin n'était-il plus qu'une antichambre de Versailles où la noblesse piémontaise devait attendre avec soumission les faveurs ou les disgrâces royales? Le Piémont n'était-il plus qu'une province française, ramenée de force comme la Lorraine, ou mieux encore une annexe de Pignerol, adjugée sans débats par l'arrêt inconnu de quelque chambre de réunion? On n'en douta plus quand on vit tout à coup des troupes françaises traverser le Piémont, pour aller prendre possession de la citadelle de Casal.

[1] Estrades au roi, 3 et 9 septembre. *Aff. étr.* Corresp. de Sav. 72

S'il y avait eu jamais une négociation difficile, après la fameuse trahison de Mattioli, en 1679, c'était à coup sûr celle qu'il avait fallu renouer à Mantoue. Rallier le prince et ses ministres n'était pas l'affaire importante; c'était tout au plus un nouveau marché à débattre, une surenchère, le sacrifice de quelques milliers de pistoles; mais tromper la vigilance inquiète des Allemands, des Espagnols, des Vénitiens, des Piémontais, des Génois, garder un mystère qui était une première fois devenu le secret de tout le monde, voilà le chef-d'œuvre de la politique. Le 8 juillet 1681, le traité de cession de la citadelle de Casal fut signé à Mantoue, par le duc lui-même et par l'abbé Morel, ministre de France, moyennant cent mille pistoles d'Espagne payables aussitôt après l'entrée des Français dans la citadelle.

Catinat, mandé de Flandre par Louvois, jouait encore une fois le rôle de prisonnier d'État dans le donjon de Pignerol[1]. Il y devait attendre, pour aller pren-

[1] Catinat à Louvois; Pignerol, 6 septembre 1681. « Je suis arrivé ici le 3e du mois, et j'y serois même arrivé le 2e, sans les mesures que j'ai prises avec M. de Saint-Mars pour y entrer secrètement. Je m'y fais appeler Guibert, et j'y suis comme ingénieur qui a été arrêté par ordre du roi, parce que je me retirois avec quantité de plans des places de la frontière de Flandres. M. de Saint-Mars me tient ici prisonnier dans toutes

dre possession du gouvernement de Casal, que le marquis de Boufflers fût entré dans la citadelle avec les troupes qu'il avait charge d'y conduire. L'exécution du traité devait avoir lieu le 30 septembre. Le 22, l'infanterie commença de se rassembler sous Briançon; le 27, toutes les forces étaient réunies à Pignerol. Le soir de ce même jour, un officier, envoyé par le marquis de Boufflers, remettait à l'abbé d'Estrades une dépêche de Louvois, avec une lettre de Louis XIV pour Madame Royale. C'était une demande afin d'obtenir le passage immédiat des troupes françaises à travers le Piémont. La duchesse obéit, comment aurait-elle pu refuser? Le cas de résistance était d'ailleurs prévu. « S'il trouvoit, était-il marqué dans l'instruction de M. de Boufflers, des troupes qui voulussent s'opposer à son passage, il n'hésitera pas à les charger, de quelque nature qu'elles soient. » Le 30 septembre, à deux heures, les Français entraient dans la citadelle de Casal[1].

L'occupation de Casal fit oublier à Turin toutes les autres affaires, même la disgrâce du marquis Dronero, qui se perdait dans le foudroiement général. Turin pris entre deux feux, le pays traversé de part en part, son indépendance anéantie, on ne parlait pas d'autre chose. « Je ne doute pas que les mauvais politiques de votre cour en soient très-fâchés, écrivait Louvois à Pianesse, et que les véritables serviteurs

les formes, néanmoins avec une profusion de figues d'une grosseur et d'une bonté admirables. Cela, joint à la porte par où il a plu à Sa Majesté de me faire voir que j'en sortirai, me fait souffrir ma détention avec une bien facile patience. » *D. G.* 664.

[1] Boufflers à Louvois, 30 septembre. *D. G.* 665.

de madame la duchesse de Savoie en soient très-aises, puisque son autorité ne peut durer en Piémont que par la protection et l'assistance très-vive de Sa Majesté. Il est impossible que Madame Royale méconnoisse assez son véritable intérêt pour n'avoir pas de la joie de voir le roi en état de la faire obéir en Piémont, malgré M. son fils même, s'il étoit capable de se livrer aux ennemis de madame la duchesse de Savoie[1]. »

Après avoir oublié ses devoirs de mère et de princesse, après avoir sacrifié les intérêts de son fils et de son peuple aux impuissants désirs d'une ambition débile, après avoir souscrit le pacte qui liait aux volontés de Louis XIV son autorité précaire, toute révolte de la duchesse, même secrète et sans effet, n'était qu'une faute de plus, une sorte de trahison de l'esclave envers le maître, et qui devait entraîner fatalement une aggravation de servitude. Et cependant cette malheureuse femme se débattait dans ses chaînes. Réduite au mensonge, elle souriait publiquement aux succès de Louis XIV, et elle protestait sourdement auprès des cours étrangères, ne recueillant qu'une approbation dédaigneuse, d'une part, et de l'autre, une incrédulité désespérante; situation pleine de périls et de trouble, d'humiliations et de dégoûts, juste et fatale punition d'une faute qu'elle avait commise volontairement, qu'elle continuait de commettre, et dont sa passion ne voulait ni se repentir ni cesser de profiter.

Louis XIV savait qu'au moment même où Boufflers se mettait en mouvement pour marcher à Casal, la du-

[1] 9 et 16 octobre. *D. G.* 659

chesse avait fait dire à l'Empereur « qu'elle étoit au désespoir, et que si elle étoit en état de refuser le passage aux troupes du roi, elle s'y opposeroit de tout son cœur[1]. » Le roi se contenta de lui faire savoir que cette démarche, dont il était instruit, n'avait fait sur son esprit aucune impression mauvaise, parce qu'il ne pouvait l'attribuer qu'à des ministres infidèles. « Le roi, disait Louvois, ne peut rien désirer du Piémont que la continuation de la conduite que madame la duchesse de Savoie tient depuis quelque temps, et que le gouvernement de cet État demeure entre les mains de madame la duchesse. Tant que durera son autorité, le roi croira ses intérêts, de ces côtés-là, plus assurés que si ses troupes étoient dans les principales places du pays[2]. » Que de mépris dans l'expression d'une telle confiance!

Toutes les lettres de Louvois rappellent impitoyablement la malheureuse femme au sentiment de sa dépendance; et comment pourrait-elle l'oublier? Le peu d'amis qu'elle croyait avoir en Piémont lui échappent. Ses premières créatures ont trompé sa confiance; elle en cherche de plus fidèles; elle fait quatre nouveaux ministres. Pianesse est l'un des quatre; cependant il hésite à troquer sa position de conseiller dans l'ombre, de confident sans responsabilité, pour une situation plus en lumière, mais plus en péril. Louvois ne l'y encourage pas; pour accomplir ses desseins sur le Piémont, Louvois a plutôt besoin d'une grande influence

[1] Louvois à Pianesse, 16 octobre. *D. G.* 659.
[2] Louvois à Pianesse, 26 novembre. *D. G.* 736.

occulte; sa politique cherche les souterrains. « Vous savez, écrit-il à Pianesse, ce que je vous ai dit sur votre entrée dans le conseil, et sur les dangers qu'il y a de vous mettre en état que M. le duc de Savoie, s'il ne partoit pas pour le Portugal, vous pût regarder comme un homme qui l'auroit voulu forcer à y aller. Vous ne doutez pas, je m'assure, qu'aussitôt les créatures de madame la duchesse de Savoie ne soient éloignées, et leurs ennemis mis en leur place. Ce sont de pareilles réflexions qui me font douter s'il convient au bien de vos affaires d'accepter une place présentement que vous devez, suivant les apparences, si peu conserver, et qui, bien loin de vous procurer, pendant le reste de votre vie, la considération que vous méritez, pourra peut-être vous attirer encore une disgrâce plus fâcheuse que celle que vous avez essuyée[1]. »

Toutes réflexions faites, et malgré les objections de Louvois, Pianesse se décida enfin à entrer au conseil, à la fin du mois de février 1682. C'était Madame Royale qui, en faisant appel à son dévouement, avait levé ses derniers scrupules. Comme il ne pouvait plus conserver la charge qu'il avait dans la gendarmerie française, Louis XIV lui donna permission de la vendre; mais en même temps, et pour resserrer son attache à la France, Louvois lui fit conférer le grade de maréchal de camp[2]. Son expérience militaire, si magnifiquement attestée par Louis XIV, n'allait pas tarder sans doute à être mise à l'épreuve. On attendait de jour

[1] 5 août 1681, 20 février 1862. *D. G.* 736
[2] Louvois à Pianesse, 24 février. *Ibid.*

en jour la flotte de Portugal, qui devait emmener, vers le mois d'août au plus tard, le jeune duc à Lisbonne. A mesure que le moment critique approchait, l'excitation du peuple à Turin devenait plus menaçante; les Espagnols, disait-on, d'accord avec le prince de Carignan, s'apprêtaient à empêcher le départ de Victor-Amédée, même par la force. De ce côté néanmoins, il n'y avait encore que des menaces; dans le sud, la guerre avait éclaté. Une insurrection, plus formidable que celle de l'année précédente, avait mis toutes les montagnes en feu[1].

Au milieu de cette émotion de tout son peuple, Victor-Amédée seul paraissait calme; le voyage ne l'effrayait plus. Toute prête à vaincre sa résistance, la duchesse s'étonnait de le trouver soumis, respectueux, presque caressant. Dans un moment d'abandon, il avait livré de lui-même à sa mère des lettres, sans doute anonymes, qu'on lui avait écrites contre elle. L'esprit mobile et présomptueux de Madame Royale triomphait de ces témoignages comme d'une victoire décisive; de l'inquiétude elle passait sans transition à la sécurité la plus complète.

Telle n'était pas la disposition de Louvois, moins facile à surprendre, moins porté à se confier, pas du tout à s'abandonner. A l'optimisme aveugle de la duchesse il opposait un scepticisme désolant. Il inquiétait, tourmentait, pressait, recommandait des mesures énergiques et extraordinaires, sans autre explication. Sa correspondance, habituellement claire, nette, pré-

[1] Louvois à Pianesse, 27 mars, 3 avril. *D. G.* 736.

cise, allant droit au fait, s'enveloppait de formules discrètes, mais d'ailleurs suffisamment intelligibles, formules d'oracle, mais d'oracle qui peut être compris par les gens de bonne volonté. « Quoique je connoisse bien, écrivait-il le 27 mars, les ménagements que l'on est obligé d'avoir dans une régence, il faut en même temps convenir que ces mêmes ménagements sont suivis d'ordinaire de la perte entière de l'autorité de celle qui les a eus, et qui n'a pas pris les voies nécessaires pour se conserver l'autorité, qui est plus qu'à demi perdue dès qu'elle est entamée. Je suis bien assuré, disait-il encore, le 3 avril, que si madame la duchesse de Savoie étoit entrée en de certains engagements envers le roi, aucun de ses sujets n'oseroit rien entreprendre contre elle, au lieu que, si M. son fils venoit à faire de certaines choses, toute la puissance du roi auroit bien de la peine à y remédier; et alors, madame la duchesse de Savoie connoîtroit trop tard que quand il est question de s'assurer une couronne, il ne faut pas prétendre le faire avec l'agrément de tout le monde; et elle aura eu grand tort de suivre les ménagements qui lui ont été inspirés. »

Huit jours après, Louvois jugeait tout perdu, sauf une dernière chance : « Si les avis qui nous viennent sont bons, disait-il, il n'y a guère d'apparence que la régence de madame la duchesse de Savoie continue encore trois ou quatre mois; et le malheur qu'elle essuiera ne lui arrivera que pour avoir déféré aux conseils de ceux qui ont de l'aversion pour des engagements plus étroits avec la France, ou qui ont caché sous ce prétexte le désir qu'ils ont eu d'empêcher que l'au-

torité de Madame Royale ne s'établît en Piémont pour toute sa vie. Il seroit peut-être encore temps d'y pourvoir, et l'exécution brusque de ce dont on conviendroit remettroit le calme dans le pays et la soumission pour madame la duchesse de Savoie dans le cœur de tout le monde, même dans celui de M. son fils. Le roi n'a d'intérêt à ce qu'elle prenne sur cela le seul parti qui peut maintenir son autorité, que par la part qu'il prend à ses avantages; car, du reste, Pignerol et Casal sont de bons gages de la conduite d'un duc de Savoie, quelque dévoué qu'il fût aux Espagnols[1]. » En termes plus clairs, Louis XIV voulait que la duchesse de Savoie appelât les Français en Piémont et leur livrât trois ou quatre places; mais suivant son habitude, il n'en faisait pas la proposition formelle, préoccupé avant tout de ménager à sa dignité l'honneur d'une sollicitation et de s'épargner l'humiliation d'un échec.

Cette réserve, plus majestueuse que politique, profitait à la duchesse, qui, fort embarrassée, s'il eût fallu répondre par un refus formel, déclinait l'insinuation en feignant de ne la pas entendre. Elle se contentait de réclamer de son puissant voisin un témoignage d'assistance purement morale, comme serait, par exemple, la concentration d'un nombreux corps de troupes en Dauphiné ou en Provence. Mais Louvois répondait qu'une pareille démonstration étant parfaitement inefficace, le roi se garderait bien de rassembler une armée pour subir le douloureux spectacle du triomphe des Espagnols et de la déchéance de madame la du-

[1] Louvois à Pianesse, 10 avril 1682. *D. G.* 736.

chesse de Savoie; le roi donnait des avis désintéressés : Madame Royale ne les écoutait pas; le roi conseillait de frapper à coup sûr les insurgés des montagnes, ou ceux qui, dans la cour même, conspiraient contre l'autorité de Madame Royale : Madame Royale prenait le dangereux parti de dissimuler; c'était affaire à Madame Royale; on lui souhaitait toute sorte d'avantages et de prospérités[1].

En dépit de ce ton à la fois piqué et dégagé, Louvois n'était pas homme à quitter une partie qui offrait de si belles chances; il parvint à décider le roi, malgré ses répugnances, à faire offrir à la duchesse, comme l'année précédente, le secours de ses troupes contre les insurgés de Mondovi et les autres factieux du Piémont. Non-seulement il n'était plus question de les faire entrer dans les places, mais leur séjour ne devait alarmer la duchesse ni pour son autorité, ni pour ses finances, puisque ces troupes, entretenues aux frais du roi, obéiraient au général en chef de l'armée piémontaise, et que la duchesse aurait d'avance entre les mains tous les ordres signés pour les faire sortir du Piémont, dès qu'elle n'y jugerait plus leur présence nécessaire[2]. Cette proposition, faite officiellement, le 21 mai, par l'abbé d'Estrades, n'eut pas tout le succès que tant de précautions et de désintéressement pouvait naturellement faire espérer. La duchesse, avec beaucoup d'effusion comme toujours, manifestait une vive reconnaissance; mais elle s'obstinait à croire que la bonne volonté du roi, éclatant par la seule dé-

[1] Louvois à Pianesse, 10 et 17 avril. *D. G.* 736.
[2] Le roi à Estrades, 14 mai. — Louvois à Pianesse, 15 mai.

marche de son ambassadeur, serait suffisante pour rétablir l'ordre dans le Piémont, sans qu'il fût besoin d'y faire entrer des troupes étrangères [1].

Telles étaient les communications officielles et patentes; sous main, par les conseils et l'intermédiaire de Pianesse, Madame Royale avait fait proposer à Louvois la négociation d'un traité qui, en déterminant avec précision les obligations réciproques du Piémont et de la France, assurerait, dans le présent, l'autorité de la duchesse, et mettrait, pour l'avenir, un terme aux inquiétudes que lui causaient les obsessions toujours imprévues et indéfinies de la politique française. Louvois n'avait pas repoussé cette ouverture; mais il avait répondu que la conclusion d'un acte si considérable ne pouvait avoir lieu qu'après le départ du duc de Savoie, la duchesse devant rester alors maîtresse absolue, débarrassée de toute pression factieuse, et libre de prendre avec le roi toutes les mesures qui conviendraient le mieux pour l'affranchissement de son pouvoir comme pour la sécurité de ses États. « Je vous supplie entre-ci et ce temps-là, écrivait-il à Pianesse, de me faire part des conditions sous lesquelles vous estimeriez que cette alliance défensive se pourroit faire et de vous expliquer clairement sur ce que vous croiriez que le roi pourroit désirer de madame la duchesse de Savoie, et sur ce que vous ne seriez pas d'avis que Sa Majesté lui demandât [2]. »

[1] Estrades au roi, 21 mai. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 74.

[2] 15 et 30 mai. « Je vous supplie de vous expliquer sur cela clairement, ce que vous devez faire avec d'autant moins de difficulté que je vous puis répondre qu'il n'y a que le roi qui voie vos lettres, et que je les jette au feu moi-même, après y avoir fait réponse. » *D. G.* 736.

Mais, peu de jours après, fatigué de ces allures discrètes qui ne convenaient pas à sa fougueuse nature, Louvois, sans plus de ménagements ni de réticences, demandait brusquement à Pianesse quelle était celle des places du Piémont que le roi pourrait faire occuper, pour assurer ses communications avec Casal, et pour avoir un gage de la fidélité de Madame de Savoie. Ne venait-elle pas encore de commettre la faute, ou tout au moins l'imprudence, de communiquer au gouverneur du Milanais les offres d'assistance armée que le roi lui avait faites? D'ailleurs, il fallait qu'elle se décidât, et promptement, l'audace de ses ennemis croissant comme leur nombre, et la terre lui manquant là où elle cherchait un appui. L'envoyé de Portugal à Paris s'emportait contre elle jusqu'à l'outrage, et donnait clairement à entendre qu'on avait résolu à Lisbonne de lui enlever le gouvernement. L'Empereur faisait marcher vers le Tyrol 6,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, pour soutenir l'attaque imminente des Espagnols [1]. Enfin Victor-Amédée venait de tomber malade, et d'une maladie qui pouvait, disait-on, devenir mortelle. S'il mourait, qu'allait devenir Madame Royale, haïe de ses proches, haïe de son peuple, et n'ayant pris aucune mesure pour rendre efficace la protection du roi? C'était surtout cette dernière menace, la plus prochaine, qui troublait, non le cœur de la mère, mais l'esprit de la femme ambitieuse. Elle songeait déjà, pour sauver sa fortune, à épouser le prince de Carignan.

[1] Louvois à Pianesse, 30 mai, 5 et 12 juin. *D. G.* 736.

Ce fut pour hâter et frapper les grands coups que Louvois résolut d'envoyer, dans cette cour si troublée, un diplomate de sa façon et ne dépendant que de lui, un militaire décidé, le marquis de La Trousse, capable de négocier ou de combattre, de trancher ou de dénouer les difficultés. Il devait, en passant à Grenoble, faire assembler un corps d'armée en état de franchir les Alpes au premier ordre. Ses instructions lui recommandaient une conduite très-respectueuse vis-à-vis de la duchesse et une très-cordiale entente avec Pianesse[1]. L'arrivée de ce nouveau personnage n'était pas faite pour plaire à l'abbé d'Estrades, dont l'importance, déjà si amoindrie, allait être encore singulièrement réduite. Il n'avait pu s'empêcher de témoigner son chagrin au marquis de Pianesse : on ne le chargeait plus, disait-il, que des commissions désagréables, comme était la scène qu'il lui avait fallu faire au marquis Dronero et qui l'avait brouillé avec toute la cour. Il avait bien songé à demander son rappel, et déjà Pianesse avait insinué que la duchesse serait bien aise de revoir comme ambassadeur le marquis de Villars, retour d'affection assez étrange, après les difficultés qui avaient signalé la mission du marquis, et qu'on ne peut expliquer que par l'extrême inconstance de la princesse[2]; mais enfin l'abbé s'était ra-

[1] Instruction du 5 juin 1682. « Il doit regarder le sieur marquis de Pianesse comme un homme qui, par les obligations qu'il a à Sa Majesté de son rétablissement à la cour de Savoie, doit être fort affectionné à son service. Il lui marquera, dans les conversations particulières qu'il aura avec lui, que Sa Majesté lui conserve toujours son affection et est toujours disposée à lui en donner des marques dans les occasions qui se présenteront. » *D. G.* 736.

[2] Louvois à Pianesse, 16 février 1682. *Ibid.*

visé : le besoin d'être quelque chose lui avait persuadé la résignation. Le 25 juin, il conduisit le marquis de La Trousse au palais pour sa première audience. Madame Royale leur fit fort bon accueil; elle protesta que tout était calme dans ses États et qu'il n'y avait apparence d'aucun soulèvement. Elle parut seulement fort inquiète de la maladie de son fils, qui était une petite fièvre continue, avec un flux d'entrailles, ce qui n'empêchait toutefois le malade ni de bien manger, ni de bien dormir[1].

On avait observé que les premiers symptômes de ce mal avaient coïncidé avec les nouvelles de Lisbonne qui annonçaient le départ de la flotte sur laquelle Victor-Amédée devait s'embarquer pour aller en Portugal; l'arrivée de cette flotte à Villefranche, et celle de l'ambassadeur extraordinaire, le duc de Cadaval, à Turin, avaient été signalées par des redoublements marqués[2]. Cependant Louvois ne témoignait que de l'inquiétude, et point de soupçon sur cette affection bizarre, quoiqu'il eût eu avis, depuis près d'un an, que le premier médecin du jeune duc avait été gagné par les Espagnols[3]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le marquis de La Trousse, qui avait pour instruction de voir de près et de se défier, prenait au sérieux l'état du malade : « Je crains fort, écrivait-il, le 11 juillet, que sa maladie ne le mette hors d'état de pouvoir entreprendre le voyage de Portugal de cette année; l'on peut même appréhender pis. » Une chose

[1] La Trousse à Louvois, 27 juin 1682. *D. G.* 686.

[2] La Trousse à Louvois, 4 juillet. *Ibid.*

[3] Louvois à Pianesse, 5 août 1681. *D. G.* 736.

le frappait, la précocité d'esprit et la force de dissimulation du jeune prince. « Il a dit hier à M. de Cadaval, écrivait M. de La Trousse, que ce qui lui donnoit le plus de chagrin de son mal étoit le retardement qu'il apportoit à l'envie qu'il avoit de s'aller jeter aux pieds de l'infante. Cependant il est constant qu'il ne fait qu'avec répugnance ce mariage. La crainte de la France peut beaucoup sur lui. Il est dissimulé, il me fait des merveilles, quoique je sois persuadé que mon séjour dans ce pays ne lui plaise pas. Il me témoigne souvent, par des termes assez choisis, les sentiments respectueux et la reconnoissance qu'il a des bontés que Sa Majesté a pour lui[1]. »

Vers la fin de juillet, Victor-Amédée témoigna qu'il voulait changer d'air et s'en aller à Moncalieri. Sa mère y consentit avec empressement, parce qu'il lui convenait de soustraire son fils à l'opinion de la capitale, qui devenait de plus en plus hostile au mariage, et parce qu'à la première amélioration notable dans sa santé, elle comptait le mener directement de Moncalieri à Nice, où il devait s'embarquer, sans le ramener à Turin. Cette petite manœuvre, dont elle fit confidence au marquis de La Trousse, la mettait tout en joie. Malheureusement l'air de Moncalieri parut encore plus défavorable à Victor-Amédée que l'air de Turin. Les accidents redoublaient, et, avec les accidents, la mauvaise humeur et les caprices, jusqu'à faire craindre pour la raison du malade. Les médecins y perdaient leur latin, d'autant plus que le duc ne les

[1] La Trousse à Louvois, 11 juillet. *D. G.* 686.

voulait plus voir, ni même ses valets de chambre, et qu'il fallait toute sorte d'adresse et de surprise pour parvenir à lui tâter le pouls. Il était maigre et faible à ne pouvoir se tenir debout; au commencement de septembre, on sut qu'il avait demandé son confesseur. Une comète qui survint acheva de frapper les esprits; quel sinistre augure pour une traversée jusqu'en Portugal! Et quels gens que ces Portugais! Arrogants, insolents, témoignant leur mépris pour toute cette cour et pour le prince lui-même. Quels discours ils tenaient! N'allaient-ils pas jusqu'à dire que ces délais étaient insupportables, et qu'il fallait que le duc prît résolûment son parti de guérir ou de mourir! Le duc de Cadaval lui-même s'opiniâtrait à lui vouloir donner une certaine drogue préparée de ses propres mains, quelque drogue héroïque comme celle que le médecin Philippe inventa pour sauver Alexandre[1].

Enfin, de guerre lasse, l'ambassadeur portugais annonça son départ pour le 26 septembre; il partit en effet ce jour-là, avec toute sa suite très-mécontente, quoiqu'elle eût coûté beaucoup d'argent à la duchesse qui fut seule à témoigner ses regrets. Les adieux de l'ambassadeur furent insultants pour le Piémont et pour son duc; il lui échappa de dire « que le prince n'étoit ni un mari, ni un homme propre à gouverner, ni un souverain, par la situation de Pignerol et de Casal[2]. » Trois jours après son départ, Victor-Amédée était en pleine convalescence, sans aucun reste de

[1] La Trousse à Louvois, 1er et 8 août, 2, 5, 21 septembre. *D. G.* 686.
[2] La Trousse à Louvois, 8 novembre *Ibid.*

fièvre, en un mot, si bien, qu'on donna congé à toute la médecine.

A l'heureuse issue de cette crise succédèrent les péripéties de la négociation que Louvois poursuivait avec Pianesse, et dont la présence de M. de La Trousse avait accéléré la marche. Quelque bien gardé que fût le secret de part et d'autre, la situation était tellement claire que le bruit s'était répandu, partout le Piémont, de la prochaine occupation de Verceil par les Français. La fuite soudaine d'un des plus grands seigneurs et des plus populaires, le marquis de Parelle, colonel des gardes, n'avait pas peu contribué à tenir l'opinion publique en alarme. Le marquis de Parelle était un de ces esprits inquiets et remuants, toujours moins satisfaits à mesure qu'ils obtiennent davantage, et dont l'ambition cherche issue tour à tour, par les voies les plus opposées. Il s'était jeté d'abord à la tête du marquis de Villars, auquel il avait communiqué les plus beaux plans pour envahir le Milanais; l'abbé d'Estrades l'avait trouvé aussi vif, et, en apparence, aussi dévoué aux intérêts de Louis XIV. Une fois par semaine, il venait chez l'ambassadeur, toujours après minuit, et avec tous les mystères d'un conspirateur : il offrait alors de donner Casal à la France; mais lorsque Casal fut devenue française sans son concours, son zèle parut se refroidir. Cependant, à l'arrivée de M. de La Trousse, il lui fit merveille, s'empressa beaucoup autour de lui, et offrit de lui communiquer, comme naguère au marquis de Villars, de bonnes cartes du Milanais. Mais M. de La Trousse était sur ses gardes; il savait, à n'en pas douter, que, depuis un an, le marquis de Parelle était en rapports secrets avec le comte de Melgar, et il avait de fortes raisons pour lui attribuer une grande part dans les agitations de l'opinion à Turin et dans les insurrections armées à Mondovi.

M. de La Trousse crut devoir conseiller à la duchesse de faire arrêter le marquis de Parelle. C'était au moment où elle était le plus inquiète de sa propre fortune, si son fils venait à mourir, et où elle cherchait à regagner quelque popularité[1]. Elle ne répondit que faiblement aux instances de M. de La Trousse; mais Parelle, averti, et craignant peut-être d'être enlevé par ordre du roi, quitta subitement Moncalieri, le 15 août, et se retira d'abord dans un de ses châteaux, près d'Ivrée, sous la garde de sept à huit cents paysans qui prirent les armes, au premier appel de leur seigneur. Huit jours après seulement, Madame Royale fit appeler l'abbé d'Estrades et M. de La Trousse, et leur dit qu'il y avait longtemps qu'elle était informée des mauvais desseins du marquis de Parelle, qui, de concert avec le comte de Melgar, ne tendait pas à moins qu'à changer la forme du gouvernement. Après une telle déclaration, il ne restait plus, en bonne logique, qu'à lui faire son procès. Il n'en fut rien; on lui permit de s'en aller à Ferrare; on lui laissa ses biens et même cette charge de colonel des gardes que, depuis si longtemps, Madame Royale convoitait pour le comte Masin.

[1] Elle voulait épouser alors le prince de Carignan, et pour y parvenir, elle s'adressait à la comtesse Duc, qui était la maîtresse du prince. Estrades au roi, 29 août. *Aff. étr.* Corr. de Savoie, 74.

Cette mollesse, et les dangers qui pouvaient en résulter pour la prépondérance française, firent prendre à Louvois la résolution d'en finir à la fois avec les hésitations de la duchesse, l'agitation des Piémontais et les menaces des Espagnols. Bien convaincu que le jeune duc ne partirait pas pour le Portugal, il se décida à conclure le traité d'alliance défensive que souhaitait Madame Royale, mais en l'appuyant d'un acte évidemment offensif. Le 26 août, il écrivit tout ensemble au marquis de Pianesse et à M. de La Trousse. La conspiration du marquis de Parelle, disait-il, doit faire sérieusement réfléchir la duchesse de Savoie; si elle attend l'hiver sans prendre le bon parti, et qu'une insurrection éclate soutenue par les Espagnols, les neiges qui obstrueront les passages des Alpes ne permettront pas au roi de la secourir en temps opportun. M. de La Trousse avait pour mission particulière d'entretenir le comte Masin, qui ne paraissait ni très-attaché à son oncle Pianesse, ni très-affectionné à la France, des suites inévitables qu'entraînerait pour lui la déchéance de Madame Royale. Celle-ci s'étant obstinée à rester insensible à toutes les menaces et sourde à toutes les insinuations, Louvois provoqua, le 20 septembre, la réunion d'un conseil où M. de Croissy, qui ne savait rien de toutes ces négociations préparatoires, reçut, non sans surprise, l'ordre d'expédier à l'abbé d'Estrades un pouvoir pour conclure, avec la duchesse de Savoie, un traité d'alliance défensive, et d'annoncer en même temps à l'ambassadeur l'entrée immédiate de trois mille chevaux dans le Piémont. C'est dans les dépêches de Louvois à Pianesse, et surtout au marquis de La Trousse, qu'il faut chercher le sens vrai de cette grave résolution.

Le traité, quelque important qu'il fût, n'était que l'accessoire; l'affaire principale, c'était l'entrée des troupes, qui, sous prétexte de la sûreté de Casal, devaient passer, bon gré, mal gré, sans pourparlers ni délai. « Les troupes du roi, disait-on à Pianesse, seront en marche dans trois jours pour se rendre à Pignerol; ainsi il ne faut point penser à négocier pour suspendre ladite marche. » Et à M. de La Trousse : « Si la princesse étoit assez mal conseillée pour refuser de donner ses ordres pour le logement des troupes, l'intention du roi n'est pas que cela vous empêche de les faire marcher à Pignerol, et quand il y aura mille ou douze cents chevaux arrivés, de vous avancer vers Trino, où l'intention de Sa Majesté est que vous campiez jusqu'à ce que toutes les troupes vous aient joint[1]. » La seule concession que Louvois faisait aux répugnances évidentes de la duchesse, c'est qu'il n'exigeait plus la remise d'aucune place, et qu'il se contentait de demander pour les cavaliers le logement dans un certain nombre de villages ou de villes ouvertes. Quant aux vivres et aux fourrages, le roi se chargeait de cette dépense, qui n'allait pas jeter moins de quarante mille écus par mois dans le pays où ses troupes allaient prendre gîte. Le marquis de La Trousse avait ordre d'imposer à ses hommes la discipline la plus étroite, et de les forcer à vivre aussi régulièrement que dans les casernes des places de Flandre.

[1] Louvois à Pianesse et à La Trousse, 22 septembre. *D. G.* 730.

Pour toutes les négociations relatives au traité, le diplomate officiel, l'abbé d'Estrades, devait agir seul; mais l'officier général, l'homme de cour, devait profiter de toutes les occasions, provoquer même des conférences officieuses, pour remontrer à la duchesse et à ses ministres leurs véritables intérêts: ainsi, faire voir à la duchesse que l'entrée des troupes royales en Piémont, afin d'assurer Casal pendant l'hiver, ne lui était pas moins avantageuse à elle-même pour le maintien de son autorité; que cette autorité bien précaire n'était menacée par personne plus que par le prince de Carignan, qui, bien loin de songer à l'épouser, s'entendait avec les Espagnols pour la jeter dans un couvent; que si le roi ne lui demandait pas de recevoir des troupes françaises dans les places du Piémont et de la Savoie, du vivant de son fils, c'est qu'il était persuadé qu'elle prenait garde d'y avoir des gouverneurs dévoués à son service et bien disposés à lui obéir, quoi qu'il arrivât.

Avec M. de Pianesse, mais avec lui seul, il fallait aller plus loin, et lui demander délicatement, comme d'aventure, s'il n'y aurait pas moyen de surprendre au jeune duc quelque bonne signature qui mettrait sa mère en état de résister au prince de Carignan. Cette proposition hardie, qui n'allait à rien de moins qu'au vol d'une couronne, est si étrange et si odieuse, qu'il faut bien, pour y croire, l'irrécusable témoignage des documents les plus authentiques. Voici en quels termes Louvois écrivait au marquis de La Trousse, le 22 septembre 1682 : « Vous pouvez faire discourir M. de Pianesse sur ce qu'il croiroit qui seroit à faire si, M. le duc de Savoie mourant, M. le prince de Carignan ne vouloit pas épouser Madame Royale; et vous pouvez, comme de vous-même, lui insinuer que, comme M. le duc de Savoie signe tout sans regarder, il ne pourroit être que très à propos que madame la duchesse de Savoie eût par-devers elle une patente par laquelle, attendu l'incapacité de M. le prince de Carignan[1], il la commettroit pour régir les États de Piémont et de Savoie, pendant sa vie, avec la même autorité qu'elle a eue depuis la mort de feu M. le duc de Savoie; que ce titre deviendra bon, soutenu de la protection du roi, et que rien ne sera plus capable d'obliger M. le prince de Carignan à l'épouser que de la voir en état de conserver son autorité, par une voie qui ne soit pas tout à fait illégitime. Sa Majesté désire que vous fassiez cette ouverture au marquis de Pianesse seul, comme une vue qui vous a passé par l'esprit, et que vous rendiez compte à Sa Majesté de la manière dont il l'aura reçue[2]. »

M. de La Trousse ne s'empressa pas d'exécuter l'étrange mission qui devait non-seulement le rendre complice d'une infamie, mais encore lui en attribuer l'invention aux yeux de Pianesse. Il se contenta de répondre, le 3 octobre, que la santé du jeune duc se rétablissant à merveille, il n'avait pas cru qu'il fût à propos de traiter cette matière, au moins pour le moment. Malheureusement pour sa dignité morale, il n'eut pas le courage de persister dans cette réserve. Pressé de nouveau par Louvois, il lui écrivit, le 25 no-

[1] Il était muet.
[2] *D. G.* 736.

vembre, qu'il avait enfin abordé ce sujet délicat avec le marquis de Pianesse, mais que le ministre piémontais avait glissé légèrement, comme sur une affaire dont il ne pouvait plus être question.

L'abbé d'Estrades, lui aussi, avait sa part d'ennuis et de dégoûts. Surpris d'avoir quelque chose à négocier, et surtout d'avoir à signifier au gouvernement piémontais les volontés de Louis XIV, il s'en était réjoui d'abord, comme d'un retour de fortune et de faveur, comme d'un acte de justice qui restituait à son caractère ses véritables et légitimes prérogatives. Quand il se rendit à Moncalieri avec M. de La Trousse, pour faire connaître à la duchesse de Savoie ce que le roi son maître exigeait d'elle, il rentra pleinement dans ses droits d'ambassadeur, seul représentant et seul interprète officiel d'un souverain qui voulait être obéi. Madame Royale, fort émue, n'osa pas résister; quoique cette injonction de recevoir et de loger des troupes étrangères qu'elle n'avait pas demandées lui perçât le cœur, elle baissa la tête, et donna ordre à ses ministres de s'entendre pour le détail avec le marquis de La Trousse. Mais il y eut un moment où, la fierté de la femme vengeant l'humiliation de la princesse, elle put, le front haut, regarder en face l'ambassadeur de Louis XIV et lui faire baisser les yeux à son tour. Désireux d'assurer à la France, dans le traité qu'il s'agissait de conclure avec le Piémont, le plus d'avantages possible, M. de Croissy, interprète fidèle de la pensée de Louis XIV, avait recommandé à l'abbé d'Estrades l'emploi de certains moyens dont la pratique, souvent éprouvée en Italie et en Allemagne, avait toujours eu

le plus heureux effet. Il s'agissait d'offrir discrètement à la duchesse de Savoie une pension viagère de cent mille livres, de cent cinquante mille au besoin, et de distribuer entre les principaux ministres d'autres pensions s'élevant au total à dix mille écus [1].

M. de Croissy ne connaissait point la duchesse de Savoie. Si une ambition aveugle et impuissante la livrait malgré elle à la discrétion de Louis XIV, elle maudissait intérieurement la servitude dont elle n'avait plus la force de se dégager; elle avait pu laisser surprendre sa liberté, elle n'entendait pas la vendre. M. de La Trousse a rendu témoignage à cette fierté, dernière protestation d'une âme bien coupable, mais plus faible encore que corrompue : « Madame Royale a paru blessée au dernier point, dit-il, de la proposition de recevoir une pension de Sa Majesté, quoique M. l'ambassadeur se soit servi de toute la délicatesse imaginable pour que sa gloire n'en souffrît pas [2]. » Il y eut chez elle comme un réveil du sentiment maternel et patriotique. Elle répondit à l'ambassadeur de Louis XIV qu'elle accepterait avec plus d'honneur et de reconnaissance les libéralités du roi, s'il voulait bien les adresser au duc son fils et lui donner les moyens d'entretenir un plus grand nombre de troupes, dont le roi, cependant, disposerait toujours comme des siennes [3]. Ce reproche indirect ne manquait pas de grandeur ; il relevait à son rang le souverain indépen-

[1] Mémoire pour l'abbé d'Estrades, 20 septembre. *Aff. étr* Corr de Sav., 74.
[2] La Trousse à Louvois, 3 octobre. *D. G.* 686.
[3] Estrades au roi, 10 octobre. *Aff. étr.* Corr de Savoie, 74.

dant, l'allié volontaire qui pouvait, sans honte, accepter des subsides publics pour l'intérêt commun des deux couronnes. Ainsi repoussé par la duchesse de Savoie, l'abbé d'Estrades n'osa pas s'aventurer auprès des ministres.

Ce n'était pas, d'ailleurs, que le principe de l'alliance défensive souffrît la moindre difficulté. Madame Royale la souhaitait depuis longtemps; Pianesse en était le promoteur, et ses collègues, bien qu'y étant moins préparés, ne pouvaient pas la considérer comme une surprise. L'abbé d'Estrades n'avait à faire aucune proposition spéciale; son rôle se réduisit d'abord à produire ses pouvoirs pour conclure un simple traité de garantie « ayant pour but la conservation de Casal et de Pignerol, d'une part, et de l'autre, celle de toutes les places et pays de l'obéissance de M. le duc de Savoie. » L'initiative des conditions était laissée au cabinet de Turin, sauf discussion et amendement par les ministres de Louis XIV. Dans un premier conseil réuni sur-le-champ par la duchesse, en présence de son fils, le marquis de Pianesse, soutenu par don Gabriel et par l'abbé de Verrue, parla fortement en faveur d'une alliance étroite avec la France; les autres opinèrent brièvement dans le même sens ou se turent. La seule opposition un peu sérieuse se produisit en dehors du conseil; elle avait pour organe le comte Masin, qui, soit conviction sincère, soit désir de se faire pardonner sa faveur irrégulière, affectait de se séparer du marquis de Pianesse et de modérer l'entraînement de Madame Royale vers la France. Cet essai de résistance n'eut d'ailleurs pas de suite.

Un projet préparé par Pianesse et qu'il avait eu soin de communiquer d'abord à Louvois, puis au marquis de La Trousse[1], fut adopté presque sans discussion par ses collègues et présenté à l'ambassadeur de France. Ce projet portait en substance que, moyennant un subside de deux cent mille écus payés chaque année par la France, le duc de Savoie s'engageait à porter son infanterie de sept mille à dix mille hommes, et sa cavalerie de huit cents chevaux à deux mille; mais, en retour, il demandait que les troupes du roi fussent rappelées en France. Cette dernière condition faillit empêcher tout accommodement. En vain Louvois et ses agents s'efforçaient-ils de démontrer à la duchesse combien le séjour des troupes françaises en Piémont était nécessaire au maintien de son autorité; en vain s'évertuaient-ils à lui prouver que les princes de Savoie, tout près d'allumer la guerre civile, avaient réclamé le concours des Espagnols; en vain lui faisait-on connaître un complot tramé contre elle en Angleterre par la comtesse de Soissons, et l'arrivée prochaine des fils de la comtesse à Turin; en vain lui disait-on que, si elle était décidée à prévenir l'exécution de ce complot, il n'y avait que les troupes françaises qui fussent assez sûres pour enlever les princes, au premier signe, et pour les conduire au donjon de Pignerol; rien n'y faisait[2]. A Fontainebleau, l'ambassadeur de Savoie poursuivait de ses plaintes les ministres de Louis XIV; tout est perdu,

[1] La Trousse à Louvois, 27 septembre, 3 octobre. *D. G.* 686.
[2] Louvois à La Trousse, 1er octobre. — La Trousse à Louvois, 21 octobre *D. G.* 686-736.

disait-il, l'autorité de Madame Royale est absolument ruinée, si le roi persiste à cantonner ses troupes dans le Piémont. A Turin, l'abbé d'Estrades et le marquis de La Trousse ne savaient plus que répondre aux instances de la duchesse, dont la vivacité réveillait la mauvaise humeur et les méfiances de Louvois. Que se passe-t-il à Milan? demandait-il à Pianesse; « si l'on n'y négocie pas quelque chose de contraire au service du roi, on y ravaude au moins assez pour donner de justes soupçons des intentions de madame la duchesse de Savoie[1]. »

Il y eut à Fontainebleau, le 18 octobre, une réunion du conseil pour discuter les propositions du cabinet de Turin. On les modifia comme il suit : le roi ne demandait au duc de Savoie qu'une augmentation de quinze cents hommes de pied et de mille chevaux ; le subside annuel était réduit à cent mille écus ; le roi maintenait deux mille cavaliers français dans le Piémont ; les mille autres devaient passer dans le Montferrat, sur les terres et avec l'agrément du duc de Mantoue[2]. Cette solution peu satisfaisante chagrina la princesse ; elle fit de nouvelles objections qui furent repoussées un peu plus rudement, et se soumit enfin, sans bonne volonté. Le traité, rédigé sur le texte envoyé de France, fut signé le 24 novembre, et ratifié par Louis XIV, le 8 décembre.

De quelque côté que se tournât Madame Royale, elle ne voyait que des sujets de chagrin. Quoique, depuis

[1] 19 octobre, 7 novembre. *D. G.* 736.
[2] Louvois à Pianesse, 19 octobre. — Le roi à Estrades, 20 octobre.

le départ du duc de Cadaval, personne en Piémont ne s'inquiétât plus sérieusement du mariage de Portugal, elle y croyait toujours, tant il lui coûtait de renoncer à ce rêve qui était le seul fondement de sa politique, et auquel elle avait tout sacrifié. D'abord elle avait imaginé de faire partir son fils au mois de janvier, par la voie de terre, c'est-à-dire par la France et l'Espagne. Imagination ridicule, et dont Louvois n'eut pas de peine à démontrer la vanité. Il y avait plus de cent lieues à faire sur les terres des Espagnols, à qui ce mariage ne convenait pas[1]. Et comme la duchesse, infatuée de son dessein, répondait que c'était la seule présence des troupes françaises dans le Piémont qui rendait les Espagnols hostiles à ce mariage, Louis XIV, pour montrer qu'il n'avait pas varié dans ses bonnes dispositions, proposait à Madame Royale de faire venir son fils jusqu'à La Rochelle, où il s'embarquerait, soit sur des vaisseaux du roi, soit sur des vaisseaux portugais escortés de ceux du roi[2]. Mais en même temps, Pianesse et Louvois, qui n'avaient pas les mêmes illusions que la princesse, examinaient ensemble et préparaient les moyens de faire réussir le projet favori de Louis XIV, qui était de marier mademoiselle de Valois, sa nièce, avec le duc de Savoie[3].

[1] La Trousse à Louvois, 27 septembre. — Louvois à Pianesse, 4 octobre.
[2] Louis XIV offrait même afin de lever toute difficulté, de renoncer pour cette fois aux prérogatives que sa marine avait conquises, c'est-à-dire de n'exiger pas le premier salut des navires portugais. Louvois à La Trousse, 8 et 19 octobre. — Le roi à Estrades, 20 octobre. *Aff. etr.* Corr. de Sav. 74.
[3] Louvois à Pianesse, 19 octobre, 7 novembre. — Louvois à La Trousse, 22 décembre. *D. G.* 686-736.

Le 20 décembre, on sut à Turin, et quelques jours plus tard à Paris, que le conseil de Lisbonne, sur le rapport du duc de Cadaval, avait rompu sans retour toutes les négociations matrimoniales entre l'infante et Victor-Amédée. Avec son emportement habituel, la duchesse de Savoie fit ordonner sur-le-champ à son envoyé de quitter Lisbonne, en prescrivant expressément qu'on ne laissât rien de tout ce qui avait été préparé pour le service du jeune duc, et que ce qu'on ne pourrait pas embarquer, « on le jetât plutôt dans la mer que de s'en défaire dans ce royaume. » Dans tout le Piémont, cette rupture fut célébrée comme un bonheur public. De son côté, Louis XIV donnait ordre à l'abbé d'Estrades de notifier au duc de Savoie, à la duchesse et à tous les ministres, qu'il ne devait jamais plus être question de marier Victor-Amédée sans le consentement et la participation du roi de France. Le roi réclamait de plus l'intervention officieuse de Madame Royale auprès de la reine de Portugal, sa sœur, pour la dissuader de marier l'infante à quelque protégé de l'Autriche, comme le prince de Neubourg ou le prince de Toscane, et pour lui conseiller, au contraire, de choisir son futur gendre dans la maison de Bourbon[1].

En faisant connaître au marquis de Pianesse la teneur de cette dépêche, Louvois l'engageait à préparer doucement Madame Royale au mariage de son fils avec mademoiselle de Valois, et à lui bien persuader surtout que cette alliance n'affaiblirait en aucune manière son autorité qui resterait sans rivale, la

[1] Le roi à Estrades, 25 décembre.

seconde fille de Monsieur n'étant point du tout de l'humeur de sa sœur aînée, la reine d'Espagne[1]. Lorsque Louvois écrivait cette lettre confidentielle, il y avait déjà trois jours que son correspondant s'était abîmé dans une nouvelle et plus profonde disgrâce. Le 21 décembre 1682, le marquis de Pianesse avait été arrêté à Moncalieri, par ordre du duc et de la duchesse de Savoie.

Pianesse avait vu de trop près les difficultés qui enveloppaient Madame Royale, et il connaissait trop bien le caractère de son fils, pour croire que l'autorité extra-légale de la mère pût se soutenir longtemps encore, même avec l'assistance de Louis XIV. Louvois lui avait si souvent représenté à lui-même que la chute de Madame Royale entraînerait infailliblement celle de ses créatures, la sienne surtout, et il en était si bien convaincu, qu'il avait résolu de se retirer prudemment de cet édifice ruineux sous les débris duquel il ne voulait pas se laisser surprendre, et, pour plus de sûreté, de fixer lui-même, à un terme rapproché, le jour et l'heure de la catastrophe. Un de ses neveux, le comte de Druent, écuyer du jeune duc, lui servit d'intermédiaire auprès de son maître.

Vers la fin de novembre, le comte de Druent dit à Victor-Amédée qu'il avait à lui faire une communication très-importante et très-secrète. A deux ou trois jours de là, pendant une chasse à l'affût où les chasseurs étaient fort dispersés, Druent trouva moyen de

[1] Louvois à Pianesse, 24 décembre 1682.

se rapprocher du prince, et, sans précaution oratoire, il lui déclara brusquement qu'il y avait assez longtemps qu'il était en tutelle, et qu'il devait, puisqu'il était le maitre, revendiquer ses droits. Victor-Amédée avait les oreilles rebattues de semblables conseils; mais que faire? puisqu'il ne voyait pas un seul ministre qui fût dans ses intérêts. Le comte de Druent lui dit qu'il avait tort de se croire si abandonné, et il lui nomma tout de suite don Gabriel, l'abbé de Verrue et le marquis de Pianesse. Au nom de Pianesse, le duc répliqua vivement qu'il fallait bien se garder de lui rien dire, parce qu'il rapportait tout à Madame Royale. Nouvelle protestation du comte de Druent: il répondait sur la tête du marquis de Pianesse et n'avançait rien qu'il ne fût en mesure de prouver, au premier désir de Son Altesse Royale. La conversation n'alla pas plus loin ce jour-là.

Victor-Amédée revint au palais profondément ému. Quelle occasion de rentrer dans ses droits! Mais le moyen de se fier à Pianesse? Et d'ailleurs, l'ambition de cet homme n'était-elle pas encore plus grande que celle de Madame Royale, et son génie plus dangereux? Avec un tel ministre, créature de la France, la tyrannie de la France n'allait-elle pas devenir plus intolérable? Telles étaient les graves questions qui agitaient l'esprit d'un enfant de seize ans. Enfin, après avoir bien débattu tous ces problèmes, il choisit sa route et la suivit droit. Pianesse étant le seul conseil de sa mère et le principal instrument de la France, il se résolut à le sacrifier d'abord, comme le plus redoutable.

A quelques jours de là, Victor-Amédée revit le comte de Druent, et le chargea de dire à son oncle que s'il était vraiment dans ses intérêts, il fallait qu'il lui en donnât une première preuve en venant à son lever, où il ne paraissait pas d'ordinaire. Pianesse y vint. Dès lors il entra directement en rapport avec le duc. Dans une première conférence, selon les informations que put recueillir le marquis de La Trousse, Pianesse pressa le duc d'une façon véhémente, « jurant Dieu plus de vingt fois qu'il étoit temps de se tirer de la servitude. » Dans une seconde entrevue, il lui remit des mémoires étendus sur la conduite que le prince devait tenir, avant et après le coup d'État, et sur la meilleure politique à suivre dans ses rapports avec la France; il lui donna aussi, afin qu'il les copiât de sa main, les ordres nécessaires pour faire arrêter et reléguer sa mère dans un couvent de Savoie.

Dès le jour même où Pianesse avait paru, contre sa coutume, au lever du duc, Victor-Amédée avait conté toute l'intrigue à sa mère. Elle n'y voulut d'abord pas croire. Comment admettre une telle ingratitude? Et comment frapper le dernier de ses amis, le seul en qui elle pût prendre confiance? Jusqu'au dernier moment elle douta, elle espéra; elle se flatta que cette machination cachait quelque profond mystère dont Pianesse lui révélerait enfin le secret, quelque ingénieuse combinaison pour saisir son fils en flagrant délit de révolte, surprendre ses véritables projets, et sur ces projets ruinés consolider le pouvoir d'un gouvernement plus fort.

Le 21 décembre, il devait y avoir, entre le duc et

Pianesse, une nouvelle conférence, la dernière avant l'exécution du complot. La duchesse entra tout à coup dans le cabinet de son fils, et paraissant surprise d'y trouver Pianesse, elle lui demanda quel était le sujet de leur conversation. Pianesse répondit, sans aucun embarras, que le duc l'avait fait venir afin de lui parler des vaisseaux qui devaient rapporter de Lisbonne tous les meubles qu'on y avait envoyés pour son service. Cette réponse avait été concertée à la fois, entre le prince et Pianesse, comme une défaite plausible, entre le prince et sa mère, comme un indice révélateur. Madame Royale essayait encore de fermer les yeux à l'évidence. Au moment où Pianesse quittait le cabinet du duc, elle fit appeler le ministre dans sa propre chambre. « Vous venez d'avoir avec mon fils un grand entretien, » lui dit-elle. Pianesse répéta simplement la leçon convenue : il ne s'agissait que du Portugal et des deux vaisseaux qui devaient ramener les meubles du prince et l'envoyé de Savoie. Là-dessus, la duchesse le félicita de la confiance que le duc commençait à prendre en lui; elle s'en applaudit à cause de ses mérites et des services qu'il ne manquerait pas de lui rendre à elle-même; elle lui fit part de ses propres inquiétudes au sujet de certaines échappées, de certaines tentatives d'essor qu'elle avait remarquées chez son fils; enfin elle lui demanda conseil sur la conduite qu'elle devait tenir elle-même avec un enfant enclin à la révolte. Pianesse répondit en homme toujours dévoué, obligé, pénétré de gratitude; ni sa voix, ni son geste ne trahirent aucune émotion. Alors la duchesse ne douta plus; elle connut le traître,

elle se contint cependant, lui sourit encore, et le congédia. Au bout de l'appartement, il trouva le marquis Dogliani, capitaine des gardes, qui lui demanda son épée. Pianesse tira froidement de sa poche un billet qu'il s'était fait donner par le duc, portant défense à qui que ce fût de l'arrêter au nom de Madame Royale; mais lorsque Dogliani lui eut fait voir à son tour l'ordre d'arrestation écrit de la main de son maître, il ne montra ni surprise ni faiblesse, et se laissa emmener sans résistance. Sur-le-champ on le fit monter dans un carrosse qui le conduisit au château de Montmélian en Savoie, tandis que le comte de Druent s'en allait habiter le château de Nice.

Quand cette grande nouvelle fut connue à Turin, elle y causa une joie universelle, tant Pianesse était détesté. Le marquis de La Trousse et l'abbé d'Estrades, qui se rendirent en toute hâte, le lendemain matin, à Moncalieri, n'y rencontrèrent que des visages froids, insolents ou hostiles; le duc et sa mère leur firent seuls bon accueil. Victor-Amédée leur dit que, « puisque le marquis de Pianesse étoit capable de trahir Madame Royale à qui il avoit mille obligations, il ne se devoit pas attendre à être mieux traité qu'elle, puisqu'il ne lui avoit jamais fait de bien. » Madame Royale s'efforçait de cacher sa douleur; mais elle ne put se contraindre devant le marquis de La Trousse. Le comte Masin faisait toutes les démonstrations d'un homme affligé du malheur de son oncle; les habiles ne s'y trompaient pas; on savait que, tout en vivant honnêtement ensemble, ils n'étaient plus d'intelligence. Masin dit même à M. de La Trousse que, si le projet attribué au

marquis de Pianesse avait réussi par aventure, il se serait coupé la gorge avec lui[1]. Cependant toute cette cour attendait avec beaucoup d'impatience et d'anxiété l'effet qu'allait produire en France ce coup de théâtre. Quoiqu'on n'eût trouvé dans les papiers de Pianesse qu'une seule lettre peu importante de Louvois, personne ne doutait qu'il n'y eût entre eux un commerce réglé. Frapper Pianesse, aux yeux de bien des gens, c'était frapper la France même. Allait elle venger son champion?

Au fond, Pianesse n'avait pas cessé de servir les intérêts de la France. Outre les anciens et nombreux engagements qui liaient sa fortune à la puissance de Louis XIV, ne venait-il pas de s'employer tout récemment à la conclusion du traité d'alliance? Et n'avait-il pas de lui-même, à l'insu de la duchesse, imaginé de reprendre l'ancien projet de mariage entre mademoiselle de Valois et Victor-Amédée? N'était-ce pas là un gage éclatant de la politique qu'il entendait suivre en devenant premier ministre, et dont il avait tracé le programme dans les mémoires qu'il avait secrètement remis à Victor-Amédée? En achevant d'abattre l'autorité chancelante de Madame Royale, dont la faiblesse n'était qu'un embarras pour la France, et en s'élevant lui-même à sa place, il donnait pour base à son administration le fondement solide de l'alliance française. Mais il s'était caché de la France, voilà sa grande erreur. Au lieu d'insister auprès de

[1] Estrades au roi, 22 décembre 1682. *Aff. étr.* Corr. de Savoie, 74. — La Trousse à Louvois, 22, 24, 26, 27 décembre 1682; 3, 7, 10, 14, 17 janvier 1683. *D. G.* 686-757

Louvois sur la faiblesse réelle et incurable de la duchesse, au lieu de lui démontrer comment, au point de vue même de l'influence française, il valait mieux compter sur le gouvernement personnel du jeune duc, conseillé, d'un côté, par une jeune princesse du sang de Bourbon, de l'autre, par un ministre de longue main dévoué à la fortune de la France, au lieu, en un mot, d'associer Louis XIV et Louvois à la révolution qu'il méditait, il avait essayé de l'accomplir tout seul et à l'improviste. Qu'espérait-il de cette surprise? Plus d'importance et plus d'indépendance, un rôle plus relevé que celui de simple exécuteur des volontés de Louvois, le droit de se faire mieux écouter, d'être considéré davantage et plus ménagé, le moyen de faire valoir ses propres actes comme de plus grands services, et la meilleure volonté de son jeune maître comme un plus grand mérite.

La première nouvelle de l'arrestation de Pianesse n'excita d'abord à Versailles qu'un étonnement mêlé d'irritation et de défiance. Ni le roi, ni Louvois ne pouvaient s'imaginer qu'il se fût permis d'agir sans leur aveu. « La conduite qu'on lui impute paroit si extraordinaire et si dénuée de bon sens, écrit Louvois au marquis de La Trousse, le 28 décembre que j'espère toujours que l'on trouvera que l on s'est mépris, ne pouvant m'imaginer qu'un homme auquel j'avois déclaré, par ordre de Sa Majesté, qu'elle vouloit soutenir madame la duchesse de Savoie et obliger M. son fils à lui laisser le gouvernement, même après la rupture du mariage de Portugal, pût s'imaginer, sans concert avec le roi, pouvoir faire enfermer madame

la duchesse de Savoie et devenir le premier ministre de M. son fils. Le roi a répondu fort sèchement à M. l'ambassadeur de Savoie, lorsqu'il lui a donné part de cette affaire, et n'a pas encore résolu ce qu'il répondra sur la dépêche de M. l'abbé d'Estrades. » Le 7 janvier 1683, lorsqu'on avait déjà reçu des informations précises, des preuves irrécusables, l'opinion du roi n'était pas encore ébranlée : « J'ai eu quelque raison de croire, écrivait-il à l'abbé d'Estrades, que la disgrâce du marquis de Pianesse étoit plutôt causée par quelque artifice secret des Espagnols. Vous en pouvez parler dans ce sens à la duchesse de Savoie[1]. »

Il fallut pourtant bien se rendre enfin à l'évidence, alors le doute fit place à la colère. Les doléances et les supplications de la marquise de Pianesse n'obtinrent de Louvois qu'une réponse brève, respectueuse et désespérante[2]. Le 18 janvier, il écrivit à M. de La Trousse : « La perfidie du marquis de Pianesse est si bien prouvée qu'il n'est pas possible d'en douter, et madame la duchesse de Savoie ne doit point appréhender que le roi lui continue l'honneur de sa protection, puisqu'il est aussi coupable envers Sa Majesté qu'envers Madame Royale, des bienfaits de laquelle étant comblé, il a projeté sa perte contre ce qu'il savoit des intentions du roi. » Cependant le complot, bien qu'avorté en apparence, avait atteint son but presque aussi sûrement que s'il eût réussi ; le pouvoir de la

[1] *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 74.
[2] Louvois à madame de Pianesse, 15 janvier. — Louvois à Madame Royale, 18 janvier 1683. *D. G.* 758

duchesse, frappé à mort, n'avait plus pour longtemps à traîner sa blessure. Louvois ne s'y trompait pas : « Je vous supplie, ajoutait-il dans la même dépêche à M. de La Trousse, de faire les diligences nécessaires pour être bien informé de ce qui se passera entre M. le duc et madame la duchesse de Savoie, et de la forme que le gouvernement de cette cour prendra, n'y ayant pas d'apparence qu'il puisse demeurer en l'état qu'il est. »

Encore un peu de temps, et Louvois achèvera ce que Pianesse a commencé. Cette protection du roi dont il fait si grand bruit, il la retirera tout à coup, quand il n'attendra plus rien de ce pouvoir moribond; mais Louvois rencontrera des obstacles que Pianesse avait prévus, et qu'il aurait écartés peut-être, sur un terrain que personne ne pouvait connaître aussi bien que lui. Dans la voie pleine de périls où Louvois avait engagé la politique de la France, n'était-ce pas une faute à lui que de se priver d'un tel guide, puisque, après tout, il n'était pas d'humeur à rétrograder?

Quand Pianesse se vit condamné par tout le monde, même par la France, la fermeté dont il avait fait preuve au premier moment de sa disgrâce ne se soutint pas ; il tomba dans le désespoir et voulut se laisser mourir de faim, nouveau sujet d'inquiétude pour Madame Royale, « une pareille mort, disait Louvois, ne pouvant manquer de donner lieu à des discours qui, quoique faux, ne laisseroient pas d'être désagréables. » En principe d'ailleurs, Louvois blâmait le découragement de son ancien ami, « la plus grande sottise qu'un homme puisse faire, disait-il encore,

étant de se laisser mourir[1]. » M. de Pianesse ne fit pas cette grande sottise; il consentit à vivre, et il se remit à espérer. La conduite que tenait, depuis sa disgrâce, le duc de Savoie, était précisément celle qu'il lui avait conseillé de tenir, surtout à l'égard de la France.

Peu de jours après cette grande journée du 21 décembre, Victor-Amédée, ayant tiré à part le marquis de La Trousse, lui avait dit, en lui témoignant le désir qu'il rendît au roi ses propres paroles, « qu'il n'y avoit personne dans le monde plus attaché qu'il étoit à Sa Majesté, pour laquelle il sacrifieroit avec plaisir sa vie et ses États; qu'il avoit été consolé de la rupture de son mariage avec l'infante de Portugal par l'espérance d'être plus à portée, en ce pays-ci, de rendre service au roi, des intérêts duquel il ne se départiroit jamais; que madame sa mère lui avoit trop bien inspiré ces sentiments pour qu'il ne les confirmât pas toute sa vie dans son cœur; qu'il espéroit que Sa Majesté le protégeroit toujours, et qu'avec un tel support, il se croyoit en état de ne rien appréhender[2]. » Ce petit morceau d'éloquence, extrait des leçons de Pianesse, eut à Versailles un succès dont Louvois ne manqua pas de renvoyer à Turin le complaisant témoignage. « Sa Majesté, disait-il à M. de La Trousse, a vu avec plaisir les expressions honnêtes dont M. le duc de Savoie s'est servi pour vous assurer de son zèle et de son attachement pour les intérêts de Sa Majesté. Rien ne témoigne davantage que son esprit se forme que

[1] Louvois à La Trousse, 25 avril, 8 mai. *D. G.* 736.
[2] La Trousse à Louvois, 26 décembre 1682. *D. G.* 686

de lui voir tenir des discours d'aussi bon sens que ceux dont vous rendez compte[1]. » Madame Royale n'était pas moins satisfaite de la tendresse inusitée de son fils, qui lui montra beaucoup d'empressement, tant qu'ils furent à Moncalieri.

La ville de Turin n'avait pas revu son jeune prince depuis que le double danger d'une maladie réputée mortelle et d'un voyage presque aussi redoutable avait failli le ravir à l'amour de ses peuples. Six mois après, le mal s'était évanoui, les Portugais avaient lâché prise, un ministre détesté venait d'expier son odieuse faveur; on s'en félicitait comme d'une triple victoire, et l'on se préparait à recevoir le prince comme un triomphateur. Le 11 janvier 1683, toute la population de Turin s'était répandue hors de la ville, sur la route de Moncalieri; elle salua son jeune maître des acclamations les plus vives; le soir, toute la ville fut illuminée; à trois reprises, des bandes de musiciens, payés par les marchands, vinrent donner la sérénade sous les fenêtres du palais. L'éclat et la sincérité de ces démonstrations frappèrent Madame Royale tout autant que son fils; mais les émotions qu'ils en ressentirent furent bien différentes. Menaçante pour l'autorité de Madame Royale, cette joie publique était un encouragement pour les projets de Victor-Amédée. Sous le regard impérieux de sa mère, il baissait encore les yeux, mais avec peine et après une certaine lutte; l'enfant timide disparaissait; le jeune homme commençait à se révéler.

[1] Louvois à La Trousse, 5 janvier 1683. *D. G.* 736.

On épiait curieusement les détails de cette métamorphose; on remarquait qu'il prenait plus de soin de sa personne et qu'il était moins farouche auprès des femmes. Il y avait surtout une jeune personne mademoiselle de Saluces, avec qui les naïfs badinages de l'enfant changeaient peu à peu de caractère. Madame Royale s'en préoccupait, parce qu'elle connaissait la demoiselle pour une fille d'esprit et de tête, passablement ambitieuse, et fort capable de se souvenir du peu de considération que la princesse avait eu jusqu'alors pour elle. Hors ce goût, qui n'était pourtant pas encore très-décidé, les allures de Victor-Amédée avaient quelque chose d'extraordinaire. Tantôt il témoignait à sa mère qu'il était bien aise qu'elle gouvernât, et d'autres fois il blâmait plus ou moins haut les actes de son administration; après quoi il lui faisait des excuses. Souvent il s'enfermait une partie du jour dans son cabinet, où l'on savait qu'il relisait attentivement les mémoires du marquis de Pianesse; puis il descendait, par un degré particulier, dans les garde-robes ou dans les cuisines, et il demandait à ses valets ce qui se passait, ce qui se disait à Turin et dans le pays [1].

Madame Royale était encore plus effrayée de ses réticences que de ses discours; évidemment il savait plus de choses qu'il n'en voulait dire, et sa haine mal contenue avait laissé échapper des menaces contre le comte Masin. Masin était le principal souci de la duchesse; éperdue, n'ayant plus à qui se fier, entourée

[1] La Trousse à Louvois, 11, 14 18 février. *D. G.* 737.

de gens qui, suivant l'expression de M. de La Trousse, avaient le cœur mal fait, même parmi ceux qu'elle avait comblés de faveurs, elle fit appeler un matin le commandant des troupes françaises, et, sans essayer davantage de lui donner le change, elle lui dit nettement qu'elle avait besoin de savoir jusqu'où pouvait s'étendre, à son égard, la protection du roi. Le soir du même jour, elle lui fit porter par le comte Masin un mémoire qui ne devait être lu que par lui, marquis de La Trousse, par Louis XIV et par Louvois; elle demandait expressément que le secret de cette confidence ne fût communiqué ni à M. de Croissy ni à l'abbé d'Estrades [1]. La politique française en Piémont se trouvait donc encore une fois détournée hors des voies officielles.

Le 1er mars, un courrier partait de Paris, chargé par Louvois de dépêches pour Catinat, gouverneur de Casal. Cependant Catinat ne devait pas s'étonner, en ouvrant son paquet, de n'y trouver qu'un gros cahier de papier blanc; il devait s'enfermer dans son cabinet pendant vingt-quatre heures, sous prétexte de répondre au ministre, et ensuite renvoyer le courrier, qui, en passant par Turin, verrait M. de La Trousse comme par occasion, et lui remettrait secrètement la véritable dépêche, la seule que Louvois eût expédiée de Paris. Telles étaient les précautions imaginées par le ministre pour faire parvenir au marquis ses nouvelles instructions, touchant la réponse que le roi le chargeait de faire à Madame Royale [2]. Le roi commençait par re-

[1] La Trousse à Louvois, 18 février. *D. G.* 737

[2] Louvois à Catinat, 1er mars. *D. G.* 736

nouveler à la duchesse l'assurance de son amitié; il regrettait seulement que, dans son mémoire confidentiel, Madame Royale ne lui eût pas fait connaître en détail ce qu'elle attendait précisément de sa protection, et les mesures qu'elle croyait utiles de prendre pour la mieux faire éclater. Cependant le marquis de La Trousse avait ordre de déclarer au duc de Savoie et à tous ceux de sa cour que la moindre entreprise tentée contre Madame Royale serait regardée par le roi comme tentée contre lui-même, que les troupes dont M. de La Trousse avait le commandement étaient à la disposition de Madame Royale, et que le premier dont elle aurait à se plaindre pouvait s'attendre à visiter le donjon de Pignerol ou la citadelle de Casal.

M. de La Trousse devait, avec beaucoup de ménagement, faire remarquer à la princesse combien il lui importait de s'assurer des places les plus considérables du Piémont et surtout de la citadelle de Turin, où le bruit courait que le duc voulait faire entrer par surprise son régiment des gardes. Si elle témoignait souhaiter que des troupes françaises occupassent Verrue et la citadelle de Turin, il faudrait exécuter rapidement cette opération : « Mais prenez garde, ajoutait Louvois, S. M. ne désire rien sur cela, et vous permet seulement de le faire, si madame la duchesse de Savoie venoit à le désirer de vous. » Dans le cas où le chevalier de Savoie, fils de la comtesse de Soissons, se rendrait à Turin pour y exciter des troubles, il ne faudrait pas hésiter à le faire enlever et conduire à Pignerol. Enfin, comme il importait de tout prévoir, M. de La Trousse devait, pour sa sécurité personnelle, n'aller à Turin

qu'accompagné d'une grande suite d'officiers, et les faire loger tous aux environs de son hôtel. En outre, il devait laisser entre les mains de M. de Rosen, qui était son premier lieutenant, un paquet cacheté avec ordre de ne l'ouvrir que si le duc de Savoie faisait arrêter M. de La Trousse. M. de Rosen y trouverait toutes les instructions nécessaires pour assembler promptement les troupes et les faire agir contre les partisans du duc de Savoie[1]. En résumé, Louis XIV s'engageait à soutenir, même par la force, l'usurpation de la duchesse, mais à condition qu'elle lui livrât les principales places de son pays; c'est-à-dire qu'il se promettait de faire du Piémont un province française, dont la duchesse serait souveraine de nom et M. de La Trousse gouverneur de fait.

Quelque délicatesse que pût mettre M. de La Trousse dans l'expression des volontés du roi, Madame Royale en comprit facilement toute la rigueur. Elle avait appelé, cette fois sans provocation, son terrible voisin; et quand il répondait à son appel, elle s'effrayait. N'osant ni accepter ni refuser le secours qu'elle venait de réclamer, elle l'éluda. Elle fit remercier Louis XIV des ordres qu'il avait envoyés au marquis de La Trousse; mais elle ne jugea pas à propos de se servir de ses armes, ni même de l'autorité de ses menaces; quant aux places fortes, elle affirma qu'elles étaient en bon état et entre des mains non suspectes.

Cependant elle ne pouvait dissimuler les terreurs que lui causait la conduite de son fils; dans un second

[1] Louvois à La Trousse, 1er mars 1683. *D. G.* 736.

mémoire, daté du 7 mars, elle faisait de lui le portrait suivant, exact et dur, une sorte de signalement dressé pour la haute police de Louis XIV : « Pour faire connoître à M. de Louvois la confiance entière que j'ai eu lui et en sa discrétion, je vais lui dépeindre l'humeur de S. A. R. dont il ne rendra compte qu'au roi comme mon protecteur, à qui je me confie très-respectueusement, et auquel j'ouvre le plus secret de mon cœur, avec la liberté qu'il m'a permise. Je lui dirai que j'ai remarqué, depuis mon retour de Moncallier, une mélancolie morne en S. A. R., une dissimulation profonde et une inquiétude perpétuelle dans son esprit, que j'ai même jugée quelquefois pouvoir venir aussi bien d'un reste de maladie ou d'une inégalité de tempérament que de quelque dessein caché. S. A. R. a un penchant invincible pour les basses gens avec lesquels il passe la meilleure partie du jour. Il a une envie de s'informer de tout en cachette ; il est fort curieux ; il aime les nouvelles de la ville, sur quoi il songe creux et fait de faux raisonnements dans son particulier. Il passe des temps considérables de la journée ou dans une cave ou sur un lit ; rien ne le contente ni ne le divertit. Il a presque quitté le plaisir de la chasse qui étoit sa passion dominante. Il affecte en enfant d'être au-dessus des passions ; il a beaucoup d'ostentation dans ce qu'il dit et dans ce qu'il fait. Il paroît avoir de l'aversion pour les personnes qu'il croit dans mes intérêts. Je lui vois à regret un naturel porté à la rigueur et à la violence, peu de tendresse et de sûreté. Tout cela ensemble, joint aux instances que les ministres de S. M. m'ont faites de prendre mes

précautions, m'ont obligée de faire le premier mémoire, sur lequel j'ai eu de si bonnes et si fortes réponses que je n'ai plus rien à désirer [1]. »

Les courriers se suivaient et marchaient rapidement. Le 11 mars, Louvois accusait réception de ce second mémoire ; mais interprétant à son gré la réponse évasive que Madame Royale avait faite aux propositions du roi, convaincu d'ailleurs qu'elle n'hésitait que par quelque misérable scrupule, et qu'on lui rendrait service en paraissant lui faire violence, il engageait M. de La Trousse à voir s'il n'y aurait pas moyen de passer outre, avec tous les égards d'un vrai gentil homme pour une noble dame. « Vous pourriez dire à madame la duchesse que le roi s'étant déclaré pour son protecteur, vous trouvez qu'il est tellement de la gloire de Sa Majesté de la soutenir, que vous seriez disposé à entreprendre de vous-même ce qui seroit nécessaire pour cela, quand même elle n'y consentiroit pas, tournant les expressions dont vous vous servirez en cette occasion de manière que cette princesse vous sache gré du zèle que vous témoignerez pour ses intérêts, et que sa confiance pour vous en augmente. » La correspondance de M. de La Trousse ne montre pas qu'il ait jugé à propos de se laisser emporter jusqu'à cet excès de dévouement chevaleresque.

Madame Royale avait demandé que le roi voulût bien pardonner au marquis Dronero, dont l'étrange disgrâce avait été la marque la plus significative et la plus humiliante de l'autorité que Louis XIV affectait

[1] *D. G.* 757.

de s'arroger dans le Piémont ; il voulut bien y consentir[1]. Madame Royale pouvait-elle attendre quelque reconnaissance du marquis Dronero? Cela était douteux, à voir avec quelle rapidité s'éclaircissaient les rangs de ses amis. Un des ministres, l'abbé de La Tour, dont elle avait fait toute la fortune et qui avait eu le secret de la chute de Pianesse, passait déjà pour diriger sous main la conduite du jeune duc. La duchesse lui parla et lui fit parler par M. de La Trousse ; l'abbé se confondit en protestations, donna les signes d'une grande douleur, offrit même de se retirer discrètement en Savoie, sacrifice héroïque dont la duchesse eut le tort, dans son intérêt personnel, de ne pas assez presser l'exécution.

Autre sujet d'inquiétude : le prince de Carignan, qui avait refusé d'épouser Madame Royale lorsqu'elle était si inquiète de la maladie de son fils, songeait maintenant à prendre femme[2]. Sa mère et sa tante, la princesse de Bade, qui habitaient Paris, l'y poussaient de toutes leurs forces. Madame Royale s'en irritait ; aux appréhensions politiques se joignaient dans son âme les ressentiments de la femme dédaignée. Il lui arriva un secours inespéré, le chevalier de Savoie, qui, en neveu bien appris, surveillait trop l'héritage de son oncle pour lui permettre de faire une telle sottise. Ce voyage du chevalier, si redouté naguère, si gros d'orages, finit vulgairement ; au bout de quinze jours,

[1] Le roi à Estrades, 12 mars. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.
[2] Le prince était même allé faire une neuvaine à Notre-Dame de l'Europe, pèlerinage célèbre en Piémont, pour prier cette Vierge de l'éclairer au sujet de son mariage.

il s'en retourna en Allemagne, emportant les pistoles du prince de Carignan et celles de Madame Royale ; c'était tout ce qu'il était venu chercher[1].

Cependant Victor-Amédée devenait tous les jours plus hardi en toutes choses, plus empressé notamment auprès de mademoiselle de Saluces ; et l'on commençait à songer que mademoiselle de Saluces était parente du marquis de Parelle, d'où l'on tirait cette conséquence que, du fond de son exil, M. de Parelle pouvait bien semer de la politique au milieu de cette galanterie. On ne pouvait nier que le duc ne suivît un plan très-méthodique et très-sûr ; insensiblement il gagnait de l'autorité, et resserrait celle de sa mère dans des limites de plus en plus étroites. Si elle tardait plus longtemps à s'opposer à cette marche envahissante, elle risquait de se trouver, un beau jour, surprise, garrottée, sans résistance possible. Elle se résolut donc à faire une sortie énergique ; mais, le moment venu, elle ne sut pas agir. Tout ce qu'elle put faire, ce fut d'engager l'action.

Le 10 mai, ayant fait venir son fils, elle lui dit que l'étrange façon dont il en usait avec elle depuis quelque temps la mettait dans la nécessité de lui en demander compte ; mais, au lieu de pousser elle-même l'interrogatoire, elle tourna court en déclarant qu'elle s'en remettait au marquis Morosso et à l'abbé de La Tour. Au premier mot d'explication, le duc s'était troublé ; il avait rougi ; mais quand il vit que ce qu'il prenait pour l'exorde était tout le discours, il se garda

[1] La Trousse à Louvois, 25 avril, 9 mai. *D. G.* 737.

bien de répondre, fit une révérence, et prit la porte. Malgré qu'il en eût, sa mère lui imposait encore; vis à-vis d'elle, il eût été faible et peut-être muet; avec Morosso et La Tour, qui étaient ses conseillers secrets, il reprenait son avantage; n'était-ce pas à eux de lui fournir des arguments? Ce qu'ils lui dirent au nom de sa mère est peu intéressant; ce qu'il leur répondit ou ce qu'ils répondirent pour lui l'est beaucoup plus.

Son discours fut non pas un plaidoyer, une défense, mais une déclaration nette et fière, une revendication de son droit. Il dit « qu'il étoit ravi que madame sa mère lui eût ouvert le chemin à ce qu'il lui vouloit faire savoir; qu'il avoit pensé leur en donner la commission, mais qu'ayant cru qu'ils ne s'en chargeroient pas volontiers, étant créatures de Madame Royale, il avoit jeté les yeux sur le chancelier, et, en cas qu'il s'en fût excusé, qu'il auroit pris le parti de déclarer ses volontés en plein conseil; qu'il ne se plaignoit ni de cette princesse ni de la manière dont elle avoit régi ses États, mais qu'il étoit majeur, qu'il se sentoit capable de gouverner, et qu'en un mot, il vouloit être le maître; que, si madame sa mère vouloit l'assister de ses conseils, il en seroit ravi, mais que ce seroit proprement comme un premier ministre; qu'il ne s'épouvantoit point de ce qu'on lui disoit de la France; qu'il ne pouvoit croire que le roi voulût empêcher un prince légitime de gouverner ses États; qu'il enverroit quelqu'un de confiance à Sa Majesté pour lui marquer son zèle et son respect; qu'il n'entreroit jamais dans d'autres intérêts que ceux du roi; qu'il ne se marieroit que de sa main, et que se tenant dans ces termes, et faisant encore plus pour

le service du roi que n'avoit fait madame sa mère, il étoit persuadé que Sa Majesté ne désapprouveroit point qu'il voulût se donner un peu de considération[1]. »

Cette harangue était un chef-d'œuvre; Madame Royale y reconnut toute l'habileté de Pianesse, qui, sans le savoir, en avait fourni les éléments; mais elle y connut aussi l'habileté de son fils, qu'elle ne soupçonnait pas. Épouvantée de l'effet qu'une invocation si généreuse pouvait faire sur l'esprit de Louis XIV, elle la combattit sur-le-champ par un nouveau mémoire, où elle accusait nettement son fils de mentir au roi comme il lui avait menti à elle-même. « Madame Royale, disait-elle en concluant, sait et voit bien que le roi ne sauroit faire aucun fond sur un enfant léger qui manque à sa mère et qui est naturellement mal intentionné pour la France. » En même temps, elle renouvelait, non plus sous main, mais officiellement, par la voie de l'ambassadeur, les questions auxquelles elle trouvait naguère qu'elle avait eu de si bonnes et si fortes réponses; elle demandait, par l'organe de l'abbé d'Estrades, si le roi voulait la soutenir à quelque prix que ce fût, parce que autrement il était temps encore pour elle de faire une retraite honorable. Quelle fortune pour Louvois qu'un pareil conflit! La duchesse était évidemment la plus faible: c'était d'elle qu'on devait attendre les plus grands sacrifices; on la soutiendrait donc ouvertement, mais sans décourager tout à fait son adversaire.

M. de La Trousse reçut à la fois deux dépêches, l'une

[1] Estrades au roi, 13 mai. — La Trousse à Louvois, 14 mai.

officielle, destinée à calmer les inquiétudes de Madame Royale; l'autre confidentielle, pour expliquer et atténuer les déclarations de la première. Officiellement, le roi blâmait avec rudesse les prétentions de Victor-Amédée; il y voyait le résultat d'un concert avec les Espagnols, et, s'il n'avait pas eu confiance dans l'autorité de Madame Royale, il aurait fait passer immédiatement en Piémont 10,000 hommes de pied et 4,000 chevaux; il aurait même exigé l'entrée de ses troupes dans la citadelle de Turin et dans quelques autres places, à titre de garantie pour la sûreté de Pignerol et de Casal. En confidence, Louvois expliquait à M. de La Trousse que sans doute le roi était dans les meilleures dispositions pour Madame Royale, mais que, trop évidemment, les affaires de cette princesse étaient en fort mauvais état, et cela par sa propre faute, puisque, si elle eût fait entrer les troupes du roi dans la citadelle de Turin et dans Verrue, elle se fût mise à l'abri de tout danger. Que si le duc de Savoie, prévenant sa mère, venait offrir au roi cette marque de soumission et de confiance, et s'en remettait à lui pour le choix d'une princesse, il serait assurément très-difficile au roi de lui refuser sa protection. La duchesse n'avait donc pas d'autre parti à prendre que de remettre au roi les places en question, et pour un long temps, ce qui forcerait son fils à respecter actuellement son autorité, et à lui faire pour l'avenir de meilleures conditions, quand elle jugerait à propos de quitter le pouvoir. « Je ne doute pas, ajoutait Louvois, que Sa Majesté ne fît volontiers quelque présent considérable à Madame Royale ou à ceux qu'elle honore de sa

confiance, si elle pouvoit être portée à prendre ce parti qui, pour réussir, devroit être aussitôt exécuté qu'imaginé; mais vous devez prendre garde de le proposer de manière que Madame Royale ne puisse croire que vous le fassiez en exécution des ordres du roi, et ne l'attribue qu'au zèle que vous avez pour son service; c'est-à-dire que Sa Majesté désire que vous vous absteniez plutôt d'en parler que de donner lieu à cette princesse de croire que le refus qu'elle en auroit fait pût porter le roi à la moins protéger que vous ne lui avez fait espérer par ordre de Sa Majesté[1]. » C'était toujours la même manœuvre, des insinuations qu'on se réservait de désavouer au besoin, comme des maladresses d'agents égarés par leur zèle; politique sans grandeur, ténébreuse, honteuse d'elle-même, cent fois plus odieuse qu'une agression violente, mais franche et faite au grand jour.

Ces manœuvres d'ailleurs ne pouvaient plus tromper personne; on savait trop bien, par maint exemple, que la discipline était de règle absolue dans la diplomatie comme dans les armées de Louis XIV, et que ses ministres à l'étranger, non plus que ses généraux, ne se permettaient pas de s'aventurer sans ordre. Ni la duchesse, ni son fils ne se méprirent sur le vrai sens de la déclaration royale. Victor-Amédée comprit que son langage avait fait impression et qu'il fallait poursuivre dans cette voie-là. C'était chaque jour de nouvelles protestations, des élans de confiance et d'enthousiasme, un ardent panégyrique de Louis XIV.

[1] 18 mai. *D. G.* 736.

On représentait au jeune prince qu'il s'allait perdre auprès du roi par le chagrin qu'il témoignait contre sa mère : « Eh bien ! s'écriait-il, je prendrai la poste ; j'irai trouver le roi ; je m'assure qu'un si grand monarque et qui a tant de belles qualités personnelles ne m'abandonnera point ; j'irai même servir de volontaire auprès de sa personne, en cas qu'il entreprenne quelque chose ; car j'ai fortement dans la tête de mériter son estime. » — « Mais, lui répondait-on, les princes comme Votre Altesse Royale n'ont point accoutumé d'aller ainsi ; une telle démarche surprendroit fort le roi de France. » — « Non, répliquait-il, je sais bien que je n'ai rien à craindre en me jetant entre les bras du roi qui est aussi honnête homme que grand monarque. » C'était le marquis Morosso qui rapportait ces belles choses à M. de La Trousse, et M. de La Trousse n'avait garde de ne les pas envoyer à leur adresse[1].

Madame Royale comprenait bien l'effet qu'elles devaient produire ; elle sentait bien que la protection du roi ne s'étendait plus qu'à regret sur elle ; mais, à mesure que la catastrophe approchait, elle se trouvait plus courageuse et plus droite ; son esprit commençait à s'éclairer comme celui des mourants ; les nuages qu'une folle ambition avait accumulés autour de sa raison se dissipaient, laissant voir dans toute son horreur cette marée qui venait du côté de la France et qui montait pour tout engloutir, elle, son fils et son peuple. Ce fut donc avec un vif sentiment de joie qu'elle vit son fils se rapprocher encore une fois d'elle

[1] La Trousse à Louvois, 27 mai. *D. G.* 757.

et désavouer les intentions hostiles qu'on lui prêtait contre l'autorité de sa mère. Quelque doute qu'elle pût avoir au fond sur la sincérité de cette démarche, elle avait besoin d'y croire ou de paraître y croire, afin de l'opposer aux suggestions de Louvois.

Elle voulut écrire de sa propre main le récit probablement exagéré de ces effusions qui n'eurent pas de témoins ; ce récit se terminait ainsi : « Madame Royale dit à son fils qu'il auroit toujours d'elle tout ce qu'il voudroit, pourvu qu'il eût de l'amitié et de la tendresse pour elle, et qu'elle ne vouloit rien de lui que son cœur ; après quoi elle l'embrassa et Son Altesse Royale lui baisa la main, ce qu'il n'avoit pas fait depuis longtemps ; à quoi Madame Royale répondit par des démonstrations de joie et de tendresse. » Mais comme le scandale de leurs querelles avait été public, la duchesse voulut que son fils le réparât officiellement devant l'abbé d'Estrades et le marquis de La Trousse. Il s'y prêta, moins pour faire plaisir à sa mère que pour donner au roi une preuve de soumission et de respect[1]. L'abbé d'Estrades ne manqua pas de remarquer qu'il se faisait assurément violence pour ne pas déplaire au roi. Victor-Amédée ne se contentait plus de donner des paroles ; cette réconciliation même était un acte. Louis XIV s'en montra très-satisfait[2].

Madame Royale n'était pas habile dans ses rapports

[1] « Il seroit trop heureux, avait-il dit à M. de La Trousse, quand même il iroit de la perte de ses États, s'il pouvoit marquer au roi la passion qu'il avoit de le servir. » La Trousse à Louvois, 27 mai. — Estrades au roi, 29 mai.

[2] Louvois à La Trousse, 3 et 8 juin.

avec son fils; ce n'était cependant pas faute de conseils. « Ne vous arrêtez pas, lui disait souvent M. de La Trousse, à de petites bagatelles auxquelles Son Altesse Royale s'aheurte et dont il fait plus de cas qu'elles ne méritent; ce ne sont proprement que certains dehors qui ne vont pas au gros de l'affaire. » C'était justement à ces bagatelles, à ces dehors qu'elle s'aheurtait elle-même. Ainsi le duc voulait-il, par partie de plaisir, s'en aller coucher à Carmagnole : elle s'y opposait, craignant, disait-elle, que, s'il découchait une fois, il n'en prît l'habitude. En tout, elle s'obstinait à le traiter comme un petit garçon. Il se révoltait, et l'attaquait à son tour sur le terrain des grandes affaires. Un jour, au conseil, où d'ordinaire il se contentait d'assister sans jamais ouvrir la bouche, il se mit tout à coup à parler pour soutenir un avis contraire à celui de sa mère; et les altercations recommençaient de plus belle[1]. L'abbé d'Estrades s'intéressait visiblement aux progrès du jeune duc : « L'on doit cette justice à M. le duc de Savoie, disait-il, que c'est un prince qui a beaucoup d'esprit, qui est fort éloigné de tous les amusements ordinaires aux personnes de son âge, et que toutes ses occupations marquent des sentiments fort élevés et beaucoup d'inclination pour la guerre et pour les affaires[2]. »

Louvois ne contestait pas; mais il faisait de ces éloges mêmes un argument contre les hésitations de Madame Royale; il espérait bien qu'elle finirait par

[1] La Trousse à Louvois, 16 mai, 10 juin, 22 juillet. *D. G* 757
[2] Estrades au roi. 21 juillet. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75

céder à ses poursuites et qu'elle cesserait, suivant son expression, « de vouloir vivre au jour la journée. » Les hypothèses menaçantes, qu'il avait d'abord confiées à M. de La Trousse pour lui seul, il lui permettait de les communiquer à la duchesse. « Elle devroit faire reflexion, disait-il, que si M. son fils faisoit remontrer au roi qu'étant majeur, il désire prendre l'autorité que les lois de son pays lui donnent, et que, pour la sûreté de sa bonne conduite, il recevra garnison dans telle de ses places que Sa Majesté désirera, il ne seroit pas impossible que beaucoup de gens ne conseillassent au roi de lui répondre favorablement[1]. » Si Louis XIV attendait, pour soutenir Victor-Amédée, que le duc lui fit une pareille concession, Madame Royale pouvait reprendre confiance; elle savait que jamais son fils ne consentirait à mettre des étrangers en possession de ses places fortes.

Elle reprenait confiance, en effet; le comte Masin avait réussi à se faire nommer colonel des Suisses. Quelque temps après, Madame Royale, sur les instances de Louvois, se débarrassait assez facilement de l'abbé de La Tour. L'éclat eut lieu à la suite d'une séance du conseil où Victor-Amédée s'était permis d'introduire quelques modifications dans un règlement militaire auquel sa mère avait déjà donné son approbation. Elle le fit venir et lui dit, du ton le plus emporté, « qu'elle voyoit bien qu'il n'en usoit ainsi que pour la chagriner; que s'il lui arrivoit à l'avenir de changer ainsi les ordres qui auroient été établis de

[1] Louvois à La Trousse, 2 août. *D. G.* 756.

son consentement, elle les déchireroit devant lui en public. » Ce fut elle-même qui raconta cette scène violente à l'abbé d'Estrades et à M. de La Trousse[1]. Puis elle s'en prit à l'abbé de La Tour, lui reprocha qu'il la trahissait, et enfin le somma de s'en aller en Savoie, comme il avait offert lui-même de s'y retirer, quelque temps auparavant. L'abbé plia les épaules, répondit qu'il était accusé fort injustement, mais qu'il quitterait la place et qu'il laisserait au temps et à l'absence le soin de le justifier. Il promit même, en victime docile, de préparer doucement le duc à son départ, comme s'il était volontaire. Il partit en effet pour Chambéry, le 21 septembre; mais il ne laissa pas du tout son jeune maître insensible à sa disgrâce. Victor-Amédée s'en montra au contraire tellement irrité que Madame Royale pria le roi de revendiquer l'initiative et d'exiger le maintien de cette mesure[2]. Louis XIV n'avait garde de manquer une si belle occasion de faire acte d'autorité à Turin. Louvois écrivit à M. de La Trousse une lettre ostensible par laquelle il le félicitait d'avoir décidé l'abbé de La Tour à se retirer sans bruit, d'autant qu'il s'en était fallu de peu que l'abbé n'allât réfléchir dans le donjon de Pignerol sur les inconvénients d'intriguer à Turin et d'entretenir commerce avec le gouverneur du Milanais.

Mais, en même temps qu'il rendait à Madame Royale ce signalé service, Louvois lui en réclamait aussitôt le prix. Les événements le pressaient lui-même : la guerre

[1] Estrades au roi, 18 août. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.
[2] La Trousse à Louvois, 26 septembre. *D. G.* 737

était tout près d'éclater entre la France et l'Espagne; il fallait que Louis XIV rappelât et joignît toutes ses forces. « Si la guerre vient, disait Louvois, le roi aura besoin de ses troupes ailleurs qu'en Piémont, et sera obligé d'en retirer sa cavalerie[1]. » Mais voilà que de cette retraite nécessaire et forcée Louvois va faire une grâce, une faveur qu'il faut que Madame Royale sollicite, et qu'elle ne saurait payer trop cher : « Si Madame la duchesse de Savoie, ose-t-il dire avec un grand sérieux, désire que la cavalerie qui est en Piémont repasse en France, je ne doute point que Sa Majesté ne le lui accorde[2]. » C'est la dernière bouffonnerie de cette farce italienne; la comédie va se terminer par un mariage.

Madame Royale est sommée d'unir, sous bref délai, son fils avec mademoiselle de Valois, à moins qu'elle ne se décide à livrer immédiatement au roi de France la citadelle de Turin et Verrue. Elle ne s'y décidera pas : M. de La Trousse et Louvois lui-même ne se font plus d'illusion à cet égard[3]; mais Louvois, en joueur qui ne se rend qu'à la dernière extrémité, est d'avis qu'il faut, jusqu'au bout, tenter la fortune. Pressée par l'abbé d'Estrades, dans ce langage vague et discret qui paraissait être devenu le style habituel de la diplomatie française, sollicitée de prendre quelque juste mesure pour assurer son autorité contre toute sorte d'événe-

[1] Louvois à La Trousse, 5 octobre. *D. G.* 736.
[2] Louvois à La Trousse, 2 novembre. *Ibid.*
[3] La Trousse à Louvois, 14 octobre : « Je doute fort que, par aucune considération, je puisse porter Madame Royale à faire entrer des troupes du roi dans quelque place du Piémont. » *D. G.* 737.

ments, Madame Royale s'était enfin résolue à montrer qu'elle entendait bien ce qu'on lui voulait dire; mais au grand déplaisir de l'ambassadeur, elle répondit nettement « qu'elle ne pouvoit pas oublier qu'elle étoit mère, et que les États qu'elle avoit gouvernés jusqu'à présent étoient à M. le duc son fils et non point à elle; que si elle étoit obligée de céder à la mauvaise volonté de M. le duc de Savoie, elle se résoudroit à se retirer, et qu'il n'auroit aucun reproche à lui faire.» Surpris par cette brusque déclaration, l'abbé d'Estrades s'en tira par un trait ironique; il se contenta de souhaiter à la duchesse qu'elle n'eût jamais à se repentir d'un si grand désintéressement[1]. Elle avait prononcé elle-même l'arrêt de sa déchéance. « Le roi ne compte pas que l'autorité en Piémont puisse rester longtemps entre les mains de Madame Royale. » Louvois qui, le 2 novembre, mandait à M. de La Trousse cet avis significatif, parlait cependant encore du mariage comme d'une affaire éventuelle et susceptible de délai; trois jours après, Louis XIV ordonnait à l'abbé d'Estrades d'en presser l'exécution.

Madame Royale était comme épuisée par son dernier effort; au lieu de couronner son sacrifice par une retraite immédiate, silencieuse et fière, elle essaya, non de rétracter, mais d'expliquer sa déclaration. M. de La Trousse lui était plus favorable que l'abbé d'Estrades; il la ménageait davantage, parce que, malgré tout, il regardait comme utile au service du roi qu'elle demeurât le plus longtemps possible à la tête des af-

[1] Estrades au roi, 27 octobre. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.

faires[1]. Aussi lui témoignait-elle plus de confiance. « Que veut-on que je fasse? lui disait-elle; n'ai-je pas marqué assez combien je suis dévouée aux volontés du roi? Toute l'Italie me le reproche, et je ne suis haïe que parce que l'on me regarde comme Françoise, et que l'on est persuadé que, sans moi, toute cette cour seroit espagnole. Voudroit-on que je fisse une guerre civile à mon fils, qui ne m'y oblige pas? Il est vrai qu'il a quelques inquiétudes et qu'il prend connoissance des troupes; mais vous savez bien qu'il ne se mêle pas d'autre chose, que je fais tout, qu'il n'entre presque pas dans le conseil, que je pourvois à toutes les charges. Ainsi je ne sais pas pourquoi je prendrois d'autres précautions que celles que j'ai prises d'être protégée du roi. Cela seul suffit pour contenir mon fils et pour que je gouverne comme je fais. Vous voyez bien que, quoiqu'il fût fort échauffé pour le retour de l'abbé de La Tour, dès que l'on a dit que le roi ne désiroit pas que ledit abbé revînt, il n'en a point parlé depuis. Je suis bien persuadée que le roi ne sera pas si bien servi en ce pays, quand mon fils sera marié, qu'il l'est présentement. Cependant vous pouvez assurer Sa Majesté que je suis trop dévouée à ses volontés pour ne pas faire tout ce qu'elle désirera[2]. » Elle dit à peu près les mêmes choses à l'abbé d'Estrades, en ajoutant « qu'elle ne pouvoit comprendre ce qui avoit porté le roi à changer si tôt de sentiment sur cette affaire. » Tout fut inutile. Louis XIV lui fit répondre par son

[1] La Trousse à Louvois, 14 novembre. *D. G.* 737.
[2] La Trousse à Louvois, 18 novembre. *Ibid.*

ambassadeur qu'il était surpris de ses objections, et qu'il trouverait étrange qu'elle y insistât davantage[1].

Par un raffinement de vengeance, on voulut que Madame Royale agît en tout comme une mère bien heureuse de marier son fils, qu'elle pressât elle-même la résolution du jeune prince, qu'elle employât les derniers moments et comme le dernier souffle de son autorité à recommander cette alliance au conseil, et qu'elle en fît, par son ambassadeur en France, la demande officielle. Elle s'y résigna, mais au prix de quelles douleurs! La correspondance presque émue de M. de La Trousse va nous donner le spectacle de ces suprêmes angoisses. « Madame Royale me fit entrer hier dans sa chambre et me montra le portrait de Mademoiselle. Elle me demanda s'il étoit ressemblant; je lui dis qu'il me paroissoit bien. Cette princesse ne put ensuite retenir sa douleur, et me dit qu'elle n'auroit jamais cru que le roi l'eût abandonnée comme il faisoit; qu'elle voyoit bien que toutes les belles paroles que je lui avois données n'étoient que pour lui faire faire tout ce qui étoit utile pour Sa Majesté sans songer à elle; que vous saviez bien, monseigneur, que c'étoit la perdre que de marier monsieur son fils; que rien ne pressoit, qu'il n'avoit que dix-sept ans; qu'elle croyoit, après les engagements que l'on avoit pris là-dessus, qu'on auroit pu attendre au moins que monsieur son fils eût vingt ans; qu'elle ne comprenoit pas ce qui avoit fait changer si vite la résolution qu'il sembloit que Sa Majesté avoit prise de différer ce mariage; qu'elle étoit bien assurée que les intérêts du roi ne seroient pas en de si bonnes mains qu'entre les siennes; qu'une chose qu'elle trouvoit encore bien rude, étoit de voir que ce mariage fût publié en France avant même qu'elle eût eu le temps d'en parler à monsieur son fils; que toutes les lettres qui venoient de Paris depuis quinze jours ne parloient d'autre chose, que cela lui ôtoit le peu de mérite qu'elle auroit pu se faire auprès de monsieur son fils; que ce n'étoit pas là les effets des paroles que je lui avois si souvent données de la protection du roi. Enfin, je ne puis vous redire mot à mot tout ce que la douleur de cette princesse lui fit dire. Elle ne put même retenir ses larmes. Cependant elle me dit qu'elle feroit tout ce que Sa Majesté désireroit, et que, pour cet effet, elle feroit voir, dès le soir, le portrait de Mademoiselle à son fils, et lui parleroit ouvertement de cette affaire comme d'une chose qu'il falloit conclure au plus tôt. »

[1] Le roi à Estrades, 10 décembre. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.

Le lendemain, M. de La Trousse ajoute : « Je viens de quitter Madame Royale, qui m'a dit qu'elle avoit fait voir, hier au soir, le portrait de Mademoiselle à son fils; qu'elle lui avoit demandé s'il connoissoit bien de qui il étoit, que ce prince lui avoit répondu que non, qu'il avoit été surpris et avoit rougi; qu'elle lui avoit dit ensuite que c'étoit le portrait de Mademoiselle. Son Altesse Royale lui avoit répondu que le portrait lui paroissoit fort aimable; qu'il n'avoit eu encore nulle pensée pour le mariage, étant très-jeune. Madame Royale lui avoit dit là-dessus qu'étant fils unique et étant en âge de se marier, elle croyoit ne l'y pouvoir porter trop tôt, pour donner des héritiers à l'État. Ce

discours imprévu avoit causé un peu d'embarras à M. le duc de Savoie. Madame Royale lui dit ensuite qu'elle feroit mettre le portrait dans son appartement, afin qu'il eût le plaisir de le voir. Cela se passa assez bien. Son Altesse Royale me parut tout le soir fort gai. Il chercha plusieurs fois l'occasion de me parler; il ne me témoigna pourtant rien de ce que Madame Royale venoit de lui dire[1]. »

Quel spectacle que cette scène de simulation réciproque et de mensonge! Et quels personnages que cette mère et ce fils, l'une désespérée de marier son fils, parce qu'elle y perd le pouvoir, l'autre empressé de se marier, parce qu'il sera délivré de sa mère! N'y a-t-il rien là qui rappelle les fausses caresses d'Agrippine et de Néron, ou mieux, pour rester dans le domaine de la pure histoire, n'y a-t-il rien là qui rappelle l'impiété filiale et l'aversion maternelle de Louis XIII et de Marie de Médicis?

M. de La Trousse avait écrit ce déplorable récit, le 9 décembre; deux jours après, c'était autre chose. Comme ces misérables que la mort tient à la gorge et qui se cramponnent à la vie, essayant de tous les empiriques, demandant à toutes les recettes, sinon de sauver, au moins de prolonger ce qu'il n'est déjà plus permis d'appeler leur existence, ainsi Madame Royale se débattait et se cramponnait au pouvoir; cette cruelle et déplorable agonie était la sienne; cette vaine et affligeante révolte de la faiblesse humaine, elle en donnait le désolant spectacle. Il y avait quatre mois que

[1] La Trousse à Louvois, 9 décembre. *D. G.* 757.

la reine Marie-Thérèse était morte à Versailles; il y avait quelques jours à peine que la reine de Portugal, la propre sœur de Madame Royale, était morte à Lisbonne; et sur ces tombes à peine fermées, l'imagination de la duchesse avait bâti tout un échafaudage d'alliances odieuses ou impossibles; elle mariait Louis XIV à l'infante de Portugal, le roi de Portugal à mademoiselle de Valois, et le duc de Savoie à la dernière fille de Monsieur, une enfant de sept ans, c'est-à-dire qu'elle se promettait encore huit ou dix années de répit[1]. On ne daigna même pas prendre garde à cette étrange hallucination.

Cependant M. de La Trousse s'attachait à la consoler, à l'éclairer, à l'encourager; il la flattait même dans ses espoirs insensés. Il y avait un dernier remède, héroïque, infaillible, celui que Louvois lui avait toujours recommandé; pourquoi n'y aurait-elle pas enfin recours? L'entrée des troupes du roi dans une ou deux places du Piémont aurait certainement la vertu de ressusciter son pouvoir. Il y eut, à ce moment suprême, un réveil de la conscience; Madame Royale se roidit contre la tentation; elle s'écria que, quand bien même son fils lui marcherait sur la tête, elle ne prendrait jamais de tels partis[2]. Décidément son mal était incurable.

Dans les derniers jours de l'année 1683, elle donna enfin ordre au marquis Ferrero, ambassadeur de Savoie en France, de demander au roi la main de Mademoiselle pour son fils, mais en stipulant, parmi d'autres

[1] La Trousse à Louvois, 11 décembre. *Ibid.*
[2] La Trousse à Louvois, 30 décembre 1683. *Ibid.*

conditions, une date éloignée pour la célébration du mariage, et, pour elle-même, un droit de préséance sur sa future belle-fille. L'abbé d'Estrades, à qui elle avait communiqué ses prétentions, crut ne s'engager pas trop en lui faisant espérer, en termes généraux, que le roi serait bien aise de lui donner des marques de son affection et de son estime[1]. Le roi blâma rudement son ambassadeur, refusa de donner audience au marquis Ferrero, et lui fit répondre par Louvois que Mademoiselle n'était pas à marier, à moins que ce ne fût tout de suite et sans conditions. Madame Royale était si évidemment abandonnée que l'indignation royale affectait de tomber, non sur elle, mais sur le duc de Savoie et sur ses ministres. « Il faut espérer, mandait Louvois à M. de La Trousse, que le conseil de M. le duc de Savoie lui fera reconnoître sa faute, et qu'il la réparera promptement; sans quoi vous pouvez bien juger que la mortification suivroit de près. Les ministres de Piémont ont toujours voulu, à force de vouloir paroître habiles, faire les affaires de mauvaise grâce[2]. » La dépêche où M. de Croissy faisait parler le roi, sans être moins hautaine, était cependant un peu moins désespérante pour madame Royale : « Quelque désir que j'aie de favoriser en toutes choses madame la duchesse de Savoie, y était-il dit, je ne prétends pas y être obligé par aucune stipulation, ni qu'elle en puisse être redevable à aucun autre motif que celui de mon inclination[3]. » Le cabinet de Turin

[1] Estrades au roi, 29 décembre. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.
[2] 10 janvier 1684. *D. G.* 736.
[3] Le roi à Estrades, 14 janvier 1684. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75

se hâta de protester qu'il n'était jamais entré dans l'esprit de pas un de ses membres de faire aucune condition au roi ; nouvelle mortification pour la duchesse. Enfin, le 28 janvier 1684, Louis XIV et Monsieur accueillirent officiellement la demande en mariage formulée par le marquis Ferrero. Le même jour, Louvois envoya au marquis de La Trousse les ordres nécessaires pour faire rentrer immédiatement en France trois des régiments de cavalerie cantonnés en Piémont.

Depuis qu'il avait gagné d'échapper à la tutelle de sa mère, sans compromettre davantage l'indépendance de sa couronne, Victor-Amédée ne dissimulait ni sa joie, ni ses ressentiments. Le comte Masin était particulièrement l'objet de sa haine ; à son approche, il frémissait et pâlissait. Il y avait des choses, disait-il, qu'il ne voulait pas que sa jeune femme vît de près. Un jour que le marquis de La Trousse, toujours empressé d'être agréable à Madame Royale, s'était hasardé à dire au prince quelque bien du comte Masin : « Ah! monsieur, s'écria-t-il cinq ou six fois de suite, brisons là, je vous prie, et ne parlons plus sur cette matière ; elle me donne trop de peine[1]. »

Louvois modérait l'empressement de M. de La Trousse, non qu'il fût absolument insensible au malheur de la duchesse ; il faut lui rendre cette justice au contraire que dans les nombreux et pénibles démêlés qui s'agitèrent dans la suite entre la mère et fils, pour des questions d'argent, madame de La Fayette

[1] La Trousse à Louvois, 20 et 23 janvier. *D. G.* 737.

le trouva toujours prêt à provoquer, en faveur de Madame Royale, l'intervention officieuse du roi. Homme d'État dur et impitoyable, Louvois avait beaucoup plus de commisération qu'on ne croit pour les infortunes privées; c'est le témoignage même du duc de Saint-Simon. Mais le rôle politique de Madame Royale était fini; celui de Victor-Amédée commençait; il ne fallait pas irriter ce jeune prince, déjà trop prévenu contre la France, par une opposition désormais inutile. « L'intention du roi, mandait Louvois à M. de La Trousse, est que vous ménagiez l'esprit de ce prince, et quoique Sa Majesté s'intéresse toujours en ce qui regarde madame la duchesse de Savoie, elle ne juge pas de son service que vous continuiez à contrarier son fils, ni à lui faire des espèces de menaces pour le porter à continuer à laisser toute l'autorité à madame sa mère[1]. »

Le 5 février, la nouvelle du consentement de Louis XIV au mariage de Victor-Amédée arrivait à Turin. Les salves d'artillerie, les feux de joie, les illuminations par toute la ville, célébraient moins l'honneur de cette alliance que la chute d'un gouvernement impopulaire et détesté. Madame Royale ne put s'y méprendre. Quinze jours après, le 19, elle envoyait à Louvois, par l'intermédiaire du marquis de La Trousse, un dernier mémoire où elle annonçait la résolution qu'elle avait prise enfin de quitter les affaires; pour dernière faveur, elle priait le roi de consentir au rappel de l'abbé de La Tour qui, à ce qu'elle croyait,

[1] 1er février. *D. G.* 736.

n'avait jamais eu aucun commerce avec les Espagnols. La réponse de Louvois fut respectueuse et grave, comme un compliment de condoléance; quant à l'abbé de La Tour, le roi, qui n'avait demandé son éloignement que dans l'intérêt de la duchesse, trouvait bon qu'elle le fît revenir, puisqu'elle jugeait ce rappel avantageux au bien de ses affaires[1]. Il semble que, jusqu'à la fin, Madame Royale ait voulu maintenir ses plus importantes relations avec la France en dehors des voies officielles. Elle avait réservé pour Louvois et pour M. de La Trousse, à l'exclusion de M. de Croissy et de l'abbé d'Estrades, sa dernière confidence, l'avis de sa retraite prochaine. L'abbé d'Estrades n'en fut informé que le 14 mars, en même temps que la foule des courtisans. On sut alors que la duchesse avait remis à son fils le gouvernement de ses États.

La régence de Madame Royale avait duré près de neuf années, les cinq premières sous un titre légal, les quatre autres par une sorte d'usurpation. On a vu souvent des femmes souhaiter le pouvoir, l'envahir de force ou s'y glisser par surprise; beaucoup s'y sont maintenues et fait respecter, les unes avec une énergie virile, les autres avec des qualités vraiment féminines, la souplesse, la dextérité, la séduction, la grâce. Madame Royale ne mérite pas d'être rangée au nombre de ces femmes d'État. Avec une ambition stérile, qui n'était qu'un excès de vanité, elle n'a eu ni la vigueur des unes, ni l'habileté ou le charme des autres. Comme elle n'avait ni le caractère assez fort, ni l'intelligence

[1] Louvois à La Trousse, 24 février. *Ibid.*

assez fine, elle n'a su ni trancher ni dénouer les difficultés.

Trompée par la tranquillité relative des premières années de sa régence, elle avait cru qu'il lui serait facile de se perpétuer au pouvoir; mais effrayée par les symptômes d'une opposition plus ou moins violente, elle se jeta dans les bras de la France, tout à coup, sans réfléchir et par instinct. On ne peut pas dire qu'elle ne voulut pas, qu'elle n'osa pas prévoir les conséquences d'un acte aussi grave; elle n'y songea même pas. La protection de la France lui paraissait si naturelle, si due, qu'il ne lui vint pas dans l'esprit qu'elle ne fût pas gratuite. Elle ne se doutait pas de ce qu'est la politique, non point un commerce de pure sympathie, mais une combinaison d'intérêts, où le plus habile se ménage la meilleure part. Ce fut cette malheureuse ou, si l'on veut, cette heureuse ignorance qui empêcha la régence de produire tout son mal. Désireuse comme elle était de garder le pouvoir, si Madame Royale s'était habituée de bonne heure à l'idée que la France avait sur elle une créance exigible, elle se serait insensiblement préparée aux sacrifices, même aux plus déplorables; tandis que, surprise dans sa quiétude par des réclamations qu'elle n'attendait pas, elle se révolta contre ce qui lui parut être une injustice, une violence, un abus de la force. Le peu de sens moral que les passions n'avaient pas entièrement étouffé chez elle, se souleva, et le Piémont fut sauvé.

Il ne restait plus à la duchesse qu'à résigner généreusement le pouvoir qu'on voulait lui faire payer si cher. Elle ne comprit pas son rôle et ne devait pas le comprendre. Il eût été injuste qu'une si belle fin couronnât un règne si peu honorable. Par une contradiction qu'expliquent le désordre de son esprit et le trouble de sa conscience, en même temps qu'elle refusait de sacrifier aux envahissements de la France les droits de son fils, elle s'irritait que son fils voulût user de ses droits et que la France prît le parti de les reconnaître. C'est que ses erreurs politiques n'étaient pas les seules qu'elle eût à expier; c'est qu'elle n'avait été ni une mère ni une femme respectable; c'est qu'en tombant du pouvoir, elle n'avait la ressource d'opposer aux ennemis de son gouvernement ni l'amour de son fils, ni la dignité d'une vie droite et pure.

La régence de Madame Royale et la politique de Louvois étaient liées fatalement l'une à l'autre. Pour que la régence durât, il fallait que la politique de Louvois réussît, et pour que la politique de Louvois réussît, il fallait que la régence durât et lui fût complaisante. Le jour où Madame Royale mit un terme à ses complaisances, elle arrêta court la politique de Louvois, et Louvois fut obligé de précipiter la chute de la régente; mais la chute de la régente ne sauva pas la politique du ministre; elles s'entraînèrent l'une l'autre dans une ruine commune.

Louvois échoua juste au moment où il se flattait d'atteindre le but de ses efforts, l'asservissement indéfini du Piémont par l'occupation de ses places de guerre. Il ne restait de son œuvre que le souvenir irritant de ses artifices et de ses violences, et la menace incessante de Casal. Louis XIV s'imaginait volontiers

qu'une alliance de famille aurait la vertu de faire oublier cette menace et ce souvenir; il ne doutait pas, il ne voulait pas douter que la gloire d'appartenir de si près à un si grand roi ne touchât assez vivement le cœur de Victor-Amédée pour effacer les premières impressions de son enfance et les premiers ressentiments de sa jeunesse, et pour le porter, comme de lui-même, à cette docilité d'allure où Louvois avait voulu le réduire par de tout autres moyens.

Il reste à savoir si Louis XIV appréciait justement la situation morale des Piémontais et de leur prince, si la conduite qu'il se proposait de tenir à leur égard était la plus judicieuse et la meilleure, si la direction des affaires entre les mains de M. de Croissy devait remplacer avantageusement la politique que Louvois avait eu le tort ou le malheur de ne pas justifier par le succès. Louvois en doutait, parce qu'il connaissait mieux que personne l'esprit de Victor-Amédée, l'aversion des Piémontais pour la France, la situation générale de l'Europe et les défauts de son collègue aux affaires étrangères. Tout en se repliant dans les limites de ses fonctions, il surveillait les événements, bien convaincu que la diplomatie brutale et maladroite de M. de Croissy ne tarderait pas à rendre son intervention de nouveau nécessaire et, pour ainsi dire, légitime.

CHAPITRE IV

La France et ses voisins. — L'Angleterre. — La Hollande. — Le prince d'Orange. — Conférence de Courtrai. — Réunion du comté de Chiny. — Prétentions de Louis XIV en Flandre. — Blocus de Luxembourg en 1682. — Les libelles politiques. — Levée du blocus de Luxembourg. — Fin de la conférence de Courtrai. — Le caractère français et l'esprit de conquête. — Querelle de Louis XIV avec Innocent XI. — Les Turcs en Hongrie. — L'assistance de Louis XIV repoussée par l'Empereur. — Alliance de l'Empereur et de Sobieski. — Délivrance de Vienne. — Les exécutions recommencent dans les Pays-Bas. — L'Espagne déclare la guerre à la France. — Propositions d'équivalent. — Opérations de guerre en 1683. — Prise de Courtrai et de Dixmude. — Bombardement de Luxembourg. — Louvois, l'Electeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg. — Campagne de 1684. — Bombardement d'Oudenarde. — Siége de Luxembourg. — Bulletins de Vauban. — Prise de Luxembourg. — Expéditions à Trêves et à Liége. — Guerre en Catalogne. — Le maréchal de Bellefonds. — Combat de Ponte-Mayor. — Passage du Ter. — Siége de Girone. — Traité entre la Hollande et la France. — Congrès de Ratisbonne. — Trêve de vingt ans. — Affaire du gouvernement des Pays-Bas. — Irritation de Louis XIV contre les Génois. — Bombardement de Gènes. — Le doge à Versailles. — Louis XIV et Victor-Amédée. — Projet de voyage à Venise. — Mariage du prince de Carignan. — Le prince Eugène. — Victor-Amédée puni. — Le duc de Mecklembourg à Vincennes. — Sentiments de l'Europe.

En Italie, sur le Rhin, aux Pays-Bas, la politique de Louvois était la même ; les procédés seuls variaient, selon les convenances locales, et surtout selon les considérations de voisinage. En Italie, les voisins étaient des Espagnols, ou de petits princes dont on ne s'in-

quiétait guère; sur le Rhin, des Allemands, dont on ne se préoccupait pas davantage; aux Pays-Bas, des Anglais et des Hollandais, dont il fallait au contraire s'inquiéter et se préoccuper beaucoup. Les Flamands et les Brabançons pouvaient dormir en sécurité, sous la protection de ces deux nations puissantes, sentinelles actives, toujours en éveil.

Déjà mécontent du triste rôle qu'il avait joué pendant les négociations de la paix comme pendant la guerre, le roi d'Angleterre, Charles II, avait conclu avec l'Espagne, en 1680, une alliance défensive pour la garantie du traité de Nimègue; mais ses insatiables besoins d'argent ne tardèrent pas à le rapprocher de la France; moyennant quelques millions, et sous la promesse que la politique française ne lui susciterait pas, du côté de la Flandre maritime, trop d'embarras vis-à-vis de son peuple, il se débarrassa, en 1681, de son parlement, et se mit encore une fois, comme un témoin ou comme un arbitre vendu d'avance, tout à la disposition de Louis XIV.

En Hollande, où la probité n'était pas moindre ni moins générale que la richesse, la corruption ne pouvait rien; l'habileté de la diplomatie française s'exerça surtout à profiter des rivalités de parti. La faction orangiste et militaire était en minorité, la bourgeoisie des cités commerçantes ayant repris le dessus. Au fond, Louis XIV avait plus de goût pour les militaires; mais le prince d'Orange était décidément irréconciliable. Comme on ne pouvait rien obtenir de lui dans le présent, rien espérer de lui dans l'avenir, on le traita sans ménagement, avec plus de rigueur même

qu'on ne traitait les princes allemands, feudataires en Alsace. Sa principauté d'Orange, située entre le Languedoc et le Comtat-Venaissin, fut occupée, en 1680, par les ordres de Louis XIV, comme elle l'avait été déjà pendant la dernière guerre; mais cette fois, la ville fut démantelée, la souveraineté dévolue au roi, et le domaine mis sous le séquestre, en attendant le jugement d'un procès intenté au prince par la duchesse de Nemours, qui revendiquait la propriété du fief. Lorsque Guillaume, indigné, envoya son ami Heinsius à Paris demander justice, et non grâce, justice lui fut refusée; on lit même, dans les Mémoires de Torcy, qu'à la suite d'une vive altercation, l'envoyé du prince d'Orange fut menacé par Louvois d'être mis à la Bastille. Quand, vingt ans plus tard, héritier de l'influence et des haines de Guillaume, Heinsius se trouva être le premier magistrat de la Hollande et le chef de la Grande Alliance, ce ne fut pas sur Louvois, qui était mort, ce fut sur Louis XIV et sur la France qu'il vengea cruellement son injure.

En Hollande, ces façons d'agir excitèrent moins d'indignation que de surprise; il ne déplaisait pas aux riches marchands d'Amsterdam que le stathouder, chef de la noblesse militaire, subît quelque humiliation, tandis qu'ils étaient eux-mêmes recherchés par la France. Louis XIV ne cessait pas de leur garantir le maintien de la paix et la sécurité de leur commerce; il les préparait insensiblement à voir ses troupes entrer dans la Flandre et dans le Brabant, en leur promettant qu'elles n'y feraient qu'une courte apparition, nécessaire pour rendre ailleurs les Espagnols plus traita-

bles. Il fallut bien du temps, bien des ménagements et des caresses pour amener cette bourgeoisie, patriote malgré tout, à prêter l'oreille aux insinuations du roi de France. Voilà pourquoi la conférence de Courtrai se perdait en lenteurs et en subtilités, à rendre jalouse la diète germanique la plus formaliste[1].

Du 18 décembre 1679 au 15 septembre 1680, les commissaires français et les commissaires espagnols avaient discuté cette question préliminaire, grave entre toutes, à savoir si le roi d'Espagne avait le droit de prendre, dans le protocole, le titre de duc de Bourgogne. Ce titre malencontreux ayant enfin disparu du protocole, l'œil exercé de M. de Woerden l'avait tout à coup retrouvé dans le sceau d'Espagne avec les armes de Bourgogne; nouvelle discussion du 15 septembre 1680 au 30 juin 1681; puis enfin transaction, le sceau demeurant avec les armes, sans le titre. Ces longs et fastidieux débats n'avaient d'autre objet que de masquer, jusqu'à l'heure choisie par Louvois, un chef-d'œuvre de stratégie politique. Simple au fond, double dans la forme, l'action avait à la fois pour théâtre le duché de Luxembourg et la Flandre. A vrai dire, la conférence de Courtrai n'avait qu'une mission, aider au succès de la Chambre de Metz, prétendre des territoires en Flandre pour donner lieu d'en réunir en Luxembourg.

La Chambre de Metz frappait à coups redoublés sur ce duché de Luxembourg; au mois de juillet 1681, la

[1] *Voir* les analyses : 1° de vingt-six dépêches de Louvois aux commissaires français à la conférence de Courtrai; 2° de quarante-cinq dépêches des commissaires à Louvois. *D. G.* 687

souveraineté du roi d'Espagne y reçut une blessure qui devait être mortelle. Des titres authentiques, découverts par le procureur général Ravaux, prouvaient que le fief le plus important du duché, le comté de Chiny, avait relevé jadis de l'Évêché de Metz. La Chambre royale rendit un arrêt afin de réunir à la couronne de France le comté de Chiny. Aussitôt un officier français, le chevalier de Foudras, alla signifier l'arrêt au prince de Chimay, gouverneur du duché de Luxembourg, et le somma de retirer immédiatement les troupes espagnoles d'un territoire qui n'appartenait plus au roi Catholique. Repoussée par le prince de Chimay, repoussée plus énergiquement encore par le prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, la sommation fut aussitôt suivie d'une exécution pacifique; c'était du moins le style de Louvois, style, disaient amèrement les Espagnols, qui avait été inconnu jusqu'alors entre nations chrétiennes.

Quatre corps de cavalerie française passèrent simultanément la frontière, et vinrent camper en pays espagnol, les deux premiers en Luxembourg, sous les ordres des marquis de Boufflers et de Bissy, le troisième en Hainaut, sous le comte de Montbron, et le quatrième en Flandre, sous le chevalier de Sourdis. Ces quatre généraux avaient pour instruction de repousser la force par la force, s'ils étaient attaqués, et, s'ils ne l'étaient pas, de vivre grassement dans le pays, jusqu'à ce qu'il plût au roi d'Espagne d'épargner à lui-même et à ses sujets un surcroît de charges qui devait porter quelque préjudice à leur prospérité commune. C'était ainsi que, l'année précédente, Louvois avait

persuadé les Espagnols, dans l'affaire de Charlemont; ces moyens de persuasion ne furent pas moins efficaces en 1681; au moins d'août, le prince de Chimay rappela les quelques agents civils et militaires qui administraient, sous ses ordres, le comté de Chiny[1]. Les Français en prirent possession; mais alors on vit s'étendre avec une rapidité foudroyante ce mal justement redouté, « ce chancre rongeur » dont les victimes de la France avaient fait l'image cruellement vraie de la politique française.

Il se trouva que le comté de Chiny avait eu jadis de nombreux arrière-fiefs dont les attaches s'étaient successivement rompues; et lorsque les anneaux de cette chaîne féodale eurent été rassemblés par la Chambre de Metz, et ressoudés par les rudes ouvriers de Louvois, il se trouva que cette chaîne embrassait dans ses replis tout le duché de Luxembourg, sauf la ville capitale et quatorze ou quinze villages isolés, dispersés çà et là, enserrés d'ailleurs et tenus sous la menace d'une dernière et fatale étreinte.

Tandis que ces faits s'accomplissaient en Luxembourg, la conférence de Courtrai quittait enfin les chicanes de protocole pour s'occuper des affaires sérieuses. Le 4 août 1681, le procureur du roi de France revendiquait pour son maître la châtellenie d'Alost, les villes de Grammont, Ninove, Lessines, et le territoire connu sous le nom de Vieux-Bourg-de-Gand. Il fondait cette revendication sur ce que, pendant la dernière guerre, le roi de France avait exercé dans ces

[1] Bissy à Louvois, 15 août 1681. *D. G.* 671.

lieux, conquis par ses armes, tous les droits d'un propriétaire et d'un souverain, droits qui n'auraient pu être légalement recouvrés par le roi d'Espagne qu'en vertu d'une stipulation expresse et formelle dont il n'y avait pas trace dans le traité de Nimègue. Mais, comme les territoires revendiqués étaient en Flandre, et particulièrement dans cette partie de la Flandre qui formait, d'après les traités, « barrière » entre la Hollande et la France, le procureur et les commissaires du roi Très-Chrétien s'empressaient de déclarer que leur maître entendrait volontiers à des équivalents, tels que le roi Catholique les lui voudrait donner partout ailleurs qu'en Flandre[1].

Non-seulement les Espagnols refusaient de proposer des équivalents, mais encore, et avant tout, ils repoussaient, comme inique et mal fondée, la revendication du roi de France. Ils soutenaient, en droit, que le passage ou le séjour plus ou moins prolongé des troupes françaises sur les territoires contestés n'avait pu, en quoi que ce fût, invalider la propriété du roi d'Espagne, qu'il n'y avait pas eu besoin dès-lors que ces territoires lui fussent restitués, par une clause expresse et nominative, et que, par conséquent, le silence du traité de Nimègue ne pouvait pas être interprété contre lui. Ils montraient, en fait, qu'au temps des négociations et de la conclusion du traité, c'est-à-dire, au temps où le roi de France aurait dû faire valoir ses prétendus droits, s'il eût alors imaginé qu'il en pût avoir, il avait purement et simplement, sans pro-

[1] Louvois aux commissaires, 31 juillet et 6 août. *D. G.* 687.

testation ni réserve, évacué de lui-même les territoires dont il réclamait, tout à coup et si tard, la propriété directe ou la compensation par échange.

Tels étaient le fond du débat et les principaux arguments invoqués de part et d'autre. Cela dit, il serait aussi fastidieux qu'inutile d'analyser toutes les notes, remarques, répliques, dupliques et tripliques, dont il est fort probable que Louvois ne faisait pas beaucoup plus de cas que l'histoire n'en doit faire[1]. Aussi bien, l'un des commissaires espagnols, don Vaez, à bout de discussion, disait-il un jour à Woerden, qu'après tout, « les raisons espagnoles ne vaudroient jamais rien contre les françoises soutenues de 100,000 hommes de pied et de 25,000 chevaux, et que ses maîtres et lui s'attendoient bien d'être jugés par cet endroit-là[2]. » Il y avait beaucoup d'apparence que don Vaez ne se

[1] 1° Déclaration du procureur du roi Très-Chrétien, avec la liste des châtellenies, villes, bourgs, etc., appartenant au roi, délivrée le 4 août 1681.

2° Réponse et défense à la déclaration du procureur du roi Très-Chrétien, fournie par le procureur du roi Catholique, et délivrée le 1er septembre 1681.

3° Réplique du procureur du roi Très-Chrétien à la défense du procureur du roi Catholique, délivrée le 22 septembre 1681.

4° Duplique ou réplique du procureur du roi d'Espagne à la réplique du procureur du roi de France, etc., délivrée le 5 novembre 1681.

5° Remarques du procureur du roi de France sur la duplique du procureur du roi d'Espagne, délivrées le 20 novembre 1681.

6° Triplique ou remarques du procureur du roi de France sur la duplique du procureur du roi d'Espagne, délivrée le 12 décembre 1681.

Le 30 janvier et le 30 avril 1682, les commissaires français annoncent encore à Louvois la publication de deux écrits espagnols, l'un desquels, le premier, leur a paru « plus étudié, plus recherché, plus épuré que les autres, et plutôt fait pour avoir cours dans les pays étrangers et pour susciter des ennemis au roi que pour établir les droits du roi d'Espagne dans la conférence de Courtrai » *D. G.* 687.

[2] Le Peletier à Louvois, 20 septembre 1681. *D. G.* 687.

trompait pas dans ses conjectures, si ce n'est qu'il s'attendait à voir les troupes de Louis XIV prendre possession du pays d'Alost et du Vieux-Bourg-de-Gand; et non-seulement il s'y attendait, mais encore il le souhaitait, parce que cette violation des traités forcerait la Hollande, malgré qu'elle en eût, à prendre parti contre la France. Le prince de Parme, « tout matériel et presque perclus, disait Woerden, se faisoit de temps en temps guinder à cheval pour s'accoutumer aux fatigues de la guerre; et la nuit, il s'éveilloit parfois en sursaut, s'imaginant d'être aux mains et de donner des combats[1]. »

Cependant Louis XIV et Louvois n'étaient pas assez mal avisés pour faire la partie si belle à leurs adversaires; ce n'était pas en Flandre, c'était dans le Luxembourg qu'ils employaient la contrainte militaire, afin de mater l'obstination des Espagnols. La ville de Luxembourg était de tous côtés entourée de villages devenus français; peu à peu ces villages se remplirent de troupes; puis ces troupes se mirent à prendre des postes et à faire des patrouilles sur tous les chemins qui menaient à la ville. Les jours de marché surtout, la surveillance était incessante; tout ce qui se présentait, charrettes, bêtes et gens, était arrêté au passage; s'il y avait des vivres, ils étaient retenus, payés quelquefois, lorsque le propriétaire avait le courage de réclamer, mais toujours au-dessous de leur valeur, et confisqués sommairement, s'il y avait récidive, afin d'apprendre aux gens à n'y plus revenir. De la sorte,

[1] Woerden à Louvois, 27 octobre 1681. *D. G.* 671.

les provisions de bouche ne tardèrent pas à devenir rares dans la ville de Luxembourg ; les habitants et la garnison commencèrent à mourir de faim.

Sommés par le gouverneur espagnol de lui donner des explications sur leur étrange conduite, les officiers français répondirent qu'ils avaient bien le droit de faire, comme ils l'entendaient, la police des routes sur les terres du roi de France, qu'ils avaient aussi le devoir d'assurer la subsistance de leurs propres soldats, et qu'au surplus, ils n'avaient pas de comptes à rendre au roi d'Espagne. Une certaine nuit, les Espagnols firent une sortie, tombèrent sur un poste français trop faible ou mal gardé, forcèrent le passage, et ramenèrent à la hâte un convoi de vivres, que le prince de Chimay avait fait préparer de longue main et cacher dans les bois du voisinage. A cette nouvelle, Louvois, furieux, prescrivit au chevalier de Sourdis d'entrer, aussitôt la dépêche reçue, dans la châtellenie de Courtrai et d'y faire tout le dégât possible. Ces ordres furent trop bien exécutés [1].

La guerre allait sortir de cet incident, lorsque le roi d'Angleterre, saisissant l'occasion de gourmander les Espagnols, qui s'étaient donné le tort apparent de l'agression, les contraignit à faire des excuses à la France, à désavouer le gouverneur de Luxembourg, et à payer une indemnité pour les blessés français ou pour les parents de ceux qui avaient été tués dans la bagarre. Après quoi, le blocus de Luxembourg, avoué publiquement par Louvois, fut repris avec plus de ri-

[1] Woerden à Louvois, 5 et 20 décembre 1681. *D. G.* 687

gueur qu'auparavant. Le prince de Parme jetait les hauts cris ; il se disait résolu « à susciter toute la terre, et l'enfer même, si cela se pouvoit, pour arrêter les entreprises de la France. » Woerden lui-même, l'optimiste et complaisant Woerden, était inquiet ; il voyait déjà se former une ligue générale contre Louis XIV. Et de fait, la Suède travaillait avec une activité furieuse à la formation de cette ligue, elle avait même obtenu un premier succès pratique, en décidant la Hollande et les États de l'Empire à faire quelques levées. Mais Louvois, de son côté, ne négligeait pas d'en faire [1], et la

[1] Il y a, au Dépôt de la Guerre, t. 668, n° 280, un *Mémoire sur la cavalerie*, daté du mois de décembre 1681. La minute de ce Mémoire, dictée par Louvois, porte des additions et des corrections de sa main. Je donne ici cette pièce qui est intéressante au point de vue militaire. « Le roi a 18,000 chevaux sur pied, en gendarmerie, cavalerie et dragons. Il en faut pour sa garde : 260 gardes du corps, 110 gendarmes et chevaux-légers, 500 mousquetaires ; ce qui faisant 870 chevaux, il ne restera plus que 17,130 chevaux. On ne peut se dispenser de laisser 2,000 chevaux du côté de Roussillon, les Espagnols ayant près de 3,000 chevaux en Catalogne Je crois qu'il en faudra 400 du côté de Bayonne ; au moins autant à Casal. Il en faudra au pays d'Aunis. On n'en pourra laisser moins de 500 pour garder la frontière du côté de Luxembourg. Il en faudra au moins 1,500 dans les places de Flandres, et 1,000 en Lorraine et Alsace pour tenir le pays dans l'obéissance et avoir la communication. Ce qui fait, sans compter le pays d'Aunis, 5,800 chevaux. Partant, il ne restera plus que 11,300 chevaux pour les armées, sur quoi il faudra prendre ce que Sa Majesté voudra augmenter à Casal et mettre au pays d'Aunis. De sorte que je ne crois pas que l'on puisse compter pour les armées sur plus de 10,000 chevaux. Les Espagnols ont présentement 2,700 à 800 chevaux ; et comme ils ont encore 2,000 cavaliers à pied, on peut compter qu'en dépensant 50,000 écus, ils auront 4,000 chevaux, à 100 près. Les Hollandois, y compris la levée qu'ils viennent de résoudre, auront 5,590 chevaux ; le duc d'Hanovre, 2,000 ; ce qui fera 11,500 chevaux, sans comprendre les troupes de l'Empereur qui, sans aucune augmentation, font plus de 8,000 chevaux, ni les troupes que l'Empire lève, lesquelles, sur le pied des 4,000 hommes premièrement résolus, doivent avoir 12,000 chevaux ou dragons. Si, après avoir fait réflexion sur ce que dessus, le roi juge à propos d'augmenter sa cavalerie, il y a 380 compa-

diplomatie française n'abandonnait pas le champ de bataille à la diplomatie suédoise.

Dès que la Suède avait paru se détacher de la France, la France s'était aussitôt rapprochée du Danemark et du Brandebourg ; ils avaient été gagnés l'un et l'autre par la perspective d'une revanche à prendre sur la Suède, et le Brandebourg, en outre, par des caresses habilement faites au Grand-Électeur, chez qui des ressentiments personnels contre l'Empereur échauffaient la passion, traditionnelle dans sa race, de balancer en Allemagne l'influence de la maison d'Autriche. Le Brandebourg se tenant à l'écart, l'Empire était paralysé. Enfin les fauteurs de coalition furent mis en déroute par une première déclaration du roi de France, qui se remettait de ses justes prétentions à l'arbitrage du roi d'Angleterre, et par une seconde déclaration du roi d'Angleterre qui, non-seulement acceptait l'arbitrage, mais encore trouvait juste que les Espagnols cédassent au roi de France la ville de Luxembourg, pour l'équivalent de ses justes prétentions en Flandre[1].

Vivement émue par le spectacle des événements, l'opinion publique, dans toute l'Europe, était encore excitée par une multitude de libelles, ou, comme nous dirions aujourd'hui, de brochures dans lesquelles

gnies entretenues sur le pied de 26 maîtres chacune, lesquelles étant mises à 50 maîtres par compagnie, donneroient 9,120 chevaux d'augmentation; étant mises à 40 maîtres, en donneroient 5,320; et étant mises à 36, en donneroient 3,800. Le roi a 126 compagnies de dragons qui, sur le pied de 36 maîtres par compagnie, comme elles sont présentement entretenues, font 4,536 chevaux, lesquels, suivant mon opinion, ne doivent pas être augmentés qu'après que Sa Majesté aura mis sa cavalerie à 50 maîtres par compagnie. »

[1] Louvois à Le Peletier, 18 février 1682. *D. G.* 684.

toutes les questions du moment étaient agitées, débattues, et résolues en sens contraire. Louvois lui-même, si dédaigneux naguère de l'opinion publique, s'était laissé peu à peu entraîner à compter avec elle ; on le verra plus tard faire ou inspirer des articles de journal, fabriquer ou arranger pour la Gazette des nouvelles étrangères ; au temps dont nous faisons l'histoire, il s'en tenait encore aux libelles. Des publicistes qui ne manquaient pas d'habileté ni de talent, travaillaient à soutenir sa politique. Parmi ces brochures, il y en a une que nous avons déjà citée, que nous aurons l'occasion de citer encore, parce qu'elle est peut-être le plus remarquable exemplaire de la littérature politique de ce temps-là, et dans cette littérature, du genre que nous appellerons officieux.

Voici comment le publiciste aux gages de Louvois expliquait et justifiait le blocus de Luxembourg : « Il est vrai que le roi avoit fait bloquer Luxembourg, non pas toutefois dans le dessein de rompre la paix, mais afin de se faire faire justice des prétentions qu'il avoit sur Alost et sur quelques autres terres dont les Espagnols sont aujourd'hui en possession. Il y avoit déjà plus de deux ans que cette affaire duroit, sans se pouvoir terminer, et le roi, considérant que les Espagnols ajoutoient à leur lenteur naturelle quelque chose de malicieux, se hâta de les faire parler, en répandant ses troupes dans les lieux qui lui appartenoient, lesquelles étoient disposées de manière qu'elles bloquoient la ville de Luxembourg. Cette action ne manqua pas d'exciter des murmures chez la plupart des princes voisins, qui, considérant plutôt la réputation

du pays auquel ils commandent que les forces qu'ils peuvent mettre sur pied, croyoient que s'ils étoient une fois bien unis, ils pourroient secourir les Espagnols, qui se disoient opprimés par une puissance supérieure. Il se proposa donc plusieurs ligues, et même les principaux en conclurent une entre eux. Mais le roi ayant dissipé toutes leurs menées par sa prudence et par ses négociations, pour leur montrer que ce qu'il en faisoit n'étoit pas par violence, il s'offrit de remettre ses intérêts entre les mains du roi d'Angleterre, à qui naturellement la connoissance de la chose appartenoit, comme ayant été médiateur de la paix de Nimègue et en étant le garant. Or je laisse à penser à tout homme qui ne sera point préoccupé de passion, premièrement, s'il n'étoit point permis au roi de loger des troupes dans les villages qui lui appartenoient; secondement, si, voyant les bruits que cela excitoit dans l'Europe, il pouvoit en user avec plus de modération que de remettre ses droits entre les mains du roi d'Angleterre; et enfin si, ayant la force en main, ce n'étoit pas bien faire voir qu'il ne vouloit point de guerre, que de bloquer simplement une place, lorsqu'il étoit en état d'en prendre trois ou quatre, devant qu'on songeât seulement à s'y opposer. Il faisoit ce que font proprement ces pères et mères, lesquels montrent les verges à leurs enfants, pour les corriger seulement, de peur qu'ils ne se portent à des excès qui puissent leur attirer une autre punition. Mais, tout de même que la plupart de ces enfants accusent leurs pères et leurs mères de cruauté, pour ne les pas vouloir laisser dans le libertinage, ainsi le roi, pour vouloir ne rien céder de ses droits,

passoit chez ses envieux pour un prince rempli d'ambition, et que rien ne pouvoit contenter[1]. »

En vérité, c'était bien de l'ingratitude aux Espagnols de ne pas reconnaître, sous les sévérités apparentes de Louis XIV, un grand fonds d'indulgence paternelle, et c'était une insigne méchanceté aux Suédois et consorts de dénoncer par toute l'Europe l'ambition du roi de France. Pour confondre les méchants et convaincre les incrédules, il ne fallait pas moins qu'un miracle; Louis XIV en fit un. Au mois de mars 1682, le blocus de Luxembourg fut tout à coup levé. Jamais coup de théâtre n'éclata plus soudainement, et ne causa pareille surprise. Personne, ni en France ni en Europe, ne s'y attendait, à Courtrai moins qu'ailleurs. « Cette résolution du roi, s'écriait l'intendant Le Pelletier, mérite de si hautes louanges que la postérité la mettra au rang des plus éclatantes actions de son règne. On ne sauroit se représenter la surprise, la joie et l'admiration qui parut sur le visage du sieur Vaez. La santé du roi fut célébrée avec des éloges et acclamations très-sincères[2]. » La santé du roi de France, portée par les commissaires du roi d'Espagne, servit d'épilogue aux procès-verbaux de la conférence de Courtrai. Elle prit fin, le roi d'Angleterre ayant, sur la proposition officielle de la France, officiellement accepté l'arbitrage.

Luxembourg délivré! Cette nouvelle, rapide comme l'éclair, éblouit l'Europe; l'éblouissement, sensation involontaire, devint un sentiment admiratif et réfléchi

[1] Réponse au livre intitulé : *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, pages 23-26.
[2] Le Pelletier à Louvois, 25 et 26 mars 1682. *D. G.* 687.

lorsqu'on sut le détail de l'événement. Le roi de France avait fait venir l'ambassadeur d'Espagne et l'ambassadeur de l'Empereur, et il leur avait dit qu'il ne voulait pas, lui, Roi Très-Chrétien, diviser la chrétienté qui était de nouveau menacée par le Turc, ni empêcher le roi d'Espagne de secourir l'Empereur.

Si l'Europe était dans l'admiration, il faut bien dire qu'en France l'applaudissement était loin d'être général. Aucun peuple, depuis les Romains, n'a eu, à l'égal du nôtre, la passion des conquêtes. Qu'elles soient justes ou injustes, raisonnables ou folles, fécondes ou stériles, peu lui importe; ces distinctions lui déplaisent, et, rien qu'à les faire, on passe à ses yeux pour un esprit chagrin, sans ardeur, sans grandeur, sans patriotisme. De ce que pensent du conquérant et de la conquête ceux qui la subissent, il ne s'inquiète pas un seul instant, parce qu'il ne met pas en doute qu'on ne soit fier de lui appartenir. Comme il a grande opinion de lui-même, de la supériorité de son génie, de ses institutions, de ses mœurs, et comme il est en même temps d'humeur sociable et généreuse, il ne demande qu'à faire part à autrui de ses propres avantages; c'est parce qu'il veut du bien à ses voisins qu'il les conquiert. De ce que pensent les nations étrangères et rivales, il s'inquiète encore moins, par dédain et par superbe; il lui plaît d'être redouté, et les menaces ne lui font pas peur. Dans la conquête, il ne voit que le succès de l'heure présente, son territoire agrandi, son orgueil satisfait. L'avenir ne le préoccupe jamais; si ses conquêtes provoquent la guerre, il ne voit au bout de la guerre que des triomphes et des conquêtes nouvelles. Il est incapable de songer d'avance aux retours de fortune, aux revers, aux représailles, à sa puissance amoindrie, à son propre sol envahi, saccagé, retranché par le glaive. Dans l'histoire, il court volontiers aux princes, aux ministres, aux généraux qui ont promu ses frontières et propagé sa puissance; il est sans pitié pour ceux qui ont cédé, reculé, abandonné quelque part de la terre conquise; il n'a que de l'indifférence tout au plus pour les pacifiques sous lesquels le territoire est resté ce qu'il était d'abord, ni diminué ni agrandi. Et voyez, ceux-là mêmes qui contredisent, ils ont beau noter et blâmer cette ardeur à conquérir, ils sont de ce peuple, ils ont leur part de ses passions et de ses faiblesses, ils tressaillent de la même fièvre, ils ressentent, comme les plus belliqueux, le plaisir de l'agrandissement et l'émotion de la conquête. Combien ne faut-il pas de vertu au gouvernement d'un tel peuple pour résister à cet entraînement de nature, et pour se roidir sur une pente où il est si facile et si séduisant de se laisser aller!

Ce n'est pas au gouvernement de Louis XIV que l'on pourrait demander l'exemple de cette vertu; il penchait du même côté que son peuple, et sur la pente fatale où ils ont roulé confusément ensemble, il est difficile de décider, à certains moments, qui des deux entraînait l'autre. L'époque des *réunions* est un de ces moments-là. Jamais la popularité de Louvois n'a été plus grande, ni sa politique applaudie davantage. Mécontente des restitutions que la paix de Nimègue avait faites à l'Espagne, l'opinion avait bientôt

vu, avec une joyeuse surprise, ses pertes compensées, et même bien au delà de ses regrets. Il n'y avait pas de semaine où le bourgeois de Paris n'apprît la nouvelle flatteuse que le roi salué par lui du nom de Louis le Grand avait agrandi son royaume, ici aux dépens du Palatin, là aux dépens de l'Archevêque de Trèves, ou de l'Évêque de Spire, ou du landgrave de Hesse, ou du roi de Suède, çà et là aux dépens du roi d'Espagne.

Pour ce bourgeois patriote, mais ignorant, le moindre village était une ville, la moindre bicoque une place de guerre, le moindre canton toute une province; quand il eut Deux-Ponts, qui appartenait au roi de Suède, il crut avoir la Suède; quand il eut Strasbourg, il se crut maître de toute l'Allemagne, et de toute l'Italie, quand il eut Casal; il prit au sérieux les chimères ou les railleries des libellistes sur la monarchie universelle, et il ne douta plus qu'un jour ou l'autre, monseigneur le Dauphin de France ne fût élu roi des Romains. Pour ce bourgeois patriote, mais économe, le plus admirable était que toutes ces conquêtes se faisaient sans levées extraordinaires ni d'hommes ni d'argent.

Cependant il était sensible à la gloire militaire, et cette gloire, dans la circonstance présente, manquait à son enthousiasme. Les difficultés dans les Pays-Bas et l'affaire de Luxembourg lui donnaient l'espoir que cette lacune allait être comblée, lorsqu'il apprit tout à coup qu'il lui fallait renoncer à ses rêves de gloire : le blocus de Luxembourg était levé, la diplomatie rentrait en scène, et l'appareil militaire

dans la coulisse. Son désenchantement se traduisit aussitôt en propos assez vifs; il se permit d'accuser le roi « d'avoir péché grièvement contre la politique, » et il osa le blâmer « d'avoir si fort négligé les avantages que la fortune et la conjoncture lui offroient. » Chamlay lui-même, le judicieux Chamlay, le type de ces esprits honnêtes et sensés qui regrettent les emportements de la passion française, ne pouvait s'empêcher, tout en justifiant le roi, de reconnaître que rien ne lui aurait été plus facile alors que de se rendre maître des Pays-Bas; « peut-être même, ajoutait-il avec un soupir, peut-être qu'il n'en trouvera jamais l'occasion si favorable, et que d'autres conquérants auroient été, dans ce rencontre, moins scrupuleux que lui. Mais enfin, quoiqu'il n'ignorât rien de ses intérêts et des avantages qu'il pouvoit tirer de cette conquête, il les sacrifia sans balancer au bien de la religion[1]. »

Était-ce le bien de la religion qui était alors la préoccupation exclusive, ou même la principale préoccupation de Louis XIV? Assurément ce n'était pas le bien de la papauté; car Louis XIV était alors avec le pape Innocent XI en querelle sérieuse. Il ne s'agissait plus, comme en 1664, de poursuivre la réparation d'une injure diplomatique; les questions qui s'agitaient étaient bien autrement graves; les foudres de l'Église grondaient comme dans les temps orageux de Philippe le Bel et de Boniface VIII. Les discussions sur le droit de *régale* et sur les *annates*, les légistes aux

[1] Mémoire sur les événements de 1678 à 1688. *D. G.* 1183.

prises avec les théologiens, des évêques poursuivis par les gens du roi, d'autres excommuniés par le pape, la souveraineté pontificale en lutte contre la souveraineté royale, les doctrines gallicanes se heurtant aux doctrines ultramontaines, l'autorité des conciles invoquée, l'infaillibilité du chef de l'Église contestée, le clergé de France assemblé solennellement et se déclarant pour le roi, le schisme prêt à déchirer l'unité catholique, tout, sauf la grande voix de Bossuet s'élevant et dominant sans comparaison possible, tout ce tumulte ramenait violemment les esprits en arrière, vers les premières tempêtes du quatorzième siècle[1].

Cependant, sans reculer si loin, l'année 1682 avait un singulier rapport avec l'année 1664; c'était, outre la querelle du pape et du roi de France, l'apparition des Turcs en Hongrie, la chrétienté menacée de nouveau par l'islamisme; et naturellement alors se dres-

[1] Au contraire des Colbert qui s'étaient jetés dans ce grand mouvement, les Le Tellier se sont tenus à l'écart. Louvois particulièrement s'est contenté du rôle de spectateur; voici une lettre curieuse qu'il écrivait, le 30 mars 1682, à son frère, l'archevêque de Reims, président de l'assemblée du clergé : « Le roi a toujours estimé qu'il n'étoit point de son service de faire faire aucune offre au pape, pour le porter à terminer l'affaire de la régale; et, au contraire, Sa Majesté a cru que rien ne pouvoit plus nourrir la mauvaise humeur de Sa Sainteté que de lui faire voir que l'on est en peine de cette affaire; et bien loin que M. le cardinal d'Estrées se conduise avec la sécheresse que vous me marquez, j'ai entendu aujourd'hui lire une lettre de lui, par laquelle il rend compte des conversations qu'il a eues avec plusieurs cardinaux, desquels le cardinal Ricci en étoit un, dans lesquelles il ne s'est que trop expliqué des facilités qu'il avoit ordre d'apporter, si le pape entroit en négociation; mais cela n'a produit aucun bon effet. Ces lettres ont été apportées par le courrier qui a porté la lettre du clergé: elles sont du 19 et du 21 de ce mois. Elles portent que le paquet, dans lequel étoit la lettre du clergé au pape, a été quatre jours fermé sur sa table; qu'il croit, mais qu'il ne le

saient les souvenirs du Raab et de Saint-Gothard, de Coligny et de La Feuillade, et la grande image de la France sauvant l'Empire et l'Empereur. Elle était prête à les sauver encore. Quelle occasion pour Louis XIV! Et combien, après ce grand service rendu, l'Allemagne serait ingrate, si, en attendant la vacance de l'Empire, elle ne proclamait pas roi des Romains le fils de son sauveur, ou si, tout au moins, elle s'obstinait, dans le présent, à contester la suprématie du roi de France! Et d'avance, le succès n'était-il pas assuré? Car ce n'était plus une poignée d'hommes que Louis XIV allait aventurer dans l'Empire; c'était une grande armée, trente mille hommes qu'il offrait d'abord, trente mille autres, dont il ne parlait pas; trente mille encore, s'il en était besoin; et, ses forces établies au cœur de l'Allemagne, personne n'y était assez habile pour l'éconduire poliment, comme en 1664, ni de taille à l'en chasser par un violent effort.

sait pas certainement, que, pendant ce temps-là, on a examiné si l'on renverroit ce paquet tout fermé, et que l'avis contraire ayant prévalu, Sa Sainteté l'ouvrit et remit la lettre à Favoriti pour la lui traduire, qu'ensuite il a ordonné qu'elle fût communiquée aux cardinaux Azolin, Ottoboni, Colonna et Cazanatta; que ces quatre cardinaux se sont assemblés chez le cardinal Ludovisio; après quoi, Favoriti a fait une réponse qui doit être envoyée au premier jour, par laquelle le pape, en répondant au clergé, fait de grands éloges de la piété du roi et parle durement à l'assemblée. C'est tout ce que contiennent plus de quarante pages d'écriture. J'oubliois seulement de vous dire que ceux qui proposoient de renvoyer le paquet sans l'ouvrir, appuyoient leur proposition sur les différentes matières que l'assemblée a ordonné qui fussent examinées. Les réguliers continuent à prendre soin d'écrire les dernières résolutions de l'assemblée, et cela passe jusqu'aux courtisans, et assurent que le pape interdira quelques prélats de l'assemblée pour avoir osé établir une pareille doctrine de laquelle on n'a parlé à l'assemblée que pour avoir occasion de sanctifier Jansénius, en déclarant que le pape n'est pas infaillible. » *D. G.* 675.

Voilà pourquoi Louis XIV avait fait lever le blocus de Luxembourg; voilà les secrets desseins dont les généreux dehors avaient surpris, au premier moment, l'admiration du monde. Quand l'intrigue fut éventée, on ne chercha pas à la nier tout à fait; et si les aveux des publicistes français n'allèrent pas jusqu'au fond des choses, l'opinion publique ne put pas du moins se plaindre d'être abusée par des révélations comme celle-ci : « Le roi ayant connoissance de longue main des brigues que faisoit l'Empereur, par toutes les cours de l'Europe, pour troubler la paix de Nimègue, chercha de son côté à l'assurer. Le moyen lui en parut facile, d'abord que les Turcs eurent fait connoitre leurs desseins. Car l'Empereur n'ayant point de troupes suffisantes pour leur opposer, il sembloit vraisemblable de croire que, dans la nécessité où il étoit, il se déferoit de sa jalousie et auroit recours au roi. Pour l'obliger même à prendre ces sentiments, le roi lui fit offrir trente mille hommes de ses meilleures troupes[1]. »

Le publiciste français allait bien plus loin encore; car il avouait tranquillement les relations de la France avec les Hongrois insurgés contre l'Empereur, c'est-à-dire le grief le plus propre à soulever l'indignation de l'Allemagne, puisque les Hongrois et Tekéli, leur chef, alliés du sultan, avaient frayé aux Turcs le chemin vers la terre allemande. « Quoi qu'il en soit, disait le défenseur de la politique française, que peut-on inférer de là au désavantage du roi? Si c'est une honte

[1] *Réponse à La conduite de la France,* pages 85-86.

à un prince de fomenter la rébellion des sujets contre leur prince légitime, il y a longtemps que la maison d'Autriche nous en a montré le chemin, elle qui n'a jamais manqué aucune occasion d'exciter des troubles dans le royaume et d'y jeter de la division. Si c'est donc un usage établi entre les souverains de se nuire les uns aux autres le plus qu'il leur est possible, pourquoi nous attribuer une faute qui nous est commune avec toute la terre[1]? »

On peut bien croire qu'il ne fut pas difficile aux ministres de l'Empereur, dans toutes les cours d'Allemagne, de démasquer la fausse générosité du roi de France et le double jeu de la politique française, encourageant sous main les Turcs à pénétrer dans l'Empire, et proposant ses secours à l'Empire pour en chasser les Turcs. Jeter les gens dans le péril pour avoir occasion de leur venir en aide, mettre le feu chez son voisin pour courir à l'incendie, c'est un moyen dangereux de se rendre utile, et certainement un moyen malhonnête. L'Empereur cependant ne repoussa pas d'abord les offres de Louis XIV; il usa, vis-à-vis de lui, des lenteurs habituelles de la diplomatie allemande; mais en même temps il déployait une activité dont on ne le croyait pas capable, pour gagner un auxiliaire moins dangereux que le roi de France; c'était le roi de Pologne, Jean Sobieski.

Soustraire à l'influence française un prince qui avait dû en grande partie son élection à cette influence même, et qui avait épousé une Française, c'était une

[1] *Réponse à La conduite de la France,* pages 55-56.

entreprise qui paraissait difficile; cependant l'Empereur y réussit. Lorsqu'il eut conclu son traité d'alliance avec le roi de Pologne, il écarta froidement l'assistance que lui offrait Louis XIV. Battue à Varsovie, la politique française essaya d'expliquer son échec par un incident futile. La reine de Pologne était fille d'un gentilhomme français, le marquis d'Arquien; elle souhaitait qu'il fût créé duc et pair; Louis XIV lui refusa cette grâce; « et ce contre-temps étant venu tout à propos pour l'Empereur, disait-on afin d'éclairer l'opinion publique, la reine de Pologne se joignit à lui, pour faire réussir son traité, et en pressa l'exécution avec tant de chaleur qu'on eût dit qu'en sollicitant cette affaire, elle eût sollicité la sienne propre[1]. » Chamlay, qui raconte cet incident, ajoute à son récit les réflexions suivantes : « On a jugé à propos d'insérer ici cette digression pour faire voir le cours des affaires du monde, même les plus importantes, qui roulent sur des circonstances et sur des événements de la plus petite conséquence. En effet, que le roi accorde un brevet de duc au marquis d'Arquien, le roi de Pologne ne conclut point de traité avec l'Empereur, et par conséquent Vienne ne peut pas être secourue et est perdue. » C'est la théorie des petites causes et des grands effets, théorie de courte vue, historiquement fausse, politiquement dangereuse et moralement mauvaise. Les grands événements, comme les grands fleuves, ont leurs sources lointaines; il faut de gros orages,

[1] *Réponse à La conduite de la France*, page 91.

amoncelés lentement, pour les faire déborder sur le monde.

Les traditions, les intérêts, le salut même de la Pologne ne permettaient pas qu'elle souffrît, au dix-septième siècle, le triomphe des Turcs en Autriche : la chute de Vienne eût ébranlé Varsovie. Spectatrice impuissante de l'invasion musulmane en 1664, parce qu'alors elle gisait affaiblie, déchirée, pantelante, la Pologne, en 1683, avait toutes ses forces; elle se sentait vigoureuse, elle avait confiance en son chef, et elle marcha. Le 12 septembre 1683, Sobieski tomba des hauteurs de Kalenberg sur le camp du grand vizir, et Vienne fut délivrée, après deux mois de siége.

Cette merveille était d'un tout autre effet que la merveille de Luxembourg. Quel fut le sentiment de Louis XIV? Écoutons Chamlay : « Quoique la perte de Vienne eût pu procurer de grands avantages au roi par rapport à sa propre gloire et aux intérêts de son État, Sa Majesté, qui étoit animée d'un autre esprit, et qui regardoit le bien en général de la chrétienté préférablement à tout ce qui pouvoit lui convenir, apprit avec un plaisir infini le secours de cette place[1]. » C'est trop se dévouer que de parler ainsi. L'hostilité franche a de la grandeur, et la défendre peut être un devoir patriotique; rien n'oblige un honnête homme à défendre l'hypocrisie. Non, le salut de Vienne n'a pas causé à Louis XIV un plaisir infini ; c'est à la voir perdue au contraire, et la maison d'Autriche avec elle, que Louis XIV et son peuple auraient pris un infini plaisir. Voilà la vérité

[1] Mémoire déjà cité.

Encore une fois, si c'était le bien de la chrétienté qui eût été le principal souci de Louis XIV, pourquoi ce même roi qui, l'année précédente, déclarait solennellement à l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne voulait pas empêcher son maître de porter secours à l'Empereur, pourquoi n'avait-il pas attendu la délivrance de Vienne avant de recommencer ses exécutions dans les Pays-Bas? C'est le 12 septembre que Sobieski chassa les Turcs des abords de Vienne, et, dès le 1[er] septembre, trente-cinq mille hommes de troupes françaises étaient rentrés sur le territoire espagnol. Et déjà bien auparavant, Louvois avait pris des dispositions militaires qui avaient paralysé l'Espagne et l'Allemagne, si bien que les anxiétés de l'Europe chrétienne se partageaient également entre le Turc et le roi Très-Chrétien [1]. « Le roi de France, disait-on, vouloit bien lever le blocus de Luxembourg, un an avant que les Turcs se jetassent en Hongrie; cependant, quand il a vu qu'ils s'y jetoient véritablement, il a fait faire un camp en Alsace, pour tenir l'Empereur en alarmes; il a fait faire un camp en

[1] Parmi les libelles d'origine allemande, l'un des plus curieux porte ce titre significatif : *La cour de France turbanisée.* « Nous avons deux ennemis irréconciliables, s'écrie le libelliste : les Turcs d'un côté, et la France de l'autre; l'un est le bourreau et l'autre la torture. » Ailleurs, l'auteur rapporte ce passage d'un sermon vrai ou supposé : « Prions Dieu, du fond de notre âme, qu'il veuille bénir les armes de l'Empereur et de ses alliés, et que par sa bonne et grande miséricorde, il lui plaise d'extirper et chasser le Grand Turc de devant Vienne et ailleurs, et de délivrer aussi notre pays du Petit Turc françois qui nous saccage et nous ruine par le fer et par le feu. Grand Dieu! veuille nous en sauver! » Dans ce même libelle, la forfanterie allemande n'est pas en reste avec la forfanterie française, témoin ce passage : « Je puis dire avec vérité que, si les Allemands unis, sans aucun autre secours, avoient à faire avec les François seuls, l'on les verroit, en dépit de leur bravoure, dépêcher en si peu de temps que je serois sûr de les visiter à Paris en moins de trois mois

Flandre, pour obliger les Espagnols à se tenir sur leurs gardes; il a fait faire un camp sur la Sarre, pour faire trembler les Électeurs; et enfin il a fait faire un camp sur la Saône, pour tenir le reste de l'Europe en jalousie. Il veut, témoigne-t-il, devenir moins ravissant, en considération du malheur qui doit affliger bientôt la chrétienté; et quand il voit qu'elle est affligée réellement et de fait, il tonne, menace, fait dire à la Diète, par son ambassadeur, qu'il ne donne plus qu'un certain délai pour lui accorder ses injustes prétentions, sinon qu'il verra à se faire raison par les armes. Et, pour joindre l'effet aux paroles, il se présente armé sur la frontière, tout prêt à engloutir tout d'un coup plusieurs provinces. Il ne fait pas la guerre véritablement, mais il fait autant de mal que s'il la faisoit; car il empêche que les princes, qui l'appréhendent autant que le Turc, ne disposent de leurs troupes en faveur de l'Empereur. L'Empereur même est obligé de laisser les siennes à la garde du Rhin, pendant que les infidèles entrent dans son pays, ravagent le cœur de ses

et fort commodément, et de planter l'aigle impériale sur le Louvre. » Cependant, un peu plus loin, l'auteur est d'avis qu'il y a plus de sûreté dans une coalition générale de l'Europe contre la France. Parlant des desseins de Louis XIV sur la couronne impériale, il dit : « Je ne veux point douter que le roi Très-Chrétien ne fût d'humeur à venir en Allemagne et même jusqu'en Autriche avec M. le Dauphin; cependant, si j'avois à souhaiter que le roi de France fût à Vienne, ce seroit dans la qualité de François I[er] à Madrid. » Malgré qu'il raille, il est très-préoccupé de l'élection possible du Dauphin comme roi des Romains; il n'a pas assez d'objurgations pour détourner les Allemands d'une si dangereuse erreur. « Si l'on ne s'oppose unanimement aux insultes de la France, s'écrie-t-il après vingt-cinq pages de raisonnements, et qu'on ait la faiblesse de songer à élever M. le Dauphin à l'empire, que je prévois de malheurs qui arriveront infailliblement! »

États, emmènent cent mille hommes en esclavage, brûlent ses maisons, désolent la campagne, et enfin mettent le siége devant Vienne[1]. » A cela, que répondait Louvois? Simplement que des camps d'instruction n'étaient pas chose nouvelle dans la pratique militaire de la France, et que le roi était parfaitement le maître d'y exercer ses troupes, aussi bien que de les y visiter, comme il fit en effet pendant les mois de juin et de juillet.

Louvois avait raison, sans doute, et il eut raison jusqu'au jour où, les camps étant levés tout d'un coup, les troupes furent acheminées vers la frontière des Pays-Bas. Le 31 août, dans la soirée, le baron d'Asfeld se présenta devant le marquis de Grana, qui avait remplacé à Bruxelles le prince de Parme, et il lui déclara au nom de Louis XIV, que, puisque le roi d'Espagne avait repoussé l'arbitrage du roi d'Angleterre et refusé de donner satisfaction au roi de France, vingt mille hommes d'infanterie et quinze mille cavaliers allaient entrer, dès le lendemain, sur les terres de son gouvernement et y vivre, jusqu'à ce qu'il plût au roi d'Espagne de faire cesser cette occupation. Le baron d'Asfeld eut soin d'ajouter expressément « qu'au premier feu qui seroit mis par représailles dans les terres de l'obéissance du roi, le maréchal d'Humières avoit ordre de brûler cinquante villages à la porte de Bruxelles. » L'intendant Le Peletier avait ordre, pour sa part, d'imposer à la Flandre espagnole une contribution de trois millions de florins. Quelle rançon! Mais cette rançon, si énorme

[1] *La conduite de la France*, pages 124-127.

qu'elle soit, ne sera pas pour les malheureux Flamands un gage de salut; qu'ils payent ou ne payent pas, ils n'en seront ni plus ni moins pillés et volés. Cela est ainsi. Le 24 août, Louvois écrit à Le Peletier : « Je dis que l'intention du roi ne seroit pas que l'on tînt ce que l'on promettroit aux châtellenies, parce que Sa Majesté veut que l'on les mette en état de ne rien donner de longtemps au marquis de Grana, ce qui ne se peut faire qu'en y faisant beaucoup de désordre[1]. » Et ce n'est là qu'une occupation pacifique! Que sera donc la guerre[2]?

La guerre est inévitable; mais jusqu'où et par qui sera-t-elle faite? Dans l'instruction qu'il avait adressée au maréchal d'Humières, Louvois disait : « Il y a bien de l'apparence qu'en l'état présent des affaires de l'Europe, les États-Généraux éviteront fort de se commettre avec Sa Majesté; au moins lui a-t-on donné avis, dès que les affaires de l'Empereur ont commencé à baster mal, que les Hollandois ont déclaré aux ministres d'Espagne que tant que l'Angleterre ou l'Empereur ne se joindroit point à eux pour la défense des Pays-Bas, ils ne se mettroient point au hasard d'avoir la guerre contre le roi pour les défendre, et n'y en-

[1] *D. G.* 700.

[2] Je lis, dans un libelle daté de 1681, l'*État des contraventions à la paix* : « A la première entrée que M. de Bissy fit pour avoir la prévôté de Verton, tout fut rançonné et branscaté, les églises pillées, les cloches enlevées, les pauvres paysans persécutés jusques au fond des plus grandes forêts et déserts de l'Ardenne, pour leur quitter la dernière bouchée de pain; il y eut des paysans bâtonnés depuis la tête jusqu'aux pieds, jusqu'à leur arracher la barbe, les pendre à la cheminée, leur brûler les plantes des pieds. C'est la paix. » Je ne sache rien de plus éloquent que ces trois mots-là.

verroient pas même les huit mille hommes qu'ils ont promis à la première irruption; mais, comme il se pourroit faire que les avis que Sa Majesté a reçus sur cela ne seroient pas véritables, ou que l'autorité du prince d'Orange feroit changer d'avis aux États-Généraux, le sieur maréchal d'Humières aura soin de faire les diligences nécessaires pour être informé de la qualité des troupes que les États-Généraux enverront au marquis de Grana[1]. »

Les États-Généraux ne purent pas faire autrement que de remplir leurs obligations; les huit mille hommes furent envoyés au gouverneur des Pays-Bas, et le prince d'Orange se fit fort de lui en envoyer d'autres. Alors le marquis de Grana donna, le 12 octobre, dans toute l'étendue de son gouvernement, l'ordre général de repousser la force par la force. D'Oudenarde, de Courtrai, de Luxembourg, des partis espagnols sortirent aussitôt pour piller à leur tour les villages français; des intendants espagnols lancèrent des mandats de contributions sur les terres françaises. Louis XIV défendit à ses sujets de contribuer, « sous peine des galères, » et il écrivit lui-même au maréchal d'Humières : « Je vous ordonne de faire toujours brûler cinquante maisons ou villages pour un qui l'auroit été dans mes États[2]. » Six semaines après, c'était cent pour un[3]. Le 26 octobre, le conseil d'Espagne avait solennellement déclaré la guerre à la France.

En France, chose inouïe, cette résolution de l'Es-

[1] Louvois à Humières, 21 août. *D. G.* 700.
[2] Le roi à Humières, 24 octobre. *D. G.* 722.
[3] Louvois à Humières, 11 décembre. *D. G.* 700.

pagne eut, dans l'opinion publique, un succès de surprise : il est vrai que cette surprise même était une dernière humiliation pour l'Espagne. Si l'on veut savoir ce qui se disait à Paris, non pas entre petits bourgeois, mais dans le monde le plus éclairé, il faut lire ce passage d'une lettre de Corbinelli à Bussy-Rabutin: « On raisonne à outrance sur cette fierté fanfaronne d'une nation que nous avons insultée tant de fois impunément, et qui le peut être encore de même. Les politiques disent que c'est un coup de désespoir aux Espagnols qui n'est pas sans habileté, et qu'ils ne veulent pas être chargés de la garde du reste de la Flandre, qui ne leur est d'aucune utilité, et ne leur sert qu'à leur attirer des affaires; qu'ainsi, les Hollandois et les Flamands entreront dans la guerre et défendront les intérêts communs, ou ils refuseront d'y entrer, et l'Espagne sera bien aise de leur donner un maître, et d'être déchargée de la garde de provinces qui n'ont plus que la peau et les os. Voilà comme on raisonne ici sur cette audace inespérée[1]. » Le fait est que les Flamands ne se défendirent pas du tout, que les Hollandais les défendirent aussi peu et les Espagnols aussi mal que possible.

Dès que la déclaration de l'Espagne fut connue de Louis XIV, il s'empressa de faire désavouer à La Haye, par le comte d'Avaux, son ambassadeur, tout dessein de rompre la barrière établie par le traité de Nimègue, selon le vœu des États-Généraux. « Comme le principal but de Sa Majesté, disait M. d'Avaux, a toujours été et est encore d'affermir la paix dans toute l'Europe,

[1] 4 décembre 1683, dans les *Lettres* de madame de Sévigné.

elle a été bien aise de faire savoir à Vos Seigneuries les conditions dont elle veut bien se contenter pour l'équivalent de ses droits et prétentions sur Alost, Vieux-Bourg de Gand et autres. » Suivaient cinq propositions d'équivalent, au choix des Espagnols : 1° la ville capitale et les autres débris du duché de Luxembourg; 2° en Flandre, mais en deçà de la barrière, Dixmude et Courtrai démantelés, et, en outre, Beaumont, Bouvines et Chimay; 3° en Catalogne, Puycerda, la Seu d'Urgel, Campredon et Castel-Follit, avec leurs dépendances; 4° en Catalogne également, Roses, Girone et Cap-de-Quiers, avec leurs dépendances; 5° en Navarre, Pampelune et Fontarabie, avec leurs dépendances. Le roi donnait aux Espagnols, pour se décider, un délai, sans armistice, d'environ sept semaines, jusqu'au 31 décembre 1683[1]. Louis XIV gagna d'abord ce point important que les États-Généraux, malgré les efforts du prince d'Orange, qui voulait faire une levée de seize mille hommes, refusèrent pour le moment d'armer davantage; ils stipulèrent même que les troupes envoyées par eux au marquis de Grana seraient exclusivement employées à la garde des places espagnoles les plus voisines de la frontière hollandaise.

A peine les propositions d'équivalent étaient-elles faites à La Haye, par l'ambassadeur de France, que déjà Louvois avait mis Louis XIV en possession du second de ces équivalents. La ville de Courtrai, investie le 1er novembre, se rendit, le 3, au maréchal d'Humières assisté de Vauban, et la citadelle, attaquée le 5, capi-

[1] Mémoire présenté aux États-Généraux, le 5 novembre 1683.

tula le 6, avec une telle hâte que les assiégeants en furent un peu honteux pour les assiégés. « Nous vîmes hier sortir la garnison de la citadelle de Courtrai forte de plus de 800 hommes, écrivait à Louvois l'intendant Le Peletier; nous ne sommes pas plus éclaircis que nous l'étions des raisons qui ont obligé M. le marquis de Wargnies à se rendre sitôt. Il faut croire, pour l'honneur du gouverneur, qu'il a eu des raisons secrètes et indispensables de se rendre, ainsi que nous l'ont dit quelques-uns des principaux officiers de la garnison[1]. » Dixmude tint encore moins, ou plutôt ne tint pas du tout; mais, pour celle-ci, la raison de se rendre était absolument indispensable sans avoir besoin d'être secrète, attendu que dix-sept hommes n'ont jamais passé pour être, quelque part que ce soit, une garnison suffisante. « J'ai trouvé à une demi-lieue d'ici les députés de la ville, mandait, le 10 novembre, le maréchal d'Humières; ils avoient demandé à capituler à la brigade de Saint-Silvestre que j'avois fait avancer d'Ypres. Il ne s'est trouvé dans la place que dix-sept cavaliers démontés et un officier ou deux. » Deux jours après, le maréchal sépara ses troupes et les mit en quartiers d'hiver.

Louvois cependant était bien résolu à ne pas laisser

[1] 8 novembre 1683. — Humières à Louvois, 5 novembre : « Je n'ai jamais pu empêcher M. de Vauban d'aller dans la ville (pendant l'attaque de la citadelle); il m'a promis positivement qu'il ne bougeroit de son logis, où il se feroit rendre compte par ses ingénieurs de ce qui se passeroit. J'ai même chargé M. le marquis d'Huxelles de ne le point quitter et de l'empêcher d'approcher de la citadelle. Nous avons pensé nous brouiller là-dessus; vous savez qu'on ne le gouverne pas comme on voudroit; et si quelqu'un mérite d'être grondé, je vous assure que ce n'est pas moi. » *D. G.* 704.

aux Espagnols le loisir de délibérer en repos sur les conditions qui leur étaient faites; il s'imaginait qu'un peu d'aide violente était nécessaire pour hâter leur choix, et que cinq ou six villes flamandes brûlées par les bombes françaises feraient crier les Flamands qui feraient parler les Espagnols. Louvois demanda l'avis de Vauban. Vauban n'aimait pas « la bombarderie; » il l'avait blâmée l'année précédente, même à propos d'Alger, bombardé par Duquesne; à plus forte raison la blâmait-il à propos de villes chrétiennes. Ce n'est pas que, dans un siége, il dédaignât l'effet des bombes pour hâter la réduction d'une place, bien au contraire; mais bombarder pour bombarder, et s'en aller après, lui semblait une satisfaction barbare, inutile et dangereuse. « Ces sortes d'expéditions, que je n'approuve pas autrement, disait-il, à cause des retours qu'elles peuvent avoir, ne sont bien praticables que dans les saisons qu'on peut tenir la campagne, et quand on peut les exécuter comme en passant; non qu'il y ait de l'impossibilité à le pouvoir faire présentement, mais c'est que le dommage en surpassera tellement le profit, que je ne vois pas de raison qui nous doive obliger de les tenter[1]. »

Ce furent les difficultés pratiques, et non les obstacles moraux, qui sauvèrent pour quelques mois les villes de Flandre menacées de bombardement. Le plat pays paya pour elles; du 20 au 25 décembre, le maréchal d'Humières mit au pillage la riche contrée qui s'étendait au delà du canal de Bruges; quelques jours

[1] Vauban à Louvois, 2 décembre 1683. *D. G.* 704

après, le marquis de Boufflers et le comte de Montal firent des courses du même genre jusqu'aux portes mêmes de Bruxelles. Mais enfin, hors de Flandre, Louvois eut cette bombarderie dont il avait décidé de se passer le caprice. Du 22 au 26 décembre, le maréchal de Créqui jeta trois ou quatre mille bombes dans la ville de Luxembourg. Si le prince de Chimai avait eu alors quelques bonnes troupes sous la main, il aurait pu en coûter cher au maréchal de Créqui, dont la retraite, embarrassée par le lourd attirail de ses mortiers, fut singulièrement lente et pénible. « Nous avons été si attaqués du mauvais temps, mandait-il à Louvois, le 31 décembre, dans des pays si difficiles et avec de si méchants chevaux, qu'il n'y a pas eu moyen de faire en vingt-quatre heures plus d'une lieue. »

Le 31 décembre était venu, les Espagnols n'avaient point parlé; il fallait, pour la campagne de 1684, aviser à de nouvelles mesures. Déjà Louvois avait pris les ordres du roi pour une levée de 26,000 hommes de pied et de 14,000 chevaux-légers et dragons[1]. La question principale était de savoir à quels ennemis on aurait affaire, et sur quel terrain on aurait à les combattre. Du côté de l'Allemagne, il y avait peu à craindre;

[1] Louvois à Chamlay, 27 septembre 1683 : « Le roi résolut hier au soir de lever 14,000 chevaux, dont 5,800 se feront en mettant les compagnies à 40 maîtres, et le reste se fera en levant 205 compagnies de cavalerie, dont 25 seront des compagnies franches de dragons que l'on mettra dans les places les plus avancées, et le reste composera 15 régiments de 12 compagnies chacun, desquels Sa Majesté disposera cette semaine. L'argent de la levée des 10 maîtres par compagnie se donnera le 20 du mois prochain, et celui de la levée des 205 compagnies se délivrera le 15 novembre. Sa Majesté a en même temps résolu de faire lever 26,000 hommes de pied; elle réglera, dans la fin de cette semaine, dans quels régiments se fera cette augmentation. » *D. G.* 688

la bataille de Vienne, malgré son grand résultat, n'avait fait que rejeter les Turcs d'Autriche en Hongrie. Les Suédois criaient fort, mais ils étaient bien loin et tenus en bride par l'Électeur de Brandebourg et le roi de Danemark. Restait la Hollande, que le prince d'Orange ne cessait de travailler et d'exciter contre la France; il y avait peu d'apparence qu'il réussit dans ses efforts; mais un revirement d'opinion n'était pas impossible, et contre toute surprise il était bon de se mettre en garde.

De même qu'en 1672, Louvois avait résolu de se servir au besoin de l'Électeur de Cologne, qui était dans le flanc des Hollandais, et de le diriger, comme toujours, par l'entremise de son conseiller le plus intime, le prince Guillaume de Fürstenberg, nommé récemment par Louis XIV à l'évêché de Strasbourg, en remplacement de son frère Égon, mort en 1682. Le nouvel évêque avait déjà fait de lui-même un grand plan de campagne, dont il était très-fier, et qu'il avait communiqué triomphalement à Louvois. Ce plan ne convenait pas au ministre, et, sans le moindre égard pour l'amour-propre de l'évêque de Strasbourg, il le lui déclara nettement. « J'ai lu au roi, lui dit-il, ce que vous me mandez des projets que vous faites, en cas que la mauvaise conduite des Hollandois oblige M. l'Électeur de Cologne, en exécution du traité qu'il a avec le roi, de leur déclarer la guerre. Rien n'est plus dangereux que d'entreprendre par delà ses forces, et de s'exposer à un mauvais succès dans un commencement de guerre. N'y ayant que l'opiniâtreté des Espagnols et l'intérêt particulier de M. le prince d'Orange qui puisse

engager les Hollandois à la guerre, par l'espérance de la soutenir dans les Pays-Bas, où elle leur est bien moins coûteuse que dans leur propre pays, ceux qui veulent sincèrement la paix ne peuvent trop tôt et trop clairement faire connoître aux États Généraux qu'ils auront à soutenir la guerre dans leur pays, s'ils s'engagent à soutenir les Espagnols dans leur opiniâtreté; ce qu'on ne peut mieux faire qu'en leur faisant voir dans l'Électorat de Cologne des troupes du roi prêtes à entrer dans leur pays, si la campagne se commence en Flandre. Il est certain que, pourvu qu'on ne laisse pas lieu aux États-Généraux de douter qu'ils seront attaqués par M. l'Électeur de Cologne, si la réponse qu'ils feront à l'ambassadeur de Sa Majesté l'oblige à leur déclarer la guerre, ils prendront le parti de faire la paix ou de rappeler leurs troupes, auquel cas le marquis de Grana changera assurément de langage et deviendra le solliciteur d'une paix qu'il a refusée si opiniâtrément depuis la déclaration de la guerre. Ce n'est point aux Espagnols que vous devez songer à donner de l'inquiétude, si vous voulez les réduire à la paix; c'est aux Hollandois seuls; et ce n'est point dans les terres qu'ils ont en Brabant qu'il faut leur donner de l'inquiétude, mais bien dans les provinces d'Over-Yssel et de Groningue; tout le mal que l'on fera dans le Brabant hollandois, ne regardant que la Généralité, leur sera fort peu sensible, tandis qu'un village pillé dans l'Over-Yssel ou dans la province de Groningue fera crier les hauts cris à la Haye[1]. »

[1] 18 mars et 28 avril 1684. *D. G.* 711-712.

L'évêque de Strasbourg put d'ailleurs garder toutes ses illusions sur la supériorité de ses conceptions militaires, le plan de Louvois, pas plus que le sien, n'ayant été soumis à l'épreuve des faits, parce que les Hollandais ne jugèrent pas à propos d'associer plus étroitement leur fortune à celle des Espagnols. Ceux-ci demeurèrent donc seuls exposés aux coups de leur impitoyable ennemi. Un dernier avertissement leur avait été donné en Flandre, avant l'ouverture régulière de la campagne de 1684; du 23 au 25 mars, les bombes du maréchal d'Humières avaient abîmé la ville d'Oudenarde. Cependant le marquis de Grana ne se décida pas encore à parler.

Enfin, le 28 avril, des troupes venues de tous les points de l'horizon parurent à la fois sous les murs de Luxembourg. Il s'agissait, non plus d'une bombarderie en passant, mais d'un siége en règle; le maréchal de Créqui avait, pour le faire, trente-quatre bataillons d'infanterie, 8,000 chevaux, un grand parc d'artillerie, des munitions et des vivres à souhait, soixante ingénieurs, et Vauban par-dessus tout[1]. Du dehors il n'y avait rien à craindre; et cependant contre un secours impossible, contre une chimère qui hantait plus encore l'imagination de Louvois qu'elle n'exaspérait le sombre désespoir du prince d'Orange ou du

[1] L'instruction préparatoire pour le siége de Luxembourg est du 3 janvier 1684, l'instruction définitive du 1er avril. On lit dans celle-ci : « Sa Majesté recommande audit sieur maréchal de donner au sieur de Vauban tout le temps nécessaire pour la conduite des travaux qui seront à faire pour la réduction de cette place, en sorte qu'elle se puisse faire avec le moins de perte qu'il se pourra. Elle recommande aussi audit sieur maréchal de donner de tels ordres que l'on empêche que le sieur de Vauban ne s'expose inutilement. » *D. G.* 722

marquis de Grana, toutes les précautions étaient prises. Sous Sedan, le marquis de La Trousse campait avec 5,000 chevaux : entre Sambre et Meuse, le comte de Montal avec 3,000; enfin, trente-deux bataillons et soixante-dix escadrons, une armée royale, commandée par Louis XIV en personne, était rangée sur les rives de l'Escaut, aux environs de Condé[1]. En quelques marches, Louis XIV pouvait être à Bruxelles.

Le siége de Luxembourg était une entreprise digne de ceux qui en avaient la charge. La place n'avait pas une grande étendue; mais le site était naturellement fort, et l'art y avait ajouté comme s'il eût été nécessaire de suppléer au site. Deux cours d'eau qui, sans être considérables, faisaient l'effet d'un fossé naturel, baignaient de trois côtés à peu près le pied des hauteurs escarpées et couronnées par les fortifications de la place; le Gromp ou la basse ville était seule en dehors de cette ligne de défense. Les fronts ouest et nord-ouest, plus directement accessibles, présentaient une sorte d'escalier gigantesque dont chaque degré développait un rang d'ouvrages formidables, presque tous taillés dans le roc même. Au sommet, les bastions de l'enceinte, surmontés de cavaliers et protégés en avant par des contre-gardes; les demi-lunes accoutumées en avant des courtines; au-dessous, un chemin couvert, puis un glacis, puis, au-dessus d'un autre glacis, un autre chemin couvert fortifié, à tous les angles saillants, par des redoutes en maçonnerie épaisse. Voilà ce qu'on

[1] Louvois à Bellefonds, 27 avril. *D. G.* 723.

pouvait voir ; ce qu'on ne voyait pas et ce qu'il serait impossible de décrire, c'était, sous le roc excavé en tous sens, un inextricable réseau de communications et de galeries, avec des contre-mines et des fourneaux chargés. La garnison était de 2,500 hommes, tous vieux soldats, commandés par des officiers d'élite, irrités des humiliations qu'avaient eu depuis si longtemps à souffrir les serviteurs du roi d'Espagne ; au-dessus d'eux, le gouverneur, le prince de Chimai, menacé dans ses intérêts, dans sa dignité, dans sa fortune, mais moins soucieux de ses intérêts que de son honneur. Telle était la place et tels étaient ses défenseurs.

Après l'investissement, il fallut au maréchal de Créqui près de quinze jours pour achever sa ligne de circonvallation ; la tranchée ne fut ouverte que le 8 mai ; la principale attaque était dirigée contre le front nord-ouest. Le récit d'un siége ne peut être fait que par les gens et pour les gens du métier ; mais Vauban adressait à Louvois des bulletins qui contenaient autre chose que des détails techniques ; sans être ingénieur ni militaire, il y a plaisir et profit à les connaître[1]. Chez Vauban, l'homme de guerre n'absorbe jamais l'homme. « Ce soir, écrivait-il le 8 mai, nous ouvrirons la tranchée par quatre endroits différents, ce qui, joint à la situation de la garde de cavalerie, fera une espèce de contre-vallation à la place qui les réduira tout d'un coup à ne pouvoir pas mettre le nez hors de la contrescarpe. Dans trois ou quatre jours, j'espère que nous serons maîtres de la ville basse, moyennant quoi, il n'y aura plus que les oiseaux du ciel qui pourront y entrer et sortir ; et tous seront renfermés et amoncelés dans la ville haute où nous les écraserons à plaisir. Toutes les batteries ensemble contiendront trente-cinq à trente-six pièces de canon avec lesquelles nous ferons un terrible ravage. La disposition est la plus belle que j'aie faite de ma vie ; les ingénieurs sont tous instruits, et les troupes savent ce qu'elles ont à faire. On monte quatre bataillons à la grande attaque, un à Paffendal, un au Cronte[1], et un détachement de 500 hommes sur la hauteur de Bonnevoie ; trois escadrons à la grande attaque, et trois aux trois autres : 5,000 travailleurs tant pour la nuit que le jour. Voilà qui est violent pour une médiocre armée ; mais cela ne durera pas que les deux ou trois premiers jours. Les ingénieurs qui sont ici s'attendent que vous aurez la bonté de leur faire payer le mois d'avril ; de ma part, je vous supplie très-humblement de le faire, parce qu'ils sont d'une gueuserie qui n'est pas croyable. » Trois jours après, le 11 mai : « On peut vous assurer que la première nuit de tranchée a été l'une des plus belles qui se soit jamais faite, que la deuxième ne l'a pas moins été, et que la troisième ne leur a pas cédé[2]. »

[1] Vauban à Louvois, 5 mai : « J'aurai l'honneur de vous rendre compte tout le plus souvent que je pourrai, mais non pas tous les jours, car il m'est impossible de vous faire faire tous les jours un plan, quelque mal griffonné qu'il puisse être. D'ailleurs je vais entrer dans des occupations violentes et continues qui ne me permettront pas grande écriture. » *D. G.* 734.

[1] Le Gromp ou la ville basse.

[2] Dans le même bulletin, à la suite : « J'apprends que la mort de M. de Fourbin laisse deux abbayes vacantes, dont l'une est près de Sens,

Louvois, toujours impatient, aurait voulu qu'on lui indiquât dès le début, à quelques jours près, le terme probable du siége; à quoi Vauban, avec son admirable bon sens, faisait cette réponse simplement éloquente : « Quand je verrai jour à pouvoir vous faire des pronostics sur l'avenir avec quelque apparence de certitude, je ne manquerai pas de le faire; mais trouvez bon que je ne m'érige pas en mauvais astrologue. Il y a de certains événements dont Dieu seul sait le succès et le temps qu'ils doivent arriver. C'est aux hommes à y apporter tout ce qu'ils savent de mieux pour les faire réussir, comme je ferai, Dieu aidant. »

Dans la nuit du 13 au 14 mai, les assiégeants étaient parvenus à se loger en face d'une des redoutes qui servaient à la défense du premier chemin couvert.

qui est tout contre mon pays. S'il plaisoit au roi d'avoir la bonté de me l'accorder, en reprenant celle de Brantôme, il pourroit faire plaisir à quatre personnes en même temps : premièrement à moi qui suis son très-zélé sujet et qui fais humainement ce que je puis pour mériter le pain qu'il a la bonté de me donner; 2° à mon neveu Dupuy, en lui accordant une pension dessus; 3° à mon frère l'abbé, et 4° à celui à qui il lui plairoit de donner l'abbaye de Brantôme. »

Voici la réponse de Louvois, du lendemain : « Je crains que vous n'ayez écrit un peu tard sur les abbayes qui vaquent par la mort de M. de Fourbin; mais vous pouvez compter que, soit de cette vacance, soit des plus prochaines, vous aurez la satisfaction que vous désirez et que je dirois que vous méritez, si vous ne m'aviez pas fait attendre si longtemps les plans que je vous demande. » — Louvois se fit précisément donner, pour l'un de ses fils, la plus considérable des deux abbayes devenues vacantes par la mort de M. de Forbin, l'abbaye de Vauluisant; le chevalier d'Hautefeuille lui offrait de la troquer contre celle du Mont-Saint-Michel qui valait 20,000 livres de rente, et en avait valu 24,000. Louvois à l'archevêque de Reims, 14 mai 1684. *D. G.* 713. — L'autre abbaye, celle de Preuilly, fut donnée à l'évêque de Beauvais. V. Dangeau, dimanche 14 mai 1684.

« Cela a fait un grand bruit et produit une fort grande tiraillerie, disait Vauban; cependant de tout ce tintamarre, il n'y a pas eu un seul des grenadiers de la gauche de blessé et fort peu de la droite, et sans la mort du marquis d'Humières[1], le tout se seroit passé en risée. Ce pauvre garçon étoit de garde avec son régiment; toute la soirée il m'avoit suivi jusqu'à n'en pouvoir plus; ma disposition faite, je le laissai à la tête de son bataillon d'où il ne sortit que par la curiosité de voir cette action où, ayant fort longtemps regardé par-dessus le parapet, malgré tout ce que lui put dire M. de Maumont, qui fit tout ce qu'il put pour l'en dissuader aussi bien que le comte du Plessis, il y reçut enfin un coup de mousquet qui le tua tout roide. »

Vauban lui-même ne s'exposait que trop. C'était sa grande querelle avec le maréchal de Créqui, lequel était, devant le roi, responsable de sa personne. « Un de mes principaux objets, disait le maréchal, c'est de ménager M. de Vauban et de le contenir; mais je ne le fixe pas autant qu'il seroit à désirer; il m'a pourtant promis fort sérieusement qu'il ne s'attacheroit qu'au nécessaire, retranchant tout le reste[2]. » Louvois ne manquait pas de venir au soutien du maréchal : « Conservez-vous mieux que vous n'avez fait par le passé, écrivait-il à Vauban, l'emploi que vous avez vous obligeant assez à vous exposer, sans que vous vous amusiez à carabiner de dessus des cavaliers[3]. »

[1] Il était le fils unique du maréchal.
[2] Créqui à Louvois, 13 mai.
[3] 24 mai. — *Cavaliers*, éminences faites de fascines et de terre.

Vauban promettait toujours d'en moins faire, et il en faisait d'autant plus : « La nécessité où je me trouve, disait-il le 16 mai, de faire tous les jours réglément deux voyages à la tranchée, de six ou sept heures chacun, me met dans l'impuissance de faire de longs discours. Présentement je fais percer pour entrer dans l'Arabie Pétrée, c'est-à-dire dans ce large avant-chemin couvert où on ne trouve plus que le roc vif. Ne vous ennuyez point, monseigneur, et soyez, s'il vous plaît, persuadé que, de ma part, je n'épargnerai ni soins ni industrie pour faire que le roi ait une entière satisfaction de cette affaire ici dont je suis pour le moins aussi entêté que lui. Les bombes font toujours parfaitement bien ; en un mot, quinze mortiers font beaucoup plus d'effet, à l'égard d'imposer et de faire du désordre, que soixante pièces de canon des mieux servies. » Et deux jours après : « Un dragon rendu de ce matin m'a assuré, foi de dragon, qui est un grand serment, qu'il y avoit plus de trois cents morts ou blessés dans la place, et qu'une bombe en avoit hier tué huit d'un coup; qu'ils étoient extrêmement consternés, et que les bombes tournoient tous les dedans des ouvrages sens dessus dessous. » Voilà comment Vauban, dans un siége, entendait et pratiquait la bombarderie.

Cependant la défense des assiégés était si bien conduite, si vigoureuse, et leur situation si forte que Vauban regrettait de n'avoir pas à sa disposition des moyens d'attaque plus énergiques. « Si ceux qui ont réglé le nécessaire avec vous, écrivait-il à Louvois, avoient été de bons assiégeurs de places, ils auroient dû prévoir

que, pour faire un siége de Luxembourg, il falloit du moins douze ou treize cents milliers de poudre avec cinquante pièces de batterie[1]. » Les assiégés disputaient le terrain avec une obstination sans pareille ; lors même qu'ils avaient abandonné la surface, ils étaient encore maîtres par dessous ; alors les fourneaux jouaient, et le sol conquis s'abîmait sous les pieds des conquérants ; si les dedans des ouvrages, comme disait Vauban, étaient tournés sens dessus dessous, les dehors n'étaient pas moins bouleversés. Le 27 mai, l'assiégeant n'avait gagné encore que les deux chemins couverts ; mais le lendemain, un furieux assaut fut livré à l'ouvrage à corne qui servait de contre-garde au bastion situé le plus au nord. Cet ouvrage était d'une telle étendue que, derrière ses parapets, mille hommes pouvaient se déployer en bataille, sans compter ceux qui s'abritaient sous ses vastes casemates.

Trois colonnes, chacune de quinze cents hommes, s'élancèrent à la fois et gravirent par trois brèches différentes ; la lutte fut terrible, sans pitié, mais héroïque. On vit une troupe de quinze officiers espagnols, tous à cheval, déboucher tout à coup d'une poterne, et charger, dans le fossé même, les grenadiers français ; sous la pluie de feu qui jaillit de la crête du fossé, cet escadron de preux eut bientôt fourni sa carrière, achevée sur les fers des pertuisanes et sur les lames des baïonnettes. Quand les assaillants victorieux croyaient qu'il n'y avait plus qu'à se reposer d'une si rude vic-

[1] 19 mai

toire, il fallut combattre et vaincre encore; les assiégés revinrent à la charge, et, pendant trois heures d'un feu sans répit, ils s'acharnèrent à reprendre l'ouvrage qu'ils avaient perdu. « Le combat de main ne dura environ que trois quarts d'heure, dit un historien militaire[1]; mais il n'y eut presque point de coups perdus de part ni d'autre. Cet assaut a été l'action la plus mémorable qui se soit passée à ce beau siége, et peut-être du règne du roi. » Elle fut décisive, sans l'être immédiatement. Moins découragés qu'affaiblis par la perte de leur sang, les assiégés tinrent à honneur de prolonger pendant quelques jours encore une résistance qui n'était plus que pour la gloire.

Le 30 mai, Vauban croyait pouvoir clore et envoyer à Louvois la liste des ingénieurs tués et blessés[2]. « Vous trouverez ci-joint, disait-il, un état des ingénieurs blessés. Comme ce sont ceux de l'armée qui s'exposent le plus, et, à proprement parler, les victimes des autres, j'espère que vous voudrez bien avoir quelque bonté pour eux. Voici bientôt le siége qui va finir, ce qui m'oblige à vous demander en grâce de venir en poste faire un tour ici pour la satisfaction de votre propre curiosité et pour ma justification; sans quoi je me brouille avec vous pour le reste de mes jours. Songez, monseigneur, que je soutiens la plus grande fatigue du monde depuis le 23[e] d'avril, et que, si vous ne

[1] Le marquis de Quincy.

[2] Cinq morts, sept hors d'état de jamais servir, vingt-cinq blessés. Il faut ajouter à cette liste un surcroît de cinq blessés du 30 mai au 3 juin. Au total, quarante-deux sur soixante qu'ils étaient au commencement du siége.

me donnez pas deux ou trois jours de repos après le siége, je suis un homme confisqué, et, de l'heure qu'il est, je suis si las et si endormi que je ne sais plus ce que je dis. »

Dans la nuit du 31 mai au 1[er] juin, vers trois heures, on entendit le tambour des assiégés battre la chamade ; cette nouvelle, aussitôt portée au maréchal de Créqui, fut par lui aussitôt expédiée par un courrier exprès à Louis XIV, qui aussitôt fit tirer les salves de réjouissance, chanter le *Te Deum*, et tout préparer pour son retour à Versailles. Il se trouva que tout le monde s'était un peu trop pressé. Le prince de Chimai avait bien demandé à capituler, mais sous la condition qu'on lui donnerait huit jours pour faire avertir le marquis de Grana; le maréchal de Créqui, mal satisfait, avait répondu qu'il n'avait rien à démêler avec M. de Grana; là-dessus, pourparlers rompus, otages rendus de part et d'autre, et la canonnade avait repris de plus belle, le 1[er] juin, à huit heures du soir, à la grande joie des soldats, qui voyaient déjà la ville emportée d'assaut et mise à sac[1].

Le 2 juin, Vauban écrivait à Louvois : « Hier je vous chantai la paix de bon matin ; aujourd'hui je vous annonce la guerre. On recommença la guerre fort gaiement de notre côté. Cependant ce pourparler nous a fait perdre une journée de travail ; car ces marauds ne voulurent jamais souffrir que l'on remuât une fascine; le travail des mines n'alla même que fort lentement. Tout cela fut bientôt remis en train hier au soir. » Le

[1] La Coudraie à Louvois, 1[er] juin. *D. G.* 735

3 au matin, les assiégés battirent de nouveau la chamade; mais, pour les punir, on feignit longtemps de ne rien entendre. Cependant tous leurs tambours réunis firent de tels roulements, avec tant de signaux et tant de drapeaux blancs agités en l'air qu'il fallut bien se décider à comprendre. Cette fois l'offre de capituler fut sérieuse et sans condition. Les articles furent signés le 4, et le 7, la garnison, réduite à quinze cents hommes, sortit par la brèche avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, emmenant avec elle un mortier et quatre canons approvisionnés à six coups par pièce. L'armée française rendit les honneurs de la guerre à ces rudes ennemis, qui lui avaient tué ou blessé environ trois mille hommes. Le marquis de Lambert, désigné d'avance par le roi, prit aussitôt possession du gouvernement de Luxembourg.

« Voici enfin ce terrible Luxembourg réduit au point que vous désiriez, écrivait Vauban à Louvois; je m'en réjouis de tout mon cœur pour le grand bien qui en reviendra au service du roi. C'est la plus belle et glorieuse conquête qu'il ait jamais faite en sa vie, et celle qui lui assure le mieux ses affaires de tous côtés. Je vous demande par grâce spéciale de vouloir bien vous donner la peine de venir voir les tranchées avant qu'on les ait rasées. J'ai tellement cela dans la tête que je crois que, si vous n'y venez, je déserterai les siéges et la fortification [1]. » Louvois lui répondit avec une cordialité très-sincère : « J'ai appris avec toute la

[1] 4 juin. *D. G.* 735.

joie possible que Luxembourg soit soumis à l'obéissance du roi et que vous vous portiez bien. Cette conquête me paroît d'un prix inestimable pour la gloire du roi et pour l'avantage de ses sujets; il me paroît que Sa Majesté la connoît telle qu'elle est, et je lui ai vu une joie sensible quand Sa Majesté a appris la fin du siége sans qu'il vous fût arrivé d'accident. La satisfaction que Sa Majesté a du service que vous lui venez de rendre l'a portée à vous donner trois mille pistoles par gratification. J'aurois été de tout mon cœur voir les ouvrages de la place, si le roi m'en avoit laissé la liberté; mais ne le pouvant faire présentement, j'y ai envoyé mon fils et le sieur d'Augecourt pour me rapporter quelque idée de ce que j'aurois vu avec beaucoup de plaisir [1]. »

Vauban n'était qu'à moitié satisfait : « Je commencerai ma réponse par vous rendre très-humbles grâces et vous remercier de tout mon cœur de la gratification qu'il vous a plu me procurer, dont je vous supplie très-humblement de vouloir remercier le roi de ma part. Elle m'est d'autant plus agréable que je m'y attendois moins; mais elle ne me console point de la douleur que j'ai de ne vous point voir ici; car M. le marquis de Courtenvaux ni M. d'Augecourt ne m'apporteront pas ici des yeux comme les vôtres, et, de bonne foi, le spectacle mériteroit du moins leur présence pour vingt-quatre heures, et je vous aurois fait voir de justes sujets d'admiration. En un mot, j'achèterois de bon cœur ce voyage de moitié de la gratifica-

[1] 2 et 7 juin. *D. G.* 714.

tion qu'il a plu au roi de me faire. Je ne manquerai pas de faire ce que vous m'ordonnez touchant les réparations de Luxembourg; et, quoique la poitrine échauffée avec une douleur de reins et les jambes roides à force de les avoir démenées, je ne me donnerai aucun repos avant que cela ne soit fait[1]. » Et il se mit tout de suite à l'œuvre pour fermer les plaies béantes qu'il avait lui-même ouvertes dans les flancs de la place[2].

Vauban toutefois avait un souci ; ni l'argent que le roi venait de lui donner, ni la charge importante de commissaire général des fortifications qu'il avait eue naguère, après la mort du chevalier de Clerville, ne satisfaisaient sa légitime ambition; il n'était que maréchal de camp; et pour son honneur, pour l'honneur de tout le corps des ingénieurs, il voulait être lieutenant général. Déjà il avait demandé ce grade, sans pouvoir l'obtenir; deux mois avant le siége de Luxembourg, Louvois lui prêchait ainsi la patience: « Je vous adresserai au premier jour les lettres de cachet nécessaires pour lever les difficultés que vous trouvez à l'enregistrement de vos lettres de commissaire général des fortifications. Je ne réponds point au surplus de ce que vous m'écrivez, pour ne vous

[1] 6 juin. *D. G.* 735.

[2] « Le roi nous conta que, durant la capitulation de Luxembourg, Vauban faisoit travailler à l'excavation du fossé et à tirer de la pierre pour raccommoder la place, et que les officiers espagnols qui se promenoient sur le rempart et qui ne devoient sortir de la place que deux jours après, lui demandant ce qu'il faisoit dans le fossé, il leur dit qu'il songeoit à réparer les désordres qu'avoient faits nos bombes et notre canon. Nous n'en usons pas de même. dirent ces officiers, car il y a sept ans que nous avons pris Philisbourg, et nous n'avons pas encore raccommodé la brèche. » Dangeau, mardi 13 juin 1684.

pas mander quelque chose qui vous déplaise. Je vous dirai seulement, par l'amitié que j'ai pour vous, qu'il faut regarder derrière soi, et que, pour peu que vous y fassiez réflexion, vous aurez sujet d'être content des grâces que Sa Majesté vous a faites, et que vous devez attendre avec patience et soumission celles que vous lui demandez[1]. »

Après la prise de Luxembourg, Vauban se crut en état de revenir à la charge; il y revint en effet, mais sans violence, avec ce tour de bonhomie fine et spirituelle qui est sa marque originale, et ce fut à Louvois, surintendant des postes, autant qu'à Louvois, ministre de la guerre, qu'il fit sa réclamation : « Je ne sais, monseigneur, comme quoi le monde l'entend; mais je me trouve obligé de vous demander justice sur une forfanterie que l'on me fait depuis le siége de Luxembourg, et dont je ne peux arrêter le cours. On m'écrit de toutes parts pour me féliciter, dit-on, sur ce que le roi a eu la bonté de me faire lieutenant général; même on l'imprime dans les gazettes d'Hollande et journal historique de Woerden[2]; cependant ceux qui le doivent mieux savoir n'en mandent rien. Faites

[1] 11 avril 1684. *D. G.* 772.

[2] Woerden faisait un journal historique dont il avait envoyé à Louvois, le 12 septembre 1683, l'épître dédicatoire et la première feuille. Il comptait, disait-il encore à la même date, réunir dans un second ouvrage toutes les pièces et inscriptions latines qu'il avait composées à la gloire du roi, et sur les princes, les ministres, les généraux, les monuments et épitaphes des personnes illustres, etc. Il était fort avancé dans un troisième volume contenant l'histoire de ce qu'il avait vu dans les sept dernières campagnes avant la paix des Pyrénées, étant capitaine d'infanterie en Flandre, et de cavalerie, les trois dernières années, en Italie. *D. G* 795.

donc, s'il vous plait, monseigneur, ou qu'on me rende le port de quatre-vingts ou cent lettres que j'en ai payé, ou que tant de gens de bien n'en soient point dédits, en procurant auprès de Sa Majesté que je le sois effectivement. Vous ne devez point appréhender les conséquences; je n'en ferai aucune, et le roi n'en sera pas moins servi à sa mode. Tout le changement que cela produira est que j'en renouvellerai de jambes, et toute la suite que j'en attends est un peu d'encens chez la postérité, et puis c'est tout. Au reste, si vous doutez de ce que j'ai l'honneur de vous mander, je vous enverrai toutes mes lettres, car il ne m'en manque pas une[1]. » Cependant Vauban ne fut fait lieutenant général que quatre ans après, en 1688.

Comment expliquer une si longue attente? Il y a de ce retard plusieurs explications, toutes plausibles. D'abord, c'était une nouveauté que demandait Vauban, et Louis XIV n'aimait pas les nouveautés; il fallait qu'il prît son temps afin d'y accoutumer peu à peu son esprit. Vauban demandait une chose inouïe, qu'un ingénieur, il n'y avait pas si longtemps confiné dans les bas grades, pût s'élever comme les autres, au faîte de l'armée. Vauban sentait bien qu'il faisait cette impression sur Louis XIV, et c'est pourquoi, si pénétré qu'il fût de son bon droit, il évitait de heurter le maître, affectait les formes respectueuses et soumises, et prenait des détours aimables, de peur de rencontrer le roi de face et sur ses gardes. Il y avait encore ce fait, grave aux yeux de Louis XIV, c'est que le public faisait Vauban lieutenant général; or Louis XIV n'aimait pas que le public devançât ses grâces; cela lui paraissait une atteinte à son autorité souveraine. Enfin, le maréchal de Créqui fut peut-être celui qui, sans le vouloir et sans le savoir, empêcha le plus que Vauban ne fût lieutenant général; c'est qu'il demanda pour lui-même la charge de maréchal général, qui avait été créée pour Turenne, qui était morte avec lui, et que ni Louis XIV ni Louvois ne voulaient, en ce temps-là, ressusciter au profit de personne. Et parce que le maréchal de Créqui, commandant en chef de l'armée qui avait pris Luxembourg, ne put pas obtenir la haute dignité qu'il souhaitait, Vauban, qui avait servi sous les ordres du maréchal, ne put pas gagner son titre de lieutenant général[2].

[1] 5 juillet 1684. *D. G.* 794.

M. de Créqui avait tout fait cependant pour se rendre Louis XIV favorable; après le grand rôle qu'il venait d'achever avec tant d'éclat, il avait consenti à reparaître dans une de ces petites pièces qui d'ordinaire sont abandonnées aux doublures. Louis XIV était mécontent de l'Électeur de Trèves, et la cause de son mé-

[2] Vauban était en très-bons termes avec le maréchal de Créqui; il lui écrivait, le 17 octobre 1684 : « J'ai appris, monseigneur, que vous serez bientôt de retour à Paris, et que vous vous êtes très-bien trouvé des bains de Baréges; c'est de quoi je me réjouis de tout mon cœur, car je vous assure que le retour de votre santé me fait autant de plaisir que si c'étoit la mienne propre. Je m'acquitte de ce que j'ai eu l'honneur de vous promettre, en prenant la liberté de vous envoyer deux plans de Luxembourg, dont l'un représente la place en l'état qu'elle étoit quand vous l'avez assiégée, et l'autre comme elle sera à la fin de l'année prochaine. Je vous souhaite, monseigneur, une parfaite santé, et à moi l'occasion de servir encore quatre bons gros siéges sous l'honneur de vos commandements dont je suis si content et satisfait que, quand je ne trouve à qui le pouvoir dire, je me le dis à moi-même. »

contentement était que l'Électeur ne se montrait pas satisfait d'avoir été dépouillé par Louis XIV d'une partie de son Électorat. Avant la réduction même de Luxembourg, le maréchal de Créqui reçut l'ordre d'envoyer à Trèves le baron d'Asfeld afin de « conseiller » à l'Électeur de raser les fortifications de sa ville capitale[1]. Ce conseil amical n'ayant pas été suivi d'effet, le maréchal se chargea de suppléer lui-même à la mauvaise volonté de l'Électeur, et dans les derniers jours de juin, les fossés de Trèves furent comblés avec les débris de ses remparts.

A quelque temps de là, le maréchal de Schönberg, qui avait pris, après le départ de Louis XIV, le commandement de l'armée royale, fut chargé d'une autre exécution destinée, comme la précédente, à inspirer aux voisins de la France une estime salutaire de sa puissance et ce sentiment de juste crainte qui est le commencement de la sagesse. Depuis neuf ou dix ans que la citadelle de Liége avait été rasée, les Liégeois s'étaient peu à peu soustraits à l'autorité de leur évêque-prince qui était en même temps Électeur de Cologne. Celui-ci n'avait pu voir sans déplaisir les franchises municipales de la cité transformées en libertés politiques. On sait qu'il avait offert ses services à Louis XIV en cas de guerre avec la Hollande; cette seule marque de bonne volonté lui fut payée au centuple; les troupes du maréchal de Schönberg renversèrent en un tour de main les faibles assises de la république liégeoise, et la souveraineté du prince-

[1] Louvois à Créqui, 26 mai et 2 juin. *D. G.* 722.

évêque fut restaurée par l'intervention française[1]. L'Électeur de Cologne et l'Électeur de Trèves, l'un relevé, l'autre abaissé, deux exemples vivants de ce que pouvait Louis XIV pour châtier les malveillants et récompenser les fidèles.

Si le roi de France avait fait, aux Pays-Bas, un grand étalage de sa puissance militaire, c'est qu'il avait voulu donner à réfléchir à la Hollande et à l'Allemagne; les Espagnols tout seuls n'auraient pas mérité tant d'efforts; on les méprisait. De peur qu'ils ne sentissent pas assez toute l'humiliation de ce mépris, Louis XIV et Louvois avaient affecté de n'envoyer contre eux, en Catalogne, qu'une poignée d'hommes; et pour commander cette poignée d'hommes, ils n'avaient trouvé personne qui convînt mieux qu'un général depuis dix ans écarté du service, le maréchal de Bellefonds. Sortir de disgrâce, même pour un tel commandement, c'était plus que n'avait espéré le maréchal; la retraite ne lui avait enlevé pas une qualité ni pas un défaut; c'était en 1684, comme en 1674, le même caractère fier, indépendant et résolu jusqu'à l'aventure, le même esprit étroit, obstiné, impatient des conseils. Le contraste de ses instructions et de ses ressources était extrême; prendre Girone, Roses, Campredon, Castel-Follit et la Seu-d'Urgel, avec vingt-cinq escadrons et huit bataillons, les uns étrangers, les autres de ceux qu'on appelait vulgairement bataillons de salade, parce qu'ils étaient formés de

[1] « Apparemment il en coûtera cher à la ville pour regagner les bonnes grâces de son évêque. » Journal de Dangeau, 30 août 1684.

compagnies appartenant à différents corps, c'était un problème à décourager les plus hardis[1]. Le maréchal de Bellefonds ne se découragea pas; bien au contraire, il sut inspirer à ses soldats de rencontre une telle confiance qu'ils se crurent en état de disputer aux assiégeants de Luxembourg l'honneur de l'attention publique.

Après avoir fait une pointe en Navarre pour dérouter les Espagnols, M. de Bellefonds courut à l'autre bout des Pyrénées, s'attaquer à Girone. Girone était couverte par le Ter, et le Ter défendu par le duc de Bournonville, vice-roi de Catalogne. Le 13 mai, la petite armée française se présenta pour forcer le passage à Ponte-Mayor. Les cavaliers découvrirent sur la gauche un gué profond; les fantassins s'y jetèrent à la suite; quelques-uns furent emportés par le courant; les autres passèrent, mais leurs munitions étaient mouillées. Cependant la cavalerie espagnole venait sur eux à la charge; ils la reçurent sur la pointe des baïonnettes et des piques, la mirent en désordre, et l'achevèrent avec les crosses de leurs mousquets. En même temps, le régiment de Sainte-Maure attaquait le pont, coupé de distance en distance par des barrières; la première fut brisée à coups de hache; mais il fut impossible de renverser la seconde, qui était soutenue par un terrassement; alors les officiers, M. de Calvo, lieutenant général, en tête, sautèrent sur les garde-fous, et tout le régiment défila de la sorte, à droite et à gauche des barrières[2]. Les Espagnols reculèrent en désordre; la

[1] Louvois à Bellefonds, 21 mars 1684. *D. G* 723.
[2] Louvois à Schönberg, 21 mai. *D. G.* 723.

nuit protégea leur retraite, et, le lendemain, le duc de Bournonville put faire entrer la plus grande partie de son infanterie dans Girone. C'était plus qu'il ne fallait pour mettre cette place à l'abri d'une surprise.

Le maréchal de Bellefonds n'avait rien préparé pour faire un siége en règle. Le bon sens lui conseillait de se jeter d'abord sur quelque autre poste moins bien garni; mais Girone était la première des places indiquées dans ses instructions; il s'entêta, quoi qu'on pût lui représenter, à prendre Girone la première. Tout se fit à la hâte, l'investissement, la tranchée, les batteries. Dès qu'il y eut une brèche à peu près praticable, le maréchal y lança presque tout son monde: c'était le 24 mai, à huit heures du soir. Les assaillants, emportés par une ardeur inouïe, pénétrèrent jusqu'au milieu de la ville; mais, accablés par les forces supérieures de la garnison et de la population armée, ils furent rejetés hors de la place, après quatre heures d'une lutte corps à corps; le lendemain, les débris de cette troupe héroïque se retirèrent: l'ennemi n'osa pas les poursuivre. Le 7 juin, Louvois écrivait à Louis XIV: « J'envoie à Votre Majesté une nouvelle fort désagréable, mais qui ne la surprendra point; c'est la levée du siége de Girone, après y avoir fait donner un assaut par la plus grande partie de l'armée, où l'on a fait une perte considérable tant d'officiers que de soldats[1]. »

Cependant le maréchal de Bellefonds ne se tint pas pour battu; deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis

[1] *D. G.* 714.

son échec, qu'il l'avait en partie réparé par la prise du Cap-de-Quiers et de Campredon. Du moins s'était-il donné la satisfaction de tirer le dernier coup de canon de cette guerre. « Je ne puis m'imaginer qu'elle continue, avait écrit Louvois à Vauban aussitôt après la prise de Luxembourg, quand je fais réflexion à la puissance de Sa Majesté et à la foiblesse de ceux qui portent le nom de ses ennemis[1]. » Louvois n'en prenait pas moins toutes ses dispositions pour faire assiéger Namur par le maréchal de Schönberg[2], lorsque les Hollandais, les seuls dont l'intervention fût à craindre, se décidèrent à signer, le 29 juin, une convention par laquelle ils s'engageaient à rappeler leurs troupes des Pays-Bas et à refuser à l'avenir toute assistance au roi d'Espagne, si quelque accommodement, soit par un traité définitif, soit par une trêve de longue durée, n'intervenait pas entre lui et le roi de France. Louis XIV, de son côté, s'engageait à ne pas pousser plus loin ses avantages dans les Pays-Bas.

Abandonnés par les Hollandais, les Espagnols se tournèrent du côté de l'Empereur, auquel ils se remirent absolument du soin de leur fortune. Un congrès qui s'était réuni depuis longtemps à Ratisbonne pour régler les différends de la France et de l'Empire, y ajouta donc le règlement des affaires espagnoles. On y délibérait encore plus lentement que de coutume, lorsque Louis XIV, avisé par Louvois, prit un certain moyen de hâter la délibération. « Le roi, écrivait le

[1] 9 juin. *D. G.* 714.
[2] Louvois à Saint-Pouenge, 19 juin. *D. G.* 723.

ministre au maréchal de Créqui, fait marcher cent vingt escadrons en Alsace pour obliger l'Empereur à finir promptement cette négociation, sur laquelle, quoique ses ambassadeurs à Ratisbonne parlent assez bien, Sa Majesté a cru qu'il ne pouvoit qu'être à propos de leur montrer une armée sur le Rhin pour les obliger à conclure promptement[1]. » Le scandale fut grand, mais l'effet immédiat.

Les ministres de l'Empereur, qui avaient les pleins pouvoirs du roi d'Espagne, signèrent d'abord, le 11 août, un premier traité par lequel Louis XIV restait en possession de la ville et du duché de Luxembourg, de Beaumont, de Bouvines et de Chimay, sous la condition de rendre à l'Espagne Dixmude et Courtrai démantelés; puis, le 15 août, au nom de l'Empereur et de l'Empire, un second traité qui laissait le roi de France en possession de toutes les réunions opérées jusqu'au 1er août 1681, et, en outre, de Strasbourg et de Kehl. Louis XIV, toutefois, ne put pas obtenir que ces cessions lui fussent consenties à titre définitif; ce n'était pas un traité de paix qui était conclu entre la France d'un côté, l'Espagne et l'Empire de l'autre : c'était seulement une trêve pour vingt années. L'agrandissement de la France, depuis la paix de Nimègue, demeurait un fait, sans être reconnu comme un droit. Ainsi l'Espagne et l'Empire, en signant la trêve de Ratisbonne, n'acceptaient pas pour l'avenir l'humiliation qu'ils subissaient dans le présent. Louis XIV ne pouvait pas douter de leurs secrets des-

[1] 11 août. *D. G.* 723.

seins ; mais il les bravait et se complaisait à leur donner de nouveaux griefs, comme s'ils ne lui devaient déjà pas assez de vengeances.

Au mois de mars 1685, il courut un bruit que l'Électeur de Bavière allait épouser une fille de l'Empereur, et que le roi d'Espagne se proposait de donner, comme présent de noces, les Pays-Bas aux deux époux. Aussitôt Louis XIV gronda; son ambassadeur à Madrid attaqua sans hésiter la grosse question de la succession d'Espagne; il déclara que le Dauphin de France étant, du fait de la reine Marie-Thérèse, sa mère, l'héritier naturel de la monarchie espagnole, Louis XIV ne souffrirait pas que la moindre part en fût distraite au profit de qui que ce fût. En même temps, Louvois faisait marcher deux mille cinq cents chevaux en Béarn, et il écrivait au marquis de Boufflers, qui les commandait : « N'oubliez rien de tout ce qui pourra le plus inquiéter les Espagnols et leur faire connoître que, s'ils donnent au roi le moindre sujet de mauvaise satisfaction, les verges sont prêtes pour leur châtiment[1]. »

Transférer à l'Électeur de Bavière les Pays-Bas en toute propriété, c'était chose grave, sans doute; on n'en disconvenait pas à Madrid, mais on niait qu'il eût jamais été question de rien de semblable; s'il y avait quelque projet en l'air, c'était peut-être de confier à l'Électeur le gouvernement des Pays-Bas, comme on avait fait naguère pour le prince de Parme. Réduite à ces proportions, l'affaire n'en déplut pas moins à

[1] 26 mars 1685. *D. G.* 755.

Louis XIV; il donna formellement l'exclusion à l'Électeur de Bavière[1], et il demeura comme un fait acquis à l'histoire, que le roi d'Espagne ne pouvait plus disposer du gouvernement des Pays-Bas sans l'agrément du roi de France. Il n'est pas besoin de dire quels ressentiments de pareils procédés excitèrent à Madrid, à Munich et à Vienne, et quelles réflexions furent échangées entre les trois cours. Louis XIV en dut être d'autant mieux et plus vite instruit que Louvois, surintendant des postes, faisait voler à main armée, sur les grands chemins, la correspondance de l'Empereur et du roi d'Espagne[2].

[1] Louvois à Boufflers, 24 avril : « Je vous ai communiqué, avant votre départ, l'avis que le roi avoit eu que les Espagnols pensoient à céder publiquement la propriété des Pays-Bas à M. l'Électeur de Bavière, ou, s'ils connoissoient que le roi fût en intention de ne le pas souffrir, à l'en mettre en possession, sous prétexte de lui en donner le gouvernement. Les déclarations que M. le marquis de Feuquières a faites sur ce sujet au roi d'Espagne et à son conseil, et votre arrivée sur la frontière, ont fait tout l'effet que Sa Majesté pouvoit désirer, le roi d'Espagne ayant pris le parti de nier qu'il eût jamais eu une pareille pensée. » *D. G.* 755.

[2] Le 26 juin 1685, Louvois écrivait au baron de Montclar la lettre suivante : « Le roi a été averti qu'il doit passer dans peu de jours, par Strasbourg, un courrier de l'Empereur venant d'Espagne. Il doit apparemment passer par Paris, car en allant en Espagne, il y a passé et a pris un billet de moi pour ordonner aux maîtres de poste de lui fournir des chevaux. Sa Majesté juge important, dans la conjoncture présente, de faire dévaliser ce courrier et d'avoir ses dépêches. Ainsi elle vous ordonne d'établir, en quelque village voisin de la route de la poste entre Saverne et Strasbourg, trois ou quatre gens assurés qui puissent, lorsque vous le leur manderez, dévaliser ledit courrier, prendre ses dépêches qu'il faut chercher avec grand soin, tant sur lui que dans sa selle, sous prétexte de chercher de l'argent, et que vous chargiez l'un d'eux de gagner Vic par la montagne pour y prendre la poste par la route de Metz et m'apporter en toute diligence ce qu'il lui aura pris; et à l'égard des autres, vous devez leur donner ordre de se retirer du côté d'Ensisheim par des chemins détournés. Sa Majesté désire que, pour l'exécution de ce que dessus, vous vous rendiez, aussitôt cette lettre reçue, à Saverne, sous prétexte d'y jouir de la beauté de la saison; et si le courrier y pas-

Incapables de se défendre eux-mêmes, les Espagnols avaient encore eu la douleur de voir châtier sous leurs yeux des alliés, des faibles qui s'étaient compromis pour leur cause. Il y avait longtemps que les Génois, « ces Hollandois de l'Italie, » mécontentaient, froissaient, irritaient Louis XIV. Leurs traditions, depuis André Doria, leurs intérêts politiques et commerciaux, la rivalité croissante de Marseille, les progrès de l'influence française dans la Péninsule et de la marine française dans la Méditerranée, tout les éloignait de la France et les rapprochait de l'Espagne.

Au mois de décembre 1681, l'abbé d'Estrades avait adressé à Louvois un mémoire qu'un de ses amis venait de rédiger au sortir de Gênes : « Me trouvant sur les terres de la République, disait ce voyageur anonyme, je ne saurois exprimer les imprécations que j'y

soit sans avoir passé à Paris, vous pouvez le retenir quelques heures, sous prétexte qu'il ne vous montrera point de billet de moi, pendant lesquelles vous enverrez avertir vos gens de l'attendre sur le chemin, et leur enverrez son signal de manière qu'ils ne le puissent méconnoître. Que s'il passe à Paris et qu'il me voie, je le retiendrai sept ou huit heures, sous prétexte de prendre l'ordre du roi pour lui expédier son passe-port, et je vous en avertirai par un courrier exprès qui vous portera son signal à Saverne. Il sera bien à propos que ceux que vous commettrez pour dévaliser ce courrier ne manquent pas de lui prendre tout son argent, afin de mieux faire croire que ce sont des voleurs, lui laissant seulement quelques pistoles, comme par charité, pour lui donner moyen d'arriver à la première ville. » *D. G.* 746. — Voici, pour achever cette comédie, une lettre de Louvois à l'intendant d'Alsace, M. de La Grange, du 29 juillet suivant : « Les vols que le roi apprend qui se font depuis quelque temps sur le chemin de Strasbourg, ont donné lieu à l'ordre que j'ai reçu de Sa Majesté de vous faire savoir que son intention est que vous fassiez ouvrir le bois qui est sur le grand chemin à une lieue de Saverne venant à Strasbourg, où l'on prétend qu'il y a des endroits propres pour faciliter les mauvais desseins des voleurs sans qu'ils courent aucun risque. » *D. G.* 747.

ai ouï faire contre les progrès et les entreprises des armes du roi, mais particulièrement contre l'acquisition de Casal, qui a tellement consterné les esprits en ce pays-là qu'il leur semble d'être proches de leur entière ruine. L'on parle avec plus de réserve à Gênes; mais ce n'est pas par les égards que l'on y a pour la France, c'est plutôt par la crainte de son ressentiment et de sa puissance. La République fait cependant de grandes provisions de guerre, et j'ai rencontré dans le chemin une grande quantité de piques et de mousquets qu'elle fait venir continuellement de Brescia. » A ce mémoire l'abbé d'Estrades ajoutait, pour son compte, les détails suivants : « J'ai appris que, des troupes qui sont dans l'État de Milan, les Génois en payent six mille hommes pour s'en servir à la première occasion; que les Espagnols amassent dans le Milanois le plus d'argent qu'ils peuvent, qu'ils en reçoivent encore plus de Gênes que d'ailleurs; que les Vénitiens, qui ont été jusqu'à cette heure ennemis irréconciliables des Génois, leur offrent présentement d'assez grandes sommes, et que ceux-ci les ont acceptées en cas qu'ils en aient besoin[1]. »

Aussitôt ces informations reçues, Louvois avait donné ordre à Catinat, gouverneur de Casal, de faire reconnaître par un officier de son état-major le terrain aux alentours de Gênes, afin de savoir « s'il seroit possible, sans ouvrir de tranchée, d'établir une batterie de mortiers assez proche des fortifications de la

[1] Estrades à Louvois, 12 décembre 1681. *D. G.* 664. — Le mémoire se trouve sous le n° 284. *D. G.* 668.

ville pour y jeter des bombes tant que l'on voudroit[1]. »

Deux années, toutefois, se passèrent sans que l'orage éclatât sur la ville ainsi menacée; mais on le sentait, on l'entendait sourdement gronder, et les libellistes en dénonçaient de tous côtés l'approche. Il y avait, à la cour de Louis XIV, un comte de Fiesque, descendant du fameux conspirateur qui avait failli, en 1547, changer le gouvernement de la République; le résident de France eut ordre de réclamer du sénat, au nom du comte, la restitution de tous les biens de la maison de Fiesque, avec tous les intérêts depuis plus d'un siècle. « Jamais demande, s'écriait un libelliste en 1683, ne parut plus extraordinaire que celle-là, pour ne pas dire plus injuste et plus déraisonnable. Car la France vouloit obliger un État à rendre aux successeurs d'un traître des biens qui avoient été confisqués sur lui à cause de ses méchantes actions, comme si elle n'avoit pas confisqué elle-même et ne confisquoit pas encore tous les jours les biens de ceux qui s'écartent de leur devoir. Enfin, quoique cette affaire n'ait pas eu encore beaucoup de suites, il ne faut pas croire cependant qu'elle soit tout à fait assoupie : c'est un feu qui se couve sous la cendre, et qui consumera un jour toute l'Italie, si Dieu n'y met la main[2]. »
« Pour ce qui est de Gênes, faisait répondre Louvois, il y a bien de la mauvaise grâce à vouloir blâmer le roi d'avoir témoigné quelque ressentiment à cette répu-

[1] Louvois à Catinat, 22 décembre 1681. *D. G.* 665.
[2] *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, pages 61-62.

blique qui, dans la dernière guerre, lui avoit donné de si grandes marques de sa méchante volonté. C'est le moins, ce me semble, que pouvoit faire un grand roi, à l'égard d'une petite république, sur laquelle j'ose dire que nous avons des droits assez légitimes, sans être obligés d'emprunter ceux du comte de Fiesque[1]. »

Lorsque la guerre éclata, vers la fin de 1683, entre l'Espagne et la France, les Génois ne dissimulèrent pas leur sympathie pour l'Espagne; ils reçurent dans leur ville des troupes espagnoles; ils armèrent toutes leurs galères, ils en construisirent de nouvelles. Louis XIV leur ordonna de cesser leurs armements, et spécialement d'arrêter la construction de quatre galères qui étaient notoirement, disait-il, destinées pour le service de l'Espagne. Les Génois continuèrent d'armer.

Depuis bien des années, Seignelay, secrétaire d'État de la marine, guettait l'occasion de disputer à Louvois, auprès de Louis XIV, le mérite des exécutions violentes. Deux fois, en 1682 et 1683, la flotte, commandée par Duquesne, avait essayé de détruire Alger; ces deux tentatives incomplètes, sans succès décisif, n'avaient fait qu'exciter les railleries de Louvois et de ses intimes[2]. En 1684, au mois de mai, tandis que

[1] *Réponse à la conduite de la France*, page 34.
[2] Après la première, Louvois écrivait au chancelier Le Tellier, le 9 octobre 1682 : « Vous trouverez ci-joint la relation du capitaine des bombardiers que je vous supplie que personne ne voie que vous, ne me paroissant pas à propos que l'on dît que l'on a appris chez vous ce qui s'est passé de pitoyable en cette entreprise. » *D. G.* 681. — Après la seconde, Vauban écrivait à Louvois, le 2 décembre 1683 : « Nous sommes conve-

Louvois était absorbé par les soins du siége de Luxembourg, Seignelay courut à Toulon, et, pour assurer lui-même son triomphe, il parut tout à coup devant Gênes avec Duquesne et la flotte. Après une brève sommation brièvement repoussée, le feu commença; il fut terrible : la ville chrétienne souffrit en une seule fois plus que n'avaient souffert ensemble tous les repaires des pirates africains[1].

Si jamais M. de Seignelay se sentit vengé des dédains de son rival, ce fut assurément le jour où il put lire cette lettre adressée par Louvois au maréchal de Créqui : « Il vient d'arriver un courrier de M. de Seignelay, parti de devant Gênes, le 25e du mois de mai, par lequel le roi a été informé de ce qui suit : que l'on avoit déjà tiré dix mille bombes, lesquelles ont fait un si surprenant effet dans la ville de Gênes, que les trois quarts d'icelle étoient entièrement consumés du feu qui, ayant commencé le 19e du même mois, duroit encore ce jour-là, et étoit si grand qu'à sa lueur l'on pouvoit lire la nuit sur les vaisseaux du roi, qui en étoient éloignés plus que de la portée du canon; que, dans cet embrasement, la maison du doge, autrement de la République, avoit été ensevelie, la moitié de Saint-Georges, le magasin aux armes, celui où l'on dépose toutes les marchandises, et plus de trois mille maisons; que tout le monde abandonne la ville pour se retirer aux montagnes, et que les bandits et mi-

nus, avec M. le maréchal d'Humières, que la bombarderie proposée pour Bruges avoit trop de ressemblance avec celle d'Alger pour n'avoir pas d'aussi mauvais succès. » *D. G.* 704.

[1] Il y a un libelle qui porte ce titre significatif : *Dialogue entre Gênes et Alger, villes foudroyées.*

lices qu'ils ont appelés pour leur défense pillent impunément les maisons que les maîtres ont abandonnées toutes meublées. Le 25e du mois passé, deux heures devant le jour, quatre cents hommes, commandés par le sieur d'Amfreville, ont tenté un débarquement du côté de Bisagno, où, le terrain s'étant trouvé fort escarpé, il n'a pu descendre que quinze gardes de marine avec un capitaine de vaisseau nommé Lamotte, lesquels, n'ayant pas été suivis, ont été enveloppés et se sont retirés dans une maison où ils se sont rendus, à condition d'être traités comme prisonniers de guerre. Le sieur d'Amfreville n'ayant pu réussir de ce côté-là, quoique blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, est retourné à la principale descente qui se faisoit du côté de Saint-Pierre d'Arène, où trois mille hommes, commandés par M. de Mortemart, le chevalier de Tourville et le chevalier de Léry, ont mis pied à terre et forcé un régiment de mille hommes des troupes d'Espagne et cinq cents Suisses de la garnison de Gênes, qui étoient retranchés sur le bord, et occupoient des maisons qui soutenoient leur retranchement. L'on en a tué plus de trois cents sur la place, et le reste a été poussé jusqu'aux portes de la ville; après quoi, au moyen des feux d'artifice que l'on avoit préparés, ce beau faubourg, rempli d'édifices de marbre, a été totalement brûlé, de manière que, sur les une heure après midi, tout le monde s'est rembarqué sans être inquiété des ennemis et sans avoir laissé un mousquet à terre. Nous avons perdu dans cette occasion le chevalier de Léry, soixante-dix hommes tués et cent quarante-neuf blessés. M. de Seignelay marque que l'on

continuoit à jeter les cinq mille bombes qui restoient; après quoi, l'armée navale devoit se mettre à la voile pour aller sur les côtes de Catalogne. Il y a bien de l'apparence qu'un si rude châtiment apprendra aux Génois à devenir sages, et donnera une grande terreur à tous les princes qui ont des villes considérables sur le bord de la mer[1]. » Louvois se trompait; ce n'était pas une grande terreur, c'était un grand et fatal exemple que Louis XIV venait de donner aux puissances maritimes de l'Europe contre les ports de son propre royaume. Louvois et Seignelay sont morts l'un et l'autre avant le jour des représailles; mais la vie de Louis XIV s'est assez prolongée pour qu'il ait pu voir toutes ses inventions destructives retournées contre lui-même.

Gênes, foudroyée, n'avait pas demandé grâce; plus courroucé que jamais, Louis XIV refusa durement à l'Espagne de comprendre les Génois dans la trêve de Ratisbonne. A la fin de l'année 1684, Louvois faisait ses dispositions pour achever l'œuvre de Seignelay, ruiner des ruines. « Quoiqu'il n'y ait pas d'apparence, écrivait-il à Catinat, que les Génois soient assez fous pour obliger le roi à faire marcher une armée contre leur ville, Sa Majesté, qui doit commencer, dans les premiers jours du mois prochain, à régler ce qu'il y a à faire pour les contraindre à se soumettre, s'ils ne sont pas assez sages pour le faire d'eux-mêmes, m'a commandé de vous demander des éclaircissements[2]. »

[1] Louvois à Créqui, 1er juin 1684. *D. G.* 714.
[2] 26 décembre 1684. *D. G.* 720.

En effet, dans les premiers jours de l'année 1685, tout était réglé : vingt-quatre mille hommes d'infanterie et six mille chevaux, vingt-cinq mortiers, douze mille bombes et six cent mille livres de poudre[1]. Le nonce du pape étant venu, sur ces entrefaites, intercéder en faveur des Génois, Louis XIV lui déclara « qu'il ne vouloit prendre ni la ville de Gênes ni aucune place de leur État, de peur de troubler la paix qu'il venoit de donner à l'Europe, mais qu'il faisoit marcher ses troupes pour désoler leur pays, et laisser un exemple mémorable de sa vengeance à tous ceux qui oseroient l'offenser[2]. »

Gênes avait assez longtemps et noblement protesté contre la violence qui lui était faite; elle subit les conditions du roi de France[3] et l'ingénieuse punition qui atteignait tout un peuple dans ce qui lui était le plus sensible, ses traditions, ses institutions, ses usages. Il fallut que le doge, en violation des lois de son pays, quittât le territoire de la République, et qu'il vînt à Versailles réciter à Louis XIV un discours composé par les ministres de Louis XIV. Cela fut fait ainsi; le roi de France eut la satisfaction de voir, parmi ses courtisans, le doge et les sénateurs de Gênes, en même temps que les ambassadeurs du czar de Moscovie, et de les montrer les uns aux autres comme des personnages vraiment curieux et rares[4]. Deux mois auparavant, les députés d'Alger étaient venus donner

[1] Mémoire pour le bombardement de Gênes, 12 janvier 1685 *D. G.* 741.
[2] Dangeau, 2 janvier 1685.
[3] Le traité fut signé à Versailles, le 12 février 1685.
[4] Voir Dangeau, mai 1685.

le ton à tout ce monde, étrangers ou sujets; ils avaient salué le roi d'une harangue fort soumise, et dont, grâce à Dangeau, nous connaissons le plus précieux passage : « Leur dey, avaient-ils dit, prenoit la hardiesse de faire au roi de France un petit présent qu'il espéroit que Sa Majesté ne dédaigneroit pas, puisque Salomon avoit bien reçu la cuisse de la sauterelle que la fourmi lui avoit présentée[1]. »

S'il y avait au monde un prince et un peuple à qui dût plaire l'humiliation de Gènes, c'étaient sans doute le duc et le peuple de Savoie; Piémontais et Génois s'étaient toujours complu les uns aux disgrâces des autres. Naguère il en était comme cela; mais ces jalousies de voisinage n'étaient plus la grande affaire de l'heure présente; l'action de la France en Italie avait tout effacé, tout nivelé, tout rapproché : Gènes et Turin, Milan et Venise, Florence et Rome, ne vivaient que d'un seul sentiment, la haine de la tyrannie française, que d'une seule pensée, le moyen de s'y soustraire. Là même où Louis XIV se croyait le plus certain d'être obéi, l'esprit de révolte faisait sourdement son chemin.

Le 7 mai 1684, Victor-Amédée était venu recevoir, sur la frontière de France et de Savoie, sa jeune femme, Anne-Marie d'Orléans, nièce du roi de France. Le duc allait avoir dix-huit ans; la princesse n'en avait pas quinze. Quelle soumission Louis XIV n'était-il pas en droit d'attendre de ces deux enfants, et du peuple gouverné par ces deux enfants? Le 20 mai, à deux

[1] Dangeau, 11 mars 1685.

heures du matin, le duc et les deux duchesses avaient fait leur entrée dans la ville de Turin, brillamment illuminée, au bruit des cloches, du canon et des clameurs d'une population toute en joie. Dès le lendemain, Victor-Amédée se donnait aux affaires. Les premiers rapports de l'abbé d'Estrades lui étaient assez favorables. « Il a, disait l'ambassadeur, toutes les dispositions nécessaires à s'acquérir un jour beaucoup de réputation; mais il sera fort sévère, et il a plus de dispositions à l'économie qu'il ne convient peut-être à un prince de son rang[1]. » Quelques jours se passent; le langage de l'ambassadeur est déjà moins bienveillant; il blâme « cette humeur sévère et retirée qui le rend d'un abord très-difficile à ses propres sujets, et cette opiniâtreté qui ne supporte pas la contradiction[2]. » Un peu plus tard, il accuse le duc de négliger déjà les affaires. La cour s'était installée à la Vénerie pour y passer l'été. Le duc n'allait qu'une fois par semaine à Turin pour tenir le conseil; tout le reste du temps se dissipait en revues de troupes, en chasses, en promenades avec quelques jeunes seigneurs, compagnons de plaisir et seuls familiers du prince.

Enfin, vient la grosse accusation : le duc n'a plus assez d'empressement pour la duchesse royale. Louis XIV s'inquiète et veut tout savoir; sa nièce aurait-elle déjà une rivale? Hélas! elle en avait une bien avant le mariage : c'était mademoiselle de Saluce, devenue comtesse de Prié. Louvois, à cet égard, pouvait renseigner le roi;

[1] Estrades au roi, 24 mai 1684. *Aff. étr.*, Correspondance de Savoie, 77.
[2] *Ibid.*, 3 juin.

dans les derniers temps de son séjour à Turin, M. de La Trousse lui avait écrit : « Son Altesse Royale a beaucoup de chagrin du mariage de mademoiselle de Saluce ; il a bien voulu m'en faire la confidence ; » et, quinze jours après : « L'attachement de ce prince paroît plus vif que jamais pour madame de Prié[1]. » Louis XIV gémissait ; toutefois il ne jugeait ni convenable ni prudent d'intervenir dans des questions d'intérieur. Madame Royale paraissait affligée de ces désordres ; mais elle en triomphait : on avait voulu marier son fils malgré elle ; on l'avait marié trop jeune : ces mariages hâtifs ne sont pas des mariages raisonnables. Elle était d'ailleurs bien disposée pour sa belle-fille, dont l'humeur douce et affectueuse, la tristesse intéressante et l'angélique résignation n'inquiétaient pas la vanité de la fière duchesse.

La politique était muette. Vers la fin de l'année seulement, deux incidents de quelque importance vinrent rendre un peu de chaleur à la correspondance de l'abbé d'Estrades. Au mois de septembre, un soulèvement dans le canton de Ceva avait attiré de ce côté les armes du duc de Savoie ; mais, à son approche, les factieux s'étaient hâtés de faire leur soumission. En annonçant la prompte issue de ce petit événement, l'abbé d'Estrades ajoutait, comme une nouvelle sans intérêt, que Victor-Amédée se proposait d'aller passer quelques semaines à Venise[2]. Aussitôt Louis XIV se récrie ; sa politique soupçonneuse entrevoit dans ce

[1] 17 février, 2 mars 1684. *D G.* 737.
[2] Estrades au roi, 16 septembre *Aff. étr.*, Correspondance de Savoie, 77.

projet tout autre chose qu'une affaire de plaisir ; il éveille l'attention de ses agents à Mantoue et à Venise ; il leur ordonne d'éclairer de près les démarches du duc de Savoie, de tenir exactement note de tous les incidents publics ou secrets de ce voyage. Deux jours après, ces précautions minutieuses ne lui suffisent plus. Le 1er octobre, il écrit à l'abbé d'Estrades que ce voyage est impossible, qu'il faut s'y opposer énergiquement ; que si le duc de Savoie ne veut pas absolument changer de résolution, le roi fera passer les Alpes à sept ou huit mille hommes, dont le séjour en Piémont lui garantira la sûreté de Pignerol et de Casal.

A la lecture de cette dépêche, l'abbé d'Estrades fut épouvanté ; la disproportion entre le châtiment et la faute, s'il y en avait une, lui parut énorme et déraisonnable. Heureusement il ne fut pas obligé d'exécuter ses instructions dans toute leur rigueur. Après avoir renvoyé ses troupes dans leurs garnisons, Victor-Amédée était revenu à Turin sans qu'il parût songer davantage à s'en aller à Venise. L'abbé, toutefois, ne put se dispenser de lui toucher quelques mots de ces bruits de voyage ; mais il le fit en termes mesurés, sans parler aucunement des précautions que Louis XIV avait résolu de prendre, si le duc s'opiniâtrait dans ses desseins[1]. Victor-Amédée l'écouta fort attentivement et sans l'interrompre ; puis il répondit qu'il avait eu, en effet, quelque pensée de faire une excursion à Venise ; il s'étonnait seulement qu'une pareille misère

[1] « Je ne crus pas devoir me servir sans nécessité d'un moyen que je suis bien assuré qui auroit aigri M. le duc de Savoie. »

fût allée jusqu'au roi. Sa Majesté pouvait tenir pour certain qu'il n'aurait point entrepris ce voyage sans lui en donner avis, et que, « puisqu'elle ne l'approuvoit pas, il n'y penseroit plus, et ne feroit jamais plus de semblable projet qu'il ne sût auparavant si Sa Majesté l'auroit pour agréable. » Tout cela fut dit d'un ton poli, simple, avec une nuance d'ironie, mais sans émotion apparente[1]. Louis XIV parut satisfait, et l'abbé d'Estrades ne fut pas gourmandé pour la liberté qu'il avait prise de supprimer quelque chose de ses instructions.

L'autre incident était relatif à un projet, non plus de voyage, mais de mariage. C'était le prince de Carignan qui, persécuté par sa mère et par sa sœur, la princesse de Bade, avait fini par se résoudre à épouser une princesse de la maison de Modène. Quoique, de toutes les maisons souveraines d'Italie, celle-ci dût être la plus agréable à Louis XIV, puisqu'il avait naguère conseillé au duc d'York d'y prendre femme, il suffisait que ce fût en Italie, et non en France, que le prince de Carignan songeât à se marier, pour qu'une telle alliance lui déplût, et par conséquent lui parût impossible. Il avait fait connaître son mécontentement à la princesse de Carignan et à la princesse de Bade, qui étaient à Paris, et l'abbé d'Estrades avait eu ordre d'en informer le duc de Savoie. Victor-Amédée avait promis aussitôt de tout faire pour dissuader son cousin de ce projet d'alliance. Tout à coup l'abbé d'Estrades écrit, le 11 novembre, que le prince de Carignan étant

[1] Estrades au roi, 25 octobre. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 77.

dans une de ses terres, à Raconiggi, la princesse de Modène y est arrivée soudain, cette nuit même, à trois heures, qu'aussitôt le mariage a été béni, consommé un moment après, et que les époux viennent d'arriver à Turin; le duc de Savoie se défend d'y avoir eu part et affirme avoir été, comme tout le monde, surpris par l'événement. Louis XIV est outré; un prince italien, de cette maison de Savoie qu'il daigne traiter presque à l'égal de la maison de France, a eu l'audace de se marier contre son gré! Et cependant M. de Croissy est allé tout récemment trouver les princesses de Carignan et de Bade, et il leur a dit, entre autres choses, — c'est le roi lui-même qui fait ce récit à l'abbé d'Estrades, — il leur a dit « que les plus grands princes de l'Europe ont assez reconnu qu'on n'offense pas impunément le plus grand monarque du monde. » Sur-le-champ la princesse de Bade est exilée à Nantes; défense à madame de Carignan de se présenter à la cour; ordre au résident de Modène de quitter le royaume, et à l'abbé d'Estrades de presser le duc de Savoie pour qu'il fasse déclarer nul le mariage de son cousin[1].

Victor-Amédée parut d'abord partager la colère du roi; il fit sortir de ses États le prince de Carignan; mais, quant à l'annulation du mariage, il répondit que les lois canoniques ne lui permettant pas d'agir de pleine autorité, il allait prendre l'avis des casuistes[2]. Le conseil de conscience se réunit, en effet, sous la

[1] Le roi à Estrades, 19 novembre. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 77.
[2] Estrades au roi, 25 novembre. *Ibid.*

présidence de l'archevêque de Turin; mais, après plusieurs séances, il fut décidé à l'unanimité « qu'on ne pouvoit point déclarer nul ledit mariage, ni les enfants qui en naîtroient incapables de succéder. » Louis XIV fut obligé de se contenter de cette réponse qui était loin de le satisfaire, et d'ordonner à l'abbé d'Estrades de ne pas insister davantage[1]. Quelques mois après, il voulut bien, sur les instances de l'ambassadeur de Savoie, permettre à Victor-Amédée de rappeler le prince de Carignan[2]. Cette affaire, où ses exigences maladroites devaient nécessairement succomber, avait fait grande sensation en Italie; et quand on songe que ces procédés inouïs à l'égard des maisons d'Este et de Savoie, toutes deux souveraines, toutes deux alliées de la France, se produisaient entre le bombardement de Gênes et l'humiliation du doge à Versailles, il est facile de comprendre à quel petit nombre devaient se réduire les partisans de l'alliance française dans la Péninsule.

Au fond, Louis XIV était très-irrité de ce dernier échec, surtout contre Victor-Amédée, quoiqu'il n'y eût pas eu moyen de le prendre en faute. Un court voyage que le prince Eugène fit à Turin, dans les derniers jours de l'année 1684, mit le comble aux ressentiments du roi. Le prince Eugène de Savoie, dernier fils de la comtesse de Soissons, avait quitté la France, mécontent de la cour où l'on affectait de le traiter comme un petit abbé sans mérite et sans avenir, plus mécontent du roi, qui, l'enveloppant injustement dans

[1] Le roi à Estrades, 22 décembre 1684. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 77.
[2] Le roi à Estrades, 25 mai 1685. *Ibid.*

la disgrâce de sa mère, lui avait refusé la permission d'acheter une compagnie, permission banale qu'il était d'autant plus humiliant de ne pas obtenir qu'elle ne se refusait, pour ainsi dire, à personne. En Allemagne, au contraire, il avait trouvé faveur. L'Empereur lui avait donné du service et témoigné beaucoup de considération. C'était le premier de ces grands transfuges qui, comme le maréchal de Schönberg et le marquis de Ruvigny, devaient si cruellement rappeler à Louis XIV ses injustices et ses fautes, sans parvenir jamais à l'en faire repentir. En attendant la guerre contre la France qu'il souhaitait comme une vengeance personnelle, Eugène de Savoie affectait à son tour de n'avoir commerce ni avec le ministre de Louis XIV à Vienne ni avec aucun de ses sujets. Aussi, lorsqu'on apprit à Versailles qu'il s'en allait à Turin, l'abbé d'Estrades eut-il ordre d'observer exactement sa conduite. Elle ne donna lieu à aucune remarque importante. L'abbé nota seulement, comme un fait exceptionnel, que Victor-Amédée, contrairement à ses habitudes parcimonieuses, avait fait présent à son cousin d'un beau cheval d'Espagne et de vingt mille livres de Piémont[1]. Cette magnificence déplut à Louis XIV; il ne donnait pas au duc de Savoie un subside annuel de cent mille écus pour que le duc en fît des libéralités aux ennemis de la France.

Le 9 mars, Louis XIV envoya l'ordre à son ambassadeur de dénoncer sur-le-champ le traité du 24 novembre 1682, quoiqu'il eût encore près de quatre années à courir, et de déclarer aux ministres piémontais, sans

[1] Estrades au roi, 30 décembre 1684, 6 janvier 1685. *Aff. étr* Corr. de Sav. 77.

autre explication, que le roi de France, ayant résolu d'arrêter, dès la fin du présent mois, le payement du subside, laissait le duc de Savoie maître de réformer, à son choix, une partie de ses troupes. A cette communication soudaine, Victor-Amédée impassible ne fit aucune objection; il s'occupa aussitôt de licencier deux mille hommes d'infanterie environ et sept ou huit cents chevaux[1]. Mais, en lisant les correspondances que Louvois recevait de plusieurs villes d'Italie, on peut juger de l'effet que produisirent, dans le Piémont et dans toute la Péninsule, la brusque résolution du roi et la notification sommaire qu'il en avait fait faire à Turin. Publiquement, le duc de Savoie ne témoignait aucun déplaisir; mais, dans le particulier, il se plaignait amèrement qu'on en usât avec lui comme avec un colonel de petite condition dont on réforme le régiment, sans daigner l'avertir. Parmi ses courtisans, et dans toute l'Italie, on estimait que le roi le traitait comme un sujet, non comme un souverain. « Il me semble, disait un des correspondants de Louvois, qu'un peu plus de ménagement dans les suites ne feroit point de tort à la gloire du roi, qui, sans doute, à l'égard de ses alliés, aime autant de régner sur les cœurs que de ne devoir qu'à sa seule grandeur et à sa puissance la soumission et l'attachement qu'on a pour lui[2]. »

Le conseil était sage et ne manquait certainement pas d'à-propos. Plus Louis XIV avait besoin de se faire des alliés parmi les petits princes de l'Europe, afin de

[1] Estrades au roi, 24 et 31 mars. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 77.
[2] Nouvelles de Turin, 29 mars. Nouvelles d'Italie, 2 avril 1685. *D. G.* 793.

contenir l'hostilité des grands, plus il redoublait envers tous de hauteur et de procédés insupportables. En 1684, le duc de Mecklembourg était venu faire un voyage d'agrément en France; où s'imagine-t-on qu'il passa la saison des beaux jours? Dans le donjon de Vincennes, où Louis XIV lui donna, pendant trois mois, une hospitalité forcée, afin qu'il pût se rappeler à loisir certains engagements qu'il avait oublié de tenir envers le roi de Danemarck[1]. Incarcérer le duc de Mecklembourg, comme un débiteur négligent à la requête d'un créancier rigoureux, empêcher le duc de Savoie d'aller se divertir à Venise, c'était faire, non plus de la politique, mais de la police en Europe. Comment Louis XIV s'en attribuait-il le droit, et comment l'Europe le souffrait-elle?

L'Europe se recueillait; elle remarquait que le roi de France était un bien puissant monarque, et que, même après avoir réduit ses armements de guerre, il entretenait encore 162,000 hommes[2]. Mais l'Europe s'instruisait en même temps; elle s'exerçait aussi à former et à nourrir de grandes armées; elle suivait curieusement les expériences qui se faisaient en France et les appliquait à son profit. Insensiblement elle regagnait l'avance que Louvois avait donnée d'abord et qu'il s'efforçait de conserver aux troupes françaises sur les troupes étrangères. Les élèves, chaque jour, se rapprochaient un peu plus du maître; mais le maître avait toujours sur eux la supériorité de son génie.

[1] Dangeau, 22 juin, 11 et 24 septembre 1684.
[2] État des forces du roi; paix de 1684 : infanterie, 137,670 hommes cavalerie, 24,325 chevaux. N° 267. *D. G.* 772

CHAPITRE V

Administration et institutions militaires depuis la paix de Nimègue. — Réponse de Louvois aux critiques soulevées par ses réformes. — Le luxe et l'économie. — Les prodigues et les parcimonieux. — Les recrues. — Les retenues sur la solde. — Reproches de Louvois à Dufay. — Négligence dans le service. — Mauvaise éducation des officiers. — Institution des compagnies de cadets. — La noblesse n'est pas obligatoire. — Première organisation. — État des cadets en 1684. — Discipline et instruction. — Les cadets au siége de Luxembourg. — Révolte de la compagnie de Charlemont. — Désordre à Besançon. — Décadence de l'institution des cadets. — Efforts pour régler la vénalité des charges, et pour donner aux régiments des noms invariables. — Récompenses pour les bons officiers. — Institution des régiments de milices. — Leur organisation et leur service. — Décadence des milices. — Création du Dépôt de la Guerre. — Réforme dans l'équipement et l'armement. en France et à l'étranger. — Le mousquet-fusil. — La baïonnette à douille. — Résistance du mousquet et de la pique. — L'épée remplacée par le sabre. — Création des carabiniers. — Camps d'instruction. — Artillerie. — Compagnies de canonniers. — Régiment de bombardiers. — Compagnies de mineurs. — Vauban, commissaire général, et Louvois, directeur général des fortifications. — Construction d'un grand nombre de places fortes. — La guerre de 1688 les surprend inachevées.

Pour être un grand réformateur, il ne suffit pas de ruiner des abus, ni même de mettre, pour un jour, de bonnes choses à la place; il faut lutter et persévérer; il faut prévoir et vouloir toutes les conséquences de ses actes, oser faire et oser dire ce que l'on a fait et

pour quel motif on l'a fait; en un mot, il faut savoir être responsable. Louvois a eu la passion de la responsabilité. Ses réformes dans l'armée lui avaient attiré beaucoup d'ennemis; pendant la guerre, le bruit du canon avait couvert leurs clameurs; elles éclatèrent après la paix de Nimègue, étonnant la cour, la ville, les provinces, réjouissant les étrangers, et renvoyées par eux d'échos en échos dans de nombreux libelles. Décidé à soutenir et à poursuivre ses réformes, Louvois ne feignit pas de ne rien entendre; il entendit et répondit.

La réponse qu'il inspira de son souffle puissant n'est pas un plaidoyer, une défense; elle est au contraire une attaque, une charge à fond contre les mauvais officiers, un appel aux bons, pour tous un manifeste, une provocation au devoir. La voici : « On rapporte de nos officiers de guerre qu'ils sont continuellement menacés de la prison, contraints de manger leur bien, et enfin d'aller à l'hôpital, sans aucun espoir de récompense. Il n'est pas difficile de faire voir que ce langage est une suite d'impostures et de faux raisonnements. Quoique je ne veuille pas désavouer que tout cela n'arrive à quelques-uns, il faut néanmoins faire cette différence que cela n'arrive qu'aux méchants officiers, et non pas à ceux qui font leur devoir. En effet, on ne voit point que l'on mette en prison ceux qui s'attachent à leurs compagnies, qui les rendent bonnes après avoir pris le quartier d'hiver, qui se trouvent à la garnison le jour qu'expire leur congé, et qui font enfin tout ce que l'honneur et la discipline veulent qu'ils fassent. Ne voudroit-on

point qu'il leur fût permis, comme il se pratique dans quelques endroits, de ne voir leurs compagnies que quand ils vont monter la garde, de dépenser leur argent au jeu ou aux femmes, de s'en absenter tout autant de temps qu'ils veulent, et de faire enfin, du métier qui demande le plus d'assiduité et d'occupation, un métier de libertinage et de fainéantise? On veut bien en France qu'un capitaine fasse sa métairie, si j'ose parler de la sorte, de sa compagnie; mais on veut aussi qu'il la cultive en même temps, en sorte qu'il ne jouisse que du fruit de son travail.

« Au reste, il n'est pas vrai qu'il n'y ait qu'à se ruiner dans le service de France. S'il s'y en trouve à qui cela arrive, c'est qu'on peut dire qu'ils ne sont pas sages, dépensant à de folles dépenses ce qui n'est destiné que pour le service du roi. En effet, y a-t-il du service qu'un capitaine de chevaux-légers ait trente chevaux, comme il y en a mille dans nos armées, qu'il ait vingt ou vingt-cinq valets, qu'il porte des justaucorps de quatre ou cinq cents écus, qu'il joue cent pistoles en un quart d'heure, et qu'il fasse enfin mille autres folies comme celles-là, qui seroient trop longues à rapporter? C'est à cela qu'ils se ruinent, et non pas à servir le roi, qui, bien loin de demander toutes ces profusions, seroit bien aise que chacun se gouvernât selon ses moyens. Car c'est une erreur de dire que l'on ne fait rien en France, si l'on ne commence à donner bonne opinion de soi par une grande dépense; nous n'avons qu'à jeter les yeux sur la plupart de ceux qui ont aujourd'hui des gouvernements, et nous trouverons que, pour un qui avoit du bien quand

il s'est mis dans le service, il y en avoit dix qui n'en avoient point. Ils en sont donc venus là par leur mérite, ce qui est plus que suffisant pour faire voir combien on se trompe, quand on dit qu'il n'y a point de récompense à espérer parmi nous.

« Ajoutons à cela qu'il n'y a point même d'endroit où l'on puisse espérer sitôt de faire fortune. Car où y a-t-il dans l'Europe un roi qui puisse faire plus de grâces et plus de gratifications que le nôtre? La fortune d'un officier de mérite n'est jamais bornée parmi nous. Il devient d'enseigne, lieutenant; de lieutenant, capitaine; de capitaine, lieutenant-colonel ou major[1]; de lieutenant-colonel ou major, colonel; de colonel, brigadier; de brigadier, maréchal de camp; de maréchal de camp, lieutenant général, et de lieutenant général, maréchal de France, c'est à-dire au comble des plus hautes dignités où un gentilhomme

[1] En 1683, date de cet écrit, les régiments de cavalerie n'avaient des majors que par commission, et point de lieutenants-colonels; les majors en titre furent institués seulement le 1er novembre 1685, et les lieutenants-colonels le 1er mars 1686. Voir la circulaire de Louvois aux officiers généraux, du 7 juillet 1685. *D. G.* 747, et *Journal de Dangeau*, 1er mars 1686. — Nous devons répéter ici ce que nous avons dit ailleurs: les grades de major et de lieutenant-colonel étaient plutôt à côté de la hiérarchie que dans la hiérarchie même; en d'autres termes, ils étaient plutôt faits pour les officiers de mérite, mais de petite fortune, que pour ceux à qui leur aisance permettait de passer tout d'un coup d'une compagnie à un régiment; pour ces derniers, ils n'étaient pas obligatoires. Le 30 août, le 4 et le 5 septembre 1684, Louis XIV créa vingt-sept nouveaux régiments d'infanterie; des vingt-sept colonels nommés par lui, pas un seul n'avait été lieutenant-colonel ou major; quinze étaient capitaines dans le régiment du Roi; cinq dans le régiment Dauphin; deux dans le régiment de Picardie; les autres n'avaient même point auparavant de charges de guerre; ils avaient servi comme volontaires seulement. Il faut ajouter, par contre, qu'il y a beaucoup d'exemples de lieutenants-colonels nommés brigadiers, sans avoir passé par le grade de colonel.

puisse atteindre. On ne voit point parmi nous qu'un homme demeure des dix années entières dans un même poste, à moins que ce ne soit un homme de qui l'on ne fasse point de cas, et de qui naturellement l'on n'en doive pas faire. Un honnête homme a le plaisir de voir croître de jour en jour sa fortune, et, à moins qu'une mort imprévue ne vienne faucher ses espérances, il peut prétendre aux plus grandes charges et aux plus grands emplois.

« Combien en avons-nous vu, je ne dis pas des siècles passés, mais de celui-ci et même d'aujourd'hui, qui, de rien ou de bien peu de chose, se sont élevés à des fortunes surprenantes! M. Le Bret, qui étoit d'une naissance obscure, sans bien, sans appui, sans connoissances, n'a pas laissé de mourir, il n'y a que trois ou quatre ans, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Douai, et enfin avec plus de vingt-cinq mille écus de rente des bienfaits de la cour. M. de Montal n'est pas né avec plus de bien, quoiqu'il soit d'une autre naissance; chacun sait qu'il n'avoit pas cinquante écus de rente quand il commença à porter les armes, et que les parents de sa femme eurent beaucoup de peine à la lui laisser épouser, quoiqu'elle n'eût pas vaillant mille écus. Cependant où en est-il aujourd'hui, et n'est-il pas à la veille d'être maréchal de France[1]? Nos armées ne sont remplies que de fortunes semblables ou qui en approchent de beaucoup,

[1] Le comte de Montal ne fut jamais maréchal de France. Louis XIV l'oublia dans la promotion du 27 mars 1693; malheureusement Louvois n'était plus là pour rappeler au roi les titres de son vieux serviteur; le ministre était mort, le 16 juillet 1691.

si bien que je n'aurois jamais fait, si je prétendois les rapporter toutes, les unes après les autres.

« Ce que je dirai cependant là-dessus, c'est que si l'on en voit plusieurs qui échouent, au lieu qu'il n'y en a que fort peu qui réussissent, c'est que le nombre de ceux qui ont de la conduite est bien plus petit que de ceux qui n'en ont point. Chacun ne se sait point mesurer, et la plupart étant infatués que ce n'est pas assez d'avoir du courage, si l'on ne fait beaucoup de dépenses, se mettent en état, au bout de trois ou quatre campagnes, de ne savoir plus où donner de la tête, tellement qu'ils sont obligés de se retirer. Or je demanderois volontiers si c'est le roi qui est cause de la ruine de ces gens-là, et s'ils ne seroient pas devenus ce que deviennent les autres, si, ayant du cœur comme ils en ont, ils avoient su se mieux ménager.

« Ce n'est pas un auteur de libelle tout seul qui tient ces sortes de discours-là; j'en connois plus d'une douzaine qui me les ont faits au sujet de plusieurs officiers, dont les uns ont mangé cinquante mille livres de rente, comme le marquis du Garot, qui commandoit les gendarmes de la Reine[1], et les autres à proportion de ce qu'ils avoient. Cependant, quand il étoit question de se mettre en campagne, une maîtresse arrêtoit ces sortes de gens-là à Paris, ou ils y étoient arrêtés par la nécessité où ils s'étoient mis pour faire dépense auprès d'elle. Tellement que les uns étoient

[1] On lit dans le *Journal de Dangeau*, appendice à l'année 1684, que Du Gareau, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine, fut cassé pour ne s'être pas trouvé à la bataille de Cassel. L'enseigne de la même compagnie eut le même sort et pour la même raison

cassés faute de servir, les autres faute d'être en état de rendre service. Qu'on leur demande cependant à quoi ils ont mangé leur bien, ils vous diront effrontément que c'est au service du roi, quoiqu'il soit de notoriété publique que ce n'a jamais été qu'au service des dames[1]. »

Louvois avait l'horreur des prodigues; le luxe, appliqué aux choses de la guerre, lui était odieux. Il ne souffrait qu'avec peine, sur les habits des officiers, les galons d'or et d'argent; il les proscrivait absolument pour les bas-officiers et les soldats[2]. « C'est une chose ridicule, disait-il, de songer à donner des parements de velours à des sergents, aussi bien que des gants et des cravates à dentelle; il ne faut pas souffrir non plus que l'on achète des rubans pour mettre au chapeau, sur les épaules, ni aux écharpes des sergents et des soldats, ni des gants pour les piquiers, non plus qu'obliger les officiers d'infanterie d'avoir des haut-de-chausses de velours, comme on le projette[3]. » Il trouvait que dépenser cinquante livres pour l'habit d'un sergent était une folie, et que douze écus y suffisaient bien, d'autant plus que c'était le sergent qui payait, en fin de compte, la vanité de son capitaine,

[1] *Réponse au livre intitulé : La conduite de la France*, pages 69-78. 1683.

[2] Louvois à d'Alauzier, 11 mai 1682 : « Le roi veut que vous avertissiez tous les officiers, dont plusieurs croient plaire à Sa Majesté en faisant mettre sur les habits de leurs sergents et soldats du galon d'or et d'argent fin ou faux, que l'intention de Sa Majesté est qu'ils cessent cette dépense pour toujours, et qu'en même temps vous leur fassiez entendre de n'en porter dorénavant sur leurs habits que le moins qu'il se pourra, Sa Majesté désirant seulement que tous les officiers d'un même régiment soient vêtus d'une même couleur. »

[3] Louvois à d'Alauzier, 23 novembre 1682.

lequel se récupérait de ses avances sur la solde de son subordonné[1].

Partout et toujours Louvois prêchait l'économie[2]. Mais s'il détestait les prodigues, il faisait aussi la guerre aux parcimonieux; d'un côté comme de l'autre, il redoutait l'excès. Quelquefois il fallait qu'il écrivît aux inspecteurs des lettres comme celle-ci : « Le roi a été informé que les capitaines de la garnison de Casal ôtent à leurs soldats les souliers qu'ils leur donnent le jour de la revue, et les laissent aller nu-pieds[3]; » ou bien encore : « Le roi a été informé que la plupart des officiers d'infanterie retirent dans leurs chambres les habits avec lesquels leurs soldats paroissent en revue, et les laissent aller dans la ville et monter la garde avec des habits fort dépenaillés; sur quoi il a plu à Sa Majesté de me commander de vous faire savoir qu'elle ne désapprouve point l'économie de conserver les habits neufs, et de faire durer les

[1] Louvois aux inspecteurs, 15 mars 1683. *D. G.* 743.

[2] Louvois à Montbron, 17 juin 1683 : « L'intention du roi est que vous avertissiez la cavalerie qui est à vos ordres que Sa Majesté désire qu'entre ci et le printemps prochain, les officiers de chaque régiment soient habillés uniformément, et que leur habillement soit réglé de manière qu'il leur cause le moins de dépenses que faire se pourra. » *D. G.* 694. — Louvois aux inspecteurs de cavalerie, 22 février 1684. Même sujet : « Le moins que les officiers en feront sera le mieux. » *D. G.* 710. — Louvois aux inspecteurs d'infanterie, 10 décembre 1683 : « Vous observerez qu'il faudra mettre une pièce de cuir sur l'épaule gauche de chaque soldat, pour faire qu'il porte plus facilement son mousquet, et qu'il n'use point son justaucorps. » *D. G.* 6[illegible]9.

[3] Louvois à d'Alauzier, 19 mai 1682. — Ces officiers ménageaient trop la chaussure de leurs hommes; il y en avait d'autres qui allaient encore plus loin. Le 25 août 1690, Louvois écrit à Saint-Pouenge : « Prenez garde que les souliers que vous ferez donner à l'infanterie soient manuellement distribués, car il est souvent arrivé que les officiers, qui font profit de tout, en ont vendu. » *D. G.* 965.

vieux autant que faire se pourra, mais que c'est à condition seulement que les habits que les soldats porteront ordinairement les mettent à couvert de l'injure du temps, et particulièrement du froid, et que ni leurs vêtements ni leurs chapeaux ne soient point assez mauvais pour scandaliser les étrangers qui peuvent passer dans les villes, et c'est à quoi Sa Majesté désire que vous teniez la main avec sévérité[1]. »

Il fallait porter dans les moindres détails une surveillance minutieuse et incessante. La première et la principale affaire, c'étaient les levées et les recrues. Louvois ne voulait en principe « ni des gueux, ni des enfants, ni des contrefaits, » et le capitaine qui se permettait d'en introduire quelqu'un dans sa compagnie devait être puni, chaque fois qu'il était pris en faute, d'une amende de vingt livres[2]. Mais, dans la pratique, les inspecteurs et les commissaires étaient fort embarrassés; il n'y avait aucune limite d'âge ni de taille; s'ils prenaient sur eux d'en fixer une, ils couraient le risque de rebuter des sujets qui leur paraissaient trop petits ou trop jeunes, mais que le ministre réintégrait le plus souvent, les uns, parce qu'il les trouvait « bien sur leurs jambes, » et les autres, parce qu'ils lui semblaient « de belle espérance[3]. »

[1] Louvois à d'Alauzier, 12 septembre 1680.
[2] Ordonnance du 23 décembre 1680.
[3] Louvois à Huxelles, 27 janvier 1683 : « J'ai vu ici deux soldats qui m'ont dit avoir été licenciés à Ypres, et qui m'ont montré des congés qui portent qu'ils ont été chassés parce qu'ils étoient trop petits. Ces deux soldats n'étoient pas de taille avantageuse, mais ils étoient bien sur leurs jambes, l'un âgé de trente ans et l'autre de trente et un; et ils

Il est à noter que les *passe-volants* avaient presque absolument disparu; mais si les officiers ne se prêtaient plus réciproquement leurs soldats, il arrivait encore que les habits et les armes voyageaient quelquefois d'une compagnie à une autre, pour la revue du commissaire; l'ordonnance avait prévu les emprunts d'hommes, mais non les emprunts d'équipement. Il n'est pas besoin d'ajouter que ceux-ci furent interdits comme ceux-là.

Les retenues illégales sur la solde étaient toujours

m'ont dit qu'ils servoient depuis l'année 1673. Ils m'ont en même temps assuré qu'il en avoit été réformé quatre-vingts en un même jour, et qu'il y en avoit deux cents de marqués pour l'être au mois de mars, qui sont encore plus grands qu'eux; sur quoi je suis obligé de vous dire que vous contrevenez aux intentions du roi en faisant de pareilles réformes, et qu'au lieu d'accommoder les troupes de Sa Majesté, vous les ruinez, puisqu'un soldat qui sert depuis huit ou neuf ans vaut mieux qu'un grand paysan de recrue; et je me souviens fort bien que je vous ai expliqué que le roi seroit bien aise que vous ne souffrissiez pas que l'on amenât de mauvais hommes de recrues, mais qu'en même temps l'intention du roi étoit que l'on conservât les vieux soldats qui seroient de petite taille et en état de bien servir. C'est ce que je suis obligé de vous répéter encore, et de vous dire que Sa Majesté entretenant un grand nombre d'infanterie françoise sur pied, il ne faut pas, pour vouloir mesurer les hommes au pouce et au pied, comme l'on a fait dans le régiment des gardes depuis quelque temps, ce que l'on m'a mandé avoir été aussi pratiqué par quelque inspecteur général qui néanmoins ne m'en a rien mandé, priver le roi du service de soldats qui sont d'âge, de force et de taille à bien servir, et qui n'ont d'autre défaut que d'avoir quelques pouces de hauteur moins que les autres. Je vous répète donc ce que je vous viens d'expliquer, qui est que, pour quelque raison que ce soit, il ne faut point licencier un vieux soldat parce qu'il n'est pas si grand qu'un autre, et que, dans les recrues qui vous seront présentées, il ne faut pas rebuter les soldats qui sont larges et bien faits, parce qu'ils ont quelques pouces de hauteur moins que les soldats des têtes des compagnies, et se contenter d'ôter ceux qui, par leur foiblesse ou autre défaut, seront incapables de bien servir. » *D. G.* 689. — Louvois aux inspecteurs, 25 février 1685 : « Sa Majesté ne veut point que l'on mesure les soldats, et il ne faut point chasser un vieux soldat parce qu'il est trop petit, ni un jeune homme de belle espérance. » *D. G.* 742.

le grand mal, toujours attaqué, renaissant toujours, mal terrible qui causait la désertion, l'indiscipline, la révolte, avec leurs déplorables suites. En voici un cruel exemple. Le 9 novembre 1683, Louvois écrivait au glorieux défenseur de Philisbourg, à Dufay, qui était alors gouverneur de Fribourg : « Le roi a appris avec la dernière surprise ce qui s'est passé à Fribourg, au sujet du soldat qui a été passé par les armes ; et il a été nécessaire que Sa Majesté se soit souvenue de vos anciens services et de ce que vous avez fait à Philisbourg, pour ne pas vous priver de votre emploi et vous faire mettre en prison. Les exemplaires qui vous ont été envoyés des ordonnances du roi ne vous peuvent laisser ignorer que Sa Majesté désire que les capitaines donnent quatre sols par jour à leurs soldats, hors pour les jours qu'ils travaillent actuellement; ainsi vous n'avez pas pu souffrir, sans contrevenir à ses ordonnances, que les capitaines de la garnison de Fribourg se soient mis sur le pied de retenir un sol généralement à tous les soldats, soit qu'ils travaillassent ou non, et même pour les jours qu'il n'y avoit aucun travail. Les soldats ont pu et dû s'adresser à vous, pour vous demander l'exécution des ordonnances du roi, et on n'a pu, sans une injustice manifeste, leur imputer à crime de l'avoir fait. Quand il y auroit eu quelque chose à dire sur ce qu'ils se sont assemblés en trop grand nombre, la prison de celui qui vous a présenté la requête suffisoit, et il n'étoit arrivé rien d'assez pressant pour ne pas attendre les ordres de Sa Majesté sur ce que vous aviez à faire ; et ç'a été sans aucune nécessité qu'un jour comme le premier de ce

mois (fête de la Toussaint), vous avez fait assembler les troupes pour mettre à la discrétion des officiers qui, en ces occasions, sont les parties, le jugement de trois soldats qui n'avoient aucunement failli.

« Sa Majesté a regardé comme un assassinat ce qui a été fait à l'égard du soldat qui a été passé par les armes sans avoir été entendu. Elle sait bien qu'il ne faut pas souffrir que les soldats se mutinent, et qu'il est des occasions où il en faut tuer ou faire exécuter sur-le-champ pour les contenir ; mais en ce qui s'est passé, le premier de ce mois, il n'y avoit rien qui méritât de pareilles démonstrations, et votre devoir vous obligeoit à punir les officiers, lesquels, contre l'intention et la volonté de Sa Majesté, retenoient à leurs soldats une partie de leur solde. J'adresse à M. de La Chétardie les ordres du roi nécessaires pour interdire les officiers qui ont assisté au conseil de guerre, et pour faire mettre en prison les commandants des corps qui ont souffert que l'on retînt aux soldats l'argent qui devoit leur être délivré, suivant les ordres du roi. Sa Majesté ordonne à M. de La Grange de se rendre à Fribourg et de faire faire, en sa présence, raison aux soldats de tout ce que l'on leur a retenu depuis le 1er juillet dernier ; et pour apprendre au commissaire Saint-Germain de souffrir de pareils désordres, le roi ordonne qu'il soit envoyé prisonnier au château de Lanscroon, et m'a défendu de le jamais employer. C'est avec regret que je suis obligé, en satisfaisant à l'exprès commandement de Sa Majesté, de vous écrire en des termes si durs[1]. » Voilà une belle et noble

[1] *D. G.* 700.

lettre, qui fait grand honneur à Louis XIV et à Louvois; là sont les vrais principes de l'ordre et de la discipline. Il est consolant de voir que les pauvres soldats étaient assurés de trouver justice, toutes les fois que la vérité de leurs misères arrivait jusqu'au ministre, et par le ministre, jusqu'au roi; c'est l'honneur particulier de Louvois d'avoir cherché toujours, et souvent, par bonheur, atteint la vérité[1].

Par bonheur aussi, les révélations qu'il provoquait étaient rarement d'un caractère aussi grave. En temps de paix surtout, les officiers étaient accusés de négliger le service ou d'aimer trop leurs aises; par exemple, quand les troupes marchaient, ils allaient devant ou suivaient dans des chaises roulantes[2]; ceux qui se trouvaient en garnison dans les places n'y faisaient pas bonne garde; et c'était une chose que Louvois ne pouvait pas souffrir. « Le roi, mandait-il aux inspecteurs, a été averti que l'on se relâche, dans plusieurs places, de l'exactitude avec laquelle le service se doit faire; que les officiers qui sont de garde s'absentent fréquemment de leurs postes; qu'il y en a même qui, étant de garde, vont jouer chez les officiers-majors; que pendant la nuit, ils se mettent entre deux draps; que quand ils montent la garde, ils font porter leur pique et leur hausse-col par un valet; que les rondes ne se font plus par les officiers, conformément à l'ordonnance du roi, et qu'ils ne visitent point leurs soldats dans les casernes[3]. »

[1] Une fois, c'est un soldat qui se plaint que son pain lui est pris pour nourrir les chiens de son capitaine. Le capitaine est mis en prison, et ses appointements d'un mois sont donnés au soldat, avec son congé. L'ordre de Louvois est du 15 septembre 1684. *D. G.* 717.

[2] Louvois aux officiers généraux, 10 juin 1686. *D. G.* 765.

Quelquefois, Louvois avait à tancer les inspecteurs eux-mêmes. « Il sera bon à l'avenir, écrivait-il à l'un d'eux, lorsque vous voudrez remener des femmes chez elles, que vous preniez un autre chemin que par le rempart. Et je suis obligé de vous dire que vous avez grand intérêt de vous appliquer davantage aux fonctions de votre emploi d'inspecteur, parce que, si vous continuez à les négliger, comme j'apprends que vous faites, le roi prendra assurément le parti d'en envoyer un autre en votre place. » Et l'inspecteur qui recevait cette rude semonce, classait la lettre ministérielle dans ses archives, avec cette note de sa propre main : « Lettre de M. de Louvois, du 25 août 1682, sur mon peu d'application[4]. » N'est-ce pas le triomphe de l'esprit de subordination et de discipline?

Les erreurs de conduite, les fautes morales dont les officiers se rendaient trop souvent coupables, Louvois les attribuait volontiers à leur début dans le service, à leur noviciat militaire, aux mauvaises habitudes qu'ils y avaient prises. Tous, ou presque tous, ils avaient commencé par porter le mousquet, pendant leur adolescence ou leur première jeunesse. Sans doute il était bon qu'ils eussent appris à obéir avant de commander, mais il était mauvais qu'ils eussent fait leur apprentissage pêle-mêle avec des soldats peu

[3] 15 janvier 1681.

[4] Cet inspecteur, qui était alors à Casal, s'appelait d'Alauzier. L'auteur de ce livre possède un recueil qui contient ses papiers, et dans le nombre, environ cent quatre-vingts lettres originales à lui adressées par Louvois.

délicats d'esprit, de langage et de mœurs, peu scrupuleux aussi sur le bien d'autrui, parce qu'ils étaient trop souvent forcés de vivre d'expédients et de maraude. Louvois se proposa de supprimer le mal et d'augmenter la somme du bien, de faire vivre les *cadets* en simples soldats, mais entre eux, et de relever, par une instruction spéciale, leurs sentiments et leurs idées. En un mot, il voulut assurer aux jeunes gens de la petite noblesse et de la bourgeoisie ce que les héritiers des grands noms trouvaient déjà dans les deux compagnies des mousquetaires du roi, le bienfait d'une bonne éducation militaire.

Le 12 juin 1682, les intendants eurent ordre de publier, par tout le royaume, que le roi venait d'instituer, à Metz et à Tournai, deux compagnies destinées à former au service tous les jeunes gentilshommes de quatorze à vingt-cinq ans qui voudraient y acquérir les connaissances et les qualités nécessaires pour devenir un jour de bons officiers. Il en vint une telle foule que, moins de trois mois après, le nombre des postulants dépassait quatre mille, et qu'il fallut, pour les recevoir, créer, non plus deux seulement, mais bien neuf de ces écoles militaires.

Une ordonnance du 1er septembre défendit aux régiments d'entretenir des *cadets*, comme par le passé, si ce n'est que les compagnies colonelles en purent conserver trois jusqu'à nouvel ordre, et ce nouvel ordre, à la date du 25 juillet 1683, acheva d'effacer les derniers vestiges de l'ancien usage.

Les neuf compagnies, dites de gentilshommes, furent toutes établies dans des places frontières, à

Tournai, Cambrai, Valenciennes, Charlemont, Longwy, Metz, Strasbourg, Brisach et Besançon[1]. Elles eurent pour capitaines les commandants mêmes de ces places. Les commencements furent naturellement un peu confus. Comme il n'y avait ni concours, ni examen d'aucune sorte, les intendants sollicités, assiégés de toute part, acceptèrent de droite et de gauche tous les candidats qui leur étaient recommandés. Les connaissances acquises se réduisaient en général à bien peu de chose; il se trouva qu'on avait reçu des cadets qui ne savaient ni lire ni écrire[2]. Même la limite d'âge, la seule condition qui eût été réglée, fut quelquefois outrepassée jusqu'au ridicule; il était difficile assurément de voir, sans se moquer, des cadets de trente-quatre ans, et même de quarante-cinq, au milieu d'adolescents qui en avaient quatorze à peine[3]. Plusieurs avaient déjà servi; l'un d'eux, âgé de vingt-huit ans[4], était noté comme ayant fait toute la guerre de Hollande, de 1672 à 1679, en qualité de sous-lieutenant et de lieutenant.

Pour ce qui est des conditions sociales, elles étaient, comme les âges de la vie et les aptitudes intellectuelles, très-diversement représentées. Il ne faudrait pas s'arrêter à ce titre fastueux de compagnies de gentilshommes. Cette étiquette aristocratique cou-

[1] Quelques années après, la compagnie de Metz fut transférée à Sarrelouis, et celle de Valenciennes à Béfort.

[2] Louvois à Dufresne, 15 décembre 1682. *D. G.* 683.

[3] Louvois à La Chétardie, 18 novembre 1682; à Moncaut, 26 février 1683. *D. G.* 682 et 712.

[4] Chabot, fils d'un bourgeois de Gap. Mémoire du 16 juin 1683. *D. G.* 694.

vrait un pêle-mêle dont pourrait s'accommoder la démocratie la plus hostile aux distinctions de classes. On ne sait pas assez peut-être tout ce qu'il y avait en France, au dix-septième siècle, de bourgeois aisés, possesseurs de biens nobles, et « vivant noblement, » selon le terme consacré, c'est-à-dire vivant de leurs revenus et sans exercer de métier. Même les gens d'industrie et de commerce ne trouvaient pas beaucoup de difficultés à faire entrer leurs fils dans ces compagnies de gentilshommes, libéralement ouvertes à presque tous, si ce n'est à ceux dont la condition était tout à fait misérable. « Les intendants, mandait Louvois aux capitaines, ont reçu, dans la levée qu'ils ont faite pour les compagnies de cadets, toute sorte de gens, en sorte qu'il y en a d'une naissance très-basse; sur quoi Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir que, sans témoigner que ce soit par son ordre, et comme si c'étoit pour satisfaire à votre propre curiosité, vous fassiez un état des cadets dont votre compagnie est composée, séparé par provinces, où vous mettrez ce que vous pourrez apprendre par leurs camarades de la naissance de chacun. Le roi ne voudra pas qu'on ôte ceux qui ne seront pas d'une naissance fort basse; mais s'il y en avoit dont l'origine fût fort obscure, il est sans doute que Sa Majesté les feroit licencier[1]. »

Dans tous les temps, il y a eu la classe des déclassés, toujours dangereuse, mais plus ou moins nombreuse et dangereuse, suivant l'état politique et moral

[1] 5 octobre et 27 décembre 1682. *D. G.* 681-683.

de la société. Fallait-il laisser s'engager dans le service de pauvres garçons, dénués de toute ressource et condamnés d'avance à mourir de faim sous l'uniforme? Fallait-il souffrir, au milieu de tant de jeunes gens dont l'éducation était à faire, ceux dont les mauvaises mœurs, l'inapplication ou l'incapacité notoire étaient pour les autres un scandale, un méchant exemple, ou un sujet de raillerie? Fallait-il enfin tolérer dans les compagnies ces hommes faits qui n'y étaient plus à leur place, et dont le nom seul était un sarcasme, les vieux cadets? C'était aux capitaines à éliminer les incapables de toute sorte, mais discrètement et non pas tous à la fois[1]. Si les familles réclamaient leurs enfants, sous quelque prétexte que ce fût, on s'empressait de les leur rendre[2]. La désertion qui, dans l'armée, entraînait les châtiments les plus graves, était à peine atteinte, pour les cadets, d'une punition toute anodine. Le nom du déserteur était publié au prône par le curé de sa paroisse, et affiché à la porte de l'église[3].

Cependant plus on travaillait à mettre de l'ordre dans ces écoles et à y ménager la place, plus la foule grossissait aux alentours; pour un qui sortait, il y en avait dix qui s'efforçaient d'entrer. Les intendants y perdant la tête, Louvois prit sur lui d'examiner et de décider sur toutes les demandes d'admission. En 1684, l'effectif de chacune des neuf compagnies s'élevait

[1] Louvois aux capitaines, 3 mai 1685, 15 juin 1686. *D. G.* 745-765.
[2] Louvois aux intendants, 27 octobre 1682. *D. G.* 681.
[3] Louvois à Jonville, 1er décembre 1682. *D. G.* 683. A l'occasion de la désertion du sieur Pierre Guy, natif de Nantes.

au chiffre de 475 cadets, c'est-à-dire au total énorme de 4,275 jeunes gens, tous habillés, entretenus et soldés aux frais du roi; c'était, par mois, une dépense de 80,000 livres, près d'un million pour l'année entière[1].

Toutes les compagnies étaient organisées sur le même modèle : à la tête, un capitaine, gouverneur de place ou commandant de citadelle, exerçant la haute direction et l'autorité morale; sous ses ordres, un lieutenant, chargé de la discipline et du détail quotidien; deux sous-lieutenants, commandant chacun la moitié de la compagnie divisée en deux brigades; chaque brigade composée de quatre escouades commandées par des sergents qui avaient été choisis, dans l'origine, moitié parmi les sergents de l'armée, moitié parmi les anciens cadets des régiments; enfin, un nombre de caporaux et d'anspessades proportionné à l'effectif de la compagnie[2]. La première affaire du capitaine était de veiller, comme un père de famille, à la santé morale et physique des jeunes gens confiés à ses soins[3]; il devait prendre garde qu'ils n'abu-

[1] Solde mensuelle : au capitaine, 150 livres; 90 au lieutenant, 45 à chacun des deux sous-lieutenants, 30 à chacun des huit sergents, 21 à chacun des huit caporaux, 18 à chacun des huit anspessades, 15 à chacun des cadets, 15 à chacun des trois tambours. Total par compagnie, 7,677 livres, et pour les neuf compagnies, 69,093. Plus, pour habillement et dépenses extraordinaires des cadets, 11,015 livres. État de dépenses pour 1684, n° 60. *D. G.* 792

[2] Louvois à Morton et à Mesgrigny, 12 et 29 août 1682. *D. G.* 680.

[3] Louvois à Montefranc, 18 août 1682 : « Sa Majesté approuve que vous fassiez marché avec quelque chirurgien de la ville de Valenciennes de bonne volonté, pour peigner, faire les cheveux et prendre soin de cette jeunesse. » *D. G.* 680. — Il faut noter que, pour favoriser les rapports des cadets avec leurs familles, Louvois, surintendant des postes, avait décidé que les lettres qui leur seraient adressées ne subiraient que la moitié de la taxe habituelle. Louvois aux capitaines, 27 septembre 1682. *D. G.* 681.

sassent pas de la liberté qui leur était laissée, en dehors des leçons et du service. Louvois regardait volontiers la comédie comme un mauvais lieu[1]; pour éloigner les cadets de ce lieu-là et des autres, il avait imaginé de faire établir des billards dans leurs casernes[2]. Tous les jours de la semaine, ils devaient suivre deux leçons de mathématiques, de deux heures et demie chacune[3]; prescription excellente, mais qui ne fut jamais rigoureusement observée. Aux leçons de mathématiques, les cadets préféraient le maniement des armes, et leurs officiers les laissaient beaucoup trop facilement suivre leur goût[4]. Assimilés d'ailleurs aux

[1] Louvois à Morton, 23 décembre 1682 : « Il seroit à craindre, si l'on permettoit aux cadets d'aller à la comédie, que, sous ce prétexte, ils ne se débauchassent, d'autant plus que comme elle ne commence que sur les trois ou quatre heures après-midi, ils ne pourroient pas être de retour dans la citadelle avant la fermeture des portes. » *D. G.* 683. — Le 12 juin 1684, Louvois écrivait au maréchal de Schönberg : « Le roi a été informé du refus que vous avez fait à une troupe de comédiens de leur permettre de suivre l'armée. Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle approuvoit fort ce que vous avez fait, et elle vous recommande de ne pas souffrir qu'il s'y en établisse aucune. » *D. G.* 723.

[2] Louvois à Huxelles, 26 décembre 1682. *D. G.* 683.

[3] Louvois à Dufresne, 3 janvier 1683. *D. G.* 689.

[4] Louvois à Dufresne, 13 décembre 1682 : « Je suis surpris de ce que vous me mandez qu'il n'y a que soixante-trois cadets aux mathématiques, puisque vous ne pouvez pas douter que l'intention du roi ne soit qu'ils les apprennent tous. » — Louvois à de Refuge, 23 juillet 1685 : « Le roi a été informé que parmi l'escouade de la compagnie de gentilshommes de Charlemont qui a été envoyée à Longwy, il ne s'en trouve que quatre qui aient appris les mathématiques, et pas un qui sache une règle d'arithmétique; que, pour s'en excuser, ils disent qu'on leur laissoit la liberté d'étudier ou non. Sa Majesté, qui ne veut pas souffrir la continuation d'un pareil désordre, m'a commandé de vous faire savoir que son intention est que vous obligiez les cadets de la compagnie que vous commandez d'assister à toutes les leçons qui se font, sans en dispenser aucun, sous quelque prétexte que ce soit. » *D. G.* 683-747

troupes de garnison, les cadets partageaient avec elles le service des postes et des gardes; aucun d'eux, sous quelque prétexte que ce fût, n'était dispensé de ce service, pour lequel un quart de la compagnie était commandé chaque jour[1].

Louvois s'était réservé l'inspection générale des compagnies de cadets ; il les visitait souvent à l'improviste; il engagea plusieurs fois Louis XIV à les visiter lui-même. Le 17 juin 1683, il écrivait de Besançon au chancelier Le Tellier : « Le roi monta hier à cheval, en intention de voir la citadelle ; il trouva, sur l'esplanade, la compagnie de cadets à laquelle il vit faire l'exercice, et y prit tant de plaisir qu'il y demeura jusqu'à la nuit. Sa Majesté avoua qu'elle n'avoit vu aucune troupe, pas même ses compagnies de mousquetaires, faire l'exercice aussi juste que cette compagnie qui est composée de trois cent soixante et tant de cadets, parmi lesquels il y en a plus de quarante qui n'ont pas plus de quatorze ans et qui cependant commandent l'exercice comme pourroient faire les officiers[2]. » Les cadets étaient tous également formés au service de l'infanterie; cependant les capitaines devaient tenir note de ceux qui, ayant quelque bien, pouvaient être en état de se mettre en équipage et de se monter, s'ils étaient appelés à servir dans la cavalerie ou dans les dragons[3].

[1] Pour la mauvaise saison, Louvois avait prescrit que l'on donnât des capotes aux cadets qui étaient placés en sentinelle, et que, pendant la nuit, on les relevât toutes les heures, et même toutes les demi-heures, si le froid était rigoureux. 8 octobre et 7 décembre 1682. *D. G.* 681-685.

[2] *D. G.* 694.

[3] Circulaire du 27 août 1682 *D. G.* 680.

En 1683, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne, ces pépinières d'officiers fournirent à l'armée une foule d'excellents sujets; plus de deux mille cadets reçurent alors des brevets temporaires de sous-lieutenant et de cornette, et les vides qu'ils laissaient dans leurs compagnies furent presque aussitôt comblés. Au mois d'avril 1684, la compagnie de Cambrai, d'où étaient sortis, depuis trois mois, plus de trois cents officiers, comptait encore quatre cents élèves sous les armes[1]. A la même date, un détachement de trois cents cadets, tirés par moitié des compagnies de Longwy et de Metz, avait l'honneur d'être désigné pour marcher au siége de Luxembourg. Louvois recommandait tout spécialement cette jeunesse au maréchal de Créqui : « Le roi juge à propos, lui mandait-il, que vous fassiez venir au camp, devant Luxembourg, cent cinquante cadets commandés de chacune des compagnies de Metz et de Longwy, pour vous en servir à quelque action de vigueur, si vous en avez besoin, et cependant, en visitant les travaux qui se feront pour la réduction de la place, leur donner le moyen de s'instruire. Sa Majesté vous recommande de ne les faire exposer que dans une nécessité et de même que vous feriez les mousquetaires du roi, si vous les aviez dans l'armée[2]. » Fiers de cette assimilation, les cadets en réclamèrent le bénéfice; quand vint la grande action du siége, l'attaque de l'ouvrage à corne, ils revendiquèrent la première place en tête des colonnes d'assaut;

[1] Louvois au chancelier, 28 avril 1684. *D. G.* 712.

[2] 28 avril 1684. *D. G.* 722.

mais les grenadiers de l'armée protestèrent qu'ils ne reconnaissaient qu'aux seuls mousquetaires le droit de passer devant eux, et, dans ce débat de gloire, le maréchal décida pour les grenadiers. Ce fut ainsi que les cadets manquèrent l'occasion de regagner peut-être, devant Luxembourg, l'avance que les mousquetaires avaient prise sur toute l'armée, au grand jour de Valenciennes[1]. Ils en furent au désespoir, et Louvois lui-même regretta ce malentendu[2].

S'il y eut, ce jour-là, pour la généreuse impatience des cadets une grande douleur, la paix fut une épreuve bien autrement douloureuse pour la fierté des jeunes officiers qui étaient sortis des cadets naguère et qui se voyaient contraints d'y rentrer. Le roi n'entretenant, en temps ordinaire, ni sous-lieutenants ni cornettes dans toutes les compagnies, les commissions qui conféraient ces grades n'avaient d'effet que pendant la guerre. Il fallut donc, pour ceux de ces officiers qui ne voulurent pas quitter le service, redevenir cadets comme devant[3], dure nécessité qui froissa beaucoup de ces jeunes âmes et qui produisit des ressentiments mal contenus. L'année suivante, on vit, dans quelques compagnies, éclater des désordres graves et qui furent suivis de graves représailles.

Au mois de mai 1685[4], un cadet de Charlemont

[1] En 1677. Voir *Histoire de Louvois*, Ire partie, t. II, chap. x, p. 287.

[2] Louvois à Laubanie, 31 mai 1684. *D. G.* 713.

[3] Louvois aux capitaines, 1er novembre 1684. *D. G.* 719.

[4] *Voir* Dangeau, 15 juin 1685. — Voici quelques documents importants sur cette affaire. Louvois à Réveillon, 4 juin 1685 : « Le roi a appris avec indignation la sédition de la compagnie que vous commandez

ayant été tué par un autre en duel, le meurtrier fut condamné à mort; il allait être exécuté, lorsque dix-

et le peu de diligence qu'ont fait les officiers de cette compagnie pour charger ceux qui se sont soulevés. Sa Majesté n'a pas vu avec moins de chagrin que vous ayez manqué à faire arrêter les coupables aussitôt après qu'ils sont rentrés dans la place, et qu'après deux séditions arrivées en un même jour, vous ayez fait garder avec assez peu de précaution celui qui y avoit donné lieu pour qu'il se pût sauver. Sa Majesté a été encore très-mal satisfaite de voir le peu de soin que vous avez pris pour remettre ce cadet au prévôt, qui ne pouvoit point être conduit sûrement avec trois archers, et elle m'a commandé de vous marquer que si vous aviez pris les mesures convenables en pareille rencontre, qui eussent pu être de demander de la cavalerie au commandant de Philippeville, de faire prendre les armes à la garnison, auparavant que de parler de faire sortir ce cadet de prison, pareille chose ne seroit point arrivée. Sa Majesté ordonne à M. Fautrier de se transporter sur les lieux pour informer de ce qui s'est passé, afin que, sur les procédures qu'il enverra, elle puisse prendre les résolutions qu'elle estimera à propos contre ceux qui n'ont pas fait ce qu'ils devoient dans cette occasion. Cependant Sa Majesté veut que vous fassiez monter à Charlemont le bataillon de Guyenne, que vous l'y fassiez loger tout entier, que vous fassiez désarmer entièrement votre compagnie, tant de mousquets, fusils, piques, que d'épées, fassiez remettre le tout dans le magasin jusqu'à nouvel ordre, et fassiez arrêter les principaux auteurs de cette sédition pour faire instruire le procès aux dix plus coupables, les jugiez avec M. de Crenan, les officiers du régiment de Guyenne et ceux de la compagnie, et fassiez exécuter sur-le-champ le jugement qui sera rendu contre deux des dix qui pourront être condamnés, que vous ferez tirer au billet pour cet effet. »

Louvois à l'intendant Fautrier, 4 juin : « L'intention du roi est que les dix auxquels on fera le procès et qui apparemment seront tous condamnés à mort, soient menés sur le champ de bataille comme s'ils y devoient être tous exécutés, et qu'ils ne tirent au billet que dans le moment de l'exécution, que les huit autres soient reconduits en prison, où ils demeureront jusqu'à nouvel ordre du roi, et que jusqu'à ce que Sa Majesté permette qu'on rende les armes à la compagnie, aucun ne sorte du château-fort de Charlemont. » — Au même, 7 juin : « J'ai reçu des lettres de Charlemont qui me donnent lieu de connoître que le procès-verbal que M. de Réveillon m'a envoyé n'est point véritable, et qu'après que la dernière sédition a été passée, on a laissé aux cadets la liberté de sortir de la place comme s'il ne s'étoit rien passé. Le roi veut savoir jusqu'à la moindre circonstance du bien et du mal que chacun a fait. On ajoute que les cadets ont fait un feu de joie le soir. »

Louvois à Fautrier, 12 juin : « Il résulte des papiers que vous m'avez

sept de ses camarades le firent évader et l'escortèrent hors du territoire français jusqu'à Namur. A leur retour, le reste de la compagnie, encouragé par l'hésitation des officiers, se mit en pleine révolte. Trompé d'abord par des rapports adoucis, Louvois éclata quand il connut toute la vérité. L'indiscipline des cadets était pour l'armée d'un funeste exemple; elle fut sévèrement châtiée. Deux des plus coupables, condamnés par un conseil de guerre, furent passés par les armes; toute la compagnie, désarmée d'abord, fut bientôt après licenciée, les mauvais sujets

envoyés et de ce qui m'a été écrit ci-devant, que le prisonnier avoit les fers aux pieds, qu'il s'est sauvé par un trou qui avoit été fait par des déserteurs et qui avoit été remaçonné, que ce trou ne peut avoir été fait par ce cadet en moins de deux ou trois jours; que lorsqu'il fut reconduit dans la prison pour la dernière fois, un cadet fut chargé de lui aller remettre les fers aux pieds, et que l'on lui porta des limes dans la brasserie, ce qui ne peut avoir été fait que le brasseur n'en ait eu connoissance, et vous devriez l'avoir entendu aussi bien que ses garçons, s'il en a, même le sergent de la compagnie qui fut chargé de lui aller faire remettre les fers aux pieds; car s'il étoit entré dans la prison, il seroit impossible qu'il n'eût vu le travail que le cadet avoit fait pour rompre la voûte de son cachot. J'ai lu avec surprise les réflexions que j'ai trouvées à la suite de l'abrégé des informations; car je n'ai point ouï dire que quand on a pris plusieurs voleurs, contre partie desquels on trouve des preuves que l'on ne trouve point contre les autres, les juges puissent être embarrassés à prononcer contre ceux qui sont convaincus de vol, parce qu'ils n'en trouvent point contre les autres qu'ils ont ouï dire être aussi coupables que ceux-là. L'intention de Sa Majesté est donc que le conseil de guerre soit assemblé sans plus de retard, puisque l'instruction est faite, et que ceux qu'elle a nommés pour le composer rendent un bon jugement contre ceux qu'ils trouveront coupables, la complicité de plusieurs autres, non nommés dans les informations, ne devant point servir à excuser ceux qui y sont désignés, et la faute de ceux qui se trouvent convaincus ne devant point être excusée, parce que beaucoup d'autres l'ont commise avec eux; elle doit être au contraire punie d'autant plus sévèrement que la multiplicité des coupables a eu de plus dangereuses conséquences. Je vous répète donc que le conseil de guerre doit s'assembler pour juger tous ceux auxquels vous avez instruit le procès par récolement et confrontation, que Sa Majesté ne trouvera point mauvais que le conseil de guerre absolve ceux de ce nombre que, ou par leur trop bas âge ou par la qualité des dépositions, il ne jugera pas devoir être punis, et qu'à l'égard des autres qui se trouveront coupables, soit que leur nombre soit plus ou moins grand que celui de dix porté par ma lettre du 4 de ce mois, ils doivent être jugés par le conseil de guerre et condamnés à la peine que le conseil croira que leur faute mérite, laquelle ne devra être exécutée que contre deux sur lesquels le mauvais sort tombera. Je n'estime pas que le conseil de guerre doive prononcer aucune peine contre les cadets qui n'auront pas eu les deux mauvais billets; il est sans difficulté qu'ils doivent être remenés en prison pour y attendre les ordres de Sa Majesté. Il ne doit point non plus rien prononcer contre les autres cadets de la compagnie, et il faut laisser à Sa Majesté le soin d'ordonner ce qu'elle jugera à propos pour séparer des gens qui ont commis une pareille faute. » Au même, 21 juin : « Je prends beaucoup de part à l'affliction de M. de Réveillon; mais après ce qui s'étoit passé, il n'étoit guère possible que lui, ni ceux qui peuvent prendre part à ce qui le touche, pussent attendre une punition moins sévère que celle qu'il a reçue. Le roi a donné son gouvernement et le commandement de la compagnie de cadets à M. de Refuge, qui s'y rendra incessamment. Il ne convient point que le jugement du conseil de guerre, par lequel les deux cadets de la compagnie de Charlemont ont été condamnés, soit rendu public dans la forme qu'il est, et vous devez en retrancher tout ce qui fait mention de l'intention que vous eue de faire le procès à la compagnie entière, ce qui ne vous a jamais été commandé par Sa Majesté, ni assurément n'a jamais été pensé par personne qui ait instruit un jugement contre une compagnie de gens de guerre. » *D. G.* 746.

étant renvoyés du service, et le surplus dispersé dans les huit autres compagnies, qui fournirent chacune un nombre égal de cadets, afin de reconstituer, sous un nouveau capitaine et de nouveaux officiers, la compagnie de Charlemont[1]. Deux mois après cependant, la ville de Besançon fut troublée par un désordre pareil, la cause était la même, un duel; le coupable également s'était soustrait par la fuite à la justice rigoureuse qui punissait les duellistes; l'exécution s'était faite en effigie, et c'était pour abattre la potence et détruire le tableau d'infamie qui portait le nom du condamné, qu'un

[1] Louvois aux capitaines, 26 juin 1685. *D. G.* 746.

certain nombre de ses camarades avaient envahi la grande place de Besançon; le chef de l'émeute, un sergent, paya de sa vie cet outrage à la loi[1]. Ces deux révoltes, énergiquement réprimées par Louvois, furent les seules qui éclatèrent; mais elles laissèrent dans l'esprit de Louis XIV une impression mauvaise.

L'institution des cadets, que Louvois ne cessa pas d'améliorer et qui n'avait besoin que d'être soutenue, survécut à peine à son auteur. Louvois mort, on ne s'occupa pas de chercher une main à la fois souple et vigoureuse pour manier et contenir cette ardente jeunesse; on réveilla seulement le souvenir des anciens désordres; on fit valoir aussi la dépense qu'on n'osa pas dire inutile, mais qu'on montra grande, et Louis XIV se laissa persuader. En 1692, on cessa d'admettre de nouveaux cadets; en 1694, ceux des anciens qui n'étaient pas devenus officiers, furent répartis, comme au temps jadis, dans les compagnies des régiments; on revenait au passé; quel triomphe pour les ennemis de Louvois! Et tandis qu'une institution française disparaissait en France, délaissée par Louis XIV, on la retrouvait florissante sur la terre étrangère, en Hollande, transplantée par le prince d'Orange, et en Allemagne, par l'Electeur de Brandebourg.

En créant les compagnies de cadets, Louvois avait voulu satisfaire deux intérêts qu'il ne séparait jamais dans sa pensée, le bien de l'armée, le bien du roi. A l'armée, il donnait de meilleurs officiers subalternes; au roi, il donnait une plus grande autorité sur l'armée, en diminuant, non pas l'action légitime et nécessaire, mais l'influence excessive et abusive des grades supérieurs, entachés de vénalité, sur les bas grades qui ne se vendaient pas. Cette préoccupation de l'unité dans l'armée lui avait inspiré d'autres réformes que les intérêts particuliers, ennemis de l'intérêt général, battirent en brèche, après la mort du grand ministre, et ruinèrent, avec l'assentiment et au grand dommage de Louis XIV.

[1] Louvois à Montauban, 9 et 14 août 1685. *D. G.* 748.

Louvois, entre autres choses, s'inquiétait avec raison des prix exagérés où était poussé, par le fol emportement des compétiteurs, le trafic des régiments et des compagnies. Dans ces combats d'argent, le vainqueur épuisé, obligé de s'endetter pour payer sa victoire, demeurait hors d'état de satisfaire aux dépenses quotidiennes et nécessaires pour le bien du service. Quelque difficulté qu'il y eût à intervenir dans un commerce qui, tant qu'il était dans les lois et dans les mœurs, devait rester libre, Louvois y intervint, et, s'il ne lui fut pas permis de limiter les folies des grands seigneurs, il sauva du moins les fortunes moyennes, en taxant, dans la cavalerie par exemple, les régiments de gentilshommes au taux uniforme de 22,500 livres, et à 12,000 les compagnies de ces régiments[1]; mais il ne put pas faire que les compagnies aux gardes n'atteignissent le prix incroyable de 80,000 livres, et il ne put pas empêcher à la fin que Louis XIV, cédant aux sollicitations des acquéreurs qui voulaient relever

[1] Dangeau, 10 mars et 16 octobre 1689. On peut suivre, dans le *Journal de Dangeau*, qui tient exactement note des ventes et des prix de vente, les cours très-variables de la propriété militaire.

l'importance d'un grade si chèrement acquis, n'accordât à tous les capitaines aux gardes le rang de colonel[1]. C'était là une concession funeste à la bonne organisation de l'armée et tout à fait contraire aux idées de Louvois.

Tout ce qu'il avait pu essayer d'ailleurs pour décourager, non pas le zèle, mais la vanité des officiers, il l'avait fait. Toutes les fois qu'il s'était agi d'augmenter l'effectif de l'armée par des levées nouvelles, il avait conseillé au roi d'augmenter le nombre des bataillons dans les anciens régiments, plutôt que de créer des régiments nouveaux, et de faire la dépense inutile de nouveaux états-majors. Bien souvent il réussit à retenir la complaisance du roi pour des seigneurs qui, sans souci de l'armée ni des finances, ne songeaient qu'à devenir colonels; mais il y avait des temps, surtout vers la fin, où le roi lui échappait.

Vauban se rencontrait naturellement avec lui pour blâmer la création de ces nouveaux corps, de ces petits régiments, comme on les appelait, et à la tête desquels le roi mettait trop souvent de petits colonels. Sollicité un jour d'appuyer un de ces jouvenceaux auquel il reconnaissait du mérite, du feu et de la valeur, il s'y refusait cependant : « Je vois si peu de raison, écrivait-il à Louvois, de donner la conduite des corps, qui doivent être considérés comme les bras et l'épée de l'Etat, à de jeunes gens qui auroient encore besoin d'être conduits eux-mêmes, dix ans du-

[1] La date est importante à noter; c'est le 25 mars 1691, pendant le siége de Mons, qui fut le dernier grand service rendu par Louvois à Louis XIV, et reproché par Louis XIV à Louvois.

rant, que je ne puis me résoudre à faire une demande de cette nature[1]. »

L'un des abus qui nuisaient le plus au bon ordre comme à l'unité de l'armée, c'était la nomenclature perpétuellement variable des régiments qui changeaient de nom en même temps que de propriétaire; cet abus était d'autant plus redoutable qu'il semblait digne de respect, parce qu'il était un vieil usage, et qu'à le défendre, les intéressés paraissaient mettre moins de vanité que de légitime orgueil. Cependant, à force de persévérance et de bonnes raisons, Louvois en vint à bout. Il parvint à substituer, pour le plus grand nombre, aux noms des colonels des noms permanents, des noms de province en général. A la date du 5 janvier 1691, on peut lire dans le *Journal de Dangeau* cette remarque : « Il n'y a quasi plus de régiment d'infanterie qui porte le nom des colonels. » Dans

[1] 14 novembre 1688. *D. G.* 827. — Au mois de novembre 1689, le marquis de Grignan, petit-fils de madame de Sévigné, obtient, par la protection du Dauphin, le régiment du chevalier de Grignan, son oncle, devenu maréchal de camp. Le nouveau colonel, capitaine de cavalerie depuis quelques mois, n'a pas tout à fait dix-huit ans. Le 22 janvier 1690, madame de Sévigné écrit à sa fille : « Mon fils est en peine de voir un jeune enfant de dix-sept à dix-huit ans à la tête d'une si grosse troupe; il se souvient assez du temps passé pour savoir que c'est une affaire à cet âge que de commander d'anciens officiers. » Le marquis de Sévigné prend la plume et s'adresse lui-même à sa sœur : « Votre enfant me paroît bien jeune, bien neuf, bien peu fait, pour soutenir un aussi grand fardeau que celui dont il est chargé, un régiment de douze compagnies à dix-huit ans. Sera-t-il doux, on lui passera la plume par le bec; sera-t-il rigoureux et hautain, mais qu'il prenne garde d'avoir raison invinciblement, car d'user d'autorité et d'avoir tort fait retomber dans de grandes humiliations. S'il est obligé de faire quelque action de rigueur, c'est une grande extrémité; s'il évite cette extrémité, les conséquences en sont dangereuses, surtout avec des *moustaches* et des *chamois* (c'est-à-dire avec les vieux officiers). Enfin je le plains; il est avancé de trop bonne heure, et cet avancement fait son malheur. »

un contrôle de cette année 1691, sur quatre-vingt-huit régiments d'infanterie française, soixante-douze, en effet, ont des noms permanents, et seulement seize des noms variables. Mais Louvois meurt cette année même; vingt-trois ans après, dans un contrôle de 1714, le nombre des régiments d'infanterie française s'est élevé au chiffre énorme de deux cent trente-huit; quatre-vingt-quatorze ont des noms permanents; cent quarante-quatre portent les noms de leurs colonels. Entre ces deux contrôles, il y a la distance d'un bon système à un mauvais, de l'ordre à l'anarchie, de Louvois à Chamillard et à Voysin.

Sévère pour les vaniteux, impitoyable pour les négligents[1], dédaigneux des flatteurs, Louvois n'a jamais cessé d'encourager le mérite modeste et le dévouement sincère. Aux bons officiers, les gouvernements, les commandements, les lieutenances, les majorités et les autres fonctions à la suite dans les places et citadelles, les inspections générales et particulières, les gratifications, les prieurés et commanderies de Saint-Lazare, et enfin des pensions fondées sur les revenus disponibles de l'Hôtel des Invalides[2].

[1] Qui est-ce qui n'a pas lu la lettre de madame de Sévigné à sa fille, du 4 février 1689? « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, dit-il, je ne le savois pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois; l'avez-vous vue? — Non, monsieur, dit Nogaret. — Il faudroit l'avoir vue, monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudroit l'avoir donné. Il faut prendre un parti, monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir, quand on est officier. » Voilà du Louvois, du plus pur et du meilleur.

[2] Louvois aux inspecteurs, 29 octobre 1680 : « Le roi ayant résolu de disposer, entre ci et un mois, des biens qui ont été réunis à l'ordre de Saint-Lazare, dont les revenus montent à près de 300,000 livres par an,

Pressé par les nécessités de la guerre, Louvois avait trouvé, dans ces nécessités mêmes, l'occasion de rap-

Sa Majesté les a fait partager en cent quarante-cinq commanderies, dont quatre-vingt-dix vaudront depuis 900 livres de rente jusqu'à 2,000 livres, cinquante depuis 2,000 livres de rente jusqu'à 1,000 écus, et cinq grands prieurés qui vaudront 2,000 écus chacun. Elle a résolu en même temps de ne les donner qu'à des gens qui auront été estropiés à son service, soit sur terre, soit sur mer, ou à d'anciens officiers qui sont actuellement dans ses troupes, lesquels seront capables de recevoir ce bienfait du roi, pourvu qu'étant catholiques, ils soient chevaliers de Saint-Lazare; de quoi vous avertirez, s'il vous plaît, les officiers de votre département, afin que ceux qui croiront être par leurs services en état d'obtenir de pareilles grâces de Sa Majesté, puissent faire les diligences nécessaires auprès d'elle pour la faire ressouvenir de leurs services. Cependant Sa Majesté désire que vous m'envoyiez, entre ci et quinze jours ou trois semaines au plus tard, un état de tous les officiers de votre département que vous croirez pouvoir mériter de semblables grâces, soit par la longueur de leurs services, soit par la distinction avec laquelle ils les auront rendus, ou par les grandes blessures qu'ils auront reçues. Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il ne faut point parler, dans cet état, de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée, parce que ces sortes de biens ne peuvent être possédés par eux. Vous me marquerez aussi, s'il vous plaît, les provinces d'où seront les officiers, afin que Sa Majesté puisse, autant que faire se pourra, leur donner du bien dans leurs pays. »

Dangeau, 1er février 1691 : « M. de Louvois a trouvé qu'il y avoit un assez grand fonds de reste de l'argent des Invalides pour en faire un revenu considérable, et a proposé au roi de prendre cet argent et de constituer sur la maison de ville de Paris des rentes qui seront employées en pensions pour des officiers blessés. » — Projet d'arrêt : « Sa Majesté ayant été informée qu'il reste entre les mains du receveur général des Invalides une somme de 900,000 livres, et Sa Majesté voulant pourvoir à ce qu'elle soit employée utilement, a ordonné que cette somme sera portée au Trésor royal pour être employée en acquisition de rentes au denier dix-huit sur l'hôtel de ville de Paris, au profit de ladite maison; et Sa Majesté ayant fait réflexion que, par l'édit de fondation de ladite maison, il lui est défendu de faire aucune acquisition, Sa Majesté veut que les 50,000 livres de rente par an, qui seront payées au receveur général des Invalides, soient par lui payées aux officiers estropiés ou anciens dans le service qui auront pour cela des brevets de Sa Majesté, Sa Majesté ayant résolu de faire distribuer lesdites 50,000 livres en vingt pensions de 1,000 livres chacune, vingt de 600 livres, vingt de 500, et vingt de 400, lesquelles seront payées de six mois en six mois, et lesquelles lesdits officiers toucheront pendant leur vie, et ne pourront être saisies par aucuns de leurs créanciers. » Janvier 1691, n° 169. *D. G.* 1020.

peler au service et de rattacher à l'armée des officiers qui, pour un motif ou pour un autre, mais pour des motifs toujours honorables, s'en étaient prématurément séparés. Lorsque, à la fin de l'année 1688, la France, menacée sur toutes ses frontières, eut à faire tête à toutes les forces d'une coalition européenne, il se trouva que le recrutement de l'armée, abandonné, suivant l'usage, à l'industrie particulière, mais décrié par les fraudes et les violences des recruteurs, ne suffisait plus. Il fallut que le roi s'adressât directement à ses peuples, et de ce rapprochement naquit l'institution des régiments de milices[1].

Si, par beaucoup d'endroits, Louvois doit être grandement compté parmi les créateurs de nos armées modernes, c'est par l'institution des milices enrégimentées qu'il a le plus peut-être mérité cet honneur. Il y avait là, en principe, toute une révolution dans l'organisation militaire de la France, la destruction de la vénalité des charges et des compagnies à l'entreprise; il y avait, dans ce germe déposé par Louvois au fond de notre sol, une telle puissance de vie, qu'après plus d'un siècle de négligence et de mauvaise culture, il a poussé tout d'un coup hors de terre et produit, pour notre gloire, notre excellente armée.

[1] Il y avait depuis longtemps des milices locales, mais sans organisation ni service régulier. L'idée neuve était de faire des régiments de milices, appelés à servir comme les régiments de l'armée, une vraie force militaire. On peut rappeler, à ce sujet, le premier essai d'une infanterie française sous le règne de Charles VII, l'institution des francs-archers. Il y aurait un rapprochement à faire, pour les grands services rendus à la France, entre le connétable de Richemont et Louvois; ce sont deux caractères de même métal et de même trempe.

Au mois de décembre 1688[1], une ordonnance royale prescrivit aux intendants des anciennes provinces de faire procéder dans toutes les paroisses de leurs généralités, suivant l'importance de la contribution foncière acquittée par chacune d'elles, au choix d'un ou de plusieurs miliciens[2], à prendre parmi les gens non mariés de vingt ans à quarante. Tout milicien devait être habillé et armé, mais sans aucune obligation d'uniformité[3], aux frais de la paroisse, et recevoir d'elle une solde de deux sous par jour; moyennant quoi, il devait se tenir aux ordres des officiers nommés par le roi, et s'exercer, en attendant, les dimanches et fêtes, au maniement des armes. Cinquante miliciens des paroisses les plus voisines formaient une compagnie, et quinze, dix-huit ou vingt compagnies formaient un régiment. Il y eut ainsi trente régiments donnant un effectif général de 25,000 hommes environ. Tous les officiers, depuis le colonel jusqu'au lieutenant, étaient choisis parmi les gentilshommes de la province, et autant que possible, parmi les gentilshommes ayant servi dans l'armée. Ils touchaient, sur les fonds des généralités, en temps ordinaire, des appointements peu considérables, puisqu'ils ne montaient pas à plus de six cents livres pour le colonel. Mais, si le régiment était convoqué pour marcher hors de la province, alors les généralités et les paroisses étaient déchar-

[1] L'ordonnance est datée du 29 novembre, dans le t. 817 du Dépôt de la Guerre; mais il y a apparence qu'elle n'a été publiée que quelques jours après; le *Journal de Dangeau* la rapporte au 9 décembre.

[2] Un milicien par 2,000 livres de taille.

[3] Un bon chapeau, un justaucorps, des culottes et des bas de gros drap, ou de treillis doublé de toile.

peler au service et de rattacher à l'armée des officiers qui, pour un motif ou pour un autre, mais pour des motifs toujours honorables, s'en étaient prématurément séparés. Lorsque, à la fin de l'année 1688, la France, menacée sur toutes ses frontières, eut à faire tête à toutes les forces d'une coalition européenne, il se trouva que le recrutement de l'armée, abandonné, suivant l'usage, à l'industrie particulière, mais décrié par les fraudes et les violences des recruteurs, ne suffisait plus. Il fallut que le roi s'adressât directement à ses peuples, et de ce rapprochement naquit l'institution des régiments de milices[1].

Si, par beaucoup d'endroits, Louvois doit être grandement compté parmi les créateurs de nos armées modernes, c'est par l'institution des milices enrégimentées qu'il a le plus peut-être mérité cet honneur. Il y avait là, en principe, toute une révolution dans l'organisation militaire de la France, la destruction de la vénalité des charges et des compagnies à l'entreprise; il y avait, dans ce germe déposé par Louvois au fond de notre sol, une telle puissance de vie, qu'après plus d'un siècle de négligence et de mauvaise culture, il a poussé tout d'un coup hors de terre et produit, pour notre gloire, notre excellente armée.

[1] Il y avait depuis longtemps des milices locales, mais sans organisation ni service régulier. L'idée neuve était de faire des régiments de milices, appelés à servir comme les régiments de l'armée, une vraie force militaire. On peut rappeler, à ce sujet, le premier essai d'une infanterie française sous le règne de Charles VII, l'institution des francs-archers. Il y aurait un rapprochement à faire, pour les grands services rendus à la France, entre le connétable de Richemont et Louvois; ce sont deux caractères de même métal et de même trempe.

Au mois de décembre 1688[1], une ordonnance royale prescrivit aux intendants des anciennes provinces de faire procéder dans toutes les paroisses de leurs généralités, suivant l'importance de la contribution foncière acquittée par chacune d'elles, au choix d'un ou de plusieurs miliciens[2], à prendre parmi les gens non mariés de vingt ans à quarante. Tout milicien devait être habillé et armé, mais sans aucune obligation d'uniformité[3], aux frais de la paroisse, et recevoir d'elle une solde de deux sous par jour; moyennant quoi, il devait se tenir aux ordres des officiers nommés par le roi, et s'exercer, en attendant, les dimanches et fêtes, au maniement des armes. Cinquante miliciens des paroisses les plus voisines formaient une compagnie, et quinze, dix-huit ou vingt compagnies formaient un régiment. Il y eut ainsi trente régiments donnant un effectif général de 25,000 hommes environ. Tous les officiers, depuis le colonel jusqu'au lieutenant, étaient choisis parmi les gentilshommes de la province, et autant que possible, parmi les gentilshommes ayant servi dans l'armée. Ils touchaient, sur les fonds des généralités, en temps ordinaire, des appointements peu considérables, puisqu'ils ne montaient pas à plus de six cents livres pour le colonel. Mais, si le régiment était convoqué pour marcher hors de la province, alors les généralités et les paroisses étaient déchar-

[1] L'ordonnance est datée du 29 novembre, dans le t. 817 du Dépôt de la Guerre; mais il y a apparence qu'elle n'a été publiée que quelques jours après; le *Journal de Dangeau* la rapporte au 9 décembre.
[2] Un milicien par 2.000 livres de taille.
[3] Un bon chapeau, un justaucorps, des culottes et des bas de gros drap, ou de treillis doublé de toile.

gées de tous frais d'entretien ; le roi se mettait à leur place ; les officiers étaient traités comme ceux des troupes régulières[1], et les miliciens comme les soldats[2]. Il n'y avait plus de différence entre eux[3].

Le milicien, d'après l'ordonnance, n'était engagé que pour deux ans. S'il se mariait à son retour dans le village, il devait être, pendant les deux années suivantes, exempt de la taille ; mais il faut bien dire que les promesses de l'ordonnance, sur la durée du service au moins, ne furent pas scrupuleusement tenues. Il arriva que ces régiments de milices, institués d'abord à titre de réserve, se trouvèrent, pour la plupart, formés d'anciens soldats, et dès lors, tout de suite propres à servir en garnison et même en campagne[4]. On s'efforça donc de les retenir ; au lieu de renvoyer, le 1er décembre 1690, tous les miliciens levés à la fin de l'année 1688, on les fit tirer au sort pour n'en laisser aller que le tiers ; l'année suivante, on fit de même, si bien que le dernier tiers ne fut libéré qu'à la fin de l'année 1692, après quatre ans de service.

L'épreuve avait si bien réussi d'abord qu'on ne tarda pas à lever de nouveaux régiments, particulièrement en Gascogne et en Guyenne. L'institution, toutefois,

[1] Deux colonels de milices, anciens capitaines dans l'armée, furent faits brigadiers en 1691.

[2] Trois sous par jour, et le pain.

[3] Louvois aux commandants, 1er septembre 1689 : « Le roi a été averti que les cavaliers et soldats insultent les soldats de milices en les appelant paysans, et proférant contre eux d'autres injures de cette nature. » Il faut que cela cesse. *D. G.* 845.

[4] Le régiment levé en Bourgogne comptait 800 anciens soldats sur 1,000 hommes ; il fut envoyé tout de suite en Dauphiné, et deux ans après, en Piémont.

avait déjà subi une modification profonde ; les miliciens étaient non plus choisis, mais tirés au sort dans les paroisses, et ce n'étaient plus les garçons seulement qui se trouvaient soumis à l'obligation du tirage, c'étaient aussi les « jeunes hommes mariés[1]. »

L'institution des milices survécut à Louvois jusqu'à la paix de Ryswick, un peu plus longtemps que l'institution des cadets ; mais, dans la guerre pour la succession d'Espagne, les administrateurs médiocres qui tenaient alors la place de ce grand ministre, ne surent pas comprendre la portée d'une création si féconde ; il n'y eut plus de milices enrégimentées, et les miliciens ne furent plus que des victimes désignées d'avance à la rapacité des recruteurs. Voilà comment, sous le règne de Louis XIV, une institution qui pouvait faire une armée nationale et toute au roi, tourna au bénéfice des marchands d'hommes qui partageaient avec le roi la propriété de l'armée française.

Les compagnies de cadets, les régiments de milices, et la fondation du Dépôt de la Guerre en 1688[2], telles

[1] Ordonnance du 23 décembre 1691.

[2] Sur la fondation du Dépôt de la Guerre, nous avons trouvé la note suivante, t. 1181, n° 55 : « Lorsque M. de Bellou fut chargé par M. de Louvois du dépôt des papiers du ministère de la guerre, pour les faire arranger et faire faire des registres des plus importantes dépêches concernant la guerre des limites (en 1683-1684) et autres matières, il se mit en possession de tous ceux du bureau de la secrétairerie, dont partie étoit à Versailles, et l'autre à l'hôtel de Louvois à Paris. Il fit rassembler tout audit hôtel. Ces papiers étoient depuis la paix des Pyrénées en 1659, jusqu'à la trêve en 1684. Il fit en même temps joindre à ces papiers ceux du bureau de M. Bourdon. Ces papiers consistoient en informations, procédures et lettres d'accompagnement sur les différends des officiers et des troupes. En 1689, un M. de Préfontaine, parent de M. Leroy qui avoit été premier commis de M. Le Tellier, donna avis à

sont, depuis la paix de Nimègue, les grandes inventions de Louvois, générales et de principe; il y en a quelques autres, particulières et de détail, dont il convient aussi de parler.

En tout ce qui touchait à l'instruction, à l'équipement et à l'armement du soldat, Louvois avait sans cesse dans l'esprit la préoccupation du mieux [1]. Il savait, par l'expérience des dernières guerres,

M. de Louvois qu'il avoit dix-huit grands sacs remplis de minutes de dépêches, lettres-patentes, instructions, pouvoirs, règlements, arrêts, ordonnances, lettres reçues, et de beaucoup d'autres expéditions de toute nature émanées de différents bureaux, et ce depuis 1620 jusqu'en 1659 inclusivement. Sur quoi, M. de Louvois chargea M. de Bellou de les faire retirer et porter à son hôtel à Paris, où on les débrouilla. »

On trouve encore dans le même tome, n° 52, la note suivante sur l'organisation du ministère de la guerre en 1680 : « Lorsque je suis entré dans le bureau de M. de Bellou en 1680, l'on ne connoissoit de chefs de bureau que : 1° M. de Saint-Pouenge (et sous lui, M. Alexandre), chargé des commissions des officiers des troupes, des extraits de revue, des hôpitaux, tentes, sacs à terre, etc.; 2° M. de Bellou (il avoit succédé à M. Carpatry), ayant le bureau de la secrétairerie, chargé de faire les lettres et instructions les plus secrètes touchant les armées, les fortifications, les cadets, et le rôle des mois; 3° M. Dufresnoy, le plus ancien de tous les chefs de bureau; les expéditions des patentes, pouvoirs, règlements, ordonnances, commissions, etc.; 4° M. Charpentier, fort ancien aussi, chargé des routes, ordonnances et règlements sur la marche des troupes, etc.; 5° M. de Tournont (il succéda en 1679 ou 1680 à M. Le Boistel), chargé des états des fonds, des vivres et des pensions, etc; 6° M. Bourdon, chargé du rôle des placets, des informations sur les différends des troupes, c'est-à-dire d'en faire les extraits, ainsi que des lettres en conséquence. Les papiers de ce bureau ont toujours été rapportés dans celui de la secrétairerie jusqu'à la mort du roi Louis XIV; 7° M. de La Renaudière, chargé du rôle des bénéfices, des mois de monseigneur le secrétaire d'État de la guerre. M. de La Renaudière fut chargé en 1679 de ce bureau, qui fut tiré de celui de M. de Bellou. »

[1] Nous ne parlerons pas de l'uniforme, qui était chose faite. Le bleu fut réservé pour les gardes françaises et pour tous les régiments royaux, en général; le rouge pour les gardes suisses. Les autres troupes d'infanterie française avaient adopté le gris. Louvois à Montclar, 3 juillet 1685. *D. G.* 747. *Voir* aussi *Journal de Dangeau*, 1er octobre 1684 et 24 mars 1685.

que le feu de l'infanterie allemande était plus nourri et plus sûr que le feu de l'infanterie française [1]. Le ministre s'en prenait aux officiers qui, négligeant de s'instruire et de s'exercer eux-mêmes, ou n'exerçaient pas les soldats, ou ne s'inquiétaient guère si leur tir était défectueux [2]. Les officiers de leur côté se rejetaient sur l'équipement qui ne permettait pas au soldat de charger rapidement ni régulièrement son arme [3],

[1] Chamlay à Louvois, 2 juin 1690 : « Vous me permettrez de vous représenter qu'y ayant beaucoup de nouveaux soldats dans l'infanterie, il seroit bon de les exercer à tirer souvent; cela feroit en même temps du bien aux vieux soldats qui, par la durée de la paix, ont perdu l'usage de tirer. On consommera un peu de poudre à cet exercice; mais on ne sauroit l'employer plus utilement, pour pouvoir faire un aussi grand feu que les ennemis, qui nous passent dans cet exercice dans lequel ils sont instruits tous les jours. Certainement je crois qu'il peut arriver de grands inconvénients de ne le pas faire. Pendant l'autre guerre, l'infanterie ennemie ne tenoit pas ordinairement contre la vigueur de la nôtre; mais elle tiroit mieux et affoiblissoit par conséquent beaucoup nos bataillons. Dans des postes sûrs où l'infanterie ennemie ne pourra point être emportée à la main par la nôtre, elle aura toujours de l'avantage sur elle par le feu supérieur qu'elle fera. » *D. G.* 974.

[2] Louvois aux inspecteurs, 15 juillet 1688 : « Le roi ayant été informé que la plupart des officiers d'infanterie ne savent pas tirer du fusil, qu'il y en a même beaucoup qui n'en ont point, Sa Majesté désire que vous expliquiez aux colonels et commandants des bataillons qui sont dans votre inspection, que son intention est que tous les officiers aient des fusils avec lesquels ils puissent s'exercer, et Sa Majesté aura bien agréable que, lorsque vous ferez vos revues, vous les excitiez à tirer au blanc, de temps en temps, des prix auxquels ils contribueront, et que vous leur en donniez même quelques-uns, comme si c'étoit de vous. » *D. G.* 806.—Louvois aux inspecteurs, 5 janvier 1688 : « Ayant été représenté au roi que dans l'exercice que l'on apprend aux soldats, lorsque l'on les fait mettre en joue, on leur fait appuyer la crosse du mousquet tellement contre le milieu de l'estomac qu'il ne peut manquer de les blesser lorsqu'il repousse, et qu'il est d'ailleurs impossible qu'ils puissent voir où ils tirent, l'intention de Sa Majesté est que vous fassiez apprendre aux soldats à mettre en joue de manière qu'ils en puissent voir le bout, et qu'il soit facile à ceux qui savent bien tirer d'envoyer la balle à l'endroit où ils voudront qu'elle donne » *D. G.* 800.

[3] Les cartouches, d'un usage si simple, avaient été essayées en 1677,

et sur les règlements qui s'obstinaient à proclamer, contre toute évidence, la supériorité du mousquet sur le fusil.

Le roi et la plupart des généraux, en effet, tenaient toujours pour les anciennes armes, pour le mousquet et pour la pique. Louvois n'avait pas le même entêtement; il savait que ces questions-là commençaient à être discutées et résolues autrement dans les armées étrangères; il savait qu'en faisant la guerre contre les Turcs, les Allemands, avaient introduit des modifications notables dans leur armement, et par suite, dans leur tactique. Il s'informait avec soin de ces modifications; il interrogeait tous les officiers qui revenaient d'Allemagne, et sur ce qu'il apprenait d'eux, il consultait Vauban. « J'ai vu, lui écrivait-il le 12 décembre 1687, des officiers qui ont fait la campagne de Hongrie, cette année[1], qui m'ont assuré que dans l'infanterie de l'Empereur, il n'y a aucune pique; que chaque bataillon y est de quatre ou cinq cents hommes,

et n'avaient pas réussi. On était revenu aux bandoulières avec leur garniture de charges toutes préparées; puis, en 1682, on avait employé des poires à poudre, sans plus de succès. Enfin, le 5 décembre 1689, Louvois écrivait aux inspecteurs : « Le roi ayant été informé que l'usage des poires à poudre n'est pas bon, en ce que, les ressorts étant une fois forcés, la poudre se perd, et le soldat ne sauroit charger juste son mousquet, Sa Majesté a trouvé bon d'ordonner que les officiers se pourvoient de poires pareilles à celle que je vous adresse, et que dans les gibecières il y aura des charges de fer-blanc, moyennant quoi, les poires ne serviront qu'à tenir la poudre sèchement; et dans une occasion, le soldat, après avoir consommé les sept ou huit charges de poudre qu'il aura dans sa gibecière, renversera la poudre dans sa poche droite où il la prendra avec lesdites charges ou avec la main pour charger, selon qu'ils seront pressés » *D G.* 866.

[1] Villars était un de ces officiers. Voir les questions à lui adressées par Louvois, le 9 décembre 1687 et le 4 janvier 1688. *D. G.* 789 et 800.

et que les soldats portent des chevaux de frise avec eux, lesquels ils joignent les uns aux autres et mettent devant le front du bataillon, lorsqu'ils sont en présence de l'ennemi; que cette infanterie de l'Empereur, dans les occasions qui se sont présentées cette campagne, et particulièrement dans l'affaire d'Essek, a fait l'arrière-garde de toute l'armée, sans appréhender la cavalerie turque, laquelle venant trois et quatre mille ensemble sur les derniers bataillons, lesdits bataillons n'ont fait que poser leurs chevaux de frise à terre et faire demi-tour à droite, avec quoi la cavalerie turque a toujours été obligée de se retirer de dessous leur feu, et dès qu'elle s'étoit un peu retirée, cette infanterie a continué de marcher et s'est retirée sans recevoir aucun échec. Je vous prie de me mander ce que vous pensez sur cet usage, et de faire gâter quelques pièces de bois à faire faire quelqu'un de ces chevaux de frise qui soit le plus léger et le plus aisé que faire se pourra. L'on assure qu'un corps d'infanterie, qui en a, peut marcher aisément dans des plaines sans craindre de la cavalerie; que, dans une bataille, un bataillon qui en est pourvu se garantit beaucoup mieux de la cavalerie qu'il ne feroit avec des piques; que tous les soldats qui composent un bataillon ayant des armes à feu, le feu d'un bataillon est augmenté de plus d'un quart et aussi beaucoup plus dangereux. En un mot, cette invention paroît beaucoup meilleure que des piques, hors en un seul cas, qui est que quand, dans une bataille, un corps d'infanterie voudra marcher en avant et se servir de l'épée, après avoir fait son feu, ces chevaux de frise l'en empêcheroient. Mandez-moi

ce que vous pensez sur cela, de manière que je puisse lire votre lettre à Sa Majesté. »

Vauban n'avait pas besoin d'y penser longtemps; il venait d'imaginer une invention meilleure, et il en avait déjà même exécuté le modèle. Treize jours après lui avoir écrit ce qu'on vient de lire, Louvois reprenait : « Le roi a entendu avec beaucoup d'attention la lecture de la lettre que vous m'avez écrite, le 21 de ce mois. Sa Majesté approuvera que lorsque vous viendrez, vous fassiez apporter l'équipage de soldat dont elle fait mention. Cependant je vous prie de m'expliquer comment vous imaginez une baïonnette au bout d'un mousquet, qui n'empêche point que l'on ne le tire et que l'on ne le charge, et quelle dimension vous voudriez donner à ladite baïonnette [1]. » Vauban venait d'inventer la baïonnette à douille. Il avait encore inventé autre chose, un mousquet-fusil, qu'il ne faudrait pas confondre avec l'arme à platine de rechange qui avait été proposée en 1671 [2]. Le modèle produit par Vauban n'avait qu'une platine, et l'invention consistait en ce que le serpentin du mousquet et le chien du fusil ne faisaient qu'une seule et même pièce, de sorte que la mèche et la pierre agissaient tout ensemble, et que l'une des deux venant par accident à manquer son effet, la pierre suppléait toujours à la mèche, ou la mèche à la pierre [3]. C'était, comme on voit, une

[1] 25 décembre 1687. *D. G.* 789

[2] Voir *Histoire de Louvois*, Ire partie, t. Ier, chap. III, p. 192-195.

[3] Il est juste de dire que le marquis, depuis maréchal d'Huxelles, paraît avoir eu quelque part à ces inventions. Louvois lui écrivait, le 31 mai 1688 : « Je vous supplie de m'envoyer au plus tôt la platine à laquelle vous avez ajouté quelque chose de nouveau, avec la baïonnette

arme de transaction; à ce titre, elle fut acceptée, non sans peine toutefois, ni pour bien longtemps.

Les partisans de l'ancienne mode, tout en paraissant sacrifier le mousquet, ne voulurent jamais renoncer à la pique [1]; et, moins de deux mois après son introduction dans l'armée, le mousquet-fusil en fut retiré tout à coup. Ce fut l'approche même de la guerre, en 1688, qui empêcha que la nouvelle arme ne subit l'épreuve décisive de la guerre [2]. On ne sait donc pas quelle était exactement la valeur pratique d'une invention recommandée par le grand nom de son auteur; mais

dont la douille est différente de celle que j'ai vue, afin qu'après l'avoir examinée, l'on puisse régler incessamment la manière dont les troupes devront être armées. » *D. G.* 804.

[1] Louvois aux inspecteurs, 28 juin 1688 : « J'ai chargé le sieur Petit de vous adresser une caisse dans laquelle vous trouverez deux mousquets-fusils avec une baïonnette pour mettre au bout, de la manière dont le roi a réglé que son infanterie seroit armée à l'avenir. Vous observerez que ces armes doivent être données seulement aux soldats qui ont présentement des fusils et des mousquets, l'intention de Sa Majesté étant de maintenir les piques dans son infanterie, sur le pied qu'elles ont été jusqu'à présent. Les officiers doivent observer que les fûts de leurs mousquets et fusils et les canons y doivent servir, sans que l'on y fasse aucun changement, et qu'il est aisé de mettre sur la même platine de mousquet, en se servant du même serpentin qui y est déjà, le fusil et le dessus du bassinet, moyennant quoi, ce changement sera beaucoup moins coûteux que si, suivant que les ouvriers ne manqueront pas de le leur proposer, il falloit tout changer. » *D. G.* 805.

[2] Louvois aux inspecteurs, 25 août 1688 : « Depuis ce que je vous ai mandé sur la manière dont le roi désiroit que son infanterie fût armée à l'avenir, Sa Majesté ayant estimé à propos, dans la conjoncture présente, d'en faire surseoir l'exécution, vous aurez soin d'avertir les commandants des troupes que son intention est qu'elles demeurent armées comme elles ont été jusqu'à présent, ne voulant pas que l'on y fasse aucun changement jusqu'à nouvel ordre; que si quelque régiment avoit besoin d'un armement nouveau et avoit commencé à y faire travailler, suivant le nouveau projet, le roi trouveroit bon qu'il le fasse achever; mais il ne faut pas que vous souffriez que ceux dont les armes sont en bon état, songent présentement à les changer, pour en avoir de la nouvelle manière. » *D. G.* 807.

la baïonnette à douille, la baïonnette de Vauban, resta dès lors et à tout jamais entre les mains de nos soldats, l'arme la mieux appropriée à la furie française [1]. La pique cependant ne céda pas encore. Le 8 septembre 1689, Louvois écrivait à Chamlay : « Je vous prie de vous bien informer s'il est bien véritable que les troupes ennemies n'aient point de piques; car il est important, en ce cas-là, que Sa Majesté prenne un parti sur les piques qui lui occupent les meilleurs soldats [2]. »

Il ne fut pas donné à Louvois d'accomplir la réforme qu'il avait préparée ; il mourut; la pique et le mousquet lui survécurent. En 1692, après la bataille de Steenkerke, le maréchal de Luxembourg avait chargé son propre fils, le comte de Luxe, de porter à Louis XIV le détail de l'affaire, et Louis XIV écrivait au maréchal : « Le comte de Luxe m'a parlé longtemps sur les mousquets et sur les fusils de mes troupes, et m'a assuré que le feu ne s'est soutenu que par les fusiliers, et que les nouveaux soldats ne pouvoient quasi se servir de leurs mousquets. Le gros feu des ennemis pourroit bien venir de ce qu'ils ont beaucoup plus de fusils que de mousquets. Examinez ce que vous croyez qui seroit le plus utile pour le bien de mon service, ou de faire que mon infanterie soit toute armée de fusils, ou de la laisser comme elle est.

[1] Louvois aux inspecteurs, 29 novembre 1689 : « Le roi juge à propos que toute l'infanterie qui marche en campagne ait des baïonnettes propres à mettre au bout du mousquet ou du fusil, qui soient accommodées de manière qu'elles n'empêchent point de tirer et de recharger, s'il étoit nécessaire. » *D. G.* 861.

[2] *D. G.* 873.

Parlez-en aux vieux officiers, et me dites ce qu'ils croiront qui seroit le plus utile. Le comte de Luxe m'a dit aussi que la plupart des piquiers ont jeté leurs piques et pris des fusils des ennemis. Si vous croyez qu'il soit bon d'en redonner à mon infanterie (des piques!), mandez-le-moi, et j'ordonnerai aussitôt qu'on en distribue la quantité que vous en demanderez [1]. »

Quelle éloquence dans ces faits-là ! Et cependant, ce fut seulement huit ou dix ans plus tard, entre 1700 et 1703, que l'infanterie française vit disparaître avec joie le dernier mousquet et la dernière pique.

Il y avait eu moins à faire pour la cavalerie. En 1679, elle avait remplacé l'épée par le sabre [2]. L'année suivante, eut lieu la première institution des carabiniers, qui étaient, dans la cavalerie, ce que les grenadiers étaient dans l'infanterie [3]. Les commencements de ces deux troupes d'élite furent à peu près les mêmes; il y eut d'abord, dans chaque compagnie de cavalerie, deux carabiniers choisis parmi les meilleurs sujets et les plus adroits; ils avaient pour arme une carabine rayée [4]. Ce fut Chamlay qui proposa, en

[1] 12 août 1692. *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 396.

[2] Louvois à Saint-Rhue, 22 février 1679 : « Le roi voulant que toute sa cavalerie soit dorénavant armée de sabres, au lieu des épées que les cavaliers ont eues jusqu'à présent, Sa Majesté m'a commandé de vous en donner avis, afin que vous en informiez les colonels. Ils en trouveront au magasin royal de Paris qui ne leur coûteront pas plus de cent sols. » *D. G.* 618.

[3] L'ordonnance est du 26 décembre 1679.

[4] « Il y a longtemps qu'on a inventé les carabines rayées; elles sont de trois pieds de long; plusieurs sont rayées, depuis le fond du canon jusqu'à l'autre bout, d'une manière circulaire, en sorte que quand la balle qu'on y pousse à force avec une baguette de fer, sort par l'impétuosité du feu, elle s'allonge d'un travers de doigt empreinte des raies du canon.

1689, de faire pour les carabiniers ce qu'on avait fait pour les grenadiers, c'est-à-dire de créer une compagnie de carabiniers dans chaque régiment de cavalerie[1]. Après mûr examen, cette proposition fut accueillie, et cent sept compagnies de carabiniers, chacune de trente maîtres, furent mises sur pied, au mois d'octobre 1690[2]. En campagne, tous les carabiniers d'une armée étaient réunis et formaient une brigade à part.

La cavalerie, pour s'instruire, a besoin de temps et d'espace; tous les ans, pendant plusieurs mois, de nombreux escadrons, rassemblés sur quatre ou cinq points du royaume, dans de larges plaines, aux abords des rivières, s'y habituaient à la vie des camps et s'y exerçaient aux grandes manœuvres.

Il y a de même pour l'artillerie, pour ses établissements, pour ses travaux, pour ses épreuves, des conditions locales qui l'attirent vers de certains endroits déterminés et appropriés à son usage. Douai, Metz, et Strasbourg, un peu plus tard, étaient, dans les années qui suivirent la paix de Nimègue, les principaux centres d'artillerie. Louvois les visitait souvent. Les liens de jour en jour plus nombreux et plus étroits qui rattachaient l'artillerie au reste de l'armée, c'était lui qui les avait noués le premier; l'alliance de cette grande

Cette arme porte très-loin. » *Histoire de la milice françoise*, t. I, p. 337. — La carabine rayée fut aussi donnée aux gardes du corps. Louvois à Titon, 14 octobre 1689. *D. G.* 858.

[1] Chamlay à Louvois, 22 juillet 1689. *D. G.* 877.

[2] Louvois à Chamlay, 10 octobre 1690. *D. G.* 965. On voit, par cette lettre, que le maréchal de Lorge et Villars avaient fait à cette création des objections auxquelles le roi ne s'arrêta pas. — Voir Dangeau, 16 octobre 1690. — L'ordonnance de création est du 25 octobre.

arme avec les autres était son œuvre personnelle; il s'en faisait justement gloire. Ni le duc du Lude, ni le maréchal d'Humières, qui durent successivement à Louvois la charge si enviée de Grand-Maître[1], ne songèrent pas à lui contester la jouissance d'un domaine dont il leur abandonnait le magnifique revenu, mais qu'il entendait bien cultiver et travailler à sa guise.

Le régiment des fusiliers avait été le premier produit de ce travail; affecté à la garde et au service de l'artillerie, mais appelé aussi quelquefois à faire le service d'infanterie, il était le trait d'union entre les deux armes[2]. Les troupes spéciales ne tardèrent pas à suivre : en 1676, deux compagnies de bombardiers; en 1679, six compagnies de canonniers. Louvois était ravi. « Je ne puis bien expliquer à Votre Majesté, écrivait-il au roi, l'année suivante, l'état des six compagnies de canonniers, n'ayant de ma vie vu des troupes faites comme celles-là. Ce sont les plus beaux hommes du monde, dont le plus vieux n'a que trente ans, et je ne crois pas que le plus jeune en ait moins de vingt-cinq[3]. » A ces six premières compagnies, six autres

[1] Le maréchal d'Humières succéda au duc du Lude en 1685.

[2] Le régiment des fusiliers devint, en 1693, un corps tout à fait spécial, sous le nom de Royal-Artillerie.

[3] « J'ai vu (à Metz) tirer du canon et des bombes par la compagnie du sieur de Vigny, par les six nouvelles compagnies de canonniers et par les officiers de l'école d'artillerie. Le sieur de Vigny et ses bombardiers jetèrent des bombes à plus de 700 toises loin de la batterie, et des balles à feu à près de 600 toises. Je le fis ensuite jeter des bombes à un but que je le fis marquer sur-le-champ d'un autre côté que celui où ils avoient coutume de tirer. Ils jetèrent cinq bombes, dont la plus éloignée ne tomba qu'à 15 toises du but. Le sieur de Vigny est chargé de l'instruction des six compagnies de canonniers. Je fis marcher tous les soldats du

furent ajoutées en 1689. Lorsque Louvois institua, sous le nom de compagnies de gentilshommes, de véritables écoles militaires, il eut soin d'annexer à celle de Douai une escouade exclusivement composée de cadets d'artillerie. En 1684, les deux compagnies de bombardiers, créées huit ans auparavant, devinrent un régiment spécial de douze compagnies, qui eut, comme le régiment des fusiliers, le Grand-Maître de l'artillerie pour colonel[1]. Enfin, deux compagnies de mineurs créées, l'une, dès l'année 1673, l'autre en 1679, servirent de transition entre l'artillerie et les ingénieurs, comme les fusiliers entre l'infanterie et l'artillerie, comme les carabiniers et les dragons entre la cavalerie et l'infanterie.

Vauban approuvait en général toutes ces inventions de Louvois; il louait particulièrement les cadets, les canonniers, et les mineurs surtout; mais il ne pouvait s'empêcher de remarquer que, de l'artillerie aux ingénieurs, les mineurs entre-deux, la transition, si habilement ménagée qu'elle pût être, n'aboutissait pas à grand'chose, puisque, moins heureux que les offi-

quatrième rang du bataillon qu'ils formoient, pour venir servir six pièces qui étoient en batterie. Ils firent trois décharges, et plus de trois quarts des boulets donna depuis un pied jusqu'à trois pieds d'une planche blanche qui étoit contre la butte, et tous les autres donnèrent dans la butte qui n'a que 3 toises de base sur neuf pieds de haut, et ce, sans que le sieur de Vigny ni aucun de ses officiers ni bombardiers s'approchassent de leurs pièces ni leur dissent quoi que ce soit. L'école d'artillerie est commandée par un fort joli officier qui tira des bombes à très-peu de chose près aussi juste que le sieur de Vigny; mais à l'égard du reste des officiers, ils tirèrent quasi tous fort mal; et si cette école n'est mieux composée à l'avenir, je ne crois pas que Votre Majesté en ait satisfaction. » Louvois au roi, 27 août et 1er septembre 1680. *D. G.* 643-644.

[1] Dangeau, 31 août 1684.

ciers d'artillerie, les ingénieurs restaient, comme devant, des officiers sans troupes. Il ne cessait donc pas de réclamer et de proposer, sinon un régiment, tout au moins une compagnie de sapeurs[1]; mais, quoi

[1] Vauban à Louvois, 12 octobre 1686 : « Le jour même que je partis de Douai, je m'arrêtai bien deux heures à la batterie, où j'ai vu tirer les cadets de l'artillerie et les canonniers des fusiliers à des blancs de treize pouces de diamètre et à 140 toises de distance. Les premiers emportèrent le blanc cinq ou six fois en dix décharges, et les derniers quatre ou cinq en autant d'autres. Je n'ai jamais vu si bien tirer. Il leur faudroit changer souvent de but; je l'ai dit à MM. Camelin et du Raulet. Il seroit bien à souhaiter que l'on mît trois ou quatre de ces écoliers dans chaque place; on ne seroit pas dans la peine où l'on est quand il faut tirer ou remuer du canon. Je dois vous dire que j'ai vu jouer quatre mines à Valenciennes, de différentes charges et profondeurs, dont les trois premières dans du sable, et la dernière sous les restes de la tour de Reume. Les trois premières firent leur effet dans l'espace que Lamotte m'avoit marqué, qui étoit un diamètre double de la profondeur, et cela juste, sans y manquer de la valeur d'un pied. La quatrième, composée de quatre chambres inégalement chargées, fit son effet en même temps et sans qu'on y pût rien distinguer, abattit tout le reste de ladite tour et fit un puits où il y avoit auparavant une montagne, et cela si sagement qu'il ne s'écarta pas une pierre à quarante pas de là. J'en vis, ces jours passés, jouer trois autres dans du tuf qui fit admirablement bien La dernière qui avoit 41 pieds de terre sur les poudres, étoit chargée de 6 500 livres de poudre, qui fit un trou de 20 pieds de profondeur sur 14 toises de diamètre; l'écart fut de 9 toises de chaque côté, ce qui fait 32 toises de diamètre où tout ce qui se seroit trouvé auroit été infailliblement perdu. Ce petit homme ne perd rien de ses expériences dont il ne manque pas de faire ses mémoires secrets bien raisonnés. Je vous assure que je suis fort content des mines et des mineurs, et que cette école me plairoit infiniment, si l'on étoit moins près des gens qui la peuvent observer et en profiter. Cette compagnie, monseigneur, mériteroit bien d'être à 100 ou 120 hommes, avec deux lieutenants et deux sous-lieutenants; car s'il y avoit guerre, comme il y auroit plusieurs armées, et par conséquent plusieurs équipages d'artillerie, on auroit aussi besoin de plusieurs brigades de mineurs. Souvenez-vous sur cela de l'usage qu'en ont fait les Turcs au siége de Vienne et de Bude. Deux compagnies de cent bombardiers chacune, sans être enrégimentées, une compagnie de mineurs de cent hommes, et une de sapeurs de deux cents, avec un régiment d'artillerie, mais dont tous les officiers fussent en même temps commissaires, afin d'éviter les mailles à partir et toutes les petites séditions qui arrivent à tous les siéges, parce que les officiers du régiment des fusiliers ne sont

qu'il pût faire et dire, sa proposition, toujours accueillie et toujours éludée, ne cessa jamais d'être à l'étude.

Vauban avait d'ailleurs un grand motif de se consoler; l'unité se faisait dans la fortification. Malgré son titre de commissaire général, le chevalier de Clerville n'en avait jamais exercé les fonctions que dans le département de Colbert; Vauban régnait dans celui de Louvois, mais lorsqu'après la mort du chevalier, Vauban recueillit son héritage, il fut un commissaire général des fortifications effectif et efficace. Dès lors, tous les travaux de défense, sur toutes les frontières, furent conçus et exécutés d'après un plan d'ensemble où l'opinion de Louvois influa toujours plus que celle de Colbert et de Seignelay; et lorsqu'enfin, après la mort de Seignelay, Louvois eut pris la direction de toutes les fortifications du royaume, Vauban, dans cette partie importante du génie militaire, n'eut plus rien à souhaiter[1].

Entre Louvois et Vauban, les rapports ne cessèrent pas d'être excellents, parfaitement naturels et sans contrainte. On peut bien dire que Vauban avait

pas commissaires, seroit justement ce qu'il nous faudroit pour le siége et pour la défense des places. Pour faciliter cela, on pourroit réformer partie des compagnies de bateliers qui ne servent de rien, et qui n'en sauront jamais tant que les matelots et bateliers ordinaires, tant que vous n'aurez pas de lieu à les pouvoir exercer. » Il y avait en effet trois compagnies de bateliers qui avaient été formées en Flandre, et qui y étaient si peu utiles qu'en 1685 on les avait fait venir de Condé à Versailles, pour promener sur le grand canal le roi et les gens de cour. — Voir Dangeau, 26 avril 1685.

[1] Après la mort de Louvois, la direction générale des fortifications fut séparée du ministère de la guerre, et forma une administration distincte dont le chef travaillait directement avec le roi.

dompté Louvois, et qu'en fait de rudesse, le redouté ministre ne faisait que rendre à autrui les leçons un peu vives que lui infligeait quelquefois son ami l'ingénieur. En 1678, Vauban travaillait à parfaire son chef-d'œuvre, la place et le port de Dunkerque. Sur quelques points de détail, sur le rehaussement d'une digue ou sur le mérite comparé d'une redoute et d'un ouvrage à corne, Louvois n'était pas d'accord avec lui; mais les objections du ministre, dans le fond ni dans la forme, n'avaient rien de péremptoire, et de blessant encore moins[1]. Vauban cependant s'irritait et lui répondait : « Quand je serois un innocent qui n'auroit jamais vu de fortifications ni d'attaque de places, vous ne me traiteriez pas plus mal ni avec plus de méfiance que vous faites, sur les digues à refaire le long du canal de Bergues. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je n'y toucherai assurément pas, si vous ne parlez autrement. Sur cela, prenez telle mesure qu'il vous plaira. Souvenez-vous, disait-il encore, que voilà un an que vous objectez contre l'établissement de cet ouvrage à corne, à même temps que vous insistez pour une redoute, en faveur de laquelle il n'y a pas un mot de bon sens à dire, et cela contre qui? Contre moi qui suis sur les lieux, avec mes yeux et toutes les lumières

[1] Louvois à Vauban, 29 juin 1678 : « Je ne désire pas que l'on travaille à rehausser la digue du canal de Bergues, vis-à-vis du fort, que je n'y aie été, à moins que ce ne soit une chose essentielle pour le port, auquel cas vous ne donnerez à ces rehaussements que l'épaisseur absolument nécessaire pour leur sûreté. » Et après la semonce reçue, le 12 juillet : « Il faut que je me sois mal expliqué sur ce qui regarde le rehaussement des digues du canal de Bergues, vous ayant mandé positivement que vous y pouviez faire travailler, pourvu que vous ne fissiez ce rehaussement que sur la largeur absolument nécessaire. »

qu'il a plu à Dieu de me départir, qui fais métier de bâtir des fortifications et d'en faire prendre, et homme, en un mot, à qui, je crois, vous ne prétendez rien disputer sur cela. Décidez donc tout ce qu'il vous plaira d'autorité sur cet article, et ne prétendez plus me convaincre par raison, puisque je l'ai tout entière de mon côté; et, au nom de Dieu, finissons la chicane, puisque ni plus ni moins, après celle-ci, je ne réponds plus sur la redoute ni sur la corne, attendu que cela n'est bon qu'à m'avoir fait demeurer trois jours inutilement à Dunkerque plus que je n'aurois fait, et à causer des absences et des retards très-fâcheux à nos ouvrages, qui ne les accommodent nullement [1]. »

De tout autre, Louvois n'eût pas souffert assurément une pareille sortie; mais de Vauban, dont il connaissait le cœur sincère et la rude franchise, il acceptait tout sans trop d'humeur. « C'est assez, lui écrivait-il par exemple, que je remarque les défauts, et que je vous fasse part de mes scrupules; vous me les leverez, s'il vous plaît, par un discours assez clair pour que je le puisse comprendre; car je ne m'accommode en façon du monde des décisions qui ne sont pas accompagnées de raisonnements qui éclairent mon ignorance [2]. » Quelquefois d'ailleurs,

[1] 4 juillet et 5 septembre 1678. *D. G.* 616.

[2] 31 octobre 1679. *D. G.* 625. — Vauban, d'ailleurs, tout de suite après avoir tancé le tout-puissant ministre, n'hésitait pas à lui adresser quelque requête, sans embarras comme sans bassesse. « Je prends la liberté, monseigneur, lui écrivait-il le 11 septembre 1678, de joindre ici une lettre de M. Bailly de Marcilly, qui voudroit bien être capitaine aux gardes. Comme la prière qu'il m'a faite en ce rencontre porte promesse de me payer la plus grande partie de ce qu'il me doit, je vous prie d'agréer que je joigne ma prière à la sienne, et que je vous supplie de lui faire en cela tout le plaisir que vous pourrez, pourvu qu'il me paye. » *D. G.* 616.

lorsque Vauban lui adressait des mémoires politiques, le ministre prenait sa revanche. « Quant au mémoire que je vous renvoie, afin que vous puissiez le supprimer, aussi bien que la minute que vous en avez faite, lui écrivait-il un jour, je vous dirai que si vous n'étiez pas plus habile en fortification que le contenu en votre mémoire donne lieu de croire que vous l'êtes sur les matières dont il traite, vous ne seriez pas digne de servir le roi de Narsingue qui, de son vivant, eut un ingénieur qui ne savoit lire, ni écrire, ni dessiner. S'il m'étoit permis d'écrire sur une pareille matière, je vous ferois honte d'avoir pensé ce que vous avez mis par écrit; et comme je ne vous ai jamais vu vous tromper aussi lourdement qu'il paroît que vous l'avez fait par ce mémoire, j'ai jugé que l'air de Basoche [1] vous avoit bouché l'esprit, et qu'il étoit fort à propos de ne vous y guère laisser demeurer [2]. » Ces exemples,

[1] Terre dans le Morvan où Vauban allait, bien rarement, prendre un peu de repos.

[2] Cette lettre, datée du 13 octobre 1687, débute ainsi : « La multitude de papiers dont j'ai trouvé ma table chargée, lorsque j'ai pu recommencer à travailler, m'a empeché de lire plus tôt votre lettre du 28e du mois d'août, avec le mémoire qui l'accompagnoit. » *D. G.* 787. — Quel était ce mémoire si maltraité par Louvois? Quoique nous soyons ennemi des conjectures, nous nous hasarderons à proposer une solution de ce problème. Le 25 août, Louvois avait adressé à Vauban une grande lettre qui est citée plus loin, au sujet des mesures de défense qu'il était urgent de prendre contre les mauvaises dispositions de l'Allemagne. Louvois ne parlait à Vauban que des fortifications faites et à faire; mais il est probable que Vauban, lui répondant trois jours après, s'était mis à traiter, à propos des rapports tendus de la France et de l'Allemagne, des questions de politique générale et de diplomatie. Il est bien regrettable, dans tous les cas, que ce mémoire de Vauban ne nous soit point connu.

après tout, ne font pas règle ; Louvois ne dédaignait pas toujours l'opinion de Vauban, même en politique, ni Vauban l'opinion de Louvois, même en fortification. Le ministre et l'ingénieur s'estimaient fort l'un l'autre.

Dans la vie si active de Vauban, la période qui a suivi la paix de Nimègue est certainement la plus active. Colbert et Seignelay l'appelaient d'un côté, Louvois le rappelait d'un autre ; chaque année, pour ainsi dire, il faisait son tour de France. Si l'on reste dans les limites du département de Louvois, que de travaux sur les frontières du Nord et de l'Est ! Que de places neuves, et que de places réparées ou agrandies[1] ! « Vous savez ou vous ne savez pas que le roi a résolu de faire bâtir une place à Longwy, » écrit Louvois en 1678[2] ; et Vauban fait un plan pour Longwy. L'année suivante, il fait des plans pour Maubeuge, pour Charlemont, pour Bitche, pour Hombourg, pour Sarrelouis, pour Phalsbourg. Louvois lui-même en est presque à s'effrayer de la dépense ; il modère le roi : « Je ne prends point la liberté, lui écrit-il, de parler à Votre Majesté sur les grosses dépenses dans lesquelles la construction de tant de nouvelles places l'engage. Elle y fera d'elle-même la réflexion qu'elle estimera convenable à son service. Je lui dirai seulement que voilà sept places commencées de cette an-

[1] Louvois à Vauban, 28 novembre 1678 . « J'ai lu au roi votre mémoire concernant le règlement des places de la frontière Sa Majesté seroit bien aise que vous lui envoyiez un pareil mémoire de ce que vous pensez sur le pays qui est depuis la Meuse jusqu'au Rhin, comme vous avez fait depuis la mer jusqu'à la Meuse. »

[2] Le 28 octobre.

née, sans compter Schlestadt, Perpignan et Bellegarde, lesquelles on fait aussi presque tout à neuf. J'espère que les fonds que Votre Majesté a réglés pour l'année qui vient, suffiront à la dépense qui y est à faire ; mais elle doit s'attendre à une grosse dépense en l'année 1681, qu'il les faudra toutes achever, et que les fonds que l'on a tirés cette année des pays étrangers[1] seront achevés de consommer[2]. »

En 1680, Louvois, envoyé par les médecins à Baréges, appelle à lui Vauban pour visiter les places du Roussillon[3], et il y ajoute, à l'entrée de la Cerdagne, la citadelle de Mont-Louis[4]. En 1681, ce sont les grands et magnifiques travaux de Strasbourg et de Kehl[5] ; en

[1] Par la contribution.

[2] 1er septembre 1679. *D. G.* 624.

[3] Louvois s'était cassé une jambe l'année précédente ; on l'envoyait à Baréges pour achever sa guérison. Le 8 avril 1680, il écrit à Vauban : « M. de Seignelay craint si fort de marcher dans la semaine sainte qu'il veut à toute force ne partir que le lendemain de Pâques, et se sert de ce que vous lui avez mandé que vous aviez besoin de dix jours pour faire le projet de Bayonne, et que vous n'y arriverez que le 24. Je vous prie de lui écrire d'Orléans que vous y arriverez au plus tard le 22, afin que cela m'aide à le disposer à perdre quelques jours de ténèbres pour se rendre à Bayonne, le 26 ou le 27 au plus tard. Je fais état, à quoique se détermine M. de Seignelay, de partir le 9 du mois de mai prochain pour Perpignan où j'espère arriver le 18, ou au moins le 19 de bonne heure. »

[4] « Cette place, écrit-il au roi le 25 mai 1680. est située merveilleusement pour ôter aux Espagnols le moyen d'entrer en France, assurer à Votre Majesté la domination de la Cerdagne entière, donner à une armée qui ne sera pas assez forte pour entrer en Lampourdan, une commode subsistance sans ruiner le Roussillon, et faciliter à Votre Majesté la conservation du Roussillon, en lui donnant moyen de le soutenir et d'y faire entrer des troupes aussi commodément par le haut Languedoc que par le bas. » Trois jours auparavant, le 22 mai, il avait écrit au chancelier Le Tellier, son père : « Ce pays dont les places ne valoient quoi que ce soit, en aura, à la fin de l'année prochaine, de très-bonnes et en état de conserver à Sa Majesté cette frontière, quand même les Espagnols reviendroient comme ils étoient il y a environ quarante ans. » *D. G.* 642.

[5] Vauban à Louvois, 8 novembre 1681 : « A l'égard des ouvrages de la

1682, les travaux de Casal. Les deux années suivantes sont des années de guerre; Luxembourg est pris, et Vauban travaille aussitôt à le rendre plus formidable encore. Cependant Louvois lui écrit : « La prise de Luxembourg mettant la frontière du roi en tel état que les Allemands, qui dorénavant doivent être considérés comme nos véritables ennemis et les seuls dont nous pourrions recevoir du préjudice, s'ils avoient à leur tête un Empereur qui voulût monter à cheval, ne pouvant point attaquer le royaume par ce côté-là, seront obligés de venir par la basse Alsace ou par la haute, Sa Majesté sera bien aise d'avoir votre avis sur ce que vous croyez qu'il y auroit à faire pour mettre la basse Alsace en sûreté et pourvoir à celle de la haute, ce que l'on ne peut faire, ce me semble, qu'en accommodant Huningue mieux qu'il n'est, et c'est sur ce mieux que Sa Majesté désire que vous lui mandiez diligemment ce que vous croyez qu'il y a à faire[1]. »

Outre Huningue, Vauban propose de fortifier Bé-

citadelle (de Strasbourg), les deux premiers jours qu'ils furent commencés, ils allèrent fort bien; le jour que le roi partit, mal; le lendemain et les deux jours suivants, de même, jusque là qu'il y a manqué des trois à quatre cents hommes par jour; ce qui m'ayant ennuyé, je m'en plaignis à M. de Chamilly, auquel je dis, aussi bien qu'aux commandants des corps, que vous aviez donné ordre exprès de vous envoyer tous les jours les extraits des travailleurs, bataillon par bataillon, et compagnie par compagnie, et que je n'étois pas près de manquer à le faire; ce qui apparemment leur aura fait peur; car depuis ce temps-là, non-seulement il n'en a point manqué, mais le nombre des ouvriers a toujours été plus que complet, et même l'entrepreneur m'a assuré qu'il y en avoit aujourd'hui 2,500 de compte fait. » *D. G.* 670. — Le 29 novembre, Louvois mande à Vauban que le roi a fait un fonds de 700,000 livres pour les travaux de Strasbourg.

[1] 28 juin 1684. *D. G.* 714. — Il avait déjà été parlé de Huningue dans une lettre de Louvois à Vauban, du 10 mai 1679.

fort; Louvois est d'accord avec lui, sauf sur un point de détail : « Comme vous n'avez pas coutume de vous rendre aux raisons d'autrui, lui écrit-il en riant, je m'attends que nous disputerons sur ce sujet à la première entrevue, et qu'après avoir vu quelques représentations d'opéra à Paris, vous voudrez bien prendre le chemin de Béfort, pour aller chez vous faire le projet de la fermeture que vous trouverez à propos pour ladite place[1]. » Béfort, Huningue, Brisach et Fribourg protégeront assez la haute Alsace; mais, au-dessous de Strasbourg et de Kehl, la basse reste à découvert. N'y aurait-il pas, à six ou sept lieues au nord de Strasbourg, quelqu'une des nombreuses îles du Rhin que Vauban pourrait entourer de travaux, comme un camp retranché[2]? Le 7 janvier 1687, Vauban annonce à Louvois qu'il a posé la première pierre du Fort Louis du Rhin.

Mais déjà l'attention du ministre s'est portée bien au delà, sur la Moselle, plus loin que Trèves, entre Trèves et Coblentz; il visite avec Vauban la presqu'île de Traben, auprès de Traerbach; et l'Allemagne frémissante voit s'élever sur le rocher de Traben, que la Moselle entoure comme d'un fossé naturel, l'inacces-

[1] 3 novembre 1684. Il était question de la profondeur à donner aux fossés du château.

[2] Louvois à Vauban, 17 octobre, 16 novembre et 14 décembre 1686. *D. G.* 769-770-775. — Dans la dernière lettre, Louvois ajoute : « Je conviens avec vous qu'il seroit à désirer que tous les commandants que le roi met dans ses places fussent plus éclairés dans l'art de les bien défendre; mais s'ils n'y sont pas si savants qu'il seroit à souhaiter, vous conviendrez, je m'assure, que ce sont des aigles auprès des ingénieurs allemands; et cela me suffit, puisqu'il n'y a qu'eux qui puissent jamais penser à attaquer un pareil poste. »

sible forteresse de Mont-Royal[1]. « Rien n'est plus beau, s'écrie Louvois, que le poste que j'ai été visiter sur la Moselle, qui mettra les frontières du roi en telle sûreté, et les Électeurs de Cologne, Trèves, Mayence et le Palatin en telle dépendance que cette frontière-ci sera meilleure et plus aisée à défendre que n'est celle de Flandre[2]. » Sur Strasbourg, il écrit au roi : « Je suis assuré que nul prince n'a jamais fait faire en tous ses États ce que Votre Majesté a fait faire en ce lieu-là qui sera un monument perpétuel de sa grandeur et du soin qu'elle a pris de mettre son royaume à couvert des entreprises de ses ennemis[3]. » Louis XIV vint lui-même visiter Luxembourg, et Louvois écrivait au contrôleur général Le Peletier, son ami : « Sa Majesté a paru satisfaite de tout ce qu'elle a vu ici, et les courtisans, contre leur ordinaire, n'y ont rien trouvé à redire[4]. » Des courtisans réduits au silence, quel triomphe !

Tout n'était pas fini cependant ; tout ne faisait que commencer, au contraire ; la frontière d'Allemagne n'était pas tellement en sûreté qu'il n'y eût plus qu'à

[1] Louvois à Vauban, 24 mars 1687. *D. G.* 781.

[2] Louvois au contrôleur général, 18 mai 1687. *D. G.* 783. — Voici l'itinéraire de Louvois, fait par lui-même à la date du 28 avril précédent : « Le dernier avril, à Fontainebleau, si je puis. Le 1er mai à Auxerre ; le 2, à Ancy-le-Franc ; le 3, à Auxonne ; le 4, à Besançon ; le 5, à Belfort ; 6, séjour ; 7, Huningue ; 8, en partir tard pour aller coucher à Brisach ; 9, aller voir Fribourg et revenir à Brisach ; 10, à Strasbourg ; 11, séjour ; 12, au Fort du Rhin ; 13, à Bitche ; 14, à Hombourg ; 15, à Kirn ; 16, à Traerbach ; 17, séjour ; 18, à Sarrelouis ; 19, à quatre lieues de Sarrelouis, sur le chemin de Metz ; 20, à Thionville ; 21, à Luxembourg. » *D. G.* 782.

[3] 6 mai 1687. *D. G.* 783.

[4] 25 mai 1687. *D. G.* 783.

laisser venir les armées impériales, tout à l'heure victorieuses des Turcs. Le 25 août 1687, Louvois écrivait à Vauban une lettre qui était un cri d'alarme. « La nouvelle que le roi vient d'avoir de la défaite de l'armée turque lui faisant juger à propos de pourvoir à donner la dernière perfection à sa frontière du côté d'Allemagne, Sa Majesté aura bien agréable que, sans attendre que le congé qu'elle vous a accordé soit entièrement consommé, vous partiez de chez vous en poste pour vous en aller en Alsace. Les ouvrages que le roi a fait faire à Huningue et la construction de Béfort paroissent à Sa Majesté suffisants pour mettre la haute Alsace en sûreté de ce que les villes Forestières pourroient donner le moyen aux impériaux d'entreprendre. Brisach, Fribourg et Strasbourg, et la construction de Phalsbourg, mettent la haute Alsace en toute sûreté. La construction du Fort du Rhin, qui ne peut manquer d'être en une entière défense dans la fin du mois de mai prochain, pourvoit à la sûreté de Strasbourg, et ôtera apparemment à l'ennemi la pensée de passer la forêt de Haguenau pour s'approcher de Strasbourg. Mais la basse Alsace leur demeure en proie, et ils pourront toujours, au moyen de Philisbourg, lorsqu'ils seront les plus forts, manger entièrement ce pays-là, que Sa Majesté voit avec peine demeurer à leur discrétion, si par le sort d'une bataille on ne l'en délivre pas au commencement d'une campagne ; et comme une bataille perdue peut être d'un préjudice infini, au delà de l'avantage que Sa Majesté recevroit de la défaite d'une armée allemande, elle voudroit mettre sa frontière en état que les Allemands

ne pussent passer en deçà du Rhin, sans y trouver une place qui les empêchât de marcher, en remontant le Rhin, dans la basse Alsace. Il paroît pour cela qu'il n'y a que trois partis à prendre : le premier, de fortifier une île qui est à trois lieues au-dessus de Philisbourg; l'autre, de fortifier Germersheim, et le dernier de fortifier Landau. Le roi désire que vous examiniez la situation de cette île, l'élévation de son sol, et que vous lui donniez votre avis sur la fortification que l'on y pourroit faire. Vous devez examiner la même chose à Germersheim et à Landau. Toutes les raisons sembleroient porter à conclure pour Landau, qui étant dans les terres de la domination du roi, desquelles Sa Majesté est depuis longtemps en paisible possession, ne donneroit aucun sujet de plainte aux Allemands, qui ne manqueroient pas de dire que, le Rhin devant être commun entre la France et l'Allemagne, l'on ne peut prendre aucun établissement dans l'île dont je vous viens de parler, sans contrevenir au traité de trêve. L'on assure que de Landau l'on maîtrisera entièrement tout le Palatinat, et qu'une grosse garnison dans cette place ôteroit entièrement, à une armée allemande qui se seroit avancée en Alsace, le moyen de communiquer avec Philisbourg. Il est vrai que la fortification de cette ville ne donneroit aucune entrée au roi en Allemagne; mais, outre que l'on prétend que l'île d'au-dessus de Philisbourg en fourniroit une fort méchante, il semble que les quatre ponts que le roi a entre Bâle et le Fort-Louis sont plus que suffisants pour toutes les entreprises que Sa Majesté voudra faire en Allemagne. Sa Majesté aura bien agréable que

vous vous appliquiez sur les lieux à connoître le fort et le foible de toutes les raisons ci-dessus. Vous examinerez, en même temps, s'il vaudroit mieux s'en tenir aux places que le roi a présentement, et faire entièrement raser les murailles de Germersheim et de Landau. Sa Majesté épargneroit, en suivant ce parti, une somme considérable que lui coûtera la construction de cette place-là; l'entretien de la garnison ne lui seroit point à charge, et il n'y auroit point à appréhender que les Allemands, ayant pris cette place, ne s'en servissent pour incommoder les sujets du roi, et qu'elle ne leur servît d'entrepôt pour leur faciliter l'attaque de quelque autre place[1]. »

Vauban décida pour Landau. Aussitôt les plans tracés et adoptés, les travaux furent entrepris et poussés avec le dernier zèle. Le 27 avril 1688, au milieu des travailleurs surexcités par sa présence, Louvois promettait à Louis XIV Landau fortifié, armé, tout en défense, pour le prochain mois de mars[2]. Il croyait avoir dix mois devant lui; il n'en eut pas seulement cinq; la guerre le surprit dans le désarroi des constructions à moitié faites. « Souvenez-vous, s'il vous plaît, lui écrivait Vauban, le 28 septembre 1688, que voilà cinq places, dont une, qui est Huningue, n'est pas encore achevée, et que Béfort, le Fort-Louis, Landau et Mont-Royal ne sont point du tout en état de défense; que si vous ne soutenez pas cela par y employer encore beaucoup de troupes, ces ouvrages traîneront et vous don-

[1] *D. G.* 785.
[2] *D. G.* 805.

neront de l'inquiétude tant que la guerre durera ici. Et, pour se mettre en défense, il fallut que la France se donnât l'odieux d'une agression sauvage; pour écarter l'ennemi de ces places ouvertes, il fallut faire bien loin autour d'elles un vaste désert; il fallut ruiner par le fer et par le feu le Palatinat et l'Électorat de Trèves. On ne verra que trop tôt le récit de ces fatales horreurs.

Quelle que fût l'activité de Louvois, il avait trop présumé du temps et de ses propres forces. Depuis l'année 1683, il avait doublé son labeur; Colbert à peine mort, il avait pris de son héritage la surintendance des bâtiments, et dès lors mené de front les œuvres de la paix et les œuvres de la guerre[2]. En même temps que des places fortes, il avait construit des palais, et détourné des eaux pour l'agrément de Versailles, de la même main qui disciplinait le Rhin au pied des bastions de Brisach et du Fort-Louis. Et, pour ces travaux de genres si différents, travaux utiles et travaux de plaisance, il avait également employé le génie de Vauban et les bras de l'armée. Mais il se

[1] *D. G* 830.

[2] Voici un couplet de chanson fait en 1684, après le siége de Luxembourg, alors qu'on doutait si la guerre n'allait pas continuer. C'est Louvois qui parle :

Dieu Mars, que veux-tu de moi?
Mon cœur n'est pas fait pour toi.
Non, je n'espère point une gloire immortelle;
Je n'eus jamais pour toi de véritable zèle.
Je haïssois Colbert, je voulois son emploi.
Dieu Mars, que veux-tu de moi?
Mon cœur n'est pas fait pour toi.
J'entends Mansard qui m'appelle.
Il faut ramener le roi;
C'est mon fait que la truelle.

trouva que le surintendant des bâtiments fit tort au ministre de la guerre, que les palais nuisirent aux places fortes, et que l'armée s'épuisa surtout dans des efforts perdus pour la sécurité du pays. Il n'y a pas de paradoxe à dire que c'est pour avoir inutilement tenté d'amener la rivière d'Euré à Versailles, que Louvois s'est cru forcé de brûler le Palatinat.

CHAPITRE VI

Mort de la reine. — Les maîtresses de Louis XIV. — Madame de Maintenon. — Mort de Colbert. — Louvois surintendant des bâtiments, arts et manufactures. — Louis XIV et Louvois. — Éducation des enfants de Louvois. — Courtenvaux secrétaire d'État en survivance. — Louvois le fait voyager. — Sentiment de Louvois en fait d'art. — Le personnel de la surintendance renouvelé. — Villacerf adjoint à Louvois. — L'Académie de France à Rome. — Rappel d'Errard. — La Tuilière. — Acquisitions d'objets d'art. — Discipline de l'école de Rome. — Travaux de Versailles. — Surveillance minutieuse de Louvois. — Projet pour amener la rivière d'Eure à Versailles. — Discussion scientifique entre Vauban et Louvois. — Les canaux. — L'aqueduc de Maintenon. — Le tarif des loyers à Maintenon et à Versailles. — Le camp de Maintenon. — Opposition des courtisans contre Louvois. — Fêtes de Meudon et de Sceaux. — Les princes de Conti. — Affaire des lettres. — Maladie de Louis XIV en 1686. — Louvois et le chirurgien Gervais. — Projet et rupture du voyage à Baréges. — Visite de Louis XIV aux travaux de l'Eure. — Maladies épidémiques. — La grande opération. — Relation de Louvois. — Lettre de Catinat. — Les troupes décimées à Maintenon. — Travaux de Trianon. — Mécontentement de Louis XIV. — Louvois aux eaux de Forges. — Levée du camp de Maintenon en 1688. — Les travaux poursuivis jusqu'en 1690. — Affaiblissement des troupes. — Témoignages de Chamlay et de Saint-Pouenge. — Projet de la place Vendôme. — Les manufactures. — Louvois et M. de La Reynie. — Zèle de Louvois pour la protection de l'industrie française. — Les manufactures de draps. — Les draps rayés. — Opposition des marchands et des gens de qualité. — Le roi adopte le drap rayé. — Le justaucorps du Dauphin. — Efforts de Louvois pour soutenir les manufactures françaises. — L'industrie frappée avec les protestants.

En 1683, la France a vu disparaître une reine et un grand ministre, Marie-Thérèse et Colbert. La mort

de la reine, presque subite, n'a guère causé que l'émotion de la première surprise [1]; cette mort n'a pas été un événement politique et n'a pas fait un grand vide dans l'État; Marie-Thérèse y tenait si peu de place! Hors de son cercle, elle ne comptait plus, et, dans son cercle même, elle n'était pas toujours en faveur. « On me mande que la reine est fort bien à la cour, » disait plaisamment madame de Sévigné [2]; c'était en effet une nouvelle merveilleuse et rare. Dans les allégories du temps, « Junon tonnante et triomphante, » ce n'est pas la reine, c'est madame de Montespan [3]. Il faut un

[1] Louvois au marquis de La Trousse, 30 juillet 1683 : « Je ne doute point que vous n'appreniez avec la dernière surprise et beaucoup de douleur la perte que le roi a faite aujourd'hui. Il y a trois jours que la reine se trouva mal; on dit que c'étoit un clou qui se formoit sous son aisselle dont la douleur lui donnoit un peu de fièvre. Hier, sur le midi, avant de partir de Versailles pour venir ici [à Meudon], j'allai dans son antichambre où l'on me dit que la fièvre étoit un peu augmentée, mais qu'il ne s'en falloit pas inquiéter, parce que la douleur la causoit. Ce matin, sur les onze heures et demie, M. de Gourville, venant de Paris, a passé par ici et m'a dit qu'il venoit de rencontrer M. de Briolle qui alloit à Paris avertir monseigneur le Prince que la reine étoit plus mal, et qu'il y avoit du péril. Un moment après, j'ai reçu une lettre de M. de Beringhen qui portoit que la reine avoit rêvé cette nuit, qu'il lui avoit paru quelques marques de pourpre qui avoient disparu peu après; que l'on la devoit saigner du pied, la faire communier, et puis lui donner de l'émétique. Aussitôt après dîner, je suis parti dans ma chaise et me suis rendu fort vite à Versailles, où j'ai appris que la reine avoit communié sur les dix heures du matin, avoit été saignée du pied, contre l'avis de Fagon et des deux chirurgiens, vers les onze heures, et avoit pris de l'émétique peu de temps après midi. Je n'ai pas été un demi-quart d'heure dans l'antichambre que l'on a entendu du bruit dans la chambre, dans laquelle étant entré, j'ai trouvé que la pauvre princesse venoit de passer. Le roi est touché au dernier point; il est parti une demi-heure après de Versailles pour aller à Saint-Cloud, où Monseigneur l'a suivi. Madame la Dauphine est restée à Versailles, et y demeurera apparemment jusqu'à ce que les neuf jours depuis sa saignée soient passés. » *D. G.* 694 et 736.

[2] Lettre du 28 août 1680.

[3] Voir la lettre de madame de Sévigné, du 30 juin 1677.

certain effort d'esprit pour rattacher le souvenir de Marie-Thérèse à celui du roi dont elle fut la légitime épouse.

Trois femmes ont, plus qu'elle, associé leurs noms au nom de Louis XIV, mademoiselle de La Vallière, madame de Montespan, madame de Maintenon. Toutes les trois sont devenues et sont restées des personnes historiques, historiquement et moralement très-différentes. La première en date, mademoiselle de La Vallière, est la plus sympathique, il faut même dire la seule sympathique, parce que sa passion a été la plus désintéressée, la plus naïve, de tout cœur et de toute âme. D'un seul trait, madame de Sévigné a peint admirablement « cette petite violette qui se cachoit sous l'herbe, et qui étoit honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse; jamais il n'y en aura sur ce moule[1]. » Survient madame de Montespan; quel contraste! Celle-ci veut être de tout et partout; mais son ambition est bien au-dessus de ses moyens, et son caractère bien au-dessous de son esprit. Elle a toutes les apparences d'une faveur puissante et bien fondée; mais elle frappe, chaque matin, et jette au hasard la menue monnaie de cette faveur. Elle règne dans le royaume de l'étiquette et de la mode; elle règle le sort des courtisans, elle fait la fortune des uns et la disgrâce des autres. Lauzun, qui veut lutter contre elle, s'en va rejoindre Fouquet dans le donjon de Pignerol; mais la politique n'est pour rien dans cette affaire; c'est un duel de favori à favorite, une tempête de

[1] Lettre du 1er septembre 1680.

cour, rien de plus. La redoutable influence de madame de Montespan ne va pas au delà; elle n'atteint pas au sérieux ni à l'essentiel.

Un jour vient où Louis XIV se lasse de cette maîtresse altière et frivole; il est obsédé de ses caprices, de ses hauteurs, de son esprit même; il s'ennuie et cherche des distractions ailleurs. Alors surgissent des rivales qui osent disputer à l'impérieuse et fatigante Junon la faveur de Jupiter. Il faut voir, dans les lettres de madame de Sévigné, toute cette mythologie galante, *Io*, qui est mademoiselle de Ludre, *Danaé*, « l'autre merveille, la belle beauté, » qui est mademoiselle de Fontange[1], et le reste. Mais ces divinités n'ont qu'un jour; peu à peu ces visions brillantes et charmantes flottent, s'effacent et disparaissent comme dans un brouillard, et de ce brouillard doucement éclairé se dégage la figure calme et digne de madame de Maintenon. Dès lors plus de mythologie, ni d'allégories, ni de fictions poétiques; tout est prosaïque, réel et positif. De légère et païenne qu'elle était, la cour redevient chrétienne et sérieuse. Des scandales d'autrefois, il reste bien des preuves actuelles et vivantes, ces fils et ces filles, ces Titans, comme dit Saint-Simon, issus d'un double adultère; mais la vertu de madame de Maintenon, qui s'est faite leur institutrice, dissimule le vice de leur origine; en se dévouant à leur éducation, elle les a déjà réhabilités et légitimés d'avance. Avec elle tout rentre dans l'ordre.

[1] Voir, sur *Io* ou *Isis*, les lettres des 11, 15, 23, 25, 30 juin, 2 et 7 juillet 1677; sur *Jupiter* et *Danaé-Fontange*, les lettres des 26 avril, 30 juin et 1er septembre 1680.

Cette personne régulière doit plaire à Louis XIV, qui, de son propre fonds, est le plus régulier des hommes et des rois. L'habitude ici tient la place de la passion; car il ne s'agit plus d'amour. Madame de Sévigné ne s'y est pas trompée; elle a bien compris dès le commencement « la sorte de faveur » de madame de Maintenon. « Nul autre ami, écrit-elle à sa fille [1], n'a tant de soin et d'attention que le roi en a pour elle; et, ce que j'ai dit bien des fois, elle lui fait connoitre un pays tout nouveau, je veux dire le commerce de l'amitié et de la conversation, sans chicane et sans contrainte; il en paroît charmé. » Il en fut charmé toute sa vie. La reine meurt; un mariage discret achève de resserrer et de sanctifier le nœud désormais indissoluble qui joint Louis XIV et madame de Maintenon. Ce mariage de conscience, fait moral, n'a dans l'histoire que des preuves morales; on ne peut citer à l'appui ni un témoignage authentique, ni une date certaine. Mais c'est un de ces faits qui n'ont pas besoin de démonstration; c'est un axiome.

Il est remarquable que tout ce qui touche à la personne de madame de Maintenon est resté jusqu'ici et paraît devoir rester dans la pénombre; la lumière ne se fait point. Elle sera donc longtemps encore un sujet de controverse, mais elle aura probablement toujours plus d'ennemis que d'amis. C'est sa faute; elle a toujours cherché le mystère, et rien n'est irritant comme le mystère, surtout quand il a toutes les apparences d'un calcul. Les humbles se cachent, et c'est un mé-

[1] Lettre du 17 juillet 1680.

rite; mais ce n'est point par humilité apparemment qu'on devient la femme de Louis XIV. Des impartiaux, madame de Maintenon a le droit d'attendre la vérité, la justice, le respect; mais elle ne peut prétendre à la sympathie; l'attrait, le charme, tout ce qui communique l'émotion lui manque; elle est de ces personnes froidement vertueuses qui font presque tort à la vertu. Louis XIV lui a dû beaucoup; elle l'a tiré du désordre et ramené vers Dieu; elle a pris soin de son âme, dirigé sa conscience, consolé ses chagrins et adouci, autant que possible, les dernières amertumes de sa vieillesse. La France lui doit-elle, pour son compte, de la reconnaissance ou des ressentiments?

Il est certain que madame de Maintenon a été un personnage dans l'État; il est certain que sa chambre est devenue un sanctuaire de gouvernement, et que toute la politique intérieure et extérieure de la France y a été réglée; il est certain que de cette chambre sont issus des ministres et des généraux d'armée; malheureusement il n'est pas moins certain que ces généraux et ces ministres ont été, pour la plupart, de médiocres sujets, et que cette politique réglée sous les yeux de madame de Maintenon a eu des résultats trop souvent déplorables. Madame de Maintenon a donc assisté aux affaires; y a-t-elle pris directement part, et jusqu'à quel point? C'est le problème. Il est permis de croire qu'elle a plutôt choisi et tenu le rôle d'une grande confidente; son goût était moins d'agir que de savoir; elle voulait être au courant de tout, sans prétendre à tout diriger. C'est justement cette ambition froide et mesurée qui fait le caractère original de cette singu-

lière personne; en tout elle s'est arrêtée à mi-chemin, non devant quelque obstacle, mais par sa seule volonté.

Cependant on croit beaucoup qu'étant devant Dieu la femme de Louis XIV, elle souhaitait vivement de l'être aussi devant les hommes, non plus dans le demi-jour d'un mystère facile à percer, mais dans tout l'éclat d'une déclaration publique. Sans l'opposition de Louvois, elle aurait été la reine; c'est le duc de Saint-Simon qui le dit, et il fait plus que le dire; il montre Louvois se jetant aux pieds de Louis XIV, et prêt à sacrifier sa vie pour arrêter sur les lèvres du roi l'aveu qui déjà lui échappe. Voilà une scène dramatique et d'un grand effet; à y regarder de près, elle manque de vraisemblance. Sauf le nom et le costume, les acteurs n'y ont rien de commun avec les personnages qu'ils sont censés représenter. Si Louvois avait eu réellement à jouer le rôle que Saint-Simon lui prête, ce lui serait un grand honneur et une grande gloire; mais il en est de cette anecdote comme de tant d'autres où Saint-Simon introduit Louvois, simplement sur ouï-dire; son imagination n'a fait que broder sur des propos de cour, sans autorité, sans valeur, sans contrôle. Entre les gens qui se disent bien informés et les complaisants qui les écoutent, Dieu sait tout ce que la vanité des uns, multipliée par la crédulité des autres, a produit de ces mensonges qui sont la joie du pamphlet et le fléau de l'histoire.

Les premiers rapports de madame de Maintenon avec Louvois datent du temps où, n'étant encore que madame Scarron, elle élevait dans l'ombre les enfants

de Louis XIV et de madame de Montespan. En 1673, son frère, M. d'Aubigny, écrivait à Louvois, du fond de la Hollande : « Je ne reçois point de lettre de madame Scarron qu'elle ne m'assure que vous continuez, monseigneur, toujours à nous obliger et que je puis espérer la continuation de votre protection, en servant bien le roi [1]. » Ce d'Aubigny était un triste personnage, et si Louis XIV n'avait pas mieux été servi par d'autres que par lui, l'histoire militaire de ce grand règne ne serait pas longue à raconter. Cependant Louvois avait recommandé qu'on le mît tout exprès aux bons endroits; mais les bons endroits, dans un pays livré au pillage, étaient ceux où il y avait le plus d'argent à prendre et le moins de coups à recevoir. « D'Aubigny est fort achevé, disait le duc de Luxembourg; mais Elbourg [où il commande] ne sera pas attaqué cet hiver et ne subsistera plus ce printemps; il faut l'y laisser quant à présent [2]; et par d'autres considérations, on lui laisse faire de petites choses sur l'intérêt qu'on ne souffriroit pas à un autre; et il aura, là et à Amersfort, gagné quelque chose [3]. » — « Je ne sais pas, disait encore l'intendant Robert en s'adressant à Louvois, je ne sais pas pourquoi M. d'Aubigny a sou-

[1] 18 juillet 1673. *D. G.* 335.

[2] Louvois à Luxembourg, 3 octobre 1673 : « Je vous conjure de m'écrire votre sentiment pour moi tout seul sur chacun de ceux qui commandent dans les places qui sont présentement sous votre charge, afin que je puisse faire connoître à Sa Majesté ceux qu'il sera de son devoir d'ôter. Je vous dirai que, lorsque vous croirez qu'une place devra être attaquée, vous devez et pouvez envoyer l'homme qu'il vous plaira, nonobstant ce que je vous ai mandé, l'année passée, à l'égard de celui qui commande présentement à Elbourg. » *D. G.* 317.

[3] Luxembourg à Louvois, 13 octobre 1673. *D. G.* 336.

haité que je vous écrivisse quelque chose sur son sujet, parce que je sais bien que cela n'est pas nécessaire; mais enfin il l'a souhaité, et je m'en acquitte; et, comme j'ai été obligé de me rendre à Zwoll, je l'ai prié d'achever la négociation que j'avois commencée pour exempter Elbourg du feu, et lui ai promis le quart de la somme qu'il en tirera, ne doutant pas que vous n'approuviez la chose, tant parce que c'est le vrai moyen de faire monter la somme plus haut, que parce que vous m'avez recommandé plus d'une fois de lui faire plaisir dans les rencontres [1]. » Louvois ne cessa pas d'obliger le frère et la sœur; et, lorsque la fortune de celle-ci l'eut mise au-dessus de toute obligation, elle n'affecta pas d'oublier ce que Louvois avait fait pour son frère et pour elle-même [2].

En tant qu'une femme prudente sait montrer ses sympathies, sans entrer absolument dans des ligues, madame de Maintenon fut pour Louvois contre Colbert;

[1] 30 novembre 1673. *D. G.* 340.

[2] Il y a eu cependant, vers 1680, des moments d'aigreur entre madame de Maintenon et Louvois. C'était un temps de crise; madame de Montespan, en décadence, faisait les derniers efforts pour se raccrocher aux branches. Louvois, qui avait toujours bien vécu avec elle, essaya-t-il de la retenir? On n'a là-dessus que le témoignage d'une personne trop intéressée dans la question pour être impartiale : c'est le témoignage de madame de Maintenon. Elle accuse quelque part Louvois d'avoir ménagé à madame de Montespan un tête-à-tête avec le roi; mais elle obtient une entrevue à son tour; elle détruit les impressions qu'a laissées sa rivale, et elle note son triomphe, le 23 août 1680, avec un sentiment de satisfaction et de soulagement, mais aussi avec l'exagération d'une femme qui vient de courir un certain danger : « Cet éclaircissement a raffermi le roi; je l'ai félicité de ce qu'il a vaincu un ennemi si redoutable; il avoue que M. de Louvois est un homme plus dangereux que le prince d'Orange. » Si l'on ne connaissait pas les circonstances qui donnent leur vrai sens à ces paroles, ne s'imaginerait-on pas une affaire d'État? Ce n'était cependant qu'une affaire de femmes.

elle n'aimait pas ce grand ministre dont elle était mal satisfaite, parce qu'il avait un peu trop négligé les occasions de lui rendre service. Elle avait contre lui, d'ailleurs, un autre grief moins personnel et d'un intérêt plus considérable : « M. Colbert, disait-elle, ne pense qu'à ses finances et jamais à la religion. »

Il y avait des gens qui allaient beaucoup plus loin, et qui tournaient contre Colbert les sourdes insinuations dont il s'était servi lui-même pour accabler Fouquet. On laissait entendre qu'il avait de pernicieux desseins; quels desseins? On n'en pouvait rien dire; mais combien ce vague était plus terrible qu'une accusation nette et précise! « C'est un sot discours que les desseins pernicieux qu'il avoit, » a dit madame de Maintenon; grand témoignage sans grand effet; il y avait quatre jours que Colbert était mort, lorsque madame de Maintenon prenait sur elle de réfuter le sot discours.

Cette analogie de situation entre Colbert et Fouquet nous est confirmée d'ailleurs. Dans les dernières années de sa vie, Colbert voyait beaucoup de monde à Sceaux; il y tenait une sorte de cour. Rien n'était plus fait pour porter ombrage à Louis XIV; il souffrait des princes tout au plus, mais il ne pouvait pas souffrir d'un ministre qu'il y eût d'autre cour que la sienne. « J'ai souvent connu que l'affluence du monde qui alloit à Sceaux ne plaisoit pas au maître, » écrivait Louvois au contrôleur général Le Peletier; et il ajoutait, pour la gouverne de ce ministre, son ami : « Je crois que vous ne pouvez mieux faire que de continuer à l'avenir l'établissement que vous avez fait de ne voir

personne, à Villeneuve, que ceux que vous appellerez pour votre travail[1]. »

Suspect au roi, calomnié par ses ennemis, insulté par la populace, Colbert mourut, le 6 septembre 1683. Cette mort, qui était un malheur public, fut à peine pleurée par quelques-uns; beaucoup s'en réjouirent; la foule y demeura surtout indifférente. C'est un lieu commun dans l'histoire que l'ingratitude des rois et des peuples envers leurs meilleurs et leurs plus grands serviteurs; on s'étonne qu'à force d'exemples, ces maîtres-là ne se corrigent pas de leur insupportable défaut, et l'on admire qu'il y ait toujours tant de gens qui ne se découragent pas de les servir. Les ingrats pensent se tirer d'affaire en raillant les ambitieux; mais s'il y a trop souvent des ambitions vulgaires, égoïstes et serviles, il y a aussi les grandes et les généreuses, toutes dévouées au bien public; les contemporains, volontiers, confondent les unes avec les autres; mais la postérité vient qui fait le départ et qui met chaque chose en sa place.

Colbert et Louvois, rivaux, ennemis, si divers, ont été l'un et l'autre de grands serviteurs, ambitieux pour le bien de tous, passionnés pour la grandeur de leur prince et de leur pays. Ils ont l'un et l'autre élevé leurs enfants pour être les continuateurs de leur œuvre publique, bien plutôt que les héritiers de leur fortune. Mais, pour se survivre ainsi, Colbert ne pouvait plus compter sur le roi; sa mort à peine connue, on courut aux dépouilles. Seignelay, son fils aîné, n'eut pour sa

[1] 25 mai 1684. *D. G.* 723.

part que ce qu'il tenait déjà. « M. de Seignelay a voulu envahir tous les emplois de M. Colbert, et n'en a obtenu aucun, disait madame de Maintenon; il a de l'esprit, mais peu de conduite; ses plaisirs passent toujours devant ses devoirs. Il a si fort exagéré les qualités et les services de son père, qu'il a convaincu tout le monde qu'il n'étoit ni digne ni capable de le remplacer[1]. » Seignelay dut se trouver trop heureux alors de conserver la marine avec le titre de secrétaire d'État. Son frère, Blainville, fut tout à fait sacrifié. Il avait, en survivance, la surintendance des bâtiments; le 6 septembre, le jour même de la mort de Colbert, Louis XIV exigea de Blainville qu'il se démît de sa charge en faveur de Louvois[2]. Quelques jours après, Claude Le Peletier, parent, ami, créature des Le Tellier, reçut l'office de contrôleur général avec entrée au conseil. Seignelay n'y avait pas séance; Croissy, atteint par la disgrâce de sa famille, n'était ni assez fort ni assez habile pour résister à la faction dominante.

[1] Lettre à madame de Saint-Géran, du 10 septembre 1683.

[2] Seignelay, qui avait dans son département la maison du roi, ne put se soustraire à la désagréable mission de transférer à Louvois la succession de son père et de son frère. Louvois lui écrivait le 12 septembre: « Je vous renvoie les lettres de provision de la charge de surintendant des bâtiments, afin qu'il vous plaise de les rendre conformes à la copie qui sera ci-jointe de celles qui ont été expédiées à feu monsieur votre père, en observant que le serment de fidélité doit être prêté entre les mains du roi. Vous me ferez plaisir de me les renvoyer demain au soir, afin que j'aie le temps de les faire sceller, et que je sois en état de prêter ledit serment lorsque vous serez de retour. Je vous supplie d'expédier une ordonnance de fonds, pour la continuation des bâtiments du roi, d'un million huit mille trois cent trente-trois livres six sols huit deniers, et de me la renvoyer aussi par l'ordinaire de demain au soir, afin que j'en puisse solliciter l'assignation. Je m'adresse à vous pour cela, parce que le roi a trouvé bon de régler, cette après-dînée, que vous expédieriez toutes les ordonnances de fonds pour les dépenses des bâtiments. » *D. G.* 696.

Louvois triomphait; désormais qui pouvait lui tenir tête? Depuis qu'il avait renoncé aux femmes, Louis XIV n'avait plus que deux grandes passions, les bâtiments et la guerre; et Louvois, ayant pris les bâtiments dans la succession de Colbert, tenait Louis XIV par ses deux grandes passions. Mais en ajoutant à sa fortune déjà si haute, il l'ébranla; en écartant toute rivalité même apparente, il s'exposa. Louvois, agrandi par la mort de Colbert, ne vit pas combien cette mort lui était funeste, ni tout ce qu'il perdait à n'avoir plus de rival. Outre que la contradiction est toujours salutaire, même à ceux qu'elle irrite, la présence de Colbert avait pour Louvois cet avantage qu'elle divisait l'attention de Louis XIV et lui faisait illusion sur l'autorité qu'il croyait exercer par-dessus ses deux principaux ministres. Entre Louvois tout-puissant et Colbert affaibli, Louis XIV se voyait toujours le souverain maître; même en décidant toujours pour Louvois contre Colbert, Louis XIV décidait; il ne sentait pas, il ne soupçonnait pas sa dépendance. Mais du jour où, Louvois demeurant seul en face de Louis XIV, il n'y eut plus d'autre avis que celui de Louvois, Louis XIV étonné voulut avoir le sien propre, et les discussions commencèrent. Habitué à tous les succès, Louvois se roidit; habitué à tous les respects, Louis XIV s'indigna. Cependant des années se passèrent encore avant les grands éclats; il y eut même, parmi les bourrasques, de longues accalmies, et, pour ainsi dire, des saisons entières de bonne intelligence.

Louis XIV et Louvois s'entendaient bien en 1683 Tandis que les Colbert chancelaient et menaçaient

ruine, aucune maison ne semblait mieux assise que celle des Le Tellier. Trois générations de cette puissante dynastie s'employaient en même temps pour le service du roi : au terme de sa course, le chancelier, comblé de jours; Louvois, en plein dans la carrière, et à l'entrée, Courtenvaux, l'aîné de ses fils.

Louvois avait voulu que ses enfants fussent dignes de leur aïeul et de lui-même, capables de l'aider dans ses labeurs, et tout prêts à lui succéder sans déchoir. Il leur avait fait subir la forte épreuve de l'éducation publique, sans faveurs ni priviléges au-dessus de leurs condisciples. « Vous savez bien, écrivait-il au principal du collége de Clermont, que je ne vous importune point pour des distinctions pour mes enfants, et qu'au contraire je désire qu'ils servent d'exemple en tout[1]. » S'il arrivait que se sentant fils de ministre, ils s'échappassent en quelque violence, une rude leçon les rappelait au sentiment de l'égalité scolaire : « Votre lettre me fait voir la continuation de la mauvaise conduite de mon fils l'abbé, mandait Louvois au précepteur de ses enfants; je désire que vous l'obligiez à demander pardon publiquement à celui qu'il a frappé, et cependant que vous continuiez à ne le laisser point sortir du collége jusqu'à nouvel ordre de moi[2]. » Au besoin, Louvois intervenait en personne, et son intervention laissait des marques : « Vous pouvez déclarer à l'abbé que j'irai la semaine prochaine à Paris, et que, si je trouve qu'il n'ait pas profité de la correction que je

[1] 23 février 1679. *D. G.* 618.
[2] Louvois à Crey, 17 mai 1683. *D. G.* 693.

lui ai faite, il pourra en recevoir une plus rude[1]. » Sévère pour ses enfants, Louvois, lorsqu'il était satisfait d'eux, savait les récompenser par des témoignages d'affection qu'il n'est pas commun de rencontrer dans les rapports de père à fils, au dix-septième siècle. « Soyez bien persuadé de mon amitié et me croyez le meilleur de vos amis; je vous embrasse de tout mon cœur, » écrivait-il à Barbezieux, le troisième de ses fils et le plus justement préféré[2].

C'était sur l'aîné, Courtenvaux, que Louvois avait dû naturellement fonder ses espérances. Au sortir du collége, il lui fit étudier l'administration militaire et les fortifications; il surveillait lui-même ses travaux, se faisait représenter ses dessins et ses devoirs, et les corrigeait avec une rigoureuse exactitude : « Je trouve toujours beaucoup d'inégalité dans votre écriture, lui disait-il par exemple; appliquez-vous à faire mieux, et mettez-vous dans l'esprit que, pour faire le métier que je fais, il faut savoir écrire d'une autre manière que vous ne faites. Continuez à me rendre compte de tout ce que vous ferez, tant à l'égard de vos études et exercices que de vos divertissements[3]. » Le 5 dé-

[1] Louvois à Crey, 28 décembre 1683. *D. G.* 699. — Louvois à Crey, 22 février 1684 : « Mon fils l'abbé n'y a pas pensé quand il vous a fait difficulté de dire son bréviaire, et je suis persuadé qu'il n'y manquera pas, parce que autrement il m'obligeroit d'aller à Paris et se souviendroi assurément de ma visite. Vous lui pouvez lire ma lettre, afin qu'il y ajoute plus de créance. » *D. G.* 710 — Camille Le Tellier, abbé de Louvois, né en 1675, n'avait pas encore neuf ans en 1684; mais il était déjà pourvu de bénéfices, et par suite, astreint à l'obligation du bréviaire.

[2] 7 septembre et 9 octobre 1685. *D. G.* 749-750.

[3] 16 octobre 1681. — Le 25 novembre suivant, il écrivait au gouverneur de son fils, M. d'Hinneville : « J'approuve fort votre pensée de l'obliger à s'habiller lui-même; cela est fort bon à mille choses, et vous

cembre 1681, Louis XIV voulut bien accorder à Courtenvaux des lettres de survivance à la charge de secrétaire d'État que possédait son père. Courtenvaux n'avait que dix-huit ans; il lui restait beaucoup à faire pour s'élever à la hauteur de ses futures fonctions.

Au mois d'avril 1682, Louvois l'envoya, sous la conduite de son gouverneur et sous la direction d'un habile ingénieur, M. de Lalonde, visiter toutes les places des frontières du Nord et d'Alsace. Au tracé de l'itinéraire, exactement distribué par journées et par étapes, Louvois avait ajouté pour le gouverneur de son fils, M. d'Hinneville, un mémoire dont certains passages méritent d'être cités. « Ils ne prendront point d'autre voiture que des chevaux de poste et de louage, que le sieur d'Hinneville aura soin de payer comme feroit un particulier[1]. Dans tous les endroits où mon fils logera, il ira toujours descendre à l'hôtellerie, d'où il ne sortira que pour aller dans quelque logement plus propre, que les commandants des places lui feront donner, n'acceptant point les offres que lui feront les commandants de loger chez eux, de quoi mon fils et le sieur d'Hinneville s'excuseront honnêtement sur la défense qu'ils en ont, et sur ce que, faisant ce voyage pour apprendre les fortifications, j'ai désiré qu'il fût logé en lieu où il ne pût être détourné des

pouvez donner l'ordre à ses gens de ne lui faire que ce qu'il lui sera impossible de faire lui-même. » *D. G.* 659.

[1] Il faut, pour bien entendre cette recommandation, se rappeler que Louvois était surintendant des postes, et que, par conséquent, il aurait pu, s'il n'y eût mis quelque délicatesse, faire voyager son fils gratuitement.

exercices que je lui ai prescrits[1]. Il ira rendre visite au gouverneur ou commandant de chaque place et à sa femme, s'il en a une; il en usera de même à l'égard des intendants. Mon fils recevra avec beaucoup de civilité les gens qui le viendront voir, et les reconduira suivant leur caractère, observant d'en faire toujours plus que moins. A l'égard des officiers des troupes, il leur fera aussi beaucoup d'honnêtetés. Il ne fera point de difficulté d'aller une fois dîner chez chaque gouverneur ou intendant, quand ils l'en prieront. M. d'Hinneville inspirera aux commandants des places que je leur serai fort obligé de permettre que mon fils y séjourne comme un particulier, et de lui laisser la liberté de faire les choses que je lui ai prescrites.

« Je désire que mon fils m'écrive de chaque place où il aura passé, et qu'il me rende compte de ce qu'il aura remarqué en ladite place. Les jours que l'on ne marchera pas, mon fils emploiera chaque jour, aux heures que réglera M. d'Hinneville, une heure et demie à écrire, autant à l'allemand, et une demi-heure à dessiner. Le reste se passera à la visite des places et aux instructions que M. de Lalonde jugera à propos de lui donner. Mon fils visitera exactement à pied les fortifications de chacune des places où il passera. M. de Lalonde prendra un grand soin de lui faire entendre l'usage de chaque pièce de fortification, les raisons pour lesquelles elles ont été construites, ce que l'on

[1] « Si M. le maréchal d'Humières est à Lille et qu'il désire absolument qu'il loge chez lui, il le fera. Si mondit sieur le maréchal n'étoit point en Flandre, il iroit loger chez M. Le Peletier. »

auroit pu faire de mieux, et comment on pourroit raccommoder les défauts qu'il y trouvera. Il lui fera lever quelque partie de plan de place, observant de le lui faire faire avec toute la justesse qu'il se pourra[1]. M. d'Hinneville inspirera à mon fils d'avoir beaucoup d'attention à ce qu'on lui dira et de parler fort peu, et de ne dire son avis sur aucun des ouvrages qu'il verra. Il me rendra compte, par tous les ordinaires, de ce qui se sera passé depuis sa dernière lettre, et me mandera jusques aux moindres choses qu'il remarquera en la conduite de mon fils; et je désire qu'il m'envoye toutes les traductions, dessins ou morceaux de plan qu'il fera, aussi bien que son écriture[2]. »

Dans le cours de ce voyage, qui ne dura pas moins de sept mois, Courtenvaux reçut de son père plus d'une rude semonce[3]; cependant, vers la

[1] « Dans les places où on travaillera, il lui fera remarquer les différentes manières dont les ouvrages sont construits, les préparatifs que l'on aura faits l'hiver pour les avancer pendant l'été, et il lui fera dessiner le soir des profils de ce qu'il aura vu de plus remarquable dans la construction desdits ouvrages. Il lui fera remarquer les différentes manières dont on remue de la terre, et les raisons pour lesquelles on se sert plutôt en un endroit d'une manière que de l'autre. Il essayera de lui faire comprendre comment des écluses sont faites et les raisons pour lesquelles elles sont construites. Il lui expliquera l'usage des différentes portes dont on se sert pour fermer lesdites écluses, et les raisons pour lesquelles elles sont différentes les unes des autres. M. d'Hinneville prendra soin de lui faire voir de temps en temps comment les gardes se montent, comment ensuite elles se partagent en différents postes, et les sentinelles que l'on en détache pour la sûreté de la place, afin qu'il ait quelque teinture de ce qui se passe à cet égard. »

[2] Mémoire pour le sieur d'Hinneville, 2 avril 1682. *D. G.* 684.

[3] Louvois à Courtenvaux, 13 juillet 1682 : « Votre écriture ne me satisfait point; cependant vous savez de quelle importance cela vous est, si vous voulez être de mon métier. Les fautes d'orthographe ne me chagrinent pas moins, en ce que je vois que vous ne vous appliquez point à

fin, il eut aussi quelques témoignages de satisfaction[1].

Quoi qu'il en soit, il s'en fallait de beaucoup que Courtenvaux fût en état d'aider efficacement son père dans les détails infinis de l'administration militaire et des fortifications, lorsque Louvois y ajouta résolûment les services nombreux et divers dont se composait la surintendance des bâtiments, arts et manufactures de France.

Quelles aptitudes naturelles ou acquises Louvois apportait-il à ses nouvelles fonctions? Quelle était la somme de ses connaissances et la mesure de son goût dans les arts? En fait d'architecture, il avait surtout bâti des fortifications; il est vrai qu'il avait aussi vu con-

vous en corriger. Je ne demande point que les traductions d'allemand que vous faites soient écrites comme ce que vous faites avec mesure; mais je ne veux pas aussi qu'elles soient griffonnées comme une partie de ce que vous m'avez envoyé. Ayez soin de les écrire lisiblement, et surtout correctement. Votre dessin n'est pas mieux; et il n'y a point d'écolier de six semaines qui n'en fit autant. » — 27 juillet : « A l'égard de votre allemand, il est fort mauvais; ce qui ne peut venir que de votre inapplication de laquelle je suis extrêmement las de voir tous les huit ou dix jours de nouvelles marques. Vous avez d'autant plus d'intérêt de vous appliquer à apprendre cette langue, que vous ne reviendrez point auprès de moi que vous ne la sachiez comme le françois. » — 26 octobre : « Il ne me vient pas de bonnes relations de votre application à parler allemand, et votre orthographe est de plus en plus mauvaise, n'étant pas supportable de voir qu'à l'âge que vous avez, vous ne sachiez pas que *palissade* ne s'écrit pas par un *c*, ni que *florin* ne s'écrit pas par un *eu*, et *Claude* par un *Clo.* » *D. G.* 679-681.

[1] 3 octobre 1682. « Mon fils, j'ai reçu votre lettre avec le mémoire sur Fribourg; je suis fort content, car il m'a paru que vous l'avez fait avec attention, et la plupart de vos remarques sont à propos. Continuez à m'en envoyer de pareils, si vous voulez me faire plaisir. Appliquez-vous, pendant le séjour qui vous reste à faire en Alsace, à vous acquérir la facilité de parler allemand, et comptez que rien ne vous sera plus avantageux que cela. » *D. G.* 684.

struire l'Hôtel des Invalides; et ce fut même là son principal titre pour emporter la surintendance; mais il tenait plutôt du maçon que de l'architecte. Pour ce qui est de la peinture et de la sculpture, il n'y entendait rien, de son propre aveu. En 1682, ayant à décorer le château et le parc de Meudon qu'il venait d'acquérir, il chargeait un connaisseur, qui s'en allait en Italie, d'acheter pour lui quelques statues : « J'ai cru, lui écrivait-il, que vous voudriez bien me faire l'emplette contenue au mémoire ci-joint, pendant le séjour que vous ferez à Rome. Comme je ne suis point curieux, c'est-à-dire que je ne me connois point en peinture ni en statues, je ne vous demande point des statues chères par leur antiquité; et j'aime mieux une belle copie, d'un marbre bien poli, qu'une antique qui ait le nez ou un bras cassé. Je vous prie de ménager ma bourse sur les statues, en ne les prenant pas extrêmement mauvaises, de ne pas aussi chercher une extrême beauté qui les renchérit considérablement. Si vous trouvez deux douzaines de bustes à un prix raisonnable, ou qui fussent antiques ou qui fussent bien copiés, vous me feriez plaisir de me les acheter aussi[1]. »

[1] Louvois à La Tuilière, 30 mars 1682 : « ...Toutes les statues sont pour mettre dans des niches, la largeur et profondeur desquelles est marquée à la marge, vis-à-vis de l'article du mémoire où il en est parlé, afin que les figures que vous choisirez soient d'une attitude propre à être contenues dans les susdites niches. A l'égard des sphinx ou autres animaux couchés que je vous demande, pour peu que vous trouviez de difficulté à en trouver, ou qu'ils soient chers, ne vous en mettez point en peine, parce que j'en trouverai ici à un prix assez raisonnable... Je ne vous prescris point de prix, parce que je suis persuadé que vous ferez comme si c'étoit pour vous. » *D. G.* 675.

Cette commande, à faire frémir les antiquaires et les artistes, est sans doute de dix-huit mois antérieure à l'avénement du surintendant Louvois; mais la naïve confession qui l'accompagne et qui l'explique n'en est pas moins piquante. Louvois l'aurait-il faite encore le 6 septembre 1683? Peut-être; car on ne voit pas qu'il ait abusé du pouvoir pour dogmatiser en esthétique; si ce n'est qu'un jour, en 1688, étant aux eaux de Forges, de par les médecins, et n'ayant rien de mieux à faire, il s'avisa d'examiner en détail et de juger une méchante peinture, quelque Cléopatre se donnant la mort. Un morceau de critique, de la même main qui avait composé l'instruction pour le siége de Gand, n'est-ce pas une curiosité de quelque prix? « J'ai reçu, écrivait le surintendant des beaux-arts, le tableau du sieur Bedeau, lequel ayant examiné, le groupe de soldats ou gardes m'a paru bien mieux que ce que j'ai vu encore de lui; mais la Cléopatre ne m'a point semblé bien dessinée, particulièrement le col, qui est plus long qu'il ne devroit être. La suivante qui lui accommode son diadème est encore moins bien dessinée, et sa tête n'est point aplomb sur son corps, ni son corps sur ses jambes[1]. L'autre suivante qui est couchée n'est point encore bien dessinée; son col est trop long, son visage d'un mauvais coloris; ce qui me feroit craindre que Bedeau n'eût copié le groupe de gardes

[1] Nous devons dire que nous avons fait ici une correction qui nous a paru nécessaire. La minute, écrite à la hâte sous la dictée de Louvois, porte ce qui suit : « Sa tête n'est point aplomb sur son corps, ni sa gorge sur ses jambes. » D'ordinaire nous respectons les textes; mais ici l'inadvertance nous a semblé trop évidemment ridicule

ou soldats qui entrent dans la prison, et que le reste fût de son invention[1]. »

Aussi bien, Louvois n'avait pas la prétention de régenter dans les beaux-arts; il avait deux ou trois conseillers auxquels il se confiait, en architecture, Mansard, et Mignard en peinture. Lebrun, qui, du temps de Colbert, avait exercé sur tous les artistes un despotisme insupportable, continua de régner, mais il ne gouverna plus. Mignard eut la patience ou la générosité, d'autant plus méritoire chez un ambitieux qui n'est plus jeune, d'attendre la mort de Lebrun pour hériter de tous ses honneurs; mais quand il devint premier peintre du roi, en 1690, il avait en fait, depuis six ou sept ans, le gouvernement de la peinture. S'il s'agissait d'acquérir quelque toile de réputation, c'était surtout Mignard qui était consulté[2]. En sculpture, c'était Girardon. Lorsque la statue équestre de Louis XIV, cette œuvre du cavalier Bernin qui devait être un chef-d'œuvre et se trouva être un morceau détestable, fut enfin arrivée en France, ce fut Girardon qui eut à décider ce qu'on en pourrait faire[3]. Enfin,

[1] Louvois à La Tuilière, 2 août 1688. *D. G.* 807.

[2] Louvois à La Tuilière, 3 décembre 1686 : « J'ai fait voir au sieur Mignard l'estampe du tableau de Foligno que vous m'avez envoyée. Il dit qu'il l'a vu, qu'il est de Raphaël, et des plus beaux qu'il ait faits, mais qu'il sait que l'on en a fait des copies avec un très-grand soin, et qu'il faut bien prendre garde que les Italiens, qui sont gens fort appliqués à leur intérêt, n'aient ôté l'original et n'aient mis une copie bien faite à la place, qu'ils voudront vendre pour l'original. » *D. G.* 771.

[3] Louvois à Lachapelle, 1er octobre 1685 : « La figure équestre du roi du cavalier Bernin est si vilaine, qu'il n'y a point d'apparence, quand le roi l'aura vue, qu'il la laisse subsister comme elle est. Je vous prie, sans vous en expliquer à personne autre qu'au sieur Girardon, de le mener à Versailles pour examiner ce que l'on pourroit faire pour la raccommoder, et de me mander son avis. » *D. G.* 750.

ce fut de lui que les sculpteurs employés aux gages du roi eurent à prendre les ordres [1].

Peu à peu, tout le personnel de la surintendance fut renouvelé par Louvois. Le coadjuteur de Rouen, deuxième fils de Colbert, assisté de Bignon et de l'abbé Gallois, avait dirigé la bibliothèque du roi et les services qui s'y rattachaient. Louvois fit nommer à sa place, en 1684, son quatrième fils, Camille Le Tellier, avec les titres de maître et garde de la bibliothèque et d'intendant des médailles [2]; et comme le jeune intendant, maître et garde, était encore au collége, la direction de la bibliothèque fut exercée par l'abbé de Varèse, et quelques mois après, l'abbé de Varèse étant mort, par Thévenot. Les médailles, enlevées au « bon-

[1] Louvois à Lachapelle, 2 mars 1688 : « Je vous prie de déclarer aux sculpteurs qui travaillent à Paris pour le roi que mon intention est qu'ils obéissent en toutes choses au sieur Girardon, et que le premier qui y manquera sera chassé des Gobelins. » *D. G.* 802.

[2] Ce fut encore Seignelay qui eut à enregistrer officiellement ce nouveau succès de Louvois aux dépens de sa propre famille. Louvois lui écrivait le 13 avril 1684 : « Je vous supplie, monsieur, de prendre l'ordre du roi pour expédier, en faveur de mon fils nommé Camille Le Tellier, la charge d'intendant des médailles, de maître et garde de la bibliothèque de Sa Majesté qui a trouvé bon que ces trois charges fussent réunies en une pour n'être plus à l'avenir séparées, et être exercées par ceux qui en seront pourvus, sous l'autorité et direction de celui qui sera pourvu de celle de surintendant des bâtiments de Sa Majesté. Je vous fournirai entre ci et deux jours la démission de M. Bignon, laquelle il vous plaira faire mettre sous le contre-scel des provisions que vous expédierez à mon fils, avec celle de monsieur votre frère. Je ne doute pas que vous n'appreniez aujourd'hui de M. Odier qu'il aura reçu les trente mille écus qu'il a plu au roi de m'ordonner de payer pour la récompense de ladite charge Je vous prie aussi de prendre l'ordre de Sa Majesté pour expédier un brevet d'assurance de 42,000 écus sur lesdites charges, par lequel il soit porté que nul n'en pourra être pourvu, par la mort ou démission de mon fils, que moi ou mes héritiers ne soient remboursés de ladite somme. » *D. G.* 712.

homme Carcavy, » passèrent sous la garde du médecin Rainssant [1].

Pour l'imprimerie royale, Louvois invoqua les lumières de l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, son frère, qui était un curieux en beaux livres. « L'imprimerie royale, lui écrivait-il le 24 octobre 1683, est sous la direction du surintendant des bâtiments, dans laquelle j'ai ouï dire que l'on a imprimé de fort mauvais livres depuis plusieurs années. J'espère que vous voudrez bien m'aider à faire cette partie de ma charge, en m'indiquant les livres que vous jugerez à propos qui y soient imprimés dorénavant. » Et quelques jours après, M. de Reims ayant acquiescé, Louvois le remerciait en ces termes : « Je suis très-aise que vous vouliez bien m'aider à diriger l'imprimerie royale et à faire que l'argent du roi y soit employé avec plus de réputation que par le passé [2]. »

Enfin, au mois d'août 1686, Louvois, pliant sous le faix, se fit donner pour coadjuteur à la surintendance Villacerf, frère de Saint-Pouenge [3]. Tous deux

[1] Rainssant était un homme de ressources; on en peut juger par ce que Louvois écrivait à l'archevêque de Reims, son frère, le 18 octobre 1683. Après avoir énuméré les avantages qu'il se proposait de faire à Rainssant, il ajoutait : « Il peut venir ici quand il voudra; et je vous serai fort obligé de m'avoir donné un bon médecin et un homme de bonne compagnie. J'ai vu aujourd'hui un homme qui, en me disant beaucoup de bien de lui, m'a assuré que, quand je n'en aurai pas besoin, il pourroit encore panser mon vin quand il seroit malade, à quoi l'on dit qu'il se connoît en perfection. » *D. G.* 697. — Le 17 février 1684, Louvois écrivait à Rainssant « Souvenez-vous de me parler, la première fois que je vous verrai des médailles que vous avez reconnu, par l'inventaire de l'abbé Carcavy, qui ont été détournées avant que M. de La Reynie ait apposé le scellé chez lui. » *D. G.* 710.

[2] 27 octobre 1683. *D. G.* 697.

[3] Louvois à l'archevêque de Reims, 4 août 1686 : « Je ne doute pas

étaient Colbert; et il est assez piquant de voir Louvois s'accommoder, pour les bâtiments et pour la guerre, de deux assistants de ce nom; mais ces Colbert étaient des transfuges, alliés par le sang et joints d'intérêt aux Le Tellier, de sorte qu'ils ne pouvaient plus servir de trait d'union entre les deux familles[1].

La révolution qui renouvelait le personnel de la surintendance porta bien plus loin que Paris et Versailles; elle atteignit jusque dans Rome le directeur de l'Académie de France, Errard. Après avoir langui, pendant une année encore, sous la surveillance impatiente et insultante d'un héritier présomptif qui s'était attribué, par avancement d'hoirie, le droit de tout régler, il fut rappelé au mois de septembre 1684. La Tuilière, son successeur, était l'homme de confiance à qui Louvois avait commis le soin de ses petites « emplettes » en fait d'art; il y ajouta tout de suite les commandes pour le roi. En révolution, ce sont les subalternes qui sont les plus acharnés contre les serviteurs du pouvoir déchu; Louvois, en révoquant Errard, sut au moins se tenir en garde contre les entraînements de La Tuilière : « J'attends de vos nouvelles, écrivait-il à celui-ci, sur ce que je vous ai

que vous n'ayez appris que le roi a bien voulu pourvoir à mon soulagement, en commettant M. de Villacerf pour veiller à ce que je ne pourrai faire dans ses bâtiments. » *D. G.* 767. — Voir aussi Dangeau, 1er août 1686 : « Le roi donna à Villacerf une charge à laquelle il n'y a point encore de nom; c'est à peu près d'être contrôleur général des bâtiments sous M. de Louvois, qui, par là, s'est soulagé de beaucoup de détails pénibles qui l'accabloient. Sa Majesté a mis 16,000 francs d'appointements à cet emploi-là. »

[1] Ces deux Colbert étaient fils d'une sœur du chancelier Le Tellier, par conséquent cousins-germains de Louvois.

mandé concernant le rappel du sieur Errard; ainsi je ne vous réponds point sur l'injustice que vous me mandez qu'il a faite aux académistes qu'il a congédiés[1]. » Déjà, six mois auparavant, il avait coupé court à d'autres accusations : « Je crois, avait-il dit, qu'il ne faut pas chercher à savoir si, par le passé, le roi a été trompé dans les achats qui ont été faits à Rome; il faut seulement vous appliquer à faire qu'il ne le soit plus[2]. »

Toutes les instructions de Louvois étaient dans le sens de l'économie : « Il ne faut point se presser, disait-il, d'acheter les belles choses qui sont dans les vignes Montalte et Ludovise, puisque vous croyez qu'on en veut avoir des prix excessifs; mais ne laissez pas perdre l'occasion de les avoir à des prix raisonnables. Ne précipitez rien, et par l'indifférence que vous affecterez, vous ferez connoître qu'il n'y a que le grand marché qui vous oblige à donner l'argent du roi. Comme je suis persuadé que l'argent comptant aide fort à avoir bon marché, je vous en ferai remettre dès que vous me manderez en avoir besoin. Je suis persuadé qu'avec de l'argent comptant et de la prudence, vous viendrez à bout de tirer beaucoup de belles choses de Rome[3]. » Louvois ne se souciait pas d'acquérir en bloc des collections entières : « Le roi, disait-il, n'a point intention d'acheter un cabinet de tableaux tout entier, parce que d'ordinaire ces cabinets sont composés de quelques bons tableaux et de beaucoup de médiocres. Il vaut

[1] 30 septembre 1684. *D. G.* 717.
[2] 31 mars 1684. *D. G.* 711.
[3] 8 février, 31 mars, 8 avril 1684. *D. G.* 710-711-712.

mieux acheter les choses dont on a besoin, un peu cher, que de s'en charger de beaucoup qui seroient inutiles[1]. »

Cependant il fut bien tenté un jour d'enlever, d'un seul coup de filet, la collection magnifique de la reine Christine de Suède, laquelle, comme on sait, achevait à Rome son aventureuse existence. Moyennant cent mille francs de rente viagère, disait-on, la reine était disposée à donner au roi de France la nu-propriété de toutes ses richesses, pierreries, tableaux, tapisseries, statues, curiosités de toutes sortes; et d'après cet avis, Louvois s'empressait de se renseigner sur l'âge et sur l'état de santé de la princesse[2]. L'avis malheureusement était faux; plus malheureusement encore, tout faux qu'il était, il fit beaucoup de bruit dans Rome, donna l'éveil à la cour pontificale, qui se portait déjà pour légataire de la reine de Suède, et faillit même provoquer le séquestre de tous les objets d'art acquis d'ailleurs pour le compte du roi de France[3].

Quand la rumeur fut apaisée, Louvois revint à son projet d'avoir, non plus le tout, mais les bons morceaux. On disait que la reine de Suède ayant reçu quelque mortification à Rome, il pourrait bien se faire qu'elle s'en allât à Venise ou à Hambourg; et Louvois s'empressait d'écrire à La Tuilière : « Soyez attentif à voir si, dans cette occasion, elle ne voudroit pas se défaire de quelques statues ou autres pareilles curio-

[1] 8 février 1684, 25 février 1685. *D. G.* 710-742.
[2] Louvois à La Tuilière, 27 décembre 1685. *D. G.* 752.
[3] Louvois à La Tuilière, 20 février, 8 mars 1686. *D. G.* 762-763

sités[1]. » Christine était assez fantasque pour qu'on pût tout croire d'elle; mais il ne fallait pas s'y confier; parce qu'elle avait menacé de quitter Rome, elle y resta. Toutes les négociations que Louvois essaya de nouer ou de renouer avec elle échouèrent.

Quand la reine de Suède mourut, en 1689, il n'était plus question de curiosités ni d'art; la guerre avait repris possession de Louvois, qui répondait brusquement au zèle importun de La Tuilière : « Le roi a, dans la conjoncture présente, d'autres occasions d'employer son argent qu'à des tableaux[2]. » Déjà, le 31 décembre 1687, La Tuilière avait reçu l'ordre de ménager avec plus d'économie que jamais les fonds qui lui étaient confiés, et de n'engager plus à l'avenir le roi dans de nouvelles dépenses[3]. Les quatre années précédentes, de 1684 à 1687, les quatre belles années de la surintendance de Louvois, avaient procuré à la France, sinon des chefs-d'œuvre, du moins quelques bonnes toiles, surtout des statues antiques ou d'après l'antique, un grand nombre de moulages, lorsque les originaux n'avaient pu être ni achetés ni copiés, des vases de marbre et de porphyre, des bronzes, des médailles[4], etc.

[1] 16 avril 1686. *D. G.* 764.
[2] 10 mai 1689. *D. G.* 847. — Cependant La Tuilière revint à la charge; le 28 janvier 1691, Louvois lui écrivait : « J'ai vu, par votre lettre du 16 du mois passé, ce que vous me mandez sur la vente des tableaux du cabinet de la feue reine de Suède. Le roi ne pense point en ce temps-ci à employer de l'argent à l'achat de pareilles choses, et il n'y faut point songer. » *D. G.* 1022.
[3] *D. G.* 789.
[4] Voir, à la fin de ce volume, plusieurs lettres de Louvois relatives à des acquisitions d'objets d'art.

En même temps Louvois avait continué, pour son propre compte, ses modestes acquisitions. Ce qui n'était pas bon pour le roi l'était bien assez pour lui[1]; d'ailleurs on a vu qu'il n'était pas curieux d'originaux, et pour cause; quelques copies de bons tableaux et de bonnes statues, bien faites et pas trop chères, c'était tout ce qu'il souhaitait. La question du nu en sculpture a été bien souvent discutée; il était réservé à Louvois, indifférent aux raisons de morale et d'esthétique, d'y apporter une solution tout à fait originale, la solution du bon marché. « Je vous prie, écrivait-il à La Tuilière, de faire copier pour moi quatre figures qui soient entre cinq pieds et demi et six pieds de haut, que je me remets à vous de choisir telles que vous voudrez, pourvu qu'elles soient de bon goût. Comme il me semble que celles où il y a des draperies doivent être à meilleur marché que celles qui sont nues, vous pourrez prendre de celles-là. » Mais il est à noter que, par un scrupule honorable, Louvois ne voulait pas que les sculpteurs de l'Académie fussent employés à d'autres travaux qu'à ceux du roi. « Vous observerez, ajoutait-il, que je désire que ces figures soient faites par des sculpteurs de Rome, et qu'aucun de ceux de l'Académie n'y travaille, parce qu'ils ne doivent être employés que pour le roi; et comme je ne veux pas qu'elles se fassent aux dépens du roi, je ne veux pas

[1] Louvois à La Tuilière, 31 mars 1684 : « Mandez-moi quelle réponse on vous fera sur les trois figures à vendre de la succession du cardinal Nini; et comme je serai bien aise d'en avoir ici quelques-unes, vous pourrez les acheter pour moi, si vous ne trouvez pas qu'elles méritent d'être placées à Versailles. » *D. G.* 711.

aussi que l'on puisse le croire[1]. » Parmi bien des passions violentes, Louvois n'avait pas les sentiments bas ou ridicules, la cupidité ni la vanité, par exemple. « J'ai reçu, écrivait-il un jour à La Tuilière, la copie de la *Galatée* de Chigi. Je sais gré au sieur Bocquet de la bonne volonté qu'il a de vouloir mettre mes armes au bas de la planche qu'il en a faite; mais l'on ne me sauroit faire plus de peine que de l'exécuter, et c'est ce que je vous conjure d'empêcher[2]. »

Louvois se faisait rendre compte, chaque mois, de tout ce qui se passait à l'Académie; les pensionnaires, ces *cadets* de la brosse et du ciseau, étaient rangés sous la discipline aussi rigoureusement que les *cadets* de l'armée. Malheur aux négligents, surtout aux insoumis! « Il faut chasser de l'Académie, écrivait à La Tuilière l'inflexible surintendant, celui qui a refusé de travailler à la copie du *Tibre*, et ne lui rien donner pour son voyage[3]. Vous pouvez, outre cela, l'assurer

[1] 25 septembre et 14 novembre 1686. *D. G.* 768-770. — Cependant il voulait bien qu'on lui envoyât, en les payant, des copies de bons tableaux faites par les élèves de l'Académie, « lesquelles, disait-il, serviront à me faire connoître quelle sera leur application et leur capacité. » Le 30 décembre 1686, il écrivait à La Tuilière : « Je vous prie de ne manquer aucune occasion d'acheter de bonnes copies des plus beaux tableaux d'Italie; je dis de bonnes, car je ne fais point de cas des autres, et je ne veux point d'originaux. » *D. G.* 771. — On voit, par divers endroits de sa correspondance avec La Tuilière, qu'il eut ainsi, entre autres bonnes copies, la *Galatée*, de Raphaël, un *Christ* et une *Bacchanale* de Titien, la *Diane* du Dominiquin et la *Madeleine* du Corrége; mais il ne voulut pas de la *Nuit* de ce dernier maître. Le 14 janvier 1689, il écrivait à La Tuilière de lui envoyer le plus de dessins qu'il pourrait, « de la façon de Pietro Santi. » *D. G.* 839.

[2] 3 juin 1690. *D. G.* 920.

[3] Louvois à La Tuilière, 13 avril 1685 : « Si l'on est aussi content que vous le dites du sieur Frémery, le roi veut bien que vous lui fassiez donner les vingt pistoles que Sa Majesté accorde pour le voyage des pension-

en présence de tous ses camarades, qu'il ne travaillera point pour le roi, lorsqu'il sera de retour ici. Il ne faut point fixer de temps aux académistes pour le séjour qu'ils doivent faire à Rome, parce que, quand ils ont l'esprit assez mal fait pour n'y pas demeurer autant que l'on veut, il n'y a qu'à les chasser[1]. » En 1688, année de guerre, l'école subit une bourrasque à tout emporter : « J'ai appris avec surprise, écrivait Louvois, l'impertinente conduite des pensionnaires de l'Académie. Je vous ordonne de les rassembler tous pour leur lire cette lettre; vous donnerez aux capucins de Rome un tiers du quartier de leur pension; et si cela ne les corrige pas et qu'ils ne s'appliquent pas uniquement à travailler, je vous ordonne de les renvoyer tous les uns après les autres, sans leur rien donner pour leur voyage; et ils pourront s'assurer qu'en arrivant ici, je les ferai mettre à Saint-Lazare pour un an[2]. »

A vrai dire, ces procédés, en paix comme en guerre, étaient dans la manière accoutumée de Louvois. Dès son entrée à la surintendance, il avait menacé de la prison un sculpteur dont la statue se faisait trop attendre[3]. Des artistes aux artisans le traitement ne variait guère; en prison, les menuisiers dont les tra-

naires qui, après avoir servi utilement, reviennent en France. » *D. G.* 744.

[1] 8 et 21 octobre 1685. *D. G.* 750.

[2] 18 juillet 1688. *D. G.* 806.

[3] Louvois à Fossier, 18 septembre 1683 : « Dites au sieur Dossier qu'il n'aura pas un sol que sa statue ne soit placée, et que, si je n'apprends pas qu'il y travaille avec diligence, je le ferai mettre en prison, pour lui apprendre, après avoir reçu 3,900 livres, de demander encore de l'argent. » *D. G.* 696.

vaux ne marchaient pas; en prison, les charretiers qui refusaient d'apporter de la pierre à Versailles; en prison, et point d'argent. « Je vous prie de leur apprendre, s'écriait le terrible ministre, que quand des ouvriers me manqueront, je suis résolu de les faire mettre en prison et de ne vider leurs parties de dix ans[1]. » Louvois avait un genre d'éloquence tout à fait persuasif; en 1683 et 1684, les aménagements intérieurs et la décoration de Versailles furent poussés avec une rapidité merveilleuse.

Chaque fois que Louis XIV revenait à son séjour de prédilection, n'eût-il été que quelques jours dehors, il était assuré qu'il y avait quelque chose à voir, et, la correspondance de Louvois à la main, comme un programme, il vérifiait en détail ce que Louvois lui avait promis en détail; rien n'y manquait. Un devis d'architecte ou un compte de serrurerie ne sont pas plus fastidieusement explicites que les mémoires donnés par Louvois à Louis XIV, et renvoyés par Louis XIV à Louvois avec un luxe d'annotations marginales et d'apostilles approbatives. Ce n'est pas trop dire qu'on y compte les clous, les chevilles et les vis; tout y est passé en revue, les grands et les petits appartements, les garde-robes, les cuisines, les caves, etc. Tous ces détails par

[1] Louvois à Lefèvre, 19 septembre 1683 et 22 novembre 1684. *D. G.* 696-719. — Le fameux Boulle, unique en son genre, n'était pas ménagé davantage. « Boulle promet à Mgr le Dauphin, depuis longtemps, quelques siéges, lesquels il n'achève point. Je vous prie de voir en quel état ils sont, et de lui dire que, s'il ne les achève, je le ferai sortir du Louvre et le ferai mettre au For-l'Évêque à la discrétion de ses créanciers, et que je ferai achever son ouvrage par d'autres. » Louvois à Lachapelle, 4 février 1685. *D. G.* 762.

le menu font la joie de Louis XIV; et Louvois, qui veut lui complaire, s'y complaît évidemment lui-même.

En 1684, le siége de Luxembourg tire à sa fin; Louis XIV revient lentement de Valenciennes à Versailles; Louvois a pris les devants. Le 7 juin, le ministre de la guerre écrit au roi pour lui annoncer une nouvelle désagréable : le maréchal de Bellefonds a levé le siége de Girone; mais il y a une autre lettre du surintendant qui est faite pour détruire le mauvais effet de la première : tout va bien à Versailles. Cette lettre n'est pas comme les mémoires dont on vient de parler; Louvois ne fait que d'arriver; il n'a rien vu qu'en gros et n'en peut rien dire qu'en général et à la hâte. Mais que de choses en peu de mots! « Je me rendis hier ici sur les deux heures, après avoir vu le chemin de Sèvres. La cour du château est entièrement débarrassée, et tout l'appartement de Votre Majesté, jusques et compris le salon, sera en état pour l'arrivée de Votre Majesté; j'espère que le cabinet du conseil le sera aussi. J'espère que Votre Majesté sera très-satisfaite de son appartement, qui est grand et très-bien tourné; la menuiserie en est parfaitement belle. Les deux pièces d'eau du parterre seront demain parachevées. La maçonnerie de la pièce de Neptune s'achèvera entre ci et deux jours; il faut encore la semaine prochaine pour y porter les terres nécessaires. L'on me promet d'achever cette semaine les aqueducs commencés sur le parterre, après quoi, en deux ou trois jours, il sera remis en état; mais à l'égard de la pyramide des Couronnes, il faut encore plus de trois semaines pour parachever ce que l'on y a commencé.

Je ne rendrai point compte à Votre Majesté de l'avancement de tous les autres ateliers. J'aurai seulement l'honneur de lui dire que j'espère qu'elle en sera satisfaite, et que, quelque idée qu'elle ait de l'orangerie, elle sera surprise de la beauté et magnificence de ce qu'il y en a de fait. Le cabinet des curiosités est extrêmement propre, et les glaces que l'on a mises à la place des tableaux qu'avoit faits le sieur de Boulogne, y font un très-bon effet[1]. »

Il y avait tout un monde de travailleurs à Versailles et aux alentours; Dangeau témoigne que, dans la seconde quinzaine du mois d'août 1684, on n'y comptait pas moins de 22,000 hommes et de 6,000 chevaux. A ne regarder qu'aux embellissements de son parc, Louis XIV se félicitait d'avoir fait de son ministre de la guerre le surintendant de ses bâtiments; les troupes qui venaient de remuer de la terre devant Luxembourg, creusaient des tranchées pour amener aux fontaines magnifiques des jardins royaux les eaux précieusement recueillies à de grandes distances. Ces eaux ne suffisaient pas; la machine énorme et compliquée que venaient de construire à Marly l'ingénieur liégeois Deville et le charpentier Rennequin Sualem, pour élever les eaux de la Seine, ne donnait encore que des promesses; les eût-elle tenues et dépassées, Louis XIV et Louvois voulaient encore davantage; aux fontaines déjà faites ils rêvaient d'en ajouter d'autres.

En 1674, Riquet, l'illustre inventeur du canal des

[1] *D. G.* 714.

deux mers, s'était fait fort de conduire à Versailles les eaux de la Loire ; examiné par les savants, ce projet avait été jugé impraticable, et la machine de Marly entreprise afin d'y suppléer. Cette image d'un fleuve détourné de son cours et amené de loin frappa Louvois ; devenu surintendant, il reprit l'idée de Riquet, et résolut de l'appliquer, non plus à la Loire, mais à quelque rivière moins distante. Le 19 octobre 1684, il y eut, Dangeau l'atteste, grande rumeur à Fontainebleau : « Au lever du roi, dit-il, on parla fort de la rivière d'Eure, que Sa Majesté veut faire venir à Versailles[1] ; on l'a fait niveler, et elle est de quatre-vingts pieds plus haute que les plus hauts réservoirs de Versailles[2]. »

En tout temps, même au nôtre, l'entreprise eût été considérable ; en son temps, elle parut gigantesque, et l'histoire a conservé jusqu'ici l'impression et l'expression des contemporains, l'une et l'autre excessives. Comparée à nos grands travaux modernes, la

[1] Cette phrase de Dangeau est toute faite pour rappeler un certain passage d'une lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan La première, qui était aux Rochers, répondait, le 13 décembre 1684, à sa fille qui lui avait écrit de Paris : « Jamais rien n'a été si plaisant que ce que vous me dites de cette grande beauté qui doit paroître à Versailles, toute fraîche, toute pure, toute naturelle, et qui doit effacer toutes les autres beautés. Je vous assure que j'étois curieuse de son nom, et que je m'attendois à quelque nouvelle beauté arrivée et menée à la cour ; je trouve tout d'un coup que c'est une rivière qui est détournée de son chemin, toute précieuse qu'elle est, par une armée de quarante mille hommes ; il n'en faut pas moins pour lui faire un lit. »

[2] Louvois à Daugecourt, 19 octobre 1684 : « Le sieur de Lahire, que j'avois envoyé niveler la rivière d'Eure, m'a rapporté qu'en un lieu où elle fait tourner un moulin par-dessous, elle est de quarante pieds plus haute que la grande rue de la Vieille-Église, » *D.-G.* 718. — Vieille-Église est à peu près aux deux tiers de la distance entre Pontgouin et Versailles.

dérivation de l'Eure n'a plus rien qui confonde l'imagination ; mais la grande différence est que nos travaux, pour la plupart, ont en vue l'utilité publique, tandis que le projet de Louvois était tout d'agrément et pour la satisfaction d'une vanité royale. C'est donc la fin qui est à blâmer, plutôt que l'entreprise en elle-même.

La rivière d'Eure étant choisie, la prise d'eau devait se faire assez près des sources pour donner au canal de dérivation le plus de hauteur possible, et cependant assez loin pour que, la dérivation faite, la rivière conservât encore un débit suffisant ; car il n'était pas question de l'absorber tout entière. Ces deux conditions se trouvaient réunies près du village de Pontgouin. Au-dessous, l'Eure faisait un tour considérable avant de prendre sa direction vers le nord, de sorte que le tracé partant de Pontgouin et tirant droit à Versailles la rejoignait à mi-chemin, et figurait ainsi géométriquement la corde de l'arc décrit par la courbe de la rivière ; mais les niveaux n'étaient déjà plus les mêmes, et les eaux dérivées par le plus court chemin devaient passer beaucoup au-dessus des eaux abandonnées à leur pente naturelle. Par une heureuse fortune, qui semblait une galanterie du hasard, ce lieu de rencontre s'appelait Maintenon, et les grands travaux qu'il fallait y faire, pour le passage des eaux destinées à l'embellissement de Versailles, devaient embellir d'abord la terre qui avait donné son nom à la première dame de France.

C'était le géomètre La Hire, de l'Académie des sciences, qui avait fait les nivellements et reconnu la direc-

tion générale de l'aqueduc; Vauban, et l'un de ses aides les plus habiles, Mesgrigny, furent chargés par Louvois d'étudier le terrain en détail et d'aviser aux moyens d'exécution[1]. Sur ce parcours de vingt-cinq lieues environ, entre Pontgouin et Versailles, les accidents du sol étaient fréquents et variés; à Maintenon, surtout, il y avait de grandes difficultés pour franchir la vallée de l'Eure, qui ouvrait, dans le tracé du canal, une brèche large et profonde. Vauban était d'avis d'établir, soit par un coffre en maçonnerie, soit par un système de tuyaux de fer, « un aqueduc rampant » qui descendrait et remonterait en siphon les pentes opposées de la vallée de Maintenon; partout ailleurs, il proposait des tranchées à ciel ouvert. Le projet de Louvois était bien différent. Aux tranchées il préférait un conduit souterrain, lequel, une fois fait, n'exigerait plus aucune dépense, tandis qu'une tranchée à entretenir serait, disait-il, « une véritable vache à lait[2]. »

L'aqueduc rampant devint surtout, entre Louvois et Vauban, le sujet d'un tournoi scientifique : la physique, l'hydrostatique, l'hydraulique y fournirent aux deux adversaires des arguments qu'ils se jetèrent réciproquement à la tête[3]. Vauban avait envoyé à Louvois

[1] Louvois leur avait adjoint Daugecourt, un ingénieur qu'il s'était personnellement attaché.

[2] Louvois à Daugecourt, 2 février 1685 : « Si une tranchée coupe deux ou trois chemins, il coûtera en ponts et en remuements de terre un tiers plus qu'il ne coûte à faire un aqueduc qui ne sera sujet à aucun entretènement, au lieu que la tranchée sera une véritable vache à lait, tant à cause du passage des bestiaux que des terres que les grosses pluies ne manqueront pas de faire tomber dedans. » *D. G.* 742

[3] Louvois à Vauban, 4 février 1685 : « Pour vous expliquer la raison qui me fait vous dire qu'il ne faut point penser à faire un tuyau de maçonnerie, je vous dirai que ce tuyau ne pouvant être moindre de 6 pieds

un mémoire sous ce titre : *Problème sur le poids des eaux dans les aqueducs souterrains*; Louvois, ayant derrière lui l'Académie des sciences, y riposta incontinent par deux ou trois réponses que ses auxiliaires s'empressèrent de lui fournir[1]. « J'ai consulté, mandait-il à Vauban, les gens les plus habiles de l'Académie sur le mémoire que vous m'avez envoyé concernant le poids des eaux dans les aqueducs. » Et, de peur que ses conseillers ne fussent taxés de pure complaisance, il se hâtait d'ajouter : « Afin que le chagrin de voir votre proposition condamnée ne tombe pas sur moi tout seul, je vous envoie un livre imprimé il y a vingt ans, qui est plein

en carré, contiendra 36 pieds de superficie, qui, ayant 210 pieds de charge pour descendre et autant pour remonter, et l'eau pesant 72 livres le pied cube, il s'en ensuivroit que votre maçonnerie devroit être assez forte pour résister au poids d'un million 88,640 livres; et comme la fluidité de l'eau fait qu'elle pèse en toutes ses parties également, il s'en ensuivroit que, pour que chaque côté de votre aqueduc pût résister au poids dont il seroit chargé, il faudroit, en supposant que chaque pied cube de maçonnerie pesât 200 livres, ce qui n'est pas vrai, car il n'y a que le marbre dont le pied cube pèse lesdites 200 livres, il s'en ensuivroit, dis-je, qu'il faudroit que chaque côté de votre maçonnerie eût 5,443 pieds d'épaisseur. Je crois qu'en voilà assez pour vous faire voir combien cette pensée est peu digne de vous et de tous ceux que vous avez consultés. Pour revenir présentement aux tuyaux sur lesquels vous vouliez consulter M. Deville, je crois qu'on peut s'assurer qu'il seroit facile d'en faire de fer qui pussent porter le poids de cette eau-là; mais comme il les faudroit renforcer considérablement, ils coûteroient au moins 70 livres la toise d'un pied de diamètre; ainsi, 7,500 toises de long reviendroient à 525,000 livres; et il est assuré que l'aqueduc qui a été projeté, ayant 7 pieds de large et 5 pieds de hauteur d'eau, mènera plus d'eau que 35 tuyaux d'un pied n'en pourroient conduire. Je vous laisse à supputer ce que seroit que 35 fois 525.000 livres. Tout ce que je vous viens de dire vous doit faire connoître qu'il ne faut penser qu'à un aqueduc sur arcades, que toute autre pensée doit être rejetée, et que c'est sur cela seul que vous devez vous appliquer à donner votre avis. » *D. G.* 742.

[1] Il y a deux de ces réponses à la date du 7 février, et une troisième deux jours après.

d'expériences qui vous démontreront la vérité de mon opinion et la fausseté de la vôtre. Je ne vous dépêche ce courrier que pour vous faire part du jugement favorable à mon opinion rendu par les savants de Paris, et de la destruction de la vôtre par un livre dont la date ne vous doit pas être suspecte[1]. »

S'attacher aux bonnes raisons quand on a pour soi les fortes, et chercher à convaincre son adversaire quand on peut le foudroyer, c'est un mérite. Louvois avait entre les mains tous les genres d'autorité, l'opinion des savants et la volonté royale ; qu'avait-il besoin d'écrire à Vauban la lettre qui précède, lorsque, deux jours auparavant, il lui avait lancé cet argument péremptoire : « Il est inutile que vous pensiez à un aqueduc rampant dont le roi ne veut pas entendre parler; si le mémoire ci-joint n'est pas suffisant pour vous en faire comprendre la raison, la volonté du maître doit vous empêcher d'en plus parler[2]? » Nous connaissons assez Vauban pour croire que, s'il se sentit touché, ce fut moins de cet argument-là que des autres.

Quoi qu'il en soit, le 9 juin 1685, madame de Maintenon écrivait à son frère : « M. de Louvois revint hier de Maintenon, charmé des facilités qu'il trouve pour son aqueduc. Vauban m'a dit qu'il iroit plus vite et qu'il coûteroit moins qu'il ne l'avoit cru; mais qu'il avoit été deux mois sans comprendre qu'on pût en venir à bout. » Il avait été décidé que la vallée de l'Eure serait franchie directement et de plain-pied, au

[1] 9 février 1685.
[2] 7 février *D. G.* 742

moyen d'un aqueduc en maçonnerie à trois rangs d'arcades superposées. De sept mille toises, d'après les premiers projets, la longueur de cet aqueduc fut successivement réduite à deux mille, puis à mille seulement; pour le surplus, des terrassements en remblai devaient supporter des conduites en fer destinées à joindre l'aqueduc de part et d'autre avec les canaux en amont et en aval. C'était à la persévérance de Vauban qu'était due cette réduction considérable; il était parvenu aussi à faire triompher presque partout les tranchées à ciel ouvert sur les canaux souterrains[1].

Tout en discutant le problème de l'aqueduc, Lou-

[1] Nous donnons ici quelques extraits de la correspondance de Louvois qui marquent les principales phases du projet. Louvois à Vauban, 7 février 1685 : « Ne vous inquiétez point de la pente de l'aqueduc sur arcades; il y en a plus qu'il ne faut de dix à douze pieds que nous sommes en état de lui donner sur 7,000 toises de long. » — 17 juillet : « Je crois le roi résolu de ne faire de maçonnerie que les 2,000 toises les plus voisines de Maintenon, et de faire les 6,400 et tant restant de terre, tout comme les 4.000 qui devoient être faites entre Houdreville et Greffier. Je compte qu'il suffira de donner au lit de la rivière qui sera en l'air les mêmes dimensions et pente du lit de la rivière qui est creusée dans la terre, moyennant quoi il nous reviendra 4 pieds de pente que nous donnerons aux 2,000 toises d'aqueduc, de manière qu'au lieu de 3 pieds de pente que ces 2,000 toises auroient eus, si l'on avoit exécuté le premier projet, il y en aura 7, moyennant quoi l'on peut s'assurer que l'on fera passer tant d'eau que l'on voudra. Je crois que pour faire cet ouvrage, il faudra remuer 7 à 800,000 toises cubes de terre; vous me ferez plaisir de joindre un état de ce qu'il faudroit de troupes pour faire ce remuement de terre en trois ans, comptant que l'on commencera à y travailler au 1er avril, et que l'on y finira au 15 novembre de chaque année. » — 21 août : « Vous avez assez travaillé pour l'aqueduc de Maintenon pour que je vous donne part de ce qui vient d'être réglé pour sa construction. L'on n'en fera que 2,200 ou 2,300 toises de maçonnerie dans sa plus grande hauteur; le reste se fera en terre. » — 26 août 1686 : « Le roi a profité de la proposition que vous faites de diminuer l'aqueduc de Maintenon en mettant des conduites de fer, et j'espère qu'à la fin de l'année 1690, la rivière d'Eure arrivera ici (à Versailles). » *D. G.* 742-747-748-767

vois n'avait rien négligé pour que les travaux commençassent dès les premiers beaux jours de l'année 1685. Maintenon allait devenir le quartier général d'une armée de travailleurs; quelle fortune pour les habitants de cette petite ville! Le moindre taudis ne pouvait manquer d'enrichir son propriétaire. Ils bénissaient M. de Louvois qui leur donnait pareille aubaine. Les pauvres gens! Ils ne savaient pas que M. de Louvois avait des moyens à lui pour prévenir l'enchérissement des loyers, et qu'afin de loger plus facilement son monde, il délogeait les propriétaires et les mettait volontiers en prison. « Vous devez faire entendre au bailli de Maintenon, écrivait-il à l'un de ses agents, qu'il doit tenir la main à ce que tous ceux qui auront besoin de logement dans ledit Maintenon, en trouvent au prix porté par la taxe ci-jointe, qui est la même que l'on fait observer à Versailles; et il faut faire entendre à ceux qui en feroient difficulté que l'on les feroit mettre en prison, et que l'on logeroit du monde chez eux qui ne leur payeroient rien, s'ils étoient assez déraisonnables pour refuser des logements au prix de cette taxe[1]. »

Vers la fin d'avril, les bataillons d'infanterie désignés pour ouvrir la tranchée, entre Pontgouin et Maintenon, vinrent occuper leurs campements. Le marquis d'Huxelles avait sur ces troupes le commandement en chef; Laubanie lui fut adjoint avec le titre de major général. Le 1er mai, dix-huit cents hommes donnèrent, près de Pontgouin, les premiers coups de pioche; le

[1] Louvois à Merveilhaud, 26 février 1685. *D. G.* 742

17 juillet, Louvois écrivait à Vauban : « J'ai vu couler la rivière d'Eure dans deux lieues de son nouveau lit. » En même temps on s'occupait d'asseoir, dans les fonds de Maintenon, les deux culées et les quarante-six piles qui devaient former l'étage inférieur de l'aqueduc[1].

Il y avait beaucoup de gens à la cour qui doutaient sincèrement du succès de l'entreprise, et d'autres qui, sans en douter, le redoutaient, en haine de Louvois. Ceux-ci étaient les amis de Seignelay, qu'ils essayaient de remettre à flot, depuis le bombardement de Gênes. Concentré dans le secret des grandes affaires, Louvois y était inattaquable; mais depuis qu'il s'était éparpillé dans les mille détails de la surintendance, il avait multiplié contre lui-même les chances d'embuscade et de surprise. Tandis que le courtisan était bien forcé de respecter les mystères de la politique et de la guerre, il se dédommageait sur tout ce qui était à la portée de sa critique; telle construction lui semblait lourde, telle décoration mal entendue; ce tableau ne valait rien, cette statue était mal faite; et la rivière d'Eure, quel thème à contradiction! Jamais M. Colbert ne se fût affolé d'un projet si déraisonnable. Voilà ce qui se disait partout, et le crédit de Louvois, harcelé de ci et de là, commençait à souffrir de ces légères atteintes; mais aussi, pourquoi s'était-il aventuré sur un terrain si favorable aux cheminements de ses adversaires?

Les intrigues de cour affectent de cacher de sérieux

[1] Les piles avaient 24 pieds d'épaisseur; les arcades qu'elles séparaient 40 pieds d'ouverture; la longueur totale de cet étage inférieur était de 500 toises environ.

desseins sous des apparences frivoles; mais le plus souvent, les apparences ne sont pas plus frivoles que les desseins. C'était une fête qui avait achevé la ruine de Fouquet; ce fut par une fête que les ennemis de Louvois essayèrent d'ébranler sa fortune. Sollicité par les amis des Colbert, Louis XIV avait permis à Seignelay de lui offrir un divertissement dans les jardins de Sceaux. Comme il fallait du temps pour en faire les splendides apprêts, Louvois en fit de son côté, prit les devants et supplia le roi d'honorer de sa visite les jardins de Meudon. Il y eut donc entre Louvois et Seignelay un duel de magnificence où Louvois eut d'abord l'avantage.

En pareille matière, rien ne vaut le témoignage de Dangeau : « Le roi, dit-il à la date du 30 juin 1685, s'alla promener en calèche, avec deux ou trois dames seulement, à Meudon, qu'il voulut voir en particulier, avant la fête qu'il doit y avoir lundi. Sa Majesté trouva la maison magnifique et les jardins charmants, et revint fort contente de sa promenade. » Seignelay, distancé d'abord, n'en eut pas moins sa revanche. « Il y eut, dit encore Dangeau, une fête à Meudon, et une quelques jours après à Sceaux; le vilain temps gâta un peu celle de Meudon; et celle de Sceaux, du consentement de tous les courtisans, est la plus belle fête qu'on ait jamais donnée au roi. » Attentifs à la fortune, les courtisans sont volontiers superstitieux; la pluie et le beau temps ne sont pas simplement pour eux des sujets de conversation; ce sont des signes. Environ trois semaines après, survint un événement qui sembla justifier les pronostics défavorables à Louvois.

Au mois de mars précédent, le prince de Conti et le prince de La Roche-sur-Yon, son frère, avaient, sans l'aveu formel du roi, et surtout sans avoir pris congé de lui, disparu soudain de Versailles et s'en étaient allés, par un coup de tête, faire campagne en Hongrie[1]. Louis XIV, irrité, sut bientôt qu'ils entre-

[1] Ils étaient partis le 22 mars; voir Dangeau, du 20 au 23.— Déjà, en 1683, le prince de Conti avait fait une pareille escapade, en compagnie du prince Eugène; mais il s'en était repenti bientôt et n'avait pas tardé à revenir en laissant aller son compagnon. Voici, sur ce sujet, une lettre assez curieuse de Louvois au prince de Condé, du 27 juillet 1683 : « Monseigneur, le roi vient d'être averti que Mgr le prince de Conti, étant parti hier d'ici avec M. le comte de Soissons et M. le prince Eugène, laissa M. le comte de Soissons chez lui, conduisit M. le prince Eugène chez un baigneur où il loge et où il le quitta, disant tout haut qu'il alloit voir madame de Roquelaure; que sur le minuit, M. le comte de Soissons fut averti par un valet de chambre de M. le prince Eugène que mondit sieur le prince Eugène étoit sorti à huit heures du soir de chez lui, en habit déguisé, avec une grande épée, ce qui ayant mis M. le comte de Soissons en peine, il alla à l'hôtel de Conti, où l'on lui dit que Mgr le prince de Conti étoit retourné à Versailles. Ayant envoyé diligemment à Versailles, on lui a rapporté que Mgr le prince de Conti étoit à Paris, ce qui ayant redoublé son inquiétude, il a été chercher un de ses valets de chambre qui loge dans la rue Traversière, lequel lui a dit que Mgr le prince de Conti sortit hier après huit heures du soir, en habit déguisé avec une grande épée, et avoit pris le chemin des Tuileries. L'on envoya à la poste, où l'on a appris qu'à neuf heures du soir un homme vint demander trois chevaux qu'il mena à la porte Saint-Denis; que deux hommes y étant arrivés dans un carrosse de louage, dont l'un avoit un justaucorps rouge, se bottèrent et montèrent à cheval; le postillon crut que c'étoit deux filles. Quoique le roi ait bien de la peine à se persuader que Mgr le prince de Conti ait pu vouloir sortir du royaume ni aller en Allemagne sans la permission de Sa Majesté, elle n'a pas laissé de faire dépêcher des courriers pour porter des ordres à Cambrai, à Valenciennes, à Metz, à Nancy, à Brisach et à Strasbourg, pour faire qu'en cas qu'ils y passent, ils y soient retenus jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. » Suit le signalement du prince Eugène « qui a l'air fort étranger, le visage fort pâle, les cheveux noirs, et n'a pas plus de dix-huit à vingt ans. » *D. G.* 694. — En 1685, l'aventure fut complète; les princes de Conti restèrent cinq mois hors de France; voici, à propos de leur retour, ce que M. de Chamilly, gouverneur de Strasbourg, écrivait à Louvois, le 30 août 1685, à minuit : « Mgrs les princes de Conti sont arrivés ici à six heures du

tenaient un commerce de lettres avec plusieurs jeunes gens de la cour qu'on ne nommait pas d'ailleurs. Il chargea Louvois, surintendant des postes, de pénétrer ce mystère. Louvois aussitôt donna des ordres, à Besançon, à Strasbourg, à Nancy et à Metz, afin qu'on surveillât tous les courriers extraordinaires venant d'Allemagne ou s'y rendant. Ces précautions réussirent. Vers la fin de juillet, un gentilhomme que le prince de Conti avait dépêché à Paris, s'en retournait diligemment vers son maître, lorsqu'il fut arrêté à Strasbourg par le baron de Montclar, commandant militaire en Alsace, et dépouillé de tous ses paquets, qui furent aussitôt envoyés à Louvois[1]. Ce fut Louis XIV qui les ouvrit; la capture était importante. « Le roi, dit Dangeau, trouva dans les lettres de M. de La Roche-Guyon, de M. de Liancourt et de M. d'Alincourt, tant d'imprudences par plusieurs endroits et tant de libertinage, qu'après avoir fait voir à M. de La Rochefoucauld et au duc de Villeroi les folies de leurs enfants, il les exila par l'avis même de leurs pères. » Pour comprendre ces discrètes expressions « d'imprudences et de libertinage, » il faut consulter les notes ajoutées par Saint-Simon au texte de Dangeau : « C'étoient, dit le commentateur, des plaisanteries sur le roi et sur madame

soir ; je n'ai pas été peu surpris de les voir entrer chez moi. Ils sont dans le dessein d'aller jusqu'à Meaux y attendre les ordres du roi; ils s'en vont en poste, dans une soumission et résignation à toutes les volontés de Sa Majesté, aimant mieux, à ce qu'ils disent, se priver du plaisir de voir finir la campagne que de déplaire plus longtemps au roi. » — 31 août : « Mgrs les princes de Conti sont partis ce matin avec M. de Turenne; ils ne se sont pas enrichis des dépouilles des Turcs, car ils n'avoient que la chemise qu'ils avoient sur le dos. » *D. G.* 793

[1] Louvois à Montclar, 31 juillet 1685. *D. G.* 747.

de Maintenon, sur ses revues de troupes et sur toutes ses occupations et ses amusements, et toutes les nouvelles contées en ridicule. »

Sous un gouvernement comme celui de Louis XIV, il y avait là crime de lèse-majesté; la cour agitée attendait un châtiment digne de l'attentat. L'exil des coupables ne satisfit guère les plus scandalisés[1]; surtout ils ne comprirent pas comment Louvois, beau-père du duc de La Roche-Guyon, n'était pas entraîné dans la disgrâce de son gendre. Il fallut bien qu'ils en prissent leur parti; le duc de La Rochefoucauld, père de MM. de La Roche-Guyon et de Liancourt, le duc de Villeroi, père de M. d'Alincourt, et Louvois n'avaient pas fait la faute de combattre le ressentiment du roi justement irrité; Louvois, pour sa part, avait contribué plus que personne à la découverte du crime[2]. Ils restèrent tous les trois dans la confidence du maître; Seignelay ne gagna rien à cette affaire, et Louvois, en dépit des courtisans, continua de mériter la faveur de Louis XIV et de madame de Maintenon, en s'adonnant plus que jamais aux travaux de la rivière d'Eure.

Il les visitait fréquemment, et le plus souvent à l'improviste[3]. En voyant ce qui s'était fait, il songeait à ce

[1] Le marquis de Liancourt fut seul envoyé dans la citadelle d'Oléron.

[2] Louvois eut soin d'ailleurs de ne pas se brouiller avec son gendre; il lui écrivait le 13 août : « Comme j'avois cru que vous passeriez par ici pour aller à La Roche-Guyon, je ne vous ai point écrit sur le malheur qui vous est arrivé, croyant bien que vous ne doutez pas de la part que j'y prends et du déplaisir qu'il m'a causé. Je vous prie d'être persuadé de ma vivacité pour tout ce qui sera à faire pour obtenir bientôt votre pardon de Sa Majesté. » *D. G.* 748.

[3] Le 18 septembre 1685, il annonçait au marquis d'Huxelles son arri-

qui se pouvait faire, et pour la prochaine campagne il préparait de plus vigoureux efforts, quelque chose comme l'action combinée de trente bataillons, sans compter des milliers d'ouvriers libres. Mais à ces préoccupations, comme à tous les autres soins d'un ministère si vaste et si varié, vinrent s'ajouter, pendant l'hiver, des soucis d'un ordre tout différent.

Au mois de février 1686, Louis XIV se sentit atteint d'un mal qui pouvait devenir grave; c'étaient les symptômes avant-coureurs de la fistule. Personne n'a été plus avant que Louvois dans la confidence de ce mal. Désireux de contribuer, pour sa part, au soulagement du roi, il se fit médecin, pour ainsi dire, tout au moins l'auxiliaire des médecins[1]. « La santé du roi va de bien en mieux, écrivait-il au duc de Villeroi, le 17 mars, et l'on espère que dans la fin de la semaine prochaine, Sa Majesté sera en état de sortir et de se promener en toute autre voiture qu'à cheval, où je ne crois pas que Sa Majesté puisse monter avant la fin du mois prochain[2]. » A la fin d'avril, au contraire, le mal reparut et s'aggrava. Il y avait des gens qui préconi-

vée pour le lundi 24, vers midi, à Gallardon; il se proposait de dîner avec lui chez le commissaire La Coudraye, qui faisait fonction d'intendant; « mais, ajoutait-il, comme je serois bien aise de n'y pas trouver une fête préparée, vous me ferez plaisir de lui dire seulement que vous dînerez avec lui ce jour-là, sans lui dire que j'y serai, et de différer le dîner jusqu'à ce que je sois arrivé. J'irai coucher le soir à Maintenon, et le lendemain mardi, je compte d'aller dîner chez vous à Nigelle, et coucher le soir à Épernon. » *D. G.* 749.

[1] On trouve, par exemple, dans les minutes du mois de février 1686, t. 762, folio 687, la recette pour faire l'emplâtre de madame de La Dobiais, lequel emplâtre fut en effet appliqué à Louis XIV. Voir *Journal de Dangeau*, 17 février 1686.

[2] *D. G.* 763.

saient les eaux de Baréges et leur vertu spécialement curative pour le genre d'affection dont souffrait le roi. Louvois s'en était bien trouvé lui-même, dans un cas très-différent, il est vrai; il se chargea de faire faire des expériences, et le 8 mai, il fit partir pour Baréges un chirurgien de Paris, nommé Gervais, avec un certain nombre de malades pris dans les hôpitaux, pauvres gens à qui la plus désagréable des infirmités humaines valait la chance d'être soignés, non pour eux-mêmes, mais pour la guérison d'un roi. Pendant deux mois, Louvois entretint avec Gervais une correspondance assidue, minutieuse, toute chirurgicale[1]. Depuis le départ du chirurgien et de ses patients, Louvois avait entendu parler des Eaux-Bonnes comme étant meilleures encore que les eaux de Baréges; ordre d'envoyer un des malades aux Eaux-Bonnes; ordre aussi de rechercher, d'interroger et de visiter même au besoin toutes les personnes que la rumeur publique désignerait comme ayant été affectées du même mal et guéries par les eaux.

Cependant, sans attendre le résultat de ces expériences, Louis XIV, ennuyé, irrité d'une incommodité persistante, avait résolu d'aller à Baréges. Aussitôt Louvois enjoint aux intendants de raccommoder les chemins, et au marquis de Boufflers, commandant en Béarn, de tout disposer pour la sécurité de l'auguste malade. On ne saurait s'imaginer tout ce qu'un voyage de santé, sur la frontière d'Espagne, en pleine paix,

[1] Voir, entre autres, les lettres des 12, 21, 27 mai, 9 juin, 10 juillet. *D.G.* 765-766.

exigeait alors de précautions militaires. Le 22 mai, Louvois écrivait à Boufflers : « Le roi ayant résolu, pour la plus grande sûreté de la parfaite guérison de son mal, de s'en aller à Baréges, fait état de partir, le 6 du mois prochain, pour s'y rendre en trente-deux jours de marche ou de séjour [1]; et comme Sa Majesté est informée que ce lieu est sur la frontière d'Espagne, elle a donné ordre à M. de Chamlay de s'y rendre diligemment, pour reconnoître le pays, en faire une carte, et voir avec vous où l'on pourra poster les troupes nécessaires pour la sûreté de Sa Majesté. Elle a résolu de composer le corps de troupes qui sera employé à sa garde, des bataillons de Touraine, Louvigny, Artois, Larrey, Royal-Comtois et Bombardiers, qui sont les six qui sont à vos ordres, des trois bataillons qui composent le régiment de Stoupe, et de deux bataillons des gardes françoises et d'un des gardes suisses. Sa Majesté mène encore avec elle ses deux compagnies de mousquetaires, quatre cents gardes du corps, et ses compagnies de gendarmes et chevaux-légers [2]. » Il y avait là de quoi conquérir toute l'Espagne; mais l'Espagne n'eut même pas à s'inquiéter : Chamlay en fut pour ses pas, et Boufflers pour ses plans.

En cinq jours, Louis XIV avait complétement changé d'avis; il n'allait plus à Baréges. Ce voyage solennellement et mystérieusement annoncé, le 21 mai, avait frappé la cour de stupeur; il y a presque de l'émotion dans la note que Dangeau a consacrée à cet événement.

[1] Vingt-cinq jours de marche et sept de séjour.
[2] *D. G.* 765.

« Le roi, dit-il, ne se trouvant pas absolument guéri, a résolu d'aller à Baréges. Il se promena assez longtemps dans ses jardins, où il trouva Monseigneur qui se promenoit de son côté avec madame la princesse de Conti; il lui dit qu'il vouloit lui parler, et que madame la Dauphine et lui l'attendissent avant que d'aller à la comédie. Sur les sept heures, le roi entra dans le cabinet de madame la Dauphine, et lui déclara sa résolution sur le voyage. Sa Majesté a envoyé un ordinaire à Monsieur pour lui mander cette nouvelle. Le roi partira le lendemain des fêtes de la Pentecôte. Le soir il y eut comédie italienne, où tout le monde étoit fort triste, à cause de la nouvelle que le roi venoit de dire. »

Cet air désolé, consterné, presque funèbre, frappa Louis XIV; Daquin, son premier médecin, et ceux de ses confrères qui étaient, comme lui, opposés au voyage, vinrent à la charge, et Louvois, battu par la Faculté, se vit forcé, le 27 mai, de récrire à Boufflers : « Le roi s'est trouvé si bien, depuis ce que je vous ai mandé, que Sa Majesté a résolu aujourd'hui, après avoir fait une consultation de médecins et de chirurgiens, de ne point faire le voyage de Baréges. » Le même jour, Louis XIV alla se promener à Marly : il monta même à cheval; et le soir, la comédie italienne eut beaucoup de succès.

Il faut ajouter, pour clore cet épisode, que l'efficacité des Eaux-Bonnes fut déclarée nulle, celle des eaux de Baréges fort douteuse, et qu'après avoir attendu jusqu'au mois d'octobre, Gervais eut ordre de revenir avec ses malades et de les amener à Versailles, afin de

les soumettre à la visite du premier médecin et du premier chirurgien[1].

Louis XIV paraissait se porter à merveille; il avait repris toutes ses habitudes. Au mois de juillet, il alla voir, sans apparat, les travaux de Maintenon, et revint enchanté des travaux et des travailleurs; les vingt-deux bataillons d'infanterie et les trois escadrons de dragons qu'il avait passés en revue étaient les plus belles troupes du monde. Au mois de septembre, Louis XIV renouvela sa visite, cette fois avec toute la cour[2]. Les travaux avaient fait de grands progrès; le canal, suivant une ligne brisée de vingt-deux mille quatre cent soixante-dix toises, était ouvert depuis Pontgouin jusqu'à Berchère; les eaux dérivées atteignaient le point où commençaient les terrassements de la vallée de Maintenon; quant à la maçonnerie de l'aqueduc, vingt-neuf piles étaient élevées à hauteur de cintre, et seize un peu moins avancées; une seule n'en était qu'aux fondations[3].

[1] Louvois à Gervais, 22 octobre 1686. *D. G.* 769.

[2] Entre ces deux visites royales, le camp de Maintenon avait reçu les ambassadeurs siamois, le 2 septembre. A cette occasion, Louvois écrivait, le même jour, au marquis d'Huxelles : « Sa Majesté vous recommande de prendre de telles précautions que ni leur garde, ni les ouvriers, ni les troupes ne leur disent rien de désagréable. » *D. G.* 768. — Un mois après, le 4 octobre, il écrivait aux gouverneurs des places de Flandre que les Siamois allaient visiter : « Sa Majesté vous recommande surtout de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que leurs visages, qui sont forts différents de ceux de ce pays-ci, et leur habillement ne donnent pas lieu aux soldats et aux habitants de leur faire des huées. » Le même jour, Louvois mandait à l'archevêque de Reims : « Les Siamois visitent Versailles depuis huit jours. Il y a un premier ambassadeur qui paroît avoir la compréhension fort vive, et qui loue ce qu'il voit avec beaucoup d'esprit. » *D. G.* 769.

[3] Mémoire sur Maintenon, 3 octobre. *D. G* 769.

Malheureusement, ces deux mois d'un travail excessif, dans les jours les plus chauds, avaient été funestes à la santé des troupes; des maladies s'étaient déclarées en grand nombre; l'hôpital de Chartres et celui que Louvois avait fait établir dans l'abbaye de Coulombs étaient encombrés. Le 12 août, l'intendant y avait constaté la présence de douze cent trente et un malades et de trois cent cinquante convalescents[1]. On décida que le camp serait levé dès le commencement d'octobre, et la plus grande partie des troupes renvoyée dans les quartiers d'hiver. Les courtisans, qui s'étaient vus forcés d'admirer le travail, prenaient leur revanche sur le dépérissement des troupes; ils enchérissaient par-dessus les exagérations des officiers, lesquels, fatigués et ennuyés d'un service purement de surveillance, ne se retenaient pas de maudire ceux qui avaient embarqué le roi dans une si déplorable entreprise. Dès lors « le camp de Maintenon » devint une sorte d'expression proverbiale pour désigner une méchante affaire. Tout cela retombait sur Louvois; le voyage de Baréges, le camp de Maintenon, il n'en fallait pas davantage pour le mettre en disgrâce. Au mois d'octobre, toute la cour le tenait perdu; un mois plus tard, il était, après le roi, le héros de la cour.

Si, le 21 mai, la stupeur avait été grande à la nouvelle du voyage de Baréges, ce fut un coup de foudre, le 18 novembre, quand on apprit à Versailles que le roi s'était fait faire, le matin même, « la grande opération. » Personne à la cour, personne même dans la

[1] Louvois à La Coudraye, 13 août. *D. G.* 767.

famille royale, n'avait rien su, rien prévu, rien soupçonné. Le mal avait reparu sans que le roi en eût fait la moindre plainte. Les médecins, madame de Maintenon et Louvois seuls étaient dans le secret. En dehors du service de santé, Louvois était le seul témoin qui eût assisté à l'opération. C'est là ce qui donne d'autant plus de valeur à la relation qu'il écrivit le lendemain et qu'il envoya, comme une pièce historique, aux généraux, aux gouverneurs, aux intendants, aux évêques, à tout ce qu'il y avait de considérable en France.

Cette relation, qu'on va lire, est d'une réalité puissante. Certains mots, certains détails pourront d'abord choquer notre délicatesse; acceptons-les simplement, comme a fait la grande société du dix-septième siècle. En marquant davantage l'humiliation de la personne physique, ces mots et ces détails relèvent d'autant la grandeur de la personne morale. Ce patient, que nous allons voir dans sa nudité misérable, ne l'oublions pas, c'est le roi; jamais il ne l'a moins oublié lui-même, jamais on ne l'a moins oublié autour de lui; jamais, en un mot, il n'a été plus Louis XIV que ce jour-là.

« Le roi s'étant senti, à Fontainebleau, plus incommodé qu'à l'ordinaire du mal qui lui a fait garder le lit pendant l'hiver dernier, prit la résolution de se faire faire l'opération à son arrivée en ce lieu, ce qu'il a exécuté hier, sans en avoir donné part à qui que ce soit. Sa Majesté m'ayant commandé de lui amener Bessière, à huit heures du matin, pour que cette opération se fit en sa présence, elle fit sonder son mal par

M. Félix, et puis par ledit sieur Bessière; et tous deux étant convenus que l'intestin étoit percé à un travers de doigt au-dessus de l'anus, Sa Majesté donna ordre que l'on préparât tout ce qu'il falloit pour faire l'opération et vit dresser tout l'appareil; après quoi, s'étant mise sur son lit, M. Félix la lui fit avec un bistouri qu'il avoit fait faire exprès, qui du premier coup coupa le boyau, depuis l'endroit où il étoit percé jusqu'en dehors, et ensuite il lui donna sept coups de ciseaux dans les chairs vives, pour être plus assuré d'une parfaite guérison. Quand il eut fait, le roi lui ordonna de bien examiner s'il ne falloit point en donner encore quelqu'un; ensuite de quoi l'on pansa Sa Majesté, et elle ordonna que l'on fit entrer le premier gentilhomme de la chambre, auquel elle dit ce qui venoit de se passer, qu'il pouvoit faire entrer les premières entrées, et dire à ceux qui n'ont pas ce privilége qu'on ne la verroit qu'à son dîner.

« Le roi fut saigné sur les onze heures par précaution, entendit la messe à midi, et à deux heures on lui porta un potage qu'une trentaine de personnes lui virent manger. Jusqu'à cinq heures, madame la princesse de Conti, madame de Maintenon, et puis Monseigneur, Monsieur et Madame demeurèrent dans la chambre du roi. A cinq heures on appela pour le conseil, qui dura jusqu'à sept heures du soir, que je laissai Sa Majesté plus tranquille et plus gaie que je ne l'ai vue depuis longtemps. Elle s'endormit sur les onze heures et demie. Les gens qui ont couché dans l'antichambre n'ont rien entendu de toute la nuit. M. le premier médecin, chez qui j'ai envoyé, m'a mandé

qu'il avoit hier laissé le roi à onze heures et demie, s'endormant, qui avoit donné ordre que tout fût prêt pour le panser à neuf heures, mais qu'on ne l'éveillât point néanmoins. »

Le lendemain, 20 novembre, Louvois ajoutait : « Sa Majesté a fort bien passé la nuit, ayant dormi plus de huit heures à deux reprises. La plaie s'est trouvée encore plus belle ce matin qu'hier. Sa Majesté a entendu la messe sur les dix heures, où elle a trouvé bon que tout le monde entrât, c'est-à-dire, autant qu'il en pouvoit tenir dans la chambre; et elle a donné ordre que l'on se rendît chez elle sur les cinq heures, pour le conseil[1]. »

Louis XIV eut à subir encore plusieurs opérations, souvent plus douloureuses que la première. Il les supporta toutes avec la même fermeté, n'interrompant jamais son métier de roi. Enfin, le 27 décembre, Louvois écrivait une dernière circulaire pour annoncer partout « la parfaite et absolue guérison de Sa Majesté dont, grâce à Dieu, disait-il, la plaie s'est trouvée ce matin entièrement fermée, et de manière que les chirurgiens se sont contentés de laver la cicatrice avec de l'eau vulnéraire. Vous pouvez compter, ajoutait-il expressément, que ce que je vous mande est au pied de la lettre, l'ayant vu de mes yeux[2]. »

Il y eut dans toute la France des actions de grâce et des fêtes publiques. Louvois fut accablé de félicitations pour le roi, et de remercîments pour lui-même.

[1] *D. G.* 770.
[2] *D. G.* 771.

Une des lettres qu'il reçut alors, se distingue entre toutes par la franchise du sentiment et l'originalité de l'expression ; on la croirait de Vauban ; on ne se tromperait pas de beaucoup : elle est de Catinat. A la nouvelle de la guérison du roi, Catinat, alors gouverneur de Casal, s'était empressé d'en faire la réjouissance : « J'en ai, disait-il, de bon cœur célébré la joie, à souper, avec bonne compagnie de notre garnison. S'il m'arrivoit de boire souvent comme j'ai fait ce jour-là, je recevrois bientôt une correction sur mon déréglement[1]. »

La première excursion un peu importante que le roi, revenu tout à fait en santé, voulut faire, ce fut une visite aux travaux de l'Eure, en compagnie de madame de Maintenon et de Louvois; c'était pour Louvois particulièrement un témoignage de satisfaction, une récompense de ses bons soins. « Le roi, mandait-il à l'archevêque de Reims, le 1er avril 1687, projette d'aller à Maintenon, le 16 ou le 17 de ce mois, pour deux ou trois jours; il y trouvera bonne compagnie, puisqu'il y aura trente-sept bataillons et deux régiments de dragons. » Quatre jours après, nouvel avis d'un nouveau voyage plus considérable et qui flattait la gloire du ministre de la guerre, autant que l'autre agréait au surintendant des bâtiments; le roi venait de déclarer, devant toute la cour, qu'il avait résolu de partir le

[1] Catinat à Louvois, 7 janvier 1687. *D. G.* 792. — Il y eut des courtisans, Dangeau par exemple, qui firent leur compliment d'une autre sorte; on veut parler de ceux qui eurent la chance d'être malades et d'être traités en tout point comme le roi; heureux qui put se faire faire la grande opération!

1er mai, pour aller « se promener » à Luxembourg [1]. Ce voyage réussit à merveille; c'est de Luxembourg que Louvois écrivait au contrôleur général Le Peletier : « Sa Majesté a paru satisfaite de tout ce qu'elle a vu ici, et les courtisans, contre leur ordinaire, n'y ont rien trouvé à redire [2]. »

Au retour, les courtisans eurent leur revanche. Les nouvelles de Maintenon étaient mauvaises; les travaux languissaient; il y avait telle compagnie qui ne fournissait que dix hommes au travail [3]; où étaient les autres? Les autres étaient à l'hôpital, où beaucoup mouraient. Il fallut que Louvois y dépêchât son propre médecin, afin de voir ce qu'il y avait à faire pour combattre « les différentes sortes de maladies » qui déroutaient et décourageaient les officiers de santé [4]. Comparée à la campagne précédente, celle-ci était bien plus meurtrière; les fièvres et le scorbut avaient fait de plus grands ravages parmi les troupes employées aux terrassements. Le 13 septembre, le marquis d'Huxelles reçut l'ordre de les séparer, sauf quelques détachements des plus valides, que l'on garda pour les travaux de maçonnerie [5].

Louvois jouait de malheur; toutes les contrariétés lui venaient à la fois. Louis XIV faisait rebâtir Tria-

[1] Louvois à M. de Reims, 4 avril 1687. *D. G.* 782.
[2] 25 mai. *D. G.* 783.
[3] Louvois à Huxelles, 16 juin.
[4] Louvois à La Coudraye et à Duchesne, 5 août. *D. G.* 785.
[5] Louvois à Huxelles, 13 septembre : « J'ai vu depuis deux jours le sieur Charpentier qui m'a dit que tout son monde étoit malade. » Charpentier était le munitionnaire chargé de la fourniture de la viande. — Louvois annonce qu'il a donné l'ordre d'envoyer à Maintenon dix livres de quinquina. *D. G.* 786.

non; certaines choses dans les nouvelles constructions lui déplurent; il fallut jeter bas les parties condamnées et recommencer sur de nouveaux plans. Pour comble de disgrâce, l'homme nécessaire, Mansart, prenait les eaux à Vichy; avant son retour, on ne pouvait rien décider. Le 18 septembre, Louvois lui écrivait : « Le roi n'ayant pas été content de l'effet que faisoit, du côté du jardin, le bâtiment, lequel étoit élevé à six ou sept pieds de haut, a ordonné qu'il fût démoli. Sa Majesté n'a pas voulu non plus que l'on continuât de poser les combles, lesquels elle a trouvés trop pesants et donner trop à Trianon l'air d'une grosse maison. Elle a commandé que l'on y mît des combles que l'on ne pût plus voir d'aucun endroit et qui seroient couverts de plomb, et que l'on n'élevât les cheminées qu'un pied au-dessus desdits combles, Sa Majesté aimant mieux qu'elles soient exposées à fumer que si on les voyoit du dehors [1]. »

Louis XIV alla passer six semaines à Fontainebleau; il revint, le 13 novembre, à Versailles; et tout de suite Dangeau nous le montre visitant « son bâtiment de Trianon, qu'il trouva fort avancé et fort beau. » En dépit de la saison mauvaise, on travaillait pour réparer le temps perdu; il ne se passait guère de jour où Louis XIV n'allât voir et presser les travaux; il y alla notamment le 5 décembre, par un temps effroya-

[1] « Il reste à vous parler de ce qui doit séparer la cour d'avec le jardin, vis-à-vis des ouvrages que le roi a ordonné que l'on démolit. Sa Majesté voudroit que ce fût quelque chose de fort léger qui fût soutenu par des colonnes en manière de péristyle; et c'est de quoi elle vous demandera un dessin à votre premier loisir, comprenant bien que, pendant l'usage des eaux, il est difficile que vous vous appliquiez. » *D. G.* 786.

ble, et « se promena fort dans les bâtiments dont il est, remarque expressément Dangeau, très-content à cette heure. »

Le mal était donc réparé; mais il suffisait que Louis XIV eût été mécontent, un certain jour, pour que les courtisans eussent fait leur profit de son déplaisir. Il n'est pas même impossible qu'il y ait eu, au sujet d'une fenêtre plus ou moins large, quelque discussion publique et un peu vive entre Louis XIV et Louvois. Par métier, les courtisans sont condamnés à n'être jamais dans la juste mesure; ils passent leur vie à tourner et à retourner une lunette qui grossit les objets par un bout et les diminue par l'autre. Vus dans le premier sens, les torts de Louvois et les mécontentements de Louis XIV, à propos de Trianon, prennent des proportions énormes; Saint-Simon survient, l'imagination en travail; il s'empare d'une scène déjà outrée, il la développe encore; il en tire tout un drame, vivant, plein d'intérêt, un chef-d'œuvre, et il l'intitule : *La vraie cause de la guerre de* 1688 [1]. Pourquoi chercher si près, et dans de si misérables détails, les grandes et lointaines causes d'une guerre que la politique française, depuis 1679, avait rendue inévitable? Cette guerre était la conséquence fatale des fautes et des emportements de Louis XIV et de Louvois, de l'interprétation arbitraire et brutale qu'ils avaient donnée aux traités de Westphalie et de Nimègue, des usurpations et des violences qu'ils avaient commises entre 1680 et 1684. La guerre était décidée, dans les conseils de l'Eu-

[1] Saint-Simon a raconté deux fois la scène de Trianon, au chapitre 219 et au chapitre 406 de ses Mémoires, édition de 1842.

rope, bien avant que Louvois se prît de querelle avec Louis XIV; il n'était plus au pouvoir ni de l'un ni de l'autre pas plus de la susciter que de la prévenir. Ainsi, quelle que soit la vérité première de l'anecdote racontée par Saint-Simon, la conséquence qu'il en tire n'est ni judicieuse ni fondée. Le grand écrivain qui a pu croire et dire que la guerre de 1688 était sortie d'une fenêtre de Trianon, n'est certainement pas un grand historien ni un grand politique.

Tant s'en faut que Louvois ait voulu, par une guerre de son invention, contraindre Louis XIV à « laisser là la truelle, » qu'il s'opiniâtra lui-même, au contraire, à la garder en main plus que de raison, au grand dommage des troupes qui s'épuisaient en des labeurs inutiles et meurtriers. Jamais il n'y eut plus de monde employé aux travaux de l'Eure qu'en 1688. Au mois de mai de cette année, Louis XIV y vint encore, mais seul; Louvois, tremblant la fièvre, s'était vu forcé de renoncer au voyage [1]. De Pontgouin à Versailles, par-

[1] Voir *Dangeau*, du 21 au 25 mai. — Louvois à Villacerf, Meudon, 23 mai 1688 : « J'ai été bien aise de voir que le roi ait été content de l'état des ouvrages; je m'attends d'apprendre demain matin que Sa Majesté l'aura été des troupes. » Au sujet de son indisposition, il ajoute : « J'ai dormi huit heures la nuit passée, mais avec beaucoup d'inquiétude, c'est-à-dire que je me suis réveillé dix à douze fois. J'ai passé toute la journée fort doucement, et me suis rendu ici sur les cinq heures et demie du soir, où je fais état d'essuyer ce qui voudra venir d'accès de fièvre. J'ai été saigné ce matin, et mon sang s'est trouvé fort bon. » — 24 mai, à Barbezieux : « J'ai passé une assez bonne nuit, ayant dormi huit heures tout de suite. Je me suis allé promener ce matin à cinq heures; il faisoit un temps charmant. J'en suis revenu à huit heures et demie, et me suis couché, croyant que la fièvre viendroit vers les neuf heures; mais au lieu de la fièvre, j'ai dormi deux heures et demie. Je me suis réveillé sans fièvre à onze heures et demie; mais peu de temps après, elle est venue. Le frisson a été fort doux; je n'ai point eu de mal

tout où l'on travaillait, ce mal impitoyable faisait des victimes. Louis XIV n'échappa pas plus que son ministre aux influences morbides. « Ceux qui paroissent plus heureux, bien souvent ne le sont pas tant, écrivait à Bussy-Rabutin madame de Sévigné[1]. Demandez au roi et à M. Louvois; le maître et le ministre sont tous deux chicanés par des retours de fièvres mal guéries par le quinquina, ce qui non-seulement leur donne beaucoup de chagrin, mais en vérité à tout le monde, pour la personne de Sa Majesté. »

Presque à la même date, le 14 juin, Louvois adressait à son frère, l'archevêque de Reims, de meilleures nouvelles : « La santé du roi se rétablit à vue d'œil, disait-il; pour moi, je me porte assez bien, et je suis appelant d'un jugement des médecins qui me condamnoient aux eaux de Forges, auxquelles je n'ai point du tout envie d'aller[2]. » Les médecins cependant furent les plus forts : Louvois, débouté de son appel, s'en alla, malgré qu'il en eût, à Forges, vers la fin de juillet. Il y trouva « grande et fort mauvaise compa-

à la tête, mais j'ai beaucoup sué, et présentement qu'il est un peu plus de sept heures, il y a plus d'une heure que je ne sue plus, et mon accès est si fort sur son déclin que je ne crois pas en avoir à huit heures. » — 26 mai, à M. de Reims : « Le quatrième accès m'a pris aujourd'hui sur les dix heures et demie. J'ai eu deux heures de frisson sans trembler ni en être incommodé, et vers les six heures j'étois à peu près net de fièvre, de manière que cet accès-ci a été encore plus doux que les précédents, ce qui, joint au désir que j'ai de vous plaire, me fait différer l'usage du quinquina. Messeigneurs de la faculté veulent que je me contente de prendre des remèdes jusqu'après le cinquième accès; après quoi ils me purgeront, en intention de me guérir de la fièvre; mais peut-être me la donneront-ils plus forte, auquel cas le quinquina me vengera. » *D. G.* 804.

[1] Lettre du 15 juin 1688.

[2] *D. G.* 805.

gnie[1], » et, pour se distraire, il entretint avec Fagon une correspondance minutieuse et assidue ; mais, tout en lui envoyant les détails de sa santé, il témoignait s'intéresser davantage à celle de Louis XIV. « J'ai, disait-il, beaucoup de joie d'apprendre que le roi se soit résolu à prendre dès hier du quinquina. Vous m'avez fait plaisir de me mander des nouvelles de la santé de madame de Maintenon. » Et ailleurs : « Il fait un chaud extraordinaire; le roi s'y expose-t-il pour aller à la chasse? Je vous prie de le faire souvenir que rien n'est plus mauvais ni plus propre à lui redonner la fièvre[2]. » En fin de compte, Louvois s'ennuya beaucoup à Forges, et n'y guérit point. Le 7 août, de retour à Versailles, il écrivait au marquis d'Huxelles : « J'arrive de Forges d'où la fièvre m'a chassé ; j'ai eu ma revanche avec du quinquina, car elle me manqua hier. »

Cependant, si Louvois s'adressait avec un tel empressement au commandant du camp de Maintenon, ce n'était pas tant pour lui donner de ses nouvelles que pour avoir des siennes. On guérissait encore moins à l'hôpital de Coulombs qu'aux eaux de Forges, et la compagnie, par malheur, y était tout autrement grande. Dès avant le départ de Louvois, un état du 3 juillet lui avait appris qu'il y avait à l'hôpital quinze cent soixante-huit malades, appartenant à trente-trois régiments[3]. Depuis cette époque, le mal n'avait fait

[1] Louvois à Beringhen, 1er août. *D. G.* 807.

[2] Louvois à Fagon, 22, 24, 26 juillet. *D. G.* 806.

[3] *Bibliothèque du Dépôt de la Guerre*, recueil de pièces manuscrites intitulé *Tiroirs de Louis XIV*, n° 234.

qu'empirer; c'est pourquoi il écrivait au marquis d'Huxelles : « Comme je n'ai pas vu mes lettres depuis deux jours, et que l'on m'a dit ici qu'il y a beaucoup de malades à Maintenon, je vous dépêche ce courrier pour vous prier de me mander ce qui en est, et si vous croyez qu'il soit à propos de renvoyer les troupes dès le 15 de ce mois, laissant deux cent cinquante hommes détachés par bataillon, ou si vous jugez plus à propos que l'on exécute le projet qui a été fait avec vous, c'est-à-dire de ne les faire partir que le 1er septembre. Vous ne parlerez, s'il vous plaît, à personne de ce que dessus, parce que je n'en ai point encore rendu compte au roi, et que je ne sais point ce que Sa Majesté ordonnera. » Le lendemain, décision prise : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous me mandez par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire hier au soir. Sa Majesté a résolu de faire décamper ses troupes le 16 de ce mois, à la réserve des deux régiments de dragons et de ceux de Normandie, Auvergne, du Maine et Alsace, lesquels partiront le 1er septembre, et les dragons, lorsque le travail finira. Sa Majesté vous recommande de régler le nombre d'officiers, sergents et soldats qui resteront, de manière qu'il y ait le plus d'ouvriers pour le travail qu'il sera possible, mais aussi qu'il ne soit pas demandé à chaque régiment plus qu'il ne pourra fournir [1]. »

Cependant les affaires s'embrouillent de plus en plus au dehors; une crise approche; tout est à la guerre. Le 20 août, nouvelle et décisive dépêche au

[1] 7 et 8 août. *D. G.* 807.

marquis d'Huxelles : « Le roi ayant résolu de faire séparer incessamment le camp que vous commandez pour faire marcher vers les frontières les troupes qui le composent, je vous en donne avis. Vous devez faire cesser demain les travaux de terre. Le roi veut néanmoins faire achever l'ouvrage de maçonnerie entrepris cette année, ou du moins le mettre en état de passer l'hiver sans se dégrader. »

La levée du camp de Maintenon fut d'un grand effet. Quoiqu'il y ait eu encore, l'année suivante, des troupes désignées pour les travaux de l'Eure, et quoique ces travaux aient été poursuivis obstinément jusqu'en 1690 [1], le public ne prit même pas garde à ces derniers efforts; il les ignora tout à fait. Pour lui, la levée du camp de Maintenon fut la fin de l'entreprise de Maintenon, frappée de mort subite. Chamlay, qui pouvait avoir des informations plus certaines, a partagé à cet égard le sentiment du public : « La guerre qui commença en 1688, a-t-il dit, interrompit entièrement ce travail. Le parti que le roi prendra sur cela, après le rétablissement de la paix, est ignoré; mais il y a grande apparence que Sa Majesté ne le reprendra pas pour beaucoup de raisons, et particulièrement parce que, au moyen des grands magasins et réservoirs d'eau qu'elle a pratiqués aux environs de Versailles, et de la

[1] Louvois à La Coudraye, 10 mars 1689 : « Les troupes qui doivent être employées cette année aux ouvrages de l'aqueduc de Maintenon commenceront à arriver au camp le 1er du mois prochain, et y seront toutes assemblées le 12 du même mois. » *D. G.* 843. — En 1690, l'entrepreneur Robelin écrit à Louvois, le 6 mai, le 10 juin et le 15 juillet, pour lui faire savoir où en est, à ces trois dates, la maçonnerie de l'aqueduc. *D. G.* 957.

machine célèbre qui élève les eaux de la Seine, il semble qu'elle a suffisamment pourvu à la fondation des fontaines de Versailles. »

Ainsi Chamlay condamne la dérivation de l'Eure comme une entreprise superflue; il la condamne surtout comme une entreprise désastreuse qui, même cessée, a eu, pendant longtemps encore, de funestes effets : « Ce travail qui, par l'occupation et la subsistance qu'il fournissoit aux troupes, devoit leur être fort avantageux, leur a été dans la suite très-funeste, et a produit au roi et au royaume une perte très-considérable, pour ne pas dire irréparable; en effet, la maladie causée ou par la corruption de l'air et des eaux, ou par la malignité des vapeurs de la terre, fit un grand ravage parmi les troupes et passa ensuite avec elles sur les frontières, où elle emporta et a emporté encore, pendant quelques années, un grand nombre d'officiers et de soldats [1]. »

Un autre ami de Louvois, Saint-Pouenge, s'adressant à Louvois lui-même, n'est pas moins explicite : « Je ne puis m'empêcher de vous répéter encore, lui écrit-il du camp devant Philisbourg, qu'il n'est point possible, pourvu que ce siége dure, qu'on puisse le finir avec l'infanterie qu'on y a destinée, les bataillons qui viennent de la rivière d'Eure n'ayant que quatre cent cinquante hommes chacun, avec les officiers. Ce seroit vous tromper que de vous parler autrement. » Un mois après, il revient à la charge : « Je suis obligé de vous dire que les régiments de cette armée sont foibles; il leur faudra plus de trois cents hommes de recrue [par batail-

[1] Mémoire sur les événements de 1678 à 1688. *D. G.* 1183.

lon], surtout à ceux qui ont campé cette année à la rivière d'Eure. [1] »

Tout cela fut promptement et énergiquement réparé; il n'en est pas moins vrai que Louvois s'était laissé surprendre, et que la France avait failli porter la peine de cette surprise. Le ministre de la guerre eut fort à faire pour racheter la faute du surintendant, qui s'était attardé aux embellissements de Versailles.

A Paris comme à Versailles, Louvois avait voulu laisser un grand monument de sa surintendance. Les affaires de la maison de Vendôme étant fort embarrassées, il en avait profité, dès 1685, pour acheter, au nom du roi, l'hôtel de Vendôme dont les jardins s'étendaient entre la rue Neuve-des-Petits-Champs et la rue Saint-Honoré [2]. Il avait acheté aussi le couvent des Capucines, situé au delà, mais à charge de reconstruction. Sur ce vaste espace, Louvois avait projeté de faire une

[1] 8 octobre et 9 novembre 1688. *D. G.* 825-827.

[2] Les négociations entre Louvois et l'abbé de Chaulieu, chargé des affaires de la maison de Vendôme, avaient commencé au mois de mars 1685. Le *Journal de Dangeau* indique l'acquisition comme ayant été faite le 2 avril; c'est une erreur. Le 13 mai, Louvois écrivait à l'abbé de Chaulieu : « Je suis de retour de la rivière d'Eure et en état de finir l'affaire de l'hôtel de V ndôme, de quoi je vous donne avis, afin que vous en fassiez dresser au plus tôt le contrat. » Ce contrat fut signé le 4 juillet; un mémoire porte que l'hôtel de Vendôme et 1,600 toises de place en dehors ont été acquis moyennant 600,000 livres. Voir une lettre de Louvois à Lachapelle. *D. G.* 745-747-800. — Toutefois, dès le 17 mai, Louis XIV et Louvois avaient arrêté la disposition générale de la place Vendôme. « M. de Louvois, raconte Dangeau, nous dit que le roi venoit de régler la place qu'il fait faire dans Paris, où est l'hôtel de Vendôme à cette heure; il prend aussi le couvent des Capucines; et cette place-là sera la plus belle qui soit en Europe, et ne coûtera quasi rien au roi, par les places qu'il vendra; elle sera plus large et beaucoup plus longue que la place Royale. »

place magnifique, ouverte dans toute sa largeur sur la rue Saint-Honoré, encadrée d'ailleurs par trois façades à portiques et toutes semblables, si ce n'est qu'au fond, l'arc d'une porte monumentale, rompant heureusement la monotonie des lignes, aurait laissé voir en perspective le nouveau portail de l'église des Capucines. Exclusivement destinés aux services publics, les bâtiments de la place Vendôme devaient recevoir la Bibliothèque du roi, les Académies, la Monnaie, la Chancellerie et le Grand Conseil. En 1691, quand Louvois mourut, l'église des Capucines était seule achevée; pour tout le reste, les travaux furent interrompus, condamnés et rasés; d'autres plans, d'une disposition et d'une destination bien différentes, remplacèrent les projets primitifs et firent la place Vendôme, telle que nous la voyons aujourd'hui [1].

[1] Avant d'abandonner cette partie de la surintendance de Louvois, j'ai cru devoir recueillir et mettre en note quelques lambeaux de correspondance sur des sujets moins importants que ceux qui ont été traités dans le texte, mais qui peuvent avoir leur intérêt particulier. Ainsi je donne le fragment suivant d'une lettre adressée par Louvois au procureur général, le 1er février 1685, et relative à ce qu'on peut appeler la gestation du projet de Saint-Cyr : « Le roi désirant placer l'abbaye de Saint-Cyr dans les faubourgs de Paris, je vous supplie de me faire savoir le prix auquel MM. les administrateurs de l'hôpital général se sont fixés pour la maison des Enfants-Trouvés, afin qu'en rendant compte à Sa Majesté des différents lieux où l'on pourroit placer cette abbaye, je lui puisse dire la valeur de celui-là. » *D. G.* 742. — Je trouve également, à la date du 1er avril 1685, une circulaire de Louvois aux intendants, au sujet des établissements d'éducation publique : « Le roi voulant être informé de ce qu'il y a de colléges tant séculiers que réguliers dans votre département, Sa Majesté m'a commandé de vous en demander un état qui fasse mention des villes et bourgs où ils sont situés, du nombre de classes dont lesdits colléges sont composés, de ce qu'il y a à peu près d'écoliers qui les fréquentent, et de ce qu'on leur enseigne. Je vous prie de me mettre en état de lui en rendre compte, entre-ci et le 15 du mois de mai prochain. » *D. G.* 744 — Louvois eut à s'occuper particulière-

Ces projets, auxquels les magistrats chargés d'administrer la ville de Paris ne pouvaient naturellement pas rester étrangers, avaient mis Louvois en rapport avec le prévôt des marchands et surtout avec le lieutenant de police, M. de La Reynie. M. de La Reynie fut aussi le conseiller le plus recherché et le plus écouté par Louvois en tout ce qui touchait à l'administration des manufactures. Il ne faut pas s'en étonner; l'administration des manufactures était avant tout une affaire de police. Colbert, en mourant, avait laissé l'industrie française emmaillottée, comme au premier jour, dans un réseau de règlements étroits et rigides. Si l'industrie, qui ne demandait qu'à respirer et à vivre, attendait de Louvois qu'il desserrât ses liens et allongeât ses lisières, elle se trompait. L'ancien rival de Colbert, devenu son héritier, ne fit pas, en matière d'industrie, autrement que son devancier; il suivit ses errements, pour ne

ment d'un établissement d'éducation publique à Paris; c'était le collége des Quatre-Nations, dont la fondation était due aux libéralités du cardinal Mazarin. Le 17 juin 1687, Louvois écrivait au lieutenant de police La Reynie : « Le roi ne jugeant pas que la représentation des comédies dans la rue Guénégaud puisse compatir avec l'exercice qui va s'établir au collége des Quatre-Nations, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire d'avertir les comédiens de chercher à se mettre ailleurs, entre-ci et le mois d'octobre prochain. » — Et le 6 août suivant : « C'est à M. de Seignelay que vous devez envoyer les mémoires qui contiendront ce que vous devez représenter au roi concernant la permission que les comédiens ont eue de s'établir dans la rue de Savoie. » *D. G.* 783-785. — L'inauguration du collége n'eut lieu que l'année suivante. Voir le *Journal de Dangeau*, à la date du 4 octobre 1688. Louvois prenait grand soin de cet établissement; j'en trouve la preuve dans une note adressée à Chamillart, le 12 décembre 1701, par M. de Bosquen, principal du collége : « Feu Mgr de Louvois ne présenta, dans la première nomination, au roi que des enfants des plus grandes maisons de chaque nation, comme de Flandre, les Sainte-Aldegonde. Noyelles, Lannoy, de Cernay, de Gomicourt, etc. On soutint la chose en honneur pendant tout le temps de M. de Louvois; elle tomba un peu dans la suite. » *D. G.* 124. *Suppl.*

pas dire ses erreurs. Ce n'était pas de l'homme qui avait l'amour de la règle pour passion dominante qu'il fallait espérer quelque relâchement dans la discipline industrielle.

Cependant les manufactures souffraient. Louvois consultait à Paris M. de La Reynie, dans les provinces, les intendants les plus expérimentés en ces matières; il leur recommandait de s'entendre de leur côté avec les marchands et les manufacturiers de leurs départements, et de lui faire connaître le résultat de ces conférences [1]. Le 13 juillet 1685, il écrivait à M. de Bâville, alors intendant à Poitiers : « J'ai reçu le mémoire que vous m'avez adressé concernant les manufactures, par lequel j'ai connu les endroits où elles sont établies en Poitou, les différentes étoffes qui se fabriquent en chaque lieu, les contraventions qui se font au règlement des manufactures, et la manière dont vous avez pourvu à ce qu'il fût mieux observé à l'avenir; sur quoi je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que Sa Majesté vous recommande de continuer à y donner vos soins, et qu'elle s'attend d'apprendre, par les premiers mémoires que vous lui enverrez, ce que vous croirez qu'il y aura à faire pour l'augmentation des manufactures. Elle approuve fort votre pensée de s'appliquer plutôt à l'augmentation des manufactures qui sont déjà sur pied qu'à en établir de nouvelles. Elle vous recommande d'examiner s'il n'y auroit point quelques droits a diminuer de ceux qui se lèvent sur les étoffes qui entrent dans la province pour être manufacturées,

[1] Louvois à La Reynie, 13 mars 1685; à Bercy, 10 août; à Basville, 16 septembre. *D. G.* 743-748-749.

et sur celles qui sortent de la même province après y avoir été fabriquées; et comme rien ne procure tant le débit des étoffes que de les faire de bonne qualité, vous ne pouvez donner trop de soins pour faire exécuter avec beaucoup de sévérité le règlement des manufactures [1]. »

On a vu comment Louvois s'y prenait pour empêcher, à Versailles et à Maintenon, l'enchérissement des loyers [2]. S'il n'est pas intervenu de la même façon dans les transactions commerciales, il faut lui savoir gré de ne l'avoir point fait, et, quoiqu'un tel éloge ait quelque chose d'une injure, il faut le louer d'avoir écrit un jour à La Reynie : « Je suis très-persuadé qu'il ne convient point de fixer les prix des marchandises, lesquels il faut laisser négocier entre les marchands et les manufacturiers [3]. »

Dans les questions relatives aux relations commerciales entre la France et les nations étrangères, Louvois était un zélé protecteur de l'industrie française; et comme ces questions dépendaient surtout du contrôleur général qui, par les tarifs de douane, pouvait ouvrir ou fermer l'entrée du royaume aux produits étrangers, Louvois pesait de tout son poids sur les

[1] *D. G.* 747.

[2] Voir ci-dessus, p. 390.

[3] « Mais, continue-t-il, je crois qu'il est impossible que les manufactures se soutiennent si, en même temps que le marchand de Paris convient avec le manufacturier du prix de la marchandise qu'il lui livre, il ne lui donne pas une lettre de change du montant payable dans six mois, laquelle il soit libre au manufacturier de négocier pour ses besoins. Cependant, si le marchand de Paris veut payer avant l'échéance des six mois, il lui sera libre de le faire en faisant l'escompte sur le pied ordinaire. » 16 mai 1688. *D. G.* 804.

résolutions du contrôleur général. Ainsi, le 13 janvier 1688, il lui écrivait : « Les bestiaux sont présentement à si bon marché que l'on n'en trouve pas le débit; cependant les fermiers du roi permettent qu'il en entre une très-grande quantité dans le royaume, par le moyen desquels les étrangers en tirent l'argent, et les sujets du roi sont privés de la plupart de leur revenu[1]. » Les sujets du roi, dont Louvois prenait ainsi les intérêts, étaient ceux qui s'adonnaient à l'élève du bétail; il y avait aussi les sujets du roi qui, profitant de la circonstance, mangeaient de la viande à meilleur marché; ceux-ci même étaient apparemment plus nombreux que ceux-là; mais Louvois n'en avait pas cure. A tout instant, Louvois réveillait par des cris d'alarme la sécurité, trop confiante à son avis, du contrôleur général[2].

Tant que Louvois ne faisait que réclamer, d'un côté, l'élévation des droits d'entrée pour contenir le flot des marchandises étrangères, et de l'autre, l'abaissement des droits de sortie, pour aider à l'écoulement des marchandises françaises, il se tenait dans les limites

[1] *D. G.* 800.

[2] Louvois au contrôleur général, 8 août 1687 : « Rien ne fera plus l'effet que vous désirez à l'égard des manufactures d'Angleterre que l'exécution ponctuelle de ce qui a été résolu en présence du roi, pour faire payer les draps d'Angleterre ou façon d'Angleterre qui entreront dans le royaume, sur le pied du tarif de 64, soit que ces draps soient apportés par des Anglois, François ou Hollandois; et je ne sais si vous ne jugeriez pas à propos d'informer distinctement des intentions du roi sur ce sujet les intendants de Normandie, Picardie et frontière de Champagne. Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, qu'il fut dit, en présence du roi, que cela se devoit exécuter, non-seulement à l'égard des draps qui se font en Angleterre, mais encore à l'égard des draps façon d'Angleterre qui se font en Hollande. » *D. G.* 785.

de son rôle[1]; il en sortait lorsqu'il allait attaquer, sur son propre sol et par des moyens frauduleux, l'industrie étrangère, lorsqu'il écrivait, par exemple, à l'ambassadeur de Louis XIV à Londres, au sujet des papeteries d'Angleterre : « Si vous pouviez envoyer des mémoires qui expliquassent ce qu'il y auroit à faire pour augmenter de plus en plus la décadence des dites papeteries, vous feriez chose fort agréable à Sa Majesté[2]. » Il est vrai qu'en cette circonstance il ne faisait guère qu'user de représailles, puisqu'il s'agissait de ramener en France des ouvriers qui avaient été débauchés par les Anglais.

De toutes les industries françaises, c'est à la draperie, bien déchue depuis la mort de Colbert, que

[1] Le 1er janvier 1688, il communiquait au contrôleur général un projet pour modifier les droits d'entrée et de sortie sur les verres, « lesquels, disait-il, savoir ceux de cristal, payent 3 livres du cent pesant, les petits verres à boire 20 sols de sortie et 30 sols d'entrée. Il seroit à désirer, pour le bien des manufactures de France, que l'on les chargeât de 10 livres pour l'entrée et de 10 sols pour la sortie. » — Il y avait une ligne de douanes entre les provinces de l'ancienne France et les provinces récemment conquises; Louvois réclamait, pour les produits français, sinon la suppression de cette ligne, tout au moins l'abaissement des tarifs; « Je vous supplie, écrivait-il le 24 janvier 1688 au contrôleur général, de donner des ordres pour que les draps et autres petites étoffes des manufactures de France qui, suivant le tarif de 1671, doivent payer, pour entrer dans les pays conquis, savoir les draps 30 livres du cent pesant, et les autres petites étoffes, 15 livres, ne payent dorénavant, à l'égard des draps, que 3 ou 4 livres, et les petites étoffes qu'une livre et demie ou deux livres. » Le 1er février, il prie le contrôleur général d'expédier un arrêt pour augmenter les droits de sortie des laines par les frontières de l'Est, attendu que les manufacturiers de Suisse, et particulièrement de Lausanne, viennent en acheter à Lyon, en Bourgogne et en Champagne *D. G.* 800-801.

[2] 19 décembre 1686. *D. G.* 771. — L'ambassadeur, M. Barillon, annonce à Louvois, le 9 janvier, le 19 mars et le 7 août 1687, qu'il a décidé plusieurs ouvriers à rentrer en France *D. G.* 795.

Louvois s'est intéressé davantage. Le 1er septembre 1685, il recevait de M. de La Reynie la note suivante « Le sieur Coustard, marchand, est venu chez moi, ce matin, pour me demander s'il pouvoit continuer de faire prendre secrètement des instructions touchant les draperies, par l'homme qu'il a envoyé en Angleterre, et s'il étoit bien vrai qu'il plût au Roi qu'on travaillât avec effet à rétablir celles de France. Il m'a fait voir l'échantillon que je vous envoie d'un drap qu'il a fait travailler en France pour faire un manteau au Roi. Il prétend que ce drap est d'une finesse extraordinaire et que toute l'Angleterre ne sauroit passer cela, que la fabrique en est même si bonne qu'il n'y a point de pluie qui puisse percer cette étoffe, qu'il est surpris de voir ce qu'on lui marque de tous côtés que l'on peut faire en France pour la beauté des fabriques, et il espère de faire voir par des expériences que les Hollandois ni les Anglois ne les sauroient porter à un aussi haut point de perfection. Je vous envoyerai au premier jour, monsieur, ce qui peut être proposé pour commencer à y travailler utilement et sans éclat[1]. »

Louvois entra dans ce projet avec ardeur, et contribua de toute son énergie au succès de l'entreprise; quand il y eut un assez grand nombre de métiers battants, il ordonna que toute l'armée ne fût plus habillée dorénavant qu'en étoffes de France[2]. En 1687, le débit des draps français était assez considérable

[1] *D. G.* 795.
[2] Louvois aux inspecteurs, 20 octobre 1686. *D. G.* 769.

pour que les Hollandais jugeassent à propos de contrefaire les produits des manufactures d'Elbeuf et de Sedan[1]. « Par les avis que l'on reçoit de Hollande et d'Angleterre, écrivait Louvois au contrôleur général, il paroît qu'il s'y charge une si prodigieuse quantité de draps pour France qu'il y en entrera, non-seulement pour la consommation de cette année, mais même pour celle de l'année prochaine. Les mêmes avis portent que les marchands se pressent de faire ces achats, parce que les commis des fermiers [de la douane], qui sortent au 1er octobre prochain, leur font bonne composition sur les droits. Comme vous connoissez le préjudice que cela portera aux manufactures de France, je vous conjure d'y apporter un prompt remède[2]. »

Il faut dire que Coustard n'avait pas encore tenu toutes ses promesses, et que les draps français, bons pour les soldats et les petites gens, n'étaient pas pour satisfaire les officiers et les gens de cour. Louvois cependant trouva bien le moyen de les mettre à la mode; vers la fin du mois de septembre 1687, Louis XIV déclara qu'il ne porterait pendant l'hiver que du drap de France[3]. Ce que le roi faisait, il fallait bien que tout le monde le fît; pour ôter aux gens de qualité toute chance que pas un d'eux n'échappât à l'obligation commune, Louvois avait eu soin de faire fabriquer, tout exprès à l'usage de la cour, des draps

[1] Louvois à La Reynie, 24 juin 1687; au contrôleur général, 26 septembre. *D. G.* 783-786.
[2] 4 août 1687. *D. G.* 785.
[3] Louvois à La Reynie, 22 et 26 septembre 1687. *D. G.* 786.

rayés qui se reconnaissaient au premier coup d'œil. Cependant il comprenait bien que, « pour que cette affaire réussît parfaitement, » il fallait que le prix fût raisonnable et la marchandise excellente; elle était au contraire médiocre et fort chère, si bien que Louvois était forcé d'écrire au sieur Çadeau, associé de Coustard : « Les premiers draps rayés qui ont été vendus n'étoient pas de trop bonne qualité, et tout le monde s'en plaint que les derniers sont encore beaucoup plus méchants, quoique le prix qui a été fixé soit assez haut pour que les ouvriers puissent y trouver leur compte, en les faisant bons, et que vous puissiez les bien payer. Songez à mettre ordre que ce relâchement ne continue pas, parce que ce ne seroit pas le moyen de mettre la manufacture en réputation, et qu'il ne seroit pas possible de la soutenir[1]. » — « J'écris au sieur Cadeau, mandait-il en même temps à M. de La Reynie, pour l'exciter à faire faire des draps de meilleure qualité qu'ils n'ont été jusqu'à présent, et lui faire connoitre de quelle conséquence il lui est de faire faire de bonne marchandise pour le prix qui y a été mis. L'on me mande de Hollande que l'on commence à y travailler à des draps rayés; il seroit bien important de découvrir qui est le marchand qui en a donné la commission[2]. J'ai appris, disait-il encore, que des marchands drapiers, en dégoûtant des gens de qualité de prendre des draps rayés, leur avoient dit qu'entre-ci et six semaines, tous les draps rayés seroient con-

[1] 1er novembre 1687. *D. G.* 783.
[2] 31 octobre. *D. G.* 787.

sommés, et que, les marchands n'en faisant plus faire, il faudroit bien en revenir aux draps d'Angleterre ou d'Hollande[1]. » Comme le sénat romain, Louvois paya d'audace; plus le péril était grave, plus il montra de superbe assurance. Il fit monter de nouveaux métiers, promit de donner de meilleure étoffe à meilleur compte, et décida Louis XIV à se vouer encore, pour un second hiver, au drap rayé[2].

Le dévouement de Louis XIV n'était pas inutile; car les draps étrangers avaient reparu à la cour, sur les épaules mêmes du Dauphin. Il est vrai que cette protestation s'était faite sans franchise et sous des couleurs simulées, les faussaires ayant imaginé, pour déguiser l'origine de l'étoffe, d'y appliquer des raies peintes. Qu'importe? Le mensonge ne faisait qu'ajouter au crime. Ce complot de garde-robe fut traité comme une affaire d'État; Dangeau lui-même

[1] 17 novembre. *D. G.* 788.
[2] Louvois à La Reynie, 15 novembre 1687 : « Sa Majesté trouve bon que vous fassiez avertir les marchands drapiers qu'elle portera encore, l'hiver qui terminera l'année prochaine, des draps rayés, et que Sa Majesté leur veut bien faire dire cela présentement, afin que chacun puisse en toute sûreté y faire travailler dans les différentes manufactures de France. Les échantillons que le sieur Coustard a accommodés lui-même ont été trouvés par Sa Majesté fort agréables. » — 17 novembre : « Je vous supplie d'examiner s'il ne conviendroit point de donner ordre au sieur Cadeau de faire faire encore deux ou trois cents pièces de son drap au même prix que l'on lui a payé les cinq ou six cents premières, afin d'éviter de tomber dans l'inconvénient de ne plus trouver de draps rayés chez les marchands. » — 21 novembre : « Je ne vois point d'apparence que l'on puisse manquer dorénavant de draps rayés, ayant nouvelle qu'outre les métiers du sieur Cadeau, il y en a cent de montés en draps rayés à Sedan et près de cinquante à Abbeville. J'ai fait avertir les sieurs Collier de me faire apporter les pièces de drap bleu et noir, et je les exhorterai de continuer à s'appliquer à la perfection de leur ouvrage. Cependant Sa Majesté a fort approuvé la pensée qu'a eue le sieur Coustard de réduire à 16 livres le prix des draps rayés. » *D. G.* 788.

en a frémi : « Le roi, dit-il, a trouvé fort mauvais que madame la duchesse d'Uzès ait fait peindre des raies sur un justaucorps couleur de feu que Monseigneur avoit[1]. Il veut condamner à l'amende le marchand qui a vendu le drap et le peintre qui l'a peint. Madame la duchesse d'Uzès les justifie en s'accusant seule. Le roi veut que le justaucorps de Monseigneur soit brûlé, et qu'on ne porte plus d'autres draps que ceux de la manufacture nouvelle de France. » Ce récit de Dangeau est du 18 novembre 1687; huit jours après, la colère du roi n'était pas encore apaisée, puisque Louvois écrivait, le 25, à M. de La Reynie : « Sa Majesté désireroit fort que vous fissiez en sorte de savoir le nom de celui qui a rayé le drap dont l'on a fait un habit pour Monseigneur; son intention est que vous fassiez toutes les diligences nécessaires pour le découvrir et le faire arrêter. » Mais bientôt Louis XIV faillit contrevenir lui-même à la loi qu'il s'était faite; un habit à raies violettes qu'on brodait pour la personne du roi avait été coupé sur une pièce introduite frauduleusement d'Angleterre en France; heureusement, Louvois fut averti à temps[2].

Les gens qui attendaient avec impatience la fin de l'hiver pour se dépouiller d'un costume odieux furent cruellement déçus; le 4 janvier 1688, Louvois écrivait à La Reynie : « Sa Majesté veut bien ne porter cet été

[1] On lit dans les annotations ajoutées par le duc de Saint-Simon au texte de Dangeau : « M. de Montausier, comme ayant été gouverneur de Monseigneur, étoit demeuré premier gentilhomme de sa chambre et maître de sa garde-robe, de laquelle il laissoit le soin à sa fille, la duchesse d'Uzès. »

[2] Louvois à La Reynie, 19 janvier 1688. *D. G.* 800.

que des étoffes de laine qui se feront dans le royaume. » C'était pour achever les courtisans.

Il faut reconnaître que Louis XIV avait beaucoup de mérite à se condamner aux draps français, qui avaient le défaut de se rétrécir et d'autres inconvénients encore : un jour, par exemple, le roi fut obligé de quitter un habit, deux heures après l'avoir mis, parce que le drap avait une odeur désagréable[1]. On crut, de ce coup, les manufactures nationales en disgrâce; des gens de cour aux marchands drapiers, le bruit courut que le roi, fatigué d'une tentative sans résultat, revenait pour lui-même et permettait à tout le monde de revenir à l'usage des draps d'Angleterre et de Hollande. « Ils seront bientôt désabusés, disait Louvois à son confident, M. de La Reynie, puisqu'ils verront continuer de plus en plus les soins nécessaires pour le rétablissement des manufactures de laine dans le royaume et l'exclusion des étoffes étrangères[2]. »

Louvois ne cessa pas de soutenir les manufactures françaises contre une coalition d'intérêts et de goûts qui, de son côté, ne cessa pas de grossir et de lutter. La fraude avait des complices, non-seulement à la cour, mais dans le sein même du gouvernement; les agents placés sous les ordres de Seignelay prêtaient les mains à la contrebande maritime. A peine fut-il mort, et M. de Pontchartrain mis en sa place, que

[1] Louvois à Cadeau, 7 janvier 1688.

[2] 17 février 1688. *D. G.* 801. — Le 30 août 1689, Louvois écrit encore à La Reynie : « Vous pouvez assurer les marchands que le roi portera encore du drap rayé cet hiver et qu'ainsi ils auront occasion de se défaire de celui qu'ils ont. » *D. G.* 855.

Louvois se hâta d'écrire au nouveau secrétaire d'État : « Jusqu'à présent, les intendants de marine et principalement celui de Brest ont favorisé l'entrée dans le royaume des étoffes étrangères; ayez, s'il vous plaît, agréable de leur donner les ordres que vous estimerez nécessaires pour qu'ils changent de conduite[1]. »

L'attention qu'apportait Louvois à la fabrication des draps et des étoffes de laine n'était pas exclusive au point de lui faire oublier les manufactures de soieries ni les autres branches moins importantes de l'industrie nationale; il y donnait au contraire beaucoup de soins; mais, quoi qu'il pût faire, ses soins étaient condamnés d'avance à demeurer stériles[2]. La guerre survint, toujours fatale à la prospérité du commerce et des manufactures; cependant la guerre n'était pas le plus grand mal. Rejetés depuis de longues années vers l'industrie et le commerce, c'étaient les protestants qui y avaient porté la vie et la chaleur; l'industrie, atteinte par les dragonnades, achevée par la révocation de l'édit de Nantes, se mourait, entre les mains de Louvois, des blessures que Louvois, persécuteur des protestants, lui avait faites.

[1] 8 novembre 1690. *D. G.* 930.

[2] En 1688, il s'entendit avec un sieur Silvestre de Sainte-Catherine pour établir dans le midi de la France des pépinières et plants de mûriers blancs; un article du traité porte « que les ouvriers que le sieur Silvestre fera venir d'Italie, soit pour instruire les gens du pays qu'il voudra employer au travail des soies, soit pour établir la manufacture des organsins et autres manières de préparer les soies, seront exempts de taille pendant dix ans. » 28 juin 1688. *D. G.* 805. — On pourrait encore noter, dans la même année, des informations prises et des projets étudiés, afin d'aider les fabricants de chapeaux de castor à disputer aux Hollandais le marché des Indes espagnoles. Louvois à Dalencé, 14 janvier 1688; à La Reynie, 20 janvier. *D. G.* 800.

CHAPITRE VII

Les protestants et l'opinion publique. — Richelieu, dit-on, n'a pas accompli tous ses projets. — Idées de Louis XIV. — Le secrétaire d'État pour les affaires de la Religion Prétendue Réformée. — Châteauneuf. — Anarchie dans l'affaire de la révocation de l'édit de Nantes. — Rôle de Louvois dans cette affaire. — Conversion de Günzer. — Louvois modéré jusqu'en 1681. — Caisse des conversions. — L'intendant Marillac en Poitou. — Origine des dragonnades. — Marillac souvent réprimandé. — M. de Ruvigny. — Émigration protestante. — Suppression des dragonnades. — Rappel de Marillac. — Assemblées des réformés en 1683. — Répression militaire. — Plan de conversion générale en 1684. — Madame de Maintenon. — Méthode du chancelier Le Tellier. — L'intendant Bâville en Poitou. — Gratifications secrètes. — Vérification des titres de noblesse. — Affaire des baptêmes. — L'intendant Foucault en Béarn. — Conversions en masse. — Les grandes dragonnades. — Les généraux et les intendants. — Bâville en Languedoc, et Foucault en Poitou. — Ordres contradictoires. — Violence de Foucault. — Affluence des conversions. — Le comte de Tessé à Orange. — On croit tout fini. — Révocation de l'édit de Nantes. — Mort du chancelier Le Tellier. — Louvois chef de famille. — Démission de Courtenvaux. — Barbezieux secrétaire d'État en survivance. — Soumission de Courtenvaux. — Intégrité de Louvois. — Dernière clause de l'édit révocatoire. — Agitation parmi les religionnaires et les nouveaux convertis. — Harangue de Foucault aux gentilshommes du haut Poitou. — Recrudescence des rigueurs. — Fureur de Louvois contre les opiniâtres. — Ménagements pour les nouveaux convertis. — Modération de l'évêque de Grenoble. — Assemblées au désert. — Répression violente. — Condamnations à mort. — Déportations en Amérique. — Émigration incessante. — Violences contre les fugitifs. — Ordres contradictoires. — L'émigration tolérée. — Effets de l'émigration en Europe. — Patriotisme des religionnaires en France. — Mémoire de Vauban à Louvois. — Louvois se modère. — Louis XIV persiste dans ses projets. — Opinion de Chamlay. — Jugement sur la révocation de l'édit de Nantes.

« L'édit qui a supprimé celui de Nantes, et les déclarations qui ont suivi cet édit de suppression, ont eu

des effets et des suites si tristes que l'histoire de notre siècle ne parlera que de ce funeste événement. L'intention du roi étoit aussi sage que pieuse, et rien ne pouvoit être meilleur au bien de l'État et à celui de l'Église que de n'avoir en France qu'une religion; mais de quels moyens, grand Dieu! s'est-on servi pour y parvenir! Les dragons ont été les principaux prédicateurs de notre Évangile; les villes entières abjuroient dès qu'elles les voyoient approcher, et les évêques qui recevoient ces abjurations forcées poussoient ces malheureux à faire malgré eux le plus horrible des sacriléges, en les forçant à communier publiquement et à remplir les devoirs les plus saints d'une religion à laquelle ils ne croyoient pas. Enfin, réduits à ne prévoir leur salut que dans la fuite, ils ont abandonné ce qu'ils avoient de plus cher, et quittant pour jamais la douceur de la patrie, ils ont été chercher, sous un ciel étranger, la liberté de penser de la religion et de ses mystères ce que leurs pères en avoient pensé.

« La résolution de supprimer l'édit de Nantes et d'ôter l'exercice public du calvinisme a eu son premier principe dans la piété du roi aidée par le conseil des jésuites qui gouvernent sa conscience. *Fallit te incautum pietas tua.* Mais le conseil de contraindre par des voies violentes les huguenots à se faire catholiques a été donné et exécuté par le marquis de Louvois, qui a cru pouvoir manier les consciences et gouverner la religion avec les manières dures que, malgré sa sagesse, la violence de son tempérament lui inspire presque en tout. »

Ainsi parle un témoin, homme de cour et honnête homme. Qui est-il? peu importe[1]. L'opinion qu'il exprime, nous le savons d'ailleurs, ne lui est point exclusivement personnelle, et nous pouvons méditer sur ce témoignage anonyme comme sur l'expression certaine des idées admises à cette époque, touchant les dissidences en matière de foi. Dans la société contemporaine de Louis XIV, le sentiment qui domine est celui-ci : on a tort de contraindre les dissidents par la violence, mais on a raison de vouloir qu'il n'y ait plus de dissidents; en soi, le principe des conversions est excellent, ce sont les moyens qui sont détestables. Vauban, décidé contre la persécution, ne tient pas un autre langage : « Jamais chose, dit-il expressément, n'eût mieux convenu au royaume que cette

[1] On sait qu'au dix-septième siècle, tous les événements, grands ou petits, depuis les affaires d'Etat jusqu'aux intrigues scandaleuses, donnaient texte à des chansons qui couraient la cour et la ville, et dont beaucoup de gens s'empressaient de tirer copie. Il existe un assez grand nombre de ces recueils manuscrits; nous en possédons un entre autres rempli d'annotations très-curieuses. L'auteur de ces annotations nous est inconnu; mais nous sommes certain d'avoir affaire à un homme de cour, fort répandu et de beaucoup d'esprit. Le morceau qu'on vient de lire est une simple note en marge d'une chanson sur la révocation de l'édit de Nantes. Cette note se termine par le paragraphe suivant, qui ne méritait pas les honneurs du texte, mais qui vaut la peine d'être ajouté ici, à titre de renseignement sur les rumeurs de l'opinion publique : « On m'a dit, et peut-être n'est-il que trop vrai, que la première pensée et le conseil de persécuter les huguenots et d'abolir l'édit de Nantes a été suggéré aux jésuites françois par leur général qui agissoit par l'inspiration du conseil d'Espagne, à qui la Société a de tout temps été dévouée, et que la maison d'Autriche, qui a connu par ses malheurs ce qu'il en coûte de persécuter une religion, se voyant à la veille de sa dernière ruine par la trop grande puissance de la France, a imaginé qu'il n'y avoit que dans les conseils des jésuites qu'elle pût trouver une ressource sûre pour nous affoiblir autant que les Espagnols l'ont été par la persécution des Maures, et les Pays-Bas par celle des protestants. »

uniformité de sentiments, tant désirée, s'il avoit plu à Dieu d'en bénir le projet[1]. »

Cette société rapprochée, ramassée dans l'unité politique et administrative, ne comprend et ne souhaite que l'unité religieuse; celle-ci lui paraît être le corollaire indispensable de celle-là. En vain lui dira-t-on que Richelieu, qui a voulu et fait la première, a négligé, sciemment et de propos délibéré, la seconde; qu'en abattant la faction des huguenots, il a respecté leur croyance; elle répondra qu'on se trompe, que Richelieu, empêché par d'autres soins, est resté, vis-à-vis des protestants, à mi-chemin de ses projets, et qu'il n'a pas tenu à lui que les huguenots ne perdissent leurs temples, après avoir perdu leurs places de sûreté. Voici encore un honnête homme, contraire aux moyens violents, Chamlay, qui n'a pas le moindre doute à cet égard, et qui va nous parler de Richelieu et de ses idées, d'un ton sincère et convaincu, absolument comme il nous parle de Louis XIV et de Louvois, en homme qui sait les affaires et connaît le fond de la politique. « Le dessein de ce grand ministre, nous dit-il, n'étoit pas seulement de dépouiller les huguenots de la possession de leurs places de sûreté; il avoit encore formé celui d'extirper entièrement le calvinisme en France, persuadé qu'il étoit que la multiplicité des religions dans un même État n'étoit propre qu'à y fomenter des guerres civiles et à le mettre en proie aux étrangers; et il n'y a pas lieu de douter

[1] Mémoire pour le rappel des huguenots, présenté à Louvois en décembre 1689.

que, par la supériorité de son génie, il ne fût enfin venu à bout de ce grand projet; mais les grandes cabales qui s'étoient élevées à la cour contre lui l'empêchèrent de l'exécuter, et d'ailleurs il en fut diverti par d'autres projets de guerres étrangères d'une bien plus vaste étendue que celui-là, lesquels ont été les premiers fondements de l'abaissement des plus considérables puissances de l'Europe et de l'élévation de la monarchie françoise que le roi d'aujourd'hui a mise longtemps après sur le pied et dans l'état où elle est présentement. Cependant le roi, après la mort du cardinal Mazarin, ayant pris le timon des affaires et les anciens errements du cardinal de Richelieu à l'égard du parti huguenot, dont les diverses guerres et mouvements survenus à la cour avoient interrompu le cours et l'exécution, il jeta dès lors les premiers fondements de la ruine de ce parti[1]. »

Étrange aberration des esprits les plus sensés en apparence! Ils admirent Richelieu sans le comprendre; ils défont son œuvre en s'imaginant qu'ils l'achèvent. Depuis trente ans, seule en Europe, la France pratiquait la liberté de conscience; c'était son honneur et sa gloire; c'était sa force. Malheureusement les contemporains de Louis XIV ne l'entendaient point ainsi; leurs esprits, fermés à l'idée de la tolérance, s'irritaient ou s'affligeaient du fait de la tolérance comme d'un désordre public; entre les impatients et les modérés, la suppression de ce désordre ne faisait pas doute; ils ne différaient que sur la question de

[1] Mémoire sur les événements de 1678 à 1688. *D. G.* 1183.

temps et sur les moyens d'agir. La grande transaction qui avait mis heureusement fin aux guerres religieuses du seizième siècle, l'édit de Nantes, perpétuel et irrévocable, était dénoncé par les générations étrangères aux douleurs des générations précédentes, comme un expédient de circonstance, essentiellement révocable et purement transitoire. Elles cherchaient, elles croyaient trouver, dans le préambule même de cet édit, certaine phrase et certains mots qui en avaient, dès l'origine, prédit et justifié la suppression [1].

Telles étaient les idées étroites, erronées, mais sincères, au milieu desquelles avait grandi Louis XIV. A peine fut-il roi régnant, sa politique devint contraire aux obligations de l'édit de Nantes [2]. Du sol de la France, profondément remué et fouillé, l'hérésie calviniste, ar-

[1] « Maintenant qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à vaquer à ce qui peut concerner la gloire de son saint nom, et à pourvoir qu'il puisse être adoré et prié par tous nos sujets, *et s'il ne lui a plu permettre que ce soit pour encore en une même forme*, que ce soit au moins d'une même intention. »

[2] Je reproduis ici deux citations importantes que j'ai données ailleurs. Le 18 décembre 1664, M. de Grémonville, ambassadeur de Louis XIV à Vienne, rendant compte au roi d'une conversation qu'il avait eue avec le confesseur de l'Empereur, s'applaudissait d'avoir dit « que le roi n'avoit d'autre application que d'extirper l'hérésie, et que, si Dieu, par sa grâce, continuoit le bonheur de son règne, on verroit, dans peu d'années, qu'elle s'éteindroit en France. » Le 17 décembre 1665, Louvois écrivant au marquis de Pradel, chef du corps auxiliaire envoyé par Louis XIV en Hollande contre l'Évêque de Munster, blâmait le zèle excessif d'un officier français qui avait blessé, dans leurs croyances, les habitants d'une ville hollandaise, et il ajoutait ces paroles remarquables : « La conduite que cet officier a tenue en ce rencontre, quoique très-conforme aux sentiments intérieurs de Sa Majesté, est tout à fait contraire à la manière dont elle désire que l'on vive à l'égard d'un peuple extrêmement jaloux de sa religion, et qui n'est que trop bien informé du désir que Sa Majesté a d'abaisser ceux qui sont de celle qu'ils professent. »

rachée jusqu'aux dernières fibres, devait, disait-on, disparaître à jamais. Quels procédés et surtout quels ouvriers Louis XIV a-t-il employés à ce labeur?

Parmi les quatre secrétaires d'État, il y en avait un dont les attributions se réduisaient aux seules affaires de la Religion Prétendue Réformée. Tandis que ses collègues aux affaires étrangères, à la marine, à la guerre, reculaient sans cesse les limites et rehaussaient l'importance de leurs fonctions, celui-ci ne tendait, ne pouvait tendre qu'à restreindre et à rabaisser les siennes. Si la police des religionnaires lui était confiée, c'était à la seule condition d'en réduire incessamment le nombre; la diminution plus ou moins rapide du troupeau dont il avait la charge donnait à chaque instant la mesure de son zèle, de sorte que le plus glorieux jour de son administration devait être justement celui où il ne lui resterait plus rien à faire. C'était bien de lui qu'on pouvait dire qu'il travaillait à se rendre inutile. Un tel rôle n'avait rien qui pût tenter les gens de mérite ou d'ambition; aussi fut-il toujours délaissé aux subalternes. Le secrétaire d'État pour les affaires de la Religion Prétendue Réformée, incapable de prendre, comme les autres, son essor vers les hautes régions du gouvernement, resta seul dans la bassesse de leur commune origine, dans le terre à terre, un pur commis.

C'est à peine si l'on connaît, autrement que par leur nom, les deux hommes qui se résignèrent à ces fonctions sans honneur, pendant le règne de Louis XIV, La Vrillière et Châteauneuf, le père et le fils. Au premier, Louis XIV a donné, d'une main dé-

daigneuse, et de compte à demi avec un collègue de même sorte, un certificat d'honnête médiocrité. « La Vrillière et Duplessis, a-t-il dit, étoient de bonnes gens dont les lumières paroissoient assez proportionnées à l'exercice de leurs charges, dans lesquelles il ne tomboit rien de fort important. J'eusse pu sans doute jeter les yeux sur des gens de plus haute considération; mais ceux que je choisis me semblèrent suffisants pour exécuter sous moi les choses dont j'avois résolu de les charger[1]. » Duplessis-Guénégaud ayant bientôt sombré dans le naufrage de Fouquet, La Vrillière resta seul pour montrer aux générations nouvelles ce qu'était un secrétaire d'État des anciens jours. Châteauneuf, son fils, ne fut ni moins médiocre ni plus considéré. Si l'on veut insinuer, par commisération, qu'ils se sont dévoués, l'un après l'autre, à une tâche ingrate, il faut ajouter que leur dévouement fut bien complet, car ils n'en eurent pas même le mérite. Dans toutes les atteintes dirigées contre les protestants, depuis le commencement du règne de Louis XIV, ils n'eurent aucune initiative; chacun se servait d'eux pour mettre ses propres idées à l'épreuve, et pour en réclamer, en cas de succès, le bénéfice. Il est vrai qu'on est en droit de faire, à peu de chose près, le même reproche à Louis XIV et à ses ministres.

L'affaire de la révocation est, en effet, la seule dont on peut dire qu'elle n'a pas suivi la direction exclusive des chefs du gouvernement, qu'elle leur a souvent

[1] *Mémoires de Louis XIV*, édition de M. Charles Dreyss, t. II, p. 391.

échappé, et qu'en plus d'une circonstance, ils ont subi l'action de leurs propres agents. Combien d'arrêts contre les protestants les assemblées du clergé, périodiquement renouvelées, n'ont-elles pas dictés, arrachés même à la cour[1]! Et combien de mesures les intendants n'ont-ils pas insinuées et suggérées, qui, de locales et temporaires d'abord, sont devenues bientôt des lois générales et permanentes! Allons plus loin, que voyons-nous? Les évêques pressés par le bas clergé, les intendants par les subalternes, tous par la multitude ignorante et méchante. Ce n'est pas de Paris ou

[1] Les assemblées générales du clergé de France se tenaient tous les cinq ans; on a le recueil de leurs procès-verbaux. Voici, d'après ces procès-verbaux, les principales demandes contre les protestants adressées au roi par ces assemblées, de 1660 à 1685.

Assemblée de 1660. Défense aux catholiques d'embrasser le calvinisme; peines sévères contre les *relaps*. Exclusion des réformés des charges et emplois publics. Destruction des temples nouvellement bâtis. Suppression des hôpitaux, académies et colléges entretenus et dirigés par les réformés.

Assemblée de 1665. Mêmes demandes, si ce n'est que la pénalité contre les *relaps*, qui n'est que le bannissement, soit aggravée. Suppression des chambres de l'édit et des chambres *mi-parties*, établies à Castres, Bordeaux et Grenoble. Mainmise sur les biens possédés par les consistoires.

Assemblée de 1670. Mêmes demandes. Défense aux réformés de s'imposer entre eux. Défense aux réformés d'enseigner autre chose que la lecture, l'écriture et le calcul. Obligation de contribuer à l'entretien des églises et des écoles catholiques. Permission d'instruire et d'enlever à leurs familles les enfants des réformés, dès l'âge de sept ans.

Assemblée de 1675. Réitération des demandes qui n'ont pas été accueillies. Nullité des mariages mixtes; incapacité des enfants nés de ces mariages. Imposition des ministres à la taille. Réclamation contre les synodes trop fréquents.

L'Assemblée de 1680 n'a presque plus rien à demander.

Assemblée de 1685. Défense aux réformés d'exercer les professions d'avocat, d'imprimeur, de libraire. Défense aux réformés de tenir logis, hôtels et cabarets. « Que défenses soient faites à ceux de la R. P. R. de faire exercice de leur religion dans les terres et domaines du roi. » En d'autres termes, révocation pure et simple de l'édit de Nantes.

de Versailles que le courant descend aux provinces, c'est du fond des provinces que le flot monte vers Paris.

Dans le mécanisme de ce gouvernement, un et si bien réglé, à ce qu'il semble, on sent, de bas en haut, l'action d'une force perturbatrice et désordonnée. Ainsi s'expliquent les troubles, les hésitations, les contradictions, qui font de la révocation de l'édit de Nantes, œuvre inique, un sujet d'étude médiocre et stérile. Vous cherchez un modèle de haute stratégie, des combinaisons, un ensemble? Peine perdue. Vous ne trouvez que des lambeaux de plans qui ne se raccordent point, des mouvements qui se contrarient, des chocs et des heurts, l'anarchie, en un mot, dans le plus misérable et le plus odieux détail. Là où manque le grand art de la guerre, si l'on ne voit que les atrocités, il n'y a pas de plus abominable spectacle.

On s'en prend à Louvois. Quoiqu'il n'ait ni tout fait, ni tout ordonné, ni même tout connu, on lui impute tout, on le rend responsable de tout. De son temps même il en était ainsi; déjà l'odieux de la révocation de l'édit de Nantes lui était exclusivement reproché. Avait-il, devant ses contemporains, a-t-il devant la postérité le droit de s'en plaindre? Non, sans aucun doute. En affectant de tout dominer, de tout diriger, il a rendu toutes les accusations légitimes; il a payé chèrement, cruellement, les satisfactions de son orgueil. L'histoire de la révocation de l'édit de Nantes a été faite : c'est, de tous les grands événements du règne de Louis XIV, celui qui a été le plus creusé, fouillé, soumis à l'analyse, étudié dans ses causes et

poursuivi jusque dans ses derniers effets. Nous n'avons absolument ici qu'à définir et à préciser le rôle de Louvois dans la révocation de l'édit de Nantes.

Louvois n'était ni un fanatique, ni même un dévot, il se raillait, en son particulier, de Seignelay, qui, parmi ses ardeurs au plaisir, avait, par intermittence, des accès de fièvre religieuse. On ne peut guère citer qu'un seul cas où Louvois ait fait personnellement œuvre de prosélytisme; il s'était mis en tête de convertir un de ses affidés de Strasbourg, Günzer, qui était luthérien. Au mois de janvier 1685, Günzer lui ayant écrit pour lui faire ses compliments de nouvelle année, Louvois lui répondit : « J'avois toujours espéré que vous feriez les diligences nécessaires pour connoître les erreurs de votre religion, et, lorsque je vous en ai parlé moi-même sur les lieux, vous m'aviez répondu de manière que j'avois cru qu'aussitôt après la trêve [de Ratisbonne], vous ne différeriez pas plus longtemps à vous instruire. Je vous prie donc de me mander dans quel sentiment vous êtes présentement à cet égard, et si vous n'avez point déjà commencé à fréquenter les gens qui peuvent vous aider à faire un pas si important pour les affaires de l'autre monde et de celui-ci. »

Günzer ne fut qu'ébranlé; Louvois redoubla, par une nouvelle épître : « Votre lettre me donne lieu d'espérer que vous ferez bientôt un pas fort utile pour l'autre monde et pour celui-ci. Puisque vous connoissez la vérité, vous ne devez point, ce me semble, vous mettre en peine de vouloir accommoder les deux religions ensemble, et vous devez songer à

embrasser celle qui est la plus sûre pour votre salut et la plus ancienne. J'apprends que des principaux bourgeois de Strasbourg se font instruire; s'ils faisoient abjuration, je craindrois que le roi ne jugeât à propos de leur confier les soins dont vous êtes chargé[1]. »

Günzer se sentit tout à fait convaincu; il fit part de sa conversion à l'intendant d'Alsace, M. de La Grange, qui s'empressa d'en informer Louvois, et Louvois écrivit pour la troisième fois à son prosélyte : « J'ai appris avec la dernière joie la résolution que vous avez prise de vous faire catholique. Vous apprendrez, par M. de La Grange, la grâce que Sa Majesté a bien voulu vous faire en cette considération[2], et vous pouvez compter sur sa protection dans toutes les occasions qui se présenteront pour votre avantage[3]. » Cependant Günzer tardait beaucoup à déclarer au public la confidence qu'il avait faite au ministre et à l'intendant; il fallut le presser. Enfin, le 22 avril, Louvois écrivit à M. de La Grange : « Sa Majesté a appris avec plaisir que le sieur Günzer commence à fréquenter les églises. Vous devez le porter à continuer, et lui faire entendre combien il lui seroit préjudiciable de toutes manières qu'il hésitât à professer publiquement la religion qu'il a embrassée[4]. »

Les arguments de Louvois sont grossiers, et, dans toute la force du mot, palpables; c'est un sergent qui fait des recrues, argent comptant. De l'âme, de la

[1] 7 et 23 janvier 1685. *D. G.* 741.
[2] Cette grâce était une pension de 6,000 livres.
[3] 13 février. *D. G.* 742.
[4] *D. G.* 744.

conscience, des problèmes qui divisent les communions chrétiennes, il ne s'inquiète pas; il ne perd jamais la terre de vue; le calvinisme, après tout, n'est pour lui que « la religion qui déplaît au roi. » Tant que le déplaisir du roi contre les calvinistes ne s'était manifesté que par des refus de grâces ou par des sévérités légales[1], Louvois s'était abstenu d'intervenir dans les affaires de la Religion Prétendue Réformée. Pendant les vingt premières années de sa vie publi-

[1] Il y a dans les *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, un morceau célèbre, rédigé par Pellisson, vers l'année 1671, sous ce titre : *Conduite à tenir à l'égard des protestants; les ramener sans violence.* En voici quelques extraits : « Je crois, mon fils, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume étoit, en premier lieu, de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avoient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvoient permettre. Mais, quant aux grâces qui dépendoient de moi seul, je résolus, et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune, et cela par bonté, non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violence, si c'étoit par quelque bonne raison qu'ils se privoient volontairement des avantages qui pouvoient leur être communs avec tous mes autres sujets. Cependant, je résolus aussi d'attirer, même par récompense, ceux qui se rendroient dociles. Mais il s'en faut encore beaucoup que j'aie employé tous les moyens que j'ai dans l'esprit pour ramener ceux que la naissance, l'éducation et le plus souvent un zèle sans connoissance tiennent de bonne foi dans ces pernicieuses erreurs. Aussi j'aurai, comme je l'espère, d'autres occasions de vous en parler, sans vous expliquer par avance des desseins où le temps et les circonstances des choses peuvent apporter mille changements. » Édition de M. Ch. Dreyss, t. II, p. 456. — Vers la même époque, madame de Maintenon écrivait à son frère : « On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font pas honneur. Vous maltraitez les huguenots; vous en cherchez les moyens, vous en faites naître les occasions; cela n'est pas d'un homme de qualité. Ayez pitié de gens plus malheureux que coupables. Ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes, et dont la violence ne nous auroit jamais tirés. Henri IV a professé la même religion, et plusieurs grands princes. Ne les inquiétez donc point. Il faut attirer les hommes par la charité; Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et telle est l'intention du roi. »

que, on ne le rencontre pas une seule fois parmi ceux qui poussent aux mesures de rigueur; tout au contraire. Si sa carrière s'était achevée avant l'année 1681, il aurait pu passer dans l'histoire pour un des derniers et des plus persévérants amis de la tolérance.

Tandis que les protestants étaient exclus peu à peu des fonctions publiques, et menacés même jusque dans les professions libérales, l'armée leur ouvrait un asile au seuil duquel s'arrêtait la persécution. Les Allemands réformés, et surtout les Suisses, qui servaient le roi en grand nombre, n'avaient pas besoin d'invoquer leurs capitulations pour pratiquer librement l'exercice de leur culte; Louvois prévenait ou repoussait, sans hésiter, toutes les attaques dirigées contre leurs droits. Si parfois l'irritation des populations catholiques, pour qui l'exercice de ce culte était un scandale, s'échappait en rumeurs, souvent même en menaces, le ministre marchait droit aux fauteurs de ces émotions populaires et les menaçait à son tour de les punir comme perturbateurs du repos public[1]. Il était impossible que les officiers français de la Religion ne fussent pas couverts par la tolérance qui s'étendait sur leurs coreligionnaires étrangers. Jusqu'à la paix de Nimègue, ils n'eurent aucun sujet de se plaindre.

La guerre achevée, Louis XIV revint aux soucis du

[1] Au mois d'août 1673, l'évêque de Tournai et l'intendant de Flandre font savoir à Louvois que les habitants de Lille et de Tournai sont irrités de ce que les Suisses du régiment d'Erlach ont fait prêcher publiquement leur ministre, et chanté les psaumes. Louvois répond : « Les sujets des villes de Flandre n'ont aucun sujet de se plaindre, quand il n'y a que les troupes qui font l'exercice de leur religion. Si les peuples font insulte au ministre, on les punira comme perturbateurs du repos public. » *D. G.* 339.

gouvernement intérieur, surtout aux soucis du gouvernement religieux. Le 28 octobre 1679, madame de Maintenon écrivait : « Le roi pense sérieusement à la conversion des hérétiques; et, dans peu, on y travaillera tout de bon. » Il y avait, depuis 1677, une caisse alimentée par les revenus des bénéfices vacants, et dont les fonds, administrés par Pellisson, qui était lui-même un nouveau converti, étaient spécialement destinés à solder, parmi les plus pauvres calvinistes, des conversions à bas prix[1], mais non sans valeur, car la sévérité des lois contre les *relaps*, c'est-à-dire contre ceux qui, ayant abjuré, retombaient dans leurs anciennes erreurs, les rendait terriblement sérieuses.

Quoique l'emploi de ces fonds, dont la source venait de l'Église, et dont l'effet lui était particulièrement intéressant, eût dû exclusivement appartenir aux évêques, les intendants y prétendirent, entrèrent en concurrence avec eux, usurpèrent en grande partie le droit, sinon de convaincre, au moins d'acheter les consciences, et commencèrent d'envoyer à la cour ces fameuses listes de conversions, alignées, avec pièces à l'appui, suivant les règles d'une comptabilité rigoureuse, de sorte qu'au premier coup d'œil, la somme des fonds employés, divisée par la somme des conversions obtenues, donnait l'exacte mesure du zèle des administrateurs, et permettait de comparer leurs différents génies. Il y en eut cependant, parmi les plus intelligents et les plus zélés, qui ne se contentèrent pas du succès de cette méthode financière; ils lui re-

[1] Le prix variait de 6 à 12 livres.

prochèrent même de n'être, malgré les apparences, ni efficace, ni prompte, et surtout de ne s'adresser qu'aux pauvres gens, qu'à la plèbe des religionnaires. Ils s'ingénièrent pour perfectionner l'art des conversions. L'un des plus inventifs était l'intendant de Poitiers, Marillac.

Louvois, qui avait dans son département le Poitou, peuplé de calvinistes, ne prêtait aux affaires de la Religion qu'une attention distraite; la politique étrangère, les chambres de réunion le préoccupaient alors bien davantage, et ses desseins étaient bien plus d'usurper sur Croissy que sur Châteauneuf. Toutefois, en affectant de consulter Châteauneuf plus que de raison, Marillac finit par piquer Louvois[1] et par le compromettre sans retour avec les calvinistes. C'est ainsi que, dans les premiers mois de l'année 1681, s'il ne persuadait pas encore à Louvois d'interdire aux protestants l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, ou de retirer à ceux qui en étaient pourvus, leurs brevets de maîtres de poste[2], il lui suggérait et lui faisait adopter une mesure bien autrement considérable.

Une ordonnance, appliquée d'abord au Poitou seulement, mais bientôt après étendue à toutes

[1] Louvois à Marillac, 10 mars 1681 : « C'est à M. de Châteauneuf que vous devez vous adresser pour ce qui regarde les affaires de la Religion en général, c'est-à-dire les jugements des temples, sur la conservation desquels les commissaires députés à cet effet ont été partagés; mais pour toutes les autres affaires de votre département, hors celles de finances, c'est à moi à en rendre compte au roi, et je vous ferai savoir ses intentions fort promptement, lorsque vous me les demanderez. » *D. G.* 653.

[2] Louvois à Marillac, 15 avril 1681. *D. G.* 654.

les provinces du royaume, exemptait, pendant deux années, les nouveaux convertis du logement des gens de guerre. « Cette ordonnance, disait Louvois, pourroit causer beaucoup de conversions dans les lieux d'étape, si vous teniez la main à ce qu'elle soit bien exécutée, et que, dans les répartiments qui se feront des troupes qui y passeront, il y en ait toujours la plus grande partie logée chez les plus riches des religionnaires. Mais Sa Majesté désire que vos ordres sur ce sujet soient par vous ou par vos subdélégués donnés de bouche aux maires et échevins des lieux, sans leur faire connoître que Sa Majesté désire par là violenter les huguenots à se convertir, et leur expliquant seulement que vous donnez ces ordres sur les avis que vous avez eus que, par le crédit qu'ont les gens riches de la Religion dans ces lieux-là, ils se font exempter au préjudice des pauvres[1]. »

La première troupe qui fut envoyée pour loger en Poitou fut un régiment de dragons; cette troupe n'avait rien de plus terrible qu'une autre, si ce n'est son nom; mais ce nom seul, de sinistre augure, terrifia les peuples et leur inspira d'abord l'éternelle horreur des « dragonnades. » Des faits déplorables ne tardèrent pas, d'ailleurs, à justifier cette première et fatale impression.

Le logement des gens de guerre, lourde charge, n'était pas une charge nouvelle; les désordres qu'entraînait le logement des gens de guerre n'étaient pas

[1] Louvois à Marillac, 18 mars 1681. *D. G.* 653.

non plus des maux inconnus jusqu'alors. Ils parurent nouveaux cependant, parce qu'on vit pour la première fois les hommes qui étaient chargés de prévenir et de réprimer la licence du soldat, la souffrir et la provoquer même. Marillac y poussait de tout son pouvoir. Il compromettait audacieusement le nom de Louis XIV et de Louvois; il outrait leurs ordres; il les entraînait au delà de leur propre volonté, croyant leur plaire au fond, et n'imaginant pas qu'il pût être désavoué. Il ne le fut pas d'abord, au moins publiquement; le pouvoir absolu ne sait pas reculer à propos, parce qu'il a toujours besoin de paraître infaillible. Cependant Marillac fut constamment averti qu'il faisait fausse route; la correspondance de Louvois avec lui, pendant huit mois, n'est qu'un continuel rappel à l'ordre.

Dès le 7 mai, Louvois lui écrivait : « Les députés des religionnaires se plaignent fort de ce qui s'est passé en dernier lieu dans votre département, pendant le séjour des compagnies du régiment du Saussay, qu'ils assurent avoir été toutes logées chez les religionnaires. Je leur ai voulu répondre qu'assurément il y en avoit eu chez les catholiques, et ils se sont offerts de prouver le contraire; de quoi ayant rendu compte à Sa Majesté, elle m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que ce que je vous ai mandé de son intention à cet égard soit ponctuellement exécuté, et que vous ne souffriez jamais que l'on décharge entièrement les catholiques du logement des gens de guerre pour les mettre chez les religionnaires. Je vous ai expliqué si clairement la volonté de Sa Majesté sur

cela que je n'ai qu'à vous en recommander l'exécution[1]. »

Il n'y a ici qu'un abus de pouvoir, une infraction à la loi; tout de suite viennent les violences. Marillac s'efforce en vain de les dissimuler; il voudrait que la cour ne connût que les conversions, sans la contrainte, la fin sans les moyens; mais les protestants ont à la cour un défenseur légal, un représentant accrédité, le marquis de Ruvigny. Celui-ci est un homme de cœur, énergique, résolu; par lui la vérité se fait jour, toutes les plaintes vont au roi[2]. Le 23 août, Louvois écrit à Marillac : « Je vous envoie des mémoires qui ont été donnés au roi par M. de Ruvigny, lequel a assuré Sa Majesté que ceux qui les ont apportés veulent se soumettre à toute sorte de châtiments s'ils ne prouvent pas ce qui y est exposé; et comme il n'y a rien de si contraire aux intentions de Sa Majesté que les violences qui y sont énoncées, elle m'a ordonné de vous les adresser et de vous recommander de prendre de telles mesures qu'elles cessent absolument, désirant même que vous fassiez faire des exemples des cavaliers qui les ont commises, si vous pouvez en avoir des preuves[3]. »

[1] On lit dans la même lettre : « Quand il seroit vrai que les prêches devroient cesser lorsqu'il n'y auroit pas dix familles pour y assister, cela ne se pourroit jamais entendre du lieu où est situé ledit prêche, et il faudroit que dans tous les villages de l'étendue du ressort dudit prêche, il ne restât plus que dix familles de la R. P. R. » *D. G.* 654 *bis*.

[2] Voir les dépêches de Louvois à Marillac, du 2 juin, et à l'intendant de Limoges, Lebret, du 20 juin, toutes deux citées en partie par Rulhière. *D. G.* 655. — Il y a, de ce même temps, à la date du 17 juin, une ordonnance odieuse qui permet aux enfants de se convertir, dès l'âge de sept ans; c'est la destruction de la famille. Rien ne prouve, rien n'indique même que Louvois y ait eu part.

[3] *D. G.* 657.

Marillac essaye de se justifier et de justifier en même temps ses agents et ses complices; son habileté n'y peut rien; ses explications confuses, embarrassées, contradictoires, sont des aveux. Le 19 septembre, Louvois lui écrit de nouveau : « Sa Majesté a fort bien connu, au travers du déguisement de celui qui a dressé les réponses aux plaintes que M. de Ruvigny lui a présentées, qu'il y avoit beaucoup de véritable; et comme rien n'est plus contraire à ce que je vous ai expliqué plusieurs fois de ses intentions, elle m'a commandé de vous faire savoir qu'elle veut absolument que vous fassiez cesser toutes les violences des cavaliers, faisant pendre le premier qui en fera, quand même les violences qu'ils auroient faites auroient produit des conversions. A quoi Sa Majesté m'a commandé d'ajouter qu'elle a appris avec beaucoup de surprise que, quoique je vous aie mandé plusieurs fois par son ordre qu'elle ne vouloit pas que vous souffrissiez que les officiers et cavaliers exigeassent quoi que ce soit, vous leur avez réglé, non-seulement une nourriture sans payer, mais encore trente sols par place, et aux officiers à proportion. Vous avez un grand intérêt de remédier à ces désordres et de les faire absolument cesser, Sa Majesté me paroissant disposée à prendre quelque résolution fâcheuse contre vous, si elle apprenoit que cela continuât; c'est ce que je vous conjure de prévenir[1]. »

Dans une précédente dépêche, Louvois avait défendu, en termes formels, à Marillac, de rien faire

[1] *D. G.* 658.

sans avoir pris d'abord l'ordre du roi, « Sa Majesté, ajoutait-il, ne pouvant jamais approuver que vous donniez lieu aux religionnaires de justifier les plaintes qu'ils font dans tous les pays étrangers[1]. » C'était là le plus redoutable effet des inventions de Marillac; par sa faute, les dragonnades commençaient à devenir contre la France un grief européen. Non contents d'envoyer leurs plaintes à l'étranger, les protestants allaient les y porter eux-mêmes. Le courant d'émigration qui datait des premières années du règne de Louis XIV, lent et faible dans l'origine, se précipitait alors à flots pressés, sous l'influence d'une crue soudaine et violente. De toutes parts, d'Angleterre, de Hollande, des divers États de l'Allemagne, Louvois apprenait que les protestants français y arrivaient tous les jours et en foule. « Les charités sont bien grandes ici pour les protestants qui s'y viennent retirer, lui mandait-on de Londres, le 25 août; l'on a cueilli dans Londres et aux environs, à ce qu'on dit, près d'un million, argent de France. Tout cet argent est porté à la Maison de Ville de Londres; les directeurs sont l'évêque de cette ville, milord maire, et six aldermans; et cela est pour subvenir à ceux qui n'ont pas moyen de se maintenir, et pour les mettre en état de gagner leur vie; et ceux qui sont capables de cultiver la campagne, on les y envoie pour la peupler. On croit que ces gens-là, avec toutes les libertés qu'ils pouvoient avoir en France pour la conscience[2], sont

[1] 7 août. *D. G.* 657.
[2] Quelles libertés! Mais c'est un agent de Louvois qui parle et qui ne veut pas lui déplaire.

encore plus heureux en Angleterre, tant pour le spirituel que pour le temporel ; et la France sera fâchée d'avoir perdu tant de sujets comme elle fait; car il n'est pas croyable la quantité qu'il en vient ici[1]. »

Les anciennes ordonnances contre l'émigration n'y faisaient rien; il fallut enfin se résoudre à supprimer les causes mêmes de l'émigration, non-seulement les violences déjà condamnées, mais encore la « dragonnade » simple et sans excès, le seul fait du logement des gens de guerre. Le 26 novembre 1681, Louvois écrivit à Marillac : « Je commencerai par vous dire que Sa Majesté jugeant, par de bonnes considérations, qu'il ne convient pas de continuer à tenir, à l'égard

[1] « Nouvelles de Strasbourg, 21 août. L'on écrit de Hanau qu'on y traite pour l'établissement de cinq cents familles de la religion protestante qui s'y veulent retirer de France. » — « Nouvelles d'Hollande, 26 août. L'on voit ici tous les jours arriver et passer outre nombre de protestants qui se retirent de France, et l'on assure que déjà il est sorti de Sedan plus de deux cents familles qui se sont arrêtées pour la plupart à Maëstricht. A Leyde, il en est arrivé quelques-unes, et l'on y en attend encore d'autres à qui l'on a promis quelques douceurs; et s'il y vient des manufacturiers de soie, on leur en fera bien d'autres. » — « 29 août. L'on assure qu'il est venu à Utrecht une personne de considération de France qui a proposé aux magistrats que, s'ils veulent recevoir quatre mille familles protestantes dans leur ville, et leur donner la bourgeoisie, les exempter de garde et de droit de maîtrise, et leur fournir des métiers ou des instruments pour exercer leurs arts, il les y feroit venir, et l'on ajoute qu'on lui a promis tout ce qu'il a demandé. MM. d'Amsterdam, qui veulent peupler leur nouvelle ville, feront encore davantage, si telles familles s'y arrêtent; et s'il y a un nombre considérable, ils feront bâtir un quartier, et leur donneront toutes les franchises qu'il leur sera possible. » — « Nouvelles de Strasbourg, 4 septembre : On mande de La Haye qu'à Hambourg on fait bâtir quantité de maisons pour y loger ceux de la religion réformée qui sont contraints de quitter la France à cause de la persécution. On dit qu'une personne très-considérable a fait prier MM. les magistrats de la ville d'Utrecht d'y recevoir quatre mille familles pour le même sujet, et de leur vouloir concéder les mêmes priviléges dont jouissent leurs bourgeois. » *D. G.* 668.

des religionnaires, la conduite qui a été observée jusqu'à présent, elle a résolu de retirer de Poitou la cavalerie qui a été jusqu'à présent à votre disposition; et afin que les religionnaires ne puissent point inférer de là que Sa Majesté désapprouve ce qui a été fait ou qu'elle ait résolu d'empêcher que cela ne se continue, elle a pris occasion de l'assemblée des troupes qu'elle fait faire du côté de Bayonne pour y faire marcher la cavalerie qui est présentement dans la province, suivant les ordres de Sa Majesté, lesquels elle désire que vous fassiez exécuter sans retardement[1]. »

Il en coûtait tant à Marillac de renoncer à cette « dragonnade, » à cette « mission bottée, » qui était son invention propre, qu'il prit à contre-sens la lettre de Louvois, il ne voulut pas voir que la marche des troupes, du côté de Bayonne, n'était qu'un prétexte afin de dérober pour un temps au public le désaveu pénible de la politique jusque-là suivie contre les protestants. Il s'entêta dans son idée, à ce point que Louvois crut s'être trompé lui-même, et se donna la peine de lui écrire de nouveau : « Il faut que je me sois mal expliqué, puisque vous croyez que les ordres que le roi vous a envoyés, pour la marche de la cavalerie qui étoit en Poitou, soit un effet du besoin qu'il en a du côté de Bayonne, ayant eu commandement exprès de Sa Majesté de vous faire savoir que, jugeant qu'il n'est pas de son service que l'on continue à se conduire à l'égard des religionnaires comme l'on a fait depuis neuf ou dix mois, Sa Majesté avoit pris le prétexte de

[1] *D. G.* 659.

l'assemblée des troupes qui marchoient du côté de Bayonne pour retirer celles de Poitou, lesquelles Sa Majesté ne veut pas y renvoyer, pour des raisons bonnes et solides qui regardent le bien de son État, et qui ont fait résoudre Sa Majesté à vous ordonner de vous contenir dans les bornes portées par ladite dépêche, qui est de porter les huguenots à se convertir par des gratifications et par des décharges de taille, et de n'y employer nulle autre voie que celle-là[1]. » Et comme Marillac essayait d'arguer qu'il lui était difficile de contenir le zèle des populations catholiques de son département, d'un seul mot Louvois lui ferma la bouche : « Sa Majesté est bien persuadée que, lorsqu'un intendant ordonne quelque chose, il est obéi sans réplique[2]. » Incapable de se réduire aux nécessités de son nouveau rôle, Marillac fut encore dénoncé par M. de Ruvigny; enfin, au mois de février 1682, il fut rappelé de son intendance et remplacé par M. de Bâville[3].

Cette année 1682 fut pour les protestants, dans tout le royaume, une année de répit; malheureusement ce répit, interprété à faux, releva leur confiance jusqu'à la témérité. Ceux des provinces méridionales s'imaginèrent trop aisément que Louis XIV, les yeux ouverts enfin sur les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise, était tout près d'y renoncer, et que pour le décider plus tôt à la retraite, il suffirait de lui montrer

[1] 10 décembre 1681. *D. G.* 660.
[2] 15 décembre.
[3] Louvois à Marillac, 6 et 24 février 1682; à Bâville, 20 février. *D. G.* 674.

combien vaines étaient les victoires dont on avait jusqu'alors flatté son crédule orgueil. Des Alpes aux Pyrénées, une même résolution fut prise: dans le Dauphiné, dans le Vivarais, dans les Cévennes et le bas Languedoc, les temples interdits devaient être rouverts, et sur les ruines de ceux qui étaient abattus, les fidèles devaient se rassembler autour de leurs ministres; partout enfin, et presque en même temps, le culte proscrit devait reparaître avec un certain éclat. Au jour indiqué, l'exécution ne répondit pas aux apprêts de ce vaste concert; il y eut çà et là des malentendus, des hésitations, des difficultés, des défaillances. Cependant, sur quelques points, la démonstration eut son effet; les catholiques, se croyant menacés, coururent aux armes; plusieurs villes, Nîmes et Uzès entre autres, furent troublées comme au temps des guerres de religion.

Surpris par ces événements, Louvois n'y vit qu'un défi à l'autorité royale, un attentat, une révolte. Il s'élança contre, avec toute la fougue d'un caractère qui ne veut pas de résistance; quoique les provinces en émoi ne fussent pas de son département, il y prit, au-dessus de ses collègues étonnés, la dictature militaire. Il y fit marcher des troupes. Au mois d'août 1683, quinze cents dragons et deux mille hommes de pied, sous M. de Saint-Rhue, entrèrent d'abord en Dauphiné[1]. Ordre d'attaquer tous les ras-

[1] Louvois à Boufflers, 28 juillet 1683 : « Les nouvelles que le roi a eues du Vivarez lui faisant juger que la canaille qui s'est assemblée sera dissipée facilement, Sa Majesté a résolu de n'y envoyer qu'un maréchal de camp. » *D. G.* 700.

semblements de religionnaires, de faire des prisonniers et de les livrer à l'intendant chargé de les juger en dernier ressort, de raser les maisons des condamnés, ainsi que tous les temples et prêches rouverts au mépris des lois, d'imposer aux communautés rebelles de fortes contributions, et de faire vivre les troupes à leurs dépens. M. de Saint-Rhue, heureusement, n'eut pas à exécuter dans toute leur rigueur ces ordres impitoyables; sauf un attroupement qui se laissa surprendre et charger, les religionnaires du Dauphiné n'avaient pas attendu son approche[1]. Cette conduite leur valut une amnistie générale, à l'exception toutefois des instigateurs du mouvement et des ministres[2].

Le Dauphiné soumis, M. de Saint-Rhue devait passer dans le Vivarais. Mais l'intendant de Languedoc, M. d'Aguesseau, plus sage et plus décidé en même temps que la plupart de ses collègues, avait pris sur lui d'arrêter la marche des troupes; la seule action

[1] Louvois à d'Aguesseau, 15 août, 3 septembre; à Saint-Rhue, 16 et 24 août, 6 septembre; à Saint-André, 16 et 24 août; à Lebret, 6 septembre. *D. G.* 695-696.

[2] Louvois à Saint-Rhue, 14 septembre : « Vous verrez, par l'amnistie que M. de Croissy a ordre d'adresser incessamment à M. Lebret, que le roi a résolu de pardonner aux religionnaires du Dauphiné, et que, hors les ministres et quelques coupables qui se sont plus distingués que les autres, Sa Majesté veut bien que l'on ne poursuive plus criminellement les coupables des attroupements, lesquels ne sont pas dans les prisons, et que Sa Majesté se contente de faire raser le temple de Bordeaux et celui de Bezaudun, à la place desquels elle veut que, aux dépens des religionnaires de ces deux communautés, il soit élevé une pyramide, sur laquelle sera mise une inscription qui marque que ces deux temples ont été abattus pour punition de la rébellion de ces deux communautés... J'oubliois de vous dire que l'intention du roi est que les maisons de ceux qui ont été exceptés dans l'amnistie, et celles des habitants de Bordeaux et de Bezaudun qui ont été tués, brûlés ou pendus, dans la rencontre que les dragons ont eue contre eux, soient rasées. » *D. G.* 696.

des magistrats civils lui semblait justement préférable aux effets d'une exécution militaire. Par malheur, il avait trop présumé de sa propre influence sur des populations ardentes. Les gens du Vivarais qui s'étaient remis, disait-il, à la miséricorde du roi, sans aucune condition, et pour lesquels il avait obtenu, sur cette assurance, le bénéfice de l'amnistie, désavouèrent et compromirent, par leur attitude hostile, l'excellent magistrat qui les voulait sauver. Ils refusèrent de se soumettre; lorsque M. de Saint-Rhue, qui s'était arrêté sur les bords du Rhône, voulut passer outre, il trouva devant lui des rassemblements qui le reçurent à coups de fusil.

A ces nouvelles, Louvois éclata. « L'on ne peut rien faire de plus préjudiciable, écrivit-il à d'Aguesseau, que tout ce que vous avez exigé de M. de Saint-Rhue, depuis qu'il a passé le Rhône, toutes négociations de la part du souverain avec des peuples n'étant bonnes que pour les rendre plus insolents. » En même temps, il écrivait au duc de Noailles, lieutenant général en Languedoc : « Il est difficile de comprendre comment il ait pu tomber dans l'esprit à M. d'Aguesseau d'imposer à M. de Saint-Rhue la patience qu'il a eue de soutenir les insultes de ces canailles, dès que, ayant eu connoissance de l'amnistie, l'on a vu qu'ils ne vouloient pas poser les armes. Je vous supplie de leur lire cette lettre à tous deux, qui leur fera connoitre combien ils se sont trompés, et particulièrement à M. d'Aguesseau, combien la conduite qu'il a exigée de M. de Saint-Rhue qu'il tînt contre son inclination, a été contraire aux intentions

de Sa Majesté et capable d'attirer de grands inconvénients. L'intention du roi n'est pas que l'amnistie ait lieu pour les peuples du Vivarez qui ont eu l'insolence de continuer leur rébellion après qu'ils ont eu connoissance de la bonté que Sa Majesté avoit pour eux; et elle désire que vous ordonniez à M. de Saint-Rhue d'établir les troupes dans tous les lieux que vous jugerez à propos, de les faire subsister aux dépens du pays, de se saisir des coupables et de les remettre à M. d'Aguesseau pour leur faire leur procès, de raser les maisons de ceux qui ont été tués les armes à la main, et de ceux qui ne reviendront pas chez eux, après qu'il en aura fait publier une ordonnance; que vous lui donniez ordre de faire raser les huit ou dix principaux temples du Vivarez, et, en un mot, de causer une telle désolation dans ledit pays que l'exemple qui s'y fera contienne les autres religionnaires et leur apprenne combien il est dangereux de se soulever contre le roi. Sa Majesté trouve bon que l'amnistie ait lieu à l'égard des religionnaires qui habitent les Cévennes, pourvu qu'ils ne prennent plus les armes et exécutent les édits du roi avec la soumission qu'ils doivent. Son intention est que vous défendiez dans tout ce pays-là, aux catholiques comme aux religionnaires, le port d'armes, et fassiez sévèrement exécuter votre ordonnance; quand je dis le port d'armes, ce n'est pas seulement de ne point marcher dans le grand chemin avec des armes, l'intention de Sa Majesté étant que vous leur défendiez d'en conserver chez eux[1]. »

[1] 1er octobre 1683. *D. G.* 697.

Il est bien évident que ce n'est pas la passion religieuse qui emporte Louvois; il n'obéit qu'à la passion politique; toute résistance, quelle qu'en soit la cause, est, à ses yeux, un crime de lèse-majesté; le respect absolu de la volonté du roi qui est la loi, et le maintien de la paix publique, voilà ce qu'il veut partout et toujours.

En 1684, les hostilités contre l'Espagne firent diversion aux hostilités contre les huguenots; ils n'eurent pas longtemps à se réjouir; cette halte avant la grande attaque fut la dernière. La trêve de vingt ans, entre la France et l'Europe, n'était pas encore signée à Ratisbonne, que madame de Maintenon écrivait, le 13 août 1684 : « Le roi a le dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques; il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Châteauneuf, où l'on voudroit me persuader que je ne serois pas de trop. M. de Châteauneuf a proposé des moyens qui ne conviennent pas; il ne faut point précipiter les choses; il faut convertir et non pas persécuter. M. de Louvois voudroit de la douceur, ce qui ne s'accorde point avec son naturel et son empressement de voir finir les choses. Le roi est prêt à faire tout ce qui sera jugé le plus utile au bien de la religion. »

De tous les personnages réunis dans ce conseil de gouvernement et de conscience, nous dirons trop tôt, dans ce conseil de guerre, le plus avisé c'est madame de Maintenon, qui prudemment se récuse[1]; le plus

[1] Le fait que madame de Maintenon avait passé ses premières années dans la religion proscrite, lui faisait une situation très-difficile, entre les

effacé, c'est Louis XIV, qui n'a que des desseins sans volonté propre; le plus emporté, c'est Châteauneuf, qui s'efforce de ressaisir la direction de son département; le plus habile, c'est Le Tellier qui modère Louvois, en laissant Châteauneuf se perdre par excès de zèle. Ce commis de tout le monde va travailler désormais sous les ordres de Le Tellier; car c'est au chancelier qu'est donné le soin de ruiner ou plutôt de dissoudre le calvinisme en France.

Telle est l'occasion qui s'offre à ce vieux ministre, après avoir ménagé avec tant de bonheur son intérêt dans cette vie, de le ménager aussi dans l'autre. Un acte décisif, selon lui, un dernier et grand service rendu tout ensemble à l'Église et à l'État, va le recommander à Dieu et signaler aux hommes le terme d'une carrière, modèle achevé de sagacité politique. Louvois naguère agrandissait la France aux dépens de ses voisins, non pas d'abord par la force ouverte, mais par une interprétation abusive et léonine des traités; le chancelier n'agit pas autrement, ayant affaire aux calvinistes. Il ne les attaque pas de front; il les tourne et les enveloppe ; chef de la justice, maître de la jurisprudence, il interprète les lois à leur désavantage; il multiplie contre eux les procédures et les chicanes ; il leur fait, en un mot, une guerre de procureur, sans re-

soupçons des catholiques et les reproches des protestants. Elle blâmait la persécution, mais en secret, n'osant pas se commettre pour les persécutés. « On est bien injuste de m'attribuer tous ces malheurs, disait-elle avec amertume; s'il étoit vrai que je me mêlasse de tout, on devroit bien m'attribuer quelques bons conseils. Ruvigny est intraitable; il a dit au roi que j'étois née calviniste, et que je l'avois été jusqu'à mon entrée à la cour; ceci m'engage à approuver des choses qui sont fort opposées à mes sentiments. »

pos ni trêve. Tel ministre s'est mis en contravention, on le décrète; tel temple s'est ouvert à des heures interdites, on le détruit; il n'y a point de jour où, çà et là, le calvinisme ne reçoive quelque atteinte; il est si facile d'abuser de la légalité! Ainsi frappé, miné, disjoint, le calvinisme doit crouler au premier jour.

Quand le vieux chancelier, servi à souhait, souvent même devancé par le zèle retors des intendants et des juges, a fait ses travaux de sape, Louvois rentre en scène. Docile aux conseils de son père, il s'en tient encore aux moyens de douceur, aux séductions, aux promesses. Le 5 mars 1685, il adresse à Bâville plusieurs ordonnances favorables à ceux de la Religion qui se feront catholiques; il lui recommande, pour les roturiers qui sont soumis à la taille, des exemptions et des réductions d'impôt; pour les ministres qui ont peu de fortune, pour les gentilshommes dont les affaires sont en mauvais état, des aides discrètes, de bons écus donnés de la main à la main. « Sa Majesté, dit-il, ne plaindroit point des sommes assez considérables, si elle pouvoit espérer que, étant distribuées secrètement à ceux de la province en qui la noblesse de cette religion a plus de créance, la distribution qui en seroit faite par vous pût être suivie d'un nombre considérable de conversions. Sa Majesté connoît bien que, si l'on pouvoit savoir que les gentilshommes ou ministres, qui seroient convenus de se convertir, auroient reçu des gratifications en argent de Sa Majesté, bien loin que ces conversions eussent les suites que Sa Majesté en attend, les autres demeureroient plus opiniâtres dans leur

erreur, les uns pour avoir part aux mêmes gratifications, et les autres qui seroient plus sincères, par la connoissance qu'ils auroient du *mauvais*[1] motif qui auroit porté ceux qui sont présentement accrédités parmi eux, à quitter leur religion. Aussi Sa Majesté croit-elle que cet argent ne pourroit être utilement employé qu'autant qu'il seroit distribué avec secret, et de manière que personne ne pût avoir connoissance que ceux qui auroient été portés à se convertir eussent reçu aucune gratification de Sa Majesté. »

Ce langage diffus, mais significatif, cette déplorable, mais profonde connaissance de l'humanité corruptible, même cet involontaire hommage aux honnêtes gens, tout cela, c'est du Le Tellier; mais, tout de suite, Louvois reprend la parole pour son propre compte; la dragonnade reparait à l'horizon. Le régiment d'Asfeld, annoncé à M. de Bâville deux mois à l'avance, « est commandé, lui écrit Louvois, par un homme qui ne s'attachera qu'à l'exécution des ordres de Sa Majesté, et ne souffrira point que les gens qui sont sous sa charge fassent autre chose que ce que vous estimerez utile pour la conversion des religionnaires chez lesquels il sera logé. » Après cette phrase, grosse de menaces, sous sa modération apparente, il y avait, dans la minute, un paragraphe qui en était le rassurant commentaire : « Il ne convient point au service de Sa Majesté, disait Louvois, qu'il se fasse aucune violence pareille à celles dont on s'est plaint du

[1] Le mot *mauvais* a été biffé sur la minute; nous avons cru devoir le restituer.

temps de M. de Marillac[1]. » Ce paragraphe a été biffé; est-ce donc qu'il était inutile? Quand il s'agit de prévenir le mal, un ministre ne doit pas craindre d'être trop explicite; le laconisme a ses dangers.

L'intendant à qui Louvois, d'ordinaire plus précis dans ses ordres, laissait une liberté si grande, M. de Bâville n'était point un homme à s'en effrayer ni à s'en plaindre. Son administration dans le Poitou avait été jusque-là prudente et modérée; quand il sentit qu'on lui lâchait la bride, il pressa ses allures. Ce fut lui qui proposa et qui fit adopter, non-seulement dans le Poitou, mais encore dans toutes les généralités où il y avait le plus de religionnaires, une vérification des titres de noblesse appliquée seulement, par le fait, aux petits gentilshommes de la Religion[2]. L'intendant moraliste connaissait encore mieux que le chancelier, son patron, la faiblesse humaine; celui-ci spéculait sur la cupidité, celui-là sur la vanité qui lui offrait plus de prise; parmi la noblesse calviniste, il en savait plus d'un qui se ferait gloire d'avoir refusé l'argent du roi, mais qui ne résisterait pas à l'idée d'être dégradé de sa caste et mis à la taille comme un roturier.

La doucereuse politique du chancelier portait ses fruits; par tous les courriers arrivaient des listes de conversions qui réjouissaient le cœur de Louis XIV. Cependant une chose lui faisait peine; dans les localités déjà nombreuses où l'exercice du culte calviniste avait cessé, les religionnaires se refusaient à présenter aux

[1] Louvois à Bâville, 5 mars 1685. *D. G.* 743.
[2] Louvois à Baville. 22 mars.

prêtres catholiques leurs enfants nouveau-nés, qui pouvaient ainsi mourir, sans avoir reçu le baptême. Le Tellier proposa d'autoriser les intendants à choisir un certain nombre de ministres qui auraient seulement la permission d'administrer le sacrement d'initiation à la vie chrétienne; par un raffinement de l'invention de M. de Bâville, les ministres décrétés ou interdits n'étaient point exclus de ces fonctions spéciales, « Sa Majesté, disait Louvois, ayant jugé qu'il pouvoit s'en trouver parmi eux d'assez ignorants pour qu'ils pussent être plus propres à être employés à l'usage prescrit que d'autres contre lesquels il n'y auroit eu aucun décret[1]. » Quel que fût le mérite de cette ingénieuse précaution, beaucoup d'intendants se récrièrent contre une mesure fatale aux conversions, disaient-ils, attendu que des ministres, même les plus ignorants, n'en étaient pas moins des ministres. Il y eut même un de ces intendants qui, sans réclamer davantage, se dispensa d'exécuter, à cet égard, les arrêts du conseil[2].

Cet audacieux s'appelait Foucault; il administrait, ou plutôt il convertissait alors le Béarn avec un succès qui reléguait dans l'ombre les plus éclatants exploits de Marillac. Bâville lui était infiniment supérieur, même dans l'art des conversions; mais l'autre faisait le métier de convertisseur avec une énergie brutale, dont Bâville, nature plus distinguée, ne s'était pas

[1] Mémoire pour les secrétaires d'État, 16 juin 1685. *D. G.* 746.
[2] « M. de Torcy m'a envoyé un arrêt du conseil portant l'établissement d'un ministre pour baptiser les enfants de la R. P. R.; mais je n'ai pas jugé à propos de l'exécuter. » *Mémoires de Foucault*, publiés par M. Baudry, p. 125.

encore trouvé capable. Foucault n'avait point d'esprit, quoiqu'il eût de la culture d'esprit; ses idées étroites n'en étaient que plus pénétrantes et dangereuses; il se ruait, tête baissée, sur le calvinisme, comme un taureau qui voit du rouge. Ce fanatique, chose remarquable, était une créature de Colbert; Colbert mort, il voulut et crut plaire à Louvois, par un excès de violence. Louvois aimait la violence, ou plutôt la force, mais intelligente et surtout docile; l'obstination de Foucault ne pouvait pas lui convenir. Cependant il n'y eut entre eux de mésintelligence que lorsque Foucault se trouva directement placé sous les ordres de Louvois; tant qu'il fut en dehors de son département, à Montauban et à Pau, il put faire à peu près tout ce qu'il voulut, sous des supérieurs moins attentifs ou moins jaloux de leur autorité.

Foucault était un vrai démolisseur de temples; en quelques mois, au début de l'année 1685, il fit condamner et abattre tous ceux qui étaient en Béarn; puis, du même élan, il courut donner l'assaut aux consciences. Précisément il avait un corps d'armée sous la main : c'était celui que Louvois avait rassemblé, sans autre dessein, pour dissuader le gouvernement espagnol de disposer des Pays-Bas en faveur de l'Électeur de Bavière[1]. Tandis que le conseil d'Espagne, surpris, hors d'état de faire la guerre, ménageait prudemment sa retraite, Foucault, de lui-même, et sans prendre avis de personne, imaginait d'employer l'oisiveté des troupes à faire des conversions. Ce n'étaient

[1] Voir ci-dessus, chap. IV, p. 268.

plus quelques compagnies isolées, dispersées, et qu'il fallait promener de village en village, c'étaient des régiments entiers cantonnés dans toute l'étendue d'un pays qui n'était pas grand. Foucault n'avait que faire d'importuner le ministre de la guerre ni les généraux pour tirer d'eux des ordres de marche; les troupes étant partout, les conversions se faisaient de pied ferme. Elles se faisaient en masse; la ville de Pau se convertit tout d'une fois, et par délibération publique; enfin, du mois d'avril au mois de juillet, les vingt-deux mille religionnaires qu'il y avait d'abord en Béarn, se trouvèrent réduits à quelques centaines. Ces succès foudroyants éblouirent le roi, les ministres, toute la cour; on ne parlait d'autre chose, on criait au miracle. Les froids politiques y voyaient la preuve que rien n'était plus facile que de déraciner le calvinisme; ils se doutaient bien des violences que l'intendant de Béarn avait soin de dissimuler dans ses relations, et dont il étouffait prudemment l'éclat; mais ils s'en taisaient comme lui.

Louvois, qui avait laissé agir Foucault, voyant l'effet de sa méthode, résolut de l'appliquer partout. Le 31 juillet 1685, il écrivit au marquis de Boufflers : « Vous aurez vu, par mes précédentes, qu'il n'y avoit point d'apparence que le roi vous ordonnât, cette année, de faire aucune irruption en Espagne; je ne puis présentement que vous confirmer la même chose, le conseil de Madrid faisant, sur les instances qui lui sont faites de la part du roi, tout ce que Sa Majesté peut désirer; ce qui lui a fait juger à propos de se servir des troupes qui sont à vos ordres pour, pendant

le reste de cette année, diminuer le plus que faire se pourra, dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, le grand nombre de religionnaires qui y sont, et essayer d'y procurer, s'il est possible, un aussi grand nombre de conversions qu'il s'en est fait en Béarn[1]. » Mais comme les généralités de Bordeaux et de Montauban étaient bien autrement étendues que celle de Pau, il fallait mettre les troupes en mouvement, faire des conversions successives et par étapes, promener, en un mot, la dragonnade suivant un plan méthodique, de sorte que, sur quelque point que ce fût, les catholiques anciens ou nouveaux devinssent, en fin de compte, deux ou trois fois plus nombreux que les non-convertis. Les violences, comme toujours, étaient officiellement interdites : « Pendant le temps que les troupes seront chez les religionnaires, disait expressément Louvois, vous ne souffrirez point qu'elles y fassent d'autres désordres que de retirer vingt sols par place de cavalier ou dragon, et dix sols par place de fantassin. Sa Majesté désire que vous fassiez punir très-sévèrement les officiers, cavaliers, soldats ou dragons, qui outre-passeront ce que vous aurez réglé. »

M. de Boufflers et les intendants, MM. de Ris et de La Berchère, avaient ordre de conférer et de s'entendre, afin de donner à leur concert le plus satisfaisant accord. Cependant, jaloux des succès de Foucault et surtout de l'initiative qu'il avait prise en Béarn, M. de La Berchère voulut emporter d'un seul coup la conversion de Montauban ; il n'y gagna que de se faire tancer par

[1] *D. G* 747

Louvois, et reléguer au-dessous de M. de Boufflers. « Sa Majesté, lui écrivit le ministre, a vu l'inconvénient qui est arrivé à cause de la précipitation avec laquelle vous avez agi à l'égard des religionnaires de Montauban, au préjudice de l'ordre exprès que Sa Majesté vous avoit donné de ne rien faire sur cela qu'après l'avoir concerté avec M. de Boufflers. Au surplus, quoiqu'elle souhaitât fort que les religionnaires de son royaume se convertissent tous en un jour, elle ne croit point qu'il convienne à son service de vouloir, par un grand nombre de troupes, obliger les communautés à se convertir comme a fait la ville de Pau, et vous devez vous en tenir à ce que j'ai expliqué à M. de Boufflers de ses intentions, qui est que, par des logements modérés, il faut essayer de diminuer considérablement le nombre des religionnaires; et quoique, par cet expédient, il ne soit pas assuré que les plus riches se convertissent, pourvu qu'ils restent en petit nombre, leur richesse ne les mettra point en état de causer de troubles dans le royaume ni d'apporter des difficultés à l'exécution des résolutions que Sa Majesté pourra prendre dans la suite. Vous devez donc, s'il vous plaît, à l'avenir, agir sur ce pied-là et ne vous point laisser emporter aux conseils des ecclésiastiques, mais seulement vous conformer, au pied de la lettre, à ce que M. de Boufflers vous prescrira[1]. »

Louvois écrivait de même à Boufflers, et il ajoutait : « Ne vous arrêtez point à tout ce qui vous pourra être proposé, ni de la part des ecclésiastiques,

[1] 22 août 1685. *D. G.* 748.

ni de la part de MM. les intendants qui me paroissent attachés à procurer la même chose qu'à Pau, de quoi, sans miracle, ils ne viendront point à bout; et il faut compter que toutes les tentatives inutiles qui se feront sur ce sujet, ne seront bonnes qu'à confirmer les religionnaires dans leur opiniâtreté et à rendre les conversions plus difficiles[1]. »

Ainsi l'affaire des conversions, qui avait toujours été plus administrative que religieuse, devenait plus militaire qu'administrative. Désormais subordonnés aux généraux, les intendants se résignèrent à déchoir, un seul excepté. M. d'Aguesseau se retira; il fut remplacé en Languedoc par M. de Bâville, et Foucault fut appelé à l'intendance de Poitou[2]. Foucault, qui prétendait au Languedoc, n'eut pas l'esprit de dissimuler sa mauvaise humeur. « Je vous prie, écrivait Louvois au baron d'Asfeld, de me mander comment M. de Bâville et M. Foucault se sont séparés, et s'il est vrai que M. Foucault lui ait parlé aussi extraordinairement qu'on le dit. Je m'attends que vous brûlerez cette lettre après l'avoir lue, et que vous ne vous laisserez entendre à personne que je vous aie questionné sur ce fait-là[3]. »

Ce qui chagrinait le plus Foucault, c'est que M. de Bâville ne lui avait laissé presque rien à faire; mais ce presque rien, c'était le fonds du calvinisme poitevin, resserré dans les villes, compacte et résistant. Au contraire de Bâville qui s'appliquait à le désagré-

[1] Louvois à Boufflers, 22, 24, 30 août. *D. G.* 748.
[2] *Journal de Dangeau*, 13 août 1685.
[3] 22 septembre. *D. G.* 749.

ger, Foucault, à peine installé[1], annonça l'intention de briser d'un seul coup la masse opiniâtre. Louvois fut obligé de le contenir : « Il est sans doute, lui écrivit-il, que le roi apprendroit avec plaisir que les religionnaires se fussent tous convertis par une délibération ; mais comme, en l'état où sont les gens de cette créance dans le reste de la province, ce que feroient Châtellerault et Poitiers à cet égard seroit de petite conséquence, pour peu qu'il soit difficile de les porter à prendre une délibération générale, vous devez vous contenter d'en diminuer le nombre, et observer surtout de ménager les marchands, de manière qu'ils ne soient point portés à cesser leur commerce ni à quitter leur demeure[2]. »

Poursuivre les religionnaires et les ménager en même temps, parce qu'ils avaient entre les mains le commerce et l'industrie du royaume, c'était aisé à dire, très-malaisé à faire; Louvois convertisseur désolait Louvois surintendant des manufactures[3]. Il essayait des tempéraments ; par exemple, il écrivait à l'intendant de Saintonge : « Si, pour laisser achever les vendanges, il est nécessaire de différer de quelques semaines l'entrée des dragons dans votre département, Sa Majesté se remet à vous de ne les demander que

[1] Foucault arriva, le 7 septembre, à Poitiers.

[2] 14 septembre. *D. G.* 749.

[3] Marillac avait été rappelé à l'intendance de Rouen; Louvois lui écrivait, le 1er novembre : « A l'égard des plus gros marchands, négociants sur mer, françois ou naturalisés, et des chefs des grosses manufactures, il faut, s'ils se contiennent chez eux et ne se mêlent pas de conforter les autres, surseoir de leur donner des troupes, et vous mettre dans l'esprit que ce n'est pas tout le monde que le roi veut convertir quant à présent, mais seulement la plus grande partie » *D. G.* 757.

lorsque vous le jugerez plus à propos[1]. » Louvois avait lui-même des intérêts de ce côté-là; mais il faut bien reconnaître qu'il était le premier à les sacrifier pour l'exemple. « La terre de Barbezieux m'appartient dans la Saintonge, dans laquelle il y a beaucoup de religionnaires opiniâtres, écrivait-il à Boufflers ; je vous supplie de leur envoyer tout le monde de troupes nécessaire pour les obliger à donner le bon exemple, et d'en user de même dans toutes les terres des gens de la cour, rien ne pouvant mieux les persuader que c'est tout de bon que le roi désire leur réunion à l'Église romaine, qu'en leur faisant voir que ceux à qui ils appartiennent ne peuvent plus leur donner aucune protection[2]. »

Dans cette même dépêche, tout en félicitant Boufflers du « surprenant succès » qu'il avait eu dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, à ce point qu'il ne lui restait plus guère qu'à « éplucher les religionnaires des petites villes et villages, » Louvois s'étonnait de l'invincible opiniâtreté des gentilshommes ; et tout de suite il prescrivait contre eux des rigueurs exceptionnelles, non-seulement la vérification de leurs titres, mais encore des logements militaires, auxquels ils n'étaient point assujettis, au besoin même, des ordres d'exil. Mais il y fallait beaucoup de discré-

[1] Louvois à Arnoul, 8 septembre. *D. G.* 757.

[2] Louvois à Boufflers, 8 septembre. — Déjà, le 27 août, il écrivait à Du Vigier, président au parlement de Bordeaux : « Je vous supplie d'agir contre les bourgeois de Barbezieux de la R. P. R. qui ont contrevenu aux déclarations du roi, encore plus durement que si je n'étois pas le seigneur de ladite ville, puisque je désire que l'on s'y conforme plus exactement qu'ailleurs aux desseins de Sa Majesté. » *D. G.* 748.

tion et de mesure, plus de menaces que d'exécutions, « étant fort peu important au bien du royaume, ajoutait Louvois, qu'il reste quelques gentilshommes de plus ou de moins dans les provinces, pourvu qu'il n'y reste plus de peuple pour les suivre, s'ils vouloient entreprendre quelque chose contre la tranquillité de l'État. » Même contre les simples bourgeois, il était mal d'outrer la contrainte, « Sa Majesté étant encore persuadée que quand il reste un opiniâtre en un endroit, il le faut laisser, et que le mépris que l'on fait de lui, joint aux charges qu'il sera aisé à un intendant de lui imposer, fera dans la suite l'effet que l'on peut désirer pour sa conversion[1]. »

C'était à Foucault surtout qu'il importait de prêcher le calme et la mesure; sauf à Châtellerault où il avait emporté une abjuration générale, il s'était vu repoussé partout ailleurs; les gentilshommes de Luçon particulièrement tenaient ferme. « Sa Majesté, lui écrivait Louvois, vous recommande d'user avec beaucoup de modération de la permission qu'elle vous a donnée de loger chez des gentilshommes; et elle ne veut point absolument que l'on loge chez ceux qui

[1] Louvois à Boufflers, 19 septembre : « J'ai cru vous devoir envoyer la lettre ci-jointe de M. de Larrey, par laquelle il me mande que, n'étant resté qu'un religionnaire dans une petite ville nommée Montignac, il y a établi huit dragons en garnison. J'ai encore reçu une autre lettre de M. Du Saussay, par laquelle il me mande qu'il a mis des dragons pour vivre à discrétion chez des religionnaires. Ce qu'ils ont fait l'un et l'autre étant contraire à ce que je vous ai mandé des intentions de Sa Majesté, j'ai cru ne devoir écrire qu'à vous, afin que, sans qu'il paroisse que le roi ait désapprouvé rien de ce qui a été fait, vous puissiez pourvoir à ce que les gens qui sont sous vous se contiennent dans les bornes prescrites par les ordres de Sa Majesté. » *D. G.* 749.

sont d'une qualité distinguée, non plus que ceux qui sont dans le service ou qui y ont des enfants. En un mot, Sa Majesté, qui souhaite encore plus la conversion de la noblesse que celle du peuple, ne juge pas à propos que l'on se serve des mêmes moyens pour y parvenir, et vous recommande d'y employer beaucoup plus d'industrie et de persuasion que toute autre chose[1]. »

Foucault y employait surtout beaucoup de passion; irrité de voir s'évanouir en fumée, par la résistance des Poitevins, la gloire qu'il s'était faite en Béarn, le fougueux intendant ne connaissait plus ni droit ni lois; du roi ni des ministres, il n'écoutait plus rien. Louvois, poussé à bout, commençait à le rudoyer d'importance : « Le roi a appris avec chagrin, lui mandait-il, que l'on a logé à Poitiers, chez une femme, une compagnie et demie de dragons. Je vous ai mandé tant de fois que ces violences n'étoient pas du goût de Sa Majesté, que je ne puis que m'étonner beaucoup que vous ne vous conformiez pas à ses ordres qui vous ont été si souvent réitérés. Vous avez grand intérêt de n'y pas manquer à l'avenir[2]. » Il y manqua d'autant plus, emporté, bravant tout, courant au-devant d'une disgrâce qu'on n'osait pas lui infliger. Que lui importait de s'attirer encore de Louvois un désaveu comme celui qu'on va lire ? « Le roi reçoit tous les jours de nouveaux placets de gentilshommes de votre département qui se plaignent que, sans avoir examiné leurs titres,

[1] 2 octobre. *D. G.* 759.
[2] 16 octobre. *D. G.* 756.

ni même les avoir fait assigner pour les représenter, vous les compreniez dans les impositions des tailles. Comme Sa Majesté n'a pu croire que vous vous soyez porté à une pareille résolution sans en avoir reçu quelque ordre, elle a demandé ce matin à M. le contrôleur général et à moi ce que nous vous avions écrit sur ce sujet. Nous lui avons répondu que, comme nous n'avions jamais eu un pareil ordre, nous ne vous avions jamais rien mandé qui pût vous faire croire que ce fût son intention; ce qui a donné lieu au commandement que j'ai reçu de Sa Majesté de vous demander raison de ce que vous avez fait sur ce sujet, et de vous renouveler l'ordre qu'elle m'a plusieurs fois commandé de vous donner de sa part, de ne rien faire sans sa permission, et d'attendre ses ordres devant que de rien entreprendre d'extraordinaire. Si ceci ne vous porte pas à vous contenir, je serai obligé de supplier Sa Majesté de commander à quelqu'un de vous écrire ses intentions, en qui vous ayez plus de créance, et que vous vouliez bien prendre la peine d'informer en détail de ce que vous faites[1].»

Ainsi c'était Louvois qui s'avouait tout au moins lassé par l'obstination de Foucault. Et Foucault n'était pas sur-le-champ révoqué! Il savait bien qu'il ne pouvait pas l'être. Avec lui révoqué, seulement désavoué en public, toute l'œuvre des conversions s'écroulait et de ses débris écrasait le gouvernement. Voilà donc ce pouvoir si fort, si obéi dans d'autres temps, emporté, débordé, fuyant devant la tempête,

[1] 8 novembre. *D. G.* 751.

comme un navire qui ne gouverne plus. C'était l'anarchie dans le despotisme.

Les intendants, tout à l'heure subordonnés aux généraux, reprenaient le dessus; ils se sentaient si bien les maîtres qu'ils ne se donnaient plus la peine d'éclairer les ministres. « Il y a deux mois, leur mandait Louvois, que je vous écrivis par ordre du roi pour vous demander un mémoire du nombre des gens de la R. P. R. et des temples qui sont dans votre département; cependant je ne l'ai point encore reçu[1]. » Quelques-uns avaient envoyé de ces mémoires, mais si mal faits et si peu exacts qu'il n'y avait aucune lumière à en tirer. L'intendant de Lyon, M. de Bercy, qui, dans le sien, ne comptait que huit cents religionnaires pour toute l'étendue de son département, en annonçait mille ou onze cents dans sa lettre d'envoi, tandis que le duc de Villeroi prétendait qu'il n'y avait pas moins de huit à neuf mille huguenots dans la seule ville de Lyon[2]. Comment donc contrôler les listes de conversions qui tous les jours affluaient, grosses de chiffres, comme des bulletins de victoire? Cependant Louvois les acceptait sans discussion, sans

[1] 18 septembre. *D. G.* 749.

[2] Louvois à Bercy, 18 septembre. *D. G.* 756. — Il n'y a guère que d'Aguesseau qui ait envoyé, quelques jours avant de céder à Bâville l'intendance de Languedoc, un mémoire probablement exact. Cet état, classé par erreur parmi les pièces relatives au mois d'août de l'année 1686, donne les chiffres suivants : « Récapitulation des diocèses : Montpellier, 10,348; Nîmes, 81,400; Uzès, 25,112; Mende, 18,189; Viviers, 13,190; Valence, en Vivarez, 4,263; Vienne, en Vivarez, 979; le Puy, 974; Agde, 1,514; Lodève, 336; Beziers, 2,505; Saint-Pons, 1,024; Castres, 12,557; Lavaur, 5,320; Toulouse, 497; Bas-Montauban, 1,240; Rieux, 4,165; Mirepoix, 1,165. Total, 182,787. » *D. G.* 795.

réserve, tant était grand, suivant le mot de madame de Maintenon, « son empressement de voir finir les choses. »

Dès le 7 septembre, il écrivait au contrôleur général : « La nouvelle que je reçus hier soir est trop considérable pour ne vous en pas faire part. Elle porte que, depuis le 15 août jusqu'au 4 de ce mois, il s'est fait soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux, et vingt mille dans celle de Montauban; et l'on assure qu'auparavant que ce mois soit passé, il ne restera pas dix mille religionnaires dans la généralité de Bordeaux, où il y en avait cent cinquante mille. Les ecclésiastiques ne peuvent pas suffire à recevoir les abjurations, et les villes et bourgades envoient des délibérations de se convertir, de dix et douze lieues, et si quelqu'une attend l'arrivée des troupes, elle se convertit auparavant qu'elles soient entrées, de manière qu'il faut que les troupes campent en attendant les ordres de M. de Boufflers. L'on demande partout que le roi fasse bâtir des églises qui soient capables de contenir le nombre des nouveaux convertis, et surtout qu'il envoie des prêtres de bonnes mœurs, y ayant eu des communautés entières qui n'ont point voulu abjurer entre les mains de leurs curés, par l'horreur qu'elles avoient du désordre de leur vie[1]. » Et le lendemain il ajoutait : « Le roi me commande de vous avertir de surseoir, jusqu'à son retour à Fontainebleau, l'expédition et envoi de l'arrêt du conseil que

[1] *D. G.* 749. — Voir une lettre analogue et de même date au chancelier Le Tellier. *D. G.* 747.

Sa Majesté vous avoit ordonné pour faire exempter de la taille les nouveaux convertis. » Ainsi la rapidité des conversions menaçait de tarir les finances de l'État; il fallut revenir sur les promesses faites, et malgré les scrupules du roi, manquer de parole aux nouveaux convertis, en les astreignant, comme les anciens catholiques, au logement des gens de guerre marchant par étapes[1].

Le 7 octobre, Louvois écrivait à l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, son frère : « Par les lettres que j'ai reçues de M. de La Trousse du 2 de ce mois, il paroît que les trois quarts des habitants de la R. P. R. du Dauphiné se sont convertis, et par celles de Languedoc, que Castres, Montpellier, Lunel, Aigues-Mortes, Sommières, Bagnols, et pour le moins trente autres petites villes, du nom desquelles je ne me souviens pas, se sont converties en quatre jours de temps, que Nîmes avoit aussi résolu de se convertir et que cela se devoit exécuter le lendemain. Les dernières lettres de Saintonge et d'Angoumois portent que tout est catholique. »

L'archevêque de Reims avait demandé des troupes pour aider aux conversions dans la ville de Sedan qui était de son diocèse; en lui donnant avis, le 15 octobre, qu'il mettait à sa disposition le régiment de Champagne et trois cents chevaux, Louvois avait soin d'ajouter : « Vous devez observer, s'il vous plaît, qu'il faut songer à convertir la plus grande partie et non pas s'opiniâtrer à tout réduire, y ayant souvent

[1] Louvois aux commandants, 15 octobre. *D. G.* 750.

des gens d'un caractère d'opiniâtreté qui ne pourroient être vaincus que par des violences ou des excès de logement qui ne conviennent pas. Sa Majesté vous recommande de faire ménager les banquiers et les chefs de manufactures. » Nulle part en effet, sauf quelques obstinés çà et là, il n'y avait plus de résistance; les abjurations coulaient de source.

Les gens d'Orange ayant reçu dans leurs temples des sujets du roi, on résolut de les traiter eux-mêmes en sujets du roi, c'est-à-dire de les convertir[1]. Le comte de Tessé, qui fut chargé de cette expédition, y prit beaucoup de plaisir; il voulut en égayer Louvois : « Non-seulement, dans une même journée, toute la ville d'Orange s'est convertie, disait-il, mais l'État a pris la même délibération, et Messieurs du parlement, qui ont voulu se distinguer par un peu plus d'obstination, ont pris le même dessein vingt-quatre heures après. Tout cela s'est fait doucement, sans violence et sans désordre. Il n'y a que le ministre Chambrun, patriarche du pays, qui continue de ne point vouloir entendre raison; car M. le président, qui aspiroit à l'honneur du martyre, fût devenu mahométan, aussi bien que le reste du parlement, si je l'eusse souhaité. En tout cas, il faut que Sa Majesté regarde ce qu'on fait avec ces gens-ci comme quand d'une mauvaise paye l'on tire ce qu'on peut. Vous ne sauriez croire combien tous ces gens-ci étoient et sont encore infatués du prince d'Orange, de son autorité, de la Hollande, de l'Angle-

[1] Louvois à Grignan, 6 octobre. *D. G.* 750 — Louvois à La Trousse, 14 octobre. *D. G.* 756.

terre et des protestants d'Allemagne. Je ne finirois point si je vous contois toutes les sottises et les impertinentes propositions qu'ils m'ont faites[1]. » On ne sait, mais peut-être Louvois ne trouva-t-il pas les sottises des bonnes gens d'Orange aussi impertinentes que le spirituel M. de Tessé voulait bien dire. Quinze jours plus tôt, il s'en serait sans doute égayé davantage, alors qu'il croyait tout fini.

Addition faite des listes de conversions, il s'était trouvé que les non-convertis demeuraient en si petit nombre que l'édit de Nantes n'avait plus de raison d'être. Aussitôt le chancelier, que ses infirmités retenaient à Paris pendant que la cour était à Fontainebleau, avait dressé ou dicté à Châteauneuf, qui lui servait de secrétaire, l'édit de révocation, lequel, lu, approuvé et légèrement amendé par le roi, le 15 octobre[2], avait été deux jours après[3], expédié à tous les intendants, pour être publié en même temps dans toutes les généralités du royaume, sauf en Alsace[4]. Le 19, Louvois écrivait au chancelier :

[1] Tessé à Louvois, 13 novembre. *D. G.* 795.

[2] Louvois à Le Tellier, 15 octobre : « J'ai lu au roi la déclaration dont vous m'avez remis le projet, et que Sa Majesté a trouvé très-bien. Vous verrez, par la copie qui sera ci-jointe, que Sa Majesté y a fait ajouter quelques articles, sur lesquels elle sera bien aise de recevoir votre avis le plus tôt que faire se pourra. Sa Majesté a donné ordre que cette déclaration fût expédiée incessamment et envoyée partout, ayant jugé qu'en l'état présent des choses, c'étoit un bien de bannir au plus tôt tous les ministres qui ne se voudront pas convertir. » *D. G.* 750.

[3] Voir la lettre de Louvois à Foucault, du 17 octobre. *Mémoires de Foucault*, p. 136.

[4] Louvois à La Grange, intendant d'Alsace, 18 octobre : « Vous entendrez dire, au premier jour, que le roi a fait publier une déclaration qui défend l'exercice de la R. P. R. dans toute l'étendue du royaume; et, comme vous ne recevrez point d'ordre de Sa Majesté sur cela, je vous

« M. le procureur général partit hier d'ici, après avoir reçu les ordres du roi pour l'enregistrement de l'édit que vous savez ; ce doit être pour lundi. »

Le lundi 22 octobre, la déclaration de Louis XIV qui révoquait l'édit de Henri IV fut solennellement enregistrée dans tous les parlements ; l'exercice du culte réformé fut partout interdit ; les ministres, mais les ministres seuls, eurent quinze jours pour sortir du royaume, sous peine des galères ; les temples encore debout durent être aussitôt renversés. La populace de Paris s'abattit sur le temple de Charenton et le démolit en quelques heures. Il n'y avait plus qu'une religion en France !

Afin de parfaire l'œuvre des conversions, Louis XIV avait résolu d'envoyer partout des missionnaires choisis dans tous les ordres religieux, mais surtout parmi les jésuites[1]. Le clergé séculier, aux dépens duquel ces missionnaires devaient être entretenus, en murmurait ; beaucoup d'évêques protestaient même qu'ils n'avaient pas besoin de ces auxiliaires. Ces évêques se firent accuser de tiédeur. « Je vous dirai pour votre instruction particulière, écrivait Louvois aux intendants, le 30 octobre, que plus les

avertis que vous n'en devez point être surpris, parce qu'elle a résolu de laisser les affaires de la Religion dans votre département au même état qu'elles ont été jusqu'à présent. » *D. G.* 750.

[1] *Journal de Dangeau*, 16 octobre 1685 : « On sut que le roi avoit résolu d'envoyer des missionnaires dans toutes les villes nouvellement converties. Le P. Bourdaloue, qui devoit prêcher l'avent à la cour, va à Montpellier, et le roi lui dit : « Les courtisans entendront peut-être des « sermons médiocres, mais les Languedociens apprendront une bonne « doctrine et une belle morale. » Tous les ordres des religieux fourniront des missionnaires, et les jésuites plus que les autres. »

évêques demanderont de missionnaires, plus ils persuaderont Sa Majesté de leurs bonnes intentions, et qu'elle ne trouveroit pas bon qu'aucun d'eux refusât un secours si salutaire dans la conjoncture présente, sous prétexte qu'ils auroient déjà un nombre suffisant d'ecclésiastiques dans leurs diocèses, ou pour quelque autre raison ou excuse que ce puisse être. »

Ce même jour, 30 octobre 1685, le vieux chancelier Le Tellier mourait, calme, confiant, l'esprit libre et l'âme sereine, persuadé qu'il avait rendu à Dieu, au roi, à la France, à l'Église, aux religionnaires eux-mêmes, dans le présent et dans l'avenir, le plus grand et le plus assuré service. L'édit de révocation à peine enregistré, ses forces avaient décliné rapidement ; Louvois, accouru auprès de lui, l'assista dans ses dernières souffrances[1], et reçut son dernier soupir. Quelques jours après, il écrivait au marquis de Souvré,

[1] Louvois à Saint-Pouenge, 29 octobre : « Je vous prie de remercier très-humblement Sa Majesté de l'ordre qu'il lui plaît de me donner de songer à ma conservation ; je ne suis pas persuadé que la douleur puisse altérer la santé, puisqu'avec celle que je sens, je me porte encore très-bien. Nous avons pensé perdre M. le chancelier cette nuit, lui ayant pris une foiblesse dans laquelle il a pensé passer ; cependant il se soutient encore, quoique extrêmement affoibli et que ses crachats soient de plus en plus mauvais. Les médecins craignent fort pour la nuit prochaine. Vous serez ponctuellement averti de tout ce qui se passera, et, dans le moment que Dieu l'appellera, je vous dépêcherai un courrier. S'il plaisoit à Sa Majesté de donner l'ordre à M. de Seignelay de partir aussitôt après son arrivée, sans attendre le lever du roi ou le retour de la chasse, Sa Majesté me feroit une grande grâce, et en cas qu'elle vous témoigne approuver cette pensée, vous aurez soin d'aller avertir M. de Seignelay dès que le courrier arrivera. » *D. G.* 756. — On lit dans le *Journal de Dangeau*, lundi 29 octobre : « M. de Louvois envoya prier le roi de vouloir bien le dispenser d'apporter les sceaux, après la mort de M. le chancelier qui est à l'agonie ; ce sont d'ordinaire les enfants qui les portent ; et il pria Sa Majesté de vouloir ordonner à M. de Seignelay de les venir

son deuxième fils, qui faisait alors campagne avec le roi de Pologne : « Le 15 du mois passé, M. le chancelier s'étant trouvé indisposé à Chaville, il est venu à Paris où, après avoir demeuré pendant douze jours dans une chaise, sans pouvoir se coucher, il est mort, le 30 du même mois, avec une fermeté et une piété sans exemple, ayant conservé la connoissance jusqu'au dernier soupir. Vous avez assez connu la tendresse et le respect que la famille avoit pour lui pour juger de l'état où cette perte nous a laissés. Ayez soin d'écrire à madame la chancelière pour lui en faire vos compliments. »

Si l'on pouvait s'abstraire et ne regarder qu'à ce coin du tableau, si l'on pouvait oublier qu'à cette heure même, cent mille familles en France maudissaient le nom des Le Tellier, cette famille des Le Tellier mériterait d'être citée comme un modèle; et l'on n'aurait que de l'admiration pour ce Louvois, souverain chef et juge, vigilant et sévère[1], réglant, parmi les siens, les rangs suivant les mérites, également obéi et respecté, par ceux qu'il abaisse comme par ceux qu'il élève. Courtenvaux, son fils aîné, qu'il avait fait nommer secrétaire d'État en survivance, ne s'était montré, ni par le talent ni par le caractère, suffisant

querir. » Et le mardi 30 : « M. le chancelier mourut à Paris sur les trois heures, entre les bras de M. de Louvois qui lui ôta d'abord la clef des sceaux qu'il avoit pendue au col. M. de Seignelay est parti sur les huit heures pour aller querir les sceaux. »

[1] Louvois aux gouverneurs de ses fils, 26 janvier 1685 : « Comme je désire être particulièrement informé de ce que font mes enfants, je vous prie de m'envoyer, toutes les semaines, un mémoire de ce qu'ils auront fait chaque jour, qui me puisse faire connoître s'ils se seront conduits suivant les règles que j'ai prescrites. » *D. G.* 741.

pour de telles fonctions. Souvré, le second, ne promettait pas davantage; c'était lui que Louvois avait envoyé, par un exil d'apparence honorable, guerroyer, à la suite du roi de Pologne, contre les Turcs[1]. Le troisième de ses fils, Barbezieux, âgé de dix-sept ans en 1685[2], lui donnait au contraire de grandes espérances ; dans ce jeune homme ardent, intelligent, prompt au travail, Louvois se retrouvait lui-même ; il se plaisait à développer en cet enfant, par une éducation vigoureuse, les qualités natives de sa race ; celui-ci était vraiment un Le Tellier.

Cependant, avant de prendre une résolution décisive, le père de famille avait voulu faire une dernière épreuve; au mois de septembre, Courtenvaux et Barbezieux étaient partis, chacun de son côté, pour visiter les places frontières. Ce voyage acheva Courtenvaux; il ne fit et n'écrivit que des sottises[3]; un ordre de son père lui enjoignit, au retour, de

[1] Louvois à La Bouchardière, 11 mai 1685 : « Il n'y a point d'inconvénient que mon fils couche un peu mal à son aise et ne trouve pas toutes les commodités dans les cabarets où il passe, étant bon de l'accoutumer à la fatigue. » — Louvois à Souvré, 19 juin : « Il me revient que vous n'êtes point civil pour les gens que vous rencontrez. Rien n'est plus propre à vous établir une réputation très-mauvaise dans le monde, et vous devez compter que, tant que je saurai que vous ne vous déferez pas de cette mauvaise habitude, je ne vous laisserai point revenir en ce pays-ci, où je ne veux pas que l'on vous voie avec un pareil défaut. » *D. G.* 745-746.

[2] Louis-François-Marie, né le 23 juin 1668.

[3] Louvois à Courtenvaux, 6 septembre 1685 : « J'ai reçu votre lettre datée de Tournay, qui ne me dit pas un mot de l'état des ouvrages. Elle ne fait point mention non plus que vous ayez fait relever la garde de la ville par la gendarmerie ; comment est-il possible que pareille chose vous tombe dans l'esprit? Il est bien à propos que cela ne vous arrive point à l'avenir, et si vous consultiez M. d'Hinneville sur ce que vous devez faire comme je vous l'ai recommandé, vous ne tomberiez pas dans ces

s'arrêter dans la terre de Louvois, près de Reims. Pour Barbezieux[1], sa conduite, ses comptes rendus, les rapports des officiers qui l'accompagnaient, tout lui était favorable. « Vos lettres, écrivait à son gouverneur le ministre ravi, me disent tant de bien de mon fils le commandeur que je crains que vous m'en mandiez plus qu'il n'y en a, et que vous ne vous soyez gâté depuis que je ne vous ai vu. Je vous prie de continuer à me mander sincèrement tout ce qui se passera. » Et à son fils : « Le compte que vous me rendez de ce que vous avez vu à Tournay m'a paru fort bien. Soyez bien persuadé de mon amitié, et me croyez le meilleur de vos amis[2]. »

inconvénients. Je ne puis comprendre non plus comment vous voulez vous mêler de faire prendre parti à des soldats auxquels, suivant l'ordonnance du roi, l'on doit donner congé, ni que, quand un sergent vous le refuse, vous le fassiez dégrader Abstenez-vous de pareilles choses à l'avenir; pensez uniquement à l'exécution de ladite ordonnance, et non pas à faire votre cour aux officiers d'infanterie. Que voulez-vous faire des capitaines de dragons que vous menez avec vous depuis Saint-Omer? » *D. G.* 749.

[1] Louvois à Valcroissant, 7 septembre 1685 : « Je vous envoie la route que je désire que mon fils le commandeur suive pour visiter les places de Flandre Je ne désire pas qu'il lui soit rendu aucun honneur, et vous tiendrez la main à ce que, pour quelque raison que ce soit, on n'en use pas autrement. Recommandez-lui surtout d'être honnête à tout le monde, c'est-à-dire à l'égard du moindre officier, et de s'appliquer à leur parler, dans le temps qu'il sera avec eux, de manière qu'ils aient sujet de se louer de son honnêteté. » — Louvois à Barbezieux, 7 septembre : « Vous apprendrez par M de Valcroissant le voyage que je désire que vous fassiez et le temps qu'il doit commencer. Je vous recommande surtout d'être honnête envers tous ceux que vous verrez dans le voyage, de quelque condition qu'ils soient, et de suivre en tout ce que vous dira M. de Valcroissant. Appliquez-vous à bien voir toutes les fortifications, et m'écrivez de chaque place ce que vous y aurez vu. Je vous embrasse de tout mon cœur. » *D. G.* 749.

[2] Louvois à Valcroissant, 1er octobre; à Barbezieux, 9 octobre. *D. G.* 750.

Le 21 octobre, les courtisans apprenaient que Courtenvaux, auprès de qui Louvois avait dépêché le marquis de Tilladet, son parent, s'était démis entre ses mains de la charge de secrétaire d'État[1], et que pour lui épargner l'humiliation d'une disgrâce publique, son père l'envoyait voyager hors de France. Quelques jours après, Barbezieux, nommé secrétaire d'État en survivance, revêtit la dépouille de son frère[2]. Le 9 novembre, Louvois annonçait ainsi au marquis de Souvré cette révolution de famille : « Ayant cru bien connoître que le génie de votre frère aîné ne le rendoit pas capable de faire ma charge, j'ai supplié le roi d'en accorder la survivance à votre frère le commandeur, croyant bien que votre inclination ne vous y porteroit

[1] « Le marquis de Tilladet revint au coucher du roi; il avoit été absent depuis quinze jours, et on avoit raisonné sur son voyage. On en apprit le sujet; il étoit allé à Louvois trouver M. de Courtenvaux qui se démet de la survivance de la charge de secrétaire d'État qu'a M. de Louvois, son père, et le roi la donne au commandeur de Louvois, son cadet. M. de Louvois avoit eu la prévoyance de faire donner à son fils la démission de sa charge dès qu'il eut la survivance, afin qu'il la lui pût ôter quand il voudroit, s'il ne l'y jugeoit pas propre. » *Journal de Dangeau*, 21 octobre 1685.

[2] Louvois à Seignelay, 1er novembre : « Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien prendre l'ordre du roi pour expédier, en faveur de mon troisième fils, nommé Louis-François-Marie, marquis de Barbezieux, des lettres de survivance de la charge de secrétaire d'État dont je suis pourvu, et ce, tant sur ma démission à condition de survivance, qui sera ci-jointe, que sur celle de mon fils de Courtenvaux, que vous trouverez aussi dans ce paquet. Il a plu à Sa Majesté de me faire la grâce qu'il pût signer aussitôt après qu'il aura prêté serment; vous aurez agréable d'en faire mention, ou dans les lettres ou dans un brevet particulier, suivant que vous l'estimerez plus à propos. Je vous supplie aussi de vouloir bien lui faire expédier en même temps des provisions de secrétaire du roi en survivance de la charge dont je suis pourvu, et des lettres de conseiller d'État. Je vous serai fort obligé si vous voulez bien faire en sorte qu'il puisse prêter son serment mardi ou mercredi de la semaine prochaine. » *D. G.* 751.

pas : ce que Sa Majesté m'a accordé avec ses bontés ordinaires. Votre frère aîné est allé voyager jusqu'à ce que l'on voie ce que deviendront les affaires générales au printemps prochain, et comme il a choisi le métier de l'épée, il fera la campagne prochaine avec vous, si la guerre dure encore. »

De loin comme de près, l'autorité du père de famille réglait et redressait la conduite de ses enfants. « Il faut se défaire, écrivait-il à Courtenvaux, de demeurer toujours avec des valets, et s'accoutumer à lire de bons livres qui vous puissent instruire au métier que vous voulez embrasser, sur lequel je vous dois dire que lorsque je ne vous verrai pas en état de le faire avec réputation, je ne prendrai aucun soin de vous y avancer, ce qu'au contraire je ferai de tout mon cœur, lorsque je vous verrai touché du désir d'y réussir [1]. » Ou bien encore : « J'ai vu avec plaisir les assurances que vous me donnez que vous voulez vous corriger ; j'en aurois été plus sensiblement touché, si une expérience assez longue ne m'apprenoit qu'il y a fort loin chez vous entre faire et dire. Je serois bien aise de me tromper et d'apprendre que vous m'avez tenu parole. Il est temps que vous le fassiez, et vous ne devez point compter que je veuille faire aîné de ma famille, ni

[1] 20 novembre. *D. G.* 751. — Courtenvaux avait pris, hors de France, le nom de comte de Beaumont ; son gouverneur, M. d'Hinneville, était autorisé à lui donner mille francs par mois. — Louvois à Beaumont, 10 décembre : « Je vois avec plaisir que vous commencez à lire ; mais je serois bien aise que M. d'Hinneville me mandât que cela est vrai, n'ayant pas eu lieu, par le passé, de croire que vous mandez toujours la vérité. Souvenez-vous surtout de faire vos voyages à cheval, et que je n'entende pas parler que vous soyez paresseux. » *D. G.* 752

procurer des établissements à un homme que je ne croirai point capable de les soutenir [1]. »

Sous ces accents sévères, on sent l'émotion contenue et le désir de pardonner. Voici, d'un autre côté, le fils qui s'humilie et dont la prière est vraiment touchante : « Je vous supplie, au nom de Dieu, monsieur, de vouloir bien vous souvenir de ce que vous m'avez fait l'honneur de me faire espérer ; car il est bien rude d'avoir été quelque chose et de n'être plus rien ; je ne laisse pas de déplorer mon malheur, et je vous assure qu'il n'y a que la confiance que j'ai en vos bontés qui me console un peu. Je suis et serai toute ma vie, avec toute sorte de respect et de soumission, entièrement à vos ordres [2]. » Tel est ce dialogue, écho lointain des temps bibliques et des vieux âges de Rome. Telle est encore, au déclin du dix-septième siècle, la famille, gouvernée par la grande loi du respect.

Louvois méritait d'être respecté par ses fils. Cet homme, emporté, violent, sans scrupule et sans frein dans la politique, n'avait pas l'âme basse ni les passions vulgaires ; il était avide de pouvoir, non d'argent. Au mois de décembre 1685, les états d'Artois, célébrant la destruction de l'hérésie, avaient résolu, sur la proposition de l'évêque de Saint-Omer, d'offrir tous les ans à Louvois un présent considérable. A peine averti de cette résolution, Louvois s'empressa d'écrire à l'intendant Chauvelin : « Je vous prie d'expliquer

[1] 16 mars 1686. *D. G.* 763.
[2] Beaumont (Courtenvaux) à Louvois, 30 juillet 1686. *D. G.* 7[illegible]5.

aux états d'Artois que je leur suis fort obligé de l'intention qu'ils ont eue de me faire un présent tous les ans, mais que feu M. le chancelier ni moi n'ayant jamais reçu aucun argent des provinces dont nous avons pris soin, il n'est pas nécessaire qu'ils fassent de fonds pour cela. Je vous conjure de leur parler de manière qu'ils connoissent que je ne l'accepterois pas, quand même le fonds en seroit fait, les assurant qu'il est inutile qu'ils donnent aucun ordre à leurs députés sur cela, parce que je me tiendrois fort offensé s'ils alloient rompre la tête au roi d'une chose que je sais bien que Sa Majesté auroit la bonté de ne pas commander[1]. » Cette lettre est simple et digne ; pourquoi faut-il que celui qui l'a écrite ne soit qu'un persécuteur intègre qui refuse le prix de la persécution ? Malgré nous, elle nous ramène vers des excès déplorables.

On ne saurait trop le redire, Louis XIV et ses ministres avaient une si grande hâte d'en finir avec les difficultés du calvinisme, qu'ils avaient pris leur désir même pour un fait accompli. Quand ils eurent révoqué l'édit de Nantes, ils s'imaginèrent avoir tout achevé. Si le mot de naïveté pouvait s'appliquer à de tels hommes en de tels événements, on trouverait difficilement dans l'histoire des politiques aussi naïfs. « Le roi, disait madame de Maintenon, est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Église. Le P. de La Chaise a promis qu'il n'en coûteroit pas une goutte de sang, et

[1] 14 décembre 1685. *D. G.* 758.

M. de Louvois dit la même chose. » Ils étaient sincères, ils furent d'autant plus surpris, honteux, furieux, quand ils connurent qu'ils s'étaient trompés, et ce furent les huguenots, responsables, sans le savoir, de la légèreté de leurs ennemis, qui portèrent la peine de leur déconvenue.

Il y avait, dans l'édit révocatoire, une dernière clause qui permettait aux religionnaires non convertis, « en attendant qu'il plût à Dieu les éclairer comme les autres, » de vivre tranquillement en France, d'y continuer leur commerce et d'y jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, à condition de ne faire aucun exercice public de leur culte. N'était-ce pas au moins la liberté de conscience qui, par la voix même et dans le triomphe de ses ennemis, était avouée, proclamée, édictée comme une loi? Étrange contradiction, de laquelle, autour de Louis XIV, on ne se doutait seulement pas! Mais dans les provinces, il n'y eut point un moment d'hésitation ; persécuteurs et persécutés se récrièrent ; la joie des uns, la consternation des autres surprirent la cour dans sa quiétude, et, pour achever de la convaincre, l'œuvre des conversions s'arrêta soudain ; mieux encore, elle recula. Les intendants se désespéraient. « Cet édit auquel les nouveaux convertis ne s'attendoient pas, disait Bâville, et surtout à la clause qui défend d'inquiéter les religionnaires, les a mis dans un mouvement qui ne peut être apaisé de quelque temps. Ils s'étoient convertis la plupart, dans l'opinion que le roi ne vouloit plus qu'une religion dans son royaume ; quand ils ont vu le contraire, le chagrin les a pris de s'être si fort pressés ; cela les

éloigne, quant à présent, des exercices de notre religion[1]. »

Comment réduire, après cela, les courageux qui avaient résisté jusqu'alors? Était-ce par de ridicules harangues, comme celle que Foucault, par exemple, adressait, le 2 novembre, aux gentilshommes du haut Poitou? « Vous savez, disait-il en abusant du nom de Louis XIV, vous savez en quels termes ce grand prince a exprimé le violent désir qu'il avoit de voir tout son royaume réuni sous une même communion; et si son zèle l'a porté à dire qu'il donneroit volontiers un de ses bras pour la conversion de ses sujets, ne serez-vous pas persuadés que l'acquisition à l'Église romaine de tout ce qu'il y a de gentilshommes ici lui seroit, sans comparaison, plus agréable que ne l'ont été toutes les conquêtes que ce même bras, toujours victorieux, a faites depuis quinze années? Seroit-il possible, messieurs, que ces démonstrations d'une amour toute paternelle et véritablement dignes du petit-fils de Saint Louis, n'excitassent aucun mouvement de reconnoissance dans vos cœurs, mais d'une reconnoissance qui répondit à la nature et à la grandeur de l'obligation? Car enfin, c'est une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle, de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au roi, dans une occasion où ces deux devoirs sont inséparables, puisque Sa Majesté agit uniquement pour l'intérêt de la religion... Et n'appréhendez-vous point d'irriter, par votre opiniâtreté, un prince également pieux et puissant, qui peut regarder sa puissance absolue comme un moyen que Dieu lui a donné pour faire régner la véritable religion dans son royaume?... Quelle gloire seroit-ce pour vous de prendre, avant de sortir d'ici, une généreuse résolution de vous convertir par une prudente et authentique délibération!... »

[1] Rulhière, *Éclaircissements historiques*, p. 341.

Tant d'éloquence et de si bonnes raisons furent en pure perte. « Il y eut peu de conversions; » c'est Foucault lui-même qui le dit[1]; il faut lui laisser au moins, à défaut d'autre, le mérite de sa franchise. Louvois n'eut point de pitié pour l'orateur malheureux[2]: « Sa Majesté, lui écrivit-il sèchement, estime que ce n'est pas une bonne voie que d'assembler les gentilshommes de la Religion pour les porter à se convertir, et elle croit qu'il vaut beaucoup mieux s'appliquer à les prendre en détail[3]. »

Le meilleur moyen de montrer aux opiniâtres qu'ils n'entendent rien à la dernière clause de l'édit révocatoire, c'est de les presser et pousser avec plus de ru-

[1] *Mémoires de Foucault*, p. 139 et suiv.

[2] Foucault n'eut plus guère que des dégoûts dans son intendance de Poitiers. Louvois affectait de prendre pour confident et pour exécuteur de ses ordres un nouveau converti, le marquis de Vérac, qui fut nommé lieutenant général pour le haut Poitou. Au commencement de l'année 1689, Foucault quitta la généralité de Poitiers pour celle de Caen. Mais quoiqu'il fût hors du département de Louvois, il reçut encore quelques marques de son mauvais vouloir. Ainsi, les milices ayant été mises sur pied dans la basse Normandie, Louvois, par une lettre du 5 janvier 1690 gourmande rudement Foucault sur le désordre dans lequel il laisse les compagnies du régiment de Fontenay, la plupart des hommes n'ayant ni armes ni souliers, et aussi, sur ce que, lorsque les commissaires des guerres s'adressent à lui, il ne se donne pas la peine de leur répondre, et les renvoie à ses subdélégués. *D. G.* 910.

[3] 8 novembre 1685. *D. G.* 751.

desse encore que par le passé. Tel est le sens des instructions dressées par Louvois, d'abord pour le duc de Noailles, et communiquées ensuite à tous les intendants : mettre garnison chez les petits gentilshommes[1]; exciter contre les gens de qualité les rivalités de voisinage, leur donner toujours tort, s'ils se plaignent, et, s'ils se font justice eux-mêmes, informer contre eux. « En un mot, Sa Majesté désire que l'on essaye par tous moyens de leur persuader qu'ils ne doivent attendre aucun repos ni douceur chez eux, tant qu'ils demeureront dans une religion qui déplaît à Sa Majesté; et on doit leur faire entendre que ceux qui voudront avoir la sotte gloire d'y demeurer des derniers pourront encore recevoir des traitements plus fâcheux s'ils s'opiniâtrent à y rester[2]. » Quant aux bourgeois et aux paysans, ils doivent « s'attendre à toutes sortes de duretés de la part des officiers qui commandent les troupes du roi[3]. » Les femmes ellesmêmes ne seront pas épargnées. « Il eût été à désirer,

[1] Louvois à Bossuet, intendant de Soissons, 23 novembre 1685 : « Sa Majesté aura bien agréable qu'à l'égard des gentilshommes, vous tentiez les voies de la douceur auparavant que de loger chez eux; mais son intention est que, si vous ne les pouvez porter à se faire instruire par honnêteté, vous les y obligiez pas logements de gens de guerre, lesquels, pendant qu'ils seront chez les gens de la R. P. R., devront, à l'égard du fourrage, subsister à leurs dépens, être nourris grassement par eux, et, outre ce, toucher vingt sols par place d'ustensile. » *D. G.* 751.

[2] Louvois à Noailles, 6 novembre 1685. *D. G.* 751. — La même dépêche se retrouve dans le t. 757, mais à la date du 8 novembre.

[3] Louvois à Boufflers, 7 novembre. *D. G.* 757. — Louvois à Bezons, 27 décembre : « L'intention de Sa Majesté est que vous augmentiez la garnison qui est chez le seul homme de la R. P. R. qui reste à Crevant, autant que vous le jugerez à propos, et que, s'il ne se convertit pas, vous le fassiez mettre en prison, en laissant toujours ladite garnison chez lui. » *D. G.* 752.

écrit Louvois à Boufflers, que M. du Saussay eût fait tirer par les dragons sur les femmes de la R. P. R. de Clérac qui se sont jetées dans le temple lorsqu'on en a commencé la démolition, et Sa Majesté a été surprise de voir qu'il y ait encore une si grande quantité de huguenots dans cette ville[1]. »

Contre ceux de Dieppe, qui sont plus nombreux encore et les plus tenaces de toute la France, il n'y a plus de mesure à garder. Les ordres de Louvois à leur sujet sont de la dernière violence : « Le roi a été informé de l'opiniâtreté des gens de la R. P. R. de la ville de Dieppe, pour la soumission desquels il n'y a pas de plus sûr moyen que d'y faire venir beaucoup de cavalerie, et de la faire vivre chez eux fort licencieusement. Comme ces gens-là sont les seuls dans tout le royaume qui se sont distingués à ne se vouloir pas soumettre à ce que le roi désire d'eux, vous ne devez garder à leur égard aucune des mesures qui vous ont été prescrites, et vous ne sauriez rendre trop rude et trop onéreuse la subsistance des troupes chez eux; c'est-à-dire que vous devez augmenter le logement autant que vous croirez le pouvoir faire sans décharger de logement les religionnaires de Rouen, et qu'au lieu de vingt sols par place et de la nourriture, vous pouvez en laisser tirer dix fois autant, et permettre aux cavaliers le désordre nécessaire pour tirer ces gens-là de l'état où ils sont, et en faire un exemple dans la province qui puisse être autant utile à la conversion des autres religionnaires qu'il y seroit préjudiciable, si

[1] 24 novembre. *D. G.* 757.

leur opiniâtreté demeuroit impunie[1]. » Cette dépêche enragée est d'un homme qui ne se possède plus ; c'est de la folie furieuse.

Naturellement il faut que l'armée, qui doit servir cette fureur, soit purgée d'hérésie. Les conversions y sont commandées dans l'ordre hiérarchique, les inspecteurs pesant sur les officiers, les uns et les autres sur les soldats[2]. Au mois de février 1686, il n'y avait plus un seul officier qui ne fût converti ; tous les autres avaient été cassés et chassés[3]. L'important était qu'il n'y eût plus, ou qu'il parût n'y avoir plus, en France, de religionnaires.

Tandis qu'on poursuivait avec cette violence les derniers opiniâtres, on ménageait avec soin les nouveaux convertis, les plus mal convertis. Le même Louvois, dans les mêmes dépêches, prescrivait à leur égard une extrême circonspection. « Sa Majesté vous recommande, écrivait-il au duc de Noailles, d'essayer d'empêcher que le zèle trop ardent des ec-

[1] Louvois à Beaupré, 17 et 19 novembre. *D. G.* 757.

[2] Louvois aux inspecteurs, 4 novembre 1685 : « Présentement que la plus grande partie des sujets du roi qui étoient de la R. P. R. se sont convertis, Sa Majesté s'attend que ce qui reste d'officiers dans les troupes, de cette religion, ne seront pas les derniers à prendre le bon parti. Pour cela, Sa Majesté désire que vous les y exhortiez, et que vous fassiez savoir à Sa Majesté la réponse que chacun desdits officiers vous aura faite, lorsque vous leur aurez tenu le discours qu'elle désire que vous leur fassiez. » — Louvois aux intendants, 27 novembre. Tarif des conversions : 6 pistoles aux maréchaux des logis, 4 aux sergents, 3 aux cavaliers, 2 aux soldats. — Louvois aux inspecteurs, 11 décembre. Ordre de presser les conversions, soit en menaçant les soldats de leur refuser leur congé, soit en faisant appréhender aux officiers que le roi ne congédie les hommes qui refuseront de se convertir, et ne les fasse remplacer aux dépens des officiers. *D. G.* 751-752.

[3] Louvois aux inspecteurs, 18 février 1686. *D. G.* 773.

clésiastiques ou l'aversion que les provinciaux ont les uns contre les autres ne les portent à exagérer ou à vous donner des avis entièrement faux ; elle désire que si vous vérifiiez que quelque nouveau converti se fît honneur de ne point aller au service et excitât les autres publiquement à faire de même, il en soit informé de l'ordre de l'intendant de la province, et qu'il soit condamné suivant les preuves qu'il y aura contre lui ; son intention étant au surplus que l'on essaye plutôt par douceur que par contrainte à porter le gros des nouveaux convertis à faire leur devoir, et que l'on attende plutôt du temps et des instructions que MM. les évêques leur feront donner, que d'aucune contrainte, ce que la manière dont ils ont été portés à faire leur abjuration, et les discours de ce qui reste de religionnaires, et les lettres séditieuses des ministres qui ont été chassés du royaume, les empêchent de faire présentement[1]. »

A tous ses affidés, généraux et intendants, Louvois prêche la modération et la patience ; il faut s'abstenir de tout ce qui ressemblerait à de l'inquisition. Un intendant condamne à cinquante livres d'amende les nouveaux convertis qui ne vont pas à la messe : on le blâme. Un autre se plaint que les nouveaux convertis n'ont pas communié à Noël : on lui répond que « des gens peuvent être bons catholiques sans communier à Noël. » Il y a des généraux qui mettent garnison chez ceux qui ne vont point à confesse, et qui, les dimanches et jours de fête, les font conduire militai-

[1] 6 novembre 1685. *D G.* 751.

rement à l'église : on prie les généraux de se contenir[1].

On dénonce aux évêques les curés qui font scandale, les religieux ignorants qui se mêlent d'instruire les huguenots et qui les rebutent[2]. Il est vrai qu'en même temps on se défie des évêques vraiment modérés qui protestent contre l'invasion militaire dans leurs diocèses; tel est l'évêque de Saint-Pons[3]; tel est l'évêque de Grenoble, Le Camus, avec lequel Louvois est forcé de composer. « Vous avez, lui écrit-il, grande raison de croire que l'intention de Sa Majesté n'est pas que l'on oblige les nouveaux convertis, par logements de gens de guerre, à fréquenter les sacrements; mais aussi Sa Majesté, qui peut loger ses troupes où il lui plaît, ne veut pas souffrir que les habitants de

[1] Louvois à Arnoul, 7 janvier 1686; à Vrevin, 8 janvier; à Saint-Rhue, 16 janvier; à d'Asfeld, 2 avril. *D. G.* 773-774.

[2] Louvois à l'archevêque de Cambrai, 22 janvier 1686 : « Le roi a été informé qu'il y a plusieurs religieux ignorants dans votre diocèse qui se mêlent d'instruire les religionnaires, et que, entre autres, un capucin de Maubeuge a rebuté de faire convertir un soldat de cette garnison par plusieurs discours inutiles qu'il lui a tenus, lui disant qu'il n'avoit d'autre voie pour faire son salut que par l'intercession de Saint-François, devant une image duquel il l'a tenu longtemps à genoux, et l'a ensuite renvoyé indignement, parce qu'il ne vouloit pas se soumettre à croire tout ce que lui disoit sur cela ce religieux. Comme il est important d'éviter ces inconvénients dans la conjoncture présente, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle aura bien agréable que vous ne commettiez que des gens qui entendent bien la matière dont il s'agit et capables d'attirer les religionnaires par leur docilité et par de bonnes raisons. » — Louvois à Boufflers, 11 février : « Sa Majesté a vu avec surprise ce que vous me mandez de la vie scandaleuse des curés du pays où vous êtes et de leurs révoltes contre leurs évêques, puisque lesdits évêques doivent avoir été avertis par M. de Châteauneuf que Sa Majesté leur donnera toute la protection qu'ils désireront pour ôter les mauvais curés et les mettre en état d'en établir de bons en leur place. » *D. G.* 773.

[3] Louvois à Bâville, 11 décembre 1685. *D. G.* 758.

Grenoble, nouveaux convertis, aient l'insolence de tenir une conduite qui n'ait point de rapport avec l'abjuration qu'ils ont faite; et c'est pour cela qu'elle avoit donné ordre que l'on fît entrer des troupes dans Grenoble[1], et que l'on les logeât chez ceux qui avoient fait gloire de ne point fréquenter les églises, et qui avoient tenu des discours insolents sur cela. Mais puisque vous désirez si ardemment que les troupes qui y sont en sortent, et que vous assurez si positivement du bon effet que cela pourra produire, Sa Majesté a trouvé bon de les en retirer; mais elles y rentreront pour tout l'hiver, si ces gens-là se conduisent mal[2]. »

Parmi les nouveaux convertis, on ne distingue pas le très-petit nombre, qui s'est sincèrement rallié, du très-grand nombre, qui n'a fait son abjuration que de bouche; pourvu que les dehors soient saufs, les apparences gardées, on est satisfait. Il en va de la sorte dans plusieurs provinces. « Par toutes les nouvelles que je reçois du Béarn, de la généralité de Montauban et d'une partie de celle de Bordeaux, écrit à Louvois le marquis de Boufflers, les nouveaux convertis y font très-bien leur devoir, et la plupart ont fait leurs pâques avec beaucoup d'édification; on m'en mande même des choses surprenantes. Il n'y a qu'à Nérac,

[1] Louvois à Tessé, 9 juin 1686 : « Il ne faut point écouter les remontrances que fait M. l'évêque de Grenoble pour empêcher qu'il n'entre des troupes dans cette ville pour réduire les religionnaires et obliger les nouveaux convertis à faire leur devoir, parce que la charité lui fait désirer des choses qui ne feroient pas de bons effets. Ainsi vous devez y faire entrer des troupes et faire connoître par là à ceux qui s'y sont retirés qu'ils n'y trouveront point de protection, s'ils ne font pas ce que le roi désire. » *D. G.* 774.

[2] 23 juillet 1686 *D. G.* 775.

Bergerac et Bordeaux, où les cœurs paroissent plus endurcis qu'ailleurs, et aussi en plusieurs lieux de la Saintonge[1]. »

Il y a surtout le Languedoc, et dans le Languedoc, la région des Cévennes. Là, dans les montagnes, à distance des villes, hors de vue, pressés autour de leurs pasteurs que le sentiment du devoir a retenus ou ramenés au milieu d'eux, quelquefois même sans pasteur, les religionnaires célèbrent à certains jours le culte proscrit. Ce sont les assemblées au désert. Quand le ministre ou l'ancien commence la prière, il ne sait pas s'il lui sera donné de l'achever; souvent les dragons arrivent à l'improviste, ferment les issues et chargent sur la foule. Il n'y a guère de lutte; en un moment tout est fait; les survivants sont menés à l'intendant, qui en fait pendre quelques-uns et envoie le reste aux galères[2]. Il en est du moins ainsi pendant les premiers mois de l'année 1686; à dater du 15 juillet, il n'y a plus pour tous, hommes ou femmes, qu'une peine uniforme, la mort[3]. Qui croirait que la mort ne fut pas encore jugée suffisante?

[1] 27 avril 1686. *D. G.* 795.

[2] Louvois à Bâville, 10 mars 1686; à La Trousse, 9 avril. *D. G.* 774.

[3] Louvois à La Trousse, 10 juin 1686 : « Sur ce que j'ai représenté au roi du peu de cas que font les femmes du pays où vous êtes des peines ordonnées contre celles qui se trouvent à des assemblées, Sa Majesté ordonne que celles qui ne seront pas demoiselles [c'est-à-dire nobles] seront condamnées par M. de Bâville au fouet et à avoir la fleur de lys. » — 22 juillet : « Le roi ayant jugé à propos de faire expédier une déclaration, le 15 de ce mois, par laquelle Sa Majesté ordonne que tous ceux qui se trouveront dorénavant à de pareilles assemblées seront punis de mort, M de Bâville ne recevra point l'arrêt que je vous ai mandé contre les femmes, devenant inutile au moyen de cette déclaration. » 774-775

Le 29 octobre 1686, Bâville écrit à Louvois : « Je viens d'apprendre que, dimanche dernier, 27 de ce mois, il y a eu une assemblée de près de quatre cents hommes, dont plusieurs étoient armés, dans le diocèse de Mende, au pied de la montagne de Lozère. Bien que cette assemblée se soit tenue à près de douze lieues de l'endroit où a été la dernière, je ne puis m'empêcher d'être fort surpris d'un pareil événement. Je croyois que le grand exemple que j'ai fait au Vigan et à Anduze, mettroit, au moins pour quelque temps, les Cévennes en tranquillité. Mais, puisque ce dernier n'a de rien servi, je ne crois pas que l'on puisse rien espérer par ce genre de peine à l'avenir; je crois même qu'il sera à la fin dangereux de le continuer; et je crains que tant de condamnations à mort, dans une affaire mêlée de religion, n'irritent les esprits et n'endurcissent tous les mauvais convertis par un si méchant exemple. Il est vrai que l'on ne peut assez s'étonner que ces mêmes gens, qui s'exposent à être tués par les troupes ou à être pendus, pour aller aux assemblées, meurent catholiques la plupart, ainsi que dix sont morts de onze des derniers qui ont été condamnés; ce qui fait connoître que, dans leur conduite, il y a plus de légèreté et d'inclination à la révolte que d'attachement sincère à leur ancienne religion. Néanmoins si ce feu ne peut s'éteindre après tant de châtiments, dans un temps qu'il n'est soutenu par aucun chef, même par aucun ministre, au milieu des troupes, il est aisé de voir qu'il deviendroit bien plus grand s'il y avoit quelque secours étranger, ou d'hommes que l'on pourroit faire entrer dans le pays, ou d'argent. »

Après Bâville, voici le duc de Noailles : « J'avoue que cela m'afflige d'autant plus qu'après les châtiments rigoureux qui ont été faits avec si peu de fruit, depuis environ huit mois, au sujet de ces assemblées, on ne sait quasi plus quel parti prendre pour ramener ces misérables et pour accorder les sentiments de la bonté et de la clémence du roi pour ses sujets avec les desseins que le ciel lui a inspirés pour le bien de la religion et ce qu'il doit à son autorité. J'estime que si Sa Majesté juge qu'il n'y ait d'autre remède que celui de changer quelques peuples des Cévennes, il faudra commencer par ceux qui ne font aucun commerce et qui habitent des montagnes inaccessibles, où la rudesse du climat et la température de l'air leur inspirent un esprit sauvage, tels que ceux de la dernière assemblée, la perte de ces peuples étant d'une moindre conséquence pour la province que de ceux qui contribuent au commerce. Si le roi prenoit ce parti-là, il faudroit envoyer ici au moins quatre bataillons pour l'exécution de ses ordres, qui ne se fera pas sans de grandes difficultés et de grandes peines pendant l'hiver[1]. »

C'était entrer à fond dans les vues de Louvois; car le ministre avait déjà, quelques jours auparavant, écrit à Bâville : « Je vous ai marqué que le roi se résoudra à changer tous les peuples des Cévennes; c'est, en effet, son intention, s'il continue à s'y faire des assemblées, n'y ayant point de parti que Sa Majesté ne prenne pour mettre ce pays-là sur le pied d'être soumis à ses ordres[1]. » Enfin, le 19 novembre, Louis XIV et Louvois ont décidé. « Il a paru extrêmement difficile, écrit Louvois, d'ôter entièrement les peuples de plusieurs villages, pour y en mettre d'autres en leur place, et Sa Majesté a cru qu'il se falloit réduire à choisir, dans les endroits où les communautés, en général, sont moins bien converties, et où l'âpreté du pays les rend plus disposées à se soulever, ceux qui paroîtront avoir plus de crédit, et les plus capables de commencer des séditions, pour les envoyer incessamment dans différents châteaux de la province, jusqu'à ce que deux vaisseaux que le roi va faire armer à Marseille soient en état de les transporter dans les îles de l'Amérique et dans le Canada, où ils peuvent être suivis par leurs femmes, si elles le désirent. Sa Majesté s'attend que cet exemple, fait sur cent ou cent cinquante habitants des Cévennes, purgera le pays des plus dangereux, et imprimera une telle terreur aux autres qu'ils se contiendront mieux qu'ils n'ont fait par le passé. »

C'est le marquis de La Trousse qui est chargé de dresser, avec M. de Bâville, les listes de déportation. « Je prendrai la liberté de vous dire, écrit-il à Louvois, qu'il est impossible de travailler avec plus de diligence que nous faisons, M. de Bâville et moi, à connoître les personnes que l'on doit envoyer à l'Amérique; mais comme il s'agit de l'état de plusieurs familles, nous croyons qu'il est à propos de bien examiner le tout, afin de ne faire tomber cette punition

[1] 29 octobre 1686. *D. G.* 795.

[1] 21 octobre. *D. G.* 775.

que sur des gens qui la méritent. Je n'ai rien à me reprocher, monseigneur, pour l'exécution de tous vos ordres; mais j'ai affaire à des peuples les plus légers et les plus fous qu'il y ait au monde. Les habitants de Nîmes ont une telle peur qu'ils courent en foule aux églises; ils demandent et voudroient que l'on leur donnât tous les sacrements en un même jour, croyant par là se mettre à couvert de l'orage qu'ils croient être prêt à tomber sur leurs têtes. Mon avis est toujours, monseigneur, qu'il ne faut point se reposer sur leurs belles paroles; ce sont des canailles dans le fond, qui ne valent rien, et qui sont malintentionnés[1]. »

Le 10 janvier 1687, la première liste est faite : « Nous avons composé une voiture de cent personnes pour les îles, que nous ferons partir d'Aigues-Mortes par mer, le 24 ou 25 de ce mois, pour les conduire à Marseille. Toutes les mesures sont prises pour cela, comme aussi pour faire bientôt après une seconde et une troisième voiture de cent nouveaux convertis chacune, parce que nous prévoyons ne pouvoir nous dispenser de sortir au moins trois cents personnes de cette province, à ne prendre que ceux qu'il est essentiel de chasser, et dont l'esprit mutin et dangereux les porteroit toujours à troubler les cantons dont on les tire[2]. »

M. de La Trousse a cependant quelque regret de

[1] 3 et 7 janvier 1687. — On prit, en effet, à Nîmes, cinquante hommes et femmes qui furent déportés en Amérique.

[2] Cependant Louvois ne renonce pas à l'ancienne pénalité. Le 10 janvier 1687, il écrit à Bâville · « Sa Majesté n'a pas cru qu'il convînt à son

traiter si rudement ces misérables populations; mais Louvois aussitôt l'en reprend comme d'une faute : « Je n'ai rien à vous dire sur l'état où vous me mandez que sont les Cévennes, lui écrit-il, parce que rien ne convient moins au service du roi ni au bien de la province que de témoigner que l'on soit capable d'avoir pitié de gens qui se sont conduits comme ont fait ceux-là, lesquels doivent être abîmés de manière que l'état où ils demeureront serve d'exemple à tous les autres nouveaux convertis[1]. »

Ce n'est pas seulement aux peuples du Languedoc que la peine de la déportation fut appliquée : elle le fut presque en même temps aux bourgeois de Metz. Les religionnaires de cette ville s'étaient longtemps flattés d'être, comme ceux d'Alsace, et pour les mêmes raisons politiques, à l'abri de la persécution. Ils furent tout d'un coup et cruellement détrompés. Un ordre de Louvois, daté du 20 août 1686, leur donna vingt-quatre heures pour se convertir[2]; puis on logea des troupes chez les opiniâtres; puis on en désigna plusieurs,

service de se dispenser entièrement de l'exécution de la déclaration qui condamne à mort ceux qui assisteront à des assemblées. Elle désire que de ceux qui ont été à l'assemblée d'auprès de Nîmes, deux des plus coupables soient condamnés à mort, et que tous les autres hommes soient condamnés aux galères. Si les preuves ne vous donnent point lieu de connoître qui sont les plus coupables, le roi désire que vous les fassiez tirer au sort, pour que deux d'iceux soient exécutés à mort. » *D. G* 797 — Louvois à La Trousse, 25 août 1688 : « Sa Majesté désire que vous donniez ordre aux troupes qui pourront tomber sur de pareilles assemblées de ne faire que fort peu de prisonniers, mais d'en mettre beaucoup sur le carreau, n'épargnant pas plus les femmes que les hommes; et cet exemple fera assurément beaucoup plus d'effet que celui que pourroit ordonner la justice ordinaire. » *D. G.* 836.

[1] 28 janvier. *D. G.* 797.

[2] Louvois à Bissy, 20 août 1686. *D. G.* 775.

et à plusieurs fois, pour être déportés en Amérique[1].

Cependant, en 1689, cette peine fut abandonnée, « Sa Majesté ayant connu par expérience que ces gens-là embarrassoient extrêmement les gouverneurs des îles, et que, quelque précaution que l'on prît, ils s'évadoient et revenoient en France[2]. » On avait aussi renoncé peu à peu à l'odieuse et sacrilége coutume de traîner sur la claie les cadavres des nouveaux convertis qui avaient, au lit de la mort, refusé les derniers sacrements. On aurait peine à le croire, si l'on n'en avait point les preuves, ce n'était pas au moribond que le procès était fait; c'était le cadavre même qui était condamné comme relaps[3].

Une des questions sur lesquelles le gouvernement de Louis XIV a donné l'humiliant exemple de la contradiction la plus absolue, c'est celle de l'émigration des religionnaires. Dès la révocation de l'édit de Nantes, elle avait pris la gravité d'un mal effrayant et mortel; c'était la vie de la France qui s'exhalait par tous les pores. Sur toutes les frontières on mit des gardes, des barques armées sur toutes les côtes. Les fugitifs repris étaient, sans rémission, sans distinction de naissance, d'éducation, de fortune, jetés pêle-mêle avec

[1] Louvois à Boufflers, 16 décembre 1687. — Louvois à Seignelay, 19 janvier 1688. Douze habitants de Metz doivent être embarqués pour l'Amérique, parmi lesquels deux officiers, un notaire, un avocat et sa femme. *D. G.* 798-800.

[2] Louvois à Bâville, 19 octobre 1689. *D. G.* 907.

[3] Louvois à Charuel, 9 décembre 1686 : « Le roi apprend qu'il meurt plusieurs nouveaux convertis à Metz, aux cadavres desquels on fait le procès, parce qu'ils ont refusé de recevoir les sacrements, ce qui multiplie inutilement une punition qui cause du scandale aux nouveaux convertis bien intentionnés. » *D. G.* 775.

les malfaiteurs, dans la chiourme des galères. Ceux qui réussissaient à gagner la terre étrangère laissaient bien souvent des traces sanglantes de leur passage, trop heureux d'avoir échappé aux derniers coups des paysans, dont on avait ameuté contre eux les passions cupides et féroces. « Il n'y a point d'inconvénient, disait Louvois, de dissimuler les vols que font les paysans aux gens de la Religion Prétendue Réformée qu'ils trouvent en désertant, afin de rendre leur passage plus difficile, et même Sa Majesté désire que l'on leur promette, outre la dépouille des gens qu'ils arrêteront, trois pistoles pour chacun de ceux qu'ils amèneront à la plus prochaine place[1]. Sa Majesté, disait-il encore, désire que vous fassiez en sorte que les paysans des Ardennes courent sus et même fassent main-basse sur ceux des religionnaires qui auront l'insolence de se défendre, leur faisant entendre qu'on leur donnera tout le butin qu'ils feront, pourvu qu'ils les ramènent dans les prisons des places du roi les plus voisines[2]. »

Malgré tout, l'émigration ne s'arrêtait pas. « Comptez, écrivait à Louvois M. de Tessé, commandant à Grenoble, qu'il n'est point de jour qu'il ne sorte quelqu'un par ces frontières-ci, malgré le soin qu'on en prend. » L'imagination des fugitifs était plus inventive que celle de leurs gardiens; Tessé lui-même en citait cet exemple inouï : « Depuis deux jours, une femme s'est avisée d'une invention pour se

[1] Louvois a Fautrier, 31 décembre 1685. *D. G.* 758.

[2] Louvois au marquis de Lambert, 30 janvier 1686. *D. G.* 773.

sauver qui mérite d'être sue. Elle fit marché avec un marchand de fer savoyard, et se fit empaqueter dans une charge de verges de fer dont les bouts paroissoient; elle fut portée à la douane; le marchand paya la pesanteur du fer qui fut pesé avec la femme, qui ne fut dépaquetée qu'à plus de six lieues de la frontière[1]. » Quel supplice ! Mais quelle persécution que celle qui réduit une femme à s'infliger un tel supplice ! Et combien ce simple témoignage d'un persécuteur a plus d'éloquence que les plus ardentes invectives des persécutés !

Au mois de décembre 1686, on jugea que l'entretien des gardes-frontières et des gardes-côtes était une dépense inutile; les intendants et les généraux eurent ordre de les retirer peu à peu, sans éclat, et de ne plus mettre obstacle à la fuite des religionnaires, laquelle, en certains cas, était regardée comme un bien[2]. La contradiction était scandaleuse et vraiment impudente; qu'importe? Louvois en prenait si naturellement et si gaiement son parti ! « Le moyen de faire que peu de gens s'en aillent, disait-il, c'est de leur donner la liberté de le faire, sans néanmoins le leur témoigner[3]. » C'était encore ainsi qu'il écrivait au marquis de Boufflers : « La grande quantité de nouveaux convertis qui sont sortis de Metz ne peut être qu'avantageuse au service du roi ; et, sans leur permettre de s'en aller, ni faire de vexation pour les y obliger, vous pouvez compter que le service du roi requiert qu'il n'y en

[1] Tessé à Louvois, 6 juin 1686.
[2] Louvois aux intendants, 8 décembre 1686.
[3] Louvois à Bissy, 24 février 1687. *D. G.* 797

reste pas un grand nombre[1]. » Mais en même temps qu'on se réjouissait du départ de ces mauvais citoyens, on laissait pourrir dans les galères les malheureux dont la tentative d'évasion n'avait échoué que parce qu'ils s'étaient hâtés un peu plus que les autres.

Cependant les émigrés s'en allaient partout en Europe, apportant aux étrangers, les uns notre or, les autres les secrets de nos arts et de nos manufactures, ceux-ci nos idées et notre éloquence, ceux-là, plus immédiatement terribles, nos moyens de combat, notre furie française, tous leur haine et leur appétit de vengeance. Par eux, la guerre de 1688, toute politique, prit d'abord le sinistre aspect d'une guerre de religion ; d'étrangère qu'elle était naturellement, elle parut tout près d'être une guerre civile ; du dehors, les proscrits appelaient aux armes les opprimés du dedans. Les intendants s'effrayaient d'avoir à contenir le frémissement des nouveaux convertis : « Le plus grand nombre, disait celui de Montauban, souhaite des révolutions et voudroit y contribuer, et ils attendent présentement comme une ressource pour eux le succès des entreprises du prince d'Orange[2]. »

Ils se continrent eux-mêmes, et c'est leur gloire ;

[1] 16 décembre 1687. *D. G.* 798.
[2] La Berchère à Louvois, 10 novembre 1688. — Montgaillard à Louvois, 1er novembre : « La prophétie de Dumoulin qui prédit qu'ils doivent être quasi tous anéantis pendant trois ans, mais que Dieu suscitera un homme qui rétablira la religion en France où ils seront plus autorisés que jamais, fait tant d'impression sur leurs esprits qu'ils ajoutent autant de foi sur cette illusion que nous en ajoutons sur les choses les plus saintes. Leurs insolences et leurs faux bruits ont tellement intimidé les prêtres et moines de mon pays qu'ils sont toujours dans des appréhensions d'être égorgés. » *D. G.* 837.

non-seulement ils résistèrent à toutes les tentations, non-seulement ils refusèrent de s'insurger ; mais encore ils s'armèrent pour ce roi qui les persécutait, pour cette patrie qui les répudiait. Quelques années après, Chamlay rendait à ce patriotisme héroïque des religionnaires un éclatant hommage. « Il faut, disait ce loyal témoin, en même temps que l'on condamne la conduite des nouveaux convertis fugitifs qui ont porté les armes contre la France, depuis le commencement de cette guerre jusqu'à présent, il faut, dis-je, donner à ceux qui sont demeurés en France la louange et l'honneur qu'ils méritent. En effet, si l'on en excepte quelques mouvements de peu de conséquence qui sont survenus en Languedoc, outre qu'ils sont demeurés fidèles au roi dans les provinces, et spécialement en Dauphiné, pendant même que les armées confédérées de l'Empereur, d'Espagne et du duc de Savoie étoient au milieu de cette province, supérieures aux forces du roi, ceux qui étoient propres pour les armes se sont engagés dans les troupes de Sa Majesté et y ont dignement servi[1]. »

Il est vrai que dans les premières années de la guerre, on n'avait point encore fait d'eux cette admirable épreuve; on croyait avoir tout à craindre : danger au delà des frontières, danger en deçà. C'est alors que, au mois de décembre 1689, après une campagne malheureuse pour les armes du roi, le grand et courageux Vauban adressa résolûment à Louvois un mémoire dont les conclusions étaient très-nettes : rap-

[1] Mémoire inédit, déjà cité. *D. G.* 1183.

pel des huguenots fugitifs, amnistie générale, rétablissement pur et simple de l'édit de Nantes[1]. Il faut remarquer la réponse de Louvois : « J'ai lu votre mémoire où j'ai trouvé de fort bonnes choses; mais, entre nous, elles sont un peu outrées; j'essayerai de le lire à Sa Majesté[2]. » Ainsi le bon sens de Louvois, éclairé, calmé par les événements, le ramenait à résipiscence; il sentait, il comprenait le détestable effet des fautes auxquelles il avait contribué pour une si grande part; il ne s'occupait plus de conversions ni d'affaires religieuses; il ne se préoccupait que de l'attitude politique des nouveaux convertis, des excitations qui leur venaient, des soulèvements qu'il redoutait par-dessus tout[3]; volontiers il aurait donné les mains à une transaction.

L'expérience, par malheur, n'avait pas autant agi sur l'esprit de Louis XIV; elle ne le convainquit jamais qu'il eût eu tort, sinon de violenter les personnes, du moins de troubler les consciences et de proscrire le culte dissident. Beaucoup d'honnêtes gens continuaient

[1] C'est dans ce mémoire que Vauban évalue ainsi les dommages déjà causés à l'État par le fatal projet d'établir l'unité religieuse en France : « 1° La désertion de 80 ou 100,000 personnes de toutes conditions sorties du royaume, qui ont emporté avec elles plus de 30,000,000 de livres de l'argent le plus comptant; 2° nos arts et nos manufactures particulières, la plupart inconnues aux étrangers, qui attiroient en France un argent très-considérable de toutes les contrées de l'Europe; 3° la ruine de la plus considérable partie du commerce; 4° il a grossi les flottes ennemies de 8 à 9,000 matelots des meilleurs du royaume, et 5° leurs armées de 5 à 600 officiers et de 10 à 12,000 soldats beaucoup plus aguerris que les leurs, comme ils ne l'ont que trop fait voir dans les occasions qui se sont présentées de s'employer contre nous. »

[2] Louvois à Vauban, 5 janvier 1690. *D. G.* 910.

[3] C'est là l'unique objet de sa correspondance au sujet des huguenots pendant l'année 1690.

à penser de même autour de lui. Prenons Chamlay pour exemple. Nous avons ses confidences au sujet de ces grands et funestes événements : on va les lire. On ne doit pas attendre de lui, qui est dans le gouvernement[1], une haine vigoureuse de la persécution et des persécuteurs; il prodigue les ménagements de forme, les atténuations de langage; mais au fond, il blâme tout ce qui est excès et violence, et cela nous suffit.

« Le parti huguenot, nous dit-il, fut d'abord attaqué par la diminution des priviléges, par la privation des honneurs et des charges à l'égard des particuliers de cette communion, par la destruction de plusieurs temples et par l'interdiction de plusieurs exercices ordonnée par les parlements. Enfin, le temps de sa chute étant arrivé, le roi supprima ce fameux édit, et interdit pour toujours l'exercice de la Religion Prétendue Réformée dans son royaume. Par cette première déclaration, les sujets de cette communion furent seulement conviés à se convertir; mais les intendants de quelques provinces ayant représenté au roi la disposition où la plupart des huguenots de leur ressort étoient de changer de religion, pourvu qu'ils fussent un peu pressés par le bras séculier, et ayant, par un peu trop de zèle, sollicité vivement le roi d'envoyer des troupes dans lesdites provinces, Sa Majesté, qui n'avoit rien tant à cœur que ce changement, donna facilement les mains à la proposition et à l'envoi des troupes[2].

[1] Ce mémoire, déjà cité, a dû être écrit vers l'année 1693, alors que Chamlay était presque un ministre de la guerre. *D. G.* 1183.

[2] Chamlay fait ici une confusion évidente. Il semble, d'après son récit, que les dragonnades n'ont eu lieu qu'après la révocation de l'édit de Nantes. Ce n'est pas pour l'exactitude des faits que nous citons ce mémoire, c'est pour les idées et les sentiments qu'il exprime.

« A peine parurent-elles que les huguenots desdites provinces en furent fort alarmés, et que des communautés entières, c'est-à-dire des milliers de personnes, partie de bonne volonté, du moins en apparence, partie par la peur, et partie par la violence outrée, à la vérité, un peu trop en quelques endroits, souscrivirent à la nouvelle déclaration du roi et signèrent la profession de foi qu'on leur présenta. Enfin, chose que la postérité aura peine à croire, presque tous les huguenots du royaume, à l'exception de quelques particuliers qui refusèrent de signer, changèrent en moins de six mois, et il ne s'y trouva d'obstacles qu'un peu en Languedoc et en Dauphiné, où quelques gens de diverses communautés prirent les armes et furent dissipés presque en même temps par les troupes du roi.

« Les progrès de la conversion, ou du moins du changement, auroient produit tout l'effet que l'on en pouvoit attendre, sans deux fautes essentielles que l'on fit avec peu d'attention, l'une de permettre aux ministres de sortir du royaume et de passer dans les pays étrangers, d'où, par le commerce qu'ils entretinrent avec leurs anciennes ouailles et par les espérances qu'ils leur donnèrent de l'assistance et de la protection des puissances protestantes, ils leur inspirèrent de nouveau les sentiments du calvinisme et les détournèrent de pratiquer les exercices de la religion catholique qu'ils venoient d'embrasser; l'autre, au lieu

d'avoir, dans le commencement, un peu d'indulgence pour les nouveaux convertis, et de les laisser goûter peu à peu l'esprit et les dogmes de la religion catholique, de souffrir que les ecclésiastiques, par un zèle un peu indiscret, les inquiétassent et les forçassent à faire les exercices extérieurs de la religion.

« Ces deux fautes furent l'origine de trois malheurs qui les suivirent : le premier, que le calvinisme non-seulement ne s'éteignit pas dans le cœur des nouveaux convertis, mais encore y reprit vigueur; le second, qu'il sortit un grand nombre de nouveaux convertis du royaume, lesquels emportèrent avec eux des sommes immenses d'argent, au grand préjudice du commerce; le dernier, que ces fugitifs animèrent leurs confrères qui étoient demeurés dans le royaume à la pratique secrète de leur première religion, et excitèrent les puissances protestantes contre la France, ou du moins leur fournirent des prétextes dont le prince d'Orange, comme chef principal du parti, s'est servi dans la suite fort utilement pour déterminer lesdites puissances à faire la guerre à cette couronne. »

Cependant, et c'est là ce qu'il y a de plus remarquable, Chamlay ne cesse pas de souhaiter et d'attendre l'entier accomplissement des projets du roi. « Il faut espérer, dit-il pour conclure, que le rétablissement de la paix donnera les moyens au roi de consommer, avec douceur et sans violence (car ces deux choses paroissent absolument nécessaires en matière de changement de religion), le grand ouvrage qu'il a commencé de l'extinction entière et sans retour du calvinisme en France. »

Tel est l'optimisme et telle est la confiance des plus honnêtes gens au dix-septième siècle. Pour nous, au contraire, nous croyons qu'on ne saurait juger trop sévèrement la révocation de l'édit de Nantes. S'il y a, dans l'histoire, des événements qui, vus de près ou de loin, de droite ou de gauche, de çà ou de là, sous des jours différents, provoquent des opinions différentes, celui-ci, d'où qu'on l'examine, n'a qu'un seul aspect, n'éveille qu'un même sentiment, ne produit qu'une impression uniforme; il est condamné tout d'une voix. A ne parler que de l'injure faite au droit et à la conscience, la cause des protestants n'est plus de celles qui ont besoin d'être plaidées. Prise au point de vue des intérêts catholiques, l'affaire n'est pas plus embarrassante; les vainqueurs ont souffert autant que les vaincus, sinon davantage.

Dans cette lutte entre deux communions chrétiennes, c'est le christianisme qui est resté meurtri. « La religion catholique n'en seroit que plus négligée, s'il n'y avoit plus de religionnaires, » disait Vauban, vrai catholique[1]; et, dans un autre camp, Bayle avait déjà dit : « Nous avons présentement à craindre le contraire de nos faux convertis, savoir un germe d'incrédulité qui sapera peu à peu nos fondements, et qui, à la longue, inspirera du mépris à nos peuples pour les dévotions qui ont le plus de vogue parmi nous[2]. » Étrange avertissement du chef des libertins et des sceptiques! C'était à eux que profitait la guerre civile,

[1] Addition au mémoire sur le rappel des huguenots. Cette addition est de l'année 1692, par conséquent postérieure à la mort de Louvois.
[2] *Pensées diverses sur les comètes*, 1681.

contre eux et pour les catholiques, les protestants étaient des alliés naturels, vigilants, résolus, dont le concours n'eût pas été de trop pour défendre en commun le christianisme. En tirant sur les protestants, les catholiques du dix-septième siècle n'ont pas vu qu'ils tiraient sur leurs avant-postes.

ANNEXES

I

LETTRES ÉCRITES PAR LOUVOIS, EN 1680, PENDANT SON VOYAGE A BARÉGES.

Louvois s'était cassé la jambe droite, le 3 août 1679, pour achever la guérison, qui fut lente, les médecins conseillèrent au ministre d'aller à Baréges; il y alla, en effet, au mois de mai 1680, en compagnie du chevalier de Nogent. Sauf la visite des places de Roussillon, qu'il fit avec Vauban, de Perpignan à Mont-Louis, ce fut un voyage de vacances. Nous avons recueilli, dans le tome 642 du Dépôt de la Guerre, les lettres que Louvois écrivit pendant ce voyage, une ou deux au roi, les autres au chancelier Le Tellier, son père, à l'archevêque de Reims, son frère, et surtout au marquis de Tilladet, son cousin et son plus intime ami. Si l'on voulait donner à ce recueil un titre

un peu moderne, on pourrait l'intituler : *Journal et impressions de voyage d'un ministre de Louis XIV s'en allant aux eaux.* On trouvera, dans ces lettres, un Louvois tout nouveau, détendu, spirituel, familier, et même jovial, en de certains endroits.

1. *A M. de Tilladet, du* 13 *mai* 1680, *sur le Rhône*[1]

Il n'y a pas de jour que nous n'ayons eu envie de vous écrire; mais l'absence de secrétaire nous en a empêchés, n'en ayant point trouvé, dans les villages, qui voulussent écrire sur d'autre papier que du papier marqué, et encore n'étoit-ce qu'en minute; ils nous disoient que vous pourriez faire mettre leurs actes en grosse par quelque notaire de Fontainebleau. Si j'en avois trouvé un à Bicêtre, je vous aurois mandé que le brancard de ma chaise rompit vis-à-vis de ce beau château; si je vous avois écrit de Bouron, je vous aurois parlé des pavés mal entretenus et du mauvais chemin qui est entre Nemours et Montargis; je vous aurois dit un mot ensuite des postes vers Briare, qui sont si proches les unes des autres que M. de Nogent a pissé de la porte d'une dans la basse-cour de la prochaine; je n'aurois pas oublié de vous dire que le soleil, en se levant, nous crevoit l'œil gauche, et que M. de Nogent a soupiré après les lunettes des roussins de la Grande-Écurie; que nous avons trouvé à Changy, qui est un village où il n'y a que dix ou douze maisons, douze filles plus belles les unes que les autres; qu'entre Moulins et Varennes, nous avons fait trois postes en une heure; que depuis Roanne jusqu'à Lyon, il en faut une pour faire une poste; que le brancard de M. de Nogent a rompu vers Saint-Symphorien; qu'entre Tarare et Lyon, mon cheval de poste étant demeuré, un *beustier* m'est venu offrir sa paire de bœufs pour me mener en diligence à Lyon, où grâce à Dieu, nous sommes arrivés; et, après un léger de notre part, et néanmoins fort magnifique repas de la part de M. l'intendant, nous nous sommes mis, comme les *toupies* (?), en trois bateaux. L'un est chargé de cinquante-deux passeurs dont on nous a fait présent, l'autre de nos trois chaises, et le dernier de nos personnes, qui voudroient bien être baisées du vent de bise, parce que nous en descendrions plus vite. Vous aurez la suite de cette magnifique et très-véritable relation, si les Languedochiens nous donnent le temps d'écrire, pendant que nous serons dans leur pays. Je suis tout à vous. De dessus le Rhône, vis-à-vis la maison de M. Silvecane.

[1] Louvois avait quitté Versailles, le 9 mai.

2. *A M. l'archevêque de Reims, du* 13 *mai, sur le Rhône.*

Nous sommes partis, il y a environ demi-heure, de Lyon, où je n'ai pas manqué d'embrasser madame Du Gué[1] en votre nom, de quoi elle m'a paru fort touchée, et m'a chargé de vous donner deux accolades à notre première vue. Nous sommes arrivés à Lyon, sur les sept heures du matin, après avoir essuyé des cahots sans nombre; le Rhône va plus calme, et l'on nous fait espérer de nous débarquer demain à Beaucaire, pourvu que le vent, qui est contraire, mais foible, ne se rafraîchisse pas. Vous serez informé de la suite des aventures de notre voyage, qui, jusqu'à présent, a été assez heureux, à un orage ou deux près, dont l'un nous arrosa de grêle grosse comme les plus grosses noisettes, accompagnée d'un tonnerre aussi bien servi que l'artillerie l'étoit à Cambray.

3. *A M. de Tilladet, de dessus le Rhône, entre Aramon et Valabrègue, ce* 14[e] *mai* 1680, *à une heure après-midi.*

Ma relation d'hier finit à la maison de M. de Silvecane. Depuis, nous avons passé le pont de Vienne, qui est beaucoup moins difficile que le pont du Pecq. La jeunesse nous fit grand feu de mousqueterie; mais, par bonheur, leurs pères leur avoient ôté les balles. Nous vîmes ensuite Saint-Vallier, qui est un fort peu agréable château. La nuit nous prit entre Tournon et Tain. Nous avons marché toute la nuit, nonobstant les instructions qui nous avoient été données, et le jour nous a pris vis-à-vis d'Anconne; nous avons passé les roches du Bourg, sans nous en apercevoir que par quelque frémissement que fait l'eau.

Il étoit cinq heures quand nous avons passé sous le pont Saint-

[1] Une de leurs cousines, qui était femme de l'intendant de Lyon.

Esprit, qui est beaucoup moins dangereux que le pont de Samois. Il étoit environ midi quand nous avons passé sous le pont d'Avignon. Depuis ce temps-là, le vent du midi nous lanterne de manière que nous avons beaucoup de peine à marcher. Tout le Rhône est couvert de moutons qui font trembler et craquer le bateau, de manière que M. de Nogent ne peut plus se tenir debout. Il a fait un *ex voto* d'aller à Meudon, dès qu'il sera arrivé à Fontainebleau ; je doute qu'il le tienne, car je crois qu'il passera par Paris, à moins que qui vous savez ne le vienne trouver à Juvisy. Nous abordons présentement pour diner, et donner le temps au vent de se baisser un peu. Embrassez M. le Premier[1] de ma part, et me croyez tout à vous.

4. *A M. de Saint-Pouenge, du* 16 *mai, Perpignan.*

Comme je fais état, en partant de Baréges, de me rendre auprès du roi le plus tôt qu'il me sera possible, je vous prie, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, de faire avertir mon maître d'hôtel et mon écuyer que je désire que mon équipage soit, le 13[e] juin prochain, à Fontainebleau. Avertissez aussi, s'il vous plait, le sieur Nuguet de mettre des chevaux de tournée entre Orléans et Fontainebleau, et de les prendre sur la route d'Orléans à Paris. Il me faut trois relais de cinq lieues en cinq lieues, de quinze chevaux chacun, sans compter Orléans, et que ces relais-là soient posés, ledit jour 13[e] juin, au soir. Vous me ferez plaisir d'envoyer à Pluviers votre calèche pour ce même jour-là au soir, et de faire mettre un autre relai entre ledit Pluviers et Fontainebleau, où j'aurai bien de la joie de vous embrasser.

5. *A M. de Tilladet, du* 18 *mai, Perpignan.*

Ma dernière étoit datée des rives du Rhône, d'où notre flotte, composée de quatre bateaux, aborda à Beaucaire, où je trouvai la fleur du Languedoc et de la Provence. Il étoit environ quatre heures et demie quand je mis pied à terre, et il fallut en passer deux à entretenir M. de Grignan, M. de Montanègre, M. de Vardes, M. l'intendant, MM. les conseillers, et une infinité de gens dont on me dit le nom, que j'oublie un moment après. Sur les six

[1] M. de Béringhen, premier écuyer du roi

heures et demie, notre équipage fut prêt, et nous nous mîmes en marche. La nuit nous prit à un lieu nommé Génerac, où M. de Nogent ne fut pas mauvais à entendre, quand on l'eut assuré qu'il n'y avoit pas dans le village une poignée de paille. Nous en partîmes au piquet du jour, allâmes diner à Valmaigne, qui est une abbaye de M. le cardinal de Bonzy, où je trouvai le plus grand diner que l'on puisse faire, et coucher à Narbonne. On ne compte que vingt-quatre lieues de Languedoc, mais il y a bien aussi loin que de Paris à Blois.

Nous en partîmes jeudi matin, vînmes passer à Salces, qui est un des tristes séjours que j'aie vus de ma vie, et diner ensuite en cette ville, où j'ai été accablé de visites de dames. Il y en avoit hier un si grand nombre dans ma chambre qu'on ne trouva pas assez de siéges pour leur donner à toutes; elles étoient la plupart fort peu agréables; mais il y en avoit une qui ressembloit fort en beau à madame de Saint-Géran, c'est-à-dire qu'elle est infiniment plus belle qu'elle n'a jamais été. M. de Nogent lui est allé rendre visite aujourd'hui; pour moi, je n'en ferai que de fort sérieuses, qui seront madame la comtesse d'Ille, madame la baronne de Montclar et madame de Châtillon.

Je pars demain de bon matin pour aller à Collioure et sur les rochers des environs du Port-Vendres, lundi à Bellegarde et coucher à Céret, mardi à Prats de Mollo; mercredi je passerai le Pla-Guilain et irai coucher à Villefranche, jeudi à Mont-Louis, vendredi à Quériqut, samedi à Mirepoix. Toutes ces journées se feront à cheval, ou, pour mieux parler, sur un mulet. Là, je reprendrai ma chaise, et j'irai coucher, le dimanche, à Saint-Gaudens; le lundi, j'irai dîner à Bagnères et coucher à Campan. J'espère être, le mardi, sur les dix ou onze heures du matin, dans le bain à Baréges, d'où je fais état de repartir, le vendredi ou le samedi de la semaine suivante, pour regagner diligemment Fontainebleau. Je m'attends de trouver de vos lettres à Mirepoix ou à Saint-Gaudens, et qu'après cela j'en recevrai fort ponctuellement. Faites bien des reproches à madame la maréchale [de Rochefort] de son oubli, et soyez bien persuadé que je suis tout à vous.

6. *A M. de Tilladet, du 20 mai, de dessus la mule du Viguier de Cerdagne, en front le Canigou, à droite la montagne de Moisset, à gauche le col del Pertus, derrière la Massanne.*

Si vous savez bien la géographie, vous devinerez d'abord que c'est de Céret que je vous écris, après avoir vogué sur la mer de Collioure, fait une descente à la plage, où nous avons trouvé des carrosses qui nous ont menés à San Martin del Bolo; nous avons enfourché les mules, qui nous ont portés à Bellaguarde, située sur un pain de sucre, entre deux chemins qui vont en Espagne; nous y sommes arrivés, à la fraicheur de M. de Vendôme, avons visité la place en même temps, pour éviter le frais, avons fort bien dîné ensuite, et fait, après, une sieste d'heure *e mezze;* après quoi, nous étant licenciés de madame la gouvernante, nous sommes venus monter sur nos mules, précédés par quatre *fadrins* qui avoient, entre eux, deux cents coups à tirer. Nous sommes à la fin arrivés en cette maison, où il n'y a vitres ni portes qui ferment. M. de Nogent travaille à une machine pour transporter le Canigou, avec toutes les fontaines qui sont dessus, dont il veut faire présent au roi à son arrivée. C'est tout ce que vous aurez de moi pour cette fois.

7. *Au roi, du 22 mai, Villefranche.*

J'ai marché cinq heures pour faire deux lieues que l'on compte du Fort-des-Bains jusqu'à Prats de Mollo. J'ai passé ce matin la montagne pour venir en cette ville; il y a tant à monter et à descendre, que nous avons été dix heures pour faire les quatre lieues que l'on compte de Prats de Mollo ici[1].

8. *A M. le chancelier, du 22 mai, Villefranche.*

Il y a trois jours que nous marchons dans les montagnes; nous en avons passé une aujourd'hui qui ne se peut monter en moins de trois heures. Nous avons trouvé la tempête dessus et une neige

[1] Suit le compte rendu de l'inspection qu'il a faite avec Vauban des places suivantes: Salces, Perpignan, Collioure, Port-Vendres, Saint-Elne, Bellegarde, le Fort-des-Bains, Prats-de-Molio et Villefranche. Quelques jours après, il rend un compte spécial des travaux de Mont-Louis.

qui a duré plus d'une heure, laquelle se geloit sur nos manteaux, comme en plein hiver. J'ai retrouvé le printemps en ce lieu, que je crois que je perdrai pour trois jours que je mettrai à aller d'ici à Mirepoix, ou à séjourner au Mont-Louis, où je fais état d'aller dîner demain.

9. *Au roi, du 25 mai, Auna.*

Les quatre mille hommes qui sont campés séparément à Mont-Louis, sont séparés sur les hauteurs des environs; les huttes des soldats sont couvertes de planches de sapin et bâties, les unes avec du gazon, les autres avec des claies maçonnées avec de la terre, de manière que six soldats qui logent dans chaque baraque s'y peuvent tenir debout, et y ont une cheminée pour faire leur pot. Les camps y sont aussi bien dressés que ceux que Votre Majesté a vus en Flandre, et y sont tous plantés de bois de sapins dont le moindre a douze ou quinze pieds de haut; et non-seulement il y en a deux allées devant le front des camps, mais il y en a deux à côté de chaque baraque, sur l'alignement des rues du camp. Chaque régiment a amené une fontaine qui passe dans le milieu du camp, et à la tête et à la queue, il y a un bassin de sept ou huit pieds de diamètre dans lequel cette fontaine passe. C'est le régiment de Vierzet qui a commencé à se mettre de cette manière, et qui a donné envie aux autres de faire de même, à quoi ils ont tout à fait bien réussi.

10. *A M. le chancelier, du 25 mai, deux heures après-midi, Sainte-Colombe.*

Je suis parti ce matin d'Auna, et suis venu dîner ici, d'où je partirai dans une heure pour aller coucher à Mirepoix; j'espère aller dîner demain à Rieux et coucher à Saint-Gaudens, et après-demain coucher au pied de la montagne qui est en deçà de Barèges, où, quelque impatience que j'aie de me revoir auprès de vous, vous pouvez compter que j'y séjournerai aussi longtemps que les médecins du lieu me le conseilleront.

J'ai oublié de mander au roi que le gouverneur [espagnol] de Puycerda m'a envoyé le lieutenant de roi de cette place, escorté par des officiers de dragons, pour me dire qu'ayant appris mon arrivée, il n'avoit pas voulu manquer de m'envoyer donner la

bienvenue, et me dire que si je désirois quelque chose de lui, de la ville et du pays, je n'avois qu'à parler et je serois obéi, et que c'étoit ce que ledit gouverneur l'avoit chargé de me dire expressément. Je vous laisse à juger si cette civilité peu ordinaire aux Espagnols n'étoit pas accompagnée de beaucoup d'inquiétude.

11. *A M. de Tilladet, du 25 mai, Sainte-Colombe.*

Je ne vous ai point écrit depuis Céret, parce que, quoique je n'aie fait que quatre lieues par jour, je n'ai pas laissé de marcher dix à douze heures, les lieues de ce pays-ci n'étant pas longues quand on n'est que trois heures à les faire. J'allai coucher mardi à Prats de Mollo, qui, quoique situé dans un fond, n'en est pas moins loin [1] du ciel, puisque je montai, huit heures durant, plus d'un demi-pied par chaque deux pas de mon cheval. Le lendemain, je me mis en marche pour Villefranche, où l'on ne compte que quatre lieues, mais on est neuf heures à les faire, dont on en monte trois plus d'un tiers plus droit que n'est la montée du mont Cenis du côté de Lans-le-Bourg.

Au bout de trois heures de marche, nous trouvâmes une feuillée faite avec des sapins; car il n'y a point d'autres arbres dans ce vilain climat. La pluie nous prit en même temps que l'on apporta de la soupe qui fut noyée en un moment. On vint nous avertir de monter diligemment à cheval, parce que la tempête se formoit; et, en effet, après avoir monté un quart d'heure, nous trouvâmes la neige avec un si grand froid que tout geloit, et nos manteaux étoient incrustés de deux ou trois pouces de neige. Après que nous eûmes descendu environ une heure, comme si nous eussions voulu descendre dans le puits, la neige cessa, et nous n'eûmes plus que de la pluie qui cessoit une demi-heure après. Nous marchâmes encore plus d'une heure devant que de trouver les rossignols qui ont l'esprit, en ce pays-ci, de ne point habiter les montagnes et les pays qui sont frais. Enfin, à force de descendre, nous trouvâmes Villefranche, dont les fortifications ne pourroient être défendues, si on n'avoit pas couvert les remparts d'une galerie qui porte des pierres qui sont à l'épreuve du mousquet. Nous sommes partis avant-hier de Villefranche pour aller à

[1] Il semble qu'il faudrait lire *pas plus loin* ou *pas moins près*.

Mont-Louis. On monte six heures durant, après quoi l'on trouve un fort joli pays où cette place est située.

Nous avons traversé hier le Capsir, et, dans toute cette marche, avons été escortés par des *fadrins* que je ferois toujours marcher devant moi, si je n'étois pas le plus fort avec eux, tant j'ai mauvaise opinion de leur foi. Nous avons vu en chemin le capitaine Labry, qui est à peu près de votre taille; mais il marche beaucoup mieux à pied, et il est si honnête homme que, pour faire plaisir à un de ses amis, il ne fait point difficulté d'assassiner un homme qui ne lui a point fait de mal. Au bout du Capsir, nous avons trouvé cent paysans de Quériqut qui ont relevé les fadrins du gouvernement de M. de Noailles, lesquels avoient des bonnets gris de lin, et ceux de Quériqut avoient des toques bleues; ceux-ci me paroissent bonnes gens; mais je crois que les autres les battroient bien.

Nous sommes partis ce matin d'Auna, et soit qu'on eût oublié de faire boire ma mule, soit que la chaleur que nous avons retrouvée en descendant la montagne l'eût altérée, elle a voulu boire dans une fontaine qui étoit dans le chemin, et comme sa tête n'y pouvoit atteindre, elle s'est couchée. Je me suis trouvé sur mes deux pieds; elle m'a laissé retirer d'auprès d'elle fort doucement, et seroit encore là si, à force de coups de fouet, on ne l'avoit fait relever. Je suis remonté dessus, et elle m'a amené ici fort honnêtement, où je vais remonter dans ma chaise, dans un quart d'heure, pour ne la plus quitter jusqu'au pied de la montagne de Baréges, où j'espère arriver après-demain, et être délivré, demain au soir, de tous les festins et compliments dont j'ai été relayé depuis dimanche.

Je n'ai pas encore eu de vos lettres; j'espère que j'en trouverai aujourd'hui à Mirepoix et demain à Rieux. Tout le monde me dit que je guérirai promptement à Baréges; ce ne sera assurément pas sitôt que je le désire; car j'ai beaucoup d'impatience de vous revoir. Faites mes compliments à M. de La Rochefoucauld, et assurez madame la maréchale de mes respects.

12. *A M. le chancelier, du 27 mai, Campan.*

J'ai eu l'honneur de vous écrire de Sainte-Colombe, d'où je partis l'après-midi, pour aller coucher à Mirepoix, où j'ai vu M. de

Vardes, qui, à quelques cheveux gris près, ne m'a point paru changé. Je suis parti hier dudit Mirepoix, devant quatre heures. On ne compte que neuf lieues jusqu'à Rieux, et cependant il étoit près d'une heure quand j'y arrivai; j'en repartis sur les trois heures, et n'arrivai à Saint-Gaudens qu'à onze heures du soir. J'espérois n'y trouver personne et y avoir un peu de repos; mais il plut à M. l'intendant de Montauban de s'y rendre, et à M. l'évêque de Comminges, qu'il fallut entretenir dans un temps que j'avois bien besoin de me reposer. J'en suis sorti ce matin sur les cinq heures, et suis arrivé à Bagnères vers le midi; cependant on ne compte que six lieues, mais elles en valent chacune au moins trois de France. J'ai trouvé M. le comte de Gramont à une demi-lieue de Bagnères, avec deux carrosses à six chevaux de sa livrée, qui m'ont mené à sa maison audit Bagnères, où il prend des eaux, et il m'a amené après dîner jusqu'ici en même équipage.

J'ai consulté trois médecins auxquels j'ai montré ma jambe; ils sont tous convenus que je trouverai une parfaite guérison à Baréges; mais ils veulent qu'après y avoir demeuré huit jours, j'en vienne passer cinq à Bagnères pour y prendre les bains qui, à ce qu'ils prétendent, raffermiront ce que les eaux de Baréges pourroient avoir trop ramolli. Je me laisserai conduire par celui qui a servi M. le duc du Maine, qui arrivera demain à Baréges quand et quand moi, et vous pouvez être assuré que je ne partirai de ce pays-ci que lorsqu'ils me diront qu'un plus long séjour y seroit inutile.

J'espère dîner demain à Baréges, et commencer à me baigner le soir. Je ne sais si c'est la chaleur qu'il fait depuis quatre jours, qui est très-excessive, qui a fait du bien à ma jambe; mais je marche mieux que je n'ai encore fait, et ne me sers quasi pas de bâton en montant ni en descendant les degrés. Il s'en faut néanmoins encore beaucoup que les mouvements du pied droit n'aient autant d'étendue que ceux du pied gauche.

P. S. Je vous supplie d'ordonner que l'on envoie copie de ceci à ma femme, parce que je n'ai pas eu le temps de lui écrire aujourd'hui. Je suis, avec le respect que je dois, tout à vous.

13. *A M. l'archevêque de Reims, du 29 mai, Baréges.*

J'ai reçu votre lettre du 18e de ce mois, par laquelle j'ai appris avec beaucoup de plaisir la guérison de M. le chancelier en même temps que son incommodité; je vous conjure d'essayer de le porter à ne point tenir le sceau aussi longtemps qu'il a fait jusqu'à présent un même jour, et de vouloir bien aimer un peu plus sa santé que la commodité des officiers du sceau, qui sont créés et payés pour être toujours auprès de lui. Je vous remercie de la part que vous voulez bien me donner de votre traité avec M. le prince Guillaume [de Fürstenberg], et de l'agrément que le roi a eu bien agréable de vous donner de l'abbaye de Saint-Remy; je ne sais pas ce qu'elle vaut de revenu, mais il ne vous peut être que d'une très-grande commodité de ne partager avec personne la seigneurie de la ville de Reims et la disposition des cures dans votre diocèse.

Je suis arrivé d'hier ici, après avoir fait un voyage aussi long et aussi pénible que l'on en puisse faire. L'on ne peut imaginer ce que c'est que les habitations de ce lieu-ci. Je crois que j'en partirai le 6 de ce mois[1], pour aller à Bagnères y demeurer quatre jours; après quoi je reprendrai le chemin de Fontainebleau, où j'espère arriver le 16 ou le 17 de juin. Je ne me suis baigné encore que deux fois dans le bain et deux fois dans la chambre; cependant je me trouve extrêmement soulagé. Je continuerai, d'ici au jour de mon départ pour Bagnères, à me baigner deux fois dans le bain et deux fois dans la chambre, par chacun jour.

Ce que l'on m'avoit dit des incommodités des vapeurs du bain ressemble fort aux descriptions des dangers du pont Saint-Esprit. J'ai fait agrandir la fenêtre du bain, et une demi-heure devant que j'y entre, l'on en vide l'eau et l'on y en jette de la fraiche. Je baigne ma jambe dans un vase de bois qui tient environ trois seaux d'eau, moyennant quoi je demeure une heure dans le bain, sans suer.

14. *A M. de Tilladet, du 29 mai, Baréges.*

Je n'ai commencé à recevoir de vos lettres qu'à Mirepoix; depuis cela, j'en ai reçu par tous les ordinaires, hors par un qui ar-

[1] Louvois veut dire le 6 juin.

riva avant-hier au soir à Campan. Je vous remercie de toutes vos nouvelles, et je vous prie de continuer à me faire savoir ce qui se passera. Dites à madame de Maintenon que je ne trouve point extraordinaire qu'elle ne m'écrive point, vu les occupations qu'elle a, et que je sais bien à qui je me plaindrai de son oubli.

Mon voyage de Rieux ici s'est passé assez heureusement, à un petit accident près, qui est qu'à deux lieues de Rieux, une espèce de bouvier qui menoit ma chaise, ayant voulu tourner court dans une descente, lâcha la longe avec laquelle il tenoit mon cheval, lequel, au lieu de suivre le chemin, prit le plus court, et me descendit par monts et par vaux; il ne rompit point pourtant ma chaise, et, Dieu merci aux rênes que j'avois, avec lesquelles j'évitai les plus grands trous, ne me versa point. Une douzaine de consuls qui marchoient à ma suite accoururent, pied à terre, et retinrent si bien ma chaise que le cheval, ne se sentant plus chargé, et étant assez étroitement tenu par les guides, eut la bonté de s'arrêter.

Cela fut suivi d'une demi-journée un peu fastidieuse; car nous n'arrivâmes à Saint-Gaudens qu'à onze heures du soir, et fûmes obligés de passer deux fois la Garonne dans des bacs qui ressembloient forts à des bachots; aussi fallut-il démonter les chaises et les mettre sur une espèce d'échafaud que l'on avoit fait sur le bateau, qui le débordoit de cinq ou six pieds de chaque côté. J'ai trouvé le comte de Gramont à une demi-lieue de Bagnères, avec deux carrosses à six chevaux de sa livrée; il m'en a prêté un pour me mener jusqu'au pied de cette montagne-ci, que j'ai passée à cheval, ne pouvant me résoudre à me voir porter sur les épaules, comme les châsses que l'on porte en procession.

Je me suis baigné hier deux fois; j'en fais autant aujourd'hui, et en ferai encore autant ce soir. Ce sont quatre bains par jour que je prends, dont deux dans la chambre et deux dans le bain public. Je vous prie de dire à M. de La Rochefoucauld que j'ai trouvé l'invention de ne point suer du tout. J'espère, après sept jours de séjour, aller à Bagnères, y en demeurer trois ou quatre, et, après cela, partir pour me rendre à Fontainebleau, où je crois que je pourrai danser au ballet; car je me flatte que ces bains-ci remettront ma jambe en bon état.

Je n'ai reçu, depuis vingt jours qu'il y a que je suis parti de

Paris, qu'une lettre de madame la maréchale; faites-lui-en des reproches, et soyez bien persuadé que je suis tout à vous.

15. *A M. de Villacerf, du 29 mai, Baréges.*

J'espère de me mettre en chemin, le 11, pour regagner Fontainebleau, où je serai ravi de vous trouver avec la petite perruque que le roi vous a permis de porter toujours à l'avenir.

16. *A M. de Béringhen, du 31 mai, Baréges.*

Si vous saviez ce que c'est que Baréges, vous ne croiriez pas qu'il y eût des apothicaires; il n'y en a point plus près que Bagnères, qui est à plus de dix lieues de France d'ici; et M. de Nogent, qui veut suer dans le bain pendant deux ou trois jours, a été obligé d'y envoyer quérir une médecine qu'il a prise aujourd'hui.

17. *A M. l'archevêque de Reims, du 31 mai, Baréges.*

Je demeurerai en ce pays-ci tout autant qu'il sera nécessaire pour ma santé, et pas un jour davantage. Si vous pouviez voir comme ce lieu est affreux, vous conviendriez qu'il n'est pas agréable d'y demeurer inutilement. Je vous remercie de tout mon cœur de vos nouvelles, qui sont d'un grand soulagement dans un pays pareil à celui-ci. Il est si extraordinaire que, depuis que j'y suis, je n'y ai vu aucun oiseau, de quelque nature que ce soit; ils ont trop bon sens pour s'y établir.

Ces eaux-ci sont merveilleuses et doivent être plus estimées qu'une mine d'or; cependant elles sont dans un abandon scandaleux, et le bain exposé à être emporté tous les jours par un débordement du torrent, faute de dépenser quatre à cinq cents écus pour l'en mettre à couvert. Ce bain ressemble plus à un caveau à serrer du bois qu'à autre chose. Il y a environ un pouce et un tiers d'eau qui sort par le tuyau qui donne dans le bain, et il s'en perd plus d'un pouce, faute de dépenser cinquante écus, et peut-être la moitié moins, pour la rassembler. Les gens qui gouvernent ces eaux sont si bêtes qu'ils sont persuadés que si l'on y touchoit, l'on en perdroit la source. Cependant il n'y a aucun hasard, et je ne saurois croire qu'il coûtât mille pistoles pour faire

deux beaux bains, au lieu de l'infâme qui y est; et je crois qu'autres mille pistoles feroient un bâtiment capable de donner le couvert à vingt officiers à la fois, lesquels sont obligés de loger dans des cabanes qui sont affreuses.

Je vais faire un mémoire de ce qui se pourroit faire de mieux ici. Je verrai avec des ouvriers du pays ce qu'il coûteroit pour l'exécuter, afin que, si Sa Majesté veut bien avoir cette charité pour les officiers qui la servent, il ne tienne qu'à elle d'ordonner la réparation dont ce lieu a besoin.

Je ne sais maintenant encore au juste combien je demeurerai ici; mais je ne vois rien qui m'y puisse retenir, ou à Bagnères, passé le 10 du mois prochain.

18. *Mémoire de ce qui seroit à faire à Baréges.*

Soixante-dix toises de digue de charpenterie remplie de cailloux de rivière, commençant au rocher qui est voisin du pont, et continuant sur le bord de la rivière jusques au delà de l'ancien lit, afin de maintenir le cours de l'eau où il est présentement, et empêcher que, dans les débords, le bain ni les maisons voisines ne soient endommagés. Cela pourra coûter environ dix écus la toise.

Il faudra rallonger le pont au moins de quatre toises, afin que ce qui fait présentement la culée du pont, de l'autre côté de Baréges, soit d autant reculé, et que l'eau ait d'autant plus de cours. Comme il n'est question que de sept ou huit sapins, et de pierre sèche à arranger, la vallée fera cela.

Pour faire un autre bain, à côté de celui qui y est présentement, et du côté de la hauteur, de dix pieds en carré, il faut approfondir vingt pieds de haut de rocher sur seize pieds en carré, ce qui fait environ vingt-quatre toises cubes, à douze livres la toise, deux cent quatre-vingt-huit livres.

Pour enfermer le bain d'une muraille de pierre de taille de deux pieds d'épaisseur sur dix pieds de long de chaque sens, et dix pieds de haut, cela fait environ douze toises d'ouvrage, qui, à quarante livres la toise, fera quatre cent quatre-vingts livres.

Pour le mur qui soutiendra les terres qui se trouveront au-dessus de cette hauteur, deux cents livres.

Pour la voûte en cul de four, trois cents livres.

Pour le pavé du bain, qui doit être de pierres de taille jointes ensemble et posées à sec, cent livres.

Pour deux degrés de pierre de taille, de dix-huit pouces chacun, sur quinze pouces de haut, trente livres.

Il faut observer de faire ce bain d'un pied et demi ou deux pieds plus bas que celui qui y est présentement, afin que la douche puisse tomber de plus haut, et que les sources chaudes, qui sont présentement au fond du bain, puissent composer un second conduit à peu près de la hauteur de celui qui y est présentement.

Pour le massif de maçonnerie à faire au-dessus de la voûte, aussi haut que les terres du côté de la hauteur, et venant en pente sur l'autre bain, deux cents livres.

Pour le couvrir d'assises de pierres de taille chevauchant les unes sur les autres, trois cents livres.

Après que ce bain sera en sa perfection, l'on pourra en faire un pareil, en la place de celui qui y est présentement, qui coûtera pareille somme, observant de le tenir un pied et demi ou deux pieds plus profond qu'il n'est présentement, pour la raison expliquée ci-dessus.

Pour approfondir ce que l'on appelle présentement l'antichambre du bain, et la pousser jusques à la profondeur des deux bains, la revêtir, y faire un degré, et la couvrir, deux cents livres.

Pour faire un aqueduc où un homme puisse entrer, qui tourne autour des deux bains, pour en ôter quelques eaux froides, et ensuite servir au déchargeoir du fond des deux bains, quinze cents livres.

Pour visiter les conduits d'eau chaude, les rassembler en une, s'il est possible, du moins en deux, faire un aqueduc de pierres de taille jointoyées avec du ciment par le fond, dans lequel un homme puisse entrer, s'il est un peu long, sinon que l'on puisse découvrir par-dessus, pour voir ce qu'il peut arriver, quinze cents livres.

19. *A M. le chancelier, du 4 juin, Baréges.*

Je me suis déjà baigné vingt-cinq fois, et je m'en baignerai encore seize, entre ci et vendredi au soir; après quoi, tout ce qu'il y a ici de médecins et de chirurgiens sont convenus que je

resterois ici inutilement. Ils ne veulent pas que je me baigne à Bagnères; mais, comme une si grande quantité de bains ne peut que m'avoir échauffé, ils ont désiré que je ne me mette en chemin que lundi prochain; ainsi je serai deux jours à me rendre d'ici à Tarbes, où il n'y a que dix lieues de ce pays-ci, et prendrai la poste lundi, avec ma chaise, pour me rendre, Dieu aidant, à Fontainebleau, le samedi suivant.

20. *A M. de Tilladet, du 6 juin, Baréges.*

Je vois, par votre lettre du 29e du mois passé, qui me fut rendue hier, que tout le monde croit que je fais mal de ne me pas arrêter à Bagnères; cependant je suis l'avis du médecin de Bagnères et du sieur Bessière, qui conviennent qu'un plus long séjour ici que celui que je me suis proposé seroit entièrement inutile, et que je ne pourrois recevoir que du mal des bains de Bagnères. Vous voyez que quand on raisonne de loin, on est sujet à se tromper. Je l'ai fort reconnu dans le voyage que j'ai fait, et particulièrement sur tout ce que l'on m'avoit dit de la navigation du Rhône et du danger de la montagne qu'il faut passer pour se rendre ici.

J'espère de repasser cette même montagne après-demain, pour aller coucher à Bagnères; je m'y reposerai le lendemain jusqu'à trois heures après midi, que j'en partirai pour aller coucher à Séméac; le lundi, je me mettrai en voie et irai coucher à Roquefort; le lendemain, diner à Langon et coucher à Cubzac, sans passer à Bordeaux, pour continuer dans le goût qui m'a pris d'éviter les grandes villes. J'irai, comme je l'espère, le jour suivant à Gourville; le lendemain, à Châtellerault; le jour d'après, deux lieues en deçà ou au delà d'Orléans, et puis à Fontainebleau.

Vous savez qu'il faut mettre, sur de tels projets, Dieu sur tout, comme dans les almanachs, parce qu'une rupture à la chaise me pourroit retarder pour vingt-quatre heures. Je suis tout à vous.

II

LETTRES DE LOUVOIS RELATIVES A DES ACQUISITIONS D'OBJETS D'ART, CURIOSITÉS, LIVRES, ETC.

—

Au sieur de La Tuilière, à Rome, du 7 janvier 1684

J'ai vu les estampes des quatre tableaux de l'Albane que vous m'avez mandé que le sieur Falconière avoit mis en gage, lesquels m'ont paru fort beaux. Je vous prie de vous souvenir qu'il ne faut point acheter de statues antiques qui n'aient au moins six pieds et demi de haut.

Au même, du 11 janvier 1684.

Vous aurez vu, par ma dernière, que j'approuvois que vous traitassiez pour faire faire une copie de *l'Aiguiseur*, et que, nonobstant cette copie, je désirois que vous en fissiez faire les creux. Vous me ferez plaisir aussi de m'envoyer les creux du *Sanglier antique* et du *Chien* qui est dans la galerie du grand-duc [de Toscane]. Si vous trouvez quelque sculpteur sur les lieux capable de les bien copier en marbre, vous pouvez y faire travailler, sans que cela vous empêche de m'en envoyer les creux. Vous en devez user de même à l'égard du *Bacchus* que fit Michel-Ange pour tromper les connoisseurs de son temps, c'est-à-dire le faire copier en marbre et m'en envoyer le creux.

Je serois bien aise de voir une esquisse de la *Vénus* du Poggie impérial, et des quatre grandes figures couchées qui sont dans la chapelle des Médicis, et vous devez toujours en user de même, lorsque vous me parlez de quelque figure, c'est-à-dire m'en envoyer des esquisses en même temps que vous m'en parlez, et

faire toujours mention de leur mesure, sur le pied de celle de France.

J'écris à l'abbé Strozzi de demander, au nom du roi, à M. le grand-duc, la permission de faire mouler les belles figures qui sont dans ses États, même de les faire copier en marbre lorsqu'il en sera requis par vous.

L'on a, dans le magasin des creux qui ont été envoyés de Rome, ceux des Lions d'Égypte qui sont au Capitole; ainsi, il ne les faut pas envoyer. Je serois bien aise de voir une esquisse des autres, auparavant que vous les fissiez mouler. Envoyez-moi, par chaque ordinaire, les esquisses des figures que vous avez fait mesurer dans la semaine, sans attendre à me les envoyer tout ensemble, et à l'égard des creux, ne les faites faire que dans le bon temps. Les deux termes, l'un représentant l'Hiver et l'autre Flore, dont vous me parlez, sont à Sceaux.

Je vous ai adressé, par le dernier ordinaire, la lettre que j'ai écrite au seigneur Paul Bernin, par laquelle je lui mande de remettre à vos ordres la figure équestre du roi. Je ferai en sorte que, entre ci et un mois ou six semaines, il soit envoyé un profil du roi au sieur Domenico Guidi, qui feroit bien mieux de ne le point faire que de le faire mal, comme il lui arrivera sans doute, s'il le fait sur un tableau.

Je suis surpris de ce que vous ne me mandez rien du *Méléagre* qu'on m'a dit être toujours à vendre dans une maison proche de la place Farnèse[1].

Au même, du 8 *février* 1684.

Je vois que vous avez trouvé un mouleur plus raisonnable que le sieur Carlo. Je suis tout à fait de votre avis sur la Vigne de Ludovise, c'est-à-dire qu'il vaut mieux acheter les choses dont on a besoin un peu cher, que de s'en charger de beaucoup qui seroient inutiles.

Je vous ai déjà mandé que vous fissiez copier en marbre une douzaine des plus belles figures dont le roi n'a point les creux, observant de donner six pieds huit pouces, sans compter la plinthe, à celles qui n'ont pas cette hauteur; je vous le répète encore, et que, si vous trouvez des gens capables d'en entreprendre plus

[1] Minutes de janvier 1684. *D. G.* 709.

de douze, vous pouvez aller jusqu'à dix-huit, observant toujours de me mander celles que vous ferez copier, et dans quel temps je puis espérer qu'elles seront achevées. Vous devez observer qu'il y a pour le moins la moitié à épargner à faire copier à Rome que de faire venir les marbres ici pour les faire travailler. Vous ne devez pas laisser, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, de m'envoyer les creux des belles figures que vous ferez copier en marbre, parce que je veux être en état d'en faire couler en bronze, lorsque le roi l'ordonnera.

Il ne faut point penser à acheter le bois de lit incrusté de lapis et d'autres pierres de cette nature, parce que cela seroit entièrement inutile ici; mais quand vous croirez avoir à bon marché des pierres propres à orner des meubles et des cabinets pour le roi, vous ne devez point manquer de les acheter. Ne perdez point occasion d'acheter des vases de porphyre, quand ils seront beaux, mais ne précipitez rien, et par l'indifférence que vous affecterez sur cela, vous ferez connoître qu'il n'y a que le grand marché qui vous oblige à donner l'argent du roi. Quand vous trouverez de beaux vases de marbre, vous pouvez les acheter, quoique je ne vous en aie point ci-devant demandé, pourvu qu'ils soient à des prix raisonnables.

L'on me mande de Toulon que la flûte qui doit charger les figures et autres ouvrages de l'Académie est déjà sortie trois fois, sans que les vents lui aient permis de faire sa route à Civita-Vecchia; je ne doute pas qu'elle ne ressorte, dès que le vent le lui permettra.

Comme je suis persuadé que l'argent comptant aide fort à avoir bon marché, je vous en ferai remettre dès que vous me manderez en avoir besoin. Je vous prie de m'envoyer, tous les mois, un état de la dépense que vous aurez faite et du fonds qui vous restera[1].

Au même, du 31 *mars* 1684.

Je vois que vous vous disposez à faire copier en marbre *le Tibre* et *le Nil*, et que vous n'attendez que des blocs de marbre pour faire commencer cet ouvrage. Je veux espérer que vous trouverez moyen d'en avoir auparavant le mois de septembre prochain, quand même vous devriez payer quelque chose de plus pour les

[1] Minutes de février 1684. *D. G.* 710.

faire venir, dès que la fin du mois prochain aura rendu la mer praticable.

J'approuve fort que vous ne suiviez point le mauvais usage pratiqué jusqu'à présent dans l'Académie, d'employer du marbre d'architecture pour faire des statues, et que vous preniez tout du plus beau. Si la *Vénus* que l'on nomme *aux belles fesses* est bien avancée, je serois d'avis de la laisser achever, quoique le bloc soit un peu taché de noir; que s'il y a peu de travail fait, vous pouvez la faire recommencer, dans le bloc que vous me mandez être de bonne qualité.

Je vois avec plaisir, par ce que vous me mandez, que vous croyez être en état de faire embarquer, au printemps prochain, douze statues. Je vous prie de suivre ce plan, et si les ouvriers vous le permettoient, de vous mettre en état d'en envoyer encore davantage, choisissant tout ce qu'il y a de plus beau pour le copier. Je serois surtout bien aise d'avoir huit ou dix termes de bon goût, qui doivent avoir 8 pieds à 8 pieds et demi de haut, et être gros à proportion, pour pouvoir paroître dans les jardins du roi.

J'approuve que vous achetiez les deux creux de la petite *Vénus* de Borghèse et de l'autre de Médicis, qui est dans une posture à l'accompagner, et que si vous ne croyez pas qu'en bien empaillant les deux creux, ils puissent se conserver, vous en envoyiez quelques jets qui puissent servir à réparer ce qu'il y auroit de cassé.

A l'égard des figures couchées ou assises, il faut que vous régliez la proportion sur 8 pieds de haut, c'est-à-dire que vous les fassiez faire de la grosseur nécessaire pour que, si elles étoient debout, elles eussent 8 pieds.

J'approuve qu'en cas que vous ne puissiez pas faire mouler de belles statues, vous en fassiez faire des modèles pour les faire copier à Rome, où je conviens qu'ayant la liberté de voir souvent les originaux, l'on pourroit mieux réussir que si, ayant lesdits modèles ici, l'on vouloit les recopier en grand. Je me remets à vous de faire restaurer ou non les enfants qui étoient sur *le Tibre*.

Je crois qu'il ne faut pas chercher à savoir si par le passé le roi a été trompé dans les achats qui ont été faits à Rome; il faut seulement vous appliquer à faire qu'il ne le soit plus.

J'approuve l'augmentation de prix des deux vases de porphyre, en considération de la réforme des anses, et j'attendrai les profils

et mesures des deux plus petits vases qui sont chez le même sculpteur, aussi bien que le dessin de la *navicella* que l'on pourroit faire du bloc de porphyre qui est chez le même sculpteur.

N'oubliez point de me donner votre avis sur ce qui regarde l'Académie, c'est-à-dire s'il est plus utile de laisser continuer les choses sur le pied où elles sont à cet égard que de mettre les élèves, que l'on envoie à Rome, en pension chez les meilleurs maitres, suivant le projet que je vous en ai envoyé.

Si, sans vous commettre en rien, ni y employer M. l'ambassadeur, vous pouvez faire acheter le canon de deux pieds de long, aux armes du roi, que vous avez vu dans la Vigne de Jules III, vous pouvez le marchander, me mander ce qu'il pèse et ce que l'on en demande.

Je serai bien aise de recevoir, par le vaisseau qui portera la statue équestre, le moule de la *Daphné* et du *David* de Bernin, et d'avoir aussi celui de la *Proserpine* et de toutes les autres figures que vous trouverez qui le mériteront.

Je ne me soucie point de quelles mesures soient les tableaux que vous m'enverrez des peintres qui sont présentement en Italie, parce que je veux seulement voir de quoi ils sont capables, pour essayer d'attirer ici ceux qui sont les meilleurs; et comme je ne les désire pas pour faire des tableaux de chevalet, mais bien pour pouvoir peindre des plafonds, c'est de ceux qui y sont propres que vous m'enverrez des ouvrages.

Je me remets à vous de régler le prix des deux *Fleuves* du Belvédère, observant seulement, quand vous m'écrirez, de le faire le plus clairement que vous pourrez; car, par exemple, vous ne me mandez point si les 900 écus romains qu'on vous demande sont pour le travail des deux ou d'un seul, et si l'achat du marbre est compris dans ce prix-là. Si l'on peut épargner les douanes en disant que c'est pour le roi, vous pouvez le faire; mais j'aime mieux que l'on paye que de se commettre à un refus sur une affaire d'un si petit intérêt.

Mandez-moi quelle réponse on vous fera sur les trois figures à vendre de la succession du cardinal Nini, et comme je serai bien aise d'en avoir quelques-unes, vous pouvez les acheter pour moi, si vous ne trouvez pas qu'elles méritent d'être placées à Versailles. Je vois que vous continuez à vous inquiéter sur ce que les figures dont je vous envoie les mémoires ne sont pas belles; je

vous répète, une fois pour toutes, que je ne prétends que vous les indiquer, et que je me remets à vous de leur choix.

Si l'on pouvoit avoir *Germanicus* et *Cincinnatus*, quand elles coûteroient plus de 300 pistoles, vous ne devez pas hésiter à les prendre, puisque vous les trouvez bonnes. Vous en pouvez prendre aussi de celles qui sont à meilleur marché, pourvu qu'elles soient entières et qu'elles ne soient point estropiées.

L'on a fait venir ici de la pouzzolane; mais comme personne ne la sait employer, je voudrois bien que vous envoyassiez quelqu'un qui fût capable d'apprendre à des ouvriers à le faire. Mandez-moi combien elle coûte, rendue sur le bord du vaisseau, combien la mesure dont vous me parlez pèse, et combien elle peut faire d'ouvrage.

Au même, du 31 *mars* 1684.

Je vois que le creux de *l'Aiguiseur* est fait; je serois bien aise que vous l'envoyassiez par le vaisseau qui portera la statue équestre. Je ne vous dis rien sur le prix du creux du *Bacchus* et de celui du *Sanglier*, parce que je suis persuadé que vous ferez de votre mieux pour les avoir à prix raisonnable. Faites travailler à copier ce *Bacchus* et ce *Sanglier* en marbre, et me mandez dans combien vous croiriez qu'ils pourroient être achevés.

Je suis bien aise que la réparation que vous avez faite aux vases de porphyre ait réussi, et j'approuve que vous achetiez les deux autres vases, si on les veut donner à prix raisonnable. Vous pouvez acheter les deux vases de marbre gris dont on vous demande 300 écus romains, me remettant à vous d'en régler le prix le plus avantageux que vous pourrez.

Je vois avec plaisir l'apparence que nous aurons les tableaux de Falconieri. Je suis persuadé qu'avec de l'argent comptant et de la prudence, vous viendrez à bout de tirer beaucoup de belles choses de Rome.

Il n'y a pas d'apparence d'acheter pour quarante mille écus de statues de la marquise Tassi; cependant envoyez-moi un inventaire de ce qu'elle a, et à côté de chaque article, marquez-moi la qualité et la hauteur de la figure, et ce que vous croyez qu'elle vaut; et si cependant elle veut se défaire de ses vases de porphyre et les donner à prix raisonnable, ne manquez pas l'occasion.

Je me remets à vous de faire venir la quantite de blocs de marbre que vous jugerez à propos. Je vous enverrai, par l'ordinaire prochain, un état des statues que je fais copier en marbre.

Je serai bien aise d'avoir les creux des statues de la *Daphné*, de l'*Apollon* et du *David*, de Bernin, et s'il a fait deux *Apollons*, de les avoir de tous deux.

Vous pouvez traiter avec le fondeur de la reine de Suède pour jeter les statues dont il a le creux, et s'il réussit bien et qu'il ne soit point extraordinairement cher, on pourra traiter avec lui pour d'autres.

Je vois avec un extrême plaisir que vous soyez venu à bout d'avoir les creux de toutes les belles statues de la reine de Suède; ne perdez pas de temps à les faire faire, de peur qu'elle ne se ravise. Comme j'ai l'intention de faire jeter le *Rotator* en bronze, si vous pouviez trouver quelque figure qui pût être mise vis-à-vis de lui, vous me feriez plaisir de me l'indiquer [1].

Au même, du 8 *avril* 1684 [2].

Vous pouvez acheter les deux colonnes d'albâtre oriental. Vous pouvez aussi acheter les deux vases de brèche antique, et faire faire les deux tables que vous proposez du morceau de parangon.

Il ne faut point se presser d'acheter les belles choses qui sont dans les Vignes Montalte et Ludovise, puisque vous croyez qu'on en veut avoir des prix excessifs; mais ne laissez pas perdre l'occasion de les avoir à des prix raisonnables. Vous pouvez acheter des bustes de marbre aussi bien que de porphyre, quand vous les trouverez bons et à prix raisonnable, aussi bien que des figures, et ce sans attendre de mes nouvelles, quand vous croirez qu'en les attendant vous perdrez occasion de faire un bon marché.

J'ai vu avec plaisir que vous ayez conclu le marché des quatre tableaux de l'Albane du sieur Falconieri; je vous enverrai, par l'ordinaire prochain, une lettre de change de quatorze cents pistoles d'Espagne; après quoi, je vous prie de les faire emballer de manière qu'ils ne soient point roulés et qu'ils ne soient exposés

[1] Minutes de mars 1684. *D. G.* 711.

[2] Avant cette lettre, il y en a une autre, du 3 avril, qui prescrit à La Teulière d'aller à Venise, afin de voir des statues qui sont à vendre chez des particuliers.

à aucune injure du temps. A l'égard des autres tableaux du sieur Falconieri, vous les verrez, et s'il y en a quelques-uns d'extrêmement beaux et qui méritent d'être mis dans le cabinet du roi, vous m'en informerez.

A M. de Barillon, ambassadeur du roi à Londres, du 17 *avril* 1684.

Le médaillon de l'empereur Pescennius Niger ayant été trouvé bon, j'ai donné ordre au trésorier des bâtiments d'aller porter à madame de Barillon les quarante louis d'or qui ont été payés pour ledit médaillon [1].

Au sieur Dobeil, à Londres, du 13 *septembre* 1684.

Lorsque l'on pourra avoir le livre intitulé *Dissertationes Cyprianicæ ab Henrico Dodwello, Oxoniæ*, 1684; et celui intitulé *Remonstrantia Hibernorum*, que vous avez déjà envoyé à M. de Reims, je vous prie de les acheter pour mettre dans la Bibliothèque du roi. Que si, dans l'autre mémoire que vous m'avez adressé, l'on a omis de vous demander le livre intitulé *Sancti Cæcilii Cypriani opera recognita et illustrata per Joannem Oxomensem episcopum; accedunt annales Cyprianici sive tredecim annorum*, etc., vous me ferez plaisir de le joindre à ceux que je vous demande.

Au sieur de La Tuilière, à Rome, du 30 *septembre* 1684.

J'ai vu tous les bronzes du sieur Errard, que j'ai trouvés si mauvais que je les ai tous renvoyés et n'en ai pas pris un. J'approuve fort que l'on donne le temps nécessaire au sculpteur qui travaille à la copie de *l'Aiguiseur*, pour le faire bien achever. Mandez-moi ce que l'on veut vendre la tapisserie du dessin de Jules Romain, que l'on dit avoir été au dernier duc d'Urbin, et qui représente l'histoire de Pâris.

Je vous ai déjà marqué que si les figures du comte Zagana sont bonnes, le roi les recevra en don, s'il ne les veut pas vendre absolument, et lui fera un présent. Je ne me soucie point d'avoir les petits bronzes dont vous me parlez, n'étant pas possible que,

[1] Minutes d'avril 1684. *D. G.* 712.

sur de pareils modèles, un sculpteur puisse bien faire une figure en grand [1].

Du 22 *février* 1685.

Ordre au sieur Leblanc, peintre, d'aller voir les tableaux qui sont à Belœil, chez la princesse de Ligne douairière, et à Bruxelles, chez un ancien intendant de feu M. de Marcin [2].

Du 12 *mars* 1685.

Ordre au sieur Lachapelle d'essayer de savoir de M. le premier président ce qu'il estime le tableau de l'Albane qu'il a offert au roi, pour le faire payer à celui de ses neveux auquel il appartient. — Ordre d'envoyer à Versailles le Bassan de M. d'Autrive, si le prix est raisonnable.

Du 18 *mars* 1685.

Ordre au sieur de La Tuilière d'avoir grand soin du moule de la statue et du cheval de Marc Aurèle [3].

Au sieur de La Tuilière, du 4 *avril* 1685.

Comme le roi ne veut de tableaux que des bons maîtres dont je vous ai écrit ci-devant [4], il ne faut point que vous songiez à ceux de Claude Lorrain et du Gaspre.

Du 16 *avril* 1685.

Autorisation pour le sieur Blanchard d'acheter la *Vierge* de Van Dyck et la *Magdeleine* ou *Mélancolie* de Feti. Le roi ne veut pas du portrait du prince de Barbançon. A l'égard du tableau du Bassan, *l'Ange annonçant aux pasteurs*, le roi en a un tout pareil

[1] Minutes de septembre 1684. *D. G.* 717.
[2] Minutes de février 1685. *D. G.* 742.
[3] Minutes de mars 1685. *D. G.* 743.
[4] Nous n'avons pas retrouvé, par malheur, cette lettre antérieure à laquelle Louvois se réfère souvent

du même peintre. Le sieur Blanchard peut aller voir des tableaux à la Haye et en Angleterre [1].

Au sieur Blanchard, du 1er mai 1685.

Le roi ne veut point des douze tableaux de Paul Brille que vous avez vus chez des particuliers à Amsterdam.

Au sieur de La Tuilière, du 4 mai 1685.

Vous pouvez faire faire douze tables pour la galerie de Versailles, observant que, comme cette galerie est le plus beau vaisseau qui soit en Europe et le plus orné, ces tables ne sauroient être trop belles. Il y en peut avoir quelques-unes d'albâtre, d'autres de jaspe, et d'autres de marqueterie [2].

Au même, du 20 juin 1685.

Je suis surpris que vous ne me mandiez rien de l'avancement du groupe de Domenico Guidi. Je vous prie de le faire achever incessamment, sur le pied que le roi doit faire faire ici son portrait, et qu'on ne le doit point faire à Rome.

Du 26 juin 1685.

Ordre au sieur de La Tuilière de ne pas manquer l'occasion d'avoir le *Ganymède* du Titien, et le tableau du Corrége dont il parle. En quel état est la négociation pour le *Germanicus* et le *Cincinnatus* du cardinal Savelli?

Du 26 juin 1685.

Ordre au sieur Blanchard de ne pas manquer l'occasion d'avoir le *Baptême de saint Jean* de Paul Véronèse [3].

Au sieur de La Tuilière, du 23 juillet 1685.

Les tableaux de Falconieri et du cardinal Omodei sont arrivés

[1] Minutes d'avril 1685. *D. G.* 744.
[2] Minutes de mai 1685. *D. G.* 745.
[3] Minutes de juin 1685. *D. G.* 746.

en parfaitement bon état. Ces tableaux-là sont extrêmement beaux, et je ne doute point que le roi n'en soit très-content; Sa Majesté ne les pourra voir de douze ou quinze jours.

Au même, du 29 juillet 1685.

Vous pouvez offrir jusqu'à quinze cents pistoles des statues de *Germanicus* et de *Cincinnatus* qui appartiennent au cardinal Savelli [1].

Du 8 août 1685.

Défense au sieur Blanchard de donner plus de huit cents écus ou deux mille livres du *Baptême de saint Jean* de Paul Véronèse. — Ordre de revenir [2].

Au sieur de La Tuilière, du 6 novembre 1685.

Il n'y a rien à répondre sur les quinze mille pistoles que le duc Salviati veut vendre ses tableaux, cette proposition étant si extravagante qu'il ne faut pas appréhender que personne achète son cabinet sur ce pied-là [3].

Au même, du 4 décembre 1685.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir, par votre lettre du 13 novembre, qu'enfin le *Germanicus*, le *Cincinnatus* et le tableau du Guide du prince Savelli sont au roi. Vous me marquez qu'ils coûtent cinq cent cinquante écus romains, faisant en monnoie de France dix-sept mille neuf cent dix-neuf livres; ce qui me fait voir que vous avez voulu dire cinq mille cinq cent cinquante écus romains; essayez à l'avenir d'écrire plus correctement. M. de Seignelay a ordre du roi de faire trouver, vers la fin de ce mois, une flûte à Civita-Vecchia pour prendre ces statues, le groupe de Domenico Guidi, et tout ce que vous aurez de prêt à envoyer. J'ai prévenu ce que vous désiriez à l'égard des sculpteurs, puisqu'il y en a trois présentement en chemin pour vous aller trouver.

[1] Minutes de juillet 1685. *D. G.* 747.
[2] Minutes d'août 1685. *D. G.* 748.
[3] Minutes de novembre 1685. *D. G.* 751.

Au même, du 27 décembre 1685.

Le sieur Alvarès m'a mandé que la reine de Suède lui avoit proposé que, si le roi vouloit lui donner 100,000 francs de pension, sa vie durant, elle assureroit à Sa Majesté toutes ses pierreries, même celles qui sont à Hambourg, ses tableaux, ses tapisseries, ses statues, et toutes ses curiosités. Je ne lui ai rien répondu sur cela; mais j'ai cru vous devoir dire que, si l'on pouvoit savoir en quoi consistent toutes les pierreries, tapisseries, tableaux, statues et curiosités de cette princesse, quelle en peut être la valeur, ce que l'on peut trouver de sûretés qu'il n'en seroit rien détourné, Sa Majesté pourroit peut-être convenir de donner une pension considérable à cette princesse, pour s'en assurer la propriété après sa mort. Comme vous savez qu'elle est fort piquée contre MM. d'Estrées, vous ne devez leur faire aucune part, ni de ce qui s'est passé entre la reine de Suède et le sieur Alvarès, ni de ce que je vous écris sur cela. Mandez-moi quel âge a cette princesse et quel est l'état de sa santé[1].

Au même, du 20 février 1686.

Comme je vois que vous avez trouvé, dans la succession du prince Palestrin, des tableaux du Valentin et d'Andrea Sacchi que vous croyez pouvoir acheter pour le roi, je vous répète que S. M. n'en veut que des peintres que je vous ai marqués. Il n'y a point ici d'endroit où l'on puisse mettre le Lion antique de marbre qui est en demi-relief; ainsi, il sera bon que vous ne l'achetiez pas.

Votre lettre me fait connoitre que ce que le sieur Alvarès m'avoit mandé, concernant la reine de Suède, est sans fondement; et ainsi je ne crois pas qu'il faille plus faire aucune diligence sur cela.

Au même, du 21 février 1686.

Les creux du *Marc Aurèle* sont arrivés; l'on n'a pas cru les devoir mettre à l'air que les gelées ne fussent passées.

[1] Minutes de décembre 1685. *D. G.* 752.

Au même, du 27 février 1686.

Il ne faut jamais vous amuser à tâcher de me surprendre, en m'envoyant des choses curieuses dont vous ne m'aurez point averti[1].

Au même, du 8 mars 1686.

J'ai vu le tracas qu'a causé à Rome l'imprudence du sieur Alvarès. Il faut espérer que cela se remettra quelque temps après qu'il sera parti, et qu'en tous cas, on ne refusera pas au roi la permission de faire sortir ce qu'on aura acheté pour Sa Majesté.

En cas que le tableau qui est chez les religieuses de Foligno soit effectivement de Raphaël, vous ne devez pas perdre l'occasion d'en acheter l'original, ou du moins d'en faire faire une bonne copie[2].

Au même, du 16 avril 1686.

Les derniers avis de Rome portent que la reine de Suède y avoit reçu quelque mortification et qu'il étoit échappé à quelqu'un de ses domestiques que cette reine pourroit bien quitter Rome pour aller à Venise ou à Hambourg. Soyez attentif à voir si, dans cette occasion, elle ne voudroit pas se défaire de quelques statues ou autre pareille curiosité[3].

Au même, du 15 juin 1686.

La petite *Vénus Callipyge* est arrivée, et a été trouvée assez belle, aussi bien que l'*Hercule Commode*, si ce n'est que les marbres en sont fort tachés. Comme ces figures doivent être mises dehors, il est bien à propos que vous ne les fassiez plus lustrer[4].

[1] Minutes de février 1686. *D. G.* 762.
[2] Minutes de mars 1686. *D. G.* 763.
[3] Minutes d'avril 1686. *D. G.* 764.
[4] Minutes de mai et juin 1686. *D. G.* 765.

A M. de Chateauneuf, secrétaire d'État, du 21 *août* 1686.

Il y a une figure, dans l'hôtel de ville de Bordeaux, que l'on nomme la *Messaline*, que l'on croit assez belle pour entrer dans la galerie du roi. Je vous supplie de prendre l'ordre de S. M. pour écrire à M. l'intendant de cette généralité de porter le magistrat de Bordeaux à l'offrir à Sa Majesté.

Au sieur de La Tuilière, du 27 *août* 1686.

J'approuve que vous fassiez mouler les chevaux et figures de Monte-Cavallo. Puisque vous avez déjà deux blocs de marbre pour faire deux copies du Lion de Maximin, vous pouvez y faire travailler[1].

Au même, du 15 *octobre* 1686.

Je serois bien aise que vous pussiez envoyer pour le roi une copie de la figure de *Méléagre*.

A l'archevêque de Reims, du 23 *octobre* 1686.

Au sujet d'un voyage fait en Italie, par le P. Mabillon, qui avait été chargé d'acheter des livres pour la Bibliothèque du roi : « Je vous dirai, en passant, qu'il me paroît que ces bons pères ont voyagé bien chèrement, ayant dépensé plus de 500 pistoles en quinze mois de temps[2]. »

Au sieur de La Tuilière, du 3 *décembre* 1686.

Le roi seroit fort aise d'avoir les plus beaux tableaux, statues et curiosités de la reine de Suède. Il n'est question que d'en régler le prix de manière qu'il ne soit pas excessif, et que cette reine ne prétende pas vendre toutes ces choses comme elle pourroit faire s'il n'y en avoit qu'une et qu'il y eût beaucoup de gens capables de l'acheter. C'est à vous à conduire cette affaire de manière que la

[1] Minutes d'août 1686. *D. G.* 767.
[2] Minutes d'octobre 1686. *D. G.* 769.

reine de Suède, faisant réflexion qu'il n'y a que le roi qui puisse faire un si gros achat tout à la fois, le laisse à un prix raisonnable. Cependant, je vous adresse une lettre pour M. de Nevers, à cachet volant, que vous ne lui rendrez que lorsque l'état des affaires vous le fera juger à propos.

Au duc de Nevers, du 3 *décembre* 1686.

Le sieur de La Tuilière m'a fait connoître qu'il croyoit que la reine de Suède avoit envie d'acheter un de vos palais à Rome, si elle croyoit pouvoir en payer une partie du prix en statues, meubles, et autres curiosités. Comme parmi ceux qu'elle a, il y en a qui conviendroient au roi, S. M. m'a commandé de vous faire savoir qu'elle auroit bien agréable que vous fissiez ce qui pourroit dépendre de vous pour faciliter cette négociation, de la manière qui vous sera proposée par ledit sieur de La Tuilière, et de vous assurer de sa part que la valeur à quoi montera ce que ledit sieur de La Tuilière prendra pour S. M., vous sera payée comptant, ici ou ailleurs, à votre volonté.

Au sieur de La Tuilière, du 7 *décembre* 1686.

Vous pouvez différer de faire travailler aux quatre copies de figures antiques que je vous ai demandées pour moi, jusqu'à ce que vous ayez trouvé quelques sculpteurs plus raisonnables que ceux qui vous ont demandé 400 écus de chacune, sans fournir les marbres[1].

Au même, du 3 *août* 1687.

Quand vous aurez fait mouler le modèle de *Méléagre* et que vous en aurez pris un plâtre, envoyez le moule ici, afin que l'on puisse faire couler cette figure en bronze. Ne perdez pas d'occasion d'envoyer le *Bacchus* de Florence et le *Sanglier*, dès qu'ils seront achevés[2].

[1] Minutes de décembre 1686. *D. G.* 771.
[2] Minutes d'août 1687. *D. G.* 785

Au même, au 31 decembre 1687.

S. M. étant bien aise de ne faire guère de dépense, désire que vous fassiez achever les ouvrages qui sont commencés, et que vous n'en fassiez point commencer de nouveaux [1].

Au même, du 10 *mai* 1689.

Le roi a, dans la conjoncture présente, d'autres occasions d'employer son argent qu'à des tableaux; ainsi il ne faut point songer à ceux de la reine de Suède [2].

Au même, du 28 *janvier* 1691.

J'ai vu, par votre lettre du 16e du mois passé, ce que vous me mandez sur la vente des tableaux du cabinet de la feue reine de Suède. Le roi ne pense point en ce temps-ci à employer de l'argent à l'achat de pareilles choses, et il n'y faut point songer [3].

A l'ingénieur Valory, du 15 *juillet* 1691 (*veille de la mort de Louvois*).

L'on m'a dit qu'il y a à Menin une espèce de tourniquet sur lequel des gens se mettant courent la bague en tournant. Je vous prie de m'expliquer, par des plans et profils, ce que c'est que cette machine, et de la grosseur et qualité des bois [4].

[1] Minutes de décembre 1687. *D. G.* 789.
[2] Minutes des quinze premiers jours de mai 1689. *D. G.* 847.
[3] Minutes des quinze derniers jours de janvier 1691. *D. G.* 1022.
[4] Minutes des dix-sept derniers jours de juillet 1691. *D. G.* 1033.

III

NOTE SUR MEUDON, ANCY-LE-FRANC, ETC.

On a vu les acquisitions d'objets d'art et de curiosités faites pour le compte de Louvois, et à bon marché, par La Tuilière; Louvois en faisait aussi quelquefois lui-même. Le 4 juillet 1683, il écrivait, de Strasbourg, au marquis de Tilladet : « Nous pensâmes hier nous rompre le col, en allant voir une vieille idole de cuivre, que le chevalier de Nogent a déterrée ici ; elle s'appelle *Krusmana*, je l'achetai hier à 12 sols la livre, et le tout monte à 150 écus Nous chercherons quelque place pour la mettre à Meudon. »

C'était à la fin de 1679 ou au commencement de 1680 que Louvois avait acquis de M. de Sablé la terre de Meudon; dès lors il ne cessa pas d'embellir le château et d'agrandir le parc, en s'étendant surtout du côté de Châville, qui était la seigneurie patrimoniale de sa famille ; son projet était de joindre ensemble les deux parcs. Parfaitement situé, à proximité de Paris et de Versailles, Meudon était pour Louvois un séjour de prédilection : rien ne lui coûtait pour l'embellir; Mansard et Le Nôtre eurent toute liberté d'y faire des merveilles, sans souci de la dépense.

Quatre ans après la mort de Louvois, sa veuve consentit à céder ce magnifique domaine à Louis XIV qui le destinait au Dauphin. « Ce matin, lisons-nous dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 1er juin 1695, le roi proposa à M. de Barbezieux l'échange de Choisy avec Meudon; il lui demanda pour combien madame de Louvois avoit pris Meudon dans son partage; M. de Barbezieux dit qu'elle l'avoit pris pour 500,000 francs; sur cela, le roi lui dit qu'il en donneroit 400,000 de retour, et Choisy qu'il comptoit pour 100,000 francs, si cela accommodoit madame de Louvois; qu'il le chargeoit de l'aller savoir d'elle; mais qu'il ne lui deman-

doit aucune complaisance; qu'il vouloit qu'elle traitât avec lui comme avec un particulier, et qu'elle ne songeât qu'à ses intérêts. M. de Barbezieux alla à Paris trouver madame sa mère, qui est contente de l'offre du roi, et à qui l'échange convient fort. On signera le contrat au premier jour. On a commencé à ne parler de l'affaire que le matin, et elle fut finie le soir. — Avant-hier, ajoute Dangeau, le 5 juin, quand le roi fut à Meudon, M. Le Nôtre lui faisoit remarquer les beautés de la maison et des jardins, et en le quittant, il lui dit : « Il y a longtemps, Sire, que je vous sou« haite Meudon; je suis ravi que vous l'ayez; mais je serois fâ« ché que vous l'eussiez eu plus tôt, car ils ne vous l'auroient pa« fait si beau. »

Louvois avait en Champagne les terres de Louvois et de Montmirail; il y ajouta des domaines encore plus considérables en Bourgogne. Le 4 novembre 1682, il écrivait à l'archevêque de Reims : « J'ai vu Ancy-le-Franc, qui est une des belles maisons qu'il y ait en France, et où il ne manque quoi que ce soit que quelques réparations aux couvertures. Il s'en faut néanmoins beaucoup que les dedans en soient aussi commodes que ceux de Louvois. » Ancy-le-Franc plaisait et convenait d'autant mieux à Louvois qu'il possédait déjà, dans les environs, des terres et surtout des bois d'un grand revenu. En 1683, il acheta donc Ancy-le-Franc, et en 1684, le comté de Tonnerre; l'une et l'autre ventes lui furent faites par François-Joseph de Clermont.

Il vaut voir dans les lettres de M. de Coulanges à madame de Sévigné, surtout dans la lettre du 3 octobre 1694, les grandeurs de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc : « Il y a un mois que je me promène dans les États de madame de Louvois; en vérité, ce sont des États, au pied de la lettre, et c'en sont de plaisants en comparaison de ceux de Mantoue, de Parme et de Modène. Dès qu'il fait beau, nous sommes à Ancy-le-Franc; dès qu'il fait vilain, nous revenons à Tonnerre; nous tenons partout cour plénière, et partout, Dieu merci, nous sommes adorés; nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours pour connoître la grandeur de nos États; et quand la curiosité nous porte à demander le nom de ce premier village, à qui est-il? on nous répond : c'est à *Madame;* à qui est celui qui est le plus éloigné? c'est à *Madame;* mais là-bas, là-bas, un autre que je vois? c'est à *Madame;* et ces forêts? elles sont à *Madame*. Voilà une plaine d'une grande longueur : elle est à *Madame;* mais j'aperçois un beau château : c'est Nicei, qui est à *Madame,* une terre considérable, qui appartenoit aux anciens comtes de ce nom. Quel est cet autre château, sur un haut? c'est Pacy, qui est à *Madame,* et lui est venu par la maison de Mandelot, dont étoit sa bisaïeule. En un mot, tout est à *Madame* en ce pays; je n'ai jamais vu tant de possessions ni un tel arrondissement. » Ne croirait-on pas lire le conte du *Chat botté?*

Voici, pour terminer, une note sur l'étendue et sur le prix des terrains occupés par l'hôtel que Louvois s'était fait bâtir, à Paris, rue de Richelieu. « M. de Louvois possède, dans les rues de Richelieu, Sainte-Anne et Saint-Augustin, 1577 toises de places acquises par M. Dumonceau, de l'abbé de Saint-Victor, au mois de juillet de l'année 1656, moyennant 41,510 livres. Plus, 1098 toises acquises du curé de la Ville-l'Évêque, ès années 1625 et 1633, moyennant 10,333 livres 6 sols. » Cette note est datée du 11 janvier 1677. *D. G.* 517.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Débat sur les causes de la paix de Nimègue. — Inquiétude en Europe — La paix selon Louvois. — Proposition d'alliance intime entre la Hollande et la France. — Affaire de Bitche et de Hombourg. — Affaire de Dinant et de Charlemont. — Conférence de Courtrai. — Commentaire des traités de Westphalie et de Nimègue. — Chambres de réunion. — Instructions données par Louvois. — Réclamations des Allemands. — Affaire de Traerbach. — Affaire du duché de Deux-Ponts. — Indignation du roi de Suède. — Opinion de Chamlay sur les réunions. — Affaire de Strasbourg. — Politique de cette République. — Inquiétudes à Strasbourg. — Négociations secrètes. — Préparatifs. — Précautions de Louvois pour dissimuler ses projets. — Surprise de la redoute du Rhin. — Agitation à Strasbourg. — Situation embarrassante du résident français. — Sommation du baron de Montclar. — Lettre des magistrats à l'Empereur. — Arrivée de Louvois. — Capitulation. — Entrée des troupes françaises à Strasbourg. — Émotion en Allemagne. — Sentiments de Louis XIV. — L'évêque de Strasbourg. — Entrée triomphale de Louis XIV. — Le 30 septembre 1681. — Le marquis de Boufflers et Louvois. — Strasbourg et Casal. 1

CHAPITRE II

La maison de Savoie. — Voyage de Louvois en 1670. — Charles-Emmanuel II. — Politique de la France en Italie. — Le président Servient.

— Griefs de Charles-Emmanuel contre Louvois. — Affaire des douanes de Pignerol. — Guerre entre les Piémontais et les Génois. — Vengeance de Charles-Emmanuel. — La maison de Pianesse. — Procès du marquis de Livourne. — Mort de Charles-Emmanuel. — Madame Royale. — Enfance de Victor-Amédée. — Rappel du président Servient. — Le marquis et la marquise de Villars. — Faveur de la maison de Saint-Maurice. — Réhabilitation du marquis de Pianesse. — Abus de l'influence française à Turin. — Projet simulé sur le Milanais. — Le cardinal d'Estrées. — Départ de la marquise de Villars. — Le comte de Saint-Maurice. — Politique de Madame Royale. — Projet du mariage de Portugal. — Rappel du marquis de Villars. — L'abbé d'Estrades. — Madame Royale et Louis XIV. — Affaire de Casal. — Le duc de Mantoue. — Mattioli. — Catinat. — Trahison de Mattioli. — Conduite de Madame Royale. — Enlèvement de Mattioli. — Ressentiment de Louis XIV. — Disgrâce du marquis de Saint-Maurice. — Ambition du marquis de Pianesse. — Ses rapports avec Louvois. — Caractère de Victor-Amédée. — Exigences de Louis XIV. — Transaction. — Irritation de Victor-Amédée contre la France. — Victor-Amédée déclaré majeur. — Sa mère continue de gouverner. — Accord de Madame Royale, de Pianesse et de Louvois. 57

CHAPITRE III

Affaires de Piémont, 1681-1684. — Faveur du marquis de Pianesse. — Opposition au mariage de Portugal. — Insurrection dans le pays de Mondovi. — Disgrâce du marquis Dronero. — Les Français à Casal. — Le marquis de Pianesse ministre. — Inquiétudes de la duchesse de Savoie. — Pression de la France. — Le marquis de La Trousse. — L'ambassade portugaise. — Maladie de Victor-Amédée. — Le marquis de Parelle. — Étrange proposition de Louvois. — Cavalerie française cantonnée en Piémont. — Traité d'alliance défensive entre le roi de France et le duc de Savoie. — Rupture du mariage de Portugal. — Complot et disgrâce du marquis de Pianesse. — Sentiments de Louis XIV et de Louvois. — Conduite habile de Victor-Amédée. — Rentrée du duc et de la duchesse à Turin. — Madame Royale implore la protection de Louis XIV. — Louvois demande l'entrée des troupes du roi dans les places du Piémont. — Hésitation de la duchesse. — Portrait de Victor-Amédée par sa mère. — Querelles entre la mère et le fils. — Flatteries du duc de Savoie à l'adresse de Louis XIV. — Disgrâce de l'abbé de La Tour. — Madame Royale se refuse à livrer aux Français les places du Piémont. — La nièce de Louis XIV offerte en mariage à Victor-Amédée. — Douleur de Madame Royale. — Elle quitte le pouvoir. — Échec de la politique de Louvois en Piémont. 131

CHAPITRE IV

La France et ses voisins. — L'Angleterre. — La Hollande. — Le prince d'Orange. — Conférence de Courtrai. — Réunion du comté de Chiny. — Prétentions de Louis XIV en Flandre. — Blocus de Luxembourg en 1682. — Les libelles politiques. — Levée du blocus de Luxembourg. — Fin de la conférence de Courtrai. — Le caractère français et l'esprit de conquête. — Querelle de Louis XIV avec Innocent XI. — Les Turcs en Hongrie. — L'assistance de Louis XIV repoussée par l'Empereur. — Alliance de l'Empereur et de Sobieski. — Délivrance de Vienne. — Les exécutions recommencent dans les Pays-Bas. — L'Espagne déclare la guerre à la France. — Propositions d'équivalent. — Opérations de guerre en 1683. — Prise de Courtrai et de Dixmude. — Bombardement de Luxembourg. — Louvois, l'Electeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg. — Campagne de 1684. — Bombardement d'Oudenarde. — Siége de Luxembourg. — Bulletins de Vauban. — Prise de Luxembourg. — Expéditions à Trèves et à Liége. — Guerre en Catalogne. — Le maréchal de Bellefonds. — Combat de Ponte-Mayor. — Passage du Ter. — Siége de Girone. — Traité entre la Hollande et la France. — Congrès de Ratisbonne. — Trêve de vingt ans. — Affaire du gouvernement des Pays-Bas. — Irritation de Louis XIV contre les Génois. — Bombardement de Gênes. — Le doge à Versailles. — Louis XIV et Victor-Amédée. — Projet de voyage à Venise. — Mariage du prince de Carignan. — Le prince Eugène. — Victor-Amédée puni. — Le duc de Mecklembourg à Vincennes. — Sentiments de l'Europe . . 209

CHAPITRE V

Administration et institutions militaires depuis la paix de Nimègue. — Réponse de Louvois aux critiques soulevées par ses réformes. — Le luxe et l'économie. — Les prodigues et les parcimonieux. — Les recrues. — Les retenues sur la solde. — Reproches de Louvois à Dufay. — Négligence dans le service. — Mauvaise éducation des officiers. — Institution des compagnies de cadets. — La noblesse n'est pas obligatoire. — Première organisation. — État des cadets en 1684. — Discipline et instruction. — Les cadets au siége de Luxembourg. — Révolte de la compagnie de Charlemont. — Désordre à Besançon. — Décadence de l'institution des cadets. — Efforts pour régler la vénalité des charges, et pour donner aux régiments des noms invariables. — Récompenses pour les bons officiers. — Institution des régiments de milices. — Leur organisation et leur service. — Décadence des milices. — Création du Dépôt de la Guerre. — Réforme dans l'équipement et l'armement, en France et à l'étranger. — Le mousquet-fusil. — La baïonnette à douille. — Résistance du mousquet et de la pique. —

L'épée remplacée par le sabre. — Création des carabiniers. — Camps d'instruction. — Artillerie. — Compagnies de canonniers. — Régiment de bombardiers. — Compagnies de mineurs. — Vauban, commissaire général, et Louvois, directeur général des fortifications. — Construction d'un grand nombre de places fortes. — La guerre de 1688 les surprend inachevées. 288

CHAPITRE VI

Mort de la reine. — Les maîtresses de Louis XIV. — Madame de Maintenon. — Mort de Colbert. — Louvois surintendant des bâtiments, arts et manufactures. — Louis XIV et Louvois. — Éducation des enfants de Louvois. — Courtenvaux secrétaire d'État en survivance. — Louvois le fait voyager. — Sentiment de Louvois en fait d'art. — Le personnel de la surintendance renouvelé. — Villacerf adjoint à Louvois. — L'Académie de France à Rome. — Rappel d'Errard. — La Tuilière. — Acquisitions d'objets d'art. — Discipline de l'école de Rome. — Travaux de Versailles. — Surveillance minutieuse de Louvois. — Projet pour amener la rivière d'Eure à Versailles. — Discussion scientifique entre Vauban et Louvois. — Les canaux. — L'aqueduc de Maintenon. — Le tarif des loyers à Maintenon et à Versailles — Le camp de Maintenon. — Opposition des courtisans contre Louvois. — Fêtes de Meudon et de Sceaux. — Les princes de Conti. — Affaire des lettres. — Maladie de Louis XIV en 1686. — Louvois et le chirurgien Gervais. — Projet et rupture du voyage à Baréges. — Visite de Louis XIV aux travaux de l'Eure. — Maladies épidémiques. — La grande opération. — Relation de Louvois. — Lettre de Catinat. — Les troupes décimées à Maintenon. — Travaux de Trianon. — Mécontentement de Louis XIV. — Louvois aux eaux de Forges. — Levée du camp de Maintenon en 1688. — Les travaux poursuivis jusqu'en 1690. — Affaiblissement des troupes. — Témoignages de Chamlay et de Saint-Pouenge. — Projet de la place Vendôme. — Les manufactures. — Louvois et M. de La Reynie. — Zèle de Louvois pour la protection de l'industrie française. — Les manufactures de draps. — Les draps rayés. — Opposition des marchands et des gens de qualité. — Le roi adopte le drap rayé. — Le justaucorps du Dauphin. — Efforts de Louvois pour soutenir les manufactures françaises. — L'industrie frappée avec les protestants. 350

CHAPITRE VII

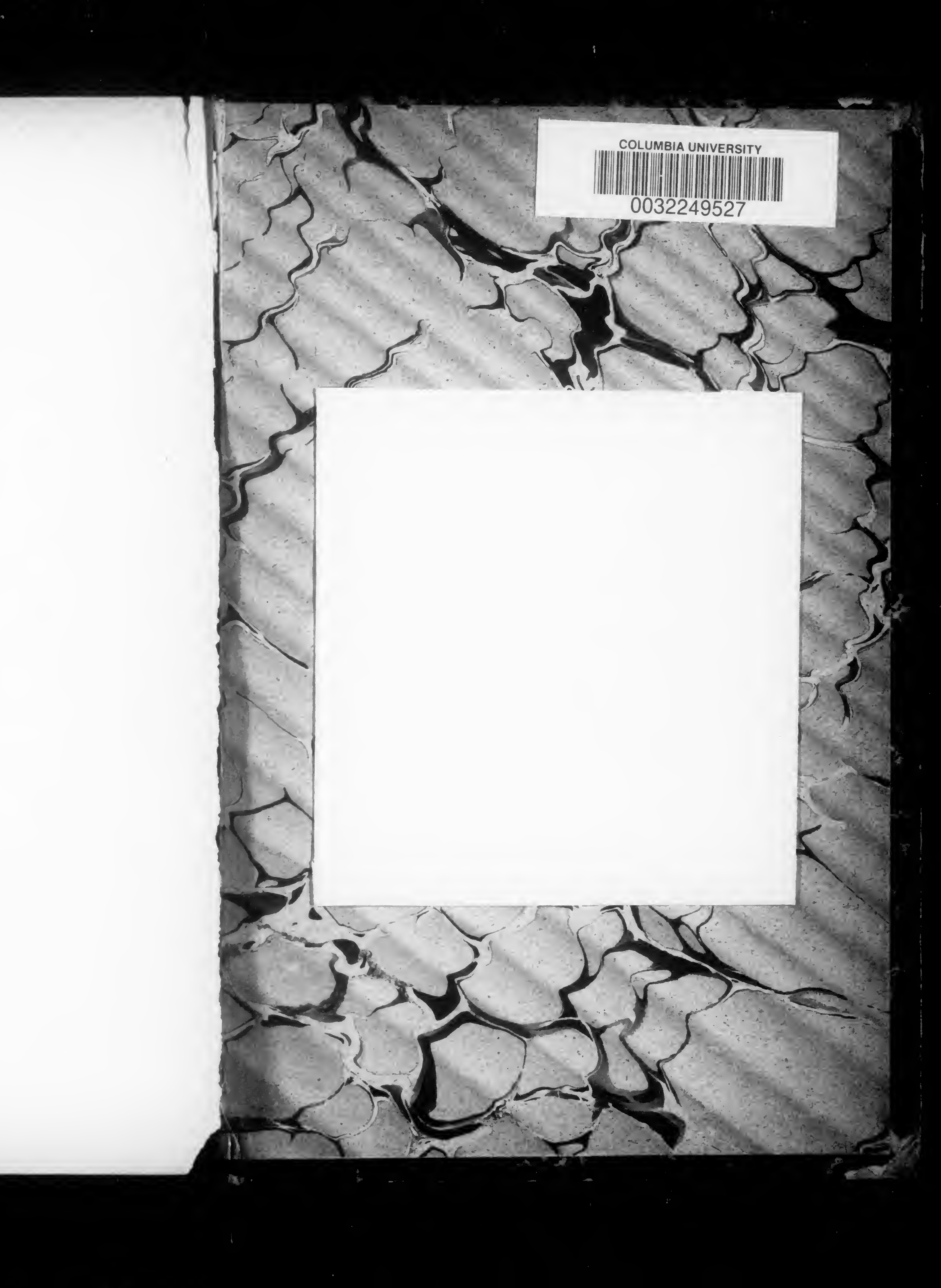
Les protestants et l'opinion publique. — Richelieu, dit-on, n'a pas accompli tous ses projets. — Idées de Louis XIV. — Le secrétaire d'État pour les affaires de la Religion Prétendue Réformée. — Châteauneuf. — Anarchie dans l'affaire de la révocation de l'édit de Nantes. — Rôle de Louvois dans cette affaire. — Conversion de Günzer. — Louvois modéré jusqu'en 1681. — Caisse des conversions. — L'intendant Marillac en Poitou. — Origine des dragonnades. — Marillac souvent réprimandé. — M. de Ruvigny. — Émigration protestante. — Suppression des dragonnades. — Rappel de Marillac. — Assemblées des réformés en 1683. — Répression militaire. — Plan de conversion générale en 1684. — Madame de Maintenon. — Méthode du chancelier Le Tellier. — L'intendant Bâville en Poitou. — Gratifications secrètes. — Vérification des titres de noblesse. — Affaire des baptêmes. — L'intendant Foucault en Béarn. — Conversions en masse. — Les grandes dragonnades. — Les généraux et les intendants. — Bâville en Languedoc, et Foucault en Poitou. — Ordres contradictoires. — Violence de Foucault. — Affluence des conversions. — Le comte de Tessé à Orange. — On croit tout fini. — Révocation de l'édit de Nantes. — Mort du chancelier Le Tellier. — Louvois chef de famille. — Démission de Courtenvaux. — Barbezieux secrétaire d'État en survivance. — Soumission de Courtenvaux. — Intégrité de Louvois. — Dernière clause de l'édit révocatoire. — Agitation parmi les religionnaires et les nouveaux convertis. — Harangue de Foucault aux gentilshommes du haut Poitou. — Recrudescence des rigueurs. — Fureur de Louvois contre les opiniâtres. — Ménagements pour les nouveaux convertis. — Modération de l'évêque de Grenoble. — Assemblées au désert. — Répression violente. — Condamnations à mort. — Déportations en Amérique. — Émigration incessante. — Violences contre les fugitifs. — Ordres contradictoires. — L'émigration tolérée. — Effets de l'émigration en Europe. — Patriotisme des religionnaires en France. — Mémoire de Vauban à Louvois. — Louvois se modère. — Louis XIV persiste dans ses projets. — Opinion de Chamlay. — Jugement sur la révocation de l'édit de Nantes. 429

ANNEXES.

I. Voyage de Louvois à Baréges en 1680. 513
II. Lettres relatives à des acquisitions d'objets d'art. . . . 529
III. Note sur Meudon, Ancy-le-Franc, etc. 545

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON 2


COLUMBIA UNIVERSITY
0032249527

